

# Document d'Enregistrement Universel 2021

Rapport financier annuel 2021 inclus



**Atos**

<b>1</b>	<b>Profil du Groupe</b> <small>RFA</small>		
	Editorial du Président	4	
	Message du directeur général	5	
	La raison d'être d'Atos	6	
	Profil d'Atos	11	
	Conseil d'administration	13	
	Comité Exécutif du Groupe	16	
	Performance financière	18	
	Tableau de bord intégré de suivi de la performance	19	
	Principales réalisations en 2021	20	
	L'histoire d'Atos	23	
	Tendances de marché	24	
	Taille du marché et environnement concurrentiel	25	
	Modèle économique	28	
	Vision, ambition et stratégie	30	
	La stratégie RSE d'Atos	31	
	Matrice de matérialité RSE d'Atos	33	
	Les défis en matière de RSE et indicateurs de progrès	34	
	Gestion des Risques	37	
<b>2</b>	<b>Ventes et développement commercial</b> <small>RFA</small>	<b>39</b>	
	2.1 Atos, une organisation centrée sur le client	40	
	2.2 Offres spécifiques au secteur	42	
	2.3 Offres horizontales	52	
	2.4 Innovation et écosystème	62	
<b>3</b>	<b>Performance de l'entreprise &amp; Revue financière</b> <small>RFA</small>	<b>69</b>	
	3.1 Revue opérationnelle	70	
	3.2 Objectifs 2022	81	
	3.3 Revue financière	82	
<b>4</b>	<b>Gouvernance d'entreprise</b> <small>RFA</small>	<b>89</b>	
	4.1 Information juridique	90	
	4.2 Gouvernance d'Entreprise	94	
	4.3 Rémunérations et actionariat des mandataires sociaux	127	
<b>5</b>	<b>Responsabilité Sociétale d'Entreprise</b> <small>RFA</small>	<b>157</b>	
	5.1 Introduction au programme RSE d' Atos	158	
	5.2 Environnement	167	
	5.3 Social	200	
	5.4 Gouvernance	233	
	5.5 Déclaration de performance extra-financière	276	
	5.6 Information sur le rapport	280	
<b>6</b>	<b>Etats financiers</b> <small>RFA</small>	<b>289</b>	
	6.1 Etats financiers consolidés	290	
	6.2 Comptes sociaux de la Société Mère	362	
<b>7</b>	<b>Analyse des risques [GRI 102-11]</b> <small>RFA</small>	<b>389</b>	
	7.1 Les activités de gestion des risques	390	
	7.2 Les facteurs de risques	393	
	7.3 Litiges et réclamations	403	
	7.4 Le contrôle interne	405	
<b>8</b>	<b>Evolution du capital et performance boursière [GRI 102-16]</b>	<b>411</b>	
	8.1 Informations de base	412	
	8.2 Répartition du capital	413	
	8.3 Dividendes	413	
	8.4 Documentation	414	
	8.5 Calendrier financier	414	
	8.6 Contacts	414	
	8.7 Capital	415	
	8.8 Performance boursière	422	
<b>9</b>	<b>Autres informations</b> <small>RFA</small>	<b>427</b>	
	9.1 Personnes responsables	428	
	9.2 Contacts	429	
	9.3 Implantation	430	
	9.4 Glossaire	431	
	9.5 Table de concordance AMF	436	
	9.6 Table des matières détaillée	440	

Les éléments du Rapport Annuel Financier sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme RFA

# Atos

---

## Document d'Enregistrement Universel

# 2021

---

incluant **le rapport financier annuel**



Le Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 6 avril 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce Document d'Enregistrement Universel est une reproduction de la version officielle du Document d'Enregistrement Universel qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et qui inclut le Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et est disponible sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ainsi que sur celui de la Société ([www.atos.net](http://www.atos.net)).





# 1

## Profil du Groupe

<a href="#">Editorial du Président</a>	4
<a href="#">Message du directeur général</a>	5
<a href="#">La raison d'être d'Atos</a>	6
<a href="#">Profil d'Atos</a>	11
<a href="#">Conseil d'administration</a>	13
<a href="#">Comité Exécutif du Groupe</a>	16
<a href="#">Performance financière</a>	18
<a href="#">Tableau de bord intégré de suivi de la performance</a>	19
<a href="#">Principales réalisations en 2021</a>	20
<a href="#">L'histoire d'Atos</a>	23
<a href="#">Tendances de marché</a>	24
<a href="#">Taille du marché et environnement concurrentiel</a>	25
<a href="#">Modèle économique</a>	28
<a href="#">Vision, ambition et stratégie</a>	30
<a href="#">La stratégie RSE d'Atos</a>	31
<a href="#">Matrice de matérialité RSE d'Atos</a>	33
<a href="#">Les défis en matière de RSE et indicateurs de progrès</a>	34
<a href="#">Gestion des Risques</a>	37

# Editorial du Président

« Pour relever les défis auxquels Atos a été confronté en 2021, nous avons nommé Rodolphe Belmer au poste de directeur général. Sa vision stratégique, son leadership, son efficacité opérationnelle, ainsi que sa capacité à mener avec succès des transformations complexes sont autant de raisons qui ont fondé notre choix. »



« Le conseil d'administration se joint à moi pour remercier l'ensemble des équipes d'Atos pour les efforts considérables qu'ils ont déployés au cours de cette année 2021 particulièrement difficile. Je suis fier de diriger cette grande entreprise qui offre de belles perspectives d'avenir. »

## Bertrand Meunier

Président du Conseil d'Administration d'Atos SE

Le conseil d'administration détermine et approuve l'orientation stratégique de la société et supervise sa mise en œuvre. Au cours de cette période, Atos a évolué dans un contexte économique particulièrement exigeant tout en continuant à déployer sa stratégie de transformation ambitieuse. Si le groupe a bien progressé dans certains domaines, il a été confronté à des difficultés dans d'autres secteurs, qui ont pesé sur sa performance financière. 2021 a néanmoins été marquée par d'importantes réalisations : Atos a maintenu sa position de leader au sein du Dow Jones Sustainability Index (DJSI) et se hisse en haut du classement établi par Gartner pour ses services de sécurité gérés (Managed Security Services, MSS).

Atos a continué à déployer son programme de croissance annoncé en 2019, en mettant l'accent sur la sécurité numérique, le cloud, la transformation digitale, et la décarbonation. Ces quatre piliers représentent 51% du chiffre d'affaires en 2021. Nous avons renforcé ces domaines via des acquisitions stratégiques qui ont permis d'intégrer de nouvelles compétences.

## Sincères remerciements

Ces deux dernières années marquées par les défis liés à la COVID-19, témoignent aussi de la capacité de résilience d'Atos. Je tiens, plus que jamais, à remercier l'ensemble des collaborateurs pour leurs efforts.

Au cours de cette période, nous avons veillé à garantir la sécurité de nos employés, tout en leur permettant de travailler dans les meilleures conditions possibles dans les 71 pays dans lesquels nous sommes présents. Nos efforts se sont traduits par de meilleurs résultats à notre enquête « Great Place to Work », qui a enregistré de très bons scores.

Le conseil d'administration se joint à moi pour remercier toutes les équipes d'Atos pour la mise en œuvre de ses plans ambitieux, pour leur énergie et leur engagement sans faille envers les parties prenantes.

## Principales perspectives pour 2022

Au nom du conseil d'administration, je souhaite la bienvenue à Rodolphe Belmer, qui nous rejoint en tant que directeur général.

2022 s'annonce à nouveau comme une année pleine de défis. Le conseil d'administration est convaincu qu'Atos dispose des talents, des compétences et du savoir-faire nécessaires pour renouer avec la croissance. Grâce à un nouveau leadership et à une gouvernance simplifiée, Atos continuera de s'imposer en tant que partenaire de confiance et permettra à nos clients de mener à bien leur transformation numérique avec succès.

Je suis très heureux de vous présenter notre document d'enregistrement universel pour l'exercice 2021.

# Message du directeur général

2021 aura été une année particulièrement difficile pour le groupe Atos. Au cours de mes premières semaines, j'ai pu constater les solides fondations et les atouts majeurs de l'entreprise sur lesquels nous pourrions nous appuyer en 2022. Atos n'a pas réalisé les résultats escomptés en 2021 et nous devons donc travailler à retrouver une dynamique de croissance en 2022.

Les effets de la COVID-19 ont continué à impacter nos clients, tout en perturbant les chaînes d'approvisionnement et le recrutement. Atos a su faire preuve de résilience face aux conditions sanitaires qui subsistent encore dans la plupart des pays du monde, et nos collaborateurs ont adopté le télétravail de manière efficace, tout en assurant la continuité des activités de nos clients à l'échelle mondiale. Je tiens à remercier personnellement les 109 000 collaborateurs d'Atos pour leur implication sans faille. Leur engagement constitue le socle de l'entreprise.

Atos a réalisé plus de 20 acquisitions conformément à sa stratégie de renforcement des compétences sur les piliers de croissance identifiés comme essentiels au développement et à la transformation future de l'activité : la sécurité numérique, le cloud, la transformation digitale et la décarbonation. Le groupe dispose des compétences nécessaires pour intégrer ces acquisitions et en tirer rapidement les bénéfices. Ces piliers représentent aujourd'hui une part importante du chiffre d'affaires de l'entreprise et nous conservons notre position de leader du marché dans ces domaines. En 2021, Atos a maintenu son leadership et a été classé numéro 1 du secteur des services informatiques en Europe par le Dow Jones Sustainability Index (DJSI). Dans le domaine de la sécurité numérique, Atos est classé par Gartner deuxième acteur mondial et premier acteur européen des services de sécurité gérés (Managed Security Services, MSS) en termes de revenus.

## Perspectives 2022

Je suis convaincu que, malgré les vents contraires que nous rencontrons, Atos a toutes les cartes en main pour y faire face et renouer avec la croissance.

Parmi ces atouts, citons tout d'abord l'ensemble de nos collaborateurs qui œuvrent au développement de l'entreprise partout dans le monde. Nous continuerons à intégrer de nouveaux talents en 2022 dans un contexte de recrutement toujours plus tendu.



« Je suis convaincu que, malgré les vents contraires affrontés récemment, Atos a tous les atouts en main pour y faire face et renouer avec la croissance. »

Rodolphe Belmer  
Directeur Général

D'autre part, le secteur des services numériques continue d'offrir de plus en plus d'opportunités et de belles perspectives de croissance : les dépenses numériques augmentent et le marché concentre de plus en plus de contrats significatifs de transformation digitale. Grâce à son expertise et à son leadership par secteurs d'activité, Atos est idéalement positionné pour accompagner des transformations digitales de grande envergure et particulièrement complexes.

Enfin, les partenariats et les alliances se révèlent être de plus en plus stratégiques, notamment avec les hyperscalers. Fort de son portefeuille de partenariats, Atos se démarque dans ce domaine.

Afin de tirer parti de l'évolution constante du marché, nous allons simplifier la gouvernance du groupe :

- la nouvelle gouvernance sera structurée autour de trois Lignes de Métier et quatre Régions ;
- les Lignes de Métier regrouperont les activités actuelles en fonction de leur modèle économique respectif et de leur environnement concurrentiel : Digital, Big Data et Cybersécurité et Tech Foundations ;
- les quatre Régions seront en charge des comptes et du P&L complet, afin de garantir une orientation client optimale et une cadence opérationnelle accélérée ;
- les « Industries » seront simplifiées et auront un modèle dual, en fonction de leur logique commerciale : celles qui s'inscrivent dans une logique éminemment géographique rejoindront les Régions, alors que celles qui relèvent d'une logique plus globale continueront à être intégrées au niveau du Groupe.

Pour autant, en 2021, le Groupe était toujours structurée par industries. Le document d'enregistrement universel 2021 est par conséquent structuré de cette manière.

# La raison d'être d'Atos

La raison d'être d'Atos, telle qu'adoptée le 30 avril 2019 par l'assemblée générale des actionnaires et formulée dans ses statuts, décrit la façon dont son activité contribue à l'intérêt commun. La raison d'être guide les actions d'Atos auprès de l'ensemble des parties prenantes, soit son « écosystème » : ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, les universités, écoles et centres de recherches, ses partenaires industriels ainsi que les pouvoirs publics.

**« Notre mission est de contribuer à façonner l'espace informationnel. Avec nos compétences et nos services, nous supportons le développement de la connaissance, de l'éducation et de la recherche dans une approche pluriculturelle et contribuons au développement de l'excellence scientifique et technologique. Partout dans le monde, nous permettons à nos clients et à nos collaborateurs, et plus généralement au plus grand nombre, de vivre, travailler et progresser durablement et en toute confiance dans l'espace informationnel. »**

En adoptant une raison d'être, engage sa responsabilité auprès de son écosystème afin de façonner un espace informationnel de confiance, soutenant la transition environnementale et visant l'excellence technologique et scientifique.

Depuis 2020, Atos s'est dotée d'une organisation multifonctionnelle coordonnée par le Secrétaire Général, et sous la supervision du Directeur Général qui rend compte au Conseil d'administration. En 2021, un chef de projet dédié a été nommé afin d'animer la communauté de contributeurs internes, d'assurer une communication et un reporting cohérent des projets existants et des nouveaux, contribuant à faire rayonner la raison d'être d'Atos.

## En 2021, Atos s'est efforcé de :



**Renforcer son organisation autour de la raison d'être en la positionnant tout en haut de l'identité d'Atos** afin qu'en découlent l'ambition, la stratégie, les objectifs (financiers et extra-financiers), les valeurs issues de la transformation du groupe lancée en 2021, ainsi que l'image de marque d'Atos.



**Améliorer le partage et la communication** pour s'assurer que tous les collaborateurs s'approprient l'objectif commun décrit par la raison d'être : création de contenu dédié et présentations de sensibilisation systématique à destination des nouveaux arrivants, des talents, des candidats et des salariés. Via l'enquête Great Place to Work 2021, 65% des collaborateurs interrogés ont indiqué qu'ils connaissaient la raison d'être d'Atos (une hausse de 4 points par rapport à 2020).



**Poursuivre la mise en place d'un programme de développement** permettant aux collaborateurs de participer à des projets sociaux au service de la communauté notamment, en identifiant les acteurs locaux, et les projets existants, en créant un cadre dédié aux initiatives sociales au niveau du groupe, et en assurant leur promotion et leur reconnaissance.

## Spécificité de la contribution d'Atos

La raison d'être d'Atos est organisée autour de trois piliers avec chacun une ambition dédiée :



### Confiance

Construire un espace numérique basé sur la confiance en prodiguant à chacun les compétences nécessaires pour utiliser les technologies, et limiter les risques liés à leur usage que ce soit pour le grand public, les entreprises et les Etats.



### Environnement

Contribuer à la transition environnementale via des solutions plus performantes en matière d'environnement et faire des nouvelles technologies des alliées de la lutte contre le réchauffement climatique.



### Excellence

Contribuer à l'excellence scientifique et technologique et au partage de la connaissance et de la recherche.

Ces trois piliers, interdépendants les uns des autres, illustrent les engagements d'Atos envers sa raison d'être et permet aux collaborateurs de mieux l'ancrer dans leurs actions au quotidien. L'ambition du groupe d'être leader du numérique sécurisé et décarboné est en parfaite adéquation avec les deux premiers piliers (Confiance et Environnement), et s'appuie sur l'expertise et le savoir-faire du capital humain d'Atos promu par le troisième pilier (Excellence).



## Sûreté, inclusion et confiance dans l'espace informationnel (plus de détails aux paragraphes 2.3.6 Sécurité numérique, 5.4.4 Sécurité et protection des données et 5.3.6 Accessibilité et inclusion digitale)

Grâce à ses compétences en défense et systèmes critiques, Atos dispose d'un positionnement unique qui lui permet de concevoir et déployer des technologies capables de renforcer la sécurité et la confiance pour tous ceux qui naviguent dans l'espace informationnel. En 2021, **Gartner a positionné Atos au deuxième rang mondial et au premier rang européen des fournisseurs de services de sécurité gérés** (« Managed Security Services »). De part sa position de leader, Atos joue un rôle important dans le domaine de la cybersécurité. Atos est impliqué dans des organisations régionales, nationales ou internationales et

contribue à ce que les niveau de sécurité soient sans cesse renforcés dans le monde, ainsi que la coopération et le partage d'information. Atos veille à ce que la multiplicité des acteurs participe à la création d'un espace numérique, plus sûr et plus fiable.

En 2021, Atos a poursuivi la consolidation de sa position sur le marché européen de la cybersécurité initiée en 2020 en acquérant des sociétés dotées d'une technologie et d'une expertise de pointe telles que Digital Security, Paladion, SEC Consult, Motiv ICT, In Fidem et Cryptovision.



### Atos contribue à la sécurité

Un an plus tard que prévu en raison de la pandémie mondiale, Atos a orchestré avec succès les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020. Grâce aux nombreuses actions menées en interne et au partenariat avec le Comité International Olympique et les autorités nationales, les Jeux se sont déroulés sans aucun impact sur la sécurité. Parmi ces actions, Atos a fait appel à des experts en sécurité issus de récentes acquisitions telles que Digital Security, SEC Consult et In Fidem et a mis en place un programme « Bug Bounty » avec des pirates éthiques externes (« ethical hackers »). Atos a effectué des évaluations approfondies des risques de sa chaîne d'approvisionnement. De plus, l'ensemble des collaborateurs d'Atos s'est mobilisé afin de redoubler de vigilance à l'approche de l'événement et pendant les Jeux Olympiques, formant ainsi une protection supplémentaire.

En tant que membre fondateur de la Charte de confiance (CoT) et avec une équipe d'employés dans la plupart des groupes de travail CoT, Atos influence la création de normes dans le domaine de la cybersécurité. Par ailleurs, Atos a mis en œuvre en 2021 le Principe #2 du CoT en « sécurisant la chaîne d'approvisionnement numérique » : Atos a identifié 17 « exigences de base » permettant la mise à jour de ses « exigences de sécurité pour les fournisseurs ». Ce document a été transmis aux fournisseurs d'Atos dans le cadre de nouvelles commandes et à ses 250 fournisseurs principaux avec demande d'accusé réception.

Le tableau de bord de sécurité développé par Atos a été enrichi et amélioré avec de nouvelles catégories. Ses principaux indicateurs pour 2021 ont progressé depuis 2020 :

- 7 campagnes anti-phishing aléatoires ont été réalisées par le département sécurité groupe d'Atos ((moins de 7 % des employés d'Atos ont été hameçonnés lors des nouvelles campagnes qualifiées de « difficiles à détecter »);
- 22 communications globales internes ont été faites auprès de tous les collaborateurs concernant la sécurité ;
- 95% des collaborateurs ont participé à la formation obligatoire sur la sécurité et la sûreté ;
- 7 évaluations des opérations par des équipes d'experts en cybersécurité d'Atos ont eu lieu (ces équipes opérationnelles ayant recherché les menaces pouvant exister dans l'environnement du groupe) ;
- 55 alertes de sécurité ont été gérées par le centre des opérations de sécurité toutes les 24 heures ;
- 254 jours d'audit faisant partie des opérations « d'audits d'assurance continue » ont été réalisés ;
- 94% des applications de l'entreprise sont accessibles via l'authentification MFA.



### Atos prend en compte la dimension éthique et d'inclusion de la civilisation numérique

La réflexion éthique d'Atos se retrouve dans ses propres pratiques commerciales et celles de ses clients, notamment grâce aux contributions de sa Communauté Scientifique. Des évaluations sur les questions éthiques sont également intégrées dans les processus décisionnels stratégiques, y compris au niveau le plus élevé.

Atos publie un rapport extra-financier conforme aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI) depuis 2012 et publie depuis 2018 son rapport intégré conformément aux normes de transparence les plus exigeantes les plus strictes. De plus, la **stratégie RSE d'Atos** est pleinement alignée sur les objectifs de développement des Nations Unies. Aujourd'hui, Atos est reconnu par les notations ESG comme le leader de son industrie.

Afin de rendre l'espace numérique le plus inclusif possible et par extension le plus sûr, Atos s'implique dans de nombreuses initiatives pour promouvoir l'inclusion et la diversité. En 2021, Atos est fier d'avoir signé un partenariat avec **Women in Africa « WIA Code »** pour préparer de jeunes lycéennes au Sénégal à des carrières dans les sciences, la technologie et l'innovation en les formant, les parrainant et en les soutenant pour leur première recherche de stage.

Rendre les technologies et les services digitaux plus accessibles et inclusifs est essentiel pour apporter un soutien approprié et permettre à chacun d'atteindre son plein potentiel, d'autant plus que le travail à distance et /ou à domicile est plus fréquent. Atos continue à travailler avec le **Business Disability Forum**, **l'Organisation internationale du travail**, **le W3C** et **the Valuable 500**. Les salariés d'Atos participent activement aux activités du Valuable 500 siégeant par exemple dans son conseil consultatif, et des membres fondateurs du Valuable 500 ont notamment participé à la **Journée mondiale de sensibilisation au handicap (GAAD)** et à **l'événement d'innovation pour promouvoir l'inclusion des personnes handicapées, organisés par Atos**.

## Participer à la transition environnementale (plus de détails au paragraphe 5.2 Environnement)



### Participer à la transition environnementale

La technologie joue un rôle essentiel dans la lutte contre le dérèglement climatique : énergivore et consommatrice de ressources, elle constitue également un des leviers pour aider un grand nombre d'entreprises à évoluer vers le « zéro émission nette ».

En 2021, Atos a continué à placer la décarbonation au cœur de sa stratégie aux côtés du digital, de la sécurité et du cloud. Pour ce faire, suite à l'acquisition d'EcoAct en 2020, Atos a renforcé son portefeuille de décarbonation en créant une nouvelle offre « **A to Zero** » pour fournir à ses clients des capacités de décarbonation de bout en bout. Atos et EcoAct ont créé un Centre d'excellence mondial pour faciliter la transition vers le « zéro émission nette », et mieux servir les ambitions de leurs clients dans ce domaine.

En octobre 2021, l'initiative Science-Base Target (SBTi) a publié sa nouvelle norme SBTi Net-Zero. Atos a aligné ses objectifs avec les nouvelles normes: à la fois, ses objectifs scientifiques (à court terme et à long terme) et son objectif net-zéro. Fin 2021, les objectifs d'Atos dépassaient systématiquement les recommandations SBTi les plus exigeantes (plus ambitieuses en termes de niveau de baisse des émissions, en termes de périmètres/limites d'émissions et en termes de calendrier).

Pour atteindre les réductions d'émissions nécessaires à la lutte contre le changement climatique, de nombreuses politiques, processus, orientations et plans d'action sont en place et appliqués depuis plusieurs années. Atos a continué à les renforcer en 2021. Entre 2019 et 2021, les émissions de carbone du groupe (Scopes 1, 2 et 3) ont diminué de 27%. Atos a participé à la COP26, soulignant le rôle central de l'innovation numérique dans la lutte contre le changement climatique. A cette occasion, Atos a présenté ses plateformes de données innovantes, Terra<sup>2</sup> et MyCo2Compass, pour accompagner la transformation vers le Net Zéro de ses clients.

Atos a également placé sa première obligation indexée sur sa performance environnementale avec pour cible de réduire de 50% ses émissions annuelles de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, Scopes 1, 2 et 3) entre 2019 et 2025. Cette opération soutient son objectif de performance en matière de développement durable (SPT).



En 2021, Atos s'est à nouveau classé dans les indices **Dow Jones Sustainability Index World** et **Europe**. Atos a obtenu un score de 83/100 dans le cadre de l'évaluation S&P Global Corporate Sustainability Assessment (score moyen du secteur de 34/100), réalisant son meilleur score de secteur à hauteur de 98/100 dans la dimension Environnement.



En 2021, et pour la 9<sup>e</sup> année consécutive, Atos été distingué par le **CDP** dans son Climate Performance Leadership Index, rassemblant les sociétés ayant obtenu les meilleurs résultats pour leurs actions visant à lutter contre le réchauffement climatique. En 2021, Atos a intégré de nouveau, la prestigieuse « liste A » du CDP, sur la base des résultats environnementaux du groupe en 2021.



Première émission obligatoire d'Atos indexée sur sa performance environnementale en 2021, d'un montant de 800 millions d'euros

Rapport Second Party Opinion sur l'Objectif de Performance Durable (SPT)\*

Fiabilité de l'indicateur clé de performance (KPI)	Niveau d'ambition de l'Objectif de Performance Durable (SPT)
Très fiable	Haut niveau d'ambition

## Excellence scientifique et technologique (plus de détails au paragraphe 2.4 Innovation et écosystème)

L'ambition d'Atos d'être le leader du numérique sécurisé et décarboné nécessite l'appui de l'excellence scientifique et technologique de son écosystème. Atos a choisi une approche d'Open Innovation qui favorise la collaboration entre les membres de son écosystème. Chaque partie prenante tire parti de l'expertise des autres.

Atos continue d'investir massivement en R&D pour soutenir l'Open Innovation à hauteur d'environ 1 milliard d'euros sur 4 ans tout en établissant un large éventail de partenariats avec son écosystème pour favoriser l'innovation.



### Les collaborateurs

La stratégie d'Atos en matière d'innovation est pilotée par la direction en charge de la technologie et repose notamment sur deux communautés clefs, la **Communauté scientifique** (plus de 175 collaborateurs dans 20 pays) et la **Communauté des experts** (près de 2 600 spécialistes technologiques du monde entier).

Elles contribuent à la création de brevets, à la mise en place d'un programme d'innovation personnalisé que nous proposons à nos clients et à nos partenaires, de l'animation d'ateliers à la mise au point de proof of concept (POCs).

Atos capitalise sur les compétences de ses experts et encourage le partage des connaissances avec les collaborateurs du groupe. La seconde édition de **l'Atos Innovation Week** s'est déroulée sur 3 jours durant lesquels Atos a mis en lumière les initiatives d'innovation déployées en interne. L'occasion pour plus de 450 de 50 pays, de partager avec leurs pairs les initiatives et les bonnes pratiques en matière d'innovation mais également de recueillir le partage d'expérience de plus de 40 intervenants externes issus de notre écosystème.

\* <https://atos.net/content/investors-documents/2021/atos-second-party-opinion-sustainalytics.pdf>

## Excellence scientifique et technologique (suite)



### Clients

Les clients d'Atos sont une source d'inspiration fondamentale pour garantir une innovation adaptée à leurs besoins et à leurs cas d'usage spécifiques. Plus encore, l'implication des clients dans le processus d'innovation d'Atos est essentielle pour comprendre tout le potentiel de la technologie en fonction de la façon dont elle est appliquée et dont elle est perçue par le client en tant qu'utilisateur.

Atos a organisé 494 ateliers d'innovation clients (« **Client Innovation Workshops** ») en 2021 (surpassant l'objectif de 450), dont des « Strat Hacks » et des ateliers multi-clients en s'appuyant sur les membres de la Communauté Scientifique et le réseau des 9 Business Technology & Innovation Centers d'Atos partout dans le monde.

Lors de la 6<sup>ème</sup> édition des **Atos Technology Days**, Atos a dévoilé sa feuille de route technologique et présenté de vrais cas d'usages déployés chez des clients sur la thématique des plateformes numériques et l'économie des données. Atos a également présenté Atos Digital Hub, une solution unique pour accélérer la création d'écosystèmes de plateformes numériques. Atos Digital Hub s'appuie sur l'engagement du groupe dans **GAIA-X** et l'**International Data Spaces Association (IDSA)** pour assurer la sécurité et l'équité des plateformes numériques.



### Universités et instituts de recherche

En 2021, Atos a continué à développer des partenariats et des initiatives avec le monde académique et les centres de recherche pour stimuler la R&D et a lancé diverses activités : la R&D collaborative, le recrutement de doctorants ; le groupe encourage également ses experts à enseigner dans les universités.

Le **Prix Joseph Fourier** et l'**Atos IT Challenge** ont rassemblé des équipes aux projets ambitieux. Le Prix Joseph Fourier a récompensé un laboratoire français dans le domaine de l'Advanced Computing et de l'Intelligence Artificielle, accordant une importance particulière à la Décarbonation. Pour l'édition 2021 de l'Atos IT Challenge, la problématique était « Comment le digital peut décarboner le non digital ? ». Sur 144 équipes de 123 universités dans 29 pays, c'est « TirezTirez », de l'Université Polytechnique de Bucarest, qui a été récompensé pour son projet visant à contrôler l'état des pneus en utilisant des technologies de computer vision.

Atos n'a cessé de renforcer ses partenariats avec les universités afin de recruter et d'attirer de jeunes diplômés. En 2021, le réseau d'Atos était composé de 188 universités partenaires et Atos a embauché 7 313 diplômés et 2 391 stagiaires et apprentis.



### Partenaires

Atos dispose d'un riche héritage en matière de partenariats technologiques avec des acteurs technologiques de premier plan et grâce à ses partenariats sectoriels. Atos s'appuie sur un solide réseau de partenaires industriels pour accélérer la création de valeur pour ses clients, générer de la croissance et favoriser l'excellence scientifique et technologique.

En 2021, Atos a signé de nombreux partenariats stratégiques de R&D, notamment:

- avec **Inria**, l'institut national de recherche en sciences et technologies du numérique, dans une volonté commune de rapprocher le tissu industriel du monde de la recherche. Atos et Inria collaboreront sur six thématiques scientifiques : Décarbonation, Calcul haute performance, Climatologie, Calcul quantique, Cybersécurité, Intelligence artificielle ;
- avec le **CEA**, grâce à des développements R&D conjoints, Atos a lancé le supercalculateur EXA1, le système de calcul haute performance le plus puissant et le plus économe en énergie d'Europe, basé sur des processeurs (CPU) ;
- avec **Huma**, spécialiste du numérique en santé, le partenariat se concentrera sur la plateforme modulaire développée par Huma, qui permet la création « d'hôpitaux à domicile virtuels » à l'échelle locale ou nationale, et vise à aider les industries pharmaceutiques et de recherche à mener des essais cliniques internationaux complexes de manière décentralisée ;
- **Atos OneCloud Sovereign Shield** offre un service hautement sécurisé qui améliore le niveau de contrôle des clients sur les données qu'ils produisent et échangent. Il est basé sur un cadre optimisé de briques technologiques propriétaires, de partenariats locaux et spécifiques - avec des acteurs stratégiques par zone géographique proposant des expertises locales et des conseils adaptés - et des partenariats mondiaux avec Google GCP, Amazon AWS, Microsoft Azure, OVHcloud, VMWare et Red Hat.

Le programme **Scaler**, « **the Atos Accelerator** » vise à accélérer l'Open Innovation entre les experts d'Atos et les start-ups de tous secteurs. En 2021, Scaler a intégré 8 nouvelles start-ups, qui elles aussi complètent le portefeuille d'Atos et stimulent son go-to-market, avec un accent particulier sur la décarbonisation et la sécurité numérique. Lors de la COP26, par exemple, Atos a annoncé s'associer à la start-up Circular Computing, pour étendre son offre de décarbonation et proposer les premiers ordinateurs portables certifiés « neutre en carbone » à ses clients.

## L'impact de la raison d'être d'Atos

La raison d'être agit comme une boussole pour guider Atos et son écosystème dans la prise de décision : la stratégie, l'ambition et les objectifs, mais aussi les valeurs et la transformation culturelle d'Atos découlent de cette raison d'être, qui se concentre sur l'impact positif de l'entreprise sur le long terme. La raison d'être permet d'aligner et de mettre en cohérence l'ensemble des éléments identitaires d'Atos.

Pour mesurer l'impact de sa raison d'être, Atos a choisi trois indicateurs :

1

La **valeur de son écosystème** se mesure par l'intelligence émotionnelle interne et externe, la richesse et la force de ses partenariats mais aussi l'implication des parties prenantes : ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, les universités, écoles et centres de recherches, ses partenaires industriels ainsi que les pouvoirs publics. Afin d'aller plus loin, il conviendra de promouvoir « l'open intelligence » en les impliquant dans la gouvernance de la société comme levier de confiance et de transparence (plus de détails à la page 30 Nos actifs et au paragraphe 2.4.4 « Open innovation »).

2

On entend par **valeur globale de l'entreprise** la « true value » intégrée à la prise de décision stratégique et aux processus d'investissement. Celle-ci est évaluée sur la base des éléments financiers (objectifs financiers) et des indicateurs extra-financiers tels que les objectifs RSE, l'indice de confiance Great Place To Work ou encore le succès de la première émission obligataire indexée sur la performance environnementale d'Atos. Cette mesure vise à évaluer l'impact des opportunités commerciales d'Atos sur sa raison d'être, ainsi que sur ses objectifs financiers et extra-financiers. (plus de détails à la page 19 Tableau de performance intégrée, et aux paragraphes 3. Revue de la performance économique et financière et 5. Responsabilité Sociétale d'Entreprise).

3

Le **capital humain** d'Atos, c'est-à-dire sa richesse humaine : la façon dont ses employés sont valorisés pour leurs capacités et leurs compétences en plus de leur expertise et de leurs connaissances. Le capital humain souligne la capacité d'Atos à offrir à ses collaborateurs et à son écosystème un environnement de travail sécurisé et équilibré afin que chacun s'épanouisse personnellement et professionnellement (plus de détails aux paragraphes 5.3.7.5 Enquête Great Place to Work, 5.3.5 Diversité, 5.3.6 Accessibilité et inclusion digitale, 5.3.7 Engagement des collaborateurs, and 5.3.3 Gestion et développement des compétences).

## En 2022, les efforts d'Atos porteront sur les axes suivants :



**Tirer parti** de son écosystème en impliquant davantage les parties prenantes existantes et en s'ouvrant au sphères **culturelles et créatives**.



**Renforcer** les **opportunités de communication** interne et externe autour de la raison d'être d'Atos pour favoriser l'engagement de ses collaborateurs et de son écosystème.



**Explorer** le positionnement et la valeur ajoutée d'Atos dans la définition et le développement du **métaverse**.



**Mettre en place** un cadre pour structurer, encourager et promouvoir les **initiatives sociales** existantes et nouvelles au sein d'Atos.

# Profil d'Atos

Atos est un leader international du digital sécurisé et décarboné, avec 109 000 collaborateurs dans 71 pays et un chiffre d'affaires annuel de 10,8 milliards d'euros.

Nous proposons à nos clients toute une gamme de solutions et produits numériques de pointe, ainsi que des services de conseil et des offres numériques sécurisées et décarbonées : une approche de bout en bout au service de nos clients.

Cette année, nous avons continué à faire évoluer notre organisation et à développer les compétences de nos collaborateurs afin d'assurer notre croissance économique et répondre au mieux aux besoins de nos clients. Afin de garantir une amélioration continue, nous avons établi des plans ambitieux visant à simplifier notre organisation et à partager les meilleures pratiques par la mise en place de lignes de métier. Cette approche permet d'offrir à nos clients des solutions numériques qui répondent à leurs enjeux commerciaux, et permet également de simplifier nos échanges. D'autres évolutions et projets de simplification en matière d'organisation seront mis en place en 2022.

La raison d'être d'Atos est de contribuer à façonner l'espace informationnel. Grâce à nos collègues, nos scientifiques, nos experts en développement durable, notre programme Scaler et

notre R&D, nous contribuons au développement de l'excellence scientifique et technologique dans le monde. Plus précisément dans les domaines de la décarbonation, de la sécurité numérique, du cloud et des technologies numériques.

Nous sommes le partenaire technologique mondial pour les Jeux olympiques et paralympiques d'été et d'hiver. Nous avons délivré avec succès les jeux de Tokyo 2020, repoussés en 2021, en fournissant toute l'orchestration du cloud, la sécurité numérique, les phases de tests ainsi que des technologies supplémentaires en matière de santé et de sécurité, tout en préparant également les Jeux olympiques d'hiver de Pékin en 2022 et les Jeux olympiques d'été de Paris en 2024.

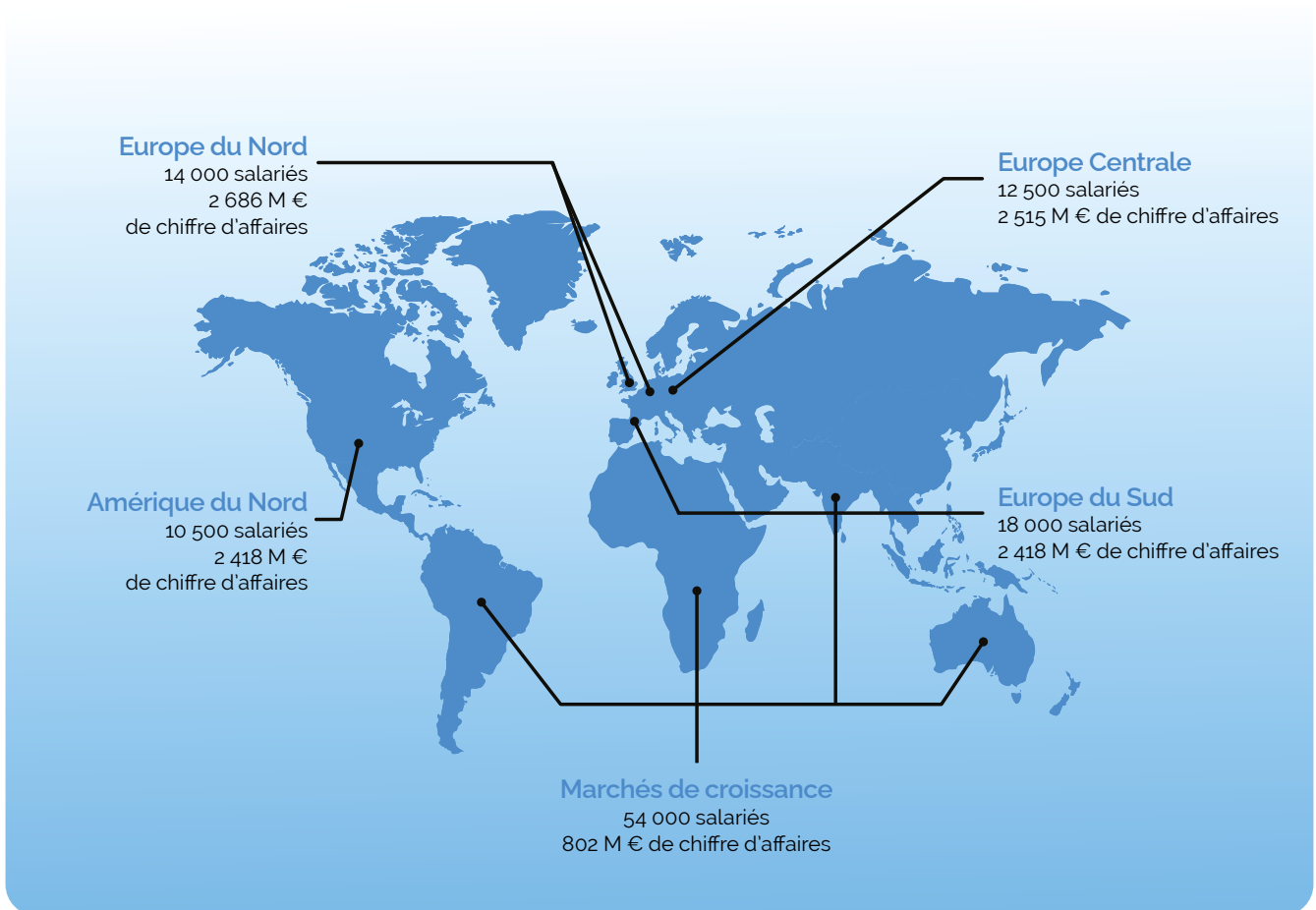
Nous opérons sous la marque principale Atos, les acquisitions devenant temporairement des marques labellisées « an Atos company » qui seront intégrées dans la marque principale Atos à l'avenir.

Atos est une SE (Société Européenne) cotée sur Euronext Paris et fait partie des indices CAC 40 ESG et Next 20.

## Maintien de notre leadership en matière de développement durable



# 109 000 collaborateurs dans 71 pays de 149 nationalités



109 000

Professionnels des technologies dans le monde

Leader mondial dans le Digital Workplace

10,8 Mds €  
Chiffre d'affaires 2021

66%  
Great Place to Work  
Premier quartile du secteur

Présent dans 71 pays

Profil global équilibré sur l'ensemble des régions et des industries

#2  
Acteur mondial en Cybersécurité

383 M €  
Marge opérationnelle 2021

100 026  
nouveaux certificats digitaux en 2021

Dow Jones Sustainability Indices  
83/100 Top 4%  
N°1 dans la dimension Environnement pour le secteur de l'informatique

2,4 millions de tonnes  
Emissions totales de CO<sub>2</sub> (tous les Scopes 1, 2 et 3)  
-27% vs. 2019

Numérique, Cloud, Sécurité & Decarbonation  
51% du chiffre d'affaires du Groupe (46% en 2020)

# Conseil d'administration



**Bertrand Meunier**

Président du Conseil d'Administration d'Atos SE  
Président du Comité des Nominations et de  
Gouvernance



**Rodolphe Belmer**

Directeur Général d'Atos SE



**Vesela Asparuhova<sup>1</sup>**

Service Delivery Manager  
Administrateur salarié



**Vivek Badrinath\***

Directeur Général de Vantage Towers  
Président du Comité des Comptes



**Valérie Bernis\***

Mandataire social d'entreprises  
Présidente du Comité RSE et membre  
du Comité des Rémunérations



**Jean Fleming<sup>1</sup>**

Leadership Coach  
Administrateur représentant les salariés  
actionnaires  
Membre du Comité des Rémunérations



**Farès Louis<sup>1</sup>**

Business Développeur Produits de Cybersécurité  
Administrateur salarié



**Cedrik Neike**

Membre du Directoire de Siemens AG et  
Directeur Général de Digital Industries



**Colette Neuville\***

Présidente et fondatrice de l'ADAM  
Membre du Comité RSE



**Aminata Niane\***

Consultante internationale  
Présidente du Comité des Rémunérations



**Lynn Paine\***

Professeur - Baker Foundation, Professeur  
émérite de gestion et d'administration  
des affaires - Chaire John G. McLean,  
Membre du Comité des Comptes, membre  
du Comité RSE et membre du Comité des  
Nominations et de Gouvernance



**Edouard Philippe\***

Maire du Havre  
Ancien Premier Ministre de la République Française.  
Membre du Comité des Nominations et de  
Gouvernance



**Vernon Sankey**

Mandataire social d'entreprises  
Membre du Comité des Comptes  
et membre du Comité RSE

\* Administrateur Indépendant

1. Conformément aux articles L. 225-23 et L. 225-27-1 du Code de commerce, les administrateurs représentant les salariés actionnaires et l'administrateur salarié ne sont pas pris en compte pour déterminer le taux de parité au sein du Conseil d'Administration.

## Principales activités du Conseil d'Administration et des Comités en 2021



13 membres  
du Conseil



19 réunions  
en 2021



96,76% de  
présence



60%  
d'administrateurs  
indépendants



46,2% de  
femmes\*



59,5 ans d'âge  
moyen



3 représentants  
des salariés



6 nationalités  
2 membres bi-nationaux

\*40% (4 sur 10) suivant le ratio légal. L'administrateur représentant les salariés et les administrateurs salariés ne sont pas pris en compte pour déterminer le taux de parité au sein du Conseil d'administration (L.225-23 et L.225-7-1 du Code de commerce).

**Le Conseil d'Administration détermine la stratégie du Groupe Atos et veille à sa mise en oeuvre. Le Conseil d'Administration s'attache à promouvoir la création de valeur à long terme par l'entreprise en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités.**

En 2021, les principales activités du Conseil d'Administration ont été de :

- approuver les états financiers et le budget 2022 et examiner les rapports financiers et les prévisions de l'entreprise ;
- suivre l'examen comptable complet des deux entités juridiques américaines sur lesquelles une opinion avec réserve avait été émise dans le rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de 2020 et la mise en œuvre du plan de remédiation et de prévention y associé ;
- examiner les projets de fusions-acquisitions ;
- revoir la stratégie et le portefeuille d'activités du Groupe et suivre la mise en œuvre du programme de repositionnement du Groupe sur les activités stratégiques ;
- examiner les initiatives et objectifs RSE du Groupe Atos et la mise en œuvre de la raison d'être de l'entreprise ;
- nommer le nouveau Directeur Général, ainsi que le Directeur Général par intérim et le Directeur Général Délégué par intérim ;
- autoriser la première émission d'obligations indexées sur la performance environnementale.

## Principales activités des Comités en 2021

Les Comités soumettent au Conseil d'Administration leurs recommandations dans les domaines relevant du champ de compétences qui leur a été attribué.

## Le Comité des Comptes

Présidé par un  
administrateur  
indépendant

3 membres

67% administrateurs  
indépendants

10 réunions en 2021

97% d'assiduité

## Principales Activités

Préparer et faciliter  
les travaux du Conseil  
d'Administration dans  
l'analyse et l'exactitude des  
comptes sociaux et comptes  
consolidés;

Examiner les rapports  
financiers trimestriels sur la  
performance du Groupe;

Suivre le processus  
d'élaboration de l'information  
financière;

Examiner les rapports  
d'Audit interne.

Le Comité des Nominations  
et de Gouvernance

3 membres

67% administrateurs  
indépendants

7 réunions en 2021

100% d'assiduité

## Principales Activités

Rechercher des candidats  
potentiels pour le poste  
de membre du conseil  
d'administration, en tenant  
compte de la politique  
de diversité définie par le  
Conseil;

Mener une revue annuelle  
de la politique de diversité à  
appliquer incluant la revue  
de l'indépendance des  
membres du Conseil et en  
faire le compte rendu au  
Conseil

Revue des cadres dirigeants  
et de leurs plans de  
succession.

Le Comité des  
Rémunérations

Présidé par un  
administrateur indépendant

3 membres

67% administrateurs  
indépendants

6 réunions en 2021

100% d'assiduité

## Principales Activités

Formuler des propositions  
de rémunération pour  
les administrateurs, le  
Président du Conseil et le  
Directeur Général et faire  
des recommandations au  
sujet des plans d'incitation  
à long terme et des plans  
d'actionnariat salarié.

## Le Comité RSE

Présidé par un  
administrateur indépendant

4 membres

75% administrateurs  
indépendants

3 réunions en 2021

100% d'assiduité

## Principales Activités

Etudier les initiatives d'Atos  
en matière de responsabilité  
sociale de l'entreprise ;

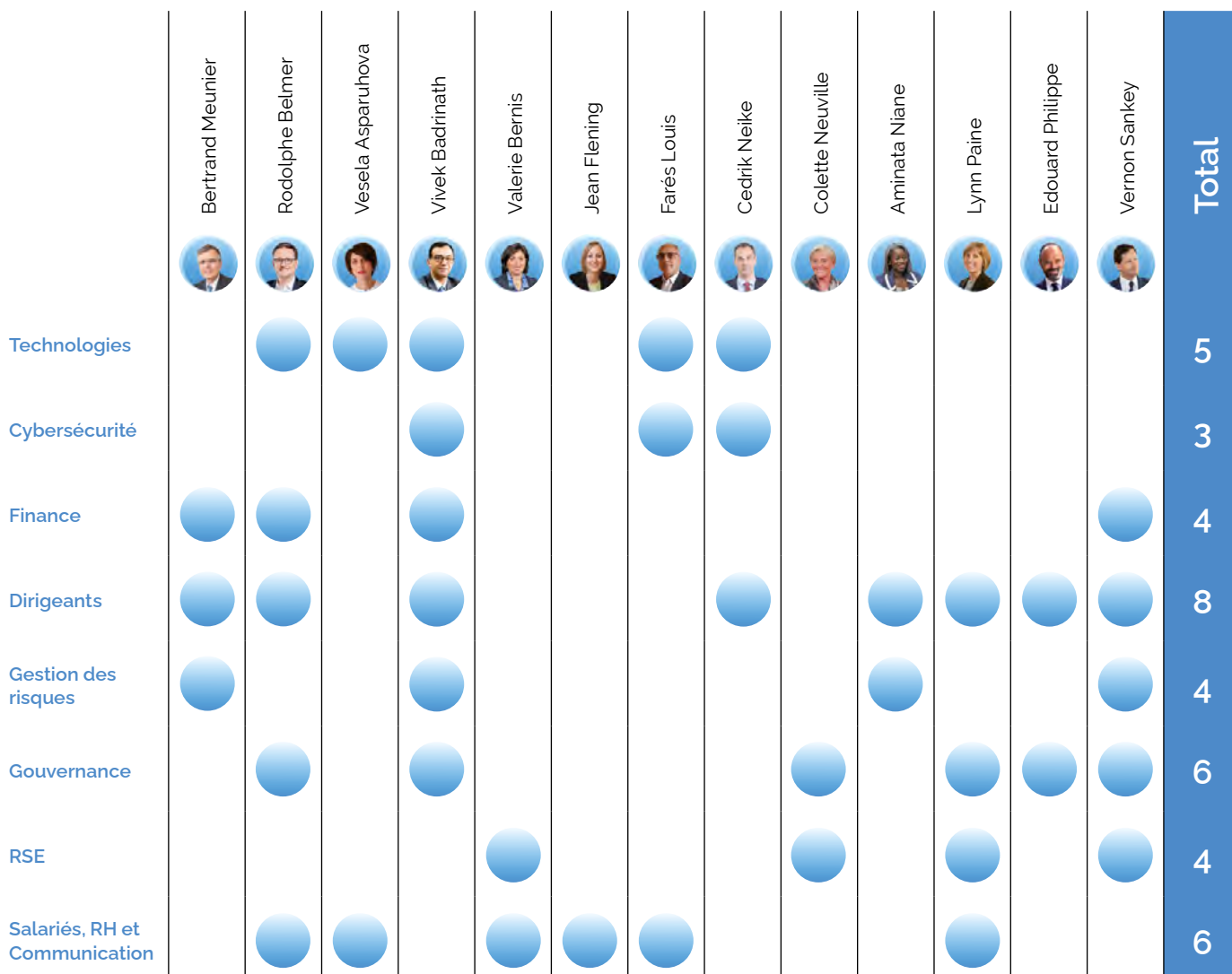
Examiner les travaux  
menés par le Groupe  
concernant la mise en  
œuvre de la raison d'être;

Examiner et suivre la  
stratégie d'Atos en matière  
de décarbonation ;

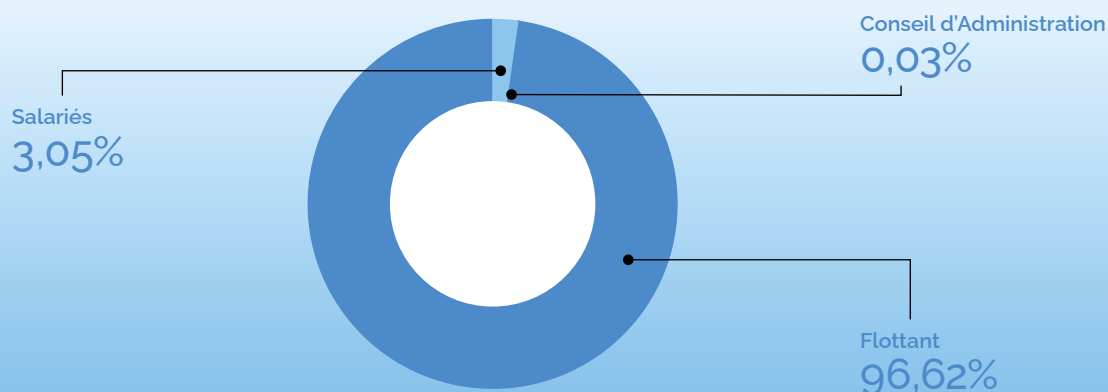
Suivre et développer les  
initiatives en matière de  
diversité et d'inclusion.



## Compétences et expertise des Administrateurs dans différents secteurs et activités



### % des droits de vote au 31 décembre 2021



# Comité Exécutif du Groupe

En février 2022, Atos a mis en place un Comité Exécutif qui remplace l'ancien Comité de Direction Générale du Groupe.

Le Comité Exécutif d'Atos compte le Directeur Général, Rodolphe Belmer, les Directeurs de régions, les Directeurs métiers, le Directeur commercial et les Directeurs des fonctions Corporate.

La gouvernance managériale de la Société a été rationalisée afin de renforcer la collégialité et d'accélérer la prise de décision et la responsabilisation.

Le rôle du Comité Exécutif d'Atos consiste à élaborer et à appliquer la stratégie du Groupe dans l'intérêt des clients, des actionnaires, des partenaires et des collaborateurs. Ce comité se réunira une fois par semaine.



## Biographies Comité Exécutif du Groupe

**Rodolphe Belmer est Directeur Général.** Rodolphe Belmer a rejoint Atos le 1er janvier 2022 en tant que Directeur Général. Il était auparavant Directeur Général de l'opérateur de satellites Eutelsat Communications, poste qu'il a occupé pendant six ans, après une carrière de 14 ans au sein du géant parisien de la télévision Canal+, dont il a été nommé Directeur Général en 2003, puis Directeur Général du Groupe de 2012 à 2015. Il est également membre du Conseil d'Administration du premier service de streaming au monde, Netflix, et président du Festival Séries Mania, basé à Lille.

**Adrian Gregory est Directeur Europe du Nord et Asie-Pacifique.** Il a occupé le poste de Directeur Général Délégué par intérim d'Atos d'octobre 2021 à décembre 2021. Au préalable, Adrian Gregory a été directeur général de l'entité opérationnelle Royaume-Uni et Irlande (UK&I), après avoir occupé le poste de vice-président principal des opérations dans la région pendant quatre ans. Au sein de cette entité, Adrian Gregory a décroché de nouveaux contrats importants, fait évoluer le CSAT (score de satisfaction client) et les taux nets de recommandation, et renforcé la position d'Atos sur le marché des services financiers.

**Clay Van Doren est Directeur Europe Centrale.** Avant de rejoindre Atos, Clay Van Doren était le Global Lead pour le secteur technologie, communications et activités médias de CSC (1,5 milliard £). Clay a également occupé différents postes chez BT. Il est le fondateur et DG de la société américaine de VoIP, Veritel Corporation.

**Yannick Tricaud est Directeur d'Atos en Europe du Sud.** Yannick Tricaud a rejoint Atos en 2017 en tant que Directeur de la Division Infrastructure & Data Management pour la France. Il possède 20 ans d'expérience dans les meilleures entreprises de technologie et a occupé différents postes dont ceux de Directeur exécutif de Sopra-Steria, Vice-Président de Capgemini Infrastructure Management et différents postes de direction pendant 13 ans chez Hewlett Packard.

**Dave Seybold est Directeur Amérique.** Avant de rejoindre Atos, Dave était Président d'Avanade pour l'Amérique du Nord. En s'appuyant sur son expérience en matière de consulting, il a réussi à inverser la croissance négative du chiffre d'affaires en 2017 pour atteindre une croissance de 36% entre 2018 et 2020. Chez IBM, Dave est à l'origine du développement rapide des capacités de services aux entreprises mondiales.

**Nouridine Bihmane est Directeur Tech Foundations.** Nouridine Bihmane est au service du Groupe depuis 18 ans en tant que Directeur d'Iberia Managed Services et Directeur Amérique du Nord. Il a également dirigé la transformation des prestations du plus gros compte américain d'Atos et l'intégration de Xerox ITO.

**Rakest Khanna est Directeur Digital.** Il était directeur général et président de Syntel jusqu'en octobre 2018, avant son acquisition par Atos. Avant cela, il était directeur général par intérim depuis novembre 2016. Il a également occupé le poste de directeur en charge des opérations de Syntel de 2012 à 2016.

**Jean-Philippe Poirault est Directeur Big Data et Cybersécurité.** Avant d'être nommé à ce poste, il était Directeur du marché Télécommunications, Média et Technologies entre mars 2020 et mars 2022 et précédemment directeur général de la région Europe du Sud. Avant de rejoindre Atos, Jean-Philippe Poirault a dirigé le marché des télécommunications américaines d'Amazon Web Services et a occupé des postes de cadre dirigeant chez Alcatel-Lucent et Ericsson dans toute l'Europe et l'Asie.

**Philippe Oliva est Directeur Commercial du Groupe.** Philippe capitalise sur une forte expérience internationale dans le secteur du numérique, ayant passé près de 20 ans chez IBM où il a notamment occupé le poste de Vice-Président des technologies intégrées, puis des services cloud et des services hybrides en Amérique du Nord. Philippe rejoint Atos en provenance d'Eutelsat, où il était Directeur Commercial depuis quatre ans.

**Uwe Stelter est Directeur financier du Groupe.** Il a été nommé en novembre 2019 après avoir occupé le poste de Directeur des Opérations de deux divisions : Infrastructure & Data Management (IDM) et Business & Platform Solutions. Uwe Stelter a également géré l'intégration de Syntel et a été Directeur financier d'IDM et d'Atos en Amérique du Nord. Uwe a rejoint Atos en 2011 après une solide expérience en gestion financière chez Siemens et ProSTEP. Uwe Stelter quittera ses fonctions au sein du groupe Atos en mai 2022 et sera remplacé par **Stéphane Lhopiteau**.

**Diane Galbe est Directrice de la Stratégie, de la RSE et Secrétaire Générale,** également en charge des Fusions et Acquisitions. Avant de rejoindre Atos, Diane Galbe a passé 15 ans à différents postes de direction chez Suez. Elle a notamment été membre du Comité Exécutif et Directrice Générale Adjointe du Groupe en charge de la stratégie, de la transformation et de la business unit mondiale Smart & Environmental Solutions.

**Paul Peterson est Directeur des Ressources Humaines.** Il dirige une équipe de plus de 1500 professionnels des RH répartis dans le monde entier. Au cours des 20 années passées chez Atos, Paul Peterson a été Directeur des RH et des Talents en Amérique du Nord, Directeur des RH pour Global Infrastructure & Data Management, et Directeur adjoint des RH du Groupe. Il a occupé des postes de direction dans les RH, l'informatique et les Opérations depuis 1998, année de son entrée chez Atos en tant que Directeur des RH pour les Événements majeurs.

## Comité de Direction Générale

Le nouveau Comité de Direction Générale est responsable des opérations quotidiennes et il est composé de tous les membres du Comité Exécutif et de :

**Peter t'Jong**, Directeur Pays-Bas

**Daniele Principato**, Directeur Asie-Pacifique

**Udo Littke**, Directeur Allemagne

**Giuseppe Di Franco**, Directeur Italie

**Nelson Campelo**, Directeur Amérique du Sud

**Laurent Barbet**, Directeur Tech Foundation Delivery

**Phil Wray**, Directeur avant-vente

**Michael Liebow**, Directeur Atos OneCloud et Hyperscalers

**Murli Reddy**, Directeur Digital Delivery

**Cyril Dujardin**, Directeur de l'offre sécurité numérique

**Arnaud Bertrand**, Directeur de l'innovation et de la stratégie pour BDS

**Catherine Dutton**, Directrice marketing

**Carol Houle**, Directrice du marché Services Financiers et Assurance

**Beth Howen**, Directrice de la transformation numérique

**Sophie Proust**, Directrice de la technologie et des affaires publiques

**Anette Rey**, Directrice de la communication

**Jean-Marie Pivard**, Directeur de l'audit interne

**Nathalie Sénéchault**, Directrice financière adjointe

**Frédéric Aubrière**, Directeur IT

**Enguerrand de Pontèves**, Directeur de la performance et de la transformation

**Damien Catoir**, Directeur juridique et secrétaire du Conseil d'Administration

**Alexandra Knupe**, Directrice de la responsabilité sociétale d'entreprise

**Caroline Brunellière**, Directrice des relations employés

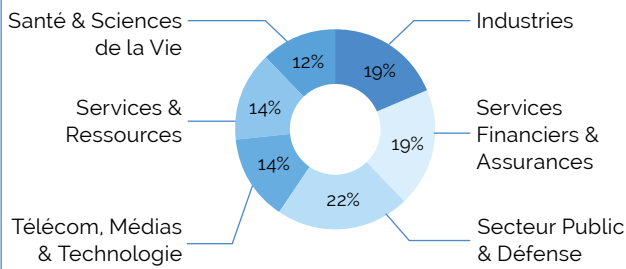
**Thomas Guillois**, Directeur des Relations Investisseurs

Dans le reste de ce document, les activités d'Atos sont présentées selon l'ancienne organisation.

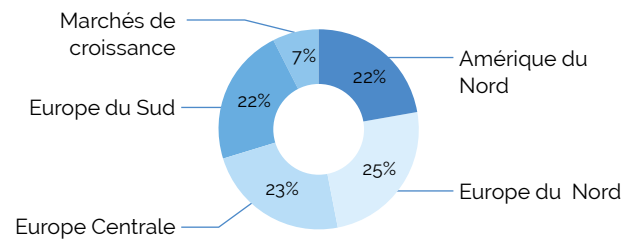
# Performance financière

En 2021, la performance financière d'Atos a souffert d'une baisse significative sur le segment d'infrastructure classique qui n'a pas pu être compensée par la croissance des activités digital, cloud, sécurité et décarbonation et par la contribution des acquisitions ciblées.

Répartition par Secteur

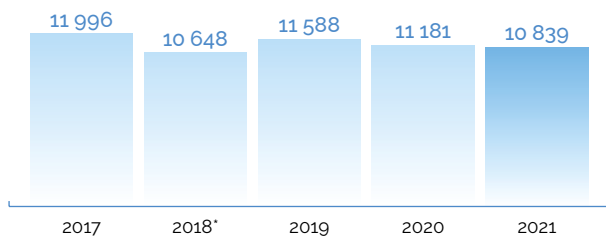


Répartition par Entité Régionale Opérationnelle

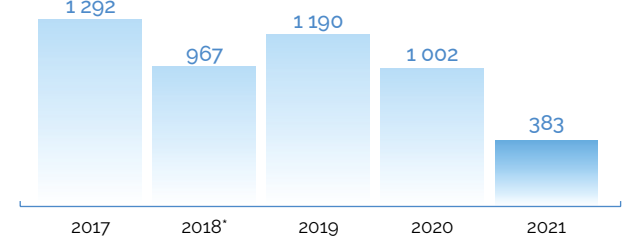


## Performance financière sur 5 ans

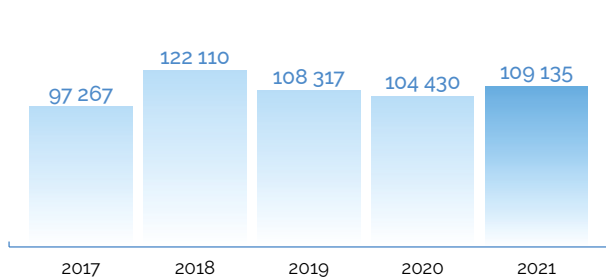
Évolution du chiffre d'affaires (en millions d'euros)



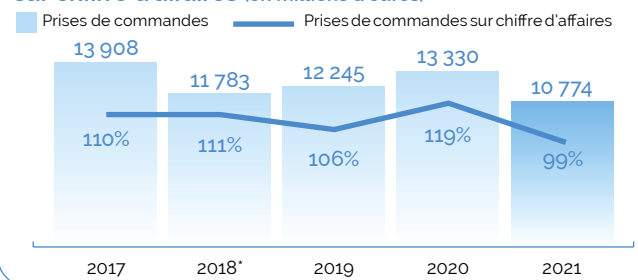
Évolution de la marge opérationnelle (en millions d'euros)



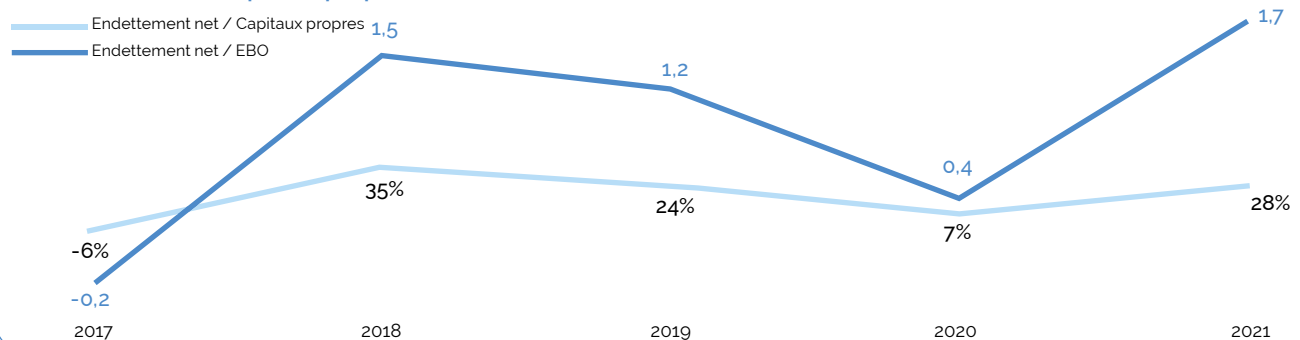
Évolution de l'effectif



Prises de commandes et ratio prises de commandes sur chiffre d'affaires (en millions d'euros)



Endettement net/capitaux propres et endettement net/ebo\*\*



\* Retraité-de-Worldline-déconsolidé-des-comptes-consolidés-au-1er-janvier-2019.

\*\* Excluant l'impact IFRS 16 en ligne avec la définition des covenants financiers

# Tableau de bord intégré de suivi de la performance

Atos est un acteur mondial de premier plan dans le domaine de la Responsabilité Sociétale d'entreprise (RSE). En intégrant les dimensions environnementales, sociétales, éthiques et sécuritaires dans sa stratégie et dès la conception de ses solutions numériques, Atos est idéalement positionné pour façonner un avenir durable, dans un espace informationnel fiable et sécurisé, dans le respect de sa raison d'être.

Un tableau de bord intégré de suivi de la performance est publié chaque année dans le rapport intégré et communiqué lors des réunions stratégiques du Groupe.

Les huit indicateurs sont les suivants :

Tableau de bord intégré		Résultats 2021
Finances	Croissance du chiffre d'affaires à taux de change constants.	-2,5%
	Taux de marge opérationnelle.	3,5%
	Flux de trésorerie disponible.	-419 M €
Empreinte carbone des opérations d'Atos	Émissions de GES - Tous les Scopes (1, 2 et 3) - Réduction absolue annuelle.	-14%
	Émissions de GES - Périmètre opérationnel carbone d'Atos - Intensité (en tCO <sub>2</sub> e/millions d'euros).	9,6
	Émissions de GES - Tous les Scopes (1, 2 et 3) - Intensité (en tCO <sub>2</sub> e/millions d'euros).	222
Social	<b>Satisfaction des employés.</b> Atos Trust Index® établi par l'institut Great Place to Work (GPTW).	66%
Gouvernance	<b>Satisfaction client et livraison.</b> Taux net de recommandation pour tous nos clients.	65% (59% du périmètre par chiffre d'affaires)
	<b>Adoption de la taxonomie de l'UE.</b> Pourcentage du total des revenus alignés sur la taxonomie du Groupe Atos.	4,4%
	<b>Chaîne d'approvisionnement.</b> Pourcentage total des dépenses évaluées par EcoVadis et autres évaluations alternatives.	68%

# Principales réalisations en 2021

## Janvier

Le gouvernement d'Australie du Sud choisit Atos comme partenaire stratégique



Atos contribue à la stratégie nationale française en matière de technologies quantiques



Atos et OVHcloud signent un partenariat stratégique pour accélérer la croissance des entreprises et des organisations publiques dans le Cloud



Atos collabore avec SAP afin de développer RISE with SAP et d'offrir l'expérience SAP S/4HANA® et Cloud à ses clients

## Février

Atos développe ses capacités Salesforce et finalise l'acquisition de Profit4SF



Atos multiplie par 10 la puissance de calcul de l'Agence météorologique espagnole



Atos, Axione et Siemens vont gérer le réseau multi-services et la surveillance de trois nouvelles lignes de métro à Paris



Atos renforce son ambition en décarbonation et s'engage à réduire de 50% ses émissions carbone d'ici 2025 (Scopes 1, 2 et 3 par rapport à 2019)



Atos et HDF Energy développent le premier datacenter fonctionnant à l'hydrogène vert

Nest confie à Atos la conception et la réalisation d'un projet digital axé sur l'avenir



## Mars

Atos nommé Leader des services de cyber-résilience par NelsonHall



Atos soutient le Leibniz Supercomputing Center dans le domaine de l'informatique quantique accélérée



Atos s'engage à convertir l'intégralité de son parc de véhicules d'entreprise à l'électrique d'ici 2024



## Avril

Atos renforce sa position de leader sur le marché de l'Edge computing et de l'analyse vidéo grâce à l'intelligence artificielle avec l'acquisition d'Ipsotek

Atos renforce son offre de cybersécurité avec l'acquisition de cryptovision, spécialiste allemand de la cryptographie

Atos se renforce dans la transformation digitale du secteur industriel grâce à l'acquisition de Processia



Atos, Dassault Systèmes, Groupe Renault, STMicroelectronics et Thales s'associent pour créer la « Software République » : un nouvel écosystème ouvert favorisant la mobilité intelligente et durable



Atos devient le Supporteur Officiel en services et opérations de Cybersécurité des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024



En Slovénie, à l'Institut des sciences de l'information (IZUM), le premier supercalculateur EuroHPC mis en opération tire sa puissance du BullSequana d'Atos



Atos inaugure un nouveau laboratoire mondial de R&D afin de booster l'innovation dans les domaines de la cybersécurité, du calcul haute performance et de l'informatique quantique

## Mai

Atos classé n° 2 mondial des services de sécurité gérés par Gartner en termes de chiffre d'affaires



Atos et SENAI CIMATEC, l'un des principaux instituts d'éducation, de recherche et d'innovation brésiliens, établissent un Centre d'excellence en informatique quantique au Brésil



Atos et le port d'Esbjerg lancent un projet de décarbonation pour créer un port neutre en carbone



Le Gouvernement flamand veut faire de la Flandre l'une des régions les plus innovantes d'Europe grâce à Atos

Thales et Atos créent le champion européen du Big Data et de l'Intelligence Artificielle pour la défense et la sécurité

## Juin

Atos livre à la Direction générale de l'armement (DGA) le système de commandement du programme SCORPION et remporte un contrat majeur pour ses évolutions



Atos et la start-up Huma s'associent pour proposer des essais cliniques digitaux et un suivi des patients à distance



Atos lance « ThinkAI », une solution complète pour accélérer les applications d'intelligence artificielle haute performance



Atos accélère la transition des entreprises vers le « zéro émission nette » grâce à des offres uniques et un Centre d'excellence



Le CEA et ses partenaires du Centre de calcul recherche et technologie (CCRT) investissent dans un nouveau supercalculateur, nommé « Topaze », basé sur la solution BullSequana XH2000 d'Atos, afin de relever les défis du calcul et du traitement des données haute performance

## Juillet

Atos lance « Atos Computer Vision Platform », la première plateforme d'intelligence artificielle de bout-en-bout hautement évolutive dédiée à l'analyse de vidéos et d'images



Atos révolutionne le partage de données avec « Atos Digital Hub »

Atos Scaler intègre huit nouvelles start-ups pour accélérer la transformation digitale de ses clients

Atos transforme l'expérience de travail d'EY



Pierre Fabre choisit Atos OneCloud pour soutenir ses ambitions en matière de transformation digitale et de cybersécurité

Atos et IBM annoncent leur projet de partenariat pour la conception d'une nouvelle infrastructure digitale haute performance pour le ministère de la Défense aux Pays-Bas

## Août

Siemens Smart Infrastructure choisit Atos pour la migration de ses applications critiques vers le Cloud



Atos a orchestré avec succès les services informatiques critiques des Jeux Olympiques de Tokyo 2020, les plus connectés de l'histoire

# 1

## Profil du Groupe

Atos en 2021

### Septembre

Atos et IBM créent un nouveau Centre d'excellence Cloud d'Atos pour soutenir les clients du secteur des services financiers



Atos livre son premier simulateur quantique au CESGA en Espagne



Atos a orchestré avec succès le Cloud pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020



Atos est positionné leader international de l'Edge AI par ISG dans son « Provider Lens™ 'Internet of Things – Solutions & Services' 2021 Quadrant Report »



Atos et Intigriti lancent un service de bug bounty intégré

Atos et Johnson Controls annoncent un partenariat mondial pour aider leurs clients des secteurs public et privé à accélérer leur transition vers le « zéro émission nette »

### Octobre

Atos renforce sa position sur le marché du Big Data et de la vision artificielle avec l'acquisition de DataSantics



Atos lance l'application mobile Terra² et fournit des images satellites enrichies de la Terre pour aider les législateurs dans leur course au « zéro émission nette »



Atos reçoit la médaille « EcoVadis Platinum » pour son engagement en faveur du développement durable



Cybersécurité - Atos offre la souveraineté des données clients avec la nouvelle version de son service de Détection et Réponse

L'ESA sélectionne Atos pour un projet R&D visant à améliorer la cybersécurité des plateformes de test pour satellites

Atos garantit la souveraineté des données avec son service MDR, désormais disponible dans le Cloud et sur site



Atos rejoint Catena-X, le réseau de l'industriel automobile, pour renforcer et sécuriser les échanges de données et l'innovation en Europe

### Novembre

Atos lance Atos OneCloud Sovereign Shield pour répondre aux besoins de souveraineté numérique des marchés et des gouvernements à travers le monde.



Atos et le CEA lancent le supercalculateur EXA1, le système de calcul haute performance le plus puissant et le plus économe en énergie d'Europe basé sur des processeurs (CPU).



Atos est sélectionné en tant que membre du Dow Jones Sustainability Index World et Europe. Dans l'indice DJSI Europe 2021, Atos se classe au premier rang des sociétés intégrées au secteur des services « TSV informatiques »



Atos et NVIDIA annoncent la création de l'Excellence AI Lab (EXAIL), qui rassemble des scientifiques et des chercheurs pour faire progresser les technologies informatiques, l'éducation et la recherche en Europe

Atos et OVHcloud étendent leur partenariat en s'appuyant sur Atos OneCloud Sovereign Shield

### Décembre

Atos acquiert AppCentrica et renforce ses capacités en matière d'applications Cloud et Salesforce au Canada



Atos acquiert Cloudreach et renforce ses capacités en matière de sécurité et de multi-Cloud



Atos et Dassault Systèmes proposent une plateforme Cloud souveraine pour des expériences de confiance dans les secteurs d'activité sensibles

AkzoNobel choisit Atos OneCloud pour la gestion de ses environnements de Cloud public et privé

Atos et Siemens accompagnent le Maroc dans la gestion intelligente de son réseau électrique



Atos figure dans la liste A du CDP pour son effort majeur contre le changement climatique



Atos s'affirme comme leader mondial de l'hybridation quantique à l'occasion du huitième Atos Quantum Advisory Board

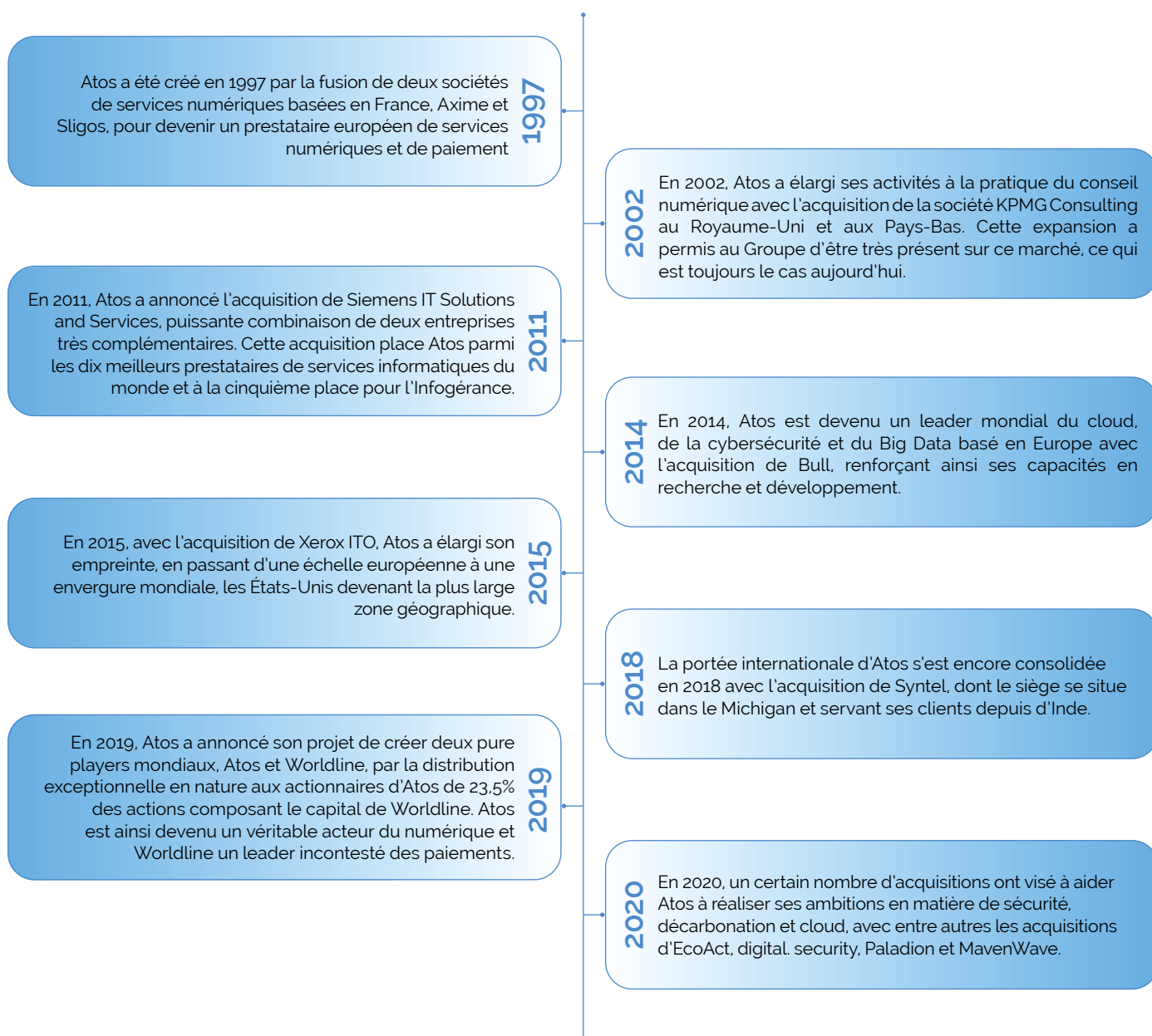


# L'histoire d'Atos

Sous une forme ou une autre, Atos est au service de ses clients depuis plus de cent ans. En effet, le premier ordinateur que nous avons mis au point date de 1919. Un ingénieur norvégien nommé Fredrik Rosing Bull avait alors déposé un brevet pour une machine « trieuse-enregistreuse-tabulatrice de cartes perforées ».

Nous sommes aujourd'hui un leader mondial de la transformation numérique et continuons à grandir aussi bien en interne qu'à travers des fusions et acquisitions stratégiques.

Nous poursuivons notre longue tradition de recherche et d'innovation.



# Tendances de marché

## L'élan numérique se poursuit

Au cours des dernières décennies, la révolution numérique a transformé nos vies en tant que consommateurs. Elle continue aujourd'hui à transformer profondément notre monde économique dans tous les secteurs.

D'ici à 2022, le cabinet d'analystes international IDC estime que 65% du Produit National Brut (PNB) mondial sera lié au digital, conduisant à une mutation profonde des produits et des services, des opérations et des relations commerciales sur l'ensemble du tissu économique. Par ailleurs, toujours selon IDC, d'ici à 2023, 75% des organisations disposeront d'une feuille de route exhaustive pour la mise en œuvre de leur transformation numérique, contre 27% à la fin de l'année 2020.

Des avancées technologiques notables, telles que l'Internet des objets (IoT), l'intelligence artificielle (IA) ou encore la blockchain accélèrent le changement dans tous les secteurs, présentant à la fois des opportunités et des défis considérables.

On assiste à un rebond de l'économie après le ralentissement enregistré en 2020. Selon les prévisions du Fonds Monétaire International, telles que publiées dans l'édition des Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2021, la croissance de l'économie mondiale devrait être de 5,9% en 2021 et de 4,9% en 2022, malgré les incertitudes restantes, l'instabilité géopolitique et les perturbations affectant la chaîne d'approvisionnement.

Le rythme d'adoption des technologies numériques s'est accéléré en 2020 en réponse à la pandémie. Au cours de cette année, nous avons assisté à un changement de perspective : la contribution du numérique dans la gestion de la crise mondiale est aujourd'hui indéniable, et le numérique est désormais considéré comme un levier pour un avenir durable.

### Croissance et défi

L'accélération de la transformation numérique promet à la fois des perspectives de croissance extraordinaires et des défis considérables. De nouvelles entreprises vont voir le jour et connaître un succès remarquable, tandis que d'autres sont amenées à disparaître. Cette situation dépend en grande partie des tendances du numérique et de la capacité des entreprises à s'adapter à un marché et à des clients en constante évolution.

### L'aventure numérique

Après avoir rationalisé la gestion des processus grâce aux progiciels de gestion intégrée (ERP), renforcé la communication et la collaboration avec Internet, enrichi l'expérience client via les réseaux sociaux, les applications mobiles, l'analytique et le cloud, le numérique passe à la vitesse supérieure: il investit le quotidien avec l'Internet des objets (IoT) et l'Edge computing, l'intelligence artificielle (IA), l'automatisation et les nombreuses technologies connexes, telles que la réalité augmentée (RA)/la réalité virtuelle (RV), la blockchain, l'informatique quantique et bien plus encore.

IDC prévoit que 55,7 milliards d'appareils seront connectés dans le monde d'ici 2025, dont 75% à une plateforme d'IoT. IDC estime que les données générées par des appareils connectés à l'IoT représenteront 73,1 Zo d'ici 2025, contre 18,3 Zo en 2019. La plupart de ces données proviennent de la sécurité et de la vidéosurveillance, avec des apports d'applications industrielles de l'IoT, des véhicules connectés, des villes intelligentes, des maisons intelligentes, des réseaux intelligents et autres. Cette révolution nécessitera des capacités toujours croissantes en termes d'automatisation intelligente afin de connecter les organisations, les personnes et les objets, de transformer les données en connaissances et en valeur et de garantir la confiance et la conformité.

## Les règles de conduite

Dans ce monde de plus en plus fluide et en réseau les règles de conduite évoluent très fortement, créant ainsi de nombreux bouleversements :

- les générations Y et Z réinventent les comportements des clients et des citoyens ;
- de nouveaux concurrents tirent parti de la désintermédiation et des modèles commerciaux innovants ;
- l'automatisation et la gig economy (l'économie du travail indépendant) bouleversent les modèles d'exploitation ;
- la sécurité, la sûreté et les risques pour la vie privée augmentent.

La transformation numérique occupe une place centrale dans la stratégie des directions générales depuis plusieurs années. Cependant, les entreprises et les organismes publics font face à un défi majeur : comment survivre et réussir en territoire inconnu ?

Pour s'adapter à la nouvelle ère numérique, les organisations devront transformer leur modèle économique et repenser leur stratégie et leur raison d'être, à savoir :

- adopter une approche totalement centrée sur l'expérience des clients, des salariés et des citoyens en passant d'une dynamique « de production et de vente » à une dynamique plus réactive axée sur les besoins du client ;
- orchestrer de manière intelligente des services basés sur les données, afin de s'adapter aux changements du marché et à l'évolution des demandes des clients ou des citoyens en temps réel ;
- s'appuyer sur des plateformes ouvertes et sur l'automatisation des processus, en orchestrant l'ensemble des environnements physiques et numériques, pour offrir les meilleurs produits et services au moindre coût, tout en étant prêt à s'adapter à chaque instant ;
- faire évoluer l'état d'esprit des consommateurs et des collaborateurs en prenant en compte les enjeux environnementaux et les nouveaux modèles économiques.

### Les questions nécessaires

Ces évolutions ont un impact significatif pour de nombreux secteurs, de l'industrie aux transports, en passant par le commerce de détail, les services publics, les télécommunications, la finance, le secteur public, la défense et la santé. Dans ce contexte, chaque conseil d'administration doit se poser les questions suivantes :

- comment être un acteur du changement plutôt que d'en subir les conséquences ?
- comment se positionner au sein des nouvelles chaînes de valeur ou des nouveaux écosystèmes induits par le numérique ?
- comment adapter son modèle économique, sa relation client et son activité pour survivre et prospérer dans cette nouvelle économie ?
- comment faire les bons choix stratégiques dans un environnement technique extrêmement dynamique ?
- comment redéfinir la raison d'être de son entreprise afin d'attirer de nouveaux clients et de fidéliser ses collaborateurs ?

Pour répondre à ces questions, plus de 80% des organisations ont mis en place, au niveau du conseil d'administration, des stratégies numériques, et investissent massivement dans les technologies métiers.

Elles ont toutefois besoin de s'appuyer sur des partenaires numériques qui les aideront à concevoir, développer et exploiter les plateformes technologiques métiers nécessaires à leur réussite dans cette période en constante évolution.

Ces évolutions permettent d'alimenter la croissance du marché des technologies et des services, notamment autour de solutions marché spécifiques. Celles-ci sont soutenues par les sept avancées numériques identifiées dans le cadre de notre modèle économique.

# Taille du marché et environnement concurrentiel

En 2021, le marché global de l'informatique est estimé à 4 240 milliards de dollars dans le monde (4 160 milliards de dollars en devise 2020), soit une augmentation de 6,9% par rapport à 2020 à taux de change constant. Le taux de croissance annuel moyen du marché devrait atteindre 5,6% entre 2020 et 2025.

Au sein de ce marché mondial des technologies de l'information, toujours exprimé en dollars constants, la plus grande région reste l'Amérique du Nord, avec 1440 milliards de dollars, en hausse de 8,2% par rapport à 2020. L'Europe de l'Ouest représente 818 milliards de dollars, soit une hausse de 6,8% par rapport à 2020. Le marché du reste du monde est évalué à 1 890 milliards de dollars, en hausse de 5,9% par rapport à 2020.

Le marché potentiel d'Atos est un sous-ensemble du marché informatique global, essentiellement axé sur les entreprises. Il compte

principalement le marché mondial des services informatiques. Notons qu'Atos cible également d'autres marchés d'entreprise à fort potentiel, tels que le calcul haute performance et l'informatique quantique.

Le marché global des services informatiques représente 1190 milliards de dollars en 2021, soit une croissance de 10,7% par rapport à 2020. Le taux de croissance annuel moyen du marché devrait atteindre 8,4% entre 2020 et 2025 à taux de change constant. Le marché global des services informatiques est composé de nombreux sous-segments de différentes tailles avec un potentiel de croissance variable.

**Le modèle Global Delivery d'Atos a créé quatre unités stratégiques qui s'adressent aux sous-segments clés du marché classés par Atos comme offrant un potentiel commercial maximum et une opportunité de création de valeur pour le client.**

## Les services de transformation Cloud

L'appétit des clients pour la migration vers le Cloud reste très élevé. Gartner estime en effet que d'ici 2026, 94% des grandes entreprises disposant d'applications traditionnelles dans le Cloud feront appel à des prestataires de services pour assurer une partie de la gestion et du support, contre 80% en 2020. La tendance vers le Cloud est alimentée par la demande créée par les fournisseurs de Cloud à grande échelle et les grands éditeurs de logiciels indépendants qui proposent des suites basées sur le Cloud. Le marché des services de Cloud public est évalué à au moins 397 milliards de dollars, soit une croissance de 24,1% par rapport à 2020 et affiche un taux de croissance annuel moyen de 21% sur la période 2020 à 2025. De plus, le marché des services de conseil et de mise en œuvre du Cloud représente 163 milliards de dollars en 2021, soit une croissance de 33,6% par rapport à 2020. C'est principalement sur ce marché qu'Atos propose Atos OneCloud, l'offre de guichet unique lancée fin 2020 qui a bénéficié d'améliorations significatives en 2021, notamment autour du Cloud souverain.

## La transformation numérique

Atos propose des services de conseil en transformation digitale, ainsi que des solutions dans les domaines de l'expérience client, de l'IoT, de l'analytique et de l'IA qui sont des sous-marchés à fort potentiel pour le groupe. Le conseil aux entreprises est évalué à 121 milliards de dollars dans le monde, en hausse de 11% par rapport à 2020. Les services informatiques dédiés à l'IoT représentent déjà 18 milliards de dollars en 2021, soit une croissance de 36,1% par rapport à 2020. Avec un CAGR estimé à 34,3% entre 2020 et 2025, ce segment devrait peser 58 milliards de dollars à la fin de la période. Atos entend capter des parts de marché, en allant au-delà des services et en proposant une gamme innovante de serveurs Edge optimisés pour l'Internet des objets. Notre orientation par marchés nous permettra d'atteindre nos objectifs avec des solutions pour les principaux cas d'usages identifiés par Gartner, tels que les produits connectés, l'automatisation des processus de fabrication et l'extraction du pétrole et du gaz. Enfin, le marché des services de données et d'analyse présente également un fort potentiel pour Atos, avec une valeur de 142 milliards de dollars en 2021, soit une croissance de 15,7% par rapport à l'année dernière et une croissance moyenne de 14,6% entre 2020 et 2025.

## Les services technologiques gérés

Atos offre des services dans les domaines de l'expérience employés, des centres de données et d'hébergement, ainsi que des réseaux et des communications. Le marché de l'infogérance de l'espace de travail totalise 28 milliards de dollars en 2021. Reconnu comme un leader par de nombreux cabinets d'analystes, notamment Gartner, IDC et NelsonHall, Atos dispose de solides capacités dans ce domaine. Atos propose une solution de bout-en-bout qui permet de transformer l'expérience du collaborateur. Le groupe a été désigné leader du Magic Quadrant de Gartner pour l'infogérance de l'espace de travail en Amérique du Nord et en Europe successivement pendant plusieurs années. IDC classe Atos parmi les leaders mondiaux et recommande le groupe comme partenaire offrant des services de conseil avisés, une infogérance sur le terrain en étroite collaboration avec les équipes client, et permettant une productivité accrue.

## Les plateformes numériques

Atos offre des services de gestion des applications et de transformation ainsi que des services de conception, de développement et d'exploitation pour les principales suites logicielles telles que SAP et ServiceNow. L'entreprise a également annoncé, en 2021, le lancement d'Atos Digital Hub, un accélérateur de collaboration digitale réunissant de nombreux acteurs de l'industrie sur des plateformes d'écosystèmes partagées et transparentes, permettant la mise en commun et la monétisation de données à grande échelle. Le segment de l'infogérance d'applications représente 101 milliards de dollars en 2021, soit une croissance de 8,6% par rapport à 2020. Le segment de l'implémentation d'applications commerciales est valorisé à 114 milliards de dollars en 2021, en hausse de 9,6% par rapport à 2020. Notre partenariat renforcé avec SAP nous permette d'accroître notre part de marché dans ce segment, notamment grâce à la demande accrue créée par SAP autour de la transformation digitale avec l'Entreprise Intelligente et de la transformation Cloud avec « RISE with SAP », une solution lancée au début de l'année 2021 pour laquelle Atos a fait figure de précurseur.

## Sources:

Gartner, Market Databook, 4Q21 Update (Dec 2021)  
Gartner, Forecast: IT Services, Worldwide, 2019-2025, 4Q21 Update (Dec 2021)  
Gartner, Forecast: Public Cloud Services, Worldwide, 2019-2025, 4Q21 Update (Dec 2021)  
Gartner, Forecast Analysis: Cloud Consulting and Implementation Services, Worldwide (Jul 2021)  
Gartner, Forecast: IT Services for IoT, Worldwide, 2019-2025 (Aug 2021)  
Gartner, Forecast Analysis: Data and Analytics Services, Worldwide (Dec 2020)

## Atos en position de leader sur d'autres marchés à forte valeur ajoutée.

### La sécurité numérique

Le segment de marché de la sécurité de l'information et de la gestion des risques représente 145 milliards de dollars en 2021, soit une croissance de 10,6% par rapport à 2020, et présente une croissance moyenne de 10,8% pour la période 2020-2025. Sur ce segment, Atos propose une gamme complète de solutions, comptant des services et des solutions logicielles et matérielles.

Atos est classé deuxième acteur mondial des services de sécurité gérés (Managed Security Services, MSS) par Gartner, gagnant ainsi une place avec une croissance de 23,9% et surpassant un marché qui a progressé de 8,3% pour atteindre 12,7 milliards de dollars en 2020.

Atos a été classé par NelsonHall comme le leader des services de cyber-résilience le plus à même de répondre aux exigences futures des clients. En outre, le cabinet d'analyse indique qu'Atos fournit des services de cybersécurité visant à renforcer la confiance et à assurer la conformité et conçoit et teste des plans de gestion de continuité des activités et de résilience afin de permettre à ses clients de répondre et de réagir plus rapidement face aux cyber-menaces. Atos intègre ainsi des analyses avancées dans ses offres de cybersécurité, notamment des capacités SOAR (orchestration et automatisation de la sécurité et réponse aux incidents), par le biais de son offre prescriptive SOC et de son service MDR.

Au vu de sa collaboration avec Siemens, des travaux menés par l'organisation dans le domaine du edge computing et d'autres acquisitions plus récentes réalisées dans le secteur de la sécurité digitale, NelsonHall estime qu'Atos est l'un des plus importants fournisseurs sur le marché de la sécurité OT/IoT.

#### Sources:

Gartner, Forecast: Information Security and Risk Management, Worldwide, 2019-2025, 4Q21 Update (Dec 2021)  
Gartner, Market Share: Managed Security Services, Worldwide, 2020 (Apr 2021)  
NelsonHall, Cyber Resiliency Services 2021 (Feb 2021)

### Le calcul haute performance (HPC)

Les analystes d'Hyperion considèrent Atos comme l'un des principaux acteurs mondiaux sur le marché des serveurs HPC. Selon leur dernière prévision publiée en novembre 2021, le marché global des serveurs HPC (qui comprend les serveurs, le stockage, les intergiciels, les applications et les services) atteindra 40 milliards

de dollars en 2025 (avec une croissance moyenne de 7,9%). Hyperion affirme qu'Atos est le leader européen en matière de fourniture de systèmes HPC, en grande partie grâce à la performance et la puissance de ses systèmes BullSequana, sa grande expertise, sa démarche d'innovation technologique et sa capacité à gérer efficacement des projets de grande envergure au niveau mondial. Atos a doublé sa présence dans le classement du TOP500 au cours des cinq dernières années, avec 40 systèmes figurant dans la liste et une performance globale de 242 PFlop/s, et sa part de marché dans le domaine des serveurs ne cesse de croître à l'échelle mondiale.

Selon les analystes d'Hyperion, la croissance du segment des serveurs HPC devrait être égale à 8,0% au cours de la période 2020-2025 pour atteindre 19,9 milliards de dollars en 2025. Hyperion considère Atos comme l'un des principaux fabricants de supercalculateurs qui devrait en bénéficier au cours des prochaines années, au gré de l'évolution de la demande de systèmes de type exascale.

#### Sources:

Hyperion Research, Market Forecast: Worldwide on Premises HPC Broader Market Forecast Update, 2020-2025 (Nov 2021)

### L'informatique quantique

Atos est classé parmi les leaders dans le dernier rapport du cabinet d'études Technology Business Research Inc (TBR) dédié au marché de l'informatique quantique.

Les analystes du TBR estiment que la recherche soutiendra plus encore le développement et l'enrichissement des offres existantes d'Atos en matière d'informatique quantique et renforcera sa capacité à fournir des services quantiques.

Les analystes confirment qu'Atos a développé des logiciels, des accélérateurs quantiques et des solutions de sécurité quantique autour de la Quantum Learning Machine (QLM), ce qui souligne l'orientation quantique du portefeuille historique d'Atos.

Atos Quantum Consulting travaille de concert avec d'autres unités, apportant une expertise approfondie du domaine une fois que les domaines d'application ont été identifiés.

Atos compte plus de 20 organisations qui utilisent déjà la QLM.

#### Sources:

TBR, Quantum Computing Market Landscape (Jul 2021)



## Environnement concurrentiel et positionnement prévisionnel d'Atos sur le marché

Atos occupe le 18<sup>ème</sup> rang mondial sur le marché global des services informatiques et est la cinquième société de services informatiques en Europe avec une part de marché d'environ 3%, juste derrière IBM, Accenture, Capgemini et Deloitte.

Classé 18<sup>ème</sup>  
dans le  
monde

Atos est l'une des rares entreprises capables de couvrir l'ensemble des régions européennes. Dans les plus grands pays européens, les principaux concurrents d'Atos sont IBM, Accenture, Capgemini, CGI, DXC et quelques acteurs locaux avec une forte présence régionale comme Capita (Royaume-Uni), T-Systems (Allemagne) et Indra (Espagne). Les acteurs indiens commencent à avoir une présence significative en Europe, mais essentiellement localisée au Royaume-Uni (TCS, Cognizant, Infosys et Wipro).

Source: Gartner, Market Share: IT Services, Worldwide 2020 (Apr 2021)

## Taille et part de marché d'Atos

Les parts de marché des Entités Opérationnelles Régionales d'Atos sur le marché mondial des services informatiques sont présentées ci-dessous :

(En milliards de dollars)	Taille du marché		Atos	
	Marché 2021	Poids de l'indicateur	Chiffre d'affaires 2021	Part de marché (%)
Amérique du Nord	508	43%	2.9	0,6%
Europe du Nord	162	14%	3.2	2,0%
Europe Centrale	88	7%	3.0	3,4%
Europe du Sud	87	7%	2.9	3,3%
Marchés de Croissance + Reste du monde	341	29%	0.9	0,3%
<b>Total</b>	<b>1 186</b>	<b>100%</b>	<b>12,8</b>	<b>1,1%</b>

Source:  
Gartner, Forecast: IT Services, Worldwide, 2019-2025, 4Q21 Update

En 2021, les grands analystes industriels ont évalué les capacités d'Atos et l'ont positionné comme suit :



# Modèle économique

## Assurer une transformation numérique durable

Les entreprises qui font face à des bouleversements majeurs en dehors de leur sphère d'influence ou d'activité, doivent obligatoirement faire évoluer leurs organisations.

Cela est possible en adoptant une stratégie numérique solide qui s'inscrit dans la durée en s'appuyant sur des partenaires fiables, innovants et responsables.

Atos a la ferme ambition d'être reconnu comme l'une des entreprises susceptibles d'agir en tant que partenaire de cette transformation. Notre ambition est d'être le leader du numérique sécurisé et décarboné afin de contribuer à façonner l'avenir de l'espace informationnel. Nous utilisons nos compétences et nos services pour soutenir le développement des connaissances, de l'éducation et de la recherche dans une approche pluriculturelle et contribuer au développement de l'excellence scientifique et technologique.

Cette année, toutes les économies ont rebondi et retrouvé des niveaux d'activité comparables à ceux d'avant 2020. Bien que les perspectives restent incertaines tant que la pandémie ne sera pas considérée comme terminée, nous avons vu certains des modèles qui ont émergé

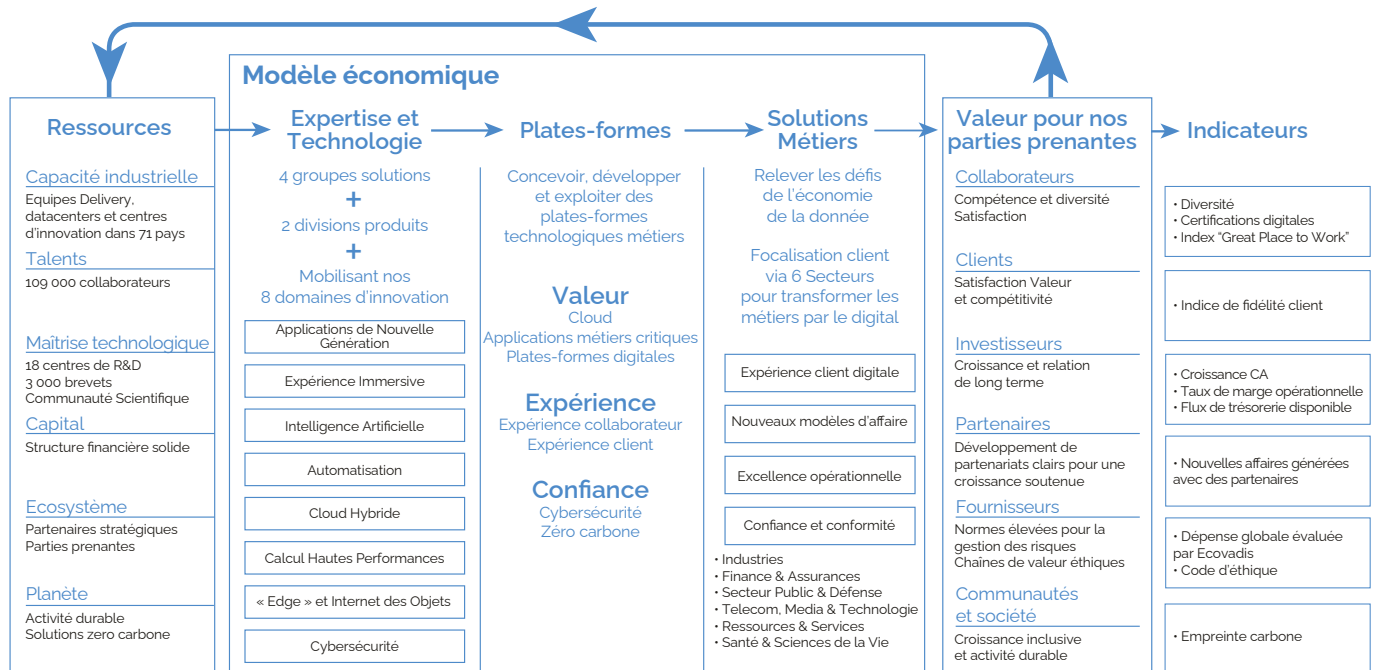
en 2020 s'accélérer en 2021 et devenir un élément moteur de la transformation de nos clients.

Des thématiques comme la maîtrise de la technologie, les modes de travail plus fluides, l'équité des données, la durabilité et la responsabilité ont occupé le devant de la scène cette année, comme le révèle notre rapport « Se préparer à la reprise après la crise de la Covid-19 ».

Partout dans le monde, Atos permet à ses clients et à ses collaborateurs, et plus généralement au plus grand nombre, de vivre, travailler et progresser durablement et en toute confiance dans l'espace informationnel.

À travers sa mission, le Groupe s'appuie sur ses actifs qu'il a constitués au fil des ans et un modèle économique solide reposant sur une expertise métier, des technologies, des plateformes et des solutions sectorielles uniques.

Le modèle de création de valeur suivant explique la façon dont Atos crée de la valeur pour toutes ses parties prenantes. Le tableau de bord de gestion intégré d'Atos mesure à la fois les performances financières et extra-financières.



## Des actifs solides

Au fil des années, Atos a développé des actifs forts qui lui confèrent une position reconnue sur le marché de la transformation numérique et constituent une base solide sur laquelle repose son modèle économique :



Un **capital industriel** avec des équipes chargées du Delivery, des centres de données et des laboratoires d'innovation pour les clients dans 71 pays. Ces centres, qui maîtrisent les technologies de cloud hybride, les outils de conception, de développement et d'exploitation, les processus et les bonnes pratiques, permettent à Atos de servir et d'accompagner ses clients 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en tout lieu, avec la possibilité d'exécuter les services localement, à proximité et à distance ;



Un **capital humain** de 109 000 experts Atos : des consultants, des développeurs, des intégrateurs et des spécialistes de l'exploitation, issus d'universités de premier rang dans le monde entier. Les collaborateurs d'Atos possèdent des compétences approfondies dans toutes les technologies numériques et tirent parti des investissements réalisés dans les dernières tendances technologiques grâce à des programmes de formation intensifs et dédiés. Grâce à ses récentes acquisitions, Atos est en mesure d'intégrer et de fidéliser des professionnels reconnus dans le cloud, le numérique, la cybersécurité, et la décarbonation ;



Un **capital intellectuel** avec d'importantes dépenses annuelles en R&D Digital et Cloud, qui s'appuie sur l'innovation de 18 centres de R&D axés sur les technologies stratégiques. L'excellence d'Atos en R&D s'illustre par un portefeuille d'envergure mondiale de solutions informatiques et 3 000 brevets. Elle est favorisée par une communauté de 2 600 experts et par une communauté scientifique composée d'environ 175 scientifiques, qui façonne la vision du Groupe et anticipe les tendances du marché et les technologies à venir ;



Un **capital financier solide** soutenu par des actifs financiers et des processus de gestion du flux de trésorerie robustes. La discipline financière avérée d'Atos lui permet de réaliser en toute transparence les investissements à court, moyen et long termes nécessaires aux services, au développement de produits et à l'exploitation ;



Un **capital social et relationnel** étendu, reposant sur un réseau solide de partenaires, notamment des prestataires technologiques de premier plan (Amazon Web Services, Cisco, Dell Technologies, Google Cloud, Microsoft, Oracle, Red Hat, SAP, Siemens, VMware, Worldline et bien d'autres), des clients, des instituts de recherche et des consortiums industriels. En tant que leader de la transformation numérique, Atos s'engage à soutenir la société, et contribue aux programmes de diversité et d'inclusion sociale ;



Un **fort capital naturel** qui repose sur l'engagement d'Atos dans le développement durable. Cet engagement se reflète dans son programme environnemental ambitieux qui vise à réduire ses émissions carbone par un suivi et reporting régulier, des services d'optimisation et de compensation carbone, et par l'utilisation de sources d'énergie décarbonées. Atos se conforme aux objectifs scientifiques les plus exigeants de l'initiative « Science-Based Targets » (SBTi) qui visent à maintenir le réchauffement climatique à 1,5 °C (Scopes 1, 2, 3) et s'engage à atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2039.

## Créer de la valeur pour nos parties prenantes

Sur la base de ses actifs et de son modèle économique, Atos s'attache à générer une valeur ajoutée pour toutes ses parties prenantes :



**Les collaborateurs** : Ils sont au cœur de la stratégie de croissance d'Atos. Le Groupe s'engage à attirer et fidéliser les meilleurs experts et à leur permettre d'œuvrer efficacement à la construction du monde numérique de demain. Atos est un employeur responsable qui favorise le travail collaboratif, la diversité, l'inclusion et le bien-être au travail. Avec des programmes spécialement destinés aux collaborateurs à fort potentiel, le Groupe offre de nombreuses possibilités d'avancement professionnel rapide. Il existe divers programmes favorisant la diversité comme « Women in Atos », dont l'objectif est de développer la présence des femmes dans le secteur technologique ;



**Les clients** : En tant que partenaire de confiance, Atos s'engage à accompagner la transformation numérique de ses clients. Première entreprise du secteur à avoir obtenu la validation de ses processus d'entreprise par les autorités européennes chargées de la protection des données, Atos met au service de ses clients, partenaires et fournisseurs ses bonnes pratiques dans ce domaine. Le Groupe s'engage à fournir aux clients le meilleur éventail de services et de solutions pour anticiper leurs besoins, co-innover avec eux et les aider à créer l'entreprise de demain ;



**Les investisseurs** : Atos s'engage à générer une valeur élevée à long terme pour ses investisseurs et ses parties prenantes par le biais d'une croissance continue de son activité et de ses bénéfices ;



**Les partenaires** : Atos offre des opportunités de forte croissance et de co-innovation à son vaste écosystème de partenaires issus de groupes importants et de start-ups et fortement soutenus par les laboratoires d'innovation du groupe et ses centres de technologie et d'innovation (BTIC). En 2020, Atos a lancé « Atos Scaler », programme visant à accélérer l'open innovation avec des start-ups dans tous les secteurs d'activité ;



**Les fournisseurs** : Atos s'engage à offrir une valeur élevée à ses fournisseurs. Le Groupe a élaboré une gouvernance solide fondée sur l'éthique et la conformité, qui lui permettent de garantir une chaîne d'approvisionnement durable ; Atos est la première entreprise du secteur à avoir obtenu la validation de ses processus d'entreprise pas les autorités européennes chargées de la protection des données. Atos met au service de ses clients, partenaires et fournisseurs ses bonnes pratiques dans ce domaine ;



**Les communautés et la société** : Atos vise l'excellence en termes de contribution aux communautés et à la société : l'entreprise a été classée Numéro 1 du secteur des services informatiques dans l'indice DJSI Europe en termes de performance en matière de développement durable et a obtenu le meilleur score de son secteur au niveau mondial en termes de dimension environnementale. Atos s'engage à réduire de moitié ses émissions carbone d'ici à 2025 (base de référence : 2019). Le groupe se conforme aux nouveaux critères de la SBTi et s'engage à atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2039.

# Vision, ambition et stratégie

Les solutions numériques sécurisées, décarbonées et axées sur les données sont appelées à l'avenir à être le pivot central, non seulement vis-à-vis des entreprises, mais également de la société au sens large.

## Répondre aux besoins de nos clients de manière responsable

Outre la valeur ajoutée, les clients aspirent de plus en plus à des approches responsables et holistiques du numérique, basées sur la sécurité et la décarbonation, qui produisent des résultats tant pour les entreprises que pour la société. Ces attentes sont au coeur de nos quatre métiers clés en termes de compétences et de capacités.

### Full Stack Cloud et Sovereign Shield

Le Full Stack Cloud s'est étendu au-delà des approches récentes de Cloud hybride, de Multi-Cloud et de Cloud convergent, pour intégrer une problématique de souveraineté. Il atteint ainsi la majorité des retardataires en aval de la courbe d'adoption de la technologie. En s'appuyant sur les précédentes approches cloud, la souveraineté ajoute des exigences supplémentaires telles que la propriété, l'homologation et la nationalité des opérateurs dans l'ensemble des services requis par les clients. L'orchestration reste essentielle, tant en termes de migration que d'exploitation de ces services basés sur le Cloud.

Avec la migration des applications complexes vers le Cloud et l'expertise à long terme dans la création d'applications stratégiques, nous identifions des opportunités dans l'intégration de plateformes numériques permettant l'exposition des données à des fins d'utilisation partagée à l'échelle des organisations afin de soutenir leur exploitation.

Le 18 novembre 2021, Atos a annoncé le lancement de son programme Atos OneCloud - Sovereign Shield, qui reposera sur ses relations avec les fournisseurs de Cloud hyperscale et locaux. Atos OneCloud - Sovereign Shield sera, dans un premier temps, disponible en France et en Italie via OVH Cloud et sera ensuite déployé auprès d'autres fournisseurs hyperscale et géographies en 2022.

L'initiative Atos OneCloud est fournie en étroite collaboration avec un écosystème de partenaires de classe mondiale comprenant Amazon Web Services, Dell Technologies (dont Dell EMC et VMware), Google Cloud, IBM - Red Hat, Microsoft Azure, SAP, ServiceNow et Salesforce.

### Solutions, applications et plateformes numériques

Les solutions, applications et plateformes numériques tirent parti de la migration vers le Cloud de nombreuses organisations pour créer de nouveaux flux de données et de nouveaux modes d'accès à ces données. Les solutions et applications numériques permettent aux organisations de gagner en agilité et de briser les frontières entre le physique et le numérique. La Covid-19 a accéléré l'adoption de ces technologies, car de nombreuses organisations ont cherché à se libérer les mains vis-à-vis de leurs clients.

Les plateformes numériques permettent de partager les données générées par les solutions et applications des entreprises au sein ou à l'échelle des chaînes de valeur. On estime que 70% de la nouvelle génération de valeur au sein des différentes économies du monde proviendra du développement de cette tendance.

Atos s'appuie sur son expertise reconnue dans le développement d'applications numériques, sur ses compétences spécialisées dans l'Internet des objets et l'Edge Computing, et sur ses capacités uniques d'opérateur neutre de plateformes Cloud pour fournir aux organisations des services de manière sécurisée et décarbonée.

### Sécurité numérique

La sécurité numérique comprend la cybersécurité, ainsi que les systèmes critiques, la sécurité IoT et la sécurité économique. Les environnements numériques de plus en plus complexes des clients reflètent non seulement une volonté mais un désir de ne pas être tributaire d'un seul fournisseur de technologie pour l'ensemble de leurs installations.

Les cyber menaces évoluent ainsi rapidement et s'invitent désormais dans les environnements de données, ciblant notamment de plus en plus les infrastructures critiques des entreprises, des gouvernements et de la société en général. Atos est numéro un en Europe et numéro deux dans le monde pour ses services de sécurité gérés et a exprimé, en 2021, son ambition d'être le premier fournisseur mondial de services de sécurité gérés d'ici 2024.

### Décarbonation

La COP26 sur le climat s'est tenue à Glasgow fin 2021. Si les gouvernements du monde entier n'ont pas pris les mesures que beaucoup espéraient, le sommet a scellé la fin des combustibles à forte intensité de carbone comme le charbon. Atos a continué à développer son leadership dans ce domaine en envoyant une délégation à la Blue Zone organisée dans le cadre du sommet et en développant de nouvelles offres suite à l'intégration de la société EcoAct. En 2021, nous avons annoncé le lancement de notre portefeuille de produits de décarbonation A-to-Zero pour les entreprises et les particuliers afin de les aider à mieux appréhender leur impact carbone global et de prendre des mesures correctives. Ce marché offre de belles opportunités avec un potentiel de près de 25 milliards d'euros et une croissance toujours plus forte.

**Atos a pour ambition de devenir le leader du numérique sécurisé et décarboné.**

### Quatre principaux facteurs de réussite :

1. Mobiliser et développer les ressources humaines et les compétences clés, pour attirer les talents des meilleures universités et les aider à se développer.
2. Technologie et innovation ouverte, avec des dépenses importantes dans la R&D, le programme Tech Quantum et Scaler : l'accélérateur de start-up d'Atos.
3. Alliances et partenariats internationaux
4. Fusions et acquisitions :
  - i) acquisitions ciblées pour renforcer le portefeuille d'offres, en particulier dans les segments à forte croissance et
  - ii) des cessions / partenariats pour quelques activités en déclin.



# La stratégie RSE d'Atos

## Stratégie de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) d'Atos

Le programme de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) fait partie intégrante de la raison d'être du Groupe : « La raison d'être d'Atos est de contribuer à façonner l'espace informationnel. Avec ses compétences et ses services, le groupe supporte le développement de la connaissance, de l'éducation et de la recherche dans une approche pluriculturelle et contribue au développement de l'excellence scientifique et technologique. Partout dans le monde, Atos permet à ses clients et à ses collaborateurs, et plus généralement au plus grand nombre, de vivre, travailler et progresser durablement et en toute confiance dans l'espace informationnel ».

L'examen de l'analyse de matérialité RSE qu'Atos a réalisé en 2020 a contribué à axer son programme dans les trois domaines suivants : Environnement, Social et Gouvernance (ESG).

Atos est pleinement conscient de sa responsabilité envers la société dans son ensemble et contribue en particulier à la lutte contre le changement climatique depuis de nombreuses années. À cet égard, Atos suit les principes des Objectifs de Développement Durable (ODD), tels que reflétés dans la section RSE du présent Document d'Enregistrement Universel.

Atos se félicite également de la nouvelle Taxonomie européenne pour les activités durables et est l'une des premières entreprises à mettre pleinement en œuvre le reporting de la Taxonomie afin de soutenir le Pacte Vert pour l'Europe.

## Vision : les technologies numériques au service d'un avenir durable

Atos est convaincu que les technologies numériques peuvent contribuer de manière significative à la réalisation d'objectifs durables. En suivant cette approche « Digital for Good », Atos fixe les priorités dans les domaines ESG auxquels il peut contribuer, en particulier grâce à ses principaux atouts numériques.

## Les étapes clés 2021 dans les dimensions Environnement, Social et Gouvernance

En 2021, Atos a franchi des étapes importantes dans sa stratégie de responsabilité d'entreprise.

S'agissant de la dimension **Environnement**, Atos a pris la tête du secteur en matière de décarbonation en s'engageant à réduire de moitié ses émissions carbone d'ici à 2025 (objectif SBT<sup>1</sup> à très court terme, Scopes complets 1, 2 et 3) dans le cadre de son ambition de neutralité carbone. D'importantes initiatives ont été mises en place pour tenir cet engagement, comme le passage des centres

de données et des bureaux d'Atos à l'énergie renouvelable, le passage du parc automobile de l'entreprise au tout électrique, la classification de ses fournisseurs en fonction de leur performance environnementale avec la volonté de sélectionner les meilleurs, ainsi que la mise en place d'accords de décarbonation pour les produits (tels que les supercalculateurs) qu'Atos fournit à ses clients. En parallèle, Atos a créé, en 2021, à l'intention de ses clients, sa pratique « Net Zéro » adossée à un portefeuille complet d'offres en matière de décarbonation et une équipe qui comptera 500 experts du numérique et du climat d'ici la fin de l'année 2022.

Du point de vue **Social**, la sécurité des employés d'Atos et la continuité des activités des clients d'Atos sont restées la priorité numéro un tout au long de l'année 2021. Toujours confrontée à l'impact de la pandémie mondiale de Covid-19, l'entreprise s'est attachée, grâce à la distanciation sociale, au télétravail (dans la mesure du possible) et à l'utilisation de solutions numériques, à offrir les meilleurs outils de collaboration et de communication et garantir les meilleures conditions de travail qui soient. En parallèle, Atos a poursuivi ses programmes de formation et de certification des collaborateurs aux dernières technologies numériques telles que le Cloud (Microsoft Azure, Amazon Web Services & Google Cloud hyperscalers), la Data Science, le Machine Learning, l'intelligence artificielle (R, Python), l'automatisation (Power Automate, UI Path) pour améliorer la diversité des genres au sein du Top Management et de la communauté scientifique et rendre le nouvel espace de travail numérique post-Covid plus inclusif, en instaurant une nouvelle pratique spécialisée en matière d'accessibilité numérique et d'inclusion. En outre, un accent particulier a été mis sur l'attrition et la rétention des collaborateurs ayant des compétences numériques.

S'agissant de la **Gouvernance**, Atos s'efforce d'être reconnu comme une entreprise numérique de confiance en termes de gouvernance d'entreprise, d'éthique, de sûreté et de sécurité des données. Dans ce contexte, Atos a lancé en 2021 une nouvelle version du Code d'Éthique, reflétant la raison d'être d'Atos et intégrant un code de conduite exhaustif en matière de lutte contre la corruption, offrant un véritable aperçu de l'engagement d'Atos dans ce domaine. Du point de vue de la gouvernance des données, Atos a pris, en 2021, plusieurs initiatives pour promouvoir la confiance dans les technologies numériques, notamment en siégeant au Conseil d'administration de Gaia-X, IDSA<sup>2</sup>, Fireware, BDVA<sup>3</sup>, en rejoignant la European Alliance for Industrial Data, Edge and Cloud, la Charter of Trust et l'initiative ETAMI<sup>4</sup>. Ces actions ont donné lieu au lancement des offres Atos One Cloud Shield. En ce qui concerne l'avenir, Atos a progressé en matière d'innovation en 2021, en particulier afin de soutenir sa stratégie de décarbonation, avec de nouveaux projets dans le domaine du numérique sur l'hydrogène, de la quantique dédiée au captage du CO<sub>2</sub> ou du calcul et du stockage basés sur l'ADN, en développant également son programme d'accélérateur de start-up (Scaler).

Vous trouverez des informations détaillées sur les programmes au sein des dimensions ESG de la section RSE du présent document. En outre, Atos communique sur l'état d'avancement de ses chantiers RSE sur [atos.net](https://atos.net)<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Science-Based Target Initiative

<sup>2</sup> International Data Space Association

<sup>3</sup> Big data Value Association

<sup>4</sup> Ethical and Trustworthy Artificial and Machine Intelligence

<sup>5</sup> <https://atos.net/fr/a-propos-d-atos/responsabilite-societale-dentreprise>

### Marques de reconnaissance du marché en 2021

En reconnaissance de ses engagements en matière de RSE et selon les critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG), Atos a maintenu sa position de leader dans son secteur comme en témoigne les classements parmi les principales agences internationales de notation en matière de RSE :

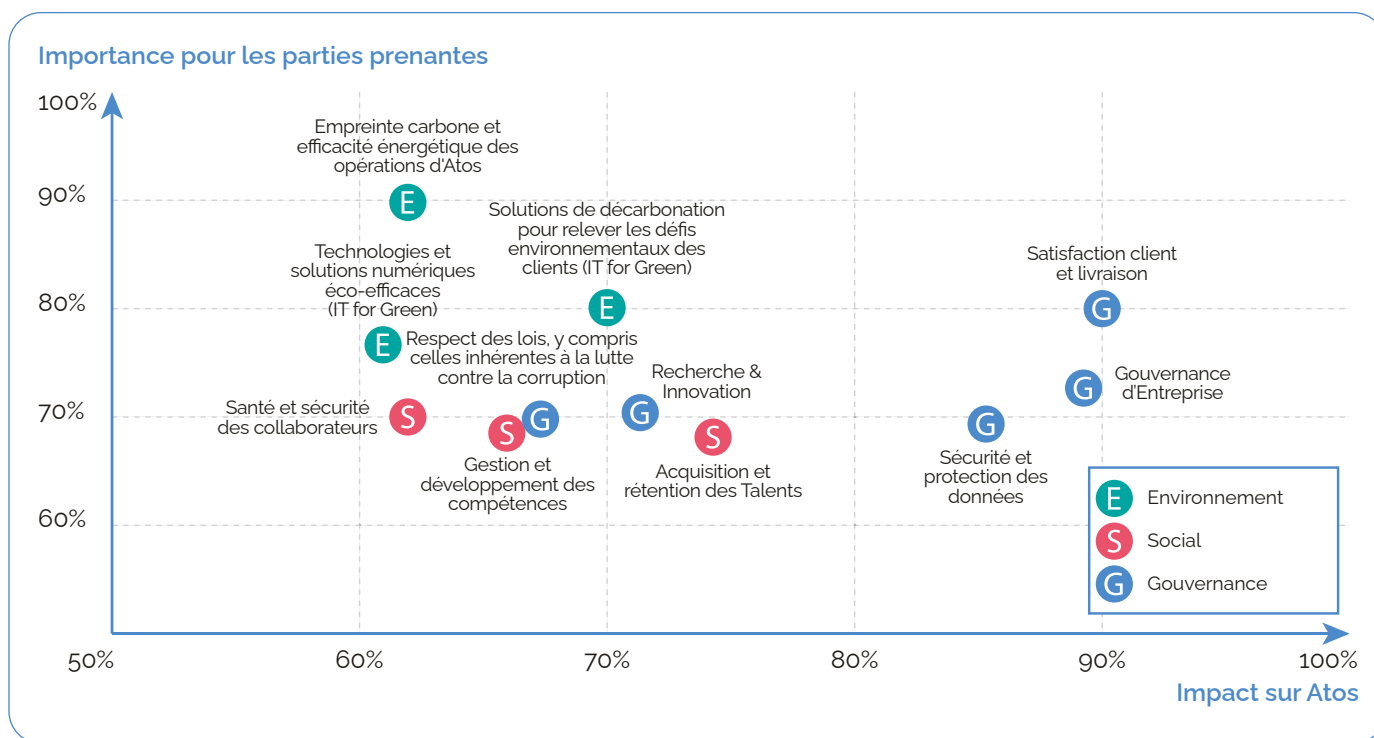


# Matrice de matérialité RSE d'Atos

L'approche d'Atos en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise repose sur l'analyse des défis majeurs en matière de RSE pour le Groupe, en tenant compte à la fois des attentes des parties prenantes et de l'impact sur ses activités.

Alors que le programme de RSE aborde un large éventail de sujets, l'analyse de matérialité permet à la Société de gérer les enjeux ESG qui sont réellement pertinents pour les parties prenantes et qui présentent une incidence majeure sur la capacité d'Atos à atteindre ses objectifs, consolider son business model et améliorer son impact positif sur la société.

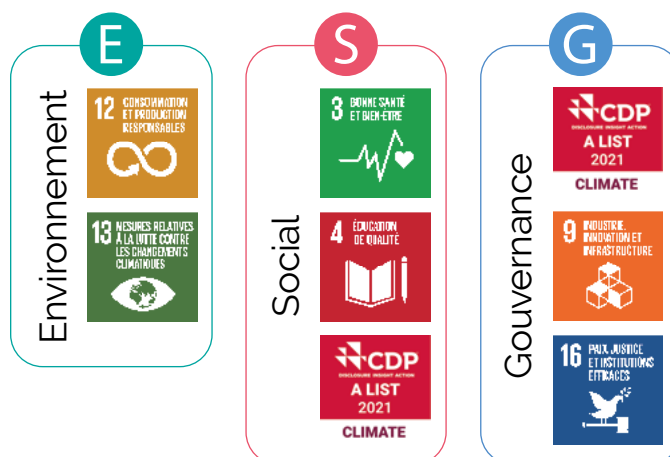
Depuis 2010, le Groupe réalise des évaluations régulières en termes de matérialité. Tous les deux ou trois ans, Atos fait appel à un expert externe pour réaliser cette évaluation, en s'appuyant sur les contributions de plusieurs parties prenantes et en bénéficiant du soutien et de l'implication du Comité RSE du Conseil d'Administration. Cette matérialité suit chaque année une démarche ESG couvrant les dimensions Environnement, Social et Gouvernance. L'analyse de la matérialité souligne également la contribution directe à 8 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies<sup>6</sup> pour les 11 défis majeurs présentés ci-dessous.



## Matrice de matérialité d'Atos

La matrice de matérialité met en avant les 11 principaux enjeux matériels, mais le programme RSE va plus loin et couvre de nombreux autres sujets, tels que l'inclusion numérique, la diversité, l'engagement des collaborateurs et la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Les activités d'Atos dans les marchés émergents soutiennent par exemple les pays en redéfinissant de nouveaux modes de fonctionnement via la digitalisation et l'innovation, avec un impact direct sur l'emploi local, le développement social et technique et la mise à profit des compétences dans leurs communautés.

Le programme RSE d'Atos, qui fait partie intégrante de sa raison d'être, contribue aux 17 Objectifs de Développement Durable (ODD)<sup>6</sup> définis par les Nations Unies, assurant que le développement durable résulte de la stratégie d'entreprise.



<sup>6</sup> <https://sdgs.un.org/>

# Les défis en matière de RSE et indicateurs de progrès

À la suite de l'évaluation de la matérialité, les défis suivants ont été identifiés venant ancrer le programme de Responsabilité Sociétale du Groupe pour 2022 et les années à venir.

## Dimension environnementale

Atos a pleinement conscience de sa responsabilité envers la planète et s'efforce d'être un précurseur en matière d'environnement dans le secteur du numérique.

Ainsi, Atos se conforme aux objectifs scientifiques les plus exigeants de l'initiative « Science-Based Targets » (SBTi) qui visent à maintenir le réchauffement climatique à 1,5 °C, alignés avec la nouvelle norme SBTi. Conformément à ses engagements, Atos a réduit de 27% ses émissions carbone entre 2019 et 2021 (Scopes complets 1, 2 et 3). Le Groupe est sur la bonne voie pour atteindre son objectif à très court terme (2025) et son nouvel objectif de neutralité carbone.

Sujets importants et pertinents	Résultats 2021	Ambition 2022
Solutions de décarbonation pour relever les défis environnementaux des clients (IT for Green)	<ul style="list-style-type: none"> <li>À travers la nouvelle organisation et sur la base de l'excellence d'Atos en matière de performance en RSE, renforcée par l'acquisition d'EcoAct, une offre dédiée à la décarbonation a été créée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impliquer davantage les clients sur le portefeuille d'activités de décarbonation d'Atos.</li> </ul>
Empreinte carbone et efficacité énergétique des opérations d'Atos	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les engagements d'Atos respectent les plus hautes exigences de l'initiative Science-Based Target.</li> <li>Les émissions de CO<sub>2</sub> (Scope 1, 2 et 3) ont diminué de 27% entre 2019 et 2021)</li> <li>Atos se conforme au Code de Conduite Européen pour les Centres de données</li> <li>Les centres de données d'Atos fonctionnent à l'énergie décarbonée à 71% contre 49% en 2020 (les chiffres incluent les certificats d'énergie renouvelable (CER))</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Franchir une nouvelle étape vers l'engagement d'Atos de réduire l'ensemble de ses émissions carbone de 50% d'ici 2025 (base de référence 2019).</li> <li>Aligner ses objectifs à long terme de neutralité carbone avec les nouveaux critères de l'Initiative Science-Based Target et atteindre ces objectifs au plus tard en 2039.</li> </ul>
Technologies et solutions numériques éco-efficaces (Green IT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>À fin 2021, 18 supercalculateurs d'Atos figuraient dans le Top 100 des supercalculateurs les plus efficaces au monde sur le plan énergétique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer à investir dans la R&amp;D sur les supercalculateurs à hydrogène et sur les technologies quantiques.</li> </ul>

## Dimension Sociale

L'environnement commercial mondial actuel et la pénurie de compétences ont mis en évidence la pertinence de la stratégie d'Atos, qui vise à attirer et retenir leurs talents et développer les compétences au niveau mondial. Au cours de l'année 2021, les programmes mondiaux de l'entreprise dans ce domaine ont été étendus et adaptés à une structure et une stratégie d'entreprise mises à jour. Tous les programmes sont alignés sur les défis de l'économie numérique mondiale et étayés par le nouveau programme de changement de culture d'entreprise Leap, ainsi que par des objectifs ambitieux en matière de diversité et d'inclusion.

La stratégie du Groupe visant à offrir une expérience de travail numérique flexible, transparente et accessible est déployée sans jamais compromettre un espace physique sécurisé pour le travail collaboratif. Atos souhaite permettre à ses salariés de travailler de n'importe quel endroit afin d'accompagner ses clients de la façon la plus agile, la plus productive, la plus sécurisée et la plus innovante et la plus innovante.

Sujets importants et pertinents	Résultats 2021	Ambition 2022
Acquisition et rétention des Talents	<ul style="list-style-type: none"> <li>25 281 salariés recrutés (plus du double du recrutement de l'année précédente), dont 7 313 diplômés, ce qui représente une diversité de genre de 36%.</li> <li>Taux de rétention des collaborateurs clés : 94%.</li> <li>Épanouissement interne : 66%.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recrutement de 35 000 collaborateurs, dont 10 000 diplômés.</li> <li>Diversité du recrutement : 40%.</li> <li>Retenir au moins 95% des talents et experts clés.</li> <li>Épanouissement interne : 60%.</li> </ul>

## Dimension Sociale (suite)

Sujets importants et pertinents	Résultats 2021	Ambition 2022
<b>Gestion et développement des compétences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>77% des collaborateurs disposent d'un Plan de Développement Individuel (PDI) et 87% bénéficient d'une évaluation de performance.</li> <li>100 026 certifications digitales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins 85% des salariés bénéficient d'un IDP.</li> <li>Plus de 100 000 certifications digitales en 2022.</li> </ul>
<b>Santé et sécurité du personnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>34 sites couverts par la norme ISO 45001 (Santé et sécurité au travail).</li> <li>Le programme de gestion de la crise mondiale de la Covid-19 s'est mué en programme de résilience mondiale afin de soutenir les mesures de réponse localement.</li> <li>Une moyenne de 89% des salariés en télétravail (ce chiffre varie de 84% à 92% selon la situation).</li> <li>87% des salariés ont déclaré qu'Atos s'est bien adapté à la situation de confinement liée à la Covid-19 lors de l'enquête GPTW.</li> <li>SERT<sup>7</sup> : lancement d'une version améliorée de l'outil d'intervention d'urgence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La stratégie du nouveau mode de travail d'Atos aidera les salariés à travailler en toute sécurité dans un environnement numérique sans faille au bureau ou en télétravail.</li> </ul>
<b>Culture et expérience des salariés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Leap : Atos a créé un programme de renouvellement de la culture et redéfini de nouvelles valeurs.</li> <li>WeAreAtos : soutien à la création d'un environnement collaboratif.</li> <li>Bamboo crée une expérience de travail sur mesure grâce à la confiance, au bien-être et à la sécurité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accent mis sur l'implication des salariés dans le cadre du programme de renouvellement de la culture, Leap, avec une participation d'au moins 30 000 d'entre eux aux sessions organisées.</li> <li>Participation d'au moins 80% des membres du Comité de Direction Générale du Groupe et des cadres aux sessions d'immersion profonde Leap<sup>8</sup>.</li> </ul>
<b>Engagement des salariés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation au Shareplan 2021 : environ 12 500 salariés ont souscrit au plan, portant le pourcentage du capital social d'Atos détenu par les collaborateurs à 3%.</li> <li>Dispositif de fidélisation innovant et aligné sur la stratégie de décarbonation.</li> <li>Résultats de l'enquête GPTW 2021 : amélioration de la confiance, qui passe de 65 à 66% Atos a maintenu ou amélioré ses résultats dans tous les domaines.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite des plans d'actionnariat des salariés conformément à la stratégie de décarbonation d'Atos, augmentant ainsi le pourcentage du capital social d'Atos détenu par les salariés.</li> <li>Le meilleur engagement et la meilleure motivation des salariés de sa catégorie, avec des scores de 70% à la fois pour l'Indice de confiance et pour la question « Dans l'ensemble, je peux dire que c'est une entreprise où il fait bon travailler » d'ici 2024.</li> </ul>
<b>Diversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>31,5% de diversité des genres chez Atos.</li> <li>31,6% de diversité des genres au sein du Groupe Exécutif d'Atos.</li> <li>24% de diversité des genres chez les personnes clés.</li> <li>32% de diversité des genres au sein de la communauté scientifique (contre 21% en 2020).</li> <li>Diversité des genres dans les programmes de gestion des talents : Fuel 53%, GOLD pour les Business Leaders 45%, GOLD pour les Technology Leaders 33%.</li> <li>28 nationalités au sein du Groupe Exécutif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>40% des recrutements affichant un équilibre hommes-femmes.</li> <li>33% de diversité des genres chez les cadres d'Atos.</li> <li>35% de diversité des genres chez les personnes clés et au sein de la communauté scientifique d'ici fin 2022 et 40% d'ici fin 2023.</li> <li>50% de diversité des genres sur l'ensemble des programmes de gestion des talents d'ici 2024.</li> </ul>
<b>Inclusion numérique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Croissance de la « Global Accessibility Practice » (pratique mondiale en matière d'accessibilité).</li> <li>Annoncé comme lauréat du « Zero Project » de l'année 2022 dans la catégorie Politique et programme d'accessibilité.</li> <li>Participation active au Réseau mondial entreprises et handicap de l'OIT, au Business Disability Forum, à l'International Association of Accessibility Professionals, au Valuable 500.</li> <li>Organisation d'événements mondiaux célébrant l'inclusion des personnes handicapées : Purple Light Up, Journée internationale des personnes handicapées, #WeThe15 et Journée mondiale de sensibilisation à l'accessibilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>+10% de salariés dans le monde à suivre un cours du programme Accessibility &amp; Digital Inclusion.</li> <li>Promouvoir un espace de travail numérique inclusif et l'adoption d'une culture numérique inclusive pour ses salariés, ses clients et leurs collaborateurs.</li> <li>Partenariat pour le développement de l'innovation inclusive avec le secteur public.</li> <li>Être actif et visible dans l'écosystème d'accessibilité et d'inclusion des personnes handicapées.</li> </ul>

<sup>7</sup> Safety and Emergency Response Tool

<sup>8</sup> Plus d'informations sur les sessions Leap et les sessions d'immersion Leap à la section 5.3.7

## Dimension de gouvernance

Atos s'engage à entretenir une relation de confiance dans la gestion de sa gouvernance d'entreprise, dans l'application de ses modèles commerciaux numériques et dans la gestion des données. Le Groupe applique les normes les plus strictes en matière de gouvernance de l'engagement de ses parties prenantes, d'éthique, de sécurité des données, de recherche et d'innovation.

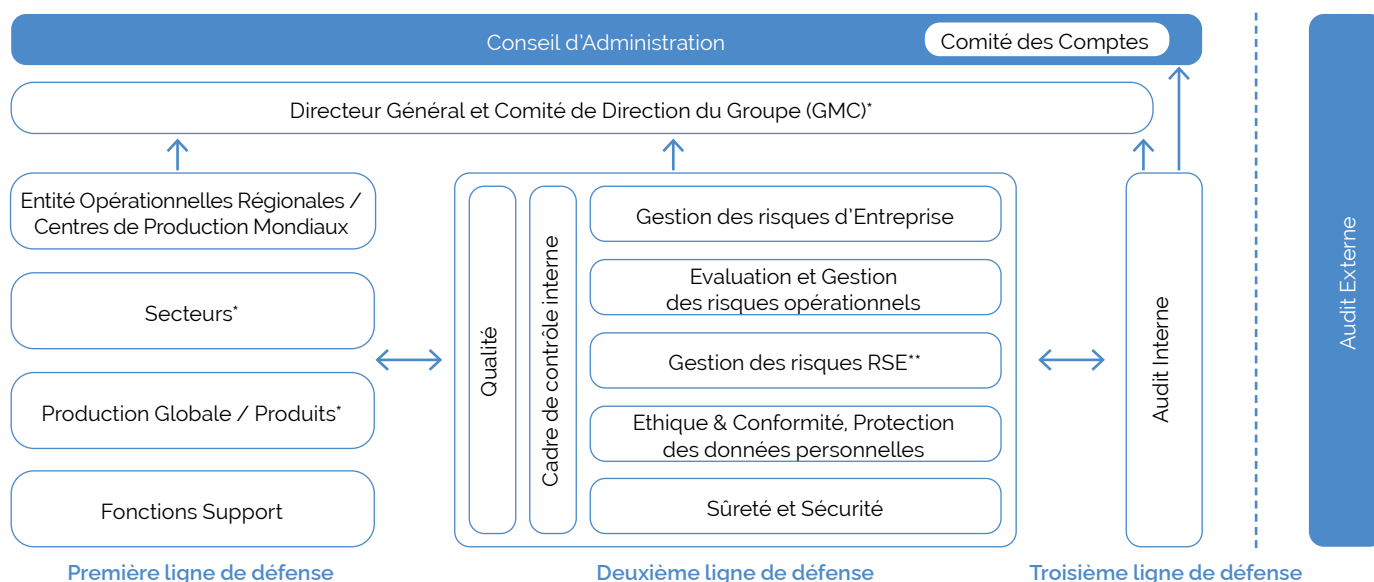
En 2021, l'entreprise a publié une nouvelle version de son Code d'éthique, comprenant des règles de conduite exhaustives en matière de lutte contre la corruption et intégrant la raison d'être d'Atos. Le Groupe a également publié une nouvelle version de sa Business Partner Commitment to Integrity Charter qui renforce l'engagement des sous-traitants d'Atos à l'égard de la prévention des atteintes aux droits de l'homme.

Malgré les circonstances exceptionnelles de cette année, Atos a organisé un nombre record d'Ateliers Innovation Clients, la plupart d'entre eux réalisés à distance, afin de préserver la santé et la sécurité des participants.

Sujets importants et pertinents	Résultats 2021	Ambition 2022
<b>Satisfaction client et livraison</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le taux net de recommandation pour tous les clients d'Atos a atteint 65%, y compris une hausse importante de la perception sur l'innovation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atos continue d'accroître le taux net de recommandation pour l'ensemble de ses clients et pour tous les Secteurs.</li> </ul>
<b>Gouvernance d'entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des pratiques de gouvernance résultant de la scission de l'ancien Comité des Nominations et des Rémunérations en deux nouveaux comités distincts à compter de décembre 2020 : Comité des Nominations et de Gouvernance et Comité des Rémunérations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement continu des pratiques en matière de suivi des risques.</li> </ul>
<b>Sécurité et protection des données personnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>98% des unités concernées (celles de 500 salariés ou plus ou celles ayant des exigences légales ou contractuelles à cet égard) ont maintenu la certification ISO 27001 (MSC - Certification Multisite ou locale) ou intègrent actuellement le processus de certification ISO 27001 MSC.</li> <li>Obtention de l'approbation initiale pour les versions britanniques des Binding Corporate Rules (BCR ou Règles d'entreprise contraignantes) d'Atos en tant que responsable du traitement et sous-traitant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>100% des unités concernées (celles de 500 salariés ou plus ou celles ayant des exigences légales ou contractuelles à cet égard) maintiendront la certification ISO 27001 (MSC - Certification Multisite ou locale) ou, pour les sociétés nouvellement acquises, intégreront le processus de certification ISO 27001 MSC.</li> <li>Maintenir à un niveau minimum les plaintes matérielles concernant les atteintes à la vie privée des clients et les pertes de données des clients donnant lieu à des procédures judiciaires pour un montant réclamé d'au moins 300 000 euros.</li> </ul>
<b>Recherche et innovation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>494 Ateliers Innovation Clients organisés au cours de l'année (un chiffre record).</li> <li>235 millions d'euros d'investissements en R&amp;D et 86 dépôts de brevets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Atteindre au moins 500 Ateliers Innovation Clients en 2022.</li> </ul>
<b>Conformité (respect des lois et réglementations, y compris celles inhérentes à la lutte contre la corruption)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>88% des collaborateurs ont suivi la formation en ligne sur le Code d'éthique.</li> <li>Aucune amende significative pour défaut de conformité (aucune en 2020 et 2019).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser en augmentant le pourcentage de salariés ayant suivi avec succès la formation en ligne dédiée au Code d'éthique pour en promouvoir la nouvelle version et mener une campagne de communication mondiale dédiée.</li> </ul>
<b>Gestion de la chaîne d'approvisionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>68% des dépenses totales du Groupe Atos sont réalisées auprès de fournisseurs évalués par EcoVadis et d'autres organismes RSE équivalents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter le pourcentage des dépenses totales du Groupe réalisées auprès des fournisseurs évalués par EcoVadis et via d'autres organismes RSE équivalents et atteindre 70,5% en 2022.</li> </ul>

# Gestion des Risques

Atos évolue dans un environnement qui change à un rythme soutenu. Cela expose par essence la société à divers risques. Si ces risques devaient se matérialiser, ils pourraient nuire aux activités de la société, affaiblir ses résultats financiers, amoindrir sa réputation et, plus généralement, compromettre la concrétisation de ses objectifs à court et moyen terme. Afin d'atténuer l'exposition aux risques et, au-delà, pour réussir et se développer de manière sûre et durable, Atos a mis en place un système de gestion des risques multifactoriels, dont la gouvernance peut être définie comme suit :



\* Le présent Document d'Enregistrement Universel couvrant l'année 2021, la gouvernance décrite ici correspond à celle qui était en place en 2021. En 2022, un Comité Exécutif, composé de onze membres et présidé par le Directeur Général, a remplacé l'ancien Comité de Direction du Groupe.

\*\* La Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) rapporte aussi au Comité RSE du Conseil d'Administration

La **première ligne de défense** est assurée par tous les employés d'Atos dans leur travail quotidien, sous la supervision des managers. Ils définissent et mettent en œuvre des processus opérationnels, des systèmes et des contrôles de façon à assurer la résilience et la conformité à la législation, à la réglementation, aux obligations contractuelles ainsi qu'aux politiques et aux normes du groupe. La première ligne assure également l'identification, l'évaluation, la gestion et le reporting des risques au quotidien.

La **deuxième ligne de défense** assure la surveillance et le contrôle. À la lumière d'analyses de risques menées selon des approches complémentaires, elle établit des exigences en matière de gouvernance des risques et de résilience à l'échelle de l'entreprise. Elle définit les politiques fonctionnelles, les limites de l'autorité et maintient le cadre de contrôle interne tout en surveillant l'efficacité des contrôles effectués par la première ligne avec le soutien des responsables du contrôle interne et des coordinateurs du contrôle interne et des risques. La gestion des contrats d'assurance fait partie de la deuxième ligne de protection.

Constituant la **troisième ligne de défense**, l'équipe d'audit interne travaille selon un plan annuel approuvé par la direction du groupe et le Comité des Comptes. Elle réalise des audits, des investigations et des missions de conseil afin de fournir une assurance indépendante de l'efficacité des première et deuxième lignes de défense.

# Gestion des Risques (suite)

Le Directeur Général et le Comité de Direction du Groupe\* sont régulièrement informés sur le contrôle interne, l'audit interne et les risques. Le Comité des Comptes reçoit un rapport sur les activités d'audit interne au moins six fois par an, des rapports trimestriels sur les contrats présentant des risques importants ainsi que des mises à jour périodiques sur le contrôle interne et la gestion des risques.

Sur la base de la cartographie de la Gestion des Risques d'Entreprise (ERM), le tableau ci-dessous énumère les principaux risques identifiés, décomposés par catégorie, ainsi que les enjeux RSE (CSR) correspondants.

Ces risques, qui pourraient également représenter des opportunités, sont détaillés dans la section 7 du présent document.

Risques stratégiques				
<b>Risques liés aux collaborateurs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fidélisation des collaborateurs clés</li> <li>• Acquisition des collaborateurs clés et marché du travail</li> <li>• Amélioration des compétences et de la performance</li> <li>• Bien être des collaborateurs</li> </ul>	<b>Risques de sécurité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cyber-attaques</li> <li>• Sécurité des systèmes</li> <li>• Protection des données</li> </ul>	<b>Risques opérationnels et financier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité délivrée</li> <li>• Relation client (gestion des contrats / satisfaction)</li> <li>• Notation Financière</li> </ul>	<b>Risques liés à la commercialisation des services et produits</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement de marché</li> <li>• Innovation et propriété intellectuelle</li> <li>• Transformation numérique du client et évolution du modèle économique</li> </ul>	<b>Risques croissants</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réglementation et conformité</li> <li>• Impact sur l'environnement</li> </ul>
Défis Environnement Social Gouvernance				
Social	Gouvernance	Gouvernance	Gouvernance	Gouvernance Environnement
Références à la section 7				
7.2.1	7.2.2	7.2.3	7.2.4	7.2.5

\* Le présent Document d'Enregistrement Universel couvrant l'année 2021, la gouvernance décrite ici correspond à celle qui était en place en 2021. En 2022, un Comité Exécutif, composé de onze membres et présidé par le Directeur Général, a remplacé l'ancien Comité de Direction du Groupe.





# 2

## Ventes et développement commercial

<b>2.1</b>	<b>Atos, une organisation centrée sur le client</b>	<b>40</b>
2.1.1	Atos, une organisation centrée sur le client	40
2.1.2	Un modèle opérationnel centré sur le client	40
2.1.3	L'approche commerciale et de mise sur le marché d'Atos	41
<b>2.2</b>	<b>Offres spécifiques au secteur</b>	<b>42</b>
2.2.1	Industries	42
2.2.2	Services Financiers & Assurance	43
2.2.3	Secteur Public & Défense	45
2.2.4	Télécommunications, Médias & Technologies	46
2.2.5	Ressources & Services	48
2.2.6	Santé & Sciences de la Vie	49
<b>2.3</b>	<b>Offres horizontales</b>	<b>52</b>
2.3.1	Atos OneCloud	52
2.3.2	Applications métiers critiques	53
2.3.3	Plateformes numériques	54
2.3.4	Expérience client	55
2.3.5	Expérience collaborateur	56
2.3.6	Digital Security	58
2.3.7	Décarbonation	60
<b>2.4</b>	<b>Innovation et écosystème</b>	<b>62</b>
2.4.1	Expertise technologique et scientifique	62
2.4.2	Recherche et Développement	64
2.4.3	Vision Technologique CTO	65
2.4.4	L'Open Innovation	65

## 2.1 Atos, une organisation centrée sur le client

### 2.1.1 Atos, une organisation centrée sur le client

Les attentes des clients d'Atos changent, car ils doivent de plus en plus faire évoluer leurs modèles économiques pour offrir de nouvelles expériences et interagir différemment avec leurs propres clients à travers chaque secteur d'activité. Dans la perspective de la prochaine vague de données intelligentes, la technologie joue un rôle encore plus important dans la construction de ces nouveaux modèles économiques.

Avec son modèle opérationnel et son approche du marché, **Atos est bien placé et dispose d'une grande flexibilité aux fins d'aider ses clients** à relever les défis liés aux avancées majeures réalisées dans l'ensemble des domaines technologiques.

### 2.1.2 Un modèle opérationnel centré sur le client

L'organisation d'Atos se définit par un modèle opérationnel comptant **cinq composantes différentes** :

- **Secteurs Globaux** en adoptant une nouvelle approche commerciale qui permet de renforcer la croissance de chaque Secteur d'activité grâce à une expertise verticale et des offres sectorielles spécifiques (consultez la section 2.2 Offres sectorielles spécifiques), en tirant parti de la gamme complète des compétences d'Atos.

Atos adresse notamment :

- **Industries** : Digital Factory, Internet des Objets (IoT)/Edge, R&D de nouvelle génération pour **passer d'une approche « produit » à une approche « expérience »**,
- **Services Financiers & Assurance** : nouveaux modèles d'exploitation, modernisation des applications existantes et plateformes ouvertes **afin de numériser l'expérience client et les opérations**,
- **Secteur Public & Défense** : modernisation des processus, services de nouvelle génération au profit des citoyens, confiance et conformité **pour réaliser les promesses d'e-Etat**,
- **Télécommunications, Médias & Technologies** : virtualisation (NFV), plateformes de nouvelle génération (BSS, OSS), 5G et analyses avancées **afin de proposer une hyperpersonnalisation et de sécuriser l'architecture Hyperscale**,
- **Ressources & Services** : services intelligents, réseau intelligent et expérience client **pour numériser et décarboner les activités essentielles au numérique**,
- **Santé & Sciences de la Vie** : chaîne de soins numérique, soins en temps réel, cycle d'innovation rapide et génomique pour **ouvrir la voie à la médecine de précision** ;
- **Entités Opérationnelles Régionales** qui garantissent la proximité client et soutiennent les objectifs de croissance de chaque Secteur d'activité ;

- **Divisions Produits** fournissant des produits et solutions innovants dans des domaines stratégiques tels que la cybersécurité, l'informatique d'entreprise avancée, le calcul haute performance, l'informatique quantique, les Big Data et les communications unifiées ;
- **Global Delivery** qui est chargée de l'innovation, des offres horizontales, de l'excellence des services et de la compétitivité des coûts :
  - **les Opérations Sectorielles**, qui gèrent les capacités de livraison spécifiques au secteur reflétant la nouvelle configuration verticalisée et sont chargées de l'excellence des prestations inhérentes au projet/service, des coûts et de la satisfaction client. Chacune de ces Opérations dispose d'un Centre de Compétences Verticales qui gère la R&D, la démonstration de faisabilité, le test et le développement d'offres de pointe à destination des clients,
  - **les quatre Unités Stratégiques (transformation numérique, Atos OneCloud, plateformes numériques et services de Technologie managée)**, qui contribuent au développement d'offres horizontales leaders sur le marché en combinant l'innovation à grande échelle et les connaissances spécifiques verticales et sont chargées de l'excellence des prestations, de la compétitivité des coûts et de la satisfaction client au regard des projets et services,
  - **le groupe d'Assistance Commerciale**, qui développe l'excellence en matière d'avant-vente, pour promouvoir les meilleures pratiques en matière de gestion de portefeuille et d'innovation et garantir un engagement cohérent avec les partenaires et les alliances, en accordant une attention particulière aux partenaires Hyperscale du Cloud ;
- **Fonctions Globales** qui s'attachent à soutenir la mission et la performance d'Atos dans toutes ses dimensions.

## 2.1.3 L'approche commerciale et de mise sur le marché d'Atos

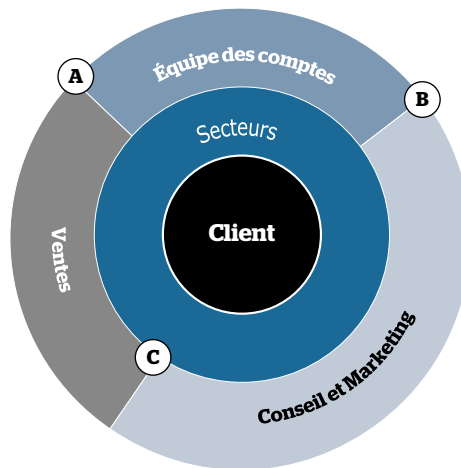
[A12]

Atos a renforcé sa démarche centrée sur le client grâce à une approche de commercialisation renforcée, en se concentrant sur six secteurs mondiaux, en tirant parti de ses capacités et en mobilisant les compétences humaines et les talents clés. Le Groupe a élaboré un catalogue complet d'offres combinant des connaissances spécifiques du secteur et s'appuyant sur l'ensemble des compétences d'Atos.

Chaque secteur a mis en place trois équipes aux fins de promouvoir l'engagement client :

- **des équipes de gestionnaires de compte** qui mettent l'accent sur la planification des comptes, la gestion des relations avec les clients et les objectifs de vente ;
- **des équipes de conseil et de Marketing du secteur** qui s'attachent à résoudre les défis spécifiques des clients d'Atos en amont ;
- **une organisation commerciale dédiée** qui soutient la croissance durable et l'excellence en matière de commercialisation.

### STRUCTURE DE L'APPROCHE DE COMMERCIALISATION



La stratégie axée sur le client s'appuie sur les fonctions suivantes, qui visent à renforcer la connaissance du client et à soutenir la croissance :

- **les Partenaires Client**, qui tiennent le rôle de « Directeur Général du compte » en gérant les relations commerciales avec les clients et en développant les comptes clients d'Atos dans l'ensemble des secteurs d'activité ;
- **les Responsables Livraison Client**, qui tiennent le rôle de « Directeur opérationnel du compte » en favorisant l'excellence des prestations, en gérant l'exécution des contrats et des projets et en coordonnant les parties prenantes clés, y compris les équipes Opérations Sectorielles et Global Delivery/Produits ;
- **les Responsables de Ventes Sectorielles**, qui garantissent une croissance durable au sein du secteur d'activité spécifique :
  - les ventes sectorielles se concentrent sur le développement commercial stratégique afin d'obtenir de nouveaux comptes, de retenir et renouveler les projets des gros clients existants et, en collaboration avec les Partenaires Client, de développer les comptes des clients,

- une équipe dédiée de spécialistes commerciaux se focalise sur la vente et la livraison d'un portefeuille de produits spécifiques en collaboration avec les Partenaires Client ;
- **les Responsables Sectoriels Consulting & Marketing :**
  - cette fonction dispose d'une connaissance approfondie du secteur afin de soutenir le développement commercial. Elle tire en outre parti d'une solide expérience en matière de conseil sectoriel afin d'aider l'équipe commerciale et les Partenaires Client à développer les comptes des clients d'Atos,
  - elle est responsable de l'ensemble du cycle de vie du portefeuille de solutions sectorielles, en collaboration avec les équipes Opérations Globales qui assurent la promotion du portefeuille sectoriel d'Atos et sa pertinence dans le secteur.

En adaptant son modèle d'exploitation, Atos démontre sa volonté d'accompagner ses clients dans leur transformation numérique tout au long de leur parcours.

## 2.2 Offres spécifiques au secteur

### 2.2.1 Industries

Le secteur Industries d'Atos est au service des clients des sous-secteurs Automobile, Aérospatiale, Biens de Consommation Emballés (BCE) et Assemblage & Transformation dans 55 pays.

La crise de la Covid-19 a involontairement accéléré la transformation industrielle. Après des mois de troubles liés à la pandémie, qui ont vu la demande s'effondrer et les politiques de santé fermer un à un les magasins et les usines, nos clients sont confrontés à des troubles de la chaîne d'approvisionnement et de livraison, en raison du rythme de la reprise dans certains pays, tandis que d'autres restent en situation de crise. L'environnement reste instable, au gré des vagues de Covid-19 successives.

Le passage d'un modèle centré sur le produit, mondialisé et opportun, à un modèle sectoriel basé sur le Cloud et les données, axé sur le service client, flexible et résilient, s'est considérablement accéléré. Atos permet aux industriels de mener leur transformation numérique vers une production intelligente et durable, comme le montre l'importance des accords verts dans la plupart des plans de relance économique, partout dans le monde.

En tirant parti de son expertise sectorielle à long terme, Atos aide ses clients à mener leur transformation numérique vers une production intelligente et durable, à la fois en tant qu'entreprise et en tant que partenaire technologique.

En tant que partenaire commercial, Atos accompagne les industriels, depuis la phase de conseil jusqu'à l'intégration, pour :

- **passer à la production durable** afin de transiter vers une économie plus verte et circulaire, avec des concepts de produits durables et une démarche de décarbonation « Net Zero » sur l'ensemble des chaînes de valeur ;
- **accélérer l'innovation produit** pour anticiper l'évolution rapide de la demande des clients, ainsi que l'émergence rapide de nouvelles technologies et de nouvelles réglementations ; Atos apporte ici les dernières avancées en matière d'ingénierie assistée par ordinateur (IAO), de gestion du cycle de vie des produits (PLM), de Digital Twin et de technologies d'intelligence artificielle telles que les voitures autonomes ;

- **déployer des usines intelligentes** pour éliminer les silos de processus et utiliser des données en temps réel pour accélérer la numérisation des chaînes d'approvisionnement, de production et de livraison. L'offre d'Atos couvre les applications de l'Industrie 4.0/5.0, les systèmes d'exécution de la production (MES), la gestion des opérations de fabrication (MOM) et la gestion intelligente de la chaîne d'approvisionnement (SCM) ;
- **développer l'innovation client & service** pour développer des services centrés sur l'humain, établir des liens plus forts et personnalisés avec les clients, les employés et les partenaires et accélérer la transition vers des services et des écosystèmes centrés sur le client, tels que les modèles basés sur le Direct2Consumer et les services.

En tant que partenaire technologique, Atos aide également les industriels à tirer pleinement parti des infrastructures de nouvelle génération et de la convergence des technologies IT/OT, afin de :

- **créer des plateformes de production intelligentes** pour libérer la valeur commerciale des données et créer des écosystèmes commerciaux plus transparents, agiles et ingénieux avec connectivité, intelligence et automatisation intégrées ;
- **développer le Cloud de production durable** pour moderniser et repenser les processus industriels et les produits connectés dans un monde numérique hautement distribué, en exploitant les dernières avancées en matière de Cloud hybride et de solutions Edge et Internet des objets alimentées par la 5G ;
- **assurer la sécurité numérique de la production** avec une gestion unifiée des risques et de la sécurité pour protéger pleinement les personnes, les processus et les actifs et fournir une résilience numérique ultime. Atos apporte ici un savoir-faire unique, dans un monde très volatil où la sécurité n'est plus une question de protection mais de survie ;
- **gérer et externaliser les opérations informatiques traditionnelles** pour s'adapter à un environnement en constante évolution et réduire les coûts pour financer la transformation numérique agile.

Atos fournit à ses clients du Secteur Industriel une expertise verticale qui s'appuie également sur des années de partenariat approfondi, notamment avec Siemens, SAP, PTC, Google Cloud, Microsoft, AWS, Pega, Salesforce. Associée à la propriété intellectuelle et aux solutions hautement différenciées d'Atos, elle permet de fournir aux clients les dernières innovations du secteur, à grande échelle et de manière fiable.

## 2.2.2 Services Financiers & Assurance

A l'échelle mondiale, Atos fournit ses services aux clients Services Financiers & Assurance dans 44 pays et compte plus de 25 000 experts. L'équipe regroupe des spécialistes des services financiers et de l'assurance (banque, marchés de capitaux, gestion de patrimoine, risques, sinistres, souscripteurs, actuaires, spécialistes du changement, architectes, etc.). Le secteur Services Financiers & Assurance tire parti de leur expertise pour mener une transformation numérique axée sur les résultats commerciaux pour le compte des clients. Notre point de vue sur la transformation est de commencer par les flux de valeur de bout en bout de nos clients, leurs principaux défis et opportunités sur le plan commercial et les technologies habilitantes nécessaires pour stimuler de nouveaux modèles économiques numériques et valoriser l'innovation. Le secteur établit et développe des relations profondes à long terme axées sur la réalisation de résultats commerciaux – que ce soit en tant qu'administrateur de services financiers réglementés pour les assurances vie et la retraite ou en travaillant avec une caisse d'épargne où le secteur compte plus de 180 milliards d'euros de fonds sous gestion.

L'année 2021 a été marquée par une forte dynamique du secteur, avec quelques succès notables. La Covid-19 a suscité un regain de demande dans les Services Financiers pour des solutions d'infrastructure, de Cloud et de transformation numérique, car le secteur répond à la nécessité d'accélérer les capacités numériques. Dans le sillage de la crise, il existe une demande pour de nouveaux modèles économiques numériques, le télétravail, la transformation de l'espace de travail numérique, le passage au Cloud et la cybersécurité, renforcés par la transition du client final vers les **services « tout numérique »**.

Au cours des dernières années, le secteur Services Financiers & Assurance d'Atos a subi une transformation notable. Il y a cinq ans, l'activité était essentiellement basée en Europe et la majeure partie du chiffre d'affaires provenait du secteur Bancaire. Aujourd'hui, la répartition des activités est très différente. Cela résulte des initiatives organiques et inorganiques déployées.

D'un point de vue organique, Atos s'est efforcé de remporter des contrats de premier plan en fournissant des **propositions de valeur basées sur les « résultats commerciaux »**. En liant ses engagements aux résultats commerciaux obtenus auprès des **Clients Platine** dans le cadre de son service de transformation Business Consulting.

Outre les activités actuelles, Atos a investi dans le cadre de plusieurs partenariats, acquisitions et cessions. Les résultats de ces initiatives stratégiques sont les suivants :

- L'Amérique du Nord représente aujourd'hui la plus importante zone géographique au même titre que l'Europe du Nord ;
- l'activité Assurance a enregistré une croissance à deux chiffres et couvre environ 25% du secteur Services Financiers & Assurance ;
- son mix de chiffre d'affaires a également beaucoup évolué au cours des cinq dernières années, passant d'une structure orientée infrastructure à une répartition équilibrée composée pour moitié d'infrastructure et de solutions Cloud, l'autre moitié provenant des applications, du conseil en matière de transformation numérique et de l'intégration de systèmes.

### Sous-secteurs du marché

Les deux sous-secteurs Banque et Assurance voient se dessiner des thèmes et exigences communs :

- du fait du passage aux canaux numériques et, de fait, à la conception de produits numériques, la connaissance du client est plus que jamais au centre des préoccupations ;
- l'Intelligence Artificielle a accéléré l'automatisation des interactions avec le client et favorise le principe de flux tendu (Straight Through Processing ou STP) et les améliorations opérationnelles ;
- la réduction des coûts liés à la transition vers le Cloud et le respect des règles de sécurité occupent désormais une place prépondérante.

La Covid-19 a accéléré cette tendance : avec les centres de contact et le digital workplace aujourd'hui exploités virtuellement et à distance, ce qui génère de nouvelles exigences en matière de sécurité et de conformité.

La mission d'Atos consiste à aider les organisations du secteur Services Financiers & Assurance à transformer l'expérience client et les opérations – y compris se concentrant sur la décarbonation – via le recours aux technologies numériques afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les utilisateurs finaux et ainsi permettre aux organisations de prospérer.

Ceci est possible en prenant en charge les opérations critiques et en les transformant (comme pour NS&I, Aegon, State Street Corporation), de mettre en place des projets d'innovation individuels (comme la blockchain pour le reporting MiFID II, la sélection de campagnes de marketing axées sur l'Intelligence Artificielle pour Amex) et d'associer le tout aux services d'infrastructure et d'application grâce aux puissantes capacités d'Atos.

## Décarbonation dans le secteur Services Financiers & Assurance

L'accent mis sur la décarbonation intervient à trois niveaux. Premièrement, la réglementation va désormais dans le sens d'un financement durable. Par exemple, l'objectif du Pacte Vert pour l'Europe est de s'imposer en tant que premier continent neutre sur le plan climatique d'ici 2050. Le déficit de financement annuel pour atteindre cet objectif est estimé à 180 milliards d'euros et ne peut être comblé par le seul secteur Public. Le Plan d'investissement du Pacte Vert pour l'Europe vise à mobiliser au moins 1 000 milliards d'euros d'investissements durables au cours de la prochaine décennie. Deuxièmement, la numérisation de l'expérience client et des opérations supprime les infrastructures physiques telles que les bâtiments et réduit les déplacements et la consommation de papier, rendant ainsi le secteur plus « vert ». Enfin, le secteur de l'investissement et des retraites doit être prudent quant à la sélection et au reporting de ses investissements dans les énergies non renouvelables. La COP26 qui s'est récemment tenue à Glasgow a mis en place des réglementations obligeant l'industrie à justifier la poursuite des investissements dans les énergies non renouvelables sur l'ensemble de la chaîne de valeur. C'est l'occasion pour Atos d'aider les clients du secteur à remplir cette obligation.

## Expertise et offres du secteur Services Financiers & Assurance

- **Plus de 280 clients** dans le monde font confiance à Atos pour délivrer de la valeur. Atos travaille avec certains des plus grands acteurs du marché, dont 15 des 20 premières banques et 11 des 15 premiers assureurs au monde. De plus, Atos est l'un des plus importants fournisseurs tiers de services des marchés de capitaux.
- Comptant **25 000 experts**, dont 10 000 dans le domaine de la banque de détail, 5 000 dans le domaine des marchés de capitaux et 10 000 dans le domaine de l'assurance, le Groupe développe, maintient et gère activement des environnements de services financiers critiques pour les entreprises, couvrant des millions de clients finaux.
- Atos investit dans **ses propres droits intellectuels pour le secteur des services financiers**, y compris plus de 20 accélérateurs et plateformes, tels que :
  - Atos SyntBots, une plateforme d'automatisation de l'Intelligence Artificielle de nouvelle génération ;
  - « Exit Legacy » qui s'appuie sur Atos SyntBots pour une transformation plus rapide, moins coûteuse et moins risquée de l'existant ;
  - Apollo, leader du marché de la comptabilité d'investissement, qui est utilisé par 13 banques en France dans le cadre de la gestion des actifs et du patrimoine ;
  - « Universal Clearing System », le produit de compensation leader du marché utilisé par l'une des plus importantes chambres de compensation en Europe ;
  - facilitateurs PSD2 ;
  - « Atos ATOM » pour offrir une Plateforme Numérique Intelligente permettant de développer des applications de pointe avec intelligence et automatisation intégrées ;
  - centres d'excellence basés en Europe, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Inde ;
  - élaboration ciblée d'un cadre de suivi de la valeur de l'entreprise pour l'année 2022.
- La **communauté scientifique réunissant des leaders d'opinion du secteur** aide les acteurs du secteur à mieux cerner l'impact des technologies émergentes comme l'informatique quantique, l'Intelligence Artificielle et l'Internet des Objets (IoT). A travers ses initiatives de réflexion et de recherche, elle partage sa vision et sa pensée novatrice.
- La **co-innovation est au centre de tout ce que fait le secteur**, ce qui lui permet de générer des idées et de développer des plateformes, comme :
  - son outil de reporting MiFID II basé sur la blockchain, destiné aux gestionnaires de fonds britanniques ;
  - sa plateforme de paiement prête à l'emploi qui combine le calcul haute performance et l'intelligence artificielle vocale pour automatiser les opérations ;
  - ses offres dédiées à la transformation des prêts de détail et au passage à la banque ouverte.
- Le **Programme d'Engagement et de Partenariat FinTech d'Atos** accélère les propositions conjointes de mise sur le marché entre les banques, les assureurs, les FinTech précontrôlées et les partenaires, telles que :
  - Atos et IBM ont annoncé leur intention d'étendre leurs relations internationales afin d'aider les banques et les compagnies d'assurances à répondre à leurs exigences croissantes en matière de sécurité et de conformité réglementaire lors du transfert de leurs charges de travail et applications vers le Cloud. Le **Centre d'excellence Cloud d'Atos** a l'intention de fournir à ses clients une expertise en matière de technologie et de services financiers. Ces derniers seront accompagnés par des professionnels Atos dédiés et formés à IBM Cloud pour les Services Financiers ;
  - Un outil de prévention de la fraude par carte conforme à la norme KYC (Know Your Customer) et basé sur l'Intelligence artificielle, qui comprend la vérification de la carte d'identité, de la biométrie et des médias sociaux avec des solutions spécialisées telles que Hooyu, Pega, Quantexa ;
  - Expérience client et plateforme de chat « My Financial Pal 2.0 », qui permet aux clients de choisir des services de gestion des finances personnelles (PFM) de pointe sur n'importe quel appareil avec des plateformes comme Backbase, Temenos ;
  - une plateforme bancaire hyper-agile pour les prêts, les dépôts et les paiements basée sur une architecture Cloud, qui crée des produits de façon dynamique pour générer des revenus depuis les nouveaux segments de marché avec des plateformes bancaires leaders comme Finastra, Temenos, Worldline.

### 2.2.3 Secteur Public & Défense

Les gouvernements du monde entier se trouvent à un moment charnière de l'histoire de l'humanité. La transformation numérique de la société a été massivement amplifiée lors de la crise de la Covid-19. Aujourd'hui, le secteur Public & Défense se trouve face à un double défi : assurer une reprise durable tout en répondant aux appels à une action climatique efficace. Nous avons l'opportunité de tirer parti de meilleures initiatives afin de créer une société plus sûre et plus écologique.

Cependant, compte tenu de l'ampleur et de la complexité des exigences de cette nouvelle décennie, il est urgent d'accélérer la transformation numérique à grande échelle des gouvernements. Bon nombre des défis les plus pressants du monde sont tout simplement trop difficiles à relever sans tirer parti de la puissance des technologies et des données connectées.

- Selon les analystes, 80% des organismes publics en sont encore aux phases initiales ou de développement de la maturité numérique.
- Au total, 75% des gouvernements géreront plus de la moitié des charges de travail en faisant appel à des fournisseurs Hyperscale de Cloud d'ici 2025.

Ces changements liés à la transformation numérique doivent être planifiés et accompagnés avec le niveau d'expertise et d'expérience approprié. Les nouvelles infrastructures numériques, les plateformes de données et les sources de données exigent une conformité et une sécurité supplémentaires et renouvelées. Chacune devra refléter les réglementations des différents pouvoirs publics (par exemple, administration électronique, éducation, santé et avantages sociaux, contrôle des frontières, sécurité publique, villes).

En tant que leader mondial et partenaire de confiance de la transformation numérique – du Calcul Haute Performance à la cybersécurité, en passant par les espaces de travail numériques, les villes intelligentes ou encore la défense intelligente – Atos possède une vaste expérience de collaboration avec des agences publiques du monde entier : en Europe, aux Etats-Unis, en Australie, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique. Nous aidons les agences du secteur Public & Défense et les gouvernements à orchestrer et accélérer leur parcours numérique dans le cadre de la nouvelle ère de la société digitale.

## Vision du secteur Public & Défense : grâce à la technologie numérique sécurisée et décarbonée, un nouveau monde s'ouvre aux services publics

L'ambition de secteur Public & Défense est d'aider ses clients à résoudre les enjeux numériques majeurs auxquels ils sont confrontés :

- mieux servir les citoyens : agences connectées, services digitaux, agents mobiles ;

- développer l'économie : territoires intelligents, nouvelles mobilités, éducation en ligne ;
- construire un avenir durable : décarbonation, économie circulaire, qualité de vie ;
- protéger la société : sécurité prédictive et sûreté publique, défense numérique, espace.

## Expertise et offres de secteur Public & Défense

Atos dispose des compétences et des ressources nécessaires afin de concevoir, élaborer et exploiter les architectures complexes permettant la production, l'analyse, la communication et la protection des données personnelles dont ses clients ont besoin, depuis les communautés locales jusqu'aux gouvernements et entreprises internationales.

L'expertise d'Atos dans le secteur Public & Défense s'appuie sur l'expérience de plus de 10 000 professionnels des technologies, qui accompagnent les clients du conseil à la livraison, en passant par les opérations.

Avec cette ambition en tête et le souhait de soutenir ses clients, Atos est devenu membre fondateur de GAIA-X. L'initiative européenne vise à fournir une infrastructure de données basée sur le Cloud, qui reflète les règles et réglementations des institutions et pays européens en matière de confidentialité, de sécurité et de protection des données. Il s'agit là d'une initiative majeure en matière de souveraineté des données.

Atos contribue également dans une large mesure au programme EuroHPC, qui vise à mettre en place des structures stratégiques européennes pour les futures capacités en Calcul de Haute

Performance. Cela permettra de garantir l'indépendance numérique de l'Union européenne tout en se préparant à l'arrivée de l'Exascale : une révolution au terme de laquelle les plateformes informatiques passeront d'une capacité actuelle de millions de milliards d'opérations par seconde (le petascale) à une capacité d'un milliard de milliards d'opérations par seconde.

Atos est un leader dans le domaine des villes intelligentes. Sa plateforme Urban Data Platform vise à faire des villes intelligentes une réalité en soutenant les gouvernements dans leur mission de fournir des services intégrés intelligents à leurs citoyens, visiteurs et partenaires économiques. Cette plateforme de pointe, basée sur des technologies open source et instaurant des règles de sécurité et de confidentialité des données en matière de collecte, de stockage et d'accès aux données, permet à une ville de bénéficier de la combinaison de l'ensemble des données générées par un vaste écosystème de services, d'applications et de dispositifs intelligents de la ville intelligente. Elle gère et publie des données dans toutes les zones opérationnelles de la ville en fournissant un point d'accès sécurisé unique et des tableaux de bord de suivi pour tous les services basés sur les données.

Atos a migré plus de 190 organismes publics vers le Cloud et accompagne ses clients dans 50 pays répartis sur l'ensemble des cinq continents. Ses partenaires comptent tous les acteurs majeurs du marché, couvrant les principaux fournisseurs Hyperscale du Cloud comme Google Cloud, Microsoft Azure et Amazon Web Services et des partenaires technologiques locaux pour actionner des solutions souveraines, des éditeurs de logiciel comme SAP ou Red Hat et des fournisseurs de matériel, en particulier Dell Technologies et bien plus encore. L'écosystème

des partenaires d'Atos profite également de la participation de fondations et d'organisations, telles que FIWARE, un réseau axé sur les villes intelligentes et les solutions connectées, qui sont les leaders des plateformes open source dans leurs domaines respectifs. Atos est également membre de l'International Data Spaces Association qui a développé une infrastructure de données permettant à ses utilisateurs de conserver la propriété des données et qui fait également partie de l'initiative GAIA-X.

## 2.2.4 Télécommunications, Médias & Technologies

Le secteur Télécommunications, Médias & Technologies est au cœur d'une convergence technologique rapide qui aura un impact sur tous les autres secteurs. Les progrès réalisés dans le domaine de l'Intelligence Artificielle changent déjà la donne en proposant des opérations toujours plus prédictives, adaptatives et préventives et des interactions et expériences client plus personnalisées. L'avènement de la 5G, qui va permettre une explosion de l'utilisation des données et des capteurs via l'Internet des Objets, sera un moteur essentiel et une véritable opportunité pour tous les acteurs du secteur Télécommunications, Médias & Technologies. Les perspectives de croissance de la 5G dans les entreprises sont énormes, le nombre d'abonnements mobiles professionnels de la 5G dans le monde devant atteindre 175 millions d'euros d'ici la fin de l'année 2024, contre 500 000 en 2019<sup>1</sup>. Par conséquent, on s'attend à une vague d'investissements importants de la part des opérateurs télécoms dans les réseaux, considérés comme un actif clé, d'ici à 2025. Par ailleurs, la transition vers le Cloud se poursuit, portée par le besoin vital, pour les entreprises, de virtualiser et de conteneuriser leur infrastructure afin de gagner en agilité et en rapidité dans le domaine de l'innovation tout en réduisant les coûts. Les technologies informatiques Edge, boostées par la 5G, évoluent également très rapidement. Le marché Edge devrait enregistrer une forte croissance au cours des prochaines années. À titre d'exemple, le chiffre d'affaires mondial des appareils et réseaux Edge déployés dans le cadre de l'intelligence artificielle devrait atteindre 827,6 milliards de dollars en 2025<sup>2</sup>. Cela permettra de façonner l'évolution du Cloud : actuellement, 80% de l'ensemble des données du Cloud sont traitées de façon centralisée et 20% sur site ou près du client final ; d'ici à 2025, 80% des données du Cloud se situeront au niveau du réseau Edge.

Du fait de la convergence de la 5G, de l'Internet des Objets, du Cloud, du Edge Computing Multi-accès (MEC) et de la sécurité intégrée, les investissements d'infrastructure les plus importants réalisés par les opérateurs de télécommunications, les

fournisseurs Hyperscale (Google, Microsoft, Amazon) et les fournisseurs d'infrastructure traditionnels se concentreront sur le réseau Edge. Les opérateurs télécoms saisissent désormais les opportunités de diversification et de monétisation de la 5G, par exemple en proposant de nouveaux services aux entreprises, tels que la vision par ordinateur (un domaine de l'intelligence artificielle qui permet aux ordinateurs et aux systèmes de dériver des informations importantes à partir d'images numériques, de vidéos et autres entrées visuelles). Au sein du sous-secteur Médias & Divertissement, les entreprises traditionnelles sont en concurrence avec les acteurs de l'OTT, car les transferts de valeur vers les plateformes et les technologies convergent avec le passage aux protocoles IP. Tous rivalisent d'audace pour attirer les recettes publicitaires et satisfaire l'état d'esprit d'un public qui attend des expériences toujours plus riches, plus personnalisées, plus diverses, plus mobiles et plus connectées.

L'impact de la Covid-19 a varié au niveau du secteur Télécommunications, Médias & Technologies. Alors que les entreprises de médias traditionnelles ont connu des difficultés en matière de revenus, les diffuseurs OTT ont augmenté le nombre de leurs abonnés et leur positionnement sur le marché. Le secteur Télécommunications a connu des impacts mitigés, mais reste globalement stable. La plupart des segments du secteur Télécommunications, Médias & Technologies devraient retrouver des éléments de génération de revenus<sup>3</sup>. La Covid-19 a accéléré la transformation numérique ; 81%<sup>4</sup> des médias et 83%<sup>5</sup> des entreprises de télécommunication considèrent la transformation numérique encore plus critique qu'avant la pandémie de Covid-19. Les entreprises du secteur des télécommunications, des médias du divertissement<sup>6</sup> s'attachent à renforcer la résilience opérationnelle et mettent davantage l'accent sur le découplage des volumes d'affaires et de transactions à partir du nombre de collaborateurs opérationnels. La transformation opérationnelle via la numérisation et l'automatisation se poursuit, avec notamment le passage au libre-service.

1 5G and beyond : Connecting the dots at MWC20, Omdia, (2020, <https://pages.ovum.informa.com/MWC2020-5G-report>)

2 5G and beyond : Connecting the dots at MWC20, Omdia, (2020, <https://pages.ovum.informa.com/MWC2020-5G-report>)

3 How Media and Entertainment CIOs Can Successfully Address Pandemic-Triggered Disruptions, Gartner, 2020

4 The Impact of Covid-19 on the Media Sector, Nelson Hall, août 2020

5 The Impact of Covid-19 on Telecoms Enterprises, Nelson Hall, août 2020

6 The Impact of Covid-19 on the Media Sector, Nelson Hall, août 2020



## Expertise et offres du secteur Télécommunications, Médias & Technologies

Atos permet aux clients du secteur Télécommunications, Médias & Technologies non seulement d'accéder à des infrastructures solides, flexibles et agiles grâce à des services de Cloud Computing hybrides avancés et un écosystème de partenaires, mais également d'exploiter les données pour bénéficier d'une expérience et de contenu client toujours plus riche et personnalisée. En leur fournissant tous les composants de l'infrastructure du futur, Atos jouit d'un positionnement unique afin de soutenir et de permettre aux clients du secteur Télécommunications, Médias & Technologies de saisir les opportunités et les défis du progrès technologique et de la convergence. Atos associe ses offres de transformation à son expertise et ses capacités en matière d'Edge Computing, de réseaux de nouvelle génération, de cybersécurité et de souveraineté des données. Atos a beaucoup investi dans la virtualisation des fonctions médias et des fonctions réseau. Ces deux domaines d'expertise marquent le point de rencontre des médias et des télécommunications pour la fourniture de services à la demande et mobiles.

Atos est positionné dans les investissements inhérents au continuum du Cloud et de la 5G au cours des cinq prochaines années pour permettre aux clients du secteur Télécommunications, Médias & Technologies de jouer un nouveau rôle dans l'économie numérique. Par exemple :

- dans le sous-secteur des Télécommunications, Atos a travaillé avec des opérateurs télécoms de premier plan pour proposer des solutions MEC privées combinant l'expertise de la technologie 5G, BullSequana Edge, IA/ML et des solutions de vision par ordinateur afin d'améliorer l'expérience client dans les secteurs de la distribution, de la fabrication et du divertissement ;
- au sein du sous-secteur Médias & Divertissement, Atos a permis à une chaîne de télévision nationale italienne de mieux comprendre, prévoir et satisfaire les goûts et préférences des téléspectateurs grâce à une plateforme d'authentification, de personnalisation du contenu et de recommandation. Atos a également permis à une importante société de médias et à un exploitant de parc à thème d'améliorer la satisfaction client, la résilience opérationnelle et la rentabilité en utilisant des analyses recueillies à partir de capteurs installés sur les manèges, combinés à d'autres sources de données afin de parvenir à une maintenance et une gestion prédictives des actifs ;
- dans le sous-secteur Technologies, Atos a innové en instaurant des partenariats stratégiques afin de permettre aux clients ayant des charges de travail spécifiques (Oracle, SAP, VMware) de bénéficier d'un Cloud public flexible, sécurisé et conforme, ceci grâce à un Bare Metal « as a Service » entièrement géré et transparent.

Atos continue à investir dans son écosystème de partenaires unique, avec des fournisseurs Hyperscale tels que Google, Microsoft et Amazon Web Service, ainsi que des fournisseurs leaders en matière d'engagement client tels que Salesforce Velocity, Pegasystems et Mavenir.

Les solutions proposées par Atos dans le secteur Télécommunications, Médias & Technologies incluent la cybersécurité, la décarbonation sécurisée par la conception, ainsi que la transformation et la modernisation de l'infrastructure via le Cloud hybride avancé et le Bare Metal « as a Service ». En outre, les solutions d'Atos accompagnent les clients du secteur Télécommunications, Médias & Technologies afin :

- d'améliorer, d'enrichir et de personnaliser les expériences et les contenus pour le public, les fans et les clients grâce à des plateformes d'engagement client, des stratégies omnicanal, des contenus personnalisés, des médias numériques et des moteurs de recommandation ;
- d'exploiter et de monétiser les données grâce à des solutions d'analyse, d'intelligence artificielle et de Machine Learning, ainsi qu'à des plateformes d'intelligentes et de gestion des données ;
- de déverrouiller la puissance de la 5G et du réseau Edge grâce à une nouvelle latence ultra-faible (réseau privé 5G, MEC privé) ;
- de lancer la transformation des applications via le déploiement d'une Digital Factory et de DevOps ;
- d'accélérer le commerce B2B grâce à des solutions numériques en marque blanche et des catalogues de produits B2B ;
- de réaliser des gains d'efficacité et d'améliorer la performance grâce à l'automatisation des processus et de la chaîne d'approvisionnement, ainsi qu'à des solutions de maintenance prédictive.

Dans le sous-secteur Télécommunications, les solutions d'Atos permettent aux opérateurs fixes et mobiles du secteur de relever les défis de la convergence fixe et mobile et fournissent des réseaux de télécommunications de nouvelle génération qui renforcent l'expérience client, réduisent les coûts, génèrent de nouvelles sources de revenus et commercialisent les produits plus rapidement. Les solutions de consolidation, d'harmonisation et de transformation des systèmes CRM, BSS, OSS, ERP permettent aux entreprises de télécommunications de tirer rapidement parti des avantages des fusions et acquisitions. Dans le sous-secteur Médias & Divertissement, les solutions d'Atos permettent aux diffuseurs, aux sociétés de sport, de divertissement, d'édition et de médias numériques de dialoguer avec leurs fans et leurs membres de manière innovante, via la réalité augmentée, la vidéo et la gamification. Grâce à ces technologies innovantes, le sous-secteur peut créer de nouvelles sources de revenus et de nouveaux modèles économiques et améliorer l'efficacité et la flexibilité de ses opérations. Le système de contrôle des réseaux de diffusion d'Atos (BNCS+) offre aux diffuseurs un contrôle et un suivi complets des réseaux de médias complexes à mesure que le paysage numérique évolue. Dans le sous-secteur Technologies, Atos possède et fait évoluer ses propres technologies, notamment la plateforme de calcul haute performance Atos BullSequana S, qui offre une flexibilité maximale en termes d'interconnexion, de puissance et de refroidissement et qui couvre le plus large spectre possible d'applications en fournissant une performance élevée et un volume important de transactions en mémoire et en s'appuyant sur un Bare Metal « as a Service » pour les charges de travail spécialisées.

## 2.2.5 Ressources & Services

Sur le secteur Ressources & Services, Atos est présent dans 50 pays et compte un large champ d'application qui s'étend sur une grande variété de sous-marchés : Energie & Services Publics, Commerce de détail, Transport & Logistique, soutenu par 18 000 experts.

L'ambition d'Atos est de proposer des solutions numériques pour une économie rationalisée et plus durable, en renforçant la proximité client et en générant de nouvelles sources de revenus, en accélérant le développement de réseaux compétitifs et en stimulant l'excellence opérationnelle grâce à la gestion des infrastructures et des actifs.

### Energie & Services Publics

Selon l'agence internationale pour les énergies renouvelables, l'approvisionnement total en énergie primaire atteindra environ 66% d'ici à 2050. Les sociétés d'énergie et de services publics adoptent de nouveaux modes de production et de distribution pour, au final, changer la façon dont les utilisateurs finaux consomment de l'énergie. Les perturbations constantes du secteur ont amené les entreprises de l'énergie et des services publics à s'appuyer davantage sur les technologies numériques. Par exemple, 50% des détaillants du secteur de l'énergie et des services publics prévoient de réorganiser le parcours du client d'ici 2022, afin d'accélérer les processus et d'accroître la satisfaction des clients<sup>1</sup>, et 50% des services publics prévoient d'intégrer la sécurité informatique et opérationnelle<sup>2</sup> d'ici 2026.

Fort de ses 40 années d'expérience dans la production, la transmission et la distribution d'électricité, la vente au détail d'énergie, d'eau, de pétrole et de gaz, Atos est bien placé pour aider les entreprises du secteur de l'énergie et des services publics à prospérer sur ce marché en pleine évolution. Dans le cadre de son ambition qui consiste à devenir le leader du numérique sécurisé et décarboné, Atos propose des solutions pour :

- transformer les opérations, les rendre plus intelligentes et automatisées, maximiser la productivité des actifs et développer les compétences des effectifs. Le Digital Twin d'Atos pour les énergies renouvelables a remporté le prix du Leadership Numérique lors du salon Re ASSET 2020 et a été mis en œuvre chez un opérateur de parcs éoliens basé en Inde ;

- améliorer l'expérience client pour les entreprises et les clients locaux, renforcer la qualité grâce à des informations numériques et répondre aux demandes de consommateurs autonomes. Atos a aidé un distributeur italien à transformer rapidement l'expérience client, en réduisant de moitié le temps de mise sur le marché des nouveaux services et en améliorant l'efficacité de 20%, grâce à la première mise en œuvre complète de SAP S/4HANA en Europe, en utilisant DORA (Digital Operations for Retailers par Atos) ;
- sécuriser les infrastructures critiques pour garantir la sécurité des travailleurs, protéger les actifs et les données des cyberattaques et se conformer à toutes les réglementations. Nous avons aidé une société gazière espagnole à réduire les pertes non techniques de son approvisionnement en gaz en appliquant notre plateforme d'analyse cognitive au problème de la détection de la fraude sur le terrain, améliorant ainsi les taux de réussite de 5% à 29% ; et
- décarboner les opérations en appliquant des méthodes opérationnelles plus durables et plus efficaces et en adoptant les énergies renouvelables. Les consultants d'Atos ont aidé un client écossais à réduire la consommation d'énergie des pompes de 7%. Des capteurs acoustiques ont été utilisés à l'intérieur des tuyaux la nuit pour augmenter de 50% le nombre de fuites détectées. Nous aidons également une entreprise de services publics italienne en développant une application sur mesure pour effectuer des interventions sur les points de courant basse tension grâce à de nouveaux compteurs intelligents. Cela permet de réduire le nombre d'interventions sur le terrain, d'améliorer l'efficacité globale et de projeter une réduction de la consommation de carburant et des émissions associées.

1 Selon les solutions SAP Customer Experience dédiées aux secteurs industriels

(<https://www.sap.com/products/crm/industries.html?overlay=%252Fproducts%252Fcrm%252Findustries%252Fenergy-utilities.html>)

2 Selon IDC FutureScape : Worldwide Utilities 2021 Predictions (<https://www.idc.com/research/viewtoc.jsp?containerId=US45816020>)

## Commerce de détail & Hôtellerie

Les secteurs Commerce de détail & Hôtellerie connaissent des transformations qui revitalisent le commerce. Les consommateurs d'aujourd'hui attendent un choix total et une flexibilité omnicanale partout et à tout moment. Ils veulent des expériences émotionnelles, sans effort et personnalisées. De plus, ils sont de plus en plus concernés par la transparence, la traçabilité et le développement durable. Ils veulent tout maintenant et ne sont plus prêts à attendre.

La pandémie de Covid-19 a eu un impact supplémentaire sur le comportement des consommateurs en réduisant considérablement les revenus disponibles et, dans une tendance plus durable, en accélérant l'adoption du commerce électronique par des segments de consommateurs qui préféraient auparavant faire leurs achats hors ligne. Avec plus de 6 000 professionnels des technologies et 3 000 experts sectoriels au service de plus de 350 clients du secteur Commerce de détail & Hôtellerie dans le monde, Atos est bien placé pour aider les détaillants et les entreprises du secteur de l'hôtellerie à s'adapter et à se transformer.

Pour passer du commerce omnicanal au commerce omniprésent, Atos s'appuie sur plus de 35 ans d'expérience dans ce secteur afin d'offrir des expériences d'achat de nouvelle génération grâce aux progrès réalisés en matière d'expérience client, d'omnicanal et de personnalisation basée sur les données. Grâce à son réseau de partenaires, notamment son alliance stratégique avec Siemens et Worldline, Atos est à même de réduire les coûts, d'accroître la transparence et la conformité et de décarboner les opérations de détail. A travers son portefeuille sectoriel, Atos favorise l'innovation et l'efficacité opérationnelle avec une plateforme de commerce numérique pour une expérience omnicanale transparente, des solutions IoT et connectées permettant un commerce de détail sans friction et autonome et des chaînes d'approvisionnement et de livraison plus intelligentes, notamment l'automatisation des entrepôts.

## Transport & Logistique

Le tourisme de masse, la mondialisation, l'évolution des chaînes d'approvisionnement complexes à flux tendus et l'essor du commerce électronique ont contribué à la croissance rapide du secteur. Cependant, les crises économiques successives, suivies par la pandémie de Covid-19, reçoivent aujourd'hui les voyages et les échanges commerciaux. En ce sens, le transport aérien a été sévèrement touché et les détaillants et les entreprises de logistique tendent au raccourcissement des chaînes d'approvisionnement.

Atos aide plus de 200 entreprises de transport et de logistique dans le monde à gagner en résilience en mettant constamment l'accent sur la création de valeur, la réduction des coûts et la décarbonation. Le Forum international des transports de l'OCDE estime que les avancées technologiques pourraient réduire les émissions liées au transport de passagers de 76% et les émissions liées au fret de 44% en 2050. Grâce à son réseau de plus de 5 000 professionnels des technologies et plus de 30 ans d'expérience, Atos ouvre la voie à des réseaux de transport et de logistique plus sûrs, plus efficaces et plus durables.

Sur le marché du Transport, Atos renforce la proximité avec ses clients et génère de nouvelles sources de revenus grâce à un engagement client à 360° et des plateformes numériques et places de marché qui ouvrent la voie à la mobilité en tant que service. Atos accélère le développement et la compétitivité des opérateurs de transport, améliore l'excellence opérationnelle et propose de nouveaux modèles commerciaux pour les infrastructures de transport avec des solutions de gestion des actifs intelligentes, connectées et basées sur les données.

Grâce à ses relations de longue date avec les principaux opérateurs de logistique et de services postaux, Atos est un partenaire de confiance qui réalise des opérations intégrées, intelligentes et durables. Atos renforce l'engagement et la connaissance client et favorise la compétitivité et l'agilité afin que les clients puissent s'adapter à la fluctuation de la demande, tout en participant à la décarbonation de leurs réseaux.

### 2.2.6 Santé & Sciences de la Vie

La pandémie de Covid-19 a secoué le marché mondial Santé & Sciences de la Vie, mais il convient tout d'abord de comprendre les défis auxquels les acteurs étaient confrontés avant la Covid-19. La capacité de la demande était déjà insuffisante et nul doute que la situation allait s'aggraver. La population des plus de 60 ans devrait doubler en nombre au cours des 30 prochaines années, tandis que celle des plus de 80 ans devrait tripler dans le même laps de temps. Le coût des soins de santé pour les plus de 80 ans est cinq fois plus élevé que pour les trentenaires. Les données actuelles des systèmes de santé occidentaux indiquent que plus de 40% du budget des soins de santé est consacré aux plus de 60 ans. Ainsi, si cette population double le coût suivra la même tendance.

Pour preuve, environ un adulte sur trois dans le monde souffre de maladies chroniques multiples (MCC) et on estime que le

nombre de patients atteints de quatre maladies ou plus dans les pays développés va quasiment doubler entre 2015 et 2035. Les dépenses de santé augmentent considérablement, parfois de manière exponentielle, avec chaque nouvelle maladie chronique. Des facteurs tels que la gestion fréquente par le biais de rendez-vous à l'hôpital, l'accès accru aux médecins spécialistes et, lorsque la situation s'aggrave ou se détériore, l'admission aux urgences et une éventuelle hospitalisation, contribuent à l'augmentation des coûts. A cela s'ajoutent les maladies chroniques qui sont en général directement liées à la situation socio-économique. Pour résumer, dans les zones démographiques ou géographiques où les familles ont de faibles revenus, la prévalence des soins de longue durée est nettement plus élevée, le coût annuel des soins dépassant souvent la capacité financière d'accès aux soins.

L'effet net de l'état actuel et prévu de la santé de la population est un fardeau épidémiologique et économique, préjudiciable et insoutenable qui est ressenti par toutes les parties prenantes – les payeurs, les fournisseurs de soins et les patients. Pour résoudre ce problème, il faut modifier le mode de financement et de prestation des soins de santé, ainsi que la responsabilité du patient au regard du maintien de son état de santé général afin de prévenir les maladies. C'est un avenir où toutes les parties prenantes se concentrent sur la prévention des maladies et abandonnent les engagements épisodiques pour soutenir le bien-être, la prévention et l'intervention précoce.

Le secteur Sciences de la Vie subit des pressions pour passer à des résultats fondés sur la valeur et fournir des preuves factuelles de l'efficacité des médicaments. Ceci, combiné à la hausse des coûts de R&D et aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement liées à la pandémie, constitue un scénario difficile pour le secteur des Sciences de la Vie. En outre, du fait de la Covid-19, l'annulation des interventions chirurgicales non urgentes et le report des traitements en cours ont eu un impact sur les revenus des sociétés pharmaceutiques et des organisations de dispositifs médicaux. Pour relever ces défis, les entreprises du secteur des Sciences de la Vie auront besoin d'un accès direct aux données des patients afin de prendre des décisions éclairées sur le plan commercial. Les technologies numériques permettent de collaborer et d'analyser les données, qui sont ensuite soutenues par l'IA afin de soutenir le processus décisionnel.

La Covid-19 a amplifié les problèmes déjà existants d'insuffisance de capacité face à la demande. Elle a créé de nouveaux défis, notamment le besoin urgent d'identifier de nouveaux traitements, vaccins et modèles de soins permettant aux patients vulnérables d'être traités et suivis à distance afin d'éviter tout contact direct.

Dans le contexte de la Covid-19, on note un coût humain et économique potentiellement plus élevé suite au grand nombre de procédures de soins « non-essentiels » annulées afin de libérer des lits d'hôpitaux pour les patients infectés par le virus. Du fait de ces annulations, les patients souffrant de pathologies cardiovasculaires et de cancer n'ont pas pu bénéficier d'une intervention clinique, une situation qui entraîne un préjudice important dans 50% des cas. Ainsi, la liste d'attente pour les procédures de soins « non-essentiels » ne cesse de s'allonger et pose, pour la vie humaine, une réelle menace qui devrait dépasser celle directement associée aux cas diagnostiqués de Covid-19.

Atos envisage le monde avec un système de santé mondial durable et de haute qualité, qui respecte le parcours de soins de santé de chaque individu. Atos s'engage, en collaboration avec des organismes de santé et de sciences de la vie du monde entier, à fournir des solutions efficaces qui améliorent la sécurité et la qualité des soins – de l'atténuation proactive de la maladie et de la gestion de l'état de santé à la prévision, au diagnostic précoce et à l'intervention personnalisée. Aujourd'hui, les prestataires de soins de santé, les organismes payeurs et les organisations des sciences de la vie doivent travailler ensemble afin de proposer de nouveaux modèles de soins durables, personnalisés et préventifs, fondés sur des valeurs. Les paiements inhérents à la prestation de soins de santé dans un

modèle dirigé par le payeur doivent être en corrélation directe avec le résultat, au détriment du modèle actuel de rémunération des services, en vertu duquel la récompense est accordée sans tenir compte du résultat. Dans tous les modèles, les coûts doivent être supprimés du système. Toutes les parties prenantes de l'écosystème doivent trouver des moyens de prendre en charge les patients atteints de maladies chroniques de longue durée en ambulatoire afin de permettre la stratification des risques et de déterminer quand une intervention clinique est nécessaire. Cela permet aux prestataires de concentrer les ressources disponibles sur les interventions présentant un avantage clinique et économique pour toutes les parties prenantes, y compris le patient.

Le numérique est un élément essentiel de tout changement et la liquidité des données est le fondement de la transformation numérique. Les organisations doivent d'abord numériser leurs données et ensuite les rendre disponibles et faire en sorte qu'elles puissent être échangées avec d'autres organisations de l'écosystème. Les entreprises doivent construire les bases numériques pour que les processus cliniques vitaux puissent s'appuyer sur des méthodes de travail digitales, tout en garantissant la disponibilité d'une infrastructure robuste permettant de gérer efficacement les services. Il s'agit d'une étape critique dans la normalisation des données et la digitalisation des processus de bout en bout. Elle permettra aux organisations de collaborer efficacement en utilisant les données internes et externes à leur organisation et en transformant les modèles et les parcours de soins.

Ces dernières années, les concepts de « libre-service » et de « conception centrée sur l'utilisateur » ont été largement utilisés dans le cadre de la transformation numérique de nombreux secteurs. Cela a permis aux consommateurs de s'engager de manière transparente auprès des marques de l'entreprise afin d'améliorer l'expérience et la fidélité des clients finaux à un coût de service inférieur. L'approche d'Atos permettra de passer d'un système de soins épisodiques réactif à un nouveau paradigme de soins centrés sur le patient, où les personnes ont la possibilité, grâce à la technologie, de gérer leur état de santé, ce qui permettra d'améliorer le bien-être et les résultats cliniques. Cela contribuera à réduire la demande de services et les coûts tout en améliorant l'expérience pour tous les acteurs de l'écosystème des soins de santé.

Dans un système de soins intégré, les composantes clés des services centrés sur le patient ne peuvent pas fonctionner de manière isolée. Tout comme le corps, tout est connecté et il convient d'adopter une approche holistique. Atos sera la cheville ouvrière de l'écosystème des soins de santé et des sciences de la vie de demain, en permettant une transformation numérique globale, efficace, accélérée et sûre vers de nouveaux modèles de soins durables, fondés sur des valeurs, personnalisés et préventifs.

Atos est idéalement placé pour s'engager avec toutes les organisations de l'écosystème, à la fois individuellement et collectivement, aux fins de concevoir, déployer et gérer les nouveaux systèmes et services numériques requis. Ses capacités de bout en bout, leaders au niveau mondial, jetteront les bases de la numérisation, de l'intégration et de la transformation de l'écosystème.

## Expertise et offres Santé & Sciences de la Vie

Dans la Santé & Sciences de la Vie Atos offre à ses clients répartis dans 46 pays une expertise, une expérience et des offres spécifiques au secteur inégalées, soutenues par 12 000 experts.

Son équipe de consultants, forte de 250 membres, permet à Atos de mener des conversations stratégiques avec la direction de ses clients afin de les aider à relever les différents défis auxquels ils sont confrontés aujourd'hui. L'objectif est de collaborer avec eux afin de développer des analyses de rentabilité, de concevoir des feuilles de route pour la transformation numérique et de proposer des solutions spécifiques au secteur pour aider à créer de la valeur.

Sur le marché des prestataires de soins de santé, Atos fournit des services de bout en bout, y compris le conseil, la mise en œuvre, l'infogérance et l'externalisation, soutenus par une plateforme différenciée d'adoption/de gestion du changement, à destination de toutes les solutions de technologies de l'information dédiées à la santé. Alors que les clients migrent des systèmes d'enregistrement vers un modèle d'intégration, Atos prend en charge les exigences d'interopérabilité et les capacités des plateformes nécessaires à la mise en œuvre de nouveaux modèles de soins associés aux solutions de soins virtuels/à distance et aux hôpitaux numériques. Son approche centrée sur la personne permet à Atos de soutenir ses clients dans leur objectif de promotion de la santé de la population et de permettre l'accès à la médecine de précision grâce à l'analyse et au calcul haute performance.

Atos travaille avec ses clients pour moderniser les applications, automatiser et améliorer l'efficacité opérationnelle et réduire les coûts sur le marché des payeurs de soins de santé, permettant à ces derniers de se concentrer sur les solutions d'engagement des consommateurs grâce à une combinaison de technologies robotiques et applicatives pour fournir une porte d'entrée numérique à tous les services des plans de santé. Cela inclut des solutions de soins virtuels ou à distance pour soutenir les populations à risque et/ou promouvoir le bien-être en général.

Au fur et à mesure que les données des membres augmentent, les capacités informatiques et analytiques d'Atos permettent aux dirigeants de mieux comprendre leur population cible et de faire évoluer les modèles commerciaux et les solutions afin d'obtenir des performances optimales et de garantir le bien-être de la communauté.

Dans le secteur des sciences de la vie, Atos est le partenaire de choix pour la transformation numérique, proposant des simulateurs HPC et quantiques dans les domaines de la recherche et de la génomique. Dans le domaine du développement de médicaments, Atos fournit des solutions d'intelligence artificielle pour le développement accéléré de protocoles et de solutions d'usines connectées pour transférer la technologie du laboratoire à la production. Les essais cliniques traditionnels et décentralisés sont également pris en charge, en tirant parti des capteurs et des applications mobiles avec des modules de biomarqueur dédiés à la collecte de données. Atos propose notamment la numérisation des usines et/ou des processus de production afin d'améliorer la qualité et de stimuler la production (en tirant parti de l'I4.0).

Pour soutenir son portefeuille de solutions de classe mondiale, Atos s'engage à développer et maintenir l'écosystème de partenaires le plus diversifié et le plus précieux qui soit dans le domaine de la santé. Cela est particulièrement important car Atos croit profondément en une approche écosystémique globale de la transformation et en sa stratégie de neutralité vis-à-vis des fournisseurs, qui lui permettra de créer des plateformes de données intégrées et une infrastructure sur lesquelles reposeront les systèmes de soins connectés. L'écosystème d'Atos dans le domaine de la santé et des sciences de la vie compte des partenaires multinationaux tels que Microsoft, Dell et Siemens. Atos dispose également de centres de compétences solides dans le domaine des dossiers médicaux électroniques (DME), avec une expertise dans Allscripts, Cerner et Epic. Atos offre également une expertise en matière de soins et de surveillance à distance grâce à sa collaboration avec Teladoc et Huma.

## 2.3 Offres horizontales

### 2.3.1 Atos OneCloud

Les organisations continuent de faire face à d'immenses défis liés à la transformation numérique. Il s'agit notamment de faire preuve de rapidité et d'agilité face à la concurrence, de mettre en place l'interaction multicanal avec les clients et de répondre à l'impératif social de réduction de l'empreinte carbone. L'ampleur de la numérisation accélérée stimule le marché de la consolidation des centres de données et de la migration vers le Cloud, tout en se conformant à l'émergence de nouvelles réglementations liées au stockage des données et à la confidentialité. Comme la consommation devient de plus en plus personnalisée et se fait en temps réel, les transactions interviendront au plus près de la source, à la périphérie ou à l'échelle des différents réseaux.

Cependant, la plupart des grandes organisations ne se sont pas construites dans le Cloud et sont largement tributaires d'investissements antérieurs importants dans la technologie. Pour réussir, les leaders commerciaux et technologiques doivent embrasser le changement et l'innovation face à une inertie organisationnelle souvent justifiée par les risques, les lacunes de technologie ou les limites budgétaires. Les organisations qui surmonteront cet écueil deviendront plus numériques, innovantes, orientées vers les données et socialement responsables et créeront alors d'énormes opportunités.

En prévision de ce changement, Atos a investi dans diverses capacités qui sont maintenant rassemblées dans un programme unique d'intégration au Cloud. Les architectures numériques des entreprises évoluent vers le Cloud, combinant centres de données privés, nœuds informatiques Edge et services de calcul et de stockage. En tant que leader mondial de l'exploitation de plateformes d'applications, Atos est particulièrement bien placé pour aider ses clients. Son expertise approfondie en matière d'applications, de données, de sécurité et d'infrastructure est ancrée dans l'expérience du monde réel. Ainsi, le Groupe conçoit et gère des applications pour des milliers de clients.

Annoncée en novembre 2020 et soutenue par un investissement d'environ 2 milliards d'euros sur cinq prochaines ans, la solution **Atos OneCloud** guide les organisations dans leur parcours vers le Cloud, centré sur le client, en tirant profit des services d'applications modernes. Cette initiative stratégique combine les

capacités uniques d'Atos dans un puissant guichet unique, comptant notamment :

- des compétences en matière de modernisation des applications pour les environnements applicatifs les plus exigeants ;
- une approche globale DevSecOps à grande échelle, en utilisant un Centre d'excellence Digital Factory dédié ;
- les outils CloudOps, l'automatisation du Cloud et les capacités de Cloud FinOps ;
- une expertise dans le domaine de l'intelligence artificielle et du Machine Learning, soutenue par des capacités de migration vers des bases de données natives du Cloud ;
- un leadership de classe mondiale en matière d'externalisation des centres de données et de l'infogérance dans le Cloud hybride numérique ;
- des solutions uniques en matière de calcul haute performance et de Cloud Edge Computing, combinées à des réseaux 5G sécurisés ;
- une capacité Bare Metal unique, profondément intégrée dans de nombreuses plateformes de Cloud public ;
- une bonne compréhension de la future réglementation européenne sur le Cloud en tant que membre fondateur de Gaia-X et la prise en compte de la souveraineté du Cloud ;
- l'accent mis sur la décarbonation mesurable et continue des plateformes numériques ;
- les talents d'Atos, titulaires de plus de 10 000 certifications numériques, offrant un vaste vivier d'expertise ;
- des partenariats avec tous les principaux fournisseurs de services Cloud, tant privé que public ;
- la cyberprotection grâce à un ensemble complet de fonctions de conformité et de sécurité natives du Cloud ;
- des conseils axés sur les entreprises et les résultats, fournis par des experts de l'industrie.

### Offre guichet unique Atos OneCloud

Atos reconnaît que la plupart des entreprises d'aujourd'hui auront besoin d'une approche basée sur le Cloud dans les années à venir. Pour reconnaître et gérer cette réalité, **Atos OneCloud** combine le conseil en matière de Cloud Computing, l'expertise en transformation des applications, des accélérateurs de Cloud préconçus et des talents d'innovation dans un ensemble de services de bout en bout destinés à aider les clients à naviguer et à accélérer leur parcours Cloud en toute sécurité. A travers le programme **Atos OneCloud**, le Groupe investit aux côtés de clients qui veulent être à l'avant-garde du Cloud et centrés sur le client. Atos et ses clients ont conçu **Atos OneCloud Plan**, une étude de cas personnalisée pour le Cloud, une architecture de référence Cloud spécifique au secteur et une feuille de route pour la modernisation des applications, des données et des infrastructures. Atos travaille avec ses clients dans l'optique de développer de nouveaux scénarios d'utilisation et de réduire le coût de la migration vers le Cloud. Tout aussi important, Atos soutient le programme et a la capacité de l'exécuter de bout en bout. **Atos OneCloud** transforme et modernise les applications d'entreprise pour qu'elles soient agiles, mobiles, ancrées dans l'analyse et intégrées dans le Cloud. De la configuration sur site au Cloud privé et public. Enfin, Atos a lancé **Atos OneCloud Sovereign Shield** pour soutenir les besoins de souveraineté numérique des industries et des gouvernements dans le monde. Il s'agit d'un ensemble de solutions, de méthodologies et de services opérationnels Cloud qui permet aux clients du monde entier de relever les défis de la gestion des données dans le Edge to Cloud continuum, conformément aux exigences les plus élevées en matière de gouvernance des données.

## Avantages pour le client

Les clients de la solution **Atos OneCloud** bénéficieront d'une empreinte numérique de pointe optimisée sur site et sur les plateformes de Cloud privé et public, conçue sur mesure afin de répondre aux besoins spécifiques des entreprises, notamment :

- une feuille de route axée sur les résultats pour intégrer le Cloud ;
- une approche novatrice du Cloud hybride numérique adaptée aux grandes entreprises ;
- la rapidité de mise sur le marché grâce à l'utilisation d'outils technologiques préfabriqués ;
- une plus grande agilité pour donner en permanence la priorité aux changements à forte valeur ajoutée ;

- un investissement axé sur le rendement qui permet d'éviter des coûts uniques exorbitants ;
- la sécurité des données et des systèmes ;
- une empreinte carbone réduite.

Atos est convaincu que ses clients seront simultanément dans et hors du Cloud dans les années à venir, car toutes les charges de travail ne sont pas adaptées au Cloud. Atos s'engage à soutenir ses clients via la mise en place de mesures pragmatiques et de leur apporter une boîte à outils exhaustive et une expertise approfondie.

## Partenariats Cloud

**Atos OneCloud** est fourni par Atos en étroite collaboration avec un écosystème de partenaires de classe mondiale comprenant Google Cloud, Amazon Web Services, Microsoft Azure, SAP, Dell, VMware Salesforce, ServiceNow and IBM – Red Hat. Cet écosystème permet aux clients de mettre rapidement en œuvre les nouvelles technologies et de réduire les risques associés. Tous les partenaires soutiennent activement l'initiative **Atos OneCloud** et sont prêts à fournir leur technologie de pointe en matière de Cloud Computing et leurs solutions commerciales. Les clients bénéficieront de l'intégration étroite de ces capacités de pointe en matière de Cloud Computing. Le fait de réunir les principaux fournisseurs de services Cloud permet à Atos de concevoir et d'intégrer une plateforme Cloud à même de relever tous les défis commerciaux. Notre écosystème de partenaires **Atos OneCloud** s'engage à réduire les investissements initiaux nécessaires et à apporter des solutions pour former le personnel informatique aux fins d'utiliser les nouvelles technologies de manière optimale.

### 2.3.2 Applications métiers critiques

Les applications critiques sont plus que jamais essentielles au succès des clients d'Atos.

Parfois aussi considérées comme des applications critiques dans l'exercice de la mission et ayant des conséquences sur l'activité globale d'une entreprise, elles font partie du paysage numérique de nos clients depuis de nombreuses années. En effet, les applications dédiées à la gestion des guichets automatiques dans le secteur Services Financiers & Assurance, les ERP dans le secteur Industries ou les systèmes de réservation pour les compagnies aériennes sont de bons exemples d'applications critiques en place depuis longtemps.

En d'autres termes, une application critique est une application dont la défaillance peut entraîner une perte financière, une exposition juridique, un mécontentement des clients, un impact sur la réputation de l'entreprise ou une perte importante en termes de productivité.

La gestion des applications critiques a toujours été fastidieuse pour les organisations numériques. Elle implique souvent des problématiques liées aux temps d'arrêt et donc à la mise en œuvre de techniques telles que la tolérance aux pannes des logiciels et du matériel ou la planification de la reprise après sinistre.

Nous observons deux tendances majeures qui modifient la nature des applications stratégiques et élargissent leur portée. La première se traduit par l'émergence de nouveaux modèles d'entreprise qui reposent entièrement sur des applications

critiques. Cette tendance est principalement portée par l'Internet des objets (IoT). La seconde est le rôle croissant du Cloud Computing comme modèle de déploiement de ces applications, pour l'innovation et la flexibilité qu'elle apporte.

Le marché commercial de l'Internet des objets devrait passer de 540 milliards de dollars en 2019 à 805 milliards de dollars en 2025, soit un CAGR de 10,6%<sup>1</sup>. Les segments de solutions de marché les plus pertinents identifiés par cette étude sont les compteurs intelligents, les villes intelligentes et le suivi des conditions, un indicateur clair des applications qui gagnent en criticité pour les entreprises et les organisations publiques.

Ces applications ont des retombées dans de nombreux domaines, qu'il s'agisse de l'automatisation des usines, de l'optimisation de la logistique, de la gestion des entrepôts ou du service à la clientèle, ce qui permet de mettre en place des modèles d'entreprise plus dynamiques. Dans ce nouveau paysage d'applications, la connectivité et l'évolutivité deviennent également des facteurs critiques de succès, et l'intelligence est exploitée sur un plus vaste réseau de dispositifs, depuis le Cloud jusqu'au centre de données en passant par le réseau Edge.

Cela contribue également à modifier la nature de l'ERP, qui n'est plus seulement un outil de reporting ou de planification. En effet, il s'est transformé en un noyau numérique qui dirige et orchestre les données et les processus d'entreprise, devenant ainsi l'épine dorsale de l'innovation commerciale.

<sup>1</sup> Source : Global Data, 2021

Cette transformation est accélérée par le Cloud, qui est devenu la plateforme de choix pour ce noyau numérique. Au début de l'année 2021, Atos a annoncé une prise en charge complète de RISE with SAP, qui propose une transformation de l'entreprise « as a service » dans un ensemble complet afin de remanier les processus et de réduire la complexité. Au cours de l'année, nous avons transformé nos propres opérations et migré les 42 systèmes critiques SAP S/4HANA d'Atos vers SAP S/4HANA® Cloud, une édition privée sur Microsoft Azure.

La prise en charge de la nouvelle génération d'applications critiques requiert plusieurs capacités clés.

L'une des exigences les plus importantes réside dans la capacité à suivre en permanence le comportement des services aux entreprises, afin de pouvoir prendre des mesures correctives ou proactives.

Il s'agit d'une tâche de plus en plus difficile car les applications impliquent souvent une combinaison complexe de services distribués en amont et en aval, parfois exploités par des tiers. Il faut donc faire abstraction du processus informatique afin de suivre le processus opérationnel réel à travers les KPIs qui sont essentiels à l'entreprise.

C'est une approche progressive, de type partenaire, étroitement liée au parcours de transformation numérique de ses clients qu'Atos exécute en reliant le paysage applicatif de ses clients à sa plateforme de suivi stratégique. Cela permet de suivre les comportements prévisibles, normaux ou anormaux grâce à de puissants modèles de Machine Learning. Atos offre ainsi à ses clients une visibilité totale sur leurs résultats commerciaux, mais aussi l'occasion unique d'imaginer de nouvelles façons de fonctionner et de se réinventer.

Conformément à cette approche, la stratégie d'Atos consiste à élaborer des solutions de bout en bout pour créer des applications critiques innovantes.

Ses offres dans l'Internet des Objets numériques packagées permettent aux entreprises d'obtenir des résultats commerciaux essentiels dans plusieurs secteurs. Basées sur le concept du jumeau numérique, elles fournissent un retour d'information et des données par le biais de la simulation et de l'Intelligence Artificielle pour une amélioration continue des processus.

Ce genre de solutions de bout en bout a permis à une grande entreprise pharmaceutique d'améliorer de 14% le processus de certification des vaccins et à une importante société de transport maritime de réaliser d'importantes économies de carburant, de

bénéficier d'une utilisation et d'une disponibilité accrues des actifs et de réduire encore ses coûts grâce à l'optimisation des trajets des navires et à la maintenance prédictive.

Dans le domaine des ERP, Atos a développé un partenariat durable avec SAP depuis plus de 35 ans. Plus de 6 200 projets SAP nous ont permis de maîtriser la technologie SAP de bout en bout, mais nous avons également conçu des accélérateurs intégrés uniques (spécifiques au secteur) pour aider nos clients à libérer et à gérer le nouveau potentiel commercial inhérent à SAP S/4HANA rapidement et en toute confiance. En outre, Atos apporte des capacités uniques en matière de bare metal avec ses serveurs haute performance BullSequana S certifiés par SAP et a réalisé des concepts SAP avancés pour Microsoft Azure, AWS et Google Cloud afin d'accélérer une transition entièrement gérée, sécurisée et décarbonée vers le Cloud pour les applications critiques des entreprises.

Atos est idéalement positionné pour répondre aux besoins croissants en matière d'applications critiques :

- Atos maîtrise parfaitement les processus de ses clients ;
- l'approche de bout en bout adoptée par Atos lui permet de combiner l'ensemble des technologies nécessaires à la création d'applications critiques avancées, notamment l'Intelligence Artificielle, le Machine Learning, le Edge, le Cloud et la connectivité IoT ;
- Atos se concentre sur la résilience et la performance : ces applications, lorsqu'elles sont déployées à grande échelle, nécessitent un niveau de performance exceptionnel, compte tenu de leur criticité. L'expérience du Groupe en matière d'infogérance, adossée à la plateforme de suivi stratégique mise en place, répond pleinement à ce besoin ;
- Atos fournit des solutions sécurisées dès la conception et qui répondent aux besoins croissants de décarbonation, hissant le faible niveau d'émissions de CO<sub>2</sub> au rang des principaux KPIs des applications critiques ;
- l'écosystème de partenariats d'Atos joue un rôle essentiel car il lui permet d'acquérir et d'intégrer tous les composants nécessaires d'architectures souvent complexes ;
- le leadership mondial d'Atos en matière de cybersécurité, adossé à un ensemble complet de fonctionnalités de conformité et de sécurité natives du Cloud, permet de protéger les applications et les données stratégiques.

### 2.3.3 Plateformes numériques

Les écosystèmes de plateformes numériques contribuent à la création et à l'échange de valeur des entreprises numériques. Elles créent un environnement permettant à des réseaux de fournisseurs, de partenaires et de clients de coopérer et de monétiser les interactions basées sur les données.

Le défi consiste à créer de l'échelle et de la valeur commerciale grâce à la proximité et à l'alignement client, mais la propriété intellectuelle, la souveraineté et la propriété des données, la confiance et le partage des valeurs restent des sujets sensibles.

Nous assistons aujourd'hui à l'émergence d'écosystèmes commerciaux axés sur les données – une nouvelle génération d'idées de plateformes pilotées par les pairs. Bien qu'il soit peu probable que ce nouveau modèle supplante celui des monopoles de plateformes actuels, il a le potentiel d'offrir des voies

complémentaires importantes pour la création de valeur : une valeur qui ne peut être maintenue que lorsque toutes les organisations concernées partagent une relation mutuellement bénéfique.

Les plateformes sont un facteur de croissance et de création d'agilité et de résilience au sein de chaînes d'approvisionnement étendues – des attributs d'une importance capitale pour la reprise de l'industrie après la pandémie.

Pour souligner l'importance des écosystèmes de plateformes, Atos a regroupé ses capacités dans ce domaine au sein d'une nouvelle unité « Plateformes numériques », qui se concentre non seulement sur les développements de solutions propres à Atos, mais aussi sur les opportunités significatives avec les partenaires clés d'Atos, tels que SAP, ServiceNow et Salesforce.



En 2021, Atos a réalisé des progrès significatifs pour devenir un opérateur de plateforme de données d'entreprise neutre et sécurisé. Avec le lancement d'« Atos Digital Hub », Atos fournit une solution unique en son genre dont l'objectif principal est de servir d'accélérateur pour la conception de plateformes d'écosystèmes.

« Atos Digital Hub » vise à activer et à orchestrer des chaînes de valeur au sein d'écosystèmes étendus axés sur les données dans lesquels les parties prenantes (organisations, partenaires, fournisseurs et clients) peuvent concevoir, gérer et monétiser des services avec transparence et une garantie contractuelle quant à la façon dont les données seront utilisées et protégées. En plus d'utiliser l'analytique et l'IA pour aider à libérer la valeur des données, le cadre permet de créer des services commerciaux basés sur des données fédérées, avec un ensemble de plans prédéfinis prenant en charge divers modèles industriels.

L'expérience éprouvée d'Atos dans la gestion de plateformes commerciales et technologiques pour des clients tels que le NS&I et les Jeux olympiques montre sa capacité à développer rapidement les opérations à la demande et à maintenir la sécurité et l'intégrité des activités – des conditions essentielles pour instaurer la confiance entre les participants à la plateforme. A l'inverse, Atos s'impose comme un fournisseur de services de confiance dans le domaine de l'échange des données sensibles et de valeur. Il s'agit d'un facteur important dans l'engagement d'Atos en matière de développement de services Cloud souverains, en particulier avec les communautés de données et de Cloud, telles que les consortiums d'espaces de données GAIA-X et les partenaires IDSA, afin de promouvoir des solutions commerciales innovantes qui prônent une utilisation équitable et souveraine des données. Dans ce contexte, l'Urban Data Platform d'Atos est un exemple de mise en œuvre réussie

d'un modèle de plateforme numérique dans le domaine du secteur public. Grâce à son organisation verticale sectorielle, Atos est idéalement positionné pour soutenir les entreprises dans leurs besoins spécifiques en matière de plateforme, avec plusieurs initiatives en cours :

- Santé & Sciences de la Vie : offrir aux patients des parcours de soins plus personnalisés et plus efficaces grâce à des plateformes de soins cliniques interopérables qui permettent à une large communauté de professionnels de la santé et d'établissements de soins, de laboratoires ou d'organismes publics d'échanger des informations précieuses sur la santé – faisant ainsi progresser le développement de normes en matière de soins de santé et éliminant les disparités entre les systèmes ;
- Chargement des véhicules électriques : fédérer les données des fournisseurs d'énergie, des opérateurs de bornes de recharge et des constructeurs automobiles, afin que les utilisateurs puissent accéder en toute transparence à n'importe quel service de recharge et de paiement associé ;
- Tourisme : créer un environnement collaboratif qui regroupe les offres d'un large éventail d'acteurs touristiques locaux (services aériens, restaurants, boutiques, sites événementiels), augmentant ainsi la valeur de marque de la destination et générant plus de chiffre d'affaires à l'échelle de l'écosystème ;
- Décarbonation : permettre aux entreprises de simplifier et d'automatiser la collecte, le calcul, le reporting, l'analyse des données et la visualisation de leurs émissions carbone sur l'ensemble de leurs chaînes d'approvisionnement et de travailler avec les organismes d'audit et de certification et les gouvernements locaux pour établir une approche transparente du partage et de l'échange de données.

## 2.3.4 Expérience client

### L'Expérience Client

La pandémie a déplacé les interactions commerciales en ligne, y compris pour les entreprises et les clients qui préféraient les modes physiques, analogiques ou traditionnels. Les entreprises sont, plus que jamais, appelées à offrir une expérience optimale et mettent à niveau leurs équipes de conception, leurs données et leurs méthodes de travail tout en augmentant leur capacité de livraison.

L'investissement dans l'expérience client est en hausse et génère une croissance du chiffre d'affaires et de la valeur pour les actionnaires. Les entreprises mondiales prévoient un rendement de 200% et une multiplication par 14 des expériences immersives au cours des dix prochaines années. L'entreprise d'aujourd'hui devra rivaliser avec les entreprises numériques nées à l'ère du digital pour offrir une expérience client (CX) de manière simple, intuitive et personnalisée, en incorporant et en intégrant de nouvelles technologies comme la réalité augmentée, l'IA et les données en temps réel.

Atos est au cœur de cette énorme transformation et s'oriente vers les quelque 700 milliards de dollars que les entreprises mondiales devraient dépenser en CX en 2023. **Nous sommes des créateurs d'expérience.** Le Groupe aide ses clients dans un large éventail de secteurs à tirer parti de l'expérience client pour renforcer la défense de leurs intérêts, développer de nouvelles sources de revenus depuis les canaux numériques et maximiser le retour sur investissement de la technologie et des

plateformes numériques pour concurrencer avec succès les entreprises nées à l'ère du digital.

Il n'est pas facile d'exceller dans la création d'expériences, cela nécessite une approche et un état d'esprit holistiques :

- de **nombreux domaines** doivent être réunis dans le domaine de l'expertise client (CX) – stratégie, connaissance, conception et transformation ;
- une expérience client optimale nécessite une approche **émergente** et un retour sur investissement ;
- elle requiert l'utilisation du **cerveau gauche et droit**, un certain niveau de créativité et une approche structurée ;
- elle doit consolider la propriété et les données client **fragmentées** à l'échelle de l'entreprise ;
- elle améliore le manque d'**appétit** pour l'innovation de rupture et la **résistance** interne aux nouveaux modes de travail ;
- elle nécessite d'acquérir des **personnes et des compétences** de premier plan dans les domaines de l'immersion, de la conception et des données ;
- les technologies **traditionnelles** doivent être éliminées et il convient d'adopter les nouvelles pratiques de développement agile pour ralentir le **temps de mise sur le marché** des changements relatifs à l'expérience client.

En tant que créateurs d'expérience, nous travaillons en partenariat avec nos clients dans le cadre du cycle de connaissance des données, de la production numérique et de la transformation de l'expérience. Atos guide l'entreprise tout au long du parcours de l'expérience client, depuis le plan stratégique sur la vision, les propositions de valeur cible, l'innovation et le retour sur investissement, jusqu'à la compréhension, la conception, la livraison, l'adoption et la réalisation des résultats. Nous concevons et réalisons des transformations de l'expérience à travers cinq piliers de l'expérience, en favorisant l'adoption et le succès :

- 1 **Conception de l'expérience client** – Conception de services, de produits et de parcours / Transformation de l'expérience client / Audit de l'expérience utilisateur final ;
- 2 **Développement de l'expérience client** – Développement front-end, portails et produits / Accélération des produits Atos ;
- 3 **Conception et accélération de la plateforme d'expérience client** – Plateformes de contenu, e-commerce, immersives, connaissance, marketing et canaux ;
- 4 **Expérience immersive** – Conception et mise en œuvre 3D/RA/MR / Accélérateurs d'innovation ;
- 5 **Intelligence & Optimisation de l'expérience client** – Analyse et connaissance IA/ML sur les clients et l'orchestration.

Les solutions CX d'Atos appliquent la science comportementale, le changement culturel et les outils de réalisation des résultats pour concevoir, fournir et surveiller la réalisation des résultats commerciaux et l'adoption élevée de nouvelles expériences. Atos a beaucoup investi dans la mise en place de ses **laboratoires d'expérience client** et dans le développement de solutions basées sur la technologie propre IP qui lui permettent de rester leader en termes de capacité et d'exploiter les technologies émergentes comme le « NO UI » (sans Interface Utilisateur) et

le calcul Edge mobile pour développer des solutions d'expérience client futuristes pour ses clients.

Les services de transformation de l'expérience client d'Atos apportent une valeur commerciale hors normes aux clients.

Le Groupe a transformé une banque vieille de 180 ans au Royaume-Uni en une **banque numérique** en multipliant par trois le trafic et en obtenant plus de 170 000 nouveaux clients et 1,6 milliard de livres sterling de dépôts en peu de temps, ainsi qu'une amélioration de 47% du taux net de recommandation (TNR).

Atos a également mis en place la plateforme « **Gestion des stocks en magasin** » pour un détaillant américain de produits d'alimentation, ce qui a permis d'améliorer la précision des stocks de 70%, de réduire les ruptures de stock de 250% et d'obtenir une source de données unifiée afin de bénéficier d'informations fiables pour la commande des articles, en plus de la gestion des stocks.

Le Groupe a également créé, pour un important détaillant américain de pièces automobiles, une nouvelle branche d'activité numérique afin de desservir le segment de marché B2B. Les services de la **plateforme digitale BtoB** promettent la livraison d'une pièce de rechange dans les 23 minutes suivant la commande. De plus, nous avons réussi à augmenter le taux de conversion de commandes de 45% et à réduire l'empreinte carbone du client en optimisant la logistique de livraison.

Notre quotidien passant aujourd'hui de plus en plus par les canaux numériques et les appareils connectés, le Groupe estime que l'expérience client représente une véritable opportunité. Avec l'arrivée de nouvelles technologies dans l'arène de l'expérience client et la gamme complète de solutions Atos destinées à fournir des **services numériques sécurisés et décarbonés**, Atos est bien placé pour capitaliser sur son expertise de classe mondiale en matière de conseil et d'intégration de systèmes pour aider ses clients à naviguer dans l'évolution future de l'expérience client.

### 2.3.5 Expérience collaborateur

L'Expérience des salariés est une priorité stratégique pour les organisations qui reconnaissent l'importance de l'engagement des effectifs dans la croissance du chiffre d'affaires. Les solutions numériques actuelles doivent améliorer directement la qualité de la vie professionnelle, le bien-être et la productivité de l'ensemble des collaborateurs, dans le cadre d'un mode de travail inclusif, accessible et décarboné.

Atos a mis en place une stratégie d'Expérience Numérique des Salariés destinée à répondre aux exigences de la « nouvelle normalité », en apportant un changement radical en termes d'expérience numérique, grâce à la combinaison d'un lieu de travail numérique innovant et de services de communication et de collaboration harmonisés. Il en résulte un lieu de travail optimisé qui est à la fois attrayant pour les salariés, personnalisé, efficace et rentable.

En 2021, Atos a lancé son initiative « Engaged Employee Experience », qui répond à l'évolution des modes de travail suite à la pandémie qui s'est déclarée en 2020 et aux organisations qui se tournent vers le travail hybride. Atos aide les organisations à repenser la manière de travailler de manière

fluide, en accélérant la transformation du lieu de travail, en mettant l'accent sur l'expérience globale, le bien-être et la productivité des collaborateurs, partout où ils travaillent.

Alors que les entreprises se tournent vers l'expérience numérique des salariés et répondent aux exigences de la « nouvelle normalité », le Groupe investit afin d'adapter son portefeuille de services via la création d'une plateforme d'expérience numérique destinée à fournir des composantes de service essentielles à l'expérience des salariés :

- communication et collaboration réinventées : permettre des modes de connexion, de collaboration et de communication inclusifs, accélérer l'adhésion des utilisateurs grâce à une gestion du changement organisationnel combinée à l'adoption massive, par ces derniers, de nouvelles méthodes de travail plus productives ;
- solutions UCaaS basées sur le Cloud et centres de contact adaptés au Cloud : transformer les plateformes vocales, permettre la vidéoconférence et réimaginer l'environnement du lieu de travail et de la salle de réunion ;

- Centre de Prise en Charge Intelligent : modifier la prise en charge des utilisateurs finaux, en exploitant l'intelligence artificielle, les technologies basées sur les sentiments et le Cloud pour offrir une expérience de prise en charge personnalisée et omnicanal qui améliore l'expérience et la productivité des utilisateurs ;
  - Centres d'Expérience Proactifs d'Atos : utiliser les données pour modifier la prise en charge des clients grâce à des modèles de service modernes étayés par des accords de niveau d'expérience (XLA) et des contrats basés sur les résultats, qui reflètent mieux l'expérience des utilisateurs que les indicateurs informatiques traditionnels ;
  - lieu de travail moderne & sécurisé : permettre aux utilisateurs de travailler en toute sécurité, où qu'ils se trouvent, en intégrant des solutions Zero Trust et des outils modernes basés sur le Cloud et en supprimant les dépendances à l'égard des infrastructures existantes et sur site ;
  - services d'expérience et de bien-être des salariés : simplifier les méthodes de travail, les expériences quotidiennes et les trajets des utilisateurs (par exemple, dans le cadre de l'intégration), tenir compte de l'opinion des collaborateurs, ce qui se traduit par une amélioration mesurable de la performance, tout en se concentrant sur le bien-être et la santé des collaborateurs ;
  - expériences de lieu de travail décarbonées : aider les organisations à réduire l'impact carbone des modes de travail et des technologies, réduire l'impact de la technologie sur le lieu de travail en particulier mais aussi modifier la façon dont les gens travaillent, en réduisant l'empreinte carbone de chaque salarié.
- investissement dans les offres Expérience des salariés et Digital Workplace qui génèrent des capacités standardisées de bout en bout afin de soutenir le cycle de vie complet de l'Expérience des salariés ;
  - plus de 15 000 experts dans le domaine de l'Expérience des salariés et Digital Workplace dans le monde entier, prêts à soutenir les clients où qu'ils se trouvent, du conseil à la consultation, de la conception à la mise en œuvre, en passant par l'infogérance et l'assistance. Les compétences spécialisées et l'expertise en matière d'inclusion et d'accessibilité font partie intégrante de l'Expérience des salariés d'Atos ;
  - un écosystème de partenaires qui contribuent à la plateforme numérique Expérience des salariés d'Atos, notamment Microsoft, Google, Dell, VMWare, Nextthink et, surtout, dans le cadre de la collaboration et de la communication, la mise en place de partenariats stratégiques avec Ring Central et Nice InContact ;
  - des offres spécifiques au secteur, qui visent à transformer la façon dont les employés interagissent au sein d'environnements de travail spécifiques, en commençant par le « Design Thinking », les « personas » et la cartographie du parcours dédiés au secteur. Atos accélère déjà dans ce domaine en se concentrant sur la création de solutions commerciales spécifiques pour les clients, notamment en soutenant les travailleurs de première ligne dans le domaine de la production et en fournissant des solutions de collaboration spécifiques pour les professionnels des soins de santé.

Les services Expérience des salariés et Digital Workplace devraient représenter un secteur de croissance pour les trois à cinq prochaines années et sont devenus une priorité stratégique pour la plupart des organisations. Atos est bien placé pour capitaliser sur cette opportunité, en passant de sa position actuelle de leader du Digital Workplace à celle de leader de l'Expérience des salariés dans le domaine du travail à distance, une priorité stratégique claire et sans nul doute un moteur de croissance.

Atos est bien placé pour aider les organisations à considérer l'expérience des salariés comme la nouvelle norme, en réfléchissant aux nouvelles exigences à venir suite aux événements sans précédent qui se sont produits en 2020. En tant que leader mondial des services de travail numérique, à la pointe de l'innovation technologique et fournissant des prestations d'excellence à l'échelle mondiale, Atos a mis en place les capacités nécessaires pour répondre aux besoins de ses entreprises clientes :

### 2.3.6 Digital Security

#### Garantir la résilience numérique dans le monde réel

La résilience est un défi majeur pour les organisations publiques et privées, les systèmes sur lesquels elles s'appuient et les sociétés auxquelles elles appartiennent. Depuis 2020, la pandémie de Covid-19 a impacté chaque personne et organisation dans sa vie privée et professionnelle. Pour de nombreuses organisations, cela s'est révélé être une véritable « tempête ». Lorsqu'une catastrophe s'abat sur les personnes et les infrastructures, les calculs traditionnels deviennent vite obsolètes. Le manque de résilience a un effet désastreux sur la coordination et la réactivité, empêchant l'accomplissement de missions essentielles. A cela s'ajoutent les attaques opportunistes : en 2020, les logiciels malveillants ont augmenté de 358% au total et les rançongiciels ont augmenté de 435% par rapport à 2019. Même les fondements de la cohésion nationale tels que la défense et la sécurité publique vacillent, le volume des appels d'urgence ayant augmenté pour atteindre 40%, entraînant une augmentation de +19% du temps de réponse dans certaines grandes villes au cours du premier trimestre 2020.

Le paysage numérique est en constante évolution. Le monde numérique et physique s'imbrique de plus en plus avec les villes intelligentes, les bâtiments intelligents, les voitures connectées, les véhicules autonomes. Par conséquent, les risques numériques ont un impact sur le monde physique et nous voyons apparaître des incidents de sécurité cyberphysique (CPS).

Dans ce contexte, la protection efficace des systèmes et des infrastructures ne peut plus être envisagée uniquement sous l'angle purement « virtuel » des technologies de l'information. En matière de défense, la cybersécurité est à la fois une exigence au regard des systèmes militaires connectés et une

classe d'armes émergente, qui fait partie intégrante des offensives disponibles. La sécurité publique se veut de plus en plus numérique avec des systèmes NG911/NG112 coordonnés et réactifs. Dans tous les domaines de l'industrie, du fait de l'explosion de l'Internet des objets et des objets connectés, mais aussi de la convergence des mondes OT et IT, la distinction physique/numérique n'a plus lieu d'être. Dans le secteur industriel, la technologie opérationnelle est désormais connectée, directement ou non, au réseau externe.

Le besoin de résilience ne s'arrête donc plus aux activités nécessaires pour protéger d'une part les systèmes de réseau et d'information, et d'autre part les utilisateurs de ces systèmes contre les cybermenaces. Il faut aller bien plus loin.

Atos considère que le changement radical qui s'opère à l'échelle mondiale nécessite de concevoir et de mettre en œuvre une sécurité numérique globale, basée sur des solutions intégrées et des systèmes de sécurité imposants, à la hauteur de ces défis cyberphysiques.

Pour Atos, la sécurité numérique implique d'abord de prendre les mesures nécessaires aux fins de protéger les biens et de garantir le bon déroulement de notre quotidien, en utilisant des moyens à la fois cybernétiques et physiques. Il convient ensuite de mettre en place des systèmes résistants qui s'avèrent essentiels pour l'économie, la société et les infrastructures critiques.

Cela nécessite des équipes pluridisciplinaires et des solutions permettant d'anticiper les scénarios complexes de risques réels pour assurer la protection, en utilisant des technologies avancées, des compétences et des connaissances industrielles.

#### Tendances et défis de la Sécurité Numérique

Avec le développement de la **transformation numérique** des organisations et la croissance globale du marché de la cybersécurité estimée à 10%, Atos a identifié les **cinq grands piliers de croissance suivants** :

- **détection et réponse gérées** : Gartner prévoit un CAGR de 20,2%, soit l'un des secteurs les plus dynamiques de la cybersécurité ;
- **sécurité de l'Internet des Objets** : avec la croissance exponentielle des objets connectés, le marché de la sécurité de l'IoT devrait connaître une croissance de 44% ;
- **sécurité de l'Operational Technology (OT)** : au vu du nombre croissant de cyberattaques et de l'adoption de la technologie de l'Internet des Objets (IoT), ce marché promet d'afficher une croissance spectaculaire au cours des cinq prochaines années, à environ 42% ;
- **sécurité du Cloud** : dans le cadre de la transformation numérique, toutes les entreprises sont passées au Cloud ou envisagent de le faire. Le Groupe prévoit une forte croissance

(plus de 30%) dans le domaine de la fourniture d'infrastructures Cloud dans les années à venir ;

- **sécurité des données** : l'activité de protection des données devrait croître d'environ 16%. Comme les données comptent parmi les actifs les plus importants d'une entreprise, il est essentiel de les protéger lors de leur transfert vers le Cloud ou lorsqu'elles sont stockées sur site.

Inversement, les organisations chargées de la protection des actifs critiques déploient des systèmes de plus en plus élaborés, qui doivent offrir une certaine résilience et se montrer réactifs. Il en résulte une forte augmentation du nombre de systèmes numériques, dont la complexité peut potentiellement créer de nouvelles vulnérabilités. Les achats, par les organes de défense, de systèmes C4ISR (qui permettent d'obtenir des informations de localisation des forces déployées), devraient atteindre 119 milliards de dollars en 2022, avec un CAGR de 3,5%<sup>1</sup>. La refonte des systèmes de sécurité publique, qui font l'objet d'un renouvellement mondial de nouvelle génération, devrait entraîner une augmentation du marché de la sécurité intérieure de l'ordre de 846 milliards de dollars en 2025, avec un CAGR de 6,3%<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> <https://www.marketsandmarkets.com/Market-Reports/c4isr-market-1315.html>

<sup>2</sup> <https://www.marketsandmarkets.com/Market-Reports/homeland-security-emergency-management-market-575.html>

## La sécurité, un outil d'aide aux entreprises

En 2021, la cybersécurité est la priorité n° 1 des DSI selon une enquête Gartner CIO.

71% des dirigeants estiment que leur organisation considère la sécurité de l'information comme une fonction stratégique et une source d'avantage concurrentiel.

Dans ce contexte, il est vital pour les organisations de veiller à intégrer la sécurité numérique à leurs processus et leurs méthodes de travail dès la phase de conception et non en aval. Cela offre aux organisations un avantage concurrentiel et leur permet de développer une forte cyber-résilience à long terme. Pour ce faire, la sécurité numérique doit être spécialement

conçue pour l'organisation afin de répondre aux défis commerciaux, aux processus et aux décisions stratégiques auxquels elle peut être confrontée. C'est pourquoi une approche sectorielle sur mesure est essentielle.

Selon IDC, d'ici 2024, 40% des entreprises en Europe incluront des exigences de souveraineté numérique dans leurs demandes de proposition. Dans ce contexte, la sécurité est un élément clé et Atos est bien placé pour susciter la confiance avec ses propres produits et technologies, tout en s'appuyant sur ses partenariats pour fournir le niveau de souveraineté nécessaire en fonction des exigences de ses clients.

## Compétences et actifs d'Atos

Atos est le seul Groupe à pouvoir fournir une sécurité numérique, basée sur des solutions intégrées et des systèmes exhaustifs, grâce à son vaste portefeuille de compétences et de technologies, déjà déployées dans le monde entier aux fins de protéger un grand nombre d'actifs critiques.

L'expertise d'Atos en matière de sécurité de bout en bout, renforcée par une R&D très active dans la gestion des identités et des accès, le cryptage et la sécurité de l'Internet des Objets, ainsi qu'un savoir-faire dans le domaine des technologies analytiques, permet au Groupe de mettre en place des solutions d'analyse prédictive et prescriptive de sécurité inédites sur le marché. Atos gère l'ensemble du processus de sécurité de ses clients, depuis le conseil jusqu'à l'exploitation, et s'impose comme un partenaire de confiance auprès des organisations. En effet, le Groupe bénéficie de ses propres technologies et répond aux préoccupations des spécialistes de la sécurité, de la Direction et des fonctions commerciales. En s'appuyant sur ses propres compétences et technologies et en faisant appel à un réseau de partenaires, Atos peut concevoir et mettre en œuvre des systèmes de protection complexes, comprenant des éléments physiques, logiques et de communication, à l'échelle d'une organisation, d'une région ou d'un pays entier.

### **Une maîtrise unique de la cyberprotection, via des moyens logiques et physiques.**

L'offre d'Atos s'articule autour de trois valeurs piliers afin d'accompagner les entreprises dans leur parcours à l'ère du numérique : sécurité, transparence et confiance. Ses produits se complètent et s'intègrent les uns aux autres pour créer une plateforme de sécurité exhaustive autour de trois aspects clés : l'identité, l'accès et les données. Avec ses produits de gestion des identités et des accès Evidian et ses solutions IDnomic for Digital Identities, Atos assure l'intégrité et la fiabilité en termes d'identité des personnes, des objets et des transactions. En 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Cryptovision afin de renforcer son positionnement de partenaire de confiance en matière d'identité numérique. Il est essentiel de s'assurer que les bonnes personnes accèdent à la bonne application au bon moment et de garder le contrôle des identités. Evidian permet de contrôler et de simplifier l'accès au lieu de travail. Les solutions de cryptage Trustway protègent les données des

entreprises – un des actifs les plus importants pour les organisations aujourd'hui. Tous les produits d'Atos sont développés et fabriqués par ses propres équipes situées en Europe. Dotés d'un haut niveau de certification, ils garantissent la protection des actifs critiques des organisations.

### **Une connaissance approfondie de la composante humaine et physique de la protection des systèmes.**

Reconnu par les analystes du secteur comme le numéro 1 en Europe et le numéro 2 dans le monde dans le domaine Managed Security Services (MSS), Atos anticipe et répond aux cyberattaques au nom de ses clients. En 2020, Atos a acquis Paladion, un leader dans le domaine de la détection et de la réponse gérées, devenant ainsi leader dans ce domaine avec sa propre IP (plateforme Aisaac). L'an dernier, Atos a également étendu ses capacités en matière de cybersécurité via l'acquisition de Motiv, un leader des services de sécurité gérés aux Pays-Bas, In Fidem et SEC Consult, des consultants hautement qualifiés en cybersécurité basés respectivement au Canada, en Europe et en Asie Pacifique. Avec plus de 6 000 experts dans le monde et 15 centres d'opérations de sécurité (Security Operations Centers, SOC), Atos aide les entreprises à mettre en œuvre et exploiter des solutions de sécurité constantes et efficaces afin qu'elles puissent se concentrer sur leur cœur de métier. Expérience en matière de protection intégrale des personnes et des actifs pour les scénarios les plus exigeants.

Atos fournit des technologies et des systèmes conçus pour les environnements « exigeants » de la défense, de la sécurité intérieure, des services publics et de l'industrie. Atos conçoit des infrastructures de communication critiques privées, notamment des systèmes 5G de nouvelle génération, qui sont ensuite déployées par nos ingénieurs partout dans le monde. L'entreprise fabrique des composants high-tech robustes pour une utilisation embarquée, dans des véhicules civils et militaires. Ces solutions permettent de traiter et d'analyser les signaux pour garantir une réaction rapide sur le terrain. Enfin, Atos conçoit une gamme de logiciels de commandement et de contrôle pour les missions militaires de combat, de sécurité publique et de renseignement.

### 2.3.7 Décarbonation

Le mouvement mondial en faveur de la neutralité carbone, qui résulte des défis posés par le changement climatique au cours des 12 derniers mois, s'accélère manifestement, avec une prise de conscience, une urgence et une importance accrues de la part du public. La capacité des entreprises à transformer leurs opérations en activités durables est à la fois essentielle pour gérer les risques liés au changement climatique, mais présente également une opportunité en termes d'avantage concurrentiel.

Tous les indicateurs suggèrent que le marché du développement durable axé sur la technologie est un domaine de croissance majeur. A titre d'exemple, deux rapports indiquent un taux de croissance annuel (CAGR) de 21 à 26% :

- Allied Market Research indique que la taille du marché mondial des technologies vertes et durables a été évaluée à 10,32 milliards de dollars en 2020 et devrait atteindre 74,64 milliards de dollars d'ici 2030, avec un CAGR de 21,9% entre 2021 et 2030 ;
- selon MarketsandMarkets, la taille du marché mondial des technologies vertes et durables devrait passer de 11,2 milliards de dollars en 2020 à 36,6 milliards de dollars en 2025, avec un CAGR de 26,6% au cours de la période de prévision.

En 2021, Atos était présent lors d'un événement charnière, la COP26, 26<sup>e</sup> conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui s'est tenue à Glasgow. Plusieurs accords notables ont été conclus lors de la conférence afin d'accélérer davantage les plans d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et, plus particulièrement, de renforcer les objectifs de réduction des émissions pour 2030 d'ici l'année prochaine, plutôt qu'en 2025 comme le prévoit le calendrier quinquennal établi par l'Accord de Paris.

Voici quelques-uns des faits marquants de la COP26 :

- les grands émetteurs se sont engagés à réduire les gaz à effet de serre. La Chine s'est engagée à atteindre la neutralité carbone d'ici 2060, tandis que l'Australie et l'Arabie saoudite ont annoncé des objectifs de zéro émission en 2050 et 2060,

respectivement. L'Inde et le Nigeria se sont également engagés à atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2070 et 2060 respectivement ;

- les Etats-Unis ont lancé, aux côtés de l'UE, un engagement mondial en faveur du méthane, signé par plus de 100 pays et visant à réduire les émissions de méthane de 30% d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 2020 ;
- les gouvernements se sont associés aux entreprises dans le cadre d'engagements multinationaux majeurs, tels que l'engagement pris par 140 dirigeants mondiaux de stopper et d'inverser la déforestation d'ici 2030 ;
- un processus ascendant dans le cadre duquel les entreprises font pression pour que davantage d'actions soient entreprises, suite à une lettre ouverte de plus de 700 entreprises (dont Atos) exhortant les dirigeants du G20 à prendre des mesures pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, qui a abouti à l'engagement de l'ensemble du G20 de mettre fin au financement international du charbon en 2021 ;
- des initiatives multinationales visant à éliminer le charbon ont vu le jour et de nombreux pays et entreprises se sont engagés à éliminer progressivement le charbon et à investir dans les énergies renouvelables ;
- l'article 6 de l'Accord de Paris a finalement été adopté, marquant une avancée majeure pour les marchés du carbone.

Les annonces faites lors de la COP26 ont réaffirmé l'objectif de poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C, mais il est essentiel que les engagements se traduisent par des mesures politiques claires et soient mis en œuvre sans délai.

Dans le cadre de sa participation et de son engagement à la COP26 de Glasgow, Atos a mis en évidence le rôle majeur que jouent les solutions numériques nouvelles et émergentes pour aider les organisations de tous horizons à réduire leurs émissions.

### Ambition d'Atos

Atos confirme son ambition de s'imposer en tant que référence mondiale du numérique décarboné, en fournissant à ses clients les capacités de décarbonation les plus complètes du marché pour leur permettre d'accélérer leur transition vers la neutralité carbone.

Le Groupe a déjà développé, et renforce actuellement, un portefeuille « AtosZero » haut de gamme, qui a été pleinement adopté tant en interne que par ses clients et parties prenantes.

L'acquisition d'EcoAct, une société de conseil de premier plan dans le domaine de la neutralité carbone et du financement de la lutte contre le réchauffement climatique, s'est avérée efficace pour accélérer le programme interne de développement durable d'Atos, mais permet également d'ajouter une expertise climatique unique aux capacités numériques de l'entreprise.

## Compétences d'Atos

Le portefeuille AtosZero est soutenu par le Centre d'excellence dédié à la transformation « net zéro » d'Atos, répartis sur neuf hubs au total, à savoir cinq en Europe (Paris, Lyon, Barcelone, Londres et Munich), deux en Amérique du Nord (New York et Montréal) et deux en Asie (Chennai & Singapour). Le Centre permettra aux clients de tirer parti des compétences globales d'Atos mais aussi des ressources et du réseau de plus de 200 experts afin de créer leur propre voie vers une entreprise résiliente et neutre en carbone. Pour répondre à l'adoption croissante de stratégies de neutralité carbone, Atos envisage de porter son équipe de transformation « nette zéro » à 500 experts d'ici la fin de l'année 2022.

Atos tire également parti de son programme Scaler Accelerator (soutien aux start-ups) pour renforcer les besoins de ses clients en matière de décarbonation. L'un des critères de sélection pour intégrer ce programme d'accélération pour les candidats est la manière dont ils contribuent à un monde numérique décarboné. Par conséquent, nous avons intégré trois nouvelles sociétés liées à la décarbonation en 2021 : Circular Computing (qui a développé le premier ordinateur portable remis à neuf au monde), Carbon Minds et Woop.

## Exemples d'offres issues du portefeuille de décarbonation :

- Atos réduit le carbone dans les processus industriels de ses clients grâce aux services de conseil d'EcoAct, une société du Groupe, leader sur le marché du conseil ;
- la plateforme de données carbone MyCO<sub>2</sub>Compass d'Atos permet d'accélérer la gestion des données carbone et le reporting des ambitions de neutralité carbone des clients à travers de nombreuses technologies numériques et sur tous les périmètres de leur empreinte carbone ;
- les Evaluations de Décarbonation Numérique d'Atos analysent l'état de maturité actuel des clients en matière de carbone et permettent de créer une feuille de route afin d'atteindre leurs objectifs et de réaliser leur ambition carbone ;
- l'application mobile Terra<sup>2</sup>, dédiée aux décideurs et aux gouvernements, fournit des données à partir d'images satellites provenant de la plateforme d'observation de la Terre Mundi Web Services d'Atos, le plus important programme d'observation de la Terre au monde ;
- Atos conçoit des solutions technologiques, telles que le Cloud durable, le lieu de travail décarboné et autres solutions technologiques axées sur la décarbonation ;
- Atos conçoit et travaille en partenariat avec des industries afin de développer des solutions de décarbonation, notamment le lancement avec BASF d'une solution digitale pour les entreprises de l'industrie chimique et des processus permettant d'identifier, de suivre et, à terme, de réduire l'empreinte carbone des produits chimiques ;
- Atos intègre des Accords de Niveau de Décarbonation dans ses contrats d'infogérance qui définissent un engagement de réduction et/ou de compensation des émissions carbone ;
- EcoAct, une société du Groupe Atos, fournit un financement climatique dans le cadre des solutions basées sur la nature, neutralisant ainsi les émissions carbone résiduelles que les clients n'ont pas encore éliminées de leurs propres opérations et chaînes de valeur.

## 2.4 Innovation et écosystème

Atos favorise l'innovation, élément clé de la transformation digitale de nos clients.

C'est en combinant notre maîtrise de la technologie, nos services à forte valeur ajoutée et notre vision à long terme avec celle de notre écosystème, que nous développons notre démarche d'innovation ouverte pour construire les meilleures solutions qui accompagneront la transformation digitale de nos clients.

La stratégie d'Atos en matière d'innovation est pilotée par le Chief Technology Office et repose notamment sur l'orchestration de notre expertise scientifique et technologique avec celle de notre écosystème. Nous considérons quatre sources d'expertise principales qui contribuent à façonner la vision de notre Groupe.

- Les **Business Experts** dont la particularité est de comprendre et d'anticiper les principaux changements sociétaux qui induiront les prochains défis auxquels seront confrontés nos clients. Ils sont notamment constitués par notre Communauté Scientifique.
- Les **Experts Technologiques** dont la maîtrise des technologies permet d'en anticiper l'évolution.
- Nourris de l'anticipation des tendances technologiques et de leur connaissance du marché, notre **communauté de Chief Technology Officers** définit la stratégie de Recherche et Développement et élabore la roadmap technologique du Groupe.

### 2.4.1 Expertise technologique et scientifique

Induit par l'analyse, la compréhension et l'anticipation des bouleversements sociétaux, commerciaux et technologiques à venir, la stratégie d'Atos en matière d'innovation repose sur deux organisations clés : la Communauté scientifique créée en 2009 et la Communauté des experts créée en 2017.

- La **Communauté scientifique** réunit environ 175 des meilleurs experts Business du Groupe. Riches de leurs diverses compétences et venus d'horizons variés, les membres de la communauté façonnent la vision d'Atos au regard des futurs enjeux économiques et technologiques que ses clients devront affronter. La Communauté scientifique réunit les « créateurs de changement » du Groupe dont les travaux se retrouvent notamment au travers de diverses publications : livres blancs, blogs et le très attendu rapport **Journey Thought Leadership** dont la dernière édition « *Journey 2024 - Redefining Enterprise Purposes* » partage sa vision de l'avenir de la technologie dans le domaine économique et l'anticipation des tendances et méthodes qui contribueront à remodeler les entreprises et la société dans les années à venir, accessible sur le site Web d'Atos.

La vision de la Communauté scientifique sur trois à cinq ans est sous tendue par une perspective technologique de un à trois ans élaborée par la Communauté des experts, qui analyse les technologies clés émergentes et développe des stratégies d'adhésion à court et long terme.

- Afin de nous doter des meilleures solutions du marché et répondre aux enjeux de nos clients, nous intégrons dans notre démarche les **parties prenantes externes** que sont, nos clients, nos Alliances stratégiques, les instituts de recherche et universités, les start-ups de notre accélérateur Scaler.

La coordination de l'ensemble de cette connaissance/expertise constitue la dynamique d'innovation de notre Groupe.

Atos continue d'investir massivement en R&D. Le Groupe a également renforcé sa position de leader mondial dans les services numériques en acquérant des entreprises disposant d'un état d'esprit et d'un savoir-faire technologique solides, notamment dans le domaine du Cloud, du Big Data, de la mobilité, de la Cybersécurité et de la Décarbonation. Les clients d'Atos peuvent ainsi transformer leurs activités à l'échelle mondiale en ayant recours à des technologies numériques. Les investissements en R&D d'Atos, qui s'élèvent à environ 1 milliard d'euros sur quatre ans, permettent de mettre au point des solutions orientées marché qui s'articulent autour de huit technologies stratégiques. Ils permettent également de gérer un portefeuille comprenant 3 000 brevets et un écosystème unique de partenaires.

- La **Communauté des experts** compte près de 2 600 spécialistes technologiques. Tous sont répartis dans le monde entier, de la façon suivante : 8% en Amérique du Nord, 18% en Europe du Nord, 21% en Europe du Sud, 24% dans les pays émergents et 30% en Europe centrale. Leur expertise appartient à l'une des huit technologies stratégiques identifiées par le Groupe et est classifiée selon quatre niveaux d'expertise (Expert, Senior Expert, Distinguished Expert et Fellow). La Communauté des experts développe l'expertise, les talents et l'expérience de nos principaux experts, en leur offrant un environnement de travail au sein duquel ils peuvent apprendre et collaborer, ce qui donne lieu à des innovations de rupture au-delà des limites de l'organisation. Ils définissent le **TechRadar**, qui vise à identifier les tendances technologiques majeures pour les quatre années à venir et en comprendre l'impact ; mais également les **Industry Radars**, dont le prisme repose sur la compréhension des principaux défis de nos clients dans les années à venir et la façon dont la technologie sera vectrice de changement.

Ces deux communautés contribuent à la création de brevets, à l'élaboration du parcours d'innovation personnalisé que nous proposons à nos clients et partenaires, de l'animation d'ateliers à la mise au point de preuves de concepts.

Les relations d'Atos avec **le monde universitaire et les instituts de recherche** contribuent à dynamiser sa R&D et ses activités.



Atos a développé un cadre d'engagement avec les universités et les instituts de recherche, notamment autour des activités suivantes :

- organiser une R&D conjointe alignée sur des axes technologiques majeurs (calcul quantique, calcul haute performance, cybersécurité, Intelligence Artificielle, décarbonation, climatologie) ainsi que des développements spécifiques pour les industries (médecine de précision, industrie 4.0...). *En 2021, deux partenariats stratégiques ont été signés avec INRIA et CEA, et d'autres sont en cours d'élaboration en France, Allemagne, Inde et USA ;*
- intégrer des Doctorants au sein des équipes Atos pour mettre en pratique leurs sujets de recherche, en particulier autour du calcul quantique, du calcul haute performance et de l'Intelligence artificielle ;
- enseignement et autres activités liées aux programmes d'études. De nombreux ingénieurs Atos enseignent dans les universités de leurs pays ;
- monter des chaires universitaires avec financement client conjoint (ex : chaire industrielle avec le CEA, cofinancée par l'Agence nationale de la recherche (ANR), dans le but de développer la recherche et l'innovation en information quantique).

Au-delà de concourir à l'amélioration de la réputation d'Atos sur le marché, ces partenariats ont une réelle valeur ajoutée dans trois domaines :

- accélération de la **puissance de recherche**, sur l'anticipation des technologies stratégiques de pointe grâce à des engagements universitaires en R&D de classe mondiale ;
- augmentation du chiffre d'affaires grâce au développement de **capacités et de produits différenciants** ;
- renforcement des compétences et de l'expertise grâce au **recrutement de nouveaux collaborateurs de talent** au sein du Groupe.

L'innovation au cœur de notre culture d'entreprise nous incite également à élargir notre champ d'action auprès des étudiants. Ainsi, créé en 2010, **l'Atos IT Challenge**, concours international consacré à l'innovation technologique, encourage la nouvelle génération de talents numériques des universités du monde entier à réfléchir et à soumettre leurs idées pour développer de nouvelles solutions numériques sur des sujets d'anticipation. Pour cette édition 2021, 144 équipes de 123 universités depuis 29 pays, ont proposé leurs idées sur le thème de « *Comment le digital peut décarboner le non digital ?* ». Lors de la phase finale, 14 équipes se sont démarquées dont le lauréat, TIRE2TIRE, de l'Université Polytechnique de Bucarest, avec son projet visant à contrôler l'état des pneus en utilisant des technologies de computer vision.

Du fait des conditions sanitaires, Atos a organisé ses événements institutionnels et annuels de façon virtuelle, tout au long de l'année 2021, en célébrant l'innovation :

Lors de cette **6<sup>e</sup> édition des Atos Technology Days**, Atos a révélé sa vision, sa stratégie et sa feuille de route technologique et a présenté avec ses clients des cas d'utilisation concrets de transformation.

L'occasion ainsi d'annoncer son positionnement fort sur :

- « **Atos Digital Hub** », une solution unique en son genre dont l'objectif principal est de servir d'accélérateur pour la conception de plateformes d'écosystèmes. Partant du constat que les données sont encore aujourd'hui trop cloisonnées au sein des organisations et entre ces dernières et que la création de valeur réside dans la fédération des données, l'approche d'Atos consiste à mettre à disposition des organisations des hubs d'écosystèmes numériques de confiance avec équité, fiabilité et sécurité. Par ailleurs ATOS en tant que membre des associations GAIA-X, FIWARE et IDSA, suit de très près les évolutions techniques du Cloud fédéré européen des consortiums industriels autour des data spaces verticaux de GAIA-X afin de préparer la future compatibilité de ATOS Digital Hub avec ces environnements souverains ;
- Atos place la décarbonation au cœur de son approche et a récemment lancé les solutions de décarbonation de bout en bout les plus complètes du marché qui donnent à ses clients les moyens d'accélérer leur transformation vers le « zéro émission nette » : **MyCO<sub>2</sub>Compass** : un outil de données unique permettant à toute organisation de suivre précisément et de réduire son empreinte carbone. Elle a été présentée lors de la COP26 en novembre 2021 ;
- « **Atos Computer Vision Platform** », une plateforme unique de bout en bout qui fournit des modèles d'IA pré-entraînés et personnalisables, en vue d'identifier les événements et les comportements, de réduire les taux d'erreur, de garantir la sécurité des personnes et des biens, de fournir la meilleure qualité, d'offrir des expériences clients personnalisées et sans frictions ;
- « **Atos Urban Data Platform** » qui vise à faire des villes intelligentes une réalité en soutenant les villes dans leur mission de fournir des services intégrés intelligents à leurs citoyens, visiteurs et partenaires économiques.

Mais également, lors de la seconde édition de **l'Atos Innovation Week**, trois jours durant lesquels Atos met en lumière les initiatives d'innovation déployées au sein de Groupe. L'occasion pour plus de 450 experts, de plus de 50 pays, de partager avec leurs pairs les initiatives et bonnes pratiques en matière d'innovation mais également de recueillir le partage d'expérience de plus de 40 intervenants externes issus de notre écosystème.

Nous avons également maximisé les points de contacts avec nos clients au travers de workshops virtuels.

## 2.4.2 Recherche et Développement

La pierre angulaire de la stratégie d'innovation d'Atos réside dans sa capacité à anticiper les futurs défis industriels de ses clients puis à les combiner avec sa vision prospective à plus long terme des évolutions technologiques, pour en définir des axes d'investissement. Ces investissements créent de la valeur pour ses clients pour leur transformation numérique, en mettant sur le marché des services et des solutions pilotées par les industries, étayés par des solutions technologiques et des produits ciblés.

Le développement de solutions industrielles s'articule autour de quatre domaines qu'Atos considère comme les axes de développement fondamentaux de la démarche de transformation numérique de nos clients : **Cloud, Digital, Sécurité et Décarbonation**.

Ces quatre domaines sont alimentés par nos projets de R&D organisés en neuf technologies stratégiques selon une approche caractérisée par l'éthique, la cybersécurité et la décarbonation dès la conception, en voici leur périmètre :

- **Cloud**, qui regroupe les trois technologies stratégiques suivantes :
  - **Advanced Computing** : systèmes matériels avancés (calcul de haute performance, Entreprise, Edge), stack logicielle associées et un environnement de programmation et d'émulation de calcul quantique,
  - **Cloud hybride** : gestion agnostique multi-Cloud et mise en place de solutions dédiées avec les partenaires Hyperscaler d'Atos,
  - **Edge** : conception et gestion de dispositifs Edge intelligent, y compris de capteurs IoT et de capacités informatiques locales (matérielles, logicielles) ;

- **Digital**, qui regroupe les quatre technologies stratégiques suivantes :

- **Intelligence Artificielle** : environnement permettant la conception de solutions d'IA, industrielles, de confiance et efficace,
- **Automatisation** : conception d'outils d'automatisation et de la technologie permettant l'automatisation des opérations informatiques,
- **Expérience immersive** : élaboration de solutions qui tiennent compte de l'évolution de l'espace de travail numérique, y compris pour la communication, la collaboration et les logiciels permettant les interactions humaines et qui s'avèrent déterminantes pour l'avenir,
- **Applications de pointe** : regroupement des étapes de conception, développement, déploiement et gestion des applications « Cloud native » pour une mise sur le marché plus rapide, en tirant pleinement parti des infrastructures et des plateformes basées sur le Cloud ;

- **Sécurité** :

- **Cybersécurité** : technologies permettant de gérer de bout en bout et de remédier automatiquement avec son SOC (Security Operation Center) aux menaces sur la gestion des identités et des accès et du chiffrement IT/OT ;

- **Décarbonation** :

- Notre approche vise à développer des technologies les plus efficaces possible et à soutenir la transformation numérique des clients afin d'optimiser leur efficacité et encourageant la sobriété de leur consommation d'énergie.

### 2.4.2.1 Gouvernance de la feuille de route R&D du Groupe

Principalement influencé par les demandes sectorielles de nos Industries, le processus de gouvernance de la feuille de route R&D d'Atos fait également place à une vision prospective de l'évolution du monde. A l'image de notre approche innovation, notre feuille de route R&D est régie par un processus qui prend en compte des données provenant de diverses sources :

- **Industries** : En premier lieu, les besoins du marché sectoriel sont compris et traduits en exigences, par les équipes Portfolio et CTO du secteur, pour former la feuille de route de l'Industrie ;
- **Gouvernance Technologique Stratégique** : les « Authoritative Advisors » – couple de Fellow / CTO – proposent les priorités d'investissement selon les

classifications : en phase d'investissement, cœur avec différentiateur ou sans différentiateur ou historique. Ceci en fonction de la demande du marché et de l'évolution technologique telle que travaillée par la communauté des experts au travers de la publication du TechRadar ;

- **Vision Technologique CTO** : le conseil de la communauté des Chief Technology Officers apporte sa propre expérience, sa vision et sa synthèse pour créer une recommandation globale d'axes stratégiques sur lesquels investir ;
- **Open-Innovation structurée** : notre réseau de clients, de partenaires, de start-ups alimente notre démarche d'Innovation ouverte.

### 2.4.3 Vision Technologique CTO

Notre monde numérique évolue d'une approche centrée sur le produit, compartimenté avec des solutions propriétaires à un monde orienté service, d'échange de la donnée avec une durabilité de bout en bout.

Nos quatre axes de développement, permettent d'ouvrir les perspectives vers ces changements majeurs :

- **Cloud :**
  - l'adoption du Cloud se généralise. Pour en tirer pleinement parti, il faut adopter nativement ses modèles, et aussi jouer sur l'hybridation jusqu'à la périphérie de réseau (Edge),
  - les services de bas niveau (IaaS) deviennent progressivement des commodités, l'adoption des approches Serverless et SaaS augmentent,
  - la souveraineté est une préoccupation croissante, l'approche modulaire d'Atos permet de répondre aux contraintes de flux de données, de territorialité, de technologie et d'opération ;
- **Digital :**
  - les entreprises doivent être plus agiles, plus sophistiquées dans la profondeur du service rendu et plus facilement consommable par les utilisateurs finaux,
  - émergence de plates-formes B2B multifacettes soutenant des modèles commerciaux de plates-formes avec fédération de données et intégrations basées sur des API,
  - généralisation de l'automatisation au développeur citoyen,
  - poursuite du déluge de données avec l'augmentation de l'IOT et de la 5G privée ;

### 2.4.4 L'Open Innovation

Les développements R&D sont soutenus par un écosystème de partenaires et de start-ups alignés sur les huit technologies stratégiques. Un certain nombre de projets de R&D d'Atos font également partie d'initiatives gouvernementales ou européennes, démontrant sa capacité à fédérer des écosystèmes et la nature prospective de ses sujets de recherche. L'investissement continu en R&D a également permis à Atos d'offrir le meilleur de ses technologies à ses clients.

Grâce à ses investissements en R&D, Atos crée de la valeur pour ses clients et l'utilise en collaboration avec ses partenaires technologiques et son écosystème de start-ups.

Cette approche d'Open-Innovation « innovation ouverte », rendue possible par notre écosystème de R&D travaillant en étroite collaboration avec les clients, les partenaires et les start-ups, a conduit aux réalisations suivantes de technologie intégrée dans nos services en 2021 :

- Atos et IBM développent des solutions conjointes qui utilisent le pouvoir de l'intelligence artificielle et l'IoT pour optimiser les opérations des entreprises des secteurs de l'industrie, la production et la logistique ;
- fort d'une expertise unique en Europe et de technologies innovantes comme l'Atos Quantum Learning Machine (Atos QLM), le simulateur quantique le plus puissant au monde, Atos collabore étroitement avec des acteurs nationaux comme le GENCI (Grand Equipement National de Calcul) et CEA

- **Sécurité :**

- le paysage hybride, l'adoption plus large de l'automatisation et l'échange de données à grande échelle élargissent la surface d'attaque et l'exposition aux erreurs humaines. Nous passons d'une sécurité périmétrique classique vers la confiance zéro (pas de confiance implicite),
- une sécurité et une souveraineté plus centrées sur les données sont nécessaires ;

- **Décarbonation :**

- la décarbonisation passe d'un simple exercice de collecte de données à un problème d'optimisation globale, à la recherche de minimums globaux et d'une sobriété accrue,
- la plateforme de décarbonisation nécessite un ensemble plus important de données fédérées et des algorithmes de calcul plus intelligents,
- les technologies numériques, permettent en transformant les activités de nos clients, la décarbonisation de leurs activités.

Par ailleurs, l'intelligence artificielle est omniprésente, elle permet d'améliorer la sécurité et les automatismes, mais elle nécessite encore confiance et efficacité.

En termes de compétences, l'évolution se fait vers des compétences en ingénierie logicielle (API / microservices / Cloud native / ingénierie logicielle pour l'hyper-automatisation et la haute qualité).

(Commissariat à l'énergie atomique), ou encore la start-up Pasqal ; La stratégie nationale quantique offre aujourd'hui à Atos l'opportunité d'accélérer son programme Atos Quantum et de renforcer sa contribution à l'écosystème quantique français, dans l'optique d'offrir à ses clients au plus vite les premiers bénéfices du calcul quantique dans l'ère du NISQ (Noisy Intermediate-Scale Quantum) ;

- Atos et 11 partenaires ont finalisé le projet européen « EO4AGRI » après deux ans de travail ayant pour objectif de stimuler la numérisation du secteur agricole ;
- OVHcloud et Atos créent une solution multicloud de pointe, 100% européenne, combinant Atos Onecloud, le puissant guichet unique d'offres d'Atos, avec les solutions innovantes d'OVHcloud basées sur des infrastructures souveraines ;
- Atos et Inria, l'institut national de recherche en sciences et technologies du numérique, signent un accord de partenariat stratégique de recherche et d'innovation ; Celui-ci s'inscrit dans une volonté commune de rapprocher le tissu industriel du monde de la recherche. Atos et Inria ont conjointement identifié les axes de recherche, développement, expérimentation et expertise et collaboreront sur six thématiques scientifiques : Décarbonation, Calcul haute performance, Climatologie, Calcul quantique, Cybersécurité, Intelligence artificielle ;

- Atos et Huma, spécialistes du numérique en santé, annoncent un partenariat mondial, d'une durée de cinq ans, visant à transférer les soins de santé et les essais cliniques de l'hôpital à la maison. Ce partenariat se concentrera sur la plateforme modulaire développée par Huma, qui permet la création « d'hôpitaux à domicile virtuels » à l'échelle locale ou nationale, et vise à aider les industries pharmaceutiques et de recherche à mener des essais cliniques internationaux complexes de manière décentralisée ;
- Atos Onecloud Sovereign Shield, un écosystème complet de plateformes « edge-to-Cloud », offrant un service hautement sécurisé qui améliore le niveau de contrôle des clients sur les données qu'ils produisent et échangent, les aidant ainsi à reprendre le contrôle et à gérer efficacement les spécificités juridiques territoriales. Il est basé sur un framework optimisé de briques technologiques propriétaires, de partenariats locaux et spécifiques – avec des acteurs stratégiques par zone géographique et en fournissant des expertises locales et des conseils adaptés-, des partenariats mondiaux – pour garantir l'accès au Cloud public et le choix des fournisseurs parmi Google GCP, Amazon AWS, Microsoft Azure, OVHcloud, VMWare et Red Hat.

### 2.4.4.1 Open-Innovation avec nos clients

Nos clients sont partie intégrante de notre démarche d'innovation et même notre première source d'inspiration. Cette relation de proximité et de confiance que nous entretenons en continu avec eux est un vivier de nouveaux sujets pour stimuler notre R&D. La compréhension des défis auxquels sont confrontés nos clients, de leur stratégie et de leurs priorités alimentent en continue nos réflexions pour toujours leur assurer un avantage concurrentiel sur leur marché.

Outre les objectifs d'innovation technologiques, de croissance et d'image de nos clients, il est nécessaire de considérer d'autres enjeux induits par l'environnement/l'écosystème. A mesure que les écosystèmes de données deviennent plus distribués, divers et transitoires, la confiance s'établit de plus en plus par le biais du consensus. La réalisation de tout le potentiel de la technologie numérique dépend fortement de la manière dont elle est appliquée et de la façon dont cette application est perçue. La mise en place d'un collectif en réseau est un facteur de réussite essentiel pour l'application efficace et efficiente de nombreuses technologies numériques.

A leur demande, nous les accompagnons dans leur approche d'innovation, en questionnant la façon d'aborder les choses différemment pour créer un impact et d'engager la technologie comme vecteur de changement.

- **Une approche centrée sur le client** qui débute de la connaissance et de la compréhension du contexte client (stratégie, objectifs, points bloquants, modèle d'innovation et besoins) pour la confronter à notre vision et aux différentes métriques du marché, et ainsi identifier les points d'attentions stratégiques en vue de lui proposer le contenu technologique adapté à la création de valeur, l'expérience unique et la sécurité.

- **Une équipe centralisée et du contenu personnalisé.** A chaque étape du parcours, nous avons identifié les parties prenantes à mobiliser, ainsi que les éléments de référence à activer pour développer une vue commune, en utilisant toute l'étendue des actifs et de l'écosystème d'Atos pour optimiser les conditions de co-innovation avec nos clients. Nous travaillons également sur des programmes d'innovation et des modèles commerciaux communs en participant à des écosystèmes d'innovation partagés que nous mettons au service de l'innovation de nos clients.

- **Une feuille de route innovation sur-mesure.** Fort de la compréhension des ruptures numériques et des principaux défis industriels de nos clients, de leur stratégie et priorités, de l'anticipation des tendances technologiques, de leurs usages et de leur impact sur le business de nos clients, nous construisons, avec eux, leur feuille de route de l'innovation numérique. L'élaboration d'un plan d'action permet d'optimiser les points de contact pour en assurer le suivi, l'exécution et la continuité.

Notre but est ainsi de guider nos clients au travers d'un voyage numérique pour améliorer leur quotidien, préparer l'avenir et leur permettre d'être encore plus performants dans l'atteinte de leurs objectifs business.

Ce sont également les défis de nos clients qui alimentent et stimulent l'idéation en interne. Deux fois par an, nous encourageons la génération d'idées, le système de pensée « out of the box » au sein de nos équipes pour répondre aux défis de nos clients. Les meilleures idées emprunteront la route du développement.

### 2.4.4.2 Un écosystème unique de partenaires

Les Alliances et Partenariats continuent d’être un accélérateur de croissance clé pour le Groupe. Atos segmente ses partenariats en fonction de leur activité et de leur pertinence, en les classant en trois catégories : alliances mondiales, partenariats industriels et partenariats technologiques.



Les Alliances globales représentent les partenariats les plus stratégiques avec les leaders et pionniers du marché, avec lesquels Atos a établi des relations solides et pris des engagements stratégiques de mise sur le marché.

Atos dispose d’un riche héritage en matière de partenariats technologiques réussis avec des acteurs technologiques de premier plan et renforce également son orientation verticale grâce à ses partenariats sectoriels.

Atos s’appuie sur ses Alliances et Partenaires pour accélérer la création de valeur pour ses clients dans les trois dimensions ci-dessous :

- **accélérer le cœur de métier** : gérer des programmes de croissance à haute performance sur les offres existantes d’Atos en intégrant les technologies de nos Alliances et Partenaires ;
- **favoriser la croissance incrémentale** : stimuler la croissance incrémentale par de nouvelles offres synergiques en utilisant l’expertise de nos alliances et partenaires ;
- **explorer les innovations transformationnelles** : utiliser un écosystème plus novateur et créer de toutes nouvelles propositions de valeur communes et différenciées.

Quels que soient le type et la nature du partenariat, Atos s’engage à accélérer efficacement la croissance conjointe et la création de valeur dans tous ses domaines d’offres stratégiques.

- **Cloud** : Atos Onecloud est renforcé par notre écosystème de partenaires leader sur le marché, qui comprend AWS, Dell, Google, IBM, Microsoft, Red Hat, Salesforce, SAP, ServiceNow et VMware ;
- **numérique et automatisation** : Le parcours digital de nos clients est amélioré grâce aux offres d’Atos Digital, qui sont intégrées à un large éventail de technologies complémentaires de nos partenaires, notamment Google Cloud, Microsoft, PEGA, RSA, UiPath et ServiceNow ;
- **cybersécurité** : Nos offres de cybersécurité de pointe combinent protection des données, gestion des accès et identités numériques. Nous collaborons avec plus de 6 000 experts en cybersécurité dans le monde et avec des partenaires tels que CyberArk Citrix, MacAfee et VMware ;
- **décarbonation** : L’expertise unique de nos experts en climatologie, combinée aux technologies de nos partenaires tels que Johnson Controls, Microsoft et SAP, accélèrent notre programme de décarbonation.

Nos partenaires, en nous décernant plusieurs prix importants en 2021, ont reconnu la détermination et l’engagement d’Atos à accélérer la croissance grâce à nos alliances et partenariats.

**Partenaire de l’année 2021 – DELL | UiPath (EMEA) | Google | Open Text Raising Star | Microsoft (Egypte)**

### 2.4.4.3 Atos Scaler, The Accelerator, la valeur de l'innovation ouverte Sectorielle

---

Offrant l'innovation, l'esprit d'entreprise, la vision et l'anticipation des besoins et des tendances de l'industrie numérique, le programme Scaler vise à accélérer l'innovation ouverte entre les experts d'Atos et les start-ups dans tous les secteurs d'activité. Il s'agit de cocréer une nouvelle génération de solutions et de services numériques innovants pour les clients.

Scaler accélère une collaboration fructueuse entre les experts d'Atos et les entrepreneurs de start-ups. Il s'agit d'une relation « gagnant-gagnant ». Les start-ups bénéficient d'un développement accéléré, ont accès aux clients et partenaires d'Atos et profitent de la puissance et de la visibilité de la marque. Scaler se nourrit de l'esprit d'innovation qui résulte de cette collaboration et qui inspire l'agilité, la créativité et le changement. Le portefeuille d'Atos intègre ainsi des solutions optimales et génère de nouveaux engagements de la part des clients.

Soutenant ses programmes de décarbonation durable et d'exécution commerciale sectorielle dès la conception, Atos Scaler vise à libérer la valeur de l'innovation du concept à l'application sectorielle en réduisant le délai de commercialisation.

Scaler est la plus récente des nombreuses innovations qui font de l'entreprise le leader du numérique décarboné et un partenaire de confiance.

Scaler embarque 20 start-ups dans son programme et aujourd'hui, plus de 50% d'entre elles soutiennent le leadership d'Atos dans la transformation numérique décarbonée. C'est notamment l'un des critères de sélection des candidats : contribuer à façonner un monde numérique décarboné. Avec les start-ups Scaler, Atos se concentre sur le développement de nouvelles solutions qui font de la décarbonisation un avantage concurrentiel.

Avec les start-ups déjà intégrées en 2020 et 2021, Atos a mis sur le marché des solutions innovantes avec des cas d'utilisation très spécifiques pour chaque industrie à laquelle Atos s'adresse, comme la gestion de la plateforme énergétique, une plateforme de vision par ordinateur pour la fabrication, des vignettes vidéo intelligentes pour une chaîne de télévision, la plateforme numérique du patient clinicien pour les hôpitaux, la finance durable, la décarbonisation des processus ou les applications d'écoconception, etc. Les start-ups Scaler ont renforcé près de 20 solutions sectorielles dans le portefeuille d'Atos en 2021.

En 2021, Scaler a intégré huit nouvelles start-ups, qui elles aussi complètent le portefeuille sectoriel d'Atos et stimulent son go-to-market, avec un accent particulier sur la décarbonisation et la sécurité numérique. Depuis son lancement, Atos Scaler a encouragé les projets d'innovation ouverte qui sont toujours plus proches des besoins des clients. Au cours des derniers mois, plus de 50 réunions clients impliquant les start-ups de Scaler ont été organisées à travers le monde, abordant de manière proactive la co-innovation avec les clients sur leur programme de transformation numérique et ouvrant de nouvelles opportunités commerciales dans divers secteurs tels que l'énergie et les services publics, la fabrication, la santé, les médias, la finance ou les secteurs publics. Les start-ups et Atos ont conjointement soumis +30 propositions innovantes à des clients clés et ont déjà remporté 10 contrats.



# 3

## Performance de l'entreprise & Revue financière

<b>3.1</b>	<b>Revue opérationnelle</b>	<b>70</b>
3.1.1	Réconciliation du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle à périmètre et taux de change constants	70
3.1.2	Performance par secteur	72
3.1.3	Performance par Entité Opérationnelle Régionale	76
3.1.4	Prise de commandes	79
3.1.5	Ressources Humaines	80
<b>3.2</b>	<b>Objectifs 2022</b>	<b>81</b>
<b>3.3</b>	<b>Revue financière</b>	<b>82</b>
3.3.1	Compte de résultat	82
3.3.2	Tableau de flux de trésorerie	86
3.3.3	Politique de financement	87

## 3.1 Revue opérationnelle

### 3.1.1 Réconciliation du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle à périmètre et taux de change constants

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2021 s'est élevé à 10 839 millions d'euros, soit -2,5% à taux de change constants et -4,3% en croissance organique. La marge opérationnelle s'est établie à 383 millions d'euros, soit 3,5% du chiffre d'affaires, en baisse de -534 points de base à taux de change constants.

(en millions d'euros)	2021	2020	variation %
Chiffre d'affaires statutaire	10 839	11 181	-3,1%
Effet de change		-67	
<b>Chiffre d'affaires à taux de change constants</b>	<b>10 839</b>	<b>11 114</b>	<b>-2,5%</b>
Effet des changements de périmètre		209	
Effet de change sur les périmètres acquis ou cédés		-1	
<b>Chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants</b>	<b>10 839</b>	<b>11 322</b>	<b>-4,3%</b>
Marge opérationnelle statutaire	383	1 002	-61,7%
Effet de change		-15	
<b>Marge opérationnelle à taux de change constants</b>	<b>383</b>	<b>987</b>	<b>-61,2%</b>
Effet des changements de périmètre		10	
Effet de change sur les périmètres acquis ou cédés		0	
<b>Marge opérationnelle à taux de change et périmètre constants</b>	<b>383</b>	<b>997</b>	<b>-61,5%</b>
En % du chiffre d'affaires	3,5%	8,8%	

Les tableaux ci-dessous présentent les effets, sur le chiffre d'affaires et la marge opérationnelle de l'exercice 2020, des acquisitions/cessions, des transferts internes reflétant l'organisation Spring du Groupe et les variations de taux de change.

#### Chiffre d'affaires 2020

(en millions d'euros)	2020 Publié	Transferts internes	Taux de change*	2020 à Périmètre et taux de change constants
Industries	2 010	0	-12	1 999
Services Financiers & Assurance	2 116	3	-16	2 104
Secteur Public & Défense	2 565	17	-3	2 580
Télécommunications, Médias & Technologies	1 574	-36	-13	1 526
Ressources & Services	1 627	7	-11	1 623
Santé & Sciences de la Vie	1 288	8	-12	1 284
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>11 181</b>	<b>0</b>	<b>-67</b>	<b>11 114</b>
Amérique du Nord	2 612	-2	-93	2 518
Europe du Nord	2 717	0	52	2 769
Europe Centrale	2 699	-0	-0	2 699
Europe du Sud	2 339	8	0	2 347
Marchés de Croissance	814	-6	-27	781
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>11 181</b>	<b>0</b>	<b>-67</b>	<b>11 114</b>
<b>Effets de Périmètre</b>				<b>207</b>
<b>TOTAL GROUPE A PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS</b>				<b>11 322</b>

\* Aux taux de change 2021.



## Marge opérationnelle 2020

(en millions d'euros)	2020 Publié	Transferts internes	Taux de change*	2020 à Périmètre et taux de change constants
Industries	67	1	-1	67
Services Financiers & Assurance	261	1	-5	257
Secteur Public & Défense	259	0	0	259
Télécommunications, Médias & Technologies	134	-4	-3	127
Ressources & Services	121	1	-1	121
Santé & Sciences de la Vie	160	1	-5	156
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>1 002</b>	<b>0</b>	<b>-15</b>	<b>987</b>
Amérique du Nord	393		-15	378
Europe du Nord	226		4	230
Europe Centrale	123		0	123
Europe du Sud	182	7	-0	189
Marchés de Croissance	119	-7	-3	109
Coûts des structures globales	-42		-1	-43
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>1 002</b>	<b>0</b>	<b>-15</b>	<b>987</b>
<b>Effets de Périmètre</b>				<b>10</b>
<b>TOTAL GROUPE À PÉRIMÈTRE ET TAUX DE CHANGE CONSTANTS</b>				<b>997</b>

\* Aux taux de change 2021.

Les effets de périmètre se sont élevés à +207 millions d'euros sur le chiffre d'affaires et +10 millions d'euros sur la marge opérationnelle. Ils sont principalement liés :

- aux acquisitions réalisées en 2020 et en 2021 pour un montant total de +237 millions d'euros sur le chiffre d'affaires et +14 millions d'euros sur la marge opérationnelle ; et
- à la cession de certaines activités spécifiques de Unified Communications & Collaboration et de Wivertis GmbH en 2020 pour un montant total de -30 millions de chiffre d'affaires et -4 millions d'euros pour la marge opérationnelle.

NB : La finalisation de l'acquisition de Cloudreach ayant eu lieu le 3 janvier 2022, elle ne sera consolidée dans les états financiers du Groupe qu'en 2022.

Les transferts internes ont principalement reflété des ajustements dans l'organisation du programme Spring, la responsabilité de la gestion de certains clients étant transférée d'un secteur à un autre afin d'optimiser les synergies commerciales.

Les effets de change ont contribué négativement au chiffre d'affaires à hauteur de -67 millions d'euros pour le chiffre d'affaires et à hauteur de -15 millions d'euros pour la marge opérationnelle. Ils proviennent principalement de la dépréciation du dollar américain et du réal brésilien par rapport à l'euro, partiellement compensée par l'appréciation de la livre sterling par rapport à l'euro sur la période.

## 3.1.2 Performance par secteur

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires			Marge opérationnelle		Marge opérationnelle %	
	2021	2020*	% à taux de change constants	2021	2020*	2021	2020*
Industries	2 024	1 999	+1,3%	73	68	3,6%	3,4%
Services Financiers & Assurance	2 081	2 104	-1,1%	37	257	1,8%	12,2%
Secteur Public & Défense	2 354	2 580	-8,7%	63	261	2,7%	10,1%
Télécommunications, Médias & Technologies	1 506	1 526	-1,3%	55	123	3,6%	8,0%
Ressources & Services	1 567	1 623	-3,4%	42	121	2,7%	7,5%
Santé & Sciences de la Vie	1 306	1 284	+1,8%	113	157	8,7%	12,2%
<b>TOTAL</b>	<b>10 839</b>	<b>11 114</b>	<b>-2,5%</b>	<b>383</b>	<b>987</b>	<b>3,5%</b>	<b>8,9%</b>

\* A taux de change constants

### 3.1.2.1 Industries

(en millions d'euros)	2021	2020*	% à taux de change constants
Chiffre d'affaires	2 024	1 999	1,3%
Marge opérationnelle	73	68	
Taux de marge opérationnelle	3,6%	3,4%	

\* A taux de change constants

Représentant 19% du chiffre d'affaires du Groupe, le secteur Industries a enregistré un chiffre d'affaires de 2 024 millions d'euros, en hausse de +1,3%, avec une reprise continue depuis le 2<sup>e</sup> trimestre 2021. Toutes les Régions ont vu leur chiffre croître sauf l'Europe Centrale.

La croissance a été stimulée par le segment Assemblage & Transformation avec des ventes de HPC à un nouveau logo en Europe du Nord, la signature d'un contrat et la montée en puissance d'un projet de mise en œuvre d'outils d'analyse de données en Amérique du Nord et le développement d'activité en Europe du Sud.

Le segment Automobile a bénéficié d'un nouveau contrat SAP avec un fabricant de pneus en Europe Centrale et une augmentation des volumes auprès de deux grands fabricants européens. L'activité avec les clients du segment Agroalimentaire a augmenté dans les marchés de Croissance grâce à la montée en puissance de nouveaux projets et l'activité du segment Services Industriels a progressé positivement grâce à un nouveau logo en Amérique du Nord.

Le secteur a été impacté par une baisse significative de l'activité des segments Aérospatial et Industries de Transformation

surtout en Europe du Sud avec une réduction des volumes avec deux clients importants et en Europe Centrale avec la fin d'un important contrat dans les Industries de Transformation.

Le secteur a aussi été impacté par une baisse des volumes avec Siemens surtout en Europe du Nord, Europe Centrale et en Amérique du Nord tandis que de nouveaux projets ont été lancés en Europe du Sud et dans les marchés de Croissance.

Finalement l'acquisition récente de Processia et Ideal Group a stimulé la croissance de l'activité Cycle de Vie des Produits.

Les activités réalisées avec les dix principaux clients représentent 49% du secteur Industries.

L'augmentation des volumes a conduit à **une marge opérationnelle** de 73 millions d'euros, représentant 3,6% du chiffre d'affaires. En plus de l'impact des volumes, le secteur a réussi à améliorer la marge des projets grâce à la mise en œuvre de plans rigoureux de contrôle des coûts et de programmes d'optimisation sur les comptes difficiles des secteurs Aérospatial et Industries de Transformation, qui ont été placés sous surveillance étroite depuis l'année dernière. La qualité de livraison des autres projets s'est aussi améliorée.

### 3.1.2.2 Services Financiers & Assurance

(en millions d'euros)	2021	2020*	% à taux de change constants
Chiffre d'affaires	2 081	2 104	-1,1%
Marge opérationnelle	37	257	
Taux de marge opérationnelle	1,8%	12,2%	

\* A taux de change constants.

Le chiffre d'affaires du secteur Services Financiers & Assurance s'est élevé à 2 081 millions d'euros en 2021, soit 19% du chiffre d'affaires total du Groupe. L'activité du secteur a diminué de -1,1% à taux de change constants par rapport à 2020. En excluant la réévaluation des coûts restant nécessaires pour la transformation, la création d'une nouvelle plateforme et la gestion d'un contrat dans le domaine d'externalisation des processus (BPO), le secteur aurait vu son chiffre d'affaires croître. L'activité du secteur a continué à être portée par la demande pour la transformation digitale et la sécurité, deux éléments couverts par les offres d'expertise du Groupe et les synergies avec les nouvelles entités acquises telles que Eagle Creek, Digital. Security, Paladion et SEC Consult.

La croissance du secteur a été tirée par le segment Assurance grâce à la poursuite de la montée en puissance du contrat avec Willis Towers Watson, un nouveau logo en Amérique du Nord et une activité supplémentaire dans les marchés de Croissance compensant une baisse des volumes avec les entreprises d'Assurance en Europe du Nord.

En excluant l'impact du contrat BPO au Royaume-Uni, le segment Externalisation des Processus Métiers a progressé en 2021 grâce à un nouveau logo gagné en 2020 et un nouveau contrat avec une entreprise au Royaume-Uni compensant le ralentissement d'un contrat avec une caisse d'épargne.

La situation du segment Banque a été plus difficile particulièrement avec une baisse des volumes en Amérique du Nord. L'Europe du Nord a été impactée par la baisse des volumes dans les segments Banque et Services Financiers.

L'activité en Europe Centrale s'est améliorée grâce à des volumes supplémentaires avec une banque en Allemagne malgré une réduction des volumes et un niveau moins élevé de ventes de produits avec une autre banque. L'Europe du Sud a été positivement impactée par une activité plus soutenue en France compensant la fin d'un contrat avec une banque importante en Espagne. L'activité des marchés de Croissance a été stable – la baisse des volumes avec d'importantes banques en Asie, Moyen Orient et la Turquie a été compensée par de nouveaux logos, dont le plus important est dans le digital en Egypte.

Les dix principaux clients du secteur Services Financiers & Assurance ont représenté 47% du chiffre d'affaires total du secteur en 2021.

**La marge opérationnelle** a atteint 37 millions d'euros, soit 1,8% du chiffre d'affaires. Malgré une contribution positive de l'augmentation des volumes en Amérique du Nord et dans les marchés de Croissance, le secteur a fait face à un impact exceptionnel en lien avec un contrat BPO. La profitabilité a aussi baissé suite à la dégradation de la marge d'un nombre limité de clients en Europe du Nord, en Asie et en Allemagne. Certains nouveaux projets ont également été impactés par le taux d'attrition dans les centres internationaux de prestations de service du Groupe qui ont nécessité le recours à des sous-traitants pour garantir la livraison des projets. Enfin, le secteur a dû supporter des coûts de structure plus importants pour soutenir le développement après la mise en œuvre du programme Spring.

### 3.1.2.3 Secteur Public & Défense

(en millions d'euros)	2021	2020*	% à taux de change constants
Chiffre d'affaires	2 354	2 580	-8,7%
Marge opérationnelle	63	261	
Taux de marge opérationnelle	2,7%	10,1%	

\* A taux de change constants.

Le secteur Public & Défense est le premier secteur d'activité du Groupe avec un chiffre d'affaires de 2 354 millions d'euros, représentant 22% du chiffre d'affaires du Groupe et en baisse de -8,7% à taux de change constants.

En Amérique du Nord, la décroissance a été principalement générée par la baisse des volumes avec le Département des Ressources en Information de l'État du Texas suite à un changement du contrat fin 2020, une baisse des volumes avec le gouvernement américain et le report de plusieurs projets NG911. La montée en puissance de projets Digital Workplace

avec un nouveau logo et des ventes en croissance des produits propres dans le segment Défense n'ont pas permis de compenser les effets négatifs.

L'Europe du Nord a été impactée par le ralentissement d'un important projet de livraison de calculateurs de haute performance (HPC) avec une institution de prévisions météorologiques, moins de produits HPC avec le segment Education et une baisse des volumes avec les institutions européennes. De nouveaux projets avec les ministères au Royaume-Uni n'ont que partiellement compensé cette baisse.

L'Europe Centrale a été impactée par moins de ventes de HPC à un institut de recherche en Allemagne, le ralentissement de l'activité avec un client leader en Suisse et le report de plusieurs projets HPC à 2022. Cette évolution négative n'a été que partiellement compensée par plus de volumes dans le segment Défense, en particulier en Allemagne et plus d'activité en Europe de l'Est. La Région a été impactée par l'effet périmètre lié à la cession de Wivertis.

L'activité en Europe du Sud a augmenté grâce à la poursuite d'un projet HPC avec un consortium de recherche Italien, des projets additionnels en France avec le ministère de la Défense et une institution de sécurité sociale, compensant des ventes non récurrentes avec le Commissariat à l'Énergie Atomique en France et la baisse de l'activité avec les institutions européennes.

Les marchés de Croissance ont été impactés par le ralentissement de projets fournis à un gouvernement en Afrique

et la baisse des livraisons de HPCs en Inde. L'activité en hausse liée aux jeux de Tokyo et les volumes additionnels en Asie avec des clients des segments Gouvernement Central, Administration Publique et Défense n'ont pas suffi pour compenser.

36% du chiffre d'affaires de ce secteur a été réalisé avec les dix principaux clients.

**La marge opérationnelle** s'est élevée à 63 millions d'euros, soit 2,7% du chiffre d'affaires. Le secteur a été principalement impacté par la baisse significative du chiffre d'affaires qui a généré moins de marge sur les projets et une importante sous-absorption des coûts de structure. Cet effet de volume a également été amplifié par la baisse des prix notamment en Amérique du Nord avec le Département des Ressources en Information l'État du Texas et par une moindre marge sur des projets en Europe du Nord, Centrale et du Sud.

### 3.1.2.4 Télécommunications, Médias & Technologies

(en millions d'euros)	2021	2020*	% à taux de change constants
Chiffre d'affaires	1 506	1 526	-1,3%
Marge opérationnelle	55	123	
Taux de marge opérationnelle	3,6%	8,0%	

\* A taux de change constants.

Le chiffre d'affaires du secteur Télécommunications, Médias & Technologies a représenté 14% du chiffre d'affaires du Groupe avec 1 506 millions d'euros, en baisse de -1,3% par rapport à 2020, à taux de change constants.

L'activité High Tech & Ingénierie a baissé dans la plupart des régions en raison de transactions non récurrentes en 2020, une baisse des volumes avec les partenaires de distribution de Unified Communications & Collaboration et le ralentissement de l'activité avec un groupe international de Télécommunications. Des résultats positifs ont été enregistrés en Europe du Nord grâce à la montée en puissance d'une activité « lab as a service ».

Le segment Médias a vu son activité augmenter en Amérique du Nord et en Europe du Sud, portée par un important contrat de vente de licences à un réseau social et l'augmentation des volumes avec des entreprises du segment, et baisser en Europe du Nord et dans les marchés de Croissance, principalement due à une baisse des ventes de produits avec des leaders du segment Médias.

L'activité Télécommunications a enregistré une baisse principalement en Europe du Nord et en Europe Centrale en raison d'un niveau plus bas de ventes de produits et une opération non récurrente en 2020. Cette baisse a été partiellement compensée dans les autres Régions par une augmentation des volumes et des ventes de produits.

Les dix principaux clients ont représenté 52% du chiffre d'affaires total du secteur Télécommunications, Médias & Technologies.

**La marge opérationnelle** a atteint 55 millions d'euros, soit 3,6% du chiffre d'affaires. Le secteur a été principalement affecté par l'effet des volumes et les transactions non récurrentes en Amérique du Nord et en Europe Centrale qui n'ont pas pu être renouvelées en 2021. L'amélioration de la marge de quelques projets dans ainsi que l'augmentation des volumes en Europe du Nord n'ont pas pu compenser cette baisse.

### 3.1.2.5 Ressources & Services

(en millions d'euros)	2021	2020*	% à taux de change constants
Chiffre d'affaires	1 567	1 623	-3,4%
Marge opérationnelle	42	121	
Taux de marge opérationnelle	2,7%	7,5%	

\* A taux de change constants.

**Le chiffre d'affaires** du secteur Ressources & Services s'est élevé à 1 567 millions d'euros, soit 14% du chiffre d'affaires total du Groupe. Le secteur est en baisse de -3,4% à taux de change constants par rapport à 2020.

Après une année 2020 impactée par la Covid-19, l'activité du segment Transport et Hôtellerie a repris. L'activité a augmenté en Europe du Sud avec un nouveau logo, de nouveaux projets et plus de volumes avec une importante compagnie aérienne et une entreprise française de transports. L'Europe du Nord a bénéficié de nouveaux projets de décarbonation avec une compagnie aérienne et l'Europe Centrale de nouveaux contrats avec une société postale en Allemagne. L'Amérique du Nord a été impacté par le ralentissement d'un contrat de mise en œuvre d'objets connectés avec une entreprise de nutrition.

Le segment Energie et Services Publics a souffert de la baisse des volumes en Europe du Nord, en Europe du Sud des projets HPC non récurrents avec un client important et le ralentissement de projets et dans les marchés de Croissance du décalage d'un projet HPC de fin 2021 à 2022 en raison des défis liés à la chaîne d'approvisionnement. En Europe Centrale, l'activité

additionnelle avec les clients du segment Services Publics n'a pas suffi pour compenser la baisse avec d'autres clients.

La situation des clients du segment Distribution était difficile avec la fin d'un contrat avec un acteur majeur du segment en Amérique du Nord et la baisse des volumes avec des acteurs de la distribution en baisse principalement en Europe du Nord. La marge a aussi été impactée par des difficultés de livraison de quelques projets de transformation complexes dans les marchés de Croissance et en Europe Centrale et par des délais dans la montée en puissance de projets en raison de la pénurie de ressources dans les pays offshore. Le secteur a aussi engagé des frais de vente pour soutenir le développement commercial, en particulier auprès des grandes entreprises de transport à la suite de la pandémie de Covid-19.

Les dix principaux clients ont représenté 39% du chiffre d'affaires total du secteur Ressources & Services.

**La marge opérationnelle** s'est élevée à 42 millions d'euros, soit 2,7% du chiffre d'affaires. La baisse de la marge a été tirée par l'activité en baisse principalement en Europe du Nord. La marge a aussi été impactée par des difficultés de livraison de quelques projets de transformation complexes dans les marchés de Croissance et en Europe Centrale et par des délais dans la montée en puissance de projets en raison de la pénurie de ressources dans les pays offshore. Le secteur a aussi engagé des frais de vente pour soutenir le développement commercial, en particulier auprès des grandes entreprises de transport à la suite de la pandémie de Covid-19.

### 3.1.2.6 Santé & Sciences de la Vie

(en millions d'euros)	2021	2020*	% à taux de change constants
Chiffre d'affaires	1 306	1 284	1,8%
Marge opérationnelle	113	157	
Taux de marge opérationnelle	8,7%	12,2%	

\* A taux de change constants.

Représentant 12% du chiffre d'affaires du Groupe, **le chiffre d'affaires** du secteur Santé & Sciences de la Vie s'est élevé à 1 306 millions d'euros, en croissance de +1,8% par rapport à 2020 à taux de change constants.

L'activité en Amérique du Nord a baissé principalement en raison de la fin de la portion objets connectés (IoT) d'un contrat avec un acteur de la Santé. Les volumes des segments Santé et Pharmaceutique ont aussi baissé à cause de l'effet de base d'importantes ventes de produits réalisées en 2020 et non répétées en 2021. La forte montée en puissance d'un nouveau contrat en Santé n'a compensé que partiellement ces tendances négatives.

L'activité en Europe du Nord progresse positivement en Santé avec une entreprise spécialisée en bien être et un nouveau contrat avec un hôpital au Royaume-Uni compensant la baisse des volumes avec Philipps.

L'activité en Europe Centrale a été stable grâce au segment Pharmaceutique qui compense la baisse des volumes avec un prestataire de Santé.

L'Europe du Sud a progressé significativement grâce de nombreux projets digitaux en France.

Les marchés de Croissance ont connu une croissance grâce une augmentation des volumes avec un acteur de la Santé et un autre de Pharmaceutique.

Les dix premiers clients ont représenté 58% du chiffre d'affaires du secteur Santé & Sciences de la Vie.

**La marge opérationnelle** s'est élevée à 113 millions d'euros, soit 8,7% du chiffre d'affaires, en baisse de 355 points de base par rapport à l'an dernier. Le secteur a bénéficié d'un impact de volumes positif principalement en Europe du Nord, l'Europe du Sud et dans les marchés de Croissance. L'Amérique de Nord a été impactée par la fin de la portion IoT d'un contrat avec une entreprise de Santé. Le secteur a aussi engagé des coûts supplémentaires afin d'investir dans son développement commercial.

### 3.1.3 Performance par Entité Opérationnelle Régionale

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires			Marge opérationnelle		Marge opérationnelle %	
	2021	2020*	% à taux de change constants	2021	2020*	2021	2020*
Amérique du Nord	2 418	2 518	-4,0%	254	377	10,5%	15,0%
Europe du Nord	2 686	2 769	-3,0%	50	230	1,8%	8,3%
Europe Centrale	2 515	2 699	-6,8%	28	123	1,1%	4,6%
Europe du Sud	2 418	2 347	+3,0%	54	189	2,2%	8,1%
Marchés de Croissance	802	781	+2,7%	73	110	9,1%	14,0%
Coûts des structures globales	-	-	-	-76	-43	-0,7%	-0,4%
<b>TOTAL</b>	<b>10 839</b>	<b>11 114</b>	<b>-2,5%</b>	<b>383</b>	<b>987</b>	<b>3,5%</b>	<b>8,9%</b>

\* A taux de change constants.

#### 3.1.3.1 Amérique du Nord

(en millions d'euros)	2021	2020*	% à taux de change constants
Chiffre d'affaires	2 418	2 518	-4,0%
Marge opérationnelle	254	377	
Taux de marge opérationnelle	10,5%	15,0%	

\* A taux de change constants.

**Le chiffre d'affaires** s'est élevé à 2 418 millions d'euros, en baisse de -4,0% à taux de change constants. La région Amérique du Nord a été confrontée à un recul du volume des activités des centres de données classiques, partiellement compensé par la bonne performance des activités de Conseil, Intégration des Systèmes, développement des applications, solutions Cloud et Big Data & Cybersécurité. Les nouvelles acquisitions dans l'expertise des services de Cybersécurité comme In Fidem et Paladion, et dans les solutions Salesforce comme Eagle Creek ont contribué positivement à la progression du chiffre d'affaires.

Le secteur Industries a progressé grâce à la poursuite de projets Digital Workplace dans le segment Assemblage et Transformation et un nouveau logo dans les Services Industriels compensant la baisse des volumes avec Siemens.

Le secteur Services Financiers & Assurance a fini l'année avec une progression de +4,9%, alimentée par la croissance continue avec Willis Towers Watson et le développement de projets avec un nouveau logo dans le segment Assurance. Ces nouveaux projets ont compensé la baisse des volumes avec les clients du segment Banque qui réduisent leurs coûts avec les partenaires IT.

La situation du secteur Public & Défense a été difficile principalement à cause de moindres volumes avec le Département des Ressources en Information de l'État du Texas depuis le quatrième trimestre 2020, la baisse de l'activité avec le gouvernement américain et le report de projets NG911. Les nouveaux projets Digital Workplace lancés avec un État américain et la vente des produits propres au Département de Défense américain n'ont pas suffi pour compenser.

Les activités Télécoms, Médias & Technologies ont progressé positivement grâce à un important contrat de vente de licence à un réseau social, un volume plus important dans Big Data & Cybersécurité avec Google et plus d'activité avec les clients Médias qui ont plus que compensé l'effet de base d'un projet non récurrent en 2020 et la baisse des volumes dans le segment High Tech & Ingénierie.

Les Ressources & Services ont diminué en raison de la baisse des volumes avec une entreprise de nutrition et la fin d'un contrat avec un client du segment Distribution.

L'activité du secteur Santé & Sciences de la Vie a légèrement baissé à taux de change constants. Ceci s'explique principalement par la fin de la portion IoT d'un contrat avec une société de Santé, les ventes de produits qui n'ont pas pu être reproduits et qui n'ont pas pu être complètement compensés par la montée en puissance d'un contrat dans le segment Santé.

**La marge opérationnelle** s'est élevée à 254 millions d'euros, soit 10,5% du chiffre d'affaires. La rentabilité a baissé par rapport à 2020 en raison de l'érosion du chiffre d'affaires, en particulier dans le secteur Public & Défense, ce qui a généré moins de marge sur les projets, mais aussi une moindre absorption des coûts de structure. La baisse de la marge de Télécommunications, Médias & Technologies était principalement liée aux transactions non récurrentes de 2020, et dans les Services Financiers & Assurance elle a été impactée par la baisse de la marge des projets dans le segment Banque. Quelques nouveaux projets lancés en 2021 ont nécessité un recours plus élevé aux sous-traitants pour compenser le fort taux d'attrition aux États-Unis et dans les centres internationaux de prestation de service à l'appui des contrats américains.

### 3.1.3.2 Europe du Nord

(en millions d'euros)	2021	2020*	% à taux de change constants
Chiffre d'affaires	2 686	2 769	-3,0%
Marge opérationnelle	50	230	
Taux de marge opérationnelle	1,8%	8,3%	

\* A taux de change constants.

Le chiffre d'affaires s'est établi à 2 686 millions d'euros en 2021, en baisse de -3,0% à taux de change constants. En excluant la réévaluation des coûts restant nécessaires pour la transformation, la création d'une nouvelle plateforme et la gestion dans le cadre d'un contrat BPO, l'activité de la Région aurait été stable.

L'activité du secteur Industries a progressé significativement principalement grâce à un nouveau projet HPC et une augmentation des volumes du segment Assemblage et Transformation et avec un nouveau client Suédois.

En excluant l'impact négatif du contrat BPO, l'activité du secteur Services Financiers & Assurance a été stable grâce à de nouveaux contrats dans les segments retraite et assurance compensant la baisse des volumes en Banque et Services Financiers.

Le secteur Public & Défense était en repli par rapport à l'an dernier, principalement en raison du ralentissement de projets avec les institutions européennes et avec quelques ministères au Royaume-Uni et en Belgique.

La croissance à deux chiffres du secteur Télécommunications, Médias & Technologies a été tirée par la fourniture d'une solution « lab as a service » au Royaume-Uni malgré une baisse de volumes avec une entreprise de télédiffusion Britannique.

Ressources & Services a légèrement baissé – un nouveau contrat de décarbonation pour une compagnie aérienne internationale compensant la baisse de prix et du volume avec un opérateur postal au Royaume-Uni et la baisse du volume dans le segment Energie.

Le secteur Santé & Sciences de la Vie a enregistré une croissance principalement grâce à l'augmentation des volumes en Santé avec une entreprise spécialisée en bien être et un nouveau contrat avec un hôpital au Royaume-Uni.

**La marge opérationnelle** s'est élevée à 50 millions d'euros, représentant 1,8% du chiffre d'affaires. En excluant l'impact de la réévaluation des coûts restant sur un contrat de transformation BPO, la marge se serait élevée à 4% impactée par un mix d'activité moins favorable et des difficultés à livrer quelques projets.

### 3.1.3.3 Europe Centrale

(en millions d'euros)	2021	2020*	% à taux de change constants
Chiffre d'affaires	2 515	2 699	-6,8%
Marge opérationnelle	28	123	
Taux de marge opérationnelle	1,1%	4,6%	

\* A taux de change constants.

**Le chiffre d'affaires** s'est établi à 2 515 millions d'euros, en baisse de -6,8% par rapport à l'an dernier à taux de change constants. La moitié de la baisse provient des ventes de produits BDS et UCC et l'autre moitié des activités classiques particulièrement dans le secteur Industries.

Le chiffre d'affaires du secteur Industries a baissé principalement en raison de la baisse du volume avec Siemens et la fin d'un contrat dans les Industries de Transformation, partiellement compensés par un nouveau contrat SAP avec un fabricant de pneus, une activité additionnelle avec un important fabricant de voitures et un contrat avec un nouveau logo.

L'activité de Services Financiers & Assurance a été globalement stable.

Le secteur Public & Défense a été impacté par le non-renouvellement des ventes de projets de calculateurs haute performance (HPC) en Allemagne, le ralentissement d'un projet avec un client leader en Suisse et le report de plusieurs projets HPC à 2022. Cette tendance négative n'a été que partiellement compensée par des volumes additionnels en Slovaquie et en Autriche. La vente de Viwertis a aussi négativement impacté le secteur.

Le chiffre d'affaires de Télécommunications, Médias & Technologies était en diminution en raison de la baisse d'activités au niveau des partenaires de distribution de Unified Communications & Collaboration, du moindre niveau de ventes de produits et l'effet de base d'une opération non récurrente en 2020 dans le segment Télécommunications qui n'ont pas pu être compensés par la livraison d'un important projet HPC avec une entreprise de High Tech & Ingénierie.

Le secteur Ressources & Services a baissé légèrement grâce à de nouveaux contrats dans les Services Publics et Transport & Hôtellerie qui compensent la baisse des volumes dans le segment Distribution.

Le secteur Santé & Sciences de la Vie était stable grâce au segment Pharmaceutique qui a compensé la baisse des volumes avec un prestataire de Santé.

**La marge opérationnelle** s'est élevée à 28 millions d'euros, représentant 1,1% du chiffre d'affaires. La rentabilité a baissé principalement en raison de quelques opérations non récurrentes en 2020 avec une marge élevée, la baisse du chiffre d'affaires et des difficultés à livrer quelques projets qui n'ont pas pu être compensés par des actions sur la structure des coûts.

### 3.1.3.4 Europe du Sud

(en millions d'euros)	2021	2020*	% à taux de change constants
Chiffre d'affaires	2 418	2 347	3,0%
Marge opérationnelle	54	189	
Taux de marge opérationnelle	2,2%	8,1%	

\* A taux de change constants.

**Le chiffre d'affaires** a atteint 2 418 millions d'euros, en hausse de +3,0% à taux de change constants. La plupart des secteurs ont positivement progressé malgré une situation difficile au quatrième trimestre avec moins de ventes de produits comparé à l'année dernière.

Le chiffre d'affaires du secteur Industries a augmenté grâce à la montée en puissance d'un nouveau contrat avec un important fabricant de voitures et plus de volumes avec les clients du segment Assemblage & Transformation en France. Ceci a compensé la baisse des volumes avec deux leaders du segment Aérospatial.

L'activité en Services Financiers & Assurance a augmenté tirée par plus de volumes en Banque et Services Financiers en France alors que l'Espagne a été impactée par la fin d'un contrat avec une banque majeure non compensée par l'augmentation des volumes avec d'autres institutions.

L'Europe du Sud est la seule région où le secteur Public & Défense a progressé positivement en 2021. Cette tendance positive a été tirée par la poursuite d'un projet de calculateur de haute performance en Italie et de nouveaux projets en France pour la Défense, le Gouvernement Central et l'Administration Publique. Ces nouveaux projets ont compensé les ventes non récurrentes de HPC en France pour un important client et moins de volumes avec des institutions européennes.

Télécommunications, Médias et Technologies a été impacté par un niveau moins élevé de ventes de produits de Unified

Communications & Collaboration qui n'a pas pu être compensé par un nouveau projet dans le Digital Workplace.

Le chiffre d'affaires Ressources & Services a légèrement augmenté, principalement porté par le Transport et l'Hôtellerie avec un nouveau logo et la poursuite de la bonne dynamique avec un client du segment Transport en France grâce à des volumes supplémentaires. Ceci a permis de compenser l'effet de base d'importantes ventes HPC réalisées en 2020 avec un acteur majeur des Services Publics et le ralentissement de quelques contrats dans la Distribution et les Services Publics.

La Santé & Sciences de la Vie progresse à deux chiffres, en grande partie grâce au dynamisme de la Santé en France avec de nouveaux projets digitaux, la montée en puissance de projets et un nouveau logo stratégique dans le Pharmaceutique.

**La marge opérationnelle** s'est élevée à 54 millions d'euros, soit 2,2% du chiffre d'affaires. Malgré une hausse du chiffre d'affaires, la rentabilité a baissé comparé à 2020. La marge des projets a été négativement impactée par un niveau moins élevé de ventes Big Data & Cybersécurité ainsi que plus de ventes de produits à faible marge. La Région a aussi été impactée par des négociations avec des fournisseurs et des transactions non récurrentes en 2020 qui n'ont pas pu être répétées cette année. Finalement, la Région a effectué des investissements commerciaux complémentaires pour soutenir sa croissance et de nouveaux projets de Recherche & Développement locaux et à l'échelle du Groupe.

### 3.1.3.5 Marchés de Croissance

(en millions d'euros)	2021	2020*	% à taux de change constants
Chiffre d'affaires	802	781	2,7%
Marge opérationnelle	73	110	
Taux de marge opérationnelle	9,1%	14,0%	

\* A taux de change constants.

**Le chiffre d'affaires** s'est établi à 802 millions d'euros, soit +2,7% comparés à 2020, avec une forte activité dans les secteurs Industries, Services Financiers & Assurance et Santé & Sciences de la Vie.

Le secteur Industries a progressé avec de nouveaux projets et une augmentation des volumes dans la plupart des secteurs. La

principale progression vient de la fertilisation avec des acteurs américains et européens majeurs dans le contexte de contrats globaux. Ceci a compensé la baisse des volumes dans les Industries de Transformation et les Services Industriels, la fin d'un contrat avec un acteur majeur de l'Automobile et la baisse des volumes dans le segment Agroalimentaire.



Les Services Financiers & Assurance étaient en hausse, tirés par le secteur Assurance avec plus de volumes au Moyen Orient et la Turquie. La Banque et les Services Financiers étaient stables – la baisse des volumes avec une importante banque en Asie, Moyen Orient et la Turquie a été compensée par un nouveau projet de banque digitale en Egypte ainsi que par l'augmentation des volumes avec d'autres institutions importantes.

L'activité du secteur Public & Défense a baissé comparé à l'année dernière, avec la réduction en Afrique induite par le segment des gouvernements locaux et la baisse des activités de calculateurs haute performance en Inde. Ceci n'a pas été compensé par la croissance de l'activité avec le Comité International Olympique en lien avec les jeux de Tokyo, la montée en puissance des jeux de Beijing et plus de volumes avec les clients des segments Gouvernement Central et Administration Publique à Hong Kong et un nouveau logo de ministère de Défense en Asie.

L'activité des Télécoms, Médias & Technologies a baissé, essentiellement en raison de la réduction des activités Unified Communications & Collaboration malgré plus de volume du secteur Télécoms, mais aussi à l'activité avec Google en Asie et en Amérique du Sud, malgré la baisse dans le segment des

Télécommunications au Brésil et avec un nouveau logo et du business additionnel dans High Tech & Ingénierie.

L'activité de Ressources & Services était en recul aussi par rapport à l'année précédente, en raison d'une baisse des projets de calculateurs haute performance au Brésil dans le segment Energie à cause du report d'un projet de fin 2021 à 2022 en lien avec les perturbations de la chaîne d'approvisionnement. Le segment Energie a aussi été impacté par une baisse des volumes en Asie.

La Santé et les Sciences de la Vie ont enregistré une croissance à deux chiffres soutenue par la montée en puissance d'un contrat sur le segment Santé en Australie et de nouveaux projets en Pharmaceutique en Asie.

**La marge opérationnelle** a atteint 73 millions d'euros, soit 9,1% du chiffre d'affaires. L'impact positif lié à la croissance du chiffre d'affaires a été compensé par des coûts en dépassement sur des projets Ressources & Services, des ajustements de prix avec une banque importante en Asie, la baisse des volumes de Big Data & Cybersécurité globalement générant une plus faible marge et des coûts de structure supplémentaires liés à la mise en œuvre de la structure Spring au sein de la Région.

### 3.1.3.6 Coûts des structures globales

Les coûts des structures globales ont augmenté, reflétant une centralisation plus importante des fonctions globales et du management des industries globales en lien avec l'organisation Spring.

## 3.1.4 Prise de commandes

### 3.1.4.1 Prise de commandes et ratio de prise de commandes

En 2021, le niveau des **prises de commandes** a atteint **10 774 millions d'euros**, représentant un **ratio de prise de commandes sur chiffre d'affaires de 99%**, dont 96% au second semestre et 102% au quatrième trimestre.

La prise de commandes et le ratio prise de commandes sur chiffre d'affaires par secteur se décomposaient ainsi :

(en millions d'euros)	Prises de commandes			Prises de commande sur chiffre d'affaires		
	S1 2021	S2 2021	2021	S1 2021	S2 2021	2021
Industries	983	756	1 739	100%	72%	86%
Services Financiers & Assurance	773	1 100	1 873	71%	112%	90%
Secteur Public & Défense	1 656	1 450	3 106	139%	125%	132%
Télécommunications, Médias & Technologies	789	964	1 753	105%	127%	116%
Ressources & Services	847	660	1 507	109%	84%	96%
Santé & Sciences de la Vie	521	275	796	82%	41%	61%
<b>TOTAL</b>	<b>5 569</b>	<b>5 205</b>	<b>10 774</b>	<b>103%</b>	<b>96%</b>	<b>99%</b>

Le ratio de prise de commandes sur chiffre d'affaires a été particulièrement élevé dans le secteur Public & Défense à 132% et Télécommunications, Média & Technologies à 116%.

Les principaux nouveaux contrats signés en 2021 incluent principalement :

- deux contrats avec Siemens, un en Europe Centrale dans le digital et un autre dans les marchés de Croissance dans le Cloud ;
- un contrat dans le Cloud avec une importante entreprise d'Assurance en Amérique du Nord ;
- un important contrat dans le Cloud avec le gouvernement Flamand ;

- un important contrat avec une administration fiscale et douanière dans le digital en Europe du Nord ;
- un contrat avec une institution policière en Europe du Nord ;
- un contrat dans transformation digitale avec un acteur Européen du High-Tech & Ingénierie en Europe du Nord ;
- un contrat avec un important acteur de l'Energie en Europe du Sud ; et
- un contrat dans le Cloud avec un important fabricant de voitures en Europe Centrale.

Les principaux renouvellements en 2021 ont été signés avec le Département du Travail et des Retraites, en Europe du Nord dans le Cloud, en Europe du Sud dans le digital avec un important opérateur de Télécommunications et dans les marchés de Croissance avec une importante banque asiatique.

La prise de commandes et le ratio prise de commandes sur chiffre d'affaires par Entité Opérationnelle Régionale se décomposaient ainsi :

(en millions d'euros)	Prises de commandes			Prises de commande sur chiffre d'affaires		
	S1 2021	S2 2021	2021	S1 2021	S2 2021	2021
Amérique du Nord	694	714	1 408	59%	57%	58%
Europe du Nord	1 664	1 378	3 042	119%	107%	113%
Europe Centrale	1 397	1 042	2 439	113%	82%	97%
Europe du Sud	1 318	1 463	2 780	107%	123%	115%
Marchés de Croissance	498	608	1 106	130%	145%	138%
<b>TOTAL</b>	<b>5 569</b>	<b>5 205</b>	<b>10 774</b>	<b>103%</b>	<b>96%</b>	<b>99%</b>

### 3.1.4.2 Carnet de commandes

Reflétant l'activité commerciale, le **carnet de commandes** est resté stable à **23,6 milliards d'euros** fin décembre 2021 par rapport à fin décembre 2020, ce qui représente **2,1 ans de chiffre d'affaires**.

### 3.1.4.3 Propositions commerciales

Le **montant total pondéré des propositions commerciales** s'est élevé à **7,0 milliards d'euros** fin décembre 2021, représentant 7,4 mois de chiffre d'affaires, en baisse de -1,9 milliard d'euros par rapport à décembre 2020 à taux de change constants.

## 3.1.5 Ressources Humaines

L'**effectif total** du Groupe était de **109 135** salariés à fin décembre 2021, en hausse de +4,5% comparé à 104 430 salariés à fin décembre 2020 (+2,9% en organique).

En 2021, le Groupe a embauché environ 26 000 employés, principalement dans des pays offshore/nearshore tels que l'Inde,

la Pologne et la Roumanie et a accueilli 1 668 nouveaux collaborateurs à l'occasion de nouvelles acquisitions.

Le taux d'attrition en 2021 s'est établi à 18,6% après 10,9% l'année dernière – le niveau d'attrition cumulé sur 2020 et 2021 s'est élevé à 14,7% – comparé à 15,1% en 2019.

Les mouvements des effectifs en 2021 par Entité Opérationnelle Régionale sont les suivants :

	Fin décembre 2020	Périmètre	Recrutements	Départs, licenciements, réorganisation & transferts	Fin décembre 2021
Amérique du Nord	9 203	806	2 285	-2 863	9 431
Europe du Nord	12 930	343	1 731	-2 340	12 664
Europe Centrale	11 323	276	603	-968	11 234
Europe du Sud	16 222	0	1 538	-1 978	15 782
Marchés de Croissance	45 904	39	18 012	-13 912	50 043
Structures globales	634	0	77	-54	657
<b>Total des effectifs directs</b>	<b>96 216</b>	<b>1 464</b>	<b>24 246</b>	<b>-22 115</b>	<b>99 811</b>
<b>Total des effectifs indirects</b>	<b>8 214</b>	<b>180</b>	<b>1 641</b>	<b>-710</b>	<b>9 324</b>
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>104 430</b>	<b>1 644</b>	<b>25 886</b>	<b>-22 826</b>	<b>109 135</b>

## 3.2 Objectifs 2022

Les objectifs présentés ci-dessous sont fondés sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent Document d'Enregistrement Universel. Ces données et hypothèses sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, réglementaire et fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas connaissance à la date du présent Document d'Enregistrement Universel. En outre, la matérialisation de certains risques décrits au paragraphe 7.2 « Les facteurs de risque » du présent Document d'Enregistrement Universel, mis à jour du risque lié à la situation de crise résultant du conflit entre l'Ukraine et la Russie, pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc pourrait remettre en cause ces objectifs. Le Groupe a construit ses objectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 conformément aux méthodes comptables appliquées dans les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La poursuite du déclin des services IT classiques, conjuguée à la hausse des coûts de personnel et aux perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, continueront de peser sur le chiffre d'affaires et la profitabilité du Groupe, en particulier au premier semestre 2022.

Cependant, le second semestre devrait voir une amélioration, avec un retour à une croissance positive du chiffre d'affaires à taux de change constants, et une hausse de la marge opérationnelle. Cette amélioration sera le fruit des mesures d'optimisation de la performance déjà mises en place, d'une base de comparaison plus favorable, ainsi que d'une amélioration du mix d'activités.

Le flux de trésorerie disponible devrait s'améliorer de façon significative par rapport à 2021, et dépendra dans une large mesure du niveau de marge opérationnelle atteint et des fluctuations du besoin en fonds de roulement.

Pour l'année 2022, le Groupe prévoit :

- **une croissance du chiffre d'affaires** à taux de change constants comprise entre -0,5% et +1,5% ;
- **une marge opérationnelle** de 3% à 5% ;
- **un flux de trésorerie disponible** compris entre -150 millions d'euros et 200 millions d'euros.

Les prévisions ci-dessus n'intègrent pas les effets d'une potentielle cession des activités classées comme « actifs destinés à la vente » au 31 décembre 2021.

## 3.3 Revue financière

### Revue stratégique du portefeuille d'activités ayant conduit à la constatation de provisions et de charges de dépréciation significatives

A la suite de l'annonce faite par le Groupe le 27 juillet 2021 relative à la revue stratégique de son portefeuille d'activités, le Groupe a décidé de se repositionner et de se concentrer sur les activités de Digital, Cloud, Sécurité et Décarbonation et de s'éloigner de son activité classique de gestion d'infrastructures et de son activité « Unified Communications & Collaboration ».

En conséquence :

- l'activité « Unified Communications & Collaboration » a été présentée comme un groupe d'actifs destiné à la vente conformément à IFRS 5, le Groupe ayant considéré que les critères de présentation étaient remplis à fin septembre 2021 ;
- l'activité classique de gestion d'infrastructures a été considérée comme un groupe d'actifs disponible à la vente sans toutefois remplir les critères d'IFRS 5 de classification en groupe d'actifs destiné à la vente au 31 décembre 2021. Cette qualification a déclenché un test de dépréciation sur ce périmètre..

Par ailleurs, au regard de ce changement de stratégie et du recentrage du Groupe sur les activités en croissance, le Groupe a conduit une analyse approfondie de la recouvrabilité de certains actifs et de la rentabilité de certains contrats historiques. Comme annoncé les 10 janvier et 9 février 2022,

cette analyse a conduit à la reconnaissance de dépréciations d'actifs et de provisions relatives aux activités historiques.

L'analyse comptable et les conséquences de cet exercice sont détaillées au sein de l'annexe aux états financiers consolidés.

### Revue comptable des entités nord-américaines

A la suite de leurs procédures d'audit menées sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les auditeurs statutaires du Groupe ont émis le 1er avril 2021 une opinion d'audit avec une réserve portant sur deux entités nord-américaines représentant 11% du chiffre d'affaires consolidé de 2020 du Groupe et nécessitant des travaux complémentaires.

Au 30 juin 2021, avec l'aide de conseils externes, le Groupe a finalisé la revue comptable complète de ces deux entités américaines. Les travaux réalisés n'ont pas mis en évidence d'anomalies significatives au regard des états financiers consolidés du Groupe.

Le plan de remédiation et de prévention a également été finalisé et mis en œuvre. Les principales actions mises en place dans le cadre de ce plan couvrent les domaines suivants : contrôles préventifs, politiques internes et documentation, revue des ressources humaines, compétences et organisation, ainsi que sensibilisation et formation. L'objectif de ce plan est la remédiation en Amérique du Nord et la prévention dans toutes les entités opérationnelles régionales.

### 3.3.1 Compte de résultat

Le Groupe a réalisé une perte nette (attribuable aux propriétaires de la Société Mère) de 2 962 millions d'euros en 2021, représentant -27,3% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Cette perte nette a été largement impactée par les dépréciations d'actifs et les provisions consécutives à la revue stratégique du portefeuille d'activités et l'analyse approfondie de

la recouvrabilité de certains actifs et de la rentabilité de certains contrats historiques conduite début janvier 2022.

Le résultat net normalisé, retraité des produits et charges inhabituels, anormaux et peu fréquents (nets d'impôts), s'est matérialisé par une perte de 215 millions d'euros, représentant -2,0% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2021.

(en millions d'euros)

	Exercice 2021	% du CA	Exercice 2020	% du CA
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>383</b>	<b>3,5%</b>	<b>1 002</b>	<b>9,0%</b>
Autres produits et charges opérationnels	-3 151		-352	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-2 768</b>	<b>-25,5%</b>	<b>650</b>	<b>5,8%</b>
Résultat financier	-151		-51	
Charge d'impôt	-39		-51	
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-3		-3	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0		5	
<b>Résultat net - attribuable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>-2 962</b>	<b>-27,3%</b>	<b>550</b>	<b>4,9%</b>
<b>Résultat net normalisé* - attribuable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>-215</b>	<b>-2,0%</b>	<b>725</b>	<b>6,5%</b>

\* Le résultat net normalisé est défini ci-après.

### 3.3.11 Marge opérationnelle

Les produits et charges sont présentés dans le compte de résultat consolidé par nature afin de mieux refléter les spécificités des activités du Groupe.

Les charges opérationnelles courantes, qui sont décomposées en charges de personnel et autres charges opérationnelles courantes, sont déduites du chiffre d'affaires pour obtenir la marge opérationnelle, un des principaux indicateurs de performance du Groupe.

La marge opérationnelle représente la performance opérationnelle sous-jacente des activités courantes et est analysée en détail dans la revue opérationnelle.

En accord avec les recommandations des régulateurs européen et français, le Groupe a choisi de présenter les effets de la crise du Covid-19 en marge opérationnelle et non pas dans les autres produits et charges opérationnels.

### 3.3.12 Autres produits et charges opérationnels

Le poste « Autres produits et charges opérationnels » comprend les produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents et a représenté une charge nette de 3 151 millions d'euros en 2021. Le détail par nature de ce poste est le suivant :

(en millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Réorganisation des effectifs	-312	-127
Rationalisation et frais associés	-81	-36
Coûts d'intégration et d'acquisition	-44	-42
Amortissement des immobilisations incorporelles (allocation du prix d'acquisition)	-151	-153
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions	-34	-74
Dépréciation du goodwill et autres actifs non courants	-1 490	0
Autres	-1 039	80
<b>TOTAL</b>	<b>-3 151</b>	<b>-352</b>

En complément des efforts d'adaptation des effectifs dans les pays européens et du coût de la phase finale du programme de transformation du Groupe sur le premier semestre 2021, **les dépenses de réorganisation des effectifs** se sont élevées à 312 millions d'euros, incluant une provision de 180 millions d'euros liée au plan de restructuration en Allemagne annoncé le 12 juillet 2021.

**Les coûts de rationalisation et frais associés** se sont élevés à 81 millions d'euros résultant essentiellement de fermeture de bureaux et de regroupement de data centers, principalement en Amérique du Nord, France et Allemagne.

**Les coûts d'intégration et d'acquisition** ont été stables à 44 millions d'euros et ont concerné principalement les coûts d'intégration des acquisitions de 2020 et 2021, ainsi que les coûts des programmes de rétention.

En 2021, la charge d'**amortissement des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisitions** était stable à 151 millions d'euros contre 153 millions en 2020, reflétant un faible montant d'amortissement généré par les acquisitions de 2021, tandis que les actifs relatifs à d'anciennes acquisitions ont été totalement amortis.

Les 151 millions d'euros de charges d'amortissement des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisitions étaient principalement composés en 2021 par :

- 60 millions d'euros pour les relations clients et les technologies apportées par Syntel, amorties à partir du 1er novembre 2018 sur 12 ans ;
- 18 millions d'euros pour les relations clients et les brevets apportés par Bull, amortis à partir du 1er septembre 2014, respectivement sur 9 ans et entre 7 et 10 ans ;

- 17 millions d'euros pour les relations clients apportées par SIS, amorties sur 12 ans à partir du 1er juillet 2011 ;
- 16 millions d'euros pour les relations clients apportées par Xerox ITO, amorties à partir du 1er juillet 2015 de 6 ans à 12 ans ; et
- 11 millions d'euros pour les relations clients apportées par Anthelio, amorties jusqu'en février 2026.

La charge au titre des **paiements fondés sur des actions** a diminué de 74 millions d'euros en 2020 à 34 millions d'euros en 2021, traduisant une juste valeur plus faible pour le plan attribué en 2021 par rapport au plan livré en 2021 (plan 2018), ainsi qu'une atteinte très partielle des conditions de performance des plans 2019.

**Les dépréciations du goodwill et autres actifs non-courant** se sont élevées à 1 490 millions d'euros et incluaient les éléments suivants :

- 1 324 millions d'euros de dépréciation du goodwill, composés de 249 millions d'euros en lien avec la cession envisagée de l'activité Unified Communications & Collaboration business (voir Notes 1 et 8), 192 millions d'euros en lien avec l'activité classique d'infrastructures (voir Note 8), et 883 millions en lien avec d'autres acquisitions historiques, conséquence de la révision du plan à moyen terme (voir Note 8) ; et
- 165 millions d'euros de dépréciation des autres actifs non courants (immobilisations incorporelles, corporelles et droits d'usage) en lien avec l'activité classique de gestion d'infrastructures.

En 2021, les **Autres éléments** ont représenté une charge de 1 039 millions d'euros contre un produit net de 80 millions d'euros en 2020. Ces coûts découlent majoritairement de la revue approfondie des actifs et contrats de l'activité historique.

Cette partie peut se décomposer en 647 millions d'euros de provisions pour contrats onéreux, incluant un large contrat BPO en Europe du Nord et 367 millions d'euros sur certains contrats fournisseurs, ainsi que 219 millions d'euros de dépréciation d'actifs sur l'activité historique d'infrastructures et de provisions

pour créances douteuses en Amérique du Nord. Dans une moindre mesure, ce poste inclut également les impacts inhabituels d'accords intervenus avec des clients pour 50 millions d'euros, principalement en Europe Centrale, ainsi que d'autres avantages sociaux à long terme.

### 3.3.13 Résultat financier

Le résultat financier du Groupe a représenté une charge de 151 millions d'euros sur l'exercice (contre une charge de 51 millions d'euros en 2020). Il est composé d'un coût de l'endettement financier net de 25 millions d'euros et d'autres charges financières nettes pour 126 millions d'euros.

Le coût de l'endettement financier net s'est élevé à 25 millions d'euros sur l'exercice (contre 33 millions d'euros en 2020), et a résulté des éléments suivants :

- en excluant l'OEB, l'endettement brut moyen sur la période pour un montant de 3 944 millions d'euros (contre 3 585 millions d'euros en 2020) au taux moyen de 0,94% (contre 1,17% en 2020). Le coût de l'endettement brut moyen s'explique principalement par :
  - la portion utilisée du crédit syndiqué combinée au programme « Negotiable European Commercial Papers » (NEU CP) et au programme « Negotiable European Medium Term Note » (NEU MTN) pour une moyenne de 1 418 millions d'euros (comparé à 1 318 millions d'euros en 2020) portant intérêts à hauteur de +0,04%, bénéficiant du taux attractif du programme NEU CP,
  - L'emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros émis en octobre 2016 portant intérêt au taux fixe de 1,444% ;
  - L'emprunt obligataire d'un montant de 700 millions d'euros émis en novembre 2018 portant intérêt au taux fixe de 0,750% ;
  - L'emprunt obligataire d'un montant de 750 millions d'euros émis en novembre 2018 portant intérêt au taux fixe de 1,750% ;
- L'emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros émis en novembre 2018 portant intérêt au taux fixe de 2,500% ;
- L'emprunt obligataire d'un montant de 800 millions d'euros indexé sur la performance environnementale du Groupe, émis en novembre 2021 et portant intérêt au taux fixe de 1,000% ;
- D'autres sources de financement, pour un montant moyen de 429 millions d'euros portant intérêt au taux effectif de 0,83% ;
- une trésorerie moyenne brute de 2 090 millions d'euros en 2020 comparée à 2 021 millions d'euros en 2021 et portant une rémunération moyenne de 0,61%, stable par rapport à 2020.

Les autres charges financières nettes se sont élevées à 126 millions d'euros, contre 18 millions d'euros en 2020 et étaient principalement composées de :

- la charge nette de 81 millions d'euros liée au dérivé de l'OEB et aux actions Worldline sous-jacentes, évalués à leur juste valeur ;
- la charge financière liée aux dettes de location pour 15 millions d'euros contre 27 millions d'euros en 2020. Cette baisse est liée aux modifications de quelques contrats de location majeurs combinées à une baisse des taux d'actualisation ;
- le coût financier des pensions pour 10 millions d'euros contre 16 millions en 2020. Ce coût représente la différence entre la charge d'intérêt sur les obligations liées aux pensions et les produits d'intérêts sur les actifs de pension ;
- un gain de change net (incluant les couvertures de change) pour 1 million d'euros contre une perte nette de 6 millions d'euros en 2020.

### 3.3.14 Impôt

La charge d'impôt en 2021 s'est élevée à 39 millions d'euros, rapportée à une perte avant impôt de 2 919 millions d'euros et a comporté la décomptabilisation d'impôts différés actifs pour un montant net de 446 millions d'euros.

### 3.3.15 Participations ne donnant pas le contrôle

La part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat de la période s'est élevée à 3 millions d'euros, stable par rapport à 2020.

### 3.3.16 Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

La quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence était nulle en 2021 contre 5 millions d'euros en 2020.

### 3.3.1.7 Résultat net normalisé

Le résultat net normalisé attribuable aux propriétaires de la Société Mère est défini comme le résultat net attribuable aux propriétaires de la Société Mère excluant les éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents (attribuables aux propriétaires de la Société Mère), nets d'impôt calculé sur la base du taux effectif d'impôt par pays. En 2021, le résultat net normalisé attribuable aux propriétaires de la Société Mère était une perte de 215 millions d'euros, représentant -2,0% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

(en millions d'euros)

	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Résultat net - attribuable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>-2 962</b>	<b>550</b>
Autres produits et charges opérationnels nets d'impôt	-2 688	-213
Variation de valeur des instruments dérivés et des actions Worldline sous-jacentes, nette d'impôt	-58	38
<b>Résultat net normalisé - attribuable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>-215</b>	<b>725</b>

### 3.3.1.8 Résultat net par action

(en millions d'euros  
et en unités)

	Exercice 2021	% du CA	Exercice 2020	% du CA
<b>Résultat net - attribuable aux propriétaires de la société Mère [a]</b>	<b>-2 962</b>	<b>-27,3%</b>	<b>550</b>	<b>4,9%</b>
Impact des instruments dilutifs	-		-	
<b>Résultat net retraité des instruments dilutifs - attribuable aux propriétaires de la société mère [b]</b>	<b>-2 962</b>	<b>-27,3%</b>	<b>550</b>	<b>4,9%</b>
<b>Résultat net normalisé - attribuable aux propriétaires de la société mère [c]</b>	<b>-215</b>	<b>-2,0%</b>	<b>725</b>	<b>6,5%</b>
Impact des instruments dilutifs	-		-	
<b>Résultat net dilué normalisé - attribuable aux propriétaires de la société mère [d]</b>	<b>-215</b>	<b>-2,0%</b>	<b>725</b>	<b>6,5%</b>
Nombre moyen pondéré d'actions [e]	109 581 755		109 003 866	
Impact des instruments dilutifs	-		-	
Nombre moyen dilué d'actions [f]	109 581 755		109 003 866	
(en euros)				
<b>RNPA (Résultat Net Par Action) [a] / [e]</b>	<b>-27,03</b>		<b>5,05</b>	
<b>RNPA dilué [b] / [f]</b>	<b>-27,03</b>		<b>5,05</b>	
<b>RNPA normalisé [c] / [e]</b>	<b>-1,97</b>		<b>6,65</b>	
<b>RNPA DILUÉ NORMALISÉ [D] / [F]</b>	<b>-1,97</b>		<b>6,65</b>	

### 3.3.2 Tableau de flux de trésorerie

Le **flux de trésorerie disponible** représenté par la variation de trésorerie nette ou de l'endettement net, corrigée des acquisitions et cessions sur la période, des variations de capital et des dividendes versés aux actionnaires a atteint -419 millions d'euros contre 513 millions d'euros en 2020.

(en millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Excédent Brut Opérationnel (EBO)</b>	<b>1 095</b>	<b>1 661</b>
Investissements opérationnels	-272	-320
Paievements des loyers	-391	-361
Variation du besoin en fonds de roulement	-156	-63
<b>Flux de trésorerie opérationnel</b>	<b>275</b>	<b>916</b>
Impôts payés	-81	-113
Coût de l'endettement financier net payé	-25	-33
Réorganisation provenant des autres produits et charges opérationnels	-343	-124
Rationalisation & frais associés provenant des autres produits et charges opérationnels	-76	-35
Coûts d'intégration et d'acquisition	-18	-32
Autres variations *	-151	-66
<b>Flux de trésorerie disponible</b>	<b>-419</b>	<b>513</b>
(Acquisitions)/cessions (solde net)	-275	932
Augmentation de capital	23	36
Programme de rachat d'actions collectives	-58	-45
Dividendes versés aux actionnaires	-101	-5
<b>Flux de trésorerie net</b>	<b>-830</b>	<b>1 431</b>
<b>Trésorerie (endettement) net(te) d'ouverture</b>	<b>-467</b>	<b>-1 736</b>
Variation nette de trésorerie/(endettement)	-830	1 431
Incidence de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie/(endettement)	71	-162
<b>Trésorerie (endettement) net(te) de clôture</b>	<b>-1 226</b>	<b>-467</b>

\* Les «Autres variations» correspondent aux autres éléments opérationnels décaissés (excluant la réorganisation, la rationalisation et frais associés, les coûts d'intégration et d'acquisition), aux autres éléments financiers décaissés, aux investissements financiers nets à long terme hors acquisitions et cessions et à la participation des salariés transférée en fonds d'emprunt.

Le **flux de trésorerie opérationnel** s'est élevé à 275 millions d'euros, en baisse de 641 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Ceci est expliqué par l'effet combiné des éléments suivants :

- l'EBO net des paiements locatifs (-596 millions d'euros) ;
- les investissements opérationnels (+48 millions d'euros) ;
- la variation du besoin en fonds de roulement (-93 millions d'euros).

L'**EBO** d'un montant de 1 095 millions d'euros a atteint 10,1% du chiffre d'affaires, contre 14,9% en 2020 :

(en millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>383</b>	<b>1 002</b>
+ Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	325	332
+ Amortissement du droit d'utilisation	376	352
+ Valeur nette des immobilisations cédées/mises au rebut	10	15
+/- Dotations/(reprises) nettes aux provisions pour retraite	-1	-41
+/- Dotations/(reprises) nettes aux provisions	2	1
<b>EBO</b>	<b>1 095</b>	<b>1 661</b>

Les **investissements opérationnels** ont atteint 272 millions d'euros, soit 2,5% du chiffre d'affaires, en baisse de 48 millions d'euros comparé à 2020.

La **variation du besoin en fonds de roulement** s'est détériorée de 93 millions d'euros, particulièrement en raison de la diminution des mesures de paiement en avance des clients. Le

délai de règlement client a atteint 44 jours contre 46 jours à fin décembre 2020. Le niveau des créances cédées sans recours aux banques avec transfert des risques comme défini par la norme IFRS 9, était plus faible de 44 millions d'euros comparé à fin décembre 2020.



Les **impôts payés** se sont élevés à 81 millions d'euros.

Le **coût de l'endettement financier net** a baissé à 25 millions d'euros (33 millions d'euros en 2020), principalement du fait du remboursement en avril 2020 de l'obligation de 600 millions d'euros et des taux d'intérêt positifs sur les billets de trésorerie.

Les décaissements liés à la **réorganisation, à la rationalisation et frais associés et aux coûts d'intégration et d'acquisition** se sont élevés à 438 millions d'euros contre 191 millions d'euros en 2020. Ils ont représenté 4,0% du chiffre d'affaires et incluent en particulier le décaissement pour 180 millions d'euros des coûts du plan de restructuration allemand annoncé le 12 juillet 2021.

Ils étaient également constitués de dépenses de réorganisation liées au programme de transformation du Groupe débuté au second semestre 2020 et finalisé au cours du premier semestre 2021. Les coûts de rationalisation sont principalement liés à la fermeture de bureaux et le regroupement de data centers, principalement en Amérique du Nord, Allemagne et France. Les coûts d'intégration et d'acquisition sont principalement constitués des coûts d'intégration des nouvelles acquisitions.

La ligne « **autres variations** » s'est élevée à -151 millions d'euros contre -66 millions d'euros en 2020. En 2021, elles incluaient en particulier les décaissements liés aux retraites et plans de départs anticipés à la retraite en Allemagne, au Royaume-Uni et en France et aux accords intervenus avec des clients..

Par conséquent, le **flux de trésorerie disponible** du Groupe en 2021 s'est élevé à -419 millions d'euros.

L'impact des **acquisitions nettes de cessions** a été un décaissement de -275 millions d'euros dont l'origine est principalement la contrepartie transférée des acquisitions de l'année.

Le montant **d'augmentations de capital** s'est élevé à 23 millions d'euros en 2021 contre 36 millions d'euros en 2020. Cette diminution s'explique par la baisse du cours de l'action d'Atos entre 2020 et 2021, affectant la valeur des programmes d'actionnariat salariés respectifs.

Le programme de **rachat d'actions** s'est élevé à 58 millions d'euros en 2021 contre 45 millions d'euros en 2020. Ces rachats d'actions ont eu lieu afin de livrer aux salariés les actions acquises dans le cadre des plans d'actions de performance, sans dilution pour les actionnaires.

L'**effet de la variation de change**, provenant de l'exposition aux devises étrangères des éléments de dette ou de trésorerie de chaque pays, a représenté une augmentation de la trésorerie nette de 71 millions d'euros, essentiellement due aux taux de change du dollar américain et de la roupie indienne contre l'euro.

En conséquence, la position de **dette nette du Groupe** s'est élevée à 1 226 millions d'euros à fin décembre 2021 contre une dette nette de 467 millions d'euros à fin décembre 2020. Cette dette inclut l'obligation échangeable en actions pour 500 millions d'euros tandis que le Groupe détient toujours 2,5% des actions de Worldline qui sont échangeables à maturité de l'obligation.

### 3.3.3 Politique de financement

Atos a mis en place une politique de financement rigoureuse, revue par le Comité d'Audit du Groupe, dans l'optique de sécuriser et d'optimiser la gestion de ses liquidités. En application de cette politique, toutes les activités de trésorerie du Groupe, notamment la gestion de la trésorerie, les investissements à court terme, les opérations de couverture et de change, ainsi que les opérations financières par l'intermédiaire de contrats de location, sont confiées au service de Trésorerie du Groupe, qui en centralise la gestion. Dans l'optique d'une politique de financement prudente, le Groupe n'a pas investi à court terme dans des actifs à risque.

#### 3.3.3.1 Structure de financement

La politique du Groupe Atos est de couvrir complètement ses besoins de liquidités estimés par des emprunts à long terme ou d'autres instruments financiers à long terme. Ces emprunts sont caractérisés par des maturités et des ratios bancaires laissant suffisamment de flexibilité au Groupe pour financer ses opérations et ses développements futurs.

Le 4 novembre 2021, Atos a annoncé avoir placé avec succès sa première obligation liée au développement durable (*Sustainability-Linked Bond* ou « SLB ») pour un montant de 800 millions d'euros avec une maturité de huit ans et un coupon de 1,00%.

Le coupon des trois dernières années restera inchangé si Atos atteint l'objectif de performance en développement durable (*Sustainability Performance Target* ou « SPT ») suivant : réduction en 2025 de ses émissions de gaz à effet de serre *GreenHouse CO<sub>2</sub>* (Scopes 1, 2 et 3) de 50% par rapport à 2019. Si ces objectifs ne sont pas atteints, le coupon des trois dernières années sera majoré de 0,175%. Les produits de

l'émission obligatoire seront utilisés pour les besoins généraux du Groupe.

Le 30 octobre 2019, Atos a annoncé la cession d'actions Worldline (780 millions d'euros par le biais d'un placement par voie de construction accélérée du livre d'ordres (ABO)) et l'émission d'une obligation échangeable en action Worldline (OEB) à coupon zéro de 500 millions d'euros d'une maturité de cinq ans incluant une prime d'échange de 35%. Le gain total pour Atos s'est élevé à 1 280 millions d'euros pour les deux opérations.

Le 5 novembre 2018, Atos a annoncé le placement, réalisé avec succès, d'une émission obligatoire de 1,8 milliard d'euros. Cette émission obligatoire se décompose en trois tranches :

- 700 millions d'euros à 3,5 ans avec un coupon de 0,75% ;
- 750 millions euros à 6,5 ans avec un coupon de 1,75% ;
- 350 millions euros à 10 ans avec un coupon de 2,50%.

Il n'y a pas de covenant financier attaché à cette obligation. A la suite de cette émission obligataire, l'agence de notation Standard and Poor's a attribué la note de BBB+ aux trois tranches. Le 17 décembre 2020, Standard and Poor's a confirmé sa notation de BBB+ / Stable pour le Groupe. Le 20 septembre 2021, Standard and Poor's a abaissé la note d'Atos à BBB- / perspective stable.

Le 11 octobre 2018, Atos a signé avec un syndicat d'établissements financiers de premier rang une facilité de crédit renouvelable (la « Facilité ») pour une durée de cinq ans et un montant de 2,4 milliards d'euros, à échéance novembre 2023. Atos dispose d'une option d'extension de la maturité de la facilité de crédit jusqu'au novembre 2025 en deux temps. Atos a exercé la deuxième option en 2020 afin d'étendre la maturité de la facilité de crédit jusqu'au 6 novembre 2025. La facilité est disponible à des fins opérationnelles et remplace la facilité précédente de 1,8 milliard d'euros signée en novembre 2014. La facilité de crédit renouvelable inclut un ratio financier défini comme le ratio de levier financier consolidé (endettement net

divisé par la marge opérationnelle avant dépréciations et amortissements) ne devant pas être supérieur à 2,5.

Le 4 mai 2018, Atos a émis un programme « Negotiable European Medium Term Note » (NEU MTN) afin d'optimiser ses charges financières et d'améliorer la gestion des liquidités du Groupe pour un montant initial maximum de 600 millions d'euros.

Le 2 juin 2017, Atos a émis un programme « Negotiable European Commercial Papers » (NEU CP) afin d'optimiser ses charges financières et d'améliorer la gestion des liquidités du Groupe pour un montant initial maximum de 900 millions d'euros qui a été augmenté à 1,8 milliard d'euros en octobre 2018. Le 10 décembre 2019, le montant maximum de 1,8 milliard d'euros a été augmenté à 2,4 milliards d'euros.

Le 29 octobre 2016, Atos a émis un placement privé obligataire d'un montant de 300 millions d'euros avec une maturité de sept ans et un taux d'intérêt fixe de 1,444%. Aucun ratio financier n'est attaché à cette obligation.

### 3.3.3.2 Ratios bancaires

Le Groupe a respecté les limites du ratio bancaire applicable à la facilité de crédit renouvelable multidevise avec un ratio de levier financier (endettement net/EBO) de 1,74 à fin décembre 2021.

Selon les documents de crédit de la facilité de crédit renouvelable multidevise, le ratio de levier financier est calculé

en excluant les impacts d'IFRS 16 depuis 2019. Le calcul du ratio au 31 décembre 2021 inclut un ajustement de 391 millions relatif à l'annulation de la charge de loyers IFRS 16.

Le ratio de levier financier ne doit pas être supérieur à 2,5 en vertu de la facilité de crédit renouvelable multidevise.

### 3.3.3.3 Politique d'investissement

Atos a pour politique de louer ses espaces de bureaux et ses centres de traitement informatique. Certains actifs immobilisés, tels que le matériel informatique ou les véhicules de société, peuvent faire l'objet d'un financement par le biais de contrats de

location. Le service de Trésorerie du Groupe détermine et approuve le type de financement en fonction de chaque nouvel investissement.

### 3.3.3.4 Politique en matière de couverture

Atos a également pour objectif de se protéger des fluctuations de taux d'intérêt en échangeant une part de sa dette financière existante assortie de taux variables contre des instruments à taux fixes (swap). Les accords de swap, conclus avec les plus grands établissements financiers, dont la gestion centralisée est

confiée au service de Trésorerie du Groupe, figurent parmi les instruments dérivés que le Groupe est autorisé à utiliser pour couvrir sa dette.



# 4

## Gouvernance d'entreprise

<b>4.1</b>	<b>Information juridique</b>	<b>90</b>
4.1.1	Forme sociale	90
4.1.2	Objet social et autres informations	90
4.1.3	Dispositions statutaires	91
<b>4.2</b>	<b>Gouvernance d'Entreprise</b>	<b>94</b>
4.2.1	Conformité au Code AFEP-MEDEF - Référentiel en matière de gouvernance d'entreprise	94
4.2.2	Mode de direction	94
4.2.3	Composition et principes d'organisation du Conseil d'Administration	96
4.2.4	Fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités	116
4.2.5	Evaluation des travaux du Conseil d'Administration	123
4.2.6	Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise	125
<b>4.3</b>	<b>Rémunérations et actionariat des mandataires sociaux</b>	<b>127</b>
4.3.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux	127
4.3.2	Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2021 aux mandataires sociaux de la Société, soumis au vote des actionnaires	139
4.3.3	Plans d'options de souscription d'actions et plans d'attribution d'actions de performance	149

## 4.1 Information juridique

### 4.1.1 Forme sociale

[GRI102-5]

La Société a été transformée en société européenne (Societas Europaea ou « SE ») en 2012. Elle est régie par les dispositions européennes et françaises en vigueur sur les sociétés européennes et, dans la mesure où elles ne sont pas contraires

à ces dispositions spécifiques, par les dispositions légales françaises applicables aux sociétés anonymes, ainsi que par les statuts.

### 4.1.2 Objet social et autres informations

- objet social : aux termes de l'article 2 des statuts, la Société a pour objet en France et tous autres pays :
  - le traitement de l'information, l'ingénierie de systèmes, les études, le conseil et l'assistance, plus particulièrement dans les domaines financiers et bancaires,
  - la recherche, les études, la réalisation et la vente de produits ou services qui participent à la promotion ou au développement de l'automatisation et la diffusion de l'information en particulier : la conception, l'application et la mise en place de logiciels, de systèmes informatiques télématiques et bureautiques,
  - elle pourra en outre, faire toute exploitation, soit par elle-même, soit par tous autres modes, sans aucune exception, créer toute société, faire tous apports à des sociétés existantes, fusionner ou s'allier avec elles, souscrire, acheter ou revendre tous titres et droits sociaux, prendre toutes commandites et faire tous prêts, crédits et avances,
  - et généralement toutes opérations industrielles ou commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ;
- raison d'être : L'article 2 des statuts prévoit également depuis le 30 avril 2019 que la mission de la Société est de contribuer à façonner l'avenir de l'espace informationnel. Avec ses services et ses expertises, elle supporte le développement de la connaissance, de l'éducation et de la recherche dans une approche pluriculturelle et contribue au développement de l'excellence scientifique et technologique. Partout dans le monde, elle permet à ses clients, ses collaborateurs et plus généralement au plus grand nombre, de vivre, travailler et progresser durablement et en toute confiance dans l'espace informationnel ;
- dénomination sociale : « Atos SE » (article 3 des statuts) ;
- loi applicable à l'émetteur : française ;
- siège social : aux termes de l'article 4 des statuts, le siège social d'Atos SE est fixé 80 quai Voltaire – 95870 Bezons, France – +33 (0)1 73 26 00 00 ;
- RCS : Siren 323 623 603 RCS Pontoise avec pour activité principale exercée (code APE) 7010Z ;
- LEI (Legal Entity Identifier) : 5493001EZ00A66PTBR68 ;
- date de constitution et durée : la Société a été constituée en 1982 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 2 mars 2081.

Dans le cadre de ses activités usuelles, Atos opère ou fournit des services pour un certain nombre d'infrastructures critiques de transport, d'énergie, de santé, de télécommunication ou d'IT auprès notamment d'agences ou administrations publiques et opère dans certains secteurs sensibles (défense, spatial, cryptologie, intelligence artificielle, cybersécurité, quantique et autres), y compris avec des activités de recherche et développement. Ces activités sont susceptibles de relever de régimes de contrôle des investissements étrangers, aussi bien en France (au titre des articles L. 151-3 et suivants du code monétaire et financier) que dans un nombre significatif de pays étrangers où le Groupe est présent. En application de ces régimes, certaines cessions ou acquisitions d'actifs ou de participations au-delà de certains seuils au capital d'Atos ou de ses filiales peuvent être soumises à notification ou autorisation des autorités compétentes, même en l'absence de changement de contrôle.

## 4.1.3 Dispositions statutaires

### 4.1.3.1 Gouvernance, conventions réglementées

#### Membres du Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de sept membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil d'Administration est renouvelé annuellement, de façon telle que ce roulement porte sur le tiers des membres du Conseil d'Administration. La durée des fonctions des administrateurs est de trois ans. Le nombre des membres du Conseil d'Administration ayant dépassé l'âge de 70 ans, ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction. Le Conseil d'Administration comprend jusqu'à deux administrateurs représentant les salariés. Il peut également comprendre un administrateur représentant les salariés actionnaires (articles 13, 14, 15 et 16 des statuts).

#### Président

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président. Les missions du Président du Conseil d'Administration sont présentées à la section **4.2.2 Mode de Direction** ci-dessous.

#### Directeur Général

La Direction Générale est assurée, à la discrétion du Conseil d'Administration, soit par le Président, soit par une personne nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi, les statuts de la Société et le Règlement intérieur du Conseil d'Administration attribuent expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

#### Convocations et délibérations du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 18 des statuts, le Conseil d'Administration est réuni aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au minimum tous les trois mois. Le Président convoque les réunions du Conseil d'Administration. Lorsque le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'Administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas d'égalité, la voix du Président de séance est prépondérante.

#### Pouvoirs du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 17 des statuts, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration fixe les limitations des pouvoirs du Directeur Général, le cas échéant, aux termes de son Règlement intérieur, en indiquant les décisions qui font l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration.

#### Conventions réglementées

Toute convention intervenant (directement ou indirectement ou par personne interposée) entre la Société et son Directeur Général, l'un de ses Directeurs Généraux Délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant de plus de 10% des droits de vote ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration. Sont également soumises à autorisation préalable, les conventions intervenant entre la Société et une entreprise, si le Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux Délégués ou l'un des administrateurs de la Société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du Conseil de Surveillance, ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Cette autorisation préalable n'est applicable ni aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ni aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code civil ou des articles L. 225-1 et L. 226-1 du Code de commerce.

#### Rémunération des administrateurs

Les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une somme fixe annuelle dont le montant global, déterminé par l'Assemblée Générale, est réparti par le Conseil d'Administration dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.

## 4.1.3.2 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

### Droits de vote

Conformément à l'article 33 des statuts, chaque action donne droit à une voix. Il n'existe pas d'action à droit de vote double. Le 28 mai 2015, les actionnaires de la Société ont exclu l'application de la loi dite « Florange » (loi du 29 mars 2014) concernant les droits de vote double et en conséquence, maintenu des droits de vote simples aux Assemblées Générales de la Société.

### Participation aux Assemblées Générales

Conformément à l'article 28 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire. Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint, par un autre actionnaire, ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix, le mandataire devant justifier de son mandat. Le droit de participer aux Assemblées Générales de tout actionnaire est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte conformément à la réglementation en vigueur. Pour les propriétaires de titres au porteur, l'attestation constatant la propriété de leurs titres sera délivrée par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte, leur permettant de participer à l'Assemblée Générale. Les actionnaires, sur décision du Conseil d'Administration de la Société, peuvent participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par des moyens de télécommunication, y compris Internet. L'article 28 des statuts prévoit les modalités de cette participation des actionnaires aux Assemblées, notamment au moyen d'un formulaire électronique de vote proposé sur le site Internet de la Société.

### Titres aux porteurs identifiables

Conformément à l'article 9 par. 3 des statuts, la Société peut procéder à tout moment à l'identification des détenteurs des titres au porteur.

### Modifications des droits des actionnaires

Toute modification des statuts qui énoncent les droits attachés aux actions, doit être approuvée en Assemblée Générale Extraordinaire à la majorité des deux tiers. Seul un vote à l'unanimité peut augmenter la responsabilité des actionnaires.

### Convocation et conduite des Assemblées Générales Ordinaires et Assemblées Générales Extraordinaires

Conformément aux articles 34 et 35 des statuts, les Assemblées Générales sont dites « extraordinaires » lorsque leur objet est d'apporter une modification aux statuts de la Société ou à sa nationalité, ou lorsque la loi le prévoit, et « ordinaires » dans tous les autres cas. L'Assemblée Générale Extraordinaire statue aux deux tiers des voix exprimées, et l'Assemblée Ordinaire statue à la majorité des voix exprimées ; les voix exprimées ne comprennent pas les votes blancs ou nuls des actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance. Les Assemblées Générales sont convoquées et conduites conformément à la législation française.

### Franchissement de seuils statutaires

Outre les seuils prévus par les dispositions législatives et réglementaires applicables, conformément à l'article 10 des statuts, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, en tenant compte des titres assimilés au sens de l'article L. 233-9 du Code de commerce, un nombre d'actions représentant une proportion du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 2%, puis à tout multiple de 1%, doit informer la Société du nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès au capital ou de droits de vote de la Société qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement du ou desdits seuil(s) de participation. A la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, le non-respect de cette obligation d'information est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute Assemblée Générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration. La même obligation d'information s'impose, dans le même délai et selon les mêmes modalités, à chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote possédée par un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

### Contrôle de l'émetteur

La Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Il n'existe aucune disposition dans les statuts de la Société, ni dans aucune charte ou Règlement intérieur, pouvant retarder, différer ou empêcher une prise ou un changement de contrôle de la Société.

### 4.1.3.3 Comptes sociaux (article 37, 38 et 39 des statuts)

---

#### Réserve légale

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% pour constituer le fonds de réserve légale, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social mais reprenant si, pour une cause quelconque, la réserve légale devient inférieure à ce dixième.

#### Approbation de dividendes

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont votées par l'Assemblée Générale conformément aux articles L. 232-12 à L. 232-18 du Code de commerce. L'Assemblée Générale peut ouvrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions nouvelles de la Société dans les conditions fixées par la loi.

#### Répartition des actifs de la Société

L'Assemblée Générale peut décider de distribuer des actifs inscrits au bilan de la Société et notamment des valeurs mobilières négociables en prélevant des sommes sur les bénéfices, le report à nouveau, les réserves ou les primes.

## 4.2 Gouvernance d'Entreprise

[GRI 102-18], [GRI 102-22], [GRI 102-23], [GRI 102-24], [GRI 102-26]

### 4.2.1 Conformité au Code AFEP-MEDEF - Référentiel en matière de gouvernance d'entreprise

Les dispositions législatives françaises ainsi que les règles édictées par les autorités de régulation des marchés financiers s'appliquent à la gouvernance d'entreprise de la Société.

La Société se réfère au Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (version révisée de janvier 2020) et a décidé d'appliquer ce code comme référentiel en matière de gouvernement d'entreprise, et en assurer le suivi, à travers une séance annuelle du Conseil d'Administration dédiée à ces questions.

Dans ce cadre, et à l'instar des années précédentes, le Conseil d'Administration s'est réuni le 9 janvier 2022 pour l'examen annuel du suivi de la bonne application par la Société de ces principes de gouvernance. A l'issue de cette réunion, le Conseil d'Administration a considéré que les pratiques de gouvernance de la Société sont pleinement conformes au Code AFEP-MEDEF.

L'appréciation du Conseil sur l'application du Code AFEP-MEDEF est consultable dans son intégralité sur le site Internet d'Atos

[www.atos.net](http://www.atos.net). Le Code AFEP-MEDEF est consultable sur le site Internet de l'AFEP [www.afep.com](http://www.afep.com), dans la rubrique « Gouvernance ».

Par ailleurs, les questions de gouvernance sont régulièrement abordées au cours des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil a ainsi manifesté de façon constante sa volonté de prendre en compte les recommandations d'amélioration de la gouvernance des sociétés cotées lorsqu'elles sont conformes aux intérêts de la Société et de ses actionnaires, voire d'anticiper de telles tendances. C'est le cas de la pratique innovante de la Société consistant à consulter régulièrement ses actionnaires au sujet des orientations à moyen terme (dernièrement à l'Assemblée Générale tenue le 27 octobre 2020). De même, Atos a été la première entreprise du CAC40 à ancrer sa raison d'être dans ses statuts dès le 30 avril 2019, anticipant l'entrée en vigueur de la loi PACTE le 22 mai 2019.

### 4.2.2 Mode de direction

La gouvernance statutaire de la Société a été convertie vers un système à Conseil d'Administration en 2009. Depuis le 31 octobre 2019, en application du plan de succession à la suite de la démission de l'ancien Président-Directeur général, et conformément aux meilleures pratiques de gouvernance, le Conseil d'Administration a décidé de modifier la structure de gouvernance de la Société à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, et ainsi de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Cette structure de gouvernance d'entreprise est largement reconnue comme une des meilleures pratiques pour assurer une séparation claire entre, d'une part, les fonctions attribuées au Conseil d'Administration consistant à déterminer les orientations de l'activité de la Société et à contrôler leur mise en œuvre, et les fonctions opérationnelles et de direction attribuée à la Direction Générale, d'autre part.

En complément de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général et en conformité avec les meilleures pratiques de gouvernance, les mécanismes suivants sont mis en œuvre afin d'assurer un équilibre des pouvoirs :

- le Conseil d'Administration est composé de 60% d'administrateurs indépendants ;
- le Conseil d'Administration a constitué en son sein quatre comités, composés au moins d'une majorité d'administrateurs indépendants. Le 1<sup>er</sup> décembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé de séparer les missions auparavant attribuées au Comité des Nominations et des Rémunérations entre deux comités : le Comité des Nominations et de Gouvernance, et le Comité des Rémunérations. Le Comité des Nominations et de Gouvernance a également été chargé de la revue régulière du plan de succession du Directeur Général ;

- au moins deux fois par an, des administrateurs tiennent des réunions, hors la présence du Directeur Général, pendant lesquelles ils discutent des affaires de la Société, et abordent tout sujet pertinent ;
- le Règlement intérieur du Conseil d'Administration précise les matières réservées au Conseil d'Administration qui requièrent l'autorisation préalable du Conseil ainsi que les missions du Président du Conseil d'Administration.

#### Missions du Président du Conseil d'Administration :

Les missions légales du Président du Conseil d'Administration d'Atos SE (conformément aux statuts de la Société et au Règlement intérieur du Conseil d'Administration) sont les suivantes :

- le Président organise et dirige les travaux du Conseil ;
- le Président convoque les réunions du Conseil d'Administration, détermine l'ordre du jour et préside les réunions ;
- le Président veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- le Président préside les Assemblées Générales des actionnaires et rend compte des travaux du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Annuelle.



Sur les recommandations d'un comité ad hoc composé de quatre administrateurs indépendants suivant la nomination de M. Bertrand Meunier aux fonctions de Président du Conseil, le Conseil d'Administration a décidé en 2020 de confier au Président du Conseil d'Administration les missions supplémentaires suivantes, telles que reflétées dans le Règlement intérieur du Conseil :

- consulter ou être consulté et s'entretenir avec le Directeur Général sur certains événements significatifs et stratégiques pour la Société ;
- représenter la Société dans ses relations de haut niveau avec les pouvoirs publics et les parties prenantes stratégiques de la Société, en concertation avec le Directeur Général ;
- participer à certaines réunions internes avec les dirigeants et les équipes de la Société et, le cas échéant, à certaines réunions des comités du Conseil ;
- maintenir la qualité des relations avec les actionnaires ;
- participer au processus de recrutement de nouveaux administrateurs et à l'élaboration du plan de succession ;
- garantir l'équilibre du Conseil (en plus de son bon fonctionnement) ;
- arbitrer d'éventuels conflits d'intérêts.

#### Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration a défini, dans son Règlement intérieur, les matières réservées requérant l'autorisation préalable du Conseil :

- acquisition ou vente de participations excédant 100 millions d'euros ;
- acquisition ou vente d'actifs excédant 100 millions d'euros ;
- acquisition d'actifs ou de participations au-delà de l'activité habituelle du Groupe ;
- acquisition ou vente de biens immobiliers excédant 100 millions d'euros ;
- alliance stratégique ou partenariat qui pourrait avoir un impact structurant pour le Groupe ;

- garanties de maison mère excédant la délégation octroyée au Directeur Général ;
- toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de l'entreprise.

#### Dialogue avec les actionnaires

Conformément au Code AFEP-MEDEF, la Société a des contacts directs réguliers avec ses actionnaires et investisseurs tout au long de l'année pour comprendre leurs attentes et les prendre en compte.

Dans ce contexte, les mesures suivantes, en faveur d'un dialogue harmonieux avec les actionnaires, ont été mises en œuvre :

- Atos a régulièrement communiqué sa stratégie au moyen de plans triennaux. En juin 2020, dans le cadre d'une « Journée Analyste », Atos a présenté son ambition et sa stratégie à moyen terme. Ces orientations ont été soumises au vote consultatif des actionnaires lors de l'Assemblée Générale tenue le 27 octobre 2020. Elles ont été approuvées à plus de 99,99% des voix ;
- lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 avril 2019, les actionnaires d'Atos ont décidé à 99,93% des voix d'ancrer la raison d'être de la Société dans ses statuts ;
- les présentations établies pour les rapports financiers, les journées investisseurs ou les Assemblées Générales sont mises en ligne sur le site Internet de la Société ;
- la Société échange avec ses actionnaires tout au long de l'année, mais elle organise depuis de nombreuses années une tournée de présentation sur la gouvernance avant chacune de ses Assemblées Générales Annuelles.

#### Plan de succession du dirigeant mandataire social exécutif

Les administrateurs peuvent tenir des réunions hors la présence du Directeur Général, pendant lesquelles ils discutent des affaires de la Société, et abordent, parmi d'autres sujets, le plan de succession du Directeur Général, conformément à la recommandation du Code AFEP-MEDEF.

## 4.2.3 Composition et principes d'organisation du Conseil d'Administration

[GRI 102-18], [GRI 102-22], [GRI 102-23], [GRI 102-24], [GRI 102-26]

### 4.2.3.1 Composition du Conseil d'Administration

#### Evolution de la composition du Conseil d'Administration et des comités

En 2021 et jusqu'à la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel, la composition du Conseil d'Administration et de ses comités a été modifiée à la suite des événements suivants :

	Conseil d'Administration	Comité des Comptes	Comité des Nominations et de Gouvernance	Comité des Rémunérations	Comité RSE
Départ	Élie Girard <b>(22/10/2021)</b>	–	–	–	–
Nomination	Rodolphe Belmer <sup>1</sup> <b>(23/10/2021)</b>	–	–	–	–
Renouvellement	Vivek Badrinath Bertrand Meunier Aminata Niane Lynn Paine <b>(12/05/2021)</b>	–	–	–	–

<sup>1</sup> Nomination provisoire par le Conseil d'Administration du 20 octobre 2021 en remplacement de M. Élie Girard, qui sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale appelée à approuver les comptes de l'exercice 2021.

## Composition du Conseil d'Administration

A la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel, le Conseil d'Administration était constitué de 13 membres comme indiqué ci-dessous :

		INFORMATIONS PERSONNELLES			Nombre d'actions	EXPERIENCE Nombre de mandats dans des sociétés cotées <sup>1</sup>	POSITION AU CONSEIL			PARTICIPATION COMITES <sup>3</sup>	
		Age	Sexe	Nationalité			Indépendance	Date de première nomination <sup>2</sup>	Echéance de mandat		Ancienneté au Conseil
<b>Président</b>	<b>Bertrand MEUNIER</b>	65	M	Franco-Britannique	25 000	0	NON	03/07/2008	AGM 2024	13	N&G *
<b>Directeur Général</b>	<b>Rodolphe BELMER<sup>4</sup></b>	52	M	Française	500	1	NON	23/10/2021	AGM 2022	0	N/A
<b>Administrateurs (L225-17 CCom)</b>	<b>Vivek BADRINATH</b>	52	M	Française	500	1	OUI	30/04/2019	AGM 2024	2	C *♦
	<b>Valérie BERNIS</b>	63	F	Française	505	2	OUI	15/04/2015	AGM 2022	6	Rem, RSE *
	<b>Cedrik NEIKE</b>	48	M	Franco-Allemande	500	2	NON	28/01/2020	AGM 2023	2	N/A
	<b>Colette NEUVILLE</b>	84	F	Française	1 022	0	OUI	13/04/2010	AGM 2022	11	RSE
	<b>Aminata NIANE</b>	65	F	Sénégalaise	1 012	0	OUI	27/05/2010	AGM 2024	11	Rem *
	<b>Lynn PAINE</b>	72	F	Américaine	1 000	0	OUI	29/05/2013	AGM 2024	8	C ♦, N&G, RSE
	<b>Edouard PHILIPPE</b>	51	M	Française	501	0	OUI	27/10/2020	AGM 2023	1	N&G
	<b>Vernon SANKEY</b>	72	M	Britannique	1 296	0	NON	10/02/2009	AGM 2022	12	C ♦, RSE
<b>Administrateur représentant les salariés actionnaires (L225-23 CCom)</b>	<b>Jean FLEMING</b>	52	F	Britannique	1 829	0	NON	26/05/2009	AGM 2022	12	Rem
<b>Administrateurs Salariés (L225-27-1 CCom)</b>	<b>Vesela ASPARUHOVA</b>	39	F	Bulgare	0	0	NON	15/10/2020	AGM 2023	1	N/A
	<b>Farès LOUIS</b>	59	M	Française	0	0	NON	25/04/2019	AGM 2023	2	N/A

<sup>1</sup> Autres mandats exercés dans des sociétés cotées (en dehors du Groupe Atos). Les mandats exercés dans des sociétés appartenant au même groupe sont comptabilisés comme un seul mandat.

<sup>2</sup> Date de première nomination au Conseil d'Administration d'Atos.

<sup>3</sup> N&G : Comité des Nominations et de Gouvernance, Rem: Comité des Rémunérations, C : Comité des Comptes, RSE : Comité RSE.

<sup>4</sup> Mandat de Directeur Général ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

\* Président du Comité

♦ Vivek Badrinath, Lynn Paine et Vernon Sankey possèdent les compétences financières et comptables suffisantes en vertu de leur formation et de leur parcours professionnels aux fins de leur participation en qualité de membres du Comité des Comptes.

## Biographies des administrateurs

**Bertrand MEUNIER****Président du Conseil d'Administration****Biographie - Expérience professionnelle****Président du Conseil d'Administration d'Atos SE**

Bertrand Meunier est diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Université de Paris-VI. Il rejoint PAI Partners de 1982 à 2010 et CVC Capital Partners Ltd de 2012 à 2020, en qualité de Managing Partner.

Il est devenu Président du Conseil d'Administration d'Atos en novembre 2019.

**Président du Comité des Nominations et de Gouvernance****Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères****Adresse professionnelle :**

River Ouest – 80 quai  
Voltaire 95870 Bezons,  
France

**Nombre d'actions :**

25 000

**Date de naissance :**

10 mars 1956

**Nationalité :**

Française, Britannique

**Date de la première nomination :**

10 février 2009  
(administrateur) –  
3 juillet 2008 (membre  
du Conseil de  
Surveillance) ratifié  
lors de l'AG du  
10 février 2009

**Date du dernier renouvellement :**

12 mai 2021

**Date de fin du mandat :**

AG statuant  
sur les comptes  
de l'exercice 2023

**Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021****Au sein du Groupe Atos**

Aucun

**A l'extérieur du Groupe Atos**

France :

- Administrateur\* : Suez\*\*

Etranger :

Aucun

**Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années****Au sein du Groupe Atos**

Aucun

**A l'extérieur du Groupe Atos**

France :

- Administrateur : Parex, Vedici, Elsan Holding, Linxens

Etranger :

- Managing Partner : CVC Capital Partners Ltd (Royaume-Uni)
- Administrateur : Continental Foods (Belgique), CVC Capital Partners (Luxembourg), CVC Group Ltd (Luxembourg), PDC Brands (USA)

\* Mandat ayant pris fin en janvier 2022

\*\* Société cotée

## Rodolphe BELMER

<p><b>Administrateur et Directeur Général</b></p> <p><b>Adresse professionnelle :</b> River Ouest – 80 quai Voltaire 95870 Bezons, France</p> <p><b>Nombre d'actions :</b> 500</p> <p><b>Date de naissance :</b> 21 août 1969</p> <p><b>Nationalité :</b> Française</p> <p><b>Date de la première nomination :</b> 23 octobre 2021 (en tant qu'administrateur)</p> <p><b>Date du dernier renouvellement :</b> N/A</p> <p><b>Date de fin du mandat :</b> AG statuant sur les comptes de l'exercice 2021</p>	<p><b>Biographie - Expérience professionnelle</b></p> <p><b>Administrateur et Directeur Général d'Atos SE</b></p> <p>Diplômé d'HEC, Rodolphe Belmer a débuté sa carrière au sein de Procter &amp; Gamble France avant de rejoindre McKinsey en 1998. En 2001, il rejoint le groupe Canal+ où il est nommé, en 2002, Directeur du Marketing et de la Stratégie. A partir de 2003, il dirige la division éditoriale du groupe, tout d'abord en tant que Directeur Général de Canal+, puis, à partir de 2006, en prenant la tête de l'ensemble des chaînes de télévision payantes de l'entreprise. Il conduit la diversification du groupe dans le domaine de la télévision gratuite en 2011, notamment grâce à l'acquisition et la relance de D8 et D17, avant d'être nommé Directeur Général du groupe Canal+ en 2012. Le 1<sup>er</sup> décembre 2015, il rejoint Eutelsat en qualité de Directeur Général Délégué, puis est nommé Directeur Général le 1<sup>er</sup> mars 2016 et administrateur le 4 novembre 2016.</p> <p>Rodolphe Belmer a été nommé administrateur d'Atos SE à compter du 23 octobre 2021 et a pris ses fonctions de Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.</p> <p><b>Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="363 734 901 1391">Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</th> <th data-bbox="901 734 1439 1391">Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="363 801 901 1391"> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b> France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Président d'Auteurs Solidaires</li> <li>Président de Séries Mania</li> <li>Administrateur de Brut</li> <li>Administrateur de Voodoo</li> </ul> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur indépendant de Netflix Inc.** (USA)</li> </ul> </td> <td data-bbox="901 801 1439 1391"> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b> France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Directeur Général et administrateur d'Eutelsat Communications SA</li> <li>Directeur Général et administrateur d'Eutelsat SA**</li> <li>Membre du Conseil de Surveillance de Mediawan**</li> <li>Président de RBC</li> </ul> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Président et administrateur d'Eutelsat Inc. (USA)</li> <li>Président et administrateur d'Eutelsat Americas (Mexique)</li> <li>Administrateur de Broadband for Africa (Royaume-Uni)</li> <li>Président et administrateur d'Eutelsat Networks LLC (Russie)</li> <li>Gérant d'Eurobroadband Infrastructure Sàrl (Suisse)</li> <li>Gérant d'Eurobroadband Retail Sàrl (Suisse)</li> <li>Administrateur de Hispasat S.A. (Espagne)</li> <li>Administrateur de OneWeb Plc (Royaume-Uni).</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table>	Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années	<p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b> France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Président d'Auteurs Solidaires</li> <li>Président de Séries Mania</li> <li>Administrateur de Brut</li> <li>Administrateur de Voodoo</li> </ul> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur indépendant de Netflix Inc.** (USA)</li> </ul>	<p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b> France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Directeur Général et administrateur d'Eutelsat Communications SA</li> <li>Directeur Général et administrateur d'Eutelsat SA**</li> <li>Membre du Conseil de Surveillance de Mediawan**</li> <li>Président de RBC</li> </ul> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Président et administrateur d'Eutelsat Inc. (USA)</li> <li>Président et administrateur d'Eutelsat Americas (Mexique)</li> <li>Administrateur de Broadband for Africa (Royaume-Uni)</li> <li>Président et administrateur d'Eutelsat Networks LLC (Russie)</li> <li>Gérant d'Eurobroadband Infrastructure Sàrl (Suisse)</li> <li>Gérant d'Eurobroadband Retail Sàrl (Suisse)</li> <li>Administrateur de Hispasat S.A. (Espagne)</li> <li>Administrateur de OneWeb Plc (Royaume-Uni).</li> </ul>
Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années				
<p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b> France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Président d'Auteurs Solidaires</li> <li>Président de Séries Mania</li> <li>Administrateur de Brut</li> <li>Administrateur de Voodoo</li> </ul> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur indépendant de Netflix Inc.** (USA)</li> </ul>	<p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b> France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Directeur Général et administrateur d'Eutelsat Communications SA</li> <li>Directeur Général et administrateur d'Eutelsat SA**</li> <li>Membre du Conseil de Surveillance de Mediawan**</li> <li>Président de RBC</li> </ul> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Président et administrateur d'Eutelsat Inc. (USA)</li> <li>Président et administrateur d'Eutelsat Americas (Mexique)</li> <li>Administrateur de Broadband for Africa (Royaume-Uni)</li> <li>Président et administrateur d'Eutelsat Networks LLC (Russie)</li> <li>Gérant d'Eurobroadband Infrastructure Sàrl (Suisse)</li> <li>Gérant d'Eurobroadband Retail Sàrl (Suisse)</li> <li>Administrateur de Hispasat S.A. (Espagne)</li> <li>Administrateur de OneWeb Plc (Royaume-Uni).</li> </ul>				

\*\* Société cotée

**Vesela ASPARUHOVA**

<b>Administrateur salarié</b> <b>Adresse professionnelle :</b> 17 General M. Skobelev bul, 1463 Sofia, Bulgarie <b>Nombre d'actions :</b> 0 <b>Date de naissance :</b> 22 septembre 1982 <b>Nationalité :</b> Bulgare <b>Date de première nomination :</b> 15 octobre 2020 <b>Date de fin du mandat :</b> AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022	<b>Biographie - Expérience professionnelle</b>	
	<b>Service Delivery Manager (Bulgarie)</b> Vesela Asparuhova est diplômée d'un Master of Science en Ingénierie des systèmes de communications (MSc in Engineering in Communication Technology) au sein de la Technical University de Sofia (Bulgarie) et a obtenu une certification délivrée par l'organisme Harvard Business Publishing Corporate sur le thème « Leading in the Digital Age ». Elle est également diplômée de L'ESCP Europe Business school en Global Service Management. En 2021, Vesela a obtenu une certification délivrée par le UK Institute of Directors en Company Direction. Vesela Asparuhova a plus de 16 ans d'expérience dans le secteur des technologies de l'information, où elle a occupé des postes de direction et de gestion de clientèle, axés sur l'excellence dans la fourniture de solutions complètes complexes et sur la performance opérationnelle. En 2006, elle commence sa carrière auprès de Siemens où elle a co-dirigé la mise en place et le développement de GDC (Global Delivery Centers) en Europe de l'Est. Elle a aussi travaillé pour la division Global Solution Design au sein de Siemens Enterprise Communications. Depuis 2012, elle occupe le poste de Service Delivery Manager au sein d'Atos en Bulgarie. Avant d'être élue en 2020 au poste d'administrateur salariée au sein du Conseil d'Administration d'Atos SE, elle a été membre du Conseil d'Entreprise Européen du Groupe pendant trois ans.	
	<b>Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères</b>	
<b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b> <b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun <b>A l'extérieur du Groupe Atos</b> France : Aucun Etranger : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre de la CCI France Bulgarie</li> </ul>	<b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b> <b>Au sein du Groupe Atos</b> France : Aucun Etranger : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre de la Communauté d'Expert</li> <li>• Membre du Conseil d'Entreprise Européen</li> </ul> <b>A l'extérieur du Groupe Atos</b> France : Aucun Etranger : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre PNI Bulgaria Chapter</li> </ul>	

**Vivek BADRINATH\***

<p><b>Président du Comité des Comptes</b></p> <p><b>Adresse professionnelle :</b> Vantage Towers AG, Prinzenallee 11-13, D-40549 Düsseldorf Amtsgericht Düsseldorf, HRB 92244</p> <p><b>Nombre d'actions :</b> 500</p> <p><b>Date de naissance :</b> 27 juin 1969</p> <p><b>Nationalité :</b> Française</p> <p><b>Date de première nomination :</b> 30 avril 2019</p> <p><b>Date du dernier renouvellement :</b> 12 mai 2021</p> <p><b>Date de fin du mandat :</b> AG statuant sur les comptes de l'exercice 2023.</p>	<p><b>Biographie - Expérience professionnelle</b></p> <p><b>Président du Directoire de Vantage Towers AG</b></p> <p>Vivek Badrinath est titulaire d'un diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Polytechnique et est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications (ENST). Il est également titulaire d'un DEA de Modélisation Stochastique et Statistique de l'Université Paris-Sud.</p> <p>Il débute sa carrière en 1992 au sein du ministère français de l'Industrie.</p> <p>En octobre 2016, Vivek Badrinath a rejoint Vodafone en qualité de Directeur Général en charge de la zone Afrique, Moyen-Orient, Asie et Pacifique (AMAP) et membre du Comité Exécutif. Il supervise les opérations de Vodafone au sein du groupe Vodacom, en Inde, Australie, Egypte, Ghana, Kenya et Nouvelle-Zélande. Il a également assuré la fonction de CEO par intérim de Vodafone Business en 2019.</p> <p>Il rejoint Orange en 1996, dans des fonctions techniques au sein de la Direction des réseaux longue distance, avant d'occuper les fonctions de Directeur Général chez Thomson India en 2000. De retour chez Orange en 2004, il est nommé Directeur technique des activités mobiles puis intègre le Comité Exécutif du Groupe en 2009 en tant que Directeur de la Division réseaux et opérateurs. Il est ensuite Directeur Exécutif en charge d'Orange Business Services entre avril 2010 et avril 2012 puis nommé Directeur Général Adjoint en charge de l'Innovation, du Marketing et des Technologies à partir du 1<sup>er</sup> mai 2013. Il occupe de mars 2014 à octobre 2016 les fonctions de Directeur Général Adjoint Marketing, Digital, Distribution et Systèmes d'information de AccorHotels. Il rejoint le Groupe Vodafone en 2016 et occupe les fonctions de Directeur Général de Vodafone Towers Europe jusqu'à mars 2020. Depuis mars 2020, il occupe les fonctions de Président du Directoire de Vantage Towers.</p> <p>Vivek Badrinath est chevalier au sein de l'Ordre national du mérite et chevalier de la Légion d'Honneur.</p> <p><b>Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères</b></p> <table border="1"> <tr> <td data-bbox="363 936 901 1317"> <p><b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <p>(toutes ses fonctions se rattachant à sa fonction principale au sein du groupe Vodafone)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Président du Directoire de Vantage Towers AG** (Allemagne)</li> <li>Administrateur de Vantage Towers Greece (Grèce)</li> </ul> </td> <td data-bbox="901 936 1439 1317"> <p><b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur et membre du Comité d'Audit : Nokia</li> <li>Administrateur : Accor</li> <li>Administrateur : Vodafone Qatar, Vodacom** (Afrique du Sud), Vodafone Idea Limited** (Inde), Safaricom** (Kenya), Vodafone Hutchison Australia (Joint-Venture avec Hutchison Whampoa en Australie), Vodafone Egypt**</li> <li>Directeur Général : Vodafone Towers Europe</li> </ul> </td> </tr> </table>	<p><b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <p>(toutes ses fonctions se rattachant à sa fonction principale au sein du groupe Vodafone)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Président du Directoire de Vantage Towers AG** (Allemagne)</li> <li>Administrateur de Vantage Towers Greece (Grèce)</li> </ul>	<p><b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur et membre du Comité d'Audit : Nokia</li> <li>Administrateur : Accor</li> <li>Administrateur : Vodafone Qatar, Vodacom** (Afrique du Sud), Vodafone Idea Limited** (Inde), Safaricom** (Kenya), Vodafone Hutchison Australia (Joint-Venture avec Hutchison Whampoa en Australie), Vodafone Egypt**</li> <li>Directeur Général : Vodafone Towers Europe</li> </ul>
<p><b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <p>(toutes ses fonctions se rattachant à sa fonction principale au sein du groupe Vodafone)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Président du Directoire de Vantage Towers AG** (Allemagne)</li> <li>Administrateur de Vantage Towers Greece (Grèce)</li> </ul>	<p><b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur et membre du Comité d'Audit : Nokia</li> <li>Administrateur : Accor</li> <li>Administrateur : Vodafone Qatar, Vodacom** (Afrique du Sud), Vodafone Idea Limited** (Inde), Safaricom** (Kenya), Vodafone Hutchison Australia (Joint-Venture avec Hutchison Whampoa en Australie), Vodafone Egypt**</li> <li>Directeur Général : Vodafone Towers Europe</li> </ul>		

\* Administrateur indépendant  
\*\* Société cotée

**Valérie BERNIS\***

<p><b>Présidente du Comité RSE</b></p> <p><b>Membre du Comité des Rémunérations</b></p> <p><b>Adresse professionnelle :</b> River Ouest – 80 quai Voltaire 95870 Bezons, France</p> <p><b>Nombre d'actions :</b> 505</p> <p><b>Date de naissance :</b> 9 décembre 1958</p> <p><b>Nationalité :</b> Française</p> <p><b>Date de première nomination :</b> 15 avril 2015, ratifiée par l'AG du 28 mai 2015</p> <p><b>Date du dernier renouvellement :</b> 16 juin 2020</p> <p><b>Date de fin du mandat :</b> AG statuant sur les comptes de l'exercice 2021</p>	<b>Biographie - Expérience professionnelle</b>		
	<b>Mandataire social d'entreprises</b>		
	<p>Valérie Bernis est diplômée de l'Institut Supérieur de Gestion et de l'Université de Sciences Economiques de Limoges.</p> <p>En 1996, après deux ans passés comme Conseiller Presse et Communication du Premier Ministre, elle rejoint la Compagnie de Suez en tant que Vice-Président exécutif en charge de la Communication puis, en 1999, en tant que Directeur Délégué en charge de la Communication Corporate et du Développement Durable. A la même époque, elle a passé cinq ans comme Président Directeur Général de la chaîne de télévision Paris Première.</p> <p>Valérie Bernis est actuellement membre des Conseils d'Administration de l'Occitane et de France Télévisions. Elle est également membre du Conseil d'Administration de Lagardère SA.</p>		
	<b>Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères</b>		
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <p>France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur : France Télévision (également Présidente du Comité des Rémunération et du Comité RSE, et membre du Comité Stratégique et du Comité des Engagements)</li> <li>• Membre du Conseil d'Administration : Lagardère SA** (anciennement Lagardère SCA) (également membre du Comité d'Audit et du Comité ad hoc)</li> <li>• Secrétaire Général du Conseil d'Administration : AROP (Opera de Paris)</li> <li>• Membre du Conseil : Fondation contre Alzheimer</li> </ul> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur indépendant et membre du Comité des nominations, du Comité d'Audit et du Comité RSE : l'Occitane International SA (Luxembourg)**</li> </ul> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil de Surveillance : Euro Disney SCA **</li> <li>• Administrateur : Suez SA **</li> <li>• Vice-Présidente : Fondation Engie</li> <li>• Membre du Conseil d'Administration : Palais de Tokyo SAS</li> </ul> </td> </tr> </table>	<p><b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <p>France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur : France Télévision (également Présidente du Comité des Rémunération et du Comité RSE, et membre du Comité Stratégique et du Comité des Engagements)</li> <li>• Membre du Conseil d'Administration : Lagardère SA** (anciennement Lagardère SCA) (également membre du Comité d'Audit et du Comité ad hoc)</li> <li>• Secrétaire Général du Conseil d'Administration : AROP (Opera de Paris)</li> <li>• Membre du Conseil : Fondation contre Alzheimer</li> </ul> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur indépendant et membre du Comité des nominations, du Comité d'Audit et du Comité RSE : l'Occitane International SA (Luxembourg)**</li> </ul>	<p><b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil de Surveillance : Euro Disney SCA **</li> <li>• Administrateur : Suez SA **</li> <li>• Vice-Présidente : Fondation Engie</li> <li>• Membre du Conseil d'Administration : Palais de Tokyo SAS</li> </ul>
<p><b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <p>France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur : France Télévision (également Présidente du Comité des Rémunération et du Comité RSE, et membre du Comité Stratégique et du Comité des Engagements)</li> <li>• Membre du Conseil d'Administration : Lagardère SA** (anciennement Lagardère SCA) (également membre du Comité d'Audit et du Comité ad hoc)</li> <li>• Secrétaire Général du Conseil d'Administration : AROP (Opera de Paris)</li> <li>• Membre du Conseil : Fondation contre Alzheimer</li> </ul> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Administrateur indépendant et membre du Comité des nominations, du Comité d'Audit et du Comité RSE : l'Occitane International SA (Luxembourg)**</li> </ul>	<p><b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du Conseil de Surveillance : Euro Disney SCA **</li> <li>• Administrateur : Suez SA **</li> <li>• Vice-Présidente : Fondation Engie</li> <li>• Membre du Conseil d'Administration : Palais de Tokyo SAS</li> </ul>		

\* Administrateur indépendant

\*\* Société cotée



**Jean FLEMING**

<p><b>Administrateur représentant les salariés actionnaires</b></p> <p><b>Membre du Comité des Rémunérations</b></p> <p><b>Adresse professionnelle :</b> Midcity Place 71 High Holborn London WC1V6EA UK</p> <p><b>Nombre d'actions :</b> 1 829</p> <p><b>Date de naissance :</b> 4 mars 1969</p> <p><b>Nationalité :</b> Britannique</p> <p><b>Date de première nomination :</b> 26 mai 2009</p> <p><b>Date du dernier renouvellement :</b> 16 juin 2020</p> <p><b>Date de fin du mandat :</b> AG statuant sur les comptes de l'exercice 2021</p>	<p><b>Biographie - Expérience professionnelle</b></p> <p><b>Leadership Coach (Royaume-Uni)</b> Jean Fleming est titulaire d'un MSc en Human Resources obtenu à la South Bank University de Londres et d'un BA de Business Administration obtenu à Brunel University. Après avoir été Client Executive, Business Process Services, elle est aujourd'hui Leadership Coach. Jean Fleming exerce le mandat d'administratrice représentant les salariés actionnaires.</p>				
	<p><b>Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b></th> <th><b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b> France : Aucun Etranger : Administrateur de la société Jean Fleming Ltd (Royaume-Uni)</p> </td> <td> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b> Aucun</p> </td> </tr> </tbody> </table>		<b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b>	<b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b>	<p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b> France : Aucun Etranger : Administrateur de la société Jean Fleming Ltd (Royaume-Uni)</p>
<b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b>	<b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b>				
<p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b> France : Aucun Etranger : Administrateur de la société Jean Fleming Ltd (Royaume-Uni)</p>	<p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b> Aucun</p>				

**Farès LOUIS**

<p><b>Administrateur salarié</b></p> <p><b>Adresse professionnelle :</b> River Ouest – 80 quai Voltaire 95870 Bezons, France</p> <p><b>Nombre d'actions :</b> 0</p> <p><b>Date de naissance :</b> 23 mai 1962</p> <p><b>Nationalité :</b> Française</p> <p><b>Date de première nomination :</b> 25 avril 2019</p> <p><b>Date de fin du mandat :</b> AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022</p>	<p><b>Biographie - Expérience professionnelle</b></p>		
	<p><b>Business Développeur Produits de Cybersecurité</b></p> <p>Farès Louis a intégré le groupe Bull en 1991 comme ingénieur commercial, ensuite il a exercé différentes fonctions d'« Account Manager » auprès des grands comptes en France, de Directeur de la filiale Bull Moyen Orient, de développement d'offres à l'international. Il occupe actuellement un poste de « Business Développeur » de produits de sécurité pour la région Moyen Orient &amp; Afrique au sein de la Ligne de Services BDS.</p>		
	<p><b>Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères</b></p>		
	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="371 598 903 936"> <p><b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller Prud'homal</li> <li>• Défenseur syndical</li> <li>• Membre du bureau CFDT / Symetal Francilien</li> </ul> </td> <td data-bbox="911 598 1439 936"> <p><b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délégué syndical</li> <li>• Délégué du personnel sur le site des Clayes sous-bois</li> <li>• Comité Européen Bull</li> <li>• Comité d'entreprise Bull</li> </ul> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> </td> </tr> </table>	<p><b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller Prud'homal</li> <li>• Défenseur syndical</li> <li>• Membre du bureau CFDT / Symetal Francilien</li> </ul>	<p><b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délégué syndical</li> <li>• Délégué du personnel sur le site des Clayes sous-bois</li> <li>• Comité Européen Bull</li> <li>• Comité d'entreprise Bull</li> </ul> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p>
<p><b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller Prud'homal</li> <li>• Défenseur syndical</li> <li>• Membre du bureau CFDT / Symetal Francilien</li> </ul>	<p><b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délégué syndical</li> <li>• Délégué du personnel sur le site des Clayes sous-bois</li> <li>• Comité Européen Bull</li> <li>• Comité d'entreprise Bull</li> </ul> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p>		

**Cedrik NEIKE**

<p><b>Adresse Professionnelle :</b> Siemens AG Werner-von-Siemens- Straße 1 80333 Munich, Germany</p> <p><b>Nombre d'actions :</b> 500</p> <p><b>date de naissance :</b> 7 mars 1973</p> <p><b>Nationalité :</b> Allemand, Français</p> <p><b>Date de première nomination :</b> 28 janvier 2020</p> <p><b>Date de fin du mandat :</b> AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022</p>	<b>Biographie - Experience Professionnelle</b>	
	<b>Membre du Directoire de Siemens AG et Directeur Général de Digital Industries</b>	
	<p>Cedrik Neike est diplômé de University College London et la London School of Economics où il a obtenu un Bachelor in Engineering and Business Finance. Il est également titulaire d'un MBA de l'Insead (France).</p> <p>Cedrik Neike est engagé par Siemens en 1997 en qualité de chef de produit pour l'Internet sans fil. En 2001, il rejoint ensuite Cisco Systems où il exerce plusieurs postes de direction en Allemagne et aux Etats-Unis, incluant notamment les fonctions de SVP, Global Service Provider, Service Delivery Worldwide, et SVP, Global Service Provider, Sales, EMEA, Russia and APJ.</p> <p>En avril 2017, il est nommé Membre du Directoire de Siemens AG**.</p>	
	<b>Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères</b>	
	<b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b>	<b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b>
	<p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Siemens France Holding SA, France</li> <li>• Siemens AG Österreich, Autriche (Administrateur)</li> <li>• Evonik Industries AG, Allemagne (Membre du Conseil de Surveillance)</li> </ul>	<p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Siemens Ltd., India</li> <li>• Siemens Pte. Ltd., Singapore</li> <li>• Siemens Schweiz AG, Switzerland (Président)</li> </ul>

\*\* Société cotée.

**Colette NEUVILLE\***

<p><b>Membre du Comité RSE</b></p> <p><b>Adresse professionnelle :</b> River Ouest – 80 quai Voltaire 95870 Bezons, France</p> <p><b>Nombre d'actions :</b> 1 022</p> <p><b>Date de naissance :</b> 21 janvier 1937</p> <p><b>Nationalité :</b> Française</p> <p><b>Date de la première nomination :</b> 30 mai 2012 (administrateur) – 12 juin 2008 (membre du Conseil de Surveillance) – 13 avril 2010 (Censeur) ratifié lors de l'AG du 27 mai 2010</p> <p><b>Date du dernier renouvellement :</b> 16 juin 2020</p> <p><b>Date de fin du mandat :</b> AG statuant sur les comptes de l'exercice 2021</p>	<p><b>Biographie - Expérience professionnelle</b></p> <p><b>Présidente (fondatrice) de l'ADAM</b> Colette Neuville est licenciée en droit, lauréate de la Faculté de droit, diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, et diplômée d'études supérieures (DES) d'Economie Politique et de Sciences Economiques. Elle a occupé les fonctions d'économiste au secrétariat international de l'OTAN, puis à l'ONI (Office National des Irrigations au Maroc) et à l'agence de bassin de Loire-Bretagne. Madame Neuville est Présidente fondatrice de l'ADAM (Association de Défense des Actionnaires Minoritaires) et membre de la commission « Epargnants et Actionnaires Minoritaires » de l'AMF. Elle a également été membre du Conseil d'Administration de la FAIDER et de l'ARCAF.</p> <p><b>Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="363 629 903 1169">Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</th> <th data-bbox="903 629 1439 1169">Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="363 674 903 1169"> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b> France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Membre : Commission consultative Epargnants de l'AMF, Club des Présidents de Comités de Rémunérations de l'Institut Français des administrateurs.</li> </ul> </td> <td data-bbox="903 674 1439 1169"> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Membre : Conseil de Gouvernance de l'Ecole de Droit &amp; Management de l'Université Paris II Panthéon-Assas</li> <li>Administrateur : Groupe Getlink SE** (également membre du Comité d'Audit et Présidente du Comité des Rémunérations, membre du Comité des Nominations, et administrateur Référent), ARCAF (association des fonctionnaires épargnants pour la retraite), FAIDER (fédération des associations indépendantes de défense des épargnants pour la retraite)</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table>	Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années	<p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b> France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Membre : Commission consultative Epargnants de l'AMF, Club des Présidents de Comités de Rémunérations de l'Institut Français des administrateurs.</li> </ul>	<p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Membre : Conseil de Gouvernance de l'Ecole de Droit &amp; Management de l'Université Paris II Panthéon-Assas</li> <li>Administrateur : Groupe Getlink SE** (également membre du Comité d'Audit et Présidente du Comité des Rémunérations, membre du Comité des Nominations, et administrateur Référent), ARCAF (association des fonctionnaires épargnants pour la retraite), FAIDER (fédération des associations indépendantes de défense des épargnants pour la retraite)</li> </ul>
Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021	Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années				
<p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b> France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Membre : Commission consultative Epargnants de l'AMF, Club des Présidents de Comités de Rémunérations de l'Institut Français des administrateurs.</li> </ul>	<p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Membre : Conseil de Gouvernance de l'Ecole de Droit &amp; Management de l'Université Paris II Panthéon-Assas</li> <li>Administrateur : Groupe Getlink SE** (également membre du Comité d'Audit et Présidente du Comité des Rémunérations, membre du Comité des Nominations, et administrateur Référent), ARCAF (association des fonctionnaires épargnants pour la retraite), FAIDER (fédération des associations indépendantes de défense des épargnants pour la retraite)</li> </ul>				

\* Administrateur indépendant

\*\* Société cotée

**Aminata NIANE\***

<p><b>Présidente du Comité des rémunérations</b></p> <p><b>Adresse professionnelle :</b> BP 29 495 – DAKAR, Sénégal</p> <p><b>Nombre d'actions :</b> 1 012</p> <p><b>Date de naissance :</b> 9 décembre 1956</p> <p><b>Nationalité :</b> Sénégalaise</p> <p><b>Date de la première nomination :</b> 27 mai 2010</p> <p><b>Date du dernier renouvellement :</b> 12 mai 2021</p> <p><b>Date de fin du mandat :</b> AG statuant sur les comptes de l'exercice 2023</p>	<p><b>Biographie - Expérience professionnelle</b></p> <p><b>Consultante Internationale</b></p> <p>Aminata Niane est titulaire d'un Diplôme d'Ingénieur en Sciences et Technologies des Industries alimentaires (Montpellier, France) et d'un Master en Business Administration (Birmingham, UK).</p> <p>Elle a ensuite démarré sa vie professionnelle en 1983 en tant qu'ingénieur dans de grandes entreprises sénégalaises de l'agro-alimentaire (Société Industrielle des Produits laitiers/SIPL et SONACOS).</p> <p>Cette expérience s'est poursuivie en 1987 dans l'administration sénégalaise (ministère du Commerce, Institut sénégalais de Normalisation), puis à partir de 1991 dans les premières structures d'appui au secteur privé, financées par la Coopération française et la Banque mondiale (Cellule d'Appui à l'Environnement des Entreprises et Fondation Secteur privé).</p> <p>Enfin, après quelques années d'expérience entrepreneuriale dans le conseil en stratégie, Aminata Niane a été nommée en 2000 Directeur Général de l'APIX, Agence nationale chargée de la Promotion des Investissements et des Grands Travaux, dont la création et la gestion lui ont été confiées jusqu'en mai 2012. Ensuite elle a occupé le poste de Conseiller spécial du Président de la République du Sénégal jusqu'en mai 2013.</p> <p>Aujourd'hui, elle est Consultante Internationale, après avoir occupé, à la Banque Africaine de Développement, les postes de Conseiller du Vice-Président Infrastructure, Secteur Privé et Intégration régionale et Directeur chargée du Retour de la Banque à son siège à Abidjan.</p>				
	<p><b>Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b></th> <th><b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur : Groupe Envol Immobilier Sénégal (Sénégal), Banque Atlantique Sénégal (Sénégal)</li> <li>Présidente de l'association « Social Change Factory »</li> </ul> </td> <td> <p>Aucun</p> </td> </tr> </tbody> </table>		<b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b>	<b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b>	<p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur : Groupe Envol Immobilier Sénégal (Sénégal), Banque Atlantique Sénégal (Sénégal)</li> <li>Présidente de l'association « Social Change Factory »</li> </ul>
<b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b>	<b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b>				
<p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateur : Groupe Envol Immobilier Sénégal (Sénégal), Banque Atlantique Sénégal (Sénégal)</li> <li>Présidente de l'association « Social Change Factory »</li> </ul>	<p>Aucun</p>				

\* Administrateur indépendant

**Lynn PAINE\***

<p><b>Membre du Comité des Comptes</b>  <b>Membre du Comité des Nominations et de Gouvernance</b>  <b>Membre du Comité RSE</b></p> <p><b>Adresse professionnelle :</b>  Harvard Business School,  Soldiers Field Road,  Boston, Massachusetts 02163</p> <p><b>Nombre d'actions :</b>  1 000</p> <p><b>Date de naissance :</b>  17 juillet 1949</p> <p><b>Nationalité :</b>  Américaine</p> <p><b>Date de la première nomination :</b>  29 mai 2013</p> <p><b>Date du dernier renouvellement :</b>  12 mai 2021</p> <p><b>Date de fin du mandat :</b>  AG statuant sur les comptes de l'exercice 2023</p>	<p><b>Biographie - Expérience professionnelle</b></p> <p><b>Professeur – Baker Foundation, Professeur émérite de gestion et d'administration des affaires – Chaire John G. McLean</b></p> <p>Lynn Paine est Professeur au sein de la Baker Foundation et Professeur émérite de gestion et d'administration des affaires de la Chaire John G. McLean. Elle a précédemment assuré les fonctions de Vice-Doyenne pour le Développement International, et avant cela, de Vice-Doyenne pour le Développement de la Faculté, à la Harvard Business School. Elle est ancienne responsable de l'unité Direction Générale de l'établissement, et intervient en qualité de spécialiste en matière de gouvernance d'entreprise. De nationalité américaine et de renommée mondiale, elle enseigne aujourd'hui la gouvernance d'entreprise au sein du MBA et d'executive programs.</p> <p>Elle a cofondé et dirigé le programme « Management et Responsabilité Sociale d'Entreprise » (Leadership and Corporate Accountability) dispensé au sein des MBA et Advanced Management Program d'Harvard. Mme Paine a également enseigné dans de nombreux executive programs incluant le Senior Executive Program consacré à la Chine, le Senior Executive Program consacré à l'Afrique, le programme Leading Global Business et actuellement les programmes Making Corporate Boards More Effective, Women on Boards, et, Preparing to Be a Corporate Director.</p> <p>En complément de son activité de formation et de consultante pour de nombreuses entreprises, elle a siégé dans plusieurs comités consultatifs, notamment au sein de la commission du Conference Board sur la transparence financière dans les entreprises privées, et au sein de l'équipe du Conference Board relatif à la rémunération des dirigeants. Elle a également siégé à l'Academic Advisory Council du programme Hills sur la gouvernance au Center for Strategic and International Studies (CSIS), à Washington D.C. ; au sein du Governing Board du Center for Audit Quality à Washington D.C., ainsi qu'au sein de l'Advisory Board du Conference Board's Governance Center à New York. Elle a été administratrice de RiskMetrics Group (NYSE) préalablement à la fusion de la Société avec MSCI.</p>				
	<p><b>Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="379 996 901 1041"><b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b></th> <th data-bbox="909 996 1439 1041"><b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="379 1048 901 1332"> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b>  Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <p><b>Etranger :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Global Advisory Council, Novonor S.A. (anciennement Odebrecht S.A.), São Paulo (Brésil)</li> <li>• International Advisory Council, FDC (Fundação Dom Cambal), Belo Horizonte (Brésil)</li> </ul> <p><b>France :</b>  Aucun</p> </td> <td data-bbox="909 1048 1439 1332"> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b>  Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vice-Doyenne, Harvard Business School, Boston, Massachusetts (USA)</li> <li>• Academic Advisory Council, Hills Program on Governance – Center for Strategic and International Studies, Washington, D.C. (USA)</li> <li>• Senior Advisor to Independent Monitor pour Volkswagen AG** (Allemagne)</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table>	<b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b>	<b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b>	<p><b>Au sein du Groupe Atos</b>  Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <p><b>Etranger :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Global Advisory Council, Novonor S.A. (anciennement Odebrecht S.A.), São Paulo (Brésil)</li> <li>• International Advisory Council, FDC (Fundação Dom Cambal), Belo Horizonte (Brésil)</li> </ul> <p><b>France :</b>  Aucun</p>	<p><b>Au sein du Groupe Atos</b>  Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vice-Doyenne, Harvard Business School, Boston, Massachusetts (USA)</li> <li>• Academic Advisory Council, Hills Program on Governance – Center for Strategic and International Studies, Washington, D.C. (USA)</li> <li>• Senior Advisor to Independent Monitor pour Volkswagen AG** (Allemagne)</li> </ul>
<b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b>	<b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b>				
<p><b>Au sein du Groupe Atos</b>  Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <p><b>Etranger :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Global Advisory Council, Novonor S.A. (anciennement Odebrecht S.A.), São Paulo (Brésil)</li> <li>• International Advisory Council, FDC (Fundação Dom Cambal), Belo Horizonte (Brésil)</li> </ul> <p><b>France :</b>  Aucun</p>	<p><b>Au sein du Groupe Atos</b>  Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vice-Doyenne, Harvard Business School, Boston, Massachusetts (USA)</li> <li>• Academic Advisory Council, Hills Program on Governance – Center for Strategic and International Studies, Washington, D.C. (USA)</li> <li>• Senior Advisor to Independent Monitor pour Volkswagen AG** (Allemagne)</li> </ul>				

\* Administrateur indépendant

\*\* Société cotée

**Edouard PHILIPPE\***

<p><b>Membre du Comité des Nominations et de Gouvernance</b></p> <p><b>Adresse professionnelle :</b> River Ouest 80 Quai Voltaire 95870 Bezons France</p> <p><b>Nombre d'actions :</b> 501</p> <p><b>Date de naissance :</b> 28 novembre 1970</p> <p><b>Nationalité :</b> Française</p> <p><b>Date de la première nomination :</b> 27 octobre 2020</p> <p><b>Date de fin du mandat :</b> AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022</p>	<p><b>Biographie - Expérience professionnelle</b></p> <p><b>Maire du Havre, ancien Premier Ministre</b></p> <p>Edouard Philippe est ancien Premier Ministre : il a été chef du gouvernement français du 15 mai 2017 au 3 juillet 2020. Il est réélu maire du Havre lors des élections municipales de juin 2020. En octobre 2021, il a fondé le parti politique de centre droit Horizons.</p> <p>Edouard Philippe est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (ENA).</p> <p>Après sa sortie de l'ENA en 1997, Edouard Philippe devient membre du Conseil d'Etat affecté à la section du contentieux.</p> <p>En 2004, il a intégré le cabinet d'avocats Debevoise &amp; Plimpton au sein du département droit public.</p> <p>Edouard Philippe a ensuite rejoint Areva, en 2007, en tant que Directeur des Affaires publiques (2007-2010).</p> <p>Après plusieurs mandats locaux, il est élu maire du Havre et Président de la communauté d'agglomération havraise en 2010, et 2014. Il est élu député en 2012.</p>	
	<p><b>Liste des mandats et autres fonctions</b></p> <p><b>Autres mandats et fonctions exercées au 31 décembre 2021</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b> France :</p> <p>(mandats principalement liés aux fonctions de Maire du Havre et de Président de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maire du Havre</li> <li>• Président de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole</li> <li>• Membre du Conseil de Surveillance du Grand port maritime du Havre</li> <li>• Président du Conseil de Surveillance du Groupe hospitalier du Havre</li> <li>• Président du Centre communal d'action sociale du Havre</li> <li>• Président de l'EPCC, Le Volcan - Scène nationale du Havre</li> <li>• Président de l'association Le Havre Seine Développement</li> <li>• Président de l'Agence d'urbanisme de la région havraise et de l'estuaire de la Seine</li> <li>• Président de l'Association Internationale des Villes Portuaires (AIVP)</li> <li>• Président du parti politique Horizons</li> </ul> <p>Etranger : Aucun</p>	<p><b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b></p> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b> Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Premier Ministre (France)</li> <li>• Député du Parlement français</li> <li>• Membre du Conseil d'Administration de l'Association internationale des Villes et Ports</li> <li>• Membre du Conseil d'Administration de l'Etablissement public foncier de Normandie</li> <li>• Membre du Conseil d'Administration de la Société hérouvillaise d'économie mixte pour l'Aménagement</li> </ul>

\* Administrateur indépendant.

**Vernon SANKEY**

<p><b>Membre du Comité des Comptes</b></p> <p><b>Membre du Comité RSE</b></p> <p><b>Adresse professionnelle :</b> 51 Walnut Court, St Mary's Gate, London W85UB, UK</p> <p><b>Nombre d'actions :</b> 1 296</p> <p><b>Date de naissance :</b> 9 mai 1949</p> <p><b>Nationalité :</b> Britannique</p> <p><b>Date de la première nomination :</b> 10 février 2009 (administrateur) – 16 décembre 2005 (membre du Conseil de Surveillance) ratifié lors de l'AG du 23 mai 2006</p> <p><b>Date du dernier renouvellement :</b> 30 avril 2019</p> <p><b>Date de fin du mandat :</b> AG statuant sur les comptes de l'exercice 2021</p>	<p><b>Biographie - Expérience professionnelle</b></p> <p><b>Mandataire social d'entreprises</b></p> <p>Vernon Sankey est diplômé de l'Oriel College à l'Université d'Oxford (Royaume-Uni). Il rejoint Reckitt and Colman plc en 1971, et devient Directeur Général au Danemark, en France, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Il est Directeur Général du Groupe au Royaume-Uni sur la période 1992 – 1999. Il a depuis occupé plusieurs postes non exécutifs avec la fonction de Président ou membre du Conseil dans plusieurs entreprises internationales majeures (Pearson plc, Zurich Insurance AG, Taylor Woodrow plc, Thomson Travel plc, Gala plc, Photo-Me plc, Firmenich SA, etc.) et a été un membre fondateur du Directoire de la FSA (Food Standards Agency) au Royaume-Uni.</p> <p><b>Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b></th> <th style="text-align: left;"><b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> </td> <td> <p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président, anciennement administrateur : Harrow School Entreprises Ltd (Royaume-Uni)</li> <li>• Membre : Pi Capital (Royaume-Uni)</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table>	<b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b>	<b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b>	<p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p>	<p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président, anciennement administrateur : Harrow School Entreprises Ltd (Royaume-Uni)</li> <li>• Membre : Pi Capital (Royaume-Uni)</li> </ul>
<b>Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2021</b>	<b>Autres mandats précédemment exercés au cours des cinq dernières années</b>				
<p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p>	<p><b>Au sein du Groupe Atos</b></p> <p>Aucun</p> <p><b>A l'extérieur du Groupe Atos</b></p> <p>France :</p> <p>Aucun</p> <p>Etranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Président, anciennement administrateur : Harrow School Entreprises Ltd (Royaume-Uni)</li> <li>• Membre : Pi Capital (Royaume-Uni)</li> </ul>				



### Politique de diversité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2021, sur recommandation du Comité des Nominations et de Gouvernance, a examiné la composition du Conseil d'Administration et approuvé la politique de diversité applicable au Conseil.

A cet égard, après avoir soigneusement analysé la composition du Conseil au regard de critères tels que l'âge, le sexe, les compétences, l'expérience professionnelle, la nationalité et l'indépendance, et compte tenu de l'évolution de la composition du Conseil au cours des dernières années, il a fixé les objectifs suivants :

- **âge des administrateurs** : le 16 décembre 2021, les administrateurs avaient entre 39 et 84 ans avec une moyenne de 59,5 ans contre 57,9 ans en 2020. Le Conseil a estimé que la moyenne d'âge était satisfaisante et a décidé de rester attentif à la limite statutaire d'un tiers des administrateurs dépassant l'âge de 70 ans ;
- **parité** : le 16 décembre 2021, le Conseil d'Administration était composé de 46,2% de femmes (6 sur les 13)<sup>1</sup>. Le Conseil a estimé que le ratio était satisfaisant mais a envisagé la nomination ou le renouvellement de femmes administratrices lors de l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes pour l'exercice 2021 afin de maintenir le ratio légal ;
- **diversité des compétences et d'expérience professionnelle** : le Conseil d'Administration a reconnu que (i) la diversité des compétences est manifestée par la variété des profils des membres du Conseil qui rassemblent de nombreuses expériences et formations en gouvernance et RSE, et (ii) le Conseil d'Administration compte trois administrateurs représentant les salariés (les salariés et les salariés actionnaires) qui enrichissent le panel d'expérience et de perspectives professionnelles. A l'issue de son analyse, le Conseil a examiné l'ajout potentiel de nouveaux administrateurs avec une expérience en IT / Technologies ainsi qu'une bonne connaissance des marchés nord-américains ;
- **diversité en termes de nationalités** : au 16 décembre 2021, la proportion d'administrateurs de nationalité non française était de 53,8%, en ligne avec la dimension internationale du Groupe. En conséquence, le Conseil a considéré le ratio comme très satisfaisant et pouvait être maintenu pour refléter la dimension internationale du Groupe ;
- **indépendance des administrateurs** : au 16 décembre 2021, la proportion d'administrateurs indépendants était de 60%. Le Conseil a envisagé de recommander le renouvellement ou la nomination de membres indépendants au Conseil d'Administration afin de maintenir sur le long terme et augmenter la proportion d'administrateurs indépendants.

<sup>1</sup> 40% (4 sur 10) suivant le ratio légal. Conformément aux articles art. L. 225-23 et L. 225-27-1 du Code de commerce, l'administrateur représentant les salariés actionnaires et les administrateurs salariés ne sont pas pris en compte pour déterminer le taux de parité au sein du Conseil d'Administration.

### 4.2.3.2 Indépendance des administrateurs

#### Définition de la notion d'administrateur indépendant

##### Conformément au Code AFEP-MEDEF

Le Code AFEP-MEDEF définit un administrateur comme indépendant « lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».

Le Code AFEP-MEDEF, adopté par le Conseil en tant que code de référence, prévoit également un certain nombre de critères qui doivent être examinés afin de déterminer si un administrateur peut être qualifié d'indépendant :

<b>Critère 1</b>	Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société ;</li> <li>• salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ;</li> <li>• salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère.</li> </ul>
<b>Critère 2</b>	Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
<b>Critère 3*</b>	Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil : <ul style="list-style-type: none"> <li>• significatif de la société ou de son groupe ;</li> <li>• ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.</li> </ul> L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou son groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.
<b>Critère 4</b>	Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
<b>Critère 5</b>	Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des 5 années précédentes.
<b>Critère 6</b>	Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des douze ans.
<b>Critère 7</b>	Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du groupe.
<b>Critère 8</b>	Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des Nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

\* En application des recommandations, du Code AFEP-MEDEF dans le cadre de l'appréciation du caractère significatif ou non de la relation d'affaires (Critère 3), le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Nominations et de Gouvernance, a retenu les mêmes critères que ceux utilisés l'année dernière :

- un critère quantitatif, en l'espèce le chiffre d'affaires consolidé de 1% réalisé par la Société avec un groupe au sein duquel un Administrateur exerce une fonction et/ou un mandat. Ce critère a été fixé au regard des spécificités de l'activité du Groupe Atos, en particulier des procédures rigoureuses de soumission aux appels d'offres ;
- des critères qualitatifs, à savoir : (i) la durée et la continuité de la relation commerciale (ancienneté de la relation ou impact d'éventuels renouvellements de contrats...), (ii) l'importance ou l'intensité de la relation (éventuelle dépendance économique), et (iii) l'organisation de la relation (liberté d'intérêts de l'administrateur...)

#### Revue de l'indépendance des administrateurs

L'évaluation détaillée de l'indépendance des administrateurs effectuée le 16 décembre 2021 et sur le fondement des critères mentionnés ci-dessus, est reproduite ci-après :

	Bertrand Meunier	Rodolphe Belmer	Vesela Asparuhova	Vivek Badrinath	Valérie Bernis	Jean Fleming	Farès Louis	Cedrik Neike	Colette Neuville	Aminata Niane	Lynn Paine	Edouard Philippe	Vernon Sankey
<b>Critère 1</b>	✓	✗	✗	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 2</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 3</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 4</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 5</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 6</b>	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
<b>Critère 7</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 8</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Indépendance</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>

Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et ✗ représente un critère d'indépendance non satisfait.

Le Conseil d'Administration a, le 16 décembre 2021, examiné l'indépendance de chacun de ses membres au regard des critères mentionnés ci-dessus, et considéré que 60% de ses administrateurs sont indépendants :

**7 administrateurs considérés comme non indépendants**

- M. Rodolphe Belmer, en tant que futur Directeur Général, dont le mandat a effectivement pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- M. Bertrand Meunier, M. Vernon Sankey et Mme Jean Fleming en raison de leur présence au Conseil depuis plus de 12 ans
- M. Cedrik Neike en raison de son mandat au sein de Siemens, société avec laquelle Atos entretient des relations commerciales significatives.
- Mme Vesela Asparuhova, Mme Jean Fleming et M. Farès Louis administrateurs salariés, en raison de leur qualité de salariés d'une filiale de la Société\*.

**6 administrateurs considérés comme indépendants**

- Mme Colette Neuville et Mme Lynn Paine ont également été qualifiées d'indépendantes en ce qu'aucun critère ne les concerne.
- 4 administrateurs qui exercent des mandats ou des fonctions dans des sociétés ayant des relations d'affaires avec la Société pouvaient néanmoins être considérés comme indépendants, compte tenu du faible chiffre d'affaires, en dessous du seuil de 1% fixé par le Conseil, réalisé par Atos avec toutes ces sociétés : M. Vivek Badrinath, Mme Valérie Bernis, Mme Aminata Niane et M. Edouard Philippe.

\* Conformément à l'art. 9.3 du Code AFEP-MEDEF, les administrateurs représentant les salariés actionnaires et les administrateurs salariés ne sont pas pris en compte pour les ratios d'administrateurs indépendants.

### 4.2.3.3 Participation des salariés au Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration comprend un administrateur représentant les salariés actionnaires nommés par l'Assemblée Générale. La nomination de cet administrateur a été volontairement soumise aux Assemblées Générales de 2013, 2017 et 2020.

Le Conseil d'Administration comprend également deux administrateurs salariés au sens de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, nommé conformément à la procédure prévue par les statuts. Conformément à la loi « PACTE », la Société a soumis à l'Assemblée Générale Annuelle tenue en 2020 une modification des statuts visant à abaisser de 12 à 8 administrateurs le seuil déclenchant la nomination d'un second administrateur salarié. A la suite de l'adoption de cette modification, un second administrateur salarié a été nommé et a rejoint le Conseil le 21 octobre 2020.

Les administrateurs représentant les salariés actionnaires et les administrateurs salariés sont expressément désignés dans le Règlement intérieur comme membres du Conseil

d'Administration. A ce titre, ils participent pleinement aux réunions et délibérations du Conseil. Ils ont les mêmes droits et obligations que tout autre administrateur, notamment de confidentialité, à l'exception de l'obligation de détenir au moins 500 actions de la Société.

En vertu d'un accord conclu le 14 décembre 2012, la Société a mis en œuvre un dispositif de participation des salariés au travers de la création du Conseil d'Entreprise Européen d'Atos SE et de la désignation, parmi ses membres ou des salariés d'Atos, d'un Comité Participatif composé de quatre personnes, ayant pour objet de se réunir avec des membres du Conseil d'Administration et d'échanger sur les sujets figurant à l'ordre du jour des réunions du Conseil. Une fois par an, le Comité Participatif est invité à une réunion plénière du Conseil d'Administration, qui correspond à la séance relative à la revue de la conformité des pratiques de la Société avec les règles de gouvernement d'entreprise.

### 4.2.3.4 Formation des administrateurs

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, lors de la nomination d'un nouvel administrateur, diverses sessions sont proposées avec les principaux cadres dirigeants du groupe sur l'activité, l'organisation et la gouvernance de celui-ci. Les nouveaux administrateurs reçoivent la documentation de la Société en matière de gouvernance (notamment les statuts, le Règlement intérieur du Conseil et la Charte de l'administrateur d'Atos) ainsi qu'une formation spécifique portant sur la gouvernance d'entreprise. Ils sont sensibilisés aux obligations issues de la réglementation boursière qui s'appliquent aux administrateurs des sociétés cotées.

En outre, des formations externes spécifiques sont prévues ponctuellement pour les administrateurs.

Une formation spécifique est également dispensée aux administrateurs nommés au Comité des Comptes. Les membres du Comité des Comptes ont les compétences nécessaires en raison de leur formation initiale et de leur parcours professionnel. Les nouveaux membres du Comité ont été formés par le Directeur Général, le Président du Comité des Comptes, le Directeur Financier du Groupe et le Directeur Juridique Groupe sur les particularités comptables, financières ou opérationnelles et la gouvernance de l'entreprise.

### 4.2.35 Obligations de détention

En application des Statuts, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 500 actions. Cette obligation ne s'applique cependant pas à l'administrateur salarié ni à l'administrateur représentant les salariés actionnaires.

### 4.2.36 Déclarations relatives aux membres du Conseil d'Administration

A la connaissance de la Société, les membres du Conseil d'Administration n'ont fait l'objet d'aucune incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ni n'ont été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans

la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins, ni n'ont fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins. Aucun de ces membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.

### 4.2.37 Conflits d'intérêts potentiels et accords [GRI 102-25]

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de service liant les membres du Conseil d'Administration à Atos SE ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

A la connaissance de la Société, hors le cas de M. Cedrik NEIKE dont la nomination a été proposée par Siemens Pension-Trust e.V., conformément aux accords conclus avec Siemens dans le cadre de l'opération d'acquisition de Siemens Information Technology Services, qui prévoyaient la possibilité pour Siemens de proposer un candidat au poste d'administrateur de la Société, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord quelconque conclu avec les actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel l'un quelconque des membres du Conseil d'Administration a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale de la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de lien familial entre les mandataires sociaux de la Société.

Enfin, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de restrictions acceptées par les membres du Conseil d'Administration concernant la cession de leurs éventuelles participations dans le capital social de la Société autre que la disposition statutaire selon laquelle chaque administrateur, à l'exception de l'administrateur salarié et de l'administrateur représentant les salariés actionnaires, doit être propriétaire d'au moins 500 actions de la Société et des obligations de conservation définies par le Conseil d'Administration pour le dirigeant mandataire social.

### 4.2.38 Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'Atos SE a approuvé un Règlement intérieur qui encadre les travaux du Conseil d'Administration. Le Règlement intérieur du Conseil a été mis à jour lors des réunions du Conseil tenues les 18 février 2020, 21 octobre 2020 et 1<sup>er</sup> décembre 2020 afin de prendre en compte la nouvelle structure de Gouvernance de la Société. Sont annexés au Règlement intérieur la Charte de l'administrateur d'Atos et le Guide de prévention des délits d'initiés.

Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration précise les règles relatives à la composition, le fonctionnement et le rôle du Conseil ; la rémunération des administrateurs ; l'évaluation des travaux du Conseil ; l'information des administrateurs ; le rôle, les attributions, et les règles de fonctionnement des Comités du Conseil ; les missions du Président du Conseil ; les missions spécifiques pouvant être confiées à un administrateur et les obligations de confidentialité des administrateurs.

Dès leur nomination, un exemplaire du Règlement intérieur, de la Charte de l'administrateur et du Guide de prévention des délits d'initiés sont remis aux administrateurs qui accusent réception de ces documents. Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration est disponible sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante : [www.atos.net](http://www.atos.net), rubrique « Investisseurs ».

#### Dernières modifications apportées au Règlement intérieur

Au cours de la réunion tenue le 18 février 2020, sur la recommandation d'un Comité ad hoc, le Conseil d'Administration a adopté une nouvelle version du Règlement intérieur ayant pour objet de modifier et de détailler les missions du Président du Conseil à l'article 2.3.1 – Présidence du Conseil d'Administration, à la suite de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. Les missions du Président du Conseil sont détaillées à la Section 4.2.2 du présent document.

Au cours de la réunion tenue le 21 octobre 2020, le Conseil d'Administration a approuvé la modification du Règlement intérieur du Conseil d'Administration afin de refléter les modifications des statuts approuvées durant l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 16 juin 2020. Les modifications apportées au Règlement intérieur sont les suivantes :

- Article 2.4.6 – Consultation écrite : insertion d'une nouvelle disposition autorisant la consultation écrite du Conseil d'Administration pour certaines décisions conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts ;

- Articles 3.1, 4 et 9.3.1 – Rémunérations des administrateurs et Censeurs : adaptation de la formulation de la rémunération des administrateurs et Censeurs aux articles 20 et 26 des statuts, afin de refléter le changement d'appellation légale de cette rémunération.

Au cours de la réunion tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2020, le Conseil d'Administration a approuvé la modification du Règlement intérieur dans le cadre de la séparation entre deux nouveaux Comités des missions auparavant attribuées au Comité des Nominations et des Rémunérations : le Comité des Nominations et de Gouvernance, et le Comité des Rémunérations. Les missions de ces deux comités sont décrites aux sections 4.2.4.4 et 4.2.4.5 du présent document. Lors de cette même réunion, le Conseil d'Administration a également décidé de supprimer la fonction d'administrateur référent et de confier au Comité des Nominations et de Gouvernance nouvellement créé les tâches et missions auparavant attribuées à l'administrateur référent qui n'avaient pas encore été attribuées au Président du Conseil en vertu du Règlement intérieur.

#### **Acceptation de nouveaux mandats sociaux**

Conformément au Règlement intérieur, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général et le Président-Directeur général, selon le cas, ainsi que le Directeur Général Délégué, sollicitent l'avis du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat social dans une société cotée, française ou étrangère, extérieure au Groupe.

#### **Conflits d'intérêts [GRI 102-25]**

Conformément au Règlement intérieur, un administrateur s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Société. L'administrateur a l'obligation d'informer le Président du Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts, même potentiel, dans lequel il ou elle pourrait être, directement ou indirectement, impliqué. Dans les cas où il ou elle ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêts, il ou elle s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées, et le Président peut lui demander de ne pas participer aux délibérations. Il y a notamment conflit d'intérêts dans le cas où un administrateur ou un membre de sa famille pourrait bénéficier à titre personnel de la conduite des affaires de la Société, ou pourrait entretenir une relation ou un lien de quelque nature que ce soit avec la Société, ses filiales ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de la liberté de jugement de l'administrateur (notamment en qualité de client, fournisseur, banquier d'affaires, mandataire).

#### **Négociation lors des fenêtres négatives**

Conformément au Guide d'Atos de prévention des délits d'initiés, les administrateurs et collaborateurs d'Atos, susceptibles d'avoir accès sur une base régulière ou occasionnelle à des informations privilégiées ne doivent pas négocier, directement ou indirectement des titres Atos SE durant une « fenêtre négative ». Une fenêtre négative s'entend des six semaines précédant la publication des résultats financiers annuels, des trente jours précédant la publication des résultats financiers semestriels et des quatre semaines précédant la publication des informations financières au titre du premier et du troisième trimestre.

### **4.2.3.9 Charte interne du Conseil d'Administration sur les conventions et engagements réglementés et libres**

Le Conseil d'Administration a adopté une Charte interne sur les conventions réglementées et les engagements réglementés et libres.

Considérant l'organisation du Groupe Atos et, en particulier, le principe de séparation des fonctions de son système de contrôle interne, la Charte interne met en place une procédure impliquant à la fois la Direction Juridique Groupe et le Département Contrôle Interne du Groupe selon laquelle :

- la Direction Juridique Groupe est chargée de qualifier les conventions soit de conventions réglementées ou de conventions libres, et de superviser la procédure d'autorisation des conventions réglementées ; et
- le Département du Contrôle Interne du Groupe est chargé d'évaluer régulièrement si les conventions relatives aux transactions ordinaires conclues dans des conditions normales remplissent effectivement ces conditions. Il communique les résultats de ses travaux au Comité des Comptes d'Atos SE.

## 4.2.4 Fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités

### 4.2.4.1 Assiduité aux réunions du Conseil d'Administration et des comités en 2021

#### Taux d'assiduité individuel

	Rodolphe Belmer	Bertrand Meunier	Vesela Asparuhova	Vivek Badrinath	Élie Girard	Valérie Bernis	Jean Fleming	Farès Louis	Cedrik Neike	Colette Neuville	Aminata Niane	Lynn Paine	Edouard Philippe	Vernon Sankey
<b>Conseil d'Administration</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>94,74%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>94,74%</b>	<b>94,74%</b>	<b>94,74%</b>	<b>94,74%</b>	<b>94,74%</b>	<b>94,74%</b>	<b>94,74%</b>	<b>100%</b>
<b>Comité des comptes</b>	N/A	<b>100%</b>	N/A	<b>100%</b>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	<b>90%</b>	N/A	<b>100%</b>
<b>Comité des Nominations et de Gouvernance</b>	N/A	<b>100%</b>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	<b>100%</b>	<b>100%</b>	N/A
<b>Comité des Rémunérations</b>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	<b>100%</b>	<b>100%</b>	N/A	N/A	N/A	<b>100%</b>	N/A	N/A	N/A
<b>Comité RSE</b>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	<b>100%</b>	N/A	N/A	N/A	<b>100%</b>	N/A	<b>100%</b>	N/A	<b>100%</b>

#### Taux d'assiduité global

Taux d'assiduité moyen au Conseil d'Administration	Taux d'assiduité moyen au Comité des Comptes	Taux d'assiduité moyen au Comité des Nominations et de Gouvernance	Taux d'assiduité moyen au Comité des Rémunérations	Taux d'assiduité moyen au Comité RSE
<b>96,76%</b>	<b>96,67%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### 4.2.4.2 Activités du Conseil d'Administration

#### Mission

La mission du Conseil d'Administration est de déterminer la stratégie et les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. De plus, le Conseil d'Administration nomme les dirigeants mandataires sociaux, et statue chaque année sur l'indépendance des administrateurs, fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général, émet le rapport sur la gouvernance d'entreprise, convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées Générales, procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, au contrôle de gestion et de la sincérité des comptes, à l'examen et à l'arrêtés des comptes, à la communication aux actionnaires ainsi qu'à la revue de la qualité des informations fournies aux marchés financiers. Le Conseil d'Administration s'attache à promouvoir la création de valeur à long terme par l'entreprise en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Il examine régulièrement, en lien avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence.

#### Modalités de fonctionnement

Conformément au Règlement intérieur du Conseil, le Conseil d'Administration se réunit au moins cinq fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent suivant l'ordre du jour arrêté par le Président et notifié aux administrateurs. Chaque

fois que les circonstances le permettent, les éléments et documents nécessaires à leur réflexion sont adressés aux administrateurs concomitamment à l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration nomme en fixant la durée de ses fonctions un secrétaire qui peut être choisi soit parmi les administrateurs soit en dehors d'eux. Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'Administration par un autre administrateur. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul des autres administrateurs au cours d'une même séance du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

#### Travaux en 2021

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'Administration a tenu 19 réunions. Ce nombre de réunions a été nécessaire afin de permettre un examen régulier et en temps utile par le Conseil d'événements réguliers ou exceptionnels, notamment (i) les développements en lien avec l'examen comptable de certaines entités légales américaines, ainsi que l'examen du plan de remédiation et de prévention conçu et mis en œuvre par le Groupe, (ii) la revue stratégique du portefeuille du Groupe et le suivi de l'exécution du programme de repositionnement des activités du Groupe et (iii) la revue des projets d'acquisition envisagés ou décidés par le Groupe.

Le taux de présence global des administrateurs aux réunions s'est élevé à 96,76% en moyenne.

Le Conseil d'Administration s'est réuni pour traiter notamment des sujets suivants :

**Informations financières, budget et engagements financiers :**

- revue et approbation du budget pour 2022 ;
- revue des informations financières et rapports trimestriels et des informations de nature prévisionnelle ;
- revue et arrêté des comptes consolidés semestriels 2021 et annuels 2020 ;
- surveillance étroite des travaux entrepris par la Société dans le cadre de l'opinion avec réserve émise par les Commissaires aux comptes en raison d'une limitation du champ d'application concernant deux entités juridiques américaines ;
- suivi de l'audit de l'Amérique du Nord par la surveillance de l'examen comptable complet de certaines entités juridiques américaines et examen du plan de remédiation et de prévention conçu et mis en œuvre par le Groupe ;
- revue des présentations et communiqués financiers ;
- approbation de garanties maison mère et l'examen des engagements hors bilan.

**Projets stratégiques et opérations :**

- approbation des ambitions et de la stratégie à moyen terme de la Société ;
- examen régulier des activités de fusions-acquisitions, et en particulier sur plusieurs acquisitions ou cessions potentielles ;
- revue stratégique du portefeuille d'actifs non-cœur de métier dans le cadre du programme de repositionnement du Groupe et suivi de l'exécution de ce programme ;
- autorisation d'une émission obligataire indexée sur sa performance environnementale.

**Rémunérations :**

- politique de rémunération :
  - définition de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'Administration, aux administrateurs et au Directeur Général,
  - revue de la conformité de la politique de rémunération des dirigeants avec le Code AFEP-MEDEF,
  - changement du périmètre du ratio d'équité applicable aux mandataires sociaux introduit par la loi PACTE,
  - détermination de la rémunération de M. Rodolphe BELMER en tant que nouveau Directeur Général,
  - détermination de la rémunération de M. Pierre BARNABE et M. Adrien GREGORY, respectivement en tant que Directeur Général par intérim et Directeur Général Délégué par intérim,
  - conditions de départ de M. Élie GIRARD de ses fonctions de Directeur Général ;
- rémunération variable :
  - constatation des résultats pour la rémunération variable du Directeur Général au titre du second semestre 2020,
  - ajustement des objectifs, puis constatation des résultats au titre du premier semestre 2021 applicables à la rémunération variable du Directeur Général,

- fixation des objectifs associés à la partie variable de la rémunération du Directeur Général,
- partie variable de la rémunération du Directeur Général au titre du premier semestre 2022 ;
- rémunération des administrateurs :
  - approbation de la structure inchangée de la rémunération des administrateurs,
- plans d'incitation à long terme :
  - mise en place d'un plan d'actions de performance en faveur des salariés du Groupe,
  - confirmation de la réalisation des conditions de performance 2020 des plans d'actions de performance mis en place en 2018,
  - révision des conditions de performance des plans d'actions de performance mis en place en 2019 et 2020 au regard de la prolongation des mesures sanitaires liées à la Covid-19,
  - réduction de l'attribution d'actions gratuites de performance à certains bénéficiaires membres du Comité de Direction Générale au titre des plans d'actions de performance en cours,
  - mise en place d'un plan d'actionnariat salarié pour 2021 ;
- programmes de rachat d'actions :
  - mise en œuvre de programmes de rachat d'actions dans le cadre de la livraison d'actions de performance.

**Raison d'être d'Atos et RSE :**

- détermination des orientations et revue des initiatives du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale (notamment en matière de développement durable, d'équilibre hommes/femmes et de diversité), de leur mise en œuvre et de leurs résultats ;
- revue des travaux menés par le Groupe concernant la mise en œuvre de sa raison d'être ;
- revue des résultats de l'enquête « Great Place to Work » ;
- revue des travaux de convergence et de synchronisation effectués par les équipes RSE et les équipes d'Audit Interne, et notamment l'intégration des enjeux RSE dans la cartographie des risques du Groupe ;
- examen et suivi de l'ambition du Groupe en matière de décarbonation visant à atteindre « zéro émission nette en 2028 » ;
- revue des initiatives du Groupe en matière de RSE ;
- revue des programmes du Groupe en matière d'innovation client.

**Gouvernance :**

- Assemblée Générale :
  - convocation de l'Assemblée Générale Annuelle,
  - revue et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Annuelle ;
- gouvernance de la Société :
  - désignation du nouveau Directeur Général de la Société et d'une Direction Générale par intérim composée d'un Directeur Général et d'un Directeur Général Délégué,

- revue de la composition du Conseil d'Administration au regard de la politique établie par le Conseil,
- confirmation de la composition des comités après l'Assemblée Générale Annuelle ;
- documentation relative à la gouvernance :
  - revue et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gouvernance d'entreprise,
  - revue du Document d'Enregistrement Universel 2020 et du rapport de conformité 2020,
  - revue de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 juillet 2021,
  - revue du projet révisé du Code d'éthique de la Société ;
- fonctionnement des organes sociaux :
  - renouvellement ou approbation de certaines délégations de pouvoirs aux cadres supérieurs,
  - propositions relatives au renouvellement du mandat des administrateurs ou à la nomination de nouveaux membres du Conseil d'Administration,
  - évaluation des travaux du Conseil,
  - revue de l'indépendance des membres du Conseil d'Administration,
  - revue de la conformité des pratiques de la Société avec le Code AFEP-MEDEF,
  - revue annuelle des conventions réglementées autorisées au cours des exercices précédents ;
- risques :
  - approbation de garanties parentales,
  - revue de l'exercice de cartographie des risques après son examen par le Comité des Comptes,
  - revue des recommandations des missions d'audit interne,
  - revue des principaux litiges en cours.

Le Conseil a régulièrement entendu les rapports des Commissaires aux comptes ainsi que ceux des quatre comités.

Les comités sont régis par le Règlement intérieur du Conseil d'Administration. Les comités ont un rôle uniquement consultatif dans le seul but de préparer les travaux du Conseil, seul organe décisionnaire et responsable. Ils rendent compte de leurs travaux au Conseil d'Administration. Leurs recommandations sont discutées longuement en séance, le cas échéant sur la base de la documentation produite par les comités.

### Travaux spécifiques du Conseil d'Administration et du Comité des Comptes pour superviser la revue comptable nord-américaine et le plan de remédiation et de prévention

Cette section se concentre sur les activités spécifiques du Conseil et du Comité des Comptes en lien avec l'émission, le 1<sup>er</sup> avril 2021, d'une opinion avec réserve des Commissaires aux

comptes pour limitation de travaux concernant deux entités juridiques américaines.

Le Conseil d'Administration et son Comité des Comptes ont supervisé de près la revue comptable détaillée de ces entités et le plan de remédiation et de prévention qui en a résulté. Ces sujets ont été formellement inscrits à l'ordre du jour de six réunions du Conseil d'Administration tenues après le 1<sup>er</sup> avril 2021, dont quatre réunions exceptionnelles dédiées. Le suivi de ce dossier a également été abordé lors de réunions sans qu'il soit formellement inscrit à l'ordre du jour.

Le Conseil a été assisté par le Comité des Comptes, qui a tenu quatre réunions extraordinaires consacrées à ces sujets en 2021, et a assuré le suivi de la mise en place et du déploiement du plan de remédiation et de prévention lors de toutes les réunions tenues d'avril à décembre 2021.

Renforçant la supervision de ce dossier, le Conseil a délégué le Président du Comité des Comptes et l'ancien Président de cette instance pour participer à des réunions hebdomadaires, d'avril à juillet 2021, avec un comité de pilotage ad hoc et les Commissaires aux comptes, afin de suivre les travaux comptables complémentaires réalisés par une task force dédiée et rendus nécessaires par la réserve des Commissaires aux comptes. Grâce notamment à ces travaux comptables complémentaires, les Commissaires aux comptes ont émis des rapports sans réserve sur les comptes consolidés résumés semestriels du Groupe au titre du semestre clos le 30 juin 2021 et sur les comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2021, respectivement le 30 juillet 2021 et le 11 mars 2022.

Le Conseil d'Administration a travaillé avec ses propres conseils juridiques et comptables externes qui l'ont assisté pendant plusieurs mois.

Dans le cadre de ses travaux en 2021, le Conseil d'Administration, sur la base des propositions de la direction générale et des recommandations de son Comité des Comptes :

- a supervisé la coopération avec les Commissaires aux comptes, en veillant à ce que les équipes d'Atos, en particulier la task force dédiée,
- disposent de ressources suffisantes, y compris avec des soutiens externes, pour effectuer les travaux comptables requis dans les meilleurs délais ;
- a décidé de maintenir la date prévue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2021 afin que la Société puisse poursuivre le cours ordinaire de ses activités et que ces dernières puissent être sécurisées ;
- a obtenu des rapports détaillés, comprenant des recommandations de conseils spécialisés dans ce type de travaux, a discuté des mesures correctives appropriées, a examiné et approuvé les principes du plan de remédiation et de prévention, et a contrôlé son étoffement progressif ;
- a supervisé le déploiement et la mise en œuvre par la direction générale du plan de remédiation et de prévention, en tenant compte des recommandations des Commissaires aux comptes et des conseils indépendants de la Société (voir notamment le paragraphe 7.4.5 concernant le renforcement du contrôle interne d'Atos) ; et
- a été informé des réunions régulières sur ce sujet avec l'Autorité des marchés financiers.



#### 4.2.4.3 Activité du Comité des Comptes

##### Composition

Le Comité des Comptes est composé de trois membres dont deux membres indépendants.

##### Mission

Le Comité des Comptes prépare et facilite le travail du Conseil d'Administration dans les domaines relevant de sa compétence. Il assiste à ce titre le Conseil d'Administration dans son analyse de l'exactitude et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société. Le comité formule avis et recommandations au Conseil d'Administration conformément aux missions confiées par le Conseil :

##### En ce qui concerne les comptes

- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- de procéder à l'examen préalable et donner son avis sur les projets de comptes sociaux et consolidés, annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels de la Société préparés par la Direction Financière ;
- d'examiner la pertinence et la permanence des principes et règles comptables ;
- de se faire présenter l'évolution du périmètre des sociétés consolidées ;
- d'entendre, lorsqu'il l'estime nécessaire, les Commissaires aux comptes, la Direction Générale, la Direction Financière, comptable et la trésorerie, l'audit interne ou toute autre personne du management, le cas échéant, hors la présence des membres de la Direction Générale ;
- d'examiner les documents financiers diffusés par la Société lors de l'approbation des comptes annuels ainsi que les documents et communiqués financiers importants ;
- de rendre compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle que le comité a joué dans le processus.

##### En ce qui concerne le contrôle externe de la Société

- d'examiner les questions relatives à la nomination ou au renouvellement des Commissaires aux comptes de la Société ;
- de suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission ;
- d'approuver la fourniture des services, autres que la certification des comptes et les services requis du Commissaire aux comptes par la loi, par les Commissaires aux comptes ou les membres de leur réseau, au profit de la Société et de ses filiales. Il se prononce après avoir analysé les risques pesant sur l'indépendance du ou des Commissaires aux comptes et les mesures de sauvegarde appliquées par ceux-ci ;
- de s'assurer du respect par les Commissaires aux comptes de leurs conditions d'indépendance.

##### En ce qui concerne le contrôle interne et le suivi des risques de la Société :

- d'évaluer, avec les personnes responsables au niveau du Groupe, l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures

de contrôle interne du Groupe, d'examiner les risques et engagements hors bilans significatifs, d'entendre le responsable de l'Audit interne, de donner son avis sur l'organisation de son service et d'être informé de son programme de travail. Le comité est destinataire des rapports d'Audit interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports ;

- d'apprécier la fiabilité des systèmes et procédures qui concourent à l'établissement des comptes, d'examiner les méthodes et procédures de reporting et de traitement des informations comptables et financières ;
- de prendre connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements et risques significatifs, notamment au travers d'une revue des litiges, et d'examiner les procédures retenues pour évaluer et gérer ces risques ;
- de contrôler l'efficacité de l'audit interne concernant les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable financière et extra-financière.

##### Modalités de fonctionnement

Aux termes du Règlement intérieur du Conseil d'Administration, les membres du Comité des Comptes bénéficient, lors de leur nomination, d'une information sur les particularités comptables, financières ou opérationnelles de la Société. Le Comité des Comptes entend les Commissaires aux comptes, mais également les Directeurs Financiers, comptables et de la trésorerie. L'examen des comptes par le Comité des Comptes doit être accompagné d'une présentation des Commissaires aux comptes soulignant les points essentiels non seulement des résultats de l'audit légal, notamment les ajustements d'audit et les faiblesses significatives du contrôle interne identifiées durant les travaux, mais aussi des options comptables retenues. Il doit être accompagné d'un rapport complémentaire destiné au Comité des Comptes prévu par les dispositions légales applicables et d'une présentation du Directeur Financier décrivant l'exposition aux risques, incluant les risques sociaux et environnementaux, et les engagements hors bilan significatifs de l'entreprise. S'agissant de l'Audit interne et du contrôle des risques, le comité entend le responsable de l'Audit interne. Il doit être informé du programme d'Audit interne et être destinataire des rapports d'Audit interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports. Le comité peut recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin.

En 2021, le Comité des Comptes, dans son fonctionnement, s'est appuyé sur les compétences internes de la Société, notamment le Directeur Financier Groupe, le Secrétaire Général, le Directeur de l'Audit Interne, le Directeur de la Gestion des Risques et des procédures Rainbow (contrôle et suivi de la gestion des appels d'offres), le Directeur des Relations Investisseurs et Communication Financière du Groupe, le Directeur de la Comptabilité, de la Fiscalité et de la Restructuration du Groupe ainsi que les Commissaires aux comptes qui ont assisté, en tant que de besoin et sur demande du Président du Comité, aux réunions du Comité des Comptes. L'ensemble de la documentation présentée au Comité des Comptes a été transmis par le Directeur Financier Groupe au Comité des Comptes plusieurs jours avant la tenue des réunions. Par ailleurs, dans le cadre des développements en lien avec l'examen comptable complet des entités légales américaines ayant fait l'objet d'une réserve des Commissaires aux comptes pour limitation de travaux, le Comité des Comptes a également fait appel à différents experts extérieurs en matière de comptabilité US et d'investigation.

## Travaux en 2021

Au cours de l'exercice 2021, le Comité des Comptes a tenu dix réunions. Le taux de présence des membres aux réunions s'est élevé à 96,67% en moyenne.

Au cours de l'exercice 2021, le Comité des Comptes a examiné les documents comptables et financiers, avant leur présentation au Conseil d'Administration ; il a également revu les principales positions comptables et les méthodes utilisées. Il a examiné les rapports financiers trimestriels portant sur la performance du Groupe, les comptes consolidés pour 2020, les comptes semestriels pour 2021, et les projets de communiqués financiers, avant leur transmission au Conseil d'Administration. Dans le cadre des développements en lien avec l'audit des entités légales américaines ayant fait l'objet d'une réserve des Commissaires aux comptes pour limitation de travaux et de l'arrêté des plans de remédiation et de prévention, le Comité des Comptes a revu les rapports et comptes rendus de travaux des Commissaires aux comptes et des différents experts extérieurs spécialement désignés à cette occasion (se référer à la section 4.2.4.2 ci-dessus pour plus de détails sur les travaux spécifiques

du Comité des Comptes pour superviser la revue comptable nord-américaine et le plan de remédiation et de prévention).

Le Comité des Comptes a été régulièrement informé des conclusions des principales missions réalisées et a revu les rapports de synthèse des activités de l'Audit interne. Il a été régulièrement informé du suivi de la gestion des risques des contrats significatifs et examiné les mises à jour de la cartographie des risques présentée par le Directeur de l'Audit Interne. Il a également revu régulièrement l'état des réclamations et litiges déclarés et des provisions. Le comité a revu les rubriques pertinentes du Document d'Enregistrement Universel. Il a été régulièrement tenu informé de la situation de trésorerie et des besoins de financement du Groupe et a revu les engagements hors-bilan significatifs. Il a entendu les rapports intermédiaires et finaux des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et semestriels, ainsi que le compte rendu de leurs autres travaux réalisés dans le cadre de leur mission d'audit générale.

Il a également examiné la rémunération et l'indépendance des Commissaires aux comptes.

### 4.2.4.4 Activité du Comité des Nominations et de Gouvernance

Le 1<sup>er</sup> décembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé de séparer les missions auparavant attribuées au Comité des Nominations et des Rémunérations entre deux comités, avec pour conséquence la création du Comité des Nominations et de Gouvernance.

#### Composition

Le Comité des Nominations et de Gouvernance est composé de trois membres dont deux membres indépendants.

#### Mission

Le Comité des Nominations et de Gouvernance a pour mission de préparer et de faciliter les décisions du Conseil d'Administration dans les domaines relevant de sa compétence, conformément aux missions confiées par le Conseil :

- rechercher et examiner, pour le Conseil d'Administration, toute candidature à la nomination à un poste de membre du Conseil d'Administration ou à une fonction de dirigeant devant exercer un mandat social et de formuler sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation auprès du Conseil d'Administration en tenant compte notamment de l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil d'Administration au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société et d'apprécier l'opportunité des renouvellements de mandats ; et revoir et formuler des recommandations s'agissant du plan de succession des mandataires sociaux exécutifs.

#### **Procédure de sélection des candidats administrateurs indépendants**

Le Comité des Nominations et de Gouvernance identifie et sélectionne les candidats au poste d'administrateur indépendant selon la procédure suivante :

- identification des profils manquants au travers de l'analyse des objectifs de la politique de diversité définie par le Conseil

et des commentaires et suggestions émis par les membres du Conseil d'Administration en répondant au questionnaire relatif à l'évaluation annuelle des travaux du Conseil ;

- identification par le Comité des candidats potentiels remplissant les critères identifiés, avec l'aide, le cas échéant, d'un consultant externe ;
- présélection de candidats par le Comité des Nominations et de Gouvernance après examen approfondi de leur compétence, expérience, parcours professionnel, indépendance et capacité à remplir les devoirs de la Charte de l'administrateur d'Atos SE ;
- le Président ou un autre membre du Comité des Nominations et de Gouvernance contacte les candidats présélectionnés et s'enquiert de leur intérêt à faire acte de candidature ;
- les candidats présélectionnés ayant confirmé leur intérêt à faire acte de candidature s'entretiennent avec les membres du Comité au cours d'une réunion du Comité et remplissent un questionnaire avec des déclarations et les engageant à respecter les règles du Conseil ;
- après ces entretiens, le Comité des Nominations et de Gouvernance émet une recommandation au Conseil d'Administration.
- examiner les opérations importantes comportant un risque de conflits d'intérêts entre la Société et les membres du Conseil d'Administration, formuler des recommandations en matière d'évaluation de l'indépendance des administrateurs et superviser l'évaluation annuelle des travaux du Conseil.

#### Modalités de fonctionnement

Le Comité des Nominations et de Gouvernance est soumis aux mêmes modalités de fonctionnement que celles applicables aux autres Comités du Conseil d'Administration. Le Comité peut recourir à des consultants externes si nécessaire.

### Activités en 2021

Au cours de l'année 2021, le Comité des Nominations et de Gouvernance a tenu sept réunions. Le taux de présence des membres à la réunion était de 100%.

Le Comité des Nominations et de Gouvernance s'est réuni en 2021 pour traiter notamment des sujets suivants, en vue de formuler des avis et recommandations au Conseil d'Administration :

- recherche de candidats potentiels aux fonctions d'administrateur en tenant compte de la politique de diversité définie par le Conseil ;
- proposition de renouvellement des mandats d'administrateurs à l'Assemblée Générale Annuelle ;

- revue des dirigeants clés et de leurs plans de succession ;
- revue annuelle de la composition du Conseil d'Administration par rapport à la politique de diversité du Conseil et processus de sélection d'un nouvel administrateur représentant les actionnaires salariés ;
- revue de l'évaluation annuelle des travaux du Conseil en 2021 ;
- propositions relatives à l'examen de l'indépendance des membres du Conseil ;
- composition du Comité des Rémunérations : évolution des règles AFEP-MEDEF.

### 4.2.4.5 Activité du Comité des Rémunérations

[GRI102-36], [GRI102-37]

Le 1<sup>er</sup> décembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé de séparer les missions auparavant attribuées au Comité des Nominations et des Rémunérations entre deux comités avec pour conséquence la création du Comité des Rémunérations.

#### Composition

Le Comité des Rémunérations est composé de trois membres dont deux membres indépendants.

#### Mission

Le Comité des Rémunérations a pour mission de préparer et de faciliter les décisions du Conseil d'Administration dans les domaines relevant de sa compétence, conformément aux missions confiées par le Conseil :

- formuler des propositions s'agissant de la rémunération du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général (montant de la rémunération fixe et définition des règles de détermination d'une rémunération variable, en veillant à la cohérence de ces règles avec l'évaluation faite annuellement des performances et avec la stratégie à moyen terme de la Société et en contrôlant l'application annuelle de ces règles) et des membres du Conseil d'Administration ;
- revoir et formuler des recommandations au Conseil d'Administration de la politique de rémunération annuelle des mandataires sociaux ;

- participer à l'élaboration de la politique d'intéressement du personnel de la Société et de ses filiales. Il a notamment pour mission de formuler des propositions sur les décisions d'octroi d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, ou d'actions de performance au bénéfice des mandataires sociaux et de tout ou partie du personnel salarié de la Société et des filiales ;
- émettre des observations et/ou recommandations relatives au régime de retraite et de prévoyance, aux avantages en nature et droits pécuniaires des mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.

#### Modalités de fonctionnement

Le Comité des Rémunérations se réunit hors la présence des dirigeants mandataires sociaux pour la fixation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général, la détermination des objectifs y afférents applicables au Directeur Général, ainsi que l'appréciation de la performance de ce dernier à l'occasion de l'attribution de sa rémunération variable. Le Comité des Rémunérations formule auprès du Conseil d'Administration une appréciation sur la performance du Directeur Général. Le Directeur Général est associé aux travaux du Comité se rapportant aux propositions relatives à la politique d'incitation à long terme des salariés. Si nécessaire, le Comité peut faire appel à des experts externes.

## Activités en 2021

Au cours de l'année 2021, le Comité des Rémunérations a tenu six réunions. Le taux de présence des membres aux réunions était de 100%.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni en 2021 pour traiter notamment des sujets suivants, en vue de formuler des avis et recommandations au Conseil d'Administration :

### ● Politique de rémunération :

- propositions dans le cadre de la revue de la conformité avec le Code AFEP-MEDEF des rémunérations respectives du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général ;
- propositions relatives au changement de périmètre pour le calcul du « ratio d'équité » introduit par la loi PACTE ;
- propositions relatives à la détermination de la rémunération de M. Rodolphe BELMER en tant que nouveau Directeur Général ;
- propositions relatives à la détermination de la rémunération de M. Pierre BARNABE et M. Adrien GREGORY, en tant que Directeur Général et Directeur Général Délégué par intérim ;
- proposition relative aux conditions de départ de M. Élie GIRARD de ses fonctions de Directeur Général ;
- propositions relatives à la définition de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil, aux administrateurs et au Directeur Général.

### ● Rémunération variable :

- propositions dans le cadre de la constatation des résultats de la rémunération variable du Directeur Général au titre du second semestre 2020 ;
- propositions relatives à l'ajustement des objectifs pour la partie variable de la rémunération du Directeur Général au titre du premier semestre 2021 ;

- propositions dans le cadre de la constatation des résultats au titre du premier semestre 2021 applicables à la rémunération du Directeur Général ;
- propositions relatives à la fixation d'objectifs pour la partie variable de la rémunération du Directeur Général au titre du second semestre 2021 ;
- propositions relatives à la partie variable de la rémunération du Directeur Général.

### ● Rémunération des administrateurs :

- propositions de répartition de la rémunération des administrateurs pour 2021 ;
- propositions de renouvellement de la rémunération des administrateurs pour 2022 ;

### ● Plans d'incitation à long terme :

- propositions relatives à la confirmation de la réalisation des conditions de performance 2020 des plans d'action de performance mis en place en 2018 ;
- propositions relatives à la révision des conditions de performance des plans d'actions de performance mis en place en 2019 et 2020 au regard de la prolongation des mesures sanitaires liées à la Covid-19 ;
- propositions relatives à la mise en œuvre d'un d'actionnariat salarié ;
- propositions dans le cadre de la mise en place d'un plan d'attribution d'actions de performance en faveur des salariés du Groupe ;
- propositions relatives à la réduction de l'attribution d'actions gratuites de performance à certains bénéficiaires membres du Comité de Direction Générale au titre des plans d'action de performance ;

### ● Programmes de rachat d'actions :

- propositions relatives à la mise en œuvre de programmes de rachat d'actions dans le cadre de la livraison d'actions de performance.

## 4.2.4.6 Activité du Comité RSE

Afin de renforcer la prise en compte des enjeux de responsabilité sociale des entreprises, le Conseil a créé un Comité dédié aux questions de responsabilité sociale et environnementale, effectif depuis janvier 2020.

### Composition

Le Comité RSE est composé de quatre membres dont trois membres indépendants.

### Mission

Le Comité RSE a pour mission de préparer et de faciliter les décisions du Conseil d'Administration dans les domaines relevant de sa compétence. A ce titre, le Comité formule tout avis et recommandations au Conseil d'Administration conformément aux missions confiées par le Conseil :

- l'examen de la stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale et de la mise en œuvre des projets liés à cette stratégie ;

- la revue des engagements du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale, au regard des enjeux propres à son activité et à ses objectifs, notamment en matière de bien-être au travail, de diversité et d'environnement ;
- l'appréciation des risques et des opportunités en matière de performance sociale et environnementale ;
- la revue des politiques de responsabilité sociale et environnementale en prenant en compte leur impact en termes de performance économique ;
- l'examen de la déclaration annuelle de performance extra-financière ; et
- l'examen de la synthèse des notations réalisées sur le Groupe par les agences de notation et par les analyses extra-financières.

### Modalités de fonctionnement

Le Comité RSE est soumis aux mêmes règles générales de fonctionnement que celles applicables aux autres Comités du Conseil. Le Comité RSE se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le Comité peut, dans l'exercice de ses attributions, prendre contact avec les principaux dirigeants de la Société après en avoir notifié le Président du Conseil d'Administration ou le Conseil d'Administration lui-même et à charge d'en rendre compte au Conseil d'Administration. Le Comité peut recourir à des experts externes en tant que de besoin.

### Activités en 2021

Au cours de l'exercice 2021, le Comité RSE s'est réuni trois fois. Le taux de participation des membres aux réunions a été de 100%.

Le Comité RSE s'est réuni en 2021 afin de traiter notamment les sujets suivants afin de formuler des avis et des recommandations au Conseil d'Administration :

- revue des initiatives du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale (notamment en matière de développement durable, d'équilibre hommes/femmes et de diversité), de leur mise en œuvre et de leurs résultats ;
- revue des travaux menés par le Groupe concernant la mise en œuvre de sa raison d'être ;
- revue des travaux de convergence et de synchronisation effectués par les équipes RSE et les équipes d'Audit Interne, et notamment l'intégration des enjeux RSE dans la cartographie des risques du Groupe ;
- examen et suivi de l'ambition du Groupe en matière de décarbonation visant à atteindre « zéro émission nette » en 2028 ;
- revue du programme du Groupe en matière d'innovation client.

Le Comité RSE a également organisé au cours de l'année 2021 une journée de séminaire ouverte aux administrateurs afin de leur présenter les sujets importants de la RSE.

## 4.2.5 Evaluation des travaux du Conseil d'Administration

[GRI102-28]

Conformément au Règlement intérieur du Conseil d'Administration, celui-ci doit évaluer sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires en analysant périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement, ainsi que la composition, l'organisation et le fonctionnement de ses Comités.

L'évaluation vise trois objectifs :

- faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil ;
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- et apprécier la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil.

Une fois par an, le Conseil d'Administration doit consacrer un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement et informer les actionnaires chaque année dans le Document d'Enregistrement Universel de la réalisation de ces évaluations et des suites données.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'Administration effectue depuis 2009 une évaluation annuelle formalisée, sous la supervision de l'administrateur Référent et de son Comité des Nominations et de Gouvernance à compter de 2020 en raison de la disparition des fonctions d'administrateur Référent.

Sous la supervision du Comité des Nominations et de Gouvernance, l'étude a été conduite selon la procédure suivante :

- chaque administrateur a répondu à un questionnaire adapté en fonction (i) de la situation du Groupe Atos et, en particulier, des développements en lien avec l'examen comptable complet des entités légales américaines ayant fait l'objet d'une réserve des Commissaires aux comptes pour limitation de travaux et le plan de remédiation et de prévention et (ii) des recommandations émises lors des précédentes évaluations. Ce questionnaire portait sur les sujets suivants :

- le caractère satisfaisant de la participation du Conseil et de l'information qui lui est donnée dans la définition de la stratégie du Groupe, de sa raison d'être et de ses ambitions en matière de responsabilité sociale et leur mise en œuvre,
- la qualité et réactivité de la réponse du Conseil lors d'événements exceptionnels et en particulier lors du suivi de la revue comptable détaillée des entités légales américaines et du plan de remédiation et de prévention s'y rapportant,
- le caractère satisfaisant des connaissances des administrateurs sur l'activité du Groupe et de son management,
- la qualité de l'information donnée au Conseil et des procédures mises en place en matière de contrôle des risques,
- la pertinence de la composition du Conseil et des Comités,
- la pertinence de l'ordre du jour et des informations fournies à cet égard, ainsi que le temps consacré à des sujets spécifiques,
- s'agissant des membres de comités, la pertinence des travaux des comités et moyens fournis aux comités afin de mener à bien leur mission,
- la qualité des recommandations formulées par les comités,
- la qualité des procès-verbaux des réunions et des documents/informations fournies,
- le caractère satisfaisant de la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil,
- les améliorations à apporter, et
- la pertinence des travaux du Conseil d'Administration en 2021 ;
- au cours de la réunion tenue le 16 décembre 2021, le Conseil d'Administration a, suivant le rapport du Président du Comité des Nominations et de Gouvernance sur les conclusions de

son évaluation, mené une réflexion sur les améliorations à retenir. Les réponses ont été recueillies, consolidées et analysées dans un rapport au Conseil, après revue par le Comité des Nominations et de Gouvernance. A l'issue de ces travaux, un point a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 afin de permettre au Président du Comité des Nominations et de Gouvernance de rapporter les conclusions de cette évaluation, et de mener une réflexion sur les points d'amélioration à retenir.

La tonalité de l'évaluation est, comme les années précédentes, très positive et plusieurs améliorations ont été reconnues : la qualité des débats et des réunions informelles entre administrateurs. Il ressort des analyses, partagées avec l'ensemble des administrateurs, les points suivants :

- **la composition du Conseil d'Administration** : les administrateurs ont formulé plusieurs suggestions sur les profils devant être recherchés s'agissant des candidats aux fonctions d'administrateur afin de potentiellement ajouter des profils ayant une expertise en IT / Technologies et une bonne connaissance des marchés nord-américains. Ils étaient satisfaits de la diversité de la composition du Conseil, tout en maintenant l'équilibre requis entre hommes et femmes ;
- **activités du Conseil d'Administration** : Les administrateurs sont globalement très satisfaits de la manière dont les réunions du Conseil sont conduites avec un taux de présence très élevé et en hausse par rapport à l'année dernière. Certains administrateurs ont également suggéré de reprendre, dès que la situation sanitaire le permettra, les réunions informelles et sessions de travail avec les équipes de direction du Groupe ;

- **stratégie** : l'organisation d'un séminaire stratégique annuel a été suggérée lorsque la situation sanitaire le permettra ;
- **gouvernance** : Les administrateurs ont beaucoup apprécié leur examen des performances des mandataires sociaux exécutifs et de la politique de rémunération qui leur est applicable ;
- **suivi de l'examen comptable complet des entités légales américaines** : Les administrateurs ont jugé comme pleinement appropriée la réponse de la Direction sur le sujet des développements en lien avec l'examen comptable complet des entités légales américaines ayant fait l'objet d'une réserve des Commissaires aux comptes pour limitation de travaux, et le suivi par le Conseil de cette question ainsi que du plan de remédiation et de prévention mis en œuvre par le Groupe ont été considérés comme très solides. Les administrateurs ont soutenu le renforcement de la surveillance du Conseil sur les risques en matière comptable, notamment aux Etats-Unis, et ont suggéré de poursuivre l'amélioration du plan de gestion des risques à cet égard ;
- **risques** : Les administrateurs ont suggéré de poursuivre une revue périodique par le Conseil d'Administration des problématiques liées à la gestion du risque.

En plus d'être abordée par le biais du questionnaire (notamment dans le cadre de l'évaluation de la participation effective de chaque administrateur) l'évaluation de l'action du Directeur Général est intervenue deux fois en 2021, au cours des réunions du Conseil d'Administration ayant statué en février et en juillet sur la réalisation des critères de performance de la rémunération variable du Directeur Général, s'agissant respectivement du deuxième semestre 2020 et du premier semestre 2021.

## 4.2.6 Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise

### 4.2.6.1 Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise

Le Document d'Enregistrement Universel 2021 comprend l'ensemble des éléments relatifs au gouvernement d'entreprise prévus par les dispositions du Code de commerce et du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF devant être inclus dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement

d'entreprise adopté au cours de la réunion tenue le 28 février 2022 et amendé au cours de la réunion tenue le 24 mars 2022. En conséquence, le tableau suivant permet d'identifier dans le Document d'Enregistrement Universel 2021 les informations requises.

Informations requises en application du Code de commerce	Section du Document d'Enregistrement Universel 2021
<b>Gouvernance (L. 22-10-10 du Code de commerce)</b>	
La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	4.2.3.1
Les conventions conclues entre une filiale et un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote	N/A
Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées dans le domaine des augmentations de capital	8.7.7
Le choix des modalités d'exercice de la Direction Générale de la Société	4.2.2
La composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	4.2.3, 4.2.4
La politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif et résultats en matière de mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité au sein de la Société	4.2.3.1, 5.3.1, 5.3.5
Les limitations aux pouvoirs du Directeur Général	4.2.2
Les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise qui ont été écartées ainsi que le lieu où ce code peut être consulté	4.2.1
Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	4.1.3.2
La description de la procédure relative aux Conventions réglementées et engagements réglementés et libres mise en place par la Société et de sa mise en œuvre	4.2.3.9
<b>La rémunération des dirigeants (L. 22-10-8, L. 22-10-9, L. 225-185 et L. 225-197-1 du Code de commerce)</b>	
Présentation de la politique de rémunération des mandataires sociaux à soumettre à l'Assemblée Générale dans le cadre du vote ex ante	4.3.1
La rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice clos ou attribuée à raison de celui-ci.	4.3.2
La proportion relative de la rémunération fixe et variable	4.3.1, 4.3.2.3
L'utilisation de la possibilité de demander la restitution de la rémunération versée	N/A
Les engagements en faveur des mandataires sociaux à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions.	4.3.1
Rémunération versée ou attribuée par une entreprise consolidée	4.3.2
Ratios entre la rémunération des dirigeants de l'entreprise et la rémunération moyenne des salariés	4.3.2.2, 4.3.2.3
L'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés et les ratios mentionnés ci-dessus au cours des cinq dernières années d'une manière permettant la comparaison	4.3.2.2, 4.3.2.3, 4.3.2.4
Une explication sur la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la Société et la manière dont les critères de performance ont été appliqués	4.3.1, 4.3.2
La manière dont le vote lors de la dernière Assemblée Générale Ordinaire prévue à l'article L. 22-10-34 paragraphe I a été pris en compte	4.3.1
Tout écart par rapport à la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au paragraphe III de l'article L. 22-10-8, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé.	N/A
La mise en œuvre des dispositions légales concernant la suspension du versement de la rémunération des administrateurs, le cas échéant	N/A
Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux de la Société	4.3.1.4
Attribution et conservation des actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux de la Société	4.3.1.4
<b>Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (L. 22-10-11 Code de commerce)</b>	
La structure du capital de la Société	8.1.2, 8.2, 8.7.3, 8.7.5
Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions	4.1.3.2, 8.7.4, 8.7.5
Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société	4.1.2, 8.1.2, 8.2, 8.7.3
La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux	N/A
Les mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionnariat du personnel	8.7.5
Les accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	8.7.5

Informations requises en application du Code de commerce	Section du Document d'Enregistrement Universel 2021	
Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société		4.1.3.1, 4.1.3.2
Les pouvoirs du Conseil d'Administration (en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions)	4.1.3.1, 4.2.2, 4.2.4.2, 8.7.6, 8.7.7	
Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société		8.7.5
Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange		4.3.1, 8.7.5

Informations recommandées en application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF	Section du Code AFEP-MEDEF	Section du Document d'Enregistrement Universel 2021
L'activité du Conseil d'Administration	1.8	4.2.4.2
Règlement intérieur du Conseil d'Administration	2.2	4.2.3.8
Critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à l'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son groupe	9.5.3	4.2.3.2
Evaluation des travaux du Conseil d'Administration	10.3	4.2.5
Nombre de séances du Conseil d'Administration et des Comités du Conseil tenus au cours de l'exercice écoulé et informations sur la participation individuelle des administrateurs à ces séances et réunions	11.1	4.2.4
Dates de début et d'expiration du mandat de chaque administrateur, leur nationalité, leur âge et leur principale fonction, la composition nominative de chaque Comité du Conseil	14.3	4.2.3.1
Exposé sur l'activité des comités au cours de l'exercice écoulé	15.2	4.2.4
Nombre d'actions détenues par les administrateurs	20	4.2.3.1
Règles de répartition de la rémunération des administrateurs et les montants individuels des versements effectués à ce titre aux administrateurs	21.4	4.3.2.1
Quantité minimum d'actions que les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver au nominatif	23	4.3.1
Recommandations du Haut Comité et les raisons pour lesquelles la Société aurait décidé de ne pas y donner suite	27.1	N/A

## 4.2.6.2 Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Les transactions suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2021 sur les actions de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier :

Nom	Nombre d'actions achetées	Nombre d'actions vendues	Date d'achat	Prix de vente (en euro)
<b>Jean Fleming</b>	197		30/07/2021	0,0000 <sup>1</sup>
		86	30/07/2021	40,4125 <sup>2</sup>
<b>Vesela Asparuhova</b>	102		28/10/2021	31,7400 <sup>3</sup>
<b>Élie Girard</b>	3 000		19/02/2021	62,5200
	13 748		30/07/2021	0,0000 <sup>1</sup>
<b>Pierre Barnabé</b>	1 252		28/10/2021	31,7400 <sup>4</sup>
<b>Uwe Stelter</b>	2 455		30/07/2021	0,0000 <sup>1</sup>
		611	30/07/2021	0,0000 <sup>2</sup>
	1502		28/10/2021	31,7400 <sup>5</sup>

- 1 Acquisition d'actions gratuites de performance dans le cadre d'un plan mis en place par la Société (Plan du 22 juillet 2018).
- 2 Actions vendues par la société dans le cadre du plan d'actions de performance du 22 juillet 2018 pour financer les impôts dus par le bénéficiaire lors de l'acquisition des actions.
- 3 Souscription de 100 parts du FCPE "Atos Relais 2021" (sur la base d'une part / une action Atos) dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe réalisée le 28 octobre 2021. La Société a abondé la souscription à hauteur de 2 actions.
- 4 Souscription de 1250 parts du FCPE "Atos Relais 2021" (sur la base d'une part / une action Atos) dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe réalisée le 28 octobre 2021. La Société a abondé la souscription à hauteur de 2 actions.
- 5 Souscription de 1500 parts du FCPE "Atos Relais 2021" (sur la base d'une part / une action Atos) dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe réalisée le 28 octobre 2021. La Société a abondé la souscription à hauteur de 2 actions.



## 4.3 Rémunérations et actionnariat des mandataires sociaux

### 4.3.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

#### 4.3.1.1 Principes généraux de la rémunération des mandataires sociaux

##### 1 Détermination, révision et mise en œuvre de la politique de rémunération

La politique de rémunération de l'ensemble des mandataires sociaux est proposée par le Comité des Rémunérations, approuvée par le Conseil d'Administration et soumise au vote de l'Assemblée Générale.

Le rôle et les missions du Comité des Rémunérations dans le cadre de la détermination, révision et mise en œuvre de la politique de rémunération sont précisés dans le Règlement intérieur du Conseil d'Administration (cf. paragraphe 4.2.4.5).

##### Détermination de la politique de rémunération

La politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des administrateurs est fixée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, et soumise au vote de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration définit les éléments d'analyse qu'il souhaite se voir présenter par le Comité des Rémunérations à l'appui de ses recommandations et détermine l'horizon de temps à prendre en compte pour fixer la rémunération des dirigeants.

Les principes qui régissent la détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux sont établis dans le cadre du Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère.

La rémunération doit en particulier avoir pour objectif de promouvoir la performance et la compétitivité de la Société, pour assurer sa croissance et la création de valeur durable pour ses actionnaires, ses employés, et toutes ses parties prenantes. Ainsi, la Société associe les cadres exécutifs et talents clés du digital aux plans d'incitation à long terme dont les dirigeants mandataires sociaux bénéficient, le cas échéant en différenciant le niveau d'exigence entre le Directeur Général, les membres du Comité Exécutif, et les autres talents clés bénéficiant de ces instruments. Par ailleurs, Atos France a signé un accord de participation dérogatoire avec les organisations syndicales représentatives, toujours en vigueur.

Le Comité des Rémunérations veille ainsi à la compétitivité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, en pratiquant régulièrement des enquêtes de rémunération, et recommande une structure de rémunération dans le respect de l'intérêt social de la Société, en veillant à ce qu'aucun élément la composant ne soit disproportionné. Les éléments ainsi définis sont motivés et appréciés de manière cohérente avec les éléments de rémunération des dirigeants et salariés du Groupe.

Conformément à l'intérêt social de la Société, la structure de la rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est conçue selon une approche de « pay-for-performance », privilégiant une part variable significative associée à des horizons annuels et pluriannuels.

La rémunération variable est subordonnée à la réalisation d'objectifs précis, exigeants et mesurables, qui sont en lien direct avec les objectifs du Groupe tels que régulièrement communiqués aux actionnaires, et en lien avec la stratégie sociétale et environnementale de la Société. Aucun minimum de versement n'est garanti et, en cas de surperformance, la rémunération variable due ou attribuée est plafonnée.

L'approche retenue en matière de structure de rémunération offre au dirigeant mandataire social un cadre transparent, compétitif et motivant pour réaliser les ambitions du Groupe, et permet à la Société de n'être engagée que sur une part limitée de la rémunération globale dans le cas où la performance de la Société, à court ou moyen terme, s'avérerait insuffisante.

La politique de rémunération contribue ainsi à la stratégie et à la pérennité de la Société dans le respect de l'intérêt social.

##### Révision de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue au moins tous les trois ans pour notamment évaluer son efficacité.

Lors de cette revue, le Comité des Rémunérations prend en compte l'évolution des conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société pour formuler ses recommandations et ses propositions au Conseil d'Administration.

La politique de rémunération des mandataires sociaux peut également être réévaluée chaque année par le Conseil d'Administration. A cet effet, il a régulièrement recours à des études de sociétés comparables ou des opinions juridiques préparées notamment par des tiers, conformément au Règlement Intérieur du Conseil qui l'y autorise. Cette pratique permet de prévenir les conflits d'intérêts qui pourraient éventuellement survenir dans le cadre de la préparation des réunions du Comité des Rémunérations et du Conseil d'Administration.

La dernière réévaluation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs a été réalisée en décembre 2021, sur recommandation du Comité des Rémunérations, afin de prendre en compte le contexte actuel de la Société, et la nécessité d'attractivité dans le cadre de la nomination du nouveau Directeur Général à la suite de la démission de M. Élie Girard avec effet au 22 octobre 2021.

### Mise en œuvre de la politique de rémunération

La politique de rémunération est mise en œuvre par le Conseil d'Administration conformément aux résolutions votées par l'Assemblée Générale. Sur les recommandations du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration fixe, au début de chaque semestre, les objectifs associés à chacun des critères de performance sous-tendant la rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et définit les courbes d'élasticité permettant d'accélérer à la hausse comme à la baisse le montant de la rémunération variable due en fonction des trajectoires définies pour l'atteinte des cibles à moyen terme du Groupe. Sur les recommandations du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration fixe également la rémunération pluriannuelle en titres au regard de la performance de la Société et des ambitions du Groupe.

### 2 Méthode d'évaluation des critères de performance

Les critères de performance retenus pour la rémunération variable annuelle en numéraire et la rémunération variable pluriannuelle en titres sont mesurables et objectifs. Aucun critère ne requiert ainsi une appréciation subjective du Conseil d'Administration. La rémunération variable repose en effet sur des critères financiers ou des critères RSE dont la réalisation est auditée dans le cadre de la publication du Document d'Enregistrement Universel ou dans le cadre des publications des organismes externes, ainsi que des critères qualitatifs objectivement pré-définis.

### 3 Gestion des conflits d'intérêts

La Société respecte les conditions édictées par le Code AFEP-MEDEF relatives à la gestion des conflits d'intérêts. Ainsi, la Charte de l'administrateur de la Société précise les devoirs et obligations de l'administrateur qui visent aussi à prévenir tout conflit d'intérêts dans l'exercice de sa mission (cf. paragraphe 4.2.3.8). Il y est notamment prévu que le mandataire social ou l'administrateur s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Société. Sans préjudice des formalités d'autorisation préalable et de contrôle prescrites par la loi et les statuts, il informe le Président de tout conflit d'intérêts, même potentiel, dans lequel il pourrait être, directement ou indirectement, impliqué. Dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêts, il s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées. Le Président peut lui demander de ne pas assister à la délibération. Le Président du Conseil d'Administration, en application du Règlement intérieur du Conseil, arbitre tout conflit d'intérêts susceptible de concerner un administrateur.

En cas de survenance d'un sujet de gouvernance ou d'éthique concernant le dirigeant mandataire social exécutif, qui pourrait concerner notamment sa rémunération, qui mérite un examen approfondi, la Société peut avoir recours à l'avis d'un Collège de déontologues extérieurs à l'entreprise. Ce Collège est composé de deux magistrats honoraires et un professeur de droit agissant en toute indépendance, et peut être consulté, conformément à sa charte, par le Président du Conseil d'Administration ou le Secrétaire Général sur des sujets de gouvernance, de conformité et d'éthique. Un rapport du Collège des déontologues serait ensuite présenté au Conseil d'Administration de la Société.

En outre, le Conseil d'Administration de la Société veille au respect du nombre suffisant d'administrateurs indépendants composant son Conseil d'Administration, en particulier au regard du Code AFEP-MEDEF.

### 4 Critères de répartition de la somme annuelle allouée aux membres du Conseil d'Administration

Conformément à la résolution votée par les actionnaires au cours de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 avril 2019, l'enveloppe annuelle des rémunérations d'administrateur a été fixée à 800 000 € pour les membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019 et pour les exercices suivants jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale. Les règles de répartition des rémunérations d'administrateur sont établies par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations. Les règles de répartition du montant global des rémunérations des administrateurs obéissent aux règles suivantes :

- pour le Conseil d'Administration :
  - une rémunération fixe annuelle de 20 000 € par administrateur, ainsi qu'une rémunération variable de 2 500 € par réunion à laquelle l'administrateur assiste,
  - l'administrateur Référent, si le Conseil d'Administration décide d'en nommer un parmi ses membres, reçoit une rémunération fixe supplémentaire de 20 000 € par an ;
- pour les Comités, la rémunération est uniquement fonction de la participation aux réunions :
  - Président du Comité des Comptes : 3 000 € par réunion,
  - Présidents des autres comités : 2 000 € par réunion,
  - autres membres des comités : 1 000 € par réunion ;
- le Conseil pourra considérer que les réunions successives tenues le même jour équivalent à une seule réunion pour le calcul des rémunérations d'administrateur ;
- le Conseil pourra considérer l'existence d'une seule réunion pour le calcul des rémunérations d'administrateur dans l'hypothèse où plusieurs réunions, tenues des jours différents mais dans des délais rapprochés, sont connexes ;
- les consultations écrites ne sont pas rémunérées ;
- le ou les administrateurs représentant les salariés ne reçoivent pas de rémunération à ce titre ;
- les administrateurs bénéficient des remboursements des frais exposés dans le cadre de leur mandat, notamment de déplacement et d'hébergement.

La politique de rémunération des administrateurs applicable en 2020 a été renouvelée en 2021 lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 12 mai 2021. Au cours de la réunion du Conseil d'Administration du 16 décembre 2021, le Conseil a décidé que :

- l'enveloppe globale de 800 000 euros serait maintenue. Cette enveloppe annuelle est renouvelée tacitement eu égard à la résolution adoptée lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2019 ;

- les règles de répartition de la somme annuelle allouée aux membres du Conseil d'Administration continueront à s'appliquer ;
- le renouvellement pour 2022 des éléments de la politique de rémunération relative aux membres du Conseil d'Administration appliqués en 2021.

## 5 Modification de la politique de rémunération

Les politiques de rémunération applicables aux administrateurs et au Président du Conseil d'Administration, votées lors de l'Assemblée Générale du 12 mai 2021, sous les 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> résolutions sont reconduites pour l'année 2022. Ces politiques de rémunérations ont en effet été approuvées par les actionnaires à plus de 97% des voix.

Dans la perspective de proposer une rémunération adaptée à l'expérience du Directeur Général, compétitive et conforme aux pratiques du marché à la suite de la démission de M. Élie Girard et d'aligner les intérêts des actionnaires et ceux du Directeur Général, le Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations, de soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires une modification de la politique de rémunération du Directeur Général en faisant évoluer certains éléments de sa rémunération et notamment la rémunération fixe, le plafond de la rémunération variable pluriannuelle et en prévoyant, dans certaines hypothèses, une indemnité exceptionnelle, un indemnité de départ contraint et/ou une indemnité de non-concurrence. L'ensemble des modifications est détaillé de manière précise et exhaustive dans les développements qui suivent (cf. paragraphe 4.3.1.4, 1.).

## 6 Dérogation

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, en cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, peut déroger à la politique de rémunération lorsque cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société.

Les circonstances exceptionnelles peuvent résulter notamment d'une évolution, voire d'une modification substantielle de l'économie, des conditions de marché du Groupe ou du contexte concurrentiel, d'une modification sensible du périmètre du Groupe telle qu'une opération transformante (fusion, cession, etc.), de l'acquisition ou de la création d'une nouvelle activité significative ou de la suppression d'une activité significative importante, d'un changement de méthode/norme comptable.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration peut, après recommandation du Comité des Rémunérations, ajuster les critères et conditions de performance des rémunérations variables et pluriannuelle en titres étant précisé que les plafonds de ces rémunérations ne pourront, en aucun cas, être modifiés.

Ces ajustements seront dûment justifiés et strictement mis en œuvre. Ces rémunérations seront soumises au vote *ex post* de l'Assemblée Générale et ne pourront être versées qu'en cas de vote positif de cette dernière. Ces modifications devront nécessairement maintenir l'alignement des intérêts des actionnaires et des bénéficiaires. Il en serait rendu compte de manière détaillée par le Conseil d'Administration aux actionnaires.

## 7 Politique de rémunération des mandataires sociaux nouvellement nommés

Si un nouveau Président du Conseil d'Administration est nommé, la politique de rémunération applicable à l'actuel Président non-exécutif du Conseil d'Administration sera appliquée, en tenant compte des missions supplémentaires que le Conseil d'Administration pourrait lui confier notamment au titre du Règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Si un Directeur Général est nommé, la politique de rémunération applicable à l'actuel Directeur Général sera appliquée.

Si un nouvel administrateur est nommé, la politique de rémunération applicable aux actuels administrateurs sera appliquée.

Toutefois, la situation particulière de chaque mandataire social et les responsabilités de sa fonction pourront être prises en compte par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations.

Pour toute autre nomination, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, tiendra compte de la situation particulière de l'intéressé et des responsabilités conférées par sa fonction.

En cas de recrutement externe d'un nouveau dirigeant mandataire social et notamment d'un Directeur Général Délégué, le Conseil d'Administration pourra décider d'accorder un montant (en numéraire ou en titres) visant à compenser le nouveau dirigeant mandataire social de la perte de rémunération liée au départ de son précédent poste, éventuellement soumis à une clause de remboursement notamment en cas de départ anticipé. Dans tous les cas, le versement d'une telle rémunération sera conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale au titre de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

### 4.3.1.2 Politique de rémunération des administrateurs

#### 1 Principes généraux et mandat

Le mandat des administrateurs est confié pour une durée de trois années, sous réserve des dispositions statutaires concernant la limite d'âge et la mise en place du renouvellement par tiers chaque année des mandats d'administrateurs qui peut justifier des mandats d'un ou deux ans. Les administrateurs sont rééligibles sous les mêmes réserves.

Le mandat des administrateurs représentant les salariés est confié pour une durée de trois années renouvelables une seule fois. Le mandat des administrateurs représentant les salariés actionnaires est confié pour une durée de trois années.

Les administrateurs sont révocables à tout moment par l'Assemblée Générale. En revanche, les administrateurs représentant les salariés sont révocables pour faute dans l'exercice de leur mandat. La fonction d'administrateur représentant les salariés prend fin automatiquement par anticipation en cas de rupture de son contrat de travail ou en cas de sortie du Groupe Atos de la société qui l'emploie.

Les contrats de travail dont bénéficient certains administrateurs peuvent être rompus conformément aux dispositions applicables en droit du travail (démission, rupture conventionnelle ou licenciement ou toute autre mesure équivalente) en respectant les durées de préavis et les indemnités régies par les dispositions du Code du travail et les conventions collectives.

#### 2 Rémunération au titre de l'exercice 2022

Pour l'année 2022, les membres du Conseil d'Administration percevront :

- une rémunération fixe annuelle de 20 000 € par administrateur ;
- une rémunération variable de 2 500 € par réunion à laquelle l'administrateur assiste.

En ce qui concerne les comités, la rémunération est uniquement fonction de la participation aux réunions :

- le Président du Comité des Comptes perçoit 3 000 € par réunion ;
- les Présidents des autres comités (Comité des Nominations et de Gouvernance, le Comité des Rémunérations, Comité RSE) reçoivent 2 000 € par réunion ;
- les autres membres des comités perçoivent 1 000 € par réunion.

Les administrateurs salariés ne reçoivent pas de rémunération à ce titre.

Les administrateurs bénéficient des remboursements des frais exposés dans le cadre de leur mandat, notamment de déplacement et d'hébergement.

Les administrateurs ne perçoivent aucune autre forme de rémunération que celles mentionnées ci-avant. Plus particulièrement, aucun administrateur ne perçoit une rémunération au titre de ses mandats éventuels exercés dans d'autres sociétés du Groupe que la société mère Atos SE, à l'exception des administrateurs salariés ou représentant les salariés actionnaires. Ces derniers perçoivent en effet au titre de leur contrat de travail de la part de la filiale de la Société, un salaire qui n'a pas de lien avec l'exercice de leur mandat d'administrateur de la Société.

### 4.3.1.3 Politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration

#### 1 Principes généraux et mandat de Président du Conseil d'Administration

M. Bertrand Meunier a été nommé Président du Conseil d'Administration avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2019, à la suite de la décision du Conseil d'Administration de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Le mandat du Président du Conseil d'Administration est d'une durée de deux années et a pris fin à l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue en 2021 pour statuer sur les états financiers de l'année 2020. Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a proposé à cette Assemblée Générale le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Bertrand Meunier. L'Assemblée Générale du 12 mai 2021, sous la 5<sup>e</sup> résolution, a approuvé le renouvellement de ce mandat pour trois ans.

Il peut être mis fin au mandat du Président du Conseil d'Administration à tout moment par le Conseil d'Administration.

M. Bertrand Meunier n'est lié par aucun contrat de travail avec la Société ou toute autre société du Groupe.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 16 décembre 2021 et le 28 février 2022 et a décidé, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, de proposer de reconduire la politique de rémunération applicable au Président non-exécutif du Conseil d'Administration en vigueur depuis 2020, telle qu'approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 16 juin 2020 et le 12 mai 2021. Cette politique tient compte des missions supplémentaires que le Conseil d'Administration a confiées au Président du Conseil d'Administration au titre de son Règlement intérieur après avoir recueilli l'avis d'un Comité Ad hoc du Conseil d'Administration.

La politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration a pour objectif d'offrir une rémunération globale lisible et transparente, compétitive et motivante en cohérence avec les pratiques de marché. Pour préserver son indépendance de jugement sur l'action de la Direction Générale de la Société, sa rémunération ne comprend aucune composante variable en fonction de la performance à court ou long terme.

Après examen des mandats comparables, le Conseil d'Administration a tenu compte pour la détermination de la structure et du montant de la rémunération du Président :

- de l'absence de mandat de dirigeant mandataire social exécutif préexistant ;
- des missions particulières confiées au Président du Conseil en complément de ses missions légales.

Après réexamen en décembre 2021 de cette structure de rémunération du Président du Conseil en comparaison avec les sociétés du CAC40 et du Next20, le Conseil d'Administration, sur la recommandation du Comité des Rémunérations, a décidé de la maintenir identique en 2022. Le Conseil d'Administration a noté l'engagement particulièrement important de son Président au cours de l'année 2021, compte tenu notamment de l'actualité de la Société.

Conformément aux objectifs de la politique de rémunération, les principes suivants ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur recommandation de son comité chargé des sujets de rémunérations :

#### Ce que nous faisons

- Une rémunération annuelle fixe unique fondée sur les pratiques de marché comparables
- Mise à disposition d'un secrétariat et d'un bureau
- Remboursement des frais exposés dans le cadre de sa mission

#### Ce que nous ne faisons pas

- Pas de rémunération d'administrateur supplémentaire
- Pas de rémunération exceptionnelle
- Pas d'indemnité ou avantage dû ou susceptible d'être dû à raison de la cessation ou du changement de fonction des dirigeants mandataires sociaux
- Pas d'engagement correspondant à des indemnités en contrepartie d'une clause de non-concurrence.
- Pas de rémunération au titre des fonctions et mandats exercés dans des sociétés du Groupe
- Pas de régime de retraite supplémentaire au-delà des régimes de base et complémentaires obligatoires

## 2 Rémunération du Président du Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2022

En application des principes généraux de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration, réuni le 16 décembre 2021, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a renouvelé pour 2022 la rémunération du Président du Conseil d'Administration applicable au titre des exercices 2020 et 2021.

### Rémunération fixe

Une rémunération fixe annuelle brute d'un montant de 400 000 €, versée en douze mensualités.

### Rémunération variable

Le Président du Conseil d'Administration ne percevra pas de rémunération variable.

### Rémunération long terme

Le Président du Conseil d'Administration ne percevra pas de rémunération long terme.

### Avantages accordés

Le Président du Conseil d'Administration disposera d'un secrétariat et d'un bureau ainsi que du remboursement des frais exposés dans le cadre de sa mission.

### Rémunération au titre du mandat d'administrateur

Le Président du Conseil d'Administration ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur en 2022.

### Autres éléments de rémunération

Le Président du Conseil d'Administration ne bénéficie d'aucun régime de protection sociale complémentaire en vigueur au sein d'Atos.

### Indemnité de cessation de fonction

Le Président du Conseil d'Administration ne bénéficie d'aucune indemnité de cessation de fonction.

### Indemnité de non-concurrence

Le Président du Conseil d'Administration ne percevra pas d'indemnité de non-concurrence.

### 4.3.1.4 Politique de rémunération du Directeur Général

Compte tenu de la situation du Groupe en 2021 et à l'occasion de la désignation du nouveau Directeur Général, M. Rodolphe Belmer, le Conseil d'Administration, sur les recommandations du Comité des Rémunérations, a décidé de modifier la politique de rémunération, sous réserve de son approbation par l'Assemblée Générale Annuelle du 18 mai 2022.

Cette politique de rémunération du Directeur Général s'applique au Directeur Général actuel, M. Rodolphe Belmer, ainsi qu'à tout nouveau dirigeant mandataire social exécutif qui serait nommé (en qualité de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué). En cas de nomination d'un Directeur Général Délégué, les montants des rémunérations seraient revus à la baisse pour tenir compte de la différence de responsabilité entre les fonctions de Directeur Général et de Directeur Général Délégué.

#### 1 Principes généraux et mandat du Directeur Général

Le Conseil d'Administration, réuni le 20 octobre 2021, a nommé M. Rodolphe Belmer aux fonctions de Directeur Général et l'a nommé par cooptation en tant qu'administrateur. M. Belmer a pris ses fonctions de Directeur Général le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Son mandat d'administrateur fera l'objet d'une proposition de ratification par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 18 mai 2022, à l'occasion de laquelle il sera également proposé aux actionnaires de renommer M. Belmer en qualité d'administrateur pour une durée qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2025, statuant sur les états financiers de l'exercice 2024. La durée de son mandat de Directeur Général est alignée sur la durée de son

mandat d'administrateur. Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. M. Rodolphe Belmer n'est lié par aucun contrat de travail avec la Société ou toute autre société du Groupe.

La politique de rémunération du Directeur Général, qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sous réserve d'être approuvée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 18 mai 2022, a pour objectif d'accompagner la stratégie de l'entreprise dans un contexte difficile avec une ambition de redressement de l'entreprise, et d'aligner ses intérêts avec ceux des actionnaires en :

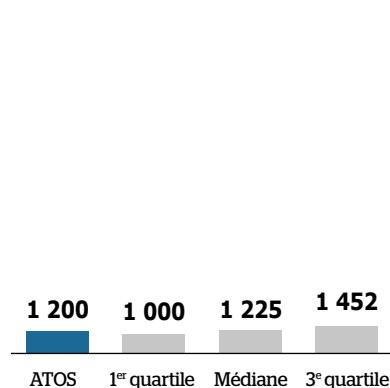
- offrant une rémunération globale transparente, compétitive et motivante en cohérence avec les pratiques de marché et la situation économique et financière de la Société ;
- établissant un lien étroit entre la performance et la rémunération à court terme et à long terme ;
- intégrant des critères RSE, participant directement à la stratégie sociétale et environnementale de l'entreprise, dans la rémunération variable, à long terme et éventuellement à court terme ;
- fidélisant et impliquant les collaborateurs dans la performance à long terme de l'entreprise.

La structure de la rémunération globale est ainsi conçue selon une approche de « *pay-for-performance* », privilégiant une part variable significative associée à des horizons annuels et pluriannuels.

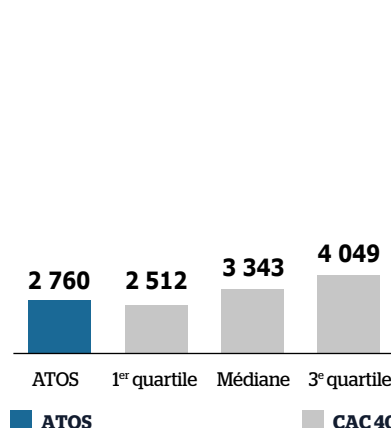
Le niveau de la rémunération annuelle fixe, en augmentation par rapport à celle du précédent Directeur Général est justifiée par la nécessité pour la Société d'attirer un candidat externe de haut calibre, ayant démontré dans des fonctions de directeur général d'une société cotée sa vision stratégique et sa capacité de leader d'équipes dans une phase de réorganisation et de rebond. Ces critères de recrutement d'un nouveau Directeur Général avaient été identifiés comme cruciaux suivant les travaux du Comité des Nominations et de Gouvernance en charge du plan de succession. Le nouveau Directeur Général a obtenu l'assurance de la part du Conseil d'Administration que compte tenu de l'absence d'indemnité d'arrivée, il bénéficierait d'une structure de rémunération l'incitant à œuvrer au redressement de la Société alors qu'elle se trouve dans une situation complexe.

De plus, la rémunération annuelle fixe du Directeur Général ainsi déterminée est en ligne avec la médiane et inférieure à la moyenne des sociétés du CAC40 (panel de référence notamment utilisé dans la démarche de recrutement initiée quand la société appartenait à cet indice). La rémunération maximum potentielle du nouveau Directeur Général est ainsi bien positionnée par rapport à la référence des entreprises du CAC40.

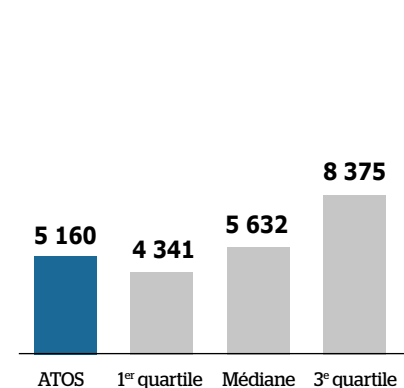
**Rémunération annuelle fixe du Directeur Général**



**Rémunération maximum court-terme du Directeur Général**

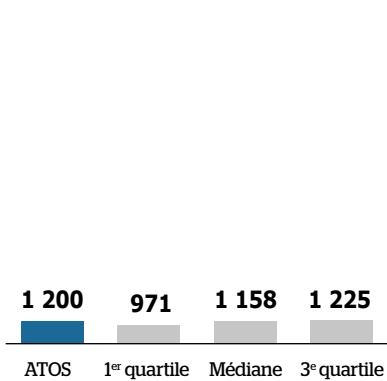


**Rémunération annuelle totale maximum du Directeur Général**

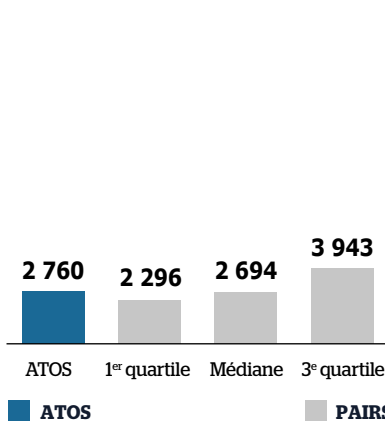


Par ailleurs, à titre informatif, le Conseil d'Administration a également comparé les différentes composantes de la rémunération de M. Belmer avec ses pairs internationaux tels que détaillés ci-dessous. Bien que pertinents compte tenu de l'environnement concurrentiel mondial dans lequel Atos opère, comportant d'importants acteurs américains et indiens, le Conseil d'Administration n'a pas retenu ce groupe de pairs comme élément pertinent de comparaison dans la détermination du quantum. La rémunération maximum potentielle de M. Belmer reste en effet bien en deçà de la pratique internationale pour des postes similaires.

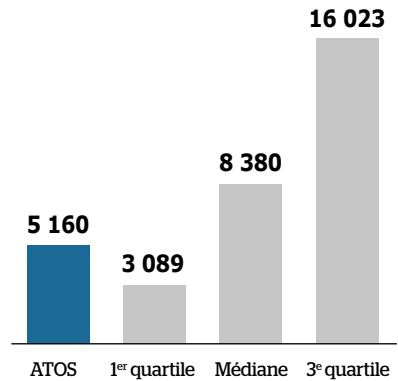
**Rémunération annuelle fixe du Directeur Général**



**Rémunération maximum court-terme du Directeur Général**



**Rémunération annuelle totale maximum du Directeur Général**



Les pairs sélectionnés pour la comparaison internationale qui évoluent dans un secteur d'activité similaire ou comparable sont les suivants : Accenture ; Capgemini ; Cognizant Technology ; DXC Technology ; IBM ; Sopra Steria ; T-Systems ; Wipro.

Conformément aux objectifs de la politique de rémunération, les principes suivants ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations :

**Ce que nous faisons**

- Prépondérance d'éléments variables à court terme et à long terme
- Nature et pondération des critères de performance en fonction des priorités stratégiques
- Objectifs précis, simples et en ligne avec la communication de la Société au marché
- Pas de rémunération variable lorsque les seuils minimaux de réalisation par critère ne sont pas atteints
- Plafonnement de la rémunération variable en cas de surperformance
- Equilibre entre rémunération en numéraire et rémunération en titres
- Association des cadres exécutifs et talents clés du digital aux plans d'incitation à long terme dont les dirigeants mandataires sociaux bénéficient
- Règle de conservation, pendant toute la durée du mandat, d'une partie des actions Atos acquises ou des actions issues de la levée d'options, définie à chaque attribution d'une rémunération en titres
- Interdiction de conclure toute opération financière de couverture sur les titres faisant l'objet d'une attribution, durant toute la durée du mandat
- Indemnité de départ en cas de départ contraint, indemnité de non-concurrence et rémunération exceptionnelle dûment justifiée, éventuelle indemnité de prise de fonction

**Ce que nous ne faisons pas**

- Pas de rémunération d'administrateur supplémentaire au titre des fonctions et mandats exercés dans des sociétés du Groupe
- Pas de régime de retraite supplémentaire au-delà des régimes de base et complémentaires obligatoires
- Pas de cumul mandat / contrat de travail

La rémunération globale du Directeur Général se compose principalement d'une rémunération en numéraire, incluant une partie fixe et une partie variable, d'une rémunération variable pluriannuelle en titres et des avantages en nature.

Pour la fixation de la structure cible de la rémunération globale et du niveau des éléments qui la composent, les recommandations du Comité des Rémunérations s'appuient sur des études de positionnement marché pour des fonctions similaires et prennent également en compte les pratiques des principaux concurrents du Groupe en France et à l'étranger ainsi que les pratiques internes applicables aux cadres supérieurs et dirigeants. Les études de positionnement marché sont réalisées par des cabinets internationaux spécialisés en rémunération des dirigeants.

#### Rémunération fixe

La rémunération fixe, qui a pour objectif de reconnaître l'importance et la complexité des responsabilités, est également corrélée à l'expérience et au parcours de carrière du Directeur Général.

#### Rémunération variable

La rémunération variable annuelle a pour objectif d'inciter le Directeur Général à atteindre les objectifs annuels de performance qui lui sont fixés par le Conseil d'Administration en lien étroit avec les ambitions du Groupe telles que régulièrement présentées aux actionnaires. Elle repose sur des critères de performance opérationnels lisibles et exigeants, de nature quantitative et financière, et qualitative uniquement au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2022, avec l'introduction envisagée de critères de nature extra-financière prédéfinis de manière objective.

Le niveau cible est exprimé en pourcentage de la rémunération fixe. Afin de suivre au plus près les performances de l'entreprise et de l'accompagner d'une façon proactive dans le suivi de son ambition et de sa stratégie, la sélection et la pondération des critères de performance peuvent être revues chaque année dans le cadre de la revue et de l'approbation annuelles de la politique de rémunération. La fixation par le Conseil d'Administration des objectifs associés à chacun de ces critères et la revue qui en découle sont réalisées sur une base semestrielle. Ainsi, les objectifs du premier semestre sont fixés sur la base du budget approuvé par le Conseil d'Administration en décembre et les objectifs du second semestre sur la base du budget actualisé « Full Year Forecast 2 » approuvé en juillet. Il est envisagé que cet exercice soit réalisé sur une base annuelle à compter de 2023. De même, la rémunération variable du dirigeant mandataire social serait assise sur des critères financiers et extra-financiers quantifiables (incluant la performance RSE) à compter de 2023.

Pour chaque indicateur de performance, le Conseil d'Administration fixe :

- un objectif cible en ligne avec le budget, dont l'atteinte constitue un taux de réalisation de 100% permettant l'obtention de la rémunération variable cible liée à cet indicateur ;
- une valeur plancher qui détermine le seuil en deçà duquel aucune rémunération variable liée à cet indicateur n'est due ;
- une valeur plafond qui détermine le seuil à partir duquel le montant de la rémunération variable liée à cet indicateur est plafonné à 130% de son montant cible en cas de surperformance ;

- une courbe d'élasticité permettant d'accélérer à la hausse comme à la baisse le montant de la rémunération variable due en fonction de la trajectoire définie pour l'atteinte de la cible à moyen terme du Groupe.

Les objectifs budgétaires sous-jacents sont établis par le Conseil d'Administration afin de mener à bien la réalisation des objectifs financiers communiqués au marché, et potentiellement des objectifs extra-financiers quantifiables à partir de 2023. Les objectifs qualitatifs sont prédéfinis par le Conseil d'Administration de manière objective, de sorte que la mesure de leur réalisation est indiscutable.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration pourra exercer son pouvoir discrétionnaire concernant la détermination de la rémunération variable court terme du Directeur Général, en cas de survenance de circonstances particulières qui pourraient justifier que le Conseil d'Administration ajuste à la hausse ou à la baisse l'un ou plusieurs des objectifs ou critères composant sa rémunération, de façon à s'assurer que les résultats de l'application des critères décrits ci-dessus reflètent tant la performance du Directeur Général que celle du groupe. Cet ajustement serait effectué sur la rémunération variable annuelle ou semestrielle du Directeur Général par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations, dans la limite du plafond de 130% de la rémunération variable annuelle cible applicable en cas de surperformance. Il en serait rendu compte de manière détaillée par le Conseil d'Administration aux actionnaires.

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, le versement de la rémunération variable au titre du premier et du second semestres est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos.

#### Rémunération variable pluriannuelle en titres

Atos s'est engagée dans une démarche qui vise à associer ses collaborateurs à la performance et aux résultats financiers à long terme de l'entreprise, par l'intermédiaire notamment de plans d'incitation long terme. Ces derniers bénéficient généralement aux premières lignes managériales et aux experts d'Atos, y compris le Directeur Général.

La rémunération en titres totale du Directeur Général, telle qu'évaluée à partir de la juste valeur déterminée selon la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés, est limitée à la somme de 100% de la rémunération annuelle brute fixe et de 100% de la rémunération variable annuelle cible (excluant la surperformance éventuelle) calculée selon les modalités décrites ci-dessous.

La première attribution en faveur de M. Rodolphe Belmer devrait intervenir en mai 2022 sur la base d'une valorisation limitée à la somme de 100% de la rémunération annuelle brute fixe et de 100% de la rémunération variable annuelle cible (excluant la surperformance éventuelle). Il est prévu que l'évaluation de cette attribution sera basée sur la valeur IFRS 2 du cours de l'action Atos, sur la base du cours de clôture de l'action le jour de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration. Cependant, compte tenu de la volatilité du cours de l'action Atos et des échanges avec certains actionnaires de la Société, le Conseil d'Administration réuni le 16 décembre 2021 a décidé d'appliquer, au moment de sa décision d'attribution, une réduction sur le montant de l'attribution autorisé par la politique de rémunération du Directeur Général, en calculant la quantité d'actions attribuée sur la base de la moyenne du cours de l'action Atos au cours des 20 jours de bourse précédant l'entrée en fonction du Directeur Général au sein de la Société, soit 36,54€, au lieu du cours de



bourse au moment de l'attribution. Cette décision visant à parer à un effet d'aubaine pourrait potentiellement réduire de manière significative la valeur IFRS de cette attribution d'actions de performance en 2022 du Directeur Général si le cours de bourse demeurait inférieur à ce montant prédéfini.

La rémunération en titres s'opère au travers de plans d'actions de performance et/ou de plans de souscription ou d'achat d'actions. Les dispositifs utilisés ne garantissent pas d'attribution ou de gain minimum au profit des bénéficiaires.

L'acquisition des titres dans le cadre de plans d'actions de performance est intégralement subordonnée à l'atteinte de conditions de performance, à remplir sur une période d'au moins trois ans, fondées sur les facteurs clés de la stratégie du Groupe et portant sur des critères simples et mesurables. Les indicateurs de performance retenus incluent la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise et, à compter de l'année 2022, le rendement global relatif pour un actionnaire en comparaison avec un panier de sociétés concurrentes, et ce afin d'aligner les intérêts du Directeur Général avec ceux des actionnaires.

L'acquisition des titres dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions est intégralement subordonnée à l'atteinte de conditions de performance externe et boursière sur une période d'au moins trois ans.

L'acquisition des titres (actions et/ou options de souscription ou d'achat d'actions) est, de plus, conditionnée par la présence continue du dirigeant mandataire social jusqu'à la date d'acquisition définitive, à l'exception des cas de décès, d'invalidité ou de retraite. En cas de retraite, l'acquisition des titres reste soumise à la réalisation des conditions de performance.

#### Obligation de conservation

Lors de chaque décision d'attribution, le Conseil d'Administration fixe le pourcentage de titres acquis que le dirigeant mandataire social exécutif doit conserver pour une période expirant à la date de cessation de ses fonctions de dirigeant mandataire social exécutif. Ce pourcentage ne peut être inférieur à 15% de l'attribution. Le Conseil a également fixé une règle générale de conservation des titres Atos SE applicable au Directeur Général à hauteur de 15% des actions lui ayant été attribuées depuis le début de son mandat, indépendamment des règles habituellement fixées lors de chaque attribution.

#### Opérations de couverture

Lors d'une décision d'attribution, le Directeur Général doit prendre acte de l'interdiction faite par la Société de conclure toute opération financière de couverture sur les titres faisant l'objet de l'attribution durant toute la durée de son mandat social, et s'engager à la respecter. Les opérations financières visées par cette interdiction sont notamment les ventes à terme, les ventes à découvert, l'achat d'options de vente ou la vente d'options d'achat.

#### Avantages de toute nature

Le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec chauffeur. Par ailleurs, les dirigeants mandataires sociaux exécutifs bénéficient des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé en vigueur dans l'entreprise dans les mêmes conditions que celles applicables aux salariés.

#### Autres éléments de rémunération

Le Directeur Général ne perçoit pas de rémunération ou avantages attribuables en raison de son mandat en provenance d'Atos SE ou d'autres sociétés du Groupe. Il n'est lié par aucun

contrat de travail et ne bénéficie pas de régime de retraite supplémentaire et doit faire son affaire personnelle de la constitution d'une retraite au-delà des régimes de base et complémentaires obligatoires.

Compte tenu du contexte du Groupe en 2021 et du recrutement externe d'un nouveau Directeur Général, le Conseil d'Administration a décidé, dans un souci d'attractivité de la rémunération offerte à ce dernier et dans l'intérêt du Groupe, d'introduire les éléments de rémunération suivants dans la politique de rémunération dans le strict respect du Code AFEP-MEDEF.

En premier lieu, le Directeur Général bénéficiera d'une indemnité en cas de départ contraint au cours des trois premières années de son mandat, soit jusqu'au 31 décembre 2024, sous quelque forme que ce soit, à la suite d'une fusion ou scission (à l'exclusion de projets conformes à la stratégie de la Société définie au jour de la nomination de Rodolphe Belmer), d'une prise ou d'un changement de contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ou d'un changement significatif de stratégie du Groupe.

Par exception, aucune indemnité ne serait due en cas de départ contraint résultant d'une faute grave ou lourde, de changement de poste à l'initiative du Directeur Général pour prendre de nouvelles fonctions dans un autre groupe, de changement de poste au sein du Groupe ou de départ à la retraite.

Le montant maximal de l'indemnité s'élèverait à 200% de la rémunération brute annuelle théorique (fixe et variable annuelle cible) en cas de départ au cours des deux premières années suivant la prise de fonctions du Directeur Général, et à 100% de ladite rémunération en cas de départ du Directeur Général au cours de la troisième année de sa prise de fonctions. L'indemnité serait calculée sur la base des douze derniers mois précédant la cessation des fonctions et soumise à la satisfaction de conditions de performance exigeantes ainsi qu'à l'appréciation du Conseil d'Administration, sur la recommandation du Comité des Rémunérations :

- en cas de départ contraint en 2022 : l'indemnité de départ ne serait versée que si le plan de redressement présenté par Rodolphe Belmer au cours du deuxième trimestre 2022 est approuvé par le Conseil d'Administration et si les premières étapes de réalisation du plan ont été engagées ;
- en cas de départ contraint en 2023 et 2024 : l'indemnité de départ ne serait versée que si la mise en œuvre du plan de redressement est en cours et que les étapes prévues au titre de ce plan sont atteintes.

Il en serait rendu compte de manière détaillée par le Conseil d'Administration aux actionnaires. Cette indemnité en cas de départ contraint ne peut être versée qu'après approbation par l'Assemblée Générale conformément à l'article L. 22-10-34, II, alinéa 2 du Code de commerce.

En second lieu, M. Rodolphe Belmer s'est engagé, pour une durée de dix-huit mois à compter de la fin de son mandat de Directeur Général, à ne pas exercer, directement ou indirectement, une quelconque fonction en tant que salarié, dirigeant ou mandataire social, sous quelque forme que ce soit, ou toute activité de prestation de conseil pour le compte de sociétés évoluant dans le secteur des services et produits numériques en lien avec le traitement de l'information et l'ingénierie et la sécurité des systèmes informatiques, y compris toute activité d'étude ou de recherche et développement y afférent. En contrepartie de cet engagement pris en France, Allemagne, Royaume-Uni et Etats-Unis d'Amérique, M. Rodolphe Belmer percevra une indemnité mensuelle égale à 100% d'un douzième de sa

rémunération brute annuelle théorique (fixe et variable cible), calculée sur la base des douze derniers mois précédant la cessation des fonctions, et payée mensuellement pendant la durée de l'engagement de non-concurrence à la date de paiement habituelle du paiement des salaires de la Société. Si le Directeur Général fait valoir ses droits à la retraite, aucune indemnité ne pourra lui être versée au-delà de 65 ans. Le Conseil d'Administration peut décider lors de la cessation des fonctions de libérer le Directeur Général de son engagement de non-concurrence.

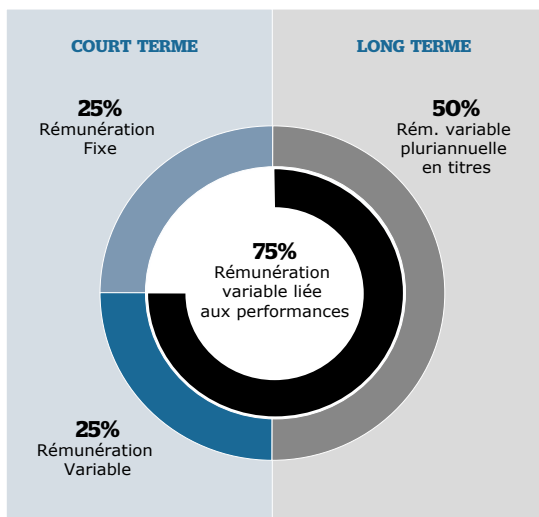
En tout état de cause, la somme de l'indemnité de cessation des fonctions et de l'indemnité de non-concurrence ne pourra excéder un montant maximum égal à deux fois la rémunération brute annuelle théorique (fixe et variable cible) applicable à la date de la cessation des fonctions. Pour la troisième année du mandat du Directeur Général, le quantum maximal des deux indemnités cumulées serait alors basé sur la rémunération annuelle fixe et variable réellement versée en lieu et place de la rémunération théorique. A compter de la quatrième année, l'indemnité de cessation des fonctions ne serait plus applicable et seule l'indemnité de non-concurrence pourrait être versée.

En outre, les actions de performance non acquises seraient annulées quel que soit le cas de départ en application de la condition de présence prévue par le règlement du plan.

Enfin, en cas de circonstances particulières le justifiant, caractérisées par leur importance pour la Société, l'implication qu'elles exigent et les difficultés qu'elles présentent, le Conseil d'Administration peut décider de l'attribution d'une rémunération exceptionnelle au Directeur Général. Le versement de cette rémunération doit être motivé et la réalisation de l'événement ayant conduit à son versement explicitée. Cette rémunération ne peut être supérieure à 100% de sa rémunération fixe brute annuelle. Le versement de celle-ci ne pourrait intervenir qu'après approbation par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires statuant sur la rémunération de l'exercice concerné (« *say on pay ex post* »).

## 2 Rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2022

Sous réserve de la ratification des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 18 mai 2022, la rémunération cible du Directeur Général applicable au titre de l'exercice 2022 sera structurée de la manière suivante :



Le *pay mix* proposé, suivant les principes susmentionnés, reste quasi inchangé par rapport à 2021 avec le maintien de 75% de la rémunération cible soumise à conditions de performance.

La rémunération variable annuelle cible est rééquilibrée à 100% du fixe et la rémunération variable pluriannuelle en titres est maintenue à 100% de la rémunération annuelle brute fixe et 100% de la rémunération variable annuelle cible.

L'opportunité cible du *package* global de Rodolphe Belmer représente une augmentation de 12% par rapport au Directeur Général précédent, que le Conseil d'Administration estime limitée compte tenu des défis à relever.

### Rémunération fixe

Une rémunération annuelle fixe de 1 200 000 € bruts versée en douze mensualités. Depuis sa prise de fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la rémunération fixe mensuelle brute de M. Rodolphe Belmer est celle résultant de la politique de rémunération de l'ancien Directeur Général (soit 950 000 € bruts annuels). La différence entre le montant perçu par M. Rodolphe Belmer et le montant qui lui serait dû pour la période courue depuis sa nomination en application de la politique de rémunération 2022 lui sera versée postérieurement à l'approbation de cette dernière par l'Assemblée Générale annuelle du 18 mai 2022.

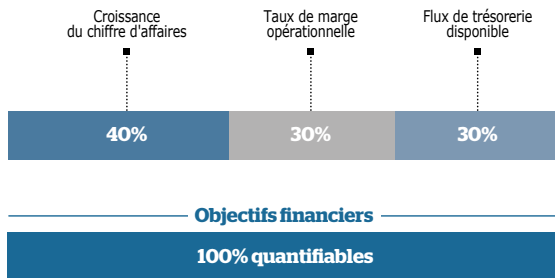
### Rémunération variable

Une rémunération variable annuelle, selon objectifs, dont la cible est égale à 100% de la rémunération fixe (soit une rémunération variable annuelle cible de 1 200 000 €), avec un paiement maximum limité à 130% de la rémunération variable annuelle cible en cas de surperformance et sans paiement minimum.

Par exception et uniquement pour l'exercice 2022, sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration a choisi, au regard du contexte spécifique de la gouvernance, de déterminer la rémunération variable annuelle 2022 selon des critères qualitatifs et quantitatifs déterminés de la façon suivante :

- pour le premier semestre 2022, la rémunération variable effectivement attribuée pour le premier semestre de l'exercice 2022 sera versée sur la base de critères qualitatifs sans surperformance possible et limitée, en toute hypothèse, à 50% de la rémunération variable annuelle totale versée au titre de 2022. Le Conseil d'Administration a retenu les critères suivants pour la détermination de la rémunération variable du Directeur Général : validation d'un plan stratégique à moyen terme par le Conseil d'Administration et présentation de ce plan à l'occasion d'une journée dédiée aux investisseurs et analystes (*Capital Markets Day*) ;

- pour le second semestre 2022, le Conseil d'Administration a retenu, pour la détermination de la rémunération variable du Directeur Général, les trois indicateurs clés pour lesquels les cibles à moyen terme traduisant l'ambition du Groupe ont été fixées : croissance du chiffre d'affaires ; taux de marge opérationnelle ; flux de trésorerie disponible, avec les pondérations suivantes :



Les objectifs budgétaires sous-jacents à cette rémunération variable seront établis par le Conseil d'Administration sur une base semestrielle, afin de conduire à bien la réalisation des objectifs financiers communiqués au marché (cf. paragraphe 3.2 du Document d'Enregistrement Universel). Pour des raisons tenant à la confidentialité des affaires, les montants chiffrés des objectifs ne peuvent cependant être rendus publics. Les taux d'atteinte constatés par le Conseil d'Administration à l'issue des périodes considérées sont communiqués dans le Document d'Enregistrement Universel. Si le Directeur Général quitte le Groupe durant l'année financière, le montant de la partie variable de sa rémunération pour l'année ou le semestre en cours sera calculé au prorata de son temps de présence durant la période concernée.

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, définit, au début de chaque semestre, les courbes d'élasticité permettant d'accélérer à la hausse comme à la baisse le montant de la rémunération variable due en fonction du niveau d'atteinte de chacun des objectifs.

#### Rémunération variable pluriannuelle en titres

La rémunération en titres totale, telle qu'évaluée à partir de la juste valeur déterminée selon la norme IFRS 2 reconnue dans les comptes consolidés, est égale à la somme de 100% de la rémunération annuelle brute fixe et 100% de la rémunération variable annuelle cible (excluant la surperformance éventuelle).

Après avoir consulté le Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration envisage l'attribution d'actions de performance au Directeur Général et à une sélection d'environ 1% des salariés du Groupe, dans un objectif de croissance et de création de valeur durable pour les actionnaires, les employés, et toutes les parties prenantes.

Sous réserve de l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 18 mai 2022, les modalités de l'attribution dédiée au Directeur Général, seraient les suivantes :

- une durée d'acquisition maintenue à trois ans, à compter de la date d'attribution ;

- quatre indicateurs internes de performance financière et deux conditions de performance, l'une interne et l'autre externe, liées à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, dont la réalisation mesurée sur trois années conditionne l'acquisition de tout ou partie des titres ;
- introduction en 2022 de l'indicateur de rendement global relatif pour un actionnaire en comparaison avec un panier de sociétés concurrentes ;
- l'obligation de conserver la qualité de mandataire social par le bénéficiaire pendant la période d'acquisition, sauf en cas de décès, d'invalidité ou de retraite.

Ainsi, l'acquisition définitive sur une période de trois ans de tout ou partie des actions de performance attribuées au Directeur Général en 2022 sera subordonnée à la réalisation :

- de trois indicateurs internes de performance financière incluant (i) la croissance organique du chiffre d'affaires, (ii) le taux de marge opérationnelle, et (iii) le flux de trésorerie disponible cumulé, pondérés chacun à hauteur de 20% ;
- d'un critère de performance boursière externe (TSR) pondéré à 20% ;
- de deux indicateurs, externe et interne, de performance en matière de responsabilité sociale et environnementale pondérés chacun à hauteur de 10%.

#### Critères de performance financière interne :

L'acquisition définitive de tout ou partie des actions de performance sur une période de trois ans sera subordonnée à la réalisation des objectifs fixés par le Conseil d'Administration en ligne avec les objectifs financiers annuels communiqués par la Société et avec le nouveau plan stratégique qui sera communiqué au cours du second trimestre 2022.

#### Critère de performance boursière :

Le critère de performance boursière relative de l'action Atos SE, dividendes réinvestis, se mesurera sur la période de trois ans (2022-2024) par rapport à la médiane de la performance boursière d'un panier composé d'entreprise concurrentes dans le même secteur d'activité.

#### Critères de performance RSE externe et interne :

La condition externe de performance RSE, basée sur l'indice *Dow Jones Sustainability Index* (« DJSI ») (Monde ou Europe), pèsera 10% de l'attribution. Le niveau d'atteinte cible sera fondé sur la comparaison de la moyenne des scores obtenus par le Groupe pendant la période de performance, à la moyenne des scores réalisés par les autres sociétés composant l'indice DJSI sur la même période.

L'indicateur RSE externe serait fondé sur le positionnement relatif de l'Entreprise dans l'indice DJSI pendant la période de performance (2022-2024).

L'indicateur RSE interne serait fondé sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> accomplie durant la période de performance.

Une courbe d'élasticité relative à chaque indicateur de performance en fonction de son niveau d'atteinte à l'issue de la période de trois ans permettrait de faire varier à la hausse comme à la baisse le pourcentage de l'attribution définitive des actions de performance. Par exception, aucune variation à la hausse en cas de surperformance ne pourra être appliquée aux critères non financiers relatifs à la RSE. Le Directeur Général ne bénéficie pas d'actions au titre de la surperformance, conservant le plafond total de l'attribution à 100%.

Indicateurs	Performance	% d'acquisition (courbes)
<b>Performance boursière de l'action Atos</b> Rendement total relatif pour les actionnaires, dividendes réinvestis <b>(20%)</b>	Performance boursière relative de l'action Atos sur la période de 3 ans (2022-2024) par rapport à la médiane de la performance boursière d'un panier composé d'entreprises concurrentes du même secteur d'activité	<b>Plancher :</b> 100% <b>Cible :</b> 110% <b>Plafond :</b> 125%
<b>Performance du groupe 1</b> Taux de croissance organique du chiffre d'affaires <b>(20%)</b>	Taux moyen de croissance organique du chiffre d'affaires sur la période de 3 ans (2022-2024)	<b>Plancher :</b> l'objectif moyen terme le plus bas <b>Cible :</b> point médian de l'objectif moyen terme <b>Plafond :</b> $\geq +10\%$ de l'objectif moyen terme maximal
<b>Performance du groupe 2</b> Taux de marge opérationnelle <b>(20%)</b>	Taux moyen de marge opérationnelle sur la période de 3 ans (2022-2024)	<b>Plancher :</b> l'objectif moyen terme le plus bas <b>Cible :</b> point médian de l'objectif moyen terme <b>Plafond :</b> $\geq +10\%$ de l'objectif moyen terme maximal
<b>Performance du groupe 3</b> Flux de trésorerie disponible cumulé <b>(20%)</b>	Montant cumulé du flux de trésorerie disponible à la fin des 3 ans (fin 2024)	<b>Plancher :</b> l'objectif moyen terme le plus bas <b>Cible :</b> point médian de l'objectif moyen terme <b>Plafond :</b> $\geq +10\%$ de l'objectif moyen terme maximal.
<b>Critère externe RSE</b> DJSI (Monde ou Europe) <b>(10%)</b>	Moyenne des scores annuels du <b>DJSI</b> (Monde ou Europe) d'Atos par rapport aux autres entreprises sur une période de 3 ans (2022-2024)	<b>Plancher :</b> 70 <sup>e</sup> percentile <b>Cible :</b> 85 <sup>e</sup> percentile
<b>Critère interne RSE</b> Réduction d'émissions CO <sub>2</sub> <b>(10%)</b>	% de réduction des émissions CO <sub>2</sub> (eq. CO <sub>2</sub> ) à fin 2024 (vs. point de référence 2021), avec un <b>objectif de -34,1%</b> (périmètres complets 1, 2 et 3 suivant les exigences de net zero SBTi). <i>NB : cette cible correspond à -13% chaque année par rapport à l'année précédente</i>	<b>Plancher :</b> -31,9% <b>Cible :</b> -34,1%

Un taux d'acquisition moyen sera calculé en fonction du poids attribué à chaque indicateur.

S'agissant du Directeur Général, la performance mesurée par le taux moyen est plafonnée à 100%.

Le Conseil d'Administration pourrait, sur recommandation du Comité des Rémunérations et s'il y a lieu, modifier les conditions de performance susvisées, en cas de survenance de circonstances particulières et non prévisibles telles que celles qui ont résulté en 2020-2021 de la crise économique provoquée par la pandémie de Covid-19 et des mesures sanitaires déployées dans les Etats où les activités du Groupe Atos sont présentes ; toutefois, les conditions de performance resteraient exigeantes et en lien avec les objectifs du Groupe, et les autres éléments (condition de présence, période d'acquisition et règle de conservation) demeuraient applicables en tout état de cause.

Lors de la décision d'attribution, le Conseil d'Administration fixera le pourcentage (au moins 15%) d'actions acquises que le Directeur Général devra conserver jusqu'à la fin de son mandat. Il sera demandé au Directeur Général de prendre acte de l'interdiction faite par la Société de conclure toute opération financière de couverture sur les titres faisant l'objet de l'attribution durant toute la durée de son mandat social, et de s'engager lui-même à s'y conformer.

#### Avantages de toute nature :

Le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec chauffeur ainsi que des régimes collectifs de prévoyance et de

frais de santé applicables aux salariés français. Il ne bénéficie d'aucun engagement de retraite supplémentaire.

A titre informatif, le montant des avantages de toute nature pour l'année 2022 est estimé à environ 23 000 €.

#### Indemnité de départ :

L'indemnité de départ contraint en cas de départ en 2022, telle que définie au paragraphe précédent, sera soumise à des conditions de performance exigeantes définies comme suit par le Conseil d'Administration, sur la recommandation du Comité des Rémunérations, selon la période considérée :

- l'indemnité de départ ne serait versée que si le plan de redressement présenté par Rodolphe Belmer au cours du deuxième trimestre 2022 est approuvé par le Conseil d'Administration ; et si
- les premières étapes de réalisation du plan ont été engagées.

Il en serait rendu compte de manière détaillée par le Conseil d'Administration aux actionnaires.

**Clause de non-concurrence :** le Directeur Général bénéficie d'une indemnité de non-concurrence dans les conditions rappelées ci-avant (cf. paragraphe 4.3.1.4).

### 4.3.2 Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2021 aux mandataires sociaux de la Société, soumis au vote des actionnaires

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, les montants et éléments présentés ci-dessous, résultant de la mise en œuvre des politiques de rémunération approuvées par l'Assemblée Générale Annuelle le 12 mai 2021, sont soumis à

l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2021. Ils font partie intégrante du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.

#### 4.3.2.1 Eléments de la rémunération due ou attribuée aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021

Les rémunérations d'administrateur dues au titre de l'exercice 2021 et celles payées en 2021 au titre de l'exercice 2020 aux membres du Conseil d'Administration sont présentées ci-après.

(en euros) <sup>1</sup>	2021	
	Payée <sup>a</sup>	Due <sup>b</sup>
Vesela Asparuhova <sup>2</sup>	N/A	N/A
Rodolphe Belmer	-	-
Vivek Badrinath	57 000	97 500
Nicolas Bazire	27 680	-
Valérie Bernis	57 000	79 500
Roland Busch	929	-
Jean Fleming <sup>3</sup>	52 000	71 000
Jean-Louis Georgelin	3 842	-
Élie Girard	-	-
Farès Louis <sup>4</sup>	N/A	N/A
Bertrand Meunier	-	-
Cedrik Neike	46 025	65 000
Colette Neuville	53 000	68 000
Aminata Niane	72 000	77 000
Lynn Paine	55 000	84 000
Edouard Philippe	9 607	72 000
Vernon Sankey	69 000	80 500
<b>TOTAL</b>	<b>503 083</b>	<b>694 500</b>

N/A Non applicable

a Rémunération payée au cours de l'exercice 2021, au titre de l'année 2020

b Rémunération due au titre de l'année 2021

1 Montants bruts avant impôts.

2 Madame Vesela Asparuhova, administrateur salarié depuis le 21 octobre 2020, est salariée du groupe Atos. Les administrateurs salariés ne perçoivent pas de rémunération à ce titre.

3 Madame Jean Fleming, administrateur représentant les salariés actionnaires, est salariée du groupe Atos.

4 M. Farès Louis, administrateur salarié, est salarié du groupe Atos. Les administrateurs salariés ne perçoivent pas de rémunération à ce titre.

MM. Élie Girard, Rodolphe Belmer et Bertrand Meunier ont renoncé à percevoir leur rémunération d'administrateur pour l'année 2021.

La part variable de la rémunération des administrateurs représente au titre de 2021 la majorité de celle-ci (74,1%), ce qui est conforme à l'article 21.1 du Code AFEP-MEDEF.

Les membres du Conseil d'Administration n'ont reçu, en 2021, aucune autre rémunération de la part d'Atos SE ou de ses filiales à l'exception de :

- M. Bertrand Meunier, Président du Conseil d'Administration ;
- M. Élie Girard, Directeur Général ;

- Mme Jean Fleming, administrateur représentant les salariés actionnaires, et Mme Vesela Asparuhova et M. Farès Louis, administrateurs salariés, qui ont chacun perçu en 2021 une rémunération au titre de leur contrat de travail avec le Groupe.

Il est précisé que le Conseil d'Administration étant composé conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce, le versement de la rémunération attribuée aux administrateurs n'a pas été suspendu.

### 4.3.2.2 Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2021 à M. Bertrand Meunier, Président du Conseil d'Administration

La politique de rémunération applicable en 2021 au Président du Conseil d'Administration, M. Bertrand Meunier qui occupe ce mandat depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, a été approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle le 12 mai 2021 sous la 13<sup>e</sup> résolution.

Les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à M. Bertrand Meunier sont conformes à cette politique qui prévoit pour seule composante une rémunération fixe annuelle brute d'un montant de 400 000 €.

(en euros)

2021

Rémunération fixe	400 000
Rémunération variable	0
Avantages de toute nature	0
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	0
<b>TOTAL</b>	<b>400 000</b>
<i>Part relative de la rémunération fixe</i>	100%
<i>Part relative de la rémunération variable</i>	0%
Autres éléments de rémunération et indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	n/a

#### TABLEAU RÉCAPITULATIF AFEP

Eléments de la rémunération soumis au vote	Montants attribués au titre de l'exercice 2021 ou valorisation comptable	Montants versés au titre de 2021 ou valorisation comptable	Présentation des éléments de rémunération
Rémunération fixe	400 000 €	400 000 €	4.3.1.3
Rémunération variable annuelle	0	0	4.3.1.3
Actions de performance	0	0	4.3.1.3
Rémunération variable pluriannuelle, rémunération exceptionnelle	0	0	4.3.1.3
Rémunération des administrateurs (anciennement intitulée « jetons de présence »)	0	0	4.3.1.3
Avantages accessoires à la rémunération	0	0	4.3.1.3

**Ratio de rémunération et autres indicateurs**

Les informations présentées dans le tableau ci-dessous ont été établies conformément aux lignes directrices de l'AFEP-MEDEF actualisées en février 2021.

Le périmètre retenu pour le calcul du ratio est en ligne avec le rapport publié en 2021. Il inclut l'ensemble des sociétés du Groupe Atos basées en France, ainsi que l'ensemble des sociétés Atos International (Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suisse) qui regroupent les fonctions globales du Groupe Atos en Europe. Ainsi, le périmètre considéré représente plus de 7 500 salariés du Groupe Atos, dont 95% situés en France et constitue un périmètre représentatif cohérent et légitime de la société Atos SE dont l'ancrage est profondément européen avec deux sièges à Bezons (France) et Munich (Allemagne).

Les rémunérations sous-jacentes à la détermination des ratios correspondent aux rémunérations brutes totales versées au

cours de l'exercice. Elles incluent l'ensemble des éléments de rémunération en numéraire (salaire de base, primes d'objectifs, primes exceptionnelles, avantages en nature) ainsi que les éléments de rémunération en titres valorisés à partir de leur juste valeur, à la date d'attribution, telle que reconnue dans les comptes consolidés conformément à la norme IFRS 2. Cette valorisation correspond ainsi à une valeur historique à la date d'attribution calculée à des fins comptables. Elle ne représente ni une valeur actuelle de marché, ni la valeur qui pourrait être reçue par les bénéficiaires lors de l'acquisition définitive éventuelle de ces titres.

Le périmètre des salariés retenu inclut uniquement les salariés présents de manière continue au cours des exercices concernés. Pour les salariés à temps partiel, les rémunérations ont été établies sur la base d'équivalents temps plein.

Ratio de rémunération du Président du Conseil d'Administration	2021	2020
Evolution (en %) de la rémunération du Président du Conseil d'Administration <sup>1</sup>	-14,6%	n/a
Evolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés <sup>2</sup>	-6,2%	+1,7%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	6,5	7,1
Evolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	-9,0%	n/a
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	8,0	9,2
Evolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	-13,2%	n/a
<b>Performance de la Société</b>		
Profitabilité : Marge opérationnelle du Groupe en pourcentage de son chiffre d'affaires	3,5%	9,0%
Création de valeur : Variation annuelle de la moyenne mobile à trois ans de la valeur d'entreprise – Evolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	-16,4%	-10,8%

1 Sur la base de la rémunération versée au Président du Conseil d'Administration en 2021, telle qu'indiquée au tableau AMF 2 (voir para. 4.3.2.7). Le Conseil d'Administration en date du 31 octobre 2019 n'ayant pas pris de décision sur la rémunération du Président du Conseil d'Administration, aucune rémunération théorique au titre de 2019 n'a pu être établie à des fins de comparaison. Aucune comparaison sur cinq ans n'est présentée en raison de la création du poste de Président du Conseil d'Administration au 1<sup>er</sup> novembre 2019.

2 Comme la Société n'emploie aucun salarié, il n'y a pas lieu de présenter les ratios prévus par l'article L. 22-10-9 I 6° du Code de commerce sur la base du périmètre des « salariés de la société ». A défaut, ce tableau présente le ratio d'équité sur la base d'un périmètre jugé représentatif par la Société.

L'Assemblée Générale Annuelle du 12 mai 2021, dans sa 11<sup>e</sup> résolution, a approuvé à 96,36% les informations prévues à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives aux éléments de rémunération versés ou attribués aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les éléments de la rémunération attribués ou versés au Président du Conseil d'Administration sont conformes aux dispositions arrêtées par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, constituant la

politique de rémunération de la Société telle que votée par l'Assemblée Générale Annuelle réunie le 12 mai 2021 (13<sup>e</sup> résolution adoptée à 97,45% des voix).

La Société n'a pas fait d'écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération telle qu'approuvée par les actionnaires dans le cadre de l'Assemblée Générale susmentionnée. La Société n'a pas dérogé à l'application de la politique de rémunération.

### 4.3.2.3 Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2021 à M. Élie Girard, Directeur Général

M. Élie Girard, qui avait été nommé Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, a démissionné de ses mandats de Directeur Général et d'administrateur avec effet au 22 octobre 2021. La politique de rémunération applicable à M. Élie Girard a été approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle le 12 mai 2021 sous la 14<sup>e</sup> résolution.

Les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à M. Élie Girard sont conformes à cette politique.

(en euros)	2021	2020
Rémunération fixe	772 817	878 750
Rémunération variable	-	683 525
Avantages de toute nature	17 137	18 997
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	1 378 339
<b>TOTAL</b>	<b>789 955</b>	<b>2 959 611</b>
Part relative de la rémunération fixe	98%	30%
Part de la rémunération variable sur la rémunération totale (fixe et variable)	0%	70%
Autres éléments de rémunération et indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	n/a	n/a

#### Rémunération fixe :

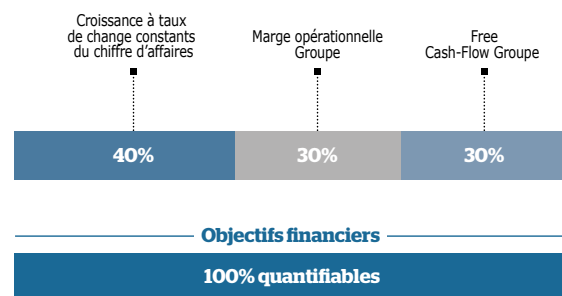
La rémunération fixe de M. Élie Girard a été versée *pro rata temporis* jusqu'au 22 octobre 2021, soit 772 817 € au titre de l'année 2021 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### Rémunération variable :

La rémunération variable annuelle cible de M. Élie Girard au titre de l'année 2021 s'élevait à 966 022 € : 593 750 € pour le premier semestre et 372 272 € pour le second semestre *pro rata temporis* compte tenu de sa démission.

La rémunération variable totale de M. Élie Girard est nulle au titre de chacun des semestres de l'année 2021. La non-réalisation des critères de performance et l'absence de rémunération variable ont été validées par le Conseil d'Administration lors de ses réunions des 27 juillet 2021 et 28 février 2022.

Pour rappel, la nature et la pondération de chacun des indicateurs composant la rémunération variable 2021 du Directeur Général sont les suivantes :





Indicateurs	Premier semestre 2021		Second semestre 2021	
	Poids	Païement*	Poids	Païement*
Croissance du chiffre d'affaires à taux de change constants	40%	<100%	40%	<100%
Marge opérationnelle Groupe	30%	<100%	30%	<100%
Flux de trésorerie disponible Groupe <sup>1</sup>	30%	<100%	30%	<100%
<b>Païement en % de la rémunération variable cible du semestre</b>		<b>0,00%</b>		<b>0,00%</b>

\* Après application des courbes d'élasticité plafonnées à 130% pour chaque indicateur.

<sup>1</sup> Flux de trésorerie disponible, avant dividende et résultat acquisitions/ventes.

Les réalisations budgétaires sont indiquées ci-dessous :

Budget « Full Year Forecast 2 »	2021
Croissance du chiffre d'affaires à taux de change constants	97,52%
Marge opérationnelle Groupe	57,43%
Flux de trésorerie disponible Groupe <sup>1</sup>	0,00%

<sup>1</sup> Flux de trésorerie disponible, avant dividende et résultat acquisitions/ventes

Les objectifs budgétaires fixés chaque semestre sont en ligne avec les objectifs financiers annuels annoncés par la Société à chaque début d'année.

#### Avantages de toute nature :

M. Élie Girard a bénéficié d'une voiture de fonction avec chauffeur ainsi que des régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé applicables aux salariés français. Le montant annuel de la contribution patronale au titre du régime de prévoyance complémentaire s'élève à 2 007 €. Le montant annuel de la contribution patronale au titre du régime de frais de

santé s'élève à 2 438 €. L'avantage en nature au titre de la voiture de fonction avec chauffeur est évalué à 12 692 €.

#### Rémunération variable pluriannuelle en titres :

M. Élie Girard a décidé de renoncer à son éligibilité à l'attribution d'actions de performance pour l'année 2021. Le Comité des Rémunérations et le Conseil d'Administration ont pris acte de la demande du Directeur Général. Par conséquent, aucune action de performance n'a été attribuée à M. Élie Girard au titre de l'année 2021.

#### Autres éléments de rémunération :

Pour rappel, M. Élie Girard ne percevait pas de rémunération exceptionnelle ni d'autre élément de rémunération ou avantages attribuables en raison de son mandat en provenance d'Atos SE ou d'autres sociétés du Groupe. Il n'était lié par aucun contrat de travail et ne bénéficiait d'aucune indemnité de départ ni d'aucune indemnité relative à une clause de non-concurrence en cas de cessation de son mandat. Il ne recevait pas de rémunération d'administrateur (jetons de présence).

Par ailleurs, M. Élie Girard ne bénéficiait plus d'aucun engagement de retraite supplémentaire de la Société depuis la décision du Conseil d'Administration du 16 décembre 2019.

TABLEAU RÉCAPITULATIF AFEP

Éléments de la rémunération	Montants attribués au titre de l'exercice 2021 ou valorisation comptable	Montants versés au cours de 2021 ou valorisation comptable	Présentation des éléments de rémunération
Rémunération fixe*	772 817 €	772 817 €	4.3.1.4
Rémunération variable annuelle*	0 €	683 525 €**	4.3.1.4
Actions de performance*	0 €		4.3.1.4
Rémunération variable pluriannuelle, rémunération exceptionnelle et rémunération des administrateurs (anciennement intitulée « jetons de présence »)	0 €	0 €	4.3.1.4
Avantages accessoires à la rémunération*	17 137 €	17 137 €	4.3.1.4

\* Cf. supra en 4.3.2.3

\*\* A la suite de l'approbation par l'Assemblée Générale Annuelle du 12 mai 2021 de la 10<sup>e</sup> résolution, une rémunération variable a été versée pour un montant total de 683 525 euros au titre de son mandat de Directeur Général, soit 115 068,75 € au titre du premier semestre 2020 et 568 456,25 € au titre du second semestre 2020.

### Ratio de rémunération et autres indicateurs

Les informations présentées dans le tableau ci-dessous ont été établies conformément aux lignes directrices de l'AFEP-MEDEF actualisées en février 2021. Le périmètre et la méthodologie retenus sont détaillés dans la section « Ratio de rémunération et autres indicateurs » afférente au Président du Conseil d'Administration (voir 4.3.2.2).

Ratio de rémunération du Directeur Général	2021	2020	2019
Evolution (en %) de la rémunération du Directeur Général <sup>1</sup>	-40,4%	-15,8%	n/a
Evolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés <sup>2</sup>	-6,2%	+1,7%	n/a
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	26,9	42,3	51,1
Evolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	-36,4%	-17,2%	n/a
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	33,2	54,7	65,7
Evolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	-39,3%	-16,7%	n/a
<b>Performance de la Société</b>			
Profitabilité : Marge opérationnelle du Groupe en pourcentage de son chiffre d'affaires	3,5%	9,0%	10,3%
Création de valeur : Variation annuelle de la moyenne mobile à trois ans de la valeur d'entreprise – Evolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	-16,4%	-10,8%	6,6% *

\* La valeur d'entreprise pour 2019 tient compte de la distribution en nature d'une partie du capital social de Worldline aux actionnaires Atos pour un montant de 2,3 milliards d'euros.

1 Comme M. Élie Girard a occupé les fonctions de Directeur Général jusqu'au 22 octobre 2021 et qu'il n'a pas été remplacé en 2021, la rémunération du Directeur Général pour l'année 2021 a été annualisée dans ce tableau. Elle correspond à la somme de la rémunération annuelle fixe (950 000 €), des avantages accessoires à la rémunération (20 984 €), et à la rémunération variable versée en 2021 au titre de l'année 2020 (683 525 €, comme indiqué au Tableau AMF 2 para. 4.3.2.7). Le Directeur Général n'a pas reçu de rémunération variable pluriannuelle en 2021.

Les rémunérations au titre de l'exercice 2020 du Directeur Général, correspondent à la somme (a) de la rémunération versée telle que présentée au paragraphe 4.3.2.7 dans le tableau AMF n° 2 et (b) de la valeur des actions de performance attribuées au cours de l'exercice telle que présentée dans le tableau AMF n° 1 figurant au même paragraphe.

Pour l'exercice 2019, compte tenu du fait que M. Élie Girard a été nommé Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, sa rémunération théorique au titre de l'exercice 2019, établie à des fins de comparaison, correspond à (a) la rémunération fixe annuelle brute telle qu'arrêtée par le Conseil d'Administration en date du 31 octobre 2019, (b) à laquelle ont été ajoutées (i) la rémunération variable théorique qui lui aurait été allouée au titre de l'année complète 2019 sur la base de la rémunération variable annuelle cible arrêtée par le Conseil d'Administration le 31 octobre 2019 et du taux de paiement en pourcentage de la rémunération variable au titre de l'exercice 2018 (79,1%), et (ii) la valeur d'une attribution théorique d'actions de performance sur la base du montant de l'attribution décidée par le Conseil d'Administration en 2020 (en l'absence d'attribution d'actions de performance au titre de son mandat de Directeur Général en 2019). Aucune comparaison n'est présentée avec les années 2016, 2017 et 2018 en raison de la création du poste de Directeur Général au 1<sup>er</sup> novembre 2019 (date de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général).

Les informations des années 2018 et antérieures, correspondant à la période pendant laquelle le Conseil d'Administration a nommé un Président Directeur Général, sont reportées au paragraphe G.3.2.3, page 356, du Document d'Enregistrement Universel 2019.

2 Comme la Société n'emploie aucun salarié, il n'y a pas lieu de présenter les ratios prévus par l'article L. 22-10-9 I 6° du Code de commerce sur la base du périmètre des « salariés de la société ». A défaut, ce tableau présente le ratio d'équité sur la base d'un périmètre jugé représentatif par la Société.

L'Assemblée Générale Annuelle du 12 mai 2021, dans sa 11<sup>e</sup> résolution, a approuvé à 96,36% les informations prévues à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce relatives aux éléments de rémunération versés ou attribués aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les éléments de la rémunération attribués ou versés au Directeur Général sont conformes aux dispositions arrêtées par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, constituant la politique de rémunération de la

Société telle que votée par l'Assemblée Générale réunie le 12 mai 2021 (14<sup>e</sup> résolution adoptée à 87,40% des voix).

La Société n'a pas fait d'écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération telle qu'approuvée par les actionnaires dans le cadre de l'Assemblée Générale susmentionnée. La Société n'a pas dérogé à l'application de la politique de rémunération.

La rémunération versée contribue aux performances à long terme de la Société et les critères des rémunérations variables sont cohérents avec la stratégie de long terme du Groupe.

#### 4.3.2.4 Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2021 à M. Pierre Barnabé, Directeur Général par intérim

A la suite de la démission de M. Élie Girard de ses fonctions de Directeur Général avec effet au 22 octobre 2021, M. Pierre Barnabé a été nommé Directeur Général par intérim sur décision du Conseil d'Administration en date du 20 octobre 2021. Ce dernier a exercé ce mandat durant la période transitoire du 23 octobre au 31 décembre 2021 précédant la prise de fonctions de M. Rodolphe Belmer le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le contrat de travail de M. Pierre Barnabé a été suspendu pendant cette période transitoire.

Au cours de son mandat, M. Pierre Barnabé a bénéficié d'une rémunération fixe mensuelle dont le montant est équivalent à la rémunération fixe mensuelle qu'il aurait perçue en vertu de son contrat de travail si celui-ci n'avait pas été suspendu, soit un total de 72 738 € durant la période du 23 octobre 2021 au 31 décembre 2021.

La rémunération variable de M. Pierre Barnabé au titre de son mandat a été calculée conformément à la rémunération variable qu'il aurait perçue en vertu de son contrat de travail. En application de l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce,

son versement sera subordonné à l'approbation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'agissant de la rémunération variable relative à la période du 23 octobre 2021 au 31 décembre 2021.

La rémunération variable annuelle cible de M. Pierre Barnabé au titre de son mandat de Directeur Général par intérim s'élève à 109 107 € pour le second semestre *prorata temporis*.

La rémunération variable totale due au titre de son mandat de Directeur Général par intérim en 2021 s'élève à 87 286 € et représente ainsi 80% de la rémunération variable cible.

M. Pierre Barnabé n'a pas reçu d'actions de performance au titre de son mandat social.

Il a continué de bénéficier, à raison de son mandat, des régimes de retraite et prévoyance ainsi que de sa voiture de fonction, dont il bénéficiait au titre de son contrat de travail dont la valorisation est de 1 889 € pour la période afférente à son mandat.

(en euros)	2021	2020
Rémunération fixe	72 738	n/a <sup>1</sup>
Rémunération variable	87 286	n/a
Avantages de toute nature	1 889	n/a
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	n/a
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	n/a
<b>TOTAL</b>	<b>161 913</b>	<b>n/a</b>
<i>Part relative de la rémunération fixe</i>	45%	n/a
<i>Part de la rémunération variable sur la rémunération totale (fixe et variable)</i>	55%	n/a
Autres éléments de rémunération et indemnités ou avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	n/a	n/a

1 Aucune rémunération n'a été versée en 2020 dans la mesure où il s'agit d'une fonction par intérim exercée seulement en 2021.

**Ratio de rémunération et autres indicateurs**

Les informations présentées dans le tableau ci-dessous ont été établies conformément aux lignes directrices de l'AFEP-MEDEF actualisées en février 2021.

Le périmètre et la méthodologie retenus sont détaillés dans la section « Ratio de rémunération et autres indicateurs » afférente au Président du Conseil d'Administration (voir 4.3.2.2).

Ratio de rémunération du Directeur Général par intérim	2021	2020
Evolution (en %) de la rémunération du Directeur Général par intérim <sup>1</sup>	n/a	n/a <sup>3</sup>
Evolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés <sup>2</sup>	-6,2%	+1,7%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	6,5	7,1
Evolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	n/a	n/a
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	8,0	9,2
Evolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	n/a	n/a
<b>Performance de la société</b>		
Profitabilité : Marge opérationnelle du Groupe en pourcentage de son chiffre d'affaires	3,5%	9,0%
Création de valeur : Variation annuelle de la moyenne mobile à trois ans de la valeur d'entreprise – Evolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	-16,4%	-10,8%

- <sup>1</sup> En raison de la durée du mandat de Directeur Général par intérim de M. Pierre Barnabé du 23 octobre au 31 décembre 2021, la rémunération a été annualisée dans ce tableau. Elle correspond à la somme de sa rémunération annuelle fixe (390 000 €) et avantages de toute nature (10 715 €). M. Pierre Barnabé n'a perçu aucune rémunération variable en qualité de Directeur Général par intérim (voir Tableau AMF 2). Aucune rémunération variable pluriannuelle n'a été versée à M. Pierre Barnabé en qualité de Directeur Général par intérim (voir Tableau AMF 1).
- <sup>2</sup> Comme la Société n'emploie aucun salarié, il n'y a pas lieu de présenter les ratios prévus par l'article L. 22-10-9 I 6° du Code de commerce sur la base du périmètre des « salariés de la société ». A défaut, ce tableau présente le ratio d'équité sur la base d'un périmètre jugé représentatif par la Société.
- <sup>3</sup> Aucune rémunération n'a été versée en 2020 dans la mesure où il s'agit d'une fonction par intérim exercée seulement en 2021.

### 4.3.2.5 Eléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2021 à M. Adrian Gregory, Directeur Général Délégué par intérim

M. Adrian Gregory a été nommé Directeur Général Délégué par intérim sur décision du Conseil d'Administration en date du 20 octobre 2021. Ce dernier a exercé ce mandat durant la période transitoire du 23 octobre au 31 décembre 2021 précédant la prise de fonctions de M. Rodolphe Belmer le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le contrat de travail de M. Gregory n'a pas été suspendu au regard de la faible durée prévisible du mandat pendant cette période transitoire.

M. Adrian Gregory n'a pas perçu de rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué par intérim. Par conséquent, aucune rémunération au titre de ses courtes fonctions de mandataire social ne sera soumise au vote des actionnaires. Pour cette raison, aucun tableau récapitulatif ni

aucun ratio d'équité n'est présenté. Par respect du formalisme légal, une résolution sera présentée à l'Assemblée Générale Annuelle 2022 pour se prononcer sur les éléments fixes, variables, long-termes et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature de M. Gregory versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre de ce même exercice.

A titre d'information, au titre de son contrat de travail non suspendu, M. Adrian Gregory a perçu au titre de l'exercice 2021 une rémunération annuelle fixe de 402 897 € et une rémunération variable d'un montant de 275 671 €. Il a perçu une indemnité voiture d'un montant de 14 220 €.

### 4.3.2.6 Conformité de la rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux aux recommandations du Code AFEP-MEDEF

La Société s'est engagée en 2008 à mettre en œuvre les recommandations du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, relatif notamment aux conditions de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, et à en assurer le suivi. Le Conseil d'Administration s'est réuni le 16 décembre 2021 pour l'examen annuel du suivi de la bonne application par la Société de ces principes de gouvernance. A l'issue de cette réunion, le Conseil d'Administration a considéré

que les pratiques de gouvernance de la Société, notamment en ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, sont conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Le détail des éléments d'appréciation du Conseil sur l'application des recommandations AFEP-MEDEF, tel que revu et mis à jour par le Conseil, est consultable dans son intégralité sur le site Internet d'Atos.

### 4.3.2.7 Détail des rémunérations dues ou versées aux dirigeants mandataires sociaux - Tableaux AMF n° 1 et n° 2

Tableau AMF 1

(en euros)

	2021	2020
<b>Bertrand Meunier, Président du Conseil d'Administration</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	400 000	370 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>400 000</b>	<b>370 000</b>
<b>Élie Girard, Directeur Général jusqu'au 22 octobre 2021</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	789 955	1 581 272
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	1 378 339
<b>TOTAL</b>	<b>789 955</b>	<b>2 959 611</b>
<b>Pierre Barnabé, Directeur Général par intérim du 23 octobre au 31 décembre 2021*</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	161 913	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice **	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>161 913</b>	<b>-</b>
<b>Adrian Gregory, Directeur Général Délégué par intérim du 23 octobre au 31 décembre 2021</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	0	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice***	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>-</b>

\* En sa qualité de salarié, M. Barnabé a perçu une rémunération totale de 592 287 € pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 22 octobre 2021 au titre de son contrat de travail (dont 317 262 € au titre de sa rémunération fixe et 265 324 € au titre de sa rémunération variable versée en 2021, dont 168 033 € correspondant au variable du deuxième semestre 2020).

\*\* En sa qualité de salarié, M. Barnabé a bénéficié du plan d'actions de performance du 27 juillet 2021 (estimation à la date d'attribution selon IFRS 2 à 492 156 €). Les actions de performance attribuées à M. Barnabé en 2021 ne lui seront pas livrées dans la mesure où il quittera la Société en 2022 et de ce fait, ne satisfera pas à la condition de présence prévue au règlement de ce plan.

\*\*\* En sa qualité de salarié, M. Gregory a bénéficié du plan d'actions de performance du 27 juillet 2021 (estimation à la date d'attribution selon IFRS 2 à 492 156 €).

A la date de chaque attribution, la juste valeur des actions de performance et/ou des options de souscription d'actions est déterminée conformément à la norme IFRS 2 et reconnue dans les comptes consolidés. Les actions de performance et options de souscription d'actions attribuées sont valorisées à partir de cette juste valeur. Cette valorisation correspond ainsi à une

valeur historique à la date d'attribution calculée à des fins comptables. Elle ne représente ni une valeur actuelle de marché, ni le montant qui pourrait être reçu par le bénéficiaire lors de l'acquisition définitive éventuelle de ces actions de performance ou options de souscription d'actions.

Tableau AMF n°2 (en euros)	2021		2020	
	Dues	Versées	Dues	Versées
<b>Bertrand Meunier, Président du Conseil d'Administration depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019</b>				
Rémunération fixe	400 000	400 000	370 000	370 000
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	43 833
Jetons de présence Atos SE	-	-	-	54 500
Avantages en nature	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>	<b>370 000</b>	<b>468 333</b>
<b>Élie Girard, Directeur Général jusqu'au 22 octobre 2021</b>				
Rémunération fixe	772 817	772 817	878 750	878 750
Rémunération variable	-	683 525	683 525	499 660
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence Atos SE	-	-	-	-
Avantages en nature	17 137	17 137	18 997	18 997
<b>TOTAL</b>	<b>789 955</b>	<b>1 473 480</b>	<b>1 581 272</b>	<b>1 397 407</b>
<b>Pierre Barnabé, Directeur Général par intérim du 23 octobre au 31 décembre 2021</b>				
Rémunération fixe	72 738	72 738	-	-
Rémunération variable	87 286	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence Atos SE	-	-	-	-
Avantages en nature	1 889	1 889	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>161 913</b>	<b>74 627</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Adrian Gregory, Directeur Général Délégué par intérim du 23 octobre au 31 décembre 2021</b>				
Rémunération fixe	0	0	-	-
Rémunération variable	0	0	-	-
Rémunération exceptionnelle	0	0	-	-
Jetons de présence Atos SE	0	0	-	-
Avantages en nature	0	0	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 4.3.2.8. Tableau AMF n° 11

Dirigeant mandataire social	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou de changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Bertrand Meunier Président du Conseil d'Administration	NON	NON	NON	NON
Élie Girard Directeur Général jusqu'au 22 octobre 2021	NON	NON	NON	NON
Pierre Barnabé Directeur Général par intérim du 23 octobre au 31 décembre 2021	OUI*	NON	NON	NON
Adrian Gregory Directeur Général Délégué par intérim du 23 octobre au 31 décembre 2021	OUI**	NON	NON	NON
Rodolphe Belmer Directeur Général depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2022	NON	NON	OUI	OUI

\* Le contrat de travail de M. Barnabé a été suspendu pendant la période de son mandat de Directeur Général par intérim du 23 octobre au 31 décembre 2021, dans l'attente de la prise de fonctions par M. Belmer le 1<sup>er</sup> janvier 2022 de ses fonctions de Directeur Général à la suite des décisions prises par le Conseil d'Administration du 20 octobre 2021.

\*\* M. Gregory n'a perçu aucune rémunération en contrepartie de son mandat de Directeur Général Délégué par intérim du 23 octobre au 31 décembre 2021, et son contrat de travail n'a pas été suspendu au cours de cette période.

### 4.3.3 Plans d'options de souscription d'actions et plans d'attribution d'actions de performance

[GRI102-35]

#### 4.3.3.1 Historique des attributions d'actions de performance - Tableau AMF n° 10

Les 2 385 143 droits à actions de performance restants, présentés ci-après, représentaient 2,15% du capital social d'Atos au 31 décembre 2021.

##### HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE - TABLEAU AMF N° 10 :

	Plan du 27/03/2018	Plan du 22/07/2018	Plan du 24/07/2019	Plan du 23/10/2019	Plan du 24/07/2020	Plan du 27/07/2021
Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	24/07/2017	24/05/2018	30/04/2019	30/04/2019	16/06/2020	12/05/2021
Date du Conseil d'Administration	27/03/2018	22/07/2018	24/07/2019	23/10/2019	24/07/2020	27/07/2021
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>1</b>	<b>1 231</b>	<b>1 249</b>	<b>1</b>	<b>1 155</b>	<b>1 004</b>
<b>Nombre total d'actions de performance attribuées</b>	<b>8 500</b>	<b>891 175</b>	<b>907 500</b>	<b>12 000</b>	<b>870 630</b>	<b>862 100</b>
<b>dont mandataires sociaux</b>		51 350	56 200		28 800	
Président-Directeur général: M. Thierry Breton		51 350	40 300			
Directeur Général Délégué: M. Élie Girard			15 900			
Directeur Général: M. Élie Girard					28 800	
Date d'acquisition	27/03/2021	30/07/2021	25/07/2022	23/10/2022	24/07/2023	29/07/2024
Fin de période de conservation	27/03/2021	30/07/2021	25/07/2022	23/10/2022	24/07/2023	29/07/2024
Conditions de performance	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Réalisation des conditions de performance	oui	oui	partiellement	partiellement	-	-
Ajustement des droits à actions *	1 972	207 703				
<b>Nombre d'actions acquises au 31/12/2021</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 500<sup>1</sup></b>		<b>1500<sup>1</sup></b>	
<b>Nombre d'actions annulées ou radiées au 31/12/2021<sup>2</sup></b>	<b>2 125</b>	<b>453 343</b>	<b>166 127</b>	<b>2 400</b>	<b>83 360</b>	<b>8 200</b>
<b>Actions de performance restantes au 31/12/2021</b>			<b>738 873</b>	<b>9 600</b>	<b>782 770</b>	<b>853 900</b>

\* à la suite de la réalisation de l'opération de distribution exceptionnelle en nature d'actions Worldline, intervenue le 7 mai 2019

1 actions acquises par anticipation suite à décès ou invalidité

2 incluant la diminution des droits des membres du Comité de Direction Générale, suite à la décision du Conseil d'Administration du 16 juillet 2021

Lors de sa réunion du 16 juillet 2021, le Conseil d'Administration a en effet décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations, de modifier les objectifs financiers des plans d'actions de performance des années 2019 et 2020 pour tous les bénéficiaires de ces plans à l'exception du Directeur Général et du Directeur Financier du Groupe pour lesquels les objectifs financiers n'ont pas été modifiés. L'objectif de cette révision était d'aligner les objectifs financiers de ces plans d'actions de performance sur les nouveaux objectifs 2021 communiqués au marché le 12 juillet 2021 et sur une amélioration progressive des indicateurs vers les cibles moyen terme du Groupe qui ont été confirmées le même jour. Pour les autres membres du Comité de Direction Générale, les attributions des années 2019 et 2020 ont été réduites respectivement de 20% et de 15% (au moyen d'une réduction dans ces proportions du nombre maximum d'actions de performance initialement attribuées). Les objectifs extra-financiers ont été maintenus pour l'ensemble des bénéficiaires.

Le Conseil d'Administration a octroyé aux membres du Comité de Direction Générale au titre du plan du 27 juillet 2021 une quantité d'actions réduite de 10% par rapport à l'attribution initiale prévue, à l'exception du Directeur Général et du Directeur Financier du Groupe qui ont renoncé à cette attribution.

Conditions de performance	Plan du 27/03/2018*	Plan du 22/07/2018
Bénéfice net par action pour l'année concernée est au moins :	En ligne avec les objectifs financiers annuels annoncés par la Société en début d'année, et pour l'année 2018, en augmentation d'au moins 10% au second semestre (en excluant les coûts liés à l'acquisition de Syntel Inc.), en accélération après une hausse de 7% au premier semestre	
	<b>Ajustement, par le Conseil d'Administration, sur recommandations du Comité des Rémunérations, pour l'année 2020 dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19 :</b>	
	En ligne avec les objectifs financiers révisés tels que communiqués par la Société, le 22 avril 2020, à l'occasion de la publication de son chiffre d'affaires du premier trimestre	
<b>Et</b>		
Marge opérationnelle Groupe pour l'année concernée est au moins :	En ligne avec les objectifs financiers annuels annoncés par la Société en début d'année	
	<b>Ajustement par le Conseil d'Administration, sur recommandations du Comité des Rémunérations, pour l'année 2020 dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19 :</b>	
	En ligne avec les objectifs financiers révisés tels que communiqués par la Société, le 22 avril 2020, à l'occasion de la publication de son chiffre d'affaires du premier trimestre	
<b>Et</b>		
Taux de croissance organique du chiffre d'affaires pour l'année concernée est au moins :	En ligne avec les objectifs financiers annuels annoncés par la Société en début d'année, et pour l'année 2018, mais pour 75% seulement des actions de performance attribuées à chaque bénéficiaire, en ligne avec l'objectif financier annuel révisé pour 2018 **	
	<b>Ajustement par le Conseil d'Administration, sur recommandations du Comité des Rémunérations, pour l'année 2020 dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19 :</b>	
	En ligne avec les objectifs financiers révisés tels que communiqués par la Société, le 22 avril 2020, à l'occasion de la publication de son chiffre d'affaires du premier trimestre	
<b>Et</b>		
Condition externe liée à la performance sociale et environnementale	Atos doit faire partie du Dow Jones Sustainability Index (World ou Europe) ou recevoir d'Ecovadis au moins la certification Silver	
Années concernées	2018, 2019 et 2020	2018, 2019 et 2020

\* Dans le contexte d'acquisitions significatives décidées en 2018, en particulier la signature le 20 juillet 2018 de l'acquisition de Syntel Inc., le Conseil d'Administration de la société Atos SE, réuni le 22 juillet 2018, a décidé de remplacer dans le cadre de ce plan d'actions de performance, à compter de 2018, la condition de performance relative au taux de conversion de la marge opérationnelle en flux de trésorerie disponible par une nouvelle condition de performance portant sur le bénéfice net par action, sous réserve de la réalisation de l'acquisition de Syntel Inc. L'acquisition de Syntel Inc., en particulier, a été financée par recours à l'emprunt bancaire et obligataire, pour un montant supérieur à 3 milliards d'euros. Cette décision a été prise pour le plan du 25 juillet 2017 et du 27 mars 2018 par le Conseil d'Administration qui, sur le conseil de la Direction Générale, a jugé indispensable un engagement fort des principaux cadres du Groupe bénéficiaires du plan (au nombre de 1 230) pour s'assurer que cette transaction se traduise par une augmentation nette du bénéfice par action pour les actionnaires. C'est pour cette raison que l'indicateur de performance financière Bénéfice par Action s'est substitué au taux de conversion de la marge opérationnelle en flux de trésorerie disponible dès lors que l'acquisition de Syntel Inc. a été réalisée le 9 octobre 2018. Néanmoins, il est précisé que le Groupe a réalisé en 2018 un taux de conversion supérieur à 57% de la marge opérationnelle en flux de trésorerie disponible, en ligne avec la cible.

\*\* Pour tenir compte de la révision à la baisse de l'objectif financier annuel de chiffre d'affaires, ressortant du communiqué de presse relatif à la performance du troisième trimestre 2018, le Conseil d'Administration, réuni le 22 octobre 2018, a décidé de modifier, pour l'année 2018, mais pour 75% seulement du nombre total d'actions de performance attribuées à chaque bénéficiaire, le libellé du taux d'atteinte de cet indicateur de performance interne.

#### % de l'attribution en cas de présence du bénéficiaire à la date d'acquisition

Plan du 27/03/2018	75%* si toutes les conditions de performance sont atteintes pour chacune des deux dernières années. 0% autrement
Plan du 22/07/2018	

\* En raison de la constatation par le Conseil d'Administration du 20 février 2019 de la non-atteinte de la condition initiale de chiffre d'affaires au titre de 2018 s'appliquant à 25% des actions attribuées, le nombre d'actions maximum pouvant être définitivement attribué à l'issue de la durée d'acquisition du plan s'est trouvé réduit à 75%.



Conditions de performance	Plan du 24/07/2019 et Plan du 23/10/2019	Plan du 24/07/2020	Plan du 27/07/2021
Taux moyen de croissance organique du chiffre d'affaires sur la période de trois ans (plan du 24 juillet 2020) Ou Taux moyen de croissance du chiffre d'affaires à taux de change constant sur la période de trois ans (plan du 27 juillet 2021)	<b>Cibles initialement définies :</b> En ligne avec les objectifs financiers annoncés par la Société dans le cadre du plan « Advance 2021 »	<b>Cibles initialement définies :</b> En ligne avec les objectifs financiers à moyen terme tels qu'annoncés le 24 juin 2020, lors de la Journée Analystes et approuvés par les actionnaires au cours de l'Assemblée Générale du 27 octobre 2020, sous l'hypothèse d'un retour à la normale de l'activité économique à horizon mi-2021	En ligne avec les objectifs financiers ajustés communiqués au marché le 12 juillet 2021 et avec une amélioration progressive des indicateurs vers les cibles moyen terme du Groupe qui ont été confirmées le même jour.
Taux moyen de marge opérationnelle sur la période de trois ans	<b>Cibles ajustées par le Conseil d'Administration, sur recommandations du Comité des Rémunérations, dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19 :</b>		
Montant cumulé du Free Cash Flow à la fin de la période de trois ans (plan du 24 juillet 2020) Ou Taux moyen de conversion de la marge opérationnelle en Free Cash Flow sur la période de trois ans (plan du 27 juillet 2021)	En ligne avec les objectifs financiers à moyen terme tels qu'annoncés le 24 juin 2020, lors de la Journée Analystes et approuvés par les actionnaires au cours de l'Assemblée Générale du 27 octobre 2020, sous l'hypothèse d'un retour à la normale de l'activité économique à horizon mi-2021		
	<b>Cibles ajustées par le Conseil d'Administration, sur recommandations du Comité des Rémunérations dans le cadre de la révision des objectifs financiers 2021*</b>		
	En ligne avec les objectifs financiers ajustés communiqués au marché le 12 juillet 2021 et avec une amélioration progressive des indicateurs vers les cibles moyen terme du Groupe qui ont été confirmées le même jour.		
Moyenne des résultats annuels d'Atos dans le DJSI (Monde ou Europe) comparés aux autres entreprises, sur la période de trois ans	La moyenne relative des rangs attribués par l'institut RobecoSam AG : Valeur plancher : 70 <sup>e</sup> percentile – Valeur cible : 80 <sup>e</sup> percentile – Valeur plafond : 90 <sup>e</sup> percentile		
Pourcentage de variation des émissions de CO <sub>2</sub> rapporté au chiffre d'affaires (tCO <sub>2</sub> /M€) sur la période trois ans		Valeur plancher : 0% Valeur cible : -10% Valeur plafond : -15%	Valeur plancher vs 2020 : -15% Valeur cible vs 2020 : -21% Valeur plafond vs 2020 : -25%
Période concernée	2019-2021	2020-2022	2021-2023

\* Les conditions de performance des plans d'actions de performance des années 2019 et 2020 ont été ajustées pour l'ensemble des bénéficiaires, hormis le Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe en fonction au 16 juillet 2021, date de la décision du Conseil d'Administration

#### % de l'attribution en cas de présence du bénéficiaire à la date d'acquisition

Chaque indicateur de performance conditionne un pourcentage de l'attribution initiale. Des courbes d'élasticité permettent d'accélérer à la hausse comme à la baisse le pourcentage de l'attribution relative à chaque indicateur de performance en fonction de son niveau d'atteinte à l'issue de la période de trois ans. Le pourcentage d'acquisition final dépend ainsi du « Taux d'Acquisition Moyen » calculé suivant les réalisations et niveaux d'atteinte de chacun des indicateurs de performance, et de leur pondération. Il est plafonné à 100%.

	Indicateur de performance	Poids de l'indicateur	% attribution selon niveau d'atteinte		
Plan du 24/07/2019 et Plan du 23/10/2019	Taux moyen de croissance organique du chiffre d'affaires sur trois ans (2019-2021) (« A »)	30%	Valeur plancher	-1,9%	30%
			Cible	-1,2%	100%
			Valeur plafond	-0,7%	150%
	Taux moyen de marge opérationnelle sur trois ans (2019-2021) (« B »)	25%	Valeur plancher	8,1%	50%
			Cible	8,4%	100%
			Valeur plafond	8,7%	130%
	Montant cumulé du FCF à la fin du plan à trois ans (en 2021) (« C »)	25%	Valeur plancher	947 M€	50%
			Cible	1 118 M€	100%
			Valeur plafond	1 252 M€	130%
	Moyenne des résultats annuels d'Atos dans le DJSI (Monde ou Europe) comparés aux autres entreprises, sur la période de trois ans (« D »)	20%	Valeur plancher	70 <sup>e</sup> percentile	50%
			Cible	80 <sup>e</sup> percentile	100%
			Valeur plafond	90 <sup>e</sup> percentile	150%
<b>A * 30% + B * 25% + C * 25% + D * 20% = Taux d'Acquisition Moyen</b>					
<i>(le Taux d'Acquisition Moyen ne pourra excéder 100%)</i>					

	Indicateur de performance	Poids de l'indicateur	% attribution selon niveau d'atteinte		
Plan du 24 juillet 2020	Taux moyen de croissance organique du chiffre d'affaires sur trois ans (2020-2022) (« A »)	30%	Valeur plancher	-2,7%	30%
			Cible	-2,0%	100%
			Valeur plafond	-1,5%	150%
	Taux moyen de marge opérationnelle sur trois ans (2020-2022) (« B »)	25%	Valeur plancher	7,0%	50%
			Cible	7,3%	100%
			Valeur plafond	7,6%	130%
	Montant cumulé du FCF à la fin du plan à trois ans (en 2022) (« C »)	25%	Valeur plancher	460 M€	50%
			Cible	713 M€	100%
			Valeur plafond	846 M€	130%
	Moyenne des résultats annuels d'Atos dans le DJSI (Monde ou Europe) comparés aux autres entreprises, sur la période de trois ans (« D »)	10%	Valeur plancher	70 <sup>e</sup> percentile	50%
			Cible	80 <sup>e</sup> percentile	100%
			Valeur plafond	90 <sup>e</sup> percentile	150%
Pourcentage de variation des émissions de CO <sub>2</sub> rapporté au chiffre d'affaires (tCO <sub>2</sub> /M€) sur la période trois ans (« E »)	10%	Valeur plancher	0%	50%	
		Cible	-10%	100%	
		Valeur plafond	-15%	150%	
<b>A * 30% + B * 25% + C * 25% + D * 10% + E * 10% = Taux d'Acquisition Moyen</b>					
<i>(le Taux d'Acquisition Moyen ne pourra excéder 100%)</i>					

Indicateur de performance	Poids de l'indicateur	% attribution selon niveau d'atteinte		
		Valeur plancher	Cible	Valeur plafond
Taux moyen de croissance du chiffre d'affaires à taux de change constants sur 3 ans (2021-2023) (« A »)	<b>30%</b>	Valeur plancher	0,7%	30%
		Cible	1,2%	100%
		Valeur plafond	1,7%	150%
Taux moyen de marge opérationnelle sur 3 ans (2021-2023) (« B »)	<b>25%</b>	Valeur plancher	6,7%	50%
		Cible	7,0%	100%
		Valeur plafond	7,3%	130%
Taux moyen de conversion de la marge opérationnelle en flux de trésorerie disponible sur 3 ans (2021-2023) (« C »)	<b>25%</b>	Valeur plancher	21,5%	50%
		Cible	23,0%	100%
		Valeur plafond	24,5%	130%
Moyenne des résultats annuels d'Atos dans le DJSI (Monde ou Europe) comparés aux autres entreprises, sur la période de 3 ans (« D »)	<b>10%</b>	Valeur plancher	70 <sup>e</sup> percentile	50%
		Cible	80 <sup>e</sup> percentile	100%
		Valeur plafond	90 <sup>e</sup> percentile	150%
Pourcentage de variation des émissions de CO <sub>2</sub> rapporté au chiffre d'affaires (tCO <sub>2</sub> /M€) sur la période de 3 ans (« E »)	<b>10%</b>	Valeur plancher	-15% vs 2020	50%
		Cible	-21% vs 2020	100%
		Valeur plafond	-25% vs 2020	150%
<b>A * 30% + B * 25% + C * 25% + D * 10% + E * 10% = Taux d'Acquisition Moyen</b>				
<i>(le Taux d'Acquisition Moyen ne pourra excéder 100%)</i>				

Plan du 27 juillet 2021

### 4.3.3.2 Ajustement des conditions de performance des plans d'actions de performance 2019<sup>1</sup> et 2020<sup>2</sup>

Lors de sa réunion du 16 juillet 2021, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations, de modifier les objectifs financiers des plans d'actions de performance des années 2019 et 2020 pour tous les bénéficiaires de ces plans à l'exception du Directeur Général et du Directeur Financier du Groupe en fonction à la date de cette réunion, pour lesquels les objectifs financiers n'ont pas été modifiés. L'objectif de cette révision était d'aligner les objectifs financiers de ces plans d'actions de performance sur les nouveaux objectifs 2021 communiqués au marché le 12 juillet

2021 et sur une amélioration progressive des indicateurs vers les cibles moyen terme du Groupe qui ont été confirmées le même jour. Pour les autres membres du Comité de Direction Générale, les attributions des années 2019 et 2020 ont été réduites respectivement de 20% et 15% (au moyen d'une réduction dans ces proportions du nombre maximum d'actions de performance initialement attribuées). Les objectifs extra-financiers ont été maintenus pour l'ensemble des bénéficiaires.

### 4.3.3.3 Validation des conditions de performance des plans d'attribution d'actions de performance en cours d'acquisition ou acquis au cours de l'exercice

Pour rappel, les conditions de performance des plans d'attribution d'actions du 27 mars 2018 et du 22 juillet 2018 ont été vérifiées pour l'année 2018 sur la base du taux de croissance organique révisé, pour l'année 2019 et pour l'année 2020 sur la base des objectifs 2020, mis à jour pour tenir compte de

l'impact du Covid-19, et communiqués par la Société, le 22 avril 2020, à l'occasion de la publication de son chiffre d'affaires du premier trimestre.

	2020	2019	2018
<b>Flux de trésorerie disponible Groupe</b>			
<b>Réalisation de l'objectif (%)</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>	<b>n/a</b>
Validation du Critère	n/a	n/a	n/a
<b>Bénéfice Net Par Action</b>			
<b>Réalisation de l'objectif (%)</b>	<b>100,0%</b>	<b>101,9%</b>	<b>105,5%</b>
Validation du critère	OUI	OUI	OUI
<b>Marge opérationnelle Groupe</b>			
<b>Réalisation de l'objectif (%)</b>	<b>105,9%</b>	<b>102,6%</b>	<b>100,5%</b>
Validation du critère	OUI	OUI	OUI
<b>Croissance du chiffre d'affaires Groupe</b>			
<b>Réalisation de l'objectif (%)</b>	<b>101,0%</b>	<b>100,6%</b>	<b>118,7%</b>
Validation du critère	OUI	OUI	OUI
<b>CONDITION EXTERNE LIÉE À LA PERFORMANCE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE</b>			
<b>Validation du critère*</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>
<b>VALIDATION DES CONDITIONS DE PERFORMANCE</b>	<b>OUI</b>		

\* En 2020, Atos a été classé Numéro 1 du secteur des services informatiques dans les indices de développement durable DJSI Monde et Europe (DJSI World & Europe), pour la seconde année consécutive et a remporté la médaille de platine d'EcoVadis pour ses performances exceptionnelles en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE), avec un score de 82/100

<sup>1</sup> Plans d'actions de performance en date des 24 juillet 2019 et 23 octobre 2019

<sup>2</sup> Plan d'actions de performance en date du 24 juillet 2020

Les conditions de performance des plans d'attribution d'actions du 24 juillet 2019 et du 23 octobre 2019 sont fondées sur des indicateurs mesurés sur trois ans. Les conditions de performance de ces plans ont été partiellement remplies, avec un taux

d'acquisition de 30% des actions de performance. Les actions seront définitivement acquises sous réserve de satisfaire à la condition de présence s'achevant respectivement les 25 juillet 2022 et 23 octobre 2022.

**Cibles à trois ans**

<b>Croissance du chiffre d'affaires Groupe</b>	<b>2019 - 2021</b>
Réalisation de l'objectif (%)	-1,96%
Validation du critère	Non
<b>Marge opérationnelle Groupe</b>	<b>2019 - 2021</b>
Réalisation de l'objectif (%)	7,6%
Validation du critère	Non
<b>Flux de trésorerie disponible Groupe</b>	<b>2019 - 2021</b>
Réalisation de l'objectif (%)	699 millions d'euros
Validation du critère	Non
<b>Condition externe liée à la performance sociale et environnementale</b>	<b>2019 - 2021</b>
Réalisation de l'objectif (%)	>90 percentile
Validation du critère	Oui
<b>Validation des conditions de performance</b>	<b>PARTIELLE (30%)</b>

La condition de performance externe relative au plan d'option de souscription ou d'achat d'actions du 24 juillet 2019 est basée sur un indicateur mesuré sur une période de trois ans s'achevant le 30 juin 2022. Son taux d'atteinte sera constaté à la fin du premier semestre 2022.

Les conditions de performance du plan d'attribution d'actions du 24 juillet 2020 sont basées sur des indicateurs mesurés sur trois ans. Les taux d'atteinte de ces indicateurs et le taux

d'acquisition final seront communiqués dans le Document d'Enregistrement Universel relatif à l'exercice 2022.

De même, les conditions de performance du plan du 27 juillet 2021 sont basées sur des indicateurs mesurés sur une période de trois ans. Le taux d'atteinte de ces indicateurs ainsi que le taux d'acquisition final seront communiqués dans le Document d'Enregistrement Universel relatif à l'exercice 2023.

### 4.3.3.4 Actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ou devenues disponibles durant l'exercice - Tableaux AMF n° 6 et n° 7

Au cours de l'exercice 2021, M. Élie Girard et M. Pierre Barnabé n'ont pas bénéficié de l'attribution d'actions de performance en leur qualité respective de Directeur Général et de Directeur Général par intérim.

Tableau AMF n° 6	Date du plan	Nombre d'actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Valorisation des actions (en euros)*
Élie Girard	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Pierre Barnabé**	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Adrian Gregory***	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

\* Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la Société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

\*\* En sa qualité de salarié, M. Barnabé a bénéficié du plan d'actions de performance du 27 juillet 2021 (estimation à la date d'attribution selon IFRS 2 à 492 156 €). Les actions de performance attribuées à M. Barnabé en 2021 ne lui seront pas livrées dans la mesure où il quittera la Société en 2022 et de ce fait, ne satisfera pas à la condition de présence prévue au règlement de ce plan.

\*\*\* En sa qualité de salarié, M. Gregory a bénéficié du plan d'actions de performance du 27 juillet 2021 (estimation à la date d'attribution selon IFRS 2 à 492 156 €).

Au cours de l'année 2021, les actions de performance attribuées le 22 juillet 2018 sont devenues définitivement acquises et disponibles durant l'exercice. Les conditions de performance du plan indiqué ci-dessous sont résumées dans le paragraphe *supra* « Historique des attributions d'actions de performance ».

M. Pierre Barnabé et M. Gregory n'ont pas acquis au cours de l'exercice 2021 d'actions de performance en qualité de dirigeants mandataires sociaux.

Tableau AMF n° 7	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Élie Girard	22 juillet 2018	13 748	30 juillet 2021	30 juillet 2021



### 4.3.3.5. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions au 31 décembre 2021 - Tableau AMF n° 8

Le tableau ci-dessous reprend l'historique des attributions d'options accordées au cours des dix dernières années.

<b>Plan du 24/07/2019</b>	
Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	30/04/2019
Date du Conseil d'Administration	24/07/2019
<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>23</b>
<b>Nombre d'options consenties</b>	<b>209 200</b>
<i>dont mandataires sociaux</i>	<i>56 200</i>
<i>Président-Directeur général : M. Thierry Breton</i>	<i>40 300</i>
<i>Directeur Général Délégué : M. Élie Girard</i>	<i>15 900</i>
Date de début d'exercice	25/07/2022
Date d'expiration	24/07/2029
Prix d'exercice	79,86 euros
<b>Nombre d'options exercées au 31/12/2021</b>	<b>-</b>
<b>Nombre d'options annulées ou expirées au 31/12/2021</b>	<b>72 200</b>
<b>Options de souscription d'actions restantes au 31/12/2021</b>	<b>137 000</b>

Les conditions de performance et règles d'acquisition du plan du 24 juillet 2019 sont résumées ci-dessous :

#### Indicateur

Performance relative du titre Atos SE par rapport à la performance d'un panier\*, composé d'actions et d'indices, mesurée à partir de la moyenne des cours d'ouverture (dividendes réinvestis) observés sur les jours de bourse du trimestre civil précédant la date d'attribution et la date d'acquisition du droit d'exercice des options.

\* Panier : 20% indice CAC40 +20% indice STOXX Europe 600 Technology +10% IBM +10% DXC +10% Capgemini +10% Accenture +10% Sopra Steria +10% CGI Group

#### % de l'attribution en cas de présence du bénéficiaire à la date d'acquisition

- Aucune stock-option ne sera acquise si la performance relative de l'action Atos SE est inférieure à 100% de la performance moyenne du panel sur une période de trois ans
- 80% des stock-options seront acquises si la performance relative de l'action Atos SE est égale à 100%
- 100% des stock-options seront acquises si la performance relative de l'action Atos SE est égale à 115%

Pour une performance relative entre ces points : le pourcentage de stock-options acquis sera déterminé par interpolation linéaire.

### 4.3.3.6 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à, ou levées par les dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice - Tableaux AMF n° 4 et n° 5

Aucun droit à options de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribué au Directeur Général, au Directeur Général par intérim ni au Directeur Général Délégué par intérim en 2021. Ceux-ci ne détenaient par ailleurs aucune option exerçable en 2021.

### 4.3.3.7 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers durant l'exercice - Tableau AMF n° 9

Aucun droit à options de souscription ou d'achat d'actions n'a été consenti aux salariés en 2021. Les salariés ne détenaient par ailleurs aucune option exerçable en 2021.



# 5

## Responsabilité Sociétale d'Entreprise

<b>5.1</b>	<b>Introduction au programme RSE d' Atos</b>	<b>158</b>
5.1.1	Vision	158
5.1.2	Gouvernance	158
5.1.3	Stratégie	159
5.1.4	Approche et engagement d'Atos envers ses parties prenantes	162
5.1.5	Défis et matrice de matérialité	164
<b>5.2</b>	<b>Environnement</b>	<b>167</b>
5.2.1	Performance environnementale extra-financière	167
5.2.2	Gouvernance environnementale	171
5.2.3	Risques et opportunités liés à l'environnement	174
5.2.4	Le numérique au service de la décarbonation pour relever les défis des clients (IT for Green)	180
5.2.5	Empreinte carbone et efficacité énergétique des opérations d'Atos	181
5.2.6	Solutions numériques décarbonées (informatique écoresponsable)	190
5.2.7	Autres enjeux environnementaux	192
5.2.8	Indicateurs extra-financiers de performance environnementale	195
<b>5.3</b>	<b>Social</b>	<b>200</b>
5.3.1	Performance sociale extra-financière	200
5.3.2	Acquisition et rétention des Talents	202
5.3.3	Gestion et développement des compétences	206
5.3.4	Santé et sécurité des collaborateurs	209
5.3.5	Diversité	212
5.3.6	Accessibilité et inclusion digitale	215
5.3.7	Engagement des salariés	220
5.3.8	Investissements communautaires (valeur économique distribuée)	226
5.3.9	Indicateurs extra-financiers de performance sociale	228
<b>5.4</b>	<b>Gouvernance</b>	<b>233</b>
5.4.1	Performance de gouvernance extra-financière	233
5.4.2	Satisfaction client et livraison	234
5.4.3	Recherche et innovation	236
5.4.4	Sécurité et protection des données	242
5.4.5	Gestion éthique et fiable des données	248
5.4.6	Performance RSE des fournisseurs	251
5.4.7	Éthique et Compliance	255
5.4.8	Plan de Vigilance	259
5.4.9	Droits Humains	268
5.4.10	Taxonomie de l'Union Européenne	268
5.4.11	Politique en matière de fiscalité	271
5.4.12	Politique d'influence	272
5.4.13	Indicateurs extra-financiers de performance en matière de gouvernance	273
<b>5.5</b>	<b>Déclaration de performance extra-financière</b>	<b>276</b>
<b>5.6</b>	<b>Information sur le rapport</b>	<b>280</b>
5.6.1	Périmètre du rapport	280
5.6.2	Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	285

## 5.1 Introduction au programme RSE d'Atos

[GRI 102-21], [GRI 102-26], [GRI 102-27], [GRI 102-29], [GRI 102-30], [GRI 102-31], [GRI 102-32], [GRI 103-2 Lutte contre la corruption], [GRI 103-2 Energie], [GRI 103-2 Emissions], [GRI 103-2 Emploi], [GRI 103-2 Santé et sécurité au travail], [GRI 103-2 Formation et éducation], [GRI 103-2 Confidentialité des données des clients], [GRI 103-2 Conformité Socio-économique], [GRI 103-2 Indicateurs spécifiques à Atos]

### 5.1.1 Vision

[GRI 103-2 Lutte contre la corruption], [GRI 103-2 Energie], [GRI 103-2 Emissions], [GRI 103-2 Emploi], [GRI 103-2 Santé et sécurité au travail], [GRI 103-2 Formation et éducation], [GRI 103-2 Confidentialité des données des clients], [GRI 103-2 Conformité Socio-économique], [GRI 103-2 Indicateurs spécifiques à Atos]

Chez Atos, la Responsabilité Sociétale d'Entreprise fait partie intégrante de la raison d'être à travers laquelle « partout dans le monde, nous permettons à nos clients et à nos collaborateurs, et plus généralement au plus grand nombre, de vivre, travailler et progresser durablement et en toute confiance dans l'espace informationnel ».

Atos est pleinement conscient de sa mission et de sa responsabilité envers la Société et est convaincu que le numérique peut contribuer au développement durable et social, en particulier à la lutte contre le changement climatique, la confiance dans la gestion des données et l'inclusion numérique.

S'efforçant de se conformer aux normes de transparence les plus élevées, Atos émet un rapport extra-financier conforme aux normes du GRI (Global Reporting Initiative) depuis 2012 et publie, depuis 2018, son rapport intégré dans le strict respect des recommandations du Global Reporting Initiative, option « comprehensive », de l'IIRC (International Integrated Reporting Council) et du groupe de travail TCFD (Task Force on Climate related Financial Disclosures). En outre, la stratégie d'Atos en matière de RSE est parfaitement alignée sur les objectifs de développement durable des Nations Unies.

### 5.1.2 Gouvernance

[GRI 102-18], [GRI 102-19], [GRI 102-20], [GRI 103-2 Lutte contre la corruption], [GRI 103-2 Energie], [GRI 103-2 Emissions], [GRI 103-2 Emploi], [GRI 103-2 Santé et sécurité au travail], [GRI 103-2 Formation et éducation], [GRI 103-2 Confidentialité des données des clients], [GRI 103-2 Conformité Socio-économique], [GRI 103-2 Indicateurs spécifiques à Atos]

Le Comité RSE (Comité de Responsabilité Sociale et Environnementale), en place depuis 2019 et dirigé par Valérie Bernis en qualité de Présidente, couvre les questions liées à la RSE du Groupe. Le Comité RSE est directement impliqué dans la définition de la stratégie et des priorités RSE.

Au niveau de la Direction, le Secrétaire Général, membre du Comité Exécutif, qui rend directement compte au Directeur

Général, fournit des conseils et supervise le programme RSE. Il présente régulièrement au Comité Exécutif les dernières réalisations et les objectifs prévus, tant au niveau mondial que régional, en matière d'initiatives environnementales et sociétales du Groupe. Le Comité Exécutif est associé à la validation de la stratégie RSE et à la mise en œuvre du programme.

L'équipe RSE au niveau du Groupe est dirigée par le Directeur RSE du Groupe, membre du Comité de Direction Générale, avec l'aide d'une équipe internationale et de représentants de toutes les fonctions support et opérationnelles. Des réunions hebdomadaires et mensuelles sont organisées afin de veiller à la bonne implémentation et au suivi des principaux plans d'action et objectifs. Des outils spéciaux facilitent les communications entre les secteurs, les Entités Opérationnelles et les régions.



### 5.1.3 Stratégie

[GRI 103-2 Lutte contre la corruption], [GRI 103-2 Energie], [GRI 103-2 Emissions], [GRI 103-2 Emploi], [GRI 103-2 Santé et sécurité au travail], [GRI 103-2 Formation et éducation], [GRI 103-2 Confidentialité des données des clients], [GRI 103-2 Conformité Socio-économique], [GRI 103-2 Indicateurs spécifiques à Atos]

Atos a poursuivi la stratégie annoncée en 2020 afin de devenir le leader du marché des technologies numériques, durables et sécurisées. Le développement durable n'est plus un sujet de niche. Les exigences en matière d'entreprise durable se sont renforcées et sont désormais plus claires. Elles touchent tous les domaines d'activité. La pandémie n'a fait que renforcer cette optique. La Covid-19 a mis en évidence toute l'importance des technologies numériques. « Digital for good » est devenu une proposition de valeur et la responsabilité sociale numérique est plus importante que jamais.

Dans ce contexte, la stratégie de Responsabilité Sociétale d'Entreprise d'Atos est au cœur même de ses activités et fait l'objet de discussions au plus haut niveau de gouvernance, au sein du Comité RSE du Conseil d'Administration et du Conseil d'Administration lui-même. Au-delà, Atos promeut un dialogue ouvert avec toutes les parties prenantes par le biais de réunions régulières, en particulier avec les représentants du personnel.

Une évaluation des enjeux RSE d'Atos est régulièrement réalisée via une analyse de matérialité permettant de hiérarchiser les domaines sur lesquels le Groupe doit s'attacher à intégrer les meilleures pratiques du marché, les tendances du secteur du numérique et la conformité avec la réglementation et les normes internationales en vigueur. Atos a également mis en place des systèmes et des procédures solides afin de s'assurer que les questions de responsabilité sociétale d'entreprise sont mesurées et rapportées, conformément aux principes de transparence et de reporting intégrés d'Atos.

A travers sa stratégie commerciale, Atos est convaincu de générer un impact positif significatif pour la société :

- du point de vue environnemental, en continuant à montrer l'exemple et à réduire l'empreinte carbone causée ou influencée par l'entreprise le Groupe. Atos entend renforcer son expertise en combinant environnement et digitalisation afin de contribuer à la réduction des émissions induites par les technologies numériques. Par ailleurs, les technologies numériques intelligentes gagnent en importance dans la lutte contre les émissions carbone ;
- d'un point de vue social, sa stratégie commerciale numérique tient compte de l'inclusion et de l'accessibilité à l'espace de travail numérique. Atos offre une expérience numérique de pointe afin d'améliorer l'efficacité au travail et de renforcer la motivation et l'engagement des salariés. Les solutions numériques d'Atos permettent d'accéder à l'éducation à distance, garantissant ainsi la continuité de l'apprentissage, en particulier en période de pandémie ;
- du point de vue de la gouvernance, sa stratégie commerciale contribue à renforcer la confiance à l'ère de la transformation numérique. Atos s'efforce d'être reconnu comme une entreprise numérique fiable en termes de gouvernance d'entreprise, d'éthique, de sûreté et de sécurité des données.

Le cadre de Responsabilité Sociétale d'Entreprise est ancré dans la stratégie d'Atos et s'articule autour de trois grands axes, Environnement, Social et Gouvernance (ESG), associés à un ensemble d'objectifs de performance extra-financiers :

## E - Environnement

Afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C et de s'aligner sur la nouvelle norme de l'initiative Science-Based Target (SBTi) publiée à la fin de l'année 2021, le nouvel engagement d'Atos est d'atteindre la neutralité carbone<sup>1</sup> au plus tard en 2039, plus tôt que les recommandations de l'accord de Paris (COP21), de la COP26 et du GIEC<sup>2</sup>. [GRI 102-12]

Dans le même temps, Atos s'est fixé comme objectif à court terme d'atteindre -50% d'émissions d'ici à 2025, soit cinq ans avant les recommandations les plus exigeantes de la SBTi (émissions de gaz à effet de serre des Scopes 1, 2 et 3, base de référence : 2019).

De plus, chaque année depuis 2018, Atos compense 100% des émissions résiduelles de son périmètre carbone opérationnel (émissions sous influence ou contrôle direct).

Atos est également convaincu que la décarbonation est un aspect majeur de la numérisation. Pour ses clients et partenaires, le Groupe a mis en place une Pratique transformation « net zéro » qui les aide à décarboner à la fois leur informatique et leurs activités.

Atos travaille activement en R&D pour optimiser l'efficacité énergétique de ses supercalculateurs et fournir de l'hydrogène aux centres de données. De plus, le Groupe investit dans les technologies blockchain pour maximiser le recyclage ou dans les technologies quantiques permettant, par exemple, le développement de nouveaux matériaux capables d'absorber le CO<sub>2</sub> de l'atmosphère.

1 Tel que fixé par la SBTi New Standard (nouvelle norme), soit une réduction de 90% des émissions de CO<sub>2</sub> (base de référence 2019) et une compensation des 10% restants.

2 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

## S - Social

La pandémie de Covid-19 s'est hélas poursuivie en 2021 et a, une fois de plus, mis en évidence la forte culture de responsabilité sociétale d'Atos, matérialisée par une gestion de crise efficace et guidée par le bien-être, la santé et la sécurité des collaborateurs. Depuis le début de la pandémie, le Groupe a adopté le télétravail afin de permettre à son personnel de travailler de manière efficace et en toute sécurité tout en maintenant une collaboration à distance. En particulier, l'inclusion numérique est devenue un élément essentiel de la responsabilité sociétale.

Atos continue à encourager l'ouverture et la diversité des conditions de travail par le biais de nombreuses initiatives. Agissant en tant qu'employeur responsable et inclusif, qui inspire ses collaborateurs afin de les amener à innover pour ses clients, guidé par les principes de son programme « We are Atos », le Groupe œuvre à la création d'un environnement de travail flexible et attractif. En tant qu'entreprise multiculturelle,

présente dans 70 pays, Atos est un employeur inclusif qui compte des collaborateurs de 149 nationalités.

Le Groupe entend créer un véritable « Great Place to Work ». Encore une fois, cette année, 63% des salariés ont répondu positivement à la question « Dans l'ensemble, je peux dire que c'est une entreprise où il fait bon travailler », égalant ainsi le score de 2020 et confirmant la bonne progression enregistrée l'an dernier. La mission d'Atos consiste à concevoir et déployer une technologie qui fonctionne pour tous, maintenant et pour l'avenir. Afin de garantir l'accessibilité numérique, Atos doit pouvoir faire face aux enjeux que chaque individu peut rencontrer lorsqu'il souhaite rejoindre l'espace numérique c'est-à-dire, en soutenant la capacité à se connecter à Internet et à utiliser les services associés, la connectivité (comme le haut débit fixe et le mobile), l'accessibilité et l'interopérabilité avec les technologies d'assistance.

## G - Gouvernance

Atos respecte les cadres réglementaires et les lois en vigueur dans les différents pays et se comporte comme un acteur éthique et équitable au sein de sa sphère d'influence. Sur les dimensions de l'éthique et de la protection des données personnelles, le Groupe entend augmenter le pourcentage d'employés ayant suivi avec succès l'apprentissage en ligne dédié au Code d'éthique et a lancé, en 2021, une nouvelle version du Code d'éthique formalisant l'engagement d'Atos envers les normes les plus strictes en la matière.

Atos considère les sujets liés à la gouvernance comme une priorité pour mettre en œuvre la stratégie du Groupe et garantir une forte valeur ajoutée à tous les niveaux. La satisfaction client est l'un des principaux facteurs de la stratégie de croissance et de création de valeur d'Atos. Atos a pour ambition de maintenir le taux net de recommandation (TNR) bien au-delà de 50% pour tous ses clients d'ici 2022.

S'appuyant sur un écosystème mondial de partenaires et son programme d'accélération de start-ups « Atos Scaler », Atos accompagne ses clients dans l'innovation numérique et investit dans des solutions innovantes afin de leur fournir une réelle valeur ajoutée, tout en garantissant les plus hauts niveaux de sécurité et de protection des données personnelles, et en favorisant une culture du digital durable.

Atos et d'autres entreprises ont lancé l'initiative ETAMI au niveau européen. Cette dernière a pour objectif de définir des cadres éthiques pour la gestion des données. En matière de souveraineté des données, Atos estime que le potentiel de l'économie des données repose sur la confiance dans la gestion des données.

A cet égard, Atos est membre fondateur et membre du Conseil d'Administration de Gaia-X afin de contribuer à la mise en place d'un écosystème de données et d'infrastructures conforme aux valeurs et normes européennes, telles que la protection des données, la souveraineté numérique, l'interopérabilité, la portabilité et la sécurité. Atos est également membre de l'initiative Charte de Confiance qui vise à concevoir des normes fiables pour la gestion des données en Europe.

En 2021, Atos a renforcé son engagement en faveur de la RSE dans le cadre de sa stratégie commerciale, accélérant ainsi un programme initié il y a 13 ans :

**En 2008** Atos crée son programme de Responsabilité Sociétale d'Entreprise et lance son programme environnemental.

**En 2009** Atos publie son premier rapport entièrement dédié à la Responsabilité Sociétale d'Entreprise et rejoint la Global Reporting Initiative. [\[GRI102-12\]](#)

**En 2010** Atos initie son évaluation de la matérialité et souscrit au Pacte Mondial des Nations Unies. [\[GRI102-12\]](#)

Atos lance le programme mondial de transformation du lieu de travail, « Wellbeing@work ».

**En 2011** Atos organise sa première réunion annuelle mondiale du Cercle des parties prenantes à la RSE.

**En 2012** le concept « Smart Campus » d'Atos est mis en place sur le site de Pune en Inde.

Atos crée les Ateliers d'innovation à destination des clients.

**En 2013** Atos figure dans deux agences de notations importantes en matière de RSE : le CDP et le Dow Jones Sustainability Indexes (DJSI).

**En 2014** Atos est la première société informatique à obtenir l'approbation des autorités européennes de protection des données pour ses Binding Corporate Rules (BCR ou Règles d'entreprise contraignantes) concernant le traitement des données personnelles au nom de ses clients et pour le Groupe lui-même.

Tous les principaux sites d'Atos doivent suivre le processus de certification à la norme ISO 14001.

**En 2015** Atos prend des engagements relatifs au changement climatique dans le cadre de la COP21 « Accord de Paris sur le Climat ». [\[GRI102-12\]](#)

**En 2016** Atos engage une approche intégrée et présente, dans son plan stratégique à trois ans, des objectifs financiers et extra-financiers, incluant des objectifs de réduction de CO<sub>2</sub>.

**En 2017** l'initiative « Science Based Targets » (SBTi) valide l'objectif de réduction des émissions carbone d'Atos pour 2050. [\[GRI102-12\]](#)

Atos met en œuvre des plans d'action détaillés en réponse aux nouvelles réglementations, telles que la loi Sapin II en France et le RGPD (Règlement général sur la protection des données) de l'UE.

**En 2018** les émissions absolues d'Atos ont diminué de 50% entre 2012 et 2018. Le périmètre opérationnel d'Atos devient neutre en carbone en compensant toutes les émissions résiduelles de CO<sub>2</sub> sous son contrôle et son influence directe.

**En 2019** Atos publie sa raison d'être, qui a été approuvée par ses actionnaires en avril 2019.

**En 2020** Atos s'engage à respecter la recommandation la plus exigeante de l'initiative « Science-based Targets » qui limite le réchauffement climatique à 1,5 °C, conformément aux dernières recommandations du GIEC. Ce faisant le Groupe élève ses ambitions sur le thème du climat.

**En 2021** Atos participe à la COP26, soulignant le rôle central de l'innovation numérique dans la lutte contre le changement climatique<sup>1</sup>.

Atos met en œuvre le reporting de la taxonomie de l'Union européenne pour soutenir les objectifs du Pacte Vert pour l'Europe. [\[GRI102-12\]](#)

Aujourd'hui, Atos est reconnu par les classements des agences de notation ESG comme un véritable leader dans son secteur d'activité.

CLASSEMENT ESG DU MARCHÉ 2021	SCORE ATOS	POSITION D'ATOS
DJSI	83/100	Top 4% (n° 1 DJSI Europe)
MSCI	AA	Top 21%
CDP CLIMATE	A	Top 2%
ISS-OEKOM	C+	Top 20%
FTSE4GOOD	4,1/5	Top 9%
VIGEO-EIRIS	67/100	Top 1%
ECOVADIS	80/100	Top 1%

Note : informations au 1<sup>er</sup> décembre 2021.

<sup>1</sup> <https://atos.net/wp-content/uploads/2021/10/Digital-Vision-COP26-Opinion-paper-report.pdf>

## 5.1.4 Approche et engagement d'Atos envers ses parties prenantes

[GRI 102-13], [GRI 103-1 Lutte contre la corruption], [GRI 103-1 Energie], [GRI 103-1 Emissions], [GRI 103-1 Emploi], [GRI 103-1 Santé et sécurité au travail], [GRI 103-1 Formation et éducation], [GRI 103-1 Confidentialité des données des clients], [GRI 103-1 Conformité Socio-économique], [GRI 103-1 Indicateurs spécifiques à Atos]

Atos est pleinement conscient de l'importance de son engagement envers ses parties prenantes. Pour structurer son dialogue avec les parties prenantes, Atos utilise des normes internationales telles que la norme AA1000 SES (2015) en ligne avec les principes suivants : Inclusion, Matérialité, Réactivité et Impact (voir la Section 5.6.1. « Périmètre du rapport » pour plus de détails). Atos maintient un dialogue constant avec ses parties prenantes afin de garantir une communication transparente sur son programme de RSE et de répondre aux attentes du marché et des investisseurs. En 2021, trois réunions ont été organisées par le Comité RSE du Conseil d'Administration, qui est directement impliqué dans la définition de la stratégie et des priorités RSE.

Les parties prenantes d'Atos sont identifiées comme des groupes et des personnes externes et internes qui représentent les clients, les salariés, les représentants du personnel, les

partenaires commerciaux et les fournisseurs, ainsi que les communautés et les autorités publiques. Atos interagit avec ses parties prenantes à tous les niveaux de l'organisation en utilisant différents canaux.

La fréquence et la nature de ce dialogue sont conçues de sorte à permettre une communication régulière avec pour objectif :

- d'identifier les attentes des parties prenantes d'Atos ;
- de prioriser les enjeux de responsabilité d'entreprise soulevés en fonction de leur importance relative et de leur criticité au regard des activités commerciales ;
- de définir les indicateurs clés de performance (KPIs) permettant d'évaluer la performance d'Atos en matière de responsabilité d'entreprise.

## Répertoire les attentes des parties prenantes

[GRI 203-2], [GRI 102-40], [GRI 102-42], [GRI 102-43], [GRI 102-44]

Atos collabore régulièrement avec ses parties prenantes afin de mieux comprendre leurs besoins, de les hiérarchiser et de s'assurer que sa stratégie reste pleinement alignée sur leurs attentes.

En 2021, le Comité RSE du Conseil d'Administration s'est réuni trois fois pour évoquer les défis actuels et futurs en matière de RSE, valider la stratégie du Groupe en la matière et confirmer le déploiement des initiatives correspondantes.

Au cours de l'année, de nouvelles interactions avec les parties prenantes externes ont permis de confirmer que la stratégie et les initiatives RSE d'Atos répondent de manière appropriée aux questions soulevées par ces dernières. Les échanges avec les leaders du développement durable des clients d'Atos se sont considérablement intensifiés, car la réalisation d'objectifs environnementaux ambitieux nécessite une interaction tout au long de la chaîne de valeur. En outre, Atos a continué à s'impliquer activement en 2021 en participant régulièrement à

des réunions d'investisseurs et en interagissant avec des organisations de normalisation de premier plan telles que le GRI (Global Reporting Initiative). L'entreprise était également présente lors de la conférence COP26<sup>1</sup> à Glasgow.

Les échanges sur le thème du développement durable se déclinent dans tous les domaines du Groupe : les clients ont désormais des exigences très claires en matière d'activité durable et demandent des informations sur la contribution des technologies numériques. Les partenaires commerciaux doivent travailler ensemble en termes de chaînes d'approvisionnement durables et échanger des données et informations sur le sujet. De plus, tous les acteurs du marché sont confrontés à de nouvelles exigences réglementaires qui nécessitent également un échange professionnel. Le développement durable se nourrit de l'interaction au-delà des relations commerciales contractuelles.

<sup>1</sup> [https://atos.net/en/2021/press-release\\_2021\\_11\\_04/atos-at-cop26](https://atos.net/en/2021/press-release_2021_11_04/atos-at-cop26)

**Clients**

**Attentes :** les clients d'Atos attendent des solutions numériques innovantes qui créent de la valeur en les aidant à optimiser leur performance opérationnelle et à relever leurs propres défis, tels que la lutte contre le changement climatique ou le reporting au regard des différentes exigences. Ces solutions doivent également garantir des niveaux élevés de sécurité et de protection des données.

**Enjeux et sujets clés :** satisfaction des clients. Confiance du client. Anticipation des besoins futurs des clients. Sécurité et protection des données. Innovation.

**Valeur créée par Atos :** Atos fonde son modèle d'activité sur la création de valeur, pour ses clients et partenaires, via des solutions à la fois innovantes et durables, capables de satisfaire leurs besoins dans cette nouvelle économie du numérique.

**ODD concernés : 8, 9, 12, 16.**

**Partenaires**

**Attentes :** la collaboration avec les partenaires est essentielle pour faire face aux enjeux du secteur informatique et assurer le développement de technologies innovantes.

**Enjeux et sujets clés :** anticipation des besoins du client pour les années à venir, innovation, sécurité et confiance.

**Valeur créée par Atos :** l'écosystème unique de partenaires d'Atos comprend des acteurs majeurs du secteur informatique ainsi que des start-ups, soutenus par les laboratoires d'Atos et les BTIC (Business Technology Innovation Centers) permettant d'offrir à ses clients des technologies de pointe dans ses solutions digitales combinées à une approche novatrice.

**ODD concernés : 8, 9, 12, 16.**

**Investisseurs et analystes**

**Attentes :** les investisseurs attendent un certain niveau de rentabilité et d'efficacité de la part d'Atos, aligné avec ses engagements en matière d'empreinte carbone et d'efficacité énergétique pour lutter contre le changement climatique. Atos tient les investisseurs informés de sa stratégie, de ses réalisations et de ses objectifs en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), tout en répondant à leurs demandes de clarté et de transparence en matière de création de valeur et de gestion des ressources.

**Enjeux et sujets clés :** pensée intégrée. Stratégie articulée autour d'un reporting efficace. Transparence. Crédibilité.

**Valeur créée par Atos :** En communiquant ses indicateurs clés de performance (KPIs) RSE et en intégrant des informations financières et extra-financières, Atos fournit des informations pertinentes aux investisseurs. Par la croissance de son activité et de ses bénéfices, Atos génère de la valeur à long terme pour les investisseurs et les actionnaires.

**ODD concernés : 8, 9, 12, 16.**

**Collaborateurs**

**Attentes :** les collaborateurs d'Atos s'attendent à pouvoir évoluer dans le meilleur environnement possible. Ils souhaitent pouvoir s'épanouir et réaliser pleinement leurs ambitions, que leur travail soit reconnu, par le biais d'opportunités de formation et de développement au sein de l'entreprise. Ils accordent une grande importance à la protection de leurs données personnelles.

**Enjeux et sujets clés :** santé et sécurité. Gestion et développement des compétences. Acquisition et rétention des Talents. Implication, engagement et satisfaction des collaborateurs. Attrait de la marque, bien-être au travail, diversité.

**Valeur créée par Atos :** Atos est un employeur responsable qui offre un environnement sûr, diversifié, inclusif et gratifiant, résolument tourné vers l'avenir. Des programmes ont été mis en place pour former et perfectionner les collaborateurs, mais aussi pour encourager le recrutement et la promotion en interne. Dans le même temps, Atos a développé des partenariats solides avec des universités de premier plan dans le monde entier pour attirer les meilleurs jeunes Talents.

**ODD concernés : 3, 4, 5, 10.**

**Fournisseurs**

**Attentes :** les fournisseurs d'Atos veulent tirer profit de l'accès à de nouveaux marchés, de la croissance du chiffre d'affaires et de marges équitables. Ils s'attendent à ce que les relations s'établissent sur le long terme et soient fondées sur un dialogue continu, garant du respect des contrats, de valeurs éthiques partagées et d'une confiance mutuelle.

**Enjeux et sujets clés :** éthique et responsabilité sur la chaîne de valeur. Collaboration. Partage des connaissances. Efficacité.

**Valeur créée par Atos :** première entreprise spécialisée dans les services numériques\* à obtenir l'approbation de ses règles d'entreprise contraignantes (Binding Corporate Rules – BCR) pour le traitement des données à caractère personnel par les autorités européennes compétentes, Atos continue d'en faire un pilier de sa culture d'entreprise. Son cadre de gouvernance pilote les activités et les processus organisationnels en mettant l'accent sur l'éthique et la conformité, garantissant ainsi une chaîne logistique durable. En collaborant étroitement avec ses fournisseurs, Atos garantit un strict respect des normes requises portant sur l'environnement, le droit du travail et les droits humains, l'éthique et l'approvisionnement durable.

**ODD concernés : 8, 9, 12, 16.**

**Les communautés et la société**

**Attentes :** les communautés locales et la société au sens large attendent d'Atos que l'entreprise exerce une influence socio-économique positive, en créant des emplois, des solutions intelligentes et des technologies novatrices. Atos doit également réduire son impact environnemental et aider ses clients et fournisseurs à en faire de même. Les organismes publics délivrent les autorisations administratives et déterminent le contexte réglementaire dans lequel Atos conduit ses activités.

**Enjeux et sujets clés :** inclusion digitale. Education et égalité d'accès à la connaissance. Epargne. Performance. Licence d'exploitation. Employabilité.

**Valeur créée par Atos :** Atos s'engage à produire une plus-value économique qui crée de la valeur pour la société en répondant à ses besoins et enjeux. Atos est un leader reconnu en matière de RSE dans le secteur informatique et, à ce titre, il minimise et compense ses impacts environnementaux tout en générant des profits durables encourageant l'innovation. En soutenant des programmes de bénévolat, mais aussi grâce à ses relations avec les universités et à des actions de citoyenneté d'entreprise, le Groupe souhaite avoir un impact positif et durable sur les économies locales, soutenir le développement social et réduire la fracture numérique.

**ODD concernés : 5, 10, 12, 13, 16.**

\* Technologies de l'information et des communications

## 5.1.5 Défis et matrice de matérialité

[GRI 102-46], [GRI 102-47], [GRI 103-1 Lutte contre la corruption], [GRI 103-1 Energie], [GRI 103-1 Emissions], [GRI 103-1 Emploi], [GRI 103-1 Santé et sécurité au travail], [GRI 103-1 Formation et éducation], [GRI 103-1 Confidentialité des données des clients], [GRI 103-1 Conformité Socio-économique], [GRI 103-1 Indicateurs spécifiques à Atos]

L'approche d'Atos en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise repose sur une analyse de matérialité permettant de prioriser ses actions au niveau des activités commerciales en intégrant les attentes des parties prenantes. Dans ce contexte, l'analyse de matérialité est un outil servant à connecter et hiérarchiser les considérations financières et extra-financières.

Dans le cadre de l'évaluation de la matérialité, Atos cherche à identifier les principaux sujets et défis que le marché et les principales parties prenantes considèrent comme essentiels pour l'entreprise. Ces sujets sont importants car ils contribuent à atteindre les objectifs de l'organisation, à sécuriser son modèle économique et à gérer son impact sur la société au sens large.

Par conséquent, Atos a présenté, l'année dernière, sa nouvelle matrice de matérialité suivant une approche ESG qui s'articule autour des trois grandes dimensions ou domaines d'intérêt de la

Responsabilité Sociétale d'Entreprise : Environnement, Social et Gouvernance :

- une bonne gestion des sujets environnementaux majeurs permet à Atos de soutenir la transition vers une économie sans carbone à l'échelle mondiale, tant pour le Groupe et ses clients que pour la société en général ;
- une bonne gestion des sujets sociaux majeurs permet à Atos d'être un employeur responsable et de créer un environnement de travail qui réponde aux besoins et aux attentes des collaborateurs ;
- une bonne gestion des sujets de gouvernance majeurs permet à Atos de s'imposer en tant qu'acteur éthique et équitable dans sa sphère d'influence et de générer de la valeur pour ses clients et partenaires grâce à des solutions sûres et innovantes.

## Les sujets importants et les limites d'Atos sont conformes aux normes du GRI

[GRI 102-44], [GRI 103-1]

Les sujets suivants des normes du GRI sont importants pour Atos. En dehors de l'organisation, ces aspects sont pertinents pour les parties prenantes mentionnées ci-dessous.

Enjeu majeur d'Atos	Enjeu majeur GRI	Périmètre des sujets en dehors de l'organisation
Satisfaction client et prestation de services	Spécifique à Atos	Clients, investisseurs et analystes
Gouvernance d'entreprise	Spécifique à Atos	Investisseurs et analystes
Sécurité et protection des données personnelles	418 Confidentialité des données des clients	Clients, investisseurs et analystes
Solutions pour relever les défis environnementaux des clients, y compris la décarbonation (IT for Green)	302 Energie 305 Emissions	Clients, investisseurs et analystes
Acquisition et rétention des Talents	401 Emploi (y compris le recrutement)	Non pertinent en dehors de l'organisation
Recherche et innovation	Spécifique à Atos	Clients, investisseurs et analystes, fournisseurs, partenaires commerciaux. Communautés et ONG, institutions publiques
Empreinte carbone et efficacité énergétique des opérations d'Atos	302 Energie 305 Emissions	Clients, investisseurs et analystes
Conformité aux lois et réglementations, y compris la lutte contre la corruption	205 Lutte contre la corruption 419 Conformité socio-économique	Clients, investisseurs et analystes, fournisseurs, entités publiques, communautés et ONG
Gestion et développement des compétences	404 Formation et éducation	Non pertinent en dehors de l'organisation
Technologies et solutions éco-efficaces	302 Energie	Clients, investisseurs et analystes
Santé et sécurité du personnel	403 Santé et sécurité au travail	Non pertinent en dehors de l'organisation

## Matrice de matérialité d'Atos

[GRI 102-14], [GRI 102-15], [GRI 102-47], [GRI 102-44], [GRI 103-1 Energie], [GRI 103-1 Emissions], [GRI 103-1 Emploi], [GRI 103-1 Santé et sécurité au travail], [GRI 103-1 Formation et éducation], [GRI 103-1 Lutte contre la corruption], [GRI 103-1 Confidentialité des données des clients], [GRI 103-1 Conformité Socio-économique], [GRI 103-1 Indicateurs spécifiques à Atos]

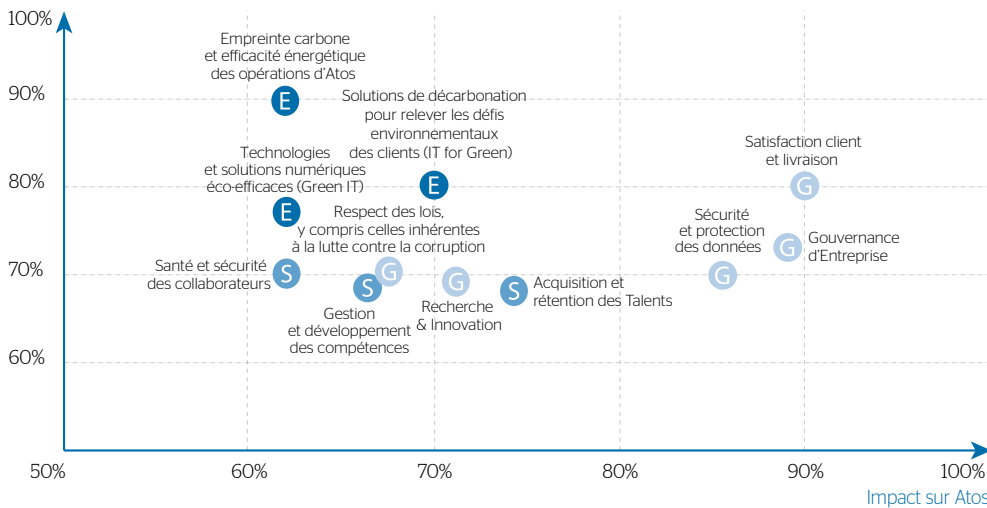
Sur la base des résultats de l'analyse menée par Atos auprès de ses parties prenantes internes et externes, l'entreprise a conçu une matrice de matérialité, présentée ci-dessous, qui résume les sujets importants de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise d'Atos pour les trois dimensions ESG.

Atos informe ses parties prenantes sur le sujet dans ce rapport annuel (Document d'Enregistrement Universel d'Atos). Par

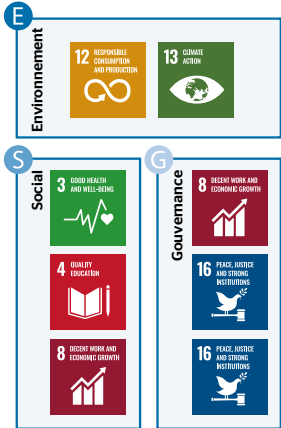
ailleurs, des informations supplémentaires concernant la stratégie inhérente à la responsabilité sociétale d'entreprise sont divulguées lors d'échanges réguliers avec les parties prenantes dans le cadre d'ateliers, de réunions, d'événements et sur la base d'entretiens avec le Comité RSE du Conseil d'Administration et les membres du Comité de Direction Générale du Groupe.

### MATRICE DE MATÉRIALITÉ D'ATOS

Importance pour les parties prenantes



Contribution d'Atos aux ODD pour les 11 principaux défis majeurs



La matrice ci-dessus présente les onze sujets importants en fonction de leur pertinence pour les parties prenantes et de leur impact sur Atos. Cette matrice est réexaminée chaque année pour confirmer que les priorités sont toujours appropriées afin de garantir le bon développement de la stratégie RSE du Groupe qui vise à aligner les pratiques commerciales avec un impact positif sur la société, en accord avec les objectifs d'Atos.

Ces 11 grandes priorités contribuent directement à huit des dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies, tels que présentés dans l'infographie ci-dessus.

De plus, Atos reste engagé sur d'autres sujets pertinents, tels que l'inclusion numérique, la diversité, l'engagement des salariés ou la gestion de la chaîne d'approvisionnement et contribue largement à l'impact positif sur l'emploi en développant de nouvelles opportunités professionnelles dans les pays émergents, en soutenant le développement économique local et en générant de la croissance économique.

### Environnement

Soutenir la transition vers une économie sans carbone à l'échelle mondiale pour le Groupe, ses clients et la société.

**Les principaux enjeux pour Atos liés à l'environnement sont :**

- soutenir les solutions de décarbonation pour relever les défis environnementaux des clients (IT for Green)
- réduire l'empreinte carbone et améliorer l'efficacité énergétique des opérations d'Atos ;
- des technologies et solutions numériques éco-efficaces (Green IT) – Les solutions numériques ont déjà un impact important sur l'environnement et leurs usages vont continuer à s'accroître.

Les principaux ODD liés à l'Environnement sont les suivants : « Changement climatique » (ODD 13) et « Consommation et production responsables » (ODD 12).

## Social

Etre un employeur responsable et créer un environnement de travail qui permet de répondre aux besoins et attentes des salariés.

### Les principaux enjeux pour Atos liés au social sont :

- gérer l'attraction et la rétention de Talents ;
- assurer la gestion et le développement adéquat des compétences ;
- garantir la santé et la sécurité du personnel.

Les principaux ODD liés au social sont les suivants : « Travail décent et croissance économique » (ODD 8), « Education de qualité » (ODD 4) et « Santé et bien-être » (ODD 3).

## Gouvernance

Etre un acteur éthique et équitable dans la sphère d'influence et générer de la valeur pour les clients et les partenaires grâce à des solutions sûres et innovantes.

### Les principaux enjeux pour Atos liés à la gouvernance sont :

- assurer la satisfaction client et la prestation de services ;
- établir une solide gouvernance d'entreprise ;
- garantir la sécurité et la protection des données ;
- encourager la recherche et l'innovation ;
- garantir le respect des lois, y compris celles inhérentes à la lutte contre la corruption.

Les principaux ODD liés à la gouvernance sont les suivants : « Paix, justice et institutions efficaces » (ODD 16), « Travail décent et croissance économique » (ODD 8), « Industrie, innovation et infrastructure » (ODD 9).



## 5.2 Environnement

### 5.2.1 Performance environnementale extra-financière

[GRI 103-1 Energie], [GRI 103-2 Energie], [GRI 103-3 Energie], [GRI 103-1 Emissions], [GRI 103-2 Emissions], [GRI 103-3 Emissions], [GRI 103-1 Indicateurs spécifiques à Atos], [GRI 103-2 Indicateurs spécifiques à Atos], [GRI 103-3 Indicateurs spécifiques à Atos], [GRI 302-1], [GRI 302-2], [GRI 302-3], [GRI 302-4], [GRI 302-5], [GRI 305-1], [GRI 305-2], [GRI 305-3], [GRI 305-4], [GRI 305-5], [A14]

#### 5.2.1.1 Présentation des principaux défis et ambitions d'Atos

[GRI 103-2 Energie], [GRI 103-2 Emissions]

Il est de plus en plus reconnu que toutes les transactions et actions entraînent des externalités associées dont l'échelle d'impact va du niveau personnel au niveau planétaire. Selon les estimations, les technologies numériques sont responsables d'environ 4% des émissions totales de CO<sub>2</sub> dans le monde mais, lorsqu'elles sont mises en œuvre de manière appropriée, elles permettent de réduire les émissions mondiales de CO<sub>2</sub> de 15 à 20%.

La principale ambition d'Atos est de contribuer pleinement à un monde plus décarboné et plus durable en réduisant et en compensant ses propres émissions carbone et en proposant des solutions numériques destinées à soutenir sa chaîne d'approvisionnement et accompagner ses clients dans leur propre parcours de décarbonation. Pour réaliser cette ambition, le Groupe aborde de nombreuses questions environnementales et entend couvrir de manière globale l'ensemble des opportunités, impacts et risques majeurs liés à son modèle économique et à ses principales activités.

La dernière mise à jour de « l'évaluation de la matérialité » a permis de mettre en avant les problèmes/thèmes suivants, classés par ordre de priorité :

Les principaux impacts, risques et opportunités du Groupe sont régulièrement évalués par des travaux et des activités spécifiques et sont décrits plus en détail dans une prochaine section. En particulier, Atos met régulièrement à jour son processus « d'évaluation de la matérialité » dans les domaines de la RSE et de l'environnement afin d'intégrer le point de vue de ses parties prenantes et de mieux identifier certains problèmes ou thèmes existants ou émergents qui pourraient devenir critiques pour le Groupe.

A l'heure actuelle, les principaux aspects environnementaux résultant des activités commerciales d'Atos concernent les opérations de ses centres de données et bureaux et les déplacements professionnels, en plus des impacts générés au sein de la chaîne d'approvisionnement et via l'utilisation des solutions et technologies déployées par le Groupe.

Domaine	Thème spécifique	Couvert dans la Section :
Changement climatique	Empreinte carbone et efficacité énergétique des opérations d'Atos	5.2.5
Contribution de l'informatique	Le Numérique au service de la décarbonation pour relever les défis des clients (IT for Green)	5.2.4
Empreinte de l'informatique	Solutions numériques décarbonées (informatique écoresponsable)	5.2.6
Autres enjeux	Autres enjeux environnementaux	5.2.7

Par son Programme environnemental, Atos contribue directement à plusieurs des **Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies**, et notamment n° 12 – Consommation et production responsables et n° 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et

contribue indirectement aux ODD n° 7 – Energie propre, n° 8 – Travail décent et croissance économique, n° 9 – Industrie, innovation et infrastructure et n° 15 – Vie terrestre. Atos rend compte de chacun de ces ODD et les résultats sont présentés dans les sections suivantes.

### 5.2.1.2 Aperçu des principaux engagements et objectifs en matière de changement climatique

En 2016, dans le cadre de l'Accord de Paris<sup>1</sup>, le Président-Directeur général d'Atos a approuvé quatre initiatives clés qui ont toutes été mises en œuvre depuis : suivre les objectifs scientifiques de réduction des émissions (SBTi<sup>2</sup>) ; fixer un prix interne du carbone (ICP) ; s'engager dans une politique climatique anticipant les risques et les opportunités ; communiquer publiquement des informations relatives au changement climatique.

De plus, Atos mène les activités suivantes pour contribuer directement à la lutte contre le changement climatique :

- **Système de management environnemental** : Atos a pour objectif qu'à la fin de chaque année, au moins 80% de ses principaux sites (centres de données stratégiques exploités par Atos et sites de bureaux comptant plus de 500 salariés internes) soient certifiés ISO 14001 ou en cours de certification ;
- **Efficacité énergétique** des centres de données d'Atos : en utilisant la mesure d'efficacité standard de l'industrie, Atos vise à optimiser l'indicateur d'efficacité énergétique (PUE) des centres de données de 1,41 en 2021 à environ 1,34 en 2023 pour l'ensemble des centres de données phares d'Atos ;
- **Energie renouvelable** : en termes d'énergie renouvelable, et afin de soutenir son objectif scientifique à court terme de 1,5 °C (degrés Celsius), Atos vise à atteindre près de 85% d'ici à 2025 (en % de la consommation totale d'électricité) ;
- **Objectifs scientifiques** : en 2020, Atos a réorienté son objectif de réduction des émissions carbone de 2 °C vers l'objectif le plus exigeant de l'initiative Science-Base Target (SBTi) de **1,5 °C** et s'est engagé à réduire de moitié ses émissions globales de carbone d'ici à 2025 (Scopes 1, 2 et 3 du Protocole des GES, base de référence 2019). Cet objectif à court terme, déjà validé par l'initiative Science-Based Target (SBTi)<sup>2</sup>, a cinq ans d'avance sur les exigences définies en la matière ;
- **Objectifs de neutralité carbone (net-zéro)** : en outre, le nouvel objectif à long terme et l'objectif de neutralité carbone d'Atos seront alignés aux nouveaux critères de la nouvelle norme Net-Zéro de la SBTi, officiellement lancés en octobre 2021 (plus d'informations à la Section 5.2.5.1. Réduction des émissions carbone).

### 5.2.1.3 Aperçu des principaux plans d'action liés au changement climatique

[GRI 103-2 Energie], [GRI 103-2 Emissions]

Afin de réaliser les réductions d'émissions définies dans le cadre des objectifs ambitieux d'Atos en matière de changement climatique, les politiques, processus, lignes directrices et plans d'action suivants ont été élaborés et mis en œuvre en 2021 :

- **Politique, système de management et certification environnementale** : une politique environnementale mondiale incite fortement à adopter une approche « faire plus avec moins » : réduire l'intensité et la consommation d'énergie, limiter l'impact des déplacements et tenir compte d'autres enjeux environnementaux (biodiversité, eau, économie circulaire, déchets, plastiques). La mise en place d'un SME global<sup>3</sup> et la certification ISO 14001 des principaux sites d'Atos permettent de réaliser des progrès significatifs aux niveaux local et mondial (plus d'informations à la Section 5.2.2 Gouvernance environnementale) ;
- **Consommation d'énergie, efficacité énergétique, énergie décarbonée** : pour améliorer l'efficacité énergétique des centres de données, l'une des références est l'indicateur d'efficacité énergétique (PUE) et de nombreux plans d'action ont été élaborés afin de le réduire. Au niveau des bureaux, l'entreprise a déployé un programme immobilier intelligent et optimisé partout dans le monde. En 2021, Atos a poursuivi sa transition rapide vers les énergies renouvelables ou à faibles émissions carbone et a franchi de nouvelles étapes dans la réduction de sa consommation d'énergie, à la fois pour les centres de données et les bureaux (plus d'informations à la Section 5.2.5 Empreinte carbone et efficacité énergétique des opérations d'Atos) ;
- **Mobilité verte** : en 2021, Atos a encore renforcé son programme de mobilité verte afin de développer des outils de collaboration à distance, de mieux faire respecter les règles en matière de déplacement et de passer à un parc automobile électrique (plus d'informations à la Section 5.2.5 Empreinte carbone et efficacité énergétique des opérations d'Atos) ;
- **Réduction de l'empreinte informatique/Ecoconception (informatique écoresponsable)** : Atos a encore réduit la consommation d'énergie et l'empreinte carbone de ses solutions et technologies numériques (technologies numériques éco-efficaces). On note également une réduction constante de la consommation d'énergie/des émissions de CO<sub>2</sub> des produits et solutions qu'Atos vend à ses clients (meilleures pratiques en matière d'informatique écoresponsable, évaluations écologiques du cycle de vie, écoconception, directives en matière de label écologique, investissements R&D dédiés dans les domaines de l'énergie et du carbone, sélection de sous-composants à faible consommation d'énergie, adoption des principes de l'économie circulaire, etc.). Les supercalculateurs fabriqués par Atos sont fréquemment classés parmi les 100 meilleurs supercalculateurs au monde et parmi les tout premiers de la liste Green 500 en termes d'efficacité énergétique (Gflops/watts). Les serveurs Edge Computing développés par Atos offrent également un nouveau moyen de réduire la consommation d'énergie des infrastructures informatiques (plus d'informations à la Section 5.2.6 Solutions numériques décarbonées) ;

<sup>1</sup> L'Accord de Paris : <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/the-paris-agreement>

<sup>2</sup> Science-based Targets Initiative

<sup>3</sup> Système de management environnemental

- **Contribution de l'informatique/Solutions favorables au développement durable (IT for Green) :** en 2021, Atos a également aidé ses clients à relever leurs propres défis en matière de développement durable, à décarboner leurs activités et à atteindre la neutralité carbone (net-zéro) (grâce à des solutions de décarbonation). En 2020, Atos s'est engagé sur des accords de décarbonation (Decarbonization Level Agreements – DLA) de ses clients. EcoAct (une société de conseil en stratégie climatique internationalement reconnue acquise par Atos en 2020) et Atos ont, ensemble, créé un Pôle d'excellence en matière de décarbonation doté de solides capacités pour aider les organisations à réaliser leurs ambitions en matière de climat. Atos a renforcé son expertise en matière de décarbonation via la mise en place de partenariats avec des start-up spécialisées (Tier One, GreenSpector, Plan A, Circular Computing) dans le cadre de son Programme Scaler (plus d'informations à la Section 5.2.4 Le Numérique au service de la décarbonation pour relever les défis des clients (IT for Green) ;
- **Chaîne d'approvisionnement :** en 2021, Atos a engagé davantage ses fournisseurs à décarboner leurs émissions en amont. Des clauses contractuelles spécifiques concernant la performance environnementale, la gestion de l'énergie et la décarbonation ont été mises en place dans le cadre des contrats fournisseurs (plus d'informations à la Section 5.2.5.5 Décarbonation de la chaîne d'approvisionnement d'Atos) ;
- **Prix interne du carbone (ICP) :** depuis 2020, l'ICP d'Atos est fixé à 80 euros par tonne de CO<sub>2</sub> afin d'orienter les décisions commerciales et opérationnelles vers la

décarbonation. En 2021, l'ICP s'articulait autour de trois grands objectifs : réduire les émissions générées par les activités commerciales (centres de données, bureaux, déplacements, équipements informatiques), orienter les achats et dépenses vers les fournisseurs les plus verts et, enfin, augmenter le volume des projets en décarbonation avec les clients. L'ICP conforte l'engagement de l'ensemble des collaborateurs, toutes entités confondues, et impacte directement les bonus de tous les managers. Tout en garantissant la maîtrise du processus d'activité de décarbonation, l'ICP permet également de réunir différents services clés, comme l'Immobilier et la Logistique, les Achats et les Ventes, autour de cibles et d'engagements liés à la réduction des émissions carbone du Groupe. Ainsi, les grandes lignes de la stratégie de décarbonation d'Atos ont été répercutées des instances dirigeantes jusqu'aux différents services qui prennent ainsi des décisions au quotidien en matière de gestion de l'énergie, de politiques d'achat et de plans d'action commerciaux ;

- **Compensation carbone :** en 2021 (et comme chaque année depuis 2018), le Groupe compense 100% des émissions de son « périmètre carbone opérationnel » (émissions sous contrôle ou influence directe provenant des centres de données, des bureaux et des déplacements) via des programmes de compensation dédiés (50% projets de parcs éoliens pour produire de l'énergie propre et 50% projets de protection des forêts pour préserver des puits carbone) (plus d'informations à la Section 5.2.5 Empreinte carbone et efficacité énergétique des opérations d'Atos).

L'ensemble des plans d'actions mentionnés ci-dessus sont présentés dans les sections ci-après, triés par Scopes de GES (1, 2 et 3) :

Scope GES	Principales sources d'émissions	Principales activités destinées à réduire les émissions carbone	Voir Section :
Scope 1	Emissions liées à la consommation d'énergies fossiles, systèmes de refroidissement et au parc automobile d'Atos	Efficacité énergétique et réduction de la consommation. Transition rapide vers les énergies renouvelables/décarbonées. Flotte électrique, optimisation des déplacements et mobilité verte, outils de télétravail, télétravail.	5.2.5.3 5.2.5.4
Scope 2	Emissions liées à la consommation d'électricité et au chauffage urbain	Efficacité énergétique et réduction de la consommation. Transition rapide vers les énergies renouvelables/décarbonées.	5.2.5.3
Scope 3	Emissions carbone sous influence : Scope 3, catégories 1 à 15.	Décarbonation de la chaîne d'approvisionnement d'Atos : progrès avec les fournisseurs (objectifs de réduction du CO <sub>2</sub> , critères CO <sub>2</sub> , classement, plan de progression spécifique). Promotion de solutions digitales au service des enjeux de décarbonation des activités des clients (IT for Green). Promotion de services d'hébergement neutres en carbone et de technologies numériques responsables présentant la plus faible empreinte environnementale possible. Atos a vendu des produits destinés à réduire la consommation d'énergie (informatique écoresponsable). Optimisation des déplacements/transports et mobilité verte, outils de télétravail, télétravail. Optimisation des autres catégories.	5.2.5.5 5.2.4 5.2.6 5.2.5.4 5.2.7

### 5.2.1.4 Aperçu des principaux résultats concernant le changement climatique

Afin de garantir la transparence vis-à-vis des parties prenantes, Atos publie le détail des résultats de ses objectifs environnementaux dans ses principaux rapports (URD, rapport intégré), sur le site Internet d'Atos<sup>1</sup> et sur d'autres sites externes, tels que celui du Carbon Disclosure Project (CDP).

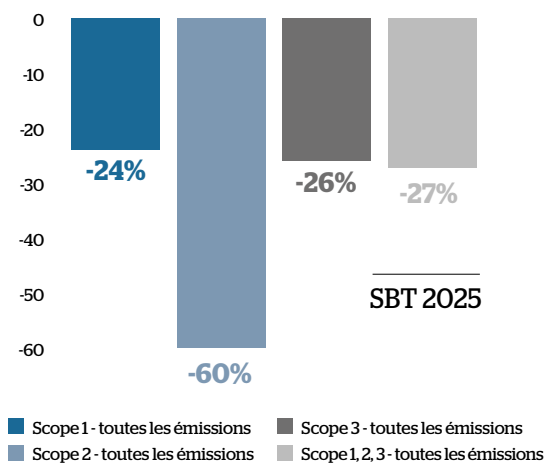
Pour suivre les progrès réalisés par Atos en matière de changement climatique, 60 indicateurs clés de performance (KPIs) sont mesurés tous les ans à travers le monde dans plus de 400 sites, bureaux et centres de données. En 2021, les principaux résultats sont les suivants :

- **Certification environnementale** : en 2021, 90% des principaux sites d'Atos (centres de données et bureaux) étaient certifiés ISO 14001 ou en cours de certification ;
- **Consommation/efficacité énergétique** : en 2021, les plans d'action en cours pour améliorer l'efficacité énergétique ont permis de réduire de 11% la consommation d'électricité ;
- **Energie renouvelable/décarbonée** : en 2021, la transition rapide vers les énergies renouvelables/décarbonées a entraîné une baisse de 34% de la consommation d'électricité provenant du réseau et une hausse de 29% de l'utilisation d'électricité renouvelable incluant les certificats d'énergie renouvelable (RECs), respectivement -44% et +18% en 2020. Ainsi, en 2021, 67% de l'électricité consommée par Atos dans le monde provenait de sources renouvelables (RECs inclus), contre 46% en 2020 et 32% en 2019. Dans ses centres de données, Atos a également augmenté le pourcentage d'énergie renouvelable (RECs inclus) sur l'ensemble de ses zones géographiques (de 49% en 2020 à 71% en 2021) et a atteint 95% dans ses centres de données stratégiques ;
- **Périmètre carbone opérationnel** : entre 2019 et 2021, Atos a réduit les émissions de son périmètre carbone opérationnel (émissions de CO<sub>2</sub>e sous contrôle ou sous influence directe) de 59% en valeur absolue (tCO<sub>2</sub>e) et de 56% en intensité (tCO<sub>2</sub>e/millions d'euros de chiffre d'affaires).

Pour plus d'informations, voir le périmètre carbone opérationnel d'Atos dans la section 5.2.5.1 ;

- **Objectif de l'initiative Science-Based Target** : en 2020, Atos a renforcé son engagement SBT, passant d'un objectif d'intensité de GEVA<sup>2</sup> à 2° à l'objectif le plus ambitieux de 1,5 °C par rapport aux émissions absolues, avec une nouvelle année de référence fixée à 2019. Entre 2019 et 2021, toutes les émissions d'Atos (Scopes 1, 2 et 3) ont diminué de 27% (pour atteindre 2,406 millions de tCO<sub>2</sub>e en valeur absolue). Cette tendance à la baisse est tout à fait conforme aux engagements pris dans le cadre de l'initiative 1,5 °C, à savoir atteindre -50% d'ici 2025. (Plus d'informations à la Section 5.2.5.1 => Objectifs et engagements d'Atos en matière d'émissions de gaz à effet de serre).

#### REDUCTION DES EMISSIONS CARBONE SUR LA PERIODE 2019-2021



### 5.2.1.5 Aperçu des principales marques de reconnaissance externes dans le domaine environnemental

En 2020-2021, Atos a été reconnu par de nombreux acteurs majeurs pour ses actions visant à réduire ses impacts environnementaux et ses émissions carbone, à intégrer les défis commerciaux liés au changement climatique, mais aussi pour la qualité et la transparence de sa communication. Pour consulter la liste des prix et récompenses obtenus en 2021, voir la Section 5.1.1 Vision.

Plus particulièrement, en matière de reconnaissance environnementale :

- en 2021, Atos a de nouveau été sélectionné comme membre du Dow Jones Sustainability Index World et Europe. Atos a obtenu une note de 83/100 sur l'ensemble des dimensions RSE (contre un score moyen du secteur de 34/100), et à obtenu la meilleur score du secteur sur la dimension environnementale avec 98/100 (date du score : 12 novembre 2021);

- en 2021, et pour la neuvième année consécutive, Atos a été inscrit par le CDP<sup>3</sup> dans son Climate Performance Leadership Index regroupant les entreprises les plus performantes en matière de lutte contre le changement climatique. En 2021, Atos a de nouveau obtenu la note « A ». Atos fait partie des quelques entreprises (200) qui se distinguent par leur performance environnementale élevée sur plus de 13 000 entreprises notées dans le monde, ce qui représente plus de 64% de la capitalisation boursière mondiale. En outre, Atos a également été reconnu comme le leader du CDP Supplier Engagement Leaderboard en 2020 et 2021 grâce à ses travaux sur la réduction des émissions tout au long de sa chaîne de valeur.

<sup>1</sup> Atos.net

<sup>2</sup> Émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée

<sup>3</sup> Climate Disclosure Project <https://www.cdp.net/en>

## 5.2.2 Gouvernance environnementale

[GRI 103-2 Energie], [GRI 103-3 Energie], [GRI 103-2 Emissions], [GRI 103-3 Emissions]

### 5.2.2.1 Gouvernance - Approche managériale

Le programme environnemental mondial d'Atos est pleinement intégré à la stratégie de l'entreprise. Aussi, depuis 2018, le Conseil d'Administration d'Atos a mis en place un comité dédié à la Responsabilité Sociale et Environnementale de l'Entreprise (RSE). Le rôle du Comité RSE est d'examiner et de suivre les sujets RSE / Environnement au sein du Groupe.

Le Directeur RSE du Groupe gère l'ensemble du Programme de Responsabilité Sociétale d'Entreprise et informe régulièrement des dernières initiatives environnementales, des objectifs et des résultats du Programme. Le Directeur RSE Groupe est rattaché au Secrétaire Général.

Le Secrétaire Général, est membre du Comité Exécutif et rapporte directement au Directeur Général d'Atos. Il supervise l'ensemble du Programme de Responsabilité Sociétale d'Entreprise et informe régulièrement le Comité Exécutif des dernières initiatives, objectifs et résultats environnementaux du Programme.

Des réunions hebdomadaires animées par le Directeur RSE du Groupe sont organisées avec des experts dans plusieurs domaines essentiels au succès du programme Net-Zero d'Atos. Lors de ces réunions, le responsable mondial de l'immobilier, le Directeur des achats et le responsable des achats durables, l'équipe transformation Net Zero, les représentants des unités commerciales régionales et des industries et l'équipe RSE monde présentent et rendent compte de leurs initiatives et objectifs net-zéro.

Les risques et opportunités liés au climat sont supervisés par le Conseil d'Administration et par le Comité Exécutif du Groupe Atos. Sur la base de l'analyse des scénarios de changement climatique (risques/opportunités liés à la transition), Atos a identifié que les technologies/solutions numériques s'avéreront essentielles pour lutter contre le changement climatique et atténuer ses conséquences. Par conséquent, le potentiel d'un plan mondial de « décarbonation » a été évalué et est considéré aujourd'hui comme l'un des scénarios de développement/transition les plus crédibles pour Atos. Un programme global de développement/transition de « décarbonation » a été déployé par le Directeur RSE, le Secrétaire Général et le Directeur Général du Groupe et est mis en œuvre depuis 2020. Ainsi, la stratégie et les

objectifs commerciaux reflètent désormais le programme de décarbonation digital, visant une croissance incrémentale du chiffre d'affaires, ainsi que l'objectif SBT de 1,5 °C et les engagements d'Atos en matière de net-zéro carbone.

En 2021, afin de s'assurer du déploiement du programme de décarbonation, de ses objectifs et de ses livrables à l'échelle du Groupe, le Secrétaire Général a tenu des réunions bihebdomadaires avec le Directeur Général et le Comité Exécutif pour rendre compte de l'avancement du programme. Cela illustre bien l'ancrage du plan de décarbonation dans les sujets stratégiques du Groupe. De manière plus détaillée, le programme environnemental est piloté par le Responsable du Programme Environnemental Groupe et une équipe dédiée, composée de représentants de toutes les fonctions support et de tous les secteurs industriels.

Pour soutenir ces divers plans, Atos a également mis en place des programmes d'incitation à l'intention des top managers pour qu'ils travaillent à la réalisation de ces objectifs carbone, y compris un prix carbone interne ayant un impact direct sur les résultats de l'activité. Pour plus d'informations sur l'ICP, voir la Section 5.2.1.3.

Un SME (Système de management environnemental) est en place au niveau du Groupe et dans toutes les Entités Opérationnelles Régionales (RBU). Au sein des RBU, les Responsables SME et les Responsables RSE supervisent les enjeux environnementaux aux niveaux régional et local. Par ailleurs, sur les principaux sites du Groupe, les personnes en charge de la certification ISO 14001 gèrent les enjeux environnementaux locaux.

Grâce à cette structure multiniveaux, l'ensemble des questions locales et mondiales liées à l'environnement sont couvertes par le Groupe. Lors de l'Assemblée Générale (AGA) d'Atos qui s'est tenue en 2021, les actionnaires d'Atos ont adopté à une très large majorité une résolution « Say On Climate<sup>1</sup> » sur la politique environnementale en matière de décarbonation du Groupe, confirmant sa position parmi les entreprises technologiques les plus avancées en matière de lutte contre le changement climatique (plus d'informations sur les sujets liés au TCFD à la Section 5.2.3).

### 5.2.2.2 Politique environnementale, grands principes et directives opérationnelles

La version actuelle de la Politique Environnementale du Groupe est disponible sur le site Internet d'Atos. Cette Politique, intégrée dans le « Manuel des politiques internes » d'Atos, est alignée sur les ambitions stratégiques et le programme RSE du Groupe.

Elle vise au respect de principes de haut niveau, à court et long termes, et couvre les principaux enjeux environnementaux du Groupe. Elle s'applique à toutes les entités et opérations d'Atos, à l'ensemble des bureaux et aux centres de données, quel que soit leur emplacement. L'ensemble de l'organisation Atos (100%) est concernée, y compris ses fournisseurs et sous-traitants.

Cette politique est complétée par un livre de directives et d'objectifs opérationnels pour chaque enjeu environnemental. Il contient des informations régulièrement mises à jour sur le contexte, des instructions concrètes et des précisions sur les ambitions, objectifs et cibles au niveau du Groupe et/ou au niveau local.

Atos a formalisé son engagement en matière d'intégrité, notamment par le biais de son Code d'éthique, qui matérialise les exigences en termes de comportement éthique de la part de ses salariés, et via l'« Atos Business Partners' Commitment to Integrity » (Engagement des partenaires d'Atos en matière d'intégrité), qui définit l'engagement éthique qu'Atos attend de

<sup>1</sup> Résolution "Say On Climate" des actionnaires d'Atos:  
[https://atos.net/fr/2021/communiqués-de-presse/informations-financières-communiqués-presse\\_2021\\_05\\_12/assemblee-generale-annuelle-datos-3](https://atos.net/fr/2021/communiqués-de-presse/informations-financières-communiqués-presse_2021_05_12/assemblee-generale-annuelle-datos-3)

ses partenaires avant d'établir une relation contractuelle avec eux. L'« Atos Business Partners' Commitment to Integrity » entend également soutenir les efforts de l'entreprise en vue de décarboner sa chaîne d'approvisionnement, conformément aux engagements de décarbonation d'Atos visant à transiter vers la neutralité carbone (net zero) et aux objectifs scientifiques de l'entreprise destinés à limiter la hausse des températures mondiales à 1,5 °C en réduisant ses émissions totales de moitié

d'ici fin 2025. Plus généralement, il s'agit d'un élément clé du Plan de Vigilance d'Atos qui a été élaboré et fait l'objet d'un suivi permanent afin d'identifier, prévenir et atténuer les risques découlant de ses propres activités et de sa chaîne d'approvisionnement et susceptibles de porter atteinte aux droits de l'homme, à la santé et à la sécurité des personnes et à l'environnement (cf. Section 5.4.6.1. Surveillance du risque RSE le long de la chaîne d'approvisionnement).

### 5.2.2.3 Système de management environnemental et certification ISO 14001 [A14]

Le Système de management environnemental (SME) d'Atos est un cadre qui couvre l'ensemble du Groupe, soutenant la réalisation de ses objectifs environnementaux grâce à une organisation structurée, un processus Plan-Do-Check-Act (PDCA), une évaluation cohérente et une amélioration de sa performance environnementale.

Le SME est en place au niveau du Groupe et au sein de toutes les dans toutes les RBU. Tous les employés d'Atos sont couverts par le SME. Le SME d'Atos fait partie du Système de Gestion Intégré et permet de créer des synergies entre tous les systèmes de management de l'entreprise (Qualité, Informatique, Sécurité et Environnement).

En outre, depuis 2018, Atos a choisi de déployer un processus de certification ISO multisites (MSC) qui suit un cycle de vie de trois ans répondant aux exigences des normes ISO basées sur différents systèmes de management dédié à la qualité, l'informatique, la sécurité et l'environnement : norme ISO 9001:2015 pour le système de management de la qualité ; norme ISO 20000-1:2018 pour le système de management des services informatiques ; norme ISO 27001:2013 pour le système de management de la sécurité de l'information ; norme ISO 14001:2015 pour le système de management environnemental.

Ce processus ISO MCS est totalement intégré dans le cycle de vie des activités du Groupe et offre aux clients la garantie qu'Atos fournit des services et des produits cohérents dans le monde entier dans les quatre domaines mentionnés précédemment.

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace de son Programme Environnemental et de son Système de Management, Atos a choisi de certifier ses principaux sites selon la norme ISO 14001 sur la base de critères spécifiques (détaillés ci-dessous).

Les personnes en charge de la gestion de la certification multisites coordonnent, harmonisent et optimisent la norme ISO 14001 grâce à une approche de conformité de bout en bout, partant du Groupe et se clôturant au niveau du site. Ainsi, tous les sites certifiés ou en cours de certification suivent cette approche de bout en bout, depuis le Groupe jusqu'aux sites. Cette démarche permet de garantir une bonne coordination et une mise en œuvre locale efficace du SME à toutes les étapes.

Le SME et la certification ISO 14001 des principaux sites du Groupe sont deux outils opérationnels qui permettent :

- de mettre en œuvre et gérer le Programme Environnemental, sa politique et ses directives opérationnelles au sein du Groupe ;
- d'assurer un suivi des principaux enjeux du Groupe (énergie, déplacements, émissions carbone, informatique écoresponsable et solutions et services numériques éco-efficaces) et des enjeux locaux (eau, déchets,

biodiversité, etc.) par l'adoption de plans d'action cohérents et de contrôles audités en interne et en externe ;

- d'éviter les risques de non-conformité avec les réglementations et les exigences des parties prenantes ;
- de conserver ou gagner de nouvelles parts de marchés, étant donné que la certification ISO 14001 est de plus en plus recherchée.

Pour chaque nouveau site éligible à la certification ISO 14001, le Responsable du système de management environnemental (SME) du Groupe prépare un ensemble d'actifs ISO 14001. Le programme complet de « Formation au mentorat ISO 14001 : 2015 » est une formation approfondie qui doit être suivie par chaque nouveau responsable SME local. Il se déroule généralement sur plusieurs sessions et fait l'objet de réunions de suivi. Cette formation est essentielle pour guider le responsable SME dans la préparation de l'ensemble des actions, processus et documents nécessaires à la certification à venir.

A l'issue du cycle de vie de la certification, des échantillons de sites sont audités annuellement par les propres spécialistes d'Atos et par un organisme de certification international externe. Les résultats de ces audits internes ISO 14001 sont présentés dans un programme d'audit annuel et vérifiés de manière indépendante, garantissant ainsi le maintien d'un haut niveau de maturité et de connaissance dans l'ensemble du Groupe.

Plus précisément, tous les sites de bureaux comptant plus de 500 salariés en interne et tous les centres de données clés exploités par Atos doivent intégrer le processus de certification environnementale ISO 14001 et obtenir la certification. D'autres sites peuvent rejoindre le programme de certification afin de répondre aux besoins commerciaux au niveau local.

L'indicateur ISO 14001, baptisé « A14 », fait partie des indicateurs clés de performance (KPIs) environnementale du Groupe. Il fait l'objet d'un suivi semestriel lors de la collecte des données. Toutes les données sont consolidées et vérifiées par un auditeur externe. Un site est officiellement entré dans le « processus de certification » lorsqu'un budget a été alloué ou que le responsable SME a été nommé.

Le portefeuille global de sites opérationnels d'Atos évolue dans le temps, au gré des accords de livraison, des cessions et acquisitions et des programmes d'efficacité. L'objectif actuel d'Atos est de faire en sorte que, à la fin de chaque année, au moins 80% de ses principaux sites (bureaux et centres de données) soient déjà certifiés ou en cours de certification.

Fin 2021, 90% des principaux sites d'Atos étaient certifiés ISO 14001 ou en cours de certification (89% en 2020 et 2019, 85% en 2018, 80% en 2017) et 81 925 salariés (81 850 en 2020) travaillaient dans l'un de ces sites. Parmi ces derniers, 78 482 des collaborateurs travaillaient sur des sites déjà totalement certifiés et 3 343 sur des sites en cours de

certification. A la fin de l'année 2021, un total de 99 bureaux et centres de données étaient entièrement certifiés.

Outre le SME et la certification ISO 14001, Atos s'appuie sur la veille juridique environnementale et les auditeurs internes pour soutenir le Programme et la Politique Environnementale. Au niveau local, Atos a mis en place un système de veille juridique environnementale pour ses sites Aux fins de répondre spécifiquement aux exigences légales, de prévenir tout problème environnemental et d'échanger avec les parties prenantes

locales, chaque RBU et ses pays respectifs ont instauré une veille juridique environnementale, qui est exécutée localement et contrôlée de manière globale. Tout défi environnemental important au niveau local est alors discuté lors des revues de direction et les mesures requises sont ensuite mises en œuvre. Enfin, les auditeurs internes d'Atos, avec l'aide du SME global, soutiennent la Politique Environnementale du Groupe et contribuent aux processus de contrôle interne.

#### 5.2.2.4 Processus de communication, d'information et de formation

Atos déploie un plan de communication annuel couvrant ses principaux défis environnementaux. Ce plan est communiqué en interne et en externe de manière régulière et extensive via des flyers, des vidéos, des rapports, des articles, des blogs, des documents de synthèse, des sites Internet, des notations externes, des communiqués de presse, des espaces d'information et des réunions dédiées, des applications mobiles (application Atos Green) et des formations.

Le processus interne de reporting global est soutenu par une formation spécifique sur les défis environnementaux et les indicateurs. Par exemple, le programme de certification SME/ISO 14001 s'accompagne d'une formation obligatoire en ligne, pour impliquer tous les collaborateurs et promouvoir un comportement écoresponsable au niveau international. Plusieurs communautés numériques collaboratives traitent de sujets liés au développement durable, comme les enjeux environnementaux, les tendances du marché, les attentes des parties prenantes, les innovations, les défis commerciaux et les bonnes pratiques.

En 2021, 86,1% de l'effectif total d'Atos, tous sites confondus, avait reçu une formation en ligne complète couvrant le programme environnemental et ses enjeux avec un focus sur le Système de Management Environnemental déployé au sein du Groupe (78,9% en 2020, 67,8% en 2019, 50% en 2018). Tous les acheteurs et responsables des fournisseurs mondiaux d'Atos ont été invités à des sessions de formation organisées en février et septembre sur les achats responsables. Les enregistrements pour ceux qui ne pouvaient pas y assister ont été mis à disposition.

Parmi les actions de communication et d'information engagées en 2021 figurent :

- **le déploiement intégral de l'application « Atos Green »**, lancée en 2019, qui permet à tous les salariés de suivre les progrès réalisés par le Groupe au regard des principaux enjeux environnementaux et de contribuer à cette démarche de manière individuelle (plus d'informations à la Section relative à l'application Atos Green ci-dessous) ;
- **des communautés en ligne** : l'une des communautés les plus actives, menée par la jeune génération d'Atos dans le monde entier, « Atos Green Network », encourage des pratiques plus écologiques et mène divers projets, notamment l'abandon du plastique pour tous les achats et les produits promotionnels. Elle publie également des bulletins d'information dédiés et organise des webinaires de sensibilisation à l'environnement, comme la Journée mondiale des océans, la Journée de la Terre ou une session de sensibilisation au changement climatique ;
- **des webinaires** : des intervenants externes hautement qualifiés sont invités à une série de webinaires afin d'aborder

des thèmes liés au changement climatique. Parmi les exemples de 2021, citons « Comment le numérique et les données peuvent-ils être utilisés pour construire un avenir bas carbone ? » ; « Quelle est la prochaine étape du numérique décarboné sécurisé ? » ;

- **des ateliers** : une semaine entière de webinaires et d'ateliers en ligne pour tous les salariés d'Atos, les journées « We are Atos, We are Responsible Days » ont été consacrées aux engagements du Groupe en matière de RSE et ont porté sur le thème « Prendre soin de la planète ». Des témoignages spécifiques concernant la décarbonation, la protection de l'eau ou des forêts ont été apportés ;
- **des programmes de développement interne tels que Fuel for Emerging Leaders et Gold for Technology and Business** : des groupes de collaborateurs impliqués dans ces programmes de développement ont été invités à créer des projets sur le thème de la décarbonation. Cinq projets ont été livrés en 2021 couvrant l'innovation, la communication, le développement commercial et la stratégie dans le domaine de la décarbonation ;
- **des entretiens** : « Forrester : The Planet », une série d'entretiens sur le développement durable. Le premier de cette série a été réalisé avec le Directeur Digital et de la Transformation et le Directeur Responsabilité Sociétale d'Entreprise d'Atos ;
- **des publications, blogs, livres blancs** : parmi les publications de l'année 2021, la lettre d'information mensuelle d'Atos sur l'analyse du marché de la décarbonation informe les employés sur les événements spécifiques, les perspectives et les tendances du marché, les nouveautés client par secteur d'activité, les derniers développements des partenaires, l'actualité des concurrents et les initiatives publiques par pays ; Atos Journey 2024 est une publication très attendue, qui traite de challenges tels que l'économie réparatrice utilisant les technologies pour réparer les écosystèmes ou tels que le concept de microréseaux numériques comme élément essentiel des systèmes de décarbonation ; Les fiches d'information ou les livres blancs d'Atos et d'EcoAct traitent de sujets environnementaux spécifiques, tels que « La décarbonation numérique, élément clé de la neutralité carbone des entreprises », « Le rôle que le numérique peut jouer pour faire de la neutralité carbone une réalité », « La vision numérique : COP26 », « L'ADN pourrait-il être la prochaine grande nouveauté en matière de stockage de données ? » ;
- **des collaborations externes** : de nombreuses collaborations ont lieu chaque année avec des organismes, groupes de réflexion, syndicats professionnels, clients, partenaires et start-up pour discuter et diffuser les bonnes pratiques technologiques et environnementales ;

- **des informations et communiqués de presse** : un grand nombre d'informations et de communiqués de presse sont publiés sur la section du site Internet dédiée à la Responsabilité Sociétale d'Entreprise du Groupe Atos et sur la section Bienvenue de la Salle de presse d'Atos<sup>1</sup> ;
- **la COP26** : événement au cours duquel tous les principaux gouvernements se sont réunis à Glasgow pour discuter et se mettre d'accord sur la manière dont le monde peut contribuer à prévenir la crise climatique mondiale. Atos est membre de la Defra e-Sustainability Alliance et a donc pris part à un événement organisé en marge de la COP26 à Glasgow début novembre 2021. Cet événement, organisé par Defra, visait à

démontrer, à l'échelle du secteur informatique, que le numérique peut jouer un rôle majeur dans la décarbonation de la société et entend promouvoir la collaboration et le partage des connaissances au sein du secteur. L'événement a duré cinq jours, dont trois jours sous forme de salon où chaque organisation participante tenait un stand. Outre le stand, le Responsable de la Décarbonation du secteur Public d'Atos et le Directeur des Opérations du Groupe ont participé à des panels de discussion. L'empreinte de la participation d'Atos à la COP26 a été estimée à 883 kg de CO<sub>2</sub>e, qui sera compensée via la plantation d'arbres. La participation d'Atos est donc considérée comme neutre en carbone.

## 5.2.3 Risques et opportunités liés à l'environnement

[GRI 103-2 Energie], [GRI 103-2 Emissions], [GRI 201-2], [A7], [A20]

Cette section couvre les risques et opportunités liés aux enjeux environnementaux majeurs et au changement climatique. Ces derniers peuvent générer de nouvelles opportunités, créer de la valeur ajoutée et des débouchés commerciaux ou au contraire, impacter négativement l'activité du Groupe.

S'alignant sur les attentes d'acteurs majeurs comme la Commission européenne, la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), des ONG<sup>2</sup>, des clients ou des

groupes d'étudiants, Atos favorise une double approche de la matérialité qui tient compte à la fois des impacts potentiels du changement climatique sur les entreprises (risques et opportunités) et des impacts possibles des entreprises sur le climat. Atos soutient officiellement l'initiative TCFD.

Tableau de concordance. Recommandation TCFD/Document d'Enregistrement Universel/Divulgateur du CDP :

Domaine	Sous domaine	Section
Gouvernance	Surveillance des risques et opportunités liés au climat par le Conseil.	5.2.2.1. Gouvernance - Approche managériale; Questionnaire du CDP sur le changement climatique => Q C1 (1.1 ; 1.1b) et C4 (4.1 ; 4.1a ; 4.1b)
	Rôle de la Direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat.	5.2.2.1. Gouvernance - Approche managériale; 5.4.8. Plan de Vigilance ; 7.1.1. Gestion des Risques d'Entreprise (ERM) ; 7.2.6.2. Impact environnemental ; Questionnaire du CDP sur le changement climatique => Q C1 (1.1a, 1.2 ; 1.2a, 1.3, 1.3a)
Stratégie	Risques et opportunités liés au climat identifiés à court, moyen et long terme.	5.2.3.2. Risques ; 5.2.3.3. Opportunités ; Questionnaire du CDP sur le changement climatique => Q C2 (2.1 ; 2.1a)
	Impact des risques et opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie financière et les prévisions de l'entreprise.	5.2.3.1. Information ; 5.2.3.2 Risques ; 5.2.4. Numérique pour la décarbonation; Questionnaire CDP Changement Climatique => Q C2 (2.3 ; 2.3a ; 2.4 ; 2.4a) et Q C3 (3.1 ; 3.3 ; 3.4)
Gestion des risques et opportunités	Résilience de la stratégie de l'entreprise compte tenu de différents scénarios liés au climat, dont un scénario à deux degrés.	5.2.3.1. Information ; 5.2.3.2 Risques ; Questionnaire du CDP sur le changement climatique => Q C3 (3.1)
	Procédure d'identification et d'évaluation des risques et opportunités liés au climat.	5.2.3.1 Information ; Questionnaire du CDP sur le changement climatique => Q C2 (2.2) et C3 (3.2 ; 3.2a ; 3.2b)
Indicateurs clés de performance (KPIs) et objectifs	Intégration des procédures d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat dans la gestion globale des risques de l'entreprise.	5.2.3.1 Information; 5.4.8. Plan de vigilance; 7.1.1. Gestion des Risques d'Entreprise (ERM); 7.2.6.2. Environmental impact; Questionnaire du CDP sur le changement climatique => Q C2 (2.1, 2.2) et Q C4 (4.1 ; 4.2)
	Indicateur utilisé pour évaluer les risques et opportunités liés au climat, en lien avec la stratégie et la procédure de gestion des risques de l'entreprise.	5.4.8. Plan de Vigilance ; 7.1.1. Gestion des Risques d'Entreprise (ERM); Questionnaire du CDP sur le changement climatique => Q C4 (4.1 ; 4.2)
	Emissions de gaz à effet de serre des Scopes 1, 2 et 3.	5.2.5. Carbone et énergie ; Questionnaire du CDP sur le changement climatique => Q C4 (4.1 ; 4.1a) et Q C6 (6.1 ; 6.2 ; 6.5)
	Objectif utilisé pour gérer les risques et les opportunités liés au climat et à la performance de l'entreprise au regard de ses objectifs.	5.4.8. Plan de Vigilance; Questionnaire du CDP sur le changement climatique => Q C2 (2.3 ; 2.3a ; 2.4 ; 2.4b)

<sup>1</sup> <https://atos.net/en/newsroom>

<sup>2</sup> Organisation Non Gouvernementale



### 5.2.3.1 Demandes d'information sur le changement climatique

[GRI 305-1], [GRI 305-2], [GRI 305-3], [GRI 305-4], [GRI 305-5]

#### Identification des principaux risques et opportunités environnementaux :

L'identification et le suivi des principaux risques et opportunités environnementaux sont réalisés par des experts internes issus des fonctions support internes, au moyen d'analyses, d'outils et de processus et avec l'appui d'experts externes. Atos utilise des groupes de travail multifonctionnels, une analyse des risques et des méthodologies prospectives pour évaluer les risques/opportunités et les scénarios.

#### Modèle climatique et analyse de scénarios :

Concrètement, Atos utilise les données des modèles climatiques du World Resources Institute (WRI) et de FM Global Assurance et d'autres projections micro et macroéconomiques (notamment, le Global Adaptation Index Score et les études de la Banque mondiale) et les compare avec la géographie et les lieux spécifiques où sont basés les principales activités et les principaux sites du Groupe. Atos analyse dans quelle mesure les changements prévus en matière de température, de précipitations, de sécheresse, de tempêtes et de niveau de la mer pourraient avoir un impact sur ses activités, y compris les perturbations économiques éventuelles ou celles affectant sa chaîne d'approvisionnement.

Atos a sélectionné les modèles climatiques à faible réchauffement (AIE<sup>1</sup> 2DS<sup>2</sup> et RCP<sup>3</sup> 2.6<sup>4</sup>), car ils sont approuvés par la SBTi et ont été utilisés afin de fixer les objectifs scientifiques d'Atos. Le Groupe souhaite assurer la cohérence entre ses propres scénarios liés au changement climatique et ces objectifs et comprendre comment il fonctionnera dans un monde qui se réchauffe de 2 °C. Les risques physiques aigus et chroniques et les risques de transition sont couverts.

Pour évaluer la résilience de ses activités, Atos envisage à la fois les risques physiques et les risques de transformation, mais également différentes zones géographiques, différents horizons prévisionnels et différents scénarios climatiques, notamment des scénarios tablant sur des augmentations de température de 2 °C et 4 °C.

En outre, les scénarios de changement climatique d'Atos sont alignés sur les horizons temporels à court, moyen et long terme pris en compte pour les évaluations des risques/opportunités et alignés sur ses objectifs de réduction des émissions validés par la SBTi (2025, 2030 et 2035).

#### Outils et processus d'identification, d'évaluation, de suivi et d'atténuation des risques

De nombreux outils et processus permettent d'identifier, d'évaluer, de suivre et d'atténuer les risques :

- **outils et processus d'identification et d'évaluation :** évaluations de la matérialité et des risques, y compris des entretiens avec les parties prenantes menés avec l'aide de cabinets de conseil externes ; évaluations de l'impact et des risques locaux et mondiaux réalisés par Atos dans le cadre du processus SME ; évaluations avant la création de nouveaux sites opérationnels et/ou lorsque de nouveaux sites sont sous le contrôle du Groupe (emplacement géographique) ; « évaluations annuelles des risques » réalisées par l'assureur d'Atos (y compris les risques naturels, les impacts potentiels sur l'environnement et des audits sur place) ; « Cartes des risques d'inondation » couvrant tous les sites Atos (centres de données et bureaux) ; « Indice de résilience » (RiskMark Score) et « Carte de répartition des risques », y compris des conseils en matière de résilience et des recommandations en termes de plans d'action ; évaluation de la maturité des fournisseurs clés et des partenaires stratégiques dans le domaine des risques liés au climat ; modèles de changement climatique pour identifier les impacts prévisibles (transformation, risques aigus, risques chroniques) ; scénarios macro et microéconomiques sur le changement climatique afin d'identifier les impacts commerciaux potentiels ; comparatifs couvrant la concurrence ; veille juridique et recherche documentaire ;

- **outils et processus de suivi et d'atténuation :** le Programme Environnemental Mondial, le SME (Système de management environnemental) et la certification ISO 14001 des principaux sites d'Atos ; le processus de Gestion des Risques d'Entreprise (ERM) (suivi des principaux risques pouvant nuire à la réalisation des objectifs du Groupe), le Manuel de Contrôle Interne (BIC), la Cartographie des Risques Juridiques et les politiques encadrant l'ensemble des activités ; la politique globale de gestion de crise et les stratégies extensives de continuité d'activité, incluant des scénarios de crise et des plans de continuité/procédures de reprise au niveau local ; les plans d'action dédiés aux RBU, aux Opérations Globales et aux Fonctions Support ; le Safety and Emergency Response Tool (SERT).

L'ERM est l'une des activités clés de la gestion des risques et couvre le plus large éventail de risques. Il est intégré à la Politique de Gestion de Crise d'Atos. Il couvre les risques d'entreprise et opérationnels :

- les risques d'entreprise incluent tous les risques existant au niveau stratégique et tiennent compte de différentes sources externes (par exemple, politiques, économiques, sociales, technologiques ou environnementales) et internes (par exemple, par organisation ou conception des processus) ;
- les risques opérationnels incluent tous les risques d'exploitation/commerciaux de l'organisation (via les processus Rainbow Delivery et Risk and Issue Management).

1 Agence Internationale de l'Energie

2 Scénario 2 °C

3 Parcours de concentration représentatif (Representative Concentration Pathway)

4 Suivant les orientations partagées par l'initiative TCFD (<https://www.tcfhub.org/>)

L'approche ERM est de type ascendante (principaux risques par organisation) et descendante (demande d'évaluation des risques existants à partir du catalogue des risques) et utilise des indicateurs de risque quantitatifs afin d'obtenir une visibilité des tendances. Elle donne lieu à de multiples ateliers, une cartographie des risques et un accord sur les actions de remédiation, la communication du plan d'actions et le suivi tout au long de l'année.

**Impact des risques et opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie financière et les prévisions de l'entreprise. Résilience de la stratégie de l'entreprise compte tenu de différents scénarios liés au climat, dont un scénario à deux degrés.**

Pour chaque risque et opportunité, les dimensions suivantes sont examinées : au-delà d'une description spécifique de chaque risque, l'analyse inclut le type de risque, le positionnement du facteur de risque dans la chaîne de valeur (là où le risque se produit), les principaux facteurs de risque liés au climat, l'horizon prévisionnel, la probabilité, l'ampleur de l'impact, l'impact financier potentiel, l'explication de l'impact financier, la méthode de gestion, les coûts de gestion, l'impact sur les activités et le niveau de prise en compte dans le processus de planification financière.

L'analyse prévoit les impacts du changement climatique (risque physique aigu, risque physique chronique et risque de transition) et inclut des services essentiels, tels que les besoins énergétiques futurs et l'impact carbone. Tous les domaines de l'organisation sont pris en compte dans le cadre de l'analyse des scénarios de changement climatique. A ce stade, Atos suppose que, d'ici 2050, ses implantations géographiques et ses activités principales (services numériques y compris les activités d'hébergement) seront les mêmes.

Au sein des principaux sites opérationnels d'Atos, l'analyse des scénarios de changement climatique (physique aigu, physique chronique) n'a pas identifié de sites qui seraient exposés à un risque important d'ici 2030 et/ou qui ne présenteraient pas une résilience suffisante. Cependant, Atos opère dans quelques régions qui affichent un changement climatique notable (par exemple, certaines régions situées en Inde, aux Etats-Unis, etc.). Ainsi, Atos reconnaît la nécessité de planifier des changements dans ces zones géographiques entre 2030 et 2050.

L'analyse des scénarios de changement climatique (risque de transition/opportunités) a, en revanche, permis à la Société de constater que les technologies/solutions numériques tiendront une place de plus en plus prépondérante dans la lutte contre le changement climatique et l'atténuation de ses conséquences. Par conséquent, le plan de « décarbonation » mondial est considéré comme l'un des scénarios d'évolution ou de transition parmi les plus crédibles pour Atos.

Ce plan de « décarbonation » a été approuvé et préparé fin 2019, puis déployé en 2020 et 2021. Il impacte à la fois la stratégie et les objectifs commerciaux du Groupe et doit renforcer sa croissance interne à hauteur de 1%. Il en résulte ce qui suit :

- risque accru de taxation et coûts du carbone. Pour pallier ce risque, Atos a accéléré son plan de décarbonation, en passant d'un objectif SBT de 2 °C à 1,5 °C ;
- les clients d'Atos ont besoin d'aide pour réduire leurs propres impacts. Dans le cadre de son plan de décarbonation, Atos a développé un portefeuille exhaustif de solutions à faible teneur en carbone, y compris son nouveau service « d'Evaluation de Décarbonation Numérique » (plus d'informations à la Section 5.2.4) ;
- risque d'interruption des activités en raison d'événements climatiques. Atos a identifié des risques immédiats ou à moyen terme et a instauré un processus de suivi continu ;
- risque de perturbation au niveau de la chaîne d'approvisionnement. Pour limiter ce risque, Atos a mis en place une politique de diversification des sources d'approvisionnement et des critères basés sur l'évaluation de la maturité de ses principaux fournisseurs.

### Reporting

Outre les sections suivantes présentant les principaux risques et opportunités d'Atos liés au changement climatique, des explications plus détaillées sont disponibles en ligne dans la réponse du Groupe au questionnaire 2021 du CDP (Carbon Disclosure Project) sur le changement climatique<sup>1</sup>.

### 5.2.3.2 Principaux risques liés au climat

Les trois principaux risques d'Atos liés à l'environnement et au climat concernent : A - les changements possibles des réglementations liées au changement climatique (capacité à anticiper et à atténuer les risques) ; B - les catastrophes et des phénomènes naturels plus fréquents et plus extrêmes (niveau de résilience) et C - l'énergie et les émissions carbone (nouvelles contraintes, nouvelles limites, nouvelles taxes).

#### A - Changements possibles des réglementations liées au changement climatique

Types de risques potentiels :

- le risque lié à la réglementation actuelle : modification des réglementations existantes en matière de reporting d'informations sur le climat et des réglementations existantes liées au changement climatique ;

- le risque lié à la réglementation émergente : nouvelles lignes directrices pour le reporting des informations liées au climat et nouvelles réglementations liées au changement climatique ;
- le risque juridique : nouvelles obligations de conformité avec le risque de faire l'objet de poursuites par les autorités ou les clients ;
- le risque de marché : changement des préférences des clients et/ou perturbation de la chaîne d'approvisionnement entraînant une augmentation des coûts.

Evaluation des risques : la veille juridique des réglementations existantes et émergentes est intégrée dans le processus de Gestion des Risques d'Entreprise (type de risque « Lois et réglementations »). De plus, en matière de respect des réglementations environnementales, la certification ISO 14001 de tous les principaux sites d'Atos permet un suivi juridique et

<sup>1</sup> <https://www.cdp.net/en/climate>

un accès constant aux informations sur d'éventuels changements. Un suivi juridique est également mis en œuvre au niveau des Entités Opérationnelles Régionales, afin de signaler les problèmes que tous les sites, certifiés ou non, devront peut-être résoudre. Grâce à cette surveillance étroite, aucune amende environnementale significative et aucune sanction extra-financière n'a été imposée en 2021 (ni en 2020, 2019, 2018 et 2017).

Risque résiduel : à court et moyen terme, de nouvelles modifications seront très probablement apportées aux réglementations. Chez Atos, l'ampleur des impacts résiduels potentiels est perçue comme faible compte tenu du suivi permanent et des mesures d'atténuation qui sont prises pour anticiper les changements à venir.

## B - Catastrophes et des phénomènes naturels plus fréquents et plus extrêmes

[GRI 201-2], [A20]

Types de risques potentiels :

- le risque physique aigu : problèmes de prestation de services impactant les centres de données ou la chaîne d'approvisionnement d'Atos, avec notamment des conséquences opérationnelles et financières ;
- le risque de marché : changement des préférences des clients et/ou perturbation de la chaîne d'approvisionnement entraînant une augmentation des coûts ;
- le risque de réputation : à la suite d'événements liés au climat, incapacité à exécuter les prestations de services en raison d'un manque d'adaptation et les atteintes à la réputation qui en découlent ;
- le risque physique chronique : problèmes affectant les effectifs, les opérations et les capacités de production d'Atos.

Atos analyse à la fois la résilience des activités et la sécurité de ses collaborateurs :

- **sécurité des salariés** : depuis 2017, Atos gère son propre outil de sécurité et de réaction en cas d'urgence, le Safety and Emergency Response Tool (SERT). Cet outil est activé dans les régions où une catastrophe naturelle s'est produite et risque de mettre en danger la sécurité des employés d'Atos. A la suite d'une catastrophe naturelle, d'une attaque terroriste ou de tout type d'urgence, les employés identifiés comme faisant partie du périmètre géographique en danger reçoivent un e-mail d'Atos Security and Safety. Grâce à cet outil en ligne accessible 7j/7 et 24h/24, tous les collaborateurs peuvent signaler leur statut, le statut d'un (de) collègue(s) et également demander de l'aide. En 2021, le SERT a été activé aux Etats-Unis, en Nouvelle-Calédonie, en Nouvelle-Zélande, en Colombie, en Israël, en Grèce, aux Philippines et en Inde ;
- **continuité d'activité** – Centre de données : des stratégies complètes de continuité d'activité ont été mises en œuvre et permettent de fournir des services à partir de sites différents. Notamment, les centres de données stratégiques sont de type jumelés et sont dotés d'une capacité de duplication complète (données synchrones et réplique de l'infrastructure informatique). Risque résiduel : à moyen terme, il est très probable que les événements naturels deviennent encore plus fréquents et gagnent en intensité. Du fait de la localisation géographique actuelle des principaux sites d'Atos et des outils et processus en place, l'ampleur de l'impact potentiel concret est perçue comme allant de faible à moyen ;

- **continuité d'activité** – Chaîne d'approvisionnement : un grand nombre des risques potentiels auxquels Atos est confronté se produiront également au niveau de la chaîne d'approvisionnement et, s'ils se matérialisent, pourront avoir des répercussions sur les services fournis par Atos. Alors qu'Atos adapte et pérennise ses activités afin de lutter contre ces risques, l'entreprise ne peut être certaine que sa chaîne d'approvisionnement déploie les mêmes efforts. En outre, les fournisseurs d'infrastructure et d'équipement informatiques disposent également de leur propre chaîne d'approvisionnement pour les sous-composants et pourraient rencontrer des problèmes similaires. La préoccupation d'Atos est que, si des fournisseurs d'infrastructure et d'équipement informatiques (par exemple, serveurs, dispositifs de stockage, réseau, alimentation, etc.) étaient en difficulté à la suite d'événements climatiques, le Groupe ne serait pas en mesure d'acheter les équipements nécessaires (et de fournir des services) pendant un certain temps. Cela, jusqu'à ce que les fournisseurs en question reprennent leurs activités ou qu'Atos change de fournisseurs. Le principal impact financier est lié à l'éventualité qu'Atos doive s'approvisionner auprès d'autres fournisseurs de matériel informatique à des coûts plus élevés. En 2021, Atos a atténué ce risque grâce à son programme de partenariat, à sa politique active de multi-sourcing et à divers critères lui permettant de mesurer la maturité de ses principaux fournisseurs (cf. Section 5.4.6. Performance RSE des fournisseurs).

## C - Energie et émissions carbone (nouvelles contraintes, nouvelles limites, nouvelles taxes)

[GRI 201-2].

Types de risques potentiels :

- le risque lié à la réglementation actuelle : réglementations existantes en matière de reporting d'informations liées au climat et réglementations existantes en matière d'énergie et d'émissions carbone, de taxes carbone ou de système d'échange de quotas d'émissions ;
- le risque lié à la réglementation émergente : nouvelles lignes directrices pour le reporting des informations liées au climat et nouvelles lois et taxes sur la transition carbone/l'énergie ;
- le risque technologique : nouvelle demande d'activités, de technologies et de solutions économiques écologiquement durables ;
- le risque juridique : nouvelles obligations de conformité avec la possibilité de faire l'objet de poursuites par les autorités ou les clients ;
- le risque de marché : changement des préférences des clients et/ou perturbation de la chaîne d'approvisionnement entraînant une augmentation des coûts.

**Evaluation des risques** : la veille juridique des réglementations existantes et émergentes est intégrée dans le processus de Gestion des Risques d'Entreprise (type de risque « Lois et réglementations »), ainsi que dans le système de management environnemental/processus de certification ISO 14001.

Les plans d'action permanents visant à réduire la consommation d'énergie, améliorer l'efficacité, intégrer des sources renouvelables, limiter l'impact sur les déplacements et réduire les émissions carbone améliorent progressivement la capacité du Groupe à opérer dans une économie bas carbone. Le prix interne du carbone mis en place au niveau des RBUs contribue aussi à préparer le Groupe à des taxes carbone progressivement plus élevées dans les années à venir.

Des évaluations d'impacts (externalités) sont réalisées sur une base annuelle depuis 2017. En 2021, sur la base d'un coût social du carbone allant de 61 euros à 86 euros par tonne de carbone (basé sur le rapport Stern et des méta-enquêtes), l'impact des émissions brutes des gaz à effet de serre d'Atos (périmètre carbone opérationnel) était évalué entre 8 et 11 millions d'euros (entre 9 et 12 millions d'euros en 2020) et à 2,6 millions d'euros (3 millions d'euros en 2020) pour un prix de marché fixé à 20 euros la tonne de carbone. En 2021, l'impact des émissions brutes de gaz à effet de serre d'Atos (pour les Scopes 1, 2 et 3) était évalué entre 147 et 206 millions d'euros (sur la base du rapport Stern et de méta-enquêtes) et à 48 millions d'euros pour un prix de marché fixé à 80 euros la tonne de carbone. Depuis

2020, Atos publie ses résultats financiers intégrant le prix de marché de ses externalités carbone.

En 2021, si l'on tient compte de l'atténuation/compensation de 100% des émissions résiduelles du périmètre carbone opérationnel, le volume et le coût social des émissions d'Atos étaient nuls. Risque résiduel : à moyen terme, il est très probable que des problématiques spécifiques (augmentation des coûts, taxes, réglementations) se présentent au regard de l'énergie et des émissions de GES. Chez Atos, l'ampleur de l'impact potentiel concret est perçue comme faible, grâce aux activités à long terme qui aident à préparer le Groupe à opérer dans une économie bas carbone.

#### APERÇU DES PRINCIPAUX RISQUES

Risque	Probabilité*	Horizon prévisionnel*	Ampleur de l'impact*	Défi/mesure d'atténuation*
A – Changements possibles des réglementations liées au changement climatique Par exemple : réglementation émergente concernant les sources d'énergie ou les niveaux d'émissions.	Très probable	Court à moyen terme	Faible	Capacité à anticiper et à s'adapter aux changements réglementaires.
B1 – Augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes et événements naturels Par exemple : vulnérabilité des centres de données et risque de défaillance des services d'hébergement.	Probable	Moyen terme	Faible à moyenne	Localisation géographique du site et capacité à évaluer et maintenir le niveau de résilience approprié.
B2 – Capacité à se procurer du matériel et des infrastructures informatiques. Par exemple : perturbations de la chaîne d'approvisionnement	Probable	Moyen terme	Très faible à faible	Evaluation de la maturité des fournisseurs et politique active de multi-sourcing.
C – Energie et émissions carbone (nouvelles contraintes, nouvelles limites, nouvelles taxes) Par exemple : augmentation des coûts indirects en raison des nouvelles taxes carbone.	Très probable	Moyen terme	Faible	Capacité à réduire la consommation d'énergie, les émissions de GES et les niveaux d'exposition.

\* Probabilité : chance que l'événement/le risque se matérialise (échelle : peu probable, probable, très probable, certaine).

\* Horizon prévisionnel :

Court terme (0-3 ans) – aligné sur les business plans à trois ans ;

Moyen terme (3-10 ans) – tient compte de la stratégie et des besoins d'investissement à plus long terme ;

Long terme (plus de 10 ans) – aligné sur des risques climatiques plus généralement définis et communiqués par des organismes scientifiques mondiaux.

\* Ampleur de l'impact sur la marge opérationnelle d'Atos : très faible (< 10 millions d'euros) ; faible (de 10 à 50 millions d'euros) ; moyenne (de 50 à 200 millions d'euros) ; élevée (> 200 millions d'euros).

\* Atténuation : plus de détails, des exemples concrets, des études de cas spécifiques et une description des politiques actives sont disponibles sur les réponses d'Atos au questionnaire du CDP sur le changement climatique (voir le site Internet du CDP).

Risque A => Questionnaire du CDP sur le changement climatique – Voir question C2.3a – Risque 2

Risque B1 => Questionnaire du CDP sur le changement climatique – Voir question C2.3a – Risque 3

Risque B2 => Questionnaire du CDP sur le changement climatique – Voir question C2.3a – Risque 1

Risque C => Questionnaire du CDP sur le changement climatique – Voir question C2.3a – Risque 2

### 5.2.3.3 Principales opportunités liées au climat

Dans le cadre de cette section, le terme opportunité s'entend principalement comme les co-bénéfices potentiels ou les sous-produits des actions entreprises soit pour limiter les risques associés au changement climatique, soit pour aider à lutter contre le changement climatique.

Les principales opportunités environnementales d'Atos concernent : A – ses propres progrès en termes d'efficacité opérationnelle et de réduction des coûts, B – l'attrait d'offres plus respectueuses de l'environnement et la promotion de solutions de décarbonation qui aident ses clients à résoudre leurs propres problèmes de développement durable et C – le haut niveau de résilience de ses sites et de ses activités pour héberger des services informatiques stratégiques.

#### A - Efficacité opérationnelle et réduction des coûts :

Atos met en place des plans d'action aux niveaux mondial et local pour améliorer son efficacité opérationnelle et réduire sa consommation d'énergie, ses émissions carbone et les frais associés. (Plus d'informations à la section 5.2.5).

#### B - Attrait des offres décarbonées et écoresponsables :

Atos investit dans le développement de nouveaux produits et services (informatique écoresponsable) qui, via la R&D et l'innovation, réduisent autant que possible leur impact

environnemental et reflètent l'évolution des préférences des clients. Citons par exemple des services d'hébergement aux émissions carbone compensées (voir la Section 5.2.5.2) ou des superordinateurs qui comptent parmi les plus efficaces au monde sur le plan énergétique (voir la Section 5.2.6.1). Ces offres contribuent à l'attractivité du Groupe pour des clients à la recherche de solutions numériques écoresponsables.

Atos innove et propose de nouvelles technologies et solutions (IT for Green) pour aider ses clients à relever leurs défis commerciaux et environnementaux. Cela contribue à l'attractivité d'Atos pour les clients qui cherchent à réduire leur propre impact environnemental et à améliorer leur contribution positive à la planète (plus d'informations à la section 5.2.4). A partir de cette année, le chiffre d'affaires total de ces offres est rapporté conformément aux exigences fixées par la nouvelle taxonomie de l'UE, et présenté à la section 5.4.10. Taxonomie de l'Union Européenne.

#### C - Résilience des sites et des activités hébergeant des services IT critiques :

Atos déploie des plans d'action spécifiques qui contribuent à pérenniser ses sites et ses activités. Ces plans contribuent à renforcer l'attractivité du Groupe pour des clients qui cherchent des services d'hébergement résilients face aux phénomènes naturels extrêmes.

#### APERÇU DES PRINCIPALES OPPORTUNITÉS :

Opportunité	Probabilité*	Horizon prévisionnel*	Ampleur de l'impact*	Défi/mesure d'atténuation*
A – Efficacité opérationnelle et réduction des coûts. Par exemple : transiter vers des sites plus respectueux de l'environnement et plus éco-efficaces	Très probable/certain	Actuellement/à court terme	Faible	Capacité à déployer des programmes mondiaux/locaux (programmes d'optimisation continue des bureaux et des centres de données d'Atos).
B – Attrait des offres décarbonées et écoresponsables : Par exemple : augmentation des ventes grâce à de nouvelles offres (informatique écoresponsable, IT for Green).	Très probable/certain	Court terme	Elevée	Développement de nouveaux produits ou services via la R&D et innovation afin de s'adapter à l'évolution des préférences du client.
C – Amélioration de la résilience des sites et des activités hébergeant des services IT critiques. Par exemple : centres de données résilients	Probable	Moyen terme	Moyenne	Capacité à proposer des sites et des activités manifestement plus sûrs et plus résistants au regard des événements liés au changement climatique.

\* Probabilité : chance que l'événement/l'opportunité se matérialise (échelle : peu probable, probable, très probable, certaine).

\* Horizon prévisionnel :

Court terme (0-3 ans) – aligné sur les business plans à trois ans ;

Moyen terme (3-10 ans) – tient compte de la stratégie et des besoins d'investissement à plus long terme ;

Long terme (plus de 10 ans) – aligné sur des risques climatiques plus généralement définis et communiqués par des organismes scientifiques mondiaux.

\* Ampleur de l'impact sur la marge opérationnelle d'Atos : très faible (< 10 millions d'euros) ; faible (de 10 à 50 millions d'euros) ; moyenne (de 50 à 200 millions d'euros) ; élevée (> 200 millions d'euros).

\* Atténuation : plus de détails, des exemples concrets, des études de cas spécifiques et une description des politiques actives sont disponibles sur les réponses d'Atos au questionnaire du CDP sur le changement climatique (voir le site Internet du CDP – <https://www.cdp.net/en/>).

Opp A => Questionnaire du CDP sur le changement climatique – Voir la question C2.4a – Opp 1

Opp B => Questionnaire du CDP sur le changement climatique – Voir la question C2.4a – Opp 2

Opp C => Questionnaire du CDP sur le changement climatique – Voir la question C2.4a – Opp 3

Pour plus d'informations concernant le suivi des risques, se reporter à la Section 5.4.8 Plan de Vigilance.

## 5.2.4 Le numérique au service de la décarbonation pour relever les défis des clients (IT for Green)

Dans le cadre de l'ambition d'Atos qui consiste à progresser vers une économie neutre en carbone à l'aide de solutions numériques, le Groupe reconnaît la nécessité de développer une approche complète à 360 degrés afin d'accompagner ses clients à travers toutes les étapes de leur parcours de décarbonation. Le portefeuille vise à accélérer le parcours de ses clients vers la neutralité carbone et à les soutenir tout au long de leur démarche. Le mouvement mondial en faveur de la neutralité carbone (net-zéro), qui résulte des défis posés par le changement climatique au cours des 12 derniers mois, s'accélère manifestement, avec une prise de conscience, une urgence et une importance accrues de la part du public. La capacité des entreprises à transformer leurs opérations en activités durables est à la fois essentielle pour gérer les risques liés au changement climatique, mais présente également une opportunité en termes d'avantage concurrentiel.

Les indicateurs disponibles publiquement suggèrent que le marché du développement durable axé sur la technologie est un domaine de croissance majeur<sup>1,2</sup>.

Atos confirme son ambition de s'imposer en tant que leader mondial du numérique décarboné, en fournissant à ses clients les capacités de décarbonation les plus complètes du marché pour leur permettre d'accélérer leur transition vers la neutralité carbone (net-zéro). Dans ce contexte, le chiffre d'affaires lié aux projets de décarbonation d'Atos s'élevait à 76,6 millions d'euros pour 2021.

Le Groupe a déjà développé, et renforce actuellement, un portefeuille « AtosZero » haut de gamme, qui a été pleinement adopté tant en interne que par ses clients et parties prenantes.

L'acquisition d'EcoAct, une société de conseil de premier plan dans le domaine de la neutralité carbone et du financement de la lutte contre le réchauffement climatique, s'est avérée efficace pour accélérer le programme interne de développement durable d'Atos, mais permet également d'ajouter une expertise climatique unique aux capacités numériques de l'entreprise.

Le portefeuille AtosZero est soutenu par le Centre d'excellence dédié à la transformation « net zéro » d'Atos, réparti sur neuf hubs au total, à savoir cinq en Europe (Paris, Lyon, Barcelone, Londres et Munich), deux en Amérique du Nord (New York et Montréal) et deux en Asie (Chennai & Singapour).

Le Centre permettra aux clients de tirer parti des compétences globales d'Atos mais aussi des ressources et du réseau de plus de 200 experts afin de créer leur propre voie vers une entreprise résiliente et neutre en carbone. Pour répondre à l'adoption croissante de stratégies de neutralité carbone (net-zéro), Atos envisage de porter son équipe de transformation « net zéro » à 500 experts d'ici la fin de l'année 2022.

Atos tire également parti de son programme Scaler Accelerator (soutien aux start-ups) pour renforcer les besoins de ses clients en matière de décarbonation. L'un des critères de sélection pour intégrer ce programme d'accélération pour les candidats est la manière dont ils contribuent à un monde numérique décarboné. Par conséquent, Atos a intégré trois nouvelles sociétés liées à la décarbonation en 2021 : Circular Computing (qui a développé le premier ordinateur portable remis à neuf au monde), Carbon Minds et Woop.

Exemples d'offres issues du portefeuille de décarbonation :

- Atos réduit les émissions carbone dans les processus commerciaux de ses clients grâce aux services de conseil d'EcoAct, une société d'Atos, leader du marché ;
- la plateforme de données carbone MyCO2Compass d'Atos permet d'accélérer la gestion des données carbone et le reporting des ambitions de neutralité carbone des clients à travers de nombreuses technologies numériques et sur tous les périmètres de leur empreinte carbone ;
- les Evaluations de Décarbonation Numérique d'Atos analysent l'état de maturité actuel des clients en matière de carbone et permettent de créer une feuille de route afin d'atteindre leurs objectifs et de réaliser leur ambition carbone ;
- l'application mobile Terra<sup>2</sup>, dédiée aux décideurs et aux gouvernements, fournit des données à partir d'images satellites provenant de la plateforme d'observation de la Terre Mundi Web Services d'Atos, le plus important programme d'observation de la Terre au monde<sup>3</sup> ;
- Atos conçoit des solutions technologiques, telles que le Cloud durable, le lieu de travail décarboné et autres solutions technologiques axées sur la décarbonation ;
- Atos conçoit et travaille en partenariat avec des industries afin de développer des solutions de décarbonation, notamment le lancement avec BASF<sup>4</sup> d'une solution digitale pour les entreprises de l'industrie chimique et des processus permettant d'identifier, de suivre et, à terme, de réduire l'empreinte carbone des produits chimiques ;
- Atos intègre des Accords de Niveau de Décarbonation dans ses contrats d'infogérance qui définissent un engagement de réduction et/ou de compensation des émissions carbone ;
- EcoAct, une société du Groupe Atos, fournit un financement climatique dans le cadre des solutions basées sur la nature, neutralisant ainsi les émissions carbone résiduelles que les clients n'ont pas encore éliminées de leurs propres opérations et chaînes de valeur.

Atos propose – à travers EcoAct – des services de compensation carbone, afin d'aider ses clients à obtenir des crédits carbone en finançant des projets à impact positif en termes de réduction des émissions dans des régions du monde en voie de développement. Ces projets visent des réductions d'émissions réelles, mesurables, permanentes, supplémentaires, vérifiées de manière indépendante et uniques. Ainsi, grâce à EcoAct, l'organisation dispose d'une sélection préétablie de projets mondiaux dans lesquels elle peut puiser. Atos a également mis en place une matrice unique des risques des projets de compensation (Project Risk Matrix 2.0), basée sur la norme de gestion des risques ISO 31000, qui évalue sept facteurs de risques clés : politiques, juridiques, industriels, financiers, sociaux, environnementaux et de communication, décomposés en 30 sous-facteurs. L'outil EcoScore permet, grâce à son modèle d'évaluation, de sélectionner les projets les plus pertinents pour les ODD. Les écobénéfices des projets sont comptabilisés en termes de contribution au regard des ODD.

1 <https://www.marketsandmarkets.com/Market-Reports/green-technology-and-sustainability-market-224421448.html>

2 <https://www.alliedmarketresearch.com/green-technology-and-sustainability-market-A06033>

3 [https://atos.net/en/2021/press-release\\_2021\\_10\\_14/atos-launches-terra%C2%B2-mobile-app-to-provide-the-most-comprehensive-satellite-images-of-earth-empowering-policy-makers-in-their-race-to-net-zero](https://atos.net/en/2021/press-release_2021_10_14/atos-launches-terra%C2%B2-mobile-app-to-provide-the-most-comprehensive-satellite-images-of-earth-empowering-policy-makers-in-their-race-to-net-zero)

4 [https://atos.net/en-de/2021/news-gemany-en\\_2021\\_08\\_20/atos-develops-digital-solution-to-calculate-product-carbon-footprints-within-the-chemical-industry-in-partnership-with-basf](https://atos.net/en-de/2021/news-gemany-en_2021_08_20/atos-develops-digital-solution-to-calculate-product-carbon-footprints-within-the-chemical-industry-in-partnership-with-basf)

## 5.2.5 Empreinte carbone et efficacité énergétique des opérations d'Atos

Cette section traite en détail des plans d'action et des résultats relatifs aux principaux enjeux environnementaux du Groupe : émissions carbone, énergie, impact des déplacements.

La sélection des objectifs de développement durable par Atos a été réalisée en tenant compte de leur pertinence et de leur importance au regard des opérations de l'entreprise. Les indicateurs clés de performance (KPIs) inclus dans cette section

sont mis en œuvre dans le cadre de la stratégie globale d'Atos. Ils reflètent les engagements d'Atos en matière de développement durable et illustrent son parcours en tant qu'entreprise responsable et durable. Un tableau récapitulatif des principaux indicateurs clés de performance (KPIs) figure à la Section 5.2.8 Indicateurs extra-financiers de performance environnementale.

### 5.2.5.1 Réduction des émissions carbone

#### Objectifs et engagements d'Atos en matière d'émissions de gaz à effet de serre [GRI 305-1], [GRI 305-2], [GRI 305-3], [GRI 305-4], [GRI 305-5]

En 2020, Atos a renforcé son objectif de réduction des émissions carbone aligné sur 2 °C vers un objectif beaucoup plus exigeant aligné sur la trajectoire de 1,5 °C. Ce nouvel objectif à court terme, officiellement validé par le SBTi, engageait concrètement Atos à réduire ses émissions de 50% d'ici 2025 par rapport à 2019. Cela, cinq ans avant l'échéance maximale fixée par le SBTi -2030. Cet objectif couvrait toutes les émissions telles que définies par le GHG Protocol et donc tous les Scopes 1, 2 et 3. Cet objectif impliquait une réduction des émissions absolues de CO<sub>2</sub>e d'Atos d'environ 11% par an. Des objectifs à plus long terme, également alignés sur la trajectoire 1,5 °C, avaient été fixés pour 2030, 2040 et 2050 (-86% d'ici 2050). De plus, et en avance sur les recommandations alignées sur l'Accord de Paris de 2016, Atos s'était engagé à atteindre Net Zero d'ici 2028 (Scopes 1, 2 et 3 inclus).

Cependant, il était de plus en plus reconnu que de nombreuses organisations créaient leurs propres définitions de net-zéro, ce qui semait la confusion quant aux niveaux des engagements réels qui étaient pris. En réponse à cela, en octobre 2021, le SBTi a publié la norme SBTi Net-Zero qui, selon le Groupe, deviendra la définition acceptée à l'échelle mondiale.

Cette nouvelle norme Net-Zero fournit de nouveaux critères pour les objectifs à court, à long terme et net-zéro. Atteindre net-zéro nécessite désormais : 1) de suivre une trajectoire de réduction de 1,5 °C ; 2) de réduire le volume des émissions absolues de 90% (« décarbonisation profonde ») et enfin 3) et dans un même temps, de neutraliser toutes les émissions résiduelles (10%) en utilisant des projets de capture du carbone basés sur la nature et/ou sur la technologie.

En 2021, suite à la publication du SBTi Net-Zero Standard, Atos a reconfirmé et réaligné ses objectifs pour prendre en compte l'ensemble des nouveaux critères applicables :

- **l'objectif de réduction 2019-2025 d'Atos a été reconfirmé.** Cet objectif à court terme (rebaptisé « near-term » dans le cadre du nouveau Net-Zero Standard) a déjà été validé par la SBTi. Il satisfait ou dépasse déjà les nouveaux critères du nouveau standard. Il est aligné sur la trajectoire 1,5 °C et dépasse toujours les exigences minimales sur deux points : 2025 est cinq ans en avance sur les recommandations de l'initiative (2030) et le périmètre des émissions couvre déjà tous les Scopes 1, 2, et 3 ;
- **l'objectif de réduction à long terme d'Atos a été renforcé.** Il est passé de -86% en 2050 à -90% au plus tard en 2039<sup>1</sup> (Scopes 1, 2 et 3, référence 2019). Il est ainsi parfaitement aligné sur les nouveaux critères du SBTi New Standard ;
- **l'objectif net zéro d'Atos a également été réaligné.** Les critères du New Standard ont été pleinement appliqués (-90% pour tous les Scopes 1, 2 et 3 et neutralisation des 10% résiduels) et de plus, Atos s'est engagé à atteindre cet objectif au plus tard en 2039.

Les engagements d'Atos (court terme, long terme et net-zéro) ont donc été réalignés sur les nouveaux critères du Net-Zero New Standard et les dépassent soit en termes de niveau de réduction, soit en termes de périmètres pris en compte soit en termes de dates de réalisation.

Une pratique courante dans le secteur économique auquel appartient Atos consiste à déclarer la date à laquelle toutes les émissions des Scopes 1 et 2 seront entièrement neutralisées grâce à des projets de compensation ou de capture de carbone, ce qui est communément appelé « net zéro » ou encore « neutralité carbone » pour les émissions opérationnelles ». Il est important de mentionner que l'utilisation des termes « net zéro » et « neutralité carbone » dans ce contexte n'est pas alignée sur les recommandations du SBTi (voir ci-dessus les critères du SBTi Net-Zero Standard), et que de ce fait Atos n'applique pas ces définitions.

Pour plus d'informations sur les programmes de compensation carbone en place chez Atos, voir la section 5.2.5.2.

<sup>1</sup> A la fin de l'année 2021, Atos a demandé à la SBTi de valider dès que possible ses nouveaux objectifs à long terme et ses objectifs de neutralité carbone au regard des critères applicables à la nouvelle norme. Cette validation est programmée en 2022.

## APERÇU DE L'ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS D'ATOS

Engagements d'Atos :	Réduction des émissions	Neutralité carbone
Engagement 2017 en ligne avec les objectifs de la COP21	Objectif cible : inférieur à 2 °C SBT à court terme <sup>2</sup> : -20% d'ici à 2021 (base de référence 2015)	Neutralité carbone <sup>1</sup> pour le « périmètre carbone opérationnel » d'Atos <sup>2</sup> Compensation <sup>3</sup> couvrant 100% du « périmètre carbone opérationnel » d'Atos
Engagement 2020 en ligne avec le (ou supérieur au) nouveau rapport et aux recommandations du GIEC.	Objectif cible : 1,5 °C SBT à court terme <sup>4</sup> : -50% d'ici à 2025 (base de référence 2019) Objectif à long terme <sup>4</sup> : -86% d'ici à 2050 (base de référence 2019)	Objectif net-zéro carbone. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction 2019-28 en ligne avec une trajectoire de 1,5 °C</li> <li>• soit environ -70% d'ici à 2028</li> <li>• toutes les émissions résiduelles (environ 30%) compensées<sup>5</sup></li> </ul>
Engagement 2021 en ligne avec (ou supérieur à) la SBTi New Standard (nouvelle norme)	Objectif cible : 1,5 °C SBT à court terme <sup>4</sup> : -50% d'ici à 2025 (base de référence 2019) <sup>6</sup> SBT à long terme <sup>4</sup> : -90% (base de référence 2019) au plus tard en 2039 <sup>6</sup>	Objectif net-zéro carbone <ul style="list-style-type: none"> <li>• réduction en ligne avec une trajectoire de 1,5 °C</li> <li>• soit -90% (base de référence 2019)</li> <li>• toutes émissions résiduelles (10%) neutralisées<sup>6</sup></li> </ul>

1 Neutralité carbone selon la norme PAS 2060

2 Périmètre carbone opérationnel (Scopes 1, 2, 3 Catégorie 6) : voir description complète dans la section suivante.

3 Projets de compensation via des parcs éoliens

4 Tous les Scopes d'émissions de GES 1, 2, 3

5 Projets d'atténuation (parcs éoliens et protection des forêts)

6 Emissions résiduelles neutralisées via des projets de suppression carbone (basés sur la nature et/ou sur la technologie).

### Atos a un objectif scientifique à court terme très ambitieux

Depuis 2020, Atos a fait approuver son objectif de réduction des émissions à court terme par la SBTi. Il est conforme à la science du climat et à une trajectoire de 1,5 °C.

En novembre 2021 – Atos a annoncé le placement réussi de sa première émission d'obligations liées au développement durable pour un montant total de 800 millions d'euros avec une échéance à huit ans et un coupon de 1,0%. Le coupon des trois dernières années sera inchangé si Atos atteint un « objectif de performance en développement durable » (SPT). L'indicateur clé de performance sélectionné pour ce SPT est l'objectif scientifique à court terme d'Atos (voir la description de cet objectif dans la section ci-dessus).

Dans son opinion indépendante (inhérente à ces obligations liées au développement durable), Sustainalytics a souligné que « l'indicateur choisi [est] très fort », « le SPT [est] conforme à la stratégie de développement durable d'Atos et... très ambitieux, compte tenu des éléments suivants : (i) il est en ligne avec sa performance historique ; (ii) il est supérieur à celui fixé par les acteurs de l'industrie ; et (iii) il présente une réduction des [gaz à effet de serre] en phase avec un scénario de 1,5 °C. Le cadre de financement lié au développement durable et l'opinion indépendante sont disponibles sur le site Internet d'Atos<sup>1</sup>.

### Emissions GES d'Atos<sup>2</sup> des Scopes 1, 2 et 3 et progrès réalisés

**Emissions de GES – Directes/indirectes – Scopes 1, 2 et 3 :** La comptabilisation et le reporting GES doivent être alignés sur la nature et la réalité économique de l'entreprise et non uniquement sur sa structure juridique. Les émissions directes proviennent de sources détenues ou contrôlées par la

société déclarante. Ces émissions directes sont regroupées dans le Scope 1. Les émissions indirectes regroupent les émissions qui résultent des activités de la société déclarante mais qui se produisent au niveau de sources détenues ou contrôlées par une autre société. Ces émissions indirectes sont regroupées dans les Scopes 2 et 3. Le Scope 1 (émissions directes) regroupe les émissions liées aux énergies fossiles, aux véhicules de l'entreprise et aux gaz frigorigènes des systèmes de refroidissement. Le Scope 2 (émissions indirectes) regroupe les émissions liées à l'énergie, en particulier l'électricité et le chauffage urbain. Les Scopes sont définis de manière à ce que deux sociétés ou plus ne prennent pas en compte les mêmes émissions dans les Scope 1 et 2. Les émissions du Scope 3 sont réparties en 15 catégories amont et aval. La distinction se fait sur la base des opérations financières de la société déclarante. Le Scope 3 (émissions indirectes) comprend par exemple, les émissions provenant de sources détenues ou contrôlées par d'autres entités de la chaîne de valeur.

**Reporting des émissions de GES d'Atos :** Le reporting d'Atos couvre l'ensemble des émissions significatives des Scopes 1, 2 et 3. Le Scope 3 d'Atos couvre les 15 catégories amont et aval. En 2021 (tout comme en 2019 et en 2020), les Scopes 1, 2 et 3 recouvraient plus de 99% du chiffre d'affaires d'Atos. Les données et méthodologies utilisées par Atos pour calculer ses émissions ont fait l'objet d'un examen par des auditeurs externes<sup>3</sup> (voir le rapport des auditeurs externes à la Section 5.6.2). Les progrès réguliers réalisés dans la comptabilisation des rejets carbone et les incertitudes résiduelles sont décrits à la Section 5.6. Informations sur le rapport.

**Tendances de réduction des émissions de GES :** En 2021, le Scope 1 représentait 26 955 tCO<sub>2</sub>e (1% de toutes les émissions d'Atos), le Scope 2 représentait 70 964 tCO<sub>2</sub>e (3% de toutes les émissions) et le Scope 3 représentait 2,308 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>e (96% de toutes les émissions).

1 <https://atos.net/content/investors-documents/2021/atos-slf-framework.pdf>

2 Gaz à effet de serre

3 Une validation quantitative sur périmètre opérationnel a été réalisée : scopes 1, 2 et 3A.



Scopes du Protocole GES	Sources d'émissions	2021	2020	2019
Scope 1 du Protocole GES Emissions sous le contrôle direct d'Atos	Energies fossiles <sup>2</sup> parc automobile d'Atos et gaz frigorigènes.	26,9 K.tCO <sub>2</sub> e (1% du total)	25,7 K.tCO <sub>2</sub> e (1% du total)	35,5 K.tCO <sub>2</sub> e (1% du total)
Scope 2 du Protocole GES Emissions sous le contrôle direct d'Atos	Electricité et chauffage urbain <sup>1, 2</sup> .	70,9 K.tCO <sub>2</sub> e (3% du total)	123,8 K.tCO <sub>2</sub> e (4% du total)	178,1 K.tCO <sub>2</sub> e (5% du total)
Scope 3 du Protocole GES Ensemble des 15 catégories Emissions sous influence d'Atos	Chaîne d'approvisionnement d'Atos (C1&2), utilisation des produits vendus (C11) et toutes les autres petites sources d'émissions.	2,308 M.tCO <sub>2</sub> e (96% du total)	2,66 M.tCO <sub>2</sub> e (95% du total)	3,10 M.tCO <sub>2</sub> e (94% du total)
Tous les Scopes du Protocole GES	Toutes les sources d'émissions. (en million de tonnes)	2,406 M.tCO <sub>2</sub> e (100%)	2,80 M.tCO <sub>2</sub> e (100%)	3,30 M.tCO <sub>2</sub> e (100%)

1 Basé sur le marché (plus d'informations à la section spécifique ci-dessous)

2 Toutes les émissions liées à l'énergie sont regroupées dans les Scopes 1 et 2 (plus de détails à la Section 5.6.1.5. Informations méthodologiques détaillées)

#### EVOLUTION 2019-2021 :

Scopes du Protocole GES	Evolution 2019-2020	Evolution 2020-2021	Evolution 2019-2021
Scope 1	-28%	5%	-24%
Scope 2	-31%	-43%	-60%
Scope 3	-14%	-13%	-26%
Scopes 1, 2, 3	-15%	-14%	-27%

En 2021, l'ensemble des émissions d'Atos ont reculé de 14% (-15% en 2020). Cette évolution (-27% en deux ans) est due pour partie à la réduction et à la transformation des principales activités, en partie aux progrès structurels réalisés et en partie à l'impact de la Covid-19. L'impact global de la Covid-19 estimé à -5% entre 2019 et 2020 n'a pas représenté d'impact supplémentaire significatif en 2021.

Entre 2019 et 2021, le niveau de réduction des émissions carbone d'Atos était en ligne avec ses objectifs à court et à long terme (pour plus d'informations sur les objectifs de réduction d'Atos, voir la section dédiée ci-dessus).

#### Scope 1 - Répartition

Dans le tableau présenté ci-dessus, le Scope 1 regroupe les émissions directes liées aux énergies fossiles consommées dans les installations d'Atos (qu'elles soient détenues ou louées), liées au parc automobile d'Atos et aux rejets diffus des systèmes de climatisation. La légère augmentation du Scope 1 entre 2020 et 2021 est liée aux déplacements professionnels effectués avec la flotte automobile d'Atos (+2,0 K.tCO<sub>2</sub>e). Cette augmentation est largement compensée par une diminution des déplacements professionnels (-5,8 K.tCO<sub>2</sub>e) effectués avec les autres modes de transport et comptabilisés dans le Scope 3 C6.

Conformément aux directives du Protocole GES, les rejets diffus des systèmes de climatisation (fuites de gaz frigorigènes HFC<sup>1</sup> et PFC<sup>2</sup>) sont intégrés au Scope 1. Une nouvelle analyse des fuites de gaz frigorigènes dans les installations d'Atos a été réalisée en 2021 (au Royaume-Uni, en France, en Allemagne et

en Inde) et a été complétée par des estimations faites pour d'autres pays suivant la méthode Bilan Carbone de l'Ademe<sup>3</sup>. Le volume des rejets diffus sur l'ensemble du Groupe (ensemble des centres de données et des bureaux) totalisait 11 279 tCO<sub>2</sub>e. Compte tenu de la réduction drastique observée depuis plusieurs années au niveau du Scope 1, ces émissions représentent désormais une part significative de ce Scope.

#### Scope 2 - Calculs basés sur le marché/la localisation

Pour le Scope 2, les calculs « basés sur la localisation » (location-based) reflètent l'intensité moyenne des émissions du réseau électrique national sur lequel intervient la consommation d'énergie (et utilisent principalement des facteurs moyens d'émissions du réseau fournis par des sources de données reconnues : AIE<sup>4</sup>, DEFRA<sup>5</sup>). Les estimations « basées sur le marché » (market-based) reflètent, quant à elles, les émissions provenant des principales sources d'énergie utilisées pour produire de l'électricité et délibérément choisies par les entreprises (elles sont calculées à partir des facteurs d'émissions fournis par des fournisseurs spécifiques).

En 2021, les émissions de Scope 2 d'Atos représentaient 166 555 tCO<sub>2</sub>e en utilisant des facteurs de conversion « basés sur la localisation » (location-based) et 70 964 tCO<sub>2</sub>e en utilisant des facteurs de conversion « basés sur le marché » (market-based). L'énergie relevant du calcul basé sur le marché était 100% renouvelable (neutre en carbone) et les RECs<sup>6</sup> à Hong Kong ont été inclus (pour 34,5 K.tCO<sub>2</sub>e).

1 Hydrofluorocarbure

2 Gaz fluorés

3 Plus d'informations sur le site de l'Ademe

[https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/documentation-gene/index/page/Refrigeration\\_et\\_climatisation](https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/documentation-gene/index/page/Refrigeration_et_climatisation)

4 Agence Internationale de l'Energie

5 Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (Department for Environment, Food and Rural Affairs)

6 Ancronyme anglais pour "Certificats d'énergie renouvelable"

### Scope 3 - Répartition

En 2021, le Scope 3 d'Atos représentait 96% des émissions totales du Groupe (tous les Scopes du Protocole GES confondus) et totalisait 2,308 millions de tCO<sub>2</sub>e (2,66 en 2020, 3,10 en 2019).

En 2021, les trois catégories les plus importantes représentant environ 96% du Scope 3 étaient les catégories amont 1 et 2 (Biens et services et Biens d'équipement, représentant 62%) et la catégorie aval 11 (Utilisation des produits vendus représentant 34%).

Scope 3	Sources d'émissions En % du Scope 3 et en [milliers de tonnes de CO <sub>2</sub> e]	2021	2020	2019
Catégories 1 et 2	Toutes les sources d'émissions des biens et services achetés et des biens d'équipement.	62% [1 438]	58% [1 548]	62% [1 931] <sup>1</sup>
Catégorie 3	Activités liées aux combustibles et à l'énergie, non déjà incluses dans les Scopes 1, 2.	1% [18]	<1% [29]	<1% [24]
Catégorie 4 (et 9)	Transport amont et en aval, fret et entrepôts, non déjà inclus dans les Scopes 1, 2.	1% [28]	<1% [21]	<1% [18]
Catégorie 5 (et 12)	Déchets générés par les opérations et fin de vie des produits vendus.	<1% [3]	<1% [3]	<1% [2]
Catégorie 6	Déplacements professionnels, non déjà inclus dans le Scope 1.	<1% [6]	<1% [11]	1% [37]
Catégorie 7	Trajets domicile-travail des salariés/télétravail.	1,3% [32]	1% [29]	4% [133]
Catégorie 8	Actifs loués en aval (non significatif pour Atos).	0	0	0
Catégorie 9	Transport aval, fret et entrepôts, non déjà inclus dans les Scopes 1, 2.	Included in C4	in C4	in C4
Catégorie 10	Traitement des produits vendus (non significatif pour Atos).	0	0	0
Catégorie 11	Utilisation des produits vendus (produits d'Atos et de fournisseurs).	34% [780]	38% [1 023]	31% [955] <sup>2</sup>
Catégorie 12	Fin de vie utile des produits vendus.	Included in C5	in C5	in C5
Catégorie 13	Actifs loués en aval (non significatif pour Atos).	0	0	0
Catégorie 14	Franchises (non significatif pour Atos).	0	0	0
Catégorie 15	Investissements (non significatif pour Atos).	0	0	0
Toutes les catégories	Toutes les sources d'émissions. En % et en millions de tonnes de CO <sub>2</sub> e	100% [2,308] Mt	100% [2,66] Mt	100% [3,10] Mt

1 Catégories 1 et 2 : 2019 alignées sur les méthodes de calcul utilisées en 2020 et 2021. Utilisation des facteurs de conversion (FC) de l'Ademe (FC : Euros en CO<sub>2</sub>e). Facteurs de conversion géolocalisés pour toutes les catégories d'achats sauf pour le matériel informatique (où le lieu de fabrication est déjà intégré dans le FC).

2 Catégorie 11 : 2019 alignée sur les méthodes de calcul utilisées en 2020 et 2021. Ajout d'un critère PUE (Power Usage Effectiveness) pour mieux estimer la consommation totale d'énergie / émissions des produits vendus en incluant l'énergie utilisée par le data center (par exemple pour le refroidissement).

Pour les catégories 1 et 2 du Scope 3, les émissions ont été calculées en utilisant une combinaison de sources : informations de l'Ademe<sup>1</sup> et facteurs de conversion géolocalisés de l'Ademe, émissions issues des substituts (proxy) intelligents pour des catégories de matériel cohérentes et si disponibles, les données réelles des fournisseurs. Les activités de réduction des émissions carbone au sein de la chaîne d'approvisionnement d'Atos sont décrites à la Section 5.2.5.5.

Pour la catégorie 11 du Scope 3, les émissions sont liées à la phase d'utilisation du matériel informatique. Les progrès sont liés aux taux d'efficacité énergétique, mais dépendent également du volume de matériel vendu aux clients d'Atos, du lieu d'exploitation du matériel et du mixte énergétique local. Les activités de réduction des émissions carbone liées au matériel commercialisé par Atos sont décrites à la Section 5.2.6.

### « Périmètre carbone opérationnel » d'Atos pour les émissions sous contrôle ou sous influence directe

Le périmètre carbone opérationnel d'Atos est un regroupement spécifique à Atos et destiné à mieux identifier les sources d'émissions qu'Atos peut contrôler ou influencer directement par des choix opérationnels et des plans d'action dédiés.

Concrètement, le périmètre carbone opérationnel d'Atos regroupe toutes les émissions liées à la consommation d'énergie des bureaux et des centres de données (provenant du Scope 1 pour les énergies fossiles et du Scope 2 pour l'électricité et le chauffage urbain), ainsi que tous les rejets diffus provenant des systèmes de climatisation, plus toutes les émissions liées aux déplacements (provenant du Scope 1 pour la flotte de véhicules d'Atos et de la Catégorie 6 du Scope 3 pour les autres déplacements professionnels).

1 [www.ademe.fr/en](http://www.ademe.fr/en)

En 2021, le périmètre carbone opérationnel d'Atos totalisait 103 493 tCO<sub>2</sub>e et représentait 4% (6% en 2020) du total des émissions du Groupe (Scopes 1, 2 et 3 confondus).

- Le Scope 1 représentait 26% du total, le Scope 2 représentait 69% et le Scope 3 Catégorie 6 représentait 5%.
- En termes d'activité, les centres de données représentaient 38 702 tCO<sub>2</sub>e, les bureaux 36 891, les fluides frigorigènes 11 279 et les déplacements 16 621 tCO<sub>2</sub>e.

L'intensité du périmètre carbone opérationnel était de 9,61 tCO<sub>2</sub>e par million d'euros de chiffre d'affaires.

Entre 2019 et 2021, le périmètre carbone opérationnel d'Atos a été réduit de 59%, excédant la trajectoire de 1,5 °C et se situant déjà à un niveau attendu seulement en 2030, conformément aux dernières exigences de SBTi.

Périmètres d'Atos	Scopes du Protocole GES	Sources d'émissions	2021	2020	2019
« Périmètre carbone opérationnel » d'Atos <sup>1</sup> Scopes 1, 2 et 3 Catégorie 6.	Emissions sous contrôle direct (Scopes 1 et 2). ou influence directe d'Atos (Scope 3 C6).	Scope 1 : Energies fossiles (toutes installations), parc automobile d'Atos et fuites de gaz frigorigènes.  Scope 2 : Electricité et chauffage urbain (toutes installations).  Scope 3 C6 : Autres déplacements professionnels.	103,5 K.tCO <sub>2</sub> e	160,9 K.tCO <sub>2</sub> e	250,2 K.tCO <sub>2</sub> e

### 5.2.5.2 Atténuation/compensation carbone

[GRI 305-5]

#### Evolution du périmètre de compensation d'Atos

Au vu de l'urgence de la crise climatique, les entreprises partout dans le monde doivent agir de manière ambitieuse et par tous les moyens. Cela permet de financer le développement durable et de soutenir des projets qui œuvrent afin de préserver les habitats, de renforcer la solidarité internationale et d'améliorer la vie des gens, tout en réduisant ou en supprimant une partie des émissions carbone. La préservation des puits carbone dans les pays en développement est particulièrement efficace pour répondre à cette nécessité.

Atos est plus que jamais convaincu que, à travers une large gamme d'activités, l'atténuation/la compensation volontaire du carbone par le biais de projets de haute qualité encadrés par des normes internationalement reconnues, joue un rôle important dans la transition vers la neutralité carbone au niveau mondial. Depuis plusieurs années, Atos a progressivement élargi le périmètre des émissions atténuées/compensées par le Groupe (« atténuation des émissions en dehors de la chaîne de valeur ») :

Période	Depuis 2015	Extension 2019-2021	Futures extensions
Périmètre	Consommation d'énergie de tous les centres de données.	Extension au « périmètre carbone opérationnel » d'Atos (Scopes 1, 2 et 3 C6). Y compris les gaz frigorigènes en 2021.	Extension progressive à l'ensemble des Scopes 1, 2, 3. (Périmètre aligné sur l'objectif de neutralité carbone (net-zéro) d'Atos)
Projets d'atténuation et de suppression	Atténuation/compensation via des projets de parcs éoliens.	Atténuation/compensation via des projets de parcs éoliens.	Atténuation/compensation étendue à 50/50 de projets de parcs éoliens et de protection des forêts.
			Extension progressive vers 100% de projet de séquestration carbone (neutralisation) basés sur la nature ou sur la technologie.

En 2021, grâce à ce programme d'atténuation/de compensation, les émissions nettes de CO<sub>2</sub>e d'Atos pour un périmètre carbone opérationnel élargi sont égales à zéro lorsque l'on tient compte de tous les projets. En particulier, les services informatiques d'hébergement d'Atos (data centers) sont compensés partout dans le monde (neutralité carbone selon la norme PAS 2060).

En 2021, Atos a également achevé la décarbonation de l'une de ses offres clés en matière de cybersécurité : chaîne d'approvisionnement, transport, opérations, fin de vie utile (pour plus d'informations, voir la Section 5.2.6). En outre, Atos a élargi son portefeuille Transformation Net Zero en y intégrant des ordinateurs portables recyclés neutres en carbone (pour plus d'informations, voir la Section 5.2.7.1). La participation d'Atos à la COP26 à Glasgow était neutre en carbone. (Pour plus d'informations, voir la Section 5.2.2.4).

<sup>1</sup> Plus d'informations à la Section 5.6.1.5 Informations détaillées concernant le reporting des émissions de GES, les Scopes et les indicateurs clés de performance (KPIs).

### Projet Atos en cours visant à atténuer/compenser les émissions carbone

Depuis 2020, l'atténuation/la compensation des émissions passe par des projets éoliens et des projets de protection des forêts, selon une répartition en proportion égale (à 50/50). Les projets éoliens génèrent une électricité propre et évitent aux consommateurs locaux d'émettre de nouvelles émissions en utilisant des énergies fossiles. Les projets de protection des forêts permettent d'atténuer les émissions et de préserver les puits carbone.

Les projets d'atténuation/de compensation d'Atos sont certifiés et offrent des avantages sociaux et économiques pour les communautés locales. Les projets de protection des forêts contribuent directement aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies 8 (Travail décent), 12 (Production responsable), 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 15 (Vie terrestre). Les parcs éoliens situés en Inde soutiennent les ODD 7 (Énergie propre), 8 (Travail décent), 9 (Innovation) et 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques).

**Projets indiens** – Parcs éoliens : Atos soutient trois parcs éoliens situés en Inde sur trois États (Karnataka, Gujarat et Maharashtra), en encourageant l'utilisation des énergies renouvelables et en évitant les émissions de gaz à effet de serre. Dotés de 137 éoliennes, les trois parcs ont une capacité totale de production de 109,6 mégawatts et alimentent environ 40 000 foyers dans les zones rurales. Outre la prévention de la pénétration du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, les parcs éoliens soutiennent le développement économique durable de la région. Par ailleurs, le projet encourage des initiatives sociales couvrant l'éducation des enfants et des étudiants, la gestion des soins de santé et l'autonomisation des femmes.

**Projet éthiopien** – Protection des forêts : dans les Monts Balé, situés au sud-est de l'Éthiopie, Atos accompagne un projet forestier qui vise à lutter contre la déforestation non planifiée et à préserver les puits carbone et la biodiversité. Le projet promeut également l'agroforesterie et l'élevage durables, qui fournit de nouvelles sources de revenus, et soutient les mesures d'adaptation au changement climatique telles que la plantation d'arbres et la gestion de l'eau. La communauté locale bénéficie de formations techniques et de mesures de renforcement des capacités et les revenus des ménages ont augmenté de manière significative. Globalement, le projet permettra de réduire la déforestation à hauteur de 62%. Grâce à la poursuite de la collecte du carbone dans la forêt préservée, les émissions seront réduites de 22 millions de tCO<sub>2</sub>e sur une période de 20 ans.

**Projet brésilien** – Protection des forêts : situé dans l'État du Pará au nord du Brésil, ce projet vise à préserver la forêt tropicale fragile et biodiversifiée de la région contre la déforestation non planifiée. La mise en œuvre d'un système de gestion des terres, impliquant un suivi rigoureux et un déploiement par des villageois dûment formés, contribue à prévenir des activités telles que l'exploitation forestière et l'élevage de bétail de nature illégale. Outre la réduction des émissions liées à la déforestation, le projet vise à protéger la biodiversité locale, notamment les espèces animales telles que le singe capucin et la loutre géante. Il présente également un impact social et économique positif, en créant de nouveaux emplois et en proposant des programmes de formation technique à la communauté locale. Sur une période de quarante ans, le projet Floresta de Portel permettra d'éviter l'émission de plus de 22 millions de tCO<sub>2</sub>e.

## 5.2.5.3 Réduction de la consommation d'énergie

[GRI 302-1], [GRI 302-3], [GRI 302-4], [GRI 302-5], [SASB TC-SI-130a.1]

### Consommation d'énergie

En 2021, la consommation d'énergie globale d'Atos s'est élevée à 519 800 MWh (579 140 MWh en 2020, 702 398 MWh en 2019). L'intensité énergétique d'Atos a été de 48 MWh/millions d'euros de chiffre d'affaires (52 en 2020, 61 en 2019) et 4,9 MWh par collaborateur (5,7 MWh en 2020, 6,5 MWh en 2019). Conformément aux engagements d'Atos en matière d'objectif SBTi, l'entreprise entend réduire d'environ 15% par an (par rapport à la base de référence 2019) sa consommation d'énergie carbonée. Tous les indicateurs clés de performance (KPIs) liés à l'énergie et la répartition par type d'activité (centres de données, bureaux) et par type de combustible se trouvent à la Section 5.2.8 Indicateurs extra-financiers de performance environnementale.

### Énergie renouvelable et autoproduction d'électricité verte locale

[GRI 305-5]

En 2021, 67% de l'électricité consommée par Atos dans le monde provenaient de sources d'énergies renouvelables, RECs inclus (46% en 2020, 32% en 2019).

Pour soutenir les engagements du Groupe en faveur de l'objectif scientifique de 1,5 °C, Atos a pour ambition de tendre vers 100% d'électricité renouvelable et décarbonée. Les objectifs intermédiaires pour les années à venir (en pourcentage de la consommation totale d'électricité) sont les suivants : 70% en 2022, 75% en 2023, 80% en 2024, et 85% en 2025.

Pour accélérer cette transition, Atos a lancé un programme visant à migrer rapidement et dès que possible vers les énergies renouvelables ou décarbonées. En 2021, plusieurs grands pays hébergeant les principaux centres de données et bureaux étaient déjà alimentés en électricité renouvelable à hauteur de 80 à 100% (Espagne, France, Allemagne, Danemark, Finlande, Suède, Luxembourg, Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni et Hong Kong).

En 2021, 55% de l'électricité consommée dans les bureaux d'Atos et 71% de l'électricité consommée dans les centres de données d'Atos était renouvelable. Dans les principaux centres de données du Groupe exploités par Atos, 95% de l'électricité consommée provenait de sources décarbonées (88% en 2020). Dans les bureaux, depuis 2020, Atos déploie une campagne systématique auprès des propriétaires de ses locaux pour les sensibiliser à la question et convertir l'électricité qu'ils lui fournissent en énergie renouvelable, RECs inclus.

En octobre 2021, le bureau de Bangalore a profité d'un accès à l'énergie verte, enregistrant ainsi une consommation décarbonée pour plus de 80%. Les bureaux de Mumbai SEEPZ sont désormais eux aussi alimentés avec de l'énergie renouvelable à 100% et d'autres grands ensembles de bureaux, tels que Chennai, Navi-Mumbai et Tirunelveli, suivent la même trajectoire.

En 2021, le centre de production technologique d'Atos de Pune, en Inde (12 000 employés) a bénéficié de nouveaux panneaux solaires (installés sur le toit et le parking). La production potentielle est estimée à environ 1,2 MW. Cette autoproduction

d'énergie renouvelable locale permet de réduire la consommation d'électricité locale fortement carbonée. En 2021, l'autoproduction totale d'électricité s'est élevée à 254 MWh.

Pour six des centres de données exploités par Atos, le Groupe a lancé une étude de faisabilité et d'efficacité économique dans le cadre de l'installation de panneaux solaires sur les toits, les places de parking et autres espaces disponibles. L'installation débutera en 2022.

### Optimisation énergétique dans les bureaux [GRI 302-5]

Depuis 2014, un programme mondial de consolidation et d'optimisation est en place dans les bureaux. Il permet de réduire la consommation d'énergie et a permis, en 2021, d'économiser l'équivalent d'environ 11% des dépenses liées à l'immobilier (10% en 2020 et 11% en 2019).

En 2021, la consommation d'énergie globale dans les bureaux s'est élevée à 165 334 MWh (-5,1% versus 2020) (174 193 MWh en 2020, -24% versus 2019).

La politique mondiale pour la gestion de l'immobilier, de la logistique et de l'hébergement énonce des règles et des procédures strictes pour la gestion du parc immobilier que toutes les Entités Opérationnelles doivent respecter. Cette politique préconise la mise en œuvre de critères d'efficacité énergétique dans le choix des nouvelles implantations ou dans le cadre des projets d'agrandissement et de rationalisation. Sont pris en compte des critères tels que la conception intelligente, les techniques de construction basse consommation, les certifications et les normes « label d'efficacité » (LEED<sup>1</sup> ; BREEAM<sup>2</sup> ; HPE<sup>3</sup> ; THPE<sup>4</sup> ; DGNB<sup>5</sup>), ainsi que les appareils à haute efficacité énergétique ou la disponibilité des transports publics.

Au fil des ans, de nombreuses actions ont été menées sur les sites loués par Atos à des fins d'optimisation énergétique : chauffage, climatisation, isolation, éclairage et optimisation de l'espace. Par exemple, à Fürth (Allemagne), le bureau bénéficie du système de transfert d'air chaud du centre de données. Les résultats de ces actions peuvent être observés dans la réduction de l'empreinte énergétique d'Atos au fil des ans.

Les principaux bureaux d'Atos bénéficient également du programme de certification ISO 14001. Leur consommation d'énergie fait l'objet d'un suivi régulier. En 2020, les actions pour lesquelles la contribution spécifique à la réduction de la consommation d'énergie a pu être isolée et mesurée avec précision ont permis de réduire la consommation d'énergie dans les bureaux d'Atos de 3,403 MWh, soit une économie de coûts d'environ 336 milliers d'euros.

Par ailleurs, le concept d'Atos Workplace promeut les open spaces, les bureaux partagés, le travail à domicile, les outils numériques, le travail mobile et collaboratif. Ces modes de travail, améliorés et largement utilisés en ces temps de Covid-19, contribuent à réduire l'empreinte environnementale des locaux et des salariés.

### Optimisation énergétique dans les centres de données [GRI 302-5], [SASB TC-SI-130a.3]

Depuis 2014, un programme mondial de consolidation et d'optimisation est en place dans les centres de données. Les Entités Régionales considèrent « l'efficacité énergétique », les facteurs environnementaux liés à l'emplacement, les réglementations et les normes environnementales comme des critères prioritaires lors des processus décisionnels concernant le choix de nouvelles implantations ou lors des projets d'agrandissement et de rationalisation. Ce programme est axé sur l'optimisation du nombre de centres de données au regard des activités du Groupe. En réduisant le nombre de sites et en privilégiant ses centres de données stratégiques dans le cadre de son développement, Atos réduit son empreinte carbone et sa consommation d'énergie. [SASB TC-SI-130a.3].

En 2021, la consommation d'énergie mondiale dans les centres de données était de 354 466 MWh (-12,5% versus 2020) (404 974 MWh en 2020, -15% versus 2019).

Pour accroître l'efficacité énergétique des centres de données du Groupe, Atos investit sans relâche dans des technologies et de meilleures pratiques qui réduisent la puissance consommée, tout en optimisant la performance énergétique du matériel informatique et des autres installations électriques. Les directives et processus inhérents aux Global Operations DC&H<sup>6</sup> (précédemment Opérations Globales d'IDM)<sup>7</sup> abordent les thèmes de la consommation d'énergie, l'efficacité énergétique et les initiatives en matière d'économie d'énergie. Au fil des ans, de nombreuses actions ont été mises en place. Les meilleures pratiques comprennent : la rationalisation des installations électriques ; le confinement des racks en couloirs pour créer des zones d'air froid ; l'installation de panneaux d'obturation empêchant les mélanges d'air froid et d'air chaud ; l'augmentation de la température ; la capacité d'utiliser de l'air frais ou de l'eau pour le refroidissement ; le refroidissement adiabatique ; l'optimisation de la vitesse des ventilateurs en temps réel ; l'introduction de systèmes pour économiser les réfrigérants, la mise à jour des systèmes de refroidissement et des onduleurs<sup>8</sup> pour être plus efficace sur le plan énergétique ; la réutilisation de la chaleur perdue ; l'utilisation d'outils de gestion pour la mesure régulière du PUE ; l'adoption de nouvelles solutions informatiques écoresponsables pour optimiser le matériel et son utilisation (consolidation, virtualisation, Cloud) ou l'installation de panneaux solaires sur les toits pour générer de l'électricité renouvelable et accroître l'autonomie locale.

Tous les centres de données stratégiques exploités par Atos bénéficient également du programme de certification ISO 14001. Leur consommation d'énergie fait l'objet d'un suivi régulier.

Les centres de données stratégiques d'Atos en Europe sont également inscrits ou en cours d'inscription au Code de conduite européen sur l'efficacité énergétique des centres de données, ce qui prouve que les meilleures pratiques sont mises en œuvre dans toutes les infrastructures et pratiques. Les centres de données en cours d'inscription sont Les Clayes, De Hurk et les centres de données déjà enregistrés sont Fürth, Andover, Birmingham and Longbridge.

1 Leadership en matière de conception énergétique et environnementale

2 Méthodologie d'évaluation environnementale des centres de recherche en bâtiment

3 Haute Performance Energétique

4 Très Haute Performance Energétique

5 Deutsche Gesellschaft für Nachhaltiges Bauen

6 Data center and hosting

7 Gestion des données d'infrastructure

8 Source d'énergie sans interruption

L'efficacité énergétique des centres de données est mesurée au travers de l'évolution à long terme de l'indicateur d'efficacité énergétique (Power Usage Effectiveness ou PUE)<sup>1</sup>. A fin 2021, le PUE moyen était estimé à 1,65 (1,70 en 2020, 1,72 en 2019) pour l'ensemble des centres de données d'Atos et à 1,41 (1,48 en 2020, 1,52 en 2019) pour les centres de données stratégiques directement exploités par Atos. En 2021, l'énergie économisée grâce à l'amélioration du PUE dans les centres de données était estimée plus de 10,5 MWh (3,5 en 2020, 13 en 2019).

Le nouvel objectif de PUE pour 2023 est fixé à 1,32 (anciennement 1,45) pour les principaux centres stratégiques et 1,52 (anciennement 1,63) pour l'ensemble des centres de données d'Atos (périmètre : hébergement en centres de données).

A titre d'exemple, depuis 2017, le centre de données le plus économe en énergie est celui de Longbridge près de Birmingham. Il affiche un PUE théorique de 1,12 (très proche du minimum théorique de « 1 ») obtenu grâce à un refroidissement indirect à l'air libre.

Dans les centres de données britanniques d'Atos basés à Andover, Birmingham et Livingston, les 67 unités de traitement de l'air ont été remplacées, en 2020, par une technologie éco-efficace (système d'économiseur de réfrigérant pompé) qui permet d'économiser 85% de l'énergie consommée par rapport à la situation précédente. Sur un an, la réduction de la consommation d'électricité est estimée à plus de 5 MWh et le PUE a diminué de 0,3 à 0,4 point.

Egalement, depuis 2020, le centre de données stratégique de Fürth (Bavière, Allemagne) bénéficie d'un équipement innovant de réutilisation de la chaleur dissipée, qui contribue à réduire la facture énergétique du site. Basée sur les principes de l'échange thermique, cette technologie dissipe la chaleur générée par les opérations du centre de données, en transformant la chaleur de l'air ambiant en liquide. Le fluide chaud produit par l'échangeur thermique permet, dans un second temps, de chauffer les bureaux. Outre le fait que le système chauffe les locaux, il contribue également à réduire la consommation d'énergie des climatiseurs situés dans la salle des ordinateurs. En 2021, le système de Fürth a produit un total 320 kW de chaleur. Selon les estimations, le nouvel équipement permettra d'économiser 374 tCO<sub>2</sub>e, sans compter les économies indirectes de climatisation.

Par ailleurs de nouvelles de bonnes pratiques ont été mise en œuvre en 2021 : Une optimisation des flux d'air basée sur le produit WSCO<sup>2</sup> de Siemens, installé en 2021, permettra d'économiser environ 1 600 MWh à Trélazé, en France, dès l'année prochaine ; Une simple reconfiguration de l'onduleur a conduit à une baisse importante des pertes d'alimentation de 1 300 MWh à Blythewood, aux Etats-Unis ; L'installation d'éclairages LED<sup>3</sup> intégrant des capteurs de mouvement dans cinq centres de données a permis de réduire la consommation d'énergie de 840 000 kWh par an ; Dans plusieurs autres centres de données, l'entreprise a installé de nouveaux dispositifs de confinement d'allée froide ou renforcé ceux déjà en place. Cela permet d'optimiser plus encore les flux d'air et d'augmenter les points de consigne d'alimentation en eau froide dans la production de froid.

Enfin, d'autres projets d'optimisation sont d'ores et déjà prévus pour 2022, notamment : une nouvelle machine de refroidissement à vitesse contrôlée et un nouveau refroidisseur hybride en Allemagne, permettant une économie estimée à 1 400 MWh ; un nouvel onduleur et un système d'optimisation des flux d'air aux Etats-Unis, permettant une économie estimée respectivement à 1 200 et 1 000 MWh ; de nouvelles capacités de refroidissement par eau souterraine aux Pays-Bas, permettant une économie potentielle estimée à 2 400 MWh.

Atos propose également Evidian SafeKit, une solution logicielle qui garantit une haute disponibilité des services hébergés dans le Cloud, grâce à la réplication en temps réel. Avec ce type de solutions, plus besoin de disques partagés, de SAN<sup>4</sup> répliqué, de dispositif de stockage ou d'équilibreur de charge. La solution est indépendante du matériel et fonctionne sur les serveurs physiques existants du client, des machines virtuelles ou dans le Cloud. Alors que les solutions traditionnelles de haute disponibilité se concentrent sur le clustering matériel, SafeKit a choisi de se concentrer sur le clustering de logiciel avec basculement automatique des applications critiques<sup>5</sup>.

De plus, en 2021, Atos a adhéré au Pacte pour les centres de données climatiquement neutres, une initiative d'autorégulation visant à rendre les centres de données européens neutres pour le climat d'ici à 2030 qui a été développée en coopération avec la Commission européenne. Les entreprises qui adhèrent au Pacte représentent les acteurs les plus importants du secteur des infrastructures Cloud et des centres de données en Europe<sup>6</sup>.

Atos est également membre de The Green Grid, qui fournit des informations sur les meilleures pratiques émergentes pouvant être adoptées dans les centres de données<sup>7</sup>. Concernant les énergies renouvelables et l'autoproduction d'électricité dans les centres de données, voir la section dédiée ci-dessus.

1 Indicateur d'efficacité énergétique (PUE)

2 Optimisation du refroidissement des salles blanches

3 Diode électroluminescente

4 Réseau de stockage

5 Pour plus d'informations : <https://www.evidian.com/pdf/high-availability-overview.pdf>

6 (Pour plus d'informations, voir le communiqué de presse du 21 janvier 2021).

7 Pour plus d'informations : <https://www.thegreengrid.org/en/about-us/members>

### 5.2.5.4 Réduction de l'impact des déplacements

[GRI 302-2], [GRI 305-5]

Atos entend limiter l'empreinte environnementale liée aux déplacements avec une série d'initiatives dont :

- **de nouvelles méthodes de travail**, notamment des outils de collaboration numérique à distance, qui permettent aux collaborateurs de réduire leur empreinte environnementale et de gagner en flexibilité ;
- **l'espace de travail numérique** d'Atos permet de garantir la disponibilité des systèmes de production, de communication, de coopération, de Finance et de Ressources Humaines de l'organisation, anticipant ainsi les éventuels goulots d'étranglement potentiels, car de plus en plus de personnes travaillaient à domicile du fait de la recrudescence du télétravail (pour en savoir plus sur l'espace de travail numérique d'Atos, voir la Section 5.3 Social) ;
- **des politiques** ou instructions, d'application mondiale et locale, qui limitent le nombre de déplacements et favorisent les moyens de transport moins polluants et moins émetteurs de carbone (le train plutôt que la voiture ou l'avion pour les voyages d'affaires, par exemple) ;
- **des plans d'action** pour accroître le plus possible le nombre de véhicules électriques et hybrides. Un plan d'action mondial est en cours de déploiement afin de remplacer progressivement l'ensemble de la flotte de véhicules d'Atos (environ 5 110 véhicules) par des véhicules électriques (ou hybrides). Conformément à son engagement en faveur d'un parc automobile d'entreprise tout électrique d'ici 2024, à la fin de l'année 2021, 27% de la flotte d'Atos était électrique d'Atos (contre 14% en début d'année). Le passage aux voitures électriques intervient en fin de contrat de location

pour toutes les voitures à moteur thermique. A fin 2021, l'émission moyenne de la flotte totale était de 75 gCO<sub>2</sub>e/km<sup>1</sup> (101 g en 2020, 106 g en 2019) ;

- dans de nombreux pays (France, Inde, Italie, Royaume-Uni, etc.), Atos a installé de **nouvelles bornes de recharge** dans ses bureaux et centres de données. En France ou en Italie, le parc de véhicules électriques MyCar est à la disposition des salariés, pour leurs déplacements professionnels, depuis 2012. Grâce à ces voitures électriques partagées, les équipes d'Atos peuvent rendre visite aux clients sans générer d'émissions carbone ;
- par ailleurs, de **bonnes pratiques** sont en place dans certains pays : l'utilisation du vélo est encouragée moyennant des aides financières, la location et l'installation de garages à vélos (par exemple, en Allemagne, en France, en Belgique et au Royaume-Uni) ; le covoiturage est privilégié comme en France où, depuis 2017, tous les collaborateurs peuvent utiliser une application prévue à cet effet, pour les trajets domicile-travail et sur certains sites, des places de parking sont réservées au covoiturage. Des incitations financières sont également prévues à certains endroits, via des réductions de frais pour le conducteur et les passagers, et afin d'encourager la mobilité multimodale, des aides sont octroyées en tant qu'alternative aux solutions 100% voiture.

A la fin de 2021, l'intensité des déplacements internationaux était de 1 155 km par an et par salarié (1 480 en 2020, 4 066 en 2019). 2020 et 2021 auront toutefois été des années très particulières sur le plan des déplacements du fait de l'impact de la Covid-19.

### 5.2.5.5 Décarbonation de la chaîne d'approvisionnement d'Atos

Comme indiqué à la Section 5.2.5.1, en 2021, les catégories 1 et 2 du Scope 3 (biens et services achetés et biens d'équipement) représentaient 62% des émissions du Scope 3. Ces émissions sont liées à la chaîne d'approvisionnement d'Atos.

Les activités de réduction des émissions carbone au sein ou liées à la chaîne d'approvisionnement d'Atos incluent : les travaux en cours avec les fournisseurs actuels et la négociation de plans d'avancement spécifiques ; de nouveaux critères de sélection des fournisseurs liés aux risques RSE et aux thèmes et objectifs environnementaux (y compris aux objectifs 2 °C et 1,5 °C) ; la prise en compte renforcée de la consommation d'énergie et des émissions carbone en tant que critères d'achats clés pour tous les biens et services ; l'inclusion du coût énergétique et du prix interne du carbone dans les études de cas et les calculs du coût total de possession (TCO) ; un prix interne du carbone soutenant les dépenses réalisées auprès des fournisseurs écoresponsables (progression rapide en termes de réduction des émissions de tCO<sub>2</sub>) et déconseillant les fournisseurs qui ne s'engagent pas en matière d'environnement ; des améliorations en cours concernant les indicateurs clés de performance (KPIs)

exploitables (par exemple, données issues des analyses du cycle de vie) afin de suivre les progrès effectifs au fil des ans.

Comme mentionné ci-dessus, Atos a mis en place un prix interne du carbone (plus d'informations à la Section 5.2.1.3) afin de favoriser un changement de comportement sur de nombreux sujets et en particulier sur les fournisseurs sélectionnés par le Groupe dans le cadre d'un partenariat. A cet effet, les fournisseurs sont classés en vert ou en rouge en fonction de leur maturité carbone. Selon la classification du fournisseur, il est conseillé ou déconseillé (crédit ou facturation) aux parties prenantes d'Atos de travailler avec eux. L'évaluation EcoVadis est la première source utilisée à des fins de classification du fournisseur. Un autre système de notation RSE incluant des critères carbone est toutefois utilisé. Le classement d'un fournisseur dans la catégorie rouge signifie que les programmes de réduction des émissions carbone qu'il a mis en place ne sont pas suffisants. Dans un tel cas de figure, l'objectif est de les aider à s'améliorer afin de passer dans la catégorie verte. Plus d'informations à la Section 5.4.6 Performance RSE des fournisseurs.

1 Chiffres partagés par les équipementiers en lien avec la flotte du Groupe

## 5.2.6 Solutions numériques décarbonées (informatique écoresponsable)

### 5.2.6.1 Ecoconception des supercalculateurs

Fruit d'un flux constant d'innovations écoresponsables, chaque nouvelle génération de serveurs, supercalculateurs et matériel de communication est plus économe en énergie que la précédente :

#### Enjeux liés à la consommation d'énergie du matériel

Des progrès constants sont nécessaires en matière de conception, de matériaux, d'alimentation électrique, de batteries, d'emballage, de démontage, de recyclage. De même, des innovations spécifiques s'imposent afin d'améliorer l'efficacité énergétique, comme la solution brevetée de refroidissement direct par liquide (DLC) pour minimiser la consommation d'énergie, les solutions de refroidissement par porte froide active et passive, le supercondensateur des supercalculateurs d'Atos pour réduire la consommation électrique ou l'aménagement de centres de données dans des conteneurs moins consommateurs d'énergie que les centres de données conventionnels. La Division Big Data & Cybersecurity<sup>1</sup> prolonge la durée de vie de ses produits avec des innovations facilitant leur maintenance (notamment via les fonctions plug & play) et favorisant leur évolutivité.

C'est ainsi que le système breveté de refroidissement direct par liquide contribue à placer les supercalculateurs d'Atos parmi les machines les plus économes en énergie avec un indice d'efficacité de 1,01 à 1,02. En d'autres termes, ils ne consomment que de 1 à 2% de leur énergie pour le refroidissement, contre 10 à 20% avec des systèmes classiques à refroidissement par air.

#### Une efficacité énergétique renforcée

Au cours des 10 dernières années, Atos a également développé la gamme de supercalculateurs Sequana dont le rendement énergétique atteint 1,02. Il suffit de 20 kW pour refroidir une machine de 1 MW, de loin la meilleure solution au monde. Atos a été le premier à envisager un avenir décarboné et à mettre en œuvre une feuille de route pour diminuer la consommation des calculateurs les plus énergivores.

La suite logicielle d'Atos dédiée à la gestion des supercalculateurs<sup>2</sup> d'Atos a été spécialement développée pour offrir des fonctions d'efficacité énergétique<sup>3</sup>.

D'un point de vue concurrentiel, le Bull Sequana XH2000 est tout à fait unique. La solution de refroidissement direct par liquide constitue en fait la plateforme HPC la plus efficace. A l'entrée, l'eau est à 40 °C et cela permet un refroidissement naturel car il n'y a plus besoin de climatiseurs. La majeure partie des solutions proposées par la concurrence exige que l'entrée soit à 32 °C maximum, ce qui nécessite l'utilisation de refroidisseurs. De même, d'autres systèmes avec refroidissement partiel par liquide (CPU uniquement) requièrent l'utilisation de refroidisseurs. Ainsi, Sequana XH2000 offre un avantage en termes de CAPEX (pas de climatiseurs) et d'OPEX (consommation électrique plus faible). En fonction des conditions climatiques locales, cela représente une économie pouvant aller jusqu'à 40% sur la consommation d'électricité.

Ces mêmes concepts sont développés à mesure qu'Atos imagine la prochaine génération de systèmes HPC de type exascale. Depuis plusieurs années, les supercalculateurs d'Atos figurent sur la liste mondiale du Green 500<sup>4</sup>, qui répertorie les supercalculateurs les plus économes en énergie. Leur efficacité énergétique a été clairement attestée par les résultats (en Mégaflops/W) du test Linpack utilisé pour classer les supercalculateurs. A fin 2021, 18 machines d'Atos figuraient dans le Top 100 des supercalculateurs les plus efficaces au plan énergétique au monde (15 machines à fin 2020).

En novembre 2021, Atos et NVIDIA ont annoncé la création de l'Excellence AI Lab (EXAIL), qui rassemble des scientifiques et des chercheurs pour faire progresser les technologies informatiques, l'éducation et la recherche en Europe. Les premiers projets de recherche du laboratoire se concentreront sur cinq domaines clés rendus possibles grâce aux progrès du calcul haute performance et de l'IA : la recherche sur le climat, les soins de santé et la génomique, l'hybridation avec l'informatique quantique, l'IA/la vision par ordinateur Edge et la cybersécurité. Dans le but de prédire plus précisément le changement climatique, des chercheurs d'Atos et de NVIDIA utiliseront de nouveaux modèles d'IA et de deep learning sur le supercalculateur le plus rapide d'Europe au Jülich Supercomputing Center. Ces modèles à grande échelle peuvent être utilisés pour prédire l'évolution des phénomènes météorologiques extrêmes et leur comportement changeant au regard du réchauffement climatique et bénéficieront largement de l'informatique de type exascale. Le système JUWELS Booster, basé sur la plateforme BullSequana XH2000 d'Atos, permettra de mieux comprendre le changement climatique et de prévoir des événements plus précis à long terme, tels que les ouragans, les fortes précipitations, les vagues de chaleur et les vagues de froid. En 2021, JUWELS, le supercalculateur le plus rapide en Europe, affichant une performance crête de 44,1 pétaflops HPL, se hisse également au rang n° 7 de la liste GREEN500.

Depuis 2020, Atos et Hydrogène de France (HDF) développent des solutions de bout en bout alliant de la production d'énergie totalement renouvelable, des centres de données combinant des solutions de piles à hydrogène HDF et les dernières technologies d'Atos telles que les supercalculateurs. La solution devrait être la première disponible sur le marché pour les centres de données à forte consommation d'énergie. Les deux entreprises ont pour objectif la mise en opération, en 2023, d'un premier centre de production fonctionnant à l'hydrogène vert.

**Edge computing :** ce nouveau type de serveurs permet de traiter les données à proximité des sources de données en analysant les informations en temps quasi réel et en exécutant des modèles. Dans le cas de l'edge computing, les données des capteurs et des appareils sont traitées en périphérie, là où les données sont générées. Les données n'utilisent jamais le réseau pour fournir des informations. Cette approche réduit la latence et sollicite beaucoup moins la bande passante du réseau, accélérant ainsi le temps de réaction proactive et réduisant la consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub>.

<sup>1</sup> Big Data & Cybersecurity

<sup>2</sup> Calcul haute performance - High Performance Computing (HPC)

<sup>3</sup> [https://atos.net/en/2020/press-release\\_2020\\_11\\_19/new-hpc-software-suites](https://atos.net/en/2020/press-release_2020_11_19/new-hpc-software-suites)

<sup>4</sup> Voir le site Green500 : <https://www.top500.org/green500/lists>



L'informatique quantique, quant à elle, permet des calculs qui, autrement, nécessiteraient d'énormes quantités d'énergie. Certains des processus modélisés par l'informatique quantique concernent les solutions basées sur la nature et la manière de

modéliser les processus naturels qui capturent le CO<sub>2</sub>. Des processus naturels qu'il n'est pas encore possible de simuler aujourd'hui avec le calcul haute performance.

### 5.2.6.2 Autres enjeux environnementaux des équipements BDS et UCC

Au fil des ans, l'écoconception a été au cœur de nombreuses actions entreprises par BDS, en prenant en compte l'évolution des obligations réglementaires environnementales et les attentes des clients. Ces actions concernent les fonctionnalités des produits, leur livraison, leur qualité et la gestion de leur fin de vie.

En tant que fournisseurs de matériel informatique (produits, serveurs, téléphones, etc.), Atos Big Data & Cybersecurity (BDS) et Atos Global Unified Communications and Collaboration (UCC<sup>1</sup>) doivent faire face à d'autres enjeux environnementaux spécifiques : se conformer à des lois et réglementations spécifiques ou aux meilleures normes ; limiter l'impact des produits fabriqués en appliquant des principes d'écoconception ; être attentifs à l'origine des matières premières tout en minimisant leur usage ; réfléchir aux enjeux et meilleures pratiques de l'économie circulaire ; mettre en œuvre de bonnes pratiques en matière de qualité, sécurité et environnement (QSE) et veiller à une production sans gaspillage dans les usines ; minimiser les risques sur la chaîne logistique en évaluant régulièrement la RSE des fournisseurs ; favoriser des transports et un fret éco-efficaces pour réduire l'empreinte de la logistique ; assurer un suivi de la fin de vie utile (conformément à la directive européenne WEEE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques).

La norme ECMA 370 est mise en œuvre par BDS au stade de la conception pour contribuer à l'amélioration des produits sur le plan environnemental. En s'appuyant sur des autodéclarations environnementales précises et vérifiables, cette norme spécifie les caractéristiques environnementales et les méthodes de mesure conformément à des réglementations, normes et directives connues et à des pratiques couramment acceptées. Au fil des ans, l'écoconception a été au cœur de nombreuses actions entreprises par BDS, en prenant en compte l'évolution des obligations réglementaires environnementales et les attentes des clients. Ces actions concernent les fonctionnalités des produits, leur livraison, leur qualité et la gestion de leur fin de vie.

Depuis début 2013, le Groupe a initié un processus de consultation auprès de ses principaux fournisseurs sur l'origine des matières premières qu'ils utilisent. Ce processus s'attelle à la question des minerais provenant de zones de conflit et vise à prévenir tout impact sur les produits BDS et UCC.

Les processus de conception intègrent notamment les directives européennes comme la norme CE<sup>2</sup>, la directive REACH<sup>3</sup> sur l'élimination des polluants, la directive RoHS<sup>4</sup> sur l'élimination des substances dangereuses, le règlement sur les produits biocides, ainsi que les normes de l'American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers (ASHRAE) sur les conditions de température et d'humidité maximales pour le fonctionnement des serveurs.

Depuis janvier 2021, conformément à l'article 33 de la réglementation REACH, les entreprises sont tenues de collecter des informations sur les propriétés et l'usage des substances qu'elles fabriquent ou importent à raison de plus d'une tonne par an. Elles doivent également évaluer les dangers et les risques potentiels présentés par la substance. La déclaration des substances préoccupantes dans la chaîne d'approvisionnement aval est basée sur la liste des substances devant faire l'objet d'une déclaration telle que définie par BOMcheck. Ces éléments sont communiqués à l'ECHA<sup>5</sup> via un dossier d'enregistrement (déclaration SCIP<sup>6</sup> dans la base de données SCIP de l'ECHA selon la directive-cadre de l'UE sur les déchets) contenant les informations sur les dangers et, le cas échéant, une évaluation des risques que l'utilisation de la substance peut présenter et de la manière dont ces risques doivent être maîtrisés.

Atos BDS et UCC travaillent également sur la mise en conformité avec le futur marquage UKCA<sup>7</sup> qui remplacera le marquage CE actuel sur le marché britannique en janvier 2023.

Atos considère que les enjeux spécifiques susvisés font l'objet d'un suivi adapté. Leurs impacts potentiels sont également marginaux comparés à l'activité globale du Groupe. Au titre des enjeux évoqués ci-dessus et au cours de l'exercice 2021, il n'y a pas eu d'amende, de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance et pourrait être menacé) pour non-respect des lois et règlements concernant la fourniture et l'utilisation de produits BDS et UCC qui aient eu ou auraient pu avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe [GRI 419-1].

#### Matériel de communication UCC basse consommation

La Division Global Operation UCC d'Atos fournit des solutions de communication et de collaboration numériques pour les espaces de travail. Depuis 1993, UCC développe des produits à faible consommation d'énergie et veille à une utilisation durable et rationnelle des matières premières et à une production respectueuse de l'environnement, conformément à la norme ISO 14001.

Pour démontrer les réalisations en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> des produits UCC durant la phase d'utilisation, UCC s'est engagé dans des programmes de label écoresponsable. Les produits téléphoniques UCC, récompensés par le label écologique américain ENERGY STAR, offrent les meilleures performances en termes de consommation d'énergie. Grâce à la mise en œuvre d'une gestion active de l'énergie dans ses téléphones IP, offrant un mode de faible consommation conformément à la spécification RAL UZ 150 du label écologique allemand Blue Angel, UCC pourrait réduire de 43 000 tonnes ses émissions de CO<sub>2</sub> pour l'ensemble de son portefeuille de téléphones IP

1 Unified Communications and Collaboration (UCC)

2 Conformité européenne

3 Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques

4 Restriction des substances dangereuses

5 Agence européenne des produits chimiques

6 Substances préoccupantes dans les articles en tant que tels ou dans les objets complexes (Produits)

7 Conformité évaluée (Royaume-Uni)

commercialisés entre 2011 et 2021. Ce calcul de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> est basé sur un volume cumulé expédié de 3,5 millions de téléphones (appareils en mode basse consommation durant 79% de la phase d'utilisation selon la spécification RAL<sup>1</sup> UZ 150 ; équivalent kgCO<sub>2</sub>/kWh sur la base d'un indice de 0,5).

UCC respecte également les normes industrielles nationales et internationales telles que : les normes ISO 14021 pour les déclarations environnementales de produits (EPD) ; la norme ISO 14040 (Analyse du cycle de vie – Principes généraux et pratiques) ; la norme ISO 11469 (Identification générique et marquage des produits en plastique) ; le guide n° 109 de l'IEC<sup>2</sup> (Aspects environnementaux – Inclusion dans les normes de produits électrotechniques).

### Optimisation de la production et laboratoire de test de calcul

Depuis 2019, Atos exploite un nouveau Centre mondial d'Essais des Supercalculateurs à Angers. Ce centre possède une infrastructure équipée d'un système de refroidissement qui utilise un fluide frigorigène à faible PRP (potentiel de réchauffement planétaire) et fait appel au refroidissement naturel (free cooling) pour réaliser jusqu'à 75% d'économies d'énergie. Un système de récupération réutilise l'énergie générée par le fonctionnement du centre pour chauffer ou refroidir les bureaux. Ce système fonctionne avec un COP<sup>3</sup> (coefficient de performance énergétique) de 6, soit deux fois plus efficace qu'un système standard. Le site est également doté d'un toit végétalisé, de bornes de recharge pour véhicules électriques et de panneaux photovoltaïques.

Big Data & Cybersecurity figure parmi les 100 plus grandes entreprises en France à avoir développé un système intégré de gestion de la qualité QSE pour son principal site de production. Dans le cadre de cette certification QSE, le site exerce une veille réglementaire qui permet de garantir que ses activités sont conformes aux dispositions environnementales, techniques et juridiques applicables. Depuis 2018, le site compense ses émissions carbone, y compris le fret entrant et sortant.

## 5.2.7 Autres enjeux environnementaux

Au niveau du Groupe, les analyses de matérialité et d'impact effectuées par des experts externes ont permis d'identifier d'autres enjeux environnementaux moins importants à l'échelle de l'ensemble du Groupe ou du fait de la nature des principales

### Premiers services mondiaux de détection et d'intervention neutres en carbone

En octobre 2021, dans le cadre de la journée mondiale de la cybercriminalité, Atos a annoncé que son service de détection et de réponse (Managed Detection & Response, MDR), une offre de cybersécurité native du Cloud qui offre aux organisations une défense contre les menaces de nouvelle génération, était désormais à 100% neutre en carbone. C'est une étape majeure dans le parcours de neutralité carbone d'Atos en matière de sécurité digitale. Le service MDR d'Atos basé sur le Cloud bénéficie déjà d'une éco-conception et d'une architecture écologique à faible émission de carbone. Atos a poussé son engagement encore plus loin en veillant à être neutre en carbone sur 100% sur l'ensemble du cycle de vie : chaîne d'approvisionnement, transport, opérations, fin de vie. En achevant la décarbonation de l'une de ses offres clés en matière de cybersécurité, Atos a une fois de plus établi la référence la plus élevée du secteur. En ligne avec sa solide ambition stratégique d'accélération de la lutte contre le changement climatique, le Groupe s'attache à réduire l'empreinte carbone de toutes ses solutions – et la cybersécurité ne fait pas exception.

### Solutions d'hébergement et centres de données écologiques, économie circulaire, activités de recyclage et de reconditionnement

Atos Global Operation IDM<sup>4</sup> (Infrastructure & Data Management) fournit des services d'hébergement en centres de données. Comme expliqué en détail à la Section 5.2.5.3 (optimisation énergétique des centres de données), les principaux centres de données d'IDM sont alimentés à 95% en énergie renouvelable et 100% des émissions carbone résiduelles de tous les centres de données d'Atos dans le monde sont compensées.

Les activités d'économie circulaire, de recyclage et de reconditionnement sont détaillées dans la section suivante.

activités d'Atos. Ces enjeux ont néanmoins leur importance en termes d'impact environnemental et de conséquences potentielles et ils sont par conséquent traités dans la présente section.

### 5.2.7.1 Déchets et déchets électroniques, économie circulaire et activités de recyclage

[A19]

#### Déchets et déchets électroniques

Dans le cadre du processus de certification ISO 14001, Atos propose une formation environnementale à tous ses collaborateurs. L'un des principaux objectifs de cette formation est de sensibiliser les employés à l'environnement au regard des déchets générés chez Atos et la manière dont ils sont contrôlés. Atos entend réduire les déchets et leur impact, assurer un

maximum de réutilisation et de recyclage, favoriser l'économie circulaire et les bonnes pratiques en la matière.

Les déchets des bureaux d'Atos se composent principalement de carton, papier, tasses, bouteilles en plastique ou autres déchets du secteur tertiaire. La politique immobilière d'Atos privilégie la location de bureaux, souvent partagés avec d'autres locataires. Les déchets sont globalement gérés par le propriétaire ou par

<sup>1</sup> Reichs-Ausschuß für Lieferbedingungen und Gütesicherung

<sup>2</sup> Commission Electrotechnique Internationale

<sup>3</sup> COP : coefficient de performance du chauffage/de la climatisation sur le lieu de travail

<sup>4</sup> Infrastructure et gestion des données

des sous-traitants externes, conformément aux obligations légales en vigueur localement.

Plusieurs initiatives sont en cours au niveau des RBU pour réduire ou supprimer l'utilisation de plastique dans les restaurants d'entreprise et les bureaux d'Atos (bouteilles et verres en plastique à usage unique, vaisselle jetable, pailles, mélangeurs, emballage). Ces initiatives visent également les protocoles de traitement des déchets afin, le cas échéant, d'encourager le recyclage, le réemploi et la revalorisation.

Des informations et des recommandations sont envoyées régulièrement aux collaborateurs pour les inciter à réduire les déchets et optimiser le tri. Des initiatives locales sont menées afin de réduire les déchets : journées de sensibilisation, journées spéciales zéro déchet, collecte d'anciens téléphones, poubelles dédiées au recyclage des mégots de cigarettes, etc. En 2021, sur la base des estimations mises à la disposition du public sur le volume de déchets par collaborateur dans le secteur tertiaire, le volume mondial des déchets des bureaux d'Atos a été estimé à environ 46 612 métriques tonnes (45 253 en 2020, 47 080 en 2019) pour tous les collaborateurs. Ce chiffre a été calculé en utilisant la dernière méthodologie disponible de l'Ademe. En ce qui concerne les déchets électroniques, compte tenu des pratiques de location globalement mises en œuvre au sein du Groupe, conformément aux législations locales et comme indiqué dans la Charte d'Intégrité que les fournisseurs doivent signer et qui est annexée aux contrats, les fournisseurs restent responsables de la fin de vie de leurs matériels informatiques.

### Economie circulaire/activités de recyclage/reconditionnement :

Désireux de mobiliser l'attention sur un autre concept majeur, Atos mesure l'importance des solutions informatiques pour l'économie circulaire. L'économie circulaire contribue à réduire l'empreinte environnementale des activités économiques. Elle limite la pression sur les ressources naturelles et réduit les déchets. Articulée autour de sept concepts (éco-conception, utilisation plutôt que possession, optimisation des ressources, réutilisation, réparation, recyclage), l'économie circulaire permet de décorrélérer la croissance économique de l'utilisation des ressources naturelles et des écosystèmes. Atos peut aider ses clients à adopter un modèle d'économie plus circulaire en apportant son expérience et son expertise en matière d'innovations numériques au service d'un système économique en boucle fermée. Un système au sein duquel, l'utilisation de matières premières est minimisée, les composants et les

produits perdent le moins de valeur possible et qui fait la part belle aux sources d'énergie renouvelables.

Aux fins de favoriser l'économie circulaire et conformément à la Directive européenne relative aux déchets concernant les appareils électriques et électroniques (Directive WEEE 2012/19/EU), depuis juillet 2013, la Division Big Data & Cybersecurity en France utilise EcoLogic, un système de collecte certifié par le ministère de l'Environnement français. Pour les besoins propres d'Atos, les produits non-Atos sont principalement loués et retournés aux bailleurs à l'échéance de la période de location. Les produits Atos suivent les processus décrits ci-dessus pour les activités BDS. Atos a pour ambition d'atteindre un potentiel de recyclage de 100% pour les équipements qu'il conçoit et vend à ses clients d'ici à 2024.

Dans les sites et centres de données certifiés ISO 14001, le volume des déchets, déchets électroniques, batteries et accumulateurs fait l'objet d'un suivi via des indicateurs dédiés. En 2021, sur l'ensemble des sites certifiés ISO 14001, 145 986 kg de WEEE (176 006 kg en 2020) ont été collectés et 95% ont été éliminés par une filière professionnelle. L'entreprise a mis en place des instructions, des méthodes de travail et un processus opérationnel à l'intention des salariés afin de recycler les toners et les cartouches d'encre, gérer les déchets informatiques et optimiser le recyclage (ordinateurs portables, ordinateurs de bureau, imprimantes, écrans).

En 2021, Atos a poursuivi son partenariat avec l'AfB (Work for people with disabilities) en Autriche. Dans le cadre de cette collaboration, mise en place en 2016, des appareils Atos sont fournis à l'AfB. Après suppression des données, tests, achat de pièces de rechange, réparation, mise à niveau et nettoyage par l'AfB, ces appareils peuvent être recommercialisés, contribuant ainsi à des économies de matières premières et à l'économie circulaire.

En novembre 2021, Atos a annoncé un partenariat mondial avec Circular Computing, membre de son programme « Scaler, the Accelerator » pour les start-ups et les PME, et le premier reconditionneur mondial d'ordinateurs portables neutres en carbone et certifiés BSI<sup>1</sup> Kitemark™. Circular Computing produit des ordinateurs portables HP, Dell et Lenovo de seconde main de qualité égale, voire supérieure au neuf. Ce partenariat permettra à Atos d'élargir son portefeuille Transformation Net Zero avec des ordinateurs portables reconditionnés et neutres en carbone afin d'aider ses clients à réduire leurs émissions et à atteindre leurs objectifs en matière de développement durable.

## 5.2.7.2 Plastique et emballages

En tant que prestataire de services informatiques, l'utilisation de plastique est extrêmement faible et Atos ne considère pas le plastique et les emballages comme un enjeu majeur pour l'ensemble du Groupe. Cependant, pour certaines Divisions et pour certaines activités spécifiques, le Groupe a développé de nouvelles approches afin de promouvoir la réduction du plastique au sein de ces activités.

Notamment, au sein des usines de fabrication BDS d'Atos, qui abritent les activités liées aux supercalculateurs, le plastique et les emballages ont toujours été pris en compte dans le cadre de l'évaluation de l'empreinte environnementale. Aussi, la réduction de l'utilisation du plastique dans les emballages est l'un des nombreux défis environnementaux relevés par l'équipe de la chaîne d'approvisionnement.

1 British Standards Institution

Atos étudie actuellement des solutions alternatives qui permettraient d'éviter d'utiliser du plastique dans les emballages. Un premier essai destiné à identifier des solutions industrielles permettant de remplacer les polymères chimiques par des alternatives organiques à base de maïs et d'algues marines est en cours. Le recours au carton pour remplacer l'emballage plastique est aussi une alternative possible afin de réduire la consommation de plastique, une démarche liée à la feuille de route d'innovation des fournisseurs d'emballage d'Atos est en cours. Le deuxième essai vise à réduire de 40% les films plastiques des palettes utilisées pour le transport. On observe déjà une réduction dans ce domaine. Des solutions alternatives ont été identifiées, comme une nouvelle génération de film

plastique qui peut être sanglé, réduisant ainsi la quantité de plastique utilisée par palette.

Outre les initiatives d'écoconception déjà mentionnées et menées durant la phase de conception par les départements de R-D aux fins de produire le moins de déchets possible, il est également essentiel d'éviter ou de recycler les déchets lors des étapes suivantes de la chaîne de production. A ce stade, les

déchets et le transport sont responsables de 96% des émissions carbone associées aux activités dans les usines de fabrication d'Atos. Plus de 85% des déchets produits sont recyclés ou réutilisés tandis que les 15% restants sont revalorisés thermiquement (à savoir qu'ils sont utilisés dans des installations de valorisation énergétique des déchets).

### 5.2.7.3 Eau et nourriture

[SASB TC-SI-130a.2]

Dans les bureaux, la consommation d'eau d'Atos est celle du secteur tertiaire. Des informations et des recommandations sont envoyées régulièrement aux collaborateurs afin de réduire leur consommation d'eau. Dans les sites de bureaux et les centres de données certifiés ISO 14001, le volume d'eau fait l'objet d'un suivi. En 2021, sur la base des données relatives à la consommation réelle par collaborateur collectées chez Atos au Royaume-Uni et conformément aux dépenses mondiales en eau du Groupe, la consommation d'eau globale a été estimée à environ 0,401 million de m<sup>3</sup> pour l'ensemble des salariés (0,389 million en 2020, 0,405 en 2019).

Les prestataires de services de restauration travaillant sur les sites d'Atos ont l'obligation d'optimiser l'utilisation des ressources (eau, électricité, etc.), de lutter contre le gaspillage alimentaire et, dans la mesure du possible, de mettre en œuvre des pratiques de récupération et recyclage des déchets.

Créé en 2019, un groupe de travail veille à renforcer la mise en œuvre des principales recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du GIEC dans les cafétérias d'Atos. Atos recommande de suivre les conseils de l'OMS sur une alimentation saine, de se conformer aux recommandations du GIEC afin de réduire les impacts environnementaux liés à l'alimentation et de limiter les émissions carbone associées. Ces recommandations concernent également les emballages, les déchets alimentaires ainsi que le traitement et le bien-être des animaux. Sur de nombreux sites, des plats végétariens sont proposés. L'approvisionnement et la traçabilité des denrées alimentaires sont soigneusement tracés (poisson certifié MSC<sup>1</sup>, labels, produits bio et locaux, etc.).

Les « nouveaux modes de travail » promus par Atos font intensivement appel aux outils de collaboration numérique. Ces outils réduisent progressivement l'utilisation du papier au sein du Groupe. De plus, la politique d'impression, les imprimantes partagées et « l'impression sécurisée » donnent à chacun un sens des responsabilités pour réduire sa consommation de papier. Dans les principales Entités Opérationnelles comme la France, le papier provient essentiellement de sources renouvelables ou gérées de manière durable. En 2021, sur la base des estimations mises à la disposition du public sur la consommation de papier par collaborateur dans le secteur tertiaire, la consommation mondiale d'Atos a été estimée à environ 34 961 tonnes pour tous les employés (33 940 en 2020, 35 310 en 2019).

Utilisation de l'eau pour la fabrication des produits et dans les centres de données. : en ce qui concerne la Division Big Data & Cybersecurity d'Atos et les technologies matérielles spécifiques, bien que les opérations comportent des activités d'ingénierie (R&D, conception et assemblage de composants), la Division ne fabrique pas de composants, ou très peu. Les principales sources d'utilisation d'eau se trouvent en amont, chez les fabricants de cartes et de processeurs électroniques. En ce qui concerne les centres de données, l'eau sert principalement à refroidir les serveurs, mais l'eau consommée à cet effet circule dans des circuits fermés spécifiques. Durant les vagues de chaleur, de l'eau peut également être utilisée pour alimenter les unités de refroidissement dans certains centres de données. La pulvérisation d'eau peut réduire la consommation électrique des unités de refroidissement.

### 5.2.7.4 Biodiversité et utilisation des terres, émissions atmosphériques et pollution

[GRI 305-6], [GRI 305-7]

Comme c'est le cas pour les autres enjeux environnementaux mentionnés précédemment dans la section 5.2.7, les impacts potentiels des activités du groupe sur la biodiversité sont considérés comme étant faibles. Néanmoins, les plans d'action d'Atos concernant les émissions, les consommations d'énergie et les déplacements, la diffusion de pratiques écoresponsables, la certification ISO 14001 et le système de management environnemental ont un impact positif sur l'ensemble des écosystèmes. Par exemple, dans les sites certifiés ISO 14001, l'utilisation de kits de décontamination limite le risque de détérioration des sols et des eaux souterraines par d'éventuels déversements et les effets néfastes qui en découlent sur la biodiversité. Du fait de ses activités et du programme d'optimisation continue de ses sites (plus d'informations à la Section 5.2.1), Atos minimise son utilisation des surfaces. De même, lors de l'évaluation de la matérialité, les substances

appauvrissant la couche d'ozone (SAO), les oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>) et les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) n'ont pas été identifiés comme significatifs compte tenu des principales activités du Groupe. Atos ne produit pas d'émissions carbone biogéniques.

Cependant, en matière de biodiversité, plusieurs initiatives locales ont été prises à travers le monde. Elles comptent notamment la mise en place de ruches sur les toits des sites pour lutter contre la forte baisse de la population d'abeilles et d'hôtels d'abeilles sauvages et d'insectes ; l'organisation de « Bee-Days » pour sensibiliser à l'environnement ; la création de jardins collaboratifs permettant aux employés de cultiver des légumes ; un soutien financier à la recherche scientifique sur la faune ; des actions liées au changement climatique et à la préservation des océans. Depuis 2019, le programme de compensation carbone d'Atos, qui inclut la protection des forêts

<sup>1</sup> Marine Stewardship Council

primaires, favorise également la protection de la biodiversité (plus d'informations à la Section 5.2.5.2).

Depuis 2021, Atos participe à un projet de préservation des herbiers marins, contribuant à la neutralité carbone et à la biodiversité. Ce projet vise à établir la première méthodologie de certification des mesures de conservation et de préservation des herbiers marins dans le cadre du label bas carbone, avec un premier site pilote au sein du Parc National des Calanques en Méditerranée.

La communauté Green Network d'Atos organise également régulièrement des webinaires avec des experts d'universités,

d'organismes de recherche, d'entreprises écologiques et de décideurs politiques afin de mieux informer les salariés sur le milieu naturel et la façon dont les comportements professionnels et personnels peuvent améliorer l'environnement partagés par l'ensemble du personnel. En 2021, à la suite des webinaires, le Green Network d'Atos a également organisé des événements en lien avec des causes environnementales, tels que le nettoyage des plages réalisé avec la Marine Conservation Society au Royaume-Uni, impliquant des salariés d'Atos, afin de soutenir différents écosystèmes.

## 5.2.8 Indicateurs extra-financiers de performance environnementale

[GRI 103-3 Energie], [GRI 103-3 Emissions], [GRI 103-3 Indicateurs spécifiques à Atos], [302-1], [302-2], [302-3], [302-4], [302-5], [305-1], [305-2], [305-3], [305-4], [305-5], [A14], [A19], [A20], [A7]

Le tableau ci-dessous indique les indicateurs pertinents relatifs aux activités de la Société dans la dimension environnementale, suivant les recommandations fournies par les normes GRI, et alignés sur les normes du « Sustainability Accounting Standards Board » (SASB) pour le secteur des « Logiciels et services

informatiques ». Le code de ces standards vise à aider les parties prenantes d'Atos à mieux identifier les indicateurs qui pourraient les intéresser au regard du suivi des performances d'Atos. Néanmoins, ces référentiels ne représentent pas un aperçu complet du reporting ou des pratiques d'Atos.

### Dimension environnementale

Label standard	Nom de l'indicateur	2021	2020	2019	Périmètre 2021 (%)		Rérimètre 2020 (%)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par revenu
<b>GRI 302-1</b>	<b>Consommation d'énergie au sein de l'organisation (toutes sources d'énergie incluses)</b>							
GRI 302-1_E_c1, SASB TC-SI-130a.1 (1)	Consommation totale d'énergie directe et indirecte (avant effet de périmètre) (MWh)	519 800	579 140	702 398	-	99,2%	-	99,6%
GRI 302-1_A	Consommation totale d'énergie directe dans les centres de données et bureaux (MWh)	23 774	27 364	36 439	-	99,2%	-	99,6%
GRI 302-1_A_b1	Consommation de diesel (MWh)	3 353	4 501	Non communiqué	-	99,2%	-	99,6%
GRI 302-1_A_b2, G. Q71	Consommation de fioul (MWh)	1 114	1 557	Non communiqué	-	99,2%	-	99,6%
GRI 302-1_A_b3, G. Q72	Consommation de gaz (MWh)	19 307	21 306	Non communiqué	-	99,2%	-	99,6%
GRI 302-1_A-Off	Consommation d'énergie directe dans les bureaux (MWh)	18 996	20 222	29 851	-	99,2%	-	99,6%
GRI 302-1_A-DC	Consommation d'énergie directe dans les centres de données (MWh)	4 778	7 142	6 588	-	99,2%	-	99,6%
GRI 302-1_C	Consommation totale d'énergie indirecte dans les bureaux et centres de données (MWh)	496 025	551 776	665 959	-	99,2%	-	99,6%
GRI 302-1_C_b1, G. Q56	Consommation électrique (MWh)	482 086	539 082	Non communiqué	-	99,2%	-	99,6%
GRI 302-1_C_b2	Consommation de chauffage urbain (MWh)	13 939	12 694	Non communiqué	-	99,2%	-	99,6%
SASB TC-SI-130a.1 (2)	Pourcentage d'électricité provenant du réseau, RECs exclus (%)	42%	45%	Non communiqué	-	99,2%	-	99,6%
SASB TC-SI-130a.1 (2)	Pourcentage d'électricité provenant du réseau, RECs inclus (%)	33%	54%	Non communiqué	-	99,2%	-	99,6%
SASB TC-SI-130a.1 (3)	Pourcentage d'électricité de sources renouvelables, RECs exclus (%)	58%	46%	Non communiqué	-	99,2%	-	99,6%
SASB TC-SI-130a.1 (3)	Pourcentage d'électricité de source renouvelable, RECs inclus (%)	67%	46%	Non communiqué	-	99,2%	-	99,6%
GRI 302-1_C-Off	Consommation d'énergie indirecte dans les bureaux (MWh)	146 337	153 971	197 955	-	99,2%	-	99,6%

Label standard	Nom de l'indicateur	2021	2020	2019	Périmètre 2021 (%)		Rérimètre 2020 (%)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par revenu
GRI 302-1_C-DC	Consommation d'énergie indirecte dans les centres de données (MWh)	349 688	397 806	468 004	-	99,2%	-	99,6%
GRI 302-1_C1_c10.1	Consommation totale d'électricité de sources renouvelables, RECs exclus (MWh)	279 723	248 840	210 416	-	99,2%	-	99,6%
GRI 302-1_C1_c10.2	Consommation totale d'électricité de sources renouvelables, RECs inclus (MWh)	321 707	248 840	210 416	-	99,2%	-	99,6%
GRI 302-1_C1_c8 ; SASB TC-SI-130a. 1(3)	Part d'électricité de sources renouvelables consommée dans les centres de données stratégiques d'Atos (co-locations exclues) (%)	95%	77%	70%	-	100%	-	100%
GRI 302-1_C1_c1	Part d'électricité de sources décarbonées consommée dans tous les centres de données d'Atos, REC exclus (%)	59%	59%	35%	-	100%	-	100%
GRI 302-1_C1_c2	Part d'électricité de sources décarbonées consommée dans tous les centres de données d'Atos, RECs inclus (%)	71%	49%	35%	-	100%	-	100%
<b>GRI 302-2</b>	<b>Consommation d'énergie en dehors de l'organisation (Déplacements professionnels)</b>							
	<b>Déplacements professionnels – Intensité</b>							
GRI 302-2_c1	Total de kilomètres parcourus par employé (Km/employé)	1 155	1 480	4 066	99%	-	99%	-
GRI 302-2_c2	Total de kilomètres parcourus par chiffre d'affaires (Km/millions d'euros)	11 500	13 576	37 497	-	99%	-	99%
	<b>Déplacements professionnels – Distances parcourues</b>							
GRI 302-2_A6_c93	Total de kilomètres parcourus en voiture (km)	89 632 293	79 036 399	151 804 816	99%	-	99%	-
GRI 302-2_A6_c50	Total de kilomètres parcourus en train (km)	6 610 325	10 689 239	32 027 201	99%	-	99%	-
GRI 302-2_A6_c57	Total de kilomètres parcourus en taxi (km)	1 088 132	1 053 383	2 733 073	99%	-	99%	-
GRI 302-2_A6_c92	Total de kilomètres parcourus en avion (km)	25 474 210	60 076 638	244 180 946	99%	-	99%	-
	<b>Emissions de GHG pour les voitures de fonction</b>							
GRI 302-2_A6_b70	Nombre de voitures de fonction (nombre de voitures)	5 110	5 646	6 536	-	100%	-	100%
GRI 302-2_A6_b71	Nombre de voitures en dessous de 120 g CO <sub>2</sub> /km (nombre de voitures)	4 488	5 036	5 792	-	100%	-	100%
GRI 302-2_A6_c1	Pourcentage de voitures de fonction en dessous de 120 g CO <sub>2</sub> /km (%)	88%	89%	89%	-	100%	-	100%
GRI 302-2_A6_b82	Moyenne des émissions du parc automobile de l'entreprise (g CO <sub>2</sub> /km)	75	101	106	-	100%	-	100%
<b>GRI 302-3</b>	<b>Intensité énergétique</b>							
GRI 302-3_A_c1	Intensité énergétique totale directe et indirecte par mission d'euros de chiffre d'affaires (après effet de périmètre tenant compte des acquisitions et cessions) (MWh/millions d'euros)	48,32	51,80	61,36	-	99%	-	100%
GRI 302-3_A_c2	Intensité énergétique par employé (MWh/employé)	4,86	5,68	6,53	99%	-	99,3%	-
<b>GRI 302-4</b>	<b>Initiatives d'économie d'énergie</b>							
GRI 302-4_A_c1	Estimation des économies d'énergie dans les centres de données – activités dédiées uniquement (en MWh)	4 150	3 703	3 718	-	56%	-	61%
GRI 302-4_A_c5	Estimation des économies d'énergie dans les bureaux – activités dédiées uniquement (en MWh)	3 403	35 892	8 001	-	56%	-	61%

Label standard	Nom de l'indicateur	2021	2020	2019	Périmètre 2021 (%)		Réréimètre 2020 (%)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par revenu
GRI 302-4_A_c14	Economie financière estimée grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bureaux et les centres de données (milliers d'euros)	747	3 100	872	-	56%	-	61%
<b>GRI 302-5</b>	<b>Réductions des besoins énergétiques des produits et services</b>							
GRI 302-5_A	PUE moyen estimé pour les centres de données stratégiques (PUE)	1,41	1,45	1,52	-	100%	-	100%
<b>GRI 305-1</b>	<b>Emissions directes de gaz à effet de serre Scope 1</b>							
GRI 305-1_A_c2	Emissions de GES du Scope 1 (tCO <sub>2</sub> e)	26 955	25 711	35 489	-	99,3%	-	99,6%
<b>GRI 305-2</b>	<b>Emissions indirectes de gaz à effet de serre Scope 2</b>							
GRI 305-2_A_c1	Emissions de GES du Scope 2 (tCO <sub>2</sub> e)	70 964	123 759	178 120	-	99,3%	-	99,6%
<b>GRI 305-3</b>	<b>Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 3)</b>							
GRI 305-3_A_c1	Emissions de GES du Scope 3 (millions de tCO <sub>2</sub> e)	2,308	2,664	3,100	-	100%	-	100%
<b>GRI 305-1, GRI 305-2, GRI 305-3</b>	<b>Total des émissions de gaz à effet de serre (GES) – Scope 1, 2, 3</b>							
GRI 305-3_B_c4	Toutes les émissions de GES – Scopes du GHG Protocol 1, 2, 3 (millions de tCO <sub>2</sub> e)	2,406	2,803	3,303	-	100%	-	99,6%
<b>GRI 305</b>	<b>Emissions de gaz à effet de serre (GES) par sous-périmètres</b>							
GRI 305_B_c1	Périmètre carbone opérationnel d'Atos (Scopes 1, 2, et 3 Catégorie 6) (tCO <sub>2</sub> e)	103 493	160 862	250 209	-	99,3%	-	99,6%
GRI 305_B_c3	Périmètre carbone opérationnel d'Atos sauf réfrigérants (tCO <sub>2</sub> e)	92 214	149 583	238 930	-	99,3%	-	99,6%
GRI 305-2_B_c1.1	Emissions totales de GES dans les centres de données (avant effet de périmètre) (tCO <sub>2</sub> e)	38 702	80 961	110 994	-	99,3%	-	99,6%
GRI 305-2_B_c1.2	Emissions totales de GES dans les bureaux (avant effet de périmètre)(tCO <sub>2</sub> e)	36 891	48 235	73 804	-	99,3%	-	99,6%
GRI 305-3_B_c1.3	Emissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements professionnels (Scope 3 Cat 6 Déplacements professionnels) (tCO <sub>2</sub> e)	5 574	8 996	16 934	-	99,3%	-	99,6%
GRI 305-3_B_c1.4	Emissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements professionnels (Parc automobile d'Atos) (tCO <sub>2</sub> e)	11 047	11 391	37 198	-	99,3%	-	99,6%
<b>GRI 305-4</b>	<b>Intensité des émissions de gaz à effet de serre (GES)</b>							
GRI 305-4_A_c2.1	Intensité par Chiffre d'Affaires – Toutes émissions de gaz à effet de serre (Scopes 1, 2, 3) (tCO <sub>2</sub> e/millions d'Euros)	222,00	250,69	285,78	-	100%	-	99,6%
GRI 305-4_A_c1.1	Intensité par Chiffre d'Affaires – Périmètre carbone opérationnel d'Atos (tCO <sub>2</sub> e/millions d'euros)	9,61	14,45	21,74	-	99,3%	-	99,6%
GRI 305-4_A_c2.2	Intensité par Employé – Toutes émissions de gaz à effet de serre (Scopes 1, 2, 3) (tCO <sub>2</sub> e/employé)	22,37	27,29	30,70	-	100%	-	99,6%
GRI 305-4_A_c1.2	Intensité par Employé – Périmètre carbone opérationnel d'Atos (tCO <sub>2</sub> e/employé)	0,97	1,58	2,36	99,5%		99,3%	-
<b>GRI 305-5</b>	<b>Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)</b>							
GRI 305-5_A_c1	Réductions de GES – Périmètre carbone opérationnel d'Atos (Scopes 1, 2, et 3 Catégorie 6) (tCO <sub>2</sub> e)	-57 369	-89 347	Non applicable	-	99,3%	-	99,6%
GRI 305-5_A_c2	Réductions de GES (tCO <sub>2</sub> e) – Scopes du GHG Protocol 1, 2, 3 (millions de tCO <sub>2</sub> e)	-0,397	-0,500	Non applicable	-	100%	-	100%

Label standard	Nom de l'indicateur	2021	2020	2019	Périmètre 2021 (%)		Rérimètre 2020 (%)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par revenu
<b>GRI 305-5</b>	<b>Compensation des émissions</b>							
GRI 305-5_A_c1	Compensation du Périmètre carbone opérationnel d'Atos (%)	100%	100%	100%	-	100%	-	100%
GRI 305-5_A_c3	Compensation des émissions de GES dans tous les centres de données (%)	100%	100%	100%	-	100%	-	100%
GRI 305-5_A_c4	Compensation des émissions de GES de tous les bureaux (%)	100%	100%	100%	-	100%	-	100%
GRI 305-5_A_c5	Compensation des émissions de GES des déplacements professionnels (%)	100%	100%	100%	-	100%	-	99%
<b>A14</b>	<b>Conformité avec les lois et réglementations en matière environnementale (ISO 14001)</b>							
A14_c5	Nombre de sites certifiés ISO 14001 – bureaux et centres de données	99	99	103	100%	-	-	100%
A14_c6	Pourcentage des principaux sites et centres de données stratégiques certifiés ISO14001 ou en cours de certification	90%	89%	89%	100%	-	-	100%
<b>A19</b>	<b>Impact environnemental – Volume total des déchets électroniques (DEEE)</b>							
A19_A9_b3	DEEE collectés ou récupérés (Kg)	145 986	176 006	366 398	-	61%	-	61%
A19_A2_b3	DEEE recyclés ou réutilisés (Kg)	138 765	160 115	366 398	-	61%	-	61%
<b>GRI 201-2</b>	<b>Implications financières, risques et opportunités liés au changement climatique</b>							
GRI 201-2_A.iv_c1	Prixinterne du carbone (euros/tCO <sub>2e</sub> )	80	80	Non communiqué	-	100%	-	100%
<b>A20</b>	<b>Catastrophes naturelles</b>							
A20_A	Pourcentage des centres de données stratégiques ayant des capacités de réplication synchrone (%)	100%	100%	100%	-	100%	-	100%
SASB TC-SI-130a.3	Discussion sur l'intégration des considérations environnementales dans la planification stratégique des besoins des centres de données	Qualitative	Qualitative	Non communiqué	-	100%	-	100%
<b>GRI 419-1</b>	<b>Amendes significatives pour non-respect des lois concernant la fourniture et l'utilisation des produits et services</b>							
GRI 419-1_A	Amendes significatives pour non-compliance concernant la fourniture et l'utilisation de produits et services (en nombre)	0	0	0	-	100%	-	100%
<b>A7</b>	<b>Technologies et solutions vertes</b>							
A7_A_c1	Chiffre d'affaires décarbonation (millions d'euros)	76,6	47,5	Non communiqué	-	100%	-	100%

Tous les KPI environnementaux excluent l'Algérie, l'Andorre, la Biélorussie, la Bosnie-Herzégovine, le Chili, le Gabon, le Guatemala, Israël, la Côte d'Ivoire, l'Arabie Saoudite, le Liban, la Lituanie, Madagascar, le Mali, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Porto Rico, le Qatar, l'Afrique du Sud, Syntel Australie, Syntel Canada, Syntel Allemagne, Syntel Pays-Bas, Syntel Singapour, la Tunisie et le Venezuela.

GRI 302-1, GRI 302-3, GRI 305-1, GRI 305-2, GRI 305-3, GRI 305-4 pour les bureaux et les centres de données comprennent l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, la Bulgarie, le Canada, la Chine, la Colombie, la Croatie, la République tchèque, le Danemark, l'Egypte, l'Estonie, la Finlande, la France, la Polynésie française, l'Allemagne, la Grèce, Hong Kong, la Hongrie, l'Inde, l'Irlande, l'Italie, le Japon, la Corée du Sud, le Luxembourg, la Malaisie, le Mexique, le Maroc, les Pays-Bas, la Nouvelle-Calédonie, les Philippines, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Russie, le Sénégal, la Serbie, Singapour, la Slovaquie, l'Espagne, la Suède, la Suisse, Syntel Inde, Syntel Philippines, Syntel Pologne, Syntel United Royaume-Uni, Syntel États-Unis, Taïwan, la Thaïlande, la Turquie, les Emirats arabes unis, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Uruguay.

GRI 302-1\_C1\_c8 : valeurs approximatives. Centres de données stratégiques gérés par Atos dans le périmètre Global Operation Practice Data Centers & Hosting (GO DC&H).

GRI 302-1, GRI 302-3 : énergie directe : gaz, fioul, diesel, charbon...

GRI 302-1, GRI 302-3 : énergie indirecte : consommation d'électricité et d'énergie de chauffage



---

GRI 302-2, GRI 305-1, GRI 305-3, GRI 305-4 pour les voyages comprennent l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, la Bulgarie, le Canada, la Chine, la Colombie, la Croatie, la République tchèque, le Danemark, l'Egypte, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, Hong Kong, la Hongrie, l'Inde, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Malaisie, le Mexique, le Maroc, les Pays-Bas, les Philippines, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Russie, le Sénégal, la Serbie, la Slovaquie, l'Espagne, la Suède, la Suisse, Syntel Allemagne, Syntel Inde, Syntel Pays-Bas, Syntel Philippines, Syntel Royaume-Uni, Syntel Etats-Unis, Taiwan, la Turquie, les Emirats arabes unis, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Uruguay.

GRI 302-2 : les déplacements professionnels - Intensité incluent le périmètre de voyage des pays. Les salariés inclus dans ce périmètre de pays sont 106 364. Le chiffre d'affaires applicable pour ce périmètre de pays est de 10 678,58 millions d'euros.

GRI 302-3 L'intensité énergétique comprend le périmètre des pays du bureau et du centre de données. Les salariés inclus dans ce périmètre de pays sont 106 980. Le chiffre d'affaires applicable pour ce périmètre de pays est de 10 757,54 millions d'euros.

GRI 302-5 : le PUE est un calcul standard : kWh total consommé par l'ensemble de l'infrastructure du site divisé par le kWh consommé par l'infrastructure informatique. Le PUE, une mesure définie par le Green Grid, est l'indicateur standard de l'industrie utilisé pour mesurer et surveiller l'efficacité énergétique d'un Datacenter [GRI 302-5\_C]. Le périmètre de cet indicateur concerne les centres de données de base.

Ces centres de données de base sont stratégiquement sélectionnés avec des exigences plus strictes en matière de conception et d'exploitation.

GRI 305-1, GRI 305-2, GRI 305-3 : tCO<sub>2</sub>e : tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> [GRI 305-4\_D]

GRI 305: "Périmètre Carbone Opérationnel d'Atos" comprend les mêmes catégories d'émissions qu'en 2019 et 2020.

GRI 305-4 L'intensité des émissions de gaz à effet de serre comprend le périmètre des bureaux, des centres de données et des voyages. Les salariés inclus dans ce périmètre de pays sont 107 019. Le chiffre d'affaires applicable pour ce périmètre de pays est de 10 764,20 millions d'euros (GRI 305-4\_B).

GRI 305-4, GRI 305-5: le «Périmètre Carbone Opérationnel» d'Atos regroupe des émissions sous contrôle ou sous influence directe. Toutes les émissions du Scope 1 (combustibles fossiles, flotte automobile Atos et fluides frigorigènes), toutes les émissions du Scope 2 (électricité et chauffage urbain) et les émissions du Scope 3 catégorie 6 (déplacements professionnels) [GRI 305-4\_C]. Un audit externe couvre l'ensemble du Périmètre Opérationnel Carbone d'Atos avec une validation quantitative sur les scopes 1, 2 et 3A.

A14 : un site est officiellement entré dans le « processus de certification » lorsqu'un budget a été alloué ou que le gestionnaire du système de management environnemental a été nommé.

---

## 5.3 Social

### 5.3.1 Performance sociale extra-financière

Atos estime que ses collaborateurs représentent son principal atout et constituent un véritable avantage concurrentiel. Dans un environnement de forte concurrence en matière de recrutement de personnel clé, Atos renforce ses programmes phares en termes d'attraction et de rétention des collaborateurs de talent et de gestion des compétences. Le Groupe s'impose ainsi comme un employeur de choix offrant un espace de travail inclusif, créatif, responsable et collaboratif, où les employés sont maîtres de leur carrière. Ces fondamentaux sont soutenus par de solides programmes de changement (notamment au regard de la culture et du lieu de travail), une attention particulière portée au bien-être de ses employés et une démarche axée sur la diversité et l'inclusion.

#### Acquisition et rétention des Talents

Atos cherche à attirer les compétences appropriées pour favoriser le développement, l'engagement et l'innovation. Les programmes conçus à cette fin visent notamment à assurer l'évolution des collaborateurs en privilégiant les promotions internes, soutenir une organisation leader du secteur en faisant appel à des Talents aussi bien en interne qu'en externe, retenir 95% des collaborateurs clés, attirer et retenir les jeunes générations du numérique en stimulant leur passion et l'innovation en matière de décarbonation et profiter des opportunités offertes par de nouveaux modes de travail. Fort de son engagement dans l'éducation des futurs jeunes professionnels, Atos a mis au point de solides partenariats institutionnels avec 188 universités dans le monde entier. En 2021, le Groupe a offert à 2 391 étudiants la possibilité de perfectionner leur formation par le biais de stages ou d'apprentissages. Il est essentiel pour Atos de travailler en étroite collaboration avec de futurs jeunes professionnels, afin que, lorsque le moment sera venu pour eux de choisir un nouvel employeur, Atos puisse leur proposer un projet correspondant à leur profil et leurs centres d'intérêt professionnels. En ce sens, Atos a embauché plus de 7 313<sup>1</sup> jeunes diplômés en 2021.

Au cours de l'année 2021, Atos a recruté 25 281 collaborateurs afin de soutenir la croissance du Groupe et s'est attaché à diversifier ses méthodes de recrutement, atteignant un taux d'embauche de 36% de femmes. Parmi les programmes mis en œuvre, citons le programme de parrainage des salariés, la collaboration avec les influenceurs LinkedIn, des descriptions de poste vidéo, le programme d'intégration Red Carpet et le programme Boomerang (Alumni d'Atos).

#### Gestion et développement des compétences

La formation des salariés et l'amélioration de leurs compétences numériques constituent un objectif prioritaire pour Atos et est l'un des fondements de la stratégie du Groupe. A cet égard, le Groupe, a continué de développer le programme « Be Digital ». L'objectif est d'accroître les compétences numériques dans trois secteurs clés : Expertise industrielle, Méthodes de travail numériques et Technologies numériques. En « mode business as usual », un très grand nombre de formations certifiées sont mises à la disposition de tous les collaborateurs. En 2021, le nombre total de certifications numériques était de 100 026 (13 011 dans le domaine du Cloud, 7 858 dans le domaine de la sécurité, 22 191

dans le domaine des plateformes d'applications numériques, 24 052 dans le domaine des accélérateurs digitaux, 12 049 dans le domaine de l'espace de travail numérique et 20 865 dans le domaine des méthodes de travail). De plus, un programme spécial appelé Cloud Boost a permis de former plus de 2 400 équipes en contact avec les clients aux fondamentaux du Cloud.

#### Santé et sécurité du personnel

La pandémie de Covid-19 a mis en lumière la forte culture de responsabilité sociétale d'Atos, comme en témoigne la gestion efficace de la crise guidée par le bien-être, la santé et la sécurité des collaborateurs. Dans l'enquête GPTW menée durant l'automne 2021, 87% (contre 86% en 2020) des personnes interrogées ont répondu : « mon entreprise s'est bien adaptée au confinement » et 90% (même score en 2020) « mon manager m'a fait confiance pendant le confinement ».

#### Culture et expérience des salariés

Du fait du rythme de l'innovation, les produits et les modèles économiques risquent constamment d'être copiés – l'avantage concurrentiel ultime réside alors dans une culture saine qui s'adapte afin de trouver de nouveaux moyens de réussir. Le programme de renouvellement de la culture d'Atos, **Leap**, se démarque des autres programmes plus classiques: il prend la forme d'un parcours, d'une cocréation et met l'accent sur la culture, les perceptions, les comportements, les réflexions et les émotions. Pour plus d'informations, voir la section Engagement des salariés (5.3.7).

Le programme « **We Are Atos** » offre aux employés un lieu de travail où ils peuvent se développer et s'épanouir (sur le plan professionnel et personnel) grâce à un environnement de travail ad hoc et à l'assurance que toutes les situations sont gérées avec équité et conformément aux règles en vigueur en matière d'éthique et de droits de l'Homme. Atos a également défini sa « raison d'être » en développant un engagement renouvelé et approfondi. L'une des principales innovations consiste à proposer de transversaliser certains concepts sociaux clés dans le cadre de différentes initiatives, telles que la diversité, l'inclusion ou la décarbonation. Cela a pour effet de faire de ces concepts une partie intégrante de l'ADN d'Atos.

Suite au succès de la campagne mondiale 2020 « We Are Atos – We Are Together » menée par le programme We Are Atos, l'entreprise a lancé cette année, **GAGE**, la grande expédition mondiale d'Atos qui se calque sur un thème des Jeux Olympiques. A cette occasion, des équipes de collègues d'Atos ont réalisé un parcours virtuel de 2021 km à travers le Japon. Plus de 40 activités physiques différentes (y compris des activités en fauteuil roulant ou tout simplement le fait de promener son chien) permettaient de contribuer aux kilomètres parcourus tout au long du trajet. Une excellente manière de participer à la cohésion de l'équipe dans le cadre d'un événement amusant axé sur l'amélioration du bien-être mental et physique dans la routine quotidienne des salariés après une période difficile de confinement. Ce programme a permis de soutenir des projets axés sur la valeur sociale et des initiatives caritatives locales et de renforcer l'engagement de la marque

<sup>1</sup> Un diplômé est un nouvel arrivant qui a obtenu son diplôme au cours de l'année ou l'année précédente

dans le cadre des Jeux Olympiques. Au total, 564 équipes et 5 244 salariés ont participé à l'événement et 363 équipes ont franchi la ligne d'arrivée en un mois et demi. Les participants ont parcouru 900 000 km en tout.

A travers le programme mondial « **Bamboo** », Atos s'efforce de redéfinir et d'améliorer l'environnement de travail de ses salariés, en tirant les leçons de leur réussite professionnelle pendant la crise. L'accent est mis sur la santé et la sécurité des salariés et des communautés d'Atos. En créant une expérience unique en ligne et sur site, tous les salariés peuvent travailler en autonomie afin d'accomplir leurs tâches et d'assumer leurs responsabilités là où ils sont le plus efficaces.

Atos s'engage à créer un environnement de travail diversifié et inclusif, en favorisant la collaboration au sein des équipes, en renforçant l'expérience Client et le leadership avec confiance et responsabilité. De cette manière, Atos prend soin de ses salariés en :

- leur permettant de travailler depuis n'importe quel lieu doté d'un accès internet, illimité, sûr et sécurisé, en optimisant les possibilités numériques, notamment les vidéos, l'accessibilité et les technologies d'assistance ;
- favorisant la santé au travail, quel que soit le lieu où se trouvent les salariés d'Atos ;
- leur garantissant le maintien d'un équilibre sain entre le travail et la vie privée ainsi qu'un sentiment d'appartenance et de communauté au sein d'Atos, que ce soit en ligne ou en présentiel ;
- leur permettant de réduire la durée des trajets et ainsi d'être acteurs de la stratégie de décarbonation d'Atos.

### Engagement des salariés

Le système de reconnaissance d'Atos est axé sur la croissance et le principal accélérateur de rémunération est l'industrie et les compétences numériques. Atos met également en œuvre des programmes de récompense exhaustifs afin de s'assurer qu'une partie de la valeur créée par l'entreprise auprès de ses clients est distribuée aux salariés dans une perspective à moyen et long terme. Au-delà des marques de reconnaissance monétaires, comme le programme « Accolade », Atos est également fier de constater que le Groupe est avant tout une communauté humaine où chaque collaborateur peut être en mesure de remercier ses collègues pour leur engagement, leur dévouement et leur contribution. En 2019, Atos a lancé une application numérique appelée « Spot award » afin que les salariés puissent témoigner leur reconnaissance envers un collègue dans le cadre d'une action, d'une tâche ou d'une contribution spécifique.

Depuis 2010, Atos s'est engagé à interroger ses salariés dans le cadre de l'enquête annuelle Great Place to Work®. En 2021, l'enquête a été conduite auprès de 83 entités dans 63 pays. Au total, 95 777 salariés ont été invités à participer et le taux de réponse a été de 68,07%, représentant le vote de 65 200 collaborateurs.

L'enquête Great Place to Work comprend deux indicateurs :

L'indice **de confiance**, qui mesure la perception de l'environnement de travail par les salariés et se fonde sur le résultat d'une majorité des questions. En 2021, Atos a enregistré une hausse de +1% pour atteindre 66% et consolider les améliorations apportées au cours de l'année 2020. Le score de l'indice de confiance démontre l'engagement et l'implication des collaborateurs à partager leurs points de vue et à construire ensemble un environnement de travail épanouissant ;

La **question unique** (One Question), qui se réfère à l'assertion : « Dans l'ensemble, je peux dire que c'est une entreprise où il fait bon travailler ». Atos consolide ici le score de 2020 avec 63%.

### Diversité

L'objectif des programmes Diversité et Inclusion est d'accélérer l'intégration de tous dans chaque équipe de travail et de surmonter tout préjugé (y compris inconscient) pouvant avoir lieu lors de la prise de décision en matière de recrutement ou de promotion. Pour atteindre ces objectifs, Atos a déjà beaucoup progressé dans sa politique de diversité au sein du Groupe exécutif, passant à 31,5% à fin 2021. Le Groupe a également donné la priorité à la diversité des genres dans les recrutements en 2021, atteignant 36% de femmes au sein des effectifs suite à la mise en place de comités de recrutement de la diversité dans l'ensemble des secteurs et Entités Opérationnelles Régionales (RBU). La diversité au sein des collaborateurs d'Atos progresse pour atteindre 24% pour le personnel clé, 32% pour le Groupe Exécutif et la communauté scientifique et entre 33 et 53% pour ses programmes de Talents. L'entreprise a également défini des objectifs ambitieux et mis en place des programmes de soutien pour rendre la culture des salariés plus innovante, créative et inclusive.

### Inclusion numérique

Les initiatives d'inclusion numérique d'Atos reposent sur une approche structurée et centrée sur le facteur humain de la technologie. Le programme transversal adresse les questions des collaborateurs et clients du Groupe. Afin d'accélérer son travail sur l'accès et l'inclusion grâce au numérique, Atos a adopté la même approche que pour la décarbonation. Le Groupe considère l'exclusion comme de la pollution et reconnaît qu'il peut progresser en s'améliorant dans tous ses domaines d'activité.

Grâce à ces programmes en faveur de l'inclusion, Atos a acquis une reconnaissance internationale en tant qu'acteur clé, avec un engagement inconditionnel pour :

- promouvoir les droits de l'homme en respectant pleinement les normes internationales du droit du travail et en appliquant les principes des conventions de l'OIT et du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- renforcer la diversité en sponsorisant toutes les initiatives en termes de diversité au sein du Groupe, dans le cadre du programme « Diversité » ;
- offrir une employabilité durable à chacun de ses salariés en encourageant des programmes tels que Internal First (priorité aux collaborateurs sur les postes à pourvoir), Expert Community (communauté des experts) et de nombreux autres programmes de développement des compétences soutenus par les Centres d'Expertise.

## 5.3.2 Acquisition et rétention des Talents

[GRI 103-1 Emploi], [GRI 103-2 Emploi], [GRI 103-3 Emploi], [GRI 103-1 Formation et éducation], [GRI 103-2 Formation et éducation], [GRI 401-1]

### 5.3.2.1 Recrutement

En 2021, Atos a recruté 25 281 collaborateurs pour accompagner la croissance du Groupe, dont 12 777 juniors.

La stratégie de recrutement du Groupe a consisté en un déploiement mondial de plusieurs programmes axés sur l'attraction des meilleurs Talents. Ces programmes visaient à exprimer clairement la proposition de valeur d'Atos et à renforcer la marque employeur d'Atos et sa visibilité afin d'accélérer l'attraction de candidats.

- le **programme de recommandation des employés**, qui fait partie de la boîte à outils de recrutement d'Atos, a connu un nouvel élan au niveau mondial en 2021. S'appuyant sur les synergies du changement de culture d'Atos, il a commencé à produire d'excellents résultats et à attirer les bons candidats, en phase avec la culture et les valeurs d'Atos.
- l'équipe de recrutement d'Atos a entamé une collaboration avec les **influenceurs LinkedIn**, à la fois internes et externes, pour accroître la visibilité d'Atos et renforcer la marque employeur. Cette démarche sera renouvelée dans le cadre de la stratégie 2022, en phase avec la politique de marketing et de communication du Groupe.
- des **descriptions de poste vidéo** ont été lancés pour les postes clés en 2021 et ont reçu un excellent accueil de la part des candidats, tout en contribuant à l'engagement interne des collaborateurs.
- le ciblage des meilleurs Talents a également été associé aux initiatives d'**intégration Red Carpet** d'Atos dédiées aux rôles critiques et stratégiques afin d'améliorer l'expérience des candidats. Cette approche repose sur un lien à plusieurs niveaux avec les candidats afin de répondre à leurs interrogations, leurs aspirations professionnelles et à leurs appréhensions et garantir leur implication dès leur première rencontre avec Atos et tout au long de leur parcours de candidature. Le Groupe entend utiliser plus largement ces éléments d'expérience du candidat e2e à horizon 2022 pour se positionner comme un employeur de choix pour les meilleurs candidats.
- le **Programme Boomerang (Alumni d'Atos)** repose sur l'engagement des Alumni d'Atos et leurs attitudes positives et favorables envers le Groupe et ses valeurs. La collaboration avec et par le biais de ce réseau mondial permet d'attirer des candidats qui correspondent à la culture et aux valeurs du Groupe. Ce programme sera exploré encore plus en détail en 2022.

En 2021, l'accent a été mis sur les indicateurs clés de performance (KPIs) du recrutement et les actions de **simplification du recrutement au niveau mondial** d'Atos ont permis d'améliorer de manière significative la performance en la matière. Il s'agit, entre autres, des actions suivantes :

- le **processus d'approbation en deux étapes** et la **gouvernance des entretiens par étape** qui ont permis de réduire les délais de recrutement de 40% ;

- l'utilisation d'outils et de People Analytics tout au long du processus de recrutement, tels que :

- **Sweepstakes Database** qui a permis aux équipes de recrutement du monde entier de rechercher des compétences clés, augmentant ainsi la qualité du sourcing et les délais d'embauche ;
- **BOT** pour mesurer les délais de recrutement, d'intégration et d'embauche ;
- **Hiretual** pour gérer les CV afin d'améliorer la qualité et la rapidité du sourcing ;
- **Gartner Talent Neuron et LinkedIn Insight** pour réaliser une analyse de marché à partir de perspectives à multiples facettes, y compris, de façon non exhaustive, les compétences, la technologie, le salaire, la diversité, les sites, etc. ;
- **Success Factor Advance Analytics** et des **tableaux de bord Excel** pour suivre et améliorer les indicateurs clés de performance (KPIs) critiques, y compris, de façon non exhaustive, la recherche de candidats, les ratios de conversion, les délais de recrutement, afin de mettre en œuvre des programmes de recrutement stratégiques (Internal First, Diversité et embauche de jeunes diplômés) ;
- **Textio** pour rédiger des descriptions de poste non discriminantes et soutenir la marque employeur d'Atos pour l'égalité des chances.

La crise du Covid a accéléré la rotation du personnel en 2021. Toutes les initiatives, actions, programmes et outils mentionnés ci-dessus ont permis au Groupe d'atteindre, en 2021, le nombre de recrutement le plus élevé depuis 4 ans, avec 25 281 nouveaux collaborateurs, tout en maintenant la diversité des recrutements au sommet des priorités d'Atos, avec 36% de femmes embauchées en 2021.

Dans son effort d'amélioration de l'excellence des services fournis à ses clients, le Groupe a poursuivi son **programme universitaire de premier niveau** et ajouté des universités partenaires (reconnues dans le monde et au niveau local) sous le parrainage et la supervision du Comité de Direction Générale du Groupe. Ce processus a permis d'augmenter les embauches de diplômés issus de ces universités de premier niveau de plus de 300% depuis 2016, 7 313 personnes fraîchement diplômées ayant rejoint le Groupe en 2021.

Dans le cadre de l'engagement d'Atos à offrir des opportunités de carrière aux jeunes diplômés, l'entreprise s'est associée à 188 universités dans le monde, en mettant l'accent sur les compétences clés et l'expertise. En outre, Atos coopère avec des associations internationales d'étudiants et les soutient. C'est le cas de l'université franco-allemande et du Board of European Students of Technology (BEST), une organisation internationale d'universités qui favorise l'enseignement supérieur et la recherche, afin de partager des connaissances et d'interagir avec les meilleurs étudiants au niveau mondial.

La confiance accordée par Atos (via cet accès privilégié réservé aux stagiaires et apprentis, qui ne sont pas encore diplômés) est très appréciée des étudiants. Les résultats positifs de ces efforts se retrouvent dans le label « Happy Trainees », décerné depuis de nombreuses années à l'entité opérationnelle France, y compris en 2021, ainsi que dans l'augmentation constante du nombre de jeunes embauchés par rapport au nombre total d'embauches. En 2021, le Groupe a offert à 2 391 étudiants la possibilité de perfectionner leur formation par le biais de stages ou d'apprentissages.

Désireux d'offrir des perspectives de carrière à son personnel, Atos a lancé en 2016 un programme intitulé « Internal First », un programme qui donne la priorité aux collaborateurs sur les postes à pourvoir. Le but de ce programme est de promouvoir la mobilité interne pour les postes vacants. Il intègre une série d'activités, notamment des salons de l'emploi internes, des « job cafés », des témoignages vidéo de salariés, et bien plus encore. Les collaborateurs peuvent ainsi développer leur expérience, leurs compétences et leur employabilité à travers de nouvelles opportunités de carrière et par le biais de la mobilité. En 2021, 66% des postes permanents proposés par Atos ont été pourvus par les propres salariés du Groupe.

En 2021, Atos Campus Management a lancé plusieurs initiatives auprès des étudiants, diplômés et jeunes professionnels afin de leur permettre de mieux comprendre Atos et les aider à préparer

leur entrée dans le monde du travail. Les principales initiatives comptent par exemple :

- **l'Atos IT Challenge**, le premier concours étudiant international dédié à l'innovation technologique ;
- **l'Atos Virtual Inhouse Day** destiné à un public mondial d'étudiants et de diplômés. Le pilote a été lancé en 2021 avec 820 inscriptions et 530 profils fournis après l'événement ;
- des **initiatives à l'échelle du Groupe et au niveau local pour favoriser l'embauche des femmes diplômées**. Citons par exemple les actions suivantes :
  - Atelier Meet and Play with Technology du programme FUEL, pour sensibiliser les jeunes femmes aux opportunités qui s'offrent à elles et leur permettre de faire carrière dans la technologie,
  - Women in Africa, 35 jeunes filles intégrées à un programme de codage au Sénégal (Marchés de Croissance),
  - Women in Cyb-her (initialement destiné à l'Europe du Sud, le programme sera étendu à d'autres RBU en raison de son succès),
  - Virtual Girls Day (Europe centrale),
  - Bright Networks (Europe du Nord),
  - Code First Girls (Europe du Nord).

#### NOMBRE ET POURCENTAGE DE PERSONNES AYANT INTÉGRÉ LA SOCIÉTÉ PAR SEXE ET PAR ÂGE EN 2021 [GRI 401-1]

	Femme	% total employés féminins	Homme	% total employés masculins	Femmes et Hommes	% total employés
≤ 30	6 122	24,2%	9 314	26,9%	15 436	61,1%
> 30 ≤ 50	2 609	10,3%	6 245	24,7%	8 854	35,0%
> 50	305	1,2%	686	2,7%	991	3,9%
<b>TOTAL</b>	<b>9 036</b>	<b>35,7%</b>	<b>16 245</b>	<b>64,3%</b>	<b>25 281</b>	<b>100%</b>

#### NOMBRE ET TAUX DE DÉPARTS PAR SEXE ET PAR ÂGE EN 2021 [GRI 401-1]

	Femme	% total employés féminins	Homme	% total employés masculins	Femmes et Hommes	% total employés
≤ 30	4 430	19,7%	6 030	26,9%	10 460	46,6%
> 30 ≤ 50	2 490	11,1%	7 300	32,5%	9 790	43,6%
> 50	662	2,9%	1 535	6,8%	2 197	9,8%
<b>TOTAL</b>	<b>7 587</b>	<b>33,8%</b>	<b>14 865</b>	<b>66,2%</b>	<b>22 447</b>	<b>100%</b>

### 5.3.2.2 Développement des Talents

L'employabilité durable et à long terme des collaborateurs d'Atos est la pierre angulaire des politiques Talent Development & Training. Atos a développé sa propre Talent Academy, dotée d'un ensemble de programmes mondiaux de développement des Talents. Ces programmes sont destinés à développer les compétences et la passion des Talents afin de favoriser le changement et d'accélérer leur évolution au sein de l'entreprise.

Chacun de ces programmes est sponsorisé directement par un membre de la Direction pour assurer un lien solide entre le développement des Talents et les stratégies de croissance.

Ces programmes incluent :

#### LAUNCH pour les Futurs Leaders

Faisant partie intégrante de la démarche de gestion des Talents d'Atos, LAUNCH est une initiative mondiale, qui repose sur un cadre international, et qui prend forme dans un nombre croissant de structures locales et régionales.

LAUNCH met l'accent sur l'environnement local en aidant les participants à avoir une vision globale de ce qu'est une Entité Opérationnelle Régionale. Il se concentre sur les Talents identifiés qui sont en début de carrière. Le programme est auto-organisé et régional, ses normes de base étant fixées au niveau du Groupe. Sa mission consiste, d'une part, à développer au niveau régional tout le potentiel individuel des participants via une combinaison de sessions de développement personnel, d'opportunités de mise en réseau avec la Direction et des collègues au niveau international, et d'autre part à travailler sur des projets innovants qui contribuent à renforcer les performances opérationnelles d'Atos.

#### FUEL pour les Leaders Emergents

Le programme FUEL est un programme mondial officiel pour les Talents en début de carrière. Il fonctionne en coopération avec l'Institute for Manufacturing (IfM Engage) de l'Université de Cambridge. Les participants accèdent également aux sessions de formation en ligne Franklin Covey et de développement personnel en ligne, et sont invités à s'impliquer dans des sessions de coaching personnel. Ils peuvent bénéficier de l'appui d'un tuteur tout au long de l'année. En 2021, plus de 100 participants sont allés au terme du programme FUEL. A ce jour, le programme FUEL compte déjà 300 anciens élèves.

#### GOLD pour les Business Leaders

Nommés chaque année par la Direction et le top management d'Atos, 80 membres des Talents identifiés du Groupe sont invités à participer au prestigieux programme GOLD pour les Business Leaders. En coopération avec HEC Paris, première école de commerce européenne, le programme GOLD pour les Business Leaders vise à former les futurs leaders de l'entreprise et à créer des ambassadeurs des valeurs d'Atos.

Il offre une expérience de développement unique à tous les participants via une approche hybride combinant des sessions de formation en ligne et sur site. Le programme a été récompensé par la European Foundation for Management Development (Fondation européenne pour le développement du management) dans la catégorie Développement des Talents en 2013. En 2021,

le programme a été entièrement dispensé à distance du fait des restrictions de déplacement liées à la pandémie. Les 76 collaborateurs ayant terminé le programme ont bénéficié d'un soutien professionnel continu en 2021, des sessions de reprise de contact seront organisées courant 2022. Plus de 500 collaborateurs ont participé au programme GOLD pour les Business Leaders.

#### Gold pour les Technology Leaders

Le programme GOLD pour les Technology Leaders a été lancé en 2013 en coopération avec l'Institute for Manufacturing (IfM Engage) de l'Université de Cambridge au Royaume-Uni et le Software Innovation Campus Paderborn (SICP) de l'Université de Paderborn, en Allemagne. Le but est de doter les Talents d'Atos avec un profil d'expert, d'une vision et d'une capacité à définir des solutions innovantes de bout en bout qui permettent aux clients de bénéficier d'un avantage concurrentiel. En 2021, Atos a eu le plaisir d'augmenter ses effectifs, qui sont passés de 60 à plus de 72 nouveaux Talents venus du monde entier. Le programme est organisé sur une année avec deux sessions en présentiel au Royaume-Uni et en Allemagne et plusieurs sessions supplémentaires en virtuel. En 2021, Atos a réussi à passer à une organisation totalement virtuelle du programme du fait de la pandémie. En 2018, le programme a été récompensé par la EFMD dans la catégorie Développement des Talents. Plus de 300 collaborateurs ont participé au programme GOLD pour les Technology Leaders.

#### Formation VALUE (Valeur) pour les Leaders Exécutifs

Le programme VALUE a été lancé en 2018 et développé en partenariat avec l'INSEAD, une école de commerce européenne de premier plan, à destination des dirigeants du Groupe. VALUE s'articule autour de trois modules de base (deux modules dispensés via une plateforme numérique et un module en présentiel) et permet aux cadres d'Atos de mieux comprendre la transformation numérique et de prendre des décisions éclairées plus rapidement. Plus de 280 cadres ont déjà obtenu leur diplôme, 80 seront diplômés au premier trimestre 2022 et une autre cohorte de taille similaire entamera le programme au second semestre 2022.

En 2021, un quatrième module autonome, baptisé « CANVAS » a été mise en place. Il est dispensé virtuellement par le corps professoral de l'INSEAD et met l'accent sur la modélisation commerciale et la création de valeur pour les clients. A ce jour, 177 cadres d'Atos ont suivi ce module, principalement des managers en contact avec la clientèle.

Au total, 1 195 salariés ont rejoint les programmes Global Talent (y compris les participants 2021). L'identification des candidatures aux différents programmes poursuit son cours avec des objectifs d'amélioration d'année en année au regard de la diversité. L'année 2021 a été marquée par une augmentation du nombre de femmes inscrites. En 2021, le pourcentage de femmes ayant participé aux différents programmes se décline comme suit : 53% pour le programme FUEL, 33% pour le programme GOLD pour les Technology Leaders et 45% pour le programme GOLD pour les Business Leaders. L'objectif étant d'atteindre 50% dans tous les programmes de Talents d'ici la fin 2024.

### Académie Gestion de projet et modes de travail numériques

En 2021, Atos a continué à mettre l'accent sur les formations et certifications en matière de gestion de projets et méthodes agiles. L'objectif étant de former efficacement des chefs de projets et des directeurs de programme d'Atos aux méthodologies agiles, aux modes de collaboration numériques, au Lean, au Design Thinking, ainsi qu'aux nouveaux outils et processus internes du Groupe. Au total, plus de 200 chefs de projets ont participé aux différents programmes et sessions de formation. Les programmes « Académie Gestion de projet » et « Agile Academy », déjà bien établis, ont été mis à jour et leur mode de mise à disposition a été amélioré.

En 2021, plus de 200 collaborateurs d'Atos ont amélioré leurs connaissances et leurs compétences dans le cadre de programmes de formation PM/SPM, de PRM Masterclass et de programmes de formation et de certification SAFe Agile, qui ont été dispensés en partenariat avec l'ESCP, la Cranfield University School of Management et des formateurs internes.

### Académie SDM

En 2021, Atos a continué à proposer la Service Delivery Management Academy en coopération avec l'ESCP<sup>1</sup> Business School. Ce programme de formation stratégique met l'accent sur tous les aspects Fourniture des services et Gestion des clients. Plus de 210 participants issus de l'ensemble des Entités Opérationnelles Régionales ont pris part à ce programme au cours de l'année.

### Plan de Carrière et Communauté Experts

Lancée en 2017 avec l'ambition d'être un moteur pour la collaboration, l'idéation, la recherche innovatrice et le développement, la communauté d'experts d'Atos rassemble aujourd'hui près de 2 600 experts en technologie dans le monde. La communauté pilote la stratégie commerciale, contribue à la feuille de route technologique d'Atos et stimule l'innovation en anticipant les besoins du marché.

D'un point de vue opérationnel, cette communauté répond aux objectifs d'excellence commerciale et en termes d'expertise. L'excellence commerciale consiste à veiller au positionnement du Groupe Atos en tant que leader technologique et à garantir aux clients la réponse technologique la meilleure, la plus innovante et la plus précise. Formés dans huit domaines technologiques stratégiques, ces experts interagissent régulièrement pour aller au-delà des frontières technologiques, stimuler l'innovation et soutenir les clients pour qu'ils prennent les bonnes décisions dans leur parcours de transformation numérique.

L'excellence de l'expertise induisant et conditionnant la réalisation de l'objectif commercial, le Groupe veille à développer la carrière technologique des experts d'Atos, à créer des synergies entre les fonctions pour élargir le champ des compétences et à augmenter le niveau d'influence et attirer des Talents. Ces experts sont identifiés dans le cadre de campagnes de candidature annuelles ciblées, au cours desquelles ils peuvent postuler à l'un des quatre niveaux du plan de carrière : Expert, Senior Expert, Distinguished Expert et Fellow. Les dossiers des candidats sont examinés en interne par des organes de validation composés de spécialistes techniques (experts du plus haut niveau), Directeurs Techniques, Responsables R&D,

Directeurs Entité Opérationnelle et RH. Les experts sont désignés pour deux ans, après quoi ils sont invités à se représenter afin de rester membres de la communauté au même niveau ou à un niveau supérieur du plan de carrière, en fonction de leur contribution à la communauté d'experts et à leur activité au sein du Groupe. Ce processus est supervisé par la Directrice de la Technologie du Groupe.

Atos profite du partage d'expériences et de connaissances pour développer une expertise internationale collective. Il est donc impératif de soutenir les experts dans leur développement, à la fois en termes de compétences et de leadership. Au-delà des connaissances, le désir et la motivation sont également des vecteurs clés de la réussite. C'est pourquoi le programme d'Atos comporte un plan de carrière spécifique. La communauté d'experts d'Atos est un moteur en termes d'innovation et l'expertise technologique est au cœur de la proposition de valeur d'Atos.

### Programme Key People

La rétention des collaborateurs clés et des Talents est essentielle pour la réussite d'Atos. En 2019, le programme Key People (collaborateurs clés) a été relancé, l'accent étant mis sur les experts au niveau le plus élevé, les membres de la communauté scientifique, les Talents et les salariés clés d'Atos. Une équipe opérationnelle RH composée de représentants de chaque secteur d'activité gère activement la rétention des 2 200 collaborateurs clés identifiés. Elle travaille en étroite collaboration avec les managers du Groupe et aborde les questions liées au développement, à l'évolution de carrière, à la rémunération et à la mobilité en veillant à accorder une attention particulière à la carrière et au développement de chaque collaborateur clé. Depuis 2021, la gestion du programme est optimisée avec le support de l'application numérique Key People.

Le programme est entièrement opérationnel et cette gestion active ambitionne de retenir 95% des collaborateurs et Talents clés. Cet objectif a été atteint en 2019 et en 2020. En 2021, malgré la forte attrition à laquelle le marché s'est trouvé confronté, Atos a réussi à fidéliser 94% de ses collaborateurs clés. Le succès de ce programme est dû à l'engagement des équipes managériales qui soutiennent activement la rétention et les carrières des collaborateurs clés d'Atos.

De multiples mesures de rétention ont également été mises en œuvre et suivies afin de retenir les Talents au sein de l'organisation. Des conférences téléphoniques, appelées « Talking Talents » ont été organisées chaque trimestre afin de mettre en avant les aspects de rétention des Talents auprès des managers. Comme les années précédentes, des sessions de Revues des Talents avec planification de la succession ont été organisées pour améliorer la visibilité des Talents et leur développement. Diverses offres de gestion de carrière ont également été proposées à l'ensemble des Talents de l'organisation, en mettant l'accent sur deux aspects principaux : la mobilité et le développement. Du point de vue de la mobilité, il convient de mentionner le programme Global Hand Up, soutenu par l'application numérique Evolve, l'organisation de dix salons de l'emploi virtuels regroupant près de 2 000 participants et la publication hebdomadaire des Hot Jobs (postes clés vacants). Les domaines liés au développement ont été couverts par l'espace dédié My Future At Atos, des sessions de conseils en matière de carrière suivies de discussions sur le sujet, des webinaires axés sur le développement et d'autres initiatives ad hoc.

<sup>1</sup> Ecole supérieure de commerce de Paris

### 5.3.3 Gestion et développement des compétences

[GRI 103-1 Formation et éducation], [GRI 103-2 Formation et éducation], [GRI 103-3 Formation et éducation], [GRI 404-1], [GRI 404-2], [GRI 404-3]

En « mode business as usual », un très grand nombre de certifications sont mises à la disposition de tous les collaborateurs. Ces programmes de formation certifiés sont spécifiques aux besoins des différents groupes cibles du Groupe : experts de l'industrie, technologues, chefs de projets, ainsi que fonctions support et leadership. Ces programmes de formation sont souvent proposés en ligne et/ou virtuellement, par des institutions académiques ou par des entreprises de technologie éducative.

En 2021, le nombre total de certifications numériques était de 100 026. En outre, un programme spécial baptisé « Cloud Boost » a permis de former plus de 2 400 employés d'Atos en contact avec les clients sur les principes fondamentaux du Cloud.

Les certifications sont généralement obtenues en suivant des cours de type universitaire ou équivalent, comprenant conférences, travail personnel et examens. Le niveau, l'implication et la durée de ces cours varient en fonction des objectifs et du contenu du programme.

Dans le cadre du programme de développement des compétences « Be Digital », les collaborateurs ont accès à différents programmes de formation proposés par Atos Corporate University Academy afin d'acquérir une compréhension détaillée et professionnelle de leur rôle et des exigences spécifiques de leur poste à l'ère du numérique :

	Principales académies 2021	Salariés formés en 2021
Croissance de l'entreprise	Académie SAP*	1 367
	Académie Automatisation*	1 724
	Académie Cloud*	4 300
	Académie Cybersécurité*	6 456
	Académie Gestion de contrats	96
	Académie Ventes	477
Croissance du leadership	Académie RH	380
	Académie Leadership	9 966
	Académie Langue	13 476
<b>TOTAL</b>		<b>38 242</b>

\* Représente les académies « numériques ». Ces académies proposent différents programmes et sessions de formation, ainsi que des certifications. Elles le font souvent en partenariat avec de grandes universités et écoles de commerce.

En 2021, chaque salarié d'Atos a bénéficié, en moyenne, de **52,01** heures de formation formelle et informelle [GRI 404-1].

Les collaborateurs passent beaucoup plus de temps à apprendre de manière informelle, via des plateformes numériques ou des méthodes collaboratives telles que le coaching ou les communautés de pairs, Atos a donc prévu de suivre ces méthodes de formation, en se basant sur les heures de formation enregistrées dans l'outil de relevé de temps ESS. En 2021, Atos a ainsi estimé le nombre d'heures de formations informelles supérieur à 23 heures par salarié. Plus de 5 millions d'heures de formation ont donc été déclarées pour 2021 (4,56 millions en 2020). Le Groupe prévoit de poursuivre cet effort de manière encore plus efficace, conformément à l'orientation clairement dirigée vers le digital.

#### Capacités de l'Industrie

En 2021, l'accent a été mis sur la création de programmes de gestion de portefeuille pour les industries. Au total, 117 nouvelles formations de gestion de portefeuille ont été créées au cours de l'année 2021, dans le but de :

- répondre à un besoin commercial :
  - déploiement du programme Spring pour revisiter les offres principales d'Atos à l'échelle des secteurs et des Practices;
  - sensibilisation aux portefeuilles clés pour permettre aux équipes en contact avec les clients de partager des idées avec ces derniers ;

- rendre l'apprentissage attrayant, instructif et plus facile à réaliser :

- développement collaboratif avec des membres des secteurs, des Practices, des Ventes et de la Formation Continue,
- offre d'apprentissage numérique avec évaluations pour analyser la compréhension globale des modules,
- toutes les offres du périmètre représentées en un temps record.

Au total, 58 206 cours ont été suivis par 5 751 participants.

#### Compétences en prestations de services

Pour permettre à ses collaborateurs d'être toujours à la pointe en conception et livraison de solutions numériques, Atos investit considérablement dans des programmes de formation et de certification centrés sur les technologies clés et compétences nécessaires à la transformation numérique (par exemple : virtualisation, Internet des Objets, Big Data, Cloud hybride, High Performance Computing). Cet effort est également soutenu par l'écosystème des partenaires technologiques d'Atos (par exemple, Fédération EMC<sup>2</sup>, Microsoft, SAP) et des alliances stratégiques (par exemple, Siemens ou Google Cloud). En 2021, outre le programme « Be Digital », Atos a également lancé une initiative spéciale « Cloud Boost » pour former les Service Delivery Managers et les cadres en contact avec la clientèle aux technologies du Cloud. Ce programme est conçu et exécuté en



collaboration avec des partenaires stratégiques comme Microsoft (Azure), AWS et Google Cloud.

### Leading in the Digital Age (LIDA)

Atos travaille en partenariat avec Harvard Business Publishing depuis 2018. L'objectif initial était de pouvoir créer un programme de développement du leadership hors pair pour ses cadres supérieurs. Le résultat est le programme Leading in the Digital Age (LIDA). Atos a mené à bien sept cohortes, avec environ 1 116 diplômés du programme. La huitième cohorte est en cours. Atos prévoit de lancer la neuvième au début de l'année 2022 pour cette audience cible toujours plus nombreuse.

LIDA offre aux participants les connaissances et les modèles nécessaires pour piloter l'ambition du Groupe. Il s'agit d'un programme virtuel mixte très participatif, comprenant des études de cas, des conférences avec des professeurs issus de Harvard, des activités de prélecture, des podcasts, des vidéos et des exercices d'application.

Il compte trois grands modules d'une durée d'environ six semaines. Une fois l'examen réussi, les participants reçoivent le prestigieux Certificat Harvard.

### Faire carrière au sein d'Atos

Chez Atos, le développement de carrière est une clé fondamentale pour le succès de tous les collaborateurs et de l'organisation en général. L'objectif est d'offrir à chaque collaborateur une opportunité unique d'apprendre et de s'épanouir en développant les prochaines étapes de sa carrière. Le programme Group Career Management d'Atos a mis en œuvre une approche holistique de la gestion des carrières pour ses salariés. Aux quatre éléments clés qui facilitent les plans de carrière et l'évolution professionnelle correspondent quatre catégories de la gestion de carrière.



- Vos opportunités : via un programme mondial Global Hand Up, Group Career Management, en partenariat avec les services de recrutement, propose des emplois prometteurs (Hot Jobs) et organise des salons de l'emploi, en incitant les salariés d'Atos qui se sont inscrits à la mobilité professionnelle et en leur donnant accès à des opportunités motivantes au sein du Groupe. L'accès à ces opportunités passe par l'application Evolve, lancée en 2019, qui permet aux salariés de postuler aux postes vacants. Les Group Career Fairs (salons des carrières du Groupe) proposent des sessions dédiées avec les Senior Leaders d'Atos afin d'aider les salariés à envisager une nouvelle orientation professionnelle. Elles sont suivies par des sessions avec les recruteurs.
- Votre évolution : totalement conforme à la marque du Groupe Atos #TheFutureIsOurChoice, l'équipe Group Career Management organise tous les mois des webinaires dédiés à l'évolution de carrière des salariés d'Atos. En collaboration avec Learning & Development et l'équipe Performance, ces webinaires offrent aux salariés l'occasion de réfléchir à leur carrière et à leurs compétences et de comprendre le soutien et la formation mis à leur disposition. En 2021, des sessions de conseil ont été mises en place pour répondre aux questions des collaborateurs concernant leur carrière et leur évolution.
- L'organisation : veiller à ce que les salariés soient connectés à Atos et comprennent que la stratégie est importante pour la planification globale de leur carrière. Les salariés sont tenus au courant des évolutions qui peuvent déboucher sur des opportunités de carrière, via un espace dédié sur la plateforme Yammer et via des newsletters et des webinaires.
- Vos compétences : donner aux salariés des informations sur la richesse de la formation et des promotions disponibles chez Atos via Atos Corporate University, des certifications internes et externes et toute une gamme d'offres de formation via My Learning, des webinaires et des newsletters.

Tous les salariés bénéficient en permanence d'une assistance via l'espace communautaire Yammer d'Atos « MY FUTURE AT ATOS ». Avec plus de 23 000 membres, cet espace offre des opportunités d'emploi, de formation et d'évolution. Il aide les salariés à postuler pour leur nouveau poste. En outre, la Newsletter trimestrielle d'Atos diffuse des informations autour du développement de carrière et présente les projets d'aide à leur avancement professionnel. Les offres de webinaires d'Atos (formation, salons de l'emploi et webinaires sur les carrières) ont accueilli plus de 3 000 salariés en 2021. Toutes ces offres sont structurées conformément au cycle des carrières.

### Objectif Carrières : Talents et collaborateurs clés<sup>1</sup>

L'équipe de gestion des carrières consacre une attention particulière aux carrières et à l'évolution des Talents d'Atos et de ses collaborateurs clés en offrant une session de coaching de carrière personnalisée aux personnes intéressées par une mobilité professionnelle. En se focalisant sur les aspirations professionnelles des personnes intéressées, l'équipe étudie la façon dont leur réseau peut être étendu, tient compte de leur marque et de leurs aspirations et met au point un plan de carrière commun. En collaboration étroite avec le Groupe, dans le but de partager des profils, soutenir le plan de succession et accéder à de nouvelles opportunités, plus de 250 entretiens individuels de carrière ont eu lieu avec des Talents et des collaborateurs clés d'Atos en 2021.

<sup>1</sup> Les personnes clés sont les salariés identifiés comme étant essentiels à l'organisation. Atos définit deux voies : Expert Track avec les experts de haut niveau, les membres de la communauté scientifique et les détenteurs de compétences stratégiques et Leadership Track avec les meilleurs talents et les anciens élèves des programmes de talents, les contributeurs clés et les successeurs des cadres dirigeants.

L'accompagnement des personnes clés a été renforcé grâce à une application digitale destinée à améliorer la communication et le suivi des actions. Des sessions dédiées sont également organisées avec les managers de Talents et de personnes clés pour les sensibiliser et les soutenir dans leurs actions de développement. En 2021, un programme de formation managériale des collaborateurs clés a été mis en place pour donner aux managers les outils et connaissances nécessaires pour développer et soutenir plus largement les Talents et les personnes clés d'Atos.

### Développement de carrière

Atos estime qu'il est important d'avoir des conversations ouvertes et honnêtes sur les performances en temps opportun. Grâce à des contacts réguliers avec ses employés, Atos fournit des attentes claires, un retour d'information opportun et équitable pour soutenir les objectifs de développement et veille à ce que ses collaborateurs soient évalués de manière équitable et transparente. Ainsi, chaque salarié d'Atos bénéficie d'un plan de développement individuel dans le cadre de son entretien de performance et de développement de carrière avec la Direction. En 2021, 77% des salariés d'Atos ont créé leur plan de développement individuel, ce qui est encourageant compte tenu du nombre très élevé de collaborateurs recrutés. Tous les six mois, au moyen d'outils internes, Atos passe en revue de manière systématique la définition et l'atteinte des objectifs dans le cadre des politiques Groupe. Tout comme en 2020, 87% des salariés ont participé à des entretiens axés sur le développement et la performance au cours des 12 derniers mois. [GRI 404-3]. Comme en 2020, 100% du personnel clé d'Atos a bénéficié d'un entretien en 2021.

Ceci permet non seulement d'assurer une base solide pour le développement futur des employés d'Atos, mais également d'aligner les objectifs en matière de ressource humaine dans l'ensemble de l'organisation, de disposer d'une vision claire et précise sur les compétences globales du personnel, et d'identifier les besoins potentiels. Les mesures nécessaires sont alors mises en œuvre pour pourvoir les postes nouveaux

essentiellement grâce à des candidats internes, afin de favoriser les possibilités de développement des employés d'Atos. En 2021, 66% de toutes les demandes de ressources ont été traitées en interne.

### Mobilité à l'échelle mondiale

La mobilité à l'échelle mondiale est, plus que jamais, considérée comme un levier essentiel pour le développement et la rétention des Talents, en particulier pour soutenir le déploiement des compétences internationales sur les marchés où il existe des lacunes et des opportunités. Au cours de l'année 2021, Atos a également accompagné la transition de la mobilité traditionnelle vers un modèle plus ciblé, démontrant ainsi son agilité sur un marché porté par des méthodes de travail plus flexibles mais aussi contraint par la pandémie. La conformité et la sécurité des salariés restent une priorité face aux défis posés par la crise sanitaire.

Les qualités des services internes et de l'expérience utilisateur sont essentielles afin de mieux gérer les risques auxquels Atos se trouve confronté et rendre l'expérience transparente et fluide pour le collaborateur. En 2021, la Société a progressé dans son modèle de gouvernance mondiale (en garantissant des politiques harmonisées, un modèle de prestation rationalisé et une formation en ligne adaptée), dans l'intégration de ses outils (tant l'intégration interne des outils de déplacement que l'intégration externe avec les outils des fournisseurs) et dans sa communication (avec une sensibilisation et un engagement améliorés).

2021 aura été une année difficile pour les collaborateurs d'Atos, minés par le stress et l'incertitude causés par la pandémie. Le programme Atos Mobility a offert aux salariés mobiles un service de qualité, atténuant à la fois l'angoisse liée au déménagement et au changement d'environnement/de culture et les risques pour la santé et la sécurité, malheureusement bien trop présents. En 2021, l'équipe Mobilité a géré environ 2 450 cas d'expatriation et plus d'un millier d'embauches à l'international.

## 5.3.4 Santé et sécurité des collaborateurs

[GRI 103-1 Santé et sécurité au travail], [GRI 103-2 Santé et sécurité au travail], [GRI 403-1], [GRI 403-2], [GRI 403-3], [GRI 403-4], [GRI 403-5], [GRI 403-6], [GRI 403-7], [GRI 403-8], [GRI 403-9], [GRI 403-10]

Atos s'est toujours engagé pour le maintien et la promotion de la santé, de la sécurité et du bien-être de ses collaborateurs. Le Groupe ne l'a jamais été plus que dans le contexte actuel de la pandémie de Covid-19. Les collaborateurs sont au cœur du mode de travail d'Atos. C'est pourquoi les programmes de santé et de sécurité de l'entreprise répondent non seulement aux

exigences légales mais prennent également en compte les besoins et les attentes des parties intéressées, évaluent et gèrent les risques, signalent et étudient les incidents, définissent un cadre et des objectifs, organisent des formations et en assurent le suivi et consultent les collaborateurs, en créant une culture positive en matière de santé et de sécurité.

### 5.3.4.1 Gestion de crise

#### Covid-19

En 2021, la crise de la Covid-19 a placé la santé des employés au cœur des préoccupations de la Direction d'Atos.

Les structures de gouvernance mondiale et locale créées au début de la pandémie ont évolué. Lorsqu'il est devenu évident que la pandémie était là pour rester, le Groupe s'est concentré sur la résilience et a créé le Comité de Suivi et de Résilience (CSR). Ce comité, parrainé au plus haut niveau par la Direction des Ressources Humaines compte de hauts responsables en RH, Sécurité, Communication, Qualité, Logistique, Informatique, ERM<sup>1</sup> & Contrôle interne, Conformité et Assurance, ainsi que des représentants de toutes les opérations et autres entités. Les membres se sont réunis tout au long de l'année 2021 à diverses fréquences (hebdomadaire et mensuelle), en fonction du statut et des perspectives de risque. Le comité a par ailleurs consulté différents spécialistes (protection des données, médical, logistique, etc.) et s'est appuyé sur d'autres programmes pertinents :

- **Bamboo** : dont le but est de créer un environnement de travail diversifié et inclusif, avec un accent particulier sur le renforcement de la collaboration en équipe, et tirer les leçons des succès enregistrés durant la crise ; mettre l'accent sur la santé et la sécurité des salariés et des communautés d'Atos en créant une expérience transparente en ligne et sur site et en donnant aux collaborateurs les moyens de travailler de manière autonome pour s'acquitter de leurs tâches depuis l'endroit où ils sont le plus efficaces. En 2021, 89% des salariés d'Atos en moyenne travaillaient depuis leur domicile (entre 83 et 92%) ;
- **We are Atos** : qui a pour objectif de développer le sentiment d'appartenance et de communauté au sein d'Atos afin que chaque salarié ait accès aux ressources nécessaires pour se préparer à une nouvelle ère (après Covid). Ces initiatives vont des pauses-café virtuelles et autres activités divertissantes en ligne pour tous les salariés et membres de leur famille à des formations en ligne et webinaires inspirants pour le maintien de la santé physique et mentale.

Les directives du Groupe ont été diffusées en cascade au niveau local afin de s'adapter aux réglementations, à la culture et aux contraintes locales. Les principales mesures approuvées par le Comité de Suivi et de Résilience sont les suivantes :

- faciliter le télétravail et la flexibilité du travail ;
- faciliter le suivi et le traçage pour la protection et la prévention ;

- applications déployées pour la gestion de la présence sur les sites ;
- adaptation de la capacité informatique ;
- adaptation des mesures permettant la poursuite des activités en adéquation avec les clients ;
- protocole sanitaire dans les bureaux : réduction de la capacité des sites, gestes barrières et distanciation, matériel de désinfection, information des salariés ;
- soutien individualisé pour les salariés susceptibles d'être testés positifs, ayant besoin d'une aide médicale, ayant des symptômes ou qui se sentent simplement plus en sécurité en quarantaine (en raison de leur vulnérabilité ou d'une exposition au virus) ;
- communication mondiale et locale sur différents supports : courriers, affiches, prospectus, vidéos ;
- remboursement de certains travaux effectués à domicile et aide à l'installation ;
- révision des processus pour adapter les mesures de distanciation sur les lieux de travail : accueil, réunions, formations ;
- modules de formation en ligne spécifiques créés autour de thèmes liés à la Covid-19 ;
- initiatives locales de santé mentale et réseaux de soutien au personnel.

#### Exemple de déploiement local au Royaume-Uni et en Irlande :

- communication régulière ;
- facilitation du télétravail, achat et fourniture d'ordinateurs portables ;
- gouvernance : groupe de travail hebdomadaire Covid Exec composé de membres issus des fonctions Santé & Sécurité, Continuité des activités, Communications, Installations, ainsi que des représentants des activités opérationnelles, selon les besoins ;
- les risques et les mesures d'atténuation ont été gérés par une série de politiques, de procédures, de conseils, de FAQ et d'évaluations des risques, tous coordonnés par le groupe de travail Covid Exec et conformes aux directives élaborées par les quatre nations décentralisées du Royaume-Uni ;

<sup>1</sup> Gestion des Risques d'Entreprise.

- consultation : avant tout déploiement de documents politiques importants (y compris les évaluations des risques, les systèmes de travail sûrs, etc.), ces derniers sont soumis aux syndicats à des fins de consultation et tout retour d'information est ensuite appliqué si cela est jugé nécessaire ;
- suivi : l'équipe HSE d'Atos du Royaume-Uni et de l'Irlande a réalisé jusqu'à présent plus de 130 audits Covid Secure Site, en veillant à ce que les dernières recommandations/contrôles restent en place ;
- des tests de flux latéraux sur site ont été mis en œuvre sur les sites opérationnels d'Atos ;
- les sites présentant un taux d'occupation élevé sont équipés de dispositifs de contrôle de température ;
- tous les sites ont également été dotés de moniteurs de CO<sub>2</sub> pour mesurer l'efficacité de la ventilation, un facteur clé afin de réduire la propagation du virus ;
- protocoles de nettoyage : l'équipe Gestion des Installations du Royaume-Uni et de l'Irlande supervise un ensemble de protocoles de nettoyage particulièrement stricts, qui sont à la fois proactifs et réactifs ;
- équipe d'intervention : le groupe de travail Covid Exec, également connu sous le nom de « Silver Team », définit en politique d'intervention en cas de Covid-19 possible/avéré.

La pandémie de Covid-19 a mis en lumière la forte culture de responsabilité sociétale d'Atos, comme en témoigne la gestion efficace de la crise guidée par le bien-être, la santé et la sécurité des collaborateurs. Dans l'enquête GPTW menée en novembre 2021, 87% (en hausse par rapport à 2020) des personnes interrogées ont répondu : « mon entreprise s'est bien adaptée au confinement » et 85% (en hausse par rapport à 2020) « mon manager est disponible et à l'écoute depuis la mise en place des mesures liées à la Covid-19 ».

L'espace de travail numérique d'Atos a permis de garantir la disponibilité des systèmes de production, de communication, de coopération, de Finance et de Ressources Humaines de l'organisation, anticipant ainsi les éventuels goulots d'étranglement potentiels, du fait que de plus en plus de collaborateurs travaillaient à domicile. En augmentant dès le début de la pandémie le nombre de licences, en renforçant la bande passante du réseau et en fournissant des ordinateurs portables aux salariés qui utilisaient des ordinateurs de bureau, les livrant même à domicile dans bon nombre de pays, Atos a assuré la continuité de ses activités. Dans le Digital Workplace d'Atos (CHES 2), le lieu de travail des salariés s'appuie sur la connectivité Internet pour effectuer les mises à jour, sécuriser le système et fournir de nombreux services, tels que la messagerie ou les plateformes collaboratives. Par ailleurs toutes les activités sur Internet des collaborateurs sont protégées par un filtrage anti-malware, et l'accès à un service spécifique est assuré par des plates-formes VPN distribuées dans le monde entier (URA).

Tous les employés d'Atos bénéficient également d'espaces de travail virtuels et de salles de réunion interactives (Microsoft Teams & Circuit) où ils peuvent parler, voir et collaborer de chez eux comme s'ils étaient au bureau.

Dans ce contexte, plusieurs applications mobiles ont été développées, comme par exemple l'application Atos Welcome, qui guide les nouveaux recrutés dans la découverte de l'entreprise, ou l'application Atos SafeOffice qui facilite le retour progressif au bureau.

Lors d'une étude « Utilisateur final des services informatiques » réalisée en octobre 2021, les salariés d'Atos ont fait état d'un excellent taux de satisfaction de 7,6 (sur une échelle de 1 à 10).

Atos prend soin de ses salariés en :

- leur permettant de travailler depuis n'importe quel lieu doté d'un accès Internet illimité, sûr et sécurisé, en optimisant les possibilités numériques, notamment les vidéos, l'accessibilité et les technologies d'assistance ;
- favorisant la santé au travail, quel que soit le lieu où se trouvent les salariés d'Atos ;
- leur garantissant le maintien d'un équilibre sain entre le travail et la vie privée ainsi qu'un sentiment d'appartenance et de communauté au sein d'Atos, que ce soit en ligne ou en présentiel ;
- leur permettant de réduire la durée des trajets et ainsi d'être acteurs de la stratégie de décarbonation d'Atos.

### SERT

Grâce à sa portée mondiale, le Safety and Emergency Response Tool (SERT) d'Atos contribue à la sécurité des collaborateurs partout dans le monde depuis 2016. En effet, Atos a développé son propre outil de sécurité et d'intervention d'urgence qui peut être déclenché par la Direction locale dans les zones touchées par une catastrophe naturelle ou un incident majeur pouvant mettre en danger la sécurité des salariés d'Atos. En cas de catastrophe naturelle, d'attaque terroriste ou de tout type d'urgence, les employés identifiés comme faisant partie du périmètre géographique en danger (sur la base d'informations fournies volontairement dans le système de gestion des informations RH [HRIS]) reçoivent un e-mail et un SMS via cet outil. En 2021, une équipe de projet mondiale a été créée pour améliorer la sensibilisation à l'outil (par la communication), la préparation des utilisateurs (par la formation) et l'efficacité du processus (par les tests et l'amélioration continue).

Grâce à cet outil en ligne accessible 7j/7 et 24h/24, tous les collaborateurs peuvent signaler leur statut, le statut d'un (de) collègue(s) et également demander de l'aide. En 2021, le SERT a été activé aux Etats-Unis, en Nouvelle-Calédonie, en Nouvelle-Zélande, en Colombie, en Israël, au Bengale, en Grèce, aux Philippines et en Inde.

### 5.3.4.2 Santé et sécurité

La norme ISO 45001:2018 fixe les obligations minimales requises pour les pratiques de santé et sécurité au travail destinées à protéger les collaborateurs du monde entier. Dans ce contexte, de nombreux sites locaux d'Atos implantés en République tchèque, au Royaume-Uni, au Portugal, en Espagne, en Italie, en France, en Roumanie et en Autriche ont obtenu une certification de Gestion de la santé et de la sécurité au travail OHSAS 18001:2007 ou ISO 45001:2018. En 2021, Atos

comptait 34 sites certifiés en matière de systèmes de santé et de sécurité selon la norme ISO 45001. [GRI 403-8]

La santé et la sécurité sont gérées au niveau local et réglementées par chaque pays ou groupe de pays d'Atos en considérant les différentes législations, les normes et les standards applicables. Ensuite, le fonctionnement de chaque comité mixte formel (Direction/salariés) de santé et de sécurité

dépend généralement du pays [GRI 403-1]. Les accords locaux formels conclus avec les syndicats couvrent les questions de santé et de sécurité [GRI 403-4]. Les troubles musculosquelettiques sont considérés comme la maladie professionnelle la plus fréquente chez les salariés d'Atos [GRI 403-2], [GRI 403-10].

Ci-dessous le cas du Royaume-Uni et de l'Irlande, deux pays importants et représentatifs, pour illustrer l'approche d'Atos :

- **objectifs** : les objectifs de santé et sécurité au travail pour 2021 sont liés à une nouvelle certification (santé et sécurité au travail) (ISO 45001:2018), à la préparation aux urgences liées à la Covid-19 (poursuite des activités, mise en œuvre d'un nouvel outil en ligne pour la gestion des risques liés à la conduite, migration vers une plateforme actualisée pour l'enregistrement et l'investigation des événements indésirables [accidents/incidents, etc.]), à la gestion des audits internes/inspections/analyses des risques, aux niveaux d'achèvement des cours d'apprentissage obligatoire en matière de santé, sécurité et environnement et à la réduction du nombre de salariés présentant un risque moyen ou important lié au travail sur écran ;
- **évaluations des risques** : les évaluations des risques sont réalisées sur un système en ligne, AIRSWEB, et il existe également un registre légal en ligne appelé Legal Watch. Une fois par an, Atos organise des ateliers de Gestion des risques des entreprises qui donnent naissance à des objectifs et plans opérationnels spécifiques communiqués aux propriétaires correspondants ;
- **SHINE** est une plateforme en ligne qui héberge six cours d'apprentissage en ligne obligatoires sur la SSE : Sécurité au bureau, Sécurité incendie, Equipements à écran de visualisation, Sécurité en télétravail, Gestion de la sécurité (pour les Managers uniquement) et Sensibilisation à la sécurité routière. Les coordonnateurs de SSE doivent obtenir le certificat de gestion de la sécurité délivré par l'Institut de la santé et la

sécurité au travail (Institute of Occupational Safety and Health – IOSH), renouvelable tous les trois ans. Les gestionnaires en sécurité incendie et les secouristes suivent une formation externe et contrôlée, renouvelable tous les trois ans.

- **consultation** : la consultation sur la santé et la sécurité est une obligation légale. Cette approche collaborative a développé une culture positive de la santé et de la sécurité, qui s'est ancrée dans l'organisation. Les collaborateurs qui se sentent valorisés et impliqués dans la prise de décision jouent un rôle important dans l'amélioration de la performance sur le lieu de travail. Elle permet d'améliorer l'efficacité globale grâce à une culture santé et sécurité positive, une plus grande sensibilisation aux risques professionnels et une meilleure maîtrise des risques professionnels.
- **communication** : la Politique de santé et de sécurité du Royaume-Uni et de l'Irlande, le Manuel de gestion de la santé et de la sécurité au travail et les procédures associées, qui constituent le système de gestion de la santé et de la sécurité d'Atos (OHS-MS), sont hébergés sur « Sharepoint ». Atos publie un bulletin hebdomadaire Royaume-Uni et Irlande qui permet de promouvoir et de communiquer des informations et des campagnes SSE dans l'ensemble de l'entreprise. Il a également été utilisé pour faire connaître la stratégie et les procédures de la Société concernant la Covid-19. Un rapport SSE mensuel est rédigé et diffusé auprès des cadres dirigeants afin de communiquer des informations sur la performance par rapport aux objectifs, aux cibles et aux risques.
- **reconnaissance** : Atos aspire à l'excellence. Grâce à une vérification externe, Atos Royaume-Uni et Irlande a obtenu le President's Award de la Royal Society dans la catégorie de la prévention des accidents (RoSPA). Ce prix est décerné aux organisations qui ont reçu entre 10 et 14 Gold Awards (médailles d'or) consécutifs. En 2021, Atos Royaume-Uni et Irlande a obtenu 12 Gold Awards consécutifs pour la santé et la sécurité au travail. Atos est également fier d'avoir obtenu le chiffre record de quatre Gold Fleet Safety Awards.

### 5.3.4.3 Bien-être

Atos s'engage à fournir un environnement de travail inclusif et solidaire à tous ses salariés et a mis en place un vaste programme de bien-être. Illustration avec Atos Royaume-Uni et Irlande :

Le Programme d'aide aux employés (EAP) proposé par PAM Assist fournit des conseils et un soutien aux salariés ayant des problèmes de santé, qu'ils soient ou non liés au travail. Il offre également des conseils sur les programmes de réadaptation, les mesures d'adaptation au handicap et la gestion des problèmes de santé existants liés au travail. Atos s'engage à fournir un environnement de travail inclusif et solidaire à tous ses salariés.

Le bien-être mental est également pris en compte. Atos a formé des spécialistes en santé mentale aux Royaume-Uni et en Irlande afin de fournir un soutien et une assistance au personnel et aux managers. Atos comprend toute l'importance d'un environnement de travail sûr et de collaborateurs en bonne santé, qui, au meilleur de leur forme, peuvent offrir le meilleur service qui soit aux clients du Groupe.

Exemples d'initiatives :

- **gestion du stress** : une évaluation individuelle des risques liés au stress est effectuée par le responsable hiérarchique de concert avec le salarié. Les collaborateurs sont également encouragés à utiliser l'EAP en cas de stress ou encore la ligne d'assistance Stronger Minds disponible auprès d'AXA Private Medical si le salarié est éligible.
- **accessibilité** : Atos dispose d'une équipe Accessibilité dédiée. Atos sait qu'il est essentiel de rendre l'information, les services et les opportunités d'emploi accessibles à tous. L'entreprise s'efforce de respecter les principes et les meilleures pratiques des normes d'accessibilité reconnues au niveau international (WCAG, BS8878 & EN301549).
- **ménopause** : du fait de l'évolution de l'âge de la main-d'œuvre au Royaume-Uni, bon nombre de salarié(e)s seront amené(e)s à travailler durant et bien au-delà de la ménopause. La ménopause touche toutes les femmes ainsi que certaines personnes transgenres, intersexuées et non binaires. Atos a fait appel aux services de PAM et de SST afin de soutenir tout membre du personnel qui pourrait en être affecté. Toute personne peut ainsi demander de l'aide ou des conseils par l'intermédiaire de son manager. Cette démarche s'appuie également sur une politique dédiée à la ménopause.

### 5.3.5 Diversité

L'ambition d'Atos est d'être un employeur de choix, inclusif, diversifié et éthique et de faire en sorte que l'expérience de ses collaborateurs soit vraiment la meilleure de sa catégorie. L'entreprise s'efforce de créer un environnement dans lequel la différence et l'individualité sont valorisées et célébrées afin de permettre au personnel de réaliser son plein potentiel. La diversité, l'équité et l'inclusion sont des principes fondamentaux. C'est une culture prônée et mise en avant par Atos. Elle fait partie intégrante de l'ADN du Groupe et permet à ses collaborateurs de s'épanouir.

La diversité et l'inclusion constituent l'un des éléments clés de la stratégie We are Atos, qui contribue à créer la meilleure expérience qui soit pour les salariés et à faire d'Atos un lieu de travail exceptionnel. C'est également l'un des principes phares du programme culturel LEAP d'Atos, incarné par l'une de ses

cinq valeurs : Nous sommes inclusifs. Nous nous respectons et encourageons la différence. Nous créons un environnement sûr, diversifié, équitable et ouvert, basé sur le bien-être. Nous gérons l'entreprise avec soin, compréhension et humilité.

L'effectif mondial d'Atos, qui compte 107 000 technologues repartis sur 70 pays et représentant 149 nationalités, reflète la force d'une véritable diversité d'expériences et de cultures.

Tout au long de l'année 2021, le programme Diversité d'Atos a continué à se concentrer sur quatre grandes dimensions : le genre, la diversité culturelle, l'accessibilité et les générations. Le Programme est sponsorisé par un Comité de Pilotage mondial, composé de membres du Comité de Direction Générale du Groupe.

Il a organisé des formations, des initiatives, des interventions et des engagements ciblés sur les quatre dimensions suivantes :

#### Sexe

- Lancement de Comités de recrutement pour la diversité des genres dans l'ensemble de l'organisation dans le but de renforcer la diversité des genres dans le vivier de candidats dédié aux postes à responsabilité
- Elargissement du programme mondial. Women's Executive Mentoring, intégration de 260 nouvelles recrues en 2021 pour porter le nombre de participants au programme à 480 personnes.
- Poursuite du partenariat avec Textio pour garantir la neutralité du genre, classement parmi les 5% de partenaires Textio ayant la plus grande part d'utilisateurs souhaitant obtenir leur Inclusive Recruiting Certification en 2021, ce qui a valu à Atos d'être nommé pour le « Textio Growth Mindset Award ».
- Organisation d'événements clés d'engagement et de célébration, tels qu'une série de webinaires et la collection d'essais #ChooseToChallenge pour promouvoir l'égalité des femmes dans le cadre de la Journée internationale de la femme 2021.
- Nommé au palmarès The Times Top 50 for Women pour la troisième année consécutive<sup>1</sup>.
- Finaliste du prix Women in IT en tant qu'employeur de l'année.

#### Diversité culturelle

- Déploiement des programmes Black Employee Executive Leadership et Management Accelerator de Ran McKinsey, qui ont intégré des participants tout au long de l'année 2021.
- Lancement de sessions éducatives ciblées telles que The Culture Club ou Talking Circles, axées sur l'exploration de la culture, des normes et des comportements et sur le développement d'une compréhension commune.
- Célébration d'événements clés mettant en valeur les histoires des collaborateurs d'Atos durant le Mois de l'histoire des Afro-Américains ou le Mois du patrimoine hispanique.
- Renforcement des relations avec l'ONU, l'AARP, Valuable 500, Stonewall et L'Autre Cercle.
- Lancement du programme NA Latin American AGNA Women of Color, axé sur le développement des femmes afro-américaines, latines, asiatiques et indiennes d'Asie.

#### Accessibilité

- Organisation de la septième Journée Mondiale de Sensibilisation à l'Accessibilité (Global Accessibility Awareness Day), un événement virtuel diffusé en direct sur plusieurs plateformes de réseaux sociaux, sous-titré en direct et interprété en langue des signes.
- Partenaire clé dans le lancement du mouvement # WeThe15.
- Participation en tant que partenaire de Microsoft Accessibility pour sensibiliser à l'accessibilité et au handicap.

#### Générations

- Participation à l'initiative du gouvernement français #1Jeune1Solution, notamment en participant à une vidéoconférence avec le président Macron le 1<sup>er</sup> mars 2021.
- Lancement du programme Bridge the Generational Skills Gap pour accompagner les collaborateurs à travers la requalification et le renforcement des compétences.
- Développement de programmes d'engagement universitaire pour conseiller les étudiants qui s'appêtent à entrer dans la vie active, y compris sur des campus internationaux comme Tec de Monterrey, National Technical Institute for the Deaf (université pour malentendants), State University College of New York à Geneseo ou le Virtual Girls Day organisé par Atos Allemagne.

<sup>1</sup> [https://atos.net/en-gb/2021/awards-en-gb\\_2021\\_04\\_29/atos-named-a-times-top-50-employer-for-women-for-third-year](https://atos.net/en-gb/2021/awards-en-gb_2021_04_29/atos-named-a-times-top-50-employer-for-women-for-third-year)

**TABLEAU DE LA DIVERSITÉ**  
[SASB TC-SI-330A.3], [GRI 405-1]

Catégorie	Définition	Salariés	Nationalités	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes
Intégralité de l'organisation	Tous les salariés	107 572	149	31,5%	68,5%
Composée du <sup>1</sup> :					
Senior Management (fonctions support exclues)	GCM 7+	5 486	64	14,4%	85,6%
Senior Management (fonctions support)	GCM 7+	2 287	56	25,4%	74,6%
Junior Management	GCM 5/6	28 296	111	26,3%	73,7%
Personnel technique (fonctions support exclues)	GCM 0 à 4	58 573	136	36,3%	63,7%
Autres (fonctions support)	GCM 0 à 4	3 194	64	55,5%	44,5%
TOTAL		97 836			
Sous-catégorie					
GMC <sup>2</sup>	Sous-catégorie du Top Management	19	7	15,8%	84,2%
Groupe exécutif <sup>3</sup>	Sous-catégorie du Top Management	474	28	31,6%	68,4%

1 L'Allemagne et les nouvelles acquisitions sont exclues des catégories pertinentes au niveau du Comité de Direction Générale

2 Comité de Direction Générale du Groupe (GMC) : équipe de direction d'Atos chargée de diriger la vision du Groupe et de définir la stratégie. Composé des plus hauts dirigeants de l'organisation

3 Groupe exécutif : un réseau d'encadrement supérieur élargi, les personnes occupant des postes de direction et les Talents. Responsable de la mise en œuvre de la stratégie et de la performance opérationnelle

### Réseaux de la diversité

Dans l'ensemble de son organisation, le Groupe veille à renforcer le sens de la communauté, à favoriser la compréhension et la sensibilisation et à créer un environnement d'unité et d'appartenance. Atos a mis en place neuf réseaux d'affinité qui mènent chacun des actions, des initiatives et des programmes centrés sur leur mission.

Aspire  
Network 

Armed Forces  
Network 

Return to Work  
Network 

Together  
Network 

10+  
Network 

Pride  
Network 

Aeon  
Network 

Millennials  
Network 

Adapt  
Network 

En 2021, en partenariat avec les réseaux, le Groupe a :

- lancé un Programme de mentorat du Réseau des forces armées ;
- renouvelé la Convention des forces armées, confirmant ainsi le statut Gold d'Atos dans le Programme de reconnaissance des employeurs du ministère de la Défense. Cela vient renforcer l'engagement d'Atos envers la communauté de la défense et des forces armées ;
- célébré le Mois de l'histoire Afro-Américaine en partenariat avec le réseau Together Network et le African-American Affinity Group lors d'une session spéciale avec Elin Karlmark. Elin est une professionnelle de la diversité et de l'inclusion résidant aux Pays-Bas. Elle a rejoint le webinaire afin de partager son histoire personnelle en tant que fille de l'un des Neuf de Little Rock ;
- obtenu le certificat « UK Disability Confident Leader » en reconnaissance du travail accompli en collaboration avec le réseau Adapt Network pour informer les employés sur le handicap, notamment l'accessibilité, mettre à jour les documents d'intégration, offrir une formation spécialisée à la communauté des RH et développer un certain nombre de voies de recrutement destinées à favoriser l'emploi des personnes souffrant de handicap ;
- célébré la Journée internationale de la femme avec une collection d'essais sur le thème #ChoosetoChallenge émanant de femmes de toute l'organisation, y compris celles du réseau Inspire ;
- participé à l'initiative caritative Stride for Pride au cours de laquelle les collaborateurs, ainsi que leurs amis et leur famille, se sont fixé un objectif de remise en forme personnel tout en collectant des fonds pour l'association MindOut ;
- fêté la Semaine de sensibilisation à l'identité non-binaire, qui rappelle aux salariés le soutien dont ils peuvent bénéficier, y compris des informations sur les identités non-binaires et la manière de s'affirmer et de partager l'expérience de modèles non-binaires au sein de l'organisation.

Tout au long de l'année 2022, Atos continuera à étendre ses réseaux et la communauté d'ambassadeurs qui les composent afin de favoriser la mise en place d'actions et d'orientations et de favoriser un développement progressif.

### Promouvoir l'égalité des sexes

[GRI 405-1]

Atos continue de relever activement le défi de l'égalité professionnelle femmes-hommes dans son secteur d'activité. L'entreprise s'engage à augmenter le nombre de femmes employées chez Atos, en particulier dans des postes de responsabilité. Le programme « Women who succeed » se trouve au cœur de cette démarche. Il facilite les échanges ciblés avec le Comité de Direction Générale du Groupe et les femmes cadres supérieurs afin d'offrir des opportunités de mise en réseau, de formation et de développement de carrière pour les positionner en vue d'une promotion. Parallèlement, Atos a élargi le programme Women's Executive Mentoring, qui accompagne désormais 480 participantes via des webinaires et des sessions de mentorat, permettant ainsi une plus grande visibilité et

favorisant les contacts axés sur le développement pour mettre l'accent sur les objectifs de carrière à long terme.

En outre, au cours de l'année 2021, le Conseil d'Administration était composé de 46% de femmes<sup>1</sup>. La Société respecte le taux de 40% de femmes administrateurs prévu par la loi française n° 2011-103 en date du 27 janvier 2011. Le Groupe exécutif d'Atos (anciennement Direction Générale du Groupe), un réseau d'encadrement supérieur élargi (comptant des personnes occupant des postes de direction et des Talents), chargé de mettre en place les stratégies d'Atos et de garantir la performance opérationnelle, fait l'objet d'un suivi et d'un examen en continu. Il comptait 474 top managers au 31 décembre 2021. Les critères de sélection sont basés sur la performance, l'entrepreneuriat, l'innovation et l'esprit d'équipe et la liste des membres est revue annuellement. En 2021, Atos a continué à mettre l'accent sur l'équilibre hommes-femmes, conformément à la politique de diversité du Groupe. Le Groupe exécutif d'Atos Executive est composé de femmes à hauteur de 31,6%, contre seulement 13% en 2019.

Les pratiques de recrutement sont constamment axées sur l'équilibre hommes-femmes au sein du vivier de candidats. Atos a poursuivi son partenariat avec Textio afin de garantir la neutralité hommes-femmes dans ses supports de recrutement et s'est engagé auprès de partenaires externes tels que The Muse<sup>2</sup> pour stimuler l'engagement et la promotion de ses opportunités auprès des femmes. En interne, Atos a organisé des sessions de sensibilisation et de formation auprès de ses recruteurs et de ses responsables du recrutement afin de souligner l'importance de la diversité et d'identifier les actions à mettre en œuvre pour soutenir l'ambition du Groupe. La mise en place de Comités de recrutement pour la diversité des genres compte parmi les actions phares lancées par Atos en 2021. Ces comités visent à garantir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans le vivier de candidats pour les postes de responsabilité afin d'augmenter le nombre de femmes au sein de l'équipe d'encadrement. Pour 2022, Atos s'est fixé l'objectif de recruter 40% de femmes parmi les candidats, en continuant à mettre l'accent sur l'égalité des genres dans l'ensemble de ses activités.

Atos est en conformité avec les réglementations en matière de diversité et de lutte contre les discriminations. De nombreux pays ont adopté des lois pour faire appliquer le principe à travail égal, salaire égal. Cette problématique est soutenue par la Convention 100 de l'OIT sur « L'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour un travail de valeur égale ».

### Inégalité de revenus salariaux entre hommes et femmes

[GRI 405-2]

Il existe encore des différences de salaire entre hommes et femmes, mais l'écart se réduit grâce à des mesures prises par l'entreprise. En effet, sur un périmètre de reporting couvrant 88% des salariés d'Atos, l'écart salarial entre les femmes et les hommes est inférieur à 7% en ce qui concerne le salaire de base annuel, et inférieur à 7,5% en ce qui concerne la rémunération totale cible. En France, par exemple, dans le cadre d'un accord avec les syndicats, un budget est dégagé chaque année et alloué à la révision habituelle des salaires afin de réduire la différence relative de revenu moyen par catégorie professionnelle, entre hommes et femmes.

1 40% (quatre sur dix) suivant le ratio légal. Conformément aux articles art. L. 225-23 et L. 225-27-1 du Code de commerce, l'administrateur représentant les salariés actionnaires et les administrateurs salariés ne sont pas pris en compte pour déterminer le taux de parité au sein du Conseil d'Administration

2 The Muse, un site de recrutement basé sur le contenu pour la main-d'œuvre de la prochaine génération, qui permet de rechercher des entreprises et d'identifier des chemins de carrière. <https://www.themuse.com/profiles/atos>



Par ailleurs en France, chaque entreprise d'une certaine taille est tenue d'évaluer son index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en s'appuyant sur les critères suivants : écart de salaire femmes/hommes<sup>1</sup>, écart de taux d'augmentation individuelle, nombre d'augmentations suite à un retour au travail après un congé maternité, parité parmi les dix plus hautes rémunérations et répartition des promotions. Une note minimale de 75, sur un maximum de 100, est requise. En 2021, l'index d'Atos France<sup>2</sup> a progressé d'un point à 88, couvrant 97% de l'effectif de toutes les entités d'Atos France.

Même si de nombreux facteurs peuvent donner l'impression qu'il existe un écart salarial entre hommes et femmes (ancienneté dans la fonction, nombre total d'années d'ancienneté, etc.), l'entreprise supprime tout préjugé systématique qui pourrait exister après mise en place de procédures et des critères de référence adaptés. Atos dispose d'un budget spécifique pour la réduction de l'écart salarial entre hommes et femmes.

### Atos Pride [GRI 405-1]

Atos comprend que les collaborateurs réalisent de meilleures performances quand ils peuvent être eux-mêmes. Le réseau Atos Pride rassemble et soutient tous les salariés homosexuels, lesbiennes, bisexuels et transsexuels (LGBT+) sur leur lieu de travail. Le réseau a pour principe de soutenir Atos dans ses efforts à devenir un lieu de travail vraiment ouvert aux LGBT+, améliorer le potentiel de performance des salariés LGBT+, développer une culture diversifiée dont Atos puisse être fier et entraîner ses clients et partenaires dans cette voie. En tant que champion de la diversité selon Stonewall, le Groupe a également accès aux meilleures pratiques et utilise l'outil comparatif Workplace Equality Index pour évaluer ses progrès en matière d'inclusion LGBT+. Le Groupe agit comme une source de

conseils, organise des événements de sensibilisation et donne des conseils stratégiques à ses organisations sur des questions qui touchent les collaborateurs LGBT+. Les principales réalisations sont les suivantes :

- en 2020-21, Atos occupe la 40<sup>e</sup> place de la liste Stonewall répertoriant les 100 meilleurs employeurs. En outre, son réseau de salariés LGBT+ est reconnu et fortement recommandé par Stonewall<sup>3</sup> ;
- le Groupe a créé le forum Pride In Tech avec d'autres sociétés figurant dans le classement Stonewall des 100 meilleures entreprises du secteur technologique ;
- il est désormais possible d'utiliser le titre de civilité Mx dans les systèmes d'Atos ;
- lancement d'une politique de transition entre les sexes.

Dans le cadre des célébrations du Mois des Fiertés, Atos a organisé des webinaires sur des sujets tels que :

- l'utilisation d'un langage inclusif dans les politiques RH ;
- l'impact de la pandémie sur la communauté LGBTQ+ ;
- l'intervention de la conférencière Sophie Delannoy de L'Autre Cercle pour partager des informations sur l'implication d'Atos dans le programme Odyssey for Equality et le Forum de Copenhague 2021 ;
- l'intersectionnalité des communautés AANHPI et LGBTQ+ ;
- une session Lunch & Learn – Luca de Disney Pixar ;
- une présentation détaillée de la sélection du club de lecture Atos Pride pour septembre 2021 : Parents Who Lead, par Stuart Friedman.

## 5.3.6 Accessibilité et inclusion digitale

Atos continue de s'appuyer sur le travail effectué ces dernières années pour garantir à ses salariés et clients l'accessibilité et l'insertion des personnes handicapées. L'entreprise souhaite mettre en place une organisation inclusive et des services accessibles grâce à un Programme structuré d'accessibilité et d'inclusion digitale et à une Accessibility Practice.

L'accessibilité et l'inclusion digitale font partie des valeurs d'Atos. Elles sont ancrées dans la raison d'être de l'organisation

et visent à permettre aux salariés de « vivre, travailler et progresser durablement et en toute confiance dans l'espace informationnel ». Il est essentiel de veiller à ce que les technologies et services numériques soient accessibles et inclusifs, afin que chacun puisse bénéficier d'un soutien approprié et ait la possibilité de réaliser pleinement son potentiel, surtout depuis l'augmentation du télétravail.

1 Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel ; Décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019 portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et relatives à la lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail.

2 Cet index inclut toutes les entités d'Atos France, à l'exception d'Atos International France

3 [https://atos.net/en-gb/2020/press-release-en-gb\\_2020\\_01\\_30/stonewall-names-atos-one-of-britains-top-100-lgbt-inclusive-employers](https://atos.net/en-gb/2020/press-release-en-gb_2020_01_30/stonewall-names-atos-one-of-britains-top-100-lgbt-inclusive-employers)

### 5.3.6.1 Programme mondial d'accessibilité et de gouvernance de l'inclusion digitale

En 2021, Atos a lancé un Programme de gouvernance mondiale de l'accessibilité avec un Responsable dédié pour donner vie à la Politique d'accessibilité et d'inclusion digitale, signée pour la première fois en 2019 lors de l'adhésion d'Atos à la politique Valuable 500 et mise à jour en 2021.

#### Déclaration de mission

Etre reconnu leader de notre secteur en matière de transformation numérique accessible et inclusive

#### 3 Thèmes clés du programme avec 7 axes de travail

##### Croissance inclusive de l'entreprise

- 1 Clients
- 2 Partenaires commerciaux

##### Excellence opérationnelle et conformité

- 1 Portefeuille
- 2 Systèmes & processus d'Atos
- 3 Expérience des salariés

##### Ecosystème connecté

- 1 Communications
- 2 Partenaires sociaux

#### 3 Approches du périmètre

##### Permettre une accessibilité totale aux écosystèmes

Appliquer la même approche structurée en matière d'inclusion numérique que pour la décarbonation

- 1 Impact direct des produits et services de ressources détenues ou contrôlés
- 2 Impact indirect des produits et services de ressources achetées
- 3 Thèmes clés du programme avec 7 axes de travail

#### Technologies, offres et initiatives clés

##### Déploiement continu des fonctionnalités d'accessibilité intégrées

Sous-titres en temps réel, lecteur immersif, contrôle d'accessibilité dictée dans les applications bureautiques

##### Catalogue des technologies d'assistance disponibles sur le portail de l'entreprise

Lecteurs d'écran, reconnaissance vocale, neurodiversité et soutien linguistique

##### Programme continu d'initiatives d'accessibilité

Champions, accessibilité, Atos, Adapt ERG, #WeThe15, Training ICT4Inclusion, Challenge Apprentissages Interlocuteurs, Inclusion RH

##### Services d'experts en accessibilité

Audits d'accessibilité, Conseil en accessibilité, Maturité de l'accessibilité, Assistance technique/ Accessibilité en tant que service

Ce programme s'articule autour de trois thèmes clés de programme basés sur sept axes de travail :

- la **croissance inclusive** en lien avec les clients et partenaires commerciaux d'Atos ;
- l'**excellence opérationnelle et la conformité** concernant le portefeuille d'Atos, les systèmes et processus d'Atos tels que l'informatique, le reporting, la conformité et les achats, ainsi que la fonction des RH pour une expérience inclusive des salariés, en examinant les thèmes du changement de culture, des adaptations du lieu de travail, du recrutement, de la progression et de la rétention, ainsi que de l'apprentissage et du développement ;
- un **écosystème connecté**, qui englobe les communications internes et externes et la stratégie de marque, ainsi que le travail avec les partenaires sociaux tels que le Valuable 500 et le Business Disability Forum.

Afin de maximiser l'impact, Atos a choisi une approche holistique au bénéfice du plus grand nombre de personnes en vue d'améliorer les expériences de chacun et donc au-delà des 15% de personnes handicapées estimées<sup>1</sup>. L'approche consiste donc à **offrir une accessibilité complète de l'écosystème** en

appliquant à l'inclusion digitale la même approche structurée que celle adoptée pour la décarbonation. Les trois périmètres regroupent :

- l'impact direct des produits et services de ressources détenus ou contrôlés ;
- l'impact indirect des produits et services achetés ;
- les impacts indirects qui se produisent dans la chaîne de valeur, y compris en amont et en aval.

Le programme comporte deux volets : d'une part, la transformation du Groupe en une entreprise inclusive à l'échelle mondiale et, d'autre part, la fourniture de technologies et de services aux clients afin de favoriser leur transformation digitale inclusive. Les services et les solutions en matière d'accessibilité ont été regroupés dans un portefeuille mondial unifié et spécialisé, fourni par ou avec le soutien de l'équipe Accessibilité de l'entreprise, qui dispose d'une expertise et de connaissances spécialisées. Pour souligner l'importance de la gouvernance de l'accessibilité et de l'inclusion digitale, le manuel de contrôle interne (Book of Internal Control) liste les nouveaux contrôles liés à la mise en œuvre de la politique et du programme.

<sup>1</sup> <https://www.who.int/teams/noncommunicable-diseases/sensory-functions-disability-and-rehabilitation/world-report-on-disability>

### 5.3.6.2 Renforcement des capacités

Un Responsable dédié a été nommé pour gérer le thème de la gouvernance. L'Accessibility Practice<sup>1</sup> a poursuivi son développement dans le cadre de l'évolution organisationnelle du

programme Spring, avec le recrutement de Responsables Régionaux de l'Accessibilité en Espagne, en Inde et en France.

### 5.3.6.3 Faits marquants de l'année 2021

L'année 2021 a été une année importante pour le programme avec la sortie d'outils et de fonctionnalités concrètes dans la Pratique de l'espace de travail numérique. L'objectif de l'espace de travail numérique d'Atos est d'offrir des technologies d'assistance à tous les salariés et ressources externes qui en ont besoin, quel que soit leur rôle ou leur localisation, et d'améliorer continuellement la compatibilité avec les autres applications. En outre, Atos exploite les technologies d'assistance Microsoft O365 dans plusieurs domaines tels que la reconnaissance vocale, la synthèse vocale, les thèmes de couleurs accessibles, les contrôles de conformité de l'accessibilité, y compris de nombreuses fonctionnalités concrètes qui ont été déployées :

- sur Microsoft Teams, comme les produits de reconnaissance vocale, la dictée, les sous-titres en temps réel, la traduction dans plus de 90 langues ; la suppression du bruit de fond, le mode de contraste élevé, le Centre de support utilisateur (le Chatbot, par exemple, utile pour les personnes ayant une déficience auditive ou de la parole, mais qui est toujours pleinement optimisé sur les fonctions d'accessibilité) ;
- sur Microsoft O365 comme le mode de contraste sombre/élevé, l'utilisation de lecteurs d'écran, le vérificateur d'accessibilité (pour la création de contenu) et le lecteur immersif pour prendre en charge les maladies neurodivergentes et les langues non autochtones.

Depuis 2021, les technologies d'assistance peuvent bénéficier aux salariés en situation de handicap et un soutien à l'accessibilité (tests, audits, conseils) peut être demandé en interne via PISA (Platform for Internal Services @ Atos). S'agissant des applications, un inventaire d'environ 160 applications mondiales a été établi et un triage a été effectué en termes d'accessibilité sur la base des documentations existantes (VPAT, déclarations de conformité d'accessibilité). Pour ces applications, un audit et un retravail supplémentaires seront réalisés en priorité selon deux dimensions : premièrement, le nombre d'utilisateurs de l'application et sa criticité. Deuxièmement, le degré de contrôle qu'Atos a sur l'amélioration de l'accessibilité de l'application par le biais de développements internes, de personnalisations et de configurations par rapport aux applications prêtes à l'emploi, à savoir celles qui doivent être corrigées par des fournisseurs ou des partenaires et celles qui doivent être mises hors service. Les principaux domaines d'amélioration identifiés dans le cadre des précédents rapports sont les textes alternatifs, les rapports de contraste, la navigation au clavier dans et entre les pages, les alternatives

aux contenus audio, la compatibilité au regard du redimensionnement et la mise en évidence de l'élément actif.

L'accessibilité a été prise en compte dans la nouvelle charte graphique écoresponsable<sup>2</sup> du Groupe, avec un mode sombre et des couleurs conçues pour répondre aux exigences en matière de contraste des couleurs, ainsi qu'une meilleure lisibilité des polices. La communication s'est améliorée afin de disposer de sous-titres pour les animations promotionnelles et les interviews publiées sur les réseaux sociaux.

Deux brevets ont été déposés jusqu'à présent par Atos : l'un pour l'accessibilité en tant que service (AaaS)<sup>3</sup> qui aide les clients à assurer la continuité des services et l'interopérabilité et à minimiser les perturbations dues à l'intégration de nouveaux outils/mises à jour/services et l'autre pour les clients du secteur de la sécurité publique afin de fournir des services d'intervention plus accessibles s'adaptant à la législation européenne plus stricte à venir<sup>4</sup>.

**Atos continue de mobiliser ses principales parties prenantes** et contributeurs sur ses principaux piliers afin **d'atteindre un prochain niveau d'excellence** pour ses collaborateurs et ses clients, avec par exemple le lancement du Réseau d'ambassadeurs nationaux pour l'intégration des personnes handicapées dans le cadre du volet « Expérience des salariés ». L'un des objectifs de ce réseau est d'échanger et de collaborer sur les bonnes pratiques entre les pays, par exemple en s'inspirant du Groupe Atos en France, qui a atteint un taux d'emploi de 4,89% en 2020, ce qui fait de l'entité l'un des prestataires de services numériques (ESN) français ayant le taux d'emploi de personnes handicapées le plus élevé dans son secteur professionnel au niveau national, la moyenne étant d'environ 2% selon l'étude la plus récente<sup>5</sup>. L'année 2021 a également été une année particulière en raison de la pandémie de Covid-19. Dans ce contexte, Atos a abordé **les principaux défis auxquels les personnes sont confrontées lors de leur passage au numérique** en termes d'accessibilité (capacité à se connecter à Internet et à utiliser des services, connectivité – ligne fixe à haut débit et mobile, accessibilité et interopérabilité avec les technologies d'assistance), de compétences (maîtrise du numérique, être capable d'utiliser des applications et de naviguer sur Internet, connaissance des technologies d'assistance susceptibles d'aider les personnes en situation de handicap) et de motivation et de confiance (savoir pourquoi l'utilisation de la technologie numérique est une bonne chose et se sentir en confiance pour l'utiliser).

1 <https://atos.net/en/lp/accessibility-and-assistive-technology-iux>

2 <https://atos.net/fr/a-propos-d-atos/atos-ecobranding>

3 « Tracker pour la classification de l'information et un système de planification », demande de brevet européen n° 21152989.6, date du dépôt : 22 janvier 2021

4 Méthode et système de messages personnalisés automatisés et consignes d'évacuation personnalisées à l'intérieur ou à l'extérieur demande de brevet européen n° 21 198 274.9, date du dépôt : 22 septembre 2021

5 L'Adesatt (Association d'étude et de suivi de l'aménagement du temps de travail), créée par les fédérations syndicales françaises Syntec et CICF, a réalisé une étude sectorielle sur l'inclusion des personnes handicapées pour la branche des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils, des sociétés de conseil avec actéhis et Thomas Legrand Consultants, intitulée « Etude Handicap », qui mentionne un taux d'occupation des personnes handicapées de 2% dans le secteur d'Atos et de 3,8% au niveau national en France (non sectoriel). Lien vers un extrait de l'étude : <https://www.cinov.fr/etudes-et-publications/adesatt/le-handicap-dans-la-branche-des-bureaux-detudes-techniques-cabinets>

### 5.3.6.4 Développement et partage des connaissances et professionnalisation

Le partage de connaissances et la formation sur le handicap et l'accessibilité ont été des thèmes clés en 2021. Le Groupe a déployé son premier cursus avec évaluation dédié à l'accessibilité et à la sensibilisation au handicap à l'intention de tous les salariés. Il examine et prépare également des formations spécifiques aux rôles qui seront déployés en 2022. Le programme FUEL destiné aux futurs leaders a mobilisé et créé un programme de champions de l'accessibilité en collaboration avec l'équipe Accessibilité et des partenaires externes. Atos organise une table ronde mensuelle sur l'accessibilité et invite, à cette occasion, des conférenciers du monde entier, notamment des leaders de l'accessibilité et continue à attirer d'autres intervenants. D'autres événements publics de grande envergure, ayant lieu en ligne, sont également organisés pour des journées clés sur le calendrier du handicap, comme la Journée Mondiale de Sensibilisation à l'Accessibilité (Global Accessibility Awareness Day)<sup>1</sup> en mai, la Journée Internationale des Personnes Handicapées<sup>2</sup> (International Day for Persons with Disabilities/Purple Light Up)<sup>3</sup> en décembre, au cours desquelles les salariés, les partenaires et le public sont invités à célébrer les talents des personnes handicapées et à découvrir la démarche de l'Innovation dans l'inclusion du handicap. Des participations et des offres locales, par exemple en France, ont été organisées pour le Duo Day lors de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, le 18 novembre.

Atos s'engage activement en tant que groupe dans des initiatives de professionnalisation pour l'accessibilité :

- le travail sur la Norme d'apprentissage spécialisé de l'accessibilité numérique<sup>4</sup> qui a été entièrement approuvée a commencé en 2019 sur la base d'un financement convenu par le ministère britannique de l'Éducation. Les cours devraient débuter au début de l'année 2022. Atos avait présidé le groupe en charge de ce dossier ;
- Atos a également poursuivi son programme Accessibility Academy en accueillant une cohorte d'apprentis sur un cycle de deux ans, le dernier ayant été intégré en 2020. Les anciens élèves diplômés du programme continuent à travailler dans le domaine de l'accessibilité en tant qu'experts reconnus au sein d'Atos et à l'échelle du secteur ;
- mise en place d'une collaboration avec l'International Association of Accessibility Professionals pour créer une certification pour le « Leadership stratégique de l'accessibilité »<sup>5</sup> ;
- des conseils actifs ont été fournis à plusieurs organisations sur la maturité organisationnelle de l'accessibilité et leurs programmes.

### 5.3.6.5 Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation dans le domaine de l'intégration des personnes handicapées

De mai 2021 à décembre 2021, Atos a organisé avec succès son tout premier partenariat de développement virtuel avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) dans le cadre de l'Alliance MakeIT (une initiative du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement, BMZ), le ICT 4 Inclusion Challenge – Africa Edition 2021. Le défi visait à « façonner une éducation inclusive pour les personnes handicapées en Afrique »<sup>6</sup> via les solutions

proposées par plus de 400 participants organisés en 202 équipes de 37 pays. Trois équipes sont arrivées lauréates et seront accompagnées par un programme de mentorat sur mesure en 2022<sup>7</sup>. En France, la 11<sup>e</sup> édition de l'action Handi-Entrepreneurs<sup>8</sup> coordonnée par la Mission Emploi Handicap<sup>9</sup> a contribué à soutenir le processus d'innovation et l'esprit d'entreprise des personnes en situation de handicap.

### 5.3.6.6 Travailler avec des partenaires stratégiques et des organisations engagées sur le sujet du handicap

Le Groupe a continué à développer et à approfondir ses relations avec différents partenaires commerciaux et fournisseurs sur le thème de l'accessibilité, tels que SAP, Salesforce et Google. Atos a encore amélioré son offre de partenariat pour l'accessibilité en tant

que service (AaaS) avec Microsoft<sup>10</sup> et s'est réuni régulièrement dans le cadre de son Centre d'excellence commun afin de proposer des expériences plus inclusives.

1 <https://atos.net/en/events/gaad-2021-at-atos>

2 <https://atos.net/en/blog/purplelightup-2021>

3 <https://atos.net/en/events/ict4ic-2021>

4 <https://www.instituteforapprenticeships.org/apprenticeship-standards/digital-accessibility-specialist-v1-0>

5 <https://www.accessibilityassociation.org/s/strategic-leader-accessibility>

6 <https://ict4inclusionchallenge.net>

7 [https://atos.net/en/2021/press-release\\_2021\\_12\\_03/winners-of-first-ict-4-inclusion-challenge-in-africa-announced](https://atos.net/en/2021/press-release_2021_12_03/winners-of-first-ict-4-inclusion-challenge-in-africa-announced)

8 [https://atos.net/fr/2021/communiqués-de-presse\\_2021\\_02\\_01/atos-devoile-les-laureats-de-la-onzieme-edition-de-son-concours-handi-entrepreneurs#](https://atos.net/fr/2021/communiqués-de-presse_2021_02_01/atos-devoile-les-laureats-de-la-onzieme-edition-de-son-concours-handi-entrepreneurs#)

9 <https://atos.net/fr/carrieres/mission-handicap>

10 [https://appsourc.microsoft.com/fr-fr/marketplace/consulting-services/atosinternationalsas.atos\\_accessibility\\_as\\_a\\_service\\_1](https://appsourc.microsoft.com/fr-fr/marketplace/consulting-services/atosinternationalsas.atos_accessibility_as_a_service_1)

Atos a reconfirmé sa volonté de travailler avec le Business Disability Forum, le Global Business Disability Network de l'Organisation Internationale du Travail, l'International Association of Accessibility Professionals (IAAP), le W3C et The Valuable 500, ce dernier notamment avec une contribution active par le biais des salariés d'Atos ou encore en siégeant au conseil consultatif<sup>1</sup> et avec la participation Caroline Casey lors

d'événements majeurs comme la Journée mondiale de sensibilisation au handicap (GAAD)<sup>2</sup> et l'Innovation dans l'inclusion du handicap<sup>3</sup>. Atos participe à plusieurs initiatives locales mises en place en France. L'entreprise est notamment signataire du Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique<sup>4</sup> et contribue ainsi aux dix engagements pris en faveur de l'inclusion du handicap.

### 5.3.6.7 Initiatives des salariés

Le réseau d'Atos dédié aux salariés porteurs de handicap, Adapt<sup>5</sup>, accompagne les collaborateurs en situation de handicap physique, mental ou autre afin d'aider à aménager au mieux leur lieu de travail et organise régulièrement des événements. En 2021, Atos Adapt a commencé à déployer le réseau dans d'autres pays et a organisé des événements et des campagnes<sup>6</sup> pour le mouvement de défense des droits de l'homme WeThe15 créé par le Comité International Paralympique afin d'encourager un changement de culture en phase avec la politique et les objectifs du programme du Groupe. Atos Adapt a collaboré avec succès avec le Responsable britannique de la diversité et de l'inclusion pour obtenir le niveau 3 de Disability Confident.

A titre bénévole, les collaborateurs d'Atos participent à de nombreuses initiatives d'inclusion, telles que :

- le World Institute on Disability<sup>7</sup> ;
- les Neurodiversity Initiatives avec notamment des stages en neurodiversité organisés chez Atos Royaume-Uni<sup>8</sup> ;
- une formation de sensibilisation des managers et des RH à la neurodiversité, dispensée par Genius Within CIC pour aider les personnes neurodivergentes à accéder à des stages via le programme britannique « KickStart Scheme »<sup>9</sup> ;
- l'accompagnement des chercheurs en situation de handicap et de la recherche sur le handicap via des formations, des conférences, et des blogs avec l'Association des Anciens Elèves de Marie Curie<sup>10</sup> et la fédé 100% Handinamique<sup>11</sup> ;
- la communauté d'accessibilité en ligne AXSChat<sup>12</sup>.

### 5.3.6.8 Prix et marques de reconnaissance

Fin 2020, Atos a été reconnu par Springboard Consulting en tant qu'expert de l'intégration du handicap dans la main-d'œuvre mondiale, sur le lieu de travail et sur le marché. L'entreprise s'est ainsi vue décerner deux prix, l'un dans la catégorie « Workplace », reconnaissant la qualité de la politique d'accessibilité interne d'Atos et le second dans la catégorie « Marketplace », pour l'exhaustivité de son offre visant à aider les entreprises à intégrer l'accessibilité<sup>13</sup>. Atos a été reconnu comme un « Disability Confident Leader » par le gouvernement britannique<sup>14</sup>. En décembre 2021, Atos a également été

récompensé par la Fundación GoodJob en Espagne pour son projet #include relatif au recrutement, en juin 2021, de dix salariés handicapés dans le domaine de la cybersécurité, après une période de dix mois d'intégration au sein de l'entreprise par le biais d'un centre d'emploi spécial<sup>15</sup>.

Le 3 décembre 2021, Atos a été désigné comme l'un des lauréats du Zero Project 2022<sup>16</sup> pour l'impact généré via sa Politique et son Programme d'accessibilité et d'inclusion digitale<sup>17</sup>.

1 <https://www.thevaluable500.com/about/advisory-board>

2 <https://atos.net/en/events/gaad-2021-at-atos>

3 <https://atos.net/en/events/ict4ic-2021>

4 [https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/files-spip/pdf/27052021\\_-\\_cp\\_-\\_la\\_securite\\_sociale\\_le\\_groupe\\_crit\\_csoec\\_et\\_cncc\\_rejoignent\\_le\\_manifeste\\_pour\\_l\\_inclusion\\_des\\_personnes\\_handicapees\\_dans\\_la\\_vie\\_economique.pdf](https://handicap.gouv.fr/sites/handicap/files/files-spip/pdf/27052021_-_cp_-_la_securite_sociale_le_groupe_crit_csoec_et_cncc_rejoignent_le_manifeste_pour_l_inclusion_des_personnes_handicapees_dans_la_vie_economique.pdf)

5 <https://atos.net/en-gb/united-kingdom/we-are-atos/adapt-uk>

6 <https://atos.net/en/wethe15>

7 <https://wid.org/about/team/>

8 [https://atos.net/en-gb/2021/we-are-atos\\_2021\\_09\\_27/embracing-neurodiversity-in-the-workplace](https://atos.net/en-gb/2021/we-are-atos_2021_09_27/embracing-neurodiversity-in-the-workplace)

9 <https://www.geniuswithin.org/about-us/products-and-services/kickstart/>

10 [https://medium.com/@Mariecurie\\_alum/international-day-of-persons-with-disabilities-research-in-history-about-children-with-b14e04f5ecd0](https://medium.com/@Mariecurie_alum/international-day-of-persons-with-disabilities-research-in-history-about-children-with-b14e04f5ecd0)

11 <https://www.handinamique.org/duoday-handimmersion/>

12 [www.axschat.coM](http://www.axschat.coM)

13 [https://atos.net/en/2021/press-release\\_2021\\_01\\_13/atos-recognized-twice-by-springboard-consulting-for-its-excellence-in-disability-inclusion](https://atos.net/en/2021/press-release_2021_01_13/atos-recognized-twice-by-springboard-consulting-for-its-excellence-in-disability-inclusion)

14 [https://atos.net/en-gb/2021/news-en-gb\\_2021\\_06\\_25/atos-receives-uk-disability-confident-leader-certificate](https://atos.net/en-gb/2021/news-en-gb_2021_06_25/atos-receives-uk-disability-confident-leader-certificate)

15 <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:6872072635036114944/>

16 <https://zeroproject.org/awardees2022/>

17 [https://atos.net/en/2021/news\\_2021\\_12\\_06/atos-accessibility-digital-inclusion-program-selected-for-zero-project-2022-award](https://atos.net/en/2021/news_2021_12_06/atos-accessibility-digital-inclusion-program-selected-for-zero-project-2022-award)

<https://zeroproject.org/streaming/video/1641>

[https://zeroproject.org/fileadmin/root\\_zeroproject/Downloads/Publications/2022-Zero-Project-Report-Accessibility-accessible.pdf](https://zeroproject.org/fileadmin/root_zeroproject/Downloads/Publications/2022-Zero-Project-Report-Accessibility-accessible.pdf)

<https://zeroproject.org/zerocon22/photo-wall?paginate%5Bgallery-688%5D%5Bpage%5D=5&cHash=225c61f29b38361a503481767fb1dcaa#c688&gid=lightbox-group-688&pid=13>

<https://www.youtube.com/watch?v=qFF2eKtQh8>

## 5.3.7 Engagement des salariés

### 5.3.7.1 Culture et expérience des salariés

Après une période intense de transformation de ses activités, de son modèle opérationnel et de sa stratégie au cours des 18 derniers mois, Atos a reconnu la nécessité de se concentrer sur le renouvellement de sa culture, en donnant de la clarté au concept auquel il aspire et en déterminant le chemin pour y parvenir. En 2021, Atos a lancé son programme de renouvellement de la culture, **Leap** :

- il s'agit d'un parcours : comme l'objectif final évolue, la progression sera non linéaire. Après chaque phase, Atos fera une pause afin de réfléchir et d'affiner le concept et passera à l'étape suivante;
- il s'agit d'une cocréation : la culture ne peut pas être une initiative descendante et nécessitera que tous les salariés soient activement impliqués et adoptent le changement;
- il se concentre sur la culture, qui est axée sur les perceptions, les comportements, les pensées et les sentiments des personnes à l'égard de l'organisation. Pour cette raison, il est difficile d'attribuer des mesures concrètes au parcours.

Le Groupe a défini quatre grands axes prioritaires :

- identité – De nouvelles valeurs ont été cocrées et doivent maintenant être adoptées :
  - inclusivité : le but est de respecter la différence, de créer un environnement sûr, diversifié, équitable et ouvert, fondé sur le bien-être, et de diriger l'entreprise avec soin, compréhension et humilité;
  - curiosité : il est ici question de la passion d'apprendre, de la soif de nouvelles connaissances et expériences pour aider à créer de la valeur pour les clients et de l'utilisation de nouvelles compétences pour s'épanouir en tant qu'individu,

pour développer les relations avec les clients et pour booster la croissance de l'entreprise;

- audace : le but est de rechercher des solutions innovantes aux problèmes, de comprendre que l'échec est une chance de réussir et de créer un véritable changement dans le monde;
- responsabilité : on parle ici de créer des partenariats durables basés sur l'éthique et la confiance, de transformer les activités des clients, la société et la planète grâce à la technologie et de concilier les besoins futurs et les besoins actuels;
- unité : il s'agit de collaborer, de permettre une prise de décision responsable à tous les niveaux et de savoir qu'ensemble, c'est mieux et plus amusant ;
- leapership – Les leaders joueront un rôle clé pour incarner les nouvelles valeurs d'Atos et diriger leurs équipes lors de ce changement de culture;
- environnement – Les facteurs de blocage environnementaux seront identifiés et supprimés pour permettre à la nouvelle culture de prospérer;
- mouvement – Il faudra ensuite mobiliser et motiver les 107 000 collaborateurs pour qu'ils vivent véritablement la nouvelle culture. En 2021, plus de 700 Leapers<sup>1</sup> se sont inscrits, et plus de 100 événements en direct, rencontres et ateliers ont été organisés, impliquant plus de 13 000 collaborateurs. En 2022, ce mouvement sera amplifié et le changement de perception de la culture qui en résulte sera mesuré au moyen d'enquêtes par sondage afin de réfléchir au concept et de l'affiner.

### 5.3.7.2 Reconnaissance et loyauté

#### Comparaison des salaires minimums

Dans tous les pays où le Groupe opère, le salaire d'entrée d'Atos (le plus bas chez Atos pour un salarié à plein temps, en contrat à durée indéterminée) est systématiquement supérieur au salaire minimum local. Cela est conforme à l'engagement d'Atos en faveur d'un salaire équitable pour tous les salariés.

Atos opère dans 70 géographies et dans 90% de ces pays, il y a un salaire minimum légal ; lorsqu'un tel minimum existe, Atos rémunère ses salariés au-delà du minimum légal [GRI 202-1].

#### Couverture sociale, prestations en cas de décès et invalidité

Les prestations de santé sont offertes à 94% des salariés sous contrat à durée indéterminée et les prestations d'invalidité à 92% de ces derniers [GRI 401-2]. Les prestations de santé supplémentaires sont rares en Allemagne, en Autriche, en Suisse et en Suède. Dans ces pays, l'assurance maladie obligatoire est assez complète, de sorte que les prestations de santé supplémentaires, en général, ne sont pas nécessaires.

Les prestations en cas de décès sont offertes à 97% des salariés sous contrat à durée indéterminée [GRI 401-2]. En Autriche, en Allemagne et en Suisse, les prestations en cas de décès sont incluses dans les régimes de retraite et fournies sous la forme d'une pension pour le conjoint et les enfants. Dans d'autres pays, les prestations en cas de décès sont principalement fournies sous la forme de paiements forfaitaires. La somme principale du forfait est parfois augmentée en fonction de la situation familiale (France, Maroc, Danemark) et parfois doublée en cas de décès à la suite d'un accident (Chine, Japon, Thaïlande, Pologne, Espagne, Brésil, Chili, Mexique, Emirats Arabes Unis).

#### Etendue de la couverture des régimes de retraite à prestations définies [GRI 201-3]

Les stratégies de financement des régimes de retraite à prestations définies varient selon le plan et le pays et sont mises en place pour tenir compte des exigences de financement locales, en respectant les délais requis par la loi de plans de reconstitution pour les régimes en situation de déficit.

<sup>1</sup> Un Leaper est un ambassadeur, un agent de changement qui participe activement au processus de Leap

### Principes de la politique de rémunération du Groupe Atos

La politique de rémunération d'Atos a pour objectif de renforcer sa position en tant que société de référence des services informatiques et de lui permettre d'être une société reconnue pour son bien-être au travail (Wellbeing@work).

La politique de rémunération est basée sur les valeurs des Ressources Humaines d'Atos et vise :

- à attirer et retenir les Talents ;
- à récompenser les performances et l'innovation collectivement et individuellement, de façon équilibrée et compétitive.

Pour s'assurer qu'Atos atteint en permanence ces objectifs, la politique de rémunération est régulièrement revue et déployée dans tous les pays où Atos opère selon les spécificités et réglementations locales. Toutes les sociétés acquises adoptent la politique de rémunération d'Atos. Le Groupe pratique systématiquement la comparaison annuelle, via une ou plusieurs enquêtes spécialisées sur le secteur des Technologies de l'Information et des Communications (TIC). L'objectif de cette démarche est de s'assurer de sa compétitivité, tant en niveau qu'en structure, et que les rémunérations soient en adéquation avec les pratiques du marché dans l'ensemble des pays du Groupe.

La rémunération totale proposée par Atos comprend un salaire fixe, un bonus variable pour les employés éligibles à ce type de prime et des avantages conformes aux pratiques du marché. Certains collaborateurs peuvent également bénéficier d'une rémunération à long terme, sous forme d'options de souscriptions d'actions ou d'actions de performance.

### Rémunération variable chez Atos

Pour tous les salariés d'Atos qui ont droit à une politique de primes, une rémunération variable est déterminée sur une base semestrielle. Cette approche favorise la fixation d'objectifs ambitieux ainsi que l'alignement entre les objectifs stratégiques de l'entreprise et les objectifs fixés aux collaborateurs.

Depuis 2020, les systèmes de rémunération variable ont été simplifiés pour correspondre à différents groupes de salariés éligibles :

- haute Direction et cadres intermédiaires :
  - fonctions commerciales et ventes : leur rémunération variable repose sur des objectifs financiers, ce qui se répercute sur le budget du Groupe au niveau du collaborateur (principalement chiffre d'affaires externe, prise de commande, objectifs de trésorerie – flux de trésorerie disponibles ou objectifs de facturation),
  - Global Delivery Centers : leur rémunération variable repose sur des objectifs financiers, ce qui se répercute sur le budget du Groupe, et sur des indicateurs clés de performance (KPIs) opérationnelle,
  - fonctions internationales Groupe :
    - opérant au niveau du Groupe : outre les objectifs financiers (résultats du Groupe et budget de la fonction), leur rémunération variable dépend également d'un objectif conforme à la stratégie de la fonction;

- opérant au niveau de l'activité mondiale et/ou des Entités Opérationnelles Régionales : leur rémunération variable est basée sur la même structure, les mêmes objectifs et le même périmètre que les Opérations Globales et/ou les Entités Opérationnelles Régionales. La seule exception concerne les équipes Finance, dont les objectifs financiers sont en partie basés sur le périmètre Groupe;

- autres salariés ayant droit à une prime, avec un niveau de responsabilité moins élevé dans l'organisation (cadres intermédiaires et leurs équipes) : leur rémunération variable repose sur leur performance individuelle, telle qu'évaluée par le manager direct en fonction de leurs objectifs individuels définis en début de semestre.

Chaque semestre, le Comité de Direction Générale du Groupe revoit la Politique de rémunération variable afin de s'assurer de son adéquation avec la stratégie opérationnelle du Groupe. Le Comité de Direction Générale du Groupe veille à ce que la Politique de rémunération variable encourage les salariés à fournir les meilleures performances qui soient.

Dans le cadre de la stratégie de décarbonation mondiale d'Atos, un mécanisme de **tarification interne du carbone** est en place depuis le deuxième semestre 2020. Comme mentionné dans les sections précédentes, ce mécanisme englobe trois objectifs principaux : réduire les émissions générées par les opérations commerciales (centres de données, bureaux, voyages, équipements informatiques), orienter les activités d'achat et les dépenses vers les fournisseurs les plus éco-responsables et enfin, augmenter le volume des projets commerciaux de décarbonation avec les clients. Les résultats finaux des trois objectifs cités ci-dessous ont un impact positif ou négatif sur les résultats de la marge d'exploitation, qui sont utilisés dans le calcul des primes des cadres supérieurs du Groupe. Les trois facteurs pris en compte dans le calcul du prix interne du carbone sont les suivants :

- la tarification de 80€ par tonne de carbone basée sur les émissions liées aux déplacements, aux bureaux, aux équipements informatiques et aux centres de données ;
- un mécanisme de crédit/débit tenant compte des dépenses des fournisseurs, en favorisant les dépenses réalisées auprès des fournisseurs éco-responsables (crédits si augmentation en pourcentage des dépenses auprès des fournisseurs éco-responsables et/ou diminution en pourcentage des dépenses auprès des fournisseurs classifiés « rouges » ; débit si augmentation en pourcentage des dépenses auprès des fournisseurs classifiés « rouges » ou diminution en pourcentage des dépenses auprès des fournisseurs éco-responsables) et en évitant les fournisseurs qui ne s'engagent pas en matière d'environnement ;
- le crédit pour la croissance de la décarbonation en favorisant les activités décarbonées exercées pour les clients (crédits pour les projets de décarbonation soutenant la décarbonation de la chaîne de valeur).

Outre la rémunération variable, en France et aux Pays-Bas, Atos a mis en place des projets locaux collectifs de participation aux bénéfices, principalement fondés sur la performance financière de l'entité.

### Programmes de récompense et de reconnaissance

La reconnaissance est un facteur clé de motivation. Pour que la contribution de chacun puisse être reconnue à sa juste valeur, le Groupe déploie des programmes majeurs dans le cadre de l'initiative « We Are Atos », parmi lesquels :

- « Accolade » : un programme qui permet aux salariés de désigner leurs collègues et qui offre aux responsables l'opportunité de récompenser instantanément leurs collaborateurs/équipes selon trois niveaux (Bronze, Argent et Or) pour des performances exceptionnelles. En 2021, plus de 16 000 distinctions ont été remises lors de cérémonies individuelles ou de groupe (multipliant ainsi par plus de deux le nombre de distinctions 7 000 octroyées en 2020) ;
- en 2019, l'initiative « Spot awards » a été lancée dans le cadre du programme « We are Atos », puis mise à disposition de l'ensemble des salariés partout dans le monde. « Spot Awards » est un module en ligne intégré à MyAtos, également disponible sur les téléphones portables. Il est destiné à créer une culture d'appréciation à l'échelle de l'organisation, permettant ainsi aux salariés de reconnaître les efforts exceptionnels déployés par leurs collègues et le partager via ce module. Il vise la reconnaissance spontanée et ne requiert aucune autorisation. En 2021, 11 998 « Spot awards » ont été décernés, récompensant 10 539 succès individuels et 1 459 collègues dans le cadre d'une réussite d'équipe.

Ces prix ne suivent pas de hiérarchie et peuvent être attribués à tous les niveaux/fonctions et géographies.

L'accent est mis sur la reconnaissance et il s'agit d'une récompense non monétaire.

### Analyse des rémunérations

Atos veille à sa compétitivité sur le marché. En 2021, 66% du personnel d'Atos travaillait dans un pays où le rapport entre le salaire le plus élevé et le salaire moyen se situe en dessous de dix [GRI 102-38], [GRI 102-39].

Ratio entre le salaire le plus élevé et le salaire moyen	% de l'effectif
En dessous de 10	66%
10 < X < 20	30%
Plus de 20	4%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

### Plans d'actionnariat des salariés

Atos propose régulièrement des plans d'actionnariat à ses salariés couvrant plus de 98% des effectifs de l'entreprise dans le monde. Les nouveaux collaborateurs issus de sociétés récemment acquises sont également éligibles dès que possible. En septembre 2021, Atos a lancé un nouveau plan, dans la continuité du plan instauré en 2020 :

- une réduction de 25% par rapport au prix de l'action Atos, tout comme en 2020, le Groupe étant l'une des premières entreprises à proposer une réduction supérieure à 20% permise depuis peu par la loi ;

- plusieurs options de paiement sont proposées, y compris le paiement par anticipation par Atos avec prélèvement sur salaire différé et un nouveau paiement par carte de crédit lorsque cela est possible ;
- une caractéristique totalement innovante offrant une action supplémentaire de « fidélité » dans le prochain plan d'actionnariat des salariés pour les collaborateurs souscrivant à deux plans Atos consécutifs (c'est-à-dire Share2021 et le plan suivant).

Un pas de plus pour lier le plan d'actionnariat des salariés à l'ambition d'Atos en matière de décarbonation en contribuant à trois projets de reforestation en Inde, au Brésil et en Guinée, au choix du souscripteur. Comme en 2020, un arbre sera planté par Atos pour chaque souscripteur au plan Share2021.

Les trois derniers plans d'actionnariat des salariés d'Atos, mis en place en 2018, 2020 et 2021, ont confirmé la tendance en matière d'actionnariat des salariés. En 2021, près de 12 500 salariés d'Atos ont souscrit à ce plan, augmentant ainsi le pourcentage de détention du capital d'Atos par le personnel à 3% à fin 2021.

L'ambition d'Atos est de continuer à proposer chaque année des plans d'actionnariat des salariés aussi performants afin de renforcer l'actionnariat salarié.

### Plans incitatifs à long terme pour la Direction

Atos s'est engagé dans une démarche qui vise à associer ses cadres et collaborateurs à la performance et aux résultats financiers à long terme de l'entreprise, par l'intermédiaire notamment de plans d'incitation à long terme.

Dans une optique de reconnaissance et de rétention, Atos a attribué des actions de performance le 27 juillet 2021 à quelque 1 000 collaborateurs. Environ la moitié des bénéficiaires sont des cadres, les incitations à long terme faisant structurellement partie de leur rémunération globale, et l'autre moitié des collaborateurs clés sélectionnés parmi les Talents et les Experts.

L'acquisition des actions en vertu des plans d'actions de performance est entièrement assujettie à la réalisation de conditions de performance.

Parmi ces conditions de performance, une partie des actions octroyées (20% de la quantité octroyée) est soumise à la réalisation de conditions de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), comme suit :

- 10% des actions octroyées sont assorties d'une condition RSE externe, liée au score DJSI d'Atos par rapport à ses pairs :
  - moyenne des résultats annuels DJSI (Monde ou Europe) d'Atos vs. les autres entreprises, sur la période de trois ans,
  - 10% des actions octroyées sont assorties d'une condition RSE interne, basée sur la réduction des émissions carbone du Groupe, en ligne avec l'ambition de neutralité carbone d'Atos.

Pour plus de détails, consultez la section 4.3 « Rémunération et actionnariat des mandataires sociaux ».



### Conditions de travail flexibles [GRI102-8]

Atos assure des relations professionnelles permanentes et à plein temps à ses salariés : 98% des effectifs sont des contrats à durée indéterminée et 95% à temps plein. Néanmoins, Atos est prêt à envisager un emploi à temps partiel quand un salarié considère qu'il est plus adapté à son équilibre vie professionnelle/vie privée, l'initiative étant prise par le salarié, non pas par l'entreprise.

Atos fonctionne en mode collaboratif et accepte le télétravail, qui offre davantage de flexibilité pour les salariés dans leur équilibre vie professionnelle/vie privée. L'ensemble des initiatives visant à promouvoir un environnement de travail sain et intelligent a permis de réduire le taux d'absentéisme dans l'entreprise.

Le pourcentage d'absentéisme par rapport à l'effectif opérationnel direct en 2021 était de 1,93% [A16]. En outre, le total des accidents du travail était de 64.

### 5.3.7.3 Programme de bien-être au travail We Are Atos

« We are Atos » est le programme de bien-être au travail à destination des salariés d'Atos. C'est un programme de transformation clé du Groupe destiné à améliorer en permanence la façon de travailler ensemble. Ce programme s'est développé et fait désormais partie intégrante de la culture du Groupe. Il tire parti de la réussite du programme Wellbeing@work d'Atos, opérationnel depuis 2010. Il couvre toute une série d'expériences des salariés, en donnant conseils et assistance pour des initiatives locales dans tous les pays d'Atos. Il tient compte des attentes, en constante évolution, des collaborateurs actuels et futurs et s'aligne sur les priorités et les objectifs mutuels des clients, tout en améliorant l'expérience client.

Le programme est porté par un réseau de personnes issues de différents secteurs du Groupe, les leaders locaux couvrant chaque aspect de la matrice organisationnelle. Cette approche réseau va dans le sens des priorités et du contexte local et met l'accent sur le partage des meilleures pratiques à l'échelle de la Société.

Afin de renforcer le programme, un membre du Comité de la Direction Générale du Groupe (GMC) supervise les plans et activités dans l'optique de réaliser l'ambition et les objectifs des cinq volets essentiels : Diversité et Inclusion, Valeur Sociale, Bien-être, Life@work et Expérience des salariés avec les Clients.

### 5.3.7.4 Environnement collaboratif

Atos a fait de la collaboration sociale l'un de ses principaux leviers pour assurer que ses clients sont servis au mieux de ses capacités collectives :

- le Groupe a lancé deux initiatives collaboratives mondiales sous la bannière de l'Atos Collective Intelligence :
  - portefeuille d'Atos : une solution de collaboration pour toutes les entités opérationnelles et les Partenaires Client afin de bien documenter le portefeuille d'Atos sur une plateforme innovante et mieux positionner Atos auprès de ses clients,
  - Atos Client Academy : une solution de collaboration pour toutes les entités opérationnelles et les Partenaires Client afin de créer un compte mondial et orchestrer une réponse complète aux besoins actuels et futurs des clients.

Les deux plateformes instaurent une véritable collaboration mondiale, une plus grande transparence et permettent

d'impliquer les experts. Elles génèrent, en outre, opportunités d'innovation au niveau des comptes d'Atos :

- le concept de campus d'Atos déployé dans ses différents bureaux et structuré autour d'open spaces et de bureaux partagés ;
- l'utilisation importante par les salariés de réseaux sociaux d'entreprise (ESN<sup>1</sup> ou Enterprise Software Networks) qui permettent de partager le mode de travail d'Atos et ses valeurs, ainsi que différentes communautés d'experts.

Tous ces outils sont essentiels pour favoriser l'esprit de coopération qu'attendent les salariés et que l'entreprise encourage, afin de garantir que le personnel, les clients et l'entreprise bénéficient des avantages d'un espace de travail numérique « Best in class ».

### 5.3.7.5 Sensibilisation et implication des salariés

Atos estime que les salariés sont le principal moteur de la création de valeur et l'actif le plus précieux de l'entreprise. Une relation équitable, franche et confiante entre la Direction, les employés et leurs représentants est fondamentale pour le succès d'Atos.

Atos garantit l'entière conformité avec les standards internationaux de droit du travail, en appliquant les principes des conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), comme cela est exigé du fait de sa participation au Pacte

Mondial des Nations Unies. Ce dernier stipule (principe 3) que les entreprises doivent respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective.

Pour garantir le respect de la liberté d'association, Atos a mis au point une organisation concrète du dialogue social.

La communication et le dialogue social sont très constructifs et positifs et peuvent s'illustrer par des échanges sociaux aux niveaux européen et local.

1 Réseaux de logiciels d'entreprise

### Une culture du dialogue social permanent

Le Comité d'Entreprise Européen (SEC) est un forum entre Atos et ses représentants du personnel au niveau européen. Il garantit un dialogue social constructif dans lequel les employés d'Atos (par le biais de leurs représentants élus) peuvent exprimer leurs opinions avant que les décisions pertinentes ne soient prises. Atos soutient son engagement à générer de la valeur pour les actionnaires, les employés, les clients et la société en général.

Le SEC<sup>1</sup> représente plus de 50 000 collaborateurs en Europe répartis dans 25 pays et est fortement engagé dans des événements relatifs au Groupe Atos.

### Dialogue social au niveau local

En parallèle des discussions auprès du SEC sur les questions européennes et multinationales, des consultations régulières ont

lieu avec les représentants locaux du personnel et/ou avec les syndicats dans de nombreux pays. Ces échanges d'informations et/ou consultations sont déployés localement au niveau de chaque pays impacté par un nouveau projet, que ce projet soit transnational ou seulement local. L'information/consultation du SEC ne remplace pas l'information/consultation locale.

Au-delà des obligations réglementaires et légales, Atos considère également ce dialogue social comme un moyen important d'assurer l'information et l'implication des salariés dans le développement de l'entreprise. La mise en œuvre locale des acquisitions en est un élément important. Les structures organisationnelles locales et les conditions de travail sont souvent des sujets débattus lors de consultations et négociations avec les partenaires sociaux.

Le graphique suivant illustre quelques exemples de dialogues sociaux déployés au niveau local au cours des années précédentes.

#### France

- Égalité entre les sexes
- Télétravail
- Emploi de salariés handicapés
- Mobilité
- SPRING Jour 3
- Simplification juridique (Projet « Matisse »)
- Nouveau Code d'éthique et de « devoir de vigilance » (Loi Sapin 2)
- Charte informatique
- Transformation RH

#### Autriche

- Télétravail
- Gestion de la performance
- Contrôle d'accès aux sites
- Mesures liées à la Covid-19

#### Allemagne

- Accords avec les instances de négociation sur la restructuration de l'activité Infrastructure & Data Management (IDM) (projet Jupiter)
- Crise de la Covid-19
- Gestion des talents

#### Italie

- Mesures liées à la Covid-19 notamment autour des nouvelles méthodes de travail
- Protocole Covid-19 aligné avec les syndicats internes pour gérer l'urgence pandémique
- Programme LEAP
- Hypothèse du programme de bien-être
- Programme d'éducation financé (en cours de négociation)

#### Suisse

- Modèle de temps de travail (AMZ) pour se prémunir contre les facteurs économiques
- Règles relatives au devoir de confidentialité/sanction en cas de rupture de contrat

#### Pologne

- Indemnité communautaire en tant que mesures Covid-19 (indemnité de déplacement, indemnité de télétravail)
- Lancement de l'entité juridique R&D et conception du processus de déplacement des personnes
- Plans Office 2.0
- Changement et mise en place des prestataires médicaux

#### Péninsule ibérique

- Suspension temporaire de l'emploi
- Contrat de télétravail
- Plan de formation 2021
- Système Click & Clock
- Investissements dans la prime santé et sécurité
- Packages intégration
- Parcours professionnel Iberia

<sup>1</sup> Societas Europaea Council

Au niveau local, les employés d'Atos peuvent contacter librement leurs représentants en utilisant les canaux de communication habituels de l'entreprise pour leur demander de soulever certains sujets en leur nom.

En outre, les employés d'Atos ont un accès permanent à des espaces SharePoint dédiés afin de consulter à tout moment l'ensemble des accords et procès-verbaux des réunions locales. De plus, des sessions téléphoniques d'information sont organisées pour aider les salariés d'Atos à mieux appréhender les sujets importants négociés ou les principaux changements qui pourraient les affecter. Les équipes de Direction et des Ressources Humaines (avec l'aide de l'équipe Relations Sociales) sont en charge de ces actions de communication.

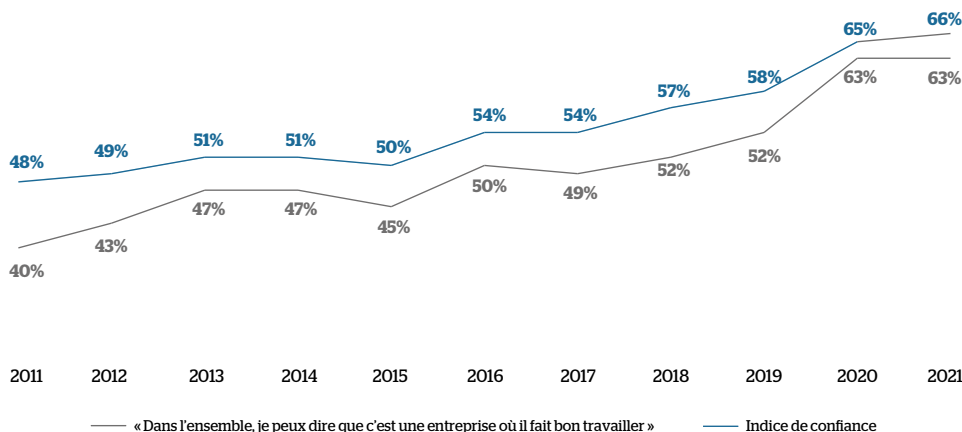
### Conventions collectives

Atos comprend que la sécurité au travail contribue à la santé psychologique de son personnel. Atos suit donc les réglementations locales et internationales concernant les périodes de préavis minimales relatives à des changements opérationnels importants. En outre, 42% des salariés sont couverts par des conventions collectives [GRI 102-41].

Les conventions collectives sont des accords sur les conditions de travail et d'emploi conclus avec un employeur, un groupe d'employeurs ou une ou plusieurs organisations d'employeurs.

Les conventions collectives d'Atos couvrent les thématiques de la santé et de la sécurité [GRI 403-4], la durée du congé de maternité/paternité, le temps de travail, les salaires, les délais de préavis, les congés (normaux et exceptionnels, par exemple pour mariage, naissance, déménagement, etc.) et la formation.

Progrès réalisés au cours des 11 dernières années :



Par rapport à 2020, Atos a soit maintenu soit amélioré ses résultats dans tous les secteurs :

SCORES GPTW	TAUX 2021	TAUX D'AMELIORATION
Crédibilité	66%	+2%
Respect	66%	+2%
Justice	66%	+3%
Fierté	67%	identique
Camaraderie	68%	+1%

### Prise en compte des attentes des salariés

[A2], [SASB TC-SI-330a.2]

Soucieux d'aller au-delà de la collaboration avec les représentants du personnel, Atos s'engage depuis 2010 à impliquer les salariés au moyen de l'enquête annuelle « Great Place to Work® ». Cette enquête mondiale, gérée par l'Institut Great Place to Work® (GPTW), aide Atos à déterminer les attentes des salariés et à cibler les domaines à améliorer.

L'enquête est structurée autour de cinq dimensions : Crédibilité, Respect, Equité, Fierté et Convivialité.

En 2021, l'enquête a été conduite auprès de 83 entités dans 63 pays. Au total, 95 777 salariés ont été invités à participer et le taux de réponse a été de 68,07%, représentant le vote de 65 200 salariés.

L'enquête Great Place to Work comprend deux indicateurs :

**L'Indice de Confiance**, qui mesure la perception de l'environnement de travail par les salariés et se fonde sur le résultat d'une majorité des questions. En 2021, Atos a enregistré une hausse de +1% à 66% pour consolider davantage les améliorations apportées au cours de l'année 2020. Ce résultat du score « Indice de Confiance » démontre l'engagement et l'implication des salariés à partager leur vision et à participer ensemble à la construction d'un meilleur environnement de travail. [A2], [SASB TC-SI-330a.2].

**La question unique** (One Question), qui se réfère à l'item : « Dans l'ensemble, je peux dire que c'est une entreprise où il fait bon travailler. » Atos consolide ici le score de 2020 avec 63%.

Le Groupe vise des scores de 70% à la fois pour l'Indice de Confiance et pour la question « Dans l'ensemble, je peux dire que c'est une entreprise où il fait bon travailler » d'ici 2024.

Le programme interne « We are Atos » a identifié des actions spécifiques dans chaque pays participant à l'étude, visant à améliorer l'expérience des salariés et, par conséquent, les résultats du GPTW en 2021. Par rapport à 2020, le nombre de personnes ayant déclaré avoir été personnellement informées des résultats et des plans d'amélioration associés est passé de 66% à 71%.



Aux 61 questions fermées, Atos ajoute chaque année des questions supplémentaires. Dans l'édition 2021, le Groupe a décidé d'inclure 47 questions supplémentaires afin de répondre aux attentes des salariés et d'explorer d'autres sujets d'actualité. Sept d'entre elles étaient liées au soutien des collaborateurs durant la pandémie de Covid-19 et une mettait l'accent sur la stratégie de décarbonation d'Atos.

En 2021, 87% des personnes interrogées (contre 86%) ont déclaré qu'Atos s'était bien adapté à la situation de confinement de la Covid-19.

L'une des questions était directement liée à la neutralité carbone : 65% des personnes interrogées ont répondu positivement à la question « J'ai constaté que des actions concrètes ont été menées pour renforcer la décarbonation au sein d'Atos (par exemple, des engagements forts en matière de décarbonation, des offres de portefeuille vert, des technologies écologiques, l'application Atos Green, etc.) », soit une hausse de 5% par rapport à 2020.

L'importance de la RSE reste élevée pour les salariés d'Atos. A la question « Il est important pour moi de travailler pour une entreprise qui considère la responsabilité sociale et environnementale comme une valeur fondamentale », le score de cette année maintient sa position déjà élevée en 2020 avec 84%.

Certaines questions ont permis d'identifier d'autres bonnes performances et améliorations. Les collaborateurs sont plus nombreux (66% contre 64% en 2020) à avoir répondu qu'on

leur avait proposé une formation ou un programme développement pour se perfectionner professionnellement. De même, la question « Mon manager a animé au moins une discussion sur mon évolution de carrière et ma performance au cours des six derniers mois » est passée de 70% à 72%. « J'ai noté que les actions visant à améliorer mon expérience numérique personnelle chez Atos » évoluent également positivement, passant de 59% à 60%.

On note également une belle amélioration sur les questions relatives à la diversité et à l'inclusion, qui ont déjà obtenu de très bons résultats les années précédentes.

	2021	2020	Evolution
Les salariés sont traités équitablement quel que soit leur âge.	78%	76%	2%
Les salariés sont traités équitablement quelle que soit leur origine ethnique.	87%	85%	2%
Les salariés sont traités équitablement quel que soit leur sexe.	85%	84%	1%
Les salariés sont traités équitablement quelle que soit leur orientation sexuelle.	87%	86%	1%
Les salariés sont traités équitablement quel que soit leur handicap.	87%	86%	1%

### 5.3.8 Investissements communautaires (valeur économique distribuée)

[GRI 201-1], [GRI 203-2]

À travers son programme d'engagement sociétal, Atos remplit une fonction sociale en participant à des projets dédiés en faveur de la communauté et contribue ainsi aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

Aligné sur sa stratégie de RSE, l'implication volontaire d'Atos dans le programme d'engagement sociétal est axée sur ses compétences et ses points forts et est partagée à tous les niveaux de l'organisation. Elle encourage les salariés à s'impliquer par le biais du volontariat et d'autres activités et stimule les partenaires, les clients et la Société. L'alignement des activités et programmes sociaux avec les moteurs de l'activité de l'entreprise permet à Atos de tirer parti de ses atouts, de sa marque et de l'engagement de ses collaborateurs afin d'avoir un impact maximum sur les bénéficiaires.

Les activités sociales d'Atos sont regroupées autour de quatre thèmes principaux et soutiennent des initiatives prises en dehors de l'entreprise :

- **Science et éducation numériques :** apporter une contribution aux écoles, universités ou autres organisations ou projets qui favorisent, soutiennent et renforcent la connaissance et la compréhension individuelles et collectives de domaines d'études, de compétences et d'expertise spécifiques ;
- **Diversité numérique et inclusion :** promouvoir l'autonomisation, l'inclusion et l'employabilité dans le domaine des technologies numériques en encourageant les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et autres personnes et groupes défavorisés à accéder aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir les

utiliser, afin de pouvoir participer à la société de la connaissance et de l'information en pleine expansion dans le monde et d'en bénéficier ;

- **Santé et sécurité numériques et services d'urgence :** apporter une contribution aux hôpitaux, fiduciaires de soins de santé et autres organisations liées à la santé qui préviennent ou soulagent la maladie ou la souffrance humaine et promouvoir la santé et les modes de vie sains. Contribuer également aux efforts de services d'urgence en cas de catastrophe ;
- **Environnement :** contribuer à des activités environnementales en dehors de l'entreprise, en participant à des projets ou en intégrant des organisations qui font progresser la protection ou la préservation de l'environnement, par exemple via la conservation de la flore et de la faune ou l'engagement dans des actions telles que le recyclage ou autres aspects d'un mode de vie durable.

L'approche d'Atos repose sur une vision globale partagée et des actions locales qui **privilégient l'instauration de partenariats stratégiques à long terme avec des universités et des ONG locales**. Cette vision globale permet de disposer d'une stratégie à l'échelle du Groupe, avec une orientation et des objectifs clairs, afin de guider les activités citoyennes et philanthropiques locales à travers les thèmes prioritaires mentionnés ci-dessus. Les priorités de la stratégie d'engagement sociétal sont alignées sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et sur les facteurs commerciaux de l'entreprise, tels que l'attraction et la rétention des employés. En conclusion, ces priorités sont : l'éducation, l'inclusion numérique, la santé et la protection de l'environnement.

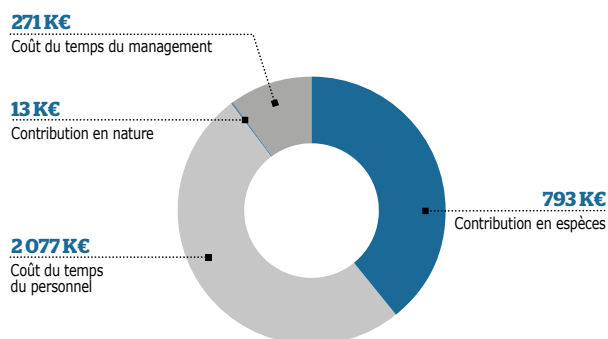
Actuellement, le Groupe soutient les Objectifs de Développement Durable suivants : ODD 4 (Accès à une éducation de qualité), ODD 10 (Réduction des inégalités) et ODD 3 (Accès à la santé). En outre, les équipes locales d'Atos étant les plus conscientes des besoins de leur communauté, elles ont la possibilité d'investir dans des activités qui soutiennent d'autres ODD. Dans ce contexte, certaines actions locales viennent à l'appui des ODD 1 (Eradication de la pauvreté) et 5 (Egalité entre les sexes).

En 2021, plus de 1 700 collaborateurs ont participé à des projets sociétaux dans le monde : formations gratuites sur les technologies de l'information, actions bénévoles dans des écoles situées en zones défavorisées, réalisation de projets TIC et organisation d'activités sportives afin de collecter des fonds au profit d'initiatives sociales.

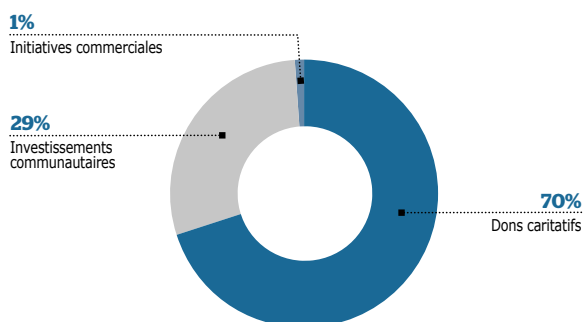
Atos utilise le modèle Business for Societal Impact (B4SI) comme cadre pour suivre les initiatives du programme d'engagement sociétal d'entreprise en interne. L'utilisation d'une méthodologie mondialement reconnue pour articuler et mesurer l'impact positif d'Atos dans le monde, permet également de divulguer des informations intéressantes pour les parties prenantes du Groupe.

Les graphiques suivants présentent la contribution d'Atos au regard de cet impact positif, en indiquant le pourcentage des contributions d'engagement sociétal d'Atos dans chaque catégorie et la valeur monétaire estimée (au coût) pour chaque type de contribution.

**REPARTITION DE LA CONTRIBUTION SOCIETALE D'ATOS EN 2021**  
(EN MILLIERS D'EUROS)



**TYPE DE CONTRIBUTION EN 2021**



Voici quelques exemples d'initiatives qui ont marqué l'année 2021 :

**Programme de mentorat Atos WIA<sup>1</sup>**

Women In Africa et Atos ont uni leurs forces pour soutenir le développement de WIA Code, un programme de formation au codage et aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), destiné aux jeunes Sénégalaises.

En formant les jeunes filles à des programmes NTIC, WIA et Atos souhaitent renforcer le rôle des femmes africaines dans la transformation numérique du continent. En 2021, 34 jeunes filles ont été impliquées dans le projet WIA Code et ont bénéficié du programme de mentorat d'Atos.

**Opération de solidarité exceptionnelle en Inde**

La pandémie de Covid-19 a bouleversé le monde depuis 2020 en se propageant à un rythme sans précédent et en faisant des dizaines de milliers de victimes en quelques mois. En Inde, où Atos compte environ 30 000 employés, l'entreprise a lancé une opération de solidarité exceptionnelle pour répondre à l'urgence, mais aussi pour renforcer de manière significative la capacité des hôpitaux indiens à traiter les patients et à combattre la pandémie sur le long terme :

- Atos, en collaboration avec le Rotary Club Bombay Charities Trust No. 3, a fourni 20 ventilateurs aux hôpitaux de Mumbai lors des périodes de pic de la pandémie ;
- en collaboration avec le gouvernement français, l'IFCCI<sup>2</sup> et CARE India, Atos et Atos Syntel ont contribué à hauteur de 18 000 000 roupies indiennes (plus de 200 000 euros) à l'achat de générateurs d'oxygène pour le Tata Memorial Centre, à Varanasi<sup>3</sup>. Il s'agit d'une contribution à long terme qui servira pendant plusieurs années à financer quelques centaines de lits dans un hôpital, contribuant ainsi au renforcement de l'infrastructure sanitaire globale du pays ;
- le soutien d'Atos pour le traitement des patients atteints de cancer en partenariat avec le Tata Memorial Center a bénéficié, depuis 2019, à plus de 320 patients souffrant de leucémie et de lymphome, avec une contribution arrêtée à 30 000 000 roupies indiennes (plus de 350 000 euros) pendant trois ans. La contribution d'Atos en 2021 s'élevait à 9 500 000 roupies indiennes (plus de 100 000 euros).

**Programme Atos ANTZ Mentor**

En 2021, le programme Atos ANTZ Mentor a été présenté dans la publication annuelle de l'Institute of Collaborative Working intitulée, « The Partner »<sup>4</sup>, en guise d'exemple de collaboration par temps de pandémie mondiale. Atos s'associe à ANTZ et son réseau d'associations caritatives pour proposer des services de mentorat à des personnes qui sortent de prison ou qui sont difficiles à joindre dans la communauté. Le programme est une collaboration entre salariés, clients et fournisseurs, unis par un même objectif : changer la vie des personnes en leur permettant d'acquérir des compétences et en les aidant à trouver un emploi. Durant la pandémie, le programme s'est adapté pour que les communautés continuent de recevoir le soutien dont elles avaient besoin. Depuis son lancement en 2015, ce programme a permis à la société d'économiser 1,4 million de livres sterling.

1 <https://wia-initiative.com/?s=atos>  
 2 Chambre de Commerce et d'Industrie Indo-Française  
 3 <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/inde/evenements/article/inde-operation-de-solidarite-de-la-france-face-a-la-pandemie-de-covid-19-26-04>  
 4 <https://instituteforcollaborativeworking.com/Research-and-Knowledge/Resource-Library/The-Partner>



### Partenariat avec TechFest et HopeTech en Amérique du Nord

Grâce à son parrainage, Atos soutient deux programmes axés sur l'autonomisation des jeunes et des seniors, en leur offrant une formation à la culture numérique et d'autres compétences pour garantir l'accès à l'environnement professionnel et l'inclusion digitale des communautés américaines les plus défavorisées sur le plan technologique. Ces deux programmes s'appuient sur l'expertise des collaborateurs d'Atos :

**HopeTech** fournit des programmes d'autonomisation éducative par le biais de la technologie, en s'efforçant d'atteindre les communautés qui sont actuellement mal desservies par la technologie (en particulier les plus âgés).

**TechFest** a pour objectif de contribuer à promouvoir le programme Science Technology Engineering ART Mathematics (S.T.E.A.M.) et à susciter plus d'intérêt pour ces domaines respectifs. Atos tirera parti de l'expérience acquise au cours de cette décennie pour développer un programme Atos TechFest qui non seulement étendra l'événement à d'autres villes des Etats-Unis (TechFest in-a-box), mais créera également un cycle de vie complet d'engagement avec le futur pipeline de leaders et d'innovateurs informatiques, depuis le lycée jusqu'au recrutement.

**Partenariat avec le programme Princes Trust par le biais du programme Million Makers Challenge au Royaume-Uni<sup>1</sup>**

Team Elevate est la 11<sup>e</sup> équipe d'Atos à participer à la compétition Million Makers. En 2021, l'objectif était de franchir le cap collectif des deux millions de livres sterling collectées par les équipes Atos Million Makers. Team Elevate s'engage à collecter des fonds pour le compte de The Prince's Trust en organisant des événements passionnants et innovants qui contribuent à reconnecter les communautés. Par conséquent, la collecte de fonds de cette année s'est traduite par un mix d'événements en présentiel et en distanciel aux fins d'accroître l'inclusion et naviguer dans le paysage événementiel en période de pandémie. L'équipe a organisé des événements traditionnels, tels que la journée de golf annuelle, la régate et le dîner de gala, ainsi qu'un nouvel événement de comédie virtuelle, une dégustation de vins, une classe de peinture et bien plus encore. Elle ambitionne de collecter plus de 300 000 livres au total.

Pour d'autres exemples d'initiatives citoyennes mises en place au niveau local, veuillez vous reporter aux actions décrites dans le rapport intégré 2021.

Au total, la valeur économique d'Atos distribuée par le biais des activités d'engagement sociétal s'est élevée à 3,15 millions d'euros en 2021. Ce montant couvre les dons aux organisations caritatives et aux communautés sociales, ainsi que les initiatives commerciales et les investissements communautaires tels que définis dans le Business for Societal Impact (B4SI), un cadre de référence utilisé par Atos afin de communiquer sur ses investissements communautaires. [GRI 203-1]

## 5.3.9 Indicateurs extra-financiers de performance sociale

[GRI 103-3 Emploi], [GRI 103-3 Santé et sécurité au travail], [GRI 103-3 Formation et éducation], [GRI 103-3 Indicateurs spécifiques à Atos], [401-1], [401-2], [401-3], [403-9], [403-10], [404-1], [404-2], [404-3], [A2], [A16]

Le tableau ci-dessous indique les indicateurs pertinents relatifs aux activités de la Société dans la dimension sociale, suivant les recommandations fournies par les normes GRI, et alignés sur les normes du « Sustainability Accounting Standards Board » (SASB) pour le secteur des « Logiciels et services informatiques ».

Le code de ces standards vise à aider les parties prenantes d'Atos à mieux identifier les indicateurs qui pourraient les intéresser au regard du suivi des performances d'Atos. Néanmoins, ces référentiels ne représentent pas un aperçu complet du reporting ou des pratiques d'Atos.

### Dimension sociale

Standard code	Nom de l'indicateur	2021	2020	2019	Périmètre 2021 (%)		Périmètre 2020 (%)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par revenu
<b>GRI 404-1</b>	<b>Heures moyennes de formation par employé</b>							
GRI 404-1_c1	Nombre moyen d'heures de formation formelle par salarié	28,24	29,67	21,70	97%	-	81%	-
GRI 404-1_c2	Nombre moyen d'heures de formation formelle par salarié (homme)	26,16	26,10	20,24	97%	-	81%	-
GRI 404-1_c3	Nombre moyen d'heures de formation formelle par salariée (femme)	32,81	37,62	25,03	97%	-	81%	-
GRI 404-1_c5	Nombre moyen d'heures de formation par salarié	52,01	46,68	38,76	98%	-	89%	-
GRI 404-1_c6	Nombre moyen d'heures de formation par salarié (homme)	48,85	41,04	41,41	98%	-	89%	-
GRI 404-1_c7	Nombre moyen d'heures de formation par salariée (femme)	59,32	53,87	34,21	98%	-	89%	-
GRI 404-1_c4	Nombre de stages et alternances	2 391	1 807	3 737	100%	-	100%	-

<sup>1</sup> <https://atos.net/en-gb/united-kingdom/we-are-atos/princes-trust>

Standard code	Nom de l'indicateur	2021	2020	2019	Périmètre 2021 (%)		Périmètre 2020 (%)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par revenu
<b>GRI 404-2</b>	<b>Programmes de mise à niveau des compétences des employés</b>							
GRI 404-2_A_c1	Nombre de certifications numériques enregistrées	276 967	197 180	177 110	100%	-	100%	-
GRI 404-2_A_b0	Nombre de certifications numériques obtenues par an	100 026	85 216	51 736	100%	-	100%	-
GRI 404-2_A_b2	Nombre total de certifications enregistrées	360 756	268 694	264 654	100%	-	100%	-
GRI 404-2_A_c3	Nombre de certifications obtenues par an	130 799	133 164	64 019	100%	-	100%	-
A6_c10	Perception des employés quant à leur employabilité : pourcentage de réponses positives à « On me propose une formation ou un développement spécifique pour évoluer professionnellement »	66%	64%	57%	61%	-	66%	-
<b>GRI 404-3</b>	<b>Evaluation de l'évolution de carrière</b>							
GRI 404-3_A_c1	Pourcentage d'employés ayant reçu une évaluation de la performance durant les 12 derniers mois	87%	88%	87%	74%	-	68%	-
GRI 404-3_A_a1	Pourcentage de femmes ayant bénéficié d'une évaluation de performance et de développement de carrière régulière sur la période du rapport	86%	91%	86%	74%	-	68%	-
GRI 404-3_A_a2	Pourcentage de femmes ayant bénéficié d'une évaluation de performance et de développement de carrière régulière sur la période du rapport	88%	90%	88%	74%	-	68%	-
GRI 404-3_A_c2	Pourcentage de salariés avec un Plan Individuel de Développement	77%	85%	85%	58%	-	64%	-
GRI 404-3_A_c3	Pourcentage d'épanouissement interne (Promotion interne des employés)	66%	84%	81%	100%	-	100%	-
<b>GRI 401-1</b>	<b>Effectif organisationnel en nombre de personnes et rotation de personnel</b>							
GRI 401-1_A_c2	Nombre d'employés à la fin de la période du rapport (personnel juridique)	107 572	102 708	107 602	100%	-	100%	-
GRI 401-1_A_b1	Nombre de femmes à la fin de la période du rapport (personnel juridique)	33 885	31 771	33 273	100%	-	100%	-
GRI 401-1_A_b2	Nombre d'hommes à la fin de la période du rapport (personnel juridique)	73 687	70 937	74 329	100%	-	100%	-
	<b>Collaborateurs par répartition géographique</b>							
LFR.50	Employés en France (%)	10,6%	10,6%	Non communiqué	100%	-	100%	-
LFR.51	Employés en Europe (hors France) (%)	40,5%	41,6%	Non communiqué	100%	-	100%	-
LFR.52	Employés en Amérique du Nord (%)	8,5%	8,7%	Non communiqué	100%	-	100%	-
LFR.53	Employés en Amérique du Sud (%)	2,8%	2,7%	Non communiqué	100%	-	100%	-
LFR.54	Employés en Asie / Pacifique (%)	34,5%	32,9%	Non communiqué	100%	-	100%	-
LFR.55	Employés au Moyen-Orient / Afrique (%)	3,1%	3,4%	Non communiqué	100%	-	100%	-
A24.1	Nombre d'employés en Inde	32 073	29 249	Non communiqué	100%	-	100%	-
A24.2	Nombre d'employés aux Etats-Unis	7 510	7 584	Non communiqué	100%	-	100%	-
A24.3	Nombre d'employés en Europe	54 962	53 696	Non communiqué	100%	-	100%	-
	<b>Rotation de personnel</b>							
GRI 401-1_B_c1	Nombre de départs durant la période analysée	22 447	13 035	13 043	100%	-	100%	-
GRI 401-1_B_b1	Départs d'hommes durant la période analysée	14 864	8 691	8 933	100%	-	100%	-
GRI 401-1_B_b2	Départs de femmes durant la période analysée	7 583	4 344	4 110	100%	-	100%	-

Standard code	Nom de l'indicateur	2021	2020	2019	Périmètre 2021 (%)		Périmètre 2020 (%)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par revenu
GRI 401-1_B_c3	Taux total de rotation du personnel	20,87	12,69	15,64	100%	-	100%	-
GRI 401-1_B_c2	Pourcentage de départs volontaires	17,92%	9,98%	12,90%	100%	-	100%	-
M.22.1	Taux de rétention des personnes clés	94%	95%	Non communiqué	100%	-	100%	-
<b>GRI 102-8</b>	<b>Nombre d'employés</b>							
GRI 102-8	Effectif total (incluant les travailleurs supervisés : personnes en intérim + stagiaires + sous-traitants)	121 216	121 280	127 827	100%	-	100%	-
GRI 102-8_A_c1	Pourcentage d'employés avec un contrat à durée indéterminée	98%	99%	99%	100%	-	100%	-
GRI 102-8_A1	Hommes en contrat à durée indéterminée	72 587	70 313	73 625	100%	-	100%	-
GRI 102-8_A3	Femmes en contrat à durée indéterminée	33 335	31 518	32 942	100%	-	100%	-
GRI 102-8_A_c2	Pourcentage d'employés avec un contrat à durée déterminée	1,53%	0,85%	0,96%	100%	-	100%	-
GRI 102-8_A2	Hommes en contrat à durée déterminée	1 100	624	704	100%	-	100%	-
GRI 102-8_A4	Femmes en contrat à durée déterminée	550	253	331	100%	-	100%	-
GRI 102-8_A_c3	Pourcentage d'employés avec un contrat à temps plein	95%	92%	93%	100%	-	100%	-
GRI 102-8_B2	Nombre d'hommes à temps plein	71 357	67 692	70 772	100%	-	100%	-
GRI 102-8_B4	Nombre de femmes à temps plein	30 988	28 193	29 085	100%	-	100%	-
GRI 102-8_A_c4	Pourcentage d'employés avec un contrat à temps partiel	5%	8%	7%	100%	-	100%	-
GRI 102-8_B1	Nombre d'hommes à temps partiel	2 330	3 578	3 557	100%	-	100%	-
GRI 102-8_B3	Nombre de femmes à temps partiel	2 897	3 245	4 188	100%	-	100%	-
<b>GRI 405-1</b>	<b>Diversité et égalité des chances</b>							
GRI 405-1_B_c3 ; SASB TC-SI-330a.3	Nombre de nationalités au sein d'Atos	149	139	134	100%	-	77%	-
GRI 405-1_B_c5 ; SASB TC-SI-330a.3	Nombre de nationalités représentant plus de 5% de la population d'Atos	6	7	Non communiqué	100%	-	77%	-
GRI 405-1_B_c4 ; SASB TC-SI-330a.3	Pourcentage de femmes au sein d'Atos	31,50%	30,93%	30,92%	100%	-	100%	-
GRI 405-1_B_b1 ; SASB TC-SI-330a.3	Personnes handicapées	1 459	1 425	1 379	99,52%	-	99%	-
GRI 405-1_B_c1 ; SASB TC-SI-330a.3	Pourcentage de personnes handicapées	1,36%	1,39%	1,70%	99,52%	-	99%	-
GRI 405-1_c15 ; SASB TC-SI-330a.3(1)	Ratio de femmes au sein de la direction générale du Groupe (top 450)	32%	30%	13%	100%	-	100%	-
GRI 405-1_c14	Pourcentage de femmes identifiées dans le vivier de Talents	29,88%	29,84%	28,18%	56%	-	60%	-
GRI 405-1_c15	Pourcentage de femmes recrutées	35,74%	36,76%	33,50%	100%	-	100%	-
A25	Pourcentage de femmes dans la Communauté Scientifique d'Atos	32%	21%	Non communiqué	100%	-	-	-
<b>GRI 405-2</b>	<b>Ratio du salaire des hommes et femmes</b>							
GRI 405-2_A_c3	Ratio femmes/hommes du salaire de base annuel	0,93	0,93	Non communiqué	88%	-	68%	-
GRI 405-2_A_c3	Ratio femmes/hommes dans la rémunération totale	0,93	0,92	Non communiqué	88%	-	68%	-
<b>A6</b>	<b>Perception de la Diversité (GPTW)</b>							
A6_c4	Les gens ici sont traités équitablement quel que soit leur âge	78%	76%	71%	61%	-	66%	-
A6_c5	Les gens ici sont traités équitablement quel que soit leur sexe	85%	84%	80%	61%	-	66%	-
A6_c6	Les gens ici sont traités équitablement quelle que soit leur origine ethnique	87%	85%	82%	61%	-	66%	-
A6_c7	Les gens ici sont traités équitablement quelle que soit leur orientation sexuelle	87%	86%	82%	61%	-	66%	-



Standard code	Nom de l'indicateur	2021	2020	2019	Périmètre 2021 (%)		Périmètre 2020 (%)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par revenu
A6_c9	Moyenne sur la Perception de la Diversité (Questions de l'étude GPTW)	84%	83%	80%	61%	-	66%	-
<b>A16</b>	<b>Santé et sécurité</b>							
GRI 403-9	Taux d'absentéisme global (%)	1,9%	1,8%	2,4%	57%	-	58%	-
GRI 403-9_a.i, GRI 403-10_a.ii	Nombre d'employés touchés par un accident de travail sérieux	64	58	174	100%	-	99%	-
GRI 403-9_a.iii, GRI 403-10_a.i	Nombre de salariés Atos décédés suite à une maladie professionnelle ou à un accident du travail	3	0	0	100%	-	99%	-
G. Q50	Taux de fréquence des accidents (nombre d'accidents avec arrêt de travail x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées)	0,59	0,50	Non communiqué	100%	-	99%	-
	<b>Gestion de la pandémie de Covid-19</b>							
A16_C_c1	Pourcentage moyen d'employés travaillant à domicile pendant la pandémie	89%	94%	Non communiqué	100%	-	100%	-
<b>A2</b>	<b>Satisfaction des employés</b>							
A2_B	Pourcentage de réponses aux enquêtes « Entreprise où il fait bon travailler » (taux moyen de réponses)	68%	69%	66%	61%	-	66%	-
A2_C	Pourcentage de réponses positives à la question « Dans l'ensemble, je peux dire que c'est une entreprise où il fait bon travailler »	63%	63%	54%	61%	-	66%	-
A2_D ; SASB TC-SI-330a.2	Atos Trust Index® établi par l'institut Great Place to Work (GPTW)	66%	65%	58%	61%	-	66%	-
<b>GRI 401-2</b>	<b>Avantages prévus pour les collaborateurs</b>							
GRI 401-2_A_C15	Pourcentage d'employés à temps plein prenant part aux avantages en cas de décès	97%	84%	93%	90%	-	67%	-
GRI 401-2_A_C16	Pourcentage d'employés à temps partiel prenant part aux avantages en cas de décès	88%	75%	77%	90%	-	67%	-
GRI 401-2_A_C17	Pourcentage d'employés à temps plein prenant part aux avantages en cas d'invalidité	92%	77%	86%	90%	-	67%	-
GRI 401-2_A_C18	Pourcentage d'employés à temps partiel prenant part aux avantages en cas d'invalidité	33%	33%	31%	90%	-	67%	-
GRI 401-2_A_C19	Pourcentage d'employés à temps plein prenant part aux avantages d'assurance santé	94%	80%	95%	90%	-	67%	-
GRI 401-2_A_C20	Pourcentage d'employés à temps partiel prenant part aux avantages d'assurance santé	87%	69%	70%	90%	-	67%	-
<b>GRI 401-3</b>	<b>Reprise du travail et taux de rétention après un congé parental</b>							
GRI 401-3_B	Nombre total de salariés ayant pris un congé parental	355	325	327	11%	-	11%	-
GRI 401-3_C	Nombre total de salariés ayant repris le travail à l'issue d'un congé parental	40	30	24	11%	-	11%	-
GRI 401-3_D	Pourcentage de salariés ayant repris le travail à l'issue d'un congé parental, toujours en poste 12 mois après leur reprise du travail	95%	93%	91%	11%	-	11%	-
<b>GRI 102-41</b>	<b>Couverture par une convention collective</b>							
GRI 102-41_A_c2	Pourcentage d'employés couverts par une convention collective	42%	46%	59%	97%	-	99%	-
<b>GRI 401-1</b>	<b>Recrutement</b>							
GRI 401-1_A_c1	Nombre total de salariés recrutés pendant la période du rapport	25 281	11 495	12 051	100%	-	100%	-
GRI 401-1_A_a1	Nombre d'hommes recrutés pendant la période du rapport	16 245	7 269	8 014	100%	-	100%	-
GRI 401-1_A_a2	Nombre de femmes recrutées pendant la période du rapport	9 036	4 226	4 037	100%	-	100%	-

Standard code	Nom de l'indicateur	2021	2020	2019	Périmètre 2021 (%)		Périmètre 2020 (%)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par revenu
GRI 401-1_A_a5	Nouveaux employés embauchés dans les pays en développement pendant la période du rapport	16 029	5 796	Non communiqué	100%	-	91%	-
GRI 401-1_A_a3	Nombre de juniors recrutés	12 777	5 433	5 046	92%	-	91%	-
GRI 401-1_A_a4	Pourcentage de juniors recrutés	50,96%	47,90%	42,93%	92%	-	91%	-
<b>GRI 202-2</b>	<b>Part des cadres dirigeants recrutés au sein de la communauté locale</b>							
GRI 202-2_A_b1	Nombre de responsables nationaux	7 041	2 184	2 299	91%	-	77%	-
GRI 202-2_A_b2	Nombre total de responsables	7 763	2 358	2 474	91%	-	77%	-
GRI 202-2_A_c1	Pourcentage de responsable local	90,7%	92,6%	92,9%	91%	-	77%	-
GRI 202-2_A_b3	Nombre de salariés nationaux	99 768	74 274	70 202	100%	-	77%	-
GRI 202-2_A_b4	Nombre total de salariés	107 572	78 728	74 102	100%	-	77%	-
GRI 202-2_A_c2	Pourcentage de salariés nationaux	92,7%	94,3%	94,7%	100%	-	77%	-
GRI 202-2_A_b5	Nombre de salariés nationaux recrutés	23 157	7 474	10 674	100%	-	72%	-
GRI 202-2_A_b6	Nombre total de salariés recrutés (hors acquisitions)	25 281	8 231	12 051	100%	-	72%	-
GRI 202-2_A_c3	Pourcentage de salariés nationaux recrutés (hors acquisitions)	91,6%	90,8%	90,8%	100%	-	72%	-
<b>GRI 201-1</b>	<b>Investissements communautaires (valeur économique distribuée)</b>							
GRI 201-1_A6_c1	Total des investissements communautaires (milliers d'euros)	3 154	2 766	2 543	-	84%	-	87%
GRI 201-1_A6_c3	Donations à des œuvres caritatives (milliers d'euros)	2 223	1 472	686	-	84%	-	87%
GRI 201-1_A6_c4	Contribution à des initiatives commerciales pour de bonnes causes (milliers d'euros)	26	45	125	-	84%	-	87%
<b>GRI 201-1_A6_c8</b>	<b>Contribution à des universités et établissements similaires (milliers d'euros)</b>	<b>752</b>	<b>1 086</b>	<b>1 600</b>	<b>-</b>	<b>84%</b>	<b>-</b>	<b>87%</b>
GRI 201-1_A6_c9	Contribution à des projets informatiques responsables (milliers d'euros)	152	163	132	-	84%	-	87%
GRI 201-1_A6_c2	Nombre total d'employés impliqués dans les principales initiatives de responsabilité sociétale	1 709	2 193	1 476	53%	-	58%	-
GRI 201-1_A6_b1	Contribution aux liquidités (Cash contribution) (milliers d'euros)	793	1 088	1 550	-	84%	-	87%
GRI 201-1_A6_b2	Coût du personnel (milliers d'euros)	2 077	1 398	655	-	84%	-	87%
GRI 201-1_A6_b3	Contributions en nature (milliers d'euros)	13	11	165	-	84%	-	87%
GRI 201-1_A6_b4	Coût de gestion des activités sociales (milliers d'euros)	271	269	173	-	84%	-	87%

GRI 404-1: Le calcul de la formation moyenne par salarié se fait à partir de l'effectif moyen sur trois instants (au 31/12/2020, 30/06/2021 et 31/12/2021). Cela comprend les heures enregistrées dans les outils de formation formelle d'Atos ainsi que les heures enregistrées comme formation informelle (formation auto-dirigée non accessible via le système de gestion d'apprentissage Atos).

GRI 404-1\_c1, GRI 404-1\_c2, GRI 404-1\_c3: Employés indirects /Subco / Externes exclus.

RI 401-1: Le chiffre d'affaires est calculé comme le total des départs hors sous-traitance divisé par l'effectif total en fin d'année.

GRI 405-1\_c15, SASB TC-SI-330a.3(1) : Le groupe de direction (direction générale du groupe) désigne un réseau de cadres supérieurs plus large, titulaires de postes de direction et de Talents. Responsable de la mise en œuvre de la stratégie et de la performance opérationnelle.

GRI 405-2 : L'approche de calcul a été adaptée en 2020 pour révéler un écart entre les sexes plus réaliste.

GRI 401-1\_A\_a3, GRI 401-1\_A\_a3 : En 2021, le nombre de "juniors" recrutés est publié à la place du nombre de "diplômés" qui était publié les années précédentes. Le terme "junior" fait référence à la catégorie d'employés GCM 0-3 pour des jeunes de moins de 30 ans, tandis que le terme "diplômé" fait référence aux nouveaux recrutés qui ont obtenu leur diplôme l'année en cours ou l'année précédente.

GRI 401-3 : comprend uniquement la France.

## 5.4 Gouvernance

### 5.4.1 Performance de gouvernance extra-financière

Atos s'engage pleinement à renforcer la confiance à l'ère de la transformation numérique. Le Groupe s'attache à être reconnu comme une entreprise digitale de confiance, en (i) agissant en tant qu'acteur éthique et équitable dans sa sphère d'influence et (ii) en créant de la valeur pour ses clients grâce à des solutions sûres et innovantes.

#### Un acteur éthique et équitable de sa sphère d'influence

- Gouvernance d'entreprise

Atos s'engage pleinement en faveur d'une gouvernance d'entreprise d'excellence. Le Groupe a été la première société du secteur informatique à transcrire sa raison d'être dans ses statuts en 2019. Il a mis en place une gouvernance d'entreprise solide avec la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général et la création de quatre comités du Conseil, dont un Comité RSE. Il se réfère au cadre de référence du Code de gouvernance d'entreprise AFEP-MEDEF et se conforme à l'ensemble de ses recommandations. En 2021, il a encore renforcé ses pratiques de suivi des risques après le déploiement du plan de remédiation et de prévention en Amérique du Nord et dans toutes les régions.

La gouvernance d'entreprise du Groupe est décrite à la Section 4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

- Ethique et Conformité

Atos a mis en place un programme Ethique & Conformité rigoureux, conforme aux normes éthiques les plus élevées et aux meilleures pratiques, afin de (i) garantir le respect des lois et réglementations applicables au Groupe et de (ii) s'imposer en tant qu'acteur éthique et équitable. Le programme Ethique & Conformité est soutenu par la Direction du Groupe qui donne le bon ton, notamment la politique de tolérance zéro d'Atos à l'égard de la corruption. En 2021, le Groupe a lancé une nouvelle version du Code d'éthique, reflétant la raison d'être d'Atos et intégrant un Code de conduite exhaustif en matière d'anti-corruption. A partir de 2021, la formation obligatoire des collaborateurs au Code d'éthique devra être suivie chaque année, afin de rappeler que chaque collaborateur a un rôle à jouer. Le Groupe a également renforcé ses attentes à l'égard des tiers en révisant la charte « Atos Business Partners' Commitment to integrity » et en renforçant le processus de diligence raisonnable vis-à-vis des partenaires externes. Afin de mettre en avant les solides bases établies par Atos, EcoVadis a décerné un certificat Platine à l'entreprise au cours de l'année 2021.

- Plan de Vigilance et droits humains

Conformément à la loi française, Atos est tenu de mettre en œuvre un Plan de Vigilance axé sur les risques liés (i) aux droits

humains et aux libertés fondamentales, (ii) à la santé et à la sécurité des personnes et (iii) à l'environnement et résultant des activités de l'entreprise et de sa chaîne d'approvisionnement. En 2021, le cadre de la Cartographie des Risques Juridiques a été revu avec l'objectif de répondre aux exigences de la loi française en matière de devoir de vigilance. Conformément à cette loi, le Groupe a également poursuivi la concertation avec les organisations syndicales et lancé le processus de révision du Système d'Alerte Ethique du Groupe.

- Taxonomie de l'Union européenne

A la suite de l'entrée en vigueur du Règlement sur la taxonomie (Règlement (UE) n° 2020/852), qui impose aux entreprises d'identifier et de déclarer le degré de durabilité de leurs activités, et dans le contexte de cette première année de reporting où aucune norme de rapport n'a été définie, Atos a développé une méthodologie complète pour confirmer son alignement sur la taxonomie en cartographiant son portefeuille sur la base des 17 Objectifs de Développement Durable. Grâce à cette approche, le Groupe sera prêt à remplir ses futures obligations de reporting.

#### Créer de la valeur grâce à des solutions innovantes et sécurisées

- Satisfaction client et livraison

La satisfaction des clients est un objectif majeur pour le Groupe. En 2021, les deux indicateurs de suivi de l'amélioration de l'expérience et de la satisfaction client, ont atteint 65% (même score qu'en 2020) pour le Taux Net de Recommandation et 8,61 en termes de satisfaction globale des clients (soit une hausse de 0,11 points par rapport aux résultats de l'année dernière).

- Recherche & Innovation

Atos développe une approche d'Innovation ouverte afin de fournir des services à valeur ajoutée à ses clients, leur permettant de mener leur transformation digitale. Cette approche est essentielle dans le cadre des procédures R&D du Groupe. Atos collabore avec des partenaires développant des technologies de pointe, des institutions de Recherche et Développement ainsi qu'avec le monde universitaire pour nourrir les ambitions technologiques du Groupe. Le Groupe organise des Ateliers d'Innovation Client pour aider les clients à façonner leur vision à travers la technologie et les tendances commerciales. Il gère également Atos Scaler, un programme destiné aux start-up spécialisées par secteur pour accélérer l'innovation dans des domaines tels que le traitement sécurisé et durable des déchets informatiques, les plateformes logicielles anti-fraude, les solutions basées sur l'IoT<sup>1</sup> afin d'améliorer la santé et la sécurité des collaborateurs, en valorisant des données en connaissances.

1 Internet des objets (IoT)

● Sécurité et gestion éthique des données

En tant que partenaire du Comité International Olympique, garant de la cybersécurité des Jeux Olympiques, et en tant que leader et pionnier de la sécurité numérique, Atos accorde la plus haute importance à la sécurité des données. Des politiques, processus, outils et mesures sont conçus et mis en œuvre pour garantir la sécurité/cybersécurité des informations. Le Groupe a pris part à plusieurs initiatives visant à renforcer et à standardiser la gestion des données, notamment la Charter of Trust et les initiatives ETAMI, est membre fondateur et siège au Conseil d'Administration de GAIA-X et a lancé Atos One Cloud

Sovereignty Shield, une nouvelle offre destinée à répondre aux besoins de souveraineté numérique des industries et des gouvernements du monde entier. Au début de l'année 2022, Atos a dévoilé BullSequana XH3000, un nouveau supercalculateur de classe exascale, pour fournir à ses clients les moyens d'exercer un plus grand contrôle sur les données qu'ils produisent et échangent.

Les diverses initiatives du groupe visant à renforcer la confiance en matière de gouvernance sont présentées et détaillées dans cette section.

## 5.4.2 Satisfaction client et livraison

### 5.4.2.1 Amélioration permanente de la satisfaction client

La satisfaction client est une préoccupation majeure pour Atos. Elle conditionne la réalisation des objectifs opérationnels afin de soutenir la croissance à long terme du Groupe. La gouvernance associée à cet objectif comprend une revue régulière réalisée par le Comité de Direction Générale du Groupe des processus déployés, des objectifs et des résultats. Atos s'engage à assurer un haut niveau de qualité, de fiabilité et de disponibilité pour l'ensemble des services fournis à ses clients.

L'amélioration de l'expérience et de la satisfaction client est au centre de la politique qualité d'Atos. C'est également l'objectif principal du Comité Groupe de Pilotage de la Qualité, présidé par

le Directeur Qualité du Groupe/Directeur de la Satisfaction Client. Par ailleurs, chaque membre du Comité de Direction Générale du Groupe entretient personnellement des relations avec les principaux clients (GIA, GA, LSA).

Dans le cadre de son plan triennal, le Groupe suit des indicateurs clés de performance (KPIs) au niveau mondial :

- TNR : le Taux Net de Recommandation ;
- OCS : la Satisfaction Client Globale ;
- Score d'Innovation.

Code	Indicateur	Groupe (FY 2021)
GRI 102-43, GRI 102-44	Satisfaction globale des clients du Groupe à partir des enquêtes stratégiques	8,61
GRI 102-43, GRI 102-44	Taux Net de Recommandation par les top clients	57%
GRI 102-43, GRI 102-44	Taux Net de Recommandation par les tous les clients	65%
A10_c2.1	Perception des clients sur l'innovation Atos dans les enquêtes de satisfaction client (score moyen de 1 à 10)	8,08
A10_c2.2	Perception des clients sur l'innovation Atos dans les enquêtes de satisfaction client (score moyen de 1 à 10)	8,05

Plus d'informations sur les indicateurs clés de performance (KPIs) ci-dessus à la Section 5.4.13.

Un dispositif d'amélioration continue, composé d'enquêtes de satisfaction client à trois niveaux, permet d'élaborer des plans d'action conformément à la démarche décrite ci-dessous. Il permet de mettre en relation le degré d'engagement, d'expérience et de satisfaction client sur le plan stratégique, tactique et transactionnel, et les plans correctifs qui en découlent. Ces plans d'action permettent un maintien et une

amélioration continue de la qualité de l'expérience vécue par le client et de sa satisfaction. La démarche part du niveau « stratégique », avec des actions telles que des ateliers d'innovation ou la conception de prototypes innovants, pour aller vers des actions « tactiques » destinées à améliorer la qualité et la productivité ou cartographier le parcours du client afin de consolider les interactions avec ceux-ci. Le dispositif fonctionne également pour assurer l'amélioration continue des opérations transactionnelles sur le terrain.

Le processus d'enquête de satisfaction à trois niveaux d'Atos ainsi que le plan d'amélioration sont représentés ci-après :



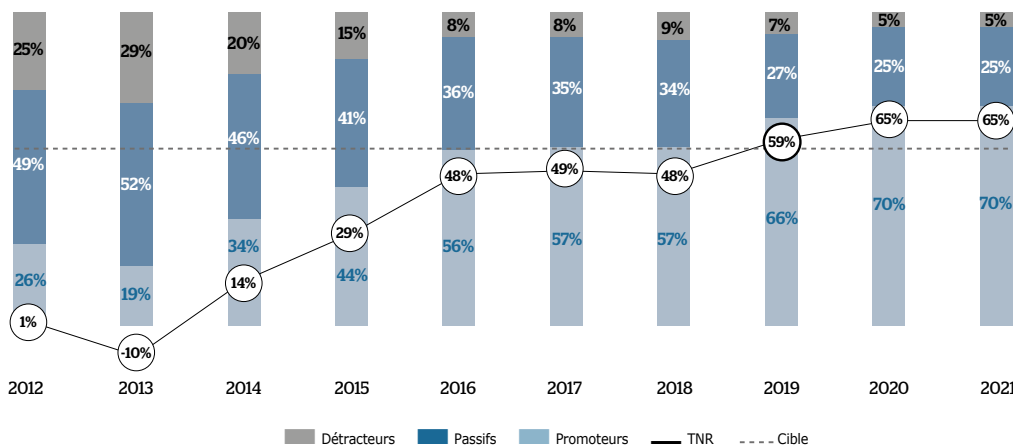
Les enquêtes stratégiques sont gérées par les représentants des Directions d'Atos (management et/ou ventes) et couvrent les principaux comptes clients d'Atos via des entretiens en face-à-face.

Les enquêtes tactiques sont menées par les opérations ; elles permettent d'obtenir des équipes du client un retour d'information concernant le contrat de services, les livrables du projet et la performance globale d'Atos.

Des enquêtes transactionnelles, pour les grands comptes gérés par Atos, fournissent un retour immédiat des clients finaux à l'issue d'une demande de prestations ou d'une autre interaction. Cela permet d'établir un suivi de la performance des prestations et de piloter les opérations au fil de l'eau.

Le dispositif d'amélioration de la satisfaction, les outils associés, les ateliers spécifiques et les recommandations pour gérer les situations fréquemment rencontrées sont décrits dans les directives « Expérience client d'Atos » déployées dans le monde entier. Le programme est piloté par le service qualité du Groupe. Il est conduit en collaboration avec la Direction Commerciale et le Directeur du compte. Pour les enquêtes tactiques, le programme est mené avec l'équipe qualité et le responsable du compte ou le chef de projet. Les progrès réalisés et le suivi des retours d'information font partie des revues trimestrielles des comptes et des contrôles mensuels des opérations.

Au niveau stratégique, le plan triennal d'Atos vise à atteindre et maintenir un Taux Net de Recommandation (TNR) global supérieur à 50% pour tous les clients. En 2021, l'objectif de TNR était fixé à 57% et le Groupe a atteint, pour l'ensemble des clients, un score de 65% sur l'année entière.



Le nombre de comptes participant à l'enquête a amorcé une hausse en 2021. Malheureusement, il est toujours difficile de réaliser les entretiens durant les périodes de confinement dû à la

pandémie de Covid-19 et, d'une manière générale, dans ce contexte de crise sanitaire. En 2021, Atos pourrait parvenir à maintenir les scores.



### 5.4.2.2 Capacité à fournir des services

L'objectif d'Atos pour l'ensemble de ses opérations est de livrer une performance identique dans toutes ses zones géographiques, quelle que soit l'équipe de projet en charge de fournir le service ou la solution. L'organisation du Groupe permet de déployer des processus standardisés sur l'ensemble des territoires.

Cette exigence est au cœur de la confiance des clients envers les compétences d'Atos. Elle est mise en œuvre via le système de gestion intégrée d'Atos (Integrated Management System ou AIMS) et évaluée par :

- le programme de certification ISO multisite d'Atos ISO MSC, qui couvre une large majorité des activités et la plupart des sites d'Atos dans le monde pour les normes ISO 9001 (Système de management de la qualité), ISO 27001 (Système de management de la sécurité de l'information), ISO 20000-1 (Système de management des services informatiques) et ISO 14001 (Système de management environnemental) ;
- le guide de certification ISO multisite, qui stipule que toutes les unités d'Atos comptant plus de 500 salariés internes doivent être certifiées ISO 9001 et ISO 27001 ou être en cours de certification ISO MSC. De plus, la certification ISO 14001 MSC est obligatoire pour les bureaux de plus de 500 salariés internes et tous les centres de données stratégiques (à l'exclusion des colocations), tandis que la certification ISO 20000-1 MSC relève de la décision de la Direction locale/mondiale (en fonction des besoins ou exigences spécifiques de l'entreprise ; pour plus de détails, voir : processus de certification ISO multisite) ;
- le programme de contrôle et d'évaluation continue d'Atos, qui permet de s'assurer que les points de contrôle des processus sont systématiquement appliqués.

### 5.4.3 Recherche et innovation

Une section entière est dédiée à l'innovation et l'écosystème dans la section « Ventes et développement commercial » de ce document, comme noyau de la transformation numérique permettant de répondre aux attentes des clients et des parties prenantes.

Domaine	Section spécifique	Couvert dans la Section :
Innovation	Expertise scientifique et technologique Communautés scientifique et d'experts	2.4.1
Recherche et Développement	Recherche et Développement Feuille de route en matière de Recherche et Développement	2.4.2
Technologie	Vision du CTO	2.4.3
Co-innovation et innovation ouverte	Innovation ouverte avec les clients, les partenaires et Scaler – l'accélérateur de start-ups	2.4.4

#### Leadership éclairé d'Atos en matière de développement durable

La communauté scientifique et les communautés d'experts d'Atos sont des acteurs clés pour stimuler l'innovation et le changement, à la fois au sein d'Atos et pour le compte de ses clients. Le développement durable, au sens le plus large du terme, est un thème fondamental qui anime l'ensemble de leurs recherches et leur leadership éclairé. Leurs idées ont largement inspiré « My CO<sub>2</sub> Compass », une plateforme de données unique permettant de suivre et de réduire avec précision l'empreinte carbone. La décarbonation est l'un des thèmes les plus fréquemment abordés dans les ateliers d'innovation des clients.

Atos a réalisé d'importants investissements en R&D afin de développer le supercalculateur universel le plus puissant et néanmoins le plus économe en énergie d'Europe. Atos utilise cette capacité dans son Excellence AI Lab (en partenariat avec NVIDIA) pour mener des recherches dans des domaines tels que le climat et la santé. Atos cherche non seulement à faire en sorte que la technologie numérique ne fasse pas partie du problème de la durabilité, mais qu'elle soit un élément clé de la solution.

Fort de son engagement de longue date visant à proposer une transformation numérique verte qui profite aux citoyens, à la société et à l'économie, Atos est fier d'être membre fondateur de l'European Digital Green Coalition (EDGC), signée à l'occasion de la Journée du numérique, le 19 mars 2021. En tant que membre fondateur et signataire de l'EDGC, Atos s'engage à établir des objectifs scientifiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (voir la section 5.2.5.1 Réduction des émissions carbone). Les membres de l'EDGC travailleront en étroite collaboration avec la Commission européenne et les autres parties prenantes concernées pour tenir ces engagements et pour rendre compte régulièrement des progrès réalisés via des cadres de reporting axés sur le développement durable.

En collaboration avec les 31 entreprises signataires, Atos s'engage à contribuer au succès de la transformation numérique verte de l'UE et au-delà, notamment à travers les mesures suivantes :

- investir dans le développement et le déploiement de solutions digitales vertes avec une efficacité énergétique et matérielle significative, ayant un impact positif net dans un large éventail de secteurs ;

- collaborer avec les organisations concernées pour développer des méthodologies d'évaluation standardisées, crédibles et comparables en matière d'impact net des solutions numériques vertes sur l'environnement et le climat dans des secteurs prioritaires tels que l'énergie, les transports, l'industrie, l'agriculture et le bâtiment ;
- promouvoir le dialogue intersectoriel, contribuer à l'élaboration de lignes directrices et de recommandations pour le déploiement de solutions numériques vertes dans différents secteurs et encourager le renforcement des compétences des effectifs.

Au cours du premier semestre 2021, Atos a contribué – aux côtés de 26 acteurs européens de premier plan à la mise en place d'une Feuille de route technologique industrielle européenne pour la nouvelle génération d'offre Cloud Edge<sup>1</sup> qui a été présentée à la Commission Européenne en mai 2021. Ce rapport décrit les priorités technologiques en termes d'investissements stratégiques nécessaires pour permettre le développement et l'adoption de services Cloud et Edge compétitifs, sécurisés et neutres pour le climat au sein de l'UE et ainsi renforcer le leadership de l'Europe en matière de Cloud et Edge. Il a notamment mis l'accent sur le développement d'infrastructures à haute efficacité énergétique, en tirant parti de matériel et de logiciels à faible consommation, en améliorant la gestion des ressources et en boostant les performances du mix énergétique et du refroidissement des centres de données, afin que l'UE puisse montrer la voie dans le développement d'offres Cloud et Edge durables.

Ce rapport est à l'origine de la création de la European Alliance for Industrial Data, Edge and Cloud. Atos a été parmi les premiers à rejoindre l'Alliance en décembre 2021 afin d'apporter son expertise technologique en matière de Cloud and Edge, de sécurité numérique et de décarbonation.

### Ateliers d'innovation client (CIW) [A10]

Les ateliers d'innovation client (CIW) répondent au double objectif suivant : démontrer le leadership d'Atos et positionner le Groupe comme un partenaire stratégique en matière d'innovation pour ses clients. Porté par la communauté scientifique d'Atos<sup>2</sup>, les CIW aident les clients d'Atos à façonner leur vision à travers la technologie et les tendances commerciales. Cela positionne Atos comme un visionnaire technologique et un leader d'opinion et souligne le rôle d'Atos en tant que leader du numérique sécurisé et décarboné.

Le programme CIW est mis en œuvre via le Réseau Mondial d'Innovation avec l'aide des Business Technology and Innovation Centers (BTIC) et des laboratoires à travers le monde, en présentiel, à distance ou en format hybride. Les CIW sont comptabilisés dans un outil digital en tant qu'Innovation, StratHack<sup>3</sup> ou Atelier multiclients.

Les critères obligatoires des CIW sont les suivants :

- la participation des clients d'Atos ;
- la participation des membres de la communauté scientifique ;
- l'inscription de sujets d'innovation à l'ordre du jour.

1 [https://ec.europa.eu/newsroom/repository/document/2021-18/European\\_CloudEdge\\_Technology\\_Investment\\_Roadmap\\_for\\_publication\\_pMdz85DSw6nqPppq8hE9S9RbB8\\_76223.pdf](https://ec.europa.eu/newsroom/repository/document/2021-18/European_CloudEdge_Technology_Investment_Roadmap_for_publication_pMdz85DSw6nqPppq8hE9S9RbB8_76223.pdf)

2 La communauté scientifique d'Atos est un réseau mondial qui rassemble plus de 175 scientifiques, ingénieurs et penseurs d'avant-garde parmi les meilleurs du Groupe, avec un riche mélange de compétences et d'expériences. Ses membres sont impliqués dans des activités de recherche visant à démontrer dans quelle mesure les technologies vont influencer les activités des clients actuels et futurs d'Atos. Ils soutiennent, entre autres, la création de brevets et la mise au point de preuves de concepts de pointe.

3 Les StraHacks (pour Strategic Hackathons) sont des ateliers d'innovation comptant des participants de niveau exécutif.

4 Amsterdam (Pays-Bas), Bangkok (Thaïlande), Bezons (France), Chennai (Inde), Dallas (Etats-Unis), Londres (Royaume-Uni), Madrid (Espagne), Munich (Allemagne), Vienne (Autriche).

Les sujets d'innovation sont basés sur les principaux défis des clients et alimentés par la publication de la communauté scientifique d'Atos, la publication semestrielle de leadership éclairé baptisée « Journey » ou les différents rapports et articles produits tout au long de l'année. La vision intégrée dans la publication « Journey » est un sujet en soi, inspirant les clients et explorant le champ du possible, identifiant les prochains bouleversements et influençant les agendas en matière numérique des clients. Les autres sujets clés en matière d'innovation incluent de façon non exhaustive :

- la transformation numérique ;
- l'expérience utilisateur et l'analyse ;
- la cybersécurité ;
- le Cloud ;
- le développement durable ;
- la blockchain ;
- les plateformes industrielles ;
- la fabrication additive ;
- l'économie des plateformes ;
- l'IA éthique ;
- l'avenir du travail ;
- les réseaux intelligents 2.0 ;
- les écosystèmes de confiance ;
- ...

Les BTIC permettent aux clients de découvrir les dernières innovations d'Atos et à leurs équipes de rencontrer les experts de l'entreprise pour concevoir les démonstrations de faisabilité des solutions répondant à leurs besoins.

Atos dispose d'un réseau de neuf BTICs à travers le monde<sup>4</sup> :

### Laboratoires d'intelligence artificielle (IA)

Le Lab AI d'Atos et de Google Cloud associe l'expertise en matière d'intelligence artificielle et les capacités organisationnelles des secteurs privé et public afin de collaborer et de débloquer des opportunités inter-entreprises. Le Lab AI est à la disposition des organismes publics et privés d'Europe et d'Amérique du Nord pour leur permettre d'utiliser les technologies de l'IA et de définir et concevoir des cas d'utilisation adaptés à leurs besoins. Il vise à utiliser les technologies de l'intelligence artificielle pour résoudre des problèmes liés aux données dans un environnement innovant et collaboratif.

Atos dispose d'un réseau de cinq Labs AI, basés à :

- Bezons (France) ;
- Dallas (Etats-Unis) ;
- Francfort (Allemagne) ;

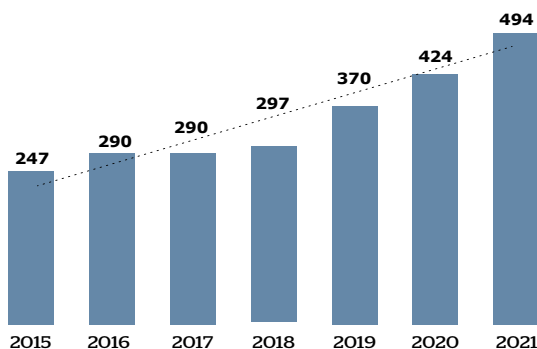
- Londres (Royaume-Uni) ;
- Munich (Allemagne).

En plus de ces espaces physiques, le client peut bénéficier de sessions mobile BTIC, organisées hors site. Les Ateliers d'innovation, les StratHacks et les Evénements multi-clients peuvent se tenir dans des lieux autres que les réseaux Atos BTIC ou Lab AI (chez les clients par exemple).

Avec la crise du coronavirus, les sessions à distance se sont multipliées. Les ateliers CIW peuvent être réalisés à distance grâce à des outils collaboratifs et interactifs, comme Circuit, Teams ou Klaxoon.

Cette année, le tableau de bord en ligne pour les ateliers CIW d'Atos, s'appuyant sur les données du catalogue de contenus (Book Workshop Tool ou BWT), a intégré de nouvelles fonctionnalités afin que toute l'organisation puisse tirer parti des connaissances et des résultats de ces ateliers.

Atos a organisé un nombre record de 494 ateliers en 2021, la plupart organisés de façon virtuelle, bien loin des 424, 370 et 297 tenus en 2020, 2019 et 2018 respectivement. 130 ateliers ont été réalisés avec les 40 grands comptes internationaux (« Global Integrated Accounts », GIA) d'Atos. L'évolution des ateliers d'innovation clients au cours de ces dernières années est illustrée dans le graphique suivant :



### Recherche et Développement avec le monde universitaire et des centres de recherche

En 2020, une nouvelle fonction de partenariats technologiques universitaires a été créée pour mettre davantage l'accent sur ces activités. Atos a développé un cadre d'engagement universitaire pour mesurer et identifier la valeur de ces activités.

Atos a également soutenu des jeunes via des activités éducatives, telles que des ateliers de fabrication de PC dans les écoles écossaises et d'autres programmes pédagogiques similaires, notamment la foire scientifique du Big Bang au Royaume-Uni.

Les relations d'Atos avec le monde universitaire et les instituts de recherche contribuent à dynamiser sa R&D et ses activités en général. Atos a développé un cadre d'engagement, incluant les initiatives suivantes :

- organisation d'une fonction R&D commune alignée sur les grands axes technologiques (informatique quantique, calcul haute performance, cybersécurité, Intelligence Artificielle, décarbonation, climatologie), ainsi que sur les développements spécifiques dédiés aux industries (médecine

de précision, industrie 4.0, etc.). En 2021, deux partenariats stratégiques ont été signés avec l'INRIA<sup>1</sup> et le CEA<sup>2</sup> et d'autres sont en cours de développement en France, en Allemagne, en Inde et aux Etats-Unis ;

- intégration de doctorants au sein des équipes d'Atos pour mettre en pratique leurs thèmes de recherche, notamment autour de l'informatique quantique, du calcul haute performance et de l'intelligence artificielle ;
- enseignement et autres activités liées aux programmes d'études. De nombreux ingénieurs d'Atos enseignent dans les universités de leur pays ;
- mise en place de chaires universitaires avec un cofinancement client (par exemple, chaire industrielle avec le CEA, cofinancée par l'ANR (Agence Nationale de la Recherche), avec pour objectif de développer la recherche et l'innovation dans le domaine de l'information quantique).

En plus de renforcer la réputation d'Atos sur le marché, ces partenariats apportent une valeur ajoutée dans trois domaines :

- accélération de la **puissance de recherche** sur l'anticipation des technologies stratégiques de pointe au travers d'engagements de R&D académiques de classe mondiale ;
- augmentation du chiffre d'affaires grâce au développement de **capacités et de produits ayant un effet différenciant** ;
- renforcement des compétences et de l'expertise à travers le **recrutement de nouveaux collaborateurs talentueux** au sein du Groupe.

L'innovation au cœur de la culture d'entreprise d'Atos incite également à élargir le champ des actions avec les étudiants. Par exemple, l'**Atos IT Challenge**, un concours international dédié à l'innovation technologique, a été créé en 2010 pour encourager la nouvelle génération de Talents dans le domaine du numérique provenant d'universités du monde entier à réfléchir et à soumettre leurs idées pour développer de nouvelles solutions numériques sur des sujets tournés vers l'avenir. Pour l'édition 2021, 144 équipes issues de 123 universités dans 29 pays ont proposé leurs idées sur le thème « *Comment le numérique peut-il décarboner le non-numérique ?* ». Lors de la phase finale, 14 équipes se sont distinguées, dont le gagnant, Tire2Tire, de l'Université polytechnique de Bucarest, avec son projet de surveillance de l'état des pneus à l'aide de technologies de vision par ordinateur.

Les sujets environnementaux couvrent une grande partie des travaux menés de concert avec les instituts de recherche, en particulier **la décarbonation et la climatologie**, par exemple avec :

- le CEA, avec lequel, dans le domaine de la décarbonation, Atos mène des recherches en mathématiques appliquées pour la modélisation des émissions de gaz à effet de serre, et en particulier du carbone, avec l'ambition de contribuer à la création ou à l'amélioration de systèmes numériques de prévision et de localisation des émissions et des puits de carbone ; ou
- l'INRIA, en climatologie, pour contribuer à l'amélioration des systèmes de prévision numérique par la modélisation des flux océaniques et atmosphériques.

En 2022, le programme continuera à développer l'écosystème universitaire et les thèmes de la RSE demeureront une composante essentielle des axes de recherche d'Atos.

<sup>1</sup> Institut National de Recherche en Sciences et Technologies du Numérique

<sup>2</sup> Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies



## Propriété Intellectuelle (PI) d'Atos

Sous la direction du groupe de pilotage Atos IP, le Groupe soutient les efforts des équipes R&D afin de protéger toutes les innovations de l'entreprise, les 128 inventeurs du monde entier ayant déposé une demande de brevet en 2020 ayant reçu un trophée individuel. Par ailleurs, le Groupe a décidé de mettre en place le Prix des Inventeurs pour honorer ses meilleurs contributeurs et identifier des innovations révolutionnaires en lien avec les priorités du Groupe et de ses clients. Pour sa première édition, un jury composé d'experts d'Atos et dirigé par la Directrice de la Technologie du Groupe, a analysé et évalué les meilleures innovations du Groupe. La décision s'est appuyée sur 3 critères : l'adéquation technologique, le niveau d'innovation et l'impact client. Parmi la variété d'innovations de R&D, 6 ont été récompensées dans les 5 catégories suivantes : Nouveaux arrivants : Cloud Security engine / Technologie : Exit Legacy et ID as a service / Client : Machine Learning-driven method for malevolent-free and projection-friendly CB-SMS<sup>1</sup> handling in the ESInet / Décarbonation : Cognitive datacenter / Prix spécial : Quantum – Shuttling Schedule Compiler, Lazy Synthesis, Natural orbitalization. Pour plus de détails sur ces innovations et leurs inventeurs, consultez la page Internet du Groupe qui leur est dédiée : <https://atos.net/en/about-us/innovation-and-research/inventors-awards>.

Avec la réorientation du Groupe vers les secteurs d'activité et la décarbonation, Atos a également déployé des efforts pour protéger les solutions directement liées à l'innovation industrielle spécifique avec 11 demandes de brevets déposées en 2021, mais aussi celles liées à la démarche de décarbonation avec 15 demandes de brevets déposées en 2021.

En 2021, Atos a déposé 86 demandes de brevets au total, avec une forte dynamique sur la cybersécurité (+67%) et un effort continu sur l'IA représentant plus de 30% de ses nouveaux dépôts.

## Accélérer l'innovation ouverte avec les start-ups

L'un des atouts d'Atos est sa capacité à tirer parti de l'économie mondiale des start-ups pour concevoir des solutions uniques pour ses clients. Ces dernières années, l'intégration des start-ups est devenue une composante essentielle de l'approche d'Atos afin d'inspirer les grandes entreprises, de les aider à atteindre leurs objectifs, suivre le rythme de l'innovation et se différencier. La collaboration avec de jeunes entrepreneurs est par ailleurs une expérience stimulante et constructive pour les salariés d'Atos les incitant à explorer des solutions novatrices pour leurs clients.

En 2020, Atos a lancé un nouveau programme dédié aux start-ups et aux PME, « Scaler, the Accelerator ». Scaler accélère une collaboration fructueuse entre les experts d'Atos et les entrepreneurs de start-up. Il s'agit d'une relation « gagnant-gagnant ». Les start-ups bénéficient d'un développement accéléré, ont accès aux clients et partenaires du Groupe et profitent de la puissance et de la visibilité de la marque. Scaler se nourrit de l'esprit d'innovation qui résulte de cette collaboration et qui inspire l'agilité, la créativité et le changement. Le portefeuille d'Atos intègre ainsi des solutions optimales et génère de nouveaux engagements de la part des clients.

Soutenant l'industrie par la conception, l'exécution des activités et les programmes de décarbonation durable, Atos Scaler s'engage à libérer la valeur de l'innovation, du concept à l'application industrielle, en accélérant la mise sur le marché.

Chaque année, plus de 15 start-ups développent leurs projets en fonction d'intérêts client spécifiques. Elles contribuent à enrichir

les offres d'Atos. Ce programme est un atout clé pour soutenir le développement de l'entreprise et enrichir l'innovation des principaux clients du Groupe.

En 2021, Scaler a intégré huit nouvelles start-ups, en plus des start-ups déjà inscrites au programme. Ces start-ups complètent le portefeuille sectoriel d'Atos et renforcent sa commercialisation, en mettant l'accent sur la décarbonation et la sécurité numérique. Depuis son lancement, Atos Scaler a encouragé des projets d'innovation ouverte toujours plus proches des besoins commerciaux des clients.

Scaler est la dernière des nombreuses innovations qui font d'Atos le leader du numérique décarboné et un partenaire de confiance.

## Scaler est conçu pour l'industrie

Les cas d'utilisation de l'industrie et les applications verticales sont au cœur d'Atos Scaler. Les start-ups du programme Scaler ajoutent de la valeur au parcours des clients d'Atos :

- elles répondent aux enjeux des clients, avec des cas d'utilisation concrets spécifiques à chaque industrie ;
- des clients ont déjà confirmé leur intérêt pour leurs solutions ;
- ces solutions s'intègrent aux offres d'Atos et sont prêtes à la commercialisation.

Avec les start-ups déjà intégrées, Atos a mis sur le marché des solutions innovantes assorties de cas d'utilisation très spécifiques pour chaque industrie à laquelle Atos s'adresse, comme la gestion d'une plateforme énergétique, une plateforme de vision par ordinateur pour la fabrication, des vignettes vidéo intelligentes pour une chaîne de télévision, une plateforme numérique du patient clinicien pour les hôpitaux, la finance durable, la décarbonation des processus ou des applications d'écoconception, etc. Les start-ups de Scaler ont renforcé près de 20 solutions sectorielles dans le portefeuille d'Atos en 2021.

## Scaler développe l'activité des start-ups et les aide à s'internationaliser.

Atos permet aux start-ups d'accéder à son écosystème de clients et de partenaires et les aide à signer de nouveaux contrats commerciaux en étendant son soutien au-delà du simple coaching pour la phase de mise sur le marché. Toutes les start-ups participent à la planification des comptes dans toutes les régions et rencontrent les clients d'Atos. Elles participent également à des démonstrations aux BTICs et des sessions d'innovation des clients.

Au cours des derniers mois, plus de 50 réunions clients impliquant les start-ups de Scaler ont eu lieu à travers le monde, abordant de manière proactive la co-innovation avec les clients sur leur programme de transformation numérique et ouvrant de nouvelles opportunités commerciales dans divers secteurs tels que l'énergie et les services publics, la fabrication, la santé, les médias, la finance ou les secteurs publics. Les start-ups du programme et Atos ont conjointement soumis plus de 30 propositions innovantes à des clients clés et ont déjà remporté 10 contrats.

## Vers la décarbonation

Scaler vient à l'appui de la volonté du Groupe de s'imposer comme le leader de la transformation numérique décarbonée. L'un des critères de sélection des candidats est la façon dont ils

<sup>1</sup> Cell Broadcast – Short Message Service

contribuent à un monde numérique décarboné. En collaboration avec les start-ups Scaler, ils développent de nouvelles solutions qui érigent la décarbonation en avantage concurrentiel.

Aujourd'hui, plus de la moitié des membres de Scaler soutiennent le leadership d'Atos dans le domaine de la transformation numérique décarbonée.

#### L'écosystème Scaler sur la décarbonation compte notamment :

- les solutions **Greenspector** qui permettent aux équipes digitales de mesurer et d'analyser les consommations d'énergie et de ressources des applications mobiles et Web, que ce soit en phase de fabrication ou de maintenance, pour les particuliers ou les services métiers. L'amélioration des performances, une meilleure expérience utilisateur et une plus grande autonomie sur le terrain vont de pair avec la réduction de l'impact environnemental des services numériques ;
- Atos a utilisé les services de Greenspector dans sa propre transformation, avec son approche d'écomarquage<sup>1</sup>, et pour améliorer l'éco-efficacité de l'application Atos Green qui fournit aux utilisateurs des ressources afin de garantir un impact environnemental le plus faible possible, d'une manière ludique<sup>2</sup> ;
- lors de la COP26, Atos a annoncé un partenariat mondial avec **Circular Computing**, membre de Scaler et premier reconditionneur mondial d'ordinateurs portables neutres en carbone et certifié BSI Kitemark. Ce nouveau partenariat permettra à Atos d'élargir son portefeuille Transformation Net Zero avec des ordinateurs portables reconditionnés et neutres en carbone afin d'aider ses clients à atteindre leurs objectifs en matière de développement durable.

Circular Computing produit des ordinateurs portables HP, Dell et Lenovo de seconde main à grande échelle. Ces produits présentent une qualité équivalente voire supérieure celle du neuf en termes d'esthétique et de fonctionnalité, offrent un niveau de garantie équivalent voire supérieur, et promettent aux clients une expérience optimale « comme neuve ». Atos a initialement déployé ces produits dans ses propres activités pour soutenir son ambition de neutralité carbone et mieux appréhender l'expérience client. Il les propose désormais à ses clients dans le cadre d'une offre d'espace de travail numérique liée à la réduction des émissions ;

- **DreamQuark** et Atos ont lancé une offre conjointe de solutions de gestion d'actifs qui aident les assureurs et les banques à identifier les investisseurs intéressés par la finance durable, puis à recommander des actifs et des investissements alignés sur leurs valeurs personnelles ;
- **CarbonMinds** est une société d'analyse de données axée sur le développement durable dans le domaine de l'industrie chimique. Avec ses données sur le cycle de vie environnemental et son modèle établi de l'industrie chimique mondiale, Carbon Minds va au-delà des données nationales sur les impacts environnementaux. Ses données modélisent des installations de production chimique individuelles de sorte que Carbon Minds est en mesure de fournir non seulement des moyennes nationales, mais aussi les impacts environnementaux spécifiques aux fournisseurs pour plus de 2 000 producteurs chimiques ;
- **Woop** a un impact direct sur la décarbonation, car elle optimise la livraison du dernier kilomètre. En effet, la plateforme SaaS est un guichet unique qui orchestre toutes

les offres de livraison en un point d'entrée unique. Woop a conçu une plateforme technologique qui identifie et optimise toutes les solutions pour rapprocher les marques des consommateurs où qu'ils se trouvent et mettra les revendeurs en relation avec un système de livraison écologique. Leur plateforme technologique orchestre l'ensemble des solutions de livraison pour booster l'expérience client et l'efficacité opérationnelle des marques en proposant de nouveaux services de proximité (service de livraison, drive partagé, Click and Collect, etc.). Ensemble, Atos et Woop proposent aux revendeurs des solutions permettant d'améliorer la livraison du dernier kilomètre.

#### Renforcer la sécurité digitale

Grâce à une approche de partenariat, le Groupe continue à innover avec les leaders mondiaux et les start-ups, en mettant constamment l'accent sur la sécurité digitale. Atos protège les utilisateurs finaux, les réseaux IoT et les données en anticipant et en prévenant les menaces. Atos sécurise le monde connecté, des villes et transports intelligents à l'industrie 4.0. Il sécurise les systèmes aéronautiques et de défense critiques. Et, avec des solutions telles que le Cloud souverain, la portabilité des données et la traçabilité de la blockchain, Atos offre une sécurité économique globale aux citoyens.

#### Exemples de solutions innovantes liées à la responsabilité sociale

##### Le supercalculateur d'Atos aide à percer les secrets de l'univers

Atos collabore avec l'université d'Edimbourg pour la fourniture de son supercalculateur le plus performant et le plus économe en énergie du marché : le BullSequana XH2000. Il s'agit du plus important système dédié au calcul accéléré par processeur graphique (GPU) déployé sur un site client au Royaume-Uni.

Le nouveau BullSequana XH2000 sera en mesure d'utiliser simultanément des simulations HPC, l'Intelligence Artificielle et le Deep Learning sur un seul système pour dépasser les limites de la simulation informatique traditionnelle et explorer de nouvelles applications et innovations.

Avec des normes de réseau de pointe et les derniers composants de traitement, il offre une puissance, une vitesse et une précision extrêmes. Le BullSequana XH2000 présente une conception sans ventilation et une technologie unique de refroidissement direct par liquide (DLC) qui utilise de l'eau chaude jusqu'à une température de 40 °C pour refroidir tous les composants critiques au sein de l'armoire (serveurs de calcul, commutateurs d'interconnexion et de gestion et blocs d'alimentation). Ainsi, grâce à cette solution brevetée, le supercalculateur d'Atos consomme moins d'énergie que les systèmes actuels, ce qui constitue un investissement durable à long terme.

L'Université d'Edimbourg utilise la technologie d'Atos pour mener des recherches de pointe dans les domaines de la physique des particules, de l'astronomie, de la cosmologie et de la physique nucléaire.

##### Améliorer la santé et la recherche grâce à des technologies innovantes de télésurveillance

Atos et Huma, spécialiste du numérique en santé, ont mis en place un partenariat mondial visant à transférer les soins de santé et les essais cliniques de l'hôpital à la maison. Le

<sup>1</sup> <https://atos.net/en/about-us/atos-ecobranding>

<sup>2</sup> <https://atos.net/en/insights-and-innovation/digital-transformation/application-ecosystem/atos-green>

partenariat se concentrera sur la plateforme modulaire d'Huma qui peut alimenter des « hôpitaux numériques à domicile » jusqu'au niveau national et aider les industries pharmaceutiques et de recherche à mener des essais cliniques décentralisés et complexes à l'échelle mondiale. La plateforme est déjà utilisée aux États-Unis et en Europe pour des maladies allant de la fibrillation auriculaire au diabète en passant par le Covid-19.

Atos utilisera son expérience dans la mise en œuvre et l'extension de projets de transformation complexes pour accélérer l'adoption de la technologie d'Huma. Atos investira jusqu'à 20 millions d'euros dans la recherche et le développement et dans des ressources de commercialisation, notamment des consultants et du personnel de vente. L'investissement en R&D permettra d'accélérer l'intégration de la plateforme Huma avec d'autres plateformes cliniques de premier plan, ainsi que le développement d'un module vidéo dédié.

L'innovation est nécessaire pour améliorer à la fois les soins aux patients et l'efficacité globale de la chaîne de santé. Grâce à l'approche d'Atos et d'Huma, les patients sont suivis en dehors de l'hôpital et bénéficient d'une intervention clinique proactive et opportune avant d'en avoir besoin, ce qui permet d'optimiser l'utilisation des ressources, d'améliorer les résultats cliniques et de réduire les coûts des soins de santé à long terme. Les premiers résultats ont montré que le service d'Huma, qui a déjà été mis en œuvre au niveau national en Allemagne, en Angleterre et aux Émirats arabes unis, peut presque doubler la capacité des hôpitaux.

#### L'application Terra<sup>2</sup> au service de la neutralité carbone

En octobre 2021, Atos a lancé l'application mobile Terra<sup>2</sup><sup>1</sup> afin de fournir les images satellites les plus complètes de la Terre. Terra<sup>2</sup> offre un niveau de compréhension unique qui permet de guider l'élaboration des politiques, de façonner et de mesurer les initiatives de décarbonation, d'influencer les parties prenantes et les autres gouvernements dans leur course vers la neutralité carbone et d'inciter les citoyens à changer de comportement pour un avenir plus sûr et plus durable.

Terra<sup>2</sup> offre aux utilisateurs des options de suivi telles que les polluants atmosphériques, l'évolution des **polluants de la COP21 à la COP26 et le suivi du carbone**. Elle leur permet également de suivre ces indicateurs dans la région ou la ville de leur choix.

Terra<sup>2</sup> est une solution unique grâce notamment à de solides partenariats avec l'Agence Spatiale Européenne, des laboratoires et des instituts de recherche internationaux de premier plan et le Mundi Consortium, qui aide les organisations à bénéficier de Copernicus, le plus important programme d'observation de la Terre jamais réalisé, ainsi que de milliers de capteurs et de systèmes terrestres, aériens et marins.

Précurseur dans l'accélération de la décarbonation, cette nouvelle application illustre parfaitement l'engagement d'Atos à transformer la façon dont les technologies numériques sont conçues, développées et utilisées.

#### Plateforme de données urbaines

Lors de l'événement annuel « Atos Technology Days », Atos a présenté son cadre de solution nommé « Atos Urban Data Platform », qui vise à faire de la ville intelligente une réalité en aidant les gouvernements à fournir des services intégrés intelligents à leurs citoyens, visiteurs et partenaires

économiques Cette plateforme à la pointe de la technologie permet à une ville de bénéficier de la combinaison de toutes les données générées par un large écosystème de services, d'applications et d'appareils intelligents. Elle gère et publie des données dans toutes les zones opérationnelles de la ville en fournissant un point d'accès sécurisé unique et des tableaux de bord de surveillance pour tous les services basés sur les données.

L'Atos Urban Data Platform peut être utilisée comme suit :

- qualité de l'air et mobilité : capturer des données sur la situation actuelle du trafic, la disponibilité des parkings et les modes de transport alternatifs et les présenter sous un format unique et facilement accessible afin de permettre aux citoyens de faire des choix mieux informés pour adapter leur trajet en temps réel. Cette approche collaborative permet de réduire la fluidité du trafic, de faciliter le stationnement et d'améliorer la qualité globale de l'air ;
- transition énergétique : permettre à une ville d'accompagner la transition énergétique locale en sensibilisant et en soutenant les citoyens afin d'étendre les systèmes photovoltaïques privés. Cela inclut le déploiement de ces systèmes sur les toits des bâtiments publics. En distribuant le surplus d'énergie aux citoyens qui y participent, l'intérêt d'investir dans les systèmes photovoltaïques privés augmentera.

L'Atos Urban Data Platform offre de nombreux autres cas d'utilisation, comme lesservices de soins ou la sécurité et la sûreté publique.

#### Des solutions numériques innovantes pour faciliter l'exploitation optimale et dynamique du réseau de distribution d'énergie<sup>2</sup>

Atos, en collaboration avec 30 partenaires, a créé un cadre transversal évolutif pour optimiser l'exploitation du réseau de distribution. Coordonné par Atos, le projet à financement européen InteGRIDy a mené avec succès 10 tests pilotes en situation réelle dans 8 pays européens afin d'évaluer et de valider les performances de technologies développées pour connecter des réseaux d'énergie existants à divers opérateurs et consommateurs. InteGRIDy a démontré la viabilité technique et commerciale de cadres numériques très complexes composés d'outils de récupération de données multiples et différents, y compris de nouveaux schémas de stockage distribué collaboratif dans le contexte de la croissance des énergies renouvelables.

Parmi les principaux résultats du projet, citons une plateforme fonctionnelle intermodulaire intégrant 30 outils logiciels différents afin de fournir des capacités intelligentes au réseau de distribution, un espace de solutions InteGRIDy et un outil de modélisation et de reproductibilité des activités pour l'identification automatisée de modèles commerciaux dédiés aux solutions énergétiques. Cet outil analyse l'évolutivité et les scores de diverses technologies dans différents pays et fournit, grâce à l'utilisation d'algorithmes prédictifs, une analyse personnalisée, basée sur des données, pour répondre aux exigences de chaque utilisateur.

Le projet, qui a débuté en janvier 2017, a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation de l'Union Européenne H2020 dans le cadre de la convention de subvention n° 731268.

<sup>1</sup> <https://atos.net/en/industries/public-sector-defense/decarbonized-digital/terra2>

<sup>2</sup> [https://atos.net/en/2021/press-release\\_2021\\_12\\_21/atos-announces-success-of-eu-project-integrity-with-effective-energy-solutions-to-support-transition-to-green-energy](https://atos.net/en/2021/press-release_2021_12_21/atos-announces-success-of-eu-project-integrity-with-effective-energy-solutions-to-support-transition-to-green-energy)

### Alignement avec la taxonomie verte de l'UE

Depuis plusieurs années, Atos a estimé la part durable de son portefeuille d'activités et identifié les offres qui ont un impact positif significatif. Cette approche a permis d'évaluer l'impact sur quatre dimensions liées au développement durable (économique, social, environnemental et de gouvernance) à partir du pourcentage de chiffre d'affaires des six offres sélectionnées : « Cloud Enterprise Solutions », « Digital Workplace » (DWP), « SAP », « Internet of Things » (IoT), « Digital Transformation Consulting » (DTC) et « Automation, RPA, Analytics & AI » (ARAA). Depuis 2021 où Atos travaille en conformité avec la taxonomie de l'UE, le Groupe utilise une approche plus précise basée sur le cadre international des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Atos estime que la notion de développement durable doit être alignée sur une compréhension universelle du concept de « durabilité ». Du point de vue du Groupe, les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies représentent un cadre fiable pour

définir ce qui est « durable », car ils promeuvent un modèle commun pour la paix et la prospérité pour la population et la planète, aujourd'hui et dans le futur.

Dans ce contexte, le Groupe n'utilise plus de grille d'analyse basée sur les impacts économiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance. Pour gagner en précision, il évalue désormais le lien entre son portefeuille d'offres et les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Aujourd'hui, l'évaluation du Groupe se concentre sur l'impact qu'ont les offres sur l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques). Il s'agit d'une première étape pour une analyse future de l'impact global du portefeuille sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Dans un avenir proche, cette mesure de l'impact de l'ensemble du portefeuille sur les ODD permettra d'obtenir une estimation plus précise de l'incidence des produits et services d'Atos sur le développement durable, tout en déterminant les offres alignées sur la taxonomie de l'Union Européenne.

## 5.4.4 Sécurité et protection des données

[SABS TC-SI-230a.2]

### Objectif

La fonction Sécurité du Groupe couvre tous les pays et toutes les entités d'Atos avec une ligne hiérarchique directe au sein de la Direction Générale d'Atos.

Sa mission consiste à diriger les efforts de l'organisation pour gérer les risques internes de sûreté et de sécurité en anticipant les effets négatifs des événements sur l'organisation.

Ses principales activités sont les suivantes :

- fournir au Comité de Direction Générale du Groupe une assurance au regard des risques liés à la sûreté et à la sécurité ;
- créer et maintenir des politiques de sûreté et de sécurité de l'information et fixer des objectifs de mise en œuvre ;
- suivre les menaces et le paysage réglementaire et identifier les principaux risques en matière de sûreté et de sécurité ;
- investir dans des capacités avancées pour protéger et détecter les cyberattaques qui menacent l'organisation ;
- faciliter, surveiller la mise en œuvre et maintenir les contrôles de sécurité dans l'ensemble de l'organisation.

Les principaux cadres utilisés dans l'entreprise sont la norme ISO 27001, les Objectifs de Contrôle de l'Information et des Technologies Connexes, l'Information Technology Infrastructure Library et le National Institute of Standards & Technology.

Atos a établi et appliqué des Binding Corporate Rues (BCR) à l'ensemble du Groupe et a mis en œuvre les recommandations RGPD dans toute l'organisation en s'appuyant sur une équipe indépendante de protection des données coopérant pleinement avec la fonction Sécurité du Groupe et rendant compte à un cadre supérieur d'Atos.

Au cours de l'intégration des fusions et acquisitions, Atos s'assure de l'amélioration de l'efficacité des coûts, de l'analyse des écarts et de la gestion des risques. Il s'appuie également sur les meilleures pratiques de ces entités afin d'enrichir la posture du risque d'Atos.

Atos offre l'excellence en matière de sécurité avec un minimum d'appétence pour les risques y associés, notamment grâce à :

- la mise en place d'une organisation indépendante de sécurité (budget/ressources) ;
- la création d'un service de renseignement sur les menaces ;
- la constitution d'une équipe Rouge/Bleue dédiée (hackers éthiques) ;
- la mise en place d'une stratégie de protection optimale contre les logiciels malveillants ;
- l'exécution d'analyses de vulnérabilité avancées ;
- l'évaluation de la sécurité externe par les principaux acteurs en la matière ;
- une coopération étroite avec les agences gouvernementales ;
- l'analyse avancée des données affichées dans le tableau de bord de sécurité.

Ces initiatives sont complétées par un portefeuille de projets visant à :

- lutter contre l'évolution du contexte des menaces ;
- tirer davantage parti des investissements existants en matière de sécurité.

### Gouvernance

Le Directeur de la ligne de métier Big Data & Cybersécurité, membre du Comité Exécutif, Directeur Exécutif chargé de la fonction Sécurité du Groupe, supervise la stratégie de cybersécurité au sein du Comité Cybersécurité/Sécurité de l'information en charge de la stratégie de cybersécurité d'Atos. Il conseille le Comité Exécutif sur les tendances, les activités de l'entreprise et l'approche en matière de cybersécurité.

L'organisation de la sécurité du Groupe est dirigée par le Directeur de la Sécurité (DS) et CSO du Groupe. Sous la responsabilité Directeur de la ligne de métier Big Data & Cybersécurité, le Directeur de la Sécurité du Groupe est responsable de la mise en œuvre du système de management de la sécurité de l'information (SMSI) d'Atos, de sa gestion et de son maintien à la pointe du progrès. Le Directeur de la Sécurité du Groupe tient au moins une réunion hebdomadaire avec le Directeur de la ligne de métier Big Data & Cybersécurité.

Depuis sa création en 2001, le système de management de la sécurité de l'information (SMSI) d'Atos, qui est obligatoire dans toutes les entités juridiques d'Atos, a continué à se développer à la suite du cycle Plan-Do-Check-Act (PDCA). Le département de la sécurité s'occupe de ce processus d'amélioration requis par la certification ISO 27001.

Le Directeur de la Sécurité du Groupe reçoit l'appui de cinq DS d'Entité Opérationnelle Régionale, le DSI, le Directeur de la Sûreté du Groupe et 3 DS d'Entité Opérationnelle Mondiale. Chaque Entité Opérationnelle Régionale a un ou plusieurs Directeur(s) de la Sécurité par Pôle Pays. Au total, l'organisation de la Sécurité du Groupe se compose d'environ 80 collaborateurs à plein temps, regroupés dans une fonction support et déployés dans le monde entier.

La sécurité du Groupe est alignée sur les évolutions de la structure organisationnelle du Groupe.

Chaque semaine, le Directeur de la Sécurité du Groupe anime plusieurs réunions avec les équipes Sécurité du Groupe :

- réunions de l'équipe de direction, visant à fournir une orientation et des priorités au programme de Sécurité du Groupe ;
- réunions d'équipe avec l'ensemble du personnel Sécurité du Groupe, pour informer le personnel des projets et initiatives en cours ;
- revues des opérations de sécurité avec des participants de la fonction Sécurité du Groupe de toutes les régions, pour faire un état des lieux de tous les incidents de sécurité en cours et des éventuelles fermetures et pour réduire l'impact potentiel de tout incident de sécurité, ainsi que pour identifier et partager les bonnes pratiques de sécurité.

Le Groupe a obtenu les principales certifications suivantes en matière de sécurité : ISO 27001, ISAE 3402 et PCI/DSS pour une sélection de centres de données Atos qui hébergent des systèmes de paiement clients.

### Cyber Essentials

Cyber Essentials est un programme soutenu par le gouvernement britannique visant à protéger les organisations contre les cyberattaques les plus courantes. Cyber Essentials Plus conserve la simplicité d'approche de la marque Cyber Essentials et requiert la mise en œuvre des mêmes niveaux de protection, mais nécessite une vérification technique pratique.

Atos dispose d'un certificat d'assurance Cyber Essentials (numéro de certificat IASME-CEP-006272) couvrant tous les appareils gérés d'Atos et d'un certificat d'assurance Cyber Essentials Plus (numéro de certificat IASME-CE-032212) couvrant l'environnement de la plateforme de Cloud privé sécurisé du Royaume-Uni.

### Une approche globale de la protection des ressources

Le Département Sécurité du Groupe a élaboré un ensemble de politiques, normes et recommandations de niveau Groupe relatives à la sécurité et la sûreté. Le respect des politiques de sécurité est obligatoire pour toutes les entités et tous les salariés du Groupe afin de garantir la sûreté et la sécurité des processus métier internes et externes (c'est-à-dire « liés aux clients »).

Les politiques Sécurité et Sûreté englobent la protection de toutes les ressources d'Atos, qu'elles soient la propriété d'Atos, qu'elles aient été utilisées par ou confiées à Atos (informations, propriété intellectuelle, sites, réseaux, salariés, logiciels et matériels informatiques).

### Changement/enrichissement de la bibliothèque GS en 2021 :

La fonction Sécurité du Groupe Atos continue d'améliorer son vaste ensemble de politiques de sécurité et de garanties de soutien et a amélioré son efficacité grâce à la transformation numérique. La propriété intellectuelle des actifs et des informations confidentielles, y compris, de façon non exhaustive, l'utilisation d'accords de confidentialité, le chiffrement et la protection logique et physique des informations sont également couverts par cet ensemble de politiques. Ces documents sont stockés dans une bibliothèque SharePoint et sont mis à la disposition de tous les employés d'Atos. Cet ensemble de documents fait l'objet d'un audit systématique dans le cadre de la démarche de certification ISO 27001.

Afin de s'assurer que des dispositions appropriées figurent dans les contrats signés par Atos avec ses clients et ses fournisseurs et que les questions de confidentialité sont traitées de façon appropriée en conformité avec les lois applicables, le Département Juridique (Legal, Compliance & Contract Management) d'Atos effectue un examen de toutes les transactions commerciales.

Atos surveille et régit les services Cloud autorisés et non autorisés via des services proxy web et des outils de sécurité intégrés, protégeant ainsi ses informations dans le Cloud.

Politiques de sécurité nouvelles/renforcées publiées en 2021 :

- aide-mémoire de sécurité d'Atos (mise à jour majeure) ;
- aide-mémoire de sécurité d'Atos pour les infrastructures Internet, les serveurs, les applications et les services (nouveau) ;
- politique de mot de passe (mise à jour majeure) ;
- politique de gestion des vulnérabilités (nouveau) ;
- politique de gestion des risques de sécurité d'Atos (mise à jour majeure) ;
- gestion des systèmes de contrôle d'accès physique (nouveau).

### Sensibilisation d'Atos à la cybersécurité :

- une politique de sécurité de l'information et de la cybersécurité est à la disposition de tous les collaborateurs en interne ;
- la formation Atos Cybersecurity and Safety Awareness Training (formation obligatoire) a été améliorée en octobre 2020 afin d'ajouter de nouveaux sujets de formation basés sur les derniers risques et menaces de sécurité. La formation est désormais disponible en sept langues. Au cours de l'année 2021, 94% des collaborateurs ont réussi l'évaluation à l'issue de la formation ;

- outre la formation obligatoire, des programmes de formation complémentaires sont publiés sur le Portail Apprentissage ;
- un processus d'escalade clair est à la disposition de tous les collaborateurs. Ils peuvent le suivre facilement s'ils remarquent quelque chose de suspect ;
- chaque membre du personnel doit respecter les politiques de sécurité d'Atos et les normes, procédures et directives associées. Toute violation de ces documents peut entraîner des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement ;
- au cours de l'année 2021, 22 communications mondiales couvrant la sensibilisation à la sécurité ont été publiées et mises à la disposition de l'ensemble du personnel d'Atos dans le monde.

### Sensibilisation complémentaire (Mois de la cybersécurité)

Atos a fêté le Mois de la Cybersécurité en octobre dernier. L'objectif est de sensibiliser l'ensemble de l'organisation à l'importance de la cybersécurité pour Atos et ses clients et d'encourager les gens à contribuer à protéger le cyberspace, en insistant sur la responsabilité individuelle et en prenant des mesures proactives pour améliorer la cybersécurité. Divers événements mondiaux et locaux (quiz, campagnes, webinaires, concours, etc.) ont été organisés à cette occasion afin de promouvoir l'importance de la cybersécurité.

### Autres mesures de sécurité mises en place :

#### Campagne de « phishing »

Atos a mené sept campagnes de « phishing » en 2021. Plus de 400 000 courriels de « phishing » ont été envoyés à des salariés ciblés, en utilisant un certain nombre de modèles différents leur demandant de cliquer sur un lien intégré et de saisir leurs identifiants dans une fausse page de connexion. Les collaborateurs ayant saisi leurs identifiants ont été repérés et tenus de suivre un programme de formation sur la sensibilisation au « phishing ». Cet exercice a permis de réduire de 76% le nombre d'employés nécessitant une formation en comparant les résultats de la première campagne avec ceux de la dernière campagne du mois de novembre.

- Dans l'application Atos Outlook, un bouton de signalement de courrier suspect a été amélioré en 2021 pour fournir un support mobile. Les collaborateurs peuvent ainsi signaler les e-mails entrants suspects au SOC d'Atos pour analyse et reçoivent en retour un rapport.
- Tous les e-mails provenant d'une adresse autre qu'une adresse Atos génèrent désormais un message contextuel avertissant le destinataire qu'il s'agit d'un e-mail externe et de la nécessité de faire preuve d'une grande vigilance avant d'ouvrir des pièces jointes ou de cliquer sur un lien intégré.

Des contrôles supplémentaires ont été définis et mis en œuvre pour améliorer la sécurité de la messagerie tandis que les passerelles de l'infrastructure de messagerie ont été mises à niveau pour améliorer le filtrage des e-mails.

#### Authentification multi-facteurs (Multi Factor Authentication ou MFA)

Atos a désormais étendu son service MFA sur son portail d'authentification pour permettre la MFA avec des téléphones portables à l'aide d'une application tierce. Ce protocole s'ajoute

à l'authentification par carte PKI, à l'authentification par mot de passe à usage unique et aux calculateurs de carte PKI. Atos peut ainsi proposer une MFA à tous ses collaborateurs, sous-traitants et partenaires. Il garantit que le service MFA est appliqué à l'authentification de toutes les applications critiques d'Atos. Au total, 94% des comptes d'utilisateurs physiques et fonctionnels actifs sont dotés d'une fonctionnalité MFA.

#### Capacités de détection et de réponse (Managed Detection & Response, MDR) d'Atos

Grâce à l'acquisition de Paladion en 2020, Atos a intégré AIsaac, une infrastructure MDR (détection et réponse) basée au sein de l'UE. Atos est en cours de transition vers l'infrastructure AIsaac.

Cette nouvelle plateforme Atos AIsaac offre des capacités Big Data SIEM (Security Information and Event Management) avec une intelligence des menaces, une détection avancée des risques, une atténuation plus rapide des incidents et une réponse collaborative aux incidents de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. La solution MDR assurera un suivi au niveau des serveurs, des périphériques réseau et autres outils de sécurité d'Atos afin de mieux détecter les activités malveillantes et de répondre plus rapidement aux incidents.

En remplaçant le MDR existant par la nouvelle plateforme AIsaac MDR de Paladion, Atos dispose désormais d'une solution évolutive à développer en interne afin d'améliorer la protection contre les attaques sophistiquées. Grâce au développement continu du Big Data SIEM et de l'intelligence artificielle, Atos peut analyser et protéger en permanence les données de l'entreprise afin de détecter les attaques en temps réel et quasi-réel. Une fois qu'une menace est détectée, AIsaac accélère et orchestre une réponse rapide, précise et efficace pour remédier aux menaces plus rapidement.

#### Codage sécurisé

Les bonnes pratiques exigent que la sécurité soit intégrée dans l'architecture du système et dans les pratiques de développement des infrastructures. Une démarche essentielle car les acteurs de la menace exploitent souvent des applications vulnérables. Dans un premier temps, Atos veille à s'assurer que les applications sont développées en éliminant toutes les vulnérabilités inhérentes. Le système de management de la sécurité de l'information (SMSI) d'Atos fournit l'orientation et les conseils nécessaires à la mise en œuvre de systèmes d'application conçus et développés en toute sécurité. Des modules de formation ont été mis en place à l'intention des personnes occupant les postes concernés. Atos a également investi dans des outils permettant d'évaluer la sécurité des applications.

#### Gestion des incidents liés à la sécurité

La Politique de gestion des incidents liés à la sécurité d'Atos a été définie et mise en œuvre. La collaboration entre les Responsables de la Sécurité du Groupe Atos et la CSIRT (Computer Security Incident Response Team) garantit son efficacité.

Pour recenser tous les événements de sécurité et les incidents liés à la sécurité du Groupe, Atos s'appuie sur un réseau de plus de 80 Responsables de la Sécurité du Groupe dans le monde entier. Ces événements et incidents de sécurité sont examinés lors de la revue hebdomadaire des opérations de sécurité, qui est présidée par le Directeur de la Sécurité et CSO du Groupe. Tous les incidents et événements de sécurité liés à la protection des données sont également passés en revue.

En 2021, une équipe dédiée de Gestionnaires des Incidents de Sécurité majeurs a été mise en place pour améliorer le processus relatif aux incidents de cybersécurité de haute priorité, ainsi que la coopération entre la CSIRT, les équipes techniques, les Responsables de la Sécurité et les autres parties prenantes. De nouvelles mesures d'amélioration ont été prises pour centraliser la gestion des incidents et événements de sécurité chez Atos. Elles comptent notamment la définition d'une Matrice de communication et d'escalade de sécurité et la mise en place d'un nouvel outil de ticket d'incident. La liste des types et des catégories d'incidents de sécurité a été étendue afin d'améliorer le signalement des failles et de fournir une vue d'ensemble plus complète des incidents de sécurité chez Atos.

Au second trimestre 2021, la fonction Sécurité du Groupe a commencé à associer des tickets aux incidents liés à la sécurité afin d'assurer le suivi des activités sur le long terme. Elle supervise les actions correctives visant à prévenir des incidents de sécurité afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent à l'avenir.

Un incident majeur de sécurité de priorité P1 ou P2 peut être désigné comme une crise après approbation par le Responsable de la Sécurité d'Atos. Il est alors géré conformément à la Politique de gestion des crises.

Outre une Politique de gestion de crise, Atos a instauré une politique de cyber-urgence pour s'assurer de l'application d'une méthodologie cohérente afin de gérer tout événement du genre ainsi déclaré.

#### Gestion de la continuité des activités

Afin de veiller à ce que l'infrastructure d'Atos continue à fournir des services informatiques, les responsables hiérarchiques en charge des composants de l'infrastructure doivent définir un plan de continuité des activités qui sera déployé en cas de sinistre empêchant la fourniture normale du service. Le plan de continuité des activités doit permettre de répondre aux exigences de disponibilité contractuelles des clients et doit être testé. La planification de la continuité des activités doit être discutée et convenue avec les clients et décrite dans les contrats et les accords de niveau de service.

En réponse à la pandémie de Covid-19, en suivant la méthodologie de gestion de crise de la fonction Sécurité du Groupe, la fonction Sécurité du Groupe a réuni la Direction Générale et coordonné les réponses des différentes équipes. L'équipe en charge de la gestion de crise continue de définir, de suivre et de coordonner des actions d'atténuation pour protéger les salariés d'Atos et assurer la continuité de l'activité. Elle veille notamment à :

- établir un plan pandémique ;
- activer les plans de continuité des activités ;
- coordonner les fournisseurs et clients ;
- mettre en place un processus d'intégration à distance pour les nouveaux arrivants et à renforcer les règles de sécurité.

Au cours du dernier semestre 2021, la fonction Sécurité du Groupe a mené un exercice de gestion de crise afin de revoir la manière dont les membres de l'équipe travaillent ensemble dans des conditions d'urgence. Environ 25 personnes des Opérations et des Fonctions Partagées ont participé à un scénario simulé pour tester la méthodologie de gestion de la continuité des activités et répondre aux exigences des parties prenantes internes et externes.

#### Analyse comparative externe de la sécurité

Atos continue de faire appel à un prestataire de services d'analyse comparative (Scorecard) de premier plan afin de comparer sa performance (notamment celle de ses filiales) et celle de ses fournisseurs à celle de ses principaux concurrents. Cela lui permet de fournir un retour d'information aux fournisseurs sur leur posture de sécurité et de lancer des actions pour améliorer la cybersécurité d'Atos. Grâce à cette approche, Atos surpasse constamment ses principaux concurrents. Si le Scorecard inhérent à la sécurité régresse, Atos l'utilise comme un indicateur clé pour apporter des changements destinés à restaurer sa position sur le marché et celle de ses fournisseurs en matière de sécurité.

#### Tableau de bord de cybersécurité du Groupe

Le tableau de bord de cybersécurité du Groupe est un affichage visuel de flux automatisés, sans intervention humaine, qui indique avec une grande fiabilité la situation d'Atos en matière de sécurité à tout moment. Il s'inspire des catégories du cadre de cybersécurité du National Institute of Standards and Technology, dont les objectifs sont : identifier, protéger, détecter, réagir et récupérer. Conjointement à l'utilisation d'indicateurs RAG, il permet d'établir des priorités en temps quasi-réel et de manière continue. Cet outil est considéré comme essentiel pour la communauté dédiée à la sécurité et les autres parties prenantes au sein d'Atos afin de faciliter la gestion rapide des acteurs du paysage des menaces en évolution constante.

Le tableau de bord fournit différentes couches de visualisation et de données, entre une vue holistique de l'ensemble du patrimoine du Groupe jusqu'au domaine de responsabilité spécifique des utilisateurs. Des rapports sont envoyés au Comité de Gestion de la Sécurité du Groupe et à d'autres parties prenantes clés, ce qui donne le statut le plus à jour possible. Chaque indicateur de suivi est revu deux fois par an pour contribuer à améliorer la culture de la sécurité et le niveau de maturité d'Atos.

Si cet outil permet essentiellement de visualiser les indicateurs clés de performance (KPIs), il contient également des informations opérationnelles. Par exemple, il est possible d'effectuer une recherche par IP ou par nom d'hôte, de localiser l'actif et de vérifier son statut en matière de sécurité.

D'autres catégories ont été intégrées au tableau de bord pour permettre de mieux identifier l'ensemble des menaces en constante évolution. En 2021, il s'agissait d'indicateurs clés de performance (KPIs) relatifs à la veille sur les menaces, à l'évaluation du risque de sécurité des applications critiques, au pourcentage d'évitement de tentatives de « phishing », à l'outil de recherche d'actifs, à la conformité de la protection contre les menaces avancées et à la technologie de cryptage.

#### Indicateurs clés de performance (KPIs) liés à la sécurité et reporting

Les indicateurs clés de performance (KPIs) en matière de sécurité ont été améliorés grâce à une meilleure définition, délivrant des informations plus pertinentes aux fonctions supports concernées et renforçant la capacité à démontrer la valeur de la sécurité. Par exemple, le calcul du pourcentage de suivi des formations en ligne en matière de sensibilisation à la sécurité et à la sûreté, les incidents de sécurité ouverts/clôturés et la conformité vis-à-vis de la prévention contre les codes malveillants.

Du point de vue de la gestion des performances en matière de sécurité, Atos suit le déploiement de la norme ISO 27001 sur tous ses sites concernés. L'audit de certification ISO multisite du système de gestion intégré d'Atos (AIMS) a été réalisé avec succès en juin 2021 par Ernst and Young (l'organisme d'accréditation agréé). Aucune non-conformité n'a été signalée auprès de l'équipe Sécurité du Groupe.

Au cours de l'année 2021, Atos n'a pas connu d'incident de sécurité dans son périmètre qui l'ait amené à payer des pénalités ou à subir des pertes de chiffre d'affaires. Les

événements de sécurité sont rapidement identifiés et des mesures immédiatement prises par le personnel en charge de la sécurité conformément aux processus établis. Ainsi, les incidents de sécurité n'ont eu qu'un impact limité sur Atos et/ou ses activités. Aucun incident de sécurité n'a exposé Atos à l'application d'amendes ou de réclamations en tant que telles (autres que les incidents couverts dans le cadre de l'application des SLA dans le cours normal de ses activités). Aucun autre coût n'a été encouru en raison de ces incidents de sécurité.

A3 Résultats des indicateurs clés de performance (KPIs) :

A3 Incidents sur la sécurité des données		Performance des indicateurs clés (KPIs)
A3_c2	Pourcentage des incidents de sécurité (ouverts/clôturés) (en %)	3%
A3_c3	Pourcentage des salariés ayant suivi avec succès la formation en ligne sur la sécurité et la sûreté	95%
A3_c4	Pourcentage de salariés ayant validé la formation en ligne sur la protection des données	88%
A3_c5	Pourcentage de conformité à la politique de prévention contre les codes malveillants	100%
A3_c9	Pourcentage de couverture des certifications ISO 27001	98%

#### PERFORMANCE DES OBJECTIFS 2021

Objectifs	Descriptions	Résultats/mesure dans laquelle ils ont été atteints
Améliorer la conformité à l'aide-mémoire afin de réduire le nombre de menaces pesant sur Atos	Démontrer la conformité aux 18 principes de base de la sécurité imposés à l'échelle d'Atos	Diminution significative des vulnérabilités critiques résiduelles Conformité au regard de l'application du processus 2FA à 94% Conformité au Chess 2 Microsoft Defender Advanced Threat (100%)
Tests de « phishing »	7% (ou moins) des salariés identifiés comme ayant fait l'objet d'un « phishing »	93% des salariés ont évité les tentatives de « phishing »
Apprentissage en ligne	90% des salariés ont suivi la nouvelle formation sur la cybersécurité et la sûreté	95% des salariés ont terminé la formation
Jeux Olympiques	Projet Marathon	N'a donné lieu à aucun incident de sécurité majeur

#### Evaluation des risques liés à la sécurité

Atos suit un cadre complet de gestion des risques visant à gérer les incertitudes qui peuvent nuire à la réalisation des objectifs de l'entreprise. Dans ce cadre, la gestion des risques de sécurité suit des processus spécifiques intégrés dans son système de management de la sécurité de l'information, conformément à la norme ISO 27001.

Ces processus comprennent les étapes suivantes : identification du risque (déterminer ce qui pourrait se produire), analyse et évaluation du risque (quantitative et/ou qualitative pour évaluer le niveau de risque) et traitement du risque (acceptation ou gestion des plans de correction/remédiation). Ils sont complétés par une communication aux parties prenantes concernées et par des cycles de suivi et de révision.

Ces activités de gestion des risques permettent à Atos :

- de mieux comprendre les risques liés à la sécurité et de mieux les gérer ;
- d'identifier et de gérer les risques résiduels ;
- de favoriser l'amélioration continue de la sécurité.

En 2021, la fonction Sécurité du Groupe a réalisé une évaluation globale des risques de sécurité en se fondant sur des scénarios clés indésirables (intrusion dans un système de production, vol de données confidentielles, etc.), permettant ainsi l'identification et l'évaluation des risques opérationnels.

L'infection par les ransomwares était l'un des principaux scénarios envisagés, notamment la capacité à prévenir, détecter et corriger de tels problèmes. Comme indiqué dans la sous-section « Continuité des activités » ci-dessus, un exercice de simulation de crise a été mené dans un certain nombre de régions sur la base de scénarios d'attaque par ransomwares pour tester et valider les procédures de gestion de crise aux niveaux opérationnel et managérial.

Les plans d'amélioration de la sécurité ont été alignés pour tenir compte des résultats de ces évaluations des risques.



## Transformation de la sécurité et Jeux Olympiques de Tokyo 2020

Le principal moteur de la transformation de la sécurité en 2021 était de veiller à ce qu'Atos (en tant qu'intégrateur informatique) contribue à la cybersécurité des Jeux olympiques de Tokyo 2020. La fonction Sécurité du Groupe a déployé un programme de transformation au cours de l'année 2021 en :

- mobilisant l'ensemble du personnel d'Atos pour qu'il fasse preuve de vigilance avant et pendant les Jeux Olympiques. Ils ont constitué une protection active de première ligne au niveau des systèmes de sécurité. Pour ce faire, l'entreprise a mis en place des formations obligatoires de sensibilisation à la sûreté et à la sécurité, des campagnes de « phishing » orchestrées en interne et une série de communications ciblées sur la sécurité destinées au personnel d'Atos ;
- étendant la couverture des outils de détection et de réponse aux points de terminaison et d'analyse des vulnérabilités ;
- menant des projets de piratage éthique via l'équipe Rouge ;
- lançant un programme de « Bug Bounty » pour le périmètre Internet d'Atos, impliquant des hackers éthiques externes ;
- réalisant des évaluations des risques de la chaîne d'approvisionnement ;
- à l'aide d'une méthodologie d'évaluation des risques de sécurité mature, la fonction Sécurité du Groupe a permis de communiquer à l'équipe Fusions-Acquisitions les risques liés à la sécurité dans le cadre des opérations menées en 2021 ;

- pour les Jeux Olympiques de Tokyo, Atos a engagé des experts en sécurité auprès de trois sociétés de sécurité nouvellement acquises (Digital.Security, SEC Consult et In Fidem).

Grâce à la mise en œuvre réussie de ce programme et au partenariat avec le Comité Olympique International et les autorités nationales, les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 n'ont subi **aucun** impact lié à la sécurité.

### Charter of Trust

Atos est l'un des membres fondateurs de la Charter of Trust officiellement lancée lors de la Conférence Sécurité à Munich (Munich Security Conférence ou MSC) en février 2018. Dans le cadre de cet accord mondial, la MSC et les entreprises actives dans le monde ont défini des principes importants pour un monde numérique sécurisé. Ils s'engagent à contribuer à la valeur et au développement de la Charte pour une plus grande cybersécurité.

La fonction Sécurité du Groupe Atos a créé une équipe chargée de la Charter of Trust (CoT) qui agit en externe au sein des différentes Task forces CoT en tant que leader ou membre actif de la Task Force. Cette équipe veille à ce qu'Atos respecte les principes de la CoT et les exigences de sécurité en interne.

Grâce au groupe de travail axé sur le Principe 2 de la charte dont l'objectif est de « sécuriser la chaîne logistique numérique », Atos a identifié 17 « exigences » qui lui permettent ainsi d'aligner ses « exigences de sécurité pour les fournisseurs ». Ce document a été transmis aux fournisseurs d'Atos avec les nouveaux bons de commande émis. Un accusé de réception a été demandé aux 250 principaux fournisseurs du Groupe afin de renforcer la sécurité de la chaîne logistique.

Parmi les améliorations apportées en 2021 figurent les suivantes :

	Principe	Amélioration
2	Responsabilité sur l'ensemble de la chaîne logistique numérique	Publication du rapport intitulé « Common risk-based approach for the Digital Supply Chain » (Approche commune basée sur les risques pour la chaîne logistique numérique)
3	Sécurité par défaut	Document explicatif finalisé énonçant les exigences de base de la Phase I (produits, fonctionnalités, technologies)
6	Education	Renforcement de la formation axée sur la communauté en explorant des solutions de plateforme (TrustNet)
7	Certification pour les infrastructures et solutions critiques	Rédaction d'un document d'explication décrivant une approche commune et de bonnes pratiques et création de modèles Chain of Trust pour les normes de certification
8	Transparence et réponse aux menaces	Instauration d'une police Charter of Trust pour le partage d'informations sur les menaces, mise en place d'un réseau interhumain et lancement de la démonstration de faisabilité de la plateforme d'information sur les menaces

## Assurance de la chaîne d'approvisionnement

Outre les activités d'assurance de la chaîne d'approvisionnement menées dans le domaine CoT et l'utilisation de cartes de score de sécurité externes pour contrôler régulièrement la position de cybersécurité de ses principaux fournisseurs, Atos a renforcé le cadre de gestion de la cybersécurité de ses prestataires. La cybersécurité a été intégrée à l'ensemble du processus E2E, depuis la sélection initiale jusqu'aux activités régulières d'assurance des fournisseurs et d'offboarding.

## Objectifs de l'année 2021

Alors que la sécurité du Groupe continue de voir augmenter les cybermenaces, le nouvel objectif pour 2022 sera de parvenir à maintenir un aussi bon niveau de sécurité que les années précédentes, mais aussi éviter l'impact des événements et incidents de sécurité sur l'organisation et les clients.

Pour relever le défi, la fonction Sécurité du Groupe entend :

- poursuivre l'automatisation des contrôles afin de saisir la manière dont les mesures de sécurité sont mises en œuvre avec succès dans l'ensemble de l'organisation (et des sociétés nouvellement acquises). Pour cela, Atos s'appuiera sur le tableau de bord de sécurité du Groupe et sur les meilleures solutions standards ;

- aller plus loin dans le déploiement de la Managed Detection and Response Paladion (en plus des solutions EDR) avec une couverture complète de tous les actifs critiques d'Atos avant la fin du premier semestre 2022 ;
- tirer parti des nouveaux services de cybersécurité (par exemple, programme Security Bug Bounty du Groupe) ;
- collaborer avec les entités informatiques et commerciales d'Atos pour améliorer la maturité de la sécurité de leurs infrastructures, produits et services ;
- enfin, continuer les investissements dans le contrôle de la chaîne d'approvisionnement et la sécurité du Cloud.

### Protection des données

La politique de protection des données du Groupe s'applique à toutes les activités dans l'ensemble du Groupe. En outre, Atos dispose de règles d'entreprise contraignantes (Binding Corporate Rules – BCR) pour protéger les transferts de données au sein d'Atos et appliquer un niveau uniforme de bonnes pratiques en matière de protection des données au niveau du Groupe.

S'agissant des fournisseurs, la politique de confidentialité d'Atos énonce des principes clés qui s'appliquent aux fournisseurs par le biais de clauses et d'engagements contractuels qui encadrent leurs obligations impératives en matière de confidentialité, y compris les principes de la politique de confidentialité.

Les fournisseurs et partenaires d'Atos sont :

- sélectionnés dans le cadre de processus englobant les principes de la politique de confidentialité et une évaluation du traitement des données personnelles grâce à un outil d'évaluation de la conformité du traitement des données (Compliance Assessment of Data Processing ou CADP) composé de listes de contrôles de questions et d'onglets relatifs au fournisseur ;

- liés par un contrat d'achat avec Atos qui comprend un addendum sur la protection des données reprenant les principes de la politique de confidentialité.

En outre, Atos dispose d'un questionnaire d'évaluation des fournisseurs (Vendor Evaluation Questionnaire ou VEQ) qui permet d'évaluer les prestataires.

Atos a mis en place un groupe de travail permanent sur la sensibilisation à la protection des données dans le domaine des achats qui regroupe les équipes Achats, Achats Juridiques et Protection des Données. Ce groupe de travail s'attache à améliorer les processus et a organisé, en 2021, des sessions de formation spécifiques pour les responsables des achats et les acheteurs principaux. Il a également soutenu l'alignement sur les Clauses Contractuelles Types (SCC) révisées de l'Union Européenne et les analyses d'impact des transferts de données associées.

S'agissant des clients, la politique de confidentialité d'Atos s'applique comme référence à toute offre qu'Atos identifie comme impliquant la collecte/le traitement de données personnelles par l'entreprise au nom du client, ce qui inclut les actions suivantes :

- réalisation d'une évaluation du traitement des données personnelles via un outil d'évaluation de la conformité du traitement des données (CADP) composé de listes de contrôle de questions et d'onglets liés à la proposition d'Atos à l'issue du processus d'appel d'offres et du processus de livraison (phase de proposition, phase de contrat, phase de livraison du projet, phase de clôture du projet) ;
- signature d'accords et d'avenants sur la protection des données respectant les principes de la politique de confidentialité.

Les rôles et responsabilités du sous-traitant au sein d'Atos ont été formellement documentés en 2021 au sein d'un processus et d'une matrice RACI<sup>1</sup>, tous deux publiés sur un portail interne dédié.

## 5.4.5 Gestion éthique et fiable des données

[GRI 103-2 Confidentialité des données des clients], [GRI 103-3 Confidentialité des données des clients], [GRI 418-1], [SASB TC-SI-220a.1], [SASB TC-SI-230]

### 5.4.5.1 Informations des clients

En tant que société de services informatiques, Atos ne traite que des informations limitées sur les clients finaux pour ses propres besoins. Par conséquent, même si Atos gère d'importants volumes de données, y compris des données de clients finaux, dans la plupart des cas, il ne le fait qu'en tant que sous-traitant pour le compte de ses propres clients, plutôt qu'en tant que responsable de traitement. Atos assiste et soutient cependant ses clients dans l'évaluation du traitement des données et l'impact qui en résulte sur la vie privée pour le client et ses propres clients (utilisateurs finaux).

Ainsi, en ce qui concerne les informations sur les utilisateurs finaux qu'Atos peut recevoir, le Groupe respecte les instructions explicites de ses clients que l'outil CADP (Compliance Assessment of Data Processing) d'Atos contribue à suivre, formaliser et documenter.

Pour s'assurer que les clients d'Atos respectent le plus strictement possible les règles relatives à la protection des données, le Groupe propose donc systématiquement à ses clients :

- de modifier les anciens contrats en place pour tenir compte du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- de mettre en œuvre un ensemble révisé de clauses relatives à la protection des données personnelles, y compris les principes du RGPD (« Atos – Clause standard relative à la protection des données personnelles »). Dans ces textes, Atos demande à ses clients de garantir qu'ils ont fourni des informations adéquates en matière de protection des données, afin que les personnes concernées bénéficient des principes de la protection des données personnelles dès la conception ;

<sup>1</sup> Responsable, redevable, consulté et informé

- d'évaluer tout traitement des données personnelles des clients finaux grâce à un outil conçu et développé par Atos. Baptisé « Evaluation de la conformité du traitement des données » (CADP), cet outil doit être complété au fur et à mesure du processus d'appel d'offres et d'attribution de contrats par les membres de l'équipe commerciale responsable de l'appel d'offres et des solutions et, le cas échéant, par les sous-traitants, avec le soutien des clients ou sur la base des informations que ces derniers ont fournies. L'outil CADP faisant partie de la documentation contractuelle avec les clients, il permet de recueillir les informations nécessaires sur le traitement des données personnelles et de s'assurer que les clients disposent des données requises pour informer leurs propres clients. Tous les documents nécessaires, y compris l'outil CADP-P, sont rassemblés dans le système de gestion des comptes client (ACM) d'Atos.

S'agissant des politiques et pratiques relatives à la publicité comportementale et à la vie privée des utilisateurs [SASB TC-SI-220a.1], il existe une liste des politiques, procédures et pratiques de protection des données associées. Les principales politiques ou procédures d'Atos en matière de protection des données sont les suivantes :

- AP17 Politique d'Atos en matière de données personnelles ;
- AP21 Politique d'Atos en matière de violation des données personnelles ;
- AP22 Règles d'Entreprise Contraignantes (BCR-Binding Corporate Rules) d'Atos ;
- AP82 Politique d'accès aux données utilisateurs du réseau informatique d'Atos ;
- AP58 Exigences d'Atos en matière de sécurité pour les partenaires et fournisseurs.

Atos a mis en œuvre les politiques, les règles et les exigences susmentionnées dans le cadre de ses activités et continue de les appliquer. Cette approche a été initiée dans le cadre du programme RGPD lancé en 2017. Dans la mesure où la Direction d'Atos considère la protection des données comme un effort continu à déployer par tous, elle continue de la soutenir, tant au niveau mondial que local.

### Agissant en tant que responsable du traitement et sous-traitant, Atos n'utilise aucune donnée client à des fins secondaires. [SASB TC-SI-220a.2]

Atos utilise des informations client dans un contexte « B2B », c'est-à-dire à des fins marketing ou lors de l'exécution de contrats avec les entreprises que les personnes représentent auprès d'Atos, en stricte conformité avec les obligations locales relatives à la protection des données personnelles. Atos utilise au moins un mécanisme de désengagement (« opt-out ») le cas échéant, ainsi que des mécanismes d'engagement (« opt in ») uniques ou doubles dans les juridictions qui le requièrent. Le consentement d'une personne concernée prévaut systématiquement sur tout autre mécanisme. Par conséquent, une fois le consentement retiré, Atos ne recherche pas d'autres mécanismes pour contourner le fait que les personnes concernées aient clairement indiqué qu'elles ne souhaitent pas recevoir d'informations marketing.

En sa qualité de sous-traitant des données, Atos fournit une assistance à ses clients afin de répondre aux demandes des personnes concernées, y compris les demandes d'accès aux données, de portabilité, de modification et de suppression de données. Atos informe les visiteurs de son site Web de la confidentialité des données<sup>1</sup>.

Atos informe ses clients sur les questions de protection de la vie privée suivantes :

- nature des informations récupérées ;
- utilisation des informations recueillies ;
- possibilité pour les clients de décider de la manière dont leurs données privées sont collectées, utilisées, conservées et traitées :
  - option de désengagement disponible ;
  - consentement d'engagement requis ;
  - demande d'accès aux données détenues par l'entreprise ;
  - demande de transfert de leurs données à d'autres prestataires de services ;
  - demande de rectification de leurs données ;
  - demande de suppression de leurs données ;
- durée de conservation des informations dans les archives de l'entreprise ;
- mode de protection des informations.

## 5.4.5.2 La protection des données personnelles dans un monde axé sur les données

Dans un monde numérique axé sur les données, la protection des données, notamment personnelles, constitue la principale préoccupation pour instaurer la confiance indispensable aux activités numériques. Il convient de réduire les risques d'incidents, de violation de la vie privée et de pertes de données. Depuis de nombreuses années, Atos est l'un des pionniers du secteur en matière de protection des données personnelles. S'appuyant sur une organisation de sécurité complète, des politiques solides, appliquées avec rigueur, une collaboration pluridisciplinaire et la coopération intensive de tous les experts du domaine au sein de l'entreprise, Atos respecte les normes les plus strictes pour protéger les données.

Les politiques d'Atos en matière de protection des données englobent la protection de toutes les données recueillies ou conservées par Atos (en sa qualité de responsable ou de sous-traitant du traitement des données). En 2020, ces politiques ont particulièrement ciblé le partage des données personnelles (en interne, à travers le déploiement des Règles d'Entreprise Contraignantes - BCR - d'Atos et en externe, à travers les exigences d'Atos en matière de sécurité pour les partenaires et fournisseurs, incluant des exigences en matière de protection des données). En 2021, ces politiques ont mis l'accent sur les Data Protection Addendum (DPA), l'impact de l'arrêt Schrems II et le suivi des recommandations du Comité Européen de la Protection des Données de l'UE<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> <https://atos.net/en/privacy>

<sup>2</sup> Comité Européen de la Protection des Données

En outre, en septembre 2021, les nouvelles Clauses Contractuelles Types (Standards Contractual Clauses (SCC)) ont été intégrées dans les DPA, en plus d'un outil Atos pour la réalisation des évaluations d'impact du transfert (Atos Data Transfert Impact Assessment (TIA)). En ce qui concerne les mesures techniques et organisationnelles (Technical and Organizational Measures ou TOM), Atos a standardisé les listes de TOM (agissant en tant que sous-traitant et responsable du traitement) afin de mieux communiquer les instructions données par les clients à travers la chaîne d'approvisionnement.

Atos exige de tous ses fournisseurs qu'ils respectent les mêmes normes strictes de protection des données personnelles que le Groupe s'est fixées via ses politiques susmentionnées ou sur la base de la législation applicable en la matière.

Le service informatique d'Atos, qui est responsable des applications internes d'Atos soutenant la plupart des activités de traitement des données internes d'Atos en tant que responsable de traitement des données à caractère personnel : propriété identifiée, documentation des flux d'acquisition et de propagation des données, définition explicite du cycle de vie, règles de cohérence et indicateurs de qualité, attention particulière aux sauvegardes, aux historiques et aux archives (période de conservation, accès autorisé, stockage protégé). En outre, des programmes réguliers sont exécutés pour étendre le périmètre de la politique des données à toute l'organisation grâce à une meilleure formation de sensibilisation des propriétaires des données et à une mise à jour permanente de l'inventaire des données de l'entreprise.

Pour sensibiliser les collaborateurs du service informatique, des modules de formation spécifiques ont été élaborés autour de ces politiques révisées ; l'accent est mis sur les aspects de protection des données à caractère personnel : propriété identifiée, documentation des flux d'acquisition et de propagation des données, définition explicite du cycle de vie, règles de cohérence et indicateurs de qualité, attention particulière aux sauvegardes, aux historiques et aux archives (période de conservation, accès autorisé, stockage protégé). En outre, des programmes réguliers sont exécutés pour étendre le périmètre de la politique des données à toute l'organisation grâce à une meilleure formation de sensibilisation des propriétaires des données et à une mise à jour permanente de l'inventaire des données de l'entreprise.

La formation en ligne sur la protection des données a été révisée afin de respecter les principes et les meilleures pratiques des normes d'accessibilité internationalement reconnues (WCAG<sup>1</sup>, BS8878 & EN301549).

L'amélioration continue de ces outils et processus a permis à Atos d'intégrer davantage le « principe de responsabilité » de manière stricte. Sur la base d'une plateforme de gestion de la protection des données personnelles, Atos a modernisé et automatisé en 2020 son processus d'évaluation des activités exercées en qualité de responsable du traitement des données. Dans le même temps, le processus d'évaluation des activités réalisées en tant que sous-traitant des données est passé par le processus régulier d'amélioration semestriel. Atos travaille désormais à la migration de ce processus vers la plateforme de gestion. Ainsi, Atos a renforcé son registre des activités de

traitement des données et son approche de la confidentialité des données dès la conception, au moment de la création et de la mise en œuvre de ses systèmes et services.

Par ailleurs, d'un point de vue opérationnel, Atos n'a, en 2021, fait l'objet d'aucune réclamation pour atteinte à la **vie privée d'un client**. [GRI 418-1], [SASB TC-SI-220a.3]

### Souveraineté des données et confiance

Le potentiel de l'économie des données repose sur la confiance dans la gestion des données. A ce titre, la mise en place d'un écosystème de données et d'infrastructures fondées sur des valeurs européennes partagées résonne pleinement avec la raison d'être d'Atos. Dans cette optique, Atos s'est placé en tête de son secteur d'activité en tant que membre fondateur de Gaia-X. Le Groupe a été élu membre de son Conseil d'Administration en juin 2021, contribuant ainsi à la mise en place d'un écosystème de données et d'infrastructures conforme aux valeurs et normes européennes, telles que la protection des données, la souveraineté numérique, l'interopérabilité, la portabilité et la sécurité.

Gaia-X est une organisation à but non lucratif qui compte plus de 300 membres issus du monde des affaires, de la politique, de l'université et de la science, en Europe et dans le monde entier. Son objectif est de créer un écosystème d'infrastructure de données unique et sécurisé, en apportant l'innovation par la souveraineté numérique et en stimulant la création de nouveaux espaces de données communs pour créer une économie numérique. En 2021, Gaia-X a publié les règles de sa politique, son architecture de normes et ses documents structurels. Elle a également introduit le concept du cadre de conformité et de labellisation Gaia-X pour garantir que les exigences politiques et technologiques définies sont respectées, ce qui accroît la confiance dans les services labellisés Gaia-X. Atos est actif au sein des comités techniques et de labellisation de Gaia-X, profondément engagé dans les activités des hubs nationaux de Gaia-X et contribuant à diverses opérations liées aux plateformes d'espaces de données du secteur, telles que la finance, l'énergie, l'automobile, le tourisme, etc.

Atos est également membre de la Charte de confiance ainsi que de l'initiative européenne ETAMI<sup>2</sup>, qui développe des normes et des meilleures pratiques pour une application robuste et sécurisée de l'IA.

En outre, Atos s'engage activement à façonner l'écosystème européen autour du Cloud et des données en siégeant aux Conseils d'Administration d'IDSA<sup>3</sup>, de BDVA<sup>4</sup> et de Fireware et en contribuant fortement à la construction de l'écosystème Cloud Edge par son adhésion à l'Alliance Européenne des Données Industrielles, Edge et Cloud et à des projets européens tels que l'IPCEI<sup>5</sup>, Horizon Europe et le Fonds européen de défense, en s'appuyant notamment sur son leadership dans le numérique sécurisé et décarboné.

1 Consignes d'accessibilité du contenu Web

2 Ethique, confiance, intelligence artificielle et des machines

3 International Data Space Association

4 Association Big Data Value

5 Projets importants d'intérêt européen commun

A cet égard, Atos a annoncé, en novembre 2021, le lancement d'Atos OneCloud Souverain Shield<sup>1</sup>, un ensemble de solutions, de méthodologies et de services opérationnels Cloud uniques sur le marché, qui permet aux clients du monde entier de relever les défis de la gestion des données dans le continuum Edge to Cloud, conformément aux exigences juridiques les plus élevées en matière de gouvernance des données. Faisant partie de l'initiative OneCloud d'Atos, Atos OneCloud Souverain Shield est un écosystème complet de plateformes Edge to Cloud et un service hautement sécurisé qui améliore le niveau de maîtrise

des clients sur les données qu'ils produisent et échangent, les aidant à reprendre le contrôle et à traiter efficacement les dépendances juridiques. Plutôt qu'une vision binaire de la souveraineté numérique, Atos crée une gamme de contrôles des risques, en aidant les industries et les gouvernements à déployer des stratégies hybrides et multi-Cloud en termes de séparation d'infrastructure, d'applications, de sécurité et d'opérations des données. Atos propose une version personnalisée de la solution en fonction de la sensibilité des données de ses clients.

## 5.4.6 Performance RSE des fournisseurs

### 5.4.6.1 Surveillance du risque RSE tout au long de la chaîne d'approvisionnement [A17]

Pour garantir des activités éthiques et conformes, Atos concentre une part importante de ses dépenses aux fournisseurs de premier rang, qui adoptent la même approche crédible en matière de durabilité que le Groupe.

L'objectif de l'équipe Achats d'Atos est de renforcer la relation avec :

- les 250 premiers fournisseurs en termes de dépenses, qui représentent environ 70% des dépenses totales du Groupe Atos ;
- les fournisseurs stratégiques qui sont sélectionnés en fonction du niveau de dépenses, du niveau de catégorie de risque et du risque géographique où le fournisseur opère. Certains fournisseurs stratégiques font partie de la liste des 250 premiers fournisseurs.

#### Engagement des partenaires d'Atos en matière d'intégrité<sup>2</sup>

Les fournisseurs d'Atos doivent accepter et respecter la charte d'engagement des partenaires commerciaux d'Atos en matière d'intégrité, baptisée « Atos Business Partners' Commitment to Integrity ».

Cette charte est incluse dans tous les appels d'offres envoyés aux fournisseurs et ses principales clauses sont intégrées dans les contrats d'Atos. Elle a pour objet de reprendre les principes et actions mis en œuvre par la Direction des Achats d'Atos en matière de responsabilité sociétale d'entreprise. Elle impose aux fournisseurs d'Atos de respecter les principes du Pacte Mondial des Nations Unies dans les domaines des droits humains, du droit du travail, de l'environnement, de la lutte contre la corruption et la clause de non-conformité associée tout au long de la durée du contrat avec Atos. Si un fournisseur refuse d'adhérer à la charte relative à l'engagement des partenaires commerciaux d'Atos en matière d'intégrité au motif qu'il dispose de sa propre charte, l'entreprise s'attend à ce que cette dernière contienne des principes équivalents à ceux de la charte d'Atos. Dans le cadre d'un appel d'offres, les fournisseurs sont également informés qu'ils sont tenus de respecter et d'accepter ces principes pour pouvoir collaborer avec Atos. Ils peuvent, à tout moment pendant la durée de leur contrat avec Atos, faire l'objet d'une évaluation par EcoVadis au regard de leur performance en matière de responsabilité d'entreprise.

#### Lutte contre la corruption

Tous les employés d'Atos qui effectuent des activités liées aux achats pour le compte d'Atos ou qui ont des contacts réguliers avec des fournisseurs sont tenus de signer le Code de conduite d'Atos, qui établit les règles élémentaires que chaque salarié doit respecter dans le cadre de sa mission, y compris des règles et conseils en matière de lutte contre la corruption.

De plus, chaque année, tous les collaborateurs d'Atos doivent suivre la formation obligatoire sur le Code d'éthique, ce qui leur permet de bien comprendre les normes éthiques de l'entreprise couvrant tous les thèmes du code et de promouvoir des pratiques loyales dans leurs activités au quotidien.

Les 250 premiers fournisseurs d'Atos en termes de dépenses font l'objet d'une vérification annuelle de conformité, y compris des contrôles anti-corruption. Chaque fournisseur se voit attribuer un risque de conformité et des actions de suivi sont définies pour atténuer les risques.

Dans le cadre du processus d'intégration des fournisseurs, chaque prestataire est soumis à un contrôle des sanctions internationales et les fournisseurs sont invités à déclarer leurs antécédents actuels et/ou passés en matière de corruption dans le questionnaire d'intégration des fournisseurs d'Atos. Tout cas de corruption identifié requiert l'évaluation et l'approbation du Service de Conformité du Groupe.

Si, au cours du processus d'intégration des fournisseurs, Atos identifie des facteurs de risque, tels que des fournisseurs ayant le statut de fonctionnaires du secteur public situés dans un pays à risque élevé ou très élevé, ou dans un pays où Atos n'est pas présent, le Responsable de la Conformité des Achats examine et approuve le fournisseur et, si nécessaire, peut également consulter le Service Conformité du Groupe.

Atos lance un projet visant à mettre en œuvre un outil supplémentaire de vérification de la conformité afin de sélectionner et de suivre les fournisseurs présentant des facteurs de risque. Cet outil fournira une évaluation plus complète et inclura des contrôles anti-corruption supplémentaires.

En 2022, une formation supplémentaire sur la lutte contre la corruption sera dispensée auprès de l'équipe Achats afin de présenter le processus amélioré et sensibiliser davantage sur la corruption.

1 [https://atos.net/en/2021/press-release\\_2021\\_11\\_18/atos-launches-atos-onecloud-sovereign-shield-to-support-digital-sovereignty-needs-of-industries-and-governments-worldwide](https://atos.net/en/2021/press-release_2021_11_18/atos-launches-atos-onecloud-sovereign-shield-to-support-digital-sovereignty-needs-of-industries-and-governments-worldwide)

2 <https://atos.net/wp-content/uploads/2021/07/atos-commitment-integrity-2021.pdf>

### EcoVadis et évaluations alternatives

Atos travaille en effet avec EcoVadis, un expert indépendant, pour avoir un meilleur aperçu des activités de ses fournisseurs. En raison de l'analyse approfondie menée dans les domaines de l'Environnement, du Travail et des Droits de l'Homme, de l'Éthique et des Achats Durables, Atos a choisi EcoVadis comme examinateur de référence de ses fournisseurs. Les principaux indicateurs clés de performance (KPIs) d'Atos en matière d'achats sont liés aux dépenses couvertes par les fournisseurs, qui ont été récemment évaluées par EcoVadis. En s'appuyant sur l'analyse détaillée qui en résulte, Atos bénéficie d'une vision globale de l'approche RSE de ses fournisseurs principaux et stratégiques, y compris leurs points forts, leurs faiblesses et tout comportement contraire à l'éthique signalé dans les médias ou par les ONG. Le service Achats d'Atos se trouve ainsi en mesure d'identifier les risques au sein de la chaîne d'approvisionnement et de les atténuer au cas par cas.

L'équipe Achats d'Atos a pour objectif de renforcer les relations avec ses fournisseurs principaux et stratégiques et de soumettre la totalité d'entre eux à une évaluation de leur performance en matière de responsabilité d'entreprise par EcoVadis. Atos demande également à ses fournisseurs de faire une évaluation avant 36 mois durant la durée de leur contrat avec Atos. Les fournisseurs sont invités à remplir un questionnaire détaillé sur leur engagement en matière de responsabilité d'entreprise, avec documents à l'appui. Après avoir rempli le questionnaire, ces documents et réponses sont analysés par une équipe d'experts en RSE d'EcoVadis qui attribue un score global (sur 100), un score par domaine et des commentaires détaillés assortis de recommandations d'amélioration.

Si un fournisseur ne dispose pas de tableau de bord EcoVadis valide, Atos peut accepter une évaluation alternative par une autre société tierce experte en notation RSE. Toutes les notations alternatives sont revues et acceptées au cas par cas. En 2021 :

- 68% des dépenses totales du Groupe Atos ont été effectuées auprès de fournisseurs évalués par EcoVadis et via des évaluations alternatives ; [A17]
- au total, 395 fournisseurs ont été évalués ou réévalués par EcoVadis, ce qui représente 62,5% des dépenses totales du Groupe Atos ;
- de plus, 149/243 fournisseurs stratégiques d'Atos ont été évalués ou réévalués par EcoVadis, ce qui représente 61% des dépenses totales de ses fournisseurs stratégiques [A17], [GRI 205-1].

La note moyenne globale des 395 fournisseurs d'Atos évalués par EcoVadis est de 57 (sur 100), ce qui confirme l'évaluation suivante :

- une approche de la responsabilité d'entreprise structurée et proactive ;
- des politiques et actions concrètes sur les problématiques majeures ;
- des rapports fondamentaux sur des actions ou des indicateurs de performance ;
- l'entreprise améliore de façon continue ses performances en matière de responsabilité d'entreprise et doit être envisagée en vue d'une relation d'affaires sur le long terme.

A titre de comparaison, le score moyen global de tous les fournisseurs évalués par EcoVadis dans l'ensemble de sa base de données mondiale est de 43,8, tandis que le score moyen global de tous les fournisseurs évalués par EcoVadis dans le secteur d'Atos (programmation informatique, conseil et activités connexes) est de 45,8.

En 2021, les fournisseurs d'Atos ont amélioré leur score par thème par rapport à 2020, sur la base du tableau de bord valide trois ans. Les notes moyennes sont les suivantes :

- environnement : 59 (contre 26 en 2020) ;
- travail et droits de l'homme : 58 (contre 56 en 2020) ;
- éthique : 57 (contre 54 en 2020) ;
- achats responsables : 50 (contre 48 en 2020).

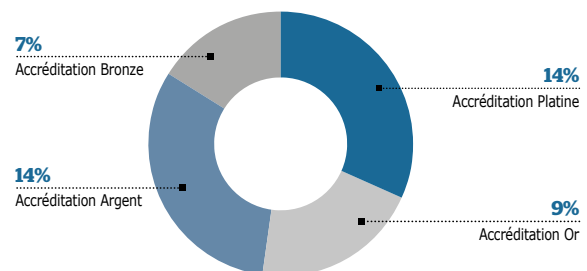
### Fournisseurs présentant des scores insuffisants (score global EcoVadis inférieur à 40/100) :

En 2021, 21 des fournisseurs principaux et stratégiques d'Atos évalués par EcoVadis ont obtenu un score global inférieur à 40, généralement en raison d'un manque de compréhension du processus et de la plateforme d'évaluation d'EcoVadis.

En 2022, Atos organisera une communication spécifique post-évaluation auprès de ces fournisseurs afin de les encourager à mettre en œuvre des plans d'actions correctifs. Les progrès seront suivis et les fournisseurs seront encouragés à être réévalués au cours des douze prochains mois. Notre approche est de travailler avec chaque fournisseur ayant un score inférieur à 40 afin de les aider à améliorer leur score.

### Fournisseurs Atos récompensés par EcoVadis

44% des dépenses d'Atos sont effectuées auprès de fournisseurs disposant d'une accréditation spéciale EcoVadis, comme le montre le tableau ci-dessous :



Atos lui-même a été réévalué par EcoVadis en 2021 (avec un score global de 80/100 et 90/100 dans la catégorie Environnement) et a reçu le prix EcoVadis Platinum pour ses performances en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise. Atos confirme ainsi sa position dans le top 1% des entreprises évaluées par EcoVadis dans son secteur d'activité (programmation informatique, conseil et activités connexes).

### Evaluation supplémentaire de la décarbonation réalisée par Atos pour les fournisseurs stratégiques :

Pour élargir le périmètre des dépenses évaluées, Atos a mis en œuvre sa méthodologie interne de notation de la décarbonation afin de déterminer la maturité de ses fournisseurs en la matière.

Une fois par an, Atos réalise une évaluation de la performance de ses fournisseurs stratégiques (Gestion de la performance des fournisseurs – QCDIMS<sup>1</sup>). Dans le cadre de cette évaluation de la performance, les thèmes suivants sont notés avec leur poids respectif au sein de la note totale : qualité (20%), coût (20%), prestation de services (15%), innovation (10%), gestion (15%) et développement durable (20%). Le poids du thème « développement durable » est passé de 5% en 2020 à 20% en 2021.

Pour évaluer le thème du développement durable, deux critères ont été établis à valeur égale :

- évaluation RSE (EcoVadis ou évaluation alternative) : 10% ;
- décarbonation : 10%.

Concernant la décarbonation, les critères suivants sont évalués :

- mesure et reporting des émissions de CO<sub>2</sub>e ;
- mise en place d'une stratégie de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>e ;
- compensation des émissions inévitables ;
- certification ISO 14001 (Système de Management Environnemental) ;
- certification ISO 50001 (Système de Management de l'Energie) ;
- déclaration des informations au CDP (Carbon Disclosure Project) ;
- engagement sur un objectif scientifique (Science-Based Target Initiative-SBTi).

Les fournisseurs doivent fournir des preuves au regard des points ci-dessus, avec, par exemple, un rapport RS/RSE/Développement durable publié en externe ou un rapport intégré/annuel.

En fonction de leur score, les fournisseurs obtiennent un statut Vert ou Rouge.

En 2021, 29% des fournisseurs d'Atos représentant plus de 2 millions d'euros de dépenses se sont engagés auprès de la SBTi.

### Classification « verte/rouge » des fournisseurs

Sur la base du score du thème Environnement d'EcoVadis, des évaluations alternatives ou de la notation interne de décarbonation d'Atos, les fournisseurs principaux et stratégiques sont classés verts ou rouges. En 2021, 100% des fournisseurs principaux et stratégiques représentant plus de 2 millions d'euros de dépenses ont fait l'objet d'une évaluation.

Les fournisseurs classés comme verts sont matures du point de vue de la stratégie environnementale, tandis que les fournisseurs rouges ont besoin de s'améliorer dans ce domaine. Les parties prenantes d'Atos sont encouragées à augmenter leurs dépenses avec des fournisseurs relevant de la catégorie verte et à les réduire avec les fournisseurs de la catégorie rouge, grâce au mécanisme de Prix Interne du Carbone (ICP).

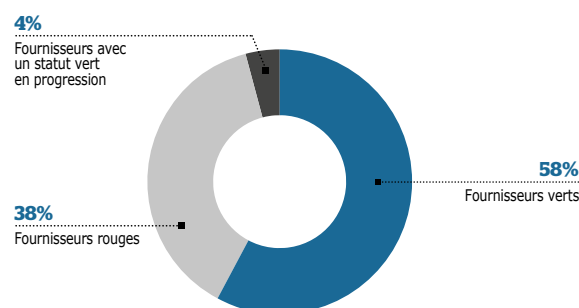
<sup>1</sup> Qualité, coût, prestation de services, innovation, gestion et développement durable

Les Achats, les services de gestion de fournisseurs et l'équipe Achats Durables informent également les fournisseurs de leur classification rouge. Atos les encourage à améliorer leur performance carbone en :

- organisant des réunions régulières pour présenter tout nouvel engagement en matière de développement durable et/ou d'amélioration continue ;
- leur proposant le soutien d'EcoAct (société de conseil climatique d'Atos) pour développer un programme d'amélioration.

L'objectif n'étant pas de résilier les contrats avec les fournisseurs classés en rouge, mais de les accompagner pour qu'ils s'améliorent et passent en catégorie verte.

En 2021, 68% des dépenses totales auprès des fournisseurs du Groupe ont été évaluées. Vous trouverez ci-dessous la répartition des dépenses ainsi évaluées :



Le pourcentage de dépenses auprès de fournisseurs verts a augmenté de 16%, et le pourcentage de dépenses auprès de fournisseurs rouges a diminué de 11%. Ces améliorations se reflètent directement dans les résultats positifs du Prix Interne du Carbone (ICP) d'Atos, ainsi que dans les émissions de la chaîne de valeur d'Atos présentées à la section 5.2.5.5.

### Décarbonation de la chaîne d'approvisionnement d'Atos

Atos s'est engagé pour la neutralité carbone afin de contribuer à limiter le réchauffement climatique de la planète à 1,5 °C. A cet égard, l'ambition d'Atos à court terme est de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de sa chaîne d'approvisionnement de 50% d'ici à 2025 par rapport à 2019. L'objectif est donc de travailler avec des fournisseurs qui peuvent soutenir Atos afin de mener à bien cette ambition de décarbonation.

Une clause de décarbonation d'Atos est proposée dans tous les nouveaux contrats et ceux renégociés/renouvelés de trois ans et plus, ainsi qu'à tous les 250 premiers fournisseurs d'Atos en termes de dépenses et aux fournisseurs stratégiques.

En signant cette clause, Atos demande à ses fournisseurs de s'engager auprès de la Science Based Target Initiative (SBTi) et de fixer un objectif de réduction de leur empreinte carbone globale (Scopes 1, 2 et 3 du Protocole GES) aligné sur les objectifs SBTi.

La clause se décline en deux versions :

- la première est destinée aux fournisseurs classés comme verts : le fournisseur doit déclarer ses émissions carbone chaque année à Atos pour démontrer la réduction de son empreinte carbone conformément à la trajectoire SBTi de 1,5 °C. Cela se traduit par une réduction linéaire de l'empreinte carbone d'au moins

4,2% chaque année (par rapport à l'année de référence), la première réduction des émissions étant réalisée dans un délai d'un an et demi (ou plus tôt) à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat ;

- la seconde est une version standard destinée aux autres fournisseurs (rouges, non évalués, nouveaux fournisseurs) : le fournisseur doit déclarer ses émissions carbone chaque année à Atos pour démontrer la réduction de son empreinte carbone conformément à une trajectoire bien en deçà de 2 °C. Il s'agit de réduire l'empreinte carbone d'un minimum de 2,5% par an (par rapport à l'année précédente), la première réduction des émissions devant être réalisée dans un délai de deux ans (ou plus tôt) à compter de la date d'entrée en vigueur de l'accord.

A chaque date anniversaire de l'accord, le fournisseur doit démontrer à Atos qu'il est parvenu à réduire ses émissions carbone en fournissant des preuves adéquates (par exemple, des audits externes de ses émissions carbone).

### Travail et droits de l'Homme

A la suite de l'évaluation EcoVadis, des actions d'amélioration sont proposées aux fournisseurs d'Atos, comme par exemple :

- la mise en œuvre de politiques couvrant les droits de l'homme et du travail ;
- la mise en place d'un processus formalisé d'évaluation des risques liés à la santé et à la sécurité des collaborateurs ;
- la mise en œuvre de mesures en matière de gestion de carrière et de formation ;
- la mise en œuvre de mesures sur la diversité, la discrimination et le harcèlement ;
- la mise en œuvre de mesures de prévention du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains.

### Audits sur site

Pour un suivi et un contrôle plus étroits, il est possible de réaliser des audits sur site auprès des principaux fournisseurs situés dans les pays à risque.

## 5.4.6.2 Dépenses d'Atos en 2021 par pays et par catégorie

### Dépenses locales

[GRI 102-9]

Grâce à un dialogue permanent avec ses fournisseurs, Atos contrôle le pourcentage du budget des Achats consacré aux sites importants qui est dépensé auprès de fournisseurs locaux pour les besoins de cette activité (tel que le pourcentage de produits et services achetés localement).

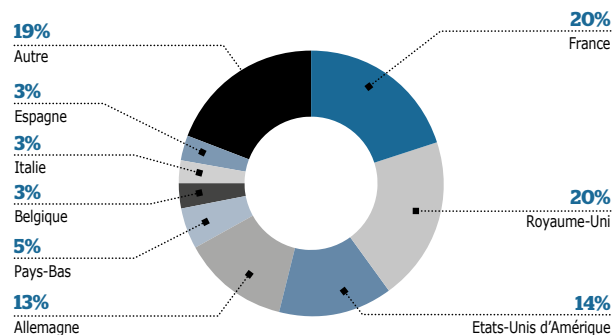
Cet indicateur clé de performance (KPI) couvre les entités Atos intégrées dans le principal système ERP (Enterprise Resource Planning).

#### Pourcentage des dépenses locales :

Dans les 67 pays où la fonction Achats d'Atos développe ses activités, 6 pays (France, Allemagne, Etats-Unis, Royaume-Uni, Pays-Bas et Belgique) représentent 76% des dépenses. Les 8 plus grands pays représentant 81% des dépenses d'Atos sont contrôlés sur leur stratégie de développement durable et sont tous situés en Europe et Amérique du Nord.

#### DEPENSES D'ATOS EN 2021 PAR PAYS

[GRI 102-9], [GRI 203-2], [GRI 204-1]



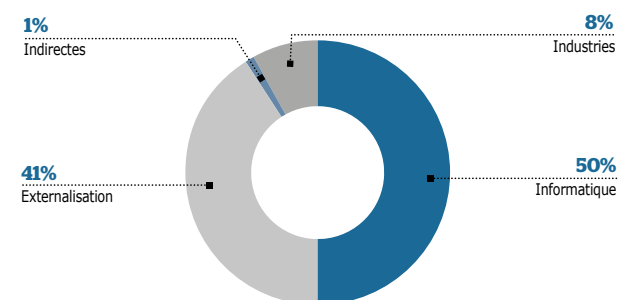
En tant que société de services, une grande partie des achats du Groupe Atos concernent les Ressources Humaines. En effet, 41%

des dépenses totales d'Atos sont consacrées aux services, y compris le recrutement et la sous-traitance, la gestion des installations et les services professionnels. Ces catégories génèrent indirectement de l'emploi dans les pays appliquant une législation du travail rigoureuse. D'autre part, les dépenses en informatique (IT) représentent 50% du total des dépenses d'Atos avec les principaux fournisseurs informatiques du marché, ce qui est conforme aux objectifs de développement durable du Groupe.

Le secteur industriel chez Atos représente aujourd'hui 8% des dépenses et provient principalement de l'ECM<sup>1</sup> et/ou des fournisseurs de premier rang, bien qu'une faible proportion de ces dépenses provienne d'une chaîne d'approvisionnement en Asie-Pacifique.

#### DEPENSES D'ATOS EN 2021 PAR CATEGORIE

[GRI 102-9], [GRI 204-1]



L'objectif de l'équipe Achats du Groupe est de centraliser les dépenses et de signer des contrats mondiaux avec des fournisseurs de taille plus importante. Cependant, un grand nombre de ces fournisseurs sont présents dans les pays dans lesquels le Groupe intervient et 79% des distributions de biens et de services s'effectuent à un niveau local, réduisant ainsi l'impact environnemental d'Atos. Ce chiffre s'explique également par le recours à des fournisseurs situés dans de nombreux pays et par l'utilisation de distributeurs de matériels informatiques [GRI 204-1].

1 de l'anglais "Electronic Contracts Manufacturing"



## 5.4.7 Éthique et Compliance

La logique d'Éthique et de Compliance fait intrinsèquement partie des défis de performance extra-financière qu'Atos s'est engagé à relever (Section 5.4.7.1) et est encapsulée dans un programme dédié (Section 5.4.7.2).

### 5.4.7.1 Défis liés à la performance extra-financière en matière d'Éthique et de Compliance [GRI 103-2 Anti-Corruption], [GRI 103-3 Anti-Corruption], [GRI 103-2 Socioeconomic Compliance]

#### Approche en matière d'Éthique et de Compliance

La raison d'être d'Atos s'articule autour de la notion d'« espace informationnel » ou « digital ». Contribuer à le structurer, à le rendre sûr, accessible à tous et durable : telle est la responsabilité singulière d'Atos. L'engagement d'Atos en matière d'intégrité et ses fondements solides en matière d'Éthique et de Compliance favorisent la confiance envers ses collaborateurs, ses clients ainsi que la société au sens large, ce qui est essentiel pour l'espace numérique auquel Atos contribue.

En 2021, EcoVadis a décerné à Atos un certificat Platine et a récompensé ses efforts en matière d'éthique avec un score de 80/100.

Afin de réaliser cette ambition, Atos a élaboré un programme Éthique et Compliance impliquant ses principales parties prenantes et en les intégrant à son modèle économique.

Face aux défis d'un environnement économique et réglementaire de plus en plus complexe et en constante évolution, Atos veille à respecter les normes éthiques les plus strictes et à les promouvoir en tant qu'un avantage concurrentiel, créant ainsi de la valeur ajoutée pour l'entreprise.

L'approche d'Atos en matière d'Éthique et de Compliance consiste à élaborer et contrôler la mise en place d'un programme coordonné pour prévenir et détecter les risques dans les domaines réglementaires suivants : (i) la lutte contre la corruption, (ii) les réglementations commerciales et le contrôle des exportations, (iii) le droit de la concurrence et (iv) le Devoir de Vigilance.

#### Gouvernance Éthique et Compliance

Afin de garantir l'efficacité de son programme de Compliance, Atos a mis en place une gouvernance à plusieurs niveaux combinant une approche mondiale et locale, du plus haut niveau de l'organisation jusqu'au cœur des opérations.

- **Directives : Conseil d'Administration, Collège des déontologues et Comité Exécutif**

Le Conseil d'Administration supervise le développement du programme de Compliance, notamment à travers le reporting du Secrétaire Général Groupe & Chief Compliance Officer, et approuve les éléments clés du programme, tels que le Code d'éthique.

Le Conseil d'Administration a nommé un Comité Consultatif en matière d'éthique (« Collège des déontologues ») composé d'experts externes indépendants afin de conseiller la Direction du Groupe sur des sujets de Compliance complexes, sensibles et/ou stratégiques pour l'entreprise. Le Collège des déontologues se réunit aussi souvent que nécessaire, généralement une à deux fois par an. En 2021, il s'est réuni pour discuter du projet de révision du système d'alerte éthique du Groupe, notamment à la lumière de la Directive (UE) 2019/1937 sur la protection des lanceurs d'alerte.

Afin de s'assurer que la Compliance est pleinement ancrée dans la culture d'Atos, le Comité Exécutif détermine l'orientation et les priorités en matière de Compliance, sur la base du reporting trimestriel effectué par le Secrétaire Général Groupe & Chief Compliance Officer.

- **Communauté Compliance : Compliance Groupe, Compliance Officers et Directeurs Juridiques**

Le programme Compliance est développé au niveau mondial afin d'en assurer la cohérence et donc d'améliorer l'efficacité dans l'ensemble du Groupe.

Atos effectue une veille juridique afin d'anticiper et de prendre en compte les évolutions constantes des lois et réglementations applicables au Groupe. Afin d'adapter le programme Compliance, lorsque les lois locales l'exigent, le Département Compliance du Groupe s'appuie sur les Compliance Officers et les Directeurs Juridiques pour adapter les initiatives Compliance localement, afin de s'assurer qu'Atos respecte les lois applicables dans tous les pays où il exerce ses activités. C'est pourquoi la coopération étroite et la communication réciproque entre le Département Compliance Groupe, les Compliance Officers locaux et les Directeurs Juridiques sont si importantes pour l'efficacité du programme.

Au quotidien, l'activité Compliance d'Atos est dirigée par le Département Compliance du Groupe qui (i) définit la stratégie Compliance conformément à l'orientation fixée par le Comité Exécutif, (ii) conseille les Directeurs Généraux des entités sur les directives, politiques et outils en matière de Compliance à mettre en œuvre localement, (iii) soutient les Compliance Officers au sein des Entités Opérationnelles Régionales, des Divisions et des Fonctions, (iv) effectue la Cartographie des Risques de Corruption du Groupe et élabore les plans d'atténuation des risques associés, (v) lance, dirige et soutient les enquêtes internes du Groupe.

Pour garantir son indépendance, le Département Compliance du Groupe est rattaché directement au Secrétaire Général Groupe & Chief Compliance Officer.

Les Compliance Officers des RBU et Fonctions sont essentiels au sein de l'organisation de la Compliance. Ils travaillent en étroite collaboration avec les Directeurs Juridiques, qui apportent le soutien nécessaire dans leur domaine de compétences. Ils se réunissent sous forme de communauté virtuelle avec le Département Compliance du Groupe au moins une fois par mois pour partager les meilleures pratiques et assurer un alignement complet sur les initiatives de Compliance. Les Compliance Officers sont chargés de soutenir les Directeurs Généraux des entités, notamment pour promouvoir une culture de Compliance et d'intégrité dans leur organisation, d'effectuer le suivi de la mise en œuvre des initiatives Compliance, de dispenser des formations sur la Compliance, de recueillir des alertes locales ou autres problématiques de Compliance portées à leur attention et d'enquêter.

### ● Directeurs Généraux des entités

Les Directeurs Généraux des entités sont responsables de la mise en œuvre effective du programme Compliance au sein de leur organisation. Ainsi, ils sont chargés de :

- structurer la fonction Compliance au sein de leur organisation : ils approuvent la nomination du Compliance Officer sur proposition du Directeur Juridique, avant validation par le Département Compliance du Groupe ;
- s'assurer de la mise en œuvre effective, au sein de leur organisation, de l'ensemble des directives, politiques, formations et outils de Compliance développés par le Département Compliance du Groupe ;
- s'assurer que les salariés de leur organisation connaissent, comprennent et respectent le Code d'éthique et la Politique du Groupe Ethique & Compliance.

### Programme Ethique & Compliance et initiatives clés

Pour garantir l'efficacité de son programme Compliance, Atos s'appuie sur un cycle de gestion des risques en quatre étapes (identification et évaluation, prévention, détection et surveillance), permettant ainsi un cycle d'amélioration continue.

En 2021, les principales initiatives en matière de Compliance ont mis l'accent sur :

- le lancement du Code d'éthique révisé qui reflète la Raison d'être d'Atos et comprend un Code de conduite anticorruption exhaustif, en ligne avec la dernière version de la Cartographie des Risques de Corruption ;
- le déploiement de la formation obligatoire révisée du Code d'éthique et le lancement de la formation sur l'intégrité financière en Amérique du Nord ;
- le renforcement des procédures de due diligence sur les tiers et l'amélioration des outils permettant d'atteindre un niveau de contrôle plus élevé sur les processus clés en matière de Compliance ;
- la révision de la Charte d'engagement des partenaires d'Atos en matière d'intégrité afin de renforcer la force exécutoire des engagements éthiques d'Atos à l'égard des tiers, notamment en matière de droits humains ;
- la mise en place d'un réseau mondial de contrôle des exportations pour renforcer les contrôles sur ces sujets au sein de l'organisation ;
- l'élaboration de lignes directrices sur le respect des lois antitrust sur un large éventail de sujets, y compris les informations sensibles sur le plan concurrentiel et les relations verticales ;
- le suivi des plans d'actions de la Cartographie des Risques de Corruption ;
- la réalisation d'un nouvel exercice de Cartographie des Risques Juridiques, reposant sur un cadre couvrant les risques liés aux droits humains, à la santé et à la sécurité des personnes et à l'environnement au sein du Groupe et tout au long de la chaîne d'approvisionnement, conformément à la loi française sur le Devoir de Vigilance.

## 5.4.7.2 Programme Ethique et Compliance

Atos a mis en place un programme de Compliance rigoureux, conforme aux normes éthiques les plus élevées et aux meilleures pratiques. Adoptant une approche de gestion des risques, le programme comprend des mesures d'identification et d'évaluation (5.4.7.2.1), des mesures préventives (5.4.7.2.2), des mesures de détection (5.4.7.2.3) et des mesures de suivi (5.4.7.2.4).

### 5.4.7.2.1 Mesures d'identification et d'évaluation en matière d'Éthique et de Compliance [GRI 102-16], [GRI 102-17]

#### Cartographie des Risques de Corruption

En 2020, Atos a révisé la méthodologie permettant d'élaborer sa Cartographie des Risques de Corruption, conformément à la méthodologie de « l'Enterprise Risk Management » (ERM). L'exercice a couvert l'ensemble des RBU, secteurs et Fonctions du Groupe.

Le processus de développement s'est déroulé en quatre étapes : (i) une enquête combinant une approche descendante et ascendante, envoyée à plus de 180 managers à travers le Groupe, et des entretiens menés avec le Directeur Général du Groupe et les membres du Comité de Direction Générale, (ii) des ateliers organisés avec les managers des RBU, des secteurs et des Fonctions avec l'objectif de vérifier la cohérence des réponses et d'échanger sur la nécessité d'un éventuel repositionnement des risques, (iii) la problématique de la cartographie des risques inhérents et résiduels et le

développement d'un plan d'atténuation en coopération avec les parties prenantes concernées.

Pour chaque processus clé identifié dans le Manuel de Contrôle Interne (Book of Internal Control) comme présentant un risque de corruption, les managers invités à participer à l'enquête devaient évaluer l'impact, la probabilité et l'efficacité des mesures de contrôle mises en place pour atténuer ces risques.

Les résultats de la Cartographie des Risques de Corruption, y compris le plan d'atténuation, ont été présentés au Comité de Direction Générale et au Comité des Comptes en 2020. L'état d'avancement du plan d'actions est communiqué au Comité de Direction Générale chaque semestre et au Comité d'Audit une fois par an. Le prochain exercice de Cartographie des Risques de Corruption sera réalisé en 2022.

#### Cartographie des Risques Juridiques

Tous les deux ans, Atos met en œuvre une démarche de Cartographie des Risques Juridiques (LRM) qui est pleinement intégrée dans le processus Enterprise Risk Management (ERM). Le but de cet exercice est de se concentrer sur les risques juridiques afin de fournir une évaluation plus fine que celle obtenue par l'ERM. En 2021, le cadre de la LRM a été revu avec pour objectif de répondre à l'obligation de la loi française sur le Devoir de Vigilance qui consiste à identifier et prévenir les risques d'impacts négatifs graves sur les droits humains, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement résultant des propres activités du Groupe, ainsi que de sa chaîne d'approvisionnement. Pour plus d'informations, voir la Section 5.4.8 « Plan de Vigilance » ci-dessous.

### 5.4.7.2.2 Mesures préventives en matière d'Éthique et de Compliance

#### Code d'éthique

[GRI 102-16], [GRI 102-17]

Le Code d'éthique illustre l'engagement d'Atos de se conformer aux normes les plus strictes en matière d'intégrité et d'éthique, ainsi qu'aux lois et réglementations applicables dans tous les pays.

Il s'agit d'une mesure préventive clé, car elle couvre un large éventail de sujets de Compliance et guide les collaborateurs dans la prise de décisions conformes à l'éthique. Elle est complétée par l'« Atos Partners' Commitment to Integrity » (Engagement des partenaires d'Atos en matière d'intégrité) qui définit les engagements éthiques attendus des tiers qui contractent avec le Groupe.

Le Code d'éthique a été initialement adopté en 2003 et a été régulièrement révisé depuis pour s'adapter à l'évolution de l'environnement réglementaire et refléter l'ambition éthique d'Atos.

Une version révisée du Code d'éthique a été adoptée et mise en œuvre dans l'ensemble du Groupe en 2021 (hors Allemagne, où le processus de consultation des représentants du personnel est toujours en cours). Cette nouvelle version inclut un avant-propos rédigé par le Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général du Groupe et destiné à donner une orientation en la matière. Elle assure le lien entre les engagements éthiques et la raison d'être d'Atos, couvre un éventail plus large de sujets, tels que l'inclusion au travail, les droits humains, la protection des données et l'environnement, et prévoit des règles anticorruptions exhaustives en ligne avec la dernière version de la Cartographie des Risques de Corruption. A ce titre, la nouvelle version du Code d'éthique formalise la politique de tolérance zéro d'Atos à l'égard de la corruption. Elle a été entérinée par le Conseil d'Administration.

Afin de s'assurer que l'ensemble des collaborateurs connaissent et comprennent le Code d'éthique : (i) la nouvelle version du document a fait l'objet d'une campagne de communication globale en cascade, depuis les Responsables d'entités jusqu'aux collaborateurs et (ii) la formation obligatoire sur le Code d'éthique a été mise à jour en conséquence. Dans la plupart des Entités Opérationnelles Régionales, le Code d'éthique est spécifiquement visé dans les contrats de travail et dans la documentation associée afin de s'assurer de la pleine conscience des salariés des principes qui en résultent. Par ailleurs, des indicateurs de performances ont été établis en lien avec la formation des collaborateurs au Code d'éthique. Pour plus d'informations, voir le paragraphe dédié à la section « Stratégie de communication et de formation » ci-dessous.

#### Politique du Groupe Ethique & Compliance et autres politiques internes

La Politique du Groupe Ethique et Compliance, associée aux procédures, lignes directrices et documents correspondants, vient compléter le Code d'éthique et forme l'ossature du programme de Compliance d'Atos, conçu pour s'assurer qu'Atos opère de façon éthique.

Ces procédures et lignes directrices comprennent, entre autres : la Politique AP38 relative aux partenaires commerciaux, la Politique du système d'alerte du Groupe, les Lignes directrices en matière d'antitrust, les Lignes directrices sur le contrôle des exportations et le Guide des cadeaux et invitations. Elles sont gérées par le Département Compliance du Groupe afin de

garantir leur conformité au regard des normes éthiques les plus élevées et les plus récentes.

#### Stratégie de communication et de formation [GRI 102-16]

Les campagnes de communication et les sessions de formation sont essentielles pour s'assurer que les politiques, les outils et les autres moyens sont connus et compris par les collaborateurs dans l'ensemble du Groupe, la condition sine qua non de leur efficacité.

##### • Communication

Le Département Compliance du Groupe a élaboré un plan de communication annuel comprenant à la fois : (i) des communications régulières telles que des newsletters et des campagnes pour célébrer des événements externes tels que la Journée de Lutte contre la Corruption des Nations Unies et (ii) des messages basés sur l'actualité et les événements internes, afin de capter l'attention des collaborateurs et veiller à ce qu'ils soient bien informés.

Chaque mois, le Département Compliance du Groupe adresse une communication à environ un millier de managers, dont tous les Directeurs Généraux, Responsables d'entités, Compliance Officers et Directeurs Juridiques du monde entier, pour partager : (i) l'actualité internes et les bonnes pratiques afin que les responsables d'entités en aient connaissance et les diffusent au sein de leurs équipes et (ii) les faits marquants des derniers développements externes en matière de Compliance au niveau mondial et les enseignements tirés pour Atos.

Le 9 décembre 2021, dans le cadre de la Journée Internationale de Lutte contre la Corruption des Nations Unies, le Groupe a organisé, avec l'appui de l'ensemble des Compliance Officers, une campagne mondiale d'une semaine. Chaque journée était axée sur un sujet spécifique lié à la Compliance et clôturée par un message vidéo du Secrétaire Général Groupe & Chief Compliance Officer à l'attention de l'ensemble des collaborateurs.

##### • Formations

#### Code d'éthique

La formation en ligne sur le Code d'éthique est obligatoire pour tous les salariés du Groupe sans exception. Elle doit être complétée par toute nouvelle recrue dans les trois (3) mois de son arrivée et, à partir de 2021, devra être suivie chaque année. Cette exigence vise à garantir que tous les salariés ont une connaissance actualisée des principes énoncés dans le Code d'éthique.

Par conséquent, le calcul du taux d'achèvement cette année a été ajusté pour ne prendre en compte que les collaborateurs ayant suivi la formation sur le Code d'éthique en 2021 (et non les salariés ayant suivi la formation les années précédentes).

En 2021, 88% des salariés ont suivi la formation en ligne sur le Code d'éthique [GRI 205-2].

La formation a été mise à jour en 2021 pour suivre les évolutions du nouveau Code d'éthique et refléter une approche interactive combinant sessions de formation et scénarios pratiques avec un quiz final. Elle couvre l'ensemble des thèmes du Code d'éthique, y compris la prévention de la discrimination et du harcèlement au travail, la prévention et la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, le respect du droit de la concurrence ou encore la gestion des conflits d'intérêts.

S'agissant des managers, le suivi de la formation est pris en compte dans l'évaluation de leur performance, de sorte que le défaut de formation peut avoir un impact sur leur bonus.

En complément de la formation obligatoire sur le Code d'éthique, des sessions de formation virtuelles ETO<sup>2</sup>S (Ethics in Tier One Organisation School) sont organisées dans l'ensemble du Groupe à destination des managers, afin de leur faire preuve d'exemplarité et de marquer l'engagement de l'instance dirigeante au sein de leur organisation [GRI 205-2]. Cette formation ETO<sup>2</sup>S a également été mise à jour en 2021 pour suivre les évolutions du nouveau Code d'éthique.

#### Mener des affaires sans corruption

Afin d'assurer une meilleure compréhension des risques de corruption par les employés les plus exposés, Atos utilise le module d'apprentissage en ligne « Doing business without corruption » développé par Transparency International. Il offre une approche très pratique dans un contexte opérationnel et est mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs en interne.

#### Programme d'intégration des Compliance Officers

Une fois nommé, chaque Compliance Officer est formé par le Département Compliance du Groupe sur les principales mesures de Compliance et son rôle en tant que membre du réseau des Compliance Officers. Le programme couvre des sujets tels que la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêts, les lois antitrust, les sanctions internationales, le Devoir de vigilance des tiers et l'évaluation des risques de non-conformité.

#### Formations sur le contrôle des exportations

En 2021, le Département Compliance du Groupe a été sensibilisé aux sanctions internationales et aux contrôles à l'exportation à travers une série de formations spécifiques. Les publics cibles comprenaient la Direction Juridique, Compliance et Gestion des Contrats, les Responsables Bid Manager, ainsi que les équipes Ventes et Achats.

#### Formation à l'intégrité financière

Dans le cadre du plan d'actions exhaustif annoncé en avril 2021 pour améliorer ses contrôles et processus préventifs, Atos a déployé une formation en ligne dédiée à l'intégrité financière pour tous les salariés basés en Amérique du Nord. L'objectif était de les sensibiliser à tous les aspects de l'intégrité financière, en leur apprenant à identifier les signaux d'alerte afin d'adopter un bon comportement à tous les niveaux de l'organisation. Le taux de suivi de cette formation a atteint 100% sur un total de 9 000 collaborateurs. Des plans ont été mis en place afin de déployer cette formation dans le reste du Groupe en 2022.

#### Procédures de due diligence envers les tiers

Les procédures de due diligence sont essentielles pour prévenir les risques de non-conformité dans le cadre de relations avec des tiers. Elles permettent une évaluation précise des risques et garantissent que les mesures appropriées sont prises avant la signature de tout contrat.

##### ● Partenaires commerciaux

Les partenaires commerciaux font l'objet d'un processus de due diligence précontractuel formalisé dans la Politique de partenariat précontractuel AP38 et soutenu par un outil dédié. Le Business Partner Tool (BPT) automatise la collecte des données auprès des partenaires commerciaux, l'exécution des contrôles de Compliance, l'évaluation du risque de Compliance et les processus d'approbation. La Politique de partenariat commercial

AP38 s'applique à tous les partenaires commerciaux, toutes RBU et tous secteurs confondus.

En 2021, la Politique de partenariat commercial AP38 d'Atos a été revue à la suite d'une consultation avec les principales parties prenantes afin (i) de couvrir le processus de bout en bout avec les partenaires commerciaux, du processus de diligence raisonnable précontractuel à la phase de suivi, (ii) d'améliorer le processus d'évaluation et de refléter les nouveaux développements dans le Business Partner Tool (BPT) pour améliorer l'efficacité du processus et (iii) d'améliorer l'utilisation et le suivi de l'outil.

#### Autres tiers : clients et prospects, fournisseurs

En 2021, la Charte d'engagement des partenaires d'Atos en matière d'intégrité, qui définit les engagements éthiques d'Atos et les attentes envers les tiers, a été revue en profondeur. Elle couvre un éventail plus large d'engagements éthiques, y compris les droits humains, la santé et la sécurité des personnes, l'intégrité des affaires et l'environnement. Pour plus d'informations, voir le paragraphe « Fournisseurs » de la Section 5.4.8 « Plan de Vigilance » ci-dessous.

Le processus de vérification et d'approbation de la Compliance en place a été renforcé en 2021 par un projet conjoint entre le Département Compliance du Groupe, l'équipe Ventes et l'équipe Achats, qui a examiné et amélioré les processus de due diligence liés à l'intégration des fournisseurs, des clients et des prospects. Les processus opérationnels ont été revus, ce qui permettra d'intégrer un nouvel outil de sélection afin d'automatiser davantage le processus d'évaluation des risques, de vérification et d'approbation et donc de faciliter l'efficacité et la fiabilité du processus de due diligence.

#### 5.4.7.2.3 Mesures de détection en matière d'Éthique et de Compliance

##### Système d'alerte du Groupe

##### [GRI 102-17]

Atos a mis en place un système d'alerte éthique pour permettre aux salariés du Groupe, ainsi qu'aux tiers, de signaler tout sujet de préoccupation relatif à toute violation potentielle du Code d'éthique, ou encore des lois ou règlements applicables.

Conformément à la Politique du système d'alerte du Groupe, la première étape suivant la réception d'une alerte de Compliance consiste à analyser sa recevabilité et à décider s'il convient ou non de réaliser une enquête interne [GRI 102-33]. Les alertes anonymes sont prises en compte, sauf si elles sont interdites par les lois locales. Atos garantit la confidentialité de toutes les informations échangées dans le cadre du traitement de l'alerte, y compris l'identité du lanceur et de toute autre personne concernée. Des mesures conservatoires sont également prises pour prévenir tout conflit d'intérêts, et donc garantir l'impartialité lors de la conduite de l'enquête. Pour plus d'informations sur le système d'alerte éthique du Groupe, se référer à la Section 5.4.8.5 « Mécanisme d'alerte » dans la partie Plan de Vigilance ci-dessous.

Les Compliance Officers communiquent chaque année à l'Équipe Compliance du Groupe des statistiques et des données clés sur les alertes soulevées et ayant fait l'objet d'une enquête localement.

En 2021, 73 alertes liées à l'éthique ont fait l'objet d'un signalement et d'un suivi au sein du Groupe [GRI 102-34].

### Mesures comptables

Un groupe de travail interdépartemental, dirigé par le Service Financier du Groupe, a été mis en place en 2020 pour examiner, évaluer et améliorer les contrôles comptables existants dans le Manuel de Contrôle Interne (Book of Internal Control).

En 2021, le groupe de travail a mis en œuvre des contrôles comptables supplémentaires à la suite du plan d'actions de la Cartographie des Risques de Corruption, y compris un renforcement des flux de travail d'approbation du portail de clôture de fin de mois du grand livre général conduisant à une amélioration des contrôles comptables préventifs.

Il a également initié un projet avec le Service Informatique d'Atos afin de sélectionner un outil qui permettrait de faciliter l'automatisation des nouveaux processus de contrôle.

#### 5.4.7.24 Suivi du programme Ethique et Compliance [GRI 103-3 Conformité socio-économique]

Le suivi du programme Compliance est géré conjointement par le Département Compliance et l'équipe du Contrôle Interne & ERM du Groupe.

Le BIC identifie les principaux contrôles à exécuter par la première ligne de défense, ainsi que les procédures de contrôle de la deuxième ligne de défense au sein de chaque Processus Transversal Clé et chaque Activité Transversale Clé d'Atos.

#### Première ligne de défense

L'objectif des contrôles effectués par la première ligne de défense est de s'assurer que les processus sont réalisés en conformité avec les politiques internes du Groupe. Elles sont

réalisées par les exécutants clés dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

#### Deuxième ligne de défense

La finalité des contrôles réalisés par la deuxième la ligne de défense est de s'assurer que les contrôles relevant de la première ont été correctement effectués. Ainsi, le contrôle effectué par le Département Compliance du Groupe sur la base du reporting semestriel des Compliance Officers est réalisé par la deuxième ligne de défense.

L'efficacité de ces contrôles est régulièrement évaluée au travers de questionnaires d'auto-évaluation et de campagnes de tests organisés par l'équipe du Contrôle Interne & ERM du Groupe.

#### Troisième ligne de défense

L'objectif de la troisième ligne de défense est de s'assurer que le dispositif de contrôle est conforme aux exigences du Groupe et qu'il est effectivement mis en œuvre. Il est réalisé par l'Audit Interne du Groupe, au travers de revues d'entités et de processus, conformément au plan d'audit annuel approuvé.

Toutes les revues d'entités réalisées par l'Audit Interne du Groupe contiennent des points de contrôle liés aux risques de Compliance. Les revues de processus peuvent également contenir des points de contrôle sur les questions de conformité, en fonction de l'objet de l'examen.

En 2021, aucune amende significative n'a été imposée au Groupe pour non-respect des lois et réglementations [GRI 419-1]. Aucune réclamation client ou fournisseur relative aux domaines de la Compliance juridique d'Atos n'a été effectuée à l'encontre du Groupe [GRI 205-3].

## 5.4.8 Plan de Vigilance

En 2017, la loi sur le Devoir de Vigilance est entrée en vigueur en France et a instauré un nouveau cadre juridique aux termes duquel les autorités françaises peuvent tenir les entreprises responsables des impacts majeurs sur les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement, résultant des activités de l'entreprise elle-même, de ses filiales et des sous-traitants et fournisseurs avec lesquels elle entretient une relation commerciale établie.

En tant que société éligible, Atos est tenu de mettre en œuvre un plan de vigilance et de rendre compte des actions menées en conséquence. Le plan présente les caractéristiques clés des systèmes de gestion en place en matière de vigilance, qui comprennent, de façon non exhaustive, la cartographie des risques, les procédures d'évaluation, les actions d'atténuation,

les mécanismes d'alerte et les systèmes de suivi de la mise en œuvre effective et efficace des mesures.

Le Plan de Vigilance d'Atos (le « **Plan de Vigilance** ») est structuré autour des éléments suivants : (i) le périmètre (5.4.8.1) et la gouvernance (5.4.8.2) du plan, (ii) les mesures relatives à la cartographie des risques, les procédures d'évaluation et les mesures d'atténuation des activités propres d'Atos (5.4.8.3) et de sa chaîne d'approvisionnement (5.4.8.4), (iii) le mécanisme d'alerte (5.4.8.5) et le dispositif de suivi mis en place pour évaluer la performance du plan (5.4.8.6). Le plan compte également une table de concordance afin de faciliter le lien entre le Plan de Vigilance et les autres parties du Document d'Enregistrement Universel (5.4.8.7).

### 5.4.8.1 Périmètre

#### Groupe & filiales

Le périmètre du Plan de Vigilance couvre toutes les entités du Groupe Atos, à l'exception des nouvelles entités acquises en 2021. L'inclusion de ces entités dans le Plan de Vigilance repose sur l'évaluation préalable de leur exposition aux risques liés aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et sécurité des personnes, et à l'environnement ainsi que leurs mesures d'atténuation, mais nécessite un encadrement pour assurer un alignement sur les exigences et les pratiques d'Atos à court et moyen terme.

#### Chaîne d'approvisionnement

Le périmètre du Plan de Vigilance couvre les fournisseurs et sous-traitants avec lesquels Atos a une relation commerciale établie. En 2021, le périmètre du Plan se limite aux fournisseurs (directs) de premier rang.

L'approche validée par le Département des Achats d'Atos est présentée à la section 5.4.6 « Performance RSE des fournisseurs », avec le détail des dépenses par catégorie et par pays.

### 5.4.8.2 Gouvernance

#### Présentation générale de la gouvernance du Plan de Vigilance

Le Secrétaire Général Groupe & Chief Compliance Officer est responsable de l'élaboration du Plan de Vigilance, ainsi que de la publication de ses résultats.

Le Département Compliance du Groupe, placé sous sa supervision, suit la mise en œuvre effective du Plan de Vigilance en s'appuyant sur les contributions des principales parties prenantes suivantes :

- Département Responsabilité Sociétale d'Entreprise du Groupe ;
- Département Ressources Humaines du Groupe, Département Corporate Expertise Global, Expérience Salariés du Groupe et Département Diversité du Groupe ;
- Département Santé & Sécurité du Groupe ;

- Equipe Achats Groupe.

Le Département Compliance du Groupe s'est également appuyé sur les équipes locales impliquées dans la réponse d'Atos à la loi britannique sur l'esclavage moderne (Modern Slavery Act) afin de tirer parti des synergies, notamment au regard de la gestion des risques liés aux droits humains.

En 2022, Atos poursuivra ses efforts pour mettre en place une gouvernance dédiée au Plan de Vigilance en déterminant comment allouer au mieux les ressources pour évaluer et contrôler efficacement les mesures mises en œuvre et l'efficacité du Plan de Vigilance.

#### Présentation du Plan de Vigilance

L'état d'avancement des actions est communiqué annuellement au Comité Exécutif.

### 5.4.8.3 Activités propres

#### Cartographie des risques

##### ● Droits Humains

Atos agit pour empêcher toute violation des principes relatifs aux droits humains internationalement reconnus tels qu'énoncés dans la Charte Internationale des Droits de l'Homme, et des principes stipulés dans la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Le Groupe aligne sa prévention sur les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme et se réfère aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies relatifs aux droits de l'Homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Les risques d'Atos liés aux violations des droits humains sont identifiés et évalués dans la Cartographie des Risques Juridiques (LRM), qui est réalisée tous les deux ans selon une méthodologie similaire à celle utilisée pour l'exercice de l'« Enterprise Risk Management » (ERM), détaillée à la Section 7.1.1 « Enterprise Risk Management (ERM) ». Pour plus d'informations sur la LRM, voir la Section 5.4.7.2.1 « Mesures d'identification et d'évaluation en matière d'Ethique et de Compliance ».

##### ● Environnement

Les risques d'Atos liés à l'environnement sont identifiés par des experts internes avec le soutien d'experts externes en utilisant une combinaison d'analyses, d'outils et de processus, y compris l'« Enterprise Risk Management » (ERM) qui couvre les principales questions environnementales. La méthodologie d'identification et d'évaluation des risques est détaillée dans la section 5.2.3 « Risques et opportunités liés à l'environnement ».

##### ● Santé et sécurité

Les risques d'Atos liés à la sécurité des salariés sont identifiés et évalués à travers le processus de LRM qui couvre les risques inhérents à la santé des personnes d'un point de vue psychologique, chimique ou physique. En outre, Atos a mis au point une solide méthodologie d'évaluation des risques afin d'évaluer les risques inhérents au site sur la base de quatre ressources : les personnes, le matériel, les logiciels et le site lui-même. La cartographie des risques est mise à jour annuellement et réalisée sur chaque nouveau site entrant dans le périmètre. La méthodologie est conforme aux normes ISO 27005 et ISO 27001. Cette certification et sa mise en œuvre sont contrôlées par un auditeur externe dans le cadre de la certification du Groupe à la norme ISO 27001.

#### Procédures d'évaluation

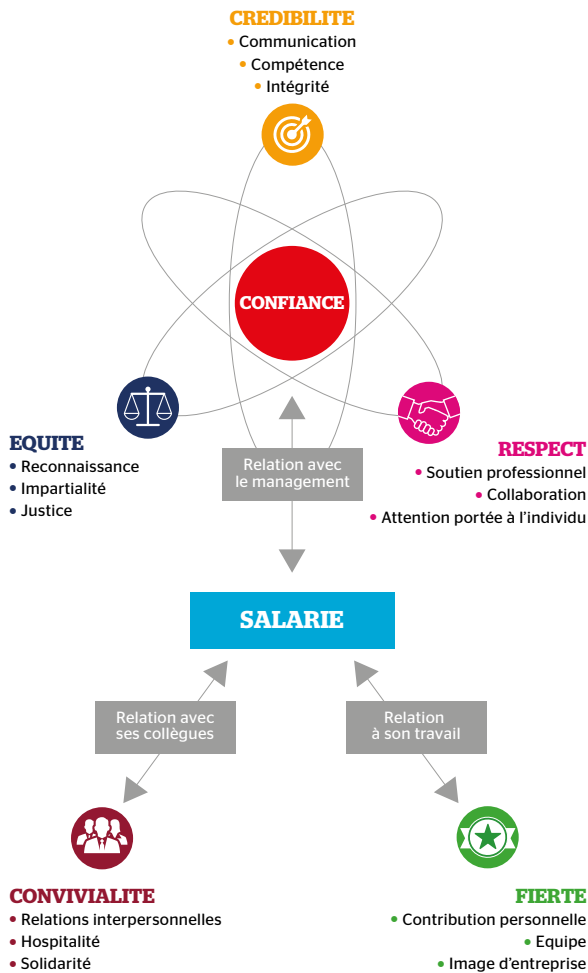
Les politiques, actions et déclarations de performance d'Atos font l'objet d'une évaluation annuelle par EcoVadis. Cette évaluation met l'accent sur quatre domaines : Environnement, Travail et Droits humains, Achats durables et Ethique. Elle permet d'identifier les points forts d'Atos et les pistes d'amélioration dans chacun de ces domaines.

En 2020 et en 2021, Atos a reçu la plus haute distinction, soit le niveau « Platine ». Les efforts d'Atos dans le domaine de l'environnement ont été particulièrement récompensés, avec une note de 90/100.

##### ● Droits Humains

Le programme « We are Atos » inclut le bien-être, la diversité et l'inclusion, la valeur sociétale, « Life@work » et l'expérience des collaborateurs avec les clients. Atos adopte une démarche d'amélioration continue au regard de conditions de travail de ses salariés.

Ce programme est évalué chaque année depuis 2010 dans le cadre de l'enquête Great Place to Work®.



Cette enquête mondiale, gérée par l'institut Great Place to Work®, aide Atos à déterminer les attentes des salariés. L'enquête est structurée autour de cinq dimensions : Crédibilité, Respect, Équité, Fierté et Convivialité. Pour plus de détails, voir la Section 5.3.7 « Engagement des salariés ».

● **Environnement**

Les procédures d'évaluation liées à l'environnement sont synthétisées dans la Section 5.2.3.1 « Demandes d'informations sur le changement climatique » et détaillées à la Section 5.2 « Environnement ».

● **Santé et sécurité**



La santé et la sécurité des personnes sont gérées au niveau local par chaque pays ou Country Cluster, en accord avec la législation locale, les normes et standards applicables tels que les normes OHSAS 18001:2007 ou ISO 45001:2018. Pour plus de détails, voir la Section 5.3.4 « Santé et sécurité des collaborateurs ».

Un réseau de Responsables Sûreté & Sécurité Pays (Country Safety and Security Officers ou CSSO) assure le déploiement des plans d'action au niveau du pays en travaillant en étroite collaboration avec les Conseillers Sécurité du Site (Site Security Advisors ou SSA), chargés d'appliquer les politiques au niveau local. En cas de non-conformité, le SSA doit rendre compte au CSSO afin de mettre en place des mesures et soutenir les gestionnaires de site dans le cadre de plans d'amélioration continue.



**Actions d'atténuation**

Afin de prévenir les impacts graves sur les droits humains, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement, Atos a mis en place des mesures adaptées de prévention et d'atténuation des risques. Le tableau ci-dessous associe, pour chaque catégorie de risques, les mesures d'atténuation prises par Atos et présente brièvement chacune d'entre elles, en décrivant leur nature (politique, déclaration, programme, certification ou outil) et en intégrant une référence au Document d'Enregistrement Universel permettant d'obtenir davantage d'informations, le cas échéant.

En 2021, la pandémie de Covid-19 a mis en lumière la forte culture de responsabilité sociétale d'Atos, guidée par le bien-être des collaborateurs, la santé et la sécurité. Depuis le début de la pandémie, le Groupe a adopté le télétravail afin de permettre à son personnel de travailler de manière efficiente et en toute sécurité tout en maintenant une collaboration à distance. Pour plus d'informations, voir les indicateurs sur la santé et la sécurité dans la Section 5.3.9 « Indicateurs extra-financiers de performance sociale ».

Nature des risques	Risques majeurs	Actions d'atténuation	
Cette liste se concentre sur les politiques mondiales en matière de droits humains. Elles n'excluent pas les autres politiques locales, le cas échéant.			
	<b>Droits Humains</b>	<p>Politique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Code d'éthique, qui regroupe les principes de responsabilité éthique d'Atos et promeut une culture de l'éthique et d'intégrité, voir la section 5.4.7.2.2 « Mesures préventives en matière d'Ethique et de Compliance ». Une version révisée du Code d'éthique a été lancée en 2021.</li> <li>• L'engagement des partenaires d'Atos en matière d'intégrité, qui définit les engagements éthiques d'Atos et les attentes envers les tiers, voir la Section 5.4.7.2.2 « Mesures préventives en matière d'Ethique et de Compliance ».</li> <li>• Politique Groupe en matière d'Ethique et de Compliance, qui est un complément au Code d'éthique dans le cadre du programme Compliance, conçue pour fournir des lignes directrices pour s'assurer qu'Atos opère de façon éthique, voir la Section 5.4.7.2.2 « Mesures préventives en matière d'Ethique et de Compliance ».</li> <li>• Programme d'Atos en matière de dignité au travail et de prévention du harcèlement sexuel, qui fournit des lignes directrices sur le traitement des questions liées à la dignité au travail et au harcèlement afin qu'il y ait une meilleure information sur le support disponible.</li> <li>• Politique de protection des données personnelles du Groupe, voir la section 5.4.4 « Sécurité et protection des données ».</li> <li>• Politique de gestion des incidents liés à la sécurité d'Atos (certification ISO 27001), qui établit la structure organisationnelle aux fins de répondre aux événements ou incidents, voir la section 5.4.5 « Gestion éthique et fiable des données ».</li> </ul> <hr/> <p>Déclaration</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclaration sur les minerais provenant de zones de conflit (Conflict Minerals Statement), qui souligne les mesures prises par Atos afin de réduire les risques liés aux « minerais du conflit » tout à long de sa chaîne d'approvisionnement ; voir la Section 5.2.6.1 « Eco-conception des supercalculateurs ».</li> <li>• Déclaration sur la politique d'Atos en matière de droits humains, qui définit l'engagement d'Atos en matière de protection des droits humains dans toutes ses sphères d'influence ; voir la Section 5.4.9 « Droits humains ».</li> <li>• Déclaration relative à la lutte contre l'esclavage moderne (UK Modern Slavery Act), qui définit les mesures prises par les entités d'Atos au Royaume-Uni afin de garantir que l'esclavage et la traite des êtres humains sont bannis de leurs chaînes d'approvisionnement et de toute partie de leurs activités ; veuillez consulter la version en ligne <a href="https://atos.net/en-gb/united-kingdom/we-are-atos/key-regulatory-documents">https://atos.net/en-gb/united-kingdom/we-are-atos/key-regulatory-documents</a></li> </ul> <hr/> <p>Programme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme « We are Atos », voir la Section 5.3.7 : « Engagement des salariés ».</li> <li>• Programme Atos pour l'égalité des sexes, qui vise à atteindre la parité et à amener les femmes aux postes de direction ; voir la section 5.3.5 « Diversité ».</li> <li>• Programme « Diversité &amp; Inclusion chez Atos », qui repose sur quatre piliers : genre, générations, accessibilité et culture ; voir la Section 5.3.5 « Diversité ».</li> <li>• Formation obligatoire au Code d'éthique et formation virtuelle ETO<sup>2</sup>S pour les managers, voir la Section 5.4.7.2.2 « Mesures préventives en matière d'Ethique et de Compliance ».</li> </ul> <hr/> <p>Outil</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Minerais du conflit – Outil d'aide à la due diligence Silicon Expert.</li> <li>• Business Partner Tool – Outil de soutien à la due diligence des partenaires commerciaux.</li> <li>• Plateforme de formation en ligne sur le Code d'éthique.</li> </ul>	
		<b>Santé des salariés</b>	<p>Certification</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certification selon les normes OHSAS 18001:2007 ou ISO 45001:2018, voir la section 5.3.4 « Santé et sécurité du personnel ».</li> </ul>



Nature des risques	Risques majeurs	Actions d'atténuation
	<b>Sécurité sur le lieu de travail</b>	<b>Politique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique de sécurité d'Atos, qui couvre toutes les menaces internes/externes et humaines/naturelles susceptibles d'affecter les employés, les sous-traitants, les clients et les visiteurs d'Atos, à tout moment et en tout lieu.</li> <li>• Politique de sécurité physique et environnementale d'Atos, qui définit les exigences minimales de sécurité pour tous les sites d'Atos sur la base de la norme ISO 27001.</li> <li>• Politique de gestion des incidents liés à la sécurité d'Atos.</li> </ul>
		<b>Programme</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen du plan d'évacuation pour les pays à haut risque et élaboration de plans spécifiques si nécessaire.</li> </ul>
		<b>Outil</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cartographie des risques par pays indiquant le niveau de risque en fonction de sept critères : le terrorisme, la géopolitique, les considérations sociopolitiques, la criminalité, la sécurité des déplacements, les aspects sanitaires et catastrophes et la menace liée à la Covid-19 incluses en 2020.</li> <li>• Mesures d'atténuation des risques liés aux déplacements pour tous les sites, y compris une liste des pays présentant des risques connexes et des contacts d'urgence, 38 modules d'apprentissage en ligne, un « processus d'approbation des Ressources Humaines » et un Code de conduite.</li> <li>• Mécanisme d'alerte basé sur les risques de sécurité : numéro SOS international, outil externe pour les personnes qui se déplacent régulièrement Safety and Emergency Response Tool (SERT), outil interne pour tous les collaborateurs ; Numéros d'urgence.</li> </ul>
		<b>Certification</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certification ISO 27001:2018 (niveau Groupe Atos)</li> </ul>
	<b>Environnement</b>	<b>Politique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de management environnemental, voir la section 5.2.2.3 « Système de management environnemental et certification ISO 14001 ».</li> <li>• Politique environnementale, qui vise au respect de principes de haut niveau, à court et long termes, qui s'applique à toutes les entités et opérations d'Atos, l'ensemble des bureaux et centres de données indépendamment de leur localisation, et qui couvre les principaux enjeux environnementaux du Groupe.</li> <li>• Pour plus de détails, voir la section 5.2.3.2 « Principaux risques liés au climat ».</li> </ul>
		<b>Programme</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans d'actions du programme environnemental.</li> <li>• Directives environnementales pour chaque défi.</li> <li>• Programme de décarbonation.</li> <li>• Pour plus de détails, se reporter à la Section 5.2.3.2 « Principaux risques liés au climat ».</li> </ul>
		<b>Outil</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de la matérialité et des risques en matière de RSE, y compris l'Enterprise Risk Management qui couvre les principaux risques environnementaux.</li> <li>• Collecte de données RSE et suivi des indicateurs clés de performance (KPIs).</li> <li>• Formations dédiées à la décarbonation.</li> <li>• Pour plus de détails, voir la section 5.2 « Environnement ».</li> </ul>
		<b>Certification</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certification ISO 14001:2015 (principaux sites d'Atos), voir la Section 5.2.2.3 « Système de management environnemental et certification ISO 14001 ».</li> </ul>

### 5.4.8.4 Fournisseurs

Les huit plus grands pays représentant 81% des dépenses d'Atos sont contrôlés au regard de la stratégie de développement durable et se trouvent tous en Europe et en Amérique du Nord. Pour plus d'informations, voir la Section 5.4.6 « Performance RSE des fournisseurs ».

#### Cartographie des risques

En 2021, le Département Achats du Groupe, soutenu par EcoVadis, a réalisé une cartographie des risques pour toutes les catégories d'achat, couvrant le périmètre international dans son intégralité. La cartographie des risques couvre tous les risques liés à l'environnement, au travail, aux droits humains, à l'éthique et aux achats durables. Ces quatre catégories de risques sont décrites plus en détail ci-après.

#### Environnement

##### Opérations

- Consommation d'énergie & GES
- Eau
- Biodiversité
- Pollution locale & accidentelle
- Matières premières, produits chimiques & déchets

##### Produits

- Utilisation du produit
- Fin de vie du produit
- Santé & sécurité des clients
- Consommations durables

#### Social & Droits de l'Homme

##### Ressources Humaines

- Santé & sécurité des employés
- Conditions de travail
- Dialogue social
- Gestion des carrières & formation

##### Droits de l'Homme

- Travail des enfants, travail forcé & trafic d'êtres humains
- Diversité, discrimination & harcèlement
- Droits de l'Homme des parties prenantes externes

#### Ethique

- Corruption
- Pratiques anticoncurrentielles
- Gestion responsable de l'information

#### Achats responsables

- Pratiques environnementales des fournisseurs
- Pratiques sociales des fournisseurs




L'analyse des risques comprend les risques liés aux achats et les risques RSE à l'échelle mondiale. L'analyse des risques mondiaux en matière de RSE tient compte des niveaux de risque par secteur et par pays (la dernière en date passait en revue les dimensions Environnement, Santé et Sécurité, Corruption, Gouvernance et Droits humains).

Dans l'ensemble, 42% des dépenses totales sont exposées à des risques liés au travail et aux droits humains et 90% des dépenses totales proviennent de pays ne présentant pas de risques.

Atos travaille en étroite collaboration avec EcoVadis afin d'identifier les risques éventuels liés aux minerais du conflit dans la chaîne d'approvisionnement. D'une façon générale, Atos est indirectement exposé à ces risques, mais certaines catégories d'achat telles que le stockage, les ordinateurs personnels et les périphériques, le réseau et la sécurité, ainsi que les produits et les serveurs impliquent un risque élevé lors de l'approvisionnement s'ils sont achetés dans des pays à haut risque.

### Procédures d'évaluation

Pour garantir des activités à la fois éthiques et conformes, Atos consacre une part importante de ses dépenses aux fournisseurs de premier rang (fournisseurs directs) et demande à EcoVadis de les évaluer au regard de leur performance en matière de responsabilité d'entreprise. En 2021, 68% des dépenses totales du Groupe Atos sont réalisées auprès de fournisseurs évalués par EcoVadis et via des évaluations alternatives. Pour plus d'informations, voir la Section 5.4.6 « Performance RSE des fournisseurs ».

 <b>Objectif #1</b>	 <b>Objectif #2</b>	 <b>Objectif #3</b>
<p>70,5 % des dépenses du Groupe Atos avec des fournisseurs évalués par EcoVadis (ou autre organisme RSE équivalent) à la fin de l'année 2022</p>	<p>47% des dépenses engagées auprès de fournisseurs Vert/Ambre</p>	<p>Accompagner les fournisseurs à atteindre un score EcoVadis global minimum de 40</p>

Afin de concrétiser son ambition en matière de décarbonation, Atos a commencé, en 2021, à combiner les résultats de l'évaluation environnementale d'EcoVadis et sa méthode de notation interne du carbone pour mieux connaître les pratiques environnementales de ses fournisseurs, en particulier leur niveau de maturité en matière de gestion du carbone. A partir du score environnemental d'EcoVadis ou de la notation interne de décarbonation d'Atos, les fournisseurs sont classés verts ou rouges.

Tout au long de la relation contractuelle, les 250 fournisseurs les plus importants d'Atos (Top 250) sont évalués dans le cadre de la procédure d'évaluation « Gestion de la performance QCDIMS des fournisseurs », qui couvre la qualité, le coût, la livraison, l'innovation, la gestion et le développement durable. La dimension de développement durable inclut le score EcoVadis et le score de décarbonation. Elle pèse 20% dans le score final pour piloter le processus de décision en matière d'approvisionnement. Chacun des fournisseurs du Top 250 fait l'objet d'une évaluation et une mauvaise notation de la performance peut déclencher la mise en œuvre de mesures spécifiques.

Atos a également mis en place des procédures afin d'évaluer les politiques de sécurité des fournisseurs travaillant sur ses sites, et vérifier qu'ils respectent les exigences de la politique « Physical and Environmental Security Safety » d'Atos. Dans le cadre de ces procédures d'évaluation, il est demandé aux fournisseurs de remplir le document « Système de gestion SSE – Questionnaire de préqualification fournisseur ». Cette évaluation précontractuelle fournit des informations sur la structure, l'assurance, les certifications (BS 5750, ISO 9001, ISO 14001, ISO 18001/ISO 45001) des sites d'Atos, ainsi que sur la gouvernance en place et les formations dispensées dans les domaines de la santé et de la sécurité, ou les dernières statistiques sur les incidents de travail sur les trois dernières années.

Les fournisseurs et sous-traitants proposés par Atos dans le cadre des réponses aux appels d'offres de ses clients font l'objet d'une procédure de due diligence et de validation précontractuelle. Des contrôles d'intégrité sont effectués à l'aide d'un outil dédié sur les fournisseurs et sous-traitants proposés avant que tout engagement ne soit pris. En cas de risque identifié lors de ces contrôles, une évaluation approfondie de la nature du risque et de ses conséquences est réalisée.

Voir ci-dessous la façon dont Atos utilise les évaluations EcoVadis dans le cadre de sa stratégie d'achats durables.

				
<p><b>Evaluation des risques</b></p>	<p><b>Management de la performance fournisseur - QCDIMS</b></p>	<p><b>Appui dans le cadre de consultations</b></p>	<p><b>Tableau de bord RSE des clients</b></p>	<p><b>ISO 14001</b></p>

A l'avenir, Atos entend aller au-delà de l'évaluation des fournisseurs du Top 250 et contrôler les fournisseurs moins importants présentant un profil à haut risque.

Pour plus d'informations, voir la section 5.4.6.1 « Surveillance du risque RSE tout au long de la chaîne d'approvisionnement ».

### Actions d'atténuation

En plus de la formation obligatoire sur le Code d'éthique, les acheteurs d'Atos sont formés chaque année au Code de conduite des achats et à l'évaluation des risques, en particulier sur la décarbonation.

Pour veiller à ce que les fournisseurs d'Atos suivent une approche similaire à celle de l'entreprise en matière de développement durable, ils doivent s'engager conformément aux principes énoncés dans la Charte des partenaires d'Atos en matière d'intégrité, qui a été profondément révisée en 2021.

Dans le cadre de l'engagement des partenaires d'Atos en matière d'intégrité, les fournisseurs d'Atos :

- s'engagent à suivre les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies ; et
- reconnaissent qu'ils sont tenus d'informer et d'encourager leurs partenaires commerciaux directs à suivre les mêmes principes.

Ils reconnaissent en outre que :

- leur engagement à ce titre constitue un élément essentiel de leur contrat avec Atos, de sorte que le non-respect de ces dispositions constitue une violation contractuelle ;
- leur engagement sera pris en compte dans le cadre de l'évaluation des risques RSE menée par Atos en lien avec sa chaîne d'approvisionnement et ils peuvent être invités à être évalués par EcoVadis au moins tous les deux ans dans les domaines de l'environnement, du travail et des droits humains, de l'éthique et des achats durables.

En outre, les conditions générales d'Atos inhérentes aux achats ont été mises à jour en 2021. Elles contiennent une clause exhaustive par laquelle les fournisseurs d'Atos :

- s'engagent à respecter toutes les lois et normes applicables en matière de droits humains, de santé/sécurité, d'environnement et de travail ;

- s'engagent à éviter de causer ou de contribuer à des impacts négatifs en matière de droits humains, de santé et de sécurité, d'environnement et de travail en vertu du contrat, à en informer Atos et à corriger de tels impacts, le cas échéant ;
- reconnaissent que tout manquement à cette clause constituera un manquement matériel, suite à quoi Atos sera habilitée à résilier le contrat.

Pour plus d'informations, voir la section 5.4.6.1 « Surveillance du risque RSE tout au long de la chaîne d'approvisionnement ».

La décarbonation de la chaîne d'approvisionnement est un défi majeur pour Atos, qui a récemment augmenté le suivi du niveau de maturité carbone de ses fournisseurs. Pour plus d'informations, voir la Section 5.2.5.5 « Décarbonation de la chaîne d'approvisionnement d'Atos ».

Les prestataires travaillant sur les sites d'Atos doivent également se conformer à la politique « Physical and Environmental Security » mise en place par l'entreprise. L'objectif de cette politique est de protéger les salariés, les actifs et les données d'Atos, de ses sous-traitants et de ses clients contre toute menace, interne ou externe, délibérée ou accidentelle. Il est impératif de mettre en place et de contrôler des mesures de sécurité physique et environnementale adéquates, depuis les mesures de sécurité de base (logistique et logement) jusqu'aux périmètres de sécurité (de la zone d'accueil jusqu'à la zone hautement protégée).

Atos définit certaines attentes dans sa Déclaration sur les minerais du conflit, et oblige ses partenaires à mettre en place tous les processus de Compliance nécessaires afin de garantir que leurs produits sont fabriqués de manière responsable et ne contiennent pas ce type de minerais. De plus, l'activité de fabrication d'Atos utilise « Silicon Expert » en guise d'outil afin de mener sa due diligence sur les minerais provenant de zones de conflit. Silicon Expert fournit un système de gestion de la conformité environnementale et une base de données contenant des informations sur plus de 300 millions de pièces provenant de plus de 15 000 fabricants.

#### 5.4.8.5 Mécanisme d'alerte

Le système d'alerte du Groupe permet aux collaborateurs internes et aux utilisateurs externes de signaler toute violation potentielle du Code d'éthique ou des lois et réglementations en vigueur, y compris celles liées aux droits humains, à la santé et à la sécurité et à l'environnement. Pour plus d'informations sur le système d'alerte éthique du Groupe, voir la Section 5.4.7.2.3 « Mesures de détection en matière d'Éthique et Compliance ».

En 2021, Atos a coordonné un processus de concertation avec les syndicats sur le système d'alerte éthique du Groupe, conformément à la loi française sur le Devoir de Vigilance. L'objectif de ce processus était (i) de recueillir les suggestions des syndicats sur la façon d'améliorer le système existant

notamment en termes d'accessibilité, d'efficacité et de transparence et (ii) de partager des points de vue et réfléchir aux suggestions qui pourraient être retenues dans le cadre du projet de révision du système.

A la suite de ce processus de concertation, le Département Compliance du Groupe a lancé le projet de révision du système d'alerte éthique du Groupe et a commencé à travailler conjointement avec les fonctions Protection des Données et RH du Groupe pour (i) réviser la Politique du système d'alerte Groupe et (ii) concevoir la nouvelle plateforme d'alerte provenant d'un prestataire externe expert.

### 5.4.8.6 Système de contrôle de la mise en place

#### Méthodologie

Le Département Compliance du Groupe supervise le reporting et le suivi des alertes de Compliance. Les Compliance Officers communiquent chaque année à l'Équipe Compliance du Groupe des statistiques et des données clés sur les alertes soulevées et ayant fait l'objet d'une enquête localement. Ces données, consolidées et traitées de façon anonymisée, fournissent des informations précieuses sur les tendances potentielles et constituent un élément clé du cycle d'amélioration continue du Groupe. Pour plus de détails, voir le paragraphe « Système d'alerte du Groupe » à la Section 5.4.7.2.3 « Mesures de détection en matière d'Éthique et de Compliance ».






L'équipe Achats RSE du Groupe a développé un indicateur pour suivre la chaîne d'approvisionnement liés aux dépenses couvertes par les fournisseurs qui ont été récemment évaluées par EcoVadis. Les évaluations des fournisseurs par EcoVadis sont suivies tous les mois, voir la Section 5.4.6 « Performance RSE des fournisseurs ».

#### Résultats

Les données résultant du suivi des alertes Compliance sont communiquées au Conseil d'Administration d'Atos via la présentation du rapport annuel (« Compliance Annual Review »), disponible à l'adresse : <https://atos.net/en/about-us/corporate-responsibility-and-sustainability/ethics>.

En 2021, 73 alertes ont été signalées aux Compliance Officers locaux ou via le système d'alerte, au niveau local ou global.

Depuis 2020, outre les alertes liées à la conformité, des indicateurs clés de performance (KPIs) spécifiques font l'objet d'un suivi afin d'évaluer la réponse d'Atos au regard de son devoir de vigilance.

Indicateurs clés de performance (KPIs)	Nature	Outil de suivi	N-1	N°	Evolution N-1/N	Référence DEU
Pourcentage de salariés formés au Code d'éthique		Success Factor	98%	88%	-10%	5.4.7.2.2
Pourcentage de salariés formés aux programmes Diversité & Inclusion		Success Factor	8%	8,6%	0,6%	N/A
Pourcentage des bureaux et des centres de données certifiés ISO 14001		Across	89%	90%	+1%	5.2.2.3
Nombre de sites certifiés disposant d'un système de gestion de la santé et de la sécurité reconnu		Plateforme interne	27	28	+1	N/A
Nombre de fournisseurs pour lesquels une action corrective a été demandée par Atos (pour les fournisseurs ayant un score EcoVadis < 40).		EcoVadis	41	47	+6	N/A

### 5.4.8.7 Tableau de concordance

La table de concordance ci-dessous identifie les informations constituant le Plan de Vigilance d'Atos et sa mise en œuvre, conformément à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce.

Mesures de vigilance	Droits Humains	Santé et sécurité	Environnement
	Référence DEU	Référence DEU	Référence DEU
Cartographie des risques	7.2.5.1	7.2.1.4	7.2.5.2
Procédures d'évaluation	5.3.1	5.3.4.2	5.2
	5.3.5		5.2.3.1
	5.3.4.3		
	5.3.7.5		
	5.4.6		
	5.3.9		
Actions d'atténuation	5.3.1	5.3.4	5.2.2.3
	5.3.5		5.2.3.1
	5.3.7.3		
	5.4.6		
	5.4.9, 5.4.4 (Section sur la protection des données de sécurité)		
	5.4.5		
Mécanisme d'alerte	5.4.7.2.3	5.4.7.2.3	5.4.7.2.3
Système de surveillance	5.4.7.2.4	5.3.4	5.2.3.1

### 5.4.9 Droits Humains

En 2021, le Groupe a amélioré les mesures adoptées dans le cadre de son Plan de Vigilance, y compris de façon non exhaustive au regard de la cartographie des risques, les procédures d'évaluation, les actions d'atténuation, les mécanismes d'alerte et les systèmes de surveillance. Les

mesures mises en place pour prévenir les violations potentielles des droits humains sont mises en œuvre pour couvrir les activités d'Atos et sa chaîne d'approvisionnement. Pour plus d'informations au sujet de ces mesures, voir la Section 5.4.8 « Plan de Vigilance ».

### 5.4.10 Taxonomie de l'Union Européenne

A partir de 2022, la nouvelle taxonomie de l'UE pour les activités durables, ou la taxonomie verte de l'UE, entre en vigueur avec pour objectif d'orienter les investissements vers des projets et activités durables. A cet effet, les entreprises et les investisseurs doivent indiquer dans quelle mesure les activités dans lesquelles ils sont engagés sont conformes à la taxonomie de l'UE. C'est l'occasion pour Atos de s'appuyer sur son expérience acquise au cours des dernières années pour mesurer et reporter la proportion d'offres durables dans son activité.

La taxonomie de l'UE définit un grand nombre d'activités économiques spécifiques qui ont une incidence sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce dernier. Cette liste d'activités couvre un large éventail de secteurs, et deux d'entre elles ont été identifiées comme applicables au secteur

des technologies de l'information, en particulier pour une entreprise comme Atos, spécialisée dans les solutions numériques décarbonées :

- **le traitement des données, l'hébergement des données et les activités liées ; et**
- **les solutions axées sur les données visant à la réduction des émissions des gaz à effet de serre.**

Pour se conformer à la réglementation sur la taxonomie, Atos suit les exigences prévues dans l'acte délégué de l'UE sur la taxonomie<sup>1</sup>. Dans les années à venir, la taxonomie sera étendue pour inclure des activités économiques supplémentaires, et il est probable que les obligations de déclaration d'Atos s'étendent également.

<sup>1</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R0852&from=FR>

### 5.4.10.1 Traitement de données, hébergement de données et activités liées - Identification des revenus et dépenses d'investissement (CAPEX) éligibles à la taxonomie et alignés sur la taxonomie

Pour que les revenus issus d'une offre d'Atos soient éligibles à la taxonomie pour cette activité économique définie, ladite offre doit répondre à la définition suivante décrite dans l'annexe de l'acte délégué de la taxonomie de l'UE : « Le stockage, la manipulation, la gestion, le déplacement, le contrôle, l'affichage, la commutation, l'échange, la transmission ou le traitement de données par l'intermédiaire de centres de données, y compris le Edge computing ».<sup>1</sup>

Pour que les revenus produits par une offre de produits d'Atos soient en outre alignés sur la taxonomie pour cette activité économique définie, ladite offre doit répondre aux critères d'examen technique (TSC), aux critères d'absence de préjudice important (DNSH)<sup>2</sup> et aux garanties minimales décrites dans l'annexe de l'acte délégué de la taxonomie de l'UE.

Sur la base de cette analyse, Atos identifie 1,4% du chiffre d'affaires total du groupe pour l'exercice 2021 comme étant à la fois éligible à la taxonomie et aligné sur la taxonomie pour l'activité économique définie comme **Traitement de données, hébergement de données et activités liées**.

En 2021, les investissements se sont poursuivis afin d'améliorer l'efficacité énergétique des offres liées aux centres de données et aux pratiques d'hébergement. Pour l'activité économique définie comme **Traitement de données, hébergement de données et activités liées**, Atos identifie 3,3% du total des dépenses d'investissement (CAPEX) du Groupe pour l'exercice 2021 comme étant à la fois éligibles à la taxonomie et alignés sur la taxonomie.

### 5.4.10.2 Solutions axées sur les données visant à la réduction des émissions des gaz à effet de serre - Identification des revenus et dépenses d'investissement (CAPEX) éligibles à la taxonomie et alignés sur la taxonomie

Pour que les revenus issus d'une offre d'Atos soient éligibles à la taxonomie pour cette activité économique définie, ladite offre doit répondre à la définition suivante décrite dans l'annexe de l'acte délégué de la taxonomie de l'UE :

« Développement ou utilisation de solutions de Technologie d'Information et de Télécommunication (ICT) qui visent à collecter, transmettre, stocker des données et à les modéliser et les utiliser lorsque ces activités visent principalement à fournir des données et des analyses permettant de réduire les émissions de GES. »<sup>3</sup>

En tant que fournisseur de solutions numériques décarbonées, la majorité des produits d'Atos utilisent les données de diverses manières, dans le but d'augmenter l'efficacité énergétique, ce qui implique en soi des réductions d'émissions de gaz à effet de serre. Néanmoins, la définition susmentionnée est ouverte à de multiples interprétations. Elle présente un défi lors de l'évaluation de la gamme large et variée des solutions numériques d'Atos. Le Groupe a donc développé une méthodologie structurée d'analyse du portefeuille afin d'identifier les revenus et dépenses d'investissement (CAPEX) éligibles à la taxonomie et alignés sur la taxonomie pour les **Solutions axées sur les données visant à la réduction des émissions des gaz à effet de serre**.

#### 5.4.10.2.1 Identification des revenus éligibles à la taxonomie

Pour cette première année de reporting de la taxonomie européenne, aucune bonne pratique ou méthode de reporting standardisée ne s'est encore imposée. Considérant une méthodologie robuste et reproductible, basée sur des concepts et des critères universels, le Groupe a développé une méthode d'analyse du portefeuille qui utilise les Objectifs de Développement Durable (ODD). Cette approche flexible, qui met

en lien le portefeuille d'Atos avec les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), permettra à Atos de rendre compte de son alignement sur la taxonomie (même si la Taxonomie elle-même continue d'évoluer), ainsi que sur de nombreux évaluateurs extra-financiers, évoluant de manière similaire, via une méthode basée sur des critères reconnus universellement.

Sur la base d'une analyse méthodique de son portefeuille, Atos identifie 3,0% du chiffre d'affaires total du Groupe pour l'exercice 2021 comme étant éligible à la taxonomie pour l'activité économique définie comme **Solutions axées sur les données visant à la réduction des émissions des gaz à effet de serre**.

#### 5.4.10.2.2 Identification des revenus alignés sur la taxonomie

Pour que les revenus issus d'une offre d'Atos soient éligibles à la taxonomie pour cette activité économique définie, ladite offre de produit d'Atos doit répondre aux critères d'examen technique (TSC), aux critères d'absence de préjudice important (DNHS)<sup>4</sup> et aux garanties minimales décrites dans l'annexe de l'acte délégué de la taxonomie de l'UE. Les solutions numériques décarbonées qu'Atos fournit à ses clients sont toujours personnalisées ; par conséquent, aucune solution alternative telle que spécifiée dans les critères d'examen technique ne peut être identifiée sur le marché.

Sur la base de son analyse, le Groupe conclut qu'un certain nombre de ses produits répondent manifestement à tous les critères nécessaires et Atos identifie 3,0% de ses revenus totaux pour l'exercice 2021 comme étant alignés sur la taxonomie pour l'activité définie comme **Solutions axées sur les données visant à la réduction des émissions des gaz à effet de serre**.

<sup>1</sup> Acte délégué de la taxonomie de l'UE – Annexe 1 pp.179-181 (Texte Anglais)

<sup>2</sup> Acte délégué de la taxonomie de l'UE – Annexe 1 pp.179-181 (Texte Anglais)

<sup>3</sup> Acte délégué de la taxonomie de l'UE – Annexe 1 pp.181-182 (Texte Anglais)

<sup>4</sup> Acte délégué de la taxonomie de l'UE – Annexe 1 pp.181-182 (Texte Anglais)

### 5.410.2.3 Identification des dépenses d'investissement (CAPEX) alignées sur la taxonomie

En 2021, Atos a réalisé des investissements continus pour améliorer l'efficacité énergétique de nombreux produits considérés comme éligibles à la taxonomie pour l'activité définie comme **Solutions axées sur les données visant à la réduction des émissions des gaz à effet de serre**. En particulier, le Groupe identifie comme étant alignés sur la taxonomie, les

investissements dans les offres classées comme « Calcul Haute Performance (HPC) » et « Solutions de décarbonation ».

Sur la base de son analyse, Atos identifie 3,5% du total des dépenses d'investissement (CAPEX) pour l'exercice 2021 comme étant à la fois éligibles à la taxonomie et alignées sur la taxonomie pour l'activité définie comme **Solutions axées sur les données visant à la réduction des émissions des gaz à effet de serre**.

### 5.410.3 Résultats pour l'année 2021

En combinant les résultats d'Atos pour les deux activités économiques définies par la taxonomie, et applicables à l'industrie informatique, **le traitement des données, l'hébergement des données et les activités liées**, ainsi que les **solutions axées sur les données visant à la réduction des émissions des gaz à effet de serre**, le Groupe arrive à la conclusion suivante :

- 4,4% des revenus totaux d'Atos pour l'exercice 2021 sont à la fois éligibles à la taxonomie et alignés sur la taxonomie :

Activités économiques	Code(s) NACE	Chiffre d'affaires absolu (en millions d'euros)	Part du chiffre d'affaires (en %)
Activités durables sur le plan environnemental (éligibles à la taxonomie : répondent à la définition de la taxonomie)			
8.1 Traitement de données, hébergement de données et activités liées	J63.11	<b>155,0</b>	<b>1,4%</b>
DCH - Data Centers and Hosting	J63.11	155,0	1,4%
8.2 Solutions axées sur les données visant à la réduction des émissions des gaz à effet de serre	J61, J62, J63.11	<b>320,7</b>	<b>3,0%</b>
Solutions de décarbonation (NTZ practice)	J62	42,3	0,4%
BDS - HPC High-Performance Computing	J62	278,4	2,6%
<b>Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (éligible à la taxonomie)</b>		<b>475,7</b>	<b>4,4%</b>
Chiffre d'affaires du Groupe Atos pour l'exercice 2021		10 839	100%

Activités économiques	Code(s) NACE	Chiffre d'affaires absolu (en millions d'euros)	Part du chiffre d'affaires (en %)
Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie : répondent à la définition de la taxonomie et aux critères supplémentaires)			
8.1 Traitement de données, hébergement de données et activités liées	J63.11	<b>155,0</b>	<b>1,4%</b>
DCH - Data Centers and Hosting	J63.11	155,0	1,4%
8.2 Solutions axées sur les données visant à la réduction des émissions des gaz à effet de serre	J61, J62, J63.11	<b>320,7</b>	<b>3,0%</b>
Solutions de décarbonation (NTZ practice)	J62	42,3	0,4%
BDS- HPC High-Performance Computing	J62	278,4	2,6%
<b>Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)</b>		<b>475,7</b>	<b>4,4%</b>
Chiffre d'affaires du Groupe Atos pour l'exercice 2021		10 839	100%



- 6.8% des dépenses d'investissement (CAPEX) totales d'Atos pour l'exercice 2021 sont à la fois éligibles à la taxonomie et alignées sur la taxonomie. Le dénominateur inclut tous les composants retenus par la régulation concernant les investissements opérationnels (incluant l'augmentation des actifs comptabilisés au titre des droits d'utilisation au sens de la norme IFRS16). Au numérateur, seuls les investissements opérationnels liés aux activités éligibles et alignés avec la taxonomie sont inclus : aucun investissement (et en particulier, aucun actif comptabilisé au titre des droits d'utilisation au sens de la norme IFRS16) lié à des mesures individuelles entraînant des réductions de gaz à effet de serre, notamment dans l'immobilier, n'ont été pris en compte dans le calcul du ratio.

Activités économiques	Code(s)	Dépenses d'investissement (CAPEX) absolues (en millions d'euros)	Part de dépenses d'investissement (CAPEX) (en %)
Activités durables sur le plan environnemental (éligibles à la taxonomie : répondent à la définition de la taxonomie)			
8.1 Traitement de données, hébergement de données et activités liées	J63.11	29,0	3,3%
DCH Practice - Data centers & Hosting	J63.11	29,0	3,3%
8.2 Solutions axées sur les données visant à la réduction des émissions des gaz à effet de serre	J61, J62, J63.11	29,9	3,5%
BDS- HPC High-Performance Computing	J62	29,9	3,5%
<b>Dépenses d'investissement (CAPEX) pour les activités durables sur le plan environnemental (éligibles à la taxonomie)</b>		<b>58,9</b>	<b>6,8%</b>
Dépenses d'investissement (CAPEX) totales du groupe Atos pour l'exercice 2021		864,7	100%

Activités économiques	Code(s)	Dépenses d'investissement (CAPEX) absolues (en millions d'euros)	Part de dépenses d'investissement (CAPEX) (en %)
Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie : répondent à la définition de la taxonomie et aux critères supplémentaires)			
8.1 Traitement de données, hébergement de données et activités liées	J63.11	29,0	3,3%
DCH Practice - Data Centers & Hosting	J63.11	29,0	3,3%
8.2 Solutions axées sur les données visant à la réduction des émissions des gaz à effet de serre	J61, J62, J63.11	29,9	3,5%
BDS- HPC High-Performance Computing	J62	29,9	3,5%
<b>Dépenses d'investissement (CAPEX) pour les activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)</b>		<b>58,9</b>	<b>6,8%</b>
Dépenses d'investissement (CAPEX) totales du groupe Atos pour l'exercice 2021		864,7	100%

La taxonomie de l'UE exige en outre la déclaration des dépenses d'exploitation (OPEX) alignées sur la taxonomie si elles sont identifiées comme significatives.

En 2021, l'allocation de dépenses d'exploitation (OPEX) liées à des offres spécifiques au sein des systèmes financiers d'Atos a

été limitée, et aucune dépense d'exploitation (OPEX) significative éligible à la taxonomie n'a été identifiée.

Atos s'efforce d'étendre son suivi des dépenses d'exploitation (OPEX) par type d'offre, ce qui facilitera une déclaration plus complète dans l'année à venir.

## 5.4.11 Politique en matière de fiscalité

### Conformité fiscale

Atos s'engage à respecter pleinement la législation en vigueur et les pratiques fiscales dans les pays où le Groupe opère. A cet égard, Atos paie des impôts et des taxes dans les pays où les activités commerciales génèrent des bénéfices et où de la valeur est créée. Cette conduite responsable est mise en œuvre conformément aux règles et normes nationales, européennes et internationales et en appliquant les principes de l'OCDE<sup>1</sup> aux transactions effectuées dans le Groupe.

Atos, qui a pour principe de ne pas encourager ni promouvoir l'évasion fiscale, ne s'engage pas dans des schémas de planification fiscale agressive dont le but serait d'éviter l'impôt.

### Gestion des risques fiscaux

Compte tenu de son implantation mondiale et du caractère international de ses activités, le Groupe est exposé à des risques

fiscaux liés principalement aux réglementations fiscales variées, complexes et en constante évolution auxquelles il est soumis.

Atos cherche à réduire le niveau du risque fiscal lié à ses activités, en veillant à ce qu'une attention particulière soit accordée à toutes les procédures qui pourraient nuire au respect de ses obligations fiscales.

Le Groupe dispose de procédures internes afin de limiter tout risque fiscal. En matière de gestion fiscale, le Groupe profite des incitations, exonérations et allègements fiscaux existants, conformément à la législation fiscale et aux activités du Groupe.

Dans le cadre de ses opérations de croissance externe, Atos réalise des audits fiscaux et, au cours de la phase d'intégration des entités nouvellement acquises, aligne les pratiques de ces dernières avec la politique fiscale du Groupe lorsque cela est nécessaire.

<sup>1</sup> Organisation de Coopération et de Développement Economiques

## Gouvernance

La Direction Fiscale, sous la responsabilité du Directeur Financier du Groupe, est composée de fiscalistes formés et qualifiés par expertise (notamment prix de transfert, M&A et reporting) au sein de son siège et par géographie qui veillent à la correcte application des dispositions en vigueur et suivent l'évolution des différentes normes fiscales. Lorsque la complexité du droit fiscal ou d'une situation de fait le justifie, Atos a recours à des conseils extérieurs afin de s'assurer du traitement fiscal applicable.

Par ailleurs, la Direction Fiscale entretient des relations étroites avec ses différents interlocuteurs internes afin d'assurer la prise en compte des problématiques fiscales et une application cohérente de la réglementation applicable.

## Transparence fiscale

Atos privilégie des relations avec les administrations fiscales fondées sur l'échange et le respect mutuel.

Lorsque la législation fiscale est sujette à interprétation, le Groupe peut demander un avis écrit aux autorités fiscales compétentes pour étayer son processus de décision, ou engager des discussions transparentes avec ces dernières pour assurer l'harmonisation de l'interprétation des règles fiscales.

Si, au cours de contrôles fiscaux, des positions du Groupe sont contestées par une administration, Atos peut être amené à défendre à ses intérêts et conduire une procédure contentieuse.

Le Groupe respecte par ailleurs ses obligations de « reporting pays par pays » (CbCR), de documentation en matière de prix de transfert conformément aux législations applicables et aux recommandations de l'OCDE et de déclaration des dispositifs transfrontières le cas échéant.

### 5.4.12 Politique d'influence

Atos, en tant qu'entreprise citoyenne, peut être amenée à discuter avec les décideurs et les législateurs et de participer aux questions de politique publique. En toutes circonstances, Atos s'attache à la transparence et l'intégrité et se conforme aux lois locales, en particulier en ce qui concerne les exigences de déclaration ou d'enregistrement aux autorités visant à assurer la transparence.

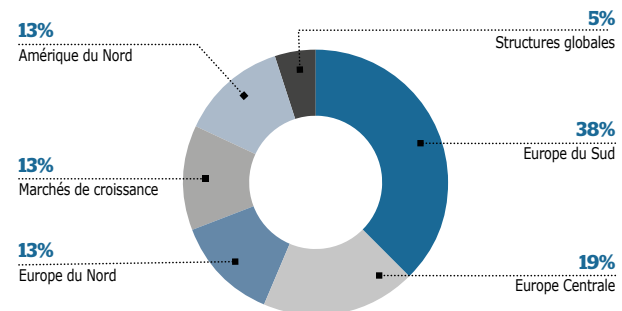
Atos est enregistrée au Registre de Transparence établi par le Parlement Européen et la Commission Européenne afin de garantir la transparence du processus décisionnel relatif aux politiques européennes en permettant un contrôle adéquat et en veillant à ce que les institutions de l'Union européenne soient responsables.

En tant qu'organisation déclarante, Atos s'engage à respecter les principes du Code de conduite du Registre de Transparence<sup>1</sup>

## Allocation des contributions fiscales et sociales [GRI 201-1]

En 2021, les dépenses du Groupe correspondant aux contributions fiscales et sociales s'élèvent à 1 106 millions d'euros.

L'allocation par géographie est détaillée ci-dessous :



## Aide financière des gouvernements [GRI 201-4]

En 2021, Atos a reçu un montant total de 86 millions d'euros d'aide financière des gouvernements comprenant :

- i. allègements fiscaux et crédits d'impôt ;
- ii. subventions ;
- iii. aides à l'investissement, aides à la recherche et au développement et autres types d'aides applicables ;
- iv. attributions ;
- v. exonérations de redevances ;
- vi. autres avantages financiers reçus d'un Etat quelconque pour toute opération.

fixant les normes en matière de comportement à adopter dans toutes les relations avec les institutions de l'Union européenne.

Atos interdit tout paiement au profit de partis ou organisations politiques, ainsi que le financement indirect d'activités politiques. Toutes les contributions faites par Atos se rattachent à ses activités philanthropiques et sont réalisées de façon cohérente au regard de la raison d'être et des engagements du Groupe à renforcer l'accès à l'éducation et au savoir, accroître les compétences et l'employabilité des jeunes et œuvrer afin d'inclure les communautés défavorisées dans le monde numérique.

Pour plus de détails sur les contributions philanthropiques réalisées par Atos en 2021, voir la Section 5.3.8 « Investissements communautaires (valeur économique distribuée) ».

<sup>1</sup> Registre de transparence. Statistic for register (europa.eu)

### 5.4.13 Indicateurs extra-financiers de performance en matière de gouvernance

[GRI 103-3 Lutte contre la corruption], [GRI 103-3 Confidentialité des données des clients], [GRI 103-3 Conformité socio-économique], [GRI 103-3 Indicateurs spécifiques à Atos], [GRI 205-1], [GRI 205-2], [GRI 205-3], [GRI 102-43], [GRI 102-44], [GRI 418-1], [GRI 419-1], [A10], [A12], [A3], [A17]

Le tableau ci-dessous indique les indicateurs pertinents relatifs aux activités de la Société dans la dimension de gouvernance, suivant les recommandations fournies par les normes GRI, et alignés sur les normes du « Sustainability Accounting Standards Board » (SASB) pour le secteur des « Logiciels et services informatiques ».

Le code de ces standards vise à aider les parties prenantes d'Atos à mieux identifier les indicateurs qui pourraient les intéresser au regard du suivi des performances d'Atos. Néanmoins, ces référentiels ne représentent pas un aperçu complet du reporting ou des pratiques d'Atos.

#### Dimension de gouvernance

Standard code	Nom de l'indicateur	2021	2020	2019	Périmètre 2021 (%)		Périmètre 2020 (%)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par revenu
<b>GRI 102-28</b>	<b>Gouvernement d'entreprise</b>							
LFR.149	Les rôles de Président et de Directeur Général sont-ils séparés ? (O/N)	Y	Y	Y	-	100%	-	100%
GRI 102-28	Taux de participation aux réunions de Conseil	96,76%	95,61%	85,12%	-	100%	-	100%
LFR.150	Nombre de membres du Conseil d'Administration / Conseil de Surveillance	13	13	12	-	100%	-	100%
LFR.150.1	Nombre de membres indépendants du Conseil d'administration	6	6	8	-	100%	-	100%
GRI 405-1	Pourcentage de femmes dans les instances dirigeantes (Conseil d'Administration)	46%	46%	40%	-	100%	-	100%
G.Q11	Nombre de représentants du personnel au sein du Conseil	3	3	2	-	100%	-	100%
LFR.162	Nombre d'administrateurs de nationalité différente de celle du siège social	7	6	6	-	100%	-	100%
LFR.197	Capital social détenu par les membres du Conseil d'Administration (%)	0,03%	0,1%	Non communiqué	-	100%	-	100%
G.Q116	Nombre de membres au sein du comité de direction	20	20	Non communiqué	100%	-	100%	-
GRI 405-1_c16 ; SASB TC-SI-330a.3 ; G.Q605	Proportion de femmes au sein du comité exécutif	15%	5%	Non communiqué	100%	-	100%	-
LFR.173	Votre politique de développement durable repose-t-elle sur les 17 objectifs de développement durable de l'ONU (O/N)	Y	Y	Non communiqué	-	100%	-	100%
A26	Gouvernance pour mettre en œuvre la stratégie RSE	Qualitative	Qualitative	Qualitative	-	100%	-	100%
G.Q643	Présence du responsable RSE au comité exécutif (ou comité de direction)	Qualitative	Qualitative	Qualitative	-	100%	-	100%
<b>GRI 102-43, GRI 102-44</b>	<b>Etude sur la satisfaction clients</b>							
GRI 102-43, GRI 102-44	Satisfaction globale des clients du Groupe à partir des enquêtes stratégiques (sur une échelle de 0 à 10)	8,61	8,5	8,40	-	54%	-	58%
GRI 102-43, GRI 102-44	Taux net de recommandation par les top clients	57%	60%	58%	-	73%	-	71%
GRI 102-43, GRI 102-44	Taux net de recommandation par tous les clients	65%	65%	59%	-	59%	-	60%
<b>A10</b>	<b>Initiatives concernant les services innovants/Le développement de produits</b>							
A10_c1	Ateliers d'innovation clients organisés	494	424	370	-	100%	-	100%
A27_A	Investissement en Recherche et Développement par an (millions d'euros)	235	235	235	-	100%	-	100%
A27_B	Nombre de brevets délivrés au cours de l'année de référence	86	82	Non communiqué	-	100%	-	100%
A10_c2.1	Perception des clients sur l'innovation des collaborateurs d'Atos dans les enquêtes de satisfaction client (note moyenne de 1 à 10)	8,08	7,63	Non communiqué	-	49%	-	58%
A10_c2.2	Perception des clients sur l'innovation Atos dans les enquêtes de satisfaction client (note moyenne de 1 à 10)	8,05	7,63	Non communiqué	-	47%	-	58%

Standard code	Nom de l'indicateur	2021	2020	2019	Périmètre 2021 (%)		Périmètre 2020 (%)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par revenu
<b>A12</b>	<b>Partenaires commerciaux &amp; Ecosystème</b>							
A23	Pourcentage de nouvelles affaires générées avec des partenaires (%)	67%	67%	62%	-	100%	-	100%
A12_A	Nombre de startups actives pendant la période de reporting	20	14	Non communiqué	-	100%	-	100%
A3	Incidents sur la sécurité des données							
A3_c2	Pourcentage des incidents de sécurité ouverts vs. fermés (%)	3,1%	3,8%	2,4%	100%		100%	-
A3_c3	Pourcentage des salariés ayant suivi avec succès la formation en ligne sur la sécurité et la sûreté	95%	97%	94%	97%		81%	-
A3_c4	Pourcentage des salariés ayant suivi avec succès la formation en ligne sur la protection des données	88%	94%	88%	97%		81%	-
<b>A3_c5 ; SASB TC-SI-230a.2</b>	<b>Pourcentage de conformité à la politique de prévention contre les programmes malveillants</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>98%</b>	<b>100%</b>		<b>100%</b>	<b>-</b>
A3_c9 ; SASB TC-SI-230a.2	Pourcentage de couverture des certifications ISO 27001	98%	100%	100%	100%		100%	-
SASB TC-SI-230a.1	(1) Nombre de violations de données, (2) pourcentage impliquant des informations personnellement identifiables (PII), (3) nombre d'utilisateurs concernés	Qualitative	Qualitative	Non communiqué	-	100%	-	100%
SASB TC-SI-230a.2	Description de l'approche pour identifier et traiter les risques de sécurité des données, y compris l'utilisation de normes de cybersécurité tiers	Qualitative	Qualitative	Non communiqué	-	100%	-	100%
<b>GRI 418-1, SASB TC-SI-220</b>	<b>Confidentialité des données clients</b>							
SASB TC-SI-220a.1	Description des politiques et pratiques relatives à la publicité comportementale et à la confidentialité des données utilisateurs	Qualitative	Qualitative	Non communiqué	-	100%	-	100%
SASB TC-SI-220a.2	Nombre d'utilisateurs dont les informations sont utilisées à des fins secondaires	0	0	Non communiqué	-	100%	-	100%
GRI 418-1_A1, SASB TC-SI-220a.3	Nombre total des réclamations client pour atteinte à la confidentialité des données, comme l'accès, la collecte, l'utilisation ou la révélation non autorisée d'informations personnelles ayant donné lieu à une demande officielle de plus de 300 milliers d'euros	0	0	0	-	100%	-	100%
SASB TC-SI-220a.3	Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à la confidentialité des données des utilisateurs	0	0	Non communiqué	-	100%	-	100%
<b>A17, GRI 205-1, GRI 412</b>	<b>Examen préalable des fournisseurs</b>							
A17_A_c0	Nombre total de fournisseurs stratégiques évalués par Ecovadis	149	154	130	-	100%	-	100%
A17_A_c1	Pourcentage des fournisseurs stratégiques évalués par Ecovadis	61%	62%	52%	-	100%	-	100%
A17_A_c2	Total des dépenses réalisées évaluées par Ecovadis et par d'autres évaluateurs (millions d'euros)	3 592	3 420	2 927	-	100%	-	100%
A17_A_c3	Pourcentage total des dépenses réalisées évaluées par Ecovadis et par d'autres évaluateurs	68%	63%	56%	-	100%	-	100%
<b>GRI 204-1</b>	<b>Part des dépenses réalisées avec des fournisseurs locaux</b>							
GRI 204-1_A_c1	Pourcentage des dépenses locales	79%	82%	84%	-	100%	-	100%
<b>GRI 205-1</b>	<b>Opérations évaluées pour les risques liés à la corruption</b>							
GRI 205-1_c1	Nombre d'« alertes » signalées via les systèmes de dénonciation	73	78	120	-	100%	-	100%
<b>GRI 205-2</b>	<b>Pourcentage de personnes formées au Code Ethique</b>							
GRI 205-2_E_b1	Nombre d'employés ayant suivi avec succès la formation sur le code d'éthique en ligne	91 134	95 548	76 457	96%	-	95%	-

Standard code	Nom de l'indicateur	2021	2020	2019	Périmètre 2021 (%)		Périmètre 2020 (%)	
		Groupe	Groupe	Groupe	par employé	par revenu	par employé	par revenu
GRI 205-2_E_c1	Pourcentage des salariés ayant suivi avec succès la formation en ligne sur le Code d'éthique	88%	98%	95%	96%	-	95%	-
<b>GRI 205-3</b>	<b>Actions prises en réponse à cas de corruption</b>							
GRI 205-3_A1_c2	Nombre d'amendes liées aux clients ou fournisseurs relatives à des actes de corruption (plus de 300 milliers euros)	0	0	0	-	100%	-	100%
<b>GRI 419-1</b>	<b>Amendes significatives pour non-conformité</b>							
GRI 419-1_A1_c1	Valeur totale des amendes significatives supérieures à 300 K€ payées par l'entreprise et résultant en l'issue définitive et non susceptible d'appel d'une procédure judiciaire	0	0	0	-	100%	-	100%
GRI 419-1_c3 ; SASB TC-SI-520a.1	Nombre d'amendes significatives supérieures à 300 K€ payées par l'entreprise et résultant en l'issue définitive et sans appel d'une procédure judiciaire	0	0	0	-	100%	-	100%
<b>SASB TC-SI-520a.1</b>	<b>Comportement compétitif</b>							
SASB TC-SI-520a.1	Montant total des amendes supérieures à 300 K€ payées par l'entreprise et résultant en l'issue définitive et non susceptible d'appel d'une procédure judiciaire pour violation d'une loi ou réglementation anticoncurrentielle	0	0	Non communiqué	-	100%	-	100%
<b>SASB TC-SI-550a.2</b>	<b>Gestion des risques systémiques</b>							
SASB TC-SI-550a.2	Description des risques de continuité de l'activité liés aux perturbations des opérations	Qualitative	Qualitative	Non communiqué	-	100%	-	100%
<b>GRI 201-4</b>	<b>Subventions reçues des gouvernements</b>							
GRI 201-4_A_c1	Subventions reçues des gouvernements (millions d'euros)	86	106	75	-	100%	-	99%

### Gouvernance

GRI 102-43, GRI 102-44 : « Net Promoter Score » : Pourcentage de « Promoteurs » moins Pourcentage de « Détracteurs ». Les « promoteurs » sont prêts à recommander Atos (score de 9 ou 10 répondant à la question de recommandation) ; Les « détracteurs » n'en sont pas susceptibles (score inférieur ou égal à 6).

A10\_c2 : En 2021, les enquêtes de satisfaction client comprennent deux questions liées à la perception de l'innovation chez Atos, alors que l'année précédente, il y avait une question unique sur le sujet.

A10 : voir la note méthodologique dans « Portée du rapport » : Informations détaillées relatives aux Ateliers Innovation Client [A10]

A10\_c2: En 2021, les enquêtes de satisfaction client comprennent deux questions liées à la perception de l'innovation chez Atos, alors que l'année précédente, il y avait une question unique sur le sujet.

GRI 405-1 concernant « Pourcentage de femmes dans les instances dirigeantes (Conseil d'Administration) » : 40% (4 sur 10) suivant le ratio légal. Conformément aux articles art. L. 225-23 et L. 225-27-1 du Code de commerce, l'administrateur représentant les salariés actionnaires et les administrateurs salariés ne sont pas pris en compte pour déterminer le taux de parité au sein du Conseil d'Administration.

GRI 405-1\_c16 ; SASB TC-SI-330a.3 ; G.Q605 : L'indicateur de la part des femmes dans le comité de direction utilise le comité de direction générale (GMC en anglais) d'Atos qui, au 1<sup>er</sup> février 2021, est composé de 21 membres dont trois femmes, augmentant le pourcentage de 5% en 2020 à 15% en 2021. Le comité de direction générale fait référence à l'équipe de direction d'Atos qui dirige la vision du groupe et définit la stratégie. Composé des plus hauts dirigeants de l'organisation.

A17, GRI 205-1: Les informations contiennent des données fournies par EcoVadis et par d'autres évaluateurs similaire à EcoVadis. Ce type d'aseessments permet à Atos de contrôler le nombre total et le pourcentage d'opérations évaluées pour les risques liés à la corruption et les risques significatifs identifiés. Ces évaluations ne portent pas seulement sur la corruption, mais aussi sur les droits de l'Homme et l'environnement.

GRI 418-1\_A1, SASB TC-SI-220a.3 : Le seuil pour signaler les réclamations est de 300 milliers d'euros.

## 5.5 Déclaration de performance extra-financière

Depuis 2010, Atos réalise chaque année une matrice de matérialité afin d'identifier les principaux défis extra-financiers de l'entreprise en tenant compte des attentes des parties prenantes. A partir de cette analyse, un ensemble de risques et d'opportunités extra-financiers sont identifiés et alignés sur le processus global d'identification des risques Atos (Enterprise Risk Management détaillé dans la Section 7.1.1). Le tableau ci-dessous présente la Déclaration de performance extra-financière, à savoir les

références pour trouver facilement le modèle économique d'Atos, ses risques et opportunités extra-financiers, les politiques et actions d'atténuation et les principaux indicateurs clés de performance (KPIs) utilisés pour suivre sa mise en œuvre. L'approche globale suit les principes de l'International Integrating Reporting Committee (IIRC), depuis la définition de la stratégie de l'entreprise jusqu'à son exploitation.

Thèmes couverts par la DPEF	Description	Section correspondante
Modèle économique	Sur la base du modèle International Integrated Report Committee (IIRC), Atos présente sa création de valeur dans le temps.	Document d'Enregistrement Universel 2021, Présentation du Groupe / Modèle économique
Evaluation des risques	Dans le cadre d'une approche intégrée, Atos présente l'ensemble de ses risques, y compris les risques extra-financiers.	Document d'Enregistrement Universel 2021, 7 Analyse des risques, 5.2.3, 5.4.6.1, 5.4.7.2, 5.4.8.3, 5.4.8.4

Défis d'Atos	Risques extra-financiers	Pertinents pour Atos	Opportunités connexes	Descriptions	Politiques et mesures d'atténuation	Principaux indicateurs clés de performance (KPIs)
	Catastrophes naturelles et événements extrêmes	X	Résilience des sites et des activités hébergeant des Services IT critiques	En raison d'une exposition aux catastrophes environnementales (inondations, ouragans, incendies, pollution extrême, etc.) intensifiée par les changements climatiques, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle n'était pas préparée efficacement à faire face ou à se remettre des effets des catastrophes.	Document d'Enregistrement Universel 2021 5.2.3.2 Principaux risques liés au climat	A20 Les catastrophes naturelles
<b>Environnement</b>	Energie et émissions carbone, changements potentiels de réglementations liés au changement climatique	X	Efficacité opérationnelle et réduction des coûts Attrait des offres écologiques et promotion de solutions favorables au développement durable	En s'engageant à réduire sa consommation d'énergie et son empreinte carbone et, conformément aux récents accords internationaux sur le climat, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle ne parvenait pas à intensifier rapidement ses efforts de réduction.	Document d'Enregistrement Universel 2021 5.2.3 Risques et opportunités liés à l'environnement	GRI 302 Energie, GRI 305 Emissions, GRI 201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique
	Economie circulaire	DPEF	Impact positif pour la planète	La finitude des ressources, notamment les matières premières rares utilisées dans les composants électriques, constitue un défi pour l'ensemble de l'industrie, qui devra adapter et développer de nouvelles solutions liées à l'écoconception et à la gestion des produits en fin de vie.	Document d'Enregistrement Universel 2021 5.2.7.1 Déchets et déchets électroniques, économie circulaire et activités de recyclage	A19 Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
	Bien-être animal	N/A				
	Alimentation responsable	N/A				
	Déchets et précarité alimentaire	N/A				

Défis d'Atos	Risques extra-financiers	Pertinents pour Atos	Opportunités connexes	Descriptions	Politiques et mesures d'atténuation	Principaux indicateurs clés de performance (KPIs)
	Fidélisation et acquisition des collaborateurs clés	X	Engagement des collaborateurs	<p>Au sein d'un marché du travail hautement concurrentiel et étant donné que la majeure partie de la valeur du Groupe repose sur le capital humain, l'entreprise pourrait subir des effets négatifs importants si elle ne parvient pas à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>acquérir les Talents et les experts numériques dont elle a besoin ;</li> </ul>	Document d'Enregistrement Universel 2021 5.3.2 Acquisition et rétention des Talents	GRI 404-3 Evaluation de l'évolution de carrière, GRI 401-1 Nouveaux employés recrutés au cours de la période de reporting, GRI 401-1 Pourcentage de juniors recrutés
	Amélioration des compétences et de la performance	X	Développement des carrières	<ul style="list-style-type: none"> <li>retenir et motiver le personnel clé qualifié ;</li> <li>développer les compétences des salariés ;</li> <li>répondre aux attentes en matière de bien-être au travail, de développement personnel, de culture d'entreprise équitable et attractive.</li> </ul>	Document d'Enregistrement Universel 2021 5.3.3 Gestion et développement des compétences	GRI 404-1 Heures moyennes de formation par employé, GRI 404-2 Initiatives pour assurer l'employabilité des employés
	Bien-être et santé des collaborateurs	X	Environnement Collaboratif et être un employeur responsable en favorisant le bien-être au travail	Le bien-être au travail permettant l'épanouissement personnel et le développement d'une culture d'entreprise équitable et attrayante restent importants, surtout lorsque le travail à domicile devient la norme principale du fait de la pandémie en cours.	Document d'Enregistrement Universel 2021 5.3.4 Bien-être et santé des collaborateurs	A2 Satisfaction des employés  GRI 304-9 Taux d'absentéisme global
Social	Accords collectifs : leurs impacts sur les performances économiques de l'entreprise et les conditions de travail des employés.	DPEF		Du fait de son implantation internationale, l'entreprise pourrait subir un préjudice important si elle ne protège pas ses salariés.	Document d'Enregistrement Universel 2021 5.3.7 Engagement des salariés	GRI 102-41 Couverture par une convention collective
	Lutte contre la discrimination et promotion de la diversité	DPEF	Etre un employeur responsable	Etant exposée à l'échelle internationale à des violations des droits de l'Homme, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle ne parvenait pas à maintenir son intégrité commerciale et son comportement éthique.	Document d'Enregistrement Universel 2021 5.3.5 Diversité, 5.3.6 Accessibilité et inclusion digitale	GRI 405-2 Taux de salaire global entre hommes et femmes, GRI 405-1 Employés handicapés, GRI 401-2 Pourcentage des employés prenant part aux avantages en cas d'invalidité
	Engagements sociaux en faveur du développement durable	DPEF		En s'engageant à encourager les actions durables, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle ne parvenait pas à intensifier rapidement ses efforts de réduction.	Document d'Enregistrement Universel 2021 5.1.4 Approche et engagement d'Atos envers ses parties prenantes	LFR.173 s'appuie sur les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies



Défis d'Atos	Risques extra-financiers	Pertinents pour Atos	Opportunités connexes	Descriptions	Politiques et mesures d'atténuation	Principaux indicateurs clés de performance (KPIs)
	Cyberattaques	X	Offre de cybersécurité et de sécurité avancée	En raison de l'exposition internationale du Groupe, de la sensibilité des activités et de la sophistication croissante de la cybercriminalité, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle ne parvenait pas à prévenir les cyberattaques et à réagir en temps utile, à maintenir la disponibilité ou la continuité des services pour ses activités commerciales internes et externes.	Document d'Enregistrement Universel 2021 7.2.2 Risques de sécurité : cyberattaques, sécurité des systèmes et protection des données	A3 Incidents sur la sécurité des données A3 Incidents sur la sécurité des données
	Sécurité des systèmes (fiabilité et continuité)	X				
	Protection des données des clients	X	Excellence opérationnelle/ Solidité réputationnelle/ Mécanismes juridiques et de contrôle interne/Confiance et conformité tout au long de la chaîne de valeur	Le contrôle et le traitement des données étant le cœur de métier d'Atos, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle ne parvenait pas à protéger les données du Client et donc à se conformer aux exigences de protection des données personnelles.	Document d'Enregistrement 2021 5.4.4 Sécurité et protection des données personnelles, 5.4.5 Gestion éthique et fiable des données 7.2.2.3 Protection des données	GRI 418-1 Confidentialité des données des clients
	Relation client, qualité de livraison	X	Qualité de livraison et avantage concurrentiel	En raison de l'évolution des préférences des clients et du fait que les services IT sont un élément essentiel pour le développement des affaires des clients, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle ne parvenait pas à gérer adéquatement les relations avec ses clients.	Document d'Enregistrement Universel 2021 7.2.3 Risques opérationnels : qualité fournie, relations clients	GRI 102-43 / GRI 102-44 Etude sur la satisfaction clients
<b>Gouvernance</b>						
	Environnement de marché	X	Ecosystème performant	L'activité du Groupe dépend du niveau de la demande sur les différents marchés où il est présent. Des conditions économiques fluctuantes, négatives, ou incertaines et des modèles de croissance économique sur les marchés desservis par Atos pourraient affecter la demande des clients pour les services et solutions du Groupe.	Document d'Enregistrement Universel 2021 7.2.4.1. Environnement de marché, 5.4.3 Recherche et innovation	A12 Partenaires commerciaux & Ecosystème
	Innovation & transformation digitale client	X	Transformation numérique durable et réinvention du métier	En raison de l'évolution rapide des technologies nouvelles et émergentes disruptives, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle ne parvenait pas à se développer et à innover à la vitesse requise pour tirer parti des innovations, de la numérisation, de la création et de l'enregistrement de nouveaux brevets.	Document d'Enregistrement Universel 2021 7.2.4.2. Innovation et propriété intellectuelle 7.2.4.3. Transformation numérique des clients et évolution du modèle économique	A10 Initiatives concernant les services innovants/le développement de produits



Défis d'Atos	Risques extra-financiers	Pertinents pour Atos	Opportunités connexes	Descriptions	Politiques et mesures d'atténuation	Principaux indicateurs clés de performance (KPIs)
<b>Gouvernance</b>	Risques de conformité réglementaire	X	Excellence opérationnelle/ Solidité réputationnelle/ Mécanismes juridiques et de contrôle interne/ Confiance et conformité tout au long de la chaîne de valeur	En raison des changements réguliers des lois et règlements locaux et mondiaux dans de nombreux domaines, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle ne parvenait pas à s'y conformer en temps opportun.	Document d'Enregistrement Universel 2021 5.4.7 Ethique & Conformité, 5.4.8 Plan de Vigilance 7.2.5.1 Risques de conformité réglementaire	GRI 419-1 Amendes significatives pour non-conformité
	Lutte contre la corruption	X	Solidité réputationnelle / Mécanismes juridiques et de contrôle interne/ Confiance et conformité tout au long de la chaîne de valeur	Etant exposée à l'échelle internationale à l'évolution de la réglementation, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle ne parvenait pas à maintenir l'intégrité et l'éthique de ses activités.	Document d'Enregistrement Universel 2021 5.4.9 Droits de l'Homme	GRI 205-1 Nombre total et pourcentage des opérations qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption, GRI 205-3 Actions prises en réponse à des cas de corruption
	Droits humains	DPEF	Solidité réputationnelle / Mécanismes de contrôle interne et juridique	Etant exposée à l'échelle internationale à des violations des droits de l'Homme, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle ne parvenait pas à maintenir son intégrité commerciale et son comportement éthique.	Document d'Enregistrement Universel 2021 5.4.11 Politique de fiscalité	A17 Sélection des fournisseurs
	Evasion fiscale	DPEF	Solidité réputationnelle / Mécanismes de contrôle interne et juridique	En tant que groupe transnational, l'entreprise pourrait subir des conséquences négatives importantes si elle n'était pas bien préparée à faire face aux effets des catastrophes.	Document d'Enregistrement Universel 2021 5.4.11 Politique de fiscalité	GRI 201-1 Allocation des contributions fiscales

X : Risque pertinent pour Atos.

DPEF : Conforme à la Déclaration performance extra-financière, mais non identifié en tant que risque extra-financier majeur pour Atos.

N/A : non applicable à Atos, non pertinent au regard de son domaine d'activité.

## 5.6 Information sur le rapport

### 5.6.1 Périmètre du rapport

[GRI 102-10], [GRI 102-45], [GRI 102-48], [GRI 102-49], [GRI 102-51], [GRI 102-52], [GRI 102-56]

Cette section décrit le périmètre du rapport 2021 d'Atos et les lignes directrices sur lesquelles il est fondé. Il aborde également la façon dont Atos effectue ce rapport selon des normes mondialement acceptées, et le procédé utilisé pour obtenir les informations présentées dans ce dernier. L'assurance externe est décrite à la section 5.6.2 [GRI 102-56].

#### 5.6.1.1 Les obligations légales françaises en matière de reporting de responsabilité d'entreprise

[GRI 102-12]

Conformément à la Déclaration de performance extra-financière, les entreprises françaises doivent communiquer sur un plus grand nombre d'informations relatives à la responsabilité d'entreprise.

En appliquant la méthode d'analyse de matérialité, Atos a défini objectivement et au regard des pratiques de reporting des sociétés du secteur informatique la liste des informations qui

sont pertinentes et qui doivent être communiquées, ainsi que la liste des informations qui seront omises, pour lesquelles une justification doit être proposée.

Cette méthodologie permet aux auditeurs externes, qui certifient la présence de l'information et la sincérité de la justification, d'effectuer leur rapport d'audit conformément à la loi française.

#### 5.6.1.2 Respect de la norme AA1000

[GRI 102-12]

Atos utilise la norme AA1000 SES (2015) comme base de dialogue avec ses parties prenantes, conformément aux principes suivants :

##### Inclusion

La prise en compte des opinions des parties prenantes d'Atos est essentielle pour définir l'évaluation de la matérialité et des principaux défis d'Atos. Pour s'assurer que la stratégie de Responsabilité d'Entreprise d'Atos répond aux attentes de ses parties prenantes (salariés, clients, partenaires, fournisseurs et actionnaires), des réunions, discussions et enquêtes sont régulièrement organisées et permettent l'échange de points de vue et l'apport de propositions sur différents sujets de préoccupation. L'objectif est de travailler ensemble et, ce faisant, de créer un environnement plus durable pour Atos, ses partenaires et la communauté dans son ensemble. Les réunions de travail organisées avec le Societas Europaea Council (SEC) restent une composante essentielle du processus de consultation régulière.

##### Matérialité

Les défis en matière de développement durable considérés comme les plus importants pour les activités d'Atos sont sélectionnés tous les ans. L'analyse de matérialité d'Atos est décrite en détail dans la section 5.1.5. L'évaluation de la matérialité est établie sur la base des attentes des parties

prenantes d'Atos ainsi que sur la hiérarchie interne des priorités d'Atos fondée selon des critères objectifs relatifs à ses marchés, ses opportunités et ses actions.

##### Réactivité

Depuis 2013 (résultats 2012), le Document d'Enregistrement Universel d'Atos comporte les indicateurs clés de performance (KPIs) extra-financiers suivis par Atos. En outre, un document de communication distinct, le rapport intégré, est publié tous les ans. Il souligne les enjeux en matière de développement durable, s'intéresse aux indicateurs clés de performance (KPIs) pertinents suivis par Atos et contient des entretiens ainsi que des études de cas. Depuis 2013, Atos s'engage fermement à respecter les principes internationaux de reporting intégré. Atos vise à avoir des conditions de reporting propices à l'expression de sa stratégie, afin d'aider à stimuler la performance sur le plan interne, et à mieux expliquer aux investisseurs la création de valeur au fil du temps.

##### Impact

Depuis 2018 (résultats 2017), Atos a réalisé une évaluation d'impact dans le but de mesurer les externalités les plus pertinentes. Cette analyse cherche à expliquer les impacts les plus pertinents qu'Atos surveille, mesure et rend compte de la manière dont leurs actions affectent leurs écosystèmes au sens large.

### 5.6.1.3 Conformité aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI) et Sustainability Accounting Standards Board (SASB)

[GRI 102-12], [GRI 103-1 Lutte contre la corruption], [GRI 103-1 Energie], [GRI 103-1 Emissions], [GRI 103-1 Emploi], [GRI 103-1 Formation et éducation], [GRI 103-1 Santé et sécurité au travail], [GRI 103-1 Confidentialité des données des clients], [GRI 103-1 Conformité socio-économique], [GRI 103-1 Indicateurs spécifiques à Atos]

En 2020, Atos a réalisé une nouvelle évaluation de matérialité avec un tiers et s'est alignée avec les standards GRI pour confirmer la priorisation des problématiques liées au développement durable.

Des interviews sont conduites par l'expert tiers pour évaluer l'importance de chaque thème au regard de sa portée pour la stratégie commerciale d'Atos, des réglementations et des objectifs fixés par le Groupe Atos.

Les principaux enjeux sont validés par les membres du Programme de Responsabilité Sociétale d'Entreprise et approuvés par le Comité de Direction Générale du Groupe.

La matrice de matérialité présentée en Section 5.1.5 met mieux l'accent sur les questions de responsabilité d'entreprise d'Atos et restructure les informations communiquées dans le cadre des dimensions Environnement, Social et Gouvernance.

Atos présente les informations générales complètes (GRI 102 Informations générales), les « informations relatives à l'approche managériale » pour chaque thème jugé important et les exigences de reporting des informations spécifiques au thème GRI qui correspondent au sujet important identifié de la

dernière évaluation de la matérialité. En outre, d'autres indicateurs pertinents propres à Atos font également l'objet d'une communication. Atos utilise également le référentiel de reporting en matière de développement durable élaboré par le SASB « Sustainability Accounting Standards Board » pour le secteur des logiciels et des services informatiques, afin de bien identifier les enjeux liés aux dimensions ESG les plus susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière de l'entreprise. Grâce à ces référentiels et en s'appuyant sur d'autres bonnes pratiques, Atos vise à démontrer que les informations relatives à la performance extra-financière sont précises et complètes, et sont conformes aux exigences des standards GRI et SASB.

Atos a appliqué les consignes du guide de rédaction du GRI – Guidance on Defining Report Content – suivant les principes de pertinence, d'implication des parties prenantes, du contexte de développement durable et d'exhaustivité.

Atos s'engage pour un rapport transparent et public sur le développement durable. Ce rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, période comparable (d'un an) au rapport précédent de 2020. [GRI102-50]

### 5.6.1.4 Processus de détermination du contenu du rapport

Le choix des thèmes et indicateurs de responsabilité d'entreprise est aligné sur la stratégie d'entreprise d'Atos et basé sur une évaluation de la matérialité (voir Section 5.1.5). La stratégie de responsabilité d'entreprise d'Atos compte une hiérarchisation des sujets jugée essentielle pour le fondement interne du suivi du programme de responsabilité sociétale d'entreprise. Dans le même temps, les experts en RSE d'Atos alignent le rapport sur la norme industrielle « Software & IT Services » du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), en utilisant l'avantage qu'une norme sectorielle spécifique pourrait fournir aux parties prenantes d'Atos en se concentrant sur les divulgations et les indicateurs spécifiques au secteur.

Le tableau GRI d'Index de Contenu se trouve dans le rapport intégré. Il indique quels sujets ont été considérés comme applicables et donc inclus dans le rapport. Les informations requises sur le profil et l'aperçu de l'approche de la Direction pour chaque catégorie d'indicateurs sont également fournis.

#### Périmètre de reporting des indicateurs issus de l'étude de matérialité

Le périmètre de référence utilisé dans le cadre de la responsabilité des entreprises (entités dans le périmètre) inclut les mêmes unités que celles intégrées dans le périmètre financier consolidé au 31 décembre 2021.

Atos obtient ses données de Responsabilité d'Entreprise par des mesures internes et des sources externes (tiers).

Pour l'année 2021, le Groupe Atos est organisé tel qu'indiqué à la Note 18 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021 - principales sociétés. [GRI102-45]

Sur cette base, le périmètre (pays inclus dans le périmètre) des indicateurs ne varie pas significativement par rapport à 2020. Le tableau des indicateurs figurant à la fin des sections Environnement, Social et Gouvernance précise le périmètre associé à chaque indicateur.

### 5.6.15 Informations méthodologiques détaillées

[GRI 103-1 Énergie], [GRI 103-1 Emissions], [GRI 103-2 Énergie], [GRI 103-2 Emissions], [GRI 103-3 Emissions],  
[GRI 103-1 Emploi], [GRI 103-1 Formation et éducation], [103-1 Indicateurs spécifiques à Atos]

#### Informations détaillées relatives aux retraitements des informations [GRI 102-48]

Pas d'informations retraitées de l'année dernière, sur le reporting de l'année fiscale 2021.

#### Informations détaillées sur le reporting des émissions de GES, les Scopes et les indicateurs clés de performance (KPIs) [GRI 305-1], [GRI 305-2], [GRI 305-3], [GRI 305-4], [GRI 305-5]

Atos applique la méthodologie basée sur le Protocole GES pour tous les Scopes de GES (Scopes 1, 2, 3). Le Protocole GES, développé par le World Resources Institute (WRI) et le World Business Council on Sustainable Development (WBCSD), fixe les normes internationales pour mesurer, gérer et signaler les émissions de gaz à effet de serre [GRI 305-1\_E, GRI 305-2\_D, GRI 305-3\_F, GRI 305-5\_D].

La période de reporting couvre l'année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre). [GRI 102-50]

L'approche de consolidation choisie pour les émissions repose sur un contrôle opérationnel.

Compte tenu de la croissance externe de la Société, le périmètre global du Groupe peut évoluer progressivement pour inclure les acquisitions et exclure les cessions ou pour inclure ou exclure des produits/services et activités. De même, le périmètre géographique peut changer progressivement pour inclure ou exclure des pays. [GRI 305-1\_D]

Comme défini dans le Protocole GES, les émissions d'Atos sont sous-catégorisées entre les Scopes 1, 2 et 3.

Les gaz inclus dans le Scope 1 [GRI 305-1\_A], le Scope 2 [GRI 305-2\_B] et le Scope 3 [GRI 305-3\_A, GRI 305-4\_D, GRI 305-4\_B] sont le CO<sub>2</sub>e.

Atos ne produit pas d'émissions de CO<sub>2</sub> biogéniques [GRI 305-1\_C, GRI 305-3\_C].

La collecte de données sur les indicateurs environnementaux concerne toutes les Entités Opérationnelles Régionales. En 2021, à quelques exceptions près, les pays ont fourni les informations nécessaires afin d'obtenir une estimation fiable de leur consommation d'énergie et de leur empreinte carbone.

Comme indiqué dans la note de bas de page des indicateurs GRI 305-4, l'intensité des émissions de GES pour le périmètre opérationnel d'Atos (Intensity of Atos Carbon Operational Perimeter), qui est calculée avec les données fournies par un certain nombre de pays, le dénominateur utilisé est de 107 019 employés et 10 764,20 millions d'euros de chiffre d'affaires, ce qui représente une couverture de l'entreprise de 99 % du total des employés et du chiffre d'affaires. Malgré cela, l'intensité de toutes les émissions de GES est calculée avec le nombre total d'employés (107 572) et le chiffre d'affaires total (10 839 millions d'euros) représentant une couverture de l'entreprise de 100 % par employé et chiffre d'affaires.

Les facteurs de conversion ont été ajustés en fonction du type d'énergie fossile consommée (fuel, diesel, gaz) et en fonction des pays pour l'électricité et le chauffage urbain.

Les facteurs de conversion basés sur la localisation sont fondés sur le Defra et l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Les facteurs de conversion basés sur le marché utilisés pour les énergies renouvelables et les certificats d'énergie renouvelable (CER) sont fixés à zéro.

Depuis 2021, afin de clarifier le reporting et d'être mieux aligné avec les lignes directrices du Protocole GES, toutes les émissions liées à la consommation d'énergie précédemment déclarées dans le Scope 3 sont désormais reportées dans le Scope 1 (toutes les émissions de combustibles fossiles) et dans le Scope 2 (toutes les émissions liées à l'électricité et au chauffage urbain). Les années ont fait l'objet d'un nouveau calcul et d'un reporting en conséquence.

Comme indiqué dans les notes de bas de page des indicateurs GRI 305-4, GRI 305-5, le "Périmètre Opérationnel Carbone" d'Atos inclut les émissions sous contrôle ou sous influence directe. Toutes les émissions du Scope 1 (combustibles fossiles, qu'ils soient payés par Atos ou par le propriétaire, flotte automobile d'Atos et fluides frigorigènes), toutes les émissions du Scope 2 (électricité et chauffage urbain, qu'ils soient payés par Atos ou par le propriétaire) et les émissions du Scope 3 catégorie 6 (voyages d'affaires). Un audit externe couvre l'ensemble du Périmètre Opérationnel Carbone d'Atos avec une validation quantitative sur les scopes 1, 2 et 3A.

#### Informations détaillées sur l'évolution des calculs effectués et des méthodologies utilisées pour les indicateurs clés de performance (KPIs) relatifs aux missions de GES

Les incertitudes de comptabilisation carbone sont largement décrites par le Protocole GES, le GIEC et par l'ensemble des organisations et experts carbone<sup>1</sup>. Ces incertitudes sont liées aux outils et méthodologies de comptabilisation existants, aux taux de conversion de l'énergie en émissions carbone ou aux estimations en cascade effectuées le long des chaînes de sous-traitance. Pour cette raison, les résultats doivent être considérés avec le recul nécessaire et les progrès doivent être analysés au regard des évolutions sur plusieurs années. Cet état de fait concerne tous les acteurs du marché et n'est pas spécifique à Atos.

Régulièrement, de nouvelles méthodologies sont publiées par ces organisations et les experts carbone afin d'être en phase avec les dernières avancées scientifiques, de faire progresser la comptabilisation du carbone, de réduire les incertitudes et d'améliorer la fiabilité globale des résultats. Atos participe également activement à ces progrès, par exemple en développant des plateformes de données sur le carbone. En 2020, Atos a acquis le cabinet de conseil spécialisé EcoAct et dispose désormais, en interne, de certains des meilleurs experts en carbone du marché.

<sup>1</sup> Voir les lignes directrices du Protocole GES : « Norme de comptabilité et d'information sur la chaîne de valeur des entreprises (Scope 3) ». Voir toutes les occurrences du terme « incertitude » dans le document et voir la section B. Incertitude concernant les émissions du Scope 3 Page 126.

Concrètement, les années à venir continueront à apporter des méthodologies plus précises, des facteurs de conversion affinés, des sources de données améliorées et des données réelles issues de nouvelles évaluations du carbone, ce qui garantira les meilleurs résultats possible tant au niveau mondial que local. A titre d'exemple, entre 2019 et 2021, chez Atos, les calculs du Scope 3 ont déjà évolué et continueront de s'améliorer en fonction des progrès liés à un ensemble de facteurs :

- impact des crises ou événements spécifiques (par exemple, la Covid-19 et son incidence sur le télétravail et les déplacements domicile-travail) ;
- géolocalisation des facteurs d'émissions carbone (par exemple, la prise en compte des lieux d'achat et d'utilisation des produits et services) ;
- développement de nouvelles bases de données spécialisées ou sectorielles ou mise à jour de bases de données existantes offrant des facteurs d'émissions plus précis ;
- progrès réalisés dans les méthodologies de comptabilisation des rejets carbone permettant de réduire les niveaux d'incertitude et d'améliorer la qualité des données ;
- utilisation de substituts (proxy) intelligents avec des données d'émissions plus précises permettant de mieux représenter des catégories cohérentes de biens et services ;
- utilisation des dernières données annuelles carbone publiées par les fournisseurs (à savoir les données auditées et publiées dans leur propre rapport annuel) ;
- niveau de précision des émissions déclarées par de nombreux contributeurs aux émissions du Scope 3 d'Atos (clients, partenaires, fournisseurs, etc.) ;
- capacité des fournisseurs à fournir des données spécifiques sur les biens et services achetés par Atos (par exemple, transmission de nouvelles évaluations CO<sub>2</sub> suite à de nouvelles analyses du cycle de vie) ;
- remplacement progressif des produits et services qu'Atos utilise par de nouveaux produits et services à faible empreinte carbone ;
- les émissions d'Atos peuvent varier en fonction des acquisitions ou des cessions réalisées par le Groupe. Pour comparer différentes années sur des périmètres équivalents, il peut s'avérer nécessaire de réintégrer ou d'exclure les émissions en valeur absolue associées à ces transformations.

Comme en témoignent les progrès réalisés entre 2019 et 2021, Atos fait tout son possible pour comptabiliser et déclarer ses émissions de GES. Il utilise des sources de données et des facteurs de conversion reconnus tels que l'Ademe ou l'AIE et s'efforce d'appliquer les meilleures méthodologies actuellement disponibles.

Les sources de données, les méthodes utilisées et les calculs effectués par Atos sont partagés et vérifiés chaque année par un auditeur externe. A ce jour, ses calculs sont considérés au niveau des meilleurs acteurs du domaine et le niveau de confort apporté à ses données carbone est élevé.

### Informations détaillées concernant le réaligement des objectifs fondés sur la science et des bases des indicateurs clés de performance (KPIs) [GRI 305-1], [GRI 305-2], [GRI 305-3], [GRI 305-4]

L'initiative Science-Based Targets (SBTi) est une collaboration entre le Carbon Disclosure Project (CDP), le Pacte Mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI) et le World Wide Fund for Nature (WWF). La SBTi définit et promeut les meilleures pratiques en matière de définition des objectifs scientifiques et évalue de manière indépendante les objectifs des entreprises.

Les objectifs scientifiques sont des objectifs de réduction des émissions conformes à ce que préconisent les études climatologiques les plus récentes pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, à savoir limiter le réchauffement planétaire à un niveau bien inférieur à 2 °C au-dessus de celui de l'ère préindustrielle et poursuivre les efforts visant à limiter le réchauffement à 1,5 °C. Les objectifs scientifiques sont des objectifs de réduction des émissions conformes à ce que préconisent les études climatologiques les plus récentes pour éviter les pires conséquences du changement climatique. Les objectifs scientifiques montrent aux entreprises l'ampleur et la rapidité avec lesquelles elles doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre afin d'être en mesure de maintenir le réchauffement en deçà des niveaux les plus dangereux.

Les transformations rapides en cours au sein du Groupe Atos, tant en interne qu'en externe (acquisitions ou scissions), ont une incidence directe sur sa consommation d'énergie et ses émissions carbone. Il faut envisager de nouveaux changements dans certaines zones géographiques (avec un mix énergétique local spécifique), pour certaines activités et capacités de production ou encore pour différents profils d'intensité carbone (par ex., de nouvelles activités industrielles par opposition à des services). Pour s'adapter à ces changements, rester en phase avec la réalité de l'entreprise et comparer des périmètres similaires, Atos peut régulièrement ajuster ses bases de référence en termes absolus et d'intensité. Concrètement, pour pouvoir comparer différentes années sur des périmètres équivalents, il peut être nécessaire de réintégrer ou d'exclure les émissions associées à ces transformations.

### Informations détaillées concernant les modifications apportées à la base de référence KPI-SPT par le cadre d'instruments liés au développement durable d'Atos 2021

Comme mentionné dans le Cadre de financement lié au développement durable 2021, « Nous nous réservons le droit de procéder à des modifications de la base de référence KPIs-SPT, en cas d'activités de fusion et d'acquisition ou de changements dans la méthodologie de calcul de l'indicateur clé de performance (KPI), tel que jugé approprié à la lumière de cette activité ou de ces changements et de la nature de l'indicateur clé de performance (KPI) ». Le mécanisme d'ajustement permet de réviser la base de référence KPI-SPT dont découle le SPT d'un montant allant jusqu'au ratio de la variation du tCO<sub>2</sub>e relatif qu'Atos enregistre à la suite de l'acquisition, de la fusion, de la cession, de changements significatifs dans les données en raison d'une meilleure accessibilité des données et/ou de changements dans la méthodologie de calcul, comme détaillé dans la Section 5.2.5.1 de l'URD Atos 2021 (Réduction des émissions carbone). En outre, de nouveaux produits/services et activités peuvent déclencher un changement de référence. Le but de ce mécanisme est (i) de s'assurer qu'un développement du Groupe Atos par le biais d'une activité de fusion-acquisition n'empêche pas Atos d'atteindre son objectif de performance en matière de développement durable,

(ii) de permettre l'inclusion des entreprises nouvellement acquises dans le périmètre de réduction ambitieux d'Atos et (iii) de tenir compte de l'évolution des principes et des normes qui régissent les éléments inclus dans les indicateurs clés de performance (KPIs) et assurer l'alignement du suivi des indicateurs clés de performance (KPIs) avec les normes de divulgation et de reporting auxquelles Atos est soumis. En cas de modification du Cadre, les indicateurs clés de performance (KPIs) et SPT définis continueront à s'appliquer pendant toute la durée de vie de tout instrument lié au développement durable émis en vertu de ce Cadre, sous la forme prévalant au moment de l'émission de l'instrument en question, indépendamment de toute modification ultérieure de la stratégie de développement durable d'Atos ou des modifications et mises à jour futures du Cadre, qu'elles soient motivées par des modifications des principes pertinents ou des décisions d'entreprise d'Atos.

Le Cadre de financement lié au développement durable d'Atos pour l'année 2021 est disponible sur le site Internet d'Atos<sup>1</sup>.

### Informations détaillées sur les indicateurs liés à l'énergie [GRI 302-3]

Pour les sources d'émissions liées à l'énergie et aux déplacements, les données relatives au site sont collectées au niveau du site, puis consolidées avec les données relatives aux déplacements collectées au niveau du pays. Le tout est ensuite consolidé au niveau des Entités Opérationnelles Régionales, puis au niveau mondial.

Atos ne vend pas d'électricité, de chauffages, du refroidissement ou de vapeur à des tiers.

Les types d'énergie inclus dans le rapport d'intensité sont : l'électricité, le gaz, le chauffage urbain, le carburant de générateur de secours (diesel et fioul).

Le ratio d'intensité énergétique par salarié est calculé en divisant la consommation d'énergie absolue de l'année de reporting (au numérateur) par les effectifs totaux enregistrés à la fin de l'exercice (au 31 décembre) pour tous les pays du périmètre.

Le rapport d'intensité énergétique par million d'euros de revenus est calculé en divisant la consommation d'énergie absolue durant l'année de référence (le numérateur) par le revenu par tonne métrique exprimé en millions d'euros (le dénominateur) produit par l'organisation, durant la même année de référence. L'intensité de l'énergie exprime l'énergie requise par unité d'activité. Le dénominateur pour les revenus est l'organisation dans son ensemble ; cependant, le rapport est limité à une liste de pays faisant partie d'un périmètre de bureaux et de centres de données en 2021. Dans ce périmètre de référence, le revenu correspond au chiffre d'affaires généré par tous les pays en se basant sur les chiffres de référence en cours d'analyse dans l'année (période de référence : 1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre).

### Informations détaillées relatives aux indicateurs liés aux Ressources Humaines [GRI 103-1 Emploi], [GRI 103-1 Formation et éducation]

Tous les indicateurs relatifs aux Ressources Humaines proviennent du Système d'Information des Ressources Humaines (GRI 401-1, GRI 401-2, GRI 401-3, GRI 404-1, GRI 404-2, GRI 404-3, GRI 405-1, GRI 405-2, GRI 202-1, GRI 202-2, et A6) et sont basés sur une extraction de données faite en janvier 2022. A cause d'entrées tardives et rétroactives concernant les mouvements de salariés dans le Système d'Information des Ressources Humaines, la situation actuelle au 31 décembre est différente de celle présentée à travers les indicateurs relatifs aux Ressources Humaines. Cependant cette différence reste limitée : elle est d'environ 1% de la main-d'œuvre totale à la fin de la période.

### Informations détaillées sur les Audits ISO 27001 [A3], [103-1 Indicateurs spécifiques à Atos]

Le pourcentage de couverture des certifications ISO 27001 montre le nombre d'unités applicables qui ont maintenu la certification ISO 27001 ou qui sont actuellement dans le processus d'intégration de l'ISO 27001 (MSC<sup>2</sup>) par rapport au nombre de toutes les unités applicables d'Atos. Une unité est une entité juridique située à un endroit particulier. Une unité applicable est une unité qui compte 500 employés ou plus ou qui est tenue par ses clients ou par la loi de maintenir la certification ISO 27001.

L'objectif est de s'assurer que 75% de toutes les unités d'Atos concernées maintiennent la certification ISO 27001 au cours de l'année de référence, ce qui garantit la conformité avec la norme ISO de Gestion de la sécurité de l'information et démontre le haut niveau de sécurité, de protection des données et d'approche de la confidentialité des clients offert par Atos.

### Informations détaillées relatives aux ateliers d'innovation à destination des clients [A10], [103-1 Indicateurs spécifiques à Atos]

L'indicateur Atelier Innovation Client (CIW) requiert deux conditions :

- être un Atelier innovation, un StratHack<sup>3</sup> ou un Événement multiclients<sup>4</sup> ;
- être livré aux clients avec le soutien et l'implication de la communauté scientifique d'Atos<sup>5</sup> membres. Au moins un membre de la communauté scientifique d'Atos doit être présent dans un CIW.

<sup>1</sup> <https://atos.net/content/investors-documents/2021/atos-slf-framework.pdf>

<sup>2</sup> Certification multisite ou locale

<sup>3</sup> Les StraHacks (pour Strategic Hackathons) sont des ateliers d'innovation comptant des participants de niveau exécutif.

<sup>4</sup> Les Événements multiclients sont des ateliers d'innovation comptant plusieurs clients.

<sup>5</sup> La communauté scientifique d'Atos est un réseau mondial qui rassemble plus de 160 scientifiques, ingénieurs et penseurs d'avant-garde parmi les meilleurs du Groupe, avec un riche mélange de compétences et d'expériences. Ses membres sont impliqués dans des activités de recherche visant à démontrer dans quelle mesure les technologies vont influencer les activités des clients dans un avenir proche. Ils soutiennent, entre autres, la création de brevets et la mise au point de preuves de concepts de pointe.

## 5.6.2 Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale des actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de ATOS S.E., désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 (Accréditation Cofrac Inspection, n° 3-1048, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) et en cours d'adaptation de notre système de management dans le cadre de l'évolution des modalités de notre accréditation décidée par le COFRAC (passage de la norme ISO 17020 à ISO 17029), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance

modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance

extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons le commentaire suivant : comme indiqué dans la note méthodologique de la Déclaration (« Information sur le rapport ») et dans les tableaux des

indicateurs clés de performance, le périmètre de reporting est limité pour certains indicateurs (dont le taux d'absentéisme, le pourcentage des employés ayant un Plan de Développement Individuel et le pourcentage de femmes identifiées dans le vivier de talents).

### Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

### Limites inhérentes à la préparation de l'information liée à la Déclaration

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées.

Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

## Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par

ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;

- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

## Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3<sup>e</sup> du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie

nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le

respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

## Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre Novembre 2021 et Février 2022 sur une durée totale d'intervention de 16 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.



## Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes<sup>1</sup>. Pour certains risques (*la lutte contre la corruption, le respect des droits de l'homme*), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 le cas échéant : avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs<sup>2</sup> que nous avons considérés les plus importants, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

1 Périmètre toutes autres émissions carbone d'Atos (Scope 3b – non-opérationnel) ; Déchets et déchets électroniques ; Droits humains ; Contribution sociale/Investissements communautaires (valeur économique distribuée) ; Inclusion numérique.

2 Nombre d'employés à la fin de la période du rapport (personnel juridique) ; Nombre de départs durant la période analysée ; Nombre moyen d'heures de formation que les employés ont suivies pendant l'année ; Pourcentage des employés ayant un Plan de Développement Individuel ; Nombre de certifications numériques ; Pourcentage de femmes au sein d'Atos ; Pourcentage de femmes identifiées dans le vivier de talents ; Atos Trust Index établi par l'institut Great Place to Work (GPTW) ; Taux global d'absentéisme (%) ; Ratio femmes/hommes du salaire de base annuel ; Ratio femmes/hommes dans la rémunération totale ; Pourcentage d'employés couverts par une convention collective ; Ateliers d'innovation offerts aux clients ; Compensation des émissions de CO<sub>2</sub> du périmètre carbone opérationnel d'Atos (Scope 1, 2 et la catégorie 6 du scope 3 selon le GHG protocol) (%) ; Pourcentage des salariés ayant suivi avec succès la formation en ligne sur le Code d'Ethique ; Nombre d'amendes significatives (plus de 300K€) ; Nombre d'amendes liées aux clients ou fournisseurs relatives à des actes de corruption (plus de 300 K€) ; Pourcentage de fournisseurs stratégiques évalués par Ecovadis ; Pourcentage total des dépenses réalisées évaluées par Ecovadis ; Nombre total de salariés recrutés ; Pourcentage de diplômés recrutés ; Intensité énergétique par revenu (Mwh par Million EUR) ; Intensité énergétique par employé (Mwh par employé) ; Ratio mondial d'intensité des émissions de CO<sub>2</sub> sur le périmètre carbone opérationnel d'Atos (Scope 1, 2 et la catégorie 6 du scope 3 selon le GHG protocol) par revenu ; Ratio mondial d'intensité des émissions de CO<sub>2</sub> sur le périmètre carbone opérationnel d'Atos (Scope 1, 2 et la catégorie 6 du scope 3 selon le GHG protocol) par employés ; Scope 1 et 2 des émissions de GES ; Nombre et pourcentage de sites certifiés ISO 14001 (centres de données et bureaux) ; Pourcentage des centres de données stratégiques ayant des capacités de réplique synchrone (en %) ; Chiffre d'affaires décarbonation (en millions d'euros).

- des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>1</sup> et couvrent entre 17 % et l'ensemble des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
  - Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.
- Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

**Paris-La Défense, le 11 mars 2022**

**L'un des commissaires aux comptes,**

Deloitte & Associés

**Jean-François Viat**

Associé, Audit

**Erwan Harscoët**

Directeur, Développement Durable

<sup>1</sup> Atos France, Atos Inde, Atos Argentine



# 6

## Etats financiers

<b>6.1</b>	<b>Etats financiers consolidés</b>	<b>290</b>
6.11	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021	290
6.12	Compte de résultat consolidé	297
6.13	Etat du résultat global consolidé	297
6.14	Etats consolidés de la situation financière	298
6.15	Tableau de flux de trésorerie consolidé	299
6.16	Variation des capitaux propres consolidés	300
6.17	Annexe aux états financiers consolidés	301
<b>6.2</b>	<b>Comptes sociaux de la Société Mère</b>	<b>362</b>
6.21	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021	362
6.22	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées - Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	366
6.23	Comptes sociaux d'Atos SE	368
6.24	Annexes aux comptes sociaux d'Atos SE	370
6.25	Résultat des cinq derniers exercices clos d'Atos SE	388
6.26	Echéancier des dettes fournisseurs et créances clients	388

## 6.1 Etats financiers consolidés

### 6.1.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Atos S.E.,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ATOS SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des

opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de

commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

**COMPTABILISATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES SUR LES CONTRATS DE SERVICE À LONG TERME AU FORFAIT**

**Note 3 « Chiffre d'affaires, créances clients, actifs et coûts de contrats » et Note 5 « Autres produits et charges opérationnels (Autres éléments), Note 12 « Provisions » de l'annexe des comptes consolidés**

Point clé de l'audit	Réponse apportée
<p>Pour les prestations au forfait réalisées sur plusieurs années, notamment dans les activités de conseil et d'intégration de système, le chiffre d'affaires est comptabilisé, conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », au fur et à mesure du transfert du contrôle de la prestation réalisée.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au suivi des contrats, à l'estimation des coûts sur la durée du contrat et de la marge, et notamment des contrôles relatifs aux coûts imputés par contrat et ceux restant à encourir.</p>
<p>Pour les contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services, le chiffre d'affaires est comptabilisé de manière distincte pour chaque obligation de performance identifiée quand le contrôle des biens ou des services est transféré au client. Le chiffre d'affaires comptabilisé dépend de l'estimation du prix total de la transaction et de son allocation aux différents éléments du contrat.</p>	<p>Pour une sélection de contrats basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs (notamment les contrats présentant des difficultés techniques dans leur réalisation ou à faible rentabilité), nous avons réalisé les diligences suivantes :</p>
<p>Les coûts totaux d'un contrat, et notamment ceux restant à encourir, font régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation afin de déterminer le degré d'avancement du contrat et le niveau de marge à comptabiliser. Si ces estimations montrent qu'un contrat sera déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée immédiatement pour la totalité de la perte estimée. Comme mentionné dans la note 12 « Provisions » aux états financiers consolidés, le groupe a reconnu une provision pour perte à terminaison de 266 millions d'euros.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pour les nouveaux contrats : <ul style="list-style-type: none"> <li>- lorsqu'ils incluaient de multiples éléments, nous avons corroboré l'analyse et le traitement comptable retenu par la société (identification et allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance et définition des modalités de reconnaissance du revenu de chacune de ces obligations de performance) avec les dispositions contractuelles et notre compréhension des services fournis ;</li> <li>- nous avons par ailleurs corroboré le niveau de marge attendu avec les données financières du contrat signé et l'estimation des coûts associés.</li> </ul> </li> <li>• pour les contrats en cours d'exécution, nous avons mis en œuvre les diligences suivantes visant à apprécier le degré d'avancement lorsque le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus : <ul style="list-style-type: none"> <li>- nous avons rapproché les données financières (chiffre d'affaires, facturation, coûts et encours de production) figurant dans la fiche de suivi du contrat élaborée mensuellement par le contrôleur de gestion, avec la comptabilité ;</li> <li>- nous avons corroboré le montant des encours de production et notamment les heures par projet avec les données issues de l'application concernée ;</li> <li>- nous avons analysé les modalités de calcul des taux horaires standards ;</li> <li>- sur la base d'entretiens avec les contrôleurs de gestion et/ou les responsables opérationnels, nous avons apprécié les coûts restants à encourir et le degré d'avancement du contrat qu'ils ont déterminé et sur lequel se fonde la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge ; nous avons par ailleurs conforté la pertinence de ces estimations en comparant les données prévisionnelles avec la performance à date du contrat ;</li> <li>- nous avons conforté les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer les pertes à terminaison identifiées sur les contrats déficitaires avec la performance historique des contrats et celles restants à atteindre, et les estimations correspondantes établies.</li> </ul> </li> </ul>

**EVALUATION DES GOODWILL, D'AUTRES ACTIFS IMMOBILISES, ET DES ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE.**

**Note 11 « Cession envisagée de l'activité Unified Communications & Collaboration », Note 5 « Autres produits et charges opérationnels », Note 8 « Goodwill et actifs immobilisés », Note 9 « Contrats de location » de l'annexe des comptes consolidés**

Point clé de l'audit	Réponse apportée
<p>Au 31 décembre 2021, la valeur comptable nette des goodwill et d'autres actifs immobilisés s'élevait à 7 687 millions d'euros, soit 46 % du total de l'actif. Les actifs immobilisés comprennent les goodwill (5 105 millions d'euros), les immobilisations incorporelles (1 089 millions d'euros), les immobilisations corporelles (421 millions d'euros) et les actifs au titre du droit d'utilisation (1 072 millions d'euros).</p> <p>La valeur nette comptable des goodwill et des autres actifs détenus en vue de la vente s'élevait à 382 millions d'euros.</p> <p>Une perte de valeur a été comptabilisée sur les goodwill (1 324 millions d'euros) et les autres actifs immobilisés (165 millions d'euros) au 31 décembre 2021.</p> <p>Les goodwill et les actifs immobilisés sont soumis à un test de dépréciation dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur. Ce test est effectué au moins une fois par an pour les goodwill.</p> <p>Concernant la revue stratégique de son portefeuille d'activités, Atos a décidé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la cession d'<i>Unified Communications &amp; Collaboration</i> remplissait les critères pour être classée comme destinée à être cédée à fin septembre 2021 considérant l'avancée des négociations avec l'acquéreur. Les actifs et passifs liés à ce groupe sont classés comme destinés à être cédés et évalués à la juste valeur nette des coûts de cession ;</li> <li>l'activité classique de gestion d'infrastructures représentait un groupe d'actifs destiné à la vente conformément à la norme IFRS 5 ; cependant, Atos a estimé que ce groupe d'actifs ne remplissait pas les critères de la norme IFRS 5 pour une classification en actifs destinés à la vente.</li> </ul> <p>Atos a alloué une part des goodwill de chaque <i>Regional Business Unit</i> (RBU) à l'activité classique de gestion d'infrastructures et aux activités poursuivies en fonction de leur juste valeur relative.</p> <p>Concernant l'activité classique de gestion d'infrastructures, la valeur recouvrable a été déterminée selon la juste valeur nette des coûts de cession.</p> <p>En ce qui concerne les activités poursuivies, le test de dépréciation est fondé sur la valeur d'utilité de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) établie sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés. Les UGT relatives aux activités poursuivies correspondent aux RBU dans lesquelles le groupe opère.</p> <p>Les valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'hypothèses prospectives particulièrement sensibles et d'autres estimations.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation des goodwill et des autres actifs immobilisés comme un point clé de l'audit, compte tenu du poids de ces actifs dans le bilan consolidé, de l'importance des jugements de la Direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, des taux d'actualisation et de croissance à long terme, ainsi que de la sensibilité de l'évaluation de leur valeur recouvrable à ces hypothèses et de l'importance de la perte de valeur comptabilisée au cours de la période.</p>	<p>Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés par le Groupe.</p> <p>Nous avons vérifié si la méthodologie utilisée par la Direction était conforme aux principes comptables, notamment concernant la définition des UGT, l'allocation des actifs nets et les modèles utilisés pour évaluer les montants recouvrables.</p> <p>Nous avons examiné l'allocation des actifs nets, notamment celle des goodwill du groupe <i>Unified Communications &amp; Collaboration</i>, de l'activité classique de gestion d'infrastructures et des activités poursuivies.</p> <p>Nous avons réalisé les procédures suivantes, sur les tests de dépréciation de chacune des UGT des activités poursuivies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>nous avons rapproché les prévisions de trésorerie issues du plan à moyen terme établi par le Groupe ;</li> <li>nous avons analysé la cohérence des hypothèses retenues (y compris pour l'estimation du taux de croissance perpétuelle), notamment par entretiens avec la Direction, et les perspectives futures de croissance ;</li> <li>nous avons apprécié, avec l'appui de nos spécialistes en évaluation, le caractère approprié du modèle de valorisation et les taux d'actualisation retenus par rapport à des références de marché ;</li> </ul> <p>Pour l'activité classique de gestion d'infrastructures, nous avons corroboré l'évaluation de sa juste valeur avec les hypothèses retenues dans les approches de carve-out des activités et d'évaluation, préparées par le groupe avec l'assistance de conseils extérieurs.</p> <p>Pour le groupe <i>Unified Communications &amp; Collaboration</i>, nous avons examiné le caractère approprié des hypothèses retenues par la direction pour déterminer sa juste valeur nette des coûts de cession, sur la base des négociations avancées liées à la cession de cette activité.</p> <p>Nous avons vérifié l'exactitude mathématique des évaluations utilisées par le Groupe.</p> <p>Nous avons effectué nos propres calculs de sensibilité, et les avons comparés aux analyses effectuées par la Direction.</p> <p>Nous avons vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes de l'annexe des comptes consolidés, notamment concernant les hypothèses et les analyses de sensibilité.</p>

**LITIGES****Note 16 « Litiges » des états financiers consolidés****Point clé de l'audit**

Le Groupe est engagé dans une procédure judiciaire pour un litige concernant principalement des droits de propriété intellectuelle contre Cognizant/TriZetto aux Etats-Unis d'Amérique, dont la situation au 31 décembre 2021 est décrite dans la note 16 des états financiers consolidés.

Le 27 octobre 2020, un jury formé par un tribunal américain du district Sud de New-York a déclaré Syntel, qui est une filiale d'Atos, responsable du détournement de secrets commerciaux et de violation de droits d'auteur et a spécifié un montant de dommages-intérêts dû à Cognizant et à sa filiale TriZetto d'environ 855 millions de dollars.

Le 20 avril 2021, un tribunal américain du district Sud de New-York a accepté en partie une requête post-verdict déposée par Syntel. Le tribunal a ainsi réduit les 855 millions de dollars de dommages-intérêts accordés par le jury à 570 millions de dollars. Il a également rejeté la demande de Cognizant et TriZetto visant à obtenir 75 millions de dollars d'intérêts supplémentaires relatifs à la période précédant le jugement.

Le tribunal a également considéré que les 570 millions de dollars de dommages punitifs accordés par le jury étaient excessifs et devaient être réduits à 285 millions de dollars.

Le 26 mai 2021, Syntel a fait appel de la partie du verdict du jury confirmée par le tribunal. La procédure d'appel prend généralement 18 mois ou plus.

Nous avons considéré que ce sujet constituait un point clé de l'audit, en raison de l'incertitude sur l'issue de la procédure engagée, du degré élevé d'estimation et de jugement mis en œuvre par la Direction et du caractère potentiellement significatif sur le résultat net et les capitaux propres consolidés si ces estimations devaient varier.

**Réponse apportée**

Afin d'obtenir une compréhension suffisante des litiges et réclamations existants et des éléments de jugements afférents, nous nous sommes entretenus avec la Direction, et nous avons analysé les procédures mises en œuvre par le Groupe pour identifier les litiges.

Concernant le litige contre Cognizant/TriZetto, nous avons :

- mené des entretiens avec la Direction du Groupe afin d'apprécier l'état actuel du litige en cours ;
- consulté les éléments de procédure disponibles ainsi que les autres informations pertinentes concernant le litige et relatives à la probabilité et à l'impact possible du risque ;
- procédé à une revue critique des estimations et des positions retenues par la Direction ;
- apprécié si les derniers développements ont été pris en compte.

Nous avons également apprécié les informations fournies dans la note 16 des comptes consolidés.

**EVALUATION DES ENGAGEMENTS AU TITRE DES REGIMES DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES****Note 11 « Engagements de retraite et autres avantages à long terme » de l'annexe des comptes consolidés****Point clé de l'audit**

Des salariés et anciens salariés du Groupe bénéficient de régimes de retraite à prestations définies dont certains (notamment au Royaume-Uni, en Allemagne, aux Etats-Unis et en Suisse) sont préfinancés par des actifs de couverture (fonds de retraite ou de contrats d'assurance). Les engagements nets du Groupe relatifs à ces régimes s'élevaient à 647 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le Groupe procède régulièrement, par accord collectif ou sur option des bénéficiaires, à des modifications de droits attachés à certains régimes sur les sorties en capital ou les indexations de rentes. Les principales modifications réalisées sur l'exercice 2021 et leurs effets sont présentés dans la note 11 de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons considéré que l'évaluation des régimes de retraite à prestations définies était un point clé de l'audit compte tenu :

- du degré d'expertise technique requis pour déterminer les hypothèses d'inflation, d'actualisation et de longévité, sous-jacentes à l'évaluation des régimes et des effets que pourraient induire une révision de ces hypothèses sur les engagements comptabilisés ;
- des estimations portant sur les comportements des bénéficiaires faites par la Direction pour évaluer l'incidence de certaines modifications des régimes, qui pourraient conduire à un ajustement des charges opérationnelles, en cas de comportements différents.

**Réponse apportée**

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements de retraite à prestations définies et de fixation des hypothèses actuarielles, défini au niveau du Groupe.

Avec l'appui de nos spécialistes actuaires :

- nous avons apprécié les hypothèses actuarielles, et plus particulièrement la cohérence des hypothèses financières (taux d'inflation et d'actualisation) et démographiques (tables de mortalité), par rapport à des indices et références de marché ;
- pour les régimes que nous avons estimés les plus significatifs, nous avons pris connaissance des rapports actuariels réalisés par les actuaires-conseils du Groupe. Nous avons également rapproché les justes valeurs des actifs de couverture avec des valeurs de marché (actions cotées, obligations, swaps de taux) ou des rapports d'experts (immobilier, actions non cotées et participations dans des projets d'infrastructures).

Par ailleurs, nous avons vérifié que les modifications des droits comptabilisés reflétaient les accords signés avec les bénéficiaires des régimes. Concernant les hypothèses induisant des estimations de la part de la Direction quant au comportement des bénéficiaires, nous avons corroboré les hypothèses retenues avec les comportements observés sur des modifications de régimes similaires.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans la note 11 de l'annexe des comptes consolidés, en particulier celle relative à la description et aux modifications des régimes, aux hypothèses actuarielles et aux analyses de sensibilité.

**COMPTABILISATION DES IMPOTS DIFFERES ACTIFS AU TITRE DES DEFICITS FISCAUX REPORTABLES****Note 7 « Charges d'impôt » de l'annexe des comptes consolidés**

Point clé de l'audit	Réponse apportée
<p>Des impôts différés actifs sont reconnus au titre des déficits fiscaux reportables lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées. L'estimation de bénéfices imposables et l'utilisation de déficits reportables en résultant ont été élaborées à partir des projections de résultat telles que préparées par la Direction. La durée de ces projections est fonction des spécificités locales</p> <p>Un montant de 158 millions d'euros d'impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables est comptabilisé dans le bilan consolidé au 31 décembre 2021.</p> <p>Le montant total des déficits fiscaux reportables s'élève en base à 5 108 millions d'euros au 31 décembre 2021, dont une partie seulement donne lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs au regard des perspectives d'utilisation de ces déficits. Les actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe à ce titre s'élève à 930 millions d'euros au 31 décembre 2021.</p> <p>Nous avons considéré la comptabilisation des impôts différés actifs au titre des déficits fiscaux reportables comme un point clé de l'audit en raison du montant significatif des pertes fiscales pouvant être activées et de l'importance des jugements du Groupe dans l'estimation des bénéfices imposables et des consommations des déficits fiscaux en résultant.</p>	<p>Nos diligences d'audit ont consisté à apprécier avec l'aide de nos experts fiscaux la probabilité que le Groupe puisse utiliser dans le futur ses déficits fiscaux reportables générés à ce jour, notamment au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>des impôts différés passifs existants dans la même juridiction fiscale qui pourront s'imputer sur les impôts différés actifs de même échéance ; et</li> <li>de la capacité du Groupe, dans les juridictions concernées, à dégager des profits taxables futurs permettant l'utilisation des déficits fiscaux reportables existants.</li> </ul> <p>Nous avons également apprécié le caractère raisonnable des principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de résultat fiscal sous-tendant la comptabilisation et la recouvrabilité des impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables.</p> <p>Nous avons enfin apprécié le caractère approprié des informations figurant au titre des impôts différés actifs au titre des pertes fiscales reportables dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport sur la gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

**Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires****Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

**Désignation des Commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la Société par les Assemblées générales du 16 décembre 1993 pour Deloitte & Associés et du 31 octobre 1990 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2021, Deloitte & Associés était dans la 28<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et Grant Thornton dans la 31<sup>ème</sup> année sans interruption, dont pour les deux, 26 années depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.



## Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité

d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le

code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

**Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 11 mars 2022**

**Les Commissaires aux comptes**

**Deloitte & Associés**

Jean François Viat

**Grant Thornton**

*Membre français de Grant Thornton International*

Virginie Palethorpe

## 6.1.2 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)

	Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Note 3.1</b>	<b>10 839</b>	<b>11 181</b>
Charges de personnel	Note 4.1	-5 269	-5 063
Charges opérationnelles	Note 4.2	-5 187	-5 117
<b>Marge opérationnelle</b>		<b>383</b>	<b>1 002</b>
<b>En % du chiffre d'affaires</b>		<b>3,5%</b>	<b>9,0%</b>
Autres produits et charges opérationnels	Note 5	-3 151	-352
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-2 768</b>	<b>650</b>
<b>En % du chiffre d'affaires</b>		<b>-25,5%</b>	<b>5,8%</b>
Coût de l'endettement financier net		-25	-33
Autres charges financières		-290	-157
Autres produits financiers		164	139
<b>Résultat financier</b>	<b>Note 6.1</b>	<b>-151</b>	<b>-51</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>-2 919</b>	<b>599</b>
Charge d'impôt	Note 7	-39	-51
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Note 10	0	5
<b>Résultat net</b>		<b>-2 959</b>	<b>553</b>
• dont attribuable aux propriétaires de la Société Mère		-2 962	550
• dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		3	3

(en millions d'euros)

	Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Résultat net – attribuable aux propriétaires de la Société Mère</b>		<b>-2 962</b>	<b>550</b>
Nombre moyen pondéré d'actions		109 581 755	109 003 866
<b>Résultat net</b>	<b>Note 14</b>	<b>-27,03</b>	<b>5,05</b>
Nombre moyen pondéré dilué d'actions		109 581 755	109 003 866
Résultat net dilué par action	Note 14	-27,03	5,05

## 6.1.3 Etat du résultat global consolidé

(en millions d'euros)

	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Résultat net de la période</b>	<b>-2 959</b>	<b>553</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
• <b>A reclasser en compte de résultat (recyclable)</b>	<b>393</b>	<b>-580</b>
Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture	8	-1
Ecarts de conversion	389	-579
Effet d'impôt sur les éléments à reclasser en compte de résultat	-4	-
• <b>Non reclassé en compte de résultat (non recyclable)</b>	<b>243</b>	<b>-235</b>
Gains et pertes actuariels liés aux engagements de retraite à prestations définies	349	-262
Effet d'impôt sur les éléments non reclassés en compte de résultat	-106	27
<b>Total autres éléments du résultat global</b>	<b>636</b>	<b>-815</b>
<b>Total résultat global de la période</b>	<b>-2 323</b>	<b>-262</b>
• Dont attribuable aux propriétaires de la Société Mère	-2 326	-265
• Dont attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	3	3

## 6.1.4 Etats consolidés de la situation financière

(en millions d'euros)

	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>ACTIF</b>			
Goodwill	Note 8.1	5 105	6 140
Immobilisations incorporelles	Note 8.2	1 089	1 391
Immobilisations corporelles	Note 8.3	421	514
Droits d'utilisation	Note 9	1 072	1 135
Participations dans les entreprises mises en équivalence	Note 10	4	7
Actifs financiers non courants	Note 6.3	840	772
Impôts différés actifs	Note 7.4	189	351
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>8 720</b>	<b>10 310</b>
Clients et comptes rattachés	Note 3.2	2 583	2 847
Impôts courants		76	43
Autres actifs courants	Note 4.4	1 430	1 631
Instruments financiers courants	Note 13	14	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 6.2	3 372	3 282
<b>Total des actifs courants</b>		<b>7 476</b>	<b>7 816</b>
Actifs destinés à la vente	Note 1	623	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>16 819</b>	<b>18 127</b>

(en millions d'euros)

	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>PASSIF</b>			
Capital social		111	110
Primes		1 498	1 476
Réserves consolidées		5 790	4 725
<b>Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société Mère</b>	<b>Note 14.1</b>	<b>-2 962</b>	<b>550</b>
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société Mère	Note 14.2	4 437	6 861
Participations ne donnant pas le contrôle	Note 14.3	6	10
<b>Total capitaux propres</b>		<b>4 444</b>	<b>6 871</b>
Provisions pour retraites et assimilées	Note 11	944	1 359
Provisions non courantes	Note 12	657	47
Emprunts	Note 6.4	2 750	2 669
Instruments dérivés	Note 6.4	40	168
Impôts différés passifs	Note 7.4	67	164
Dettes de location non courantes	Note 9	894	975
Autres passifs non courants		1	2
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>5 352</b>	<b>5 385</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 4.3	2 003	2 230
Impôts courants		61	86
Provisions courantes	Note 12	137	118
Instruments financiers courants	Note 13	4	13
Part à moins d'un an des emprunts	Note 6.4	1 849	1 083
Dettes de location courantes	Note 9	360	360
Autres passifs courants	Note 4.5	2 131	1 981
<b>Total des passifs courants</b>		<b>6 546</b>	<b>5 871</b>
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	Note 1	477	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>16 819</b>	<b>18 127</b>

## 6.1.5 Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)

	Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>-2 919</b>	<b>599</b>
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	Note 4.2	325	332
Amortissement des droits d'utilisation	Note 4.2	376	352
Dotations (reprises) nettes aux provisions opérationnelles		1	-40
Dotations (reprises) nettes aux provisions financières		7	25
Dotations (reprises) nettes aux autres provisions opérationnelles		999	52
Amortissement des immobilisations incorporelles (allocation du prix d'acquisition)	Note 5	151	153
Perte de valeur du goodwill et des autres actifs non courants	Note 5	1 490	-
(Plus) moins-values de cessions d'immobilisations		32	-159
Charges relatives aux paiements fondés sur des actions		32	64
Pertes (gains) sur instruments financiers	Note 6.1	80	-44
Coût de l'endettement financier net	Note 6.1	25	33
Intérêts sur dettes de location	Note 6.1	15	27
<b>Flux nets de trésorerie liés à l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement et impôts</b>		<b>613</b>	<b>1 394</b>
Impôts payés		-81	-113
Variation du besoin en fonds de roulement		-153	-63
<b>Flux nets de trésorerie liés à l'activité</b>		<b>379</b>	<b>1 219</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-272	-320
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		9	5
<b>Investissements opérationnels nets</b>		<b>-263</b>	<b>-315</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		-297	-470
Trésorerie des sociétés acquises durant l'exercice		35	14
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		-	1 404
Trésorerie des sociétés cédées durant l'exercice		-2	-15
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		2	2
Augmentation (diminution) des autres actifs financiers non courants*		-131	-
<b>Investissements financiers nets</b>		<b>-393</b>	<b>934</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>-656</b>	<b>619</b>
Augmentation de capital		23	36
Rachats et reventes d'actions propres		-58	-45
Dividendes versés		-98	-
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		-3	-5
Paiement des loyers		-391	-361
Souscription de nouveaux emprunts	Note 6.5	1 710	846
Remboursement d'emprunts courants et non courants	Note 6.5	-856	-1 296
Coût de l'endettement financier net payé	Note 6.5	-25	-33
Autres mouvements liés aux opérations de financement	Note 6.5	-1	-10
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>300</b>	<b>-868</b>
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>24</b>	<b>971</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture</b>		<b>3 142</b>	<b>2 334</b>
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	Note 6.5	24	971
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères	Note 6.5	73	-163
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture</b>	<b>Note 6.5</b>	<b>3 239</b>	<b>3 142</b>

\* 131 millions d'euros correspondaient à la partie non courante du financement du plan de restructuration allemand annoncé le 12 juillet 2021

## 6.1.6 Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions à la clôture (en milliers)	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultat net	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>109 215</b>	<b>109</b>	<b>1 441</b>	<b>2 126</b>	<b>3 399</b>	<b>7 075</b>	<b>12</b>	<b>7 087</b>
• Augmentation de capital	778	1	35	-	-	36	-	36
• Affectation du résultat net de l'exercice précédent				3 399	-3 399	-	-	-
• Dividendes versés				-	-	-	-4	-4
• Achat d'actions propres				64	-	64	-	64
• Impact de dilution				-45	-	-45	-	-45
• Autres				-3	-	-3	-1	-4
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>778</b>	<b>1</b>	<b>35</b>	<b>3 414</b>	<b>-3 399</b>	<b>52</b>	<b>-5</b>	<b>47</b>
• Résultat net de la période				-	550	550	3	553
• Autres éléments du résultat global				-815	-	-815	-0	-815
<b>Total du résultat global de la période</b>				<b>-815</b>	<b>550</b>	<b>-265</b>	<b>3</b>	<b>-262</b>
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>109 993</b>	<b>110</b>	<b>1 476</b>	<b>4 724</b>	<b>550</b>	<b>6 861</b>	<b>10</b>	<b>6 871</b>
• Augmentation de capital	737	1	22	-	-	23	-	23
• Affectation du résultat net de l'exercice précédent				550	-550	-	-	-
• Dividendes versés				-98	-	-98	-3	-101
• Paiements fondés sur des actions				32	-	32	-	32
• Achat d'actions propres				-58	-	-58	-	-58
• Autres				4	-	4	-4	-1
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>737</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>429</b>	<b>-550</b>	<b>-98</b>	<b>-7</b>	<b>-105</b>
• Résultat net de la période				-	-2 962	-2 962	3	-2 959
• Autres éléments du résultat global				636	-	636	0	636
<b>Total du résultat global de la période</b>				<b>636</b>	<b>-2 962</b>	<b>-2 326</b>	<b>3</b>	<b>-2 323</b>
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>110 730</b>	<b>111</b>	<b>1 498</b>	<b>5 790</b>	<b>-2 962</b>	<b>4 437</b>	<b>6</b>	<b>4 444</b>

## 6.1.7 Annexe aux états financiers consolidés

<b>Note 1</b>	Variation de périmètre	306	<b>Note 11</b>	Engagement de retraite et autres avantages à long terme	339
<b>Note 2</b>	Information sectorielle	310	<b>Note 12</b>	Provisions	345
<b>Note 3</b>	Chiffre d'affaires, créances clients, actifs, passifs et coûts de contrats	313	<b>Note 13</b>	Instruments financiers	346
<b>Note 4</b>	Données opérationnelles	316	<b>Note 14</b>	Capitaux propres	350
<b>Note 5</b>	Autres produits et charges opérationnels	318	<b>Note 15</b>	Engagements hors bilan	352
<b>Note 6</b>	Actifs et passifs financiers et résultat financier	322	<b>Note 16</b>	Litiges	353
<b>Note 7</b>	Charge d'impôt	328	<b>Note 17</b>	Parties liées	354
<b>Note 8</b>	Goodwill et actifs immobilisés	331	<b>Note 18</b>	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021 - principales sociétés	355
<b>Note 9</b>	Contrats de location	337	<b>Note 19</b>	Evènements postérieurs à la date de clôture	361
<b>Note 10</b>	Participations dans les entreprises mises en équivalence	339	<b>Note 20</b>	Honoraires des Commissaires aux comptes	361

### 6.1.7.1 Préambule

Atos SE, Société Mère du Groupe, est une société européenne de droit français, dont le siège social est situé au 80, quai Voltaire, 95870 Bezons, France. La Société est immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés à Pontoise sous le numéro 323 623 603 RCS Pontoise. Les actions d'Atos SE sont cotées sur le marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0000051732. Les actions ne sont cotées sur aucun autre marché. La Société est dirigée par un Conseil d'Administration.

Atos est un leader mondial de la transformation numérique et le numéro un européen dans le domaine du Cloud, de la cyber sécurité et du calcul à haute performance. Atos propose des solutions verticales totalement intégrées, des plateformes de données intelligentes et des solutions infrastructures, travaillant étroitement avec des partenaires technologiques majeurs et

tirant partie des innovations sur les plateformes, de l'expérience client, du digital Workplace, de l'intelligence artificielle et du Cloud hybride.

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent la Société Mère, ses filiales et les sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable ou un contrôle conjoint (l'ensemble constituant le « Groupe »).

Le Groupe Atos n'a pas changé de nom par rapport à l'exercice précédent.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 28 février 2022. Les états financiers consolidés seront soumis pour approbation par la prochaine Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

## 6.1.7.2 Base de préparation

Tous les montants sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire. Certains totaux peuvent présenter des différences d'arrondis.

### Principes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe pour la période de douze mois close le 31 décembre 2021 ont été établis conformément aux normes comptables internationales, telles qu'approuvées par l'Union européenne et dont l'application était obligatoire au 31 décembre 2021.

Les normes internationales comprennent les « International Financial Reporting Standards » (IFRS) publiées par l'« International Accounting Standards Board » (IASB), les « International Accounting Standards » (IAS), les interprétations du « Standing Interpretations Committee » (SIC) et de l'« International Financial Reporting Interpretations Committee » (IFRIC).

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont conformes à ces normes et interprétations.

Au 31 décembre 2021, le Groupe a appliqué les mêmes principes comptables et méthodes d'estimation que lors de l'arrêté des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, à l'exception des changements imposés par l'entrée en vigueur des nouvelles normes ou interprétations présentées ci-dessous.

### Nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

Les nouvelles normes, interprétations ou modifications, dont l'application était obligatoire pour le Groupe à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2021, n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés :

- amendement d'IFRS 16 : Aménagement de loyers relatifs à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021 ;
- amendements d'IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 : Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 ;
- amendement d'IFRS 4 : Contrats d'assurance – Prolongation de l'exemption temporaire à l'application d'IFRS 9 ;
- décision de l'IFRIC : Attribution des avantages aux périodes de service (IAS 19 Avantages au personnel), Note 11.

Le Groupe analyse actuellement les impacts potentiels de la décision de l'IFRIC émise en avril 2021 clarifiant le traitement comptable relatif aux coûts de configuration et d'adaptation des logiciels utilisés en mode SaaS. Le Groupe ne s'attend pas à ce que cette décision ait un impact significatif sur ses états financiers consolidés.

### Autres normes

Le Groupe n'applique pas les normes et interprétations non encore approuvées par l'Union européenne à la date de clôture. Par ailleurs, aucune nouvelle norme ou interprétation applicable pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et pour lesquelles une application anticipée était possible, n'a été appliquée par le Groupe.

### Recours à des estimations comptables et jugements

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la Direction émet des jugements et a recours à des estimations et hypothèses qui impactent le montant des actifs et passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers, ainsi que les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date de clôture. Du fait de l'évolution de ces hypothèses ou de nouvelles circonstances qui pourraient intervenir, notamment dans le contexte de la crise économique et sanitaire actuelle, les montants apparaissant dans les états financiers qui seraient publiés ultérieurement, pourraient différer des estimations actuelles, particulièrement sur les sujets suivants :

- reconnaissance du chiffre d'affaires : Estimations des pourcentages d'avancement, des coûts restant à engager et des éventuelles pertes à terminaison (Note 3 – Chiffre d'affaires, créances clients, actifs et passifs de contrats et coûts de contrats et Note 12 – Provisions) ;
- regroupement d'entreprises : Juste valeur de la contrepartie transférée (y compris la contrepartie éventuelle) et juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris (Note 1 – Variation de périmètre) ;
- test de dépréciation du goodwill et autres actifs immobilisés : Hypothèses clés sous tendant les valeurs recouvrables (Note 8 – Goodwill et actifs immobilisés) ;
- reconnaissance et évaluation des impôts différés actifs : Existence de profits futurs taxables permettant d'absorber les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables (Note 7 – Charge d'impôt) ;
- reconnaissance et évaluation des provisions et passifs éventuels : Hypothèses clés retenues pour évaluer la probabilité et le niveau de sortie de ressources sans contrepartie, estimations et jugements relatifs à l'issue des litiges en cours, et plus généralement, estimations relatives à toutes les provisions et passifs éventuels (Note 12 – Provisions et Note 16 – Litiges) ;
- évaluation des engagements au titre des régimes à prestations définies : Hypothèses actuarielles clés (Note 11 – Engagements de retraite et autres avantages à long terme) ;
- dettes de location et droits d'usage : Estimation de la durée des contrats et des taux marginaux d'emprunt utilisés (Note 9 – Contrats de location) ;
- actifs financiers : Estimations et jugements relatifs à la recouvrabilité des créances clients (Note 3 – Chiffre d'affaires, créances clients, actifs et passifs de contrats et coûts de contrats) et des autres actifs financiers.

Les événements liés à la Covid-19 ont conduit le Groupe à prendre en considération les conditions de marché actuelles dans les jugements et les hypothèses retenus au moment d'établir ces états financiers consolidés.

Les estimations relatives aux contrats à long terme ont été revues pour prendre en considération les éventuelles situations de perte à terminaison ou de risque de recouvrabilité des actifs et coûts de contrats. Les provisions pour pertes de crédit attendues ont également été revues pour intégrer l'augmentation potentielle du risque de faillite de clients.



### Effets des problématiques climatiques sur les états financiers

En préparant les états financiers consolidés, Atos a considéré l'impact du changement climatique, particulièrement dans le contexte des informations requises au sein de la section « Responsabilité Sociale d'Entreprise » du Document d'Enregistrement Universel. Cette prise en compte n'a pas eu d'impact matériel sur les jugements et estimations opérés par le Groupe, en cohérence avec l'analyse faite par Atos sur le changement climatique n'aurait pas d'effet majeur sur la pérennité du Groupe à moyen terme.

Par ailleurs, le Groupe a réalisé en novembre 2021 une émission obligataire indexée sur sa performance environnementale (voir Note 6). Le coupon des trois dernières années restera inchangé si Atos atteint les objectifs de développement durable suivants : réduction de 50% de ses émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, Scopes 1, 2 et 3) par rapport à 2019. Si ces objectifs ne sont pas atteints, le coupon des trois dernières années sera majoré de 0,175%.

Enfin, les plans d'actions de performances à compter de 2020 incluent un objectif de réduction d'émission carbone dans les critères de performance (voir Note 5). Cet indicateur mesure l'évolution du pourcentage d'émission de gaz carbonique par million de chiffre d'affaires (tonne de CO<sub>2</sub> / millions d'euros) au cours de la période de trois ans allant de 2021 à 2023.

### Politiques comptables significatives

#### Actifs financiers et modèle de gestion

La norme IFRS 9 définit trois catégories d'évaluation des actifs financiers après leur comptabilisation initiale :

- le coût amorti ;
- la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ; et
- la juste valeur par résultat.

La classification des actifs financiers selon ces trois catégories repose sur le modèle économique que suit le Groupe pour la gestion de ces actifs et sur les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces instruments.

Les prêts, créances et autres instruments de dette considérés comme « basiques » au sens de la norme IFRS 9 (flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements du principal et aux versements des intérêts) sont mesurés au coût amorti s'ils sont gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels, ou à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global s'ils sont gérés dans l'objectif de collecter les flux de trésorerie contractuels et de céder l'actif, tandis que les instruments de dette qui ne répondent pas à cette définition ou à ces modalités de gestion sont mesurés à la juste valeur par résultat. Les instruments de capitaux propres sont mesurés à la juste valeur par résultat ou, sur option irrévocable, à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Le modèle de gestion du Groupe est de conserver ses créances pour en collecter les flux de trésorerie contractuels à l'échéance.

Ces créances peuvent être transférées à des tiers (banques) avec des conditions remplissant les critères d'IFRS 9, à savoir réalisation du transfert des flux de trésorerie contractuels et de la quasi-totalité des risques et avantages qui y sont attachés. Ces créances sont dans ce cas déconsolidées de l'état consolidé de la situation financière, après analyse du transfert effectif des risques, du caractère non-matériel du risque de dilution résiduel sur la base de l'expérience acquise et de l'absence d'implication continue.

#### Actifs et passifs courants et non courants

Les actifs et passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal. Tous les autres actifs et passifs sont non courants. Les actifs et passifs courants, à l'exclusion de la part courante des emprunts, dettes de location et provisions, ainsi que les instruments financiers courants constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

#### Conversion des devises étrangères

La devise de présentation est l'euro, qui correspond à la devise fonctionnelle du Groupe.

#### Etats financiers libellés en devises étrangères

Les états financiers des entités consolidées sont préparés dans leur devise fonctionnelle, correspondant à la devise de l'environnement économique primaire dans lequel elles opèrent leur activité. Les états financiers des activités à l'étranger, dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euro de la manière suivante :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture ;
- les charges et produits sont convertis au taux moyen de la période ;
- les gains et pertes de change générés par ces opérations de conversion sont reconnues au sein des autres éléments du résultat global sur la ligne « écarts de conversion ». Quand tout ou partie d'une activité à l'étranger est déconsolidée (à savoir quand le Groupe n'exerce plus le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur cette entité), la quote-part accumulée d'écarts de conversion est recyclée au compte de résultat.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur reconnus lors de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont considérés comme des actifs et des passifs de cette entité et convertis en euros à la date de clôture.

Le Groupe ne consolide aucune entité exerçant une activité dans une économie hyper-inflationniste à l'exception de l'Argentine. Ce pays est considéré comme ayant une économie hyper-inflationniste depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018. Par conséquent, tous les éléments du compte de résultat des entités argentes ont été retraités de l'inflation conformément à la norme IAS 29.

### Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change à la date des transactions. A la date de clôture, les créances et dettes associées à ces transactions sont converties au taux de clôture.

Les gains ou pertes de change associés sont reconnus en résultat financier au sein de la ligne « Autres produits et charges financiers » sauf quand une comptabilité de couverture est appliquée comme évoqué en Note 13 – Juste Valeur et caractéristiques des Instruments Financiers.

## 6.1.7.3 Gestion des risques financiers

Les activités du Groupe l'expose à différentes natures de risques financiers : risque de liquidité, risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêt, risque de crédit et risque de change. La gestion des risques financiers est assurée par le département Trésorerie du Groupe et consiste à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe.

### Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité implique le maintien d'un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur le marché ainsi que la disponibilité de ressources financières appropriées grâce à des facilités de crédit autorisées.

La politique du Groupe est de couvrir complètement ses besoins de liquidités estimés par des emprunts à long terme ou d'autres instruments financiers à long terme. Les contrats d'emprunt se caractérisent par des maturités et des ratios bancaires laissant suffisamment de flexibilité au Groupe pour financer ses opérations et ses développements futurs.

Les facilités de crédit sont soumises à des clauses financières restrictives (ratios bancaires) qui font l'objet d'un suivi rigoureux par le département Trésorerie du Groupe.

L'analyse de la maturité des passifs financiers est détaillée dans la Note 6.4 Passifs financiers.

### Risque de variation des flux futurs dû à l'évolution des taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt provient essentiellement des emprunts. La gestion de l'exposition au risque de taux couvre deux types de risques :

- un risque de prix sur les actifs et passifs financiers à taux fixe. En contractant une dette à taux fixe par exemple, le Groupe s'expose à une perte potentielle d'opportunité si les taux d'intérêt venaient à baisser. Toute variation des taux d'intérêt est susceptible d'avoir un impact sur la valeur de marché des actifs et passifs financiers à taux fixe. Cette perte d'opportunité n'aurait toutefois aucun effet sur les produits et les charges financiers tels que présentés dans le compte de résultat consolidé et, en tant que tel, sur le résultat net futur

du Groupe jusqu'à l'arrivée à échéance de ces actifs et passifs ;

- un risque de variation des flux de trésorerie sur les actifs et passifs à taux variable si les taux d'intérêt venaient à augmenter.

L'objectif principal de la gestion globale du risque de taux d'intérêt sur l'endettement du Groupe est de minimiser le coût de la dette et de le protéger des fluctuations des taux d'intérêt en contractant des swaps de taux variable contre taux fixe. Les instruments dérivés auxquels le Groupe a recours pour couvrir son endettement sont des contrats de swaps conclus avec des établissements financiers de premier ordre.

### Risque de crédit

Les concentrations de risques de crédit du Groupe ne sont pas significatives. Les procédures d'acceptation des clients et les analyses de risques de crédit qui y sont liées sont pleinement intégrées au processus global d'évaluation des risques mis en œuvre tout au long du cycle de vie d'un contrat. Seuls les établissements financiers de premier ordre sont utilisés par le Groupe dans le cadre des opérations de trésorerie et opérations sur instruments dérivés.

### Risque de change

La politique du Groupe Atos promeut les positions de couvertures naturelles dans lesquelles les coûts et les revenus sont libellés dans la même devise.

Toutefois, la performance financière du Groupe peut être affectée par les fluctuations des taux de change des devises étrangères notamment en raison de la part croissante de ses activités impliquant de l'offshoring dans des centres de coûts basés principalement en Inde et en Europe Centrale.

Le Groupe a mis en place une politique de gestion des positions en devises étrangères résultant d'opérations commerciales et financières libellées en devises différentes de la devise locale de l'entité concernée. Conformément à cette politique, toutes les expositions significatives doivent être couvertes dès leur survenance. Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe a recours à divers instruments financiers, principalement des contrats à terme et des swaps de devises.

### Risque de prix

Le Groupe n'est pas exposé au risque de prix sur les matières premières.

Compte tenu de sa participation résiduelle dans le groupe Worldline, comptabilisée en juste valeur par résultat au 31 décembre 2021, Atos est exposé à l'évolution du cours de l'action Worldline.

De plus, l'obligation échangeable en actions émise en novembre 2019 inclut une option indexée sur le cours de l'action Worldline. La valeur de remboursement et/ou d'échange de cette obligation est corrélée à l'évolution du cours de l'action

Worldline. Le cours de référence à la date d'émission était de 71,55 euros.

Au 31 décembre 2021, une augmentation du cours de l'action de Worldline d'un euro aurait eu un impact positif de 7 millions d'euros sur le résultat financier du Groupe et un impact négatif de 2,1 millions d'euros sur la composante dérivée de l'obligation échangeable en actions. Une baisse du cours de l'action de Worldline d'un euro aurait eu un impact négatif de 7 millions d'euros sur le résultat financier du Groupe et un impact positif de 1,96 million d'euros sur le dérivé.

## 6.1.7.4 Indicateurs Alternatifs de Performance

### Marge opérationnelle

La marge opérationnelle est égale à la différence entre le chiffre d'affaires et les charges de personnel et charges opérationnelles. Elle est calculée avant les Autres produits et charges opérationnels définis ci-dessous.

### Autres produits et charges opérationnels

Les Autres produits et charges opérationnels incluent :

- les amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus dans le cadre de regroupements d'entreprises tels que les relations clients, les technologies et les Goodwill ;
- lors de la comptabilisation de regroupements d'entreprises, le Groupe peut être amené à reconnaître des provisions dans l'état de la situation financière d'ouverture de l'entité acquise pendant une période de douze mois suivant la date d'acquisition. Au-delà de cette période de douze mois, les provisions devenues sans objet du fait de changements de circonstances sont reprises au compte de résultat en Autres produits et charges opérationnels ;
- le coût d'acquisition et d'intégration des entités nouvellement contrôlées, y compris les compléments de prix, associés ou non à une condition de présence ;
- les plus-values et moins-values de cession d'entités ou activités consolidées ;
- la juste valeur des paiements fondés sur des actions, y compris les charges sociales associées ;
- les coûts de réorganisation et de rationalisation des entités acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ou qualifiés d'inhabituels, peu fréquents ou anormaux. Quand les effets d'une restructuration sont présentés en Autres produits et charges opérationnels, la rationalisation des biens immobiliers connexes ainsi que les coûts associés aux locaux et bâtiments sont présentés sur la même ligne ;
- les réductions d'engagements d'avantages sociaux directement liés aux opérations de réorganisation et de rationalisation ainsi que les effets des modifications de

régimes dont les faits générateurs sont indépendants de toute décision du Groupe ;

- les plus et moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles ne faisant pas partie du cœur de métier du Groupe tels que les biens immobiliers ;
- les autres produits ou charges inhabituels, anormaux et peu fréquents tels que les impacts liés à des contentieux ou litiges significatifs.

### Résultat net normalisé

Le résultat net normalisé est le résultat net (attribuable aux propriétaires de la Société Mère) avant les Autres produits et charges opérationnels et la variation de juste valeur des instruments dérivés et des actions Worldline sous-jacentes, net d'impôts.

### Résultat Net Par Action normalisé

Le résultat net par action normalisé est calculé en divisant le résultat net normalisé attribuable aux propriétaires de la Société Mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, hors actions propres.

### Trésorerie nette (ou endettement net)

La trésorerie nette (ou endettement net) comprend le total des emprunts (obligations, prêts bancaires à court et long termes, titrisation et autres passifs financiers), des actifs et passifs financiers à court terme portant intérêts à échéance de moins de douze mois, moins la trésorerie et équivalents de trésorerie nets. Les dettes de location et les dérivés sont exclus de l'endettement net.

### Flux de trésorerie disponible

Le flux de trésorerie disponible représente la variation de la trésorerie nette (ou endettement net) excluant les variations de capital, les rachats d'actions, les dividendes versés aux actionnaires et aux participations ne donnant pas le contrôle, les acquisitions nettes ou cessions d'entités ou activités.

## 6.1.7.5 Evénements significatifs de l'exercice

### Revue stratégique du portefeuille d'activités ayant conduit à la constatation d'une charge de dépréciation significative et de provisions

A la suite de l'annonce faite par le Groupe le 27 juillet 2021 relative à la revue stratégique de son portefeuille d'activités, le Groupe a décidé de se repositionner et se concentrer sur les activités de Digital, Cloud, Sécurité et Décarbonation et s'éloigner de son activité classique de gestion d'infrastructures et de son activité « Unified Communications & Collaboration ».

En conséquence :

- l'activité « Unified Communications & Collaboration » a été présentée comme un groupe d'actifs destiné à la vente conformément à IFRS 5, le Groupe ayant considéré que les critères de présentation étaient remplis à fin septembre 2021 ;

- l'activité de gestion d'infrastructures a été considérée comme disponible à la vente sans toutefois remplir les critères d'IFRS 5 de classification en groupe d'actifs destiné à la vente au 31 décembre 2021. Cette qualification a déclenché un test de dépréciation sur ce périmètre.

Par ailleurs, au regard de ce changement de stratégie et du recentrage du Groupe sur les activités en croissance, le Groupe a conduit une analyse approfondie de la recouvrabilité de certains actifs et de la rentabilité de certains contrats historiques. Comme annoncé les 10 janvier et 9 février 2022, cette analyse a conduit à la reconnaissance de dépréciations d'actifs et de provisions relatives aux activités historiques.

Les analyses comptables et les conséquences de cette analyse sont détaillées dans la Note 12 – Provisions, Note 8.1 – Goodwill, Note 8.2 – Immobilisations incorporelles, Note 8.3 – Immobilisations corporelles, Note 9 – Contrats de location, Note 4.4 – Autres actifs courants et dans la Note 5 – Autres produits et charges opérationnels.

## 6.1.7.6 Notes aux comptes consolidés

### Note 1 Variation de périmètre

#### Principes de consolidation

##### Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le contrôle du Groupe sur ses filiales repose sur son exposition ou ses droits aux revenus variables résultant de son investissement dans ces entités, ainsi que sur sa capacité à exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer le montant des rendements qu'il obtient. L'existence et les effets des droits de votes potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes de direction et l'existence de droits de veto sont pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une entité.

Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date à laquelle ce contrôle cesse d'exister. En cas de changement du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale sans perte de contrôle, celui-ci est comptabilisé comme une transaction entre actionnaires.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont présentées sur une ligne distincte des capitaux propres en « participations ne donnant pas le contrôle ». Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant des intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans la variation des capitaux propres depuis cette date.

##### Coentreprises et entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable correspond au pouvoir d'influencer la prise des décisions financières et opérationnelles clés au sein de l'entité, sans que cela ne démontre un contrôle ou un contrôle conjoint du Groupe.

Une coentreprise est un accord conjoint dans lequel les parties, qui exercent un contrôle conjoint, ont droit à une quote-part de l'actif net de la coentreprise. Le contrôle conjoint est mis en évidence lorsque, sur la base des droits accordés par cet accord, la prise des décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité requiert l'accord unanime des parties.

Les éléments pris en compte pour mettre en évidence une influence notable ou un contrôle conjoint sont similaires à ceux utilisés pour l'analyse du contrôle du Groupe sur ses filiales. Les coentreprises et entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

##### Participations dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les partenaires (coparticipants) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs de l'entité et des obligations sur ses passifs. En tant que coparticipant, le Groupe comptabilise ligne à ligne les actifs et passifs, ainsi que les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans les activités conjointes.

##### Regroupements d'entreprises

Un regroupement d'entreprises peut impliquer l'acquisition des titres d'une autre entité, l'acquisition de tout l'actif net d'une autre entité ou l'acquisition d'éléments de l'actif net d'une autre entité qui, ensemble, constituent une ou plusieurs activités.

Les contrats de services majeurs avec transfert d'effectifs et d'actifs, qui permettent au Groupe de développer ou d'améliorer de manière significative sa position concurrentielle au sein d'un secteur d'activité ou d'une zone géographique, sont comptabilisés comme des regroupements d'entreprises lorsqu'ils remplissent la définition d'une activité selon IFRS 3.

### Evaluation des actifs et passifs de sociétés nouvellement acquises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise est évaluée à sa juste valeur. Elle est calculée, à la date d'acquisition, comme la somme des justes valeurs des actifs transférés par le Groupe, des passifs encourus par le Groupe pour les anciens propriétaires de l'entité acquise, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise.

Les coûts directement liés à un regroupement d'entreprise sont reconnus en compte de résultat lorsqu'ils sont encourus et présentés en Autres produits et charges opérationnels.

Les participations ne donnant pas le contrôle peuvent, à la date d'acquisition, être évaluées soit à leur juste valeur soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs identifiables et passifs repris de l'entité acquise. Le choix de la méthode d'évaluation est exercé transaction par transaction.

Tous les actifs, passifs et passifs éventuels de la société acquise sont estimés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière d'ouverture à la date d'acquisition. L'état de la situation financière d'ouverture est ajusté, si nécessaire, sur une période de douze mois suivant la date d'acquisition.

Dans le cadre d'une prise de contrôle par achats successifs, toute participation antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en date d'acquisition (à savoir à la date à laquelle le Groupe obtient le contrôle) et le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en Autres produits et charges opérationnels.

En cas de perte de contrôle d'une filiale, le résultat de cession est enregistré en Autres produits et charges opérationnels. Par ailleurs, si le Groupe conserve une participation dans l'entité, celle-ci est réévaluée à sa juste valeur et le gain ou la perte en découlant est également reconnu en Autres produits et charges opérationnels.

#### Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle et vente d'intérêts dans une filiale

Les opérations d'achat de participations ne donnant pas le contrôle et de vente d'intérêts dans une filiale qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sont enregistrées comme des transactions entre actionnaires et sont enregistrées dans les capitaux propres.

#### Actifs non courants destinés à la vente/distribution et activités abandonnées

Lorsqu'il est envisagé que la valeur comptable d'un actif non-courant ou d'un groupe d'actifs soit recouvrée principalement à travers une transaction de vente ou de distribution plutôt que par une utilisation continue, cet actif est présenté séparément dans les états consolidés de la situation financière du Groupe sur la ligne « actifs destinés à la vente ». Tous les passifs associés sont également présentés sur une ligne séparée « passifs liés à des actifs destinés à la vente ».

Pour opérer ce reclassement, les critères suivants doivent être remplis :

- la vente doit être hautement probable ;
- le Groupe doit être engagé dans un plan de cession de l'actif (ou du groupe d'actifs) ;
- l'actif (ou groupe d'actifs) doit être immédiatement disponible à la vente en son état actuel.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) disponible à la vente et les passifs associés sont évalués au plus bas de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur nette des coûts de la vente / distribution. L'amortissement des actifs cesse à compter de la date de reclassement en « actifs destinés à la vente ».

Une activité abandonnée est une partie du Groupe qui a été soit vendue ou reclassée comme « destinée à la vente » et qui :

- représente une importante ligne d'activité séparée ou une zone géographique d'activité, ou fait partie d'un plan coordonné de cession d'une importante ligne de d'activité séparée ou une zone géographique d'activité ; ou
- est une filiale acquise uniquement dans la perspective d'être revendue.

Le résultat après impôt des activités abandonnées et les résultats de cession associés sont présentés sur une ligne unique et séparée du compte de résultat, avec un retraitement de l'année comparative. Les flux de trésorerie relatifs aux activités abandonnées sont également présentés séparément dans le tableau de flux de trésorerie consolidé du Groupe.

La liste des principales entités consolidées au 31 décembre 2021 est présentée dans la Note 18.

### 1.1 - Cession envisagée de l'activité Unified Communications & Collaboration

Dans le cadre de la stratégie du Groupe de se repositionner sur les activités de Digital, Cloud, Sécurité et Décarbonation et à la suite de la revue de son portefeuille d'activités, le Groupe a annoncé mi-juillet la cession envisagée de son activité « Unified Communications & Collaboration ».

Le Groupe a considéré que ce groupe d'actifs remplissait les critères de présentation en actifs destinés à la vente à fin septembre 2021, compte tenu des négociations avancées avec un acheteur potentiel qui rendait la réalisation de la cession dans un délai de 12 mois hautement probable.

Les principales catégories d'actifs et passifs relatifs à l'activité « Unified Communications & Collaboration » et classés comme destinés à la vente sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)

31 décembre 2021

<b>ACTIF</b>	
Goodwill	224
Immobilisations incorporelles	142
Immobilisations corporelles	7
Droits d'utilisation	10
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0
Actifs financiers non courants	3
Impôts différés actifs	28
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>414</b>
Clients et comptes rattachés	120
Impôts courants	7
Autres actifs courants	83
Instruments financiers courants	-0
<b>Total des actifs courants</b>	<b>209</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>623</b>

(en millions d'euros)

31 décembre 2021

<b>PASSIF</b>	
Provisions pour retraites et assimilées	197
Provisions non courantes	15
Impôts différés passifs	27
Dettes de location non courantes	3
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>243</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	113
Impôts courants	1
Provisions courantes	12
Dettes de location courantes	5
Autres passifs courants	105
<b>Total des passifs courants</b>	<b>235</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>477</b>

Le cumul des pertes reconnues en autres éléments du résultat global s'élevait à 16 millions d'euros.

L'évaluation du groupe d'actifs à sa juste valeur nette des coûts de la vente a conduit à une dépréciation du goodwill à hauteur de 249 millions d'euros.

## 1.2 - Cession d'une quote-part des actions Worldline en 2020

En février 2020, Atos a cédé environ 23,9 millions d'actions Worldline dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres.

Le gain de cession a été reconnu dans le compte de résultat consolidé 2020 en « Autres produits et charges opérationnels »

Suite à cette opération, la participation résiduelle du Groupe dans Worldline était d'environ 3,8%. Le Groupe a considéré qu'il n'exerçait plus d'influence notable sur Worldline. De ce fait, à la date de cession, les titres conservés dans Worldline ont été classés en actifs financiers évalués en juste valeur par résultat en accord avec la norme IFRS 9.

## 1.3 - Acquisitions en 2021

**In Fidem** : Le 19 janvier 2021, Atos a finalisé l'acquisition de In Fidem, une société de conseil spécialisée dans la cybersécurité, basée au Canada, avec une forte expertise en sécurité Cloud, identité numérique, gestion des risques, opérations de sécurité, enquêtes informatiques (forensics) et lutte contre les cybercrimes. In Fidem est intégrée au sein de la RBU Amérique du Nord.

**Motiv** : Le 17 février 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Motiv ICT Security, le plus important fournisseur indépendant de services gérés de sécurité (MSS) des Pays-Bas. Motiv est intégrée au sein de la RBU Europe du Nord.

**Profit4SF** : Le 17 février 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Profit4SF, une société néerlandaise de conseil en technologie et gestion d'entreprise spécialisée dans les implémentations Salesforce pour ses clients aux Pays-Bas. Profit4SF est intégrée au sein de la RBU Europe du Nord.

**Ipsotek** : Le 28 mai 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Ipsotek, fournisseur de référence de logiciels d'analyse vidéo enrichis par intelligence artificielle (IA). Ipsotek est intégrée au sein de la RBU Europe du Nord.

**Processia :** Le 1<sup>er</sup> juin 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Processia, intégrateur canadien de systèmes de gestion du cycle de vie des produits (Product Lifecycle Management – PLM) et partenaire « Services » mondial de Dassault Systèmes. Processia est intégrée au sein de la RBU Amérique du Nord.

**Ideal Group :** Le 26 juillet 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Ideal Group, intégrateur dans la gestion du cycle de vie des produits (PLM) et partenaire de Siemens Digital Industry Software, basé en Finlande. Ideal Group est intégrée au sein de la RBU Europe du Nord.

**Nimbix :** Le 30 juillet 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Nimbix, une société basée aux Etats-Unis fournissant une plateforme Cloud dans le domaine du calcul haute performance (HPC). Nimbix est intégrée au sein de la RBU Amérique du Nord.

**Visual BI :** Le 31 août 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Visual BI, une société américaine spécialisée dans l'analyse de données en environnement Cloud, partenaire Elite de Snowflake. Visual BI est intégrée au sein de la RBU Amérique du Nord.

**Cryptovision :** Le 31 août 2021, Atos a finalisé l'acquisition de Cryptovision, leader des produits et solutions cryptographiques de pointe pour la sécurisation des identités numériques. Cryptovision est intégrée au sein de la RBU Europe Centrale.

**DataSantics :** Le 30 novembre 2021, Atos a finalisé l'acquisition de DataSantics, une société tchèque spécialisée dans la science des données, et plus particulièrement dans le développement de solutions et produits d'intelligence artificielle et de machine learning (IA/ML). DataSantics est intégrée au sein de la RBU Europe Centrale.

**AppCentrica :** Le 30 novembre 2021, Atos a finalisé l'acquisition de AppCentrica, une société de conseil en technologie et gestion basée au Canada et spécialisée dans les services d'applications Cloud et Salesforce. AppCentrica est intégrée au sein de la RBU Amérique du Nord.

La contrepartie totale transférée pour ces acquisitions s'élève à 334 millions d'euros. L'allocation préliminaire des prix d'acquisition de ces entités a conduit à la reconnaissance d'immobilisations incorporelles pour 24 millions d'euros (relations clients, carnet de commandes et technologies) et d'un goodwill de 285 millions d'euros.

Si ces acquisitions avaient eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le chiffre d'affaires sur les douze mois de l'année 2021 aurait été de 140 millions d'euros et la marge opérationnelle se serait élevée à 12 millions d'euros.

## 1.4 - Acquisitions en 2020

### Maven Wave

Le 31 janvier 2020, Atos a finalisé l'acquisition de Maven Wave, une société américaine de conseil en technologie spécialisée dans la prestation de solutions de transformation numérique pour les grandes entreprises. La Société est l'un des principaux partenaires de Google Cloud avec huit spécialisations « Cloud Partner » et a été reconnue partenaire de services Google Cloud de l'année pour l'Amérique du Nord en 2018 et 2019. Maven Wave a été intégrée au sein de la RBU Amérique du Nord.

La contrepartie transférée était de 173 millions d'euros conduisant à la reconnaissance d'un goodwill de 132 millions d'euros.

Si l'acquisition de Maven Wave avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le chiffre d'affaires de Maven Wave sur les douze mois de l'année 2020 aurait été de 138 millions d'euros et sa marge opérationnelle se serait élevée à 18 millions d'euros.

Les autres acquisitions intervenues sur l'exercice 2020 incluent :

**EcoAct :** Le 29 septembre 2020, a finalisé l'acquisition d'EcoAct, une société de conseil reconnue en stratégie de décarbonation. EcoAct est principalement intégrée à la RBU Europe du Sud.

**Paladion :** Le 8 octobre 2020, Atos a finalisé l'acquisition de Paladion, un fournisseur mondial de services de sécurité. Paladion est principalement intégrée au sein des RBUs Amérique du Nord et Marchés de croissance.

**Miner & Kasch :** Le 10 avril 2020, Atos a finalisé l'acquisition de Miner & Kasch, un cabinet de conseil en intelligence artificielle (IA) et science des données (data science), dont le siège est situé à Elkridge, Maryland. Le cabinet est spécialisé dans la conception de solutions intelligentes de bout-en-bout, basées sur les données.

**ALIA consulting :** Le 31 juillet 2020, Atos a finalisé l'acquisition en France de Alia Consulting pour donner naissance à un fournisseur de premier plan en matière de facturation et de déploiement et implémentation de solutions de gestion de la relation client (CRM, Customer Relationship Management).

**Digital Security :** Le 30 septembre 2020, Atos a finalisé l'acquisition de Digital Security, une filiale du groupe Econocom et un acteur indépendant de premier plan dans le domaine de la cybersécurité en France et au BeLux. Digital Security est principalement intégrée au sein de la RBU Europe du Sud.

**Edifixio :** Le 30 novembre 2020, Atos a finalisé l'acquisition d'Edifixio, une entreprise française de conseil et d'intégration Cloud et Salesforce

**Eagle Creek :** Le 15 décembre 2020, Atos a finalisé l'acquisition de la société Eagle Creek Software Services (Eagle Creek). Basée aux Etats-Unis, Eagle Creek est une entreprise de conseil en technologie et management spécialisée dans les implémentations Salesforce pour ses clients en Amérique du Nord.

**SEC Consult :** Le 17 décembre 2020, Atos a finalisé l'acquisition de SEC Consult, une société de conseil de premier plan dans le domaine de la cybersécurité, disposant d'un portefeuille solide et innovant.

La contrepartie totale transférée pour ces autres acquisitions s'élève à 293 millions d'euros. L'allocation des prix d'acquisition a été finalisée au cours des douze mois suivant les acquisitions, conduisant à la reconnaissance d'immobilisations incorporelles pour 31 millions d'euros (relations clients, carnet de commandes et technologies) et d'un goodwill final de 246 millions d'euros.

Si ces acquisitions avaient eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le chiffre d'affaires total sur les douze mois de l'année 2020 aurait été de 179 millions d'euros et la marge opérationnelle se serait élevée à 16 millions d'euros.

## Note 2 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, les résultats des secteurs opérationnels présentés sont basés sur les informations du reporting interne de gestion qui sont régulièrement revues par le principal décideur opérationnel et réconciliées au compte de résultat du Groupe. Le principal décideur opérationnel évalue le résultat des secteurs en utilisant un indicateur de résultat opérationnel. Le principal décideur opérationnel, qui est en charge de l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels, a été identifié comme étant le Directeur Général de la Société qui prend les décisions stratégiques.

Le reporting interne de gestion est défini selon deux axes : les Régions ou « Regional Business Units » (Amérique du Nord, Europe du Nord, Europe Centrale, Europe du Sud, Marchés de Croissance) et les « Industries » (Industrie, Services Financiers & Assurance, Secteur Public & Défense, Télécommunications, Médias & Technologies, Ressources & Services, Santé & Sciences de la Vie). Les Régions ont été désignées par le Groupe comme axe principal d'analyse par le principal décideur opérationnel. Par conséquent, et selon pour les besoins de la

norme IFRS 8, le Groupe présente les Régions comme secteurs opérationnels.

Une Région est définie comme une agrégation de plusieurs zones géographiques qui contiennent plusieurs pays, sans prendre en considération les activités exercées dans chaque pays. Chaque Région est dirigée par un membre dédié du Comité de Direction Générale.

Les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe pour le reporting sectoriel selon IFRS 8 sont identiques à celles utilisées pour les états financiers. Les entités du Corporate ne sont pas présentées comme un secteur opérationnel. Ainsi, leurs états financiers sont présentés comme éléments de réconciliation. Les actifs du Corporate qui ne sont pas directement attribuables aux activités des secteurs opérationnels ne sont pas alloués à un secteur, ce qui concerne principalement les sièges sociaux du Groupe. Les actifs partagés tels que l'infrastructure mainframe européenne sont alloués aux Régions dans lesquelles ils sont physiquement situés même s'ils sont utilisés par plusieurs Régions.

Depuis 2020 et la mise en œuvre du programme de transformation dénommée « SPRING » ayant pour but de refondre son portefeuille d'offres, de renforcer son approche commerciale, le Groupe est organisé autour de six Industries : Industrie, Services Financiers et Assurance ; secteur Public & Défense ; Télécommunications, Médias & Technologies ; Ressources & Services ; Santé & Sciences de la Vie.

Dans le même temps, le Groupe a regroupé les anciennes Unités Globales d'activité en cinq Régions (Regional Business Units ou « RBU »), chacune sous une direction unique : Amérique du Nord, Europe du Nord, Europe Centrale, Europe du Sud et

Marchés de Croissance. Les Global Delivery Centers ont été isolés au sein de la Région « Marchés de Croissance ».

L'axe de gestion géographique (désormais les Régions) demeure le principal segment opérationnel.

Le 10 février 2022, le Groupe a annoncé un changement de gouvernance. A compter du premier semestre 2022, le Groupe sera organisé autour de trois lignes d'activités, remplaçant les actuelles Industries et les cinq Régions seront regroupées en quatre (voir Note 19).

Toutes les Industries sont représentées dans chaque Région.

Les segments opérationnels régionaux sont constitués des pays suivants :

### Segments opérationnels

Amérique du Nord	Industrie, Services Financiers & Assurance, secteur Public & Défense, Télécommunications, Médias & Technologies, Ressources & Services et Santé & Sciences de la Vie au <b>Canada</b> , aux <b>Etats-Unis d'Amérique</b> , au <b>Guatemala</b> et au <b>Mexique</b> .
Europe du Nord	Industrie, Services Financiers & Assurance, secteur Public & Défense, Télécommunications, Médias & Technologies, Ressources & Services et Santé & Sciences de la Vie en <b>Belgique</b> , <b>Biélorussie</b> , <b>Danemark</b> , <b>Estonie</b> , <b>Finlande</b> , <b>Irlande</b> , <b>Lituanie</b> , <b>Luxembourg</b> , <b>Norvège</b> , <b>Pays-bas</b> , <b>Pologne</b> , <b>Royaume-Uni</b> , <b>Russie</b> et en <b>Suède</b> .
Europe Centrale	Industrie, Services Financiers & Assurance, secteur Public & Défense, Télécommunications, Médias & Technologies, Ressources & Services et Santé & Sciences de la Vie en <b>Allemagne</b> , <b>Autriche</b> , <b>Bosnie-Herzégovine</b> , <b>Bulgarie</b> , <b>Croatie</b> , <b>Grèce</b> , <b>Hongrie</b> , <b>Israël</b> , <b>République Tchèque</b> , <b>Roumanie</b> , <b>Serbie</b> , <b>Slovaquie</b> , <b>Slovénie</b> et en <b>Suisse</b> .
Europe du Sud	Industrie, Services Financiers & Assurance, secteur Public & Défense, Télécommunications, Médias & Technologies, Ressources & Services et Santé & Sciences de la Vie en <b>Andorre</b> , <b>France</b> , <b>Espagne</b> , <b>Italie</b> , <b>Portugal</b> et un centre de production au <b>Maroc</b> .
Marchés de croissance	Industrie, Services Financiers & Assurance, secteur Public & Défense, Télécommunications, Médias & Technologies, Ressources & Services et Santé & Sciences de la Vie à <b>Abu Dhabi</b> , en <b>Afrique du Sud</b> , <b>Algérie</b> , <b>Arabie Saoudite</b> , <b>Argentine</b> , <b>Australie</b> , <b>Brésil</b> , <b>Chili</b> , <b>Chine</b> , <b>Colombie</b> , <b>Corée du Sud</b> , <b>Côte d'Ivoire</b> , <b>EAU</b> , <b>Egypte</b> , <b>Gabon</b> , <b>Hong-Kong</b> , <b>Inde</b> , <b>Japon</b> , <b>Liban</b> , <b>Malaisie</b> , <b>Madagascar</b> , <b>Maurice</b> , <b>Maroc</b> , <b>Namibie</b> , <b>Nouvelle-Zélande</b> , <b>Pérou</b> , <b>Philippines</b> , <b>Qatar</b> , <b>Sénégal</b> , <b>Singapour</b> , <b>Taiwan</b> , <b>Thaïlande</b> , <b>Tunisie</b> , <b>Turquie</b> , <b>Uruguay</b> ainsi que les activités de Major Events et Global Delivery Centers.

Les transferts et les transactions entre les différents segments sont réalisés à des conditions commerciales normales qui s'appliqueraient également à des tierces parties non liées.

Aucun contrat ne génère plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.



L'information relative aux segments opérationnels pour la période est la suivante :

(en millions d'euros)	Amérique du Nord	Europe du Nord	Europe Centrale	Europe du Sud	Marchés de croissance	Total Sectoriel	Structures globales	Elimination	Total Groupe
<b>Exercice 2021</b>									
<b>Chiffre d'affaires par secteur</b>	<b>2 418</b>	<b>2 686</b>	<b>2 515</b>	<b>2 418</b>	<b>802</b>	<b>10 839</b>			<b>10 839</b>
% du chiffre d'affaires groupe	22,3%	24,8%	23,2%	22,3%	7,4%	100,0%			100,0%
Chiffre d'affaires intersecteurs	75	168	203	118	1 133	1 698	179	-1 877	
Total Chiffre d'affaires	2 493	2 854	2 718	2 536	1 935	12 537	179	-1 877	10 839
<b>Marge opérationnelle par secteur</b>	<b>254</b>	<b>50</b>	<b>28</b>	<b>54</b>	<b>73</b>	<b>459</b>	<b>-76</b>		<b>383</b>
% de la marge opérationnelle Groupe	10,5%	1,8%	1,1%	2,2%	9,1%	4,2%			3,5%
<b>Total Actifs sectoriels</b>	<b>3 829</b>	<b>2 594</b>	<b>1 403</b>	<b>2 481</b>	<b>1 286</b>	<b>11 593</b>	<b>966</b>		<b>12 559</b>
<b>Autres informations sur le résultat global</b>									
Amortissements des immobilisations	-70	-68	-87	-50	-26	-302	-23		-325
Amortissement du droit d'utilisation	-87	-80	-79	-48	-69	-363	-14		-376
<b>Autres informations</b>									
Investissements	59	34	88	56	26	262	10		272
Dette (trésorerie) nette	633	-24	135	271	884	1 897	-3 123		-1 226
Effectifs fin d'année (en nombre)	10 407	13 968	12 578	17 076	53 752	107 781	1 354		109 135

(en millions d'euros)	Amérique du Nord	Europe du Nord	Europe Centrale	Europe du Sud	Marchés de croissance	Total Sectoriel	Structures globales	Elimination	Total Groupe
<b>Exercice 2020</b>									
<b>Chiffre d'affaires par secteur</b>	<b>2 612</b>	<b>2 717</b>	<b>2 699</b>	<b>2 339</b>	<b>814</b>	<b>11 181</b>			<b>11 181</b>
% du chiffre d'affaires groupe	23,4%	24,3%	24,1%	20,9%	7,3%	100,0%			100,0%
Chiffre d'affaires intersecteurs	63	166	196	104	1 178	1 707	158	-1 865	
Total Chiffre d'affaires	2 675	2 882	2 895	2 443	1 992	12 888	158	-1 865	11 181
<b>Marge opérationnelle par secteur</b>	<b>393</b>	<b>226</b>	<b>123</b>	<b>182</b>	<b>119</b>	<b>1 043</b>	<b>-42</b>		<b>1 002</b>
% de la marge opérationnelle Groupe	15,1%	8,3%	4,6%	7,8%	14,6%	9,3%			9,0%
<b>Total Actifs sectoriels</b>	<b>4 517</b>	<b>2 314</b>	<b>2 304</b>	<b>2 590</b>	<b>1 538</b>	<b>13 262</b>	<b>1 190</b>		<b>14 452</b>
<b>Autres informations sur le résultat global</b>									
Amortissements des immobilisations	-71	-61	-87	-47	-43	-310	-22		-332
Amortissement du droit d'utilisation	-74	-86	-70	-41	-67	-338	-14		-352
<b>Autres informations</b>									
Investissements	63	46	91	47	43	290	30		320
Dette (trésorerie) nette	754	249	618	23	893	2 536	-3 003		-467
Effectifs fin d'année (en nombre)	9 968	14 091	12 522	17 295	49 213	103 089	1 341		104 430

Le chiffre d'affaires externe de la France s'est élevé à 1 623 millions d'euros en 2021.

Les actifs détaillés ci-dessus par segment sont réconciliés avec le total des actifs comme suit :

(en millions d'euros)

31 décembre 2021 31 décembre 2020

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Total Actif sectoriel</b>	<b>12 559</b>	<b>14 452</b>
Actifs d'impôts	265	394
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 372	3 282
Actifs destinés à la vente	623	-
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>16 819</b>	<b>18 127</b>

Le chiffre d'affaires du Groupe provenant des clients externes se répartit par Industries comme suit :

(en millions d'euros)	Industries	Services Financiers & Assurance	Secteur Public & Défense	Télécom., Médias & Technologies	Ressources & Services	Santé & Sciences de la Vie	Total Groupe
<b>Exercice 2021</b>							
<b>Chiffre d'affaires par Industrie</b>	<b>2 024</b>	<b>2 081</b>	<b>2 354</b>	<b>1 506</b>	<b>1 567</b>	<b>1 306</b>	<b>10 839</b>
en % du chiffre d'affaires du Groupe	18,7%	19,2%	21,7%	13,9%	14,5%	12,1%	100,0%
<b>Exercice 2020</b>							
<b>Chiffre d'affaires par Industrie</b>	<b>2 010</b>	<b>2 116</b>	<b>2 565</b>	<b>1 574</b>	<b>1 627</b>	<b>1 288</b>	<b>11 181</b>
en % du chiffre d'affaires du Groupe	18,0%	18,9%	22,9%	14,1%	14,6%	11,5%	100,0%

Le chiffre d'affaires par Régions et Industries se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Amérique du Nord	Europe du Nord	Europe Centrale	Europe du Sud	Marchés de croissance	Total Groupe
<b>Exercice 2021</b>						
Industries	264	264	1 006	328	162	2 024
Services Financiers & Assurance	623	576	287	362	233	2 081
Secteur Public & Défense	222	768	514	709	142	2 354
Télécom., Médias & Technologies	412	329	305	326	134	1 506
Ressources & Services	331	315	243	596	82	1 567
Santé & Sciences de la Vie	568	433	160	97	49	1 306
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>2 418</b>	<b>2 686</b>	<b>2 515</b>	<b>2 418</b>	<b>802</b>	<b>10 839</b>

(en millions d'euros)	Amérique du Nord	Europe du Nord	Europe Centrale	Europe du Sud	Marchés de croissance	Total Groupe
<b>Exercice 2020</b>						
Industries	261	241	1 033	321	154	2 010
Services Financiers & Assurance	614	637	288	349	230	2 116
Secteur Public & Défense	326	835	592	660	152	2 565
Télécom., Médias & Technologies	430	264	387	350	144	1 574
Ressources & Services	384	322	243	581	97	1 627
Santé & Sciences de la Vie	598	418	156	79	37	1 288
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>2 612</b>	<b>2 717</b>	<b>2 699</b>	<b>2 339</b>	<b>814</b>	<b>11 181</b>

### Note 3 **Chiffre d'affaires, créances clients, actifs, passifs et coûts de contrats**

Le chiffre d'affaires est reconnu si un contrat existe entre Atos et son client. Un contrat existe s'il est probable que le Groupe recouvrera les sommes prévues au contrat, si les droits aux biens et services et les conditions de paiement peuvent être identifiés et si les parties sont engagées à respecter leurs obligations. Le chiffre d'affaires provenant des contrats avec les clients sont reconnus en contrepartie soit d'un actif de contrat, soit d'une créance client, avant tout paiement effectif.

#### Contrats de services à éléments multiples

Le Groupe peut être amené à signer des contrats de services à éléments multiples, qui peuvent comprendre des combinaisons de différents biens et services. Le chiffre d'affaires est reconnu pour chaque bien ou service distinct lorsqu'ils sont identifiables séparément des autres éléments du contrat et si le client peut en bénéficier.

Les contrats de gestion d'infrastructures informatiques comprennent souvent des phases de transition et de transformation préalables à la mise en œuvre des services récurrents, tels que le support informatique et la maintenance.

Lorsque les activités de transition ou de transformation correspondent à du transfert de savoir-faire pour mettre en place les services récurrents, n'apportent aucun avantage supplémentaire au client et ne peuvent pas être considérées comme une obligation de performances séparée (activités de démarrage), aucun revenu n'est reconnu en lien avec ces activités. Les coûts encourus lors de ces phases d'activités sont capitalisés comme « coûts de contrat » s'ils créent une ressource qui sera utilisée pour satisfaire les obligations de performances futures du contrat et s'ils sont recouvrables. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée contractuelle. La trésorerie encaissée au titre de ces activités est considérée comme un paiement d'avance, présenté en passif des contrats, et reconnu en chiffre d'affaires ultérieurement sur la période de services récurrents. En revanche, lorsque ces activités transfèrent au client le contrôle d'un bien ou service distinct dont le client peut bénéficier indépendamment des services récurrents, elles sont comptabilisées comme des obligations de performance séparées et le chiffre d'affaires relatif à ces activités est reconnu.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs biens et services distincts, le prix du contrat est alloué aux biens et services sur la base de leurs prix de vente individuels. Ce prix de vente individuel est déterminé sur la base du prix « catalogue », incluant toutes les réductions habituelles, auquel le Groupe vend ses produits et services séparément. Sinon, le Groupe estime ces prix de vente individuels en utilisant une approche basée sur un coût de revient majoré.

#### Principal ou Agent

Lorsque le Groupe revend des équipements informatiques, des logiciels et des services informatiques achetés auprès de fournisseurs externes, il mène une analyse sur la nature de sa relation avec ses clients pour déterminer s'il agit comme un principal ou comme un agent dans la livraison des biens et services. Le Groupe agit comme un principal s'il contrôle le bien ou service spécifié avant son transfert au client. Dans ce cas, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute. Lorsque le Groupe agit en tant qu'agent, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base nette (net des coûts du fournisseur) correspondant à la rémunération ou commission auquel le

Groupe a droit en tant qu'agent. Lorsque le Groupe fournit un important service d'intégration et/ou de conception des biens et services spécifiés, il agit en tant que principal dans le processus de revente. Si le bien ou service spécifié est distinct des autres biens et services promis au client, le Groupe agit en tant que principal notamment s'il est responsable de la conformité du bien ou service aux spécifications du client ou assume le risque d'inventaire ou de livraison.

#### Reconnaissance du chiffre d'affaires à une date donnée ou en continu

Le chiffre d'affaires est reconnu quand le Groupe transfère le contrôle d'un bien ou service au client, soit à une date donnée dans le temps, soit en continu.

Pour les services récurrents, le chiffre d'affaires est reconnu en continu dans la mesure où le client reçoit et consomme simultanément les avantages fournis par les obligations de performances du Groupe au fur et à mesure que le Groupe les réalise. Si le Groupe a un droit à facturer le client pour un montant qui correspond directement aux obligations de performances réalisées à date, le chiffre d'affaires est comptabilisé pour ce montant. Sinon, le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus si ces coûts ne sont pas supportés de manière uniforme sur la période couvrant le service rendu.

Quand le Groupe produit un actif ou délivre des développements spécifiques, le chiffre d'affaires est reconnu en continu, généralement sur la base des coûts encourus.

Quand l'obligation de performance du Groupe crée ou améliore un actif que le client contrôle au fur et à mesure de sa création ou de son amélioration ou quand l'obligation de performance crée un actif qui n'a pas d'usage alternatif que celui qui en sera fait par le client et que le Groupe a un droit exécutoire à paiement pour les travaux réalisés à date selon les termes contractuels et les législations locales, le chiffre d'affaires est reconnu en continu, généralement sur la base des coûts encourus.

Dans les cas contraires, le chiffre d'affaires est reconnu à une date donnée.

#### Contrats clients contenant une composante de location

Certains contrats de service peuvent être qualifiés en partie de contrats de location sous IFRS 16 s'ils confèrent le droit d'utiliser des actifs identifiés en échange de paiements inclus dans la rémunération du contrat global. Dans ce cas, le Groupe agit comme bailleur fabricant ou distributeur vis-à-vis de ses clients. Lorsque le contrat de location transfère à ses clients, les risques et avantages liés à la propriété de l'actif (location financement), le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires correspondant à la vente de cet actif en contrepartie d'un actif de contrat.

#### Coûts des contrats - coûts d'obtention et de réalisation des contrats

Les coûts incrémentaux d'obtention des contrats de services pluriannuels sont capitalisés et amortis sur la durée du contrat.

Les coûts liés aux phases de transition et de transformation d'un contrat qui ne constituent pas une obligation de performance distincte sont capitalisés comme des actifs de contrat s'ils créent une ressource qui sera utilisée pour satisfaire les obligations de performances futures du contrat et

s'ils sont recouvrables. Les autres coûts encourus pour l'obtention ou la réalisation des contrats sont reconnus en charges lorsqu'ils sont encourus.

#### Présentation dans les états consolidés de la situation financière

Les actifs de contrats constituent principalement des droits à paiement acquis par le Groupe pour les services ou biens délivrés à date mais qui n'ont pas encore été facturés à la date de clôture. Les factures à établir sont présentées au sein des actifs de contrat. Lorsque les droits à paiement sont inconditionnels, ils sont présentés au sein des créances clients.

Les passifs de contrats constituent des paiements reçus des clients pour un montant supérieur au chiffre d'affaires lié à la satisfaction des obligations de performances associées. Les coûts des contrats sont présentés séparément des actifs de contrat. Les actifs et passifs de contrats sont compensés au niveau de chaque contrat.

#### Reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts associés aux contrats

Les coûts de réalisation estimés pour un contrat dépendent de diverses hypothèses opérationnelles comme des prévisions de volumes, des écarts sur les coûts d'exécution qui ont un impact direct sur le niveau de chiffre d'affaires et les éventuelles

pertes à terminaison. Une provision pour contrat onéreux est comptabilisée si les coûts nécessaires à la réalisation des obligations d'un contrat sont supérieurs aux bénéfices attendus.

#### Composante de financement

Si le Groupe prévoit que la période entre le transfert du contrôle des biens ou services au client et le paiement y afférant sera supérieure à douze mois, il examine si le contrat inclut une composante de financement donnée ou reçue. Si significatifs, les intérêts générés par cette composante de financement sont comptabilisés séparément du chiffre d'affaires.

#### Dépréciation des créances clients et actifs de contrats

Les créances clients et actifs de contrats sont reconnus selon la méthode du coût amorti.

Une dépréciation est calculée sur la base du modèle de perte de crédit attendue. Selon ce modèle, les pertes attendues sur douze mois (résultant du risque de défaillance dans les douze mois suivants) sont enregistrées à leur valeur initiale dès lors que l'actif financier correspondant est comptabilisé.

### 3.1 - Désagrégation du chiffre d'affaires généré par les contrats avec les clients

Une plus grande partie du chiffre d'affaires du Groupe est reconnue en continu.

Pour les contrats à prix fixe et à une date donnée dans le temps pour les contrats en régie. Le Groupe applique la méthode d'avancement par les coûts pour évaluer l'avancement pour les contrats à prix fixe. Une grande partie du chiffre d'affaires généré par les activités Big Data & Security est reconnue à une

date donnée quand les solutions sont livrées sauf pour les Super Calculateurs (HPC) où Atos crée un actif spécifique qui n'a pas d'usage alternatif et a un droit exécutoire à paiement selon le contrat et la réglementation locale en vigueur pour les coûts encourus majorés d'une marge raisonnable. Dans ce cas spécifique, le revenu est reconnu en continu sur la durée du contrat.

La désagrégation du chiffre d'affaires par Région et Industrie est présentée en Note 2.

### 3.2 - Clients et comptes rattachés, actifs, passifs et coûts de contrats

(en millions d'euros)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actifs des contrats	1 393	1 686
Créances clients	1 309	1 140
Coûts de contrats	93	130
Pertes de crédit attendues	-213	-109
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>2 583</b>	<b>2 847</b>
Passifs des contrats	-849	-773
<b>Créances clients nettes</b>	<b>1 734</b>	<b>2 074</b>
<b>Ratio clients en jours de chiffre d'affaires (DSO)</b>	<b>44</b>	<b>46</b>

En 2021, les actifs de contrats ont diminué d'un montant de 293 millions d'euros dont 114 millions sont liés à des dépréciations et 53 millions d'euros sont liés à la classification des actifs de contrats liés à l'activité « Unified Communication & Collaboration » en actifs destinés à la vente.

La diminution nette de 37 millions d'euros des coûts de contrats inclut 50 millions d'euros de dépréciation.

Le délai de règlement clients moyen se situe entre 30 et 60 jours selon les pays. La majorité des actifs de contrats se

transformeront en créances clients dans les douze prochains mois à l'exception des actifs de contrats correspondant au transfert de matériel informatique selon le modèle de location et à l'octroi d'un droit pluriannuel d'utilisation des titulaires de licence. La majeure partie des passifs de contrats devraient se convertir en chiffre d'affaires dans les prochains mois. Le délai de règlement clients a diminué de 46 jours au 31 décembre 2020 à 44 jours au 31 décembre 2021.

**Transfert des créances clients**

Au 31 décembre 2021, des créances clients pour un montant total de 834 millions d'euros ont été transférées à des tiers avec des conditions de transfert remplissant les critères de la norme IFRS 9, à savoir transfert effectif des flux de trésorerie contractuels et de la quasi-totalité des risques et avantages rattachés. Ces créances clients ont donc été décomptabilisées de la situation financière au 31 décembre 2021. Les 834 millions d'euros incluent 49 millions de dollars US afférents à un contrat spécifique dans lequel Atos cède seulement 95% de ses droits aux flux de trésorerie et par conséquent décomptabilise 95% des créances.

Le niveau des créances clients cédées sans recours aux banques avec transfert des risques comme défini par la norme IFRS 9 a diminué de 44 millions d'euros comparé au 31 décembre 2020. Le délai de règlement clients a été positivement impacté par la cession des créances clients sur des grands comptes à hauteur de 25 jours, légèrement inférieur par rapport au 31 décembre 2020.

**Balance âgée des créances***(en millions d'euros)*

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Non échues	1 099	982
Dépassement du délai de règlement entre 0 et 30 jours	67	63
Dépassement du délai de règlement entre 30 et 60 jours	27	16
Dépassement du délai de règlement supérieur à 60 jours	116	80
<b>TOTAL</b>	<b>1 309</b>	<b>1 140</b>

**Variation des pertes de crédit attendues***(en millions d'euros)*

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Situation en début de période	-109	-66
Dotations aux provisions	-173	-53
Pertes sur créances	57	17
Reprises de provisions	6	0
Impact regroupement d'entreprises	-0	-3
Reclassement en actifs destinés à être cédés	12	-
Différences de change et autres	-5	-4
<b>SITUATION EN FIN DE PERIODE</b>	<b>-213</b>	<b>-109</b>

Les dotations aux provisions de 173 millions d'euros sont principalement liées aux provisions reconnues sur les créances de deux clients en Amérique du Nord.

## Note 4 Données opérationnelles

### 4.1 Charges de personnel

(en millions d'euros)	Exercice 2021	% du CA	Exercice 2020	% du CA
Salaires	-4 245	39,2%	-4 099	36,7%
Charges sociales	-956	8,8%	-942	8,4%
Taxes, formation, intéressement et participation	-70	0,6%	-61	0,5%
(Dotations)/Reprises nettes aux provisions pour charges de personnel	1	0,0%	-1	0,0%
(Dotations)/Reprises nettes aux provisions pour retraite	1	0,0%	41	-0,4%
<b>TOTAL</b>	<b>-5 269</b>	<b>48,6%</b>	<b>-5 063</b>	<b>45,3%</b>

### 4.2 - Charges opérationnelles autres que salariales

(en millions d'euros)	Exercice 2021	% du CA	Exercice 2020	% du CA
Sous-traitance – Direct	-1 951	18,0%	-1 883	16,8%
Achats de logiciels et de matériels informatiques	-1 243	11,5%	-1 239	11,1%
Coûts de maintenance	-532	4,9%	-624	5,6%
Charges locatives	-11	0,1%	-11	0,1%
Télécommunications	-212	2,0%	-293	2,6%
Transports et déplacements	-45	0,4%	-48	0,4%
Honoraires	-214	2,0%	-193	1,7%
Autres charges	-355	3,3%	-254	2,3%
<b>Sous-total charges</b>	<b>-4 564</b>	<b>42,1%</b>	<b>-4 545</b>	<b>40,6%</b>
Amortissements des immobilisations	-325	3,0%	-332	3,0%
Amortissement du droit d'utilisation	-376	3,5%	-352	3,1%
(Dotations) / Reprises nettes aux provisions	-2	0,0%	0	0,0%
Plus et moins-values d'immobilisations cédées	-1	0,0%	-10	0,1%
Pertes sur créances irrécouvrables et droit d'utilisation	-24	0,2%	-16	0,1%
Production immobilisée	106	-1,0%	138	-1,2%
<b>Sous-total autres charges</b>	<b>-622</b>	<b>5,7%</b>	<b>-572</b>	<b>5,1%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-5 187</b>	<b>47,9%</b>	<b>-5 117</b>	<b>45,8%</b>

Les charges locatives sont liées aux contrats de location de courte durée et aux contrats relatifs à des actifs de faible valeur (voir Note 15).

### 4.3 - Fournisseurs et comptes rattachés

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>2 003</b>	<b>2 230</b>
Paiements d'avance nets	-40	-55
Charges constatées d'avance et facturation en avance	-603	-732
<b>TOTAL</b>	<b>1 359</b>	<b>1 444</b>
<b>Ratio fournisseur en nombre de jours (DPO)</b>	<b>78</b>	<b>80</b>

**4.4 - Autres actifs courants***(en millions d'euros)*

	<b>31 décembre 2021</b>	<b>31 décembre 2020</b>
Stocks	125	141
Etat – Créances de TVA	284	271
Charges constatées d'avance et facturation en avance	603	732
Autres créances et actifs courants	378	432
Paievements d'avance nets	40	55
<b>TOTAL</b>	<b>1 430</b>	<b>1 631</b>

La diminution des charges constatées d'avance et facturation en avance inclut 65 millions d'euros liés à l'annulation de charges constatées d'avance sur certains fournisseurs en relation avec l'activité historique du Groupe.

**4.5 - Autres passifs courants***(en millions d'euros)*

	<b>31 décembre 2021</b>	<b>31 décembre 2020</b>
Personnel et comptes rattachés	392	312
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	161	169
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	447	466
Passifs des contrats	849	773
Autres dettes d'exploitation	282	261
<b>TOTAL</b>	<b>2 131</b>	<b>1 981</b>

Les dettes de personnel et comptes rattachés incluent 43 millions d'euros d'accords signés avec les salariés dans le cadre du plan de restructuration de l'Allemagne.

## Note 5 Autres produits et charges opérationnels

Les Autres produits et charges opérationnels sont un Indicateur Alternatif de Performance et sont définis au paragraphe 6.1.7.4

### Paielements fondés sur des actions

Des actions de performance et des options de souscription d'actions sont attribuées aux dirigeants et à certains employés à intervalles réguliers. Ces paiements fondés sur des actions sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution en utilisant le modèle Black-Scholes de valorisation des options. La juste valeur de ces plans intègre le turnover des bénéficiaires sur la période d'acquisition ainsi que les périodes de « lock-up » le cas échéant. Les variations de juste valeur de ces instruments après la date d'attribution n'ont aucun impact sur la valorisation initiale. La juste valeur de ces instruments est comptabilisée linéairement en « Autres produits et charges opérationnels » pendant la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres.

Dans certaines juridictions fiscales, les entités du Groupe perçoivent une déduction fiscale lorsque les options sont exercées, sur la base du cours de l'action du Groupe à la date d'exercice.

Des actifs d'impôts différés sont enregistrés pour tenir compte de la différence entre la base fiscale des services reçus des employés à date (montant admis en déduction par les administrations fiscales au titre des périodes ultérieures), et leur valeur comptable, égale à zéro. Les actifs d'impôts différés sont estimés sur la base du cours de l'action du Groupe à chaque date de clôture et comptabilisés en impôts sur le résultat. Si le montant de déduction fiscale (ou de déduction

fiscale future estimée) excède le montant du cumul des charges de rémunération liées, l'excédent de l'impôt différé associé est enregistré directement dans les capitaux propres.

Les plans d'actionnariat salarié permettent aux employés de souscrire à des actions du Groupe à un prix incluant une décote. Les actions sont soumises à une période d'incessibilité de cinq ans. La méthode d'évaluation de la charge de ces plans prend en compte :

- le prix d'exercice correspondant à la date d'attribution ;
- la décote octroyée aux salariés ;
- l'attribution d'actions gratuites pour les premières actions souscrites de ces plans d'actionnariat ;
- l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans dans la mesure où cela affecterait le prix que paierait un intervenant du marché bien informé et consentant pour ces actions ;
- la date d'attribution des droits qui est la date d'annonce du plan et de ses conditions générales (y compris le prix d'exercice) aux salariés.

La juste valeur de ces plans est constatée en totalité en « Autres produits et charges opérationnels », à la clôture de la période de souscription.

Les contributions sociales relatives à ces plans sont également présentées en « Autres produits et charges opérationnels ».

Le tableau suivant présente les « Autres produits et charges opérationnels » par nature :

(en millions d'euros)

	Exercice 2021	Exercice 2020
Réorganisation des effectifs	-312	-127
Rationalisation et frais associés	-81	-36
Coûts d'intégration et d'acquisition	-44	-42
Amortissement des immobilisations incorp. (allocation du prix d'acquisition)	-151	-153
Charges relatives à des paiements fondés sur des actions	-34	-74
Pertes de valeur du Goodwill et autres actifs non-courants	-1 490	-
Autres	-1 039	80
<b>TOTAL</b>	<b>-3 151</b>	<b>-352</b>

En complément des efforts d'adaptation des effectifs dans les pays européens et du coût de la phase finale du programme de transformation du Groupe sur le premier semestre 2021, les dépenses de réorganisation des effectifs se sont élevées à 312 millions d'euros, incluant une provision de 180 millions d'euros liée au plan de restructuration en Allemagne annoncé le 12 juillet 2021.

Les coûts de rationalisation et frais associés se sont élevés à 81 millions d'euros résultant essentiellement de fermetures de bureaux et de regroupements de datacenters, principalement en Amérique du Nord, France et Allemagne.

Les coûts d'intégration et d'acquisition ont été stables à 44 millions d'euros et ont concerné principalement les coûts d'intégration des acquisitions de 2020 et 2021 ainsi que les coûts des plans de rétention.

En 2021, la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisitions était stable à 151 millions d'euros contre 153 millions en 2020, reflétant un faible montant d'amortissement généré par les acquisitions de 2021, tandis que les actifs relatifs à d'anciennes acquisitions ont été totalement amortis.

Les 151 millions d'euros de charges d'amortissement des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisitions étaient principalement composées en 2021 par :

- 60 millions d'euros pour les relations clients et les technologies apportées par Syntel, amorties à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018 sur 12 ans ;



- 18 millions d'euros pour les relations clients et les brevets apportés par Bull, amortis à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014, respectivement sur 9 ans et entre 7 et 10 ans ;
- 17 millions d'euros pour les relations clients apportées par SIS, amorties sur 12 ans à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011 ;
- 16 millions d'euros pour les relations clients apportées par Xerox ITO, amorties à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 de six ans à 12 ans ; et
- 11 millions d'euros pour les relations clients apportées par Anthelio, amorties jusqu'en février 2026.

La charge au titre des paiements fondés sur des actions a diminué de 74 millions d'euros en 2020 à 34 millions d'euros en 2021, traduisant une juste valeur plus faible pour le plan attribué en 2021 par rapport au plan livré en 2021 (plan 2018), ainsi qu'une atteinte très partielle des conditions de performance des plans 2019.

Les dépréciations du goodwill et autres actifs non-courant se sont élevées à 1 490 millions d'euros et incluaient les éléments suivants :

- 1 324 millions d'euros de dépréciation du goodwill, composés par 249 millions d'euros en lien avec la cession envisagée de l'activité Unified Communications & Collaboration business (voir Notes 1 et 8), 192 millions d'euros en lien avec l'activité classique d'infrastructures (voir Note 8), et 883 millions en lien avec d'autres acquisitions historiques, conséquence de la révision du plan à moyen terme (voir Note 8) ; et

- 165 millions d'euros de dépréciation des autres actifs non-courants (immobilisations incorporelles, corporelles et droits d'usage) en lien avec l'activité historique d'infrastructures.

En 2021, les Autres éléments ont représenté une charge de 1 039 millions d'euros contre un produit net de 80 millions d'euros en 2020. Ces coûts découlent majoritairement de la revue approfondie des actifs et contrats de l'activité historique. Cette partie peut se décomposer en 647 millions d'euros de provisions pour contrats onéreux, incluant un large contrat BPO en Europe du Nord et 367 millions d'euros sur certains contrats fournisseurs, ainsi que 219 millions d'euros de dépréciation d'actifs sur l'activité historique d'infrastructures et de provisions pour créances douteuses en Amérique du Nord. Dans une moindre mesure, ce poste inclut également les impacts inhabituels d'accords intervenus avec des clients pour 50 millions d'euros, principalement en Europe Centrale, ainsi que d'autres avantages sociaux à long terme.

### Paiements fondés sur des actions

La charge de 34 millions d'euros comptabilisée en Autres produits et charges opérationnels relative aux paiements fondés sur des actions (74 millions d'euros en 2020) est composée de :

- 31 millions liés aux plans d'attributions d'actions de performance mis en place de 2017 à 2021 dont 5 millions d'euros pour les plans d'attribution d'actions de performance mis en place en 2021 ;
- 2 millions d'euros liés au plan d'actionnariat salarié Share 2021.

La charge au titre des paiements fondés sur des actions détaillée par année et par nature de plan se présente comme suit :

#### Par année

(en millions d'euros)

	Exercice 2021	Exercice 2020
Plans 2021	7	-
Plans 2020	26	21
Plans 2019	-9	15
Plans 2018	9	21
Plans 2017	1	14
Plans 2016	-	1
Plans 2015	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>74</b>

#### Par catégorie de plan

(en millions d'euros)

	Exercice 2021	Exercice 2020
Plans d'actions gratuites	31	71
Plans de stock-options	0	0
Plan d'actionnariat salarié	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>74</b>

### Plans d'actions de performance

En 2021, Atos a mis en place un nouveau plan d'actions de performance détaillé comme suit :

Date d'attribution	24 juillet 2021
Nombre d'actions initialement attribuées	862 100
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	41,2
Date d'acquisition	24 juillet 2024
Durée de vie (en années)	3
Taux de rendement attendu (en %)	2,09
<b>Juste valeur des instruments attribués (en euros)</b>	<b>39,67</b>
<b>Charge enregistrée en 2021 (millions d'euros)</b>	<b>5</b>

Les plans d'actions de performance du Groupe Atos répondent aux règles suivantes :

- l'attribution des actions de performance est généralement subordonnée à une condition de présence au Groupe en tant que salarié ou mandataire social ayant un contrat de travail ou un mandat social avec Atos ;
- l'attribution des actions de performance est aussi subordonnée à l'atteinte de critères de performance, financiers et non financiers ;
- les conditions de performance à caractère financier sont les suivantes :
  - chiffre d'affaires,
  - marge opérationnelle, et
  - flux de trésorerie disponible ;
- la période d'acquisition des actions varie selon les plans mais n'excède jamais trois ans ;

- la période de conservation est de zéro à deux ans ;

Le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations, de modifier les objectifs financiers des plans d'actions de performance des années 2019 et 2020 pour tous les bénéficiaires de ces plans à l'exception du Directeur Général et du Directeur Financier du Groupe pour lesquels les objectifs financiers n'ont pas été modifiés.

L'objectif de cette révision était d'aligner les objectifs financiers de ces plans d'actions de performance sur les nouveaux objectifs communiqués au marché le 12 juillet 2021.

Pour les autres membres du Comité de Direction Générale, les attributions des années 2019 et 2020 ont été réduites respectivement de 20% et de 15% (au moyen d'une réduction dans ces proportions du nombre maximum d'actions de performance initialement attribuées). Les objectifs extra-financiers sont maintenus pour l'ensemble des bénéficiaires.

Les précédents plans impactant le compte de résultat 2021 sont détaillés comme suit :

Date d'attribution	23 octobre 2019	24 juillet 2019	24 juillet 2020
Nombre d'actions initialement attribuées	12 000	907 500	870 630
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	63,6	69,8	75,0
Date d'acquisition	23 octobre 2022	24 juillet 2022	24 juillet 2023
Durée de vie (en années)	3	3	3
Taux de rendement attendu (en %)	2,07	2,07	2,07
<b>Juste valeur des instruments attribués (en euros)</b>	<b>59,77</b>	<b>65,55</b>	<b>68,74</b>
<b>Charge enregistrée en 2021 (en millions d'euros)</b>	<b>0</b>	<b>-9</b>	<b>19</b>

Date d'attribution	27 mars 2018	22 juillet 2018
Nombre d'actions initialement attribuées	8 550	891 175
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	90,0	90,0
Date d'acquisition	27 mars 2021	30 juillet 2021
Durée de vie (en années)	3	3
Taux de rendement attendu (en %)	1,20	1,20
<b>Juste valeur des instruments attribués (en euros)</b>	<b>87,08</b>	<b>87,08</b>
<b>Charge enregistrée en 2021 (millions d'euros)</b>	<b>0</b>	<b>8</b>

#### Plans de stock-options

En 2019, Atos a émis un nouveau plan de Stock-Options détaillé comme suit :

Date d'attribution	24 juillet 2019
Nombre d'options initialement attribuées	209 200
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	77,9
Prix d'exercice (en euros)	80,1
Date d'acquisition	24 juillet 2022
Echéance prévisionnelle (en années)	3
Taux de rendement attendu (en %)	2,07
<b>Juste valeur des instruments attribués (en euros)</b>	<b>6,67</b>
<b>Charge enregistrée en 2021 (millions d'euros)</b>	<b>0</b>

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des options de souscription d'actions d'Atos SE en circulation durant l'exercice :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Nombre d'actions	Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros)	Nombre d'actions	Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros)
<b>En circulation au début d'année</b>	<b>162 900</b>	<b>77,9</b>	<b>168 900</b>	<b>77,9</b>
Attribuées durant l'année	-	-	-	-
Annulées durant l'année	-25 900	77,9	-6 000	77,9
Exercées durant l'année	-	-	-	-
Expirées durant l'année	-	-	-	-
<b>En circulation en fin de période</b>	<b>137 000</b>	<b>77,9</b>	<b>162 900</b>	<b>77,9</b>
<b>Exercable à la fin de l'année, en dessous du cours de l'action à la fin de l'année*</b>	-	-	-	-

\* Cours de bourse : 37,39 euros au 31 décembre 2021 et 74,78 euros au 31 décembre 2020.

## Plans d'achat d'actions pour les employés

### Share 2021

En juin 2020 et août 2021, le Groupe a mis en place des plans d'actionnariat salarié appelés respectivement Share 2020 et Share 2021.

Ces plans ont été ouverts aux salariés dans le Groupe. Ces nouveaux plans ont permis aux salariés éligibles d'acheter des actions avec une décote, avec une période d'incessibilité de cinq ans ainsi que l'attribution d'actions gratuites pour les deux premières actions souscrites.

Par conséquent, le Groupe a émis 778 252 actions en 2020 et 737 166 actions en 2021 à un prix de référence de l'action de 64,60 euros (avant application de la décote de 25%) et 42,31 euros (avant application de la décote de 25%) respectivement.

Le coût relatif aux plans Share 2020 et Share 2021 prend en compte la période d'incessibilité de cinq ans, calculé avec les paramètres suivants :

	SHARE 2020	SHARE 2021
Nombre d'actions émises	778 252	737 166
Cours de l'action à la date d'attribution (en euros)	67,8	46,1
Taux de décote	25%	25%
Période d'incessibilité (en années)	5	5
Taux sans risque	-0,490%	-0,510%
<b>Charge enregistrée en 2021 (en millions d'euros)</b>	<b>-</b>	<b>2</b>

## Note 6 Actifs et passifs financiers et résultat financier

### 6.1 - Résultat financier

Le résultat financier du Groupe a représenté une charge de 151 millions d'euros sur l'exercice (contre 51 millions d'euros en 2020). Il était composé d'un coût de l'endettement financier net de 25 millions d'euros et d'autres charges financières pour 126 millions d'euros.

#### COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en millions d'euros)

	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Charges d'intérêt sur opérations de financement</b>	<b>-25</b>	<b>-31</b>
Gains (pertes) liés à la couverture de l'exposition au risque de taux d'intérêt	-	-2
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-25</b>	<b>-33</b>

Le coût de l'endettement financier net s'est élevé à 25 millions d'euros sur l'exercice (contre 33 millions d'euros en 2020), et a résulté des éléments suivants :

- En excluant l'OEB, l'endettement brut moyen sur la période pour un montant de 3 944 millions d'euros (contre 3 585 millions d'euros en 2020) au taux moyen de 0,94% (contre 1,17% en 2020). Le coût de l'endettement brut moyen s'explique principalement par :
  - La portion utilisée du crédit syndiqué combinée au programme « Negotiable European Commercial Papers » (NEU CP) et au programme « Negotiable European Medium Term Note » (NEU MTN) pour une moyenne de 1 418 millions d'euros (comparé à 1 318 millions d'euros en 2020) portant intérêts à hauteur de +0,04%, bénéficiant du taux attractif du programme NEU CP ;
  - L'emprunt obligataire d'un montant de 300 millions d'euros émis en octobre 2016 portant intérêt au taux fixe de 1,444% ;
  - L'emprunt obligataire d'un montant de 700 millions d'euros émis en novembre 2018 portant intérêt au taux fixe de 0,750% ;
- L'emprunt obligataire d'un montant de 750 millions d'euros émis en novembre 2018 portant intérêt au taux fixe de 1,750% ;
- L'emprunt obligataire d'un montant de 350 millions d'euros émis en novembre 2018 portant intérêt au taux fixe de 2,500% ;
- L'emprunt obligataire d'un montant de 800 millions d'euros indexé sur la performance environnementale du Groupe, émis en novembre 2021 et portant intérêt au taux fixe de 1,000% ;
- D'autres sources de financement, pour un montant moyen de 429 millions d'euros portant intérêt au taux effectif de 0,83% ;
- Une trésorerie moyenne brute de 2 090 millions d'euros en 2020 comparée à 2 021 millions d'euros en 2021 et portant une rémunération moyenne de 0,61%, stable par rapport à 2020.

**AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS***(en millions d'euros)*

	Exercice 2021	Exercice 2020
Gains (pertes) de change et couvertures liées	-1	-6
Gains (pertes) liés à la réévaluation des contrats de change à leur valeur de marché	2	0
Produits (charges) sur instruments financiers liés à Worldline	-81	56
Intérêts sur dettes de location	-15	-27
Autres produits (charges)	-31	-41
<b>Autres produits (charges) financiers</b>	<b>-126</b>	<b>-18</b>
Dont :		
• autres charges financières	-290	-157
• autres produits financiers	164	139

Les autres charges financières nettes se sont élevées à 126 millions d'euros, contre 18 millions d'euros en 2020 et étaient principalement composées de :

- la charge nette de 81 millions d'euros liée au dérivé de l'OEB et aux actions Worldline sous-jacentes, évalués à leur juste valeur ;
- la charge financière liée aux dettes de location pour 15 millions d'euros contre 27 millions d'euros en 2020. Cette baisse est liée aux modifications de quelques contrats de

location majeurs combinées à une baisse des taux d'actualisation ;

- le coût financier des pensions pour 10 millions d'euros contre 16 millions en 2020. Ce coût représente la différence entre la charge d'intérêt sur les obligations liées aux pensions et les produits d'intérêts sur les actifs de pension (voir Note 11) ;
- le gain de change net (incluant les couvertures de change) pour 1 million d'euros contre une perte nette de 6 millions en 2020.

**6.2 - Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de dépôts bancaires et des instruments financiers tels que des SICAV monétaires. Ces instruments financiers sont convertibles à tout moment en un montant connu liquidités et ne sont exposés à aucun risque significatif de perte de valeur. Ils sont détenus afin de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et ont une maturité courte, en général trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition. Certains instruments tels que les dépôts à terme, qui ont dès l'origine une maturité plus longue mais prévoient des retraits anticipés et une garantie de capital, peuvent également être classés en équivalents de trésorerie dans certaines circonstances. Les SICAV monétaires sont évaluées à la juste valeur. Les

variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Pour les entités ayant souscrit à l'accord de convention de trésorerie du Groupe, les positions de disponibilités et découverts relatives à cet accord sont mutualisées et seule la position nette est présentée dans l'état consolidé de la situation financière du Groupe.

Les supports de trésorerie et équivalents de trésorerie sont détenus auprès d'institutions financières dont la majorité est notée de A- à AA-. Le niveau de dépréciation sur la trésorerie et équivalents de trésorerie est calculé sur la base des probabilités de défaut fournies par S&P.

*(en millions d'euros)*

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Disponibilités et dépôts bancaires à vue	3 313	3 235
SICAV monétaires	59	47
<b>TOTAL</b>	<b>3 372</b>	<b>3 282</b>

En fonction des conditions de marché et des prévisions de flux de trésorerie à court terme, Atos peut à tout moment investir dans des SICAV monétaires ou dans des comptes bancaires rémunérés ayant une maturité inférieure à trois mois.

### 6.3. Actifs financiers non courants

#### Participations dans des sociétés non consolidées

Le Groupe détient des participations dans des sociétés sans exercer ni influence notable ni contrôle. Les participations dans des sociétés non consolidées sont comptabilisées à leur juste valeur. Pour les sociétés cotées, la juste valeur correspond à leur cours de bourse à la date de clôture.

(en millions d'euros)

		31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actifs de régime de retraite	Note 11	261	112
Juste valeur des participations non consolidées, nette des dépréciations		347	556
Autres*		232	103
<b>TOTAL</b>		<b>840</b>	<b>772</b>

\* Le poste « Autres » inclut les prêts, les dépôts, les garanties et les frais d'acquisition et de souscription liés aux acquisitions passées et amortis sur la durée des instruments de dette.

Les variations de juste valeur des participations dans des sociétés non consolidées comprenaient une charge de 210 millions d'euros liée à la juste valeur de la participation résiduelle dans Worldline (voir Note 1).

La variation des « autres éléments » comprenait un montant de 131 millions d'euros lié au plan de restructuration en Allemagne

annoncé en juillet 2021. Ce plan a été financé en totalité par le Groupe au 31 décembre 2021, conduisant à la reconnaissance d'un actif financier courant pour la part qui sera payée en 2022 (46 millions d'euros) et d'un actif financier non courant pour la part résiduelle.

### 6.4 - Passifs financiers

#### Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur nette des frais d'émission. Les emprunts sont ultérieurement valorisés à leur coût amorti. Le calcul du taux d'intérêt effectif prend en compte les paiements d'intérêts et l'amortissement des frais d'émission.

Les frais d'émission d'emprunts sont amortis en charges financières sur la durée de vie de l'emprunt selon la méthode du coût amorti. La valeur résiduelle des frais d'émission d'emprunts remboursés par anticipation est comptabilisée en charge de l'exercice au cours duquel le remboursement intervient.

Les découverts bancaires sont enregistrés dans la partie courante des emprunts.

#### Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont reconnus en actifs ou passifs financiers à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments dérivés sont reconnues en résultat financier, en produit ou en charge, sauf lorsqu'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture.

La valeur de marché des instruments dérivés a été fournie par les établissements financiers contreparties aux transactions ou

calculée avec des méthodes standards de valorisation intégrant les conditions de marché à la date de clôture.

Le Groupe a distingué trois catégories d'instruments financiers à partir des deux modes de valorisation utilisés (prix cotés et techniques de valorisation). Conformément aux IFRS, cette classification est utilisée comme base de présentation des caractéristiques des instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat à la date de clôture :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont la juste valeur est évaluée avec des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont la juste valeur évaluée avec des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles à la date de clôture) ou sur des paramètres qui ne sont que partiellement observables.

#### Emission d'une Obligation « sustainability-linked » pour 800 millions d'euros

Le 4 novembre 2021, Atos a annoncé avoir placé avec succès sa première obligation liée au développement durable (Sustainability-Linked Bond SLB) pour un montant de 800 millions d'euros avec une maturité de huit ans et un coupon de 1,0%.

Le coupon des trois dernières années restera inchangé si Atos atteint l'objectif de performance en développement durable (Sustainability Performance Target SPT) suivant : réduction

en 2025 de ses émissions de gaz à effet de serre GreenHouse CO<sub>2</sub> (Scopes 1, 2 et 3) de 50% par rapport à 2019. Si ces objectifs ne sont pas atteints, le coupon des trois dernières années sera majoré de 0,175%. Les produits de l'émission obligataire seront utilisés pour les besoins généraux du Groupe.

#### Emission d'une Obligation Echangeable en Action Worldline pour 500 millions d'euros

Atos a émis en novembre 2019 une Obligation Echangeable en Actions Worldline à maturité 2024 pour une valeur nominale de 500 millions d'euros. Les obligations sont échangeables en

actions Worldline, à un prix d'échange fixé avec une prime de 35% au-dessus du prix du Placement d'Actions. Les obligations ne portent pas intérêt et ont une maturité de cinq ans (sauf en cas de remboursement anticipé). Les obligations sont émises à un prix de 108,875% du montant principal et remboursées à leur montant principal à la date de maturité, correspondant à un rendement actuariel brut annuel de -1,7%.

Conformément à IFRS 9, un instrument dérivé passif a été comptabilisé initialement, correspondant à la valeur de l'option d'achat sur les actions Worldline (catégorie de niveau 2) à la date d'émission des obligations. La variation de juste valeur de

l'instrument dérivé passif entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 de 128 millions d'euros a été comptabilisée en résultat financier. La valeur du dérivé dans l'état consolidé de la situation financière s'élevait à 40 millions d'euros au 31 décembre 2021.

La valeur de l'option d'achat reconnue à la suite de l'émission de cette obligation est indexée au prix de l'action Worldline et à d'autres critères. A la date d'émission, le prix d'échange de référence de l'action Worldline était de 71,55 euros. Au 31 décembre 2021, le cours de l'action Worldline s'établissait à 49,01 euros.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Emission obligataire	700	2 200	2 900	-	2 100	2 100
Obligation échangeable en action	-	500	500	-	500	500
Prêts bancaires et billets de trésorerie	979	50	1 029	915	50	965
Autres passifs financiers	170	-	170	168	19	187
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>1 849</b>	<b>2 750</b>	<b>4 599</b>	<b>1 083</b>	<b>2 669</b>	<b>3 752</b>

#### Emprunts en devise

La valeur comptable des emprunts du Groupe était libellée dans les devises suivantes :

(en millions d'euros)	EUR	Autres devises	Total
<b>31 décembre 2021</b>	<b>4 429</b>	<b>170</b>	<b>4 599</b>
31 décembre 2020	3 565	187	3 752

#### Juste valeur et taux d'intérêt effectif des passifs financiers

La juste valeur des prêts bancaires et billets de trésorerie, qui sont pour l'essentiel composés de prêts à taux d'intérêt variables, est considérée comme égale de la valeur comptable. Pour les autres éléments constituant les emprunts la valeur

comptable est considérée comme étant la meilleure estimation de leur juste valeur, la différence entre la juste valeur et la valeur comptable n'étant pas significative.

#### Echéancier des emprunts non courants

(en millions d'euros)	2023	2024	2025	2026	>2026	Total
Emission obligataire	300	-	750	-	1 150	2 200
Obligation échangeable en action	-	500	-	-	-	500
Prêts bancaires et billets de trésorerie	-	-	-	50	-	50
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
<b>31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>300</b>	<b>500</b>	<b>750</b>	<b>50</b>	<b>1 150</b>	<b>2 750</b>

(en millions d'euros)	2022	2023	2024	2025	>2025	Total
Emission obligataire	700	300	-	750	350	2 100
Obligation échangeable en action	-	-	500	-	-	500
Prêts bancaires et billets de trésorerie	-	-	-	-	50	50
Autres passifs financiers	12	7	-	-	-	19
<b>31 DECEMBRE 2020</b>	<b>712</b>	<b>307</b>	<b>500</b>	<b>750</b>	<b>400</b>	<b>2 669</b>

**Hypothèses retenues pour la construction de l'échéancier des emprunts**

Les passifs financiers ont été évalués sur la base :

- du taux de change au 31 décembre 2021 ; et
- des taux d'intérêt présentés ci-après.

Les taux d'intérêt effectifs au 31 décembre 2021 ont été les suivants :

(en millions d'euros)	Valeur d'apport	Juste valeur	Taux d'intérêt effectif
Emission obligataire	2 900	2 900	1,62%
Obligation échangeable en action	500	500	0,95%
Prêts bancaires et billets de trésorerie	1 029	1 029	-0,04%
Autres passifs financiers	170	170	-
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>4 599</b>	<b>4 599</b>	<b>-</b>
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>-</b>

**6.5 - Variation de l'endettement net**

(en millions d'euros)	Emission obligataire	Obligation échangeable en action	Prêt bancaires et billets de trésorerie	Autres passifs financiers hors découverts bancaires	Passifs financiers	Trésorerie et équiv. de trésorerie	Découverts bancaires	Trésorerie nette et équiv. de trésorerie	Actifs financiers à court terme* (passifs)	Variation de l'endettement net (trésorerie)	Dettes de location
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>2 100</b>	<b>500</b>	<b>965</b>	<b>47</b>	<b>3 612</b>	<b>3 282</b>	<b>-140</b>	<b>3 142</b>	<b>2</b>	<b>467</b>	<b>1 335</b>
Paiement des loyers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-391
Souscription de nouveaux emprunts	800	-	899	12	1 710	1 710	-	1 710	-	-	-
Remboursement d'emprunts courants et non courants	-	-	-835	-21	-856	-856	-	-856	-	-	-
Coût de l'endettement financier net payé	-	-	-	-	-	-25	-	-25	-	25	-
Autres mouvements liés aux opérations de financement	-	-	-	-1	-1	-1	-	-1	-	-	-
Autres variations de la trésorerie nette et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-877	72	-805	-	805	-
<b>Impacts sur les flux de trésorerie</b>	<b>800</b>	<b>-</b>	<b>64</b>	<b>-10</b>	<b>853</b>	<b>-49</b>	<b>72</b>	<b>24</b>	<b>-</b>	<b>830</b>	<b>-391</b>
Variation des dettes de location**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	257
Intérêts sur dettes de location	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15
Impact des variations de cours de monnaies étrangères	-	-	-	2	2	138	-65	73	-	-71	37
<b>Autres variations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>138</b>	<b>-65</b>	<b>73</b>	<b>-</b>	<b>-71</b>	<b>310</b>
<b>AU 31 DECEMBRE 2021</b>	<b>2 900</b>	<b>500</b>	<b>1 029</b>	<b>37</b>	<b>4 466</b>	<b>3 372</b>	<b>-133</b>	<b>3 239</b>	<b>2</b>	<b>1 226</b>	<b>1 254</b>
Part non-courante	2 200	500	50	-	2 750	-	-	-	-	2 750	894
Part courante	700	-	979	37	1 716	3 372	-133	3 239	2	-1 524	360

\* Actifs financiers à court terme et des passifs porteurs d'intérêts à échéance de moins d'un an.

\*\* Incluant le reclassement en passifs liés à la vente.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 372	3 282
Découverts	-133	-140
<b>TOTAL</b>	<b>3 239</b>	<b>3 142</b>



## 6.6 - Ventilation des actifs et passifs par natures financières

La valeur comptable des actifs financiers est égale à leur juste valeur.

Au 31 décembre 2021, la ventilation des actifs était la suivante :

(en millions d'euros)	Prêts et créances au coût amorti	Juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Instruments dérivés actifs
Instruments financiers non courants	1	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	2 583	-	-	-
Autres actifs courants	1 430	-	-	-
Instruments financiers courants	-	-	-	14
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	-	3 372	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 014</b>	<b>-</b>	<b>3 372</b>	<b>14</b>

Au 31 décembre 2020, la ventilation des actifs était la suivante :

(en millions d'euros)	Prêts et créances au coût amorti	Juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Instruments dérivés actifs
Instruments financiers non courants	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	2 847	-	-	-
Autres actifs courants	1 631	-	-	-
Instruments financiers courants	-	-	4	9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	3 282	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 478</b>	<b>-</b>	<b>3 286</b>	<b>9</b>

Au 31 décembre 2021, la ventilation des passifs était la suivante :

(en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs financiers - Evaluation au coût amorti	Instruments dérivés passifs	Autres
Passifs financiers	-	2 750	-	-
Instruments dérivés passifs	-	-	40	-
Instruments financiers non courants	-	-	0	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	2 003	-	-
Part à moins d'un an des passifs financiers	-	1 849	-	-
Instruments financiers courants	-	-	4	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>6 601</b>	<b>44</b>	<b>-</b>

Au 31 décembre 2020, la ventilation des passifs était la suivante :

(en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Passifs financiers - Evaluation au coût amorti	Instruments dérivés passifs	Autres
Passifs financiers	-	2 669	-	-
Instruments dérivés passifs	-	-	168	-
Instruments financiers non courants	-	-	0	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	2 230	-	-
Part à moins d'un an des passifs financiers	-	1 083	-	-
Instruments financiers courants	-	-	13	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>5 982</b>	<b>181</b>	<b>-</b>

## Note 7 Charge d'impôt

La charge d'impôt inclut les impôts courants et les impôts différés. Un impôt différé est calculé lorsque des différences temporaires apparaissent entre la base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués en utilisant le taux d'imposition officiel à la date de clôture qui sera en vigueur lorsque les différences temporaires se retourneront. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

En cas de changement de taux d'impôts, actifs et passifs d'impôts différés sont ajustés en contrepartie du compte de résultat sauf si ces changements concernent des éléments comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » ou directement en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporaires et aux déficits fiscaux reportables sont reconnus lorsqu'ils sont considérés comme recouvrables sur leur période

de validité c'est-à-dire lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible pour utiliser les actifs d'impôts différés. L'estimation des bénéfices imposables et l'utilisation des déficits fiscaux reportables a été préparée à partir des prévisions de profits et pertes tels qu'ils ressortent du plan à moyen terme du Groupe (d'autres durées peuvent être appliquées selon les spécificités locales).

Les passifs d'impôts différés sont reconnus sur toutes les différences temporaires taxables des filiales, des sociétés mises en équivalence et des partenariats, à moins qu'Atos ne soit en mesure de contrôler le retournement de ces différences temporaires et qu'il est probable qu'un tel retournement ne se réalisera pas dans un futur prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau d'une même entité fiscale lorsqu'elle a le droit de compenser les montants ainsi comptabilisés.

### 7.1 - Impôts courants et différés

(en millions d'euros)

	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts courants	-78	-120
Impôts différés	39	68
<b>TOTAL</b>	<b>-39</b>	<b>-51</b>

### 7.2 - Taux effectif d'impôt

La différence entre le taux d'impôt courant en France et le taux effectif d'impôt (TEI) s'est expliquée de la manière suivante :

(en millions d'euros)

	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat net avant impôt	-2 919	599
Taux courant d'imposition français	28,4%	32,0%
<b>Impôt théorique au taux courant français</b>	<b>829</b>	<b>-192</b>
Effet des différences permanentes	-366	91
Ecart de taux sur sociétés étrangères	-47	28
Effet des actifs d'impôt reconnus	-446	7
Effets des paiements fondés sur des actions	-8	-22
Effet des changements de taux sur les impôts différés	-15	1
Impôts sans base	25	0
Retenues à la source	-1	0
Crédits d'impôt français	10	12
Autres	-20	23
<b>Charge d'impôt du Groupe</b>	<b>-39</b>	<b>-51</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>-1,3%</b>	<b>8,6%</b>

La charge d'impôt en 2021 était de 39 millions d'euros, rapportée à une perte avant impôt de 2 919 millions d'euros. Le taux effectif d'impôt (TEI) était de -1,3% contre 8,6% en 2020. La charge d'impôt a inclus la décomptabilisation d'actifs d'impôts différés pour un montant net de 446 millions d'euros.

### 7.3 - Taux effectif d'impôt retraits

Après retraitement des éléments inhabituels, le résultat net avant impôt retraits s'est élevé à 313 millions d'euros, la charge d'impôt retraits à 525 millions d'euros et le taux effectif d'impôt retraits à 168,0%.

(en millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Résultat net avant impôt</b>	<b>-2 919</b>	<b>599</b>
Autres produits et charges opérationnels	-3 151	-352
Variation de juste valeur liée au dérivé de l'OEB et aux actions Worldline sous-jacentes	-81	56
<b>Résultat avant impôt hors éléments inhabituels</b>	<b>313</b>	<b>895</b>
Effet d'impôt sur les éléments inhabituels	486	120
Charge d'impôt du Groupe	-39	-51
<b>Charge totale d'impôt hors éléments inhabituels</b>	<b>-525</b>	<b>-172</b>
<b>Taux effectif d'impôt retraits</b>	<b>168,0%</b>	<b>19,2%</b>

### 7.4 - Impôts différés actifs et passifs

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Impôts différés actifs	189	351
Impôts différés passifs	67	164
<b>Impôts différés nets</b>	<b>122</b>	<b>187</b>

### 7.5 - Décomposition des actifs et passifs d'impôts différés par nature

(en millions d'euros)	Déficits fiscaux reportables	Immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	Immobilisations corporelles	Retraites	Autres	Total
<b>31 décembre 2019</b>	<b>294</b>	<b>-269</b>	<b>13</b>	<b>225</b>	<b>-175</b>	<b>87</b>
Résultat de l'exercice	-46	49	-8	-9	82	68
Variation du périmètre	1	0	0	0	-4	-3
Capitaux propres	0	-	-0	27	1	29
Reclassements	-2	-1	2	-2	2	0
Différences de change	-6	19	-2	-3	-4	6
<b>31 décembre 2020</b>	<b>242</b>	<b>-202</b>	<b>6</b>	<b>239</b>	<b>-98</b>	<b>187</b>
Résultat de l'exercice	-90	48	16	-11	76	39
Variation du périmètre	3	-7	-1	4	-3	-3
Capitaux propres	0	-	0	-106	-4	-110
Reclassements	7	-0	-2	8	-4	8
Actifs destinés à la vente	-8	10	4	-18	11	-2
Différences de change	5	-10	4	-0	4	2
<b>31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>158</b>	<b>-161</b>	<b>28</b>	<b>115</b>	<b>-18</b>	<b>122</b>

## 7.6 - Echancier des déficits fiscaux reportables (bases)

(en millions d'euros)	31 décembre 2021			31 décembre 2020		
	Reconnus	Non reconnus	Total	Reconnus	Non reconnus	Total
2021	-	-	-	7	54	61
2022	2	36	38	1	100	102
2023	2	1	3	2	14	16
2024	0	4	4	12	71	83
2025	4	2	7	-	-	-
<b>Déficits fiscaux reportables à plus de cinq ans</b>	<b>51</b>	<b>32</b>	<b>83</b>	<b>21</b>	<b>43</b>	<b>63</b>
<b>Déficits fiscaux reportables ayant une échéance</b>	<b>59</b>	<b>76</b>	<b>135</b>	<b>44</b>	<b>282</b>	<b>326</b>
<b>Déficits fiscaux reportables indéfiniment</b>	<b>623</b>	<b>4 350</b>	<b>4 973</b>	<b>813</b>	<b>2 433</b>	<b>3 246</b>
<b>TOTAL DES DEFICITS FISCAUX REPORTABLES</b>	<b>682</b>	<b>4 425</b>	<b>5 108</b>	<b>857</b>	<b>2 715</b>	<b>3 572</b>

En 2021, les pays disposant des déficits fiscaux reportables les plus importants ont été l'Allemagne (1 899 millions d'euros contre 1 050 millions d'euros en 2020), la France (1 740 millions d'euros contre 1 516 millions d'euros en 2020), le Royaume-Uni (491 millions d'euros contre 237 millions d'euros en 2020), les Etats-Unis (288 millions d'euros contre 88 millions d'euros en 2020), les Pays-Bas (279 millions d'euros contre 271 millions d'euros en 2020), le Brésil (82 millions d'euros contre

84 millions d'euros en 2020), l'Espagne (74 millions d'euros contre 54 millions d'euros en 2020) et l'Autriche (58 millions d'euros contre 104 millions d'euros en 2020).

Un montant de 171 millions d'euros de déficits fiscaux reportables correspond à l'activité « Unified Communications & Collaboration » classée en groupe d'actifs destiné à la vente (voir Note 1).

## 7.7 - Actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Déficits fiscaux reportables	930	686
Différences temporaires	424	189
<b>TOTAL</b>	<b>1 354</b>	<b>875</b>

## Note 8 Goodwill et actifs immobilisés

### 8.1 - Goodwill

Le goodwill représente l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et de la juste valeur des participations antérieurement détenues par l'acquéreur dans l'entité acquise (le cas échéant) sur le montant net des actifs identifiables acquis et passifs repris à date d'acquisition. Si, après cette évaluation, le résultat est négatif, l'excédent est immédiatement reconnu en compte de résultat en tant que gain sur une acquisition à des conditions avantageuses. Le montant du goodwill est définitivement établi dans une période de douze mois après la date d'acquisition.

Une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Les UGTs correspondent aux zones géographiques, généralement les pays, dans lesquelles le Groupe exerce ses activités.

Le goodwill est alloué à une UGT ou à un groupe d'UGTs pour les besoins des tests de dépréciation. Le goodwill est affecté aux UGTs susceptibles de bénéficier des synergies des regroupements d'entreprises correspondants et représentant le niveau le plus bas auquel la Direction suit le goodwill. Les tests de dépréciation du goodwill sont réalisés au niveau des Régions (Regional Business Units ou « RBU ») car les RBU représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. Les changements dans le suivi de gestion interne sont appliqués rétrospectivement et les données comparatives sont retraitées.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou circonstances indiquent que la valeur comptable ne serait plus recouvrée. De tels événements ou circonstances incluent mais ne se limitent pas à :

- un écart significatif de la performance économique de l'actif en comparaison avec le budget ;
- une dégradation significative de l'environnement économique de l'actif ;
- la perte d'un client majeur ;
- l'augmentation significative des taux d'intérêt.

Un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGTs à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés à la date de clôture sur la base du plan à moyen terme du Groupe.

Quand la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est reconnue en « autres produits et charges opérationnels ». La perte de valeur est en premier lieu reconnue en réduction de la valeur comptable du goodwill alloué à l'UGT et le reliquat, le cas échéant, est alloué aux autres actifs de l'UGT au prorata de leur valeurs comptables.

Une dépréciation de goodwill ne peut être reprise ultérieurement.

Lorsqu'une UGT ou groupe d'UGTs est cédé, la part de goodwill correspondant au périmètre cédé est prise en considération dans la valeur comptable de l'actif net cédé et utilisée pour déterminer le résultat de cession. La part de goodwill est déterminée sur la base des valeurs relatives du périmètre cédé et de l'UGT ou groupe d'UGTs.

À la suite de l'annonce faite par le Groupe le 27 juillet 2021 relative à la revue stratégique de son portefeuille d'activités, le Groupe a examiné les conséquences des cessions envisagées sur ses états financiers et exercé les jugements suivants :

- le Groupe a déterminé que l'activité « Unified Communications & Collaboration » remplissait les critères de la norme IFRS 5 pour être classé en groupe d'actifs destiné à la vente fin septembre 2021 (voir Note 1), compte tenu de l'avancée des négociations avec un acheteur qui rend la réalisation de la cession dans un délai de 12 mois hautement probable ;
- le Groupe a considéré que l'activité classique de gestion d'infrastructures représentait un groupe d'actifs destiné à la vente selon IFRS 5 ; néanmoins le Groupe a estimé que ce groupe d'actifs ne remplissait pas les critères de la norme IFRS 5 pour une classification en actifs destinés à la vente, principalement parce qu'il n'était pas hautement probable au

31 décembre 2021 que la cession puisse être réalisée dans un délai d'un an. Conformément à IFRS 5, un tel jugement a conduit à allouer du goodwill au groupe d'actifs.

Le Groupe a alloué une part du goodwill de chaque Région à l'activité historique de gestion d'infrastructures sur la base de leurs justes valeurs relatives.

Pour les UGTs relatives à l'activité historique d'infrastructures, les décisions stratégiques annoncées par le Groupe ont été considérées comme une indication que les UGTs constituant le groupe d'actifs destiné à la vente pouvaient devoir être dépréciées, conduisant à des tests de dépréciation spécifiques. Les résultats de ces tests sont décrits ci-dessous pour le goodwill et dans les Notes Note 8.2 – Immobilisations incorporelles, Note 8.3 – Immobilisations corporelles, Note 9 – Contrats de location.

En outre, suite aux annonces successives faites au marché en 2021 et début 2022, et compte tenu des prévisions de 2022, le Groupe a révisé son plan à moyen terme utilisé pour réaliser les tests annuels de dépréciation du goodwill. Cette révision s'est traduite par une perte de valeur significative comme décrite ci-après.

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Augmentation	Reclassement en actifs destinés à être cédés	Variations de change et autres	31 décembre 2021
Valeur brute	6 705	256	-473	273	6 761
Pertes de valeur	-565	-1 325	249	-16	-1 656
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>6 140</b>	<b>-1 069</b>	<b>-224</b>	<b>257</b>	<b>5 105</b>

Sur 2021 le goodwill a diminué de 6 140 millions d'euros à 5 105 millions d'euros principalement expliquée par :

- 192 millions d'euros de dépréciation en lien avec les activités d'infrastructure classique, affectant principalement l'Europe Centrale (158 millions d'euros) et, dans une moindre mesure, l'Amérique du Nord (26 millions d'euros) et l'Europe du Sud (8 millions d'euros) ;
- 883 millions d'euros de dépréciation en lien avec d'autres acquisitions historiques, conséquence de la révision du plan à moyen terme, en Amérique du Nord (645 millions d'euros) et en Europe Centrale (238 millions d'euros) ;
- 224 millions d'euros en lien avec le classement de l'activité « Unified Communications & Collaboration » en actifs destinés à la vente, affectant principalement le goodwill d'Europe Centrale, et incluant une dépréciation de 249 millions d'euros, déterminée sur la base de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ; et
- les acquisitions de l'année et des ajustements mineurs des bilans d'ouverture des acquisitions de l'année 2020, tel que décrits dans la Note 1.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	Augmentation	Reclassement en actifs destinés à être cédés	Variations de change et autres	31 décembre 2020
Valeur brute	6 617	410	-	-322	6 705
Pertes de valeur	-580	-	-	15	-565
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>6 037</b>	<b>410</b>	<b>-</b>	<b>-307</b>	<b>6 140</b>

L'augmentation du goodwill en 2020 est liée aux acquisitions de l'année, comme détaillé dans la Note 1.

Une synthèse de la valeur nette comptable du goodwill, répartie par Région, est présentée ci-dessous.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Amérique du Nord	2 690	3 034
Europe du Nord	1 082	942
Europe Centrale	174	993
Europe du Sud	780	791
Marchés de Croissance	378	380
<b>TOTAL</b>	<b>5 105</b>	<b>6 140</b>

La détermination de la valeur d'utilité est basée en particulier sur les hypothèses suivantes :

- les flux de trésorerie au-delà de la période budgétée du plan à moyen terme sont calculés avec un taux de croissance perpétuelle estimé de 2,0% (en ligne avec 2020). Bien que parfois supérieur aux taux de croissance moyenne à long terme des pays dans lequel le Groupe a ses activités, ce taux reflète les perspectives propres au secteur informatique ; et
- les taux d'actualisation sont appliqués par Région sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe puis ajustés pour prendre en compte les taux d'impôt spécifiques et risques spécifiques à chaque zone géographique.

Les taux d'actualisation utilisés par Région sont présentés ci-après :

	Taux d'actualisation 2021	Taux d'actualisation 2020
Amérique du Nord	9,5%	7,5%
Europe du Nord	8,3%	8,3%
Europe Centrale	8,1%	7,8%
Europe du Sud	8,2%	8,4%
Marchés de Croissance	11,2%	10,3%

Le test est sensible aux taux d'actualisation, aux taux de croissance à long terme et aux taux de marge opérationnelle.

Une analyse de sensibilité a été conduite pour déterminer la valeur des paramètres pour laquelle la valeur recouvrable devient égale à la valeur comptable.

Les résultats sont présentés ci-dessous :

	Augmentation (baisse) du taux d'actualisation (en points de base)	Augmentation (baisse) du taux de croissance perpétuelle (en points de base)	Augmentation (baisse) du taux de marge opérationnelle (en points de base)
Amérique du Nord	-128	144	242
Europe du Nord	265	-279	-157
Europe Centrale	-299	247	86
Europe du Sud	661	-823	-334
Marchés de croissance	865	-1 059	-317

Concernant l'activité historique de gestion d'infrastructures, la valeur recouvrable a été déterminée sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de la vente, classée en Niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, en accord avec IFRS 13.

Pour ces tests de dépréciation spécifiques, les taux d'actualisation suivants ont été utilisés :

	Taux d'actualisation
Amérique du Nord	14,0%
Europe du Nord	13,9%
Europe Centrale	13,8%
Europe du Sud	13,7%
Marchés de Croissance	14,9%

## 8.2 - Immobilisations incorporelles

### Immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Une immobilisation incorporelle est reconnue lorsqu'il est probable que des bénéfices économiques futurs bénéficieront à l'entreprise et lorsque les coûts de cette immobilisation peuvent être estimés de manière fiable sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées.

Les immobilisations incorporelles sont reconnues à leur coût d'acquisition ou de production.

Les immobilisations incorporelles autres que le goodwill sont principalement constituées de logiciels et de licences d'utilisation acquis directement par le Groupe, de logiciels, de relation clients et de technologies acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, ainsi que des solutions informatiques développées en interne.

Afin de déterminer si une immobilisation incorporelle générée en interne satisfait aux critères de reconnaissance d'un actif, le Groupe distingue la phase de recherche et la phase de développement.

Conformément à IAS 38, aucune immobilisation incorporelle résultant de travaux de recherche (ou de la phase de recherche d'un projet interne) ne doit être reconnue. Les dépenses correspondantes sont par conséquent reconnues en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses résultant de travaux de développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) peuvent être capitalisées comme immobilisation incorporelle si le Groupe peut démontrer tous les critères suivants :

- la capacité technique à achever l'immobilisation incorporelle en vue de l'utiliser ou la vendre ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières ou autres adéquates pour achever l'immobilisation incorporelle et l'utiliser ou la vendre ;
- et la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement

Les frais de développement immobilisés correspondent à des actifs développés pour l'utilisation propre du Groupe, à des projets d'application spécifique pour des clients ou à des solutions technologiques innovantes mises à la disposition d'un groupe de clients. Ces projets font l'objet d'une analyse au cas par cas pour s'assurer qu'ils répondent bien aux critères de capitalisation. Ne sont capitalisés que les coûts de développement directement attribuables nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation afin qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la Direction. Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont

amorties selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 15 ans, le scénario moyen étant fixé à cinq ans.

Un actif incorporel lié aux relations clients et carnets de commandes acquis lors d'un regroupement d'entreprises est reconnu comme une « relation clients ». La valeur de cet actif est basée sur des certaines hypothèses de renouvellement des contrats sous-jacents et de flux de trésorerie actualisés générés par ceux-ci. Cet actif est amorti sur une durée correspondant à l'estimation de sa durée de vie moyenne.

La valeur d'une technologie acquise découle de la méthode des redevances. Cette méthode repose sur (i) des hypothèses de courbes d'obsolescence de la technologie et (ii) du taux de redevance théorique applicable à des technologies similaires, pour déterminer les flux de trésorerie futurs actualisés attendus de cette technologie sur sa durée de vie résiduelle attendue. Cette technologie est amortie sur une durée correspondant à l'estimation de sa durée de vie moyenne. Une approche basée sur les coûts peut également être utilisée comme une approche alternative pour obtenir une valeur indicative et conforter la première méthode. Cette méthode repose sur l'estimation des coûts qui devraient être engagés pour reproduire un actif nouveau similaire avec une utilité la plus proche possible de l'actif qui fait l'objet de l'évaluation. Si la technologie est considérée comme le principal vecteur de

développement de l'activité, une méthode des surprofits (« excess earning ») peut aussi être utilisée.

Les amortissements sur les immobilisations incorporelles sont reconnus en marge opérationnelle linéairement sur leur durée d'utilité attendue et la charge d'amortissement. Les amortissements sur les relations clients, brevets, technologies et marques acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont reconnus en Autres charges opérationnelles linéairement sur leur durée d'utilité attendue qui en général n'excède pas 19 ans

#### Dépréciation des immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Des tests de dépréciation sont réalisés sur les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité finie dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur. Les dépréciations sur les immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement en cas de changements dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'immobilisation et si ce montant redevient à nouveau supérieur à la valeur nette comptable. La valeur de l'immobilisation après reprise des dépréciations est plafonnée à la valeur nette comptable des amortissements, comme si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée par le passé.

(en millions d'euros)	Relation clients	Licences, marques et logiciels	Autres actifs incorporels	Total
<b>Valeur brute</b>				
<b>31 décembre 2020</b>	<b>1 330</b>	<b>688</b>	<b>526</b>	<b>2 545</b>
Acquisitions	-	34	4	38
Regroupement d'entreprises	-	1	1	2
Immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	32	9	16	57
Capitalisation des frais de développement	-	-	57	57
Cessions	-	-82	-106	-188
Différences de change et autres	71	14	22	107
Reclassement en actifs destinés à être cédés	-121	-51	-187	-359
<b>31 décembre 2021</b>	<b>1 312</b>	<b>613</b>	<b>333</b>	<b>2 258</b>
<b>Amortissements</b>				
<b>31 décembre 2020</b>	<b>-665</b>	<b>-281</b>	<b>-207</b>	<b>-1 153</b>
Dotations	-3	-31	-28	-63
Amortissements des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	-109	-32	-10	-151
Amortissements des frais de développement capitalisés			-57	-57
Cessions		72	58	130
Pertes de valeur	-34		-	-34
Différences de change et autres	-31	1	-29	-59
Reclassement en actifs destinés à être cédés	84	34	100	217
<b>31 décembre 2021</b>	<b>-758</b>	<b>-238</b>	<b>-173</b>	<b>-1 169</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>31 décembre 2020</b>	<b>665</b>	<b>407</b>	<b>319</b>	<b>1 391</b>
<b>31 DECEMBRE 2021</b>	<b>553</b>	<b>375</b>	<b>160</b>	<b>1 089</b>



(en millions d'euros)	Relation clients	Licences, marques et logiciels	Autres actifs incorporels	Total
<b>Valeur brute</b>				
<b>31 décembre 2019</b>	<b>1 358</b>	<b>796</b>	<b>534</b>	<b>2 689</b>
Acquisitions		78	14	92
Regroupement d'entreprises		1	5	6
Immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	38			38
Capitalisation des frais de développement			72	72
Cessions / Diminutions	-5	-44	-23	-72
Différences de change et autres	-61	-142	-76	-279
<b>31 décembre 2020</b>	<b>1 330</b>	<b>688</b>	<b>526</b>	<b>2 545</b>
<b>Amortissements</b>				
<b>31 décembre 2019</b>	<b>-568</b>	<b>-299</b>	<b>-146</b>	<b>-1 013</b>
Dotations		-22	-38	-59
Amortissements des immobilisations incorporelles relatives à l'allocation du prix d'acquisition	-119	-33	-1	-153
Amortissements des frais de développement capitalisés			-58	-58
Cessions / Diminutions	5	42	23	70
Différences de change et autres	17	30	12	60
<b>31 décembre 2020</b>	<b>-665</b>	<b>-281</b>	<b>-207</b>	<b>-1 153</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>31 décembre 2019</b>	<b>790</b>	<b>497</b>	<b>388</b>	<b>1 675</b>
<b>31 DECEMBRE 2020</b>	<b>665</b>	<b>407</b>	<b>319</b>	<b>1 391</b>

Sur 2021, la charge d'amortissements des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation de prix d'acquisition était stable à 151 millions d'euros en 2021, comparée à 153 millions d'euros en 2020, reflétant un faible montant d'amortissement généré par les acquisitions de 2021, tandis que les actifs relatifs à d'anciennes acquisitions ont été totalement amortis.

Les 151 millions d'euros de charges d'amortissement des immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'allocation des prix d'acquisitions étaient principalement composées en 2021 par :

- 60 millions d'euros pour les relations clients et les technologies apportées par Syntel, amorties à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018 sur 12 ans ;
- 18 millions d'euros pour la relation clients et les brevets apportés par Bull, amortis à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014, respectivement sur neuf ans et entre 7 et 10 ans ;
- 17 millions d'euros pour les relations clients apportées par SIS, amorties sur 12 ans à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011 ;
- 16 millions d'euros pour les relations clients apportées par Xerox ITO, amorties à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015 de six ans à 12 ans ; et
- 11 millions d'euros pour les relations clients apportées par Anthelio, amorties jusqu'en février 2026.

Les immobilisations incorporelles, reconnues dans le cadre des allocations de prix d'acquisition, ont été dépréciées pour 34 millions d'euros en 2021 (voir Note 5). Par ailleurs, dans le contexte du test de dépréciation de l'activité historique de gestion d'infrastructures, des frais de développement capitalisés ont été décomptabilisés pour 37 millions d'euros et présentés sur la ligne « Cessions » du tableau ci-dessus.

La valeur brute comptable des relations clients présentée ci-dessus s'est élevée à 1 312 millions d'euros au 31 décembre 2021 et incluait :

- 548 millions d'euros relatifs à l'acquisition de Syntel en 2018 ;
- 354 millions d'euros relatifs à l'acquisition de Siemens IT Solutions and Services en 2011 ;
- 153 millions d'euros relatifs à l'acquisition de Xerox ITO en 2015 ;
- 87 millions d'euros relatifs à l'acquisition d'Anthelio en 2016 ; et
- 37 millions d'euros relatifs à l'acquisition de Maven Wave en 2020.

### 8.3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition. Ils sont amortis linéairement sur les durées d'utilité attendues suivantes :

- constructions 20 ans ;
- agencements et installations 5 à 10 ans ;
- matériel informatique 3 à 5 ans ;
- matériel et mobilier de bureau 5 à 10 ans.

Tout gain ou perte sur cession d'une immobilisation corporelle est comptabilisé en compte de résultat.

#### Dépréciation des immobilisations corporelles

Des tests de dépréciation sont réalisés sur les immobilisations corporelles lorsque qu'un indicateur de perte de valeur apparaît. Les dépréciations sur les immobilisations corporelles peuvent être reprises ultérieurement en cas de changements dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'immobilisation et si ce montant redevient à nouveau supérieur à la valeur nette comptable. La valeur de l'immobilisation après reprise des dépréciations est plafonnée à la valeur nette comptable nette des amortissements, comme si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée par le passé.

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
<b>Valeur brute</b>				
<b>31 décembre 2020</b>	<b>316</b>	<b>258</b>	<b>110</b>	<b>682</b>
Acquisitions	21	88	35	144
Impact regroupement d'entreprises	1	3	4	8
Cessions	-78	-239	-37	-354
Différences de change et autres	30	54	-30	54
Reclassement en actifs destinés à être cédés	-2	-80	-12	-95
<b>31 décembre 2021</b>	<b>288</b>	<b>83</b>	<b>70</b>	<b>442</b>
<b>Amortissements cumulés</b>				
<b>31 décembre 2020</b>	<b>-164</b>	<b>-1</b>	<b>-4</b>	<b>-168</b>
Amortissements de l'exercice	-25	-125	-14	-164
Cessions	71	231	30	332
Différences de change et autres	-7	-35	-8	-50
Pertes de valeur	-28	-18	-10	-56
Reclassement en actifs destinés à être cédés	2	76	9	87
<b>31 décembre 2021</b>	<b>-151</b>	<b>127</b>	<b>3</b>	<b>-20</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>31 décembre 2020</b>	<b>153</b>	<b>257</b>	<b>105</b>	<b>514</b>
<b>31 DECEMBRE 2021</b>	<b>138</b>	<b>211</b>	<b>73</b>	<b>421</b>

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autres immobilisations	Total
<b>Valeur brute</b>				
<b>31 décembre 2019</b>	<b>332</b>	<b>499</b>	<b>149</b>	<b>980</b>
Acquisitions	22	111	39	172
Impact regroupement d'entreprises	2	3	3	8
Cessions / Diminutions	-30	-274	-42	-346
Différences de change et autres	-10	-83	-39	-132
<b>31 décembre 2020</b>	<b>316</b>	<b>258</b>	<b>110</b>	<b>682</b>
<b>Amortissements cumulés</b>				
<b>31 décembre 2019</b>	<b>-171</b>	<b>-217</b>	<b>-40</b>	<b>-428</b>
Amortissements de l'exercice	-26	-135	-13	-175
Sorties de périmètre	23	268	39	330
Différences de change et autres	10	83	12	105
<b>31 décembre 2020</b>	<b>-164</b>	<b>-1</b>	<b>-4</b>	<b>-168</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>31 décembre 2019</b>	<b>162</b>	<b>282</b>	<b>108</b>	<b>552</b>
<b>31 DECEMBRE 2020</b>	<b>153</b>	<b>257</b>	<b>105</b>	<b>514</b>

Les immobilisations corporelles du Groupe incluent principalement des équipements informatiques utilisés dans les centres de production, et plus particulièrement dans les datacenters et des centres de développement de logiciel. D'autre part, la politique d'Atos est de louer ses locaux. Par conséquent, le poste « Terrains et constructions » est essentiellement

composé des infrastructures techniques des datacenters du Groupe.

Dans le cadre des tests de perte de valeur conduits sur l'activité historique de gestion d'infrastructures, des immobilisations corporelles ont été dépréciées pour 56 millions d'euros en 2021.

## Note 9 Contrats de location

### Existence d'un contrat de location

Lors de la mise en place d'un contrat, le Groupe estime si le contrat est, ou contient, un contrat de location. Un contrat est, ou contient, un contrat de location s'il confère au locataire le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour certaine durée en échange d'une contrepartie. Une dette de location et un droit d'utilisation sont reconnus à la date de commencement du contrat de location.

Le Groupe ne reconnaît pas au bilan les contrats de location de courte durée (moins de douze mois) et les locations contrats de location portant sur des actifs de faible valeur sauf quand ces derniers font l'objet d'une sous-location aux clients finaux. Les loyers des contrats de location sont reconnus immédiatement en compte de résultat et les engagements futurs de paiement de loyer sont présentés en engagements hors bilan.

### Dette de location

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la mise en place du contrat de location, en utilisant le taux d'emprunt marginal du Groupe. Ces taux sont déterminés pour les devises du Groupe par zone géographique et par maturité. Les taux d'emprunt marginaux sont calculés en prenant pour chaque monnaie un indice de référence de marché, augmenté d'une marge théorique correspondant au coût de financement qui serait appliqué par un prêteur à la filiale concernée du Groupe Atos.

La dette de location est augmentée ultérieurement de la charge d'intérêts sur dettes de location et diminuée des paiements de loyer. Elle est réévaluée en cas de modification des paiements futurs de loyers liés à un changement d'indice ou de taux, de changement dans l'estimation du paiement attendu sur la valeur résiduelle garantie ou, de changement dans l'estimation de la probabilité d'exercice d'une option de renouvellement ou de non-exercice d'une option de résiliation anticipée, à l'initiative du Groupe.

### Droit d'utilisation

Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût qui comprend le montant initial de la dette de location ajusté de tous paiements de loyers versés à la date de commencement ou avant cette date et des coûts initiaux directs encourus et déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

### Immobilier

Le Groupe loue la plupart de ses bureaux et sites stratégiques de production tels que les datacenters. Les termes et conditions de ces contrats de location peuvent être très hétérogènes selon la nature des sites loués et les réglementations locales. Ces contrats ont des durées allant de 2 à 20 ans.

Le Groupe exerce son jugement pour déterminer la durée de location de certains contrats de location immobilière dans lesquels il est locataire et qui inclut des options de renouvellement ou de résiliation anticipée, analysant si ces sites, principalement des bureaux et datacenters, sont stratégiques ou non. Dans la plupart des cas, le Groupe retient la date la plus proche à laquelle il peut sortir de son engagement de location sans encourir de pénalité significative.

### Equipements informatiques et véhicules

Le Groupe loue des équipements informatiques pour son propre usage ou pour délivrer des services à ses clients finaux (ordinateurs, serveurs...). Ces contrats de location ont des durées allant de trois à cinq ans.

### Impôts différés

Des impacts d'impôts différés sont comptabilisés sur les écritures IFRS 16, utilisant le taux d'impôt local.

## DROITS D'UTILISATION

(en millions d'euros)

	Immobilier	Matériel informatique	Véhicules et autres	Total
<b>Valeur brute</b>				
<b>31 décembre 2020</b>	<b>1 119</b>	<b>463</b>	<b>81</b>	<b>1 663</b>
Acquisitions	295	270	27	592
Impact regroupement d'entreprises	-	-	0	0
Diminutions	-181	-230	-21	-432
Différences de change et autres	25	22	1	48
Reclassement en actifs destinés à être cédés	-16	-3	-2	-22
<b>31 décembre 2021</b>	<b>1 241</b>	<b>522</b>	<b>86</b>	<b>1 849</b>
<b>Amortissements cumulés</b>				
<b>31 décembre 2020</b>	<b>-314</b>	<b>-174</b>	<b>-40</b>	<b>-528</b>
Amortissements de l'exercice	-190	-161	-25	-376
Diminutions	82	100	16	197
Différences de change et autres	-12	-11	-0	-23
Pertes de valeur	-47	-12	-	-60
Reclassement en actifs destinés à être cédés	10	1	2	12
<b>31 décembre 2021</b>	<b>-472</b>	<b>-258</b>	<b>-48</b>	<b>-777</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>31 décembre 2020</b>	<b>805</b>	<b>289</b>	<b>41</b>	<b>1 135</b>
<b>31 DECEMBRE 2021</b>	<b>770</b>	<b>264</b>	<b>38</b>	<b>1 072</b>

En 2021, des droits d'utilisation ont été dépréciés pour 60 millions d'euros, dont 38 millions d'euros dans le cadre des tests de perte de valeur conduits sur l'activité historique de gestion d'infrastructures.

<i>(in € million)</i>	immobilier	Matériel informatique	Véhicules et autres	Total
<b>Valeur brute</b>				
<b>31 Décembre 2019</b>	<b>943</b>	<b>349</b>	<b>89</b>	<b>1 381</b>
Acquisitions	249	201	17	467
Diminutions	-37	-53	-17	-106
Différences de change et autres	-36	-35	-8	-78
<b>31 Décembre 2020</b>	<b>1 119</b>	<b>463</b>	<b>81</b>	<b>1 663</b>
<b>Amortissements cumulés</b>				
<b>31 Décembre 2019</b>	<b>-174</b>	<b>-94</b>	<b>-29</b>	<b>-297</b>
Amortissements de l'exercice	-189	-136	-29	-355
Diminutions	39	49	16	104
Différences de change et autres	10	8	2	20
<b>31 Décembre 2020</b>	<b>-314</b>	<b>-174</b>	<b>-40</b>	<b>-528</b>
<b>Valeur nette</b>				
<b>31 Décembre 2019</b>	<b>768</b>	<b>256</b>	<b>60</b>	<b>1 084</b>
<b>31 DECEMBRE 2020</b>	<b>805</b>	<b>289</b>	<b>41</b>	<b>1 135</b>

#### DETTES DE LOCATION

*(en millions d'euros)*

**31 décembre 2021**

Echéance inférieure ou égale à un an	360
Echéance de un an à deux ans	285
Echéance de deux ans à trois ans	183
Echéance de trois ans à quatre ans	109
Echéance de quatre ans à cinq ans	87
Echéance à plus de cinq ans	229
<b>TOTAL</b>	<b>1 254</b>

Ces montants représentent les décaissements futurs actualisés.

**Note 10 Participations dans les entreprises mises en équivalence**

Les sociétés sur lesquelles la Société Mère a directement ou indirectement une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle exclusif ou conjoint, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Cette méthode implique la constatation dans le compte de résultat consolidé du Groupe de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée.

La participation du Groupe dans celle-ci est comptabilisée dans l'état de la situation financière consolidée dans le poste

« Participations dans les entreprises mises en équivalence » pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

Le Groupe présente les plus ou moins-value de cession de titres mis en équivalence en Autres produits et charges opérationnels.

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Cessions	Résultats nets	Variations de change et autres	31 décembre 2021
Divers	7	-	-	-2	4
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-2</b>	<b>4</b>

**Note 11 Engagement de retraite et autres avantages à long terme**

Les régimes d'avantages sociaux octroyés par le Groupe comportent des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies. Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées au compte de résultat sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice au cours duquel les services afférents ont été rendus par les bénéficiaires.

L'évaluation des engagements du Groupe au titre des régimes à prestations définies s'effectue sur la base d'une méthode actuarielle unique dite des « unités de crédit projetées ». Cette méthode repose notamment sur une projection des avantages futurs à verser aux bénéficiaires sur la base d'hypothèses actuarielles (évolution des salaires, âge de départ à la retraite, probabilité de paiement, taux de rotation et table de mortalité). Ces versements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en appliquant un taux d'actualisation déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées de haute qualité de maturité équivalente à celle du Groupe.

Les hypothèses actuarielles sont périodiquement mises à jour, en liaison avec les actuaires externes utilisés par le Groupe.

Les actifs de régime généralement constitués au sein d'entités légales séparées sont évalués à leur juste valeur, mesurée en date de clôture.

La valeur des actifs de régime est déterminée sur la base d'évaluations externes fournies par les dépositaires et gestionnaires des fonds de retraites et sujettes à d'autres vérifications complémentaires lorsque le Groupe le juge nécessaire.

D'un exercice à l'autre, les différences calculées pour chacun des régimes de retraite entre les montants projetés et les montants réels des obligations et des actifs dédiés constituent les écarts actuariels. Ces écarts peuvent provenir soit de changements d'hypothèses actuarielles, soit d'écarts dits d'expérience dus à la non-réalisation, au cours de l'exercice, des hypothèses retenues à la fin de l'exercice précédent. Tous les écarts actuariels générés sur la période, en lien avec les avantages postérieurs à l'emploi, sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ».

Le coût des régimes d'avantages sociaux est reconnu dans le résultat opérationnel du Groupe, à l'exception de charges d'intérêt sur les engagements, nets des rendements attendus des actifs de régime, qui sont reconnus en résultat financier.

Après le classement en passifs destinés à la vente (voir la Note 1), les engagements de retraite ont donné lieu, au 31 décembre 2021, à une provision nette de 647 millions d'euros dans les comptes du Groupe contre 1 204 millions d'euros au 31 décembre 2020. Les engagements au titre des

autres avantages à long terme s'élevaient à 36 millions d'euros au 31 décembre 2021 et à 42 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les montants reconnus au bilan sont constitués de :

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Charges payées d'avance	261	112
Charges à payer – engagements de retraite [A]	-908	-1 317
<b>Provision retraite</b>	<b>-647</b>	<b>-1 204</b>
Charges à payer – autres régimes à long terme [B]	-36	-42
<b>MONTANT TOTAL CHARGES A PAYER [A] + [B]</b>	<b>-944</b>	<b>-1 359</b>

### Engagement de retraite

Les engagements du Groupe se situent principalement au Royaume-Uni (63% des engagements totaux du Groupe), en Allemagne (23%), en Suisse (5%) et en France (5%).

### Caractéristiques des principaux plans et des risques associés

Au Royaume-Uni, ces engagements proviennent d'anciens plans à prestations définies, qui ont été pour la plupart fermés à l'acquisition de nouveaux droits ou aux nouveaux entrants. Ils résultent de régimes basés sur le salaire de fin de carrière et soumis aux exigences de solvabilité prévalant au Royaume-Uni, c'est-à-dire déterminées par un actuaire indépendant sur la base d'un taux d'actualisation reflétant le rendement attendu sur les actifs des régimes. Les périodes de comblement de déficit sont décidées entre les administrateurs indépendants des fonds de pension et les sociétés contributrices et peuvent aller jusqu'à 20 ans lorsque des sûretés adéquates sont mises en place par les sociétés contributrices. La plupart des plans sont désormais gouvernés par un unique administrateur indépendant professionnel.

L'allocation d'actifs consolidée des différents plans au Royaume-Uni est composée à 87% d'obligations et à 13% d'actions et autres actifs et peut varier d'un plan à l'autre selon son profil particulier. L'exposition au risque de taux et d'inflation est gérée prudemment au travers des investissements en obligations d'Etat britanniques, ainsi que de swaps de taux et d'inflation entièrement collatéralisés. Les obligations privées constituent une part significative du portefeuille obligataire et les investissements en actions présentent une bonne diversification géographique.

Ces régimes n'exposent pas le Groupe à des risques particuliers au-delà des risques traditionnels liés aux régimes à prestations définies, qui incluent notamment les risques d'augmentation de l'inflation, de la longévité, ou encore la baisse des taux d'actualisation ou des rendements financiers.

En Allemagne, la majorité des engagements provient de droits transférés au Groupe dans le cadre de l'acquisition de SIS en 2011. Ils couvrent plusieurs entités allemandes et sont soumis aux obligations locales, qui n'imposent pas de niveau de financement et exigent la souscription d'une assurance mutualisée en cas de faillite (PSV). Ces plans font cependant

l'objet d'un préfinancement sous la forme d'un accord de fiducie (CTA) gouverné par un prestataire professionnel externe. La stratégie d'investissement est déterminée par un comité d'investissement désigné par l'employeur. L'allocation d'actifs afférente aux principaux régimes est composée d'obligations pour 68%, d'actifs de rendement pour 14% et d'immobilier pour 18%. L'allocation d'actifs relative aux autres régimes est plus en ligne avec sa faible sensibilité aux risques de taux et repose principalement sur des obligations privées de haute qualité, et dans une moindre mesure des fonds diversifiés et des obligations européennes à haut rendement.

En Suisse, les engagements proviennent d'un régime à prestations définies, excédant le montant minimal de la pension obligatoire prévue par la loi suisse (LPP). Les cotisations sont versées à la fois par les employés et par l'employeur et sont calculées en pourcentage du salaire couvert. Le taux de cotisation dépend de l'âge du salarié. A la retraite, le capital d'épargne individuel des employés est converti en pension selon le taux de conversion tel que défini par le règlement du fonds de pension. La pension est versée sous forme de rente viagère avec la possibilité d'en percevoir une partie en capital. En cas d'invalidité, le régime de retraite verse une pension d'invalidité jusqu'à l'âge normal de la retraite.

Atos reconnaît l'ensemble des gains et pertes actuarielles ainsi que les effets des limitations d'actifs générés dans la période en « Autres éléments du résultat global ».

### Evénements de 2020

En juillet 2020, Atos a cédé ses activités Unify en Belgique. L'impact de cette cession est une réduction des engagements de 18 millions d'euros liée au transfert des salariés et une réduction des actifs de couverture sous-jacents de 15 millions d'euros.

Atos UK Ltd a proposé à certains de ses salariés bénéficiaires du régime de retraite d'Atos 2019, une option de pension de transition (Bridge Pension Option). Cette option donne la possibilité de renoncer à une partie des droits à pension à recevoir après l'âge légal de départ en retraite du régime de sécurité sociale (State Pension Age) en contrepartie de l'augmentation temporaire des pensions sur la période allant du départ en retraite d'Atos jusqu'à cet âge légal. Cela a conduit à une réduction des engagements et des charges opérationnelles de 20 millions d'euros, comprenant les coûts actuariels, juridiques et autres coûts de projets.

Les marchés des taux d'intérêt des obligations d'entreprises pour toutes les zones et pays majeurs ont été particulièrement volatiles cette année en raison de la crise de la Covid-19, avec un pic constaté fin mars 2020. Les courbes des taux d'actualisation ont baissé depuis lors en raison de la baisse des taux des obligations souveraines combinée à la réduction des spreads de crédit. Les taux d'actualisation au 31 décembre 2020 ont diminué depuis le 31 décembre 2019 pour la zone euro, le Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, pour la Suisse. Cela a conduit à une forte augmentation des engagements d'environ 426 millions d'euros, partiellement compensée par les gains actuariels de 202 millions d'euros sur les actifs de couverture générés par la Stratégie de « Liability Driven Investment (LDI) » et à la bonne performance, inattendue, des marchés financiers au second semestre. Ces effets cumulés ont conduit à une augmentation des engagements reconnue en « Autres éléments du résultat global ».

### Evénements de 2021

Au Royaume-Uni, dans le cadre des travaux menés par le fiduciaire (« Trustee ») du régime de retraite « Atos UK 2019 » pour préparer la mise en œuvre de la péréquation des retraites minimum garanties (« GMP equalization »), certaines divergences ont été identifiées entre les pratiques administratives historiques en lien avec le traitement des retraites minimum garanties et l'approche strictement requise par les règles du régime (et des régimes intégrés). Des discussions entre le « Trustee » et Atos ont permis de convenir d'un processus d'ajustement et de correction de ces pratiques historiques. L'impact de l'ajustement des prestations futures combiné à des trop-perçus passés, que le fiduciaire cherchera à récupérer auprès des bénéficiaires, ont conduit à une réduction de l'obligation (crédit pour services passés) de 23 millions d'euros comptabilisés en « autres produits opérationnels ».

Parallèlement, le gouvernement britannique a publié en février 2021 sa réponse à la consultation sur l'approche que les régimes de retraite du secteur public devront adopter pour résoudre les problèmes de discrimination identifiés dans le cadre de l'arrêt Mccloud et résultant des changements apportés aux prestations en 2015. Atos UK Ltd envisage actuellement sa propre approche pour résoudre les problèmes de discrimination

potentiels, dans son régime, issus des changements introduits en avril 2015 pour se conformer aux prestations du secteur public. Même si aucune décision sur la manière de procéder n'a encore été arrêtée, des premiers calculs d'impact ont conduit à procéder à une augmentation de l'obligation (coût des services passés) de 6 millions d'euros comptabilisés en « autres charges opérationnelles ».

Les marchés des taux d'intérêt des obligations d'entreprises pour toutes les zones et pays majeurs sont restés volatiles cette année mais les taux au 31 décembre 2021 ont significativement augmenté par comparaison avec les taux de l'exercice précédent. Cela a conduit à une baisse du montant des engagements d'environ 175 millions d'euros. Combiné avec des rendements très positifs sur le marché des actions, la baisse de la provision pour engagement de retraite a été reconnue en « Autres éléments du résultat global ».

Le comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (IFRIC) a décidé de modifier les règles d'attribution des droits à prestations aux périodes de service pour les régimes à prestations définies qui remplissent les conditions suivantes :

- les employés ont droit à une prestation forfaitaire lorsqu'ils atteignent un âge de retraite particulier, à condition qu'ils soient employés par l'entité lorsqu'ils atteignent cet âge ; et
- le montant de la prestation de retraite à laquelle un employé a droit dépend de la durée de service de l'employé avant l'âge de la retraite et est plafonné à un nombre déterminé d'années de service consécutives.

Pour ces plans, les droits à prestations ne sont plus étalés sur toute la période entre la date d'entrée dans l'entreprise et la date de retraite mais plutôt sur la période de service précédant l'âge de départ en retraite qui permet d'obtenir les droits plafonnés.

Deux plans de retraite (en France et en Grèce) sont concernés par cette décision de l'IFRIC. L'impact de cette décision est une diminution des engagements de l'employeur pour un montant total de 8 millions d'euros reconnu en « Autres éléments du résultat global ».

**DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE PÉRIODIQUE***(en millions d'euros)*

	Exercice 2021	Exercice 2020
Coût des services rendus (net des cotisations des salariés)	50	51
Amortissement du coût des services passés	-17	-29
Coûts administratifs	2	2
<b>Charge opérationnelle</b>	<b>36</b>	<b>25</b>
Coût de l'actualisation	69	74
Revenus d'intérêt	-60	-58
<b>Charge financière nette</b>	<b>10</b>	<b>16</b>
<b>CHARGE NETTE PERIODIQUE TOTALE</b>	<b>46</b>	<b>41</b>

**VARIATION DES ENGAGEMENTS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES***(en millions d'euros)*

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Engagements au titre des régimes à prestations définies au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>5 102</b>	<b>4 855</b>
Effets de change	229	-176
Coût des services rendus (net des cotisations des salariés)	50	51
Coût de l'actualisation	69	74
Effet des modifications de régimes	-17	-29
Regroupement d'entreprises (cessions)	1	-15
Cotisations versées par les employés	6	5
Prestations payées	-211	-188
(Gains) pertes actuariels – changements d'hypothèses financières	-175	426
(Gains) pertes actuariels – changements d'hypothèses démographiques	-30	17
(Gains) pertes actuariels – effets d'expérience	-11	81
Reclassement	0	1
Reclassement en passifs destinés à être cédés	-752	0
<b>Engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre</b>	<b>4 263</b>	<b>5 102</b>

La durée moyenne pondérée de l'obligation est de 15 ans.

**VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE RÉGIME***(en millions d'euros)*

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Juste valeur des actifs de régime au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>3 898</b>	<b>3 883</b>
Effets de change	228	-174
Rendement financier réel des actifs de régime	195	319
Cotisations employeur	17	16
Prestations payées par les fonds externes	-170	-134
Liquidations	0	0
Regroupement d'entreprises (cessions)	0	-16
Cotisations versées par les employés	6	5
Coûts administratifs	-3	-3
Reclassement en passifs destinés à être cédés	-555	0
<b>Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre</b>	<b>3 616</b>	<b>3 898</b>



**RAPPROCHEMENT AVEC LES ETATS FINANCIERS***(en millions d'euros)*

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Situation financière nette – régimes postérieurs à l'emploi	-647	-1 204
Autres éléments non reconnus (plafonnement des actifs)	0	-
<b>Charges (à payer) payées d'avance</b>	<b>-647</b>	<b>-1 204</b>

**VARIATION DU MONTANT RECONNU DANS LES ETATS FINANCIERS***(en millions d'euros)*

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Montant reconnu à l'ouverture</b>	<b>-1 204</b>	<b>-972</b>
Charge nette périodique	-46	-41
Prestations payées par l'employeur	41	54
Cotisations versées par l'employeur	17	16
Regroupement d'entreprises (cessions)	-1	-1
Plafonnement des actifs comptabilisé en autres éléments du résultat global	0	-
Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global	349	-262
Autres (effets de change)	-1	3
Reclassement en passifs destinés à être cédés	197	0
<b>Montant reconnu à la clôture</b>	<b>-647</b>	<b>-1 204</b>

L'évolution des principaux plans par pays a été la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Principaux régimes au Royaume-Uni	Principaux régimes en Allemagne	Autres régimes
<b>Montant reconnu à l'ouverture</b>	<b>-3</b>	<b>-839</b>	<b>-362</b>
Charge nette périodique	3	-25	-24
Prestations et cotisations payées par l'employeur	12	14	31
Regroupement d'entreprises (cessions)	0	0	-1
Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global	176	131	43
Autres (effets de change et reclassements)	3	0	-4
Reclassement en passifs destinés à être cédés	0	186	11
<b>Montant reconnu à la clôture</b>	<b>192</b>	<b>-532</b>	<b>-307</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	Principaux régimes au Royaume-Uni	Principaux régimes en Allemagne	Autres régimes
Engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre	-2 693	-986	-583
Juste valeur des actifs de régime au 31 décembre	2 885	454	276
Plafonnement des actifs au 31 décembre	-	-	0
<b>Montant reconnu à la clôture</b>	<b>192</b>	<b>-532</b>	<b>-307</b>

### Hypothèses actuarielles

Les engagements ont été évalués par des actuaires indépendants, sur la base d'hypothèses mises à jour régulièrement.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

	Royaume Uni		Zone euro		Suisse		Etats-Unis	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Taux d'actualisation	2,00%	1,50%	1,0% ~ 1,3%	0,5% ~ 0,9%	0,30%	0,15%	2,60%	2,25%
Augmentation salariale	2,5%	2,5%	2,0% ~ 2,2%	2,0% ~ 2,2%	1,0%	1,0%	na	na
Hypothèse d'inflation	RPI : 3,30% CPI : 2,60%	RPI : 2,90% CPI : 2,20%	1,45%	1,45%	na	na	na	na

L'hypothèse d'inflation est utilisée pour déterminer l'impact de l'indexation des retraites en cours de paiement ou des augmentations de salaires selon les règles propres à chaque plan.

La sensibilité des engagements de retraites des principaux régimes aux hypothèses de taux d'actualisation et d'inflation est la suivante :

	Taux d'actualisation +25 pts	Taux d'inflation +25pts
Principaux plans de retraite au Royaume-Uni	-4,4%	+3,5%
Principaux plans de retraite en Allemagne	-3,3%	+1,2%

Ces analyses de sensibilité sont basées sur des calculs effectués par des actuaires indépendants et n'incluent pas les effets croisés de chacune des hypothèses, mais incluent les effets que

les hypothèses d'inflation ont sur les hypothèses d'augmentation des salaires au Royaume-Uni.

### Actifs de régime

Ces actifs se décomposent comme suit :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actions	13%	14%
Obligations	71%	68%
Immobilier	9%	7%
Liquidités et assimilés	3%	2%
Autres	4%	9%

Parmi ces actifs, 88% ont fait l'objet d'une valorisation sur la base de valeurs de marché, 10% d'actifs essentiellement composés d'immobilier, d'actions non cotées ou de participations dans des projets d'infrastructure sont valorisés par les gestionnaires externes, enfin 2% des actifs correspondent à la valeur de polices d'assurance

Une part significative du portefeuille obligataire et des swaps de taux concourent au programme de couverture mis en œuvre par les fonds de pension britanniques d'Atos, qui vise à couvrir une part importante des obligations de financement. Aucun régime n'est couvert contre le risque de longévité.

Au sein du total des actifs, les titres Atos ou actifs utilisés par Atos ne sont pas significatifs.

### Charges payées d'avance dans l'état consolidé de la situation financière

L'actif net de 261 millions d'euros correspond principalement au plan Atos UK 2019 au Royaume-Uni et est justifié par la capacité du Groupe à en obtenir le remboursement, conformément à l'interprétation IFRIC 14.

La variation des charges payées d'avance (de 112 millions d'euros au 31 décembre 2020 à 261 millions d'euros au 31 décembre 2021) est due à ce plan et provient principalement de la performance financière des actifs sur le marché des actions (+46 millions d'euros), l'impact des changements d'hypothèses financières (baisse des engagements pour 50 millions d'euros), l'impact du changement des autres hypothèses pour la valorisation du passif (+19 millions d'euros), l'impact des ajustements liés aux retraites minimum garanties (« GMP equalization ») et à l'arrêt Mccloud (baisse des engagements pour 17 millions d'euros) ainsi qu'un effet de change (11 millions d'euros).

## Impacts nets sur le compte de résultat

L'impact net des régimes à prestations définies sur les états financiers du Groupe est le suivant :

(en millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Marge opérationnelle	-52	-28
Autres produits et charges opérationnels	16	3
Résultat financier	-10	-16
<b>Impact total sur le compte de résultat</b>	<b>-46</b>	<b>-41</b>

## Autres régimes à long terme

Le passif net relatif aux autres régimes à long terme était de 42 millions d'euros au 31 décembre 2020. Il a diminué à 36 millions d'euros en 2021 du fait des prestations payées

directement aux bénéficiaires et les cotisations employeur (18 millions d'euros) nettes d'une charge comptabilisée au compte de résultat (11 millions d'euros).

## Note 12 Provisions

Les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs attendus nécessaires à l'extinction de l'obligation. Les provisions sont comptabilisées lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique, réglementaire, contractuelle ou implicite) résultant d'événements passés ;

- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- le montant peut être estimé de manière fiable.

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres*	Reclassement en passifs destinés à être cédés	31 décembre 2021	Courantes	Non courantes
Réorganisation	79	-	145	-41	-6	0	-8	169	27	142
Rationalisation	9	0	3	-1	-3	0	-1	7	2	6
Engagements sur projets	23	1	578	-19	-4	6	-0	584	92	491
Risques et litiges	54	0	12	-5	-9	0	-18	34	16	18
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>165</b>	<b>1</b>	<b>737</b>	<b>-66</b>	<b>-23</b>	<b>7</b>	<b>-27</b>	<b>794</b>	<b>137</b>	<b>657</b>

\* Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises.

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	Regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres*	Reclassement en passifs destinés à être cédés	31 décembre 2020	Courantes	Non courantes
Réorganisation	74	-	35	-28	-2	-1	-	79	74	5
Rationalisation	9	-	4	-1	-1	-2	-	9	4	6
Engagements sur projets	30	-	8	-9	-3	-4	-	23	20	3
Risques et litiges	75	3	5	-1	-16	-12	-	54	20	34
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>188</b>	<b>3</b>	<b>52</b>	<b>-39</b>	<b>-21</b>	<b>-18</b>	<b>-</b>	<b>165</b>	<b>118</b>	<b>47</b>

\* Le mouvement Autres correspond principalement à des ajustements de conversion des devises.

## Réorganisation

Les dotations aux provisions ont inclus principalement 132 millions d'euros au titre du plan de restructuration annoncé en Allemagne le 12 juillet 2021. Ce montant ne tient pas compte des accords déjà signés avec les employés, qui ont été présentés dans les autres passifs courants (voir Note 4.5).

### Rationalisation

Les dotations aux provisions se sont élevées à 3 millions d'euros et correspondent principalement à la rationalisation des locaux en Allemagne, en France et au Royaume-Uni.

### Engagements sur projets

Comme indiqué dans la section 6.1.7.5, le Groupe a conduit une analyse poussée de la rentabilité de certains contrats historiques. Cette analyse a conduit à la comptabilisation d'une provision pour contrats onéreux à hauteur de 565 millions d'euros dont 266 millions d'euros liés à des contrats clients contenant

notamment un contrat BPO significatif en Europe du Nord, ainsi que 299 millions d'euros liés à des contrats fournisseurs en lien avec l'activité historique du Groupe.

### Risques et litiges

Les provisions pour risques et litiges se sont établies à 34 millions d'euros au 31 décembre 2021 et ont inclus plusieurs litiges à long terme tels que des contentieux fiscaux (hors IS), des contentieux sociaux, des litiges sur des garanties données dans le cadre de cessions et autres litiges avec des clients et fournisseurs, notamment en Amérique du Sud.

## Note 13 Instruments financiers

### Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur en tant qu'actifs et passifs financiers. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier, sauf s'ils sont éligibles à la comptabilité de couverture, selon laquelle :

- pour la couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée dans le compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments de couverture ;
- pour la couverture de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres en tant qu'« Eléments constatés directement en capitaux propres ». La variation de valeur de la partie inefficace est comptabilisée dans les « Autres produits et charges financiers ». Les montants figurant en capitaux propres sont transférés au compte de résultat

symétriquement à la comptabilisation des éléments couverts.

Le Groupe utilise des contrats de change à terme pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie attribuable aux variations des cours de change liées aux achats et ventes en monnaie étrangère.

Le Groupe désigne seulement l'élément « prix » au comptant du contrat de change à terme en tant qu'instrument de couverture dans les relations de couverture de flux de trésorerie pour les transactions hautement probables. En adoptant IFRS 9, le Groupe a choisi de comptabiliser les éléments de report/déport séparément en « coûts de couverture ». Ils seront désormais comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de coûts de couverture, dans une composante séparée des capitaux propres, avant d'être comptabilisés ultérieurement, comme les gains et pertes accumulés dans la réserve de couverture des flux de trésorerie comme faisant partie de la transaction couverte.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Contrats de change à terme	14	-4	13	-13
Taux d'intérêt à terme sur contrats	-	0	-	0
S'analysant comme :				
Non courant	-	0	-	0
Courant	14	-4	13	-13

La juste valeur des instruments financiers est fournie par une contrepartie indépendante.

### Risque de taux d'intérêt

Le Groupe bénéficie de prêts bancaires et de programmes de billets de trésorerie à taux variables à hauteur de 915 millions d'euros au 31 décembre 2020 et 979 millions d'euros au 31 décembre 2021. Ces éléments l'exposent au risque de variation des flux futurs dû à l'évolution des taux d'intérêt.

Pour diminuer son exposition à ce risque, le Groupe peut avoir recours, auprès d'établissements financiers, à des swaps de taux qui lui permettent d'échanger le taux variable d'une partie de son endettement financier en taux fixe.

## Exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente l'exposition du Groupe au risque de taux sur la base des engagements d'endettement futurs. L'exposition au taux variable après couverture est d'environ 2 223 millions d'euros au 31 décembre 2021. En supposant que la structure (trésorerie/endettement à taux variable/couvertures) reste stable sur toute la durée du prêt, une diminution de 1,0% du taux de référence à court terme en Euro aurait un impact négatif sur les intérêts financiers de 26,7 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Notes	Exposition au risque		Total
		Inférieur à un an	Supérieur à un an	
Prêts bancaires & NEU CP		-979	-	-979
Autres		-37	-	-37
<b>Total des passifs</b>		<b>-1 016</b>	<b>-</b>	<b>-1 016</b>
Disponibilités et équivalents de trésorerie	Note 6.5	3 372	-	3 372
Découverts	Note 6.5	-133	-	-133
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie net *</b>		<b>3 239</b>	<b>-</b>	<b>3 239</b>
Position nette avant gestion du risque		2 223	-	2 223
<b>Position nette après gestion du risque</b>		<b>2 223</b>	<b>-</b>	<b>2 223</b>
Emission obligataire	Note 6.4	-700	-2 200	-2 900
Obligation échangeable en action	Note 6.4	-	-500	-500
NEU MTN à taux fixe		-	-50	-50
<b>Dettes totales nettes après gestion du risque</b>		<b>1 523</b>	<b>-2 750</b>	<b>-1 226</b>

\* Dépôts à vue (certificats de dépôts), SICAV monétaires et découverts

## Risque de liquidité

Le 4 novembre 2021, Atos a annoncé avoir placé avec succès sa première obligation sustainability-linked (« SLB ») pour un montant de 800 millions d'euros avec une durée de huit ans et un coupon de 1,0%.

Le coupon des trois dernières années restera inchangé si Atos atteint l'objectif de performance durable (« Sustainability Performance Target » – SPT) en réduisant de 50% ses émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, Scopes 1, 2 et 3) entre 2019 et 2025. Les produits de l'émission obligataire seront utilisés pour les besoins généraux du Groupe.

Le 4 février 2020, Atos a cédé environ 23,9 millions d'actions Worldline représentant une valeur nette comptable des titres mis en équivalence d'environ 1 402 millions d'euros, nets des frais de cession et d'impôt, dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs qualifiés par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres.

Le 30 octobre 2019, Atos a annoncé la cession d'actions Worldline (780 millions d'euros par le biais d'un placement par voie de construction accélérée du livre d'ordres (ABO)) et l'émission d'une obligation échangeable en action Worldline (OEB) à coupon zéro de 500 millions d'euros d'une maturité de cinq ans incluant une prime d'échange de 35%. Le gain total pour Atos s'est élevé à 1 280 millions d'euros pour les deux opérations.

Le 5 novembre 2018, Atos a annoncé le placement, réalisé avec succès, d'une émission obligataire de 1,8 milliard d'euros. Cette émission obligataire se décompose en trois tranches :

- 700 millions d'euros à 3,5 ans avec un coupon de 0,75% ;
- 750 millions euros à 6,5 ans avec un coupon de 1,75% ;
- 350 millions euros à 10 ans avec un coupon de 2,50%.

Il n'y a pas de covenants financiers attaché à ces obligations. A la suite de l'émission obligataire, l'agence de notation Standard and Poor's a attribué la note de BBB+ aux trois tranches. Le 17 décembre 2020, l'agence de notation Standard and Poor's a confirmé sa notation de BBB+ / Stable pour le Groupe. Le 20 septembre 2021, Standard and Poor's a abaissé la note d'Atos à BBB- / perspective stable.

Le 11 octobre 2018, Atos a signé avec un syndicat d'établissements financiers de premier rang une facilité de crédit renouvelable (la Facilité) pour un montant de 2,4 milliards d'euros, à échéance novembre 2023. Atos dispose d'une option d'extension de la maturité de la facilité de crédit jusqu'au 6 novembre 2025 en deux temps. Atos a exercé la deuxième option en 2020 pour étendre la maturité de la facilité de crédit jusqu'au 6 novembre 2025. La facilité est disponible à des fins opérationnelles et remplace la facilité précédente de 1,8 milliard d'euros signée en novembre 2014.

La facilité de crédit renouvelable inclut un ratio financier défini comme le ratio de levier financier consolidé (endettement net divisé par la marge opérationnelle avant dépréciations et amortissements) ne devant pas être supérieur à 2,5. Le calcul de ce ratio au 31 décembre 2021 exclut les impacts IFRS 16 pour un montant de 391 millions d'euros et est présenté ci-après :

Nature des ratios bancaires	Obligations bancaires	Exercice 2021	Exercice 2019
Effet de levier (endettement net/EBO)*	Ne doit pas être supérieur à 2,5	1,74	0,36

\* EBO : Excédent Brut Opérationnel égal à la marge opérationnelle retraitée des éléments non cash

Le 4 mai 2018, Atos a émis un programme « Négociable European Medium Term Note » (NEU MTN) afin d'optimiser ses charges financières et d'améliorer la gestion des liquidités du Groupe pour un montant initial maximum de 600 millions d'euros.

Le 2 juin 2017, Atos a émis un programme « Négociable European Commercial Papers » (NEU CP) afin d'optimiser ses charges financières et d'améliorer la gestion des liquidités du Groupe pour un montant initial maximum de 900 millions d'euros qui a été augmenté à 1,8 milliard d'euros en octobre 2018. Le 10 décembre 2019, le montant maximum de 1,8 milliard d'euros a été augmenté à 2,4 milliards d'euros.

Le 29 septembre 2016, Atos a émis un placement privé obligataire d'un montant de 300 millions d'euros et d'une durée de sept ans. L'emprunt obligataire porte intérêt au taux fixe de 1,444% et n'inclut pas de ratio financier. Le Groupe Atos et l'emprunt obligataire n'ont pas de notation de crédit.

### Risque de change

Atos opère dans 71 pays. Cependant, dans la plupart des cas, le Groupe établit ses factures dans la monnaie du pays dans lequel il fournit les services, limitant ainsi son exposition au risque de change. Lorsque tel n'est pas le cas, le Groupe a recours à des instruments de couverture, comme des contrats à terme ou des swaps de devises pour minimiser le risque.

La valeur nette comptable des actifs et des dettes monétaires libellés en devises étrangères se présente comme suit :

(en millions d'euros)	2021	2020	2021	2020	2021	2020
	EUR		GBP		USD	
Actifs	157	188	57	50	237	207
Passifs	39	63	46	33	122	158
Exposition aux taux de change avant couverture	118	125	11	18	114	50
Couverture	-455	-490	-71	-80	-92	-99
<b>IMPACT DU TAUX DE CHANGE APRÈS COUVERTURE</b>	<b>-337</b>	<b>-365</b>	<b>-60</b>	<b>-62</b>	<b>22</b>	<b>-50</b>

### Analyse de sensibilité des devises étrangères

Les entités du Groupe avec une devise fonctionnelle en euro, en livre sterling et en dollar US sont les principales exposées au risque de change.

Le tableau ci-dessous détaille la sensibilité du Groupe à une augmentation ou diminution de 5% de la devise à laquelle le Groupe est exposé contre les autres devises étrangères.

L'analyse de sensibilité a été menée sur les éléments monétaires libellés en devises étrangères comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière en date de clôture. Leur conversion en euro à la date de clôture a été ajustée pour prendre en compte une augmentation de 5% du taux de conversion de la devise analysée.

(en millions d'euros)	2021	2020	2021	2020	2021	2020
	EUR		GBP		USD	
Compte de résultat	-17	-18	-3	-3	1	-2

### Comptabilité de couverture

Les écarts entre les échéances des instruments financiers et la période sur laquelle les flux de trésorerie sont attendus ne sont pas significatifs.

Au 31 décembre 2021, les instruments dérivés sont utilisés pour la couverture de risques transactionnels tels que les risques de

change et le risque de taux d'intérêt. Toutefois, d'un point de vue comptable, la plupart de ces instruments dérivés sont considérés comme des couvertures de flux de trésorerie.

La désignation des instruments par monnaie étrangère se décompose comme suit :

Instruments (en millions d'euros)	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Juste valeur	Nominal	Juste valeur	Nominal
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>				
<b>Taux d'intérêt</b>				
SWAP			0	500
<b>Change</b>				
Contrats à terme en CHF	0	-17	0	6
Contrats à terme en CNY	0	4	0	2
Contrats à terme en GBP	0	0	0	-7
Contrats à terme en INR	6	138	-1	134
Contrats à terme en MAD	0	11	0	16
Contrats à terme en MXN	0	24	2	27
Contrats à terme en MYR	0	1	-	-
Contrats à terme en PHP	0	25	0	26
Contrats à terme en PLN	-3	119	3	114
Contrats à terme en RON	0	53	1	48
Contrats à terme en RUB	0	10	0	7
Contrats à terme en SEK	0	0	0	-4
Contrats à terme en USD	7	182	-4	184

Instruments (en millions d'euros)	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	Juste valeur	Nominal	Juste valeur	Nominal
<b>Couverture à la juste valeur et couverture des instruments destinés à des fins de transaction</b>				
<b>Change</b>				
Contrats à terme en CHF	0	-10	0	-17
Contrats à terme en CNY	0	0	0	0
Contrats à terme en GBP	0	-2	0	-10
Contrats à terme en INR	0	3	0	9
Contrats à terme en MAD	0	20	0	7
Contrats à terme en MXN	0	0	-	-
Contrats à terme en PHP	0	1	0	1
Contrats à terme en PLN	-1	39	0	22
Contrats à terme en RON	0	18	0	8
Contrats à terme en USD	0	0	-3	68

Les swaps de taux d'intérêt de 500 millions d'euros chez Atos SE sont arrivés à échéance en février 2021.

La variation de juste valeur (nette d'impôts) des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs constatée en autres

éléments du résultat global au 31 décembre 2021 s'est élevée à 7 millions d'euros, avec une variation de +6 millions d'euros (nette d'impôts) sur l'exercice.

## Note 14 Capitaux propres

### 14.1 - Résultat net par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux propriétaires de la Société Mère) par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action de base ou dilué.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux propriétaires de la Société Mère), ajusté du coût financier (net d'impôt) des instruments de dette dilutifs, par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation

au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen d'actions qui, selon la méthode du rachat d'actions, auraient été émises si tous les instruments dilutifs émis avaient été convertis (options de souscription d'actions ou obligations convertibles).

L'effet dilutif de chaque instrument convertible est déterminé en recherchant la dilution maximale du résultat de base par action. L'effet dilutif des options de souscription d'actions est évalué sur la base du cours moyen de l'action Atos sur la période.

(en millions d'euros et en unités)

	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Résultat net – attribuable aux propriétaires de la Société Mère [a]</b>	<b>-2 962</b>	<b>550</b>
Impact des instruments dilutifs	-	-
<b>Résultat net retraité des instruments dilutifs - attribuable aux propriétaires de la Société Mère [b]</b>	<b>-2 962</b>	<b>550</b>
Nombre moyen pondéré d'actions [c]	109 581 755	109 003 866
Impact des instruments dilutifs [d]	-	-
Nombre moyen dilué d'actions [e]=[c]+[d]	109 581 755	109 003 866
(en euros)		
<b>Résultat net par action [a] / [c]</b>	<b>-27,03</b>	<b>5,05</b>
<b>Résultat net par action dilué [b] / [e]</b>	<b>-27,03</b>	<b>5,05</b>

Aucune transaction significative sur actions n'a eu lieu après la clôture des comptes 2021 et qui aurait pu avoir un impact sur le calcul du résultat net par action dilué.

### 14.2 - Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société Mère

#### Actions propres

Les actions Atos détenues par la Société Mère sont inscrites à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. En cas de cession, les plus ou moins-values, ainsi que les effets d'impôts correspondants sont enregistrés en variation des capitaux propres consolidés.

#### Augmentation du capital

En 2021, Atos SE a augmenté son capital social par incorporation d'apport en capital et de primes d'émission pour 23 millions d'euros en lien avec l'émission de 737 166 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2021, le capital social d'Atos SE s'élevait à 111 millions d'euros et était composé de 110 730 332 actions entièrement libérées dont la valeur nominale s'élevait à un euro par action.



### 14.3 - Participations ne donnant pas le contrôle

#### Engagements d'achat de participations ne donnant pas le contrôle

Le Groupe peut consentir aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces options peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie ; en outre, ces options peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie.

Le Groupe enregistre un passif financier à la valeur actualisée du prix d'exercice des options de vente accordées aux participations ne donnant pas le contrôle des entités concernées. La contrepartie de ce passif financier diffère selon que les minoritaires ont conservé ou non un accès effectif aux bénéfices économiques de l'entité. En cas d'accès effectif aux bénéfices économiques, les participations ne donnant pas le

contrôle sont maintenus au bilan et le passif financier est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société Mère. En l'absence d'accès aux bénéfices économiques en vertu de l'option de vente, les participations ne donnant pas le contrôle correspondants sont décomptabilisés.

La différence entre le passif financier représentant l'engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle décomptabilisées est comptabilisé en déduction des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société Mère. Les variations ultérieures de valeur sont comptabilisées en ajustement des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société Mère.

(en millions d'euros)	31 décembre 2020	Résultat 2020	Dividendes	Changements de périmètre	Autres	31 décembre 2021
Divers	10	3	-3	0	-4	6
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>	<b>-4</b>	<b>6</b>

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	Résultat 2019	Dividendes	Changements de périmètre	Autres	31 décembre 2020
Divers	12	3	-4	0	-1	10
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>-4</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>10</b>

Depuis la perte de contrôle de Worldline en mai 2019, les participations ne donnant pas le contrôle ne sont plus significatives pour le Groupe.

## Note 15 Engagements hors bilan

### 15.1 - Engagements contractuels

Le tableau ci-dessous présente les paiements futurs minimums au titre d'obligations et d'engagements fermes pour les exercices à venir.

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	Echéances			31 décembre 2020
		< à un an	Un à 5 ans	> à cinq ans	
Contrats de location à faible valeur et contrat de location court terme	31	12	18	1	37
Obligations d'achat irrévocables*	470	163	306	1	842
dont > cinq ans	238	53	184	1	268
<b>Total engagements donnés</b>	<b>501</b>	<b>175</b>	<b>324</b>	<b>2</b>	<b>879</b>
Engagements financiers reçus (crédit syndiqué)	2 320	-	2 320	-	2 320
<b>TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>2 320</b>	<b>-</b>	<b>2 320</b>	<b>-</b>	<b>2 320</b>

\* dont 194 millions d'euros relatifs à l'activité Unified Communications & Collaboration classée en activité destinée à la vente

Dans le cadre de sa revue approfondie de la profitabilité de certains contrats historiques réalisée dans le contexte de son changement de stratégie, le Groupe a identifié 367 millions d'euros de contrats onéreux au sein de ses contrats d'achats. Cela a conduit à constater 299 millions d'euros de provisions

(voir Note 12) et à déprécier 65 millions d'euros de charges constatées d'avance (voir Note 4).

Les engagements financiers reçus correspondent exclusivement à la part non-utilisée de la facilité de crédit de 2,4 milliards d'euros (voir Note 13).

### 15.2 - Garanties commerciales

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Garanties bancaires</b>	<b>372</b>	<b>366</b>
• Opérationnelles – Performance	223	226
• Opérationnelles – Appels d'offres	9	14
• Opérationnelles – Avances sur paiement	116	101
• Financières ou autres	24	25
<b>Garanties parentales</b>	<b>5 084</b>	<b>4 343</b>
• Opérationnelles – Performance	4 991	4 264
• Financières ou autres	93	79
<b>Nantissements</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 462</b>	<b>4 714</b>

Pour divers grands contrats à long terme réalisés par ses filiales, le Groupe émet des garanties de performance pour ses clients. Ces garanties se sont élevées à 4 991 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 4 264 millions d'euros à fin décembre 2020. Cette variation de 727 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent est principalement due à l'émission de garanties au bénéfice des clients au Royaume-Uni, en Allemagne et en France.

De plus, en lien avec la facilité de crédit renouvelable multidevises ayant pour date de maturité finale établie au 6 novembre 2025, Atos SE a émis une garantie « maison-mère » au bénéfice du consortium de banques représenté par BNP Paribas de couvrir jusqu'à 660 millions d'euros (montant inchangé) les obligations de ses filiales, Atos Telco Services B.V. et Atos International B.V.

Dans le cadre du litige Cognizant/TriZetto décrit à la Note 16 ci-dessous, le Conseil d'Administration d'Atos SE a approuvé, le 25 mars 2021, des accords d'indemnisation au profit des compagnies d'assurance qui ont pris part à l'émission de l'acte

de cautionnement fourni dans le cadre de la procédure d'appel de l'affaire, pour un montant total de 570 710 384 dollars, et approuvé par la juridiction de première instance (U.S. District Court) du District Sud de New York.

Dans le cadre des négociations portant sur la rationalisation des fonds de pension Atos au Royaume-Uni, pour une structure plus efficace, le Conseil d'Administration d'Atos SE a autorisé le 22 juillet 2018 l'octroi d'une garantie parentale au bénéfice d'Atos Pension Schemes Limited en qualité de trustee du nouveau fonds de pension Atos UK 2019 fondé le 1<sup>er</sup> novembre 2019. Atos SE s'est engagée à garantir les obligations des entités employeurs auprès des fonds de pension. Le 22 décembre 2020, la garantie a été confirmée et étendue de manière à tenir compte de la fusion du fonds de pension Atos 2011 dans le fonds de pension Atos UK 2019 et du transfert des dettes afférentes. Le nouveau montant estimé total de la garantie représentait 794 millions de livres sterling (941 millions d'euros).

**Note 16 Litiges**

Le Groupe est régulièrement impliqué dans diverses réclamations et procédures judiciaires survenant dans le cours normal de ses activités. Bien que le Groupe ne s'attende pas à ce que la résolution finale des réclamations et procédures existantes (autres que le cas spécifique décrit ci-dessous, s'il est jugé défavorablement), individuellement ou globalement, ait un effet défavorable significatif sur sa situation financière, une issue défavorable dans certaines ou l'ensemble de ces procédures, pourrait avoir un impact significatif défavorable sur les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie pour une période donnée. Cette évaluation est basée sur la compréhension actuelle des faits et circonstances. Ainsi, la vision du Groupe sur ces éléments d'appréciation est sujette à des incertitudes et pourrait évoluer à l'avenir.

Par ailleurs, le Groupe possède de nombreuses filiales implantées dans d'autres pays que la France, et fait l'objet de contrôles par les autorités fiscales locales. Plusieurs contrôles, procédures ou litiges liés à la fiscalité ont été lancés ou sont actuellement menés par ces autorités ou devant les tribunaux. Aucun ne devrait entraîner ou n'a donné lieu à une charge fiscale significative qui pourrait avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe. Le Groupe considère qu'il dispose de moyens de défense solides et qu'il met en œuvre les procédures légales dont il dispose pour éviter toute issue défavorable.

**TriZetto**

En 2015, Syntel a entamé une procédure contre TriZetto Group et Cognizant Technology Solutions sur la base de manquements contractuels et de détournement d'informations confidentielles. En retour, TriZetto et Cognizant ont formulé plusieurs demandes à l'encontre de Syntel arguant notamment de violation de droits de propriété intellectuelle et de détournement de secrets commerciaux.

Le 27 octobre 2020, un jury formé par un tribunal américain du District Sud de New York a déclaré Syntel, acquis par Atos en 2018, responsable de détournement de secrets commerciaux et de violation de droits d'auteur et a accordé à Cognizant et TriZetto un montant de dommages-intérêts d'environ

855 millions de dollars, dont 570 millions de dollars définis comme des dommages-intérêts « punitifs ».

Le 20 avril 2021, le même tribunal américain du District Sud de New York a accepté en partie une requête post-verdict déposée par Syntel. Le tribunal a réduit les 855 millions de dollars de dommages-intérêts accordés par le jury à 570 millions de dollars et a rejeté une demande de Cognizant et de TriZetto visant à obtenir 75 millions de dollars d'intérêts supplémentaires relatifs à la période précédant le jugement.

Dans sa décision, le tribunal a estimé qu'il existait des preuves suffisantes pour étayer le verdict du jury concernant le détournement de secrets commerciaux et que la décision du jury d'accorder de 285 millions de dollars de dommages compensatoires n'était pas contraire à la loi. Toutefois, le tribunal a considéré que les 570 millions de dollars de dommages punitifs accordés par le jury étaient excessifs et devaient être réduits à 285 millions de dollars. TriZetto a accepté cette réduction. Le tribunal a également émis une injonction interdisant à Syntel d'utiliser à l'avenir les secrets commerciaux en cause dans le procès.

Bien que la Société estime fondée la décision du tribunal de réduire de manière significative les dommages punitifs et de refuser d'accorder des intérêts préjugement à Cognizant et TriZetto, Syntel a fait appel de la partie du verdict du jury confirmée par le tribunal. Entre autres griefs, la Société considère en effet toujours que le montant des dommages-intérêts est largement disproportionné par rapport aux actes reprochés et que le montant maximum des dommages-intérêts pouvant être alloués à TriZetto conformément au droit applicable est d'environ 8,5 millions de dollars. L'appel a été introduit auprès du « Second Circuit » de la U.S. Court of Appeals le 26 mai 2021 et les dernières écritures des parties ont été déposées le 23 décembre 2021.

La procédure d'appel prend généralement 18 mois ou plus. Aucun paiement de dommages-intérêts ne devra être effectué avant la décision d'appel mais Syntel a dû déposer une garantie (supersedeas bond – voir Note 15) pour un montant correspondant environ aux dommages-intérêts restants au moment du dépôt de l'appel.

## Note 17 Parties liées

### Les parties liées incluent :

- les entités qui sont contrôlées par le Groupe, les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, les entités qui offrent un régime d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des employés du Groupe ou celles qui sont contrôlées ou détenues conjointement par l'un des dirigeants du Groupe ; et
- la Direction du Groupe définie comme les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler l'activité du Groupe, notamment les membres du Conseil d'Administration ainsi que les membres du Comité exécutif (anciennement Comité de Direction Générale du Groupe).

Les transactions entre Atos SE et ses filiales, qui sont des parties liées au Groupe, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans la présente note.

### Transactions entre parties liées

Les principales transactions avec les parties liées regroupent :

- les refacturations de loyer ;
- la facturation de services de sous-traitance comme des coûts de personnel ou d'utilisation d'infrastructure ;
- les facturations de services administratifs ; et
- les intérêts associés aux éléments financiers.

Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

Au 31 décembre 2021, les états financiers du Groupe n'incluaient aucune créance ou dette vis-à-vis de parties liées.

### Rémunérations des membres du Conseil d'Administration, ainsi que des Directeurs Généraux Adjointes

Les principaux dirigeants du Groupe ont été rémunérés comme suit pendant l'exercice :

(en millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Avantages court terme	13	13
Cotisations versées par employeur et autres taxes	4	5
Avantages postérieurs à l'emploi	0	1
Options de souscription d'actions et plans d'actions gratuites	9	12
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>30</b>

Les avantages à court terme incluent les salaires, primes et les avantages en nature. Les bonus correspondent à la charge totale reflétée dans le compte de résultat incluant les bonus effectivement payés durant l'année, les provisions relatives à l'exercice 2021 et les reprises relatives aux années précédentes.

**Note 18 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021 - principales sociétés**

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
<b>HOLDING</b>				
Atos SE		Société Mère consolidante		80, quai Voltaire -95870 Bezons, FRANCE
Atos International B.V.	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan 30, 1185 MC Amstelveen, THE NETHERLANDS
Saint Louis Ré SA	100	IG	100	74, rue de Merl - L2146 Luxembourg, FRANCE
Atos International SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire -95870 Bezons, FRANCE
Bull SA	100	IG	100	68, Rue Jean Jaurès -78340 Les Clayes-sous-Bois, FRANCE
<b>FRANCE</b>				
Atos France	100	IG	100	80, quai Voltaire -95870 Bezons
Atos Consulting SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire -95870 Bezons
Atos Worldgrid SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire -95870 Bezons
Yunano SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire -95870 Bezons
Bull SAS	100	IG	100	68, Rue Jean Jaurès -78340 Les Clayes-sous-Bois
Agarik SAS	100	IG	100	80, quai Voltaire -95870 Bezons
Avantix SAS	100	IG	100	655, avenue Galilée -13794 Aix en Provence
Evidian SA	100	IG	100	68, Rue Jean Jaurès -78340 Les Clayes-sous-Bois
Air Lynx SAS	100	IG	100	68, Rue Jean Jaurès -78340 Les Clayes-sous-Bois
Keynetics SA	100	IG	100	175, rue Jean Jacques Rousseau -92130 Issy les Moulineaux
Alia Consulting SAS	100	IG	100	3, rue de Liège -75009 Paris
Atos Digital Security SAS	100	IG	100	50, avenue Daumesnil -75012 Paris
EcoAct SAS FR	100	IG	100	35, rue de Miromesnil -75008 Paris
Edifixio SAS	100	IG	100	123, Rue Jules Guesde -92300 Levallois Perret
<b>ALLEMAGNE</b>				
Atos Information Technology GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 -81739 Munich
CHG Communications Holding GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 -81739 Munich
Unify Funding GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 -81739 Munich
Atos IT Dienstleistung und Beratung GmbH	100	IG	100	Bruchstrasse, 5 -45883 Gelsenkirchen
Atos International Germany GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 -81739 Munich
Applied International Informatics GmbH	100	IG	100	Torstraße, 49 -10119 Berlin
Bull GmbH	100	IG	100	Von-der-wettern-straße, 27 -51149 Cologne
Science + computing AG	100	IG	100	Hagellocher Weg, 73 -72070 Tübingen
Energy4u GmbH	100	IG	100	Albert-Nestler Straße, 17 -76131 Karlsruhe
Atos Support GmbH	100	IG	100	The Sqaire, Am Flughafen 14 -60549 Frankfurt am Main
Atos IT Services GmbH	100	IG	100	Stinnes-Platz, 1 -45 472 Mülheim an der Ruhr
Unify Communications and Collaboration GmbH & Co. KG *	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 -81739 Munich
Atos Systems Business Services GmbH	100	IG	100	Am seestem, 1 -40547 Dusseldorf
Cycos AG	95.1	IG	100	Joseph-von-Frauenhofer-Straße, 5 -52477 Alsdorf
Unify GmbH & Co. KG *	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 -81739 Munich
Unify Deutschland Holding GmbH	100	IG	100	Otto-Hahn-Ring, 6 -81739 Munich

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
cv cryptovision GmbH	100	IG	100	Munscheidstr. 14 -45886 Gelsenkirchen
<b>PAYS-BAS</b>				
Atos Nederland B.V.	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan, 30 -1185 MC Amstelveen
Atos Telco Services B.V.	100	IG	100	Burgemeester Rijnderslaan, 30 -1185 MC Amstelveen
Motiv IT Masters B.V.	100	IG	100	(3402 PL) Ijsselstein – Utrechtseweg 34 e
<b>EUROPE (AUTRES) – MOYEN-ORIENT – AFRIQUE</b>				
<b>Algérie</b>				
Bull Algerie	100	IG	100	Rue Yehia El-Mazouni, 16, El Biar – Algiers
<b>Autriche</b>				
Atos IT GmbH	100	IG	100	Siemensstraße, 92 -1210 Vienne
Atos IT Solutions and Services GmbH	100	IG	100	Siemensstraße, 92 -1210 Vienne
TSG EDV-Terminal Service GmbH	99	IG	100	Modecenterstraße, 1 -1030 Vienne
SEC Consult Austria	100	IG	100	14, 1. Stock Komarigasse -2700 Wiener Neustadt
<b>Belgique</b>				
Atos Belgium SA/NV	100	IG	100	Da Vincilaan, 5 -1930 Zaventem
<b>Biélorussie</b>				
LLC ATOS IT Solutions and Services	100	IG	100	Ul Leonid BEDI, 11, Building 1 -220040 Minsk
<b>Bulgarie</b>				
Atos IT Solutions and Services EOOD	100	IG	100	1000 Sofia, Oborishte Region, 2 Maria Luiza Blvd, TZUM Business Center, 4th floor
<b>Côte d'Ivoire</b>				
Bull Cote d'Ivoire	100	IG	100	31, avenue Noguès -01 BP 1580 Abidjan 01
<b>Danemark</b>				
Atos IT Solutions and Services A/S	100	IG	100	Dybendalsvaenget, 3 -2630 Taastrup
<b>Croatie</b>				
Atos IT Solutions and Services d.o.o	100	IG	100	Heinzlova, 69 -10000 Zagreb
<b>République Tchèque</b>				
Atos IT Solutions and Services s.r.o.	100	IG	100	Doudlebská, 1699/5 -14000 Pragues 4
DataSantics AS	100	IG	100	Washingtonova, 1599/17, Nové Město -11000 Praha 1
<b>Gabon</b>				
Bull Gabon	100	IG	100	Immeuble Abiali, ZI d'Oloumi – BP 2260 Libreville
<b>Grèce</b>				
Atos Greece SA	100	IG	100	Irakleio Avenue, 455, N. Iraklio -14122 Athènes
<b>Finlande</b>				
Atos IT Solutions and Services oy	100	IG	100	Kalkkipellontie, 6 -026050 Espoo
Ideal Product Data Oy	100	IG	100	Jaakonkatu 2 -01620 Vantaa
<b>Hongrie</b>				
Atos Magyarország Kft	100	IG	100	1138 Budapest, Vaci ut 121-127. Vaci greens D Building, 4th floor
<b>Irlande</b>				
Atos IT Solutions and Services Limited	100	IG	100	Level 5, Block 4, Dundrum Town Centre, Sandyford Road – Dublin 16
<b>Italie</b>				
Atos Italia S.p.A.	100	IG	100	Via Caldera, no. 21 -20158 Milan
<b>Liban</b>				
Bull SAL	100	IG	100	Rue Jal el Dib, 69 – Secteur 1 – BP 60208 Beyrouth
<b>Lituanie</b>				
UAB « Bull Baltija »	100	IG	100	Gostauto Street, 40 -01112 Vilnius

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
<b>Luxembourg</b>				
Atos Luxembourg PSF SA	100	IG	100	1, rue Edmond Reuter Contern -5326 Luxembourg
<b>Madagascar</b>				
Bull Madagascar SA	100	IG	100	12, rue Indira Gandhi, Tsaralalana, BP 252 Antananarivo
<b>Maroc</b>				
Atos IT Services SARL	100	IG	100	Espace les Palmiers, angle avenues Mehdi Benbaraka et Annakhil – Hayryad Rabat
Atos ITS Nearshore Center Maroc SARL	100	IG	100	Boulevard Al Qods, Quartier Sidi Maarouf, Casanearshore -1100 Casablanca
Bull Maroc	100	IG	100	Boulevard Al Qods, Quartier Sidi Maarouf, Casanearshore -1100 Casablanca
<b>Namibie</b>				
Bull Information Technology Namibia Pty. Ltd.	100	IG	100	C/o Deloitte & Touche, Namdeb Center, Bulow street, 10 – PO Box 47 Windhoek
<b>Pologne</b>				
Atos Polska SA	100	IG	100	Krolewska, 16 -00-103 Varsovie
Atos Poland Global Services Sp Zoo	100	IG	100	Ul. Krolewska 16 -00-103 Varsovie
<b>Portugal</b>				
Atos Soluções e Serviços para Tecnologias de Informação, Unipessoal, Ltda	100	IG	100	Avenida José Malhoa 16 – Piso sétimo B2 – Edifício Europa. Distrito : Lisboa, Concelho : Lisboa, freguesia : Campolide -1070 159 Lisbonne
<b>Roumanie</b>				
Atos IT Solutions and Services s.r.l.	100	IG	100	Calea Floreasca, 169A, Sector 1 -014459 Bucarest
Atos IT Solutions Romania SRL	100	IG	100	Calea Floreasca, 169A, Sector 1 -014459 Bucarest
Atos Convergence Creators GmbH S.R.L	100	IG	100	Municipiul Braşov, Strada MIHAIL KOGĂLNICEANU, Nr. 21, Bloc C6, Judet Braşov
<b>Russie</b>				
Atos IT Solutions and Services LLC	100	IG	100	1st Kozhevnicheski per. 6, bld. 1 -115114 Moscou
<b>Sénégal</b>				
Bull Senegal	100	IG	100	Cité Keur Gorgui, Immeuble Khadimou Rassoul – BP 3183 Dakar
<b>Serbie</b>				
Atos IT Solutions and Services d.o.o.	100	IG	100	Danila Lekica Spanca 31 -11070 Belgrade
<b>Afrique du Sud</b>				
Atos (PTY) Ltd	74	IG	100	Woodlands Office Park, Ground Floor Building 32 -2144 Woodlands
<b>Espagne</b>				
Atos Consulting Canarias SA	100	IG	100	Calle Subida al Mayorazgo, 24b -38110 Santa Cruz de Tenerife
Atos Spain SA	100	IG	100	Albarracin, 25 -28037 Madrid
Atos IT Solutions and Services Iberia SL	100	IG	100	Ronda de Europa, 5 -28760 Madrid
Atos Worldgrid SL	100	IG	100	Calle Isabel Torres, 19 Edificio Cisca -39011 Santander
MSL Technology SL	100	IG	100	C/ Marques de Ahumada, 7 -28028 Madrid
<b>Slovaquie</b>				
Atos IT Solutions and Services s.r.o.	100	IG	100	Pribinova 19/7828 -811 09 Bratislava
<b>Suède</b>				
Atos IT Solutions and Services AB	100	IG	100	Johanneslundsvägen, 12-14 -194 87 Upplands Väsby
<b>Suisse</b>				
Atos AG	100	IG	100	Freilagerstrasse, 28 -8047 Zurich

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
<b>Turquie</b>				
Atos Bilisim Danismanlik ve Musteri Hizmetleri Sanayi ve Ticaret A/S	100	IG	100	Yakacak Caddesi, No 111 -18 -34870, Kartal, Istanbul
<b>Emirats Arabes Unis – Dubai</b>				
Atos Origin FZ LLC	100	IG	100	Office G20, Building DIC-9 Dubai Internet City – PO Box.500437
ATOS FZ LLC Dubai Branch	100	IG	100	The Galleries Building, No2 Level 2 -500437 Downtown Jebel
Paladion Sharjah (Branch)	100	IG	100	Saif Suite X4 -03 and SAIF Office P8-05-58, Sharjah Airport International Free Zone, Sharjah, Sharjah, 120398
<b>Qatar</b>				
Atos Qatar Llc	100	IG	100	Sheikh Suhaim bin Hamad Street – No.89858 Doha
<b>Arabie Saoudite</b>				
Atos IT SAE	100	IG	100	50, Rue Abbass El Akkad, Nasr city – Le Caire
<b>Egypte</b>				
Atos Saudi LLC	49	MEE	49	P. O. Box # 8772 – Riyadh-11492
<b>ROYAUME – UNI</b>				
Atos Consulting Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor – WC1V6EA Londres
Atos IT Services Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor – WC1V6EA Londres
Atos IT Services UK Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor – WC1V6EA Londres
Atos UK IT Holdings Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor – WC1V6EA Londres
Shere Limited	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor – WC1V6EA Londres
Atos BPS Ltd	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor – WC1V6EA Londres
Atos UK Holdings Ltd	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor – WC1V6EA Londres
Atos International IT Holdings Ltd	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor – WC1V6EA Londres
Engage ESM holding LTD	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor – WC1V6EA Londres
Engage ESM LTD	100	IG	100	High holborn, 71, Mid City Place Second Floor – WC1V6EA Londres
Carbon Clear LTD	100	IG	100	70-78, York Way, Unit A N1 9AG – Londres
Ipsotek Ltd.	100	IG	100	Acre House, 11-15 William Road, NW1 3ER – London
<b>ASIE PACIFIQUE</b>				
<b>Australie</b>				
Atos (Australia) Pty. Ltd	100	IG	100	Mountain Highway, 885 -3153 Bayswater Victoria
<b>Chine</b>				
Atos Information Technology (Nanjing) Co., Ltd	100	IG	100	Floor 12, Building 1B Powerise accelerator, High Tech zone Software park – Nanjing Jiangsu Province
Atos Information Technology (China) Co. Ltd	100	IG	100	Room 05.161, Floor 5, Building E No.7, Zhonghuan Nanlu Wangjing – Chaoyang District Beijing
Atos Worldgrid Information Technology (Beijing) Co. Ltd	100	IG	100	Room 05.162, Floor 5, Building E No.7, Zhonghuan Nanlu Wangjing – Chaoyang District Beijing
RTS Information Consulting (Chengdu) Co. Ltd	100	IG	100	Room 108-109, 1st floor, Building B2, Tianfu Software Park, High Tech Zone – Chengdu Sichuan Province



	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
<b>Hong Kong</b>				
Atos Information Technology HK Ltd	100	IG	100	8/F Octa Tower -8 Lam Chak Street – Kowloon Bay
Bull Information Systems (Hong Kong) Limited	100	IG	100	RM 1401 – Hutchison House -10, Harcourt Road
<b>Inde</b>				
Atos India Private Limited	100	IG	100	Godrej & Boyce Complex – Plant 5 – Pirojshanagar – LBS Marg Vikhroli(W) – Mumbai -400079
Atos IT Services Private Limited	99.99	IG	100	Innovator Building – International Tech Park – Whitefield Road -560066 Bangalore – Karnataka
Anthelio Business Technologies Private Limited	99.99	IG	100	Level 1, Part A of Tower1,Phase 2, SY.NO 115 (Part) Waverock, APIIC IT\ITES SEZ, Nanakramguda Serilingampally Mandal Hyderabad Telangana 500008
Syntel Pvt Ltd.	100	IG	100	Unit No,112, SDF IV, SEEPZ Andheri (East) Mumbai 400 096 Maharashtra
State street Syntel Services Pvt Ltd **	100	IG	100	4/5th floor, Building No.4, Mindspace -Navi Mumbai, Thane-Belapur road, Airoli-400708
Syntel Global Pvt Ltd	100	IG	100	Ground floor, E-Tech Software Technology Park, Dhokali Naka,Kolshet road, Thane(West)-400607
Paladion Networks Pvt. Ltd. India	100	IG	100	Level 6, 10/11 Dr. Radhakrishnan Salai Mylapore – Chennai 600004
<b>Japon</b>				
Atos KK	100	IG	100	6 F, Daisan Toranomom Denki Building -1-2-20 Minato-ku Tokyo
Evidian-Bull Japan KK	100	IG	100	6 F, Daisan Toranomom Denki Building -1-2-20 Minato-ku Tokyo
<b>Malaisie</b>				
Atos Services (Malaysia) SDN BHD	100	IG	100	16-A (1st Floor) Jalan Tun Sambanthan -3 Brickfields -50470 Kuala Lumpur
<b>Ile Maurice</b>				
State street Syntel Services Mauritius Ltd **	100	IG	100	C/o SGG Corporate Services (Mauritius) Ltd 33, Edith Cavell Street – Port Louis, 11324
<b>Philippines</b>				
Atos Information Technology Inc.	99.94	IG	100	23/F Cyber One Building – Eastwood City – Cyberpark -1110 Libis, Quezon City
Atos Global Delivery Center Philippines, Inc.	100	IG	100	8th Floor, Two E-Com Center, Palm Coast Ave., Mall of Asia Complex, 1110 Pasay City
<b>Singapour</b>				
Atos Information Technology (Singapore) Ptd Ltd	100	IG	100	Blk 988 Toa Payoh North #08-01 -319002
<b>Taiwan</b>				
Atos (Taiwan) Ltd	100	IG	100	5F, No 100 Sec 3, Min Sheng E. Road – Taipei
<b>Thaïlande</b>				
Atos IT Solutions and Services Ltd	100	IG	100	2922/339 Charn Issara Tower II -36th Floor – New Petchburi Road – Bangkok – Huay Kwang -10310 Bangkok
<b>AMERIQUES</b>				
<b>Argentine</b>				
Atos Argentina SA	100	IG	100	Cnel. Manuel Arias 3751, piso 18, PB, C.A.B.A.- C1430DAL, Buenos aires
Bull Argentina SA	100	IG	100	Manuela Saenz 323 5to. Piso Of. 506 – C 1107 bpa, Buenos aires
<b>Brésil</b>				
Atos Brasil Ltda	100	IG	100	Avenida das Nacoes Unidas, 12901 – Torre Norte, 19 Andar, PARTE B – Brooklin, CEP 04578-910, na Cidade de Sao Paulo
Atos Serviços de Tecnologia da Informação do Brasil Ltda	100	IG	100	Avenida das Nacoes Unidas, 12901 – Torre Norte, 19 Andar, PARTE B – Brooklin, CEP 04578-910, na Cidade de Sao Paulo

	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	Adresse
Bull Ltda.	100	IG	100	Avenida das Nacoes Unidas, 12901 – Torre Norte, 19 Andar, PARTE B – Brooklin, CEP 04578-910, na Cidade de Sao Paulo
<b>Canada</b>				
Atos Inc.	100	IG	100	6375 Shawson Drive – L5T 1S7 Mississauga – Ontario
Atos Service Digitaux Québec Inc	100	IG	100	415, Rue Saint-Antoine cwest Bureau, 400 Montréal – Québec H2Z 2B9
Processia Solutions Inc.	100	IG	100	3131, St-Martin ouest, Laval – QC H7T 2Z5
AppCentrica Inc	100	IG	100	3 Church Str, suite 600, Toronto – Ontario M5E 1M2
<b>Colombie</b>				
Atos IT Solutions and Services S.A.S	100	IG	100	Autopista Norte Carrera 45 N° 108-27 Torre 2 oficina 1505 – Bogotá
<b>Mexique</b>				
Atos Global Delivery Center México, S. de R.L. de C.V.	100	IG	100	Sevilla No. 40 Piso 3 – Colonia Juarez delgation Cuauhtemoc -06600 Ciudad de Mexico
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>				
Atos IT Solutions and Services Inc.	100	IG	100	4851 Regent Boulevard – Irving, TX 75063
Atos IT Outsourcing Services, LLC	100	IG	100	4851 Regent Boulevard – Irving, TX 75063
Atos Governmental IT Outsourcing Services, LLC	100	IG	100	4851 Regent Boulevard – Irving, TX 75063
Atos Healthcare Services, LLC	100	IG	100	4851 Regent Boulevard – Irving, TX 75063
Atos Syntel Inc.	100	IG	100	525 E. Big Beaver Road, Suite 300, Troy, MI 48083
Anthelio Global Inc.	100	IG	100	One Lincoln Centre, Suite 200 -5400 LBJ Freeway TX 75240 Dallas
Atos Digital Health Solutions	100	IG	100	2500 Weschester Ave -3rd Floor – Purchase New York 10577
Pyramid Healthcare Solutions Inc.	100	IG	100	One Lincoln Centre, Suite 200 -5400 LBJ Freeway TX 75240 Dallas
Evidian Systems Inc.	100	IG	100	285 Billerica Road, Suite 200 – Chelmsford, MA 01824-4174
Unify Inc	100	IG	100	1630 Corporate Court – Irving – Texas 75038
Engage ESM Inc.	100	IG	100	4851, Regent Boulevard – Floors 1, 3 & 4 Irving – TX 75063
Maven Wave Partners LLC	100	IG	100	71 S. Wacker Drive, Suite 2040, Chicago, IL 60606
Paladion Technologies Inc.	100	IG	100	Delaware corporation with its office at 11480 Commerce Park drive, Suite 210, Reston Virginia 20191
Eagle Creek Software Services	100	IG	100	10050 Crosstown Circle, Suite 360, Eden Prairie, Minnesota 55344
Nimbix Inc.	100	IG	100	2323 Bryan St. Suite 1520 MS 108
VisualBI Solutions Inc.	100	IG	100	5920 Windhaven Parkway, Plano, TX 75093
<b>Uruguay</b>				
Bull Uruguay SA	100	IG	100	Av. Dr Luis A. de Herrera, 2802 -1160 Montevideo

\* Le Groupe a une participation dans cinq entités allemandes intégrées globalement dans les comptes financiers du Groupe. Ces filiales ont bénéficié de l'exemption prévue par le paragraphe 264b du Code commercial allemand (HGB) en vertu de la législation allemande, et par conséquent des comptes séparés au 31 décembre 2021 n'ont pas lieu d'être établis puisqu'ils sont inclus dans les comptes consolidés de la Société Mère du Groupe (Atos SE). Les comptes consolidés 2021 sont déposés au registre du commerce et des sociétés en France.

\*\* Atos détient 49% des parts de State Street Syntel Services (Ile Maurice) Ltd, qui détient 100% de State Street Syntel Services Pvt Ltd. Les opérations conjointes entre le Groupe Atos et le groupe State Street a été qualifiée d'opération conjointe selon IFRS 11. Selon IFRS 11.21, une opération conjointe devrait prendre en compte les actifs, passifs, revenus et dépenses relatifs aux intérêts dans l'opération conjointe, selon les règles IFRS applicables aux actifs, passifs, revenus et dépenses. Les droits et obligations des deux participants conjoints sont définis dans le « Master Service Agreement » signé à la fois entre les deux parties et dans l'accord des actionnaires. La mise en place de la joint venture entre la banque State Street et le Groupe Atos est dédiée à la fourniture de Services IT à State Street Inc., selon le « Master Service Agreement ». Atos est habilitée à réaliser 100% de résultat financier avec le contrat et doit supporter tous les passifs. Par conséquent, les obligations d'Atos sont de garantir le règlement sur les passifs de la JV, de garantir que le groupe State Street reçoit les prestations promises. Le Groupe Atos est autorisé en contrepartie à reconnaître les revenus relatifs aux services rendus à State Street, en considération et selon les principes d'IFRS 15.

**Note 19 Evénements postérieurs à la date de clôture**

Le 4 janvier 2022, Atos a annoncé la finalisation de l'acquisition de Cloudreach, une société de services multi-Cloud de premier plan, spécialisée dans la migration et le développement d'applications Cloud, ayant développé de solides partenariats avec les trois hyperscalers, AWS, GCP et Azure. Le prix d'acquisition a été payé le 3 janvier 2022.

Le 10 janvier 2022, le Groupe a annoncé que les objectifs communiqués au marché le 12 juillet 2021 ne seront pas atteints.

Le 19 janvier 2022, l'agence de notation Standard & Poor's a revu la notation BBB- d'Atos de « perspective stable » à « perspective négative ».

Le 10 février 2022, Atos a annoncé un changement de gouvernance. A compter du premier semestre 2022, le Groupe sera organisé autour de trois lignes de métier, remplaçant les Industries, et les cinq régions actuelles seront regroupées en quatre régions.

**Note 20 Honoraires des Commissaires aux comptes**

(en milliers d'euros et en %)	Grant Thornton				Deloitte			
	Grant Thornton		Réseau	Deloitte & Associés		Réseau		
	Honoraires	% Honoraires	% Honoraires	Honoraires	% Honoraires	Honoraires	%	
<b>Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés</b>								
Emetteur	931	56%	-	0%	1 198	48%	-	0%
Filiales intégrées globalement	711	42%	3 207	72%	1 251	50%	991	78%
<b>Sous total audit</b>	<b>1 642</b>	<b>98%</b>	<b>3 207</b>	<b>72%</b>	<b>2 449</b>	<b>99%</b>	<b>991</b>	<b>78%</b>
<b>Services autres que la certification des comptes *</b>								
Emetteur	25	1%	-	0%	32	1%	-	0%
Filiales intégrées globalement	6	0%	1 245	28%	-	0%	273	22%
<b>Sous total autres</b>	<b>31</b>	<b>2%</b>	<b>1 245</b>	<b>28%</b>	<b>32</b>	<b>1%</b>	<b>273</b>	<b>22%</b>
<b>TOTAL HONORAIRES 2021</b>	<b>1 673</b>	<b>100%</b>	<b>4 453</b>	<b>100%</b>	<b>2 481</b>	<b>100%</b>	<b>1 264</b>	<b>100%</b>

\* En 2021, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission d'attestations et de rapports de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, ainsi que (ii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale.

(en milliers d'euros et en %)	Grant Thornton				Deloitte			
	Grant Thornton		Réseau	Deloitte & Associés		Réseau		
	Honoraires	% Honoraires	% Honoraires	Honoraires	% Honoraires	Honoraires	%	
<b>Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés</b>								
Emetteur	980	67%	-	0%	1 257	72%	-	0%
Filiales intégrées globalement	453	31%	3 178	73%	487	28%	1 862	78%
<b>Sous total audit</b>	<b>1 433</b>	<b>99%</b>	<b>3 178</b>	<b>73%</b>	<b>1 744</b>	<b>100%</b>	<b>1 862</b>	<b>78%</b>
<b>Services autres que la certification des comptes *</b>								
Emetteur	-	0%	-	0%	-	0%	-	0%
Filiales intégrées globalement	20	1%	1 191	27%	-	0%	517	22%
<b>Sous total autres</b>	<b>20</b>	<b>1%</b>	<b>1 191</b>	<b>27%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>517</b>	<b>22%</b>
<b>TOTAL HONORAIRES 2020</b>	<b>1 453</b>	<b>100%</b>	<b>4 369</b>	<b>100%</b>	<b>1 744</b>	<b>100%</b>	<b>2 379</b>	<b>100%</b>

\* En 2020, les services autres que la certification des comptes (SACC) couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) l'émission d'attestations et de rapports de l'Organisme Tiers Indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales prévu par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, ainsi que (ii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale.

## 6.2 Comptes sociaux de la Société Mère

### 6.2.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Atos S.E.,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Atos S.E. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et

donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de

commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION**

**Note « Règles et méthodes comptables - Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels et Note 2 « Immobilisations financières »**

Point clé de l'audit	Réponse apportée
<p>Au 31 décembre 2021, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 9 443 millions d'euros, soit 78 % du total de l'actif. Ils sont comptabilisés au coût d'acquisition.</p> <p>Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur d'usage déterminée sur la base de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la quote-part de situation nette pour les sociétés non opérationnelles ;</li> <li>la valeur d'entreprise pour les entités opérationnelles et leurs sociétés mère déterminée à partir des prévisions de flux de trésorerie basées sur le plan à moyen-terme du Groupe, également utilisé pour le test de dépréciation du goodwill au niveau des comptes consolidés (méthode dite de <i>Discounting Cash Flows</i>).</li> </ul> <p>Dans le cadre du changement de stratégie annoncé par le Groupe en juillet 2021, pour repositionner son activité et se concentrer sur les activités digitales, cloud, de sécurité et de décarbonisation, loin des services d'infrastructure classiques, le groupe a procédé à un bilan complet de la recouvrabilité de certains actifs et de la rentabilité de certains contrats existants. Cette revue a conduit le Groupe à constater une dotation sur les titres de participation de € 851 million.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit, compte tenu du poids des titres de participation au bilan, de l'importance des jugements de la Direction notamment dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie.</p>	<p>Notre appréciation de l'évaluation de la valeur d'inventaire des titres de participation est fondée sur le processus mis en place par la Société pour déterminer les valeurs d'usage des titres de participation.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>pour les évaluations reposant sur les quotes-parts de situation nette, vérifier la concordance des quotes-parts retenues par la Société avec les états financiers des différentes entités ;</li> <li>pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels : <ul style="list-style-type: none"> <li>obtenir les prévisions de trésorerie des entités et les rapprocher des budgets moyen-terme arrêtés par la Direction,</li> <li>analyser la cohérence des hypothèses retenues avec l'historique de performance du Groupe et des entités et conforter, notamment par entretiens avec la Direction, les perspectives futures de croissance.</li> </ul> </li> </ul>

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux

### Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la Société par les Assemblées générales du 16 décembre 1993 pour Deloitte & Associés et du 31 octobre 1990 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2021, Deloitte & Associés était dans la 28<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et Grant Thornton dans la 31<sup>ème</sup> année sans interruption, dont pour les deux, 26 années depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité

d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris – La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 17 mars 2022

#### Les Commissaires aux comptes

**Deloitte & Associés**

Jean-François Viat

**Grant Thornton**

*Membre français de Grant Thornton International*

Virginie Palethorpe

## 6.2.2 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées - Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Atos S.E.,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société, des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

#### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

### Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

#### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

##### **a. Customer Relationship Agreements 2.0 conclus avec trois entités du Groupe Siemens dont Siemens AG**

Administrateur concerné : M. Cedrik Neike, administrateur de votre société et membre du Directoire de Siemens AG

Votre Conseil d'administration réuni le 22 septembre 2020 a préalablement autorisé la conclusion des trois *Customer Relationship Agreements 2.0* entre Atos SE et le groupe Siemens, signés le même jour, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- (i) trois contrats d'une durée de 5 ans signés par Atos SE respectivement avec (i) Siemens AG, (ii) Siemens Gas and Power GmbH & Co. KG, et (iii) Siemens Healthineers AG ;
- (ii) nouveaux engagements de volume du groupe Siemens pour un montant total de 3 milliards d'euros ;

- (iii) extension du périmètre pour couvrir plus largement le *Digital Workplace*, la modernisation des Applications, les Plateformes Digitales et l'Intégration et la Sécurité de bout-en bout afin de supporter les objectifs stratégiques dans le digital de Siemens, tels que la modernisation de ses services, l'exploitation des données et la transformation cloud.

Ces contrats ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice 2021.

##### **b. Lock-Up Agreement conclu avec la société Siemens Pension Trust e.V.**

Personne concernée : Siemens Pension Trust e.V., actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % jusqu'au 14 juin 2021

Les sociétés Atos, Siemens AG et Siemens Beteiligungen Inland GmbH ("Siemens Inland") avaient conclu le 20 mai 2011 un contrat de conservation d'actions (ci-après le "*Lock-Up Agreement*") aux termes duquel Siemens AG et Siemens Inland s'étaient engagées à conserver la participation détenue par Siemens Inland au sein du capital d'Atos. (12.483.153 actions) jusqu'au 30 juin 2016 (ci-après la "*Période de Conservation*"). Siemens Inland a transféré cette participation détenue dans le capital d'Atos à Siemens AG en décembre 2013.



À l'issue de cette Période de Conservation, il est également prévu aux termes du *Lock-Up Agreement*, que dans l'hypothèse où Siemens AG ou Siemens Inland souhaiteraient vendre leurs actions, ils s'engagent à le faire de manière ordonnée, dans la limite d'un nombre d'actions cédées par jour de bourse ne pouvant excéder 20 % du volume journalier moyen d'actions Atos SE échangées sur Euronext Paris au cours des 30 jours précédant la date de la cession projetée. Les cessions de blocs ne sont pas concernées par cette restriction, étant précisé toutefois que si Siemens AG ou Siemens Inland reçoit une offre d'achat, de bonne foi, d'un compétiteur d'Atos SE, ils devront d'abord permettre à Atos SE d'acquiescer ou de faire acquiescer par un investisseur stratégique, toutes les actions Atos SE concernées, aux conditions et au minimum au prix offerts. Atos SE aura cinq jours ouvrés pour accepter cette offre d'achat à compter de sa réception par Atos SE.

Les engagements susvisés de cession ordonnée et de présentation d'une offre de rachat prendront fin immédiatement et automatiquement en cas (i) d'offre publique sur les actions d'Atos SE acceptée par le Conseil d'administration d'Atos SE et ayant fait l'objet d'une décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers, ou (ii) de changement de contrôle d'Atos SE, à savoir si une personne ou un groupe de personnes agissant de concert vient à détenir 30 % ou plus du capital ou des droits de vote d'Atos SE, ou (iii) de cession par Atos SE d'une portion significative de ses actifs ou activités représentant 33 % du chiffre d'affaires de l'exercice financier précédent, si Siemens n'a pas donné son accord à une telle cession.

Le *Lock-Up Agreement* prendra également fin le jour où Siemens AG, Siemens Inland ou leurs affiliés cesseront de détenir un nombre d'actions Atos SE représentant plus de 5 % du capital d'Atos SE (sur une base non diluée).

Dans le cadre du renforcement du partenariat entre Atos et Siemens, tel qu'annoncé par les parties en juillet 2015, les sociétés Atos, Siemens AG et Siemens Inland ont conclu le 30 octobre 2015, sous condition suspensive de l'autorisation de votre Conseil d'administration intervenue le 3 novembre 2015, un accord intitulé « *Amendment to the Lock-Up Agreement* », ayant pour objet de modifier le *Lock-Up Agreement* comme suit :

- (i) étendre la date d'échéance de la Période de Conservation jusqu'au 30 septembre 2020 (soit une période de conservation complémentaire de 4 ans et 3 mois) ;
- (ii) prévoir la possibilité pour les sociétés Siemens AG et Siemens Inland, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, de transférer les actions aux deux fonds de pension de salariés Siemens intitulés Siemens Pension Trust e.V. et BSAV-Trust e.V. (ou à tout autre fond d'investissement ou véhicule d'investissement dans lequel – directement ou indirectement – l'un et/ou l'autre de ces fonds investissent leurs actifs dès lors que ces fonds en soient les seuls investisseurs), sous réserve que le cessionnaire accepte de se conformer au *Lock-Up Agreement*.

Ainsi, le 27 mars 2018, dans le cadre du financement d'un plan de retraite par Siemens AG, Siemens AG a transféré, hors marché, à Siemens Pension-Trust e.V. qu'elle contrôle l'intégralité de sa participation au sein de votre société, correspondant à 12.483.153 actions Atos S.E. Dans le cadre de ce transfert, Siemens Pension-Trust e.V. a signé le 23 mars 2018 un acte intitulé « *Joinder Agreement* » aux termes duquel Siemens Pension-Trust e.V. a accepté d'être tenue par l'ensemble des termes et conditions du *Lock-up Agreement*.

A la suite de l'expiration, le 30 septembre 2020, de l'engagement de conservation au titre du *Lock-up Agreement*, et compte tenu du fait que Siemens Pension-Trust e.V. agit en toute indépendance eu égard à son statut et n'est pas juridiquement contrôlée par Siemens AG, les 10.665.713 actions Atos S.E. détenues par Siemens Pension-Trust e.V. au 31 décembre 2021 ont été incluses dans le flottant.

Le Conseil d'administration a autorisé cette convention lors de sa séance du 3 novembre 2015 et ainsi levé la condition suspensive. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale du 26 mai 2016.

Cette convention, pour ce qui concerne les engagements susvisés de cession ordonnée et de présentation d'une offre de rachat à l'issue de la Période de Conservation, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2021.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 17 mars 2022

#### Les Commissaires aux comptes

##### Deloitte & Associés

Jean-François Viat

##### Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International  
Virginie Palethorpe

## 6.2.3 Comptes sociaux d'Atos SE

Au 31 décembre 2021, le capital du Groupe s'élevait à 110,73 millions d'euros, divisé en 110 730 332 actions de un euro de nominal entièrement libérées. Les actions du Groupe Atos sont cotées au marché Euronext Paris sous le code ISIN FR0000051732. Elles ne font pas l'objet de cotation sur une autre place ; Atos SE est la seule société cotée du Groupe.

### 6.2.3.1 Bilan

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
		Brut	Amortissement/ Dépréciation	Net	
<b>Actif</b>					
Immobilisations incorporelles	Note 1	113 918	-113 918	-	-
Immobilisations corporelles		-	-	-	-
Titres de participation	Note 2	10 543 152	-1 100 040	9 443 112	10 215 038
Autres titres immobilisés	Note 2	6 624		6 624	6 624
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>10 663 694</b>	<b>-1 213 958</b>	<b>9 449 736</b>	<b>10 221 662</b>
Avances et acomptes versés sur commandes		635		635	296
Clients et comptes rattachés	Note 3	40 927		40 927	48 245
Autres créances	Note 3	966 995		966 995	1 132 882
Trésorerie et équivalent de trésorerie	Note 4	1 551 247	-1 469	1 549 778	1 548 114
<b>Total actif circulant</b>		<b>2 559 804</b>	<b>-1 469</b>	<b>2 558 335</b>	<b>2 729 536</b>
Comptes de régularisation	Note 5	40 002		40 002	36 741
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>13 263 501</b>	<b>1 215 427</b>	<b>12 048 074</b>	<b>12 987 940</b>

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Passif</b>			
Capital social		110 730	109 993
Prime d'émission et de fusion		1 629 568	1 607 738
Réserve légale		11 073	10 999
Autres réserves et report à nouveau		4 808 710	3 528 430
Résultat de l'exercice		-744 081	1 378 572
<b>Capitaux propres</b>	<b>Note 6</b>	<b>5 816 001</b>	<b>6 635 733</b>
Provisions pour risques et charges	Note 7	569	2 628
Dettes financières	Note 8	4 430 294	4 631 289
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 9	27 770	30 251
Autres dettes	Note 9	1 771 858	1 687 854
<b>Total des dettes</b>		<b>6 230 491</b>	<b>6 352 022</b>
Comptes de régularisation	Note 10	1 582	185
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>12 048 074</b>	<b>12 987 940</b>

### 6.2.3.2 Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Note 11</b>	<b>122 353</b>	<b>124 080</b>
Autres produits d'exploitation		4 301	5 127
Produits d'exploitation		126 654	129 207
Achats et charges externes		-26 938	-13 920
Impôts et taxes		-907	-1 708
Rémunérations et charges sociales		-434	-2 474
Dotation aux provisions			
Autres charges	Note 12	-9 508	-18 045
<b>Total Charges d'exploitation</b>		<b>-37 787</b>	<b>-36 147</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>88 866</b>	<b>93 059</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>Note 13</b>	<b>-605 848</b>	<b>-196 452</b>
<b>Résultat courant</b>		<b>-516 981</b>	<b>-103 393</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>Note 14</b>	<b>-228 946</b>	<b>1 516 293</b>
<b>Participation des salariés</b>			
<b>Impôt sur le résultat</b>	<b>Note 15</b>	<b>1 847</b>	<b>34 328</b>
<b>RESULTAT NET</b>		<b>-744 081</b>	<b>1 378 572</b>

## 6.2.4 Annexes aux comptes sociaux d'Atos SE

<b>Note 1</b>	Immobilisations incorporelles	372	<b>Note 11</b>	Chiffre d'affaires	383
<b>Note 2</b>	Immobilisations financières	373	<b>Note 12</b>	Autres charges	383
<b>Note 3</b>	Clients, comptes rattachés et autres créances	375	<b>Note 13</b>	Résultat financier	384
<b>Note 4</b>	Trésorerie et valeurs mobilières de placement	376	<b>Note 14</b>	Résultat exceptionnel	385
<b>Note 5</b>	Comptes de régularisation	376	<b>Note 15</b>	Impôt	385
<b>Note 6</b>	Capitaux propres	377	<b>Note 16</b>	Engagements hors-bilan	386
<b>Note 7</b>	Provisions	380	<b>Note 17</b>	Analyse des risques	386
<b>Note 8</b>	Emprunts	381	<b>Note 18</b>	Parties liées	387
<b>Note 9</b>	Dettes, paiements et autres charges	382	<b>Note 19</b>	Evénements post-clôture	387
<b>Note 10</b>	Comptes de régularisation passif	383			

## Activité d'Atos SE

Atos SE a pour principales activités :

- la gestion de la marque Atos ;
- la détention des participations du Groupe ;
- la centralisation des activités de financement.

Le chiffre d'affaires est constitué principalement des redevances de marque reçues des filiales du Groupe.

La société Atos SE est la holding du Groupe Atos, dont elle est la Société Mère, et à ce titre établit des comptes consolidés.

## Evénements majeurs de l'exercice

Au cours de l'année 2021, Atos SE a vu sa gouvernance modifiée par la démission le 20 octobre 2021 de monsieur Elie Girard de son poste de Directeur Général et administrateur d'ATOS. Le Conseil d'Administration a nommé monsieur Rodolphe Belmer aux fonctions de Directeur Général et l'a coopté en tant qu'administrateur. A compter du lundi 25 octobre, Pierre Barnabé et Adrian Gregory ont été nommés co-Directeurs Généraux par intérim jusqu'à la prise de fonction de M. Rodolphe Belmer qui est intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En outre, Atos SE a opéré le 4 novembre 2021 sa première émission obligataire indexée sur sa performance environnementale de 800 millions d'euros.

Dans le cadre du changement de stratégie annoncé par le Groupe en juillet 2021, pour repositionner son activité et se concentrer sur les activités digitales, Cloud, de sécurité et de décarbonisation, loin des services d'infrastructure classiques, le Groupe a procédé à un bilan complet de la recouvrabilité de certains actifs et de la rentabilité de certains contrats existants.

## Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice 2021 ont été arrêtés dans le respect des principes comptables généraux arrêtés en France (règlement 2020-05 de l'ANC et règlements ultérieurs en vigueur) et notamment des éléments suivants :

- prudence ;
- continuité d'exploitation ;

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Les comptes annuels sont établis et présentés en milliers d'euros.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de logiciels et de malis de fusion.

Les logiciels sont comptabilisés au coût d'acquisition et amortis linéairement sur les durées d'utilisation prévues. Ils sont totalement amortis au 31 décembre 2021.

## Immobilisations corporelles

Il n'y a pas d'immobilisations corporelles au 31 décembre 2021.

## Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de titres de participation et d'autres immobilisations financières (prêts et dépôts).

Les titres de participations figurant au bilan sont comptabilisés au coût d'acquisition, qui inclut tous les frais directement attribuables à l'immobilisation. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur d'usage déterminée sur la base de :

- la valeur d'entreprise pour les entités opérationnelles déterminée à partir des prévisions de flux de trésorerie basées sur le plan à moyen terme du Groupe, également utilisé pour le test de dépréciation du Goodwill au niveau des comptes consolidés (méthode dite du Discounting Cash Flows) ;
- la quote-part de situation nette pour les entités non opérationnelles.

Les prêts sont essentiellement des opérations intra-groupes.

## Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une dépréciation.

Les créances et comptes rattachés en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de leur actualisation à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

## Trésorerie et valeurs mobilières de placement

La Société détient des actions propres dans le cadre du contrat de liquidité ou acquises dans le cadre de plans d'attribution d'actions gratuites ou d'options d'achats d'actions. Les actions propres sont comptabilisées à leur valeur d'inventaire.

Pour les actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité, une dépréciation est constituée quand la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur moyenne pondérée des cours de bourse du mois de décembre.

## Comptes de régularisation

Les charges à répartir comprennent exclusivement des frais d'émission d'emprunt étalés linéairement sur la durée de vie de l'emprunt.

## Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation correspondante.

Lorsqu'un titre de participation est totalement déprécié et que sa valeur d'inventaire est supérieure à sa valeur d'usage, une provision pour risque peut être constatée, en plus des dépréciations d'actifs courants liés à la filiale réalisée.

## Emprunts obligataires et autres emprunts

Les emprunts obligataires sont enregistrés pour leur valeur de remboursement à la date d'encaissement des fonds qui est le fait générateur.

Les primes d'émission sont enregistrées à l'actif et amorties sur la durée de l'emprunt.

## Charges et produits exceptionnels

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise soit parce qu'ils sont inhabituels dans

leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils ne surviennent que rarement.

## Arrondis

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou en millions) et pourcentages présentés dans le présent Document de référence ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le présent Document de

référence peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

### Note 1 Immobilisations incorporelles

#### Tableau de variation des immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	31 décembre 2021
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>113 918</b>			<b>113 918</b>
Amortissement des immobilisations incorporelles	-9 960			-9 960
Dépréciation des immobilisations incorporelles	-103 958			-103 958
<b>TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>-113 918</b>			<b>-113 918</b>
<b>Valeur nette des immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>			<b>0</b>

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées :

- d'un mali de fusion résultant de l'apport d'Atos Investissement 6 à Atos SE en 2004 totalement dépréciés depuis 2016. Ce mali technique a été affecté aux différents actifs apportés pour permettre un suivi dans le temps de sa valeur et est ventilé par pays comme suit :
  - France : 40,8 millions d'euros,
  - Espagne : 63,1 millions d'euros ;
- de plusieurs autres malis de fusion comptabilisés antérieurement à 2004 pour une valeur brute de 9,96 millions d'euros dépréciés linéairement.

## Note 2 Immobilisations financières

## Variation des immobilisations financières brutes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31 décembre 2021
Titres de participation Groupe	10 774 836	165 000	-396 684	-	10 543 152
Titres de participation hors Groupe	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	6 624			-	6 624
<b>Total titres de participation</b>	<b>10 781 460</b>	<b>165 000</b>	<b>-396 684</b>	<b>-</b>	<b>10 549 776</b>
Prêts aux sociétés du Groupe et intérêts courus	-	-	-	-	-
Autres				-	
<b>Total autres immobilisations financières</b>				<b>-</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>10 781 460</b>	<b>165 000</b>	<b>-396 684</b>	<b>-</b>	<b>10 549 776</b>

## Acquisition/diminution de titres de participations et autres mouvements

Durant l'exercice 2021, Atos SE a augmenté sa participation dans les sociétés suivantes du Groupe dans le cadre de recapitalisations :

- Atos Intégration pour un montant de 135,0 millions d'euros ; et
- Atos Management France pour 30,0 millions d'euros

La diminution des titres de participation Groupe est liée à la cession des titres Atos Infogérance à Atos France, anciennement Atos Intégration pour un montant de 339,5 millions d'euros ainsi qu'à la liquidation de sa filiale Atos Origin SRL en Italie à hauteur de 57,2 millions d'euros.

Les 6,6 millions d'euros d'autres titres immobilisés sont constitués des 7,0 millions de titres restant représentant 2,5% du capital de Worldline.

## Variation des dépréciations sur immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	Dotations	Reprises	31 décembre 2021
Titres de participation Groupe	-559 798	-851 305	311 063	-1 100 040
Titres de participation hors Groupe	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-559 798</b>	<b>-851 305</b>	<b>311 063</b>	<b>-1 100 040</b>
<i>Dont financier</i>				

Les reprises de la période sont principalement liées aux sorties de titres pour 214,0 millions d'euros afférents à la cession des titres Atos Infogérance et pour 57,2 millions d'euros relatifs à la liquidation de la filiale Atos Origin SRL, ainsi qu'à la variation de valeurs des filiales dans le cadre de leurs évaluations au 31 décembre 2021 pour 39,8 millions d'euros.

La dotation de la période correspond principalement à l'entité allemande Atos Information Technology GmbH pour 585,7 millions d'euros, et l'entité néerlandaise Atos International BV pour 243,2 millions d'euros.

## Valeur nette des immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Titres de participation Groupe	10 543 152	-1 100 040	9 443 112
Titres de participation hors Groupe	-	-	-
Autres titres immobilisés	6 624		6 624
<b>Titres de participation</b>	<b>10 549 776</b>	<b>-1 100 040</b>	<b>9 449 736</b>
Prêts et intérêts courus	-	-	-
Autres	-	-	-
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 549 776</b>	<b>-1 100 040</b>	<b>9 449 736</b>

## Tableau des filiales et participations

## Valeur comptable des titres détenus au 31 décembre 2021

Sociétés (en milliers d'euros)	Quote-part du capital détenu (%)	Brute	Nette	Prêts et avance consentis par la Société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
<b>A) FILIALES (+ de 50% du capital détenu par la Société)</b>						
<b>Sociétés françaises</b>						
Atos France	100	356 054	356 054		230 000	
Atos Consulting	68	16 539	6 143		8 001	
Atos Participation 2	100	30 616	16 035			
Atos International	100	142 983	30 036		97 569	
Bull SA	100	1 340 186	1 340 186			
Atos Investissement 10	100	88 899	55 665		1 650	
Atos Management France	100	74 820	19 928			
Atos Investissement 12	100	62	25			
Atos Meda	100	8 840	8 840			
Atos Investissement 19	100	59	59			
Atos Investissement 20	100	37	37			
Atos Investissement 21	100	37	0			
Atos Worldgrid	100	32 328	32 328		51 887	
<b>Sociétés étrangères</b>						
St Louis Ré, Benelux	100	2 174	2 174		39 700	
Atos Spain SA	100	128 121	128 121		86 936	2 210
Atos Information Technology GmbH	100	585 747	0		625 224	
Atos International BV, Pays Bas	100	7 682 179	7 438 949			
Atos Bilisim, Turquie	81	22 276	8 173		71 450	
Atos Customer Serv Turquie	92	199	199		5 000	
<b>B) PARTICIPATIONS (10 à 50% du capital détenu par la Société)</b>						
Canopy UK	11	30 245	5			
Group technic informatic, Spain	33	751	154			

(en milliers d'euros)

Total des capitaux propres des filiales françaises	2 791 396
Total des capitaux propres des filiales étrangères	8 073 644
Total des résultats nets des filiales françaises	-132 636
Total des résultats nets des filiales étrangères	-284 338



**Note 3 Clients, comptes rattachés et autres créances****Clients, comptes rattachés et autres créances**

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre 2021	Dépréciation	Valeur nette au 31 décembre 2021	Valeur nette au 31 décembre 2020
Clients et clients douteux	37 823	-	37 823	40 742
Factures à établir	3 104	-	3 104	7 503
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>40 927</b>		<b>40 927</b>	<b>48 245</b>
Etat, impôt société	6 687	-	6 687	1 198
TVA déductible	4 049	-	4 049	5 301
Comptes courants sociétés Groupe	955 718	-	955 718	1 126 337
Autres débiteurs	541	-	541	46
<b>Autres créances</b>	<b>966 995</b>		<b>966 995</b>	<b>1 132 882</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 007 922</b>	<b>-</b>	<b>1 007 922</b>	<b>1 181 127</b>

Le poste client et clients douteux comprend essentiellement des créances intra-groupes. Les « factures à établir » comprennent principalement des refacturations intra-groupes de redevances de marque à hauteur de 1,9 million d'euros et de charges exceptionnelles pour 1,2 million d'euros

Les comptes courants sociétés Groupe sont constitués essentiellement des créances des filiales dans le cadre de la centralisation de trésorerie.

Dans le cadre de l'évaluation des titres de participation, la provision constatée au 31 décembre 2020 sur des comptes courants intra-groupe pour un montant de 13,7 millions d'euros a été intégralement reprise.

**Ventilation des clients, comptes rattachés et autres créances par échéance**

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre 2021	A moins de 1 an	A plus de 1 an
Clients et clients douteux	37 823	37 823	-
Factures à établir	3 104	3 104	-
Etat, impôt société	6 687	6 687	-
TVA déductible	4 049	4 049	-
Comptes courants sociétés Groupe	955 718	955 718	-
Autres débiteurs	541	541	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 007 922</b>	<b>1 007 922</b>	<b>-</b>

**Produits à recevoir**

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Montant des produits à recevoir inclus dans les créances		
Autres créances	447	612
<b>TOTAL</b>	<b>447</b>	<b>612</b>

**Note 4 Trésorerie et valeurs mobilières de placement****Trésorerie et valeurs mobilières de placement**

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre 2021	Dépréciation	Valeur nette au 31 décembre 2021	Valeur nette au 31 décembre 2020
Actions propres – contrat de liquidité	-	-	-	-
Actions propres	8 260	-1 469	6 791	3 983
Compte à terme	125 000	-	125 000	-
Disponibilités	1 417 987	-	1 417 987	1 544 131
<b>TOTAL</b>	<b>1 551 247</b>	<b>-1 469</b>	<b>1 549 778</b>	<b>1 548 114</b>

**Mouvement sur les actions propres**

Au 31 décembre 2021, la Société détenant 181 626 actions d'Atos SE soit 0,16% du capital représentant une valeur de portefeuille de 6 790 996,14 euros sur la base du cours de bourse de l'action Atos au 31 décembre 2021 et une valeur brute comptable de 8 259 819,62 euros. Ces actions ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions et sont affectées à l'allocation d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe et correspondent à la couverture des engagements relatifs aux plans d'actions de performance ou plans d'achat d'actions.

La Société a procédé aux rachats de :

- 820 000 actions du 19 février au 5 mars 2021, dans le cadre d'un mandat donné à un prestataire de services d'investissements comme annoncé par le Groupe le 19 février 2021 ;

- 120 000 actions du 17 décembre au 23 décembre 2021, dans le cadre d'un mandat donné à un prestataire de services d'investissements comme annoncé par le Groupe le 17 décembre 2021.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, la Société a transféré 809 388 actions de la Société à des bénéficiaires de plans d'intéressement à long terme (Long Term Incentive).

**Compte à terme**

En fonction des conditions de marché et des prévisions de flux de trésorerie à court terme, Atos SE peut à tout moment investir dans des SICAV monétaires ou dans des comptes bancaires rémunérés : les fonds du compte à terme d'un montant de 125,0 millions d'euros à échéance du 12 novembre 2023 peuvent être mis à disposition avec un délai de préavis de 32 jours.

**Note 5 Comptes de régularisation**

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Primes de remboursement des obligations	9 249	3 803
Charges constatées d'avance	15 031	22 002
Charges à répartir	15 722	10 937
<b>TOTAL</b>	<b>40 002</b>	<b>36 741</b>

Les primes de remboursement des obligations d'un montant de 9,2 millions d'euros sont relatives aux emprunts obligataires pour 1 800 millions d'euros émis en novembre 2018 pour 2,7 millions d'euros et à l'émission obligataire de novembre 2021 indexée sur sa performance environnementale pour 6,5 millions d'euros.

Les montants sont indiqués déduction faite de l'amortissement linéaire des primes.

Les charges constatées d'avance sont principalement liées au paiement des droits Marketings pour les Jeux Olympiques de Beijing 2022 à hauteur de 14,9 millions d'euros.

Les charges à répartir correspondent à l'étalement des frais liés aux emprunts suivants :

- crédit syndiqué pour un montant de 5,5 millions d'euros ;

- emprunts obligataires datant de 2018 de 1 800 millions d'euros pour un montant de 2,3 millions d'euros ;
- emprunt obligataire datant de 2016 de 300 millions d'euros pour un montant de 0,2 million d'euros ;
- emprunt obligataire convertible datant de 2019 de 500 millions d'euros pour un montant de 3,5 millions d'euros ;
- NEU MTN (marché des titres négociables à moyen terme) datant de 2019 de 50 millions d'euros pour un montant de 0,3 million d'euros ;
- emprunt obligataire indexé sur la performance environnementale émis cette année de 800 millions d'euros pour un montant de 3,9 millions d'euros.

## Note 6 Capitaux propres

## Capital social

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Nombre de titres	110 730 332	109 993 166
Valeur nominale (en euros)	1	1
<b>CAPITAL SOCIAL (EN MILLIERS D'EUROS)</b>	<b>110 730</b>	<b>109 993</b>

## Tableau de répartition du capital sur les trois derniers exercices

	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	Actions	%	Actions	%	Actions	%
Siemens Pension Trust e.V.	10 665 713	9,63%	12 483 153	11,3%	12 483 153	11,7%
Salariés	3 372 846	3,05%	2 445 817	2,2%	1 520 828	1,1%
Conseil d'Administration	33 665	0,03%	89 442	0,1%	54 493	0,5%
Auto-détention	181 626	0,16%	53 265	-	582 204 <sup>1</sup>	0,1%
Autres <sup>2</sup>	96 476 482	87,13%	94 921 489	86,3%	94 574 236	86,6%
<b>TOTAL</b>	<b>110 730 332</b>	<b>100,0%</b>	<b>109 993 166</b>	<b>100,0%</b>	<b>109 214 914</b>	<b>100,0%</b>

1 incluant 540 266 titres qui seront remis aux bénéficiaires LTI le 2 janvier 2020.

2 Inclut tous les actionnaires détenant moins de 5% du capital social.

## Pacte d'actionnaires

Lors de l'acquisition par la Société auprès de Siemens de son ancienne filiale SIS, le groupe Siemens s'est engagé à conserver sa participation de 12 483 153 actions de la Société jusqu'au 30 juin 2016 (le « Lock-Up Agreement »). Cet engagement de conservation a été étendu jusqu'au 30 septembre 2020, en vertu d'un amendement au Lock-Up Agreement conclu le 30 octobre 2015 entre Siemens AG, la Société et Siemens Beteiligungen Inland GmbH, dans le cadre du renforcement de l'alliance entre Siemens et Atos. Aux termes de cet accord, Siemens conservait néanmoins la possibilité, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, de transférer les actions à deux fonds de pension de salariés Siemens intitulés Siemens Pension Trust e.V. et BSAV-Trust e.V., sous réserve que le cessionnaire accepte de se conformer au Lock-Up Agreement, et que, lors de l'exercice du droit de suggérer la nomination d'un représentant au Conseil d'Administration d'Atos SE, il suggère toujours un membre actif du Directoire de Siemens. Le 27 mars 2018, dans le cadre du financement d'un plan de retraite par Siemens AG, Siemens AG a transféré, hors marché, à Siemens Pension-Trust e.V. l'intégralité de sa participation au sein de la Société, correspondant à 12 483 153 actions Atos SE. Dans le cadre du transfert mentionné ci-dessus, Siemens Pension-Trust e.V. a signé le 23 mars 2018 un acte intitulé « Joinder Agreement » aux termes duquel Siemens Pension-Trust e.V. a accepté d'être tenue par l'ensemble des termes et conditions du Lock-Up Agreement mentionné ci-dessus. A la suite de l'expiration, le 30 septembre 2020, de l'engagement de conservation au titre du Lock-up Agreement, et compte tenu du fait que Siemens Pension-Trust e.V. agit en toute indépendance eu égard à son statut et n'est pas juridiquement contrôlée par Siemens AG, les 10 665 713 actions Atos détenues par Siemens Pension-Trust e.V. au 31 décembre 2021 ont été incluses dans le flottant.

Aucun autre pacte d'actionnaires n'a été notifié à la Société pour dépôt auprès des autorités boursières et, à la connaissance de la Société il n'existe aucune action de concert ni accord similaire.

Les actions de la Société détenues par les salariés sont essentiellement gérées au travers de Fonds Communs de Placement Groupe (FCPE). Les Conseils de Surveillance des FCPE exercent les droits de vote rattachés aux titres détenus au sein du FCPE. Conformément au règlement du Fonds Commun de Placement Groupe (FCPE) Atos Stock Plan, le Conseil de Surveillance décide de l'apport de titres en cas d'offre publique (achat ou échange). Le Conseil de Surveillance décide de toute fusion, scission et liquidation de tout compartiment du fonds et approuve certaines modifications du règlement du fonds. Au 31 décembre 2021, l'actionariat des collaborateurs et anciens collaborateurs du Groupe Atos en actions Atos SE représentait un total de 3,05% du capital social d'Atos SE.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord susceptible d'avoir une incidence significative en cas d'offre publique sur le capital social de la Société.

## Le cadre juridique des programmes de rachat d'actions

La 16<sup>e</sup> résolution votée par l'Assemblée Générale Annuelle du 12 mai 2021, a renouvelé, au bénéfice du Conseil d'Administration, l'autorisation d'acheter des actions du Groupe dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

Ces achats pourraient être effectués afin :

- d'assurer la liquidité et animer le marché de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;

- de les attribuer ou de les céder aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues ou admises par les dispositions légales et réglementaires applicables notamment dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L. 22-10-56 et suivants et L. 225-177 et suivants du Code de commerce, (iii) d'attributions gratuites d'actions, notamment dans le cadre prévu par les articles L. 22-10-59, L. 22-10-60 et L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et (iv) de plans d'actionnariat de droit français ou étranger, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange ou autre dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- d'annuler totalement ou partiellement ces actions par voie de réduction du capital social autorisée par l'Assemblée Générale en application de la 17<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale annuelle du 12 mai 2021.

Cette autorisation permettra également à la Société d'opérer sur ses propres actions en vue de toute autre finalité conforme à la réglementation en vigueur ou qui viendrait à bénéficier d'une présomption de légitimité par les dispositions légales et réglementaires applicables ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché par l'AMF. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

La présente autorisation pourra être utilisée à tout moment, à l'exception de périodes d'offre publique visant les titres de la Société.

Les achats d'actions pourront porter sur un nombre maximum d'actions représentant 10% des actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée Générale, étant précisé que s'agissant du cas particulier des actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Les acquisitions, cessions, transferts ou échanges d'actions pourront être effectués par tous moyens, selon la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un intermédiaire systématique ou de gré à gré, notamment par offre publique ou transactions de blocs d'actions (qui pourront atteindre la totalité du programme), et le cas échéant, par le recours à des instruments financiers dérivés

(négociés sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un intermédiaire systématique ou de gré à gré), ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, ou par l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans les conditions prévues par la loi, appréciera, le tout dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Le prix d'achat maximum par action est fixé à 120 euros (hors frais).

Le Conseil d'Administration pourra ajuster le prix d'achat maximum susmentionné en cas d'incorporation de primes, de réserves ou de bénéfices, donnant lieu, soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement d'actions ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur des actions.

Le montant maximum de fonds destinés au programme de rachat s'élève en conséquence à 1 319 917 920 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2021, ce montant maximum étant susceptible d'être ajusté afin de tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée Générale. Cette autorisation a été octroyée pour une durée de 18 mois à compter du 12 mai 2021.

### Descriptif du programme de rachat à soumettre pour autorisation à la prochaine Assemblée Générale annuelle

Dans le cadre du programme de rachat d'actions (et dans la limite de 10% du capital social), il est proposé de soumettre, lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle, le renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions donnée lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 12 mai 2021, pour une durée de 18 mois, et devant expirer le 12 novembre 2022.

En application du règlement général de l'AMF (articles 241-1 et suivants), le présent descriptif du programme a pour but de décrire les objectifs et les modalités du nouveau programme de rachat de la Société de ses propres actions qui sera soumis pour autorisation à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Les objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la liquidité et animer le marché de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de les attribuer ou de les céder aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues ou admises par les dispositions légales et réglementaires applicables notamment dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L. 22-10-56 et suivants et L. 225-177 et suivants du Code de commerce, (iii) d'attributions gratuites d'actions, notamment dans le cadre prévu par les articles L. 22-10-59, L. 22-10-60 et L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et (iv) de plans d'actionnariat de droit français ou étranger, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions

prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera ;

- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange ou autre dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- de les annuler totalement ou partiellement par voie de réduction du capital social.

Cette autorisation permettrait également à la Société d'opérer sur ses propres actions en vue de toute autre finalité conforme à la réglementation en vigueur ou qui viendrait à bénéficier d'une présomption de légitimité par les dispositions légales et réglementaires applicables ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché par l'AMF. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

La présente autorisation pourra être utilisée à tout moment, à l'exception de périodes d'offre publique visant les titres de la Société.

Les achats d'actions pourront porter sur un nombre maximum d'actions représentant 10% des actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée Générale Annuelle, étant précisé que s'agissant du cas particulier des actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite

du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Les acquisitions, cessions et, transferts ou échanges d'actions pourront être effectués par tous moyens, selon la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré, notamment par offre publique ou transactions de blocs d'actions (qui pourront atteindre la totalité du programme), et le cas échéant, par le recours à des instruments financiers dérivés (négociés sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré), ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles telles que les achats et ventes d'options d'achat ou de vente, ou par l'émission de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière à des actions de la Société détenues par cette dernière, et ce aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration, dans les conditions prévues par la loi, appréciera, le tout dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Le prix maximum d'achat est fixé à 120 euros (hors frais) par action et le nombre d'actions pouvant être acquises est de 10%, des actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'assemblée générale, soit théoriquement 11 073 033 actions tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2021. Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève en conséquence à 1 328 763 960 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2021. Ce montant maximum peut être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée Générale.

A compter de son autorisation par la prochaine Assemblée Générale, ce programme sera valable pour une durée maximum de 18 mois.

## Evolution du flottant

Au 31 décembre 2021	Actions	% du capital	% des droits de vote*
Salariés	3 372 846	3,05%	3,05%
Conseil d'Administration	33 665	0,03%	0,03%
Auto-détention	181 626	0,16%	0,16%
Flottant	107 142 195	96,76%	96,76%
<b>TOTAL</b>	<b>110 730 332</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

\*Droits de vote théoriques conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF.

Atos a mis à jour le niveau de son flottant à la suite de l'expiration, le 30 septembre 2020, de l'engagement de conservation au titre du Lock-up Agreement conclu entre Atos SE et Siemens Pension-Trust e.V. (« SPT »). Compte tenu du fait que SPT agit en toute indépendance eu égard à son statut et n'est pas juridiquement contrôlé par Siemens AG, les 10 665 713 actions Atos détenues par SPT, représentant 9,63% du capital social au 31 décembre 2021, ont été incluses dans le flottant. Les participations détenues par les salariés et les membres du Conseil d'Administration ainsi que les actions auto-détenues sont également exclues du flottant.

Les actions de la Société détenues par les salariés sont gérées au travers de Fonds Communs de Placement Groupe (FCPE) ou via une participation directe.

Les Conseils de Surveillance des FCPE exercent les droits de vote rattachés aux titres détenus au sein du FCPE. Au 31 décembre 2021, l'actionariat des collaborateurs et anciens collaborateurs du Groupe Atos en actions Atos SE représentait globalement 3,05% du capital.

Au 31 décembre 2021, aucun autre actionnaire n'a déclaré détenir plus de 5% du capital de la Société

### Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Valeur au 31 décembre 2020	Levée d'option	Dividendes	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Résultat 2021	Valeur au 31 décembre 2021
Capital social	109 993				737		110 730
Prime d'émission et de fusion	1 607 738				21 830		1 629 568
Réserve légale	10 999				74		11 073
Autres réserves							
Report à nouveau	3 528 430		-98 292	1 378 572			4 808 710
Résultat de l'exercice	1 378 572			-1 378 572		-744 081	-744 081
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6 635 733</b>	<b>0</b>	<b>-98 292</b>	<b>0</b>	<b>22 641</b>	<b>-744 081</b>	<b>5 816 001</b>

Au 31 décembre 2021, le capital social de la Société s'élevait à 110,7 millions d'euros, divisé en 110 730 332 actions de un euro de nominal entièrement libérées.

Le capital de la Société a, par rapport au 31 décembre 2020, été augmenté de 737 166 actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital réservées aux salariés.

Atos SE a versé en 2021 un dividende ordinaire s'élevant à 98,3 millions d'euros soit 0,90 euro par action.

### Variation potentielle future de capital

Au 31 décembre 2021, le capital social de la Société, composé de 110 730 332 actions émises, pourrait être augmenté jusqu'à un maximum de 2,47% par la création de 2 742 563 actions nouvelles. La dilution peut résulter de l'exercice des options de souscription d'actions allouées aux salariés ou de l'acquisition d'actions de performance :

(en nombre d'actions)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation	% dilution
<b>Nombre d'actions émises</b>	<b>110 730 332</b>	<b>109 993 166</b>	<b>737 166</b>	
Issues des options de souscription d'actions	137 000	162 900	-25 900	0,12%
Issues des actions de performance	2 605 563	2 812 862	-207 299	2,35%
<b>Dilution potentielle</b>	<b>2 742 563</b>	<b>2 975 762</b>	<b>-233 199</b>	<b>2,47%</b>
<b>TOTAL DU CAPITAL POTENTIEL</b>	<b>113 472 895</b>	<b>112 968 928</b>		

Aucune option de souscription n'avait de prix d'exercice inférieur au cours de bourse de l'action au 31 décembre 2021 (37,25 euros à l'ouverture). Par ailleurs, compte tenu de l'évolution du cours de l'action Atos, la condition d'attribution définitive relative à la performance du titre Atos SE par rapport à la performance d'un panier, composé d'actions et d'indices,

mesurée à partir de la moyenne des cours d'ouverture (dividendes réinvestis) observés sur les jours de bourse du trimestre civil précédant la date d'attribution (i.e. le 25 juillet 2019) et la date d'acquisition (i.e. le 25 juillet 2022) des options, est peu susceptible d'être remplie.

## Note 7 Provisions

### Tableau des provisions

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31 décembre 2021
Provision pour risques filiales	2 628	-	-	-2 628	-
Provision pour risques	-	-	-	-	-
Provision pour litiges	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 628</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-2 628</b>	<b>-</b>
<i>Dont :</i>					
• Exploitation	-	-	-	-	-
• Financier	2 628	-	-	-2 628	-
• Exceptionnel	-	-	-	-	-

L'évaluation des titres de participation a donné lieu à une reprise de provisions pour risques filiales à hauteur de 2,6 millions d'euros. Ces provisions sont constatées lorsque la valeur

d'acquisition est inférieure à la valeur d'utilité et que les titres, les créances et les comptes courants ont été entièrement dépréciés, dans la limite de la situation nette négative.

## Note 8 Emprunts

## Endettement net

(en milliers d'euros)	A moins de 1 an	A plus de 1 an et 5 ans au plus	Plus de 5 ans	Montant brut au 31 décembre 2021	Montant brut au 31 décembre 2020
Soldes créditeurs de banques	-	-	-		1 062 130
Emprunts obligataires	700 000	1 050 000	1 150 000	2 900 000	2 100 000
Emprunts obligataires convertibles	-	525 221	-	525 221	533 994
Emprunts auprès des établissements de crédit	898 500	50 000	-	948 500	885 000
Autres emprunts	-	3 580	36 457	40 037	34 502
Intérêts courus sur emprunts	16 535	-	-	16 535	15 662
<b>Dettes financières</b>	<b>1 615 035</b>	<b>1 628 801</b>	<b>1 186 457</b>	<b>4 430 294</b>	<b>4 631 288</b>
Compte à terme	Note 4	-	125 000	-	-
Disponibilités	Note 4	1 417 987	-	-	1 544 130
<b>ENDETTEMENT NET</b>	<b>197 048</b>	<b>1 503 801</b>	<b>1 186 457</b>	<b>2 887 306</b>	<b>3 087 158</b>

Les emprunts et dettes financières diverses sont composés :

- d'emprunts obligataires pour 2 900 millions d'euros, détaillés ci-dessous :
  - en octobre 2016, un emprunt obligataire de 300 millions d'euros à sept ans (échéance 2023 entre un et cinq ans à fin 2021) avec un coupon fixe de 1,444%,
  - en novembre 2018, un emprunt obligataire de 700 millions d'euros à trois ans et demi (échéance 2022 à moins d'un an à fin 2021) avec un coupon fixe de 0,75%,
  - en novembre 2018, un emprunt obligataire de 750 millions d'euros à six ans et demi (échéance 2025 entre un et cinq ans à fin 2021) avec un coupon de 1,75%,
  - en novembre 2018, un emprunt obligataire de 350 millions d'euros à dix ans (échéance 2028 à plus de cinq ans à fin 2021) avec un coupon de 2,5%,
  - en novembre 2021, un emprunt obligataire de 800 millions d'euros à huit ans (échéance 2029 à plus de cinq ans à fin 2021) indexé sur la performance environnementale d'Atos et avec un coupon de 1% ;
- d'emprunts convertibles émis le 1<sup>er</sup> novembre 2019 à échéance 2024 pour un montant principal de 500 millions d'euros, échangeable en actions Worldline, avec une prime comprise de 35% au-dessus du prix de placement d'actions, auquel s'ajoute la prime d'émission pour un montant de

44,375 millions d'euros correspondant aux obligations échangeables émises à un prix de 108,875% du principal ;

- de NEU MTN pour un montant de 50 millions d'euros à échéance 2026, entre une et cinq ans à fin 2021 ;
- de NEU CP pour un montant de 898,5 millions d'euros, échéance 2022 à moins d'un an ;
- de la participation des salariés pour un montant total de 3,6 millions d'euros.

## Structure du crédit syndiqué étendu à 2025

Le 11 octobre 2018, Atos a signé avec un syndicat d'établissements financiers une nouvelle facilité de crédit renouvelable multidevises d'un montant de 2,4 milliards d'euros d'une durée de cinq ans (la « facilité »), à échéance novembre 2023. Atos dispose d'une option d'extension de la maturité de la facilité de crédit jusqu'en novembre 2025. En 2019 l'échéance de cette facilité a été étendue jusqu'en novembre 2024 puis en 2020 jusqu'en novembre 2025 à hauteur de 2 366 millions d'euros (34 millions d'euros restant à échéance de novembre 2024).

La facilité de crédit est utilisable pour financer les besoins généraux du Groupe : au 31 décembre 2021, Atos SE n'a pas utilisé cette ligne de crédit.

## Note 9 Dettes, paiements et autres charges

### Ventilation des dettes fournisseurs et autres dettes par échéance

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre 2021	A moins de 1 an	A plus de 1 an	Valeur brute au 31 décembre 2020
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>27 770</b>	<b>27 770</b>	-	<b>30 251</b>
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35	34	-	395
TVA collectée et à payer	848	848	-	478
Comptes courants Groupe	1 757 631	1 757 631	-	1 636 664
Autres dettes	13 344	13 344	-	50 317
<b>Autres dettes</b>	<b>1 771 858</b>	<b>1 771 858</b>	-	<b>1 687 854</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 799 628</b>	<b>1 799 628</b>	-	<b>1 718 105</b>

### Délais de paiement

Les conditions générales d'achats pour les fournisseurs externes sont de soixante jours à compter de la date d'émission de la facture sauf dispositions contraires réglementaires ou convenues entre les parties.

En ce qui concerne les fournisseurs intra-groupe, le délai de paiement est d'un mois à compter de la date d'émission de facture.

Décomposition du solde des dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice :

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31 décembre	Entreprises liées	Autres	Total au 31 décembre	Factures échues à plus d'un an	Factures échues à moins d'un an	Factures non échues au 31 décembre
<b>2021</b>							
<b>Fournisseurs et dettes</b>	<b>27 770</b>	<b>10 679</b>	<b>17 091</b>	<b>27 770</b>	-	<b>9 880</b>	<b>17 890</b>
	100,0%				0,0%	35,6%	64,4%
Fournisseurs	9 880	1	9 879	9 880	-	9 880	-
Factures à recevoir	17 890	10 678	7 212	17 890	-	-	17 890
<b>2020</b>							
<b>Fournisseurs et dettes</b>	<b>30 251</b>	<b>23 726</b>	<b>6 525</b>	<b>30 251</b>	-	<b>3 477</b>	<b>26 774</b>
	100,0%				0,0%	11,5%	88,5%
Fournisseurs	3 498	-	3 498	3 498	-	3 477	21
Factures à recevoir	26 753	23 726	3 027	26 753	-	-	26 753

### Montant des charges à payer inclus dans les dettes fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 890	26 753
Autres dettes	697	2 556
Dettes fiscales et sociales	11 826	1 500
<b>TOTAL</b>	<b>30 413</b>	<b>30 809</b>



**Note 10 Comptes de régularisation passif**

Ils sont principalement composés de produits constatés d'avance relatifs à des intérêts financiers.

**Note 11 Chiffre d'affaires**

**Ventilation du chiffre d'affaires**

	31 décembre 2021		31 décembre 2020	
	(en milliers d'euros)	(en %)	(en milliers d'euros)	(en %)
Redevance de marque	110 595	90,4%	113 268	91,3%
Refacturation de frais	749	0,6%	763	0,6%
Garanties parentales	11 009	9,0%	10 049	8,1%
<b>TOTAL PAR NATURE</b>	<b>122 353</b>	<b>100,0%</b>	<b>124 080</b>	<b>100,0%</b>
France	22 228	18,2%	24 190	19,5%
Etranger	100 125	81,8%	99 890	80,5%
<b>TOTAL PAR ZONE GEOGRAPHIQUE</b>	<b>122 353</b>	<b>100,0%</b>	<b>124 080</b>	<b>100,0%</b>

**Note 12 Autres charges**

**Ventilation des autres charges**

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Charges des fonctions Groupe	-8 232	-17 043
Logiciel et brevet	-34	-24
Jetons de présence	-1 239	-862
Autres charges	-	-
Perte de change d'exploitation	-3	-117
<b>TOTAL</b>	<b>-9 508</b>	<b>-18 045</b>

Les charges des fonctions Groupe comprenaient principalement des dépenses de Marketing, communication et relations investisseurs et Ressources Humaines refacturées à Atos SE par sa filiale Atos International SAS et les autres sociétés holding

incluant les honoraires facturés par le Comité International Olympique.

## Note 13 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dividendes reçus des participations	2 210	10 014
Intérêts de comptes courants	166	549
Revenus des placements bancaires	-	299
Autres produits financiers sur emprunts obligataires	10 095	8 919
Reprises de provisions sur titres de participation	324 730	37 254
Reprise de provisions financières	2 628	4 739
Produit de cession des valeurs mobilières	1 322	943
Différences positives de change	19	632
<b>Total des produits financiers</b>	<b>341 170</b>	<b>63 349</b>
Intérêts sur emprunts classiques et fonds de participation	-31 959	-36 685
Intérêts sur titrisation	-	-592
Intérêts sur prêts intra-groupe	-	13
Dépréciation des titres de participation	-851 304	-128 677
Provision pour dépréciation des actions propres	-1 403	-66
Dépréciation pour charges à répartir	-5 297	-4 753
Intérêts sur crédit court terme	-2 350	-6 616
Différences négatives de change	-51	-536
Autres charges financières	-54 653	-81 889
<b>Total des charges financières</b>	<b>-947 017</b>	<b>-259 801</b>
<b>TOTAL RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-605 848</b>	<b>-196 452</b>

## Produits financiers

Sur l'exercice 2021, Atos SE a perçu de sa filiale Atos Spain SA, 2,2 millions d'euros de dividendes.

Les dotations et reprises de provisions sur titres de participation sont décrites dans les Notes 2 Immobilisations Financières et 7 Provisions.

## Charges financières

Les intérêts sur emprunts classiques se décomposent de la manière suivante :

- crédit syndiqué pour 3,0 millions d'euros ;
- emprunts obligataires pour 32,6 millions d'euros ;

- NEU CP – Negotiable European Commercial Paper et MTN Medium term pour -3,6 millions d'euros.

La dépréciation pour charge à répartir se décompose en crédit syndiqué pour 0,4 million d'euros et emprunts obligataires pour 4,9 millions d'euros.

Les autres charges financières correspondent principalement à la moins-value de cession constatée lors de la livraison des actions de performance aux salariés pour un montant de 52,9 millions d'euros (80,6 millions en 2020).

Les dotations et reprises de provisions sur titres de participation sont décrites dans les Notes 2 Immobilisations Financières et 7 Provisions.

## Note 14 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Produits de cession des immobilisations financières	176 233	1 455 007
Autres produits exceptionnels	25 706	90 333
Provisions sur comptes clients		20
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>201 940</b>	<b>1 545 360</b>
Valeur comptable de cession des immobilisations financières	-398 695	-22 870
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	-569	
Autres charges exceptionnelles	-31 622	-6 197
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>-430 886</b>	<b>-29 067</b>
<b>TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-228 946</b>	<b>1 516 293</b>

En 2021, le résultat exceptionnel provient principalement de la cession des titres de participation de la filiale Atos Infogérance à la Société du Groupe Atos France (anciennement Atos Intégration) à hauteur de -216,1 millions d'euros :

- produit exceptionnel correspondant principalement au prix de cession des titres pour 123,4 millions d'euros ;

- valeur nette comptable des titres cédés pour 339,5 millions d'euros.

Les autres revenus financiers exceptionnels s'expliquent principalement par la refacturation aux entités du Groupe concernées, des coûts liés aux actions des plans de Performance attribués aux salariés pour 52,8 millions d'euros.

## Note 15 Impôt

### Convention d'intégration fiscale

Au titre de l'article 223-A du CGI, Atos SE a signé une convention d'intégration fiscale avec un certain nombre de ses filiales avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Atos SE en tant que société tête de Groupe, est désignée comme seule redevable de l'impôt sur les sociétés du Groupe formé par elle-même et les sociétés incluses dans l'intégration fiscale.

Les principales modalités de la convention sont :

- le résultat des sociétés intégrées est déterminé comme si elles étaient imposées séparément ;
- Atos SE est la seule société redevable de l'impôt supplémentaire qu'elle aura à acquitter en cas de sortie du Groupe d'une société intégrée. Toutefois, en cas de contrôle fiscal, la Société sortante reste redevable vis-à-vis d'Atos SE des suppléments d'IS mis à sa charge sur la période pendant laquelle elle était membre de l'intégration fiscale.

### Allègement et accroissement de la dette future d'impôt d'Atos SE imposée séparément

A la clôture de l'exercice, le montant des allègements et accroissements de la dette future d'impôt se ventile ainsi :

(en milliers d'euros)	Base allègement	Base accroissement
Provisions non déductibles temporairement	-	10
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>10</b>

Les actifs ou passifs différés d'impôt ne figurent pas dans les comptes.

### Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Avant impôt	Impôt calculé	Montant net
Résultat courant	-516 981		-516 981
Résultat exceptionnel et participation salariés	-228 946		-228 946
Impôt	-	1 847	1 847
<b>TOTAL</b>	<b>-745 928</b>	<b>1 847</b>	<b>-744 081</b>

Le résultat de l'intégration fiscale est un déficit de 128,8 millions d'euros, entraînant une absence de charge d'impôt courant au titre de 2021. Atos SE constate un produit d'impôt de

8,9 millions d'euros et l'impôt que la Société aurait supporté en l'absence d'intégration fiscale serait une charge de 9,2 millions d'euros.

Le déficit de l'exercice du groupe d'intégration fiscale placé en report est donc de 128,8 millions d'euros au 31 décembre 2021.

## Note 16 Engagements hors-bilan

### Engagements financiers donnés

(en milliers d'euros)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Garanties parentales de performance	4 901 150	4 192 755
Garanties bancaires <sup>1</sup>	60 025	63 294
<b>TOTAL</b>	<b>4 961 175</b>	<b>4 256 049</b>

1 Supportées par Atos SE

Pour divers contrats à long terme exécutés par ses filiales, Atos SE émet des garanties de performance au bénéfice des clients de ses filiales. L'engagement issu de ces garanties s'élève à 4 901 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 4 193 millions d'euros à fin décembre 2020. Cette hausse de 708 millions d'euros en comparaison avec l'année dernière est principalement due à l'émission de nouvelles garanties octroyées au bénéfice de clients au Royaume-Uni, Allemagne et France.

Par ailleurs, Atos SE a donné à plusieurs de ses filiales (dont Atos Information Technology GmbH) des garanties de support financier notamment pour se conformer aux réglementations locales.

Concernant la facilité de crédit renouvelable multidevise prorogée jusqu'en octobre 2025, Atos SE a émis en faveur d'un consortium de banques représenté par BNP Paribas de couvrir jusqu'à 660 millions d'euros, (montant inchangé) les obligations de ses filiales : Atos Telco Services B.V. et Atos International B.V.

Dans le cadre de l'acquisition de Unify Group, le Conseil d'Administration d'Atos SE, lors de sa réunion du 17 décembre 2015, a accepté de fournir une garantie d'une durée de 30 années à plusieurs bénéficiaires et ce conformément à la réglementation en vigueur en Allemagne. Le montant maximum de cette garantie s'élève à 225 millions d'euros (dont 191 millions d'euros en faveur de Deutsche Treuinvest).

Dans le cadre du litige Cognizant/TriZetto, le Conseil d'Administration d'Atos SE a approuvé, le 25 mars 2021, des accords d'indemnisation au profit des compagnies d'assurance qui ont pris part à l'émission de l'acte de cautionnement fourni dans le cadre de la procédure d'appel de l'affaire, pour un montant total de 570 710 384 dollars, et approuvé par la juridiction de première instance (U.S. District Court) du District Sud de New York.

Dans le cadre de la rationalisation des fonds de pensions au Royaume-Uni visant une structure plus efficace, le Conseil d'Administration d'Atos SE a autorisé le 22 juillet 2018 l'octroi d'une garantie parentale au bénéfice d'Atos Pension Schemes Limited en qualité de fiduciaire du nouveau fonds Atos UK 2019 Pension Scheme créé le 1<sup>er</sup> novembre 2019. Dans le cadre de cette garantie, Atos SE s'est engagée à garantir les obligations des entités employeurs auprès du fonds de pension. En date du 22 décembre 2020, cette garantie a fait l'objet d'une confirmation et extension pour prendre en compte les transferts de responsabilité résultant de la fusion du Atos 2011 Pension Trust avec l'Atos UK 2019 Pension Scheme. Le nouveau montant total estimé de la garantie s'élève à 794 millions de livres sterling (941 millions d'euros).

### Engagements financiers reçus

(en millions d'euros)

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Crédit syndiqué</b>	<b>2 320</b>	<b>2 320</b>

Les engagements financiers reçus correspondent exclusivement à la ligne de crédit du crédit syndiqué non utilisée au niveau du Groupe d'un montant global accordé de 2,4 milliards d'euros.

## Note 17 Analyse des risques

### Risques de marché : Valeur de marché des instruments financiers

#### Disponibilités et dépôts à court terme, clients et comptes rattachés, concours bancaires courants, fournisseurs et comptes rattachés.

En raison du caractère court terme de ces instruments, le Groupe estime que la valeur comptable constitue une approximation raisonnable de leur valeur de marché au 31 décembre 2020.

### Dettes à long et moyen terme

Au 31 décembre 2021, Atos SE n'a pas utilisé de dettes à moyen et long terme relatives au crédit syndiqué.

### Risques de liquidité

Le 4 novembre 2021, Atos a annoncé avoir placé avec succès sa première obligation *sustainability-linked* (« SLB ») pour un montant de 800 millions d'euros avec une durée de huit ans et un coupon de 1,0%. Le coupon des trois dernières années restera inchangé si Atos réduit de 50% ses émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, Scopes 1, 2 et 3) entre 2019 et 2025.

Le 11 octobre 2018, Atos a signé avec un syndicat d'établissements financiers une nouvelle facilité de crédit renouvelable multidevises d'un montant de 2,4 milliards d'euros d'une durée de cinq ans (la « facilité »), à échéance novembre 2023 avec une option d'extension de la maturité de la facilité de crédit jusqu'en novembre 2025 en deux temps. Atos a exercé la deuxième option en 2020 pour étendre la maturité de la facilité jusqu'en novembre 2025 à hauteur de 2 366 millions d'euros (34 millions d'euros restant à échéance de novembre 2024).

La facilité de crédit renouvelable inclut un ratio financier défini comme le ratio de levier financier consolidé (endettement net divisé par la marge opérationnelle avant dépréciations et amortissements) et ne pouvant être supérieur à 2,5.

La facilité de crédit est utilisable pour financer les besoins généraux du Groupe : au 31 décembre 2021, Atos SE n'a pas utilisé cette ligne de crédit.

### Risque de liquidité au 31 décembre 2021

Types d'instruments	Fixe/Variable (en millions d'euros)	Ligne	Maturité
Emprunt obligataire (« Sustainability Linked »)	Fixe	800	Novembre 2029
Crédit Syndiqué	Variable	2 400	Novembre 2025
Emprunt obligataire	Fixe	300	Septembre 2023
Emprunt obligataire	Fixe	700	Mai 2022
Emprunt obligataire	Fixe	750	Mai 2025
Emprunt obligataire	Fixe	350	Novembre 2028

Le 2 juin 2017, Atos SE a mis en place un programme d'émission de titres négociables à court terme (NEU CP), à taux d'intérêt variable, d'un montant initial maximum de 900 millions d'euros, porté le 17 octobre 2018 à 1 800 millions d'euros, afin de rationaliser les charges financières et améliorer la gestion des liquidités du Groupe. Le 10 décembre 2019, le montant maximum a été porté de 1 800 à 2 400 millions d'euros.

### Gestion du risque de contrepartie

Le Groupe possède une procédure stricte d'analyse de risque de contrepartie. Dans le cadre de ses relations commerciales, le Groupe gère le risque de contrepartie avec un portefeuille de clients diversifié et des instruments de suivi des risques.

Sur le plan financier, le Groupe contrôle son risque de contrepartie sur ses placements et sur ses opérations de marché en sélectionnant de façon rigoureuse des intervenants de premier rang et en diversifiant les contreparties bancaires. Le Groupe considère par conséquent qu'il est faiblement exposé au risque de crédit.

### Exposition au risque de marché

Les actifs monétaires du Groupe sont constitués de créances et de prêts, de valeurs mobilières de placement et de disponibilités. Les passifs monétaires sont constitués de dettes financières, de dettes d'exploitation et de dettes diverses.

### Exposition au risque de taux

L'exposition au risque de taux d'intérêt couvre deux natures de risque :

- un risque de prix lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. En contractant par exemple une dette à taux fixe, l'entreprise est exposée à une perte potentielle d'opportunité en cas de baisse des taux. Une variation de taux aura une incidence sur la valeur de marché des actifs et passifs à taux fixe mais n'affectera pas les produits et charges financières et, par conséquent, le résultat futur de l'entreprise jusqu'à l'échéance de ces actifs et passifs ;
- un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. La Société considère qu'une variation de taux aura peu d'incidence sur la valeur des actifs et passifs financiers à taux variable.

## Note 18 Parties liées

Il n'existe pas de transaction avec les parties liées (Redevances de marques, financement des opérations et intégration fiscale) qui n'aurait pas été conclue à des conditions de marché.

## Note 19 Evénements post-clôture

Aucun événement postérieur n'est intervenu depuis la clôture des comptes.

## 6.2.5 Résultat des cinq derniers exercices clos d'Atos SE

(en million d'euros)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>I. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	110,7	109,9	109,2	106,9	105,4
Nombre d'actions ordinaires en circulation	110 730 332	109 993 166	109 214 914	106 886 219	105 445 349
Nombre maximum d'actions futures à créer par conversion d'obligations convertibles en actions par exercice d'options de souscription	2 742 563	2 975 762	3 026 180	2 620 383	3 205 927
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	122,4	124,1	141,1	145,6	144,4
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	-214,7	1 504,4	3 548,3	114,6	76,7
Impôts sur le résultat	1,8	-34,3	-26,2	26,3	13,5
Résultat net	-744,1	1 378,6	3 528,6	161,0	167,0
Résultat distribué	-	98,3	-	181,7	179,2
<b>III – Résultat par action (en euros)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions	-1,9	13,4	32,3	1,3	0,9
Résultat net	-6,7	12,5	32,3	1,5	1,6
Dividende par action	-	0,9	-	1,7	1,7
<b>IV – Personnel</b>					
Effectif moyen salarié au cours de l'exercice	1	1	1,5	1,0	1,0
Montant masse salariale de l'exercice	0,4	2,0	2,1	2,8	3,3
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale...)	0,1	0,5	0,4	0,7	0,8

## 6.2.6 Echancier des dettes fournisseurs et créances clients

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441 I-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	0					66	14					783
Montant total des factures concernées HT en K€	0	672	2 468	0	124	3 263	-381	10 800	10 162	0	13 814	40 105
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0,00	1,84	6,77	0,00	0,34	8,96						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							-0,31	8,70	8,19	0,00	11,13	28,03
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues en K€												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement							Délais contractuels : 60 jours					Délais contractuels : 30 jours
							Délais légaux : N/A					Délais légaux : N/A



# 7

## Analyse des risques

[GRI 102-11]

<b>7.1</b>	<b>Les activités de gestion des risques</b>	<b>390</b>
7.1.1	Enterprise risk management (ERM)	390
7.1.2	L'évaluation et la gestion des risques liés à l'activité	391
7.1.3	Assurances	392
<b>7.2</b>	<b>Les facteurs de risques</b>	<b>393</b>
7.2.1	Risques liés aux collaborateurs : fidélisation et acquisition des collaborateurs clés, amélioration des compétences et de la performance, bien-être et santé des collaborateurs	395
7.2.2	Risques de sécurité : cyber-attaques, sécurité des systèmes et protection des données	397
7.2.3	Risques opérationnels et financier : qualité fournie, relations clients, notation financière	398
7.2.4	Risques liés à la commercialisation des services et produits : environnement de marché, innovation et transformation numérique des clients	400
7.2.5	Risques croissants : risques de conformité réglementaire, impact environnemental	401
7.2.6	Risques liés à la réserve pour limitation de travaux émise par les Commissaires aux comptes portant sur deux filiales américaines	402
<b>7.3</b>	<b>Litiges et réclamations</b>	<b>403</b>
7.3.1	Litiges en matière fiscale	403
7.3.2	Litiges en matière commerciale	404
7.3.3	Litiges en matière sociale	404
7.3.4	Garanties de passif	404
7.3.5	Autres	404
<b>7.4</b>	<b>Le contrôle interne</b>	<b>405</b>
7.4.1	Définition du contrôle interne et objectifs	405
7.4.2	Les acteurs du contrôle interne	405
7.4.3	Composantes du dispositif de Contrôle Interne	406
7.4.4	Dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière	408
7.4.5	Plan de remédiation et de prévention	409
7.4.6	Perspectives et nouvelles procédures connexes à mettre en œuvre	410

Le Groupe opère dans un environnement en perpétuelle transformation et est exposé à des risques qui, s'ils se concrétisent, peuvent avoir un effet défavorable sur son activité, ses prospects, ses clients, ses partenaires, sa réputation et sa condition financière (incluant les résultats opérationnels et les flux de trésorerie).

L'évaluation et la gestion des risques font partie intégrante de la gestion opérationnelle et stratégique du Groupe. La Société procède régulièrement à une revue des risques à travers différents canaux, décrits ci-après à la section 7.1, permettant ainsi de les sélectionner et de les classer par ordre d'importance comme indiqué à la section 7.2 ; ce document suit les orientations de l'AMF du 24 octobre 2018 relatives à la mise en œuvre du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017 concernant la description des facteurs de risque dans les documents de référence universels. Les risques décrits dans la section 7.2.1 à 7.2.4 sont ceux qui sont évalués comme étant les risques les plus critiques pour le Groupe, c'est-à-dire ceux qui pourraient avoir l'impact négatif le plus important sur son activité ou ses résultats (ou sa capacité à atteindre ses objectifs), et/ou une probabilité d'occurrence plus marquée. En outre, la section 7.2.5 décrit les risques croissants qui ne sont pas encore critiques mais qui pourraient avoir un impact significatif sur les activités ou les résultats de l'entreprise à moyen terme. Les plans d'atténuation relatifs à chacun de ces risques sont décrits pour chacun d'entre eux.

L'analyse de la performance extra-financière évalue chaque année les risques liés aux trois principaux critères ESG (environnement, social et gouvernance) mis en exergue dans le cadre du programme de Responsabilité Sociétale d'Entreprise. Cette évaluation se déroule en même temps que l'exercice d'Enterprise Risk Management décrit en section 7.1.1. Une table de correspondance est présentée en début de section 7.2 afin de mettre en évidence leur interdépendance.

## 7.1 Les activités de gestion des risques

Les risques sont évalués et gérés au niveau des Unités Opérationnelles Régionales / Industries / Direction des Opérations / Produits et Fonctions. En complément de la gestion des risques inhérents à chaque processus, des activités dédiées sont mises en place pour favoriser une gestion transverse des risques. La combinaison des deux approches transverse et fonctionnelle permet l'identification des risques majeurs pour l'entreprise.

### 7.1.1 Enterprise risk management (ERM)

Une cartographie des risques est régulièrement actualisée sous la supervision du Comité de Direction du Groupe, abordant tous les risques dans une perspective stratégique.

Les catégories de risques sont identifiées sur la base de recherches et d'analyses des tendances du marché, d'études externes sur les risques, de rapports internes sur les risques opérationnels, de la stratégie RSE et d'entretiens avec un panel de managers et d'experts clés. Les risques potentiels pris en compte par l'ERM ont trait :

- aux facteurs externes (écosystème des parties prenantes, événements externes et contexte du marché) ;
- à l'organisation (les collaborateurs, l'alignement de l'organisation) ;
- au développement de l'activité (la capacité d'innover, le positionnement Marché) ;
- à la livraison des services et produits (le management des systèmes, la production et les opérations) ; et
- à la réglementation et à la performance (lois et règlements, performance financière).

En 2021, plus de 400 top managers ont été impliqués via des questionnaires et des ateliers, afin de recueillir leur perception des principaux risques, leur importance relative (risque inhérent) et l'efficacité de leur atténuation (risque résiduel).

Les résultats sont partagés avec la Direction Générale et le Comité de Direction du Groupe, et des plans d'amélioration appropriés pour les principaux risques résiduels sont conçus et mis en œuvre au niveau local et au niveau du Groupe. Les résultats sont également présentés au Comité des Comptes du Conseil d'Administration.

Ce processus récurrent permet d'identifier les évolutions d'une année à l'autre.

Parallèlement, d'autres évaluations des risques plus spécifiques sont effectuées dans des départements tels que le Service Juridique & Conformité, la Sécurité et la Responsabilité Sociétale d'Entreprise. Ces évaluations sont menées en coordination avec l'ERM.



## 7.1.2 L'évaluation et la gestion des risques liés à l'activité

Atos a mis en place et renforcé au cours des dernières années une gestion des risques métier, qui repose sur une organisation et des processus spécifiques.

### 7.1.2.1 Le système de gestion des risques métier

Pour gérer ses processus d'examen des offres commerciales et de suivi des contrats clients, le Groupe dispose d'un ensemble de procédures et d'outils baptisé Atos Rainbow (Risk Assessment In Named Business Opportunities Worldwide). Le Groupe utilise un système de gestion des risques qui facilite l'analyse et le traitement des risques liés à l'activité tout au long du cycle de vie d'un projet. Ce procédé est intégré dans le processus de contrôle et d'approbation des nouveaux contrats. L'objectif est de s'assurer que le Groupe ne soumet des offres que pour les projets qui peuvent être exécutés effectivement, et de fournir un système d'alerte rapide pour tout projet qui rencontre des défis ou qui dévie de ses objectifs initiaux. Plus précisément, le processus de gestion des risques :

- identifie les expositions potentielles aux risques, notamment techniques, juridiques et financiers qui pourraient avoir un impact au cours du cycle de vie du projet ;
- évalue quantitativement et qualitativement la matérialité des expositions qui ont été identifiées ;
- initie des mesures appropriées et optimisées en termes de coûts, destinées à contrôler et à atténuer le risque, afin de diminuer la probabilité et l'incidence d'événements négatifs sur le projet ; et
- gère l'exposition résiduelle en combinant des instruments externes de transfert de risque et l'utilisation de processus internes pour minimiser le risque. Tous les projets opérationnels sont suivis mensuellement à des niveaux

différents (Industries / RBU et jusqu'au niveau Groupe le cas échéant) en fonction de leur taille et du niveau d'exposition au risque, à travers un tableau de bord qui présente le statut et des indicateurs relatifs à la performance financière, à la fourniture de projets et de technologies, à la relation client, et en matières juridique, de Ressources Humaines et de fournisseurs/sous-traitants.

Les opportunités commerciales sont également suivies constamment à différents niveaux (de l'Industrie ou de l'Unité Opérationnelle Régionale, jusqu'au niveau Groupe) en fonction de leur taille, et en utilisant des modèles d'examen standardisés correspondant aux différentes phases d'avancement du processus des ventes (poursuite, stratégie, solution, offre, contrat, transition). Ce suivi permet d'évaluer les revenus potentiels et les risques liés tout en s'assurant de la réutilisation des expériences/bonnes pratiques et du respect des standards d'Atos. Le processus est régulièrement réévalué avec un objectif d'amélioration continue, en tenant compte notamment des difficultés identifiées lors de la phase d'exécution des contrats. En particulier, à la suite de la revue de certains contrats en 2021 ayant conduit à des réévaluations, il est prévu cette année de compléter la phase d'examen des offres commerciale par une revue séparée au moment de la « poursuite » avec une présentation faite par le Directeur de la RBU porteuse du projet au Directeur Général et au Directeur Financier du groupe pour les contrats d'un niveau de risque jugé élevé.

### 7.1.2.2 L'organisation de la gestion des risques du processus Rainbow

Les processus de contrôle et d'approbation des phases de proposition et de contractualisation des offres commerciales sont regroupés sous la supervision du Senior Vice-Président Groupe en charge du Contrôle des Opportunités et de la Gestion des Risques Métier, ce qui permet l'identification et le suivi des risques depuis la proposition commerciale jusqu'à la mise en œuvre du projet.

La Direction du Contrôle des Opportunités et de la Gestion des Risques Métier reporte directement au Directeur Financier du Groupe. Les Responsables du Contrôle des Opportunités dans les Unités Opérationnelles Régionales et dans les Industries, reportent respectivement au Vice-Président du Groupe pour le Contrôle des Opportunités et au Vice-Président du Groupe pour la Gestion des Risques Métier.

### 7.1.2.3 Le Comité de Gestion des Risques du Groupe

Un Comité de Gestion des Risques du Groupe se réunit chaque mois pour examiner les contrats les plus importants et les plus sensibles. Si nécessaire, le Comité peut être amené à se réunir de manière hebdomadaire. Ce Comité est présidé par le Directeur Financier du Groupe et est dirigé opérationnellement par le Senior Vice-Président Groupe en charge du Contrôle des opportunités et de la gestion des risques métier. Le Comité compte parmi ses membres permanents les Vice-Présidents exécutifs en charge des Industries Globales et des Unités Opérationnelles Régionales et plusieurs autres représentants des

fonctions globales, dont la Direction Financière et la Direction Juridique. Le Comité des Comptes effectue chaque trimestre une revue détaillée de tous les contrats importants en situation de risque. Les Industries Globales et les Gestionnaires de Risques réalisent un suivi continu des contrats qui dévient de leur prévision initiale, grâce au tableau de bord du processus Rainbow Delivery qui contient les indicateurs de performance financière, commerciale et opérationnelle et grâce aux registres RAID (Risks, Assumptions, Issues, Dependancies).

### 7.1.3 Assurances

La Société a souscrit auprès de compagnies internationales d'assurance de premier plan une série de polices d'assurance couvrant sa responsabilité à des niveaux de couverture que la Direction estime appropriés.

Le Groupe négocie ses plus importants programmes d'assurance de façon centralisée avec un renouvellement au 1<sup>er</sup> janvier pour la police d'assurance responsabilité civile et professionnelle ainsi que pour la police d'assurance contre les dommages matériels et les pertes d'exploitation. En 2021, les polices « Dommages/Pertes d'exploitation » et « Responsabilité civile et professionnelle » ont été renouvelées avec des limites de couverture de 180 millions d'euros et 150 millions d'euros respectivement. Plusieurs polices supplémentaires couvrent les risques commerciaux assurables tels que le fret, les délits, les cyber-risques ou le parc automobile et sont maintenues à des limites de couverture correspondant à la taille du groupe et aux risques auxquels il est exposé.

Le niveau des franchises a été défini afin d'inciter à une bonne gestion des risques et de contrôler la quantité des recours et le niveau des primes.

Au niveau des pays, certaines polices d'assurance répondent à des besoins réglementaires ou commerciaux locaux existants. Il

s'agit notamment des assurances « Responsabilité Civile Employeur », « Protection et déplacement des salariés ».

La société de réassurance entièrement détenue par Atos fournit une couverture pour certaines tranches des polices « Dommages/Pertes d'Exploitation », « Responsabilité civile professionnelle » et « Cyber-risques », qui sont les polices les plus importantes pour l'activité du Groupe.

Les pertes assurables sont peu fréquentes. Ceci s'explique en partie par les processus de gestion des risques qui sont mis en œuvre sur tous les grands sites afin de protéger les sites de catastrophes naturelles et des autres événements imprévisibles, et d'assurer une continuité de l'activité en cas de sinistre. Dans le respect des relations contractuelles avec les clients, un processus continu et systématique de gestion des risques est utilisé comme décrit dans la section précédente.

Les risques sont également suivis par le Comité de Souscription de la société de réassurance détenue par Atos qui veille à maintenir des fonds propres et des réserves techniques en adéquation avec les risques assurés, et recherche un niveau satisfaisant de diversification des réassureurs. Ce Comité réalise également des études et analyses régulières pour vérifier la pertinence de la couverture d'assurance d'Atos.

## 7.2 Les facteurs de risques

L'exercice de cartographie des risques mentionné en section 7.1.1 a permis à la Direction du groupe de sélectionner, et de classer par ordre de priorité, les plus importants facteurs de risques propres à Atos. Il est à noter que le Groupe peut être exposé à d'autres risques non spécifiques potentiellement non identifiés ou non pris en compte ou dont les impacts sur son activité, sa situation financière et sa réputation peuvent avoir été sous-estimés au moment du dépôt du présent document.

Les risques critiques pour le Groupe sont présentés ci-après. Ils sont classés par catégories de risques et par importance (décroissance de l'ampleur) :

- |  |  |
|--|--|
| <p><b>1</b> Risques liés aux collaborateurs ;</p> <p><b>2</b> Risques de sécurité ;</p> <p><b>3</b> Risques opérationnels et financier ;</p> | <p><b>4</b> Risques liés à la commercialisation des services et produits ;</p> <p><b>5</b> Risques croissants.</p> |
|--|--|

**NB** : Cette information a été ajoutée postérieurement au Conseil d'Administration du 28 février 2022 qui a arrêté le rapport de gestion.

Concernant la situation de crise actuelle entre l'Ukraine et la Russie, le Groupe indique qu'une équipe de gestion de crise a été mise en place pour suivre de près la situation au niveau du Groupe et prendre les mesures proportionnées afin de protéger nos employés et nos activités. Le Groupe a réalisé moins de 1% de son chiffre d'affaires en Russie au cours de l'exercice 2021. Le nombre d'employés est d'un peu plus de 1 300 en Russie plus environ 800 intérimaires et d'un employé basé en Ukraine.

Dans un souci de relier les catégories de risques stratégiques avec la classification des risques non-financiers (soit les trois domaines répertoriés à travers le programme Groupe de Responsabilité Sociale d'Entreprise – voir 5.1.4), le tableau ci-dessous présente leur correspondance :

Risques stratégiques	Défis non-financiers	Référence à la section 7	Référence à la section 5
<b>Risques liés aux collaborateurs :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fidélisation des collaborateurs clefs</li> <li>• Acquisition des collaborateurs clés et marché du travail</li> <li>• Amélioration des compétences et de la performance</li> <li>• Bien-être et santé des collaborateurs</li> </ul>	<b>Social</b>	7.2.1	5.3
<b>Risques de sécurité :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cyber-attaques</li> <li>• Sécurité des systèmes</li> <li>• Protection des données</li> </ul>	<b>Gouvernance</b>	7.2.2	5.4.4
<b>Risques opérationnels et financier :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité fournie</li> <li>• Relations clients (gestion des contrats/satisfaction)</li> <li>• Notation financière</li> </ul>	<b>Gouvernance</b>	7.2.3	5.4.2
<b>Risques liés à la commercialisation des services et produits :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement de marché</li> <li>• Innovation et propriété intellectuelle</li> <li>• Transformation numérique des clients et évolution du modèle économique</li> </ul>	<b>Gouvernance</b>	7.2.4	5.4.3
<b>Risques croissants :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques de conformité réglementaire</li> <li>• Impact environnemental</li> </ul>	<b>Gouvernance</b> <b>Environnement</b>	7.2.5	5.4.6 5.2

Atos réalise et met à jour annuellement une évaluation des risques liés aux trois principaux domaines extra-financiers identifiés comme zone à risque selon le programme Responsabilité Sociale d'Entreprise du Groupe. L'étendue de ces risques varie en termes d'impact et de probabilité d'occurrence sur l'activité ou les résultats d'Atos. Le schéma ci-après décrit la combinaison des risques extra-financiers identifiés en 2021 qui pourraient affecter de manière négative l'atteinte des objectifs de création de valeur, les opportunités qui s'offrent à Atos et à ses clients pour contrebalancer ces risques, ainsi que leurs liens avec les objectifs de développement durable définis par l'ONU.



## 7.2.1 Risques liés aux collaborateurs : fidélisation et acquisition des collaborateurs clés, amélioration des compétences et de la performance, bien-être et santé des collaborateurs

Dans tous les domaines de l'entreprise, des équipes de R&D en passant par les équipes de ventes, les Opérations et les équipes Fonctions Support, le capital humain demeure essentiel. Par conséquent, plusieurs facteurs de risques liés aux collaborateurs ont été identifiés. Etant donné que l'entreprise délivre majoritairement des services, elle demeure très dépendante des compétences, de l'expérience et de la performance de ses collaborateurs et des membres clés de ses équipes de Direction. La qualité des services dépend de la mise en place d'équipes qualifiées et stables, engagées à répondre aux besoins des clients.

Ne pas accorder assez d'attention aux risques relatifs aux collaborateurs aurait un impact négatif important sur l'entreprise, car cela pourrait limiter la capacité de l'organisation à vendre les services/produits innovants ainsi qu'à fournir une qualité de prestation contractuellement requise, ce qui entraînerait potentiellement des pénalités/réclamations, la perte de clients et une atteinte à la réputation.

### 7.2.1.1 Fidélisation des collaborateurs clés

#### Risque

Le succès de l'organisation dépend fortement de sa **capacité à retenir des personnes clés qualifiées** et à utiliser leurs compétences au profit des clients. Atos pourrait ne pas être en mesure de retenir des collaborateurs qualifiés. Le fait de ne pas parvenir à remplacer des collaborateurs à leur départ par des collaborateurs de qualification égale pourrait augmenter les coûts d'exploitation, compromettre la capacité du Groupe à exécuter certains contrats ou à démarrer de nouvelles activités, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie.

#### Mesures d'atténuation

Un **suivi actif des personnes clés** (les contributeurs clés, les talents, les experts de haut niveau) est mis en œuvre grâce à un contrôle régulier du niveau de risque par personne clé, y compris par un bulletin d'alerte hebdomadaire et à un rapport mensuel détaillé. Une gouvernance de gestion de carrière complète pour les personnes clés a été renforcée pour atteindre un taux de rétention de 95% des personnes clés, utilisant une application numérique afin d'améliorer le suivi des situations et la communication.

Des sessions dédiées sont également organisées avec les managers des personnes clés pour les sensibiliser et les rapprocher de leurs collaborateurs.

### 7.2.1.2 Acquisition de collaborateurs clefs et marché du travail

#### Risque

**Attirer des collaborateurs clés** et du personnel qualifié devient un défi important compte tenu du **marché du travail** actuel hautement concurrentiel pour les compétences numériques. Si le Groupe ne parvenait pas à recruter du personnel qualifié, cela pourrait l'empêcher de développer son activité et de rester en phase avec les tendances du marché.

#### Mesures d'atténuation

Atos se concentre sur l'offre d'opportunités de carrière et de contenus d'emploi attractifs. Un investissement de promotion de la marque Atos en tant qu'employeur « Atos Candidate Experience » a été réalisé afin d'impliquer le candidat à chaque étape de son parcours.

Les équipes de recrutement ont été réorganisées pour répondre à l'évolution des besoins de l'entreprise : équipe pour gérer les embauches stratégiques, équipe de crise pour gérer les embauches critiques et ayant une contrainte de planning forte, équipe spécialisée sur les compétences numériques dans les domaines de croissance en étroite collaboration avec l'entreprise.

Des outils sont également mis en œuvre pour prendre en charge l'agrégation de candidatures en provenance de plusieurs sites d'annonces, pour classer les CV et pour tirer parti du réseau d'employés.

### 7.2.13 Amélioration des compétences et de la performance

Risque	Mesures d'atténuation
<p>Le succès dans un secteur en évolution rapide, dépend de la capacité de l'entreprise à <b>former / renforcer constamment les compétences de ses collaborateurs</b>, afin de répondre à la demande des clients, ainsi que de sa capacité à transformer les nouvelles compétences acquises en expérience. Si le Groupe n'était pas en mesure de gérer efficacement les compétences et disponibilité de ses collaborateurs, il pourrait être amené, afin de répondre aux besoins de ses clients, à devoir réaffecter certains collaborateurs à d'autres projets, à accroître le recours à des sous-traitants, ce qui pourrait affecter sa profitabilité.</p>	<p>L'amélioration des compétences et des performances est visée à travers un <b>investissement</b> continu dans les <b>certifications</b> (par exemple, un programme de certification numérique de trois ans, axé sur les compétences clés soutenant la croissance), l'apprentissage adaptatif et multicanal et le développement de l'université Atos située en Inde.</p> <p>Le Groupe s'attache également à <b>faciliter l'acquisition d'expérience</b> après la formation en développant le tutorat et la rotation des projets.</p>

### 7.2.14 Bien-être et santé des collaborateurs

Risque	Mesures d'atténuation
<p>Le <b>bien-être</b> au travail permettant l'épanouissement personnel et le développement d'une culture d'entreprise juste et attractive reste important, surtout lorsque les conditions de travail sont modifiées comme lorsque le travail à domicile devient la norme en raison de la pandémie. Si la culture d'entreprise ne répond pas à l'évolution des besoins et des envies des salariés ou que sa réponse prend du retard par rapport à celles des concurrents, les salariés du Groupe pourraient devenir moins engagés et leurs performances pourraient diminuer.</p>	<p>Grâce au programme « We Are Atos », Atos crée un environnement collaboratif qui s'appuie sur des plans de développement (y compris des plans de développement individuels) et des plans de mobilité professionnelle tels que « Internal First » qui a encore été amélioré en 2021, ainsi que des initiatives visant à réduire l'écart entre les sexes et encourager l'inclusion (pour plus de détails sur ces programmes, voir la section 5.3.8 « Programme d'expérience des employés We are Atos »). Des événements spéciaux tels que l'événement mondial « We are Atos, we are Responsible », la Journée internationale du yoga, la Journée internationale de l'homme, ont tous mis l'accent sur le bien-être physique et mental, en organisant des événements interactifs ouverts à tous les employés.</p>
<p>Les collaborateurs d'Atos représentent son principal actif. Dans le contexte actuel de pandémie, l'attention portée aux salariés d'Atos et à leurs familles est la première priorité. Si Atos n'était pas en mesure de protéger leur <b>santé</b> et leur <b>sécurité</b> ou d'adapter ses initiatives de bien-être pour tenir compte de l'évolution des pratiques de travail, l'attrition des collaborateurs pourrait augmenter et la performance des collaborateurs diminuer.</p>	<p>Atos respecte strictement les instructions de l'Organisation Mondiale de la Santé et suit de près l'évolution de la pandémie. Les mesures destinées à éviter la contamination dans les bureaux sont toujours en vigueur.</p> <p>La pandémie a également révélé que la flexibilité dans le rapport au travail est devenue une attente fondamentale des employés. Le « programme Bamboo » a été lancé pour accompagner ce besoin par une approche sur mesure, garantissant la productivité par la confiance, le bien-être, la sûreté et la sécurité.</p>

Toutes ces initiatives en faveur des collaborateurs ont permis une adaptation plus rapide du personnel aux besoins des clients et ont conduit à une plus grande mobilité, ce qui a également contribué à équilibrer l'attrition.

## 7.2.2 Risques de sécurité : cyber-attaques, sécurité des systèmes et protection des données

[SASB TC-SI-230a.2]

### 7.2.2.1 Cyber-attaques

#### Risque

La visibilité et la présence mondiale d'Atos et de ses clients pourraient exposer Atos à des **attaques contre ses systèmes**, qui pourraient compromettre la sécurité de ses données. La sensibilité des activités d'Atos et de ses clients, la complexité croissante des infrastructures techniques et la sophistication grandissante de la cybercriminalité contribuent à intensifier ce risque. Une violation de l'information ou un accès non autorisé aux systèmes d'Atos ou à travers les systèmes d'Atos aux systèmes des clients et/ou une perte d'informations sensibles ou confidentielles pourrait avoir un impact profond et de longue durée sur les activités de l'entreprise. Il pourrait en résulter une atteinte à la réputation du Groupe, une perte de confiance des clients et donc la perte de marchés, ainsi que potentiellement des litiges.

#### Mesures d'atténuation

La première réponse aux cyber-attaques est la mise en place de mécanismes de protection et de détection. Atos utilise les meilleures solutions de sécurité de sa catégorie, avec une stratégie multifournisseurs associée à une surveillance étroite par des experts en Big Data et en cybersécurité.

Dans le cas où le risque se concrétiserait, la gestion de crise est définie dans la **Politique de Gestion de Crise d'Atos**. De plus, Atos a établi une **Politique de Cyber-urgence** pour assurer la mise en œuvre d'une méthodologie cohérente en cas de survenance d'une cyber-urgence déclarée.

Pour minimiser l'impact des incidents de sécurité, améliorer la capacité de réaction et renforcer la gestion des défenses de cybersécurité, Atos a mis en place une **CSIRT (Computer Security Incident Response Team)** pour gérer tous les événements de sécurité dans le monde entier 24 heures sur 24, sept jours sur 7. De plus, le CSIRT fournit une expertise judiciaire et de gestion des menaces. Une **équipe de renseignement sur les menaces** est chargée d'identifier et de surveiller toutes les vulnérabilités de sécurité publiées et de faire un rapport au Responsable de la Sécurité du Groupe.

Afin de tester davantage ses défenses et les adapter aux nouvelles menaces, Atos a lancé un programme de primes aux bugs en 2021 et a renforcé les activités de sa « Red Team » pour défier les cyberdéfenses d'Atos.

### 7.2.2.2 Sécurité des systèmes

[SASB TC-SI-550a.2]

#### Risque

En tant que société du secteur numérique, **les pannes ou les interruptions des systèmes informatiques** peuvent également être très critiques, tant pour les opérations internes du groupe que pour ses clients. Une défaillance dans la fourniture du niveau de services et de protection approprié et contractuellement requis pour les environnements et les données des clients pourrait avoir un impact négatif sur la capacité du Groupe à satisfaire ses obligations contractuelles et pourrait entraîner des fuites de données des clients, une perturbation des activités, des coûts de récupération élevés en cas d'incident et une perte de confiance des clients avec un impact significatif sur la réputation.

#### Mesures d'atténuation

Les sites de production informatique, les centres de développement offshore, les centres de maintenance et les centres de traitement de données sont spécifiquement soumis à **des procédures administratives et techniques étendues de sauvegarde et de surveillance**, couvrant l'accès physique ainsi que l'accès aux systèmes informatiques, la rupture ou l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'incendie, la régulation des changements extrêmes de température, le stockage et la sauvegarde des données, les plans d'urgence et de reprise après sinistre.

Pour renforcer ses capacités de défense et empêcher tout accès non autorisé aux informations, y compris aux données personnelles, et aux systèmes, Atos a déployé **un système de gestion de la sécurité de l'information qui est certifié selon la norme ISO 27001**.

Afin de prévenir et de limiter les risques de défaillances ou de perturbations des systèmes informatiques, Atos a déployé un nouveau programme international de formation et de sensibilisation, actualisé en 2020, obligatoire pour tous les collaborateurs du groupe, et soutenu par des communications bimensuelles à tous les employés tout au long de l'année 2021.

### 7.2.2.3 Protection des données

#### Risque

Dans le cadre de ses activités, Atos stocke et traite de grandes quantités de données pour ses clients, y compris des informations sensibles et permettant d'identifier les personnes, et est assujéti à de nombreuses lois et réglementations qui **protègent les données** personnelles dans le monde numérique, telles que le Règlement Général de l'Union européenne sur la Protection des Données (RGPD). Ces lois se complexifient, se multiplient et évoluent fréquemment. Toute négligence ou violation des contrôles établis par le Groupe en ce qui concerne les données des clients ou d'Atos, pourrait entraîner la divulgation non autorisée de données à caractère personnel, et pourrait exposer Atos à des litiges importants, des réclamations de clients, des dommages et intérêts, des actions de mise en application des réglementations, des amendes et/ou des poursuites pénales.

#### Mesures d'atténuation

**Une Politique de Protection des Données Atos** est en place et des règles d'entreprise contraignantes ont été adoptées. Les fournisseurs et partenaires sont régulièrement évalués au regard de la Politique de Protection des Données d'Atos. La détection du traitement de données personnelles déclenche l'utilisation de l'outil d'évaluation de la conformité du traitement des données (CADP), composé sous forme de check-list de questions formalisées.

En règle générale, toute violation de données à caractère personnel est qualifiée d'incident de sécurité. Par conséquent, en cas de violation des données, le Responsable de la Protection des Données est invité à faire partie de l'équipe de réponse conformément à la Politique de Lutte contre les Violations de Données d'Atos.

Afin de prévenir et de limiter les risques de violation de données causés par ses propres collaborateurs et de renforcer leur réactivité dans de tels cas, Atos a déployé un nouveau **programme mondial de formation et de sensibilisation à la protection des données**, obligatoire pour tous les collaborateurs du groupe.

## 7.2.3 Risques opérationnels et financier : qualité fournie, relations clients, notation financière

Les services informatiques fournis aux clients sont parfois essentiels à l'exécution de leurs activités commerciales. Les solutions informatiques jouent souvent un rôle déterminant dans le développement des entreprises. Toute mise en œuvre inappropriée de systèmes informatiques sensibles ou toute déficience dans l'exécution des prestations, imputable à des retards ou à un niveau de service insatisfaisant, peut générer des conséquences dommageables pour les clients et éventuellement entraîner une détérioration de la relation client (des demandes d'indemnisation ou des litiges). Les risques relatifs à la qualité des produits et services fournis ainsi qu'à la gestion des relations clients sont critiques pour le Groupe en termes d'impact et de probabilité de réalisation, et ceux-ci sont par conséquent, proactivement surveillés de près et gérés.

Certains des principaux risques qu'Atos gère dans ce domaine sont listés ci-dessous.

### 7.2.3.1 Qualité fournie

#### Risque

La **qualité des services et des produits livrés par le Groupe** peut ne pas être au niveau attendu : soit en raison de la dépendance à l'égard de produits tiers et/ou de la personnalisation des produits qu'Atos ne peut pas contrôler entièrement, soit parce que le Groupe rencontre des retards ou des difficultés importants dans la fourniture des services ou des produits.

Si Atos n'était pas en mesure de satisfaire les exigences contractuelles ou les attentes des clients, notamment en raison d'une évaluation inadéquate des services ayant fait l'objet d'un contrat avec les clients, le Groupe pourrait faire l'objet de réclamations ou de pénalités au titre de ses contrats, ce qui pourrait entraîner des coûts additionnels, des dépassements budgétaires et des pertes à terminaison.

En outre, les tensions sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement faisant écho à la crise sanitaire et aux pressions géopolitiques, résultant en des retards ou une inflation des prix, pourraient conduire le Groupe à rencontrer des difficultés pour respecter dans les délais ses engagements contractuels ou répondre aux appels d'offres. Cela pourrait entraîner un report des revenus et de la marge.

#### Mesures d'atténuation

Afin d'éviter que cela ne se produise, le Groupe cherche à limiter les risques liés à la qualité de la livraison grâce à des **processus d'examen rigoureux** (y compris une évaluation technique et une évaluation de la fourniture de la solution) dès le stade de l'offre. Un processus dédié est en place, appelé Atos Rainbow (plus détaillé dans la section 7.1.2), dans le cadre duquel les offres sont examinées, un inventaire des risques étant tenu à des fins de suivi. Ce processus couvre également la phase d'exécution du contrat, y compris les mises à jour des registres des risques et permet une gestion adéquate des risques.

Dans l'industrie informatique, les projets ou les opérations souffrent souvent dès le début. Afin d'éviter cela, Atos a commencé à mettre en place un programme appelé « Start Green ». L'objectif est de s'assurer que les contrats (projets ou services) démarrent correctement, avec tous les facteurs clés de succès en place pour assurer une exécution réussie.

Afin de permettre une plus grande productivité tout en assurant un bon niveau de qualité de livraison, Atos a mis en place une méthode **d'automatisation**. De plus en plus de cas d'usage sont maintenant évalués, développés et mis en œuvre.

Afin de limiter l'impact d'éventuelles perturbations de la chaîne d'approvisionnement, Atos a mis en place une politique de diversification des approvisionnements en équipements et des critères basés sur l'évaluation de la maturité de ses principaux fournisseurs. En outre, le Groupe a développé des relations à long terme avec d'importants fournisseurs permettant un meilleur accès et une meilleure prévisibilité.



### 7.2.3.2 Relations clients

#### Risque

Si la qualité des services et des produits n'est pas correctement gérée, **la relation avec le client** risque d'être compromise, ce qui pourrait entraîner des réclamations, des pénalités, des frais de recouvrement, une détérioration de la fidélité des clients, des échecs de renouvellement, et un manque d'opportunités de vente additionnelle.

#### Mesures d'atténuation

Depuis 2018, le service Qualité Groupe effectue un diagnostic en cas de baisse du Net Promoter Score (NPS) afin de comprendre les causes premières et de les traiter spécifiquement si nécessaire. Cela a permis de redresser le NPS.

Dans le cadre du Programme d'Amélioration de la Qualité et de la Satisfaction Client (QCSIP), Atos s'occupe d'analyser les causes profondes et de développer des plans d'amélioration pour les clients dont les notes sont nettement inférieures à celles de la dernière enquête, ou pour lesquels les Accords de Niveau de Service (SLA) ont été enfreints, ou pour lesquels un Incident Majeur (IM) s'est produit.

Afin de renforcer davantage l'excellence opérationnelle d'Atos, un **programme de Gestion des Contrats** est déployé sur les grands comptes du Groupe pour globaliser et homogénéiser les activités de gestion des contrats, **en combinant l'évaluation des risques juridiques, les obligations contractuelles et la gestion des performances**. Des groupes de travail sont également mis en place en cas de problèmes de livraison, afin de répondre rapidement et de manière adéquate à ces défis.

### 7.2.3.3 Notation financière

**NB** : Cette information a été ajoutée postérieurement au Conseil d'Administration du 28 février 2022 qui a arrêté le rapport de gestion.

#### Risque

Le Groupe fait l'objet d'une notation financière publique de la part de l'agence de notation Standard & Poor's. Le 19 janvier 2022, Standard & Poor's a revu la notation d'Atos à BBB- avec une « perspective négative ».

Une dégradation éventuelle de la notation financière pourrait restreindre la capacité du Groupe de lever des fonds et se traduire par une augmentation du taux d'intérêt auquel le Groupe pourrait emprunter à l'avenir.

Cela pourrait également avoir un impact sur la capacité du Groupe à remporter certains types de contrats avec des clients, conférer des droits contractuels à certaines contreparties ou obliger le Groupe à fournir des sûretés ou des garanties financières supplémentaires, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

#### Mesures d'atténuation

Atos a mis en place une politique de financement rigoureuse, revue par le Comité d'Audit du Groupe, dans l'optique de sécuriser et d'optimiser la gestion de ses liquidités. En application de cette politique, toutes les activités de trésorerie du Groupe, notamment la gestion de la trésorerie, les investissements à court terme, les opérations de couverture et de change, ainsi que les opérations financières par l'intermédiaire de contrats de location, sont confiées au service de Trésorerie du Groupe, qui en centralise la gestion. Les obligations financières vis-à-vis des clients ou d'autres contreparties sont également suivies en étroite coordination avec la Direction Juridique Groupe. Dans l'optique d'une politique de financement prudente, le Groupe n'a pas investi à court terme dans des actifs à risque.

Voir les Notes des comptes consolidés financiers 2021, en particulier :

- Note 6 : actifs et passifs financiers et résultat financier ;
- Note 13 : instruments financiers ;
- Note 19 : événements postérieurs à la date de clôture.

## 7.2.4 Risques liés à la commercialisation des services et produits : environnement de marché, innovation et transformation numérique des clients

### 7.2.4.1 Environnement de marché

#### Risque

L'activité du Groupe dépend du niveau de la demande sur les **différents marchés** où il est présent. Des conditions économiques fluctuantes, négatives, ou incertaines et des modèles de croissance économique sur les marchés que nous servons pourraient affecter la demande des clients pour nos services et solutions.

Ainsi, les clients pourraient réduire ou retarder leurs dépenses dans le cadre de contrats existants avec le Groupe ou s'orienter vers de nouvelles initiatives et technologies, et cela pourrait affecter négativement l'activité et les résultats du Groupe. Dans des cas extrêmes, certains clients pourraient même faire faillite, ce qui affecterait la rentabilité du Groupe et ses flux de trésorerie.

Des conditions économiques incertaines et volatiles peuvent également rendre plus difficile pour Atos de prévoir avec précision la demande des clients et d'y allouer des ressources de manière effective.

#### Mesures d'atténuation

Le risque global de marché est atténué par l'équilibre de la couverture sectorielle et la répartition géographique de l'activité du groupe.

Dans un marché de plus en plus mondialisé, l'organisation d'Atos est naturellement confrontée à un certain degré de risque compétitif. Atos procède régulièrement à un **réexamen des différents marchés afin de planifier et d'adapter ses activités**. Ceci est décrit plus en détail dans la section du profil du groupe « Taille du marché et paysage concurrentiel d'Atos ».

Le recouvrement des créances impayées des clients est étroitement suivi par les équipes des Unités Opérationnelles Régionales, des Industries et de la fonction Finance. L'accent est également mis dès la phase d'appel d'offres sur la sécurisation des paiements et l'amélioration des conditions de paiement.

### 7.2.4.2 Innovation et propriété intellectuelle

#### Risque

Dans un contexte d'évolution technologique rapide, d'ondes de choc créées par la transformation numérique, de changements du modèle d'affaires et d'émergence d'offres sur le marché, il existe un risque pour Atos de manquer un saut technologique. Atos doit développer sa capacité à explorer de nouvelles idées et concepts et libérer son potentiel **d'innovation** à la fois sur le plan de la technologie, de son usage et du modèle d'affaires. En même temps, il est nécessaire de protéger la **propriété intellectuelle** contre la contrefaçon.

L'entreprise pourrait être négativement impactée de manière significative si elle échouait dans l'un de ces domaines, et cela pourrait entraîner la perte de certaines opportunités, l'incapacité à être compétitif sur le marché, ou limiter l'accès à des marchés plus rentables ou en croissance.

#### Mesures d'atténuation

Dans le domaine de l'innovation technologique, Atos a déployé une **stratégie proactive** sous la supervision du Chief Technology Officer, qui implique une communauté scientifique anticipant les tendances futures et un réseau d'experts reconnus.

Un comité spécifique supervise la **feuille de route mondiale en matière de R&D** et un processus spécifique d'évaluation des risques (appelé « RAPID ») a été mis en place pour approuver et suivre les investissements technologiques dans leur capacité à apporter également de nouveaux usages et de nouveaux modèles commerciaux, le cas échéant.

Suivant cette stratégie, Atos traite ces risques en développant et en gérant sa Propriété Intellectuelle et tous les droits afférents : brevets, droits d'auteur, marques et secrets commerciaux, pour protéger son innovation et sa liberté d'innovation à l'égard de tout tiers.

### 7.2.4.3 Transformation numérique des clients et évolution du modèle économique

#### Risque

En raison d'évolutions technologiques majeures entraînant des changements dans la dynamique du marché, notamment en relation avec la **transformation numérique des clients**, il existe un risque que l'organisation ne soit pas en mesure de s'adapter en temps opportun à cette nouvelle réalité du marché et à la **perturbation du modèle économique** qui en découle. Cela pourrait entraîner une incapacité à développer le chiffre d'affaires, une perte de parts de marché, y compris un impact sur la réputation et un risque global pour l'avenir de l'entreprise, mais pourrait également entraîner une perte de rentabilité, y compris des coûts de restructuration importants, au cas où le Groupe n'adapterait pas en temps opportun la structure de ses coûts.

#### Mesures d'atténuation

Pour mieux s'adapter à la demande des clients, des solutions ont été définies par Industrie et sont mises en œuvre dans toute l'organisation par des experts en la matière et des développeurs commerciaux. Des sessions de coaching régulières sont organisées pour maintenir le niveau de connaissance adéquat. Le Groupe s'appuie également sur une définition et une préparation adéquate de ses offres et sur l'adéquation du portefeuille global de solutions.

Le Groupe envisage également des acquisitions, des cessions, et, le cas échéant, des réorganisations, dans le cadre de sa stratégie d'adaptation à l'évolution technologique et d'amélioration de ses performances financières.

## 7.2.5 Risques croissants : risques de conformité réglementaire, impact environnemental

Ces risques, du fait de leur évolution rapide, pourraient avoir un impact significatif à moyen terme.

### 7.2.5.1 Risques de conformité réglementaire

Risque	Mesures d'atténuation
<p>Comme Atos est une entreprise dont le modèle économique est de fournir des produits et services dans le monde entier, Atos est soumis à un large champ de réglementations rigoureuses, particulièrement dans les domaines suivants : anticorruption, antitrust, contrôles des exportations d'articles militaires et à double usage, droits de l'homme, sanctions internationales, fiscalité, harcèlement et discrimination.</p> <p>Du fait d'une accélération, tant au niveau <b>local</b> qu'au niveau <b>mondial</b>, de <b>l'évolution des lois et réglementations</b> dans plusieurs domaines, impliquant des changements dans les systèmes et les organisations, l'entreprise pourrait être affectée si elle ne parvenait pas à se conformer dans les délais à ces changements, et pourrait faire l'objet de réclamations, d'enquêtes, de condamnations, d'amendes ou d'autres sanctions. Des sanctions importantes pourraient notamment entraîner l'exclusion des appels d'offres publics et/ou la résiliation de marchés publics.</p>	<p>Pour faire face aux risques de conformité, La Direction Générale d'Atos promeut une forte culture de l'éthique et de la conformité.</p> <p>Atos s'appuie sur un cycle de gestion des risques en quatre étapes, comprenant l'identification et l'évaluation des risques, la prévention, la détection et le suivi, permettant ainsi un <b>cycle d'amélioration continue, s'insérant dans un programme de Conformité dédié</b>.</p> <p>Les mesures d'identification et de prévention comprennent les exercices de cartographie des risques de corruption et des risques de fraude, le <b>Code d'Éthique</b> et l'<b>Engagement d'intégrité des partenaires d'Atos</b> – tous deux documents publics révisés en 2021 – des politiques internes, un programme de formation et de sensibilisation, ainsi que des processus renforcés de diligence raisonnable sur les tiers avant la signature de tout contrat.</p> <p>Les mesures de détection comprennent le <b>Système d'alerte du groupe</b>, ainsi que les contrôles de conformité de premier niveau.</p> <p>De plus amples informations sur les mesures d'atténuation sont disponibles à la section 5.4.6.</p>

### 7.2.5.2 Impact environnemental

Risque	Mesures d'atténuation
<p>Les principaux risques environnementaux d'Atos sont de deux natures : d'une part l'impact de l'exercice de notre activité sur l'environnement et d'autre part l'impact accru sur notre activité et notre développement des potentiels « dysfonctionnements » environnementaux et des réglementations qui s'y rapportent.</p> <p>Par conséquent, les principaux risques environnementaux et climatiques mondiaux d'Atos se rapportent : aux <b>modifications potentielles des réglementations</b> liées au changement climatique (capacité à anticiper et à atténuer) ; aux <b>catastrophes naturelles plus fréquentes et plus sévères</b> (niveau de résilience) ; et à <b>la consommation énergétique et aux émissions carbone</b> (nouvelles contraintes, nouvelles limites, nouvelles taxes).</p> <p>Si le Groupe n'était pas en mesure de gérer ces risques et de s'adapter aux évolutions de la réglementation environnementale, cela pourrait avoir un effet défavorable sur son activité.</p>	<p>Les principaux impacts, risques et opportunités potentiels du Groupe sont régulièrement évalués par le biais de travaux et d'activités spécifiques.</p> <p>A l'heure actuelle, les aspects environnementaux prédominants résultant des activités commerciales d'Atos concernent l'exploitation de ses centres de données, ses bureaux, les déplacements professionnels de ses employés, ainsi que les impacts encourus tout au long de la chaîne d'approvisionnement et à travers l'utilisation des solutions et des technologies déployées par le groupe.</p> <p>Atos s'est engagé à réduire son impact global et, en réponse à l'invitation de la Commission européenne et de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), a également entrepris de mieux évaluer, anticiper et modérer les changements futurs.</p> <p>De plus amples informations sur les mesures d'atténuation sont disponibles au point 5.2.3</p>

## 7.2.6 Risques liés à la réserve pour limitation de travaux émise par les Commissaires aux comptes portant sur deux filiales américaines

Risque	Mesures d'atténuation
<p>Dans le cadre de leur revue des comptes consolidés 2020, les Commissaires aux comptes du Groupe ont identifié dans deux filiales américaines (Atos IT Solutions and Services Inc. et Atos IT Outsourcing Services LLC, lesquelles représentent 11% du chiffre d'affaires consolidé 2020) plusieurs points de faiblesse du contrôle interne relatif au processus d'élaboration de l'information financière et à la comptabilisation du chiffre d'affaires conformément à la norme IFRS 15, qui ont conduit à constater plusieurs erreurs comptables, ainsi qu'un risque de contournement des contrôles.</p> <p>La réserve pour limitation de travaux émise dans ce contexte par les Commissaires aux comptes figurait dans le Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020.</p> <p>Cette situation et ses suites, ainsi que la mise en œuvre du plan de remédiation et de prévention, ont donné lieu à des travaux d'investigation et pourraient donner lieu à de nouvelles mesures internes ou à des procédures ou enquêtes, en France ou à l'étranger.</p>	<p>Les processus financiers du Groupe font l'objet d'une attention particulière et sont soumis à un dispositif rigoureux de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière détaillé à la section 7.4.4 du présent document.</p> <p>Dès que le Groupe a eu connaissance d'éventuels points de faiblesse du contrôle interne au niveau des deux filiales concernées, il a engagé des cabinets externes qui ont réalisé des travaux complémentaires afin d'obtenir les éléments nécessaires pour démontrer l'absence d'anomalies significatives dans les comptes des entités américaines concernées, et ont été chargés d'une mission d'investigation indépendante.</p> <p>Le 27 juillet 2021, la Société a annoncé qu'elle avait réalisé, avec l'appui de conseillers externes, une revue comptable détaillée des deux entités juridiques américaines concernées. Les travaux réalisés, qui ont été revus par les Commissaires aux comptes dans le cadre de leurs procédures semestrielles, n'ont pas révélé d'anomalie significative pour les comptes consolidés du Groupe.</p> <p>Par ailleurs, les Commissaires aux comptes ont émis le 30 juillet 2021 un rapport sans réserve sur les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe arrêtés au 30 juin 2021 et le 11 mars 2022 une opinion sans réserve sur les comptes consolidés 2021.</p> <p>Afin de remédier aux faiblesses constatées, un plan global de remédiation et de prévention a été conçu et mis en œuvre. Il continue d'être déployé à l'échelle mondiale dans toutes ses dimensions. Les principales actions mises en place dans le plan incluaient les thèmes suivants : contrôles préventifs, instructions et documentation, revue RH, compétences et organisation, et sensibilisation et formation.</p> <p>La mise en œuvre de ce plan d'actions par la Direction de la Société a fait et continuera de faire l'objet d'un suivi régulier et détaillé par le Comité des Comptes et son Président. Le plan d'actions a été enrichi au cours de son déploiement, notamment grâce aux échanges continus avec les Commissaires aux comptes de la Société et aux travaux complémentaires réalisés par des parties prenantes internes et externes.</p> <p>Toute enquête ou procédure est traitée de manière professionnelle par le groupe, avec le soutien approprié de conseils externes, dans le but d'améliorer en permanence les pratiques internes en matière de gestion et de contrôle.</p>

## 7.3 Litiges et réclamations

Atos est un groupe international qui opère dans 71 pays. Dans un grand nombre de ces pays, il n'existe aucun litige dans lequel le Groupe serait partie. Dans d'autres juridictions, seul un faible nombre de réclamations ou d'actions impliquant le Groupe ont été formulées.

Cela résulte en partie de l'incitation à l'auto-assurance, mais aussi de la forte promotion de la qualité des services rendus par le Groupe et de l'intervention de la Direction de Gestion des Risques, entièrement dédiée au suivi des contrats, depuis l'offre commerciale jusqu'à la livraison des services. Ce suivi permet une détection en amont des problèmes ou litiges potentiels. Tous les litiges et réclamations potentiels et en cours sont rapportés, suivis et gérés, de manière appropriée, à chaque stade de leur progression et font l'objet de revues juridiques par la Direction Juridique du Groupe.

Au cours du second semestre 2021, le Groupe est parvenu à mettre un terme à plusieurs litiges importants grâce à des accords transactionnels.

La Direction Générale considère que des provisions suffisantes ont été constituées.

Le montant total des provisions pour litiges dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2021 pour couvrir les litiges et réclamations identifiés, s'élevait à 183,7 millions d'euros (y compris les provisions pour réclamations en matière fiscale et commerciale mais excluant les litiges en matière de droit social). L'augmentation significative des provisions au cours du dernier semestre de 2021 résulte principalement (i) d'un cas aux Etats-Unis dans lequel il existe un risque important de non-recouvrement des créances d'Atos en raison de la situation financière du client, (ii) d'un cas en Allemagne où des négociations quasi finalisées devant permettre la conclusion d'un protocole transactionnel ont été réouvertes de manière inattendue par le client, avec un risque d'augmentation du risque associé, et (iii) d'un cas aux Pays-Bas dans lequel l'avancement de la procédure judiciaire a conduit à une ré-évaluation du risque.

### 7.3.1 Litiges en matière fiscale

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de litiges, réclamations et audits habituels en matière fiscale. De tels litiges sont généralement résolus par le biais de procédures administratives non contentieuses.

Certaines réclamations en matière fiscale sont localisées en Inde et au Brésil, où Atos est tantôt défendeur tantôt requérant. De tels litiges sont courants pour les sociétés opérant dans ces régions et les procédures sont habituellement longues.

Il existe une réclamation significative en matière de droits d'enregistrement à l'encontre des autorités fiscales britanniques. Sur le fondement d'un arrêt rendu par la Cour de Justice de l'Union Européenne, Atos UK a introduit une requête en 2009

demandant le remboursement d'un droit de timbre acquitté en juillet 2000 pour un montant total de plus de 10 millions d'euros. Les juridictions saisies ont reconnu sur le fond le principe du remboursement en 2012 et ont rendu une décision favorable à Atos UK en avril 2017 au sujet du délai de prescription. Atos UK attend désormais le résultat de procédures d'appel introduites par l'administration fiscale anglaise dans des contentieux similaires.

Le montant total des provisions pour les litiges en matière fiscale figurant dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2021 était de 23 millions d'euros.

### 7.3.2 Litiges en matière commerciale

Il existe un nombre relativement faible de litiges en matière commerciale. Plusieurs dossiers ont pu être clos au cours du second semestre 2021.

Un certain nombre d'importants litiges commerciaux existent dans des juridictions variées que le Groupe a intégrées à la suite de diverses acquisitions, notamment un contentieux hérité de Syntel.

En octobre 2020, un jury avait déclaré Syntel responsable de détournement de secrets commerciaux et de violation de droits d'auteur et accordé à Cognizant et TriZetto environ 855 millions de dollars de dommages-intérêts. Tout au long du procès et dans sa requête contestant le verdict, Syntel a maintenu que Cognizant et TriZetto n'avaient pas démontré le détournement de secrets commerciaux et que leurs théories de dommages n'étaient pas conformes au droit applicable.

Dans sa décision, le tribunal a estimé qu'il existait des preuves suffisantes pour étayer le verdict du jury concernant le détournement illicite de secrets commerciaux et que la décision du jury d'accorder de 285 millions de dollars de dommages compensatoires n'était pas contraire à la loi. Toutefois, le tribunal a considéré que les 570 millions de dollars de dommages punitifs accordés par le jury étaient excessifs et devaient être réduits à 285 millions de dollars. TriZetto a accepté

cette réduction. Le tribunal a également émis une injonction interdisant à Syntel d'utiliser à l'avenir les secrets commerciaux en cause dans le procès.

Bien qu'Atos estime fondée la décision du tribunal de réduire de manière significative les dommages punitifs et de refuser d'accorder des intérêts préjugement, Atos a fait appel de la partie du verdict du jury confirmée par le tribunal. Entre autres griefs, Atos considère en effet toujours que le montant des dommages-intérêts est largement disproportionné par rapport aux actes reprochés et que le montant maximum des dommages-intérêts pouvant être alloués à TriZetto conformément au droit applicable est d'environ 8,5 millions de dollars. L'appel a été introduit auprès du *Second Circuit* de la U.S. Court of Appeals le 26 mai 2021.

Conformément au calendrier défini par la Cour, Syntel a déposé son Mémoire d'Appel Introductif (« *Opening Appeal Brief* ») le 2 septembre 2021, TriZetto a déposé son Mémoire d'Opposition à Appel (« *Opposition Appeal Brief* ») le 2 décembre 2021 et Syntel a déposé son Mémoire d'Appel en Réponse (« *Reply Appeal Brief* ») le 23 décembre 2021.

Le montant total des provisions pour les risques de litiges commerciaux, comme inscrit dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021, s'élève à 160,7 millions d'euros.

### 7.3.3 Litiges en matière sociale

Le Groupe emploie près de 109 000 salariés. Il existe relativement peu de litiges en matière sociale. Dans la majeure partie des juridictions il n'existe pas ou très peu de litiges. L'Amérique Latine est la seule région où il existe un nombre important de litiges mais ceux-ci sont de faible valeur ou gonflés et habituels pour des sociétés opérant dans cette région.

Le Groupe est partie en qualité de défendeur à quelques litiges en matière sociale de valeur plus importante. De l'avis du Groupe ces litiges sont pour la plupart dépourvus en tout ou partie de fondement et font l'objet d'une provision adaptée.

Le montant total des provisions pour les risques de litiges en matière sociale dans lesquels le montant réclamé est supérieur à 300 000 euros, comme inscrit dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021, s'élève à 4,7 millions d'euros.

### 7.3.4 Garanties de passif

Le Groupe n'est partie qu'à un petit nombre de litiges relatifs à la mise en jeu d'une garantie de passif à la suite d'opérations de cessions/acquisitions.

### 7.3.5 Autres

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure administrative, judiciaire ou arbitrale, en cours ou menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

## 7.4 Le contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne tel que défini ci-dessous en section 7.4.1 et développé au sein d'Atos s'appuie sur le cadre de référence de contrôle interne prescrit par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers).

Les acteurs du contrôle interne sont décrits dans la section 7.4.2.

La section « Principes Généraux » du cadre de référence de l'AMF a été utilisée pour décrire de manière structurée les composantes du dispositif de contrôle interne d'Atos (section 7.4.3). Une attention particulière a été apportée au dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière (section 7.4.4), en conformité avec le guide d'application de l'AMF.

### 7.4.1 Définition du contrôle interne et objectifs

Le dispositif de contrôle interne mis en place par la Société vise à garantir :

- la conformité aux lois et réglementations ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ; et
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, pour établir l'efficacité et l'efficience opérationnelle, la sauvegarde des actifs et la fiabilité des informations financières.

L'un des objectifs des procédures de contrôle interne est de prévenir et de contrôler les risques d'erreur et de fraude.

Comme tout système de contrôle interne, ce dispositif ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et non une garantie absolue contre ces risques.

### 7.4.2 Les acteurs du contrôle interne

Les principaux organes impliqués dans la mise en œuvre du système de contrôle interne d'Atos en 2021 sont :

#### Conseil d'Administration assisté par le Comité des Comptes

Le Conseil d'Administration élabore des règles de gouvernance détaillant le rôle du Conseil d'Administration, soutenu par ses comités. Ces comités éclairent le Conseil d'Administration quant à la qualité du système de contrôle interne. Le Comité des Comptes, en particulier, est informé du contenu et de la mise en œuvre des procédures de contrôle interne utilisées pour assurer la fiabilité et l'exactitude des informations financières et des activités, et reste informé de la bonne mise en œuvre du système de contrôle interne.

#### Comité de Direction du Groupe (GMC)

Le Comité de Direction du Groupe pilote les performances opérationnelles du Groupe. Dans le cadre de son rôle, il supervise la définition du cadre du dispositif de contrôle interne.

Le management, à différents niveaux, est responsable de la mise en œuvre et du suivi du système de contrôle interne dans ses domaines de responsabilité respectifs.

#### Le Contrôle Interne & la Gestion des Risques Stratégiques (ERM)

Le rôle de la fonction Contrôle Interne & ERM est d'assurer le développement et la coordination du système de contrôle et des initiatives qui s'y rapportent, telles la mise en œuvre du manuel de contrôle interne (Book of Internal Control), son suivi et son amélioration continue au sein du Groupe. La fonction Contrôle Interne & ERM effectue également l'exercice d'élaboration du profil de risque du Groupe en coopération avec les Fonctions Globales, les Industries, la Direction des Opérations, les Produits et les Unités Opérationnelles Régionales.

Des managers et des coordinateurs de contrôle interne dans chaque Fonction Globale/Industrie/Unité Opérationnelle Régionale aident au déploiement des différentes initiatives.

## L'Audit interne

L'organisation de l'Audit interne est centralisée de manière à fonctionner de façon globale sur la base d'un plan d'audit et en suivant une méthodologie cohérente. Le fonctionnement de l'Audit interne est défini dans la Charte d'Audit interne du Groupe, qui est validée par la Direction Générale (CEO) et par le Président du Comité des Comptes. Le Comité des Comptes reçoit régulièrement des rapports sur l'exécution du plan d'audit, les objectifs des missions et les résultats et recommandations qui en découlent.

En 2021, l'Audit interne a confirmé sa certification par l'IFACI (Institut français de l'audit et du contrôle internes). Cette accréditation atteste la qualité de la fonction Audit interne (AI), le niveau de conformité avec les normes internationales et le degré de contrôle sur des enjeux importants.

### 7.4.3 Composantes du dispositif de Contrôle Interne

#### A - Gouvernance/Environnement de contrôle

L'organisation, les compétences, les politiques internes (méthodes, procédures et pratiques) et les systèmes représentent le socle du dispositif de contrôle interne et les principes fondamentaux du Groupe en la matière. Les principales composantes sont présentées ci-dessous.

**Organisation matricielle :** la Société repose sur une organisation matricielle qui combine le management opérationnel (Entités Opérationnelles Régionales, Industries, Direction des Opérations et Produits) et le Management Fonctionnel (Fonctions Support). Cette organisation matricielle permet un double regard sur toutes les opérations, contribuant à augmenter l'environnement de contrôle.

**Responsabilités et autorisations :** les initiatives suivantes visent à encadrer l'exercice des responsabilités au sein de l'organisation :

- **délégation de pouvoirs :** afin de garantir un contrôle efficace et efficient depuis le management des pays jusqu'à la Direction Générale, une procédure formelle définit les habilitations des dirigeants des filiales à engager juridiquement le Groupe envers ses clients, ses fournisseurs et autres tiers. La politique de délégation de pouvoirs a été approuvée par le Conseil d'Administration et mise en œuvre sous la supervision de la Direction Juridique & Conformité du Groupe ; et ;
- **séparation des tâches :** La politique relative à la séparation des tâches (SOD) définit les responsabilités pour la mise en œuvre et le suivi de mesures organisationnelles et techniques proportionnées aux risques d'erreurs et de fraudes. Un outil est utilisé pour évaluer automatiquement ces règles dans les principaux systèmes.

**Coordination de la conformité :** le respect de la conformité est assuré par une équipe placée sous la responsabilité du Directeur Juridique du Groupe, afin de veiller à ce que les

organisations, processus et activités soutiennent de manière effective la politique de Conformité d'Atos.

**Compétences :** la politique de gestion des Ressources Humaines du Groupe s'appuie sur le modèle de capacités globales (GCM Global Capability Model), qui sert de norme de référence pour classer les emplois du Groupe selon des critères d'expérience et d'expertise. Une politique globale en matière de primes sur objectifs complète ce dispositif.

**Politiques et procédures internes :** Les politiques et procédures contribuent à la définition d'un environnement de contrôle approprié. Elles sont rassemblées dans le livre des politiques internes (Book of Internal Policies) et stockées dans un référentiel commun. Elles comprennent entre autres des politiques et des procédures concernant le Code d'éthique (décrite dans la section 5.4.7 Gestion de l'éthique et de la compliance d'Atos), la Protection des données, les Paiements et la trésorerie, les Règles de Sécurité, le Comité d'Investissement, la Politique de Sécurité.

**Systèmes d'information :** le département Informatique interne est en place au niveau du Groupe pour gérer les applications et infrastructures informatiques internes communes à l'ensemble du personnel d'Atos dans le monde. Il supporte notamment les fonctions financières (applications de comptabilité et reporting), la gestion de la fonction commerciale (prévisions par compte client, outils de gestion de la relation client), les Ressources Humaines (outil de gestion des ressources, annuaire général), la communication (sites web du Groupe et intranet) ou les responsables de projets (gestion des ressources et des projets).

La sécurité et l'accès à ces infrastructures et applications, ainsi que leur fiabilité et performance, sont gérés par ce département et bénéficient de l'expertise et des ressources internes du Groupe.

#### B - Communication d'informations fiables et pertinentes

Plusieurs processus sont en place pour s'assurer que des informations fiables et pertinentes sont communiquées au sein du Groupe.

Des revues mensuelles de la performance opérationnelle par Industrie et par Entité Opérationnelle sont organisées sous la responsabilité du Directeur Financier du Groupe et en présence

des Directeurs Généraux Adjointes et des membres du Comité Exécutif concernés.

Un ERP (progiciel de gestion intégré) commun est déployé et utilisé dans l'ensemble des pays du Groupe, à l'exception des entités récemment acquises, facilitant l'échange d'informations opérationnelles. Il permet de générer des rapports et analyses pour l'ensemble du Groupe (projets transfrontaliers, profitabilité



client) ainsi que des analyses selon différents axes analytiques : Opérationnel, géographique, Industries.

Des lignes de communication d'informations formelles ont été définies, qui suivent les structures opérationnelles et fonctionnelles. Ce reporting formel, basé sur des formats standards, concerne aussi bien les informations financières que non financières, ainsi que les risques opérationnels (via le

Comité de Gestion des Risques), la trésorerie (via le Comité de Sécurisation des Moyens de Paiements et de la Trésorerie), ou les financements (Comité de Financement).

Cette remontée d'informations s'accompagne d'instructions « Groupe », émises régulièrement, et plus particulièrement pour les sessions de préparation budgétaire et de reporting financier.

## C - Système de gestion des risques

La gestion des risques se rapporte aux mesures mises en œuvre dans le Groupe pour identifier, analyser et gérer les risques. Bien que la gestion des risques fasse partie du processus décisionnel quotidien des managers, certaines initiatives spécifiques relatives à la gestion des risques ont été menées, comme décrites dans la section 7.1 - « Les activités de gestion des risques » du présent document.

## D - Activités de Contrôle

Les principales activités de Contrôle sont décrites dans le Manuel de Contrôle Interne (Book of Internal Control), sur la base des principaux risques identifiés. Ce manuel, accessible par l'ensemble des collaborateurs, complète les différentes procédures en présentant les principaux objectifs de contrôle requis pour atteindre un niveau de contrôle interne satisfaisant pour chaque processus.

Il ne couvre pas seulement les processus financiers, mais également les processus opérationnels comme la gestion des contrats (le cycle des offres commerciales, le cycle de la commande jusqu'au paiement, le cycle de vie des offres, management des Ressources Humaines, les immobilisations) et la gestion du Risque et de la Conformité (Sécurité, Legal, développement durable).

Une mise à jour du Manuel de Contrôle Interne a été effectuée et diffusée au sein du Groupe en juillet 2021 afin de prendre en compte certains contrôles additionnels et les améliorations de certains processus. Ce document continuera à être adapté en fonction de l'évolution des processus et des risques émergents (mise à jour au moins une fois par an).

Un référentiel de contrôles informatiques (intégré au BIC) a été défini, précisant les activités de contrôle relatives au service fourni au client. Ce référentiel est utilisé par les auditeurs externes pour la production des rapports « ISAE 3402 »<sup>1</sup> à destination de plusieurs clients d'Atos.

## E - Surveillance

La surveillance du dispositif de contrôle interne est placée sous la responsabilité des différents niveaux de management, et s'appuie également sur les missions de l'Audit interne.

Des questionnaires d'autoévaluation (basés sur la perception) sont régulièrement remplis par les Fonctions et les Opérations dans les Unités Opérationnelles Régionales/Pays. Des campagnes de test des contrôles critiques (basés sur des pièces justificatives) sont aussi effectuées localement par les principales fonctions et unités opérationnelles, puis sont passées en revue au niveau Groupe. Des plans d'action sont initiés lorsque des déviations sont constatées.

L'Audit interne s'assure, par ses missions, que les procédures de contrôle interne ont été dûment appliquées et contribue au suivi des procédures de contrôle interne. L'Audit interne s'assure également que la Direction du Groupe et les Directions locales définissent des plans d'action pour garantir l'amélioration permanente des processus de contrôle interne.

En 2021, L'Audit Interne a mené 15 missions d'audit (y compris des missions spécifiques à la demande de la Direction Générale)

pour évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne : 11 dans le domaine des unités géographiques et des fonctions support et quatre relatives aux processus opérationnels et IT. Toutes les missions ont donné lieu à l'émission d'un rapport d'audit spécifiant les plans d'action à mettre en œuvre par la Direction de l'Unité Opérationnelle ou fonctionnelle concernée.

Par ailleurs, l'Audit interne réalise une revue semestrielle des recommandations d'audit avec les responsables concernés, dont les résultats des actions pour les risques « critiques, élevés et moyens » sont présentés au Comité de Direction Générale du Groupe et au Comité des Comptes. Pour l'année 2021, 96% des recommandations d'audit avec un niveau de risque élevé ou moyen ont ainsi été mises en œuvre au cours du semestre prévu.

Des audits sur les Contrôles des Organisations de Services (SOC) ont été réalisés par des auditeurs indépendants pour les principaux prestataires de services qui exécutent des processus pour le compte d'Atos, notamment dans les domaines du traitement de la paie, de la gestion des comptes fournisseurs ou du traitement comptable du grand livre.

<sup>1</sup> ISAE 3402 (normes internationales pour les missions de certification [ISAE] n° 3402). Norme d'audit internationale pour les rapports sur les contrôles d'un prestataire de Service utilisé pour l'émission d'un rapport d'audit externe sur le contrôle interne d'un prestataire à un tiers. Les activités d'Atos ont généralement un impact sur l'environnement de contrôle de ses clients (par le biais des systèmes d'information), ce qui peut nécessiter l'émission de « rapports » ISAE 3402 pour les contrôles assurés par Atos.

## 7.4.4 Dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière

La gouvernance financière du Groupe maintient un ensemble de processus financiers globaux qui s'inscrivent dans le dispositif de contrôle interne de la Société et sont l'objet d'une attention particulière du fait de leur sensibilité :

- les processus financiers : la comptabilité générale, le processus budgétaire et d'actualisation périodique de la prévision, la consolidation et le reporting, la gestion de la trésorerie et des financements, la gestion des risques de crédit, etc. ;

- les processus des fonctions « expert » : taxes, assurances, retraites et assimilés, achats immobiliers ; et
- les processus opérationnels : gestion des offres, exécution des contrats, le business model financier des activités.

## A - Organisation financière locale et globale

Le pilotage de la Direction Financière est effectué à travers deux principaux comités qui se réunissent deux fois par mois, et sont présidés par le Directeur Financier du Groupe :

- le Finance Leadership Team meeting (FLT) comprend la Directrice Financière Adjointe du Groupe, les Directeurs Financiers des Business Units Régionales, des Industries et des Produits, le Directeur Financier d'Atos|Syntel et des Opérations Globales, le Directeur Financier des Global Delivery Centers, les Directeurs de Trésorerie Groupe, du Controlling et du Reporting, Risk & Rainbow, du Contrôle Interne Financier, de la Transformation Financière, de l'Intégration Financière des Acquisitions et des Opérations des Ventes (et d'autres Directeurs selon l'ordre du jour). Il couvre tous les sujets importants couverts par l'organisation financière ;

- le Central Finance Team (CFT) est composé des responsables des principales fonctions au sein de l'organisation financière. Ce comité traite de sujets transversaux essentiels au Groupe.

Comme pour les autres fonctions support, le rattachement des directions financières locales à la fonction Finance du Groupe, renforce l'intégration de la fonction financière en favorisant une harmonisation totale des processus financiers clés et en apportant ainsi un soutien approprié aux entités opérationnelles du Groupe.

La Direction Financière du Groupe pilote les processus financiers, plus particulièrement au travers de la consolidation financière, de la veille réglementaire, de l'apport d'expertise aux différentes entités et du contrôle de l'information financière produite.

## B - Normes et procédures financières du Groupe

La Direction Financière du Groupe a rédigé plusieurs normes et procédures pour accompagner les filiales et contrôler l'enregistrement et le traitement de l'information financière. Ces normes et procédures sont discutées avec les Commissaires aux comptes avant leur diffusion et couvrent les principaux éléments suivants :

- les normes comptables et procédures financières couvrent les lignes directrices des principes comptables et de reporting du Groupe sur la façon dont l'information financière doit être préparée, avec des standards de présentation et d'évaluation. Elles précisent également les principes comptables à appliquer par les entités pour préparer leurs budgets, budgets révisés et pour soumettre les arrêtés comptables dans le cadre de la consolidation du Groupe. Les normes de reporting du Groupe (GRDs) et les directives internes relatives aux normes IFRS ainsi que les règles comptables applicables aux activités du Groupe, sont régulièrement mises à jour ;

- des séances de formation et d'information sont régulièrement organisées afin de diffuser ces normes et procédures à travers le Groupe. Un site intranet dédié est accessible à l'ensemble du personnel financier, favorisant le partage de connaissances et les échanges sur les questions soulevées par la communauté financière d'Atos ; et

- instructions et calendriers : la remontée des budgets des entités, des budgets révisés et des états financiers périodiques et annuels par filiale est réalisée sous un format standard et dans les délais fixés par des instructions et procédures spécifiques. La Direction Financière du Groupe coordonne en liaison avec les Commissaires aux comptes les processus de clôture annuelle et semestrielle.

## C - Systèmes d'information

Les systèmes d'information jouent un rôle clé dans la mise en place et la mise à jour du dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière, fournissant à la fois des contrôles préventifs automatisés, mais aussi des capacités d'analyse et de surveillance continue.

La production d'informations comptables et financières se fait à l'aide d'un progiciel de gestion intégré pour la quasi-totalité des filiales du Groupe. Les entités récemment acquises migrent progressivement vers le progiciel de référence.

Un système unifié de reporting et de consolidation est utilisé pour le reporting financier (reporting opérationnel et données statutaires). Chacune des filiales remonte des états financiers, lesquels sont consolidés au niveau du Groupe, sans palier intermédiaire de consolidation. Toutes les écritures comptables de consolidation sont directement contrôlées par la Direction Financière du Groupe. Les engagements hors bilan sont communiqués avec les autres informations financières et revus par la Direction Financière du Groupe.

## D - Surveillance et contrôle

Au-delà des processus financiers mis en œuvre, les processus de surveillance et de contrôle visent à s'assurer que l'information comptable et financière est conforme à l'ensemble des politiques, des normes et des instructions définies.

Le dossier de clôture (étroitement lié au manuel de contrôle interne) et déployé au niveau local dans toutes les Géographies. Les principales filiales doivent renseigner trimestriellement un dossier de clôture électronique et standardisé, formalisant les contrôles importants réalisés sur le cycle financier, et fournissant les justificatifs appropriés concernant les positions comptables. Des tableaux définis au niveau Groupe permettent d'expliquer le niveau de contrôle attendu pour les principaux éléments.

Les revues fonctionnelles sont menées par les fonctions financières support du Groupe sur les sujets principaux liés au reporting financier, comme les impôts, les engagements de retraites, les litiges, les éléments hors bilan ou la performance opérationnelle.

Suivi opérationnel et financier : le contrôle de gestion du Groupe assiste les Opérations et la Direction Générale dans leur processus décisionnel et travaille de façon rapprochée avec les Directions des pays et des Unités Opérationnelles Régionales dans les domaines suivants : analyse opérationnelle et suivi financier, amélioration du contrôle et de la prévisibilité des résultats, de la qualité et de la fiabilité de l'information communiquée au Groupe.

### 7.4.5. Plan de remédiation et de prévention

**NB :** Cette information a été ajoutée postérieurement au Conseil d'Administration du 28 février 2022 qui a arrêté le rapport de gestion.

Au vu des faiblesses du contrôle interne identifiées en avril 2021, la direction générale du groupe, soutenue notamment par les fonctions Finance, Conformité et Contrôle Interne, a mis en œuvre un programme global, revu de manière hebdomadaire, dans le cadre du plan de remédiation et de prévention, visant à renforcer les compétences et les processus aux Etats-Unis ainsi qu'à renforcer les contrôles préventifs dans l'ensemble du Groupe.

Le plan de remédiation et de prévention, dont la conception et la mise en œuvre ont été étroitement supervisées par le Comité des Comptes et le Conseil d'Administration, a été complété par d'autres mesures recommandées par des conseils externes et comprend les principales mesures suivantes :

- Renforcement et mise en place de nouveaux contrôles préventifs, incluant notamment la conduite d'un comité mensuel visant à revoir et approuver le journal des écritures non-standard, le développement de fonctionnalités supplémentaires telles que l'amélioration du flux d'approbation dans le portail comptable utilisé lors de la clôture mensuelle ;

- Publication d'instructions et de documentations améliorées. En particulier, le manuel comptable du Groupe a été mis à jour, avec de nouvelles exigences minimales de documentation par type d'écriture ;
- Des changements organisationnels ont été réalisés quand cela s'avérait nécessaire. En particulier, des experts IFRS supplémentaires ont été embauchés et l'organisation dédiée au contrôle interne dans chaque RBU a été renforcée ;
- Sensibilisation au moyen d'une série d'actions de communication, notamment sur le système d'alerte du Groupe ;
- Mise en œuvre de mesures RH appropriées, à la suite d'une revue RH détaillée ; et
- Développement de formations dédiées, en particulier une formation relative à l'intégrité financière. Ce programme de formation a été préparé avec la contribution de conseils externes et a été suivi par 100% des collaborateurs aux Etats-Unis avant le 31 décembre 2021. Il est étendu à l'ensemble des collaborateurs du Groupe dans toutes les géographies en 2022.

### 7.4.6 Perspectives et nouvelles procédures connexes à mettre en œuvre

En 2022, les programmes d'amélioration dans les domaines financier, commercial et social poursuivront leurs effets pour améliorer et rationaliser les processus, avec des conséquences bénéfiques pour le système de contrôle interne. En particulier, concernant le plan d'amélioration du contrôle interne, la Direction Financière est engagée à renforcer les première et seconde lignes de défense par des procédures strictes, applicables à l'ensemble du Groupe. En outre, les entités récemment acquises seront intégrées dans le système de contrôle interne d'Atos.

Les initiatives identifiées par la cartographie des risques seront suivies afin de s'assurer qu'une attention appropriée est donnée à ces sujets.

Le département Audit interne du Groupe poursuivra son programme de revue mis à jour d'après la cartographie des risques la plus récente, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de ses recommandations.



# 8

## Evolution du capital et performance boursière

[GRI 102-16]

<b>8.1</b>	<b>Informations de base</b>	<b>412</b>
8.1.1	Transactions des titres	412
8.1.2	Evolution du flottant	412
<b>8.2.</b>	<b>Répartition du capital</b>	<b>413</b>
<b>8.3</b>	<b>Dividendes</b>	<b>413</b>
<b>8.4</b>	<b>Documentation</b>	<b>414</b>
<b>8.5</b>	<b>Calendrier financier</b>	<b>414</b>
<b>8.6</b>	<b>Contacts</b>	<b>414</b>
<b>8.7</b>	<b>Capital</b>	<b>415</b>
8.7.1	Capital au 31 décembre 2021	415
8.7.2	Evolution du capital depuis cinq ans	415
8.7.3	Franchissements de seuil	416
8.7.4	Droits de vote	416
8.7.5	Pacte d'actionnaires	416
8.7.6	Auto-détention et contrat de liquidité	417
8.7.7	Effet potentiel futur sur le capital	420
<b>8.8</b>	<b>Performance boursière</b>	<b>422</b>
8.8.1	Informations boursières	422
8.8.2	Chiffres clés	422
8.8.3.	Capitalisation boursière	423
8.8.4	Volume de transaction	423
8.8.5	Principaux événements boursiers de l'année 2020 et post-clôtures	424



## 8.1 Informations de base

### 8.1.1 Transactions des titres

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment A) depuis 1995, sous le code ISIN FR0000051732. Le titre Atos SE est éligible au SRD et au PEA. Les actions de la Société ont fait partie du CAC 40, principal indice publié par Euronext Paris, du

20 mars 2017 au 17 septembre 2021 lorsqu'Atos est sorti de l'indice. Atos fait maintenant partie de l'indice Next 20. Les titres Atos ont été inclus dans le nouvel indice CAC 40 ESG créé en mars 2021.

Les codes les plus courants sont les suivants :

Source	Codes
Euronext	ATO
AFP	ATO
Bloomberg	ATO FP
Reuters	ATOS PA
Thomson	ATO FR

La classification sectorielle sur Euronext est la suivante :

#### Euronext : classification sectorielle ICB

Industrie	9000, Technology
Supsecteur	9500, Technology
Secteur	9530, Software and Computer Services
Sous-secteur	9533, Computer Services

### 8.1.2 Evolution du flottant

Atos a mis à jour le niveau de son flottant à la suite de l'expiration, le 30 septembre 2020, de l'engagement de conservation au titre du Lock-up Agreement conclu entre Atos SE et Siemens Pension-Trust e.V. (« SPT »). Compte tenu du fait que SPT agit en toute indépendance eu égard à son statut et n'est pas juridiquement contrôlé par Siemens AG, les

10 665 713 actions Atos détenues par SPT, représentant 9,6% du capital social au 31 décembre 2021, ont été incluses dans le flottant. Les participations détenues par les salariés et les membres du Conseil d'Administration ainsi que les actions auto-détenues sont exclues du flottant.

Au 31 décembre 2021	Actions	% du capital	% des droits de votes exerçables
Salariés	3 372 846	3,05%	3,05%
Conseil d'administration	33 665	0,03%	0,03%
Auto détention	181 626	0,16%	-
Flottant	107 142 195	96,76%	96,92%
<b>TOTAL</b>	<b>110 730 332</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## 8.2 Répartition du capital

Les principaux changements dans la répartition du capital de la Société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020		Au 31 décembre 2019	
	Actions	%	Actions	%	Actions	%
Siemens Pension-Trust e.V.	10 665 713	9,63%	12 483 153	11,3%	12 483 153	11,4%
Salariés	3 372 846	3,05%	2 445 817	2,2%	1 520 828	1,4%
Conseil d'administration	33 665	0,03%	89 442	0,1%	54 493	0,1%
Auto détention	181 626	0,16%	53 265	-	582 204 <sup>1</sup>	0,5%
Autres <sup>2</sup>	96 476 482	87,13%	94 921 489	86,3%	94 574 236	86,6%
<b>TOTAL</b>	<b>110 730 332</b>	<b>100,0%</b>	<b>109 993 166</b>	<b>100,0%</b>	<b>109 214 914</b>	<b>100,0%</b>

<sup>1</sup> Incluant 540 266 titres en cours de livraison effective au 2 janvier 2020 à des bénéficiaires de LTI.

<sup>2</sup> Inclut tous les actionnaires détenant moins de 5% du capital social.

Les actions de la Société détenues par les salariés sont gérées au travers de Fonds Communs de Placement Groupe (FCPE) ou via une participation directe.

Les Conseils de Surveillance des FCPE exercent les droits de vote rattachés aux titres détenus au sein du FCPE. Au 31 décembre 2021, l'actionnariat des collaborateurs et anciens collaborateurs du Groupe Atos en actions Atos SE représentait globalement 3,05% du capital.

Au 31 décembre 2021, aucun autre actionnaire n'a déclaré détenir plus de 5% du capital de la Société.

L'évolution de l'auto-détention est décrite ci-après dans la section **8.7.6 Auto-détention et contrat de liquidité**.

Les franchissements de seuil déclarés au cours de l'exercice 2021 figurent en section **8.7.3 Franchissements de seuil**.

## 8.3 Dividendes

[GRI 201-1]

Du fait d'un résultat net part du Groupe négatif en 2021, le Conseil d'Administration d'Atos a décidé, lors de sa réunion du 28 février 2022, de ne pas proposer le versement d'un dividende à la prochaine Assemblée Générale Annuelle

Le Groupe entend poursuivre sa politique de distribution de dividendes en ligne avec le versement d'un montant compris entre 25% et 30% du résultat net part du Groupe.

Au titre des trois derniers exercices, les dividendes ont été les suivants :

Période fiscale	Montant du dividende
Dividende 2020 (versé en 2021)	0,90 €
Distribution au titre de l'exercice 2019	N/A
Dividende 2018 (versé en 2019)	1,70 €



---

## 8.4 Documentation

La Société met à la disposition de ses actionnaires, outre le Document d'Enregistrement Universel :

- un rapport semestriel ;
- des annonces trimestrielles de chiffre d'affaires ;
- des communiqués de presse ponctuels, l'information réglementée, ainsi que des informations générales sur le site web de la Société à l'adresse atos.net.

---

## 8.5 Calendrier financier

27 avril 2022 (Avant Ouverture du Marché)	Chiffre d'affaires du premier trimestre 2022
18 mai 2022	Assemblée Générale annuelle
27 juillet 2022 (Avant Ouverture du Marché)	Résultats du premier semestre 2022

Le Groupe prévoit d'organiser en mai 2022 (la date sera précisée ultérieurement) une journée investisseurs dédiée à la présentation de son plan de retournement.

---

## 8.6 Contacts

[GRI 102 - 53]

Les investisseurs institutionnels, analystes financiers ainsi que les actionnaires individuels peuvent, pour toute information, contacter :

**Thomas Guillois**

Directeur des Relations Investisseurs

Tel : +33 6 21 34 36 62

[thomas.guillois@atos.net](mailto:thomas.guillois@atos.net)

Ou envoyer toute demande d'information à l'adresse [investors@atos.net](mailto:investors@atos.net)



## 8.7 Capital

### 8.7.1 Capital au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, le capital social de la Société s'élevait à environ 111 millions d'euros, divisé en 110 730 332 actions de 1 euro de valeur nominale entièrement libérées.

Le capital du Groupe a, par rapport au 31 décembre 2020, été augmenté de 737 166 actions nouvelles, résultant de l'augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du plan d'actionnariat salarié dénommé « Share 2021 ».

Par ailleurs, dans le cadre de « Share 2021 », la Société a également lancé au cours de l'exercice 2021 une augmentation de capital au moyen d'un dispositif équivalent et complémentaire (le « Share Incentive Plan 2021 »), réservée aux salariés situés au Royaume-Uni conformément à la 19<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale du 12 mai 2021, autorisant une émission maximale de 219 986 actions nouvelles Atos. La réalisation définitive de cette augmentation de capital, pour un montant total (prime d'émission incluse) de 883 157,76 euros via l'émission de 33 367 actions nouvelles Atos de 1 euro de valeur nominale chacune, est intervenue le 21 mars 2022. A l'issue de cette augmentation de capital, le capital social d'Atos a été porté de 110 730 332 euros à 110 763 699 euros.

### 8.7.2 Evolution du capital depuis cinq ans

Année	Variation du capital	Date	Actions nouvelles	Nombre d'actions composant le capital social	Nominal	Prime d'émission	Capital
					(en millions d'euros)		
2017	Augmentation de capital réservée aux salariés <sup>1</sup>	17/02/2017	294 965	105 203 644	0,3	22,1	105,2
	Levée d'options	01/04/2017	107 922	105 311 566	0,1	3,4	105,3
	Levée d'options	30/06/2017	57 402	105 368 968	0,0	1,8	105,3
	Levée d'options	30/09/2017	14 876	105 383 844	0,0	0,4	105,3
	Levée d'options	31/12/2017	61 505	105 445 349	0,1	1,8	105,4
2018	Levée d'options	31/03/2018	153 130	105 598 479	0,2	4,9	105,6
	Paiement du dividende en actions	21/06/2018	1 063 666	106 662 145	1,1	110,7	106,7
	Levée d'options	30/06/2018	222 074	106 884 219	0,2	6,5	106,9
	Levée d'options	31/12/2018	2 000	106 886 219	0,0	0,1	106,9
2019	Augmentation de capital réservée aux salariés <sup>2</sup>	28/02/2019	263 518	107 149 737	0,3	15,4	107,2
	Levée d'options	31/03/2019	5 667	107 155 404	0,0	0,3	107,2
	Paiement du dividende en actions	27/05/2019	2 039 710	109 195 114	2,0	124,5	109,2
	Levée d'options	30/06/2019	19 800	109 214 914	0,0	0,8	109,2
2020	Augmentation de capital réservée aux salariés <sup>3</sup>	31/07/2020	778 252	109 993 116	0,7	36,9	109,9
2021	Augmentation de capital réservée aux salariés <sup>4</sup>	28/10/2021	737 166	110 730 332	0,7	21,8	110,7

1 Sur le fondement de la 19<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Annuelle du 26 mai 2016.

2 Sur le fondement de la 20<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Annuelle du 24 mai 2018.

3 Sur le fondement de la 20<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 avril 2019.

4 Sur le fondement de la 18<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Annuelle du 12 mai 2021.

### 8.7.3 Franchissements de seuil

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, le Groupe a été informé des franchissements de seuils légaux suivants :

- BlackRock Inc., agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 1<sup>er</sup> février 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite de l'acquisition d'actions Atos SE, hors et sur le marché, et d'une augmentation du nombre d'actions d'ATOS SE détenues à titre de garantie) et détenir 5,06% du capital et des droits de vote de la Société ;
- Siemens Aktiengesellschaft a déclaré avoir franchi à la baisse, le 14 juin 2021, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite d'une cession d'actions Atos SE sur le marché) et détenir indirectement, par l'intermédiaire de son fonds de pension salariés dénommé Siemens Pension Trust e.V., 9,96% du capital et des droits de vote de la Société ;
- BlackRock Inc., agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 30 novembre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la Société (à la suite de la cession d'actions Atos SE sur le marché) et détenir 2,71% du capital et des droits de vote de la Société.

Nom de l'entité notifiant le franchissement de seuil	Date de déclaration	Date du franchissement de seuil	Sens	Actions	% de participation <sup>1</sup>	% de droits de vote <sup>2</sup>	Référence de la publication AMF
BlackRock Inc.	02/02/21	01/02/21		5 568 745	5,06%	5,06%	221C0266
Siemens Aktiengesellschaft	17/06/21	14/06/21		10 956 753	9,96%	9,96%	221C1432
BlackRock Inc.	01/12/21	30/11/21		2 998 257	2,71%	2,71%	221C3334

1 A la date du franchissement de seuil.

2 Y compris auto-détention à cette date, en application de l'alinéa 2 de l'article 223-11 I. du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

La Société n'a été informée d'aucun autre franchissement de seuil légal valide en 2021, conformément à l'article L. 233-7 du Code de commerce.

Il a été confirmé que les déclarations de franchissement de seuil déposées auprès de l'AMF par Finsur Corp et publiées sur le site

Internet de l'AMF les 17 mai et 21 mai 2021 (références des publications AMF n° 221C1084 and 221C1168) ne correspondent à aucune réalité (voir la publication AMF n° 221C1273).

### 8.7.4 Droits de vote

Chaque action donne droit à une voix à l'exception des actions auto-détenues qui sont privées de droit de vote. Il n'existe pas de droit de vote double.

### 8.7.5 Pacte d'actionnaires

Lors de l'acquisition par la Société auprès de Siemens de son ancienne filiale SIS, le groupe Siemens s'est engagé à conserver sa participation de 12 483 153 actions de la Société jusqu'au 30 juin 2016 (le « Lock-Up Agreement »). Cet engagement de conservation a été étendu jusqu'au 30 septembre 2020, en vertu d'un amendement au Lock-Up Agreement conclu le 30 octobre 2015 entre Siemens AG, la Société et Siemens Beteiligungen Inland GmbH, dans le cadre du renforcement de l'alliance entre Siemens et Atos. Aux termes de cet accord, Siemens conservait néanmoins la possibilité, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, de transférer les actions à deux fonds de pension de salariés Siemens intitulés Siemens Pension Trust e.V. et BSAV-Trust e.V., sous réserve que le cessionnaire accepte de se conformer au Lock-Up Agreement, et que, lors de l'exercice du droit de suggérer la nomination d'un représentant au Conseil d'Administration d'Atos SE, il suggère toujours un membre actif du Directoire de Siemens.

Le 27 mars 2018, dans le cadre du financement d'un plan de retraite par Siemens AG, Siemens AG a transféré, hors marché, à Siemens Pension-Trust e.V. l'intégralité de sa participation au sein de la Société, correspondant à 12 483 153 actions Atos SE. Dans le cadre du transfert mentionné ci-dessus, Siemens

Pension-Trust e.V. a signé le 23 mars 2018 un acte intitulé « Joinder Agreement » aux termes duquel Siemens Pension-Trust e.V. a accepté d'être tenue par l'ensemble des termes et conditions du Lock-Up Agreement mentionné ci-dessus. A la suite de l'expiration, le 30 septembre 2020, de l'engagement de conservation au titre du Lock-Up Agreement, et compte tenu du fait que Siemens Pension-Trust e.V. agit en toute indépendance eu égard à son statut et n'est pas juridiquement contrôlée par Siemens AG, les 10 665 713 actions Atos détenues par Siemens Pension-Trust e.V. au 31 décembre 2021 ont été incluses dans le flottant.

Il est également prévu aux termes du Lock-Up Agreement, qu'à l'issue de la période de conservation, et dans l'hypothèse où Siemens Pension Trust e.V. souhaiterait vendre ses actions Atos SE, il s'engage à le faire de manière ordonnée, dans la limite d'un nombre d'actions cédées par jour de bourse ne pouvant excéder 20% du volume journalier moyen d'actions Atos SE échangées sur Euronext Paris au cours des 30 derniers jours précédant la date de la cession envisagée. Les cessions de bloc ne sont pas concernées par cette restriction, étant précisé toutefois que si Siemens Pension Trust e.V. reçoit une offre d'achat, de bonne foi, d'un compétiteur d'Atos SE, il devra

d'abord permettre à Atos SE d'acquérir ou de faire acquérir par un investisseur stratégique, toutes les actions Atos SE concernées, aux conditions et au minimum au prix offerts. Atos SE aura cinq jours ouvrés pour accepter cette offre d'achat à compter de sa réception par Atos SE.

Les engagements susvisés pris par Siemens Pension Trust e.V. prendront fin immédiatement et automatiquement en cas (i) d'offre publique sur les actions d'Atos SE acceptée par le Conseil d'administration d'Atos SE et ayant fait l'objet d'une décision de conformité par l'Autorité des marchés financiers, ou (ii) de changement de contrôle d'Atos SE, à savoir si une personne ou un groupe de personnes agissant de concert vient à détenir 30% ou plus du capital ou des droits de vote d'Atos SE, ou (iii) de cession par Atos SE d'une portion significative de ses actifs ou activités représentant 33% du chiffre d'affaires de l'exercice financier précédent, si Siemens Pension Trust e.V. n'a pas donné son accord à une telle cession.

Le Lock-Up Agreement prendra également fin le jour où Siemens Pension Trust e.V. cessera de détenir un nombre d'actions Atos SE représentant plus de 5% du capital d'Atos SE (sur une base non diluée).

Aucun autre pacte d'actionnaires n'a été notifié à la Société pour dépôt auprès des autorités boursières et, à la connaissance de la Société il n'existe aucune action de concert ni accord similaire.

Les actions de la Société détenues par les salariés sont essentiellement gérées au travers de Fonds Communs de Placement Groupe (FCPE), le reste des actions étant détenu directement par les salariés participants au Plan d'Épargne Groupe Atos. Les Conseils de Surveillance des FCPE exercent les droits de vote rattachés aux titres détenus au sein du FCPE. Conformément au règlement du Fonds Commun de Placement Groupe (FCPE) Atos Stock Plan, le Conseil de Surveillance décide de l'apport de titres en cas d'offre publique (achat ou échange). Le Conseil de Surveillance décide de toute fusion, scission et liquidation de tout compartiment du fonds et approuve certaines modifications du règlement du fonds. Au 31 décembre 2021, l'actionariat des collaborateurs et anciens collaborateurs du Groupe Atos en actions Atos SE représentait un total de 3,05% du capital social d'Atos SE.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord susceptible d'avoir une incidence significative en cas d'offre publique sur le capital social de la Société.

## 8.7.6 Auto-détention et contrat de liquidité

### L'auto-détention

Au 31 décembre 2021, la Société détenait 181 626 actions Atos SE soit moins de 0,2% du capital représentant une valeur de portefeuille de 6 790 996,14 euros sur la base du cours de la bourse de l'action Atos au 31 décembre 2021 et une valeur comptable de 8 259 816,62 euros. Ces actions ont été acquises dans le cadre de programmes de rachat d'actions et sont destinées à être allouées aux bénéficiaires des plans d'actions de performance, des plans d'achat d'actions ou d'autres plans d'intéressement à long terme.

La Société a procédé aux rachats de :

- 820 000 actions du 16 février au 26 février 2021 et du 1<sup>er</sup> mars au 5 mars 2021, dans le cadre d'un mandat donné à un prestataire de services d'investissements comme annoncé par le Groupe le 19 février 2021 ;
- 120 000 actions du 17 décembre au 23 décembre 2021, dans le cadre d'un mandat donné à un prestataire de services d'investissements comme annoncé par le Groupe le 17 décembre 2021.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, la Société a transféré 811 639 actions de la Société à des bénéficiaires de plans d'intéressement à long terme (long-term incentive).

### Contrat de liquidité

Atos et Rothschild Martin Maurel ont signé un contrat de liquidité le 14 février 2019 qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ce contrat est établi suite aux évolutions de la réglementation relative aux contrats de liquidité et est conforme à la décision AMF n° 2021-01 du 22 juin 2021 (la « Décision AMF »), applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

La plateforme de négociation sur lesquelles les transactions au titre du contrat de liquidité sont effectuées est Euronext Paris.

Il est précisé, qu'en application des dispositions du contrat, les situations ou les conditions conduisant à sa suspension ou à sa cessation sont les suivantes :

- l'exécution du contrat de liquidité est suspendue dans les conditions visées à l'article 5 de la Décision AMF ;
- elle peut être suspendue à la demande d'Atos pour des raisons techniques, telles que le comptage des actions ayant droit de vote avant une Assemblée Générale ou le comptage des actions donnant droit au dividende avant son détachement, et ce pour une période qu'Atos précise.

Le contrat pourra être résilié à tout moment par Atos, sans préavis, ou par Rothschild Martin Maurel avec un préavis d'un mois.



Les opérations réalisées en 2021 dans le cadre du contrat de liquidité ont été les suivantes :

<b>Flux bruts cumulés au 31 décembre 2021</b>	<b>Achats cumulés</b>	<b>Ventes cumulées</b>
Nombre de titres	4 263 716	4 263 716
Prix moyen de vente ou d'achat	57,4005	57,2735
Montant total des ventes et achats	244 739 296,94	244 197 940,19

## Le cadre juridique

La 16<sup>e</sup> résolution votée par l'Assemblée Générale Annuelle du 12 mai 2021, a renouvelé, au bénéfice du Conseil d'Administration, l'autorisation d'acheter des actions du Groupe dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

Ces achats pourraient être effectués afin :

- d'assurer la liquidité et animer le marché de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux pratiques de marché reconnues par l'AMF ;
- de les attribuer ou de les céder aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues ou admises par les dispositions légales et réglementaires applicables notamment dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L. 22-10-56 et suivants et L. 225-177 et suivants du Code de commerce, (iii) d'attributions gratuites d'actions, notamment dans le cadre prévu par les articles L. 22-10-59, L. 22-10-60 et L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et (iv) de plans d'actionariat de droit français ou étranger, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange ou autre dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- d'annuler totalement ou partiellement ces actions par voie de réduction du capital social autorisée par l'Assemblée Générale en application de la 17<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale annuelle du 12 mai 2021.

Cette autorisation permettra également à la Société d'opérer sur ses propres actions en vue de toute autre finalité conforme à la réglementation en vigueur ou qui viendrait à bénéficier d'une présomption de légitimité par les dispositions légales et

réglementaires applicables ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché par l'AMF. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

La présente autorisation pourra être utilisée à tout moment, à l'exception de périodes d'offre publique visant les titres de la Société.

Les achats d'actions pourront porter sur un nombre maximum d'actions représentant 10% des actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée Générale Annuelle 2021, étant précisé que s'agissant du cas particulier des actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Les acquisitions, cessions, transferts ou échanges d'actions pourront être effectués par tous moyens, selon la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré, notamment par offre publique ou transactions de blocs d'actions (qui pourront atteindre la totalité du programme), et le cas échéant, par le recours à des instruments financiers dérivés (négociés sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré), ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, ou par l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans les conditions prévues par la loi, appréciera, le tout dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Le prix d'achat maximum par action est fixé à 120 euros (hors frais).

Le Conseil d'Administration pourra ajuster le prix d'achat maximum susmentionné en cas d'incorporation de primes, de réserves ou de bénéfices, donnant lieu, soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à la création et à l'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de division de la valeur nominale de l'action ou de regroupement d'actions ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur des actions.

Le montant maximum de fonds destinés au programme de rachat s'élève en conséquence à 1 319 917 920 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2020, ce montant maximum étant susceptible d'être ajusté afin de tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée Générale. Cette autorisation a été octroyée pour une durée de 18 mois à compter du 12 mai 2021.

## Descriptif du programme de rachat à soumettre pour autorisation à la prochaine Assemblée Générale annuelle

Dans le cadre du programme de rachat d'actions (et dans la limite de 10% du capital social), il est proposé de soumettre, lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle, le renouvellement de l'autorisation de rachat d'actions donnée lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 12 mai 2021, pour une durée de 18 mois.

En application du règlement général de l'AMF (articles 241-1 et suivants), le présent descriptif du programme a pour but de décrire les objectifs et les modalités du nouveau programme de rachat de la Société de ses propres actions qui sera soumis pour autorisation à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Les objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la liquidité et animer le marché de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux pratiques de marché reconnues par l'AMF ;
- de les attribuer ou de les céder aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues ou admises par les dispositions légales et réglementaires applicables notamment dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L. 22-10-56 et suivants et L. 225-177 et suivants du Code de commerce, (iii) d'attributions gratuites d'actions, notamment dans le cadre prévu par les articles L. 22-10-59, L. 22-10-60 et L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et (iv) de plans d'actionnariat de droit français ou étranger, notamment dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera ;
- de les conserver et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange ou autre dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; ou
- de les annuler totalement ou partiellement par voie de réduction du capital social.

Cette autorisation permettrait également à la Société d'opérer sur ses propres actions en vue de toute autre finalité conforme à la réglementation en vigueur ou qui viendrait à bénéficier d'une

présomption de légitimité par les dispositions légales et réglementaires applicables ou qui viendrait à être reconnue comme pratique de marché par l'AMF. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

La présente autorisation pourra être utilisée à tout moment, à l'exception de périodes d'offre publique visant les titres de la Société.

Les achats d'actions pourront porter sur un nombre maximum d'actions représentant 10% des actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée Générale Annuelle, étant précisé que s'agissant du cas particulier des actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Les acquisitions, cessions et, transferts ou échanges d'actions pourront être effectués par tous moyens, selon la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré, notamment par offre publique ou transactions de blocs d'actions (qui pourront atteindre la totalité du programme), et le cas échéant, par le recours à des instruments financiers dérivés (négociés sur un marché réglementé, sur un système multilatéral de négociation, auprès d'un internalisateur systématique ou de gré à gré), ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles telles que les achats et ventes d'options d'achat ou de vente, ou par l'émission de valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière à des actions de la Société détenues par cette dernière, et ce aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration, dans les conditions prévues par la loi, appréciera, le tout dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Le prix maximum d'achat est fixé à 120 euros (hors frais) par action et le nombre d'actions pouvant être acquises est de 10%, des actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée Générale, soit théoriquement 11 073 033 actions tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2021. Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève en conséquence à 1 328 763 960 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 31 décembre 2021. Ce montant maximum peut être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'Assemblée Générale.

A compter de son autorisation par la prochaine Assemblée Générale Annuelle, ce programme sera valable pour une durée maximum de 18 mois.



## 8.7.7 Effet potentiel futur sur le capital

### Actions potentielles

Le capital social de la Société, composé de 110 730 332 actions émises au 31 décembre 2021, pourrait être augmenté jusqu'à un maximum de 2,47% par la création de 2 742 563 actions nouvelles. La dilution peut résulter de l'exercice des options de souscription d'actions allouées aux salariés ou de l'acquisition d'actions de performance :

(en actions)	31 décembre 2021	31 décembre 2020	Variation	% dilution
<b>Nombre d'actions émises</b>	<b>110 730 332</b>	<b>109 993 166</b>	<b>737 166</b>	
<i>Issues des options de souscription d'actions<sup>1</sup></i>	137 000	162 900	-25 900	0,12%
<i>Issues des actions de performance</i>	2 605 563	2 812 862	-207 299	2,35%
<b>Dilution potentielle</b>	<b>2 742 563</b>	<b>2 975 762</b>	<b>-233 199</b>	<b>2,47%</b>
<b>TOTAL DU CAPITAL POTENTIEL</b>	<b>113 472 895</b>	<b>112 968 928</b>		

1 Sur un total de 137 000, aucune option de souscription n'avait de prix d'exercice inférieur au cours de bourse de l'action au 31 décembre 2021 (37,25 euros à l'ouverture).

### Evolution des options de souscription d'actions

<b>Nombre d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2020</b>	<b>162 900</b>
Options de souscription d'actions attribuées en 2021	0
Options de souscription d'actions exercées en 2021	0
Options de souscription d'actions déchues ou périmées en 2021	25 900
<b>NOMBRE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>137 000</b>

Au 31 décembre 2021, aucune option de souscription d'actions, en circulation, accordée par le Groupe n'est exerçable. La totalité des options de souscriptions d'actions au 31 décembre 2021 est en cours d'acquisition et deviendront exerçables à compter du 25 juillet 2022. Par ailleurs, compte tenu de l'évolution du cours de l'action Atos, la condition d'attribution définitive relative à la performance du titre Atos SE par rapport à la performance d'un

panier, composé d'actions et d'indices, mesurée à partir de la moyenne des cours d'ouverture (dividendes réinvestis) observés sur les jours de bourse du trimestre civil précédant la date d'attribution (i.e. le 25 juillet 2019) et la date d'acquisition (i.e. le 25 juillet 2022) des options, est peu susceptible d'être remplie.

## Autorisations en cours portant sur des actions et autres valeurs mobilières

Au regard des résolutions votées par l'Assemblée Générale Annuelle du 16 juin 2020 et du 12 mai 2021, les autorisations d'intervenir sur le capital social et d'émettre des actions et autres valeurs mobilières en cours de validité attribuées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration, sont les suivantes, au 31 décembre 2021 :

Autorisation	Montant des autorisations (valeur nominale)	Utilisation des autorisations (valeur nominale)	Solde non utilisé (valeur nominale)	Date d'expiration de l'autorisation
AGM 12 mai 2021 16 <sup>e</sup> résolution Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions	10% du capital ajusté à tout moment	120 000 <sup>1</sup>	98,9%	12/11/2022 (18 mois)
AGM 12 mai 2021 17 <sup>e</sup> résolution Réduction du capital social	10% du capital ajusté au jour de la réduction	0	10% du capital ajusté au jour de la réduction	12/07/2023 (26 mois)
AGM 16 juin 2020 24 <sup>e</sup> résolution Augmentation de capital avec DPS	32 764 474	0	32 764 474	16/08/2022 (26 mois)
AGM 16 juin 2020 25 <sup>e</sup> résolution Augmentation de capital sans DPS par offre au public <sup>2,3</sup>	10 921 491	0	10 921 491	16/08/2022 (26 mois)
AGM 16 juin 2020 26 <sup>e</sup> résolution Augmentation de capital sans DPS par placement privé <sup>2,3</sup>	10 921 491	0	10 921 491	16/08/2022 (26 mois)
AGM 16 juin 2020 27 <sup>e</sup> résolution Augmentation de capital social sans DPS en vue de rémunérer des apports en nature <sup>2,3</sup>	10 921 491	0	10 921 491	16/08/2022 (26 mois)
AGM 16 juin 2020 28 <sup>e</sup> résolution Augmentation du nombre de titres en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS <sup>2,3,4</sup>	Extension de 15% maximum de l'émission initiale	0	Extension de 15% maximum de l'émission initiale	16/08/2022 (26 mois)
AGM 16 juin 2020 29 <sup>e</sup> résolution Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autre	5 111 millions	0	5 111 millions	16/08/2022 (26 mois)
AGM 12 mai 2021 18 <sup>e</sup> résolution Augmentation de capital réservée aux salariés <sup>2</sup>	2 199 863	737 166	1 462 697	12/11/2022 (18 mois)
AGM 12 mai 2021 19 <sup>e</sup> résolution Augmentation de capital réservée à des opérations réservées aux salariés dans certains pays au moyen de dispositifs équivalents et complémentaires <sup>2</sup>	219 986	219 986 <sup>5</sup>	0 <sup>5</sup>	12/11/2022 (18 mois)
AGM 12 mai 2021 20 <sup>e</sup> résolution Autorisation d'attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux	989 938	853 900 <sup>6</sup>	136 038	12/07/2024 (38 mois)

1 Le rachat de 820 000 actions effectué entre le 16 et 26 février 2021 et le 1<sup>er</sup> et le 5 mars 2021 n'est pas inclus. Il a été déduit du montant total autorisé au titre de la 22<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2020.

2 Toute augmentation de capital effectuée au titre des 25<sup>e</sup>, 26<sup>e</sup>, 27<sup>e</sup>, 28<sup>e</sup> de l'AGM du 16 juin 2020 et des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> résolutions de l'AGM du 12 mai 2021 s'imputera sur le plafond fixé à la 24<sup>e</sup> résolution de l'AGM du 16 juin 2020.

3 Les augmentations de capital effectuées sans droit préférentiel de souscription au titre des 25<sup>e</sup>, 26<sup>e</sup>, 27<sup>e</sup>, et 28<sup>e</sup> résolutions de l'AGM du 16 juin 2020 sont soumises à un sous-plafond global correspondant à 10% du capital de la Société au jour de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2020 (soit 10 921 491 euros). Toute augmentation de capital en vertu desdites résolutions s'imputera sur ce sous-plafond global.

4 L'émission supplémentaire s'impute (i) sur le plafond de la résolution en vertu de laquelle est décidée l'émission initiale, (ii) sur le plafond global prévu à la 24<sup>e</sup> résolution de l'AGM du 16 juin 2020, et (iii) dans l'hypothèse d'une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription, sur le montant du sous-plafond mentionné au point 3 ci-dessus.

5 Le Conseil d'administration a fait usage le 27 juillet 2021 de la 19<sup>e</sup> résolution afin de réaliser une augmentation de capital dans la limite d'un nombre maximum de 219 986 actions nouvelles. La réalisation définitive de cette augmentation de capital est intervenue le 21 mars 2022 via l'émission de 33 367 actions nouvelles. En conséquence, à cette même date le solde non utilisé de cette résolution s'élève à 186 619 actions.

6 Attribution initiale de 862 100 actions de performance le 27 juillet 2021, parmi lesquelles 8 200 ont été annulées.

Au 31 décembre 2021, le nombre d'actions nouvelles autorisées pouvant être émises dans le cadre des délégations de compétence susvisées (les 28<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle du 16 juin 2020 étant mises à part) s'élève à 32 900 512, ce qui représente 29,71% du capital social mis à jour le 31 décembre 2021.

## 8.8 Performance boursière

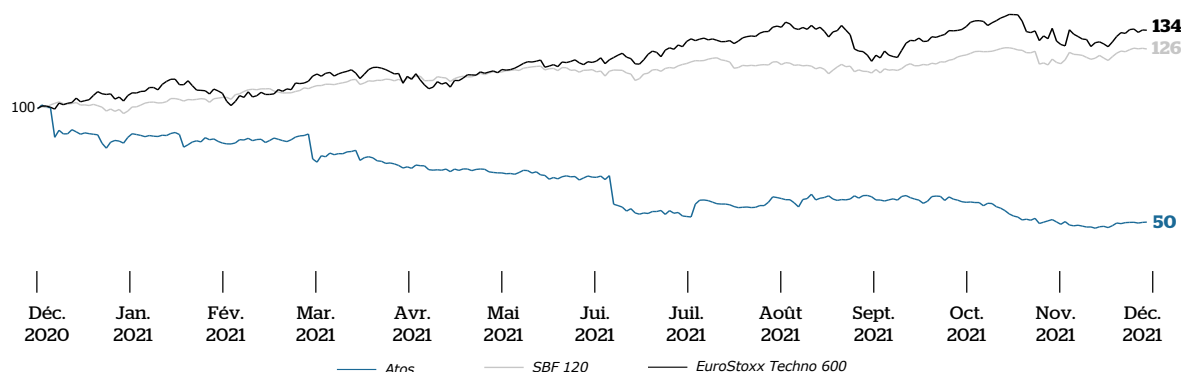
### 8.8.1 Informations boursières

Le cours de bourse d'Atos a clôturé 2021 en baisse de -50% à 37,39 euros, sous-performant l'indice de référence français SBF 120 (+26,2%).

Cette contreperformance s'explique pour l'essentiel par une réserve émise par les Commissaires aux comptes portant sur deux entités juridiques américaines représentant 11% du chiffre d'affaires consolidé 2020, ainsi qu'un avertissement sur les résultats émis le 12 juillet 2021.

Le Groupe précise que les Commissaires aux comptes ont émis des rapports sans réserve sur les comptes consolidés résumés semestriels du Groupe au titre du semestre clos le 30 juin 2021 et sur les comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2021, respectivement le 30 juillet 2021 et le 11 mars 2022.

#### PERFORMANCE DE L'ACTION ATOS PAR RAPPORT AUX INDICES BOURSIERS (BASE 100 AU 31 DÉCEMBRE 2020)



### 8.8.2 Chiffres clés

	2021	2020	2019	2018	2017
Plus haut (en euros)	76,12	81,06	79,24	130,30	135,40
Plus bas (en euros)	35,36	45,15	51,71	66,14	97,94
Clôture le 31/12 (en euros)	37,39	74,78	74,32**	71,48	121,35
Volume moyen journalier traité sur la plateforme Euronext (en nombre d'actions)	2 758 013	456 990	475 750	403 600	276 651
Flottant	96,8%	97,6%	86,6%	86,7%	86,2%
Capitalisation boursière au 31/12 (en millions d'euros)	4 140	8 225	8 117	7 640	12 796
Valeur d'Entreprise (VE) au 31/12* (en millions d'euros)	5 365	8 692	9 853	10 512	12 488
VE/chiffre d'affaires	0,5	0,8	0,9	0,9	1,0
VE/excédent brut opérationnel	5	5	5	7	8
VE/marge opérationnelle	14	9	8	8	10
PER (sur résultat net normalisé)	-0,2	11,2	9,6	9,3	14,7

\* En supposant que (Valeur d'Entreprise) = (Dettes nettes) + (Capitalisation boursière).

\*\* La distribution de 23,5% du capital de Worldline en mai 2019 pour 2 344 millions d'euros, représentait 21,88 € par action Atos.



### 8.8.3. Capitalisation boursière

Sur la base d'un cours de clôture de 37,39 euros au 31 décembre 2021, et 110 730 332 actions émises, le Groupe avait une capitalisation boursière le 31 décembre 2021, de 4 140 millions d'euros par rapport à 8 117 millions d'euros à fin décembre 2020.

Atos se plaçait au 31 décembre 2021 à la 15<sup>e</sup> place de l'indice Next 20 qui comprend les plus fortes capitalisations boursières de la place de Paris après l'indice du CAC 40.

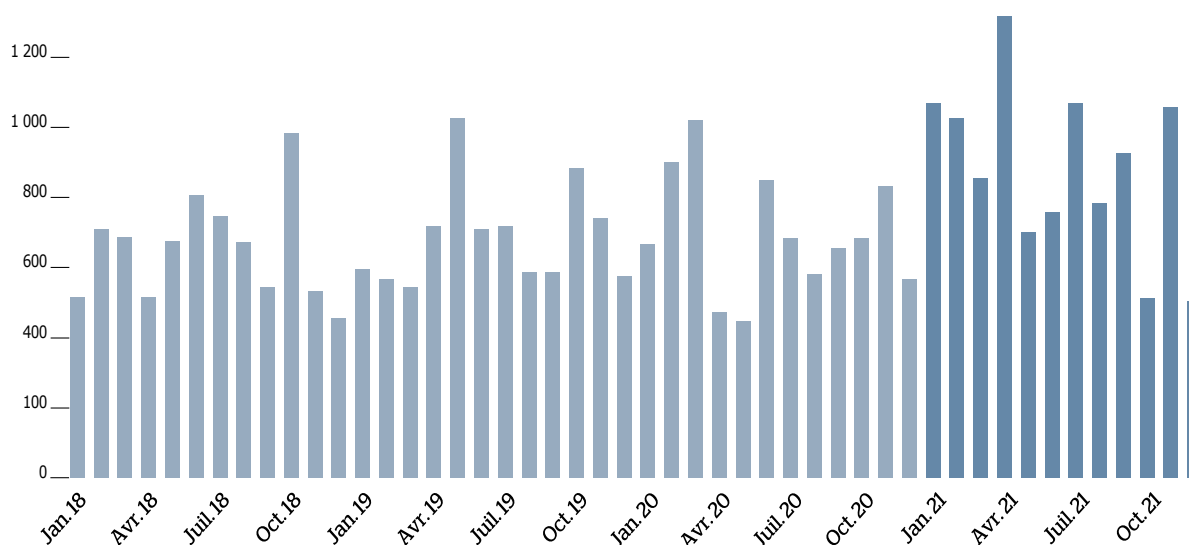
### 8.8.4 Volume de transaction

#### Volumes de transactions (Euronext)

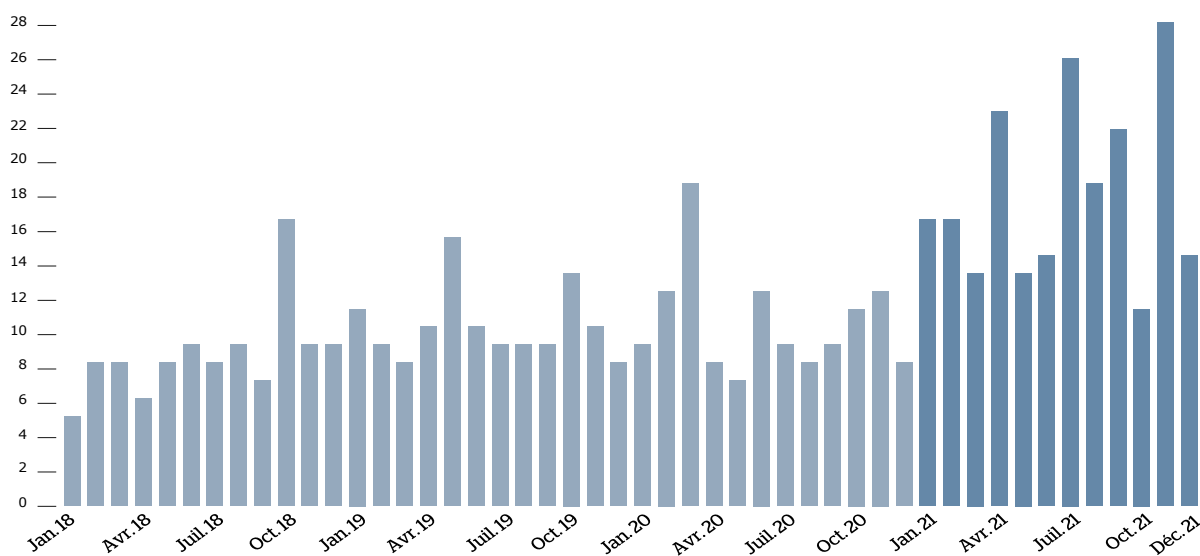
	(en milliers d'actions)	(en milliers d'euros)
1 <sup>er</sup> trimestre 2021	45 199	2 952 906
2 <sup>e</sup> trimestre 2021	48 970	2 774 582
3 <sup>e</sup> trimestre 2021	63 500	2 782 010
4 <sup>e</sup> trimestre 2021	52 022	2 077 859
<b>TOTAL</b>	<b>209 690</b>	<b>10 587 356</b>

En 2021, le volume moyen journalier d'actions traitées a atteint 911 milliers sur la plateforme Euronext comparé à 457 milliers en 2020. Concernant les volumes de transactions sur les actions d'Atos SE, la plateforme Euronext représentait 30% des volumes totaux en 2021 contre 32% en 2020.

#### VOLUME DE TRANSACTIONS MENSUELLES EN MILLIONS D'EUROS<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Volumes antérieures au 3 mai 2019 (date de détachement) ajustés de la distribution en nature de cinq actions Worldline pour cinq actions Atos détenues.

VOLUME DE TRANSACTIONS MENSUELLES EN MILLIONS D' ACTIONS<sup>1</sup>

## 8.8.5 Principaux événements boursiers de l'année 2020 et post-clôtures

## Janvier

Le **7 janvier**, suite aux rumeurs de marché concernant une transaction potentielle impliquant Atos, la société a confirmé avoir approché DXC Technology concernant une transaction amicale potentielle entre les deux groupes afin de créer un leader des Services Numériques bénéficiant d'une envergure mondiale, et combinant leurs talents et capacité d'innovation respectives.

Le **20 janvier**, Atos a annoncé avoir finalisé l'acquisition d'In Fidem, une société de conseil spécialisée dans la cybersécurité, basée au Canada. In Fidem possède une forte expertise en sécurité cloud, identité numérique, gestion des risques, opérations de sécurité, enquêtes informatiques (forensics) et lutte contre les cybercrimes.

## Février

Le **2 février**, suite à la déclaration publiée par la Société le 7 janvier 2021, le Conseil d'Administration d'Atos a décidé à l'unanimité de ne pas poursuivre une éventuelle transaction avec DXC Technology.

Le **18 février**, Atos a annoncé ses résultats 2020. Le **chiffre d'affaires** s'est élevé à **11 181 millions d'euros**, -3,0% en organique et **-2,3% à taux de change constant**. Dans le contexte de la crise de la Covid-19 et des restrictions et confinements dans la plupart des pays où le Groupe exerce ses activités, la baisse des revenus a été limitée grâce au profil d'activité résilient. La **marge opérationnelle** a atteint **1 002 millions d'euros** représentant **9,0% du chiffre d'affaires**, comparé à 10,1% en 2019 à périmètre et taux de change constants. La dynamique commerciale du Groupe a été particulièrement forte en 2020 avec des **prises de commandes à 13,3 milliards d'euros**, représentant un **ratio de prise de commandes sur chiffre d'affaires** de **119%** comparé

à 106% enregistré en 2019 à taux de change constant. Au cours du quatrième trimestre, le ratio de prise de commandes sur chiffre d'affaires a atteint **130%**. Le **résultat net des activités poursuivies** s'est élevé à **550 millions d'euros**, et le **résultat net normalisé des activités poursuivies** a atteint **725 millions d'euros**. Le **Bénéfice par Action** et le **bénéfice par action dilué** s'élevaient à **5,05 euros** et le **Bénéfice par Action normalisé et le bénéfice par action normalisé dilué** s'élevaient à **6,65 euros**. Le **flux de trésorerie disponible** a atteint **513 millions d'euros** en 2020. L'**endettement net** s'élevait à **-467 millions d'euros** à la fin de l'année 2020, cela comprenait les Obligations Echangeables en Actions de 500 millions d'euros tandis que le Groupe détenait toujours 3,8% d'actions Worldline échangeables à la maturité de l'OEB. En cas de conversion complète des Obligations Echangeables en Actions, le Groupe n'avait pas d'endettement net au 31 décembre 2020.

<sup>1</sup> Volumes antérieurs au 3 mai 2019 (date de détachement) ajustés de la distribution en nature de deux actions Worldline pour cinq actions Atos détenues.

## Avril

Le **1<sup>er</sup> avril**, Atos a publié un communiqué sur les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2020, les Commissaires aux comptes ont émis une réserve pour limitation de travaux portant sur deux entités juridiques américaines représentant 11% du chiffre d'affaires consolidé 2020 et nécessitant des travaux supplémentaires. A l'exception de cette réserve, les comptes consolidés du Groupe étaient certifiés et les états financiers publiés le 18 février 2021 restaient inchangés.

Le **20 avril**, Atos a annoncé avoir signé un accord en vue d'acquérir Cryptovision, un leader des produits et solutions cryptographiques de pointe pour la sécurisation des identités numériques. Cette acquisition a renforcé le portefeuille de produits de cybersécurité d'Atos ainsi que les activités de l'entreprise sur le marché du secteur public et de la défense en Europe.

Le **20 avril**, Atos a annoncé le chiffre d'affaires de son premier trimestre 2021. Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2021 a atteint **2 692 millions d'euros**, en baisse de **-1,9%** à taux de change constants par rapport au premier trimestre 2020 et de **-3,9%** en organique. Les activités d'Atos ont encore été affectées par le Covid-19 au cours du trimestre malgré une bonne résilience en Services Financiers & Assurance et en Santé & Sciences de la Vie ainsi qu'Europe du Nord, en Marchés de Croissance et une reprise encourageante en Europe du Sud. Au cours du premier trimestre 2021, les prises de commandes du Groupe ont atteint **2 596 millions d'euros**, soit un **ratio prise de commandes sur chiffre d'affaires de 96%**, comparé à 101% (à taux de change constants) au cours de la même période l'an dernier.

## Juin

Le **1<sup>er</sup> juin**, Atos a annoncé avoir finalisé l'acquisition d'Ipsotek, fournisseur de référence de logiciels d'analyse vidéo enrichis par intelligence artificielle (IA). Cette acquisition stratégique a permis à Atos de renforcer sa position de leader sur le marché de l'intelligence artificielle et du machine learning en périphérie de réseau (Edge AI/ML) et de la vision artificielle grâce à l'ajout à son portefeuille de fonctionnalités logicielles et propriétaires clés, qui lui permettront d'offrir à ses clients une offre unique dans divers secteurs.

Le **3 juin**, Atos a annoncé avoir finalisé l'acquisition de Processia, intégrateur canadien de systèmes de gestion du cycle de vie des produits (Product Lifecycle Management – PLM) et partenaire « Services » mondial de Dassault Systèmes.

Le **12 juillet**, Atos a annoncé la révision à la baisse de ses objectifs 2021 et la confirmation de ses cibles à moyen terme

Le Group a ajusté ses objectifs :

- de Croissance du chiffre d'affaires à taux de change constants de « +3,5% à +4,0% » à « Stable » ;
- de Marge Opérationnelle de « 9,4% à 9,8% » à « c. 6,0% » ;
- de Flux de Trésorerie Disponible de « 550 à 600 millions d'euros » à « Positif ».

Le **27 juillet**, Atos, a annoncé ses résultats financiers pour le premier semestre 2021. Le **chiffre d'affaires** s'est établi à **5 424 millions d'euros**, en baisse de **-1,0%** à taux de change constants, **-2,7%** en organique. Le chiffre d'affaires a été impacté par les activités d'Infrastructure Classique compte tenu de l'accélération des migrations vers le Cloud ainsi que d'une diminution plus importante sur Unified Communications & Collaboration, avec les conséquences induites sur la **marge opérationnelle de 302 millions d'euros à 5,6%** comparée à 7,8% au premier semestre de 2020. Le **niveau de prise de commandes** du Groupe a été de **5 569 millions d'euros**, représentant un **ratio prise de commandes sur chiffre d'affaires de 103%**, avec un deuxième trimestre à 109%. Le **carnet de commandes** à fin juin 2021 s'est élevé à **23,6 milliards d'euros**, stable par rapport à fin décembre 2020, et représentait **2,1 années de chiffre d'affaires**. Le **montant total pondéré des propositions commerciales** était de **7,9 milliards d'euros**, représentant **7,9 mois de chiffres d'affaires**. Le **flux de trésorerie disponible** au premier semestre 2021 s'est élevé à **-369 millions d'euros** par rapport à -172 millions d'euros au cours du premier semestre 2020.

Le Groupe a **signé un accord avec les partenaires sociaux en Allemagne** avec l'objectif de redresser les activités d'Infrastructure Classique en Allemagne qui sont à la fois en perte et génèrent un flux de trésorerie négatif. L'accord conclu comprend un plan de départ d'environ 1 300 salariés qui débute cette année et s'étendra jusque fin 2023. Le coût nécessaire correspondait à un montant de l'ordre de 180 millions d'euros.

Atos a également annoncé avoir finalisé sa **revue stratégique de portefeuille** et sa décision de **rechercher des partenaires pour des activités représentant environ 20% du chiffre d'affaires du Groupe**.

Le **27 juillet**, Atos a annoncé renforcer son offre dédiée au calcul haute performance (HPC) avec l'acquisition de Nimbix, fournisseur d'une plateforme Cloud HPC de référence, basé aux Etats-Unis. Grâce à cette acquisition, Atos, leader européen du calcul haute performance, étoffe son savoir-faire et se positionne en tant que leader dans l'accompagnement au déploiement de solutions HPC Cloud.

Le **27 juillet**, Atos a annoncé avoir finalisé l'acquisition d'IDEAL GRP, un intégrateur finlandais de systèmes de gestion du cycle de vie des produits (PLM) et partenaire des solutions Platinum Siemens Digital Industries Software. IDEAL GRP propose des services de conseil, d'intégration et de maintenance, ainsi que des logiciels, aux entreprises du secteur industriel.

Le **27 juillet**, Atos a annoncé avoir signé un accord en vue d'acquérir Visual BI, une société américaine en forte croissance et l'un des leaders de l'analyse des données et de la Business Intelligence (BI) dans le Cloud. Visual BI est un partenaire Snowflake Elite, Microsoft Gold Partner for Data & Analytics et SAP. La Société est également le partenaire technologique de spécialistes tels que Fishtown Analytics, Fivetran, Tableau, HVR Software, Qlik, Theobald Software et Alteryx.

### Octobre

Le **20 octobre**, Atos a annoncé le chiffre d'affaires de son troisième trimestre 2021. Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2021 a atteint **2 666 millions d'euros, stable** à taux de change constants par rapport au troisième trimestre 2020 et en baisse de **-2,3%** en organique. Les segments clés sur lesquels le Groupe bâtit sa transformation – le Digital, le Cloud, la Sécurité et la Décarbonation – ont connu une forte croissance tandis que le chiffre d'affaires est resté impacté par les activités d'Infrastructure Classique. Les prises de commandes du Groupe ont atteint **2 399 millions d'euros**, soit un **ratio prise de commandes sur chiffre d'affaires de 90%**.

Le **20 octobre**, Elie Girard, Directeur Général et administrateur d'Atos, a souhaité présenter sa démission au Conseil d'Administration après une période intense de transformation du Groupe.

Le Conseil d'Administration d'Atos, réuni le 20 octobre, a nommé M. Rodolphe Belmer aux fonctions de Directeur Général et l'a coopté en tant qu'administrateur.

### Novembre

Le **4 novembre**, Atos a annoncé **avoir placé avec succès sa première obligation sustainability-linked (« SLB ») pour un montant de 800 millions d'euros** avec une durée de huit ans et un coupon de 1,0%.

### Décembre

Le **1<sup>er</sup> décembre**, Atos a annoncé avoir finalisé l'acquisition d'AppCentrica, une société de conseil en technologie et gestion basée au Canada et spécialisée dans les services d'applications Cloud et Salesforce.

Le 7 décembre, Atos a annoncé un accord pour acquérir Cloudreach, une société de services multcloud spécialisée dans la migration et le développement d'applications Cloud, qui capitalise sur de solides partenariats avec les trois hyperscalers.

### Janvier 2022

Atos a annoncé qu'à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2022**, Rodolphe Belmer a pris ses fonctions de Directeur Général du Groupe.

Le **10 janvier**, Atos a annoncé des chiffres financiers préliminaires pour 2021 inférieurs à ses objectifs :

- de Croissance du chiffre d'affaires à taux de change constants à « environ -2,4% » contre « Stable » ;
- de Marge Opérationnelle à « environ 4% » contre « c. 6,0% » ;
- de Flux de Trésorerie Disponible à « environ -420 millions d'euros » contre « Positif ».

### Février 2022

Le **9 février**, Atos a fourni des informations additionnelles sur ses données financières 2021, avec une dépréciation de goodwill et d'autres actifs non courants pour environ 1,9 milliard d'euros, et une dépréciation d'actifs sur contrats, des provisions pour créances douteuses et des provisions pour pertes futures, pour environ 0,5 milliard d'euros

Le **10 février**, dans le contexte d'un marché du numérique en pleine mutation, Atos fait évoluer sa gouvernance afin d'accélérer sa transformation, de retrouver le chemin de la croissance et de la performance économique et de créer de la valeur pour toutes ses parties prenantes.

Le **28 février**, Atos a annoncé ses résultats 2021. Le **chiffre d'affaires** s'est élevé à **10 839 millions d'euros, -2,5%** à taux de change constants. La **marge opérationnelle** a atteint **383 millions d'euros**, représentant **3,5% du chiffre d'affaires**, comparé à 9,0% en 2020. L'activité commerciale est restée solide en 2021, les **prises de commandes** s'élevant à **10,8 milliards d'euros**, soit un ratio de prises de commandes sur chiffre d'affaires de 99%. Le **carnet de commandes total** est resté stable à taux de change constants par rapport à fin 2020, à **23,6 milliards d'euros**, représentant 2,1 années de chiffre d'affaires. Le **montant total pondéré** des propositions commerciales ressort à **7,0 milliards d'euros** contre 8,9 milliards d'euros à fin décembre 2020 à taux de change constants. Le **bénéfice par action** et le **bénéfice par action dilué** se sont établis à **-27,03 euros**, comparé à 5,05 euros en 2020. En 2021, le **flux de trésorerie disponible** s'est élevé à **-419 millions d'euros** contre 513 millions d'euros en 2020. La position de **dette nette du Groupe** s'est élevée à **-1 226 millions d'euros** à fin décembre 2021 contre une dette nette de -467 millions d'euros à fin décembre 2020. Cette dette comprend l'Obligation Echangeable en Actions (OEB) pour 500 millions d'euros, tandis que le Groupe détient toujours les actions Worldline sous-jacentes, échangeables à maturité de l'Obligation. En cas de conversion complète des obligations échangeables en actions, l'endettement net du Groupe se serait élevé à **-883 millions d'euros**.

## 8.8.5.1 Achat et vente par la Société de ses propres actions

La Société a procédé à des achats et ventes d'actions en 2021 comme indiqué à la **section 8.7.6 Auto-détention et contrat de liquidité**. Au 31 décembre 2021, le Groupe auto-détenait 181 626 actions.



# 9

## Autres informations

<b>9.1</b>	<b>Personnes responsables</b>	<b>428</b>
9.1.1	Nom et fonction de la personne responsable du Document d'Enregistrement Universel	428
9.1.2	Attestation de la personne responsable du Document d'Enregistrement Universel	428
9.1.3	Responsables du contrôle des comptes	428
<b>9.2</b>	<b>Contacts</b>	<b>429</b>
9.2.1	Siège social	429
9.2.2	Comité Exécutif du Groupe à Février 2022	429
9.2.3	Relations Investisseurs	429
<b>9.3</b>	<b>Implantation</b>	<b>430</b>
<b>9.4</b>	<b>Glossaire</b>	<b>431</b>
9.4.1	Termes et indicateurs clés de performance : Finance	432
9.4.2	Termes et indicateurs clés de performance : Activité	433
9.4.3	Termes relatifs à l'activité	434
9.4.4	Termes relatifs au marché boursier	435
<b>9.5</b>	<b>Table de concordance AMF</b>	<b>436</b>
9.5.1	Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel	436
9.5.2	Table de concordance du rapport financier annuel	439
<b>9.6</b>	<b>Table des matières détaillée</b>	<b>440</b>

## 9.1 Personnes responsables

### 9.1.1 Nom et fonction de la personne responsable du Document d'Enregistrement Universel

**Rodolphe Belmer**

Directeur Général

### 9.1.2 Attestation de la personne responsable du Document d'Enregistrement Universel

J'atteste, que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint

présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

**Rodolphe Belmer**

Directeur Général

Bezons, le 6 avril 2022

### 9.1.3 Responsables du contrôle des comptes

#### NOMINATION ET EXPIRATION DES MANDATS

##### Commissaires aux comptes

##### **Grant Thornton – Virginie Palethorpe**

Nommé le 31 octobre 1990 puis renouvelé le 24 octobre 1995, le 30 mai 2002, le 12 juin 2008, le 17 mai 2014 et le 16 juin 2020

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

##### **Deloitte & Associés – Jean-François Viat**

Nommé le 16 décembre 1993 puis renouvelé le 24 février 2000, le 23 mai 2006, le 30 mai 2012, et le 24 mai 2018

Date d'expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

## 9.2 Contacts

### 9.2.1 Siège social

River Ouest  
80 Quai Voltaire  
95870 Bezons – France  
+33 1 73 26 00 00

### 9.2.2 Comité Exécutif du Groupe à Février 2022

#### Régions

##### Europe du Nord & APAC

Adrian Gregory +44 203 635 4378

##### Europe Centrale

Clay van Doren +447 7333 1035

##### Europe du Sud

Yannick Tricaud +33 1 73 26 72 21

##### Amériques

Dave Seybold +1 682 978 8622

#### Lignes de métier

##### Tech Foundations

Nourdine Bihmane +34 912 148 558

##### Digital

Rakesh Khanna +91 98 19 01 41 45

##### BDS

Jean-Philippe Poirault +33 1 73 26 00 00

#### Centre d'excellence commerciale

##### Direction commerciale

Philippe Oliva +33 1 73 26 36 00

#### Fonctions Groupe

##### Finance

Uwe Selter +33 1 73 26 01 84

##### Stratégie, RSE & Secrétariat Général

Diane Galbe +33 1 73 26 00 00

##### Ressources Humaines

Paul Peterson +1 914 881 3013

### 9.2.3 Relations Investisseurs

#### Thomas Guillois

Directeur des Relations Investisseurs

Tel : +33 6 21 34 36 62

[thomas.guillois@atos.net](mailto:thomas.guillois@atos.net)

Ou envoyer toute demande d'information à l'adresse [investors@atos.net](mailto:investors@atos.net)

## 9.3 Implantation [GRI102-3]

Afin d'accompagner ses clients, Atos s'est implanté dans les principales villes du monde. Vous trouverez les adresses ainsi que les numéros de téléphone des principaux bureaux à la page Implantations du site Internet atos.net. Les pages Emplois et Carrières contiennent un descriptif des postes à pourvoir. Une adresse email, à laquelle vous pouvez adresser vos questions et commentaires d'ordre général figure en bas de page du site Internet Atos.

### Siège social

River Ouest  
80 Quai Voltaire  
95870 Bezons – France  
+33 1 73 26 00 00

### Europe

Allemagne  
Andorre  
Autriche  
Belgique  
Biélorussie  
Bosnie  
Bulgarie  
Croatie  
Danemark  
République tchèque  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Grèce  
Hongrie  
Italie  
Irlande  
Lituanie  
Luxembourg  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse

### Amériques

Argentine  
Brésil  
Canada  
Chili  
Colombie

Etats-Unis  
Guatemala  
Mexique  
Pérou  
Uruguay

### Asie Pacifique

Australie  
Chine  
Hong Kong  
Japon  
Malaisie  
Nouvelle-Zélande  
Philippines  
Singapour  
Taiwan  
Thaïlande

### Inde, Moyen-Orient & Afrique

Afrique du Sud  
Algérie  
Arabie Saoudite  
Bénin  
Burkina Faso  
Cote d'Ivoire  
Kenya  
Egypte  
Emirats Arabes Unis  
Gabon  
Inde  
Israël  
Madagascar  
Mali  
Maroc  
Maurice  
Qatar  
Sénégal  
Tunisie  
Turquie



## 9.4 Glossaire

Termes et indicateurs clés de performance : Finance	Termes et indicateurs clés de performance : Activité
Capitaux employés opérationnels	Chiffre d'affaires
Actifs et passifs courants et non courants	TCV (Total Contract Value ou valeur contractuelle totale)
Délai de recouvrement client	Volumes de prises de commandes/commandes enregistrées
Croissance organique	Prises de commandes sur facturation
CAGR	Carnet de commandes/couverture des commandes
Marge opérationnelle	Propositions commerciales
Autres produits et charges opérationnels	Effectif légal
Marge brute et coûts indirects	Equivalent Temps Plein (ETP)
EBITDA	Sous-traitants
EBO	Personnel intérimaire
Ratio d'endettement net sur capitaux propres	Effectif direct
Ratio de couverture d'intérêt	Effectif Indirect
Ratio de levier financier	Effectif permanent
Résultat opérationnel	Effectifs temporaires
Flux de trésorerie opérationnel	Taux de rotation du personnel et taux de départs volontaires (pour l'effectif légal)
Endettement net	Taux d'utilisation et taux de non-utilisation
Flux net de trésorerie	
Flux de trésorerie disponible	
RNPA (Résultat Net Par Action)	
Résultat net normalisé	
Résultat par action normalisé (BPA normalisé)	

Termes relatifs à l'activité	Termes relatifs au marché boursier
BPO	Consensus
CRM	Instruments dilutifs
ERP	Dividendes
WAN	Valeur d'entreprise (Enterprise Value ou EV)
	Flottant
	Capitalisation boursière
	PER (Price Earnings Ratio)
	Volatilité

## 9.4.1 Termes et indicateurs clés de performance : Finance

**Capitaux employés opérationnels** : les capitaux employés opérationnels comprennent l'actif immobilisé et le fonds de roulement, hors goodwill et actifs destinés à être cédés ou abandonnés.

**Actifs et passifs courants et non courants** : une distinction est faite au bilan entre éléments d'actif et de passif courants et non courants. Les actifs et passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, lequel peut s'étendre au-delà des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Les actifs et passifs courants, à l'exclusion de la part à court terme des emprunts, des créances financières et des provisions, constituent le besoin en fonds de roulement du Groupe.

**Délai de recouvrement client** : le délai de recouvrement moyen représente la somme des créances clients (y compris les travaux en cours) exprimée en jours de chiffre d'affaires (sur la base du « dernier entré, premier sorti »). Le nombre de jours se base sur le calendrier civil.

**Croissance organique** : la croissance organique représente le pourcentage de croissance d'un secteur d'activité à périmètre et taux de change constants.

**CAGR** : le taux de croissance annuel composé reflète le taux de croissance annuel moyen sur une période déterminée de plus d'un an. Il se calcule en divisant la valeur à la fin de la période par sa valeur au début de cette période, à la puissance un sur la durée de la période et en soustrayant 1 au résultat obtenu. Par exemple :

$CAGR \text{ du chiffre d'affaires } 2019-2021 = (\text{chiffre d'affaires } 2021 / \text{chiffre d'affaires } 2018) (1/3) - 1$

**Marge opérationnelle** : La marge opérationnelle est égale à la différence entre chiffre d'affaires et les charges de personnel et opérationnelles. Elle est calculée avant les Autres produits et charges opérationnels.

### Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels incluent :

- les amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus dans le cadre de regroupements d'entreprises tels que les relations clients, les technologies et les Goodwill ;
- lors de la comptabilisation de regroupement d'entreprises, le Groupe peut être amené à enregistrer des provisions dans le bilan d'ouverture de l'acquise pendant la période de douze mois suivant la date d'acquisition. Au-delà de cette période d'évaluation, les provisions devenues sans objet du fait d'un changement de circonstances sont reprises au compte de résultat en autres produits et charges opérationnelles ;

- les coûts d'acquisition et d'intégration des entités nouvellement contrôlées et consolidées, y compris les compléments de prix ;
- les plus-values et moins-values générées par la cession d'entités ou activités consolidées ;
- la juste valeur des paiements fondés sur des actions, y compris les charges sociales liées ;
- les coûts de réorganisation et de rationalisation des entités acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ou qualifiés d'inhabituels, anormaux ou peu fréquents. Quand les effets d'une réorganisation sont présentés en autres produits et charges opérationnels, les coûts associés relatifs aux locaux et bâtiment sont présentés sur la même ligne ;
- les réductions d'engagements postérieurs à l'emploi directement liés aux opérations de réorganisation et de rationalisation ainsi que les effets des modifications de régimes dont les faits générateurs sont indépendants de toute décision du Groupe ;
- les plus et moins-values non récurrentes générées par les cessions d'actifs immobilisés ne faisant pas partie du cœur de métier du Groupe tels que les biens immobiliers ;
- les autres produits ou charges considérés comme inhabituels, anormaux, et peu fréquents tels que les impacts liés à l'extinction de litiges significatifs.

**Marge brute et coûts indirects** : la marge brute se compose du chiffre d'affaires minoré des coûts directs des biens et services vendus. Les coûts directs se réfèrent à la production des produits et/ou services délivrés aux clients, alors que les coûts indirects comprennent tous les coûts liés aux effectifs indirects (tels que définis ci-après), qui ne sont pas directement liés à la réalisation du chiffre d'affaires. La marge opérationnelle englobe la marge brute moins les coûts indirects.

**EBITDA (Bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement et amortissement)** : terme anglo-saxon fréquemment utilisé en français (Earnings Before Interests, Tax, Depreciation and Amortisation correspond au résultat avant charge d'intérêts, impôts, dotation nette aux provisions et dotation aux amortissements). Pour Atos, l'EBITDA (ou EBO) se base sur la marge opérationnelle minorée des éléments sans impact sur les flux de trésorerie et se nomme EBO (Excédent Brut Opérationnel).

**EBO (Excédent Brut Opérationnel) :** il correspond à la marge opérationnelle avant dotation aux amortissements et dotation nette aux provisions et se calcule comme suit :

Marge opérationnelle :

- moins dotation aux amortissements des immobilisations (telle que définie dans le « Rapport financier ») ;
- moins amortissement du droit d'utilisation (tel que défini dans le « Rapport financier ») ;
- moins dotation nette aux provisions (composée de la dotation nette aux provisions pour actif courant et de la dotation nette aux provisions d'exploitation, telle que définie dans le « Rapport financier ») ;
- moins dotation nette aux provisions pour retraite (telle que définie dans le « Rapport financier ») .

**Ratio d'endettement net sur capitaux propres :** le ratio d'endettement net sur capitaux propres représente la part, exprimée en pourcentage, de l'endettement net sur le total des capitaux propres (part du Groupe et intérêts minoritaires).

**Ratio de couverture d'intérêt :** le ratio de couverture d'intérêt représente un multiple de la marge opérationnelle divisé par le coût net de l'endettement financier.

**Ratio de levier financier :** le ratio de levier financier représente l'endettement net divisé par la marge opérationnelle avant amortissement et dépréciation, ou EBO.

**Résultat opérationnel :** le résultat opérationnel comprend le résultat net avant charge d'impôt courant et impôt différé, résultat financier, et quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence.

**Flux de trésorerie opérationnel :** flux de trésorerie provenant de l'exploitation, il correspond à la différence entre l'Excédent Brut Opérationnel, les investissements opérationnels nets, le

paiement des loyers et la variation du besoin en fonds de roulement.

**Endettement net :** l'endettement net est constitué du total des emprunts (obligations, prêts bancaires à court et long termes, titrisation et autres passifs financiers), des actifs financiers à court terme et des passifs porteurs d'intérêt à échéance de moins d'un an, moins la trésorerie et équivalents de trésorerie. Les dettes de location et la composante dérivé des instruments de dettes échangeables sont exclues de l'endettement net.

**Flux net de trésorerie :** variation de l'endettement net ou de la trésorerie nette.

**Flux de trésorerie disponible :** le flux de trésorerie disponible représente la variation de trésorerie nette ou d'endettement financier net corrigée des augmentations de capital, des dividendes versés aux actionnaires et participations ne donnant pas le contrôle, des acquisitions et cessions d'activités de la période et des plans de rémunérations en actions.

**RNPA (Résultat Net Par Action) :** le RNPA est le résultat net divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le RNPA dilué est le résultat net divisé par le nombre moyen dilué pondéré d'actions ordinaires sur la période (nombre d'actions en circulation + instruments dilutifs avec effet dilutif). Le RNPA normalisé est basé sur le résultat net normalisé.

**Résultat net normalisé :** le résultat net normalisé est le résultat net attribuable aux propriétaires de la Société Mère avant les Autres produits et charges opérationnels, variation de juste valeur de la composante dérivé des instruments de dettes échangeables, net d'impôts.

**Résultat par action normalisé (BPA normalisé) :** Le résultat par action normalisé est calculé en divisant le résultat net normalisé (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, hors actions propres.

## 9.4.2 Termes et indicateurs clés de performance : Activité

### 9.4.2.1 Chiffre d'affaires

**Chiffre d'affaires :** le chiffre d'affaires représente les ventes d'Atos à des tiers externes (hors TVA).

**TCV (Total Contract Value ou valeur contractuelle totale) :** la TCV représente la valeur totale d'un contrat à la signature (prévue ou estimée) sur sa durée totale. Elle représente la commande ferme et la valeur contractuelle du contrat en dehors de toute clause activée du fait du client, telle que la clause de résiliation anticipée, ou toute option sur des prestations complémentaires ou tout renouvellement.

**Volumes de prises de commandes/commandes enregistrées :** la TCV, commandes ou avenants conclus sur une période définie. Lorsqu'une proposition commerciale est gagnée (engagement contractuel signé par le client), la prise de commande est constatée et TCV est ajoutée au carnet de commandes.

**Prises de commandes sur facturation :** il s'agit du rapport, exprimé en pourcentage, entre le volume de prises de commandes sur une période, divisé par le chiffre d'affaires réalisé sur la même période.

**Carnet de commandes/couverture des commandes :** ce rapport correspond à la valeur des contrats, commandes et avenants signés qui restent à reconnaître en chiffre d'affaires sur leur durée de vie résiduelle.

**Propositions commerciales :** cet indicateur correspond à la valeur du chiffre d'affaires potentiel à tirer des propositions commerciales en cours faites à des clients. Les propositions commerciales qualifiées appliquent une probabilité estimée du succès de la proposition, sous forme d'un pourcentage.

### 9.4.2.2 Ressources Humaines

**Effectif légal :** l'effectif légal représente le nombre total de salariés enregistrés dans les effectifs d'Atos à la clôture de la période. L'effectif légal inclut les salariés en longue maladie ou en longue indisponibilité, les étudiants en cours de qualification, les stagiaires, les congés maternité, mais ne comprend pas les sous-traitants et le personnel intérimaire.

**Equivalent Temps Plein (ETP) :** l'Equivalent Temps Plein représente le nombre total de salariés calculé en fonction des informations reprises des feuilles horaires sur la base du temps de travail effectif, divisé par le temps de travail contractuel standard par salarié. En général, une personne qui a un contrat de travail à temps plein est considérée comme un ETP, alors qu'une personne qui travaille à temps partiel sera considérée comme représentant moins qu'un ETP.

Les calculs sont effectués sur la base de la durée de travail fixée par la législation en vigueur (hors heures supplémentaires et congés sans solde), le temps de travail potentiel (en heures ou jours) étant égal au temps nominal + le solde d'heures supplémentaires – les congés sans soldes. Pour les sous-traitants et le personnel intérimaire, les heures de travail potentielles sont fonction du nombre d'heures facturées par le fournisseur à Atos.

**Sous-traitants :** les sous-traitants externes sont des fournisseurs tiers externes. Les activités externalisées (activités d'impression ou de centre d'appels, par exemple) et la sous-traitance sur la base d'un montant forfaitaire sont exclues de la comptabilisation des sous-traitants ou intérimaires.

**Personnel intérimaire :** il correspond au personnel d'une agence de travail temporaire. Il est habituellement fait recours aux intérimaires pour couvrir les pics d'activité saisonniers ou dans des circonstances exigeant du personnel sur une courte période.

**Effectif direct :** l'effectif direct (appelés aussi productifs) inclut les effectifs permanents (en contrat à durée indéterminée) et les sous-traitants dont le travail peut être facturé à un tiers.

**Effectif indirect :** l'effectif indirect inclut les effectifs permanents (en contrat à durée indéterminée) et les sous-traitants dont le travail ne peut pas être facturé à un tiers. Les effectifs indirects ne sont pas directement impliqués dans la production des produits et/ou services vendus aux clients.

**Effectif permanent :** il s'agit des effectifs en contrat à durée indéterminée.

**Effectifs temporaires :** il s'agit des effectifs en contrat à durée déterminée.

**Taux de rotation du personnel et taux de départs volontaires (pour l'effectif légal) :** le taux de rotation du personnel et le taux de départs volontaires mesurent la part de l'effectif légal ayant quitté la Société (de manière volontaire ou non) sur une période définie :

- le taux de rotation du personnel mesure le pourcentage de l'effectif légal ayant quitté l'entreprise sur une période donnée ;
- le taux de départs volontaires mesure le pourcentage d'effectifs permanents ayant volontairement quitté l'entreprise sur une période donnée. Le taux de départs volontaires est un rapport entre le total des départs volontaires sur une période annuelle divisé par les effectifs moyens en contrat à durée indéterminée sur cette période.

**Taux d'utilisation et taux de non-utilisation :** le taux d'utilisation mesure la part du temps de travail potentiel (en heures ou jours) pour les ETP directs-productifs (salariés en propre hors sous-traitants) facturable au client. Ce rapport s'exprime sous la forme d'un pourcentage, basé sur les heures facturables (effectivement produites) divisées par le temps de travail potentiel hors congés. Le taux de non utilisation mesure le temps de travail potentiel (en heures ou jours) pour les ETP directs productifs (salariés en propre hors sous-traitants) qui n'est pas facturé au client. Le taux d'utilisation + le taux de non-utilisation = 100% du temps de travail potentiel des ETP directs productifs, hors congés légaux, congés de longue maladie, congés sabbatiques de longue durée et congés parentaux. Le temps de travail potentiel se compose du temps facturable, de l'inactivité pouvant être facturée mais non facturée (congés exceptionnels, maladie, disponibilité entre deux missions appelée temps d'inter-contrats, autre inactivité comme la délégation) et le temps non facturable (avant-vente, formation, réunions d'encadrement, Recherche et Développement, déplacements).

### 9.4.3. Termes relatifs à l'activité

**BPO (Business Process Outsourcing ou externalisation des processus) :** le BPO correspond à l'externalisation d'un certain nombre de fonctions ou procédures de l'entreprise, notamment des fonctions administratives, telles que la comptabilité, la gestion des Ressources Humaines, les centres d'appels, etc.

**CRM (Customer Relationship Management ou gestion de la relation client) :** la gestion de la relation client (service après-vente, conseil à l'achat, conseil d'utilisation, fidélisation de la clientèle) est devenue un axe stratégique de la réussite d'une entreprise. Non seulement la gestion de la relation client favorise la rentabilité, mais elle conduit également à une augmentation du chiffre d'affaires grâce à son action sur la fidélisation de la clientèle.

**ERP (Entreprise Resource Planning ou planification des ressources d'entreprise) :** un système ERP est un progiciel de gestion intégré conçu sous la forme de modules, capable d'intégrer les systèmes de ventes, de production, d'achat, de comptabilité et de Ressources Humaines en un vaste système de gestion de l'information, à l'échelle de l'entreprise tout entière.

**WAN (Wide Area Network ou réseau longue distance) :** un réseau WAN est un réseau longue distance généralement composé de plusieurs réseaux locaux (LAN), qui couvre une zone géographique étendue.

## 9.4.4 Termes relatifs au marché boursier

**Consensus** : le consensus reprend l'opinion qui ressort de la communauté financière au sein de laquelle les analystes financiers jouent un rôle prédominant. Le consensus peut avoir trait aux perspectives de résultats (consensus sur un titre donné) ou à un groupe de sociétés appartenant au même secteur d'activité (consensus de marché).

**Instruments dilutifs** : les instruments dilutifs sont des instruments financiers (obligations, bons de souscription d'actions, options de souscription d'actions, actions de performance) qui peuvent être convertis en actions et qui ont donc un impact dilutif potentiel sur le capital social.

**Dividendes** : les dividendes représentent la part des bénéfices d'une entreprise distribuée aux actionnaires sous la forme de liquidités ou d'actions.

**Valeur d'entreprise (Enterprise Value ou EV)** : elle représente la capitalisation boursière d'une entreprise plus son endettement.

**Flottant** : le flottant représente la proportion du capital social effectivement échangé sur le marché. Il exclut les actions des six catégories présentées ci-dessous (source Euronext) :

- auto-détention : actions de la Société cotée détenues par des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Les actions auto-détenues (actions détenues en propre par la Société cotée) ne sont pas comprises dans le calcul ;
- actions détenues par des fondateurs : actions détenues directement ou indirectement par les fondateurs (personnes physiques ou groupes familiaux), lesdits fondateurs exerçant

une influence sur la gestion ou le contrôle de la Société (dirigeants, contrôle en droit de vote, influence notoire...) ;

- participations détenues par l'Etat : il s'agit des participations directes mais aussi des participations via des collectivités publiques et des participations détenues par des sociétés elles-mêmes contrôlées par l'Etat ;
- actions liées par un pacte d'actionnaires : actions comprises dans le champ d'un pacte d'actionnaires au sens de l'articles L. 233-10 et L.233-11 du Code de commerce en dehors des actions détenues par les fondateurs ou l'Etat ;
- bloc contrôlant : actions détenues par des personnes morales (hors fondateurs et Etat) qui exercent un contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ;
- participations analysées comme stables : participations supérieures à 5% et qui n'ont pas évolué de manière significative à la baisse (-1% hors dilution) depuis trois ans. Sont inclus des actionnaires qui, parallèlement ou conjointement au lien capitalistique, ont, avec la Société cotée, des accords industriels ou stratégiques sur une période récente.

**Capitalisation boursière** : elle représente le cours de l'action d'une société multiplié par le nombre d'actions émises.

**PER (Price Earnings Ratio ou rapport capitalisation boursière/bénéfices)** : il représente la capitalisation boursière d'une entreprise divisée par ses bénéfices après impôt sur une période suivie (ou à terme) de douze mois.

**Volatilité** : elle représente la fluctuation du cours d'une action, mesurée par l'écart type du rapport entre deux cours successifs.

## 9.5 Table de concordance AMF

### 9.5.1 Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel

Le présent Document d'Enregistrement Universel (URD) a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1<sup>er</sup> avril 2021, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et il engage la responsabilité de ses signataires.

La table de correspondance ci-après permet d'identifier les informations requises par les annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) no 2019/980 du 14 mars 2019 conformément au schéma de l'URD.

N°	Annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) no 2019/980 du 14 mars 2019	Sections du Document d'Enregistrement Universel 2021
<b>1.</b>	<b>Personnes responsables, information provenant de tiers, rapport d'experts et approbation de l'autorité compétente</b>	
<b>1.1.</b>	<b>Identité des personnes responsables</b>	<b>9.1.1</b>
<b>1.2.</b>	<b>Déclaration des personnes responsables</b>	<b>9.1.2</b>
<b>1.3.</b>	<b>Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts</b>	<b>N/A</b>
<b>1.4.</b>	<b>Attestation relative aux informations provenant d'un tiers</b>	<b>N/A</b>
<b>1.5.</b>	<b>Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente</b>	<b>N/A</b>
<b>2.</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>	
<b>2.1.</b>	<b>Identité des contrôleurs légaux</b>	<b>9.1.3</b>
<b>2.2.</b>	<b>Changement éventuel</b>	<b>N/A</b>
<b>3.</b>	<b>Facteurs de risques</b>	<b>7.2</b>
<b>4.</b>	<b>Information concernant l'émetteur</b>	
<b>4.1.</b>	<b>Raison sociale et nom commercial de l'émetteur</b>	<b>4.1.2</b>
<b>4.2.</b>	<b>Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur</b>	<b>4.1.2</b>
<b>4.3.</b>	<b>Date de constitution et durée de vie de l'émetteur</b>	<b>4.1.2</b>
<b>4.4.</b>	<b>Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement</b>	<b>4.1.1 ; 4.1.2 ; 9.2</b>
<b>5.</b>	<b>Aperçu des activités</b>	
<b>5.1.</b>	<b>Principales activités</b>	
<b>5.1.1.</b>	<b>Nature des opérations</b>	<b>1. « Profil d'Atos » ; 3.1 ; 2</b>
<b>5.1.2.</b>	<b>Nouveaux produits et services importants</b>	<b>2</b>
<b>5.2.</b>	<b>Principaux marchés</b>	<b>1. « Profil d'Atos » ; 1. « Taille de marché et environnement concurrentiel »</b>
<b>5.3.</b>	<b>Evénements importants</b>	<b>1. « Principales réalisations en 2021 » ; 1. « L'histoire d'Atos » ; 8.8.5</b>
<b>5.4.</b>	<b>Stratégie et objectifs</b>	<b>Vision, ambition et stratégie ; 3.2</b>
<b>5.5.</b>	<b>Dépendance de l'émetteur à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication</b>	<b>7.2.4.2 ;</b>
<b>5.6.</b>	<b>Déclaration sur la position concurrentielle</b>	<b>1. « Taille de marché et environnement concurrentiel »</b>
<b>5.7.</b>	<b>Investissements</b>	
<b>5.7.1.</b>	<b>Investissements importants réalisés</b>	<b>1. « Modèle économique » ; 6.1.7.5 – Note 1</b>
<b>5.7.2.</b>	<b>Principaux investissements en cours ou que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes et méthodes de financement</b>	<b>N/A</b>
<b>5.7.3.</b>	<b>Co-entreprises et engagements pour lesquels l'émetteur détient une proportion significative du capital</b>	<b>N/A</b>
<b>5.7.4.</b>	<b>Questions environnementales</b>	<b>5.2</b>

N°	Annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) no 2019/980 du 14 mars 2019	Sections du Document d'Enregistrement Universel 2021
<b>6.</b>	<b>Structure organisationnelle</b>	
6.1.	Description sommaire du Groupe	1. « Profil d'Atos ; 1. « L'histoire d'Atos » ;
6.2.	Liste des filiales importantes	6.1.7.5 – Note 18
<b>7.</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>	
<b>7.1.</b>	<b>Situation financière</b>	
7.1.1.	Evolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	3.1 ; 3.3 ; 6.1
7.1.2.	Prévisions de développement futur et activités en matière de recherche et de développement	2.4
7.2.	Résultats d'exploitation	3.1 ; 3.3 ; 6.1
7.2.1.	Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	1 « Principales réalisations en 2021 » ; 2 ; 3.1 ; 8.8.5
7.2.2.	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	1. « Taille de marché et environnement concurrentiel » ; 2 ; 3.1
<b>8.</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>	
8.1.	Information sur les capitaux	6.1 ; 8
8.2.	Flux de trésorerie	3.3.2
8.3.	Besoins de financement et structure de financement	3.3.3.1
8.4.	Restrictions à l'utilisation des capitaux	N/A
8.5.	Sources de financement attendues	N/A
<b>9.</b>	<b>Environnement réglementaire</b>	
9.1.	Description de l'environnement réglementaire et toute mesure ou facteur de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique	5
<b>10.</b>	<b>Informations sur les tendances</b>	
10.1.	Description des principales tendances et de tout changement significatif de performance financière du groupe depuis la fin du dernier exercice	1 « Tendances de marché » ; 2 ; 3.1
10.2.	Événement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	1 « Tendances de marché » ; 2 ; 3.1
<b>11.</b>	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	
11.1.	Prévisions ou estimations de bénéfice publiées	3.2
11.2.	Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévisions	3.2
11.3.	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	3.2
<b>12.</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale</b>	
12.1.	Informations concernant les membres	
	Nom, adresse professionnelle et fonction	1. « Conseil d'Administration » ; 1. « Comité de Direction Générale (GMC) » ; 4.2.3.1
	Nature de tout lien familial existant	4.2.3.7
	Expertise et expérience	4.2.3.1
	Déclaration de non-condamnation	4.2.3.6
12.2.	Conflits d'intérêts	4.2.3.7
<b>13.</b>	<b>Rémunération et avantages</b>	
13.1.	Rémunération versée et avantages en nature	4.3
13.2.	Provisions pour pensions et retraites	4.3
<b>14.</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
14.1.	Date d'expiration des mandats	4.2.3.1
14.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur	4.2.3.7
14.3.	Informations sur les comités d'audit et le comité de rémunération	4.2.4.3 ; 4.2.4.4 ; 4.2.4.5
14.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	4.2.1
14.5.	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	4.2.2
<b>15.</b>	<b>Salariés</b>	
15.1.	Nombre de salariés	5.3 ; 3.1.6

N°	Annexes 1 et 2 du règlement délégué (CE) no 2019/980 du 14 mars 2019	Sections du Document d'Enregistrement Universel 2021
<b>15.2.</b>	<b>Participations et stock-options</b>	<b>4.3.3</b>
<b>15.3.</b>	<b>Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital</b>	<b>5.3.7 ; 8.7.5</b>
<b>16.</b>	<b>Principaux actionnaires</b>	
<b>16.1.</b>	<b>Actionnaires détenant plus de 5% du capital à la date du document d'enregistrement</b>	<b>6.1.7.5 – Note 6 ; 8.2</b>
<b>16.2.</b>	<b>Existence de droits de vote différents</b>	<b>4.1.3.2 ; 8.7.4</b>
<b>16.3.</b>	<b>Contrôle direct ou indirect</b>	<b>8.1.1.2 ; 8.2 ; 8.7</b>
<b>16.4.</b>	<b>Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle</b>	<b>4.1.3.2</b>
<b>17.</b>	<b>Transactions avec des parties liées</b>	<b>6.1.7.5 - Note 17 ; 6.1.7.5 - Note 19</b>
<b>18.</b>	<b>Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
<b>18.1.</b>	<b>Informations financières historiques</b>	
<b>18.1.1.</b>	<b>Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit</b>	<b>6.2</b>
<b>18.1.2.</b>	<b>Changement de date de référence comptable</b>	<b>N/A</b>
<b>18.1.3.</b>	<b>Normes comptables</b>	<b>6.1.7.2</b>
<b>18.1.4.</b>	<b>Changement de référentiel comptable</b>	<b>6.1.7.2</b>
<b>18.1.5.</b>	<b>Informations financières en normes comptables françaises</b>	<b>6.1</b>
<b>18.1.6.</b>	<b>Etats financiers consolidés</b>	<b>6.1</b>
<b>18.1.7.</b>	<b>Date des dernières informations financières</b>	<b>6.1</b>
<b>18.2.</b>	<b>Informations financières intermédiaires et autres</b>	
<b>18.2.1.</b>	<b>Informations financières trimestrielles ou semestrielles</b>	<b>N/A</b>
<b>18.3.</b>	<b>Audit des informations financières annuelles historiques</b>	
<b>18.3.1.</b>	<b>Audit indépendant des informations financières annuelles historiques</b>	<b>6.1.1</b>
<b>18.3.2.</b>	<b>Autres informations auditées</b>	<b>N/A</b>
<b>18.3.3.</b>	<b>Sources et raisons pour lesquelles des informations n'ont pas été auditées</b>	<b>N/A</b>
<b>18.4.</b>	<b>Informations financières pro forma</b>	<b>3.1</b>
<b>18.5.</b>	<b>Politique de distribution de dividendes</b>	
<b>18.5.1.</b>	<b>Description de la politique de distribution de dividendes et de toute restriction applicable</b>	<b>8.3</b>
<b>18.5.2.</b>	<b>Montant du dividende par action</b>	<b>8.3</b>
<b>18.6.</b>	<b>Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage</b>	<b>7.3.3</b>
<b>18.7.</b>	<b>Changement significatif de la situation financière</b>	<b>6.1.7.5 – Note 19</b>
<b>19.</b>	<b>Informations complémentaires</b>	
<b>19.1.</b>	<b>Capital social</b>	
<b>19.1.1.</b>	<b>Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises et totalement libérées et valeur nominale par action, nombre d'actions autorisées</b>	<b>8.1.1.2 ; 8.2 ; 8.7 ; 8.7.7</b>
<b>19.1.2.</b>	<b>Informations relatives aux actions non représentatives du capital</b>	<b>N/A</b>
<b>19.1.3.</b>	<b>Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur</b>	<b>8.7.6</b>
<b>19.1.4.</b>	<b>Informations relatives aux valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription</b>	<b>8.7.7</b>
<b>19.1.5.</b>	<b>Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital</b>	<b>8.7.7</b>
<b>19.1.6.</b>	<b>Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options</b>	<b>N/A</b>
<b>19.1.7.</b>	<b>Historique du capital social</b>	<b>8.7.2</b>
<b>19.2.</b>	<b>Acte constitutif et statuts</b>	
<b>19.2.1.</b>	<b>Registre et objet social</b>	<b>4.1.2</b>
<b>19.2.2.</b>	<b>Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions</b>	<b>4.1.3.2</b>
<b>19.2.3.</b>	<b>Disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle</b>	<b>4.1.3.2</b>
<b>20.</b>	<b>Contrats importants</b>	<b>6.2</b>
<b>21.</b>	<b>Documents disponibles</b>	<b>4.1 ; 8.4</b>



## 9.5.2 Table de concordance du rapport financier annuel

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document d'Enregistrement Universel, les informations qui

constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'AMF.

Informations	Sections
Comptes annuels de la Société	6.2
Comptes consolidés du Groupe	6.1
Rapport de gestion	1.« Modèle économique » ; 1. « Taille de marché et environnement concurrentiel » ; 2.4 ; 3.1 ; 3.3 ; 5 ; 6.1.7.5 - Note 19 ; 6.1.7.5 - Note 2 ; 6.2.5 ; 6.2.6 ; 7 ; 4.
Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel et contenant le rapport financier annuel	9.1.2
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	6.2.1
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	6.1.1
Honoraires des Commissaires aux comptes	6.1.7.5 – Note 20
Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise	4.2.6

En application de l'article 19 du Règlement Prospectus (EU) 2017/1129, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 établis selon les normes IFRS, le rapport des Commissaires aux comptes sur ces états financiers et le rapport de gestion du Groupe présentés dans le Document d'Enregistrement Universel n° D.21-0269 déposé auprès de l'AMF le 7 avril 2021, disponible sur le site Internet de la Société sous le lien suivant <https://atos.net/content/investors-documents/2021/atos-document-enregistrement-universel-2020.pdf> ;

- les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 établis selon les normes IFRS, le rapport des Commissaires aux comptes sur ces états financiers et le rapport de gestion du Groupe présentés dans le Document d'Enregistrement Universel n° D.20-0096 déposé auprès de l'AMF le 3 mars 2020, disponible sur le site Internet de la Société sous le lien suivant <https://atos.net/content/investors-documents/2019/atos-document-enregistrement-universel-2019.pdf> ;

Les autres informations intégrées dans ces deux documents de référence ont été remplacées et/ou mises à jour, le cas échéant par les informations contenues dans ce Document d'Enregistrement Universel.

---

## 9.6 Table des matières détaillée

---

<b>1</b>	<b>3</b>
Profil du Groupe	
Editorial du Président	4
Message du directeur général	5
La raison d'être d'Atos	6
Profil d'Atos	11
Conseil d'administration	13
Comité Exécutif du Groupe	16
Performance financière	18
Tableau de bord intégré de suivi de la performance	19
Principales réalisations en 2021	20
L'histoire d'Atos	23
Tendances de marché	24
Taille du marché et environnement concurrentiel	25
Modèle économique	28
Vision, ambition et stratégie	30
La stratégie RSE d'Atos	31
Matrice de matérialité RSE d'Atos	33
Les défis en matière de RSE et indicateurs de progrès	34
Gestion des Risques	37

<b>2</b>		<b>39</b>
<b>Ventes et développement commercial</b>		
2.1	<b>Atos, une organisation centrée sur le client</b>	<b>40</b>
2.11	Atos, une organisation centrée sur le client	40
2.12	Un modèle opérationnel centré sur le client	40
2.13	L'approche commerciale et de mise sur le marché d'Atos	41
2.2	<b>Offres spécifiques au secteur</b>	<b>42</b>
2.21	Industries	42
2.22	Services Financiers & Assurance	43
2.23	Secteur Public & Défense	45
2.24	Télécommunications, Médias & Technologies	46
2.25	Ressources & Services	48
2.26	Santé & Sciences de la Vie	49
2.3	<b>Offres horizontales</b>	<b>52</b>
2.31	Atos OneCloud	52
2.32	Applications métiers critiques	53
2.33	Plateformes numériques	54
2.34	Expérience client	55
2.35	Expérience collaborateur	56
2.36	Digital Security	58
2.37	Décarbonation	60
2.4	<b>Innovation et écosystème</b>	<b>62</b>
2.41	Expertise technologique et scientifique	62
2.42	Recherche et Développement	64
2.43	Vision Technologique CTO	65
2.44	L'Open Innovation	65

<b>3</b>		<b>69</b>
<b>Performance de l'entreprise &amp; Revue financière</b>		
31	Revue opérationnelle	70
311	Réconciliation du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle à périmètre et taux de change constants	70
312	Performance par secteur	72
313	Performance par Entité Opérationnelle Régionale	76
314	Prise de commandes	79
315	Ressources Humaines	80
32	Objectifs 2022	81
33	Revue financière	82
331	Compte de résultat	82
332	Tableau de flux de trésorerie	86
333	Politique de financement	87

<b>4</b>		<b>89</b>
<b>Gouvernance d'entreprise</b>		
41	Information juridique	90
411	Forme sociale	90
412	Objet social et autres informations	90
413	Dispositions statutaires	91
42	Gouvernance d'Entreprise	94
421	Conformité au Code AFEP-MEDEF - Référentiel en matière de gouvernance d'entreprise	94
422	Mode de direction	94
423	Composition et principes d'organisation du Conseil d'Administration	96
424	Fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités	116
425	Evaluation des travaux du Conseil d'Administration	123
426	Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise	125
43	Rémunérations et actionnariat des mandataires sociaux	127
431	Politique de rémunération des mandataires sociaux	127
432	Eléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2021 aux mandataires sociaux de la Société, soumis au vote des actionnaires	139
433	Plans d'options de souscription d'actions et plans d'attribution d'actions de performance	149

<b>5</b>		<b>157</b>
<b>Responsabilité Sociétale d'Entreprise</b>		
<b>5.1</b>	<b>Introduction au programme RSE d'Atos</b>	<b>158</b>
5.1.1	Vision	158
5.1.2	Gouvernance	158
5.1.3	Stratégie	159
5.1.4	Approche et engagement d'Atos envers ses parties prenantes	162
5.1.5	Défis et matrice de matérialité	164
<b>5.2</b>	<b>Environnement</b>	<b>167</b>
5.2.1	Performance environnementale extra-financière	167
5.2.2	Gouvernance environnementale	171
5.2.3	Risques et opportunités liés à l'environnement	174
5.2.4	Le numérique au service de la décarbonation pour relever les défis des clients (IT for Green)	180
5.2.5	Empreinte carbone et efficacité énergétique des opérations d'Atos	181
5.2.6	Solutions numériques décarbonées (informatique écoresponsable)	190
5.2.7	Autres enjeux environnementaux	192
5.2.8	Indicateurs extra-financiers de performance environnementale	195
<b>5.3</b>	<b>Social</b>	<b>200</b>
5.3.1	Performance sociale extra-financière	200
5.3.2	Acquisition et rétention des Talents	202
5.3.3	Gestion et développement des compétences	206
5.3.4	Santé et sécurité des collaborateurs	209
5.3.5	Diversité	212
5.3.6	Accessibilité et inclusion digitale	215
5.3.7	Engagement des salariés	220
5.3.8	Investissements communautaires (valeur économique distribuée)	226
5.3.9	Indicateurs extra-financiers de performance sociale	228
<b>5.4</b>	<b>Gouvernance</b>	<b>233</b>
5.4.1	Performance de gouvernance extra-financière	233
5.4.2	Satisfaction client et livraison	234
5.4.3	Recherche et innovation	236
5.4.4	Sécurité et protection des données	242
5.4.5	Gestion éthique et fiable des données	248
5.4.6	Performance RSE des fournisseurs	251
5.4.7	Éthique et Compliance	255
5.4.8	Plan de Vigilance	259
5.4.9	Droits Humains	268
5.4.10	Taxonomie de l'Union Européenne	268
5.4.11	Politique en matière de fiscalité	271
5.4.12	Politique d'influence	272
5.4.13	Indicateurs extra-financiers de performance en matière de gouvernance	273
<b>5.5</b>	<b>Déclaration de performance extra-financière</b>	<b>276</b>
<b>5.6</b>	<b>Information sur le rapport</b>	<b>280</b>
5.6.1	Périmètre du rapport	280
5.6.2	Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	285

<b>6</b>		<b>289</b>
<b>Etats financiers</b>		
6.1	<b>Etats financiers consolidés</b>	<b>290</b>
6.1.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021	290
6.1.2	Compte de résultat consolidé	297
6.1.3	Etat du résultat global consolidé	297
6.1.4	Etats consolidés de la situation financière	298
6.1.5	Tableau de flux de trésorerie consolidé	299
6.1.6	Variation des capitaux propres consolidés	300
6.1.7	Annexe aux états financiers consolidés	301
6.2	<b>Comptes sociaux de la Société Mère</b>	<b>362</b>
6.2.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021	362
6.2.2	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées - Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021	366
6.2.3	Comptes sociaux d'Atos SE	368
6.2.4	Annexes aux comptes sociaux d'Atos SE	370
6.2.5	Résultat des cinq derniers exercices clos d'Atos SE	388
6.2.6	Echéancier des dettes fournisseurs et créances clients	388
<b>7</b>		<b>389</b>
<b>Analyse des risques</b>		
7.1	<b>Les activités de gestion des risques</b>	<b>390</b>
7.1.1	Enterprise risk management (ERM)	390
7.1.2	L'évaluation et la gestion des risques liés à l'activité	391
7.1.3	Assurances	392
7.2	<b>Les facteurs de risques</b>	<b>393</b>
7.2.1	Risques liés aux collaborateurs : fidélisation et acquisition des collaborateurs clés, amélioration des compétences et de la performance, bien-être et santé des collaborateurs	395
7.2.2	Risques de sécurité : cyber-attaques, sécurité des systèmes et protection des données	397
7.2.3	Risques opérationnels et financier : qualité fournie, relations clients, notation financière	398
7.2.4	Risques liés à la commercialisation des services et produits : environnement de marché, innovation et transformation numérique des clients	400
7.2.5	Risques croissants : risques de conformité réglementaire, impact environnemental	401
7.2.6	Risques liés à la réserve pour limitation de travaux émise par les Commissaires aux comptes portant sur deux filiales américaines	402
7.3	<b>Litiges et réclamations</b>	<b>403</b>
7.3.1	Litiges en matière fiscale	403
7.3.2	Litiges en matière commerciale	404
7.3.3	Litiges en matière sociale	404
7.3.4	Garanties de passif	404
7.3.5	Autres	404
7.4	<b>Le contrôle interne</b>	<b>405</b>
7.4.1	Définition du contrôle interne et objectifs	405
7.4.2	Les acteurs du contrôle interne	405
7.4.3	Composantes du dispositif de Contrôle Interne	406
7.4.4	Dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière	408
7.4.5	Plan de remédiation et de prévention	409
7.4.6	Perspectives et nouvelles procédures connexes à mettre en œuvre	410

<b>8</b>		<b>411</b>
<b>Evolution du capital et performance boursière</b>		
8.1	<b>Informations de base</b>	412
8.1.1	Transactions des titres	412
8.1.2	Evolution du flottant	412
8.2	<b>Répartition du capital</b>	413
8.3	<b>Dividendes</b>	413
8.4	<b>Documentation</b>	414
8.5	<b>Calendrier financier</b>	414
8.6	<b>Contacts</b>	414
8.7	<b>Capital</b>	415
8.7.1	Capital au 31 décembre 2021	415
8.7.2	Evolution du capital depuis cinq ans	415
8.7.3	Franchissements de seuil	416
8.7.4	Droits de vote	416
8.7.5	Pacte d'actionnaires	416
8.7.6	Auto-détention et contrat de liquidité	417
8.7.7	Effet potentiel futur sur le capital	420
8.8	<b>Performance boursière</b>	422
8.8.1	Informations boursières	422
8.8.2	Chiffres clés	422
8.8.3	Capitalisation boursière	423
8.8.4	Volume de transaction	423
8.8.5	Principaux événements boursiers de l'année 2020 et post-clôtures	424

---

<b>9</b>		<b>427</b>
<b>Autres informations</b>		
<b>9.1</b>	<b>Personnes responsables</b>	<b>428</b>
9.1.1	Nom et fonction de la personne responsable du Document d'Enregistrement Universel	428
9.1.2	Attestation de la personne responsable du Document d'Enregistrement Universel	428
9.1.3	Responsables du contrôle des comptes	428
<b>9.2</b>	<b>Contacts</b>	<b>429</b>
9.2.1	Siège social	429
9.2.2	Comité Exécutif du Groupe à Février 2022	429
9.2.3	Relations Investisseurs	429
<b>9.3</b>	<b>Implantation</b>	<b>430</b>
<b>9.4</b>	<b>Glossaire</b>	<b>431</b>
9.4.1	Termes et indicateurs clés de performance : Finance	432
9.4.2	Termes et indicateurs clés de performance : Activité	433
9.4.3	Termes relatifs à l'activité	434
9.4.4	Termes relatifs au marché boursier	435
<b>9.5</b>	<b>Table de concordance AMF</b>	<b>436</b>
9.5.1	Table de concordance du Document d'Enregistrement Universel	436
9.5.2	Table de concordance du rapport financier annuel	439
<b>9.6</b>	<b>Table des matières détaillée</b>	<b>440</b>




## **Document d'Enregistrement Universel 2021**

Le Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 6 avril 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce Document d'Enregistrement Universel est une reproduction de la version officielle du Document d'Enregistrement Universel qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et qui inclut le Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et est disponible sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ainsi que sur celui de la Société ([www.atos.net](http://www.atos.net)).

---

**Réalisation** : Atos - Equipe relations investisseurs / Conception & réalisation  **LABRADOR** +33 (0)1 53 06 30 80  
INFORMATION DESIGN

**Crédits photo** : Médiathèque Atos, tous droits réservés

Atos est une marque déposée d'Atos SE. © Copyright 2022, Atos SE.

**Atos**